356m

REVUE SUISSE

DE

NUMISMATIQUE

PUBLIÉE PAR LE COMITÉ DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

SOUS LA DIRECTION DE

PAUL-CH. STRŒHLIN

3me ANNÉE, 1893

GENÈVE
RÉDACTION DE LA REVUE, GRAND'RUE, 9
1893

LIBRARY
JUN 9 1971
UNIVERSITY OF TORONTO

CJ
1
A27
Bd. 3-4

REVUE SUISSE

DE

NUMISMATIQUE

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

CAHORN. A. — Une page de l'histoire monétaire fribourgeoise au XVIIIe siècle 35
HAAS. F. — Nachtrag zu den biographischen Notizen über J.-B. Frener. von Luzern 23
— Die Medaillen über das Ereigniss des 10. August 1792 29
KÜCHLER. Ant. — Verzeichniss und Beschreibung der Bruder-Klausen-Medaillen 85
— Münzgeschichte und Beschreibung der Münzen von Unterwalden ob dem Wald 101
LADÉ. A. — Le trésor du Pas-de-l'Echelle. 1er article 291
LIEBENAU. Th. von. — Aus der luzernerischen Münzgeschichte von 1622-1625 1
MAYOR, J. — Contribution à la sigillographie de l'ancien diocèse de Lausanne, avec appendice . . . . . 171 et 340
— Médailles suisses frappées en 1893 . . . . . 194 et 345
STRŒHLIN. Paul-Ch. — Monnaies et médailles suisses rares ou inédites 139
VALLENTIN. Roger. — De l'ancienneté de l'usage du marc en Dauphiné 18
— Le seigneuriage aux ateliers pontificaux de Sorgues, d'Avignon et de Carpentras. 182
— Les manuscrits de l'Avignonais Gaucher Blégier 257
WAVRE, W. — Reprise du monnayage à Neuchâtel en 1789 285
WITTE. A. de. — Samuel Quicchelberg et sa médaille. 1529-1567. . . 81

MÉLANGES

Th. von Liebenau, Fälschung von St. Galler- und Montferrater-Münzen in Savoyen 1514. 55
P.-Ch. Strœhlin, Deux médailles genevoises inédites 56
Dr Riggauer, Unedirter Ducat von Bisthum Chur 57
J. M., La médaille Morel-Fatio 58
Garde. Général. Essayeur et Maître de la Monnaie de Genève 60
La monnaie dahoméenne 60
Recensement de la monnaie d'argent en Angleterre. 61
Médaille du Tir fédéral 1887 Genève, en or 61
Missions de M. Blanchet 62

Pages.

Missions de MM. Engel et Mazerolle en Espagne 62
J. M. Médailles de Christophe Colon et du Dr Essenwein 62
Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale à Paris 63
F. Mazerolle, Nicolas Briot 213
A.-S. v. M., A propos de syndicales ou frappes d'or des deux quarts de Genève de 1785 et 1788 215
Dr J. Lanz, Moderne Imitationen einiger schweizerischen Stücke. . . 217
Sociétés suisses de tir de la République Argentine 218
Pièces de cinq francs dites à la mèche 219
La collection Antell 220
Le musée numismatique d'Athènes 220
Le musée de Bar-le-Duc 220
Monnaies et médailles étrangères nouvelles 221
La frappe des monnaies en France 223
La frappe des monnaies en Perse. 223
La monnaie de nickel en Italie 223
Monnaies particulières italiennes. . . . . 224 et 356
La monnaie d'aluminium 224
F. Haas, Eine Streitfrage. Sind die eidgenössischen Schützenfestthaler mit der Werthbezeichnung 4 Franken (alte) und 5 Franken in eine Verkehrsmünzsammlung aufzunehmen oder nicht? . . . 354
Variétés du centime suisse de 1891. 356
L'ancien atelier Bovy. 356
Pièces fausses françaises de 10 et 20 francs 356
Grèce. Monnaies de nickel. 357
M. Un passage de saint Luc. 357
Nécrologie numismatique . . . . . 64, 224 et 358
Trouvailles, fouilles et découvertes. . . . . 65, 225 et 359
Mas d'Azil, 65. Brie, 65. Auch, 65. Justine, 67. Ollioules, 67. Préty, 225. Sequin de l'antipape Clément VII, 226. Rome, 227. Arnay-le-Duc, 228. Aarau, 228. Champanges, 228. Saint-Gingolph, 228. Avenches, 359. Vérone, 363. Environs de Genève, 366. Arras, 367. Châlon-sur-Saône, 367. Lorient, 367. Reims, 368. Aisy-sur-Armançon, 368. Niort, 368.
Questions et réponses. . . . . 68, 229 et 370

BIBLIOGRAPHIE

I. COMPTES RENDUS

Arthur Engel et Raymond Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. 1er (Dr Ladé) 71
C.-F. Trachsel, *Philibert II, duc de Savoie. Liste monographique de ses monnaies et de ses médailles* (Dr Ladé) 77

Pages.

Spink & Son's. *Monthly numismatic circular* (P. S.). 79
A. Michaud. *Catalogue descriptif des monnaies et médailles composant le médaillier de la Chaux-de-Fonds*, 2e partie (J. Mayor) . . 237
Maurice Barbey. *La trouvaille de Valleyres* (Dr L.). 238
Victor de Munter. *La médaille de Jean Césaire gravée par Frédéric Hagenauer* (M.) 239
Fritz Jecklin. *Das Kästchen von Schied. Ein heraldisches Denkmal Currätiens aus dem XIV. Jahrhundert* (M.). 240
Alphonse de Witte. *Les périodiques de la numismatique*. 240
H. Gay du Borgeal. *Notice sur les nobles de Blonay, majors de Louèche* (M.). 373
Charles Scherer, *La nationalisation du système monétaire suisse et l'adoption de l'étalon d'or* (J.) 373
Revue de la Société néerlandaise de numismatique, 1re année, 1893 . . 374

II. SOMMAIRE DES PÉRIODIQUES

Revue numismatique, 1893 . . . . . 240 et 375
Bulletin de numismatique, 2e vol. . . . . 246 et 382
Revue belge de numismatique . . . . . 248 et 391
Annuaire de la Société française de numismatique 384

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Extraits des procès-verbaux du comité, réceptions de membres. 253 et 408
Nécrologie : Aloïs Heiss. 254
Edouard Hirzel. 255
Liste des membres. 418
Assemblée générale de 1893, annonce 253
Procès-verbal. 394
Rapport du président 398
Rapport du trésorier 406
Modification des statuts. 409
Exposition nationale suisse de 1896 409
Local de la Société. Constitution d'une section de Genève de la Société suisse de numismatique. Bibliothèque. 410
Correspondance : Lettre au Conseil fédéral au sujet d'une nouvelle frappe de monnaies divisionnaires d'argent 411
Réponse du Département fédéral des finances. 413
Remarques au sujet de cette réponse 415

TABLE DES FIGURES

I. PLANCHES HORS TEXTE

	Planches.	Pages.
Medaillen von J.-B. Frener aus Luzern	I-II	23
Die Medaillen über das Ereigniss des 10. August 1792	III	29
Genève. Thaler inédit de 1554	IV	162
Laura Gonzaga, femme de Gian Giacomo Trivulzio, médaille anonyme	V	167
Gianello della Torre, médaille par Leone Leoni	VI	168
Sceaux inédits des comtes de Gruyère et du doyen d'Ogoz	VII	171
Neuchâtel. Projet de pièces de 4, 2, 1 et 1/2 creutzers pour 1788	VIII	285
Le trésor du Pas-de-l'Echelle	IX-XV	291
La médaille Tolstoï	XVI	348

II. FIGURES DANS LE TEXTE

Médaille Morel-Fatio	58
La médaille de Samuel Quicchelberg	81
Genève. Demi-thaler de 1622	164
Genève. Triple pistole de 1771	166
Zurich. Thaler de 1561	167
Médaille de la fête vélocipédique de Lucerne	199

AUS

DER LUZERNERISCHEN MÜNZGESCHICHTE

VON 1622—1625

Die nur zu begründeten Klagen über die Verschlechterung des Münzwesens der Schweiz durch Verpachtung der Münzstätten einzelner eidgenössischer Orte an Privaten hatten die Tagsatzung zu dem Verbote bewogen, dass fürderhin die Kantone das Münzregal selbst aus üben sollten. Dieser Beschluss kam besonders dem Pächter der luzernerischen Münze, Jost Josef Hartmann, sehr ungelegen, da er seit dem Jahre 1620 in ausgiebigster Weise das Münzrecht benutzt hatte. Mit Schreiben vom 17. März 1622 suchte er die allgemein gehaltenen Klagen zu entkräften. Er versicherte « von vilen Privaten hoch und nider stand » habe er « vil verfolgung, seltzam verlündung, wanderbarliche tentation und anfechtung, widerwillen und ungunst » erlitten, so dass er nicht nur Schaden, sondern auch allerlei Gefahren ausgestanden. Auf die erste Offerte, wonach er mit dem Staate zum Betriebe des Münzwesens eine gleichgrosse Summe einschiessen, dagegen nur einen Dritttheil des Gewinnes und Verlustes erhalten sollte, glaubte Hartmann nicht eintreten zu können. Gegen Anerbieten der ihm gehörigen Münzstätte, der Werkzeuge und Uebernahme der Leitung des Münzbetriebes erhielt Hartmann wirklich die Hälfte des Gewinnes und Verlustes an Münze und Wech-

selbank. Dabei verpflichtete er sich, nach dem in den eidgenössischen Landen üblichen Weise die Münze zu betreiben. Dagegen wurde sein Begehren betreffen Besoldung nach Art seiner Amtsvorgängen abgewiesen.

Sonderbarer Weise wurde aber einer der wichtigsten Punkte, die Controle über Kauf des Münzmaterials, besonders des Silbers, im Vertrage mit Hartmann gar nicht berührt und so gibt denn auch die Münzrechnung über den Betrieb der luzernerischen Münze in den Jahren 1622-1625 über den Silberpreis gar keinen Aufschluss. Wir ersehen aus dieser Rechnung, dass in der Münze Luzerns damals Thaler, Dicken, Löwen, Batzen, Schillinge und Angster im Nominalwerthe von nahezu 500,000 Luzernergulden fabrizirt wurden. Allein der Gehalt der Münzen war, wie derjenige aus andere schweizerischen Münzstätten, ein relativ geringer (vgl. Beilage II). Desshalb wurden denn auch z. B. in Bern 1623, 18. März, die neuen Luzerner-Dicken verrufen.

Die Tagsatzung stellte 1625 das Ausmünzen der kleinern Sorten, auf welchen den Hauptgewinn erzielt wurde, ein und damit trat in der Münze von Luzern wieder ein Stillstand ein.

BEILAGE I.

1622, 31 März.

Wir der Schultheiss und Rath der Statt Lucern thund kund mit disem Brief, nach dem dann wir uns erinneret, dass neben anderen Regalien und Fryheiten, mit wöllichen ein hohe Oberkeit begaabet und gezieret, derselben auch eigenthumlich zugehörent das Müntzwerck und Stempfel derselben auch begriffen, darumb dahero auch gebürt und zustadt ein flyssiges uffsehen ze halten, damit aller hand Müntzsorten, so under Ir, der Oberkeit, gepräg, gemüntzet wirdt in rechter und gebürlicher Prob und

wärt ussgange und geschlagen werde. Wölliche eer und gab des Müntzschlags, wann denn unsere eerende Vorderen an sich und Ire Statt, auch loblichen gebracht und bisharo in gebürender maas und ruhmlich geüebt, so sind wir verursachet worden zu desto ordenlicher und flyssiger üebung dess Münzwerks under unser Statt Stempfel und gepräg dasselbig Müntzwesen ze unser, der Oberkeit, handen ze nemen. Desswegen wir durch einen verordneten ussschutz uss unserem Raathsmittel die sach berathschlagen lassen, wie sölliche ze unser Statt lob, nutz und frommen im besten in das werck ze richten, und auch mit unserem sonders lieben gethrüwen Burger, dem frommen und eeren vesten Josten Harttmann, als der dissmalen das Müntzwerk in verwaltung hat (und den wir vor anderen darzu ze bruchen begert) aller hand nottwendige underred pflegen lassen, und danne in dise volgende verglychung getreten.

Namlichen alls dann, wie vorgemeldet, das Müntzgepräg ein Oberkeitlich Regal und eigenthum ist, so sölle allwegen unser Amptmann und Schultheiss, so ye am Ampt ist, uff das Müntzwerck *superintendent* syn, also dass was ye dess Müntzens wegen, wie auch bettreffende das uff- und verwechslen allerhand gold- und silbermüntzen fürfallt und begegnet, an ime, von denen uss unserem Rath, die wir neben den gwohnlichen Ober- und Under-Gwardyn zu verwaltung der müntz verordnet, gelangen und gebracht werden, und er gwallt haben sölle ze bevelhen und ze verordnen, nach synem gut beduncken, es bedüchte dann ine nottwendig, für uns ein gesessen Rath ze bringen.

Sodanne an statt und gegen dem Präg und Stempfel der Müntz, so wir von Oberkeit wegen darthund, soll und will obgenanter unser Burger, oder wär nach ime das Müntzen versehen wirdt, für syn theil darthun die behusung und werckstatt zum Müntzen, sampt allem darzu nottwendigem werckzüg, und syner person arbeit.

Wöllicher werckzüg erstlich ordenlich inventiert und fürohin gemeinlich in unserem und syn, dess Müntzmeister, kosten erhalten, auch der arbeiteren lohn und anderer ufflauffender umbkosten, sampt dem zusatz von uns beidersydts, glych abtragen und zalt werden. Allein vorbehalten, was wir den von nüwem geordneten Amptslüten schöpfen werdent, soll auch über uns allein gahn und uss unserem theil erlegt werden.

Es söllent auch dise unsere verordnete Amptslütt ein flyssiges und thrüwes uffsehen haben, dass allerhand Müntzen, so wir ye ze zytten werdent prägen und schlahen lassen, in der prob und schrot, wie wir es verordnet, thrüwlich und erbarlich gepräget und ussgevertiget werdent, und dass darwider gantz nützet gehandlet oder einicher trug möge gebrucht werden. Inen, unseren Amptslüten, soll auch aller wechsel dess gellts, sampt dem Müntzmeister, in unser Statt und Landschafft genzlich übergeben und sonst ieder menigklichem glych heimschen als frömbden, alles uffwechslen abgestrickt und verbotten syn, by peen der confiscation alles gellts, so man by inen finden wirdt. So soll auch eben mässig verbotten syn, gellt von des wechslens wegen an andere ort ze tragen, dessglychen einich silbergschirr uffzekauffen, vorbehalten, dass unere Golldtschmid und Silberkrämer, was sy allein zu irem Handtwerk und Gwerb bedörfftig, kauffen mögent, by vermydung unser ungnad und straff. Darzu dann sy, unsere verordnete Amptslütt, allen volkommnen bevelch und gwallt haben söllent ze handlen, disponiren und uffsehen haben ze lassen, in Statt und Land, auch die straffen und confiscationen ze unseren handen zu bezühen.

Wir lassent auch zu, dass uss nach benamptem ynschutz unsere Amptslütt uff guldine und silberne pfand lyhen mögent, umb acht vom Hundert zinss, nach marchzall der zytt. Doch mit dem ernstlichen und usstrukenlichen bevelch dass söllich lyhen allein uff ein kurtze

zytt beschehe, und lenger nitt, dann uff dry oder vier monat. Dann nach verfliessung dises termins söllent endtlichen die hinderlegten pfand verfallen syn, und inn tigel geworffen werden, oder es gedunckte sy, unsere Verordnete, einem lenger zill ze verwilligen.

Damit nun disere Handtierung und Gwerb der Müntz und Wechsells möge ze verhofftem nutz ordenlich verwallten und fort getriben, wie auch allen ynryssenden missbrüchen und trüg vorkommen werden, habent wir uss unserem Rath ze vollmechtigen Bevelchshaberen verordnet und ernamset, die Edlen vesten, frommen, für nemmen und wysen, unsere sonders liebe gethrüwe Mitträth Gilgen Fleckenstein, Caspar Mören und Johann Balthasarn, von unsert wegen disem werck vorzestahn, und mit allen thrüwen und flyss hand obzehalten und ze verschaffen, dass unserer meinung und bevelch, wie oben erlütteret ist, gelebt, nachkommen und statt gethan, auch darwider nützit fürgenommen oder verhandlet werde. Wir wöllent auch ze handthabung und üebung dises Müntzwercks und Wechsels für unseren theil darthun und ynschiessen zwölff tusent guldin baares gellts unser Statt wärung, wie auch meergedachter Müntzmeister für syn theil ein glyche summa darthun wirdt.

Es soll aber hierin ein flyssige Buchhaltung angestellt, und ein besonder gelegen ort gerüst werden, ietz bestimpten ynschutz und pfand in guter sicherer verwarnis uff ze behalten und dann ye ze dryen Monaten umb ein ordenliche abrechnung geschehen, dass man sähen möge, wie diser Gwirb ein fortgang nemen, und was er ertragen wölle, auch ze glych was sich erfinden wirdt für geschossen syn, uns und ime, Müntzmeister, in glichem antheil getheilt werden. Allein söllent wir, wie hievor auch andüttung gethan, unserer verordneten Gwardynen und Amptslütten belohnung uss unserem theil abrichten und bezalen.

Dessen alles ze zügkuns und urkundt habent wir disen

Brief mit uffgetrücktem unser Statt gewohnlichem secret ynsigel bewart geben lassen, ze ussgendem monat Mertzen, Im Jar nach unsers herren Jesu Christi, heilsamen Geburt gezallt Sechszehenhundert zwey und zwentzig Jar.

Stattschryber Cysat.

BEILAGE II.

1622, 10 April.

Nach dem denn unser G. Herren, ein eersamer wyser Rath der Statt Lucern uss beweglichen ursachen und nach ryffen erwegung entschlossen zu meererem der Statt nutz die Müntz in Ir Oberkeitliche hand und verwalltung ze nemmen, wie dan sölliches schon albereit von etlichen Orten loblicher Eydtgnoshafft in das werck und üebung gebracht worden, und desswegen sich mit Irem Burger und Müntzmeister M. Josten Harttmann mit gwüssen dingen verglichen, wie auch etliche uss Irem Raths mittel zu obhalltung und uffsehung dises Müntzwäsen neben beiden Gwardynen verordnet, so habent sy auch in ansehen ietziger zyten schlag und lauff allerhand Müntzen ein gwüssen hallt und schrott gesetzt in wöllichem sampt der anzal der stucken die Müntzen under Irem stempfel gepräget und geschlagen werden söllent, namlichen.

Ein iedes March Schillingen soll halten dritthalbes Lott fyn und stuck 245.

Item ein iedes March Batzen soll halten vierdthalbs Lott fyn und stuck 108.

Item ein iedes March halb Dicken soll halten Nündthalbs Lott fyn und stuck 60.

Item ein iedes March Angster soll halten anderhalbs.

Sodann söllent die Dickenpfenning gemüntzet werden nach der Statt Zürich prob.

Actum den 10ten tag Aprilis Anno 1622.

BEILAGE III.

Das Münzrechnungsbuch Luzerns von 1622-1625.

Als dann unser gnedig Herren Schultheiss und Rath der Statt Lucern bewegt worden, die Müntz zu Ihren handen ze nemen, habent Sy mit Ihrem Burger und Müntzmeister Jost Hartman nach volgenden Accord und Verglych getroffen.

Und namlichen so solle ze forderst vermelter Ihr Münzmeister, lut synes anerbietens, alle syne müeh und arbeit, die er syner person halben in versehung des Müntzwerchs hat, an ihme selber haben, und unser Gnedig Herren ihme daran ützit ze geben schuldig syn.

Sodanne sollent unser Gnedig Herren und Ihr Müntzmeister in das Müntzwerch oder gwirb zu glyhem ynschiessen, und danne, so oft man rechnung haltet, soll ze forderst und vordannen der umkosten, so mit gsellenlohn, materialien und anderen zum Müntzwerch notwendigen sachen uffgeloffen, abgrechnet und gnomen, und was dann fürschüsst, zue glychem getheilt werden.

1622 uff 16ten Aprilis habent unser Gnedig Herren zus verfertigung des Müntzwerchs für ihren theill yngschossen	12086 gl.
Sodanne Ihr Müntzmeister für synen theil glychfalls	12086 gl.
Summa diser zweyen posten	24172 gl.

Uff den 15ten Decembris a° 1622 hat Meister Iost Hartmann, Burger und Münzmeister der Statt Lucern, von wegen des Müntzwerchs rechnung geben, von dem 17ten Aprilis des 1622ten Jahrs byss uff den 18ten Novembris desselben Jahrs, in bysyn Herren Jacoben Sonnenbergs, Ritters, Schultheissen und pannerherren, Herren Lud-

wigen Schürpfen, Ritters alt Schultheyssen und Statthauptmanns, Herren Hauptman Gilg Fleckensteins Seckelmeisters und Junckherr Hanns Baltasars, allen des Raths der Statt Lucern.

Und ist von dem 17ten Aprilis byss uff den 18ten Novembris aº 1622 an gelt gmacht worden.

Daller.

15 Centner, 19 pfund, thuot 3028 Marck, 15 Lot; jede Marck zuo 30 gl. 37 ½ sch. thuot.....	93 707 gl.

Dicken.

20 Centner 80 pfundt, thuond 4160 Marck, 4 Lot. Die Marck zuo 23 gl. 30 sch. thuot.....	98 806 gl.

Leuwen.

59 ½ pfundt, thuond 119 Mark, 4 Lot; die Marck zuo 18 gl. 30 sch. thuot.....	2 236 gl.

Batzen.

32 Centner 24 ½ pfundt, thuond 6449 Marck, 13 Lot; die Marck zuo 8 gl. 13 sch. thuot.....	52 209 gl.

Schilling.

13 Centner 72 pfundt, thuond 2744 Marck 11 Lot; die Marck zuo 8 gl. 5 sch. thuot	16 811 gl.

Angster.

64 ½ pfundt, thuod 129 Marck 8 Lot; die Marck zuo 4 gl. 10 sch. thuot.....	550 gl.
Summa Summarum alles gelts....	264 319 gl.

Sodanne thuot das ussgeben vom 17ten Aprilis byss uff den 18ten Novembris Aº 1622.

Erstlichen that der gsellen, deren 7 warent, belohnung.....	880 gl. 17 sch. 8 Hlr.

Sodanne sonderbar ussgeben.

Herren Landtvogt Niclaus von Hertenstein, als Oberguardin, zalt zwey fronfasten gelt, für jedes 5 gl. thuot.....	10 gl.
Item Meister Adam Claussen, dem Underguardin, zwey fronfastengelt, für jedes 12 gl. 20 sch., thuot	25 gl.
Item Meister Christen Stüntzi, dem ysenschnider, zalt lut syner rechnung.....	90 gl. 12 sch.
Wyter that das ussgeben umb Kupfer, Wynstein, ysen und derglychen sachen Erstlichen umb 2215 3/8 pfundt Kupfer, lut Buochs	2 064 gl. 28 sch.
umb 2227 pfundt weinstein.....	630 » 3 »
umb 470 pfund ysen und 1 böschen stangen Stachel und 95 pfund Flumser Stachel und 10 pfundt bly, hat alles kost lut Buochs...	102 » 14 »
umb 157 pfundt Seipffenfluss	15 » 28 »
umb 189 pfundt untschlit und 10 pfundt baumöl.....	66 » 5 »
zalt Meister Mauritz Schwartzen dem Haffengiesser umb ein müeterlin zum Brägstock, so er widerum gossen	23 » 30 »
zalt umb 103 Stuck giessdigel alleiley gattung.....	963 » 10 »
umb 70 Stuck ussgmachter wellen.	210 » —
umb 957 Mäss Kolen.....	245 » 2 »
umb 624 Moss Wyn zum giessen..	165 » 15 »
umb 8 Mäss und vier halb viertel Salz.....	83 » 5 »
umb holtz zum wyssmachen.....	16 » 20 »
zalt um ein nüws wasserrad.....	8 » —

Item um 5 schrybbüecher.....	3 gl. 16 sch.
Summa Summarum alles Umbkostens so bar bezalt worden.....	5 603 gl. 5 sch. 6 Hlr.

Uff den 19ten Novembris a° 1622 ist von Junckherr Hanns Baltasar in der Müntz an Silber, so nach abzug alles umbkostens verhanden, gwägen worden 678 Marck Ryschsthaler Silber, halt jede Marck 14 Lot fyn, thuot 9472 Lot,

jedes Lot zuo 85 sch. thuot..... an Kupfer 1356 Lot.....	20 170 gl. 20 sch.
242 Marck Dicken Silber, halt jede Marck 11 Lot fyn, thuot 2662 Lot, jedes Lot zuo 85 sch..... an Kupfer 1356 Lot.....	5 656 » 30 »
36 Marck halb Dicken Silber, halt jede Marck 8 Lot 2 quintli fyn, thuot 306 Lot, jedes Lot zuo 85 sch. thuot an Kupfer Lot 270.....	650 » 10 »
390 Marck Batzen Silber, halt jede Marck 3 Lot 2 Quintli fyn, thuot 1365 Lot, jedes Lot zuo 85 sch. thuot.....	2 900 » 25 »
an Kupffer 4875 Lot.	
an Kupfer 7711 Lot.	
452 Marck Schilling Silber, halt jede Marck 2 Lot 2 Quintli fyn, thuot 1130 Lot, jedes Lot zuo 85 sch. thuot.....	2 401 » 10 »
an Kupfer 6102 Lot.	
30 Marck Angster Silber, halt jede Marck an gelt 4 gl. 10 sch., thuot.....	127 » 20 »
Summa.....	2 528 gl. 30 sch.
Summa was an Silber vorhanden.....	31 906 » 35 »

Sodann an Kupfer 13813 Lot, macht 36 Lot ein pfund, thuot 383 pfund 25 Lot; jedes Lot

zuo 1 gl. 10 sch. gerechnet, thuot.....	479 gl. 24 sch. 9 Hlr.
Und ist man in zweyen posten in die Müntz schuldig.....	400 » —
Summa Summarum ist in allem in der Müntz.....	32,786 gl. 19 sch. 9 Hlr.
Dargegen so thut der ynschutz	24,172 gl.
Sodanne ist man an Vieren posten noch schuldig vss der Müntz ze zalen.....	2 636 »
Summa an disen zweyen posten	26.808 gl.
Disere 26808 gl. an obvermelten.....	32.786 gl. 19 sch. 9 Hlr.
abzogen, blibt fürschutz, so in zwey theil sich theilen soll.	5 978 gl. 19 sch. 9 Hlr.
Bringt einem theil.....	2 989 gl. 9 sch. 10 ½ Hlr.

Minen Gnedigen Herren theil hat Herr Müntzmeister Herrn Seckelmeister bezalt.

1623

Uff den 20ten Octobris aº 1623 hat Meister Jost Hartman, Burger und Müntzmeister der Statt Lucern, von wegen des Müntzwerchs rechnung geben, von dem 18ten Novembris aº 1622 byss uff dato. In bysyn Jacoben Sonnenbergs, Ritters, alt Schultheyssen und Panerherren, Herrn Statthalter Baltasar Pfyffer, Herrn Landtvogt Niclausen von Hertenstein, Herren Seckelmeister Gilg Fleckensteins, Herrn Hauptman Hanns an der Allmends und Jr Hanns Baltasars, aller des Kleinen Raths der Statt Lucern.

und ist der zytt an gelt gmacht worden an.

Dicken.

3445 Marck, 8 Lot, jede Marck per 13 gl. 20 sch. grechnet, thuot.....	46 514 gl. 10 sch.

Halb Dicken.

96 Marck, jede wie die Dicken grechnet, thuot.....	1 296 gl. — sch.

Schilling.

11638 Marck, 12 Lot, jede Marck per 4 gl. 2 sch., thuot.....	4 713 » 37 »

Rappen.

157 Marck, jede per 4 gl. 16 sch., thuot	692 » 32 »

Angster.

166 Marck 4 Lot, jede Marck per 4 gl., thuot.....	665 » —
Summa Summarum aller Marken 15503 Marck, 8 Lot, thuot an gelt.....	96,304 gl. 39 sch.

Sodanne that das ussgeben der gsellen, deren 7 waren, belohnung, darzuo gerechnet Meister Christen Stüntzins, des ysenschniders, verdienter lohn, that.	1 103 gl. 15 sch.	
Meer Herrn Statthalter von Hertenstein, dem Heren Oberstwardin, für ein Jahr, als für ein fronfasten 5 gl. thuot.....	20 »	—
dem Undergwardin für ein Jahr, für jede fronfasten 12 ½ gl.....	50 »	—
Ussgeben zehrung, als Herr Müntzmeister gen Baden der Müntz halber geschickt worden, that sambs dem Rosslohn.....	26 »	10 »
Ein nüw Wasserrad ze henken, das Kett ze süberen, und ein nüwe Dille ze legen.....	11 »	22 »
dem haffner von giess- und probier-ofen, und dem Sattler um riemen zun brägstöcken zalt....	7 »	10 »

um holtz zum Wyss machen durchs gantz Jahr	18 gl.	— sch.	
um 2614 ½ ℔ Kupfer	1 256 »	38 »	
um 1473 Mäss Kolen	445 »	37 »	
um 170 ℔ wynstein	17 »	—	
um 306 Moss wyn zum giessen und wyss machen	84 »	6 »	
um 120 ℔ Untschlitt und 10 ℔ Baumöl	34 »	10 »	
um 500 ℔ ysen vss der Cluss, und ein böschen stangenstachel, sambt dem fuchrlohn	76 »	32 »	3 den.
um 7 Mäss Saltz und 18 halb Viertel	118 »	18 »	—
Summa Summarum alles ussgeben	3 269 gl.	38 sch.	3 den.

und ist von Herren Seckelmeister Hauptmann Gilg Fleckenstein, und Junker Hanns Balthasar alles, so in der Müntz an Silber, nach abzug alles umbkostens, gewogen worden, und hat sich befunden.

Erstlichen an gold und ussgemachtem gelt und guoten richtigen schulden	2 898 gl.	—	
meer 184 Marck Dicken Silber, jede Marck zuo 13 gl., thuot	2 392 »	—	
meer 162 Marck Dicken, die A° 1621 und a° 1622 gemüntzet sind worden, jede Marck 11 gl. 30 sch. thuot	1 903 »	20 sch.	
meer 2000 marck ussgemacht Schilling, jede Marck 4 gl. 2 sch. thuot	8 000 »	—	
meer 498 Marck Schilling Silber, jede Marck per 3 gl. 20 sch.	1 743 »	—	
meer 180 Marck Angster Silber, jede Marck per 3 gl. thuot	540 »	—	
meer 50 Marck Rappen Marck per 4 gl. 16 sch. thuot	220 »	—	
Summa Summarum in allem	17 696 gl.	20 sch.	

Sodanne an Vorrath in der Müntz verhanden.

Erstlichen 2 Centner Kupfer, den Centner zuo 24 Rychsthaler, thuot..... 90 gl.
meer by 600 Mäas Kolen, jedes per 12 sch. thuot 180 »
meer 6 Centner wynstein, jeden Centner umb 10 gl..... 60 »
meer an stachel und ysen, und an gemachten wellen..... 80 »
meer an Saltz und Untschlit und Baumöl..... 15 »
meer an Kreb, so nit gwäschen, mag syn..... 300 »

Summa Vorrahts..... 725 gl.

Dargegen thate der erste jnschuss bedertheilen, den Ducatonen damahlen zu 4 gl. 15 sch. gerechnet, dann Min Gnedig Herren denselben in solchem pryss yngeschossen ..... 24 172 gl.

Diserer Summa ist nachmahlen umbs halb abgrueft worden, das am Capital oder Hauptguot verbliben. 12 086 gl.

Dieselben 12086 gl. an obstehenden 17 696 gl. 20 sch. so an gelt und silber verhanden abzogen, verblibt fürschutz, so Min Gnedig Herren und Herr Müntzmeister mit ein anderen hand ze theilen, thuot. 5 610 gl. 20 sch.
Die in 2 theil theilt thuot jedem 2 805 10

Miner gnedigen Herren theil hat Herrn Seckelmeister Herr Müntzmeister bezallt.

1625

Uff den 15ten Aprilis 1625 hat Herr Jost Hartmann, Burger und Münzmeister der Statt Lucern von wägen dess Münzwärchs rächnung gäben, in bysyn Herren Obersten Walther am Rhyn, Ritters, allt Schulltheissen und Stattfendrichs, Herren Statthalter, Niclausen von Hertensteins, Herr Seckelmeister Gilgen Fleckensteins, Ritters, Herr Rathsrichters An der Allmänd, Herren Landvogt Caspar Möören und J. Hansen Balthasars, aller des Cleinen Raths bemälter Statt Lucern.

Und ist der zytt an gällt gemacht worden wie volget.

Dicken.

5156 Marck 8 Lot, jede Marck zu 13 gl. 20 sch. grächnet thut..... 69 612 gl. 30 sch.

Löwen.

198 Marck, iede Marck zu 13 gl. 20 sch. grächnet, thut..... 2 673 » —

Schilling.

7343 Marck 12 Lot, jede Marck zu 4 gl. grächnet thut..... 29 375 » —

Rappen.

188 Marck, jede Marck zu 4 gl. 16 sch. grächnet thut..... 827 » 8 sch.

Angster.

326 Marck, jede Marck zu 4 gl. grächnet, thut..... 1 304 » —

Summa aller Marcken 13212, 4 Lot, thut an gält..... 103 791 gl. 38 sch.

Sodanne that das ussgäben der 5 gsellen, deren 5 warent, belohnig, darzu grächnet Meister Christen Stünziss, des ysenschnyders verdienter lohn, tat..... 852 gl. 38 sch.

Meer Herr Statthalter von Hertenstein dem Obergwardin für ein Jahr und ein fronfasten, 5 gl. per fronfasten, thut. 25 » —

dem Undergwardin für ein Jahr und ein fronfasten, für iede fronfasten 12 gl. 20 sch., thut..... 62 » 20 »

umb 80 ℔ Unschlitt zu kerzen, das ℔ zu 5 sch. thut..... 16 » —

umb 8 ℔ Baumöl..... 4 » 2 »

dem Haffner durch die ganz zytt vom giessofen und probierofen und um Muffen..... 5 » —

um Kammen und Spillen zu den Redern in der Strecki zu machen.....	20 gl.	— sch.
Meer um fylen und von den alten widerumb früsch ze hawen.....	5 »	20 »
wyter umb 821 ℔ Kupfer.....	392 »	39 »
umb 320 ℔ wynstein.....	32 »	—
umb 724 ℔ Isen uss der Cluss Solothurner gebietts, jedes per 4 ½ sch. thut	81 »	18 »
Furlohn von Solothurn allhaar von iedem zentner 1 Rychsthaler that.....	13 »	24 »
von einem boschen stangenstachel von Zürich haar, sambt dem fuhrlohn, thut.....	27 »	20 »
um 754 mäas kolen, von iedem mäas 12 sch., thut.....	226 »	8 »
um 30 stuck gross giess digel erkauft in Zürich, iedes stuck per 2 Rychsthaler thut zusambt dem fuhrlohn.....	122 »	30 »
um 4 Söum und 6 mass wyn zum giessen und wyss machen.....	90 »	7 »
um 6 mäass Salz und 11 halb fiertel...	82 »	27 »
um holz zum wyss zu machen die ganze zytt uss.....	20 »	—
Summa Summarum alles umbkostens..	2 080 gl.	13 sch.

Volget was an gold, gält und Silbersorten Herr Münzmeister H. Landtvogt Mören J. Hannsen Balthasar und H. Grossweybel nach vorhanden gezeigt.

Erstlichen an goldt und ussgemachten gält[1] und guten richtigen schulden	6 636 gl.
demnach an Dicken und zweyen gschirren.....	5 860 »
Meer an halben Dicken.....	460 »

(1) Darunter, 3150 gl. an unussgemachten Schillingen.

Wyter an Silber gschirr und etwas von guldinen Kettinen.....	505 gl.	—
Verners Mynen Gnädigen herren in die anderhalb Jahr lang das Rath- und ander Gällt in underschydenlichen Posten gäben, thut dasselbig in Summa.	2 560 »	12 sch.
wyter ingenommen und empfangen in underschydenlichen maalen durch das ganz Jahr.....	1 135 »	—
Summa Summarum.....	16 696 gl.	12 sch.

Thut nun der ganz Inschuss über Minen Gnädigen Herren und syn, Herr Münzmeisters, theil in Summa 12 086 gl. wölliche iezt gemällte Summa der 12 086 gl. an obstander Summa der..... 16 696 gl. 12 sch. abzogen verblybt fürschuz, namlich .... 4 610 » 12 »

Dise Summa der 4 610 gl. 12 sch. in zween theill getheillt gehört iedem theil 2 305 gl. 6 sch.

Vollget harnach was über vorstende Rächnung an allerhand bereitschafft in der Münz in vorraht nach vorhanden.

Erstlichen an Kupfer, by 3 zäntner, den zäntner per 40 gut guldin, thut.....	150 gl.
Demnach an ussgemachten Wällen by 140, sambt stöcken und stössen zu allen dryen Prägstöcken. Item nach ettwas an Stachel und unverschmideten Isen, ungefaar wärt by.....	300 gl.
Meer nach an Tiglen, gross und kleinen, gut und bösen, ungefaar wärt.....	100 gl.
Item an Wynsteinen, ungfaar 5 zäntner, den zäntner per 8 gut gulden, thut.....	50 »
Wytter nach ungfaar 400 mäas kolen, iedes mäas per 12 sch., thut.....	150 »
Summa dess ganzen vorrahts, zu gält angeschlagen, thut.....	720 gl.

Dr Th. v. Liebenau.

DE L'ANCIENNETÉ DE

L'USAGE DU MARC EN DAUPHINÉ

Valbonnais[1] et divers auteurs ont consacré quelques lignes au marc et à sa valeur en Dauphiné à diverses époques. Personne n'a essayé de fixer la date à laquelle l'usage de ce poids a été introduit dans cette province. L'étude de cette question n'est cependant pas dépourvue d'intérêt.

Le Blanc a établi que son introduction avait eu lieu en France sous le règne de Philippe I, entre les années 1075 et 1093[2]. Son opinion a été admise par Du Cange et par tous les numismates.

Il a été publié en Dauphiné un grand nombre de cartulaires ou d'ouvrages renfermant des chartes anciennes ou leurs analyses. Les recherches y sont très aisées, du moins lorsqu'ils renferment un *index rerum*. Plusieurs de ces cartulaires sont sans intérêt pour le sujet qui nous occupe, parce que les plus anciens documents qu'ils contiennent sont postérieurs à la deuxième moitié du XIIe siècle. Je citerai parmi eux, le recueil des *Chartes de Notre-Dame de Bertaud*, le *Nécrologe et cartulaire des Dominicains de Grenoble*, l'*Inventaire des archives des Dauphins de Viennois*, la *Notice analytique sur le cartulaire d'Aimon de Chissé*, l'*Inventaire des archives des Dauphins*

(1) *Hist. de Dauphiné*, t. I, p. 371 et t. II, p. 419.
(2) *Traité historique des monnoies de France*, pp. 150 et 151.

à Saint-André de Grenoble en 1277, le *Cartulaire municipal de la ville de Montélimar*, les *Actes capitulaires de l'église de Saint-Maurice*, le *Cartulaire de Saint-Robert*, le *Cartulaire de l'église de Die*, le *Cartulaire de la ville de Die*, le *Cartulaire de l'Abbaye de Léoncel*, etc. Dans d'autres on rencontre au contraire une certaine quantité de textes du XIe et du XIIe siècle, mais l'emploi du marc n'y est pas mentionné. Le *Cartulaire de Domène*, le *Cartulaire de Saint-André-le-Bas de Vienne*, le *Chartularium hospitalis Hierosolymitani Sancti Pauli prope Romanis*, les *Preuves de l'Essai historique sur l'Abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans*, le *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de Bonnevaux*, le *Cartulaire des Ecouges*, le *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Chaffre*, le *Cartulaire de l'Abbaye bénédictine de Notre-Dame et de Saint-Jean-Baptiste de Chalais, au diocèse de Grenoble*, etc., rentrent dans la dernière catégorie.

La plus ancienne mention de l'usage du marc en Dauphiné se trouve dans une charte datée de l'année 1110, « pro ducentis L^a^ solidis monete Viennensis, qui eo tempore viginti solidi valebant unam *marcam* argenti »(1). Peut-être découvrira-t-on un jour un document un peu plus ancien d'un petit nombre d'années, mais il est vraisemblable d'admettre que le marc fit son apparition en Dauphiné tout à fait dès le début du XIIe siècle. Son usage ne dut être mentionné dans les textes que lorsqu'il commença à devenir d'un emploi fréquent dans la vie privée de nos aïeux.

L'habitude de se servir du marc ne pouvait pas se répandre instantanément partout. Il fallut un certain laps de temps pour que l'utilité de ce poids fut reconnue et ce laps de temps varia selon les régions. Ainsi le *Cartulaire de l'Abbaye de Savigny* comprend une grande quantité de chartes du XIIe siècle ; c'est en vain qu'on

(1) J. MARION. — *Cart. de l'église cathédrale de Grenoble*, charte CXV. *B.*

y chercherait la moindre trace de l'usage du marc. Dans le *Cartulaire de l'Abbaye d'Ainay*, qui ne renferme que sept chartes de la même époque, on trouve au contraire ce membre de phrase qui est de l'année 1135 environ « sepe dictus abbas Gaucerano *dimidiam marcam* argenti dedit »(1). Si l'on étudie le *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Chaffre du Monastier* (en Velay), on lit après l'énumération des témoins d'une charte des 4-25 décembre 1096, la mention « Dedit autem pro ista convenientia eis Guillermus abbas, videlicet... Bertrando unum *marcum* argenti »(2). On voit encore dans la charte CCCLXXVII, qui n'est pas datée et qui est insérée après une charte de 998 et avant une autre de 985 « dimisit gatgeriam unam de IIII marchis argenti in ipsa santi Theofredi villa »(3). Il est évident que dans le second cas on se trouve en présence d'un texte intercalé et postérieur au Xe siècle.

M. Blancard a prouvé que la première mention du marc remontait à l'année 857(4). Le 4 décembre de cette année, le roi anglais Ethelwolf donna à l'Abbaye de Saint-Denis près Paris, par une charte faite à Londres, 20 marcs d'or et un vase d'argent de même poids. Ce savant auteur a démontré également que « le marc sterling qui fut le premier et le plus renommé des marcs monétaires du moyen-âge » est dû aux *Osterlingi* du IXe ou même du VIIIe siècle, aïeux des *Osterlings* de l'Hanse teutonique, et que par conséquent le marc est d'origine saxonne. Il a été usité deux siècles plus tôt en Angleterre, pays saxon, qu'en France. On peut conclure à priori de ces faits que l'usage du marc fut introduit en France par la région du Nord et que par suite le Midi ne dut le connaître qu'un peu plus tard.

(1) T. II, p. 199.

(2) *Marcus* et *marca* étaient employés tous les deux; toutefois, *marca* et *marcha* se rencontrent plus souvent.

(3) P. 133.

(4) *Annuaire de la Société française de Numismatique*, 1888, p. 224.

Les conclusions auxquelles je suis arrivé pour la détermination de l'époque à laquelle le marc commença à être usité en Dauphiné sont donc toutes naturelles. On peut même ajouter que le marc fut employé en Dauphiné quelques années avant de l'être en Provence. Les statuts de 1154 prescrivaient aux consuls d'Avignon de vérifier soigneusement deux fois par an, en présence de l'évêque, les mesures et les poids de la ville ; le nom d'aucun poids n'est cité(1). Il ressort de ceux de 1243, que le marc à peser l'argent était identique à celui de Marseille(2). Seize ans auparavant (1227), les Avignonais avaient dû faire la paix moyennant la rançon énorme de 7,000 marcs d'argent(3). A ma connaissance, les textes de 1227 et de 1243, sont les plus anciens concernant Avignon, où il soit question du marc ; on ne saurait en conclure qu'il n'y ait été en usage qu'au XIIIe siècle. On s'en servit en effet en Provence, antérieurement à l'année 1150, car, Raymond I de Baux, seigneur de Berre, mort cette année-là, emprunta, à une date inconnue, à son beau-frère Raymond-Bérenger I, cent trente marcs d'argent(4). Néanmoins l'emploi du marc ne fut peut-être général en Provence que vers la fin du XIIe siècle. Le *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille* qui contient un si grand nombre de chartes de ce même siècle ne renferme que six fois la mention du marc, entre l'année 1185 et l'année 1233.

Le texte de 1135 cité plus haut, tiré du *Cartulaire de l'Abbaye d'Ainay* et un autre extrait du *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille*, daté du mois de décembre 1194 « persolvere debet *marcham* argenti et dimidiam »(5), constatent le paiement d'un demi-marc

(1) FANTONI. — *Istoria della città d'Avignone et del Comtado Venesino*, t. II, p. 66.

(2) DE MAULDE. — *Coutumes et règlements de la République d'Avignon au XIIIe siècle*, p. 205.

(3) *Ibid.* p. 249.

(4) BARTHÉLEMY. — *Inventaire chronol. et analytique des chartes de la maison de Baux*, p. 11.

(5) Ch. 953.

d'argent. Le demi-marc n'a probablement pas été un poids idéal, quoiqu'aucun des poids, publiés à ce jour, ne représente le tiers d'une livre. Il est vrai qu'il était aisé de peser avec quatre poids d'une once chacun, ce qui revenait au même que de se servir d'un poids d'un demi-marc.

Le marc, ainsi que je l'ai déjà indiqué pour Avignon (texte de 1306), ne fut pas seulement destiné à peser les métaux précieux; à la longue, il finit par être usité en divers lieux, pour peser tout ce qui se vend ou s'achète au poids(1).

Le marc fut-il, dès le commencement du XIIe siècle, en Dauphiné, un poids effectif? C'est à peu près certain, quoique le plus ancien document qui cite le marc comme poids de cette nature, remonte seulement à l'année 1204 « de livra falsa et de *marc* fals »(2).

On peut tirer de cette notice une conclusion de nature à intéresser les paléographes. Tout texte dauphinois non daté ou insuffisamment daté et où il est fait mention du marc est forcément postérieur au XIe siècle.

ROGER VALLENTIN.

(1) ROGER VALLENTIN. — *Quatre poids avignonais inédits*, p. 2.
(2) GARIEL. — *Delphinalia*, p. 33.

NACHTRAG ZU DEN BIOGRAPHISCHEN NOTIZEN

ÜBER

J.-B. FRENER, von LUZERN (1)

Von Frl. Nina Frener (Schwester des Graveurs Frener) und Herrn Christian Frener, Kalligraph in Luzern, sind mir nachträglich noch folgende bemerkenswerthe Notizen aus dem Leben des Medailleur Frener zu gekommen.

Während seines Aufenthaltes in Luzern anno 1849 bis 1853 beschäftigte er sich hauptsächlich mit den Graviren von Wappen auf Kupferplatten, Petschaften, und Modelieren von Portraits berühmter Luzerner um sich seinen Lebensunterhalt zu verdienen; damals entstand auch ein Medaillon auf Dr. Kasimir Pfyffer; das schon öfters irrthümlich als Medaille aufgefasst wurde.

Im Jahre 1876 kam Frener für längere Zeit nach Europa auf Urlaub; er brachte seine Kinder zur weitern Ausbildung nach Paris; diese Gelegenheit benutzte er nun zu einem kleinen Abstecher nach seiner Vaterstadt Luzern; er hielt sich daselbst nur zwei Tage auf. Seine Kinder selbst; so sehr sie ihn darum baten, durften nicht dahin kommen.

An der Weltaustellung in Paris im Jahre 1878 erhielt er für eine Kunstarbeit eine goldene Medaille.

Ich will nun einzelne Medaillen Freners, die er vor der Übersiedelung nach Guatemala gestochen hat, einer kurzen Beschreibung unterwerfen.

(1) Vergl *Revue suisse de Numismatique,* II. Jahrgang, Seite 326.

1. — Die einseitige Medaille für die Familie von Vischer in Bern (ein Probeabdruck hievon besitzt Herr Anton *Eglin*, Kunsthandlung in Luzern). *Pl. I, fig. 1.*

In der Mitte sitzt nach rechtssehend Neptun, der Gott des Meeres, auf einem Fische reitend; der mit dem Schweife das Wasser wild erregt. In der linken Hand hält er den Dreizack; in der rechten einen ovalen Schild. In diesem Schilde ist in der Mitte ein Fisch mit aufgestellten Flossen; oben in der Mitte ein Stern und unter dem Fische schäumendes Wasser. Über dem Meeresgott ist ein Stern, von welchem aus Strahlen nach allen Seiten gehen. Am Rande der Medaille rechts stehen die Worte : J.-B. Frener. Inv. et Insc. 1842.

Der Durchmesser beträgt 0,060.

2. — Die Freischaarenmedaille d. Jahres 1844. *Pl. I, fig. 2.*

Um den Offizieren und Soldaten, welche der Standesregierung des Kantons Luzern, bei dem Niederdrücken der Revolution des Jahres 1844 behülflich waren, ein Zeichen der Anerkennung zu überreichen, beschloss dieselbe eine Denkmünze schlagen zu lassen. Der Kunstmaler H. Schwegler entwarf hiefür eine Zeichnung und Frener anerbot sich, von Florenz aus, dieselbe auszuführen.

Durchmesser : 0,038.

Gewicht : 27 gr. (Silber).

A. In der Mitte steht die Madonna; der rechte Fuss tritt auf eine Schlange; der linke auf der Weltkugel. Die rechte Hand hält sie auf der Brust; die linke ist nach unten ausgestreckt. Links und rechts erscheinen Engelsköpfe aus Wolken hervor. Im Abschnitte unten stehen die Worte : 8. Christmonat 1844 und rechts oberhalb : Frener.

R. In der Mitte steht der Kantonsschild überragt von einer Krone und umgeben von einem Lorbeer u. Eichen-

zweig, welche unten durch ein Band zusammengehalten werden. Die Umschrift lautet : Der Treue und dem Muthe für das Vaterland. Ganz unten steht zwischen den Enden der beiden Zweige der Name : Frener.

3. — Die Freischaarenmedaille d. Jahres 1845. *Pl. I, fig. 3.*

Ȧ. In der Mitte steht ein Schild worauf untereinander folgende drei Worte stehen : Emmenbrücke | Malters | Gütsch. (Es sind dies die drei Orte, wo die Regierungstruppen mit den Freischaaren hauptsächlich gekämpft hatten.) Links und rechts sind Fahnen und Waffen zu einer Trophäe zusammengestellt. Oben herum stehen die Daten : 31. März und 1. April 1845. Ganz unten in der Mitte der Name : Frener.

Ṛ. Derselbe ist ganz gleich, demjenigen der Medaille von 1844.

Durchmesser und Gewicht wie oben.

Es giebt auch solche von Bronce.

4. — Die Medaille auf Verdi. *Pl. II, fig. 3.*

Ȧ. In der Mitte ist das wohlgetroffene Bild des Berühmten Opernkomponisten im besten Mannesalter stehend. Zu beiden Seiten sind die Worte : Joseph Verdi, unterhalb der Figur der Name des Stempelschneiders : Frener.

Ṛ. In der Mitte steht eine weibliche Figur; die linke Hand auf eine Lyra, welche auf einer Säule steht, stützend ; die rechte über dem Kopfe ein Tuch haltend. Über die Lyra hängt ein Blatt, das untereinander folgende abgekürzte Worte trägt : A. Bu. | Lomb. | Erna | Q. F. O S | Mach | Masu. Vor der Säule sitzt ein Engel, welcher in ein Buch, das den Titel Memoria trägt, den Namen Verdi schreibt. Im Abschnitte unten ist die Jahrzahl MDCCCL. Darunter im Bogen Frener Inv. Fec. Zu beiden Seiten des Bildes stehen die Worte : Plaudentes Admirantes.

Dieselbe wurde in Bronce geprägt. Durchmesser 0,055.

5. — Die Löwendenkmalmedaille. *Pl. I, fig. 4.*

Ꝗ. In der Mitte liegt ein sterbender Löwe in einer Felsennische; die linke Taze auf dem Bourbonenschilde haltend; die rechte schlaff über den Felsen hängend. Auf dem Rücken sieht man einen abgebrochenen Speer herausragen. Auf der linken Seite ist der Schweizerschild an dem Felsen angelehnt, vor demselben sind — Hellbarte und Lanzenspitzen als Symbole des Krieges, sichtbar.

Über der Nische sind die Worte : Helvetiorum Fidei ac Virtuti. ; unter derselben : Die X. Augusti II. Et. III. Septembris MDCCXCII.

Ganz klein unten im Bogen : J.-B. Frener F.

℞. Dasselbe ist ganz glatt, es enthält nur die Worte : Per | Vitam Fortes | sub | Iniqua Morte | Fideles. Dann folgt ein breiter Strich und darunter : Genti | Bourbonicae | Autor.

Durchmesser 0,050. Gewicht 60 gr. Bronce.

5 *a*. — Es existirt noch eine kleinere Medaille über den gleichen Gegenstand von Frener. *Pl. I, fig. 5.*

Ꝗ. ist gleich mit Ausnahme der Aufschrift, welche lautet : Helvetiorum Fidei ac Virtuti und unter dem Bilde : Die X. Aug. II. et III. Sept. MDCCXCII.

℞. lautet in französischer Courrentschrift :

A la | Loyauté | et | L'Heroyque Fidelité | des Suisses | succombé à Paris | le X. Août 1792.

Durchmesser 0,020. Dieselbe wurde in Bronce und Silber geprägt.

6. — Schützenfestthaler von Luzern, 1853. *Pl. II, fig. 1.*

Ꝗ. Der sterbende Held von Sempach, Arnold von Winkelried, liegt mit den dem Feinde abgenommenen Speeren, die er noch fest in den Armen hält, am Boden. Das brechende Auge sieht zum Genius hinauf, welcher in der linken Hand dem Helden einen Lorbeerkranz bringt, während die rechte die Freiheitsmütze auf einem Stabe hält.

Rechts hinter dem Helden liegt seine Hellbarte und der Schild mit seinem Familienwappen (Halbmond in rothem Felde). Daneben J. B. | Frener | F.

Unter dem Abschnitte sind die Worte :

Dem Arnold von Winkelried | das dankbare | Vaterland.

℞. In der Mitte ist das eidgenössische Kreuz, dasselbe wirft Strahlen nach allen Seiten aus ; links ragt ein Eichenzweig, rechts ein Lorbeerzweig empor, welche sich unten kreuzen.

Über das Kreuz sind folgende Worte geschrieben :

Schützenfest | Der Eidgenossen | In Luzern | 1853.

(Ich möchte hier noch gleich beifügen, dass noch Nachahmungen, welche sehr ähnlich sind, existiren. *Nachprägungen wurden KEINE gemacht.)*

6 *a*. — Die Schiessmarken für das gleiche Fest, auch von Frener gestochen, sind schon in der Revue I. Jahrgang(1) näher beschrieben, ich lasse sie darum weg.

7. — Medaille zur Erinnerung an Bern's Eintritt in den Schweizerbund. *Pl. II, fig. 2.*

Ꝑ. In der Mitte steht vor einem Altare, der gothisch gehalten ist, ein Krieger ; er schwört den Eid der Treue, seine rechte Hand auf der Brust, die linke ein Schwert ausgestreckt haltend ; mit seinem rechten Arm umfasst er vier Fahnen.

Auf dem Altare liegt die Bundesurkunde mit den Sigeln der acht eidgenössischen Orte. Links am Boden ist der Bernerschild am Altare angelehnt, rechts vom Krieger liegt ein Helm mit dem zähringischen Löwenkopfe ; daneben ein Ritterhandschuh.

Oben in der Mitte ist ein Dreieck, von dem Strahlen nach allen Seiten ausgehen. Ausserhalb stehen die Worte : In Noth bewährt ; Im Bund besiegelt.

(1) A. ROBERT. — *Les Tirs fédéraux de la Suisse et leur numismatique officielle,* page 299 et pl. XX, fig. 7 et 8.

R. In einem Lorbeerkranze stehen die Wappen der acht alten Orte : Uri, Schwyz, Unterwalden, Luzern, Zug, Glarus, Zürich und Bern in der Reihenfolge, wie sie eingetreten sind.

Innerhalb sind folgende Worte :

Fünf | hundertjähriges | Jubelfest des Eintrittes | Berns | In den Schweizerbund | den 6. und 7. März 1353— Gefeiert an den Tagen von | Laupen und Murten | den 21. und 22. Juni | 1853.

Durchmesser 0,040.

Dieselben sind in Silber und Bronze geprägt.

Luzern 1893.

F. Haas.

DIE MEDAILLEN

ÜBER

DAS EREIGNISS DES 10. AUGUST 1792

Am Morgen des 10. August 1792 konnte König Ludwig XVI. von Frankreich nur mehr über das Schweizer-Garde-Regiment und ungefähr 2000 Mann Nationalgardisten verfügen, da die übrigen schon zur Revolutionsarmée übergetreten waren. Ungefähr um halb 9 Uhr verlies der König seinen Palast, begleitet vom Stabe des Garderegiments und etwa 100 Gardisten und begab sich in die Nationalversammlung, welche in der Reitschule tagte. Im Laufe des Morgens traten aber auch diese Nationalgardisten zu den Revolutionären über; und somit ist das Schweizer-Garde-Regiment, die einzige Vertheidigerin des Königs und der Tuilerien. Auf unrichtig überbrachten Befehl sammelte Hauptmann von Dürler die Gardisten und zog mit denselben nach dem Versammlungsorte der Nationalversammlung um dem Könige beizustehen. Hier erhielten sie den Befehl die Waffen sofort niederzulegen und sich in die Kaserne zurückzukehren. Die Gardisten, welche den Ruf zur Sammlung nicht gehört hatten, vertheidigten sich auf ihren Posten und verwehrten auf lange Zeit dem Pöbel den Eintritt ins Schloss. Diese alle wurden entweder gefangen oder erschlossen.

So haben die Gardisten des im Jahre 1616 gegründeten Schweizer-Garde-Regiment, den Eid der Treue bis zum letzten Athemzuge gehalten.

Den 7. August 1817 wurde durch die Tagsatzung den Überlebenden als Zeichen der Anerkennung folgende Medaille dekretirt; ausserdem erhielt jeder noch eine Urkunde mit folgendem Wortlaute (Oben in der Mitte ist ein Bild, das einen dem Blitz u. Sturm trotzenden Felsen im tobenden Meere darstellt; zu beiden Seiten Trophäen):

X August 1792

TREUE UND EHRE.

Die Tagsatzung der schweizerischen Eidgenossenschaft, welche auf den Antrag des Vororts und nach dem Willen der hohen Stände, dem Andenken des 10ten August 1792 eine feyerliche Berathung gewidmet hat, erachtet es als heilige Pflicht der freyen und unabhängigen Schweiz, nach fünf und zwanzig jährigem unwillkürlichem Stillschweigen, dasjenige was an jenem Tag Schweizerische Treue und Tapferkeit zum Ruhm der Eidgenossenschaft gethan, durch einen öffentlichen Akt der Dankbarkeit und Bewunderung zu ehren. Wenn auch allen damals im Dienst der königlichen Krone Frankreich stehenden Schweizer-Regimentern, das Lob eines musterhaften Betragens gebührt, wodurch dieselben sich und ihrem Vaterland in der Achtung der Welt, ein bleibendes Denkmal gestiftet haben, so ist dennoch, nach der Überzeugung aller Eidgenossen, der 10ten August 1792, wo das ehemalige Schweizer-Garde-Regiment in standhafter Vertheidigung der rechtmässigen königlichen Gewalt, rühmlichen Tod nach rühmlichen Kampfe gefunden, und durch seine heldenmüthige Aufopferung, an jene traurige Begebenheit, eine für die Schweiz glorreiche Erinnerung geknüpft hat, — der merkwürdigste Tag in den Jahrbüchern unserer neueren vaterländischen

Militair-Geschichte. Um nun dieses hohe Beyspiel, der Heilighaltung geschworner Eide, das bereits im Jahre 1815 der edeln Standhaftigkeit wakkerer Schweizer-Regimenter zum Vorbild diente, der Nachahmung künftiger Geschlechter zu empfehlen, und in den Augen aller Eidgenossen, die sich dem Kriegsdienste befreundeter Mächte, oder der Vertheidigung des eignen theuren Vaterlands widmen, eine solche muthvolle Hingebung des Lebens für die Pflicht, als die schönste Zierde eines biederen Volks, und als höchstes Gebot der militairischen Ehre, würdig zu preisen, will die Tagsatzung jenen unvergesslichen Tag, an dem Schweizerkrieger und Zeitgenossen, im Glanz dieser Tugenden erschienen sind, durch ein besonderes Dankzeichen verherrlichen und

beschliesst demnach :

1. In Erinnerung an die Thaten des 10. August 1792 zollt die Eidgenossenchaft dem ehemaligen Schweizer-Garde-Regiment, dessen Heldenmuth in der Schweizer-Geschichte, durch keine ältern Beyspiele von vaterländischer Tugend, verdunkelt werden wird, tiefe ewige Dankbarkeit und Bewunderung. Dem Andenken derjenigen, die ruhmvoll auf dem blutigen Wahlplatz blieben, oder deren Leben bald darauf zur Sühne für ihre Treue, geopfert ward; auch solchen, welche seither mit dem Bewustseyn dieser That gestorben sind, weihet die Eidgenossenschaft diese Urkunde. Ihre Namen, so wie diejenigen ihrer noch lebenden Waffenbrüder, sollen der Nachkommenschaft aufbewahrt und das Verzeichniss derselben, in dem eidgenössischen Archiv niedergelegt werden.

2. Allen am Leben gebliebenen Offiziers, Unteroffiziers und Soldaten des ehemaligen Schweizer-Garde-Regiments, die am 10. August 1792 zu Paris bey dem Angriff auf das königliche Schloss zugegen waren, wird ein

besonderes Ehrenzeichen zuerkannt, nämlich eine Denkmünze von gegossenem Eisen, die auf der Kehrseite das eidgenössiche Kreuz und die Worte Treu und Ehre, auf der Rückseite aber, das einfache Datum 10. August 1792 enthalten soll. An einem rothen und weissen Band, wird diese Denkmünze auf der linken Brust getragen werden können.

3. Die Ausführung obigen Beschlusses und die Austheilung der Denkmünze an die Berechtigten, wird dem Eidgenössischen Vorort, welcher für die noch in Frankreich Lebenden, die Dazwischenkunft des schweizerischen Generalstabs Sr. königlichen Hoheit des Generalobersten : — für die so in der Schweiz sich befinden, diejenige der betreffenden hohen Cantons-Regierungen in Anspruch zu nehmen hat — übertragen.

Also von der Eidgenössischen Tagsatzung beschlossen
den 7 August im Jahr 1817

Der Amts-Schultheiss der Stadt und Republik Bern
Präsident derselben :

Der Kanzler der Eidgenossenschaft :

Wir Schultheiss und Geheimen Räthe der Stadt und Republik Bern als Eidgenössischer Vorort haben in Folge des von der hohen Tagsatzung erhaltenen Auftrags und nach sorgfältiger Prüfung der uns vorgelegten Beweise, das Recht des ehrenvesten und namhaften... (Name und Geburtsort) gewesener... (Grad). Beym ehemaligen Schweizer-Garde-Regimente auf die durch obigen Beschluss der Tagsatzung gestiftete Ehrendenkmünze vollkommen begründet gefunden, daher Wir demselben diese vaterländische Auszeichnung als persönliche Zierde und gegenwärtige Urkunde zum immerwährendem Andenken übergeben lassen. Welches durch die Unterschrift unseres Amts-Schultheissen, Präsidenten der Tagsatzung

und durch Beydrückung des Schweizerischen Bundes-Insiegels bekräftigt wird.

In Bern dem 8. Oktober im Jahre 1817

der Schultheiss der Stadt und Republik Bern Präsident der Tagsatzung :

Der Kanzler der Eidgenossenschaft :

(In der Mitte nach links ist das Siegel und links die Öffnung zum Befestigen der Denkmünze.) *Pl. III, fig. 1.* (das Original obiger Urkunde liegt im Staatsarchiv Luzern.)

Durchmesser derselben ohne Ring = 0,026, mit Ring 0,028, die Münze selbst ist Eisen ; der Ring Silber.

Im Jahre 1816 bildete sich unter Oberst Karl Pfyffer von Altishofen ein Komite, um den am 10. August 1792 in Paris gefallenen Schweizern ein Denkmal zu setzen. Der dänische Künstler Thorwaldsen machte hiezu ein Modell und der Bildhauer Lucas Ahorn aus Konstanz meisselte das Denkmal aus. Um den Künstlern ein Zeichen der Anerkennung überreichen zu können, beschloss das Komite denselben eine Medaille zu überreichen und beauftragte den Münzgraveur J. Aberli in Wintherthur mit der Ausführung derselben. *Pl. III, fig. 2.*

A. In einer Felsennische liegt ein sterbender Löwe mit der rechten Taze den Bourbonenschild vertheidigend, die linke schlaff über den Felsen hängend. Auf dem Rücken desselben ist ein abgebrochner Speer sichtbar. Am Felsen rechts ist der Schweizerschild angelehnt und davor liegen einige Hellbarte und Speere. Über der Nische steht das Wort : Invictis. Unter der Nische :

Die X Augusti | MDCCXCII. Ganz unten im Bogen der Name des Stempelsschneiders : J. Aberli. Inc.

R. Dasselbe ist glatt und trägt nur die Worte : Per | Vitam Fortes | Sub | Iniqua Morte | Fideles.

Durchmesser 0,050.

Bezüglich den Medaillen, die J.-B. Frener im Jahre

1850 auf dieses Ereigniss gestochen hat, verweise ich auf den Nachtrag zu den biograph. Notizen J.-B. Freners, III. Jahrg. d. Revue, *Pl. I.*

Die jüngste dieser Medaillen ist diejenige, die auf den 100sten Gedenktag dieses Ereignisses geschlagen wurde.

Finanzielle Bedenken hielten den Verein, welcher diese Feier veranstaltet hatte, ab, eine Medaille selbst schlagen zu lassen. Der luzernische sehr unternehmende Goldschmied und Graveur Anton Schnyder anerbot sich nun auf seine Rechnung eine solche herzustellen; welcher man dadurch offiziellen Charakter verschaffte, dass man je ein Exemplar dem Fest-Prediger und Redner zum Geschenk gab.

Ȧ. In der Mitte ist eine Gruppe von drei Gardisten, die sich vertheidigen; zu beiden Seiten stehen die Daten 1792-1892 oben in einem Medaillon ist das Portrait des Hautpmanns v. Dürler, der die 2. Kompagnie des 3. Bataillon des Schweizer-Garde-Regiments kommandirte; ein Lorbeerkranz umschliesst dies Bild. Im Kreise, rechts beginnend, sind die Wappen der Kantone: Bern, Uri, Solothurn, St. Gallen, Graubünden, Tessin, Genf, Neuenburg, Wallis, Vaud, Aargau, Glarus, Freiburg, Zug, Schwyz und Luzern, und dann noch das, der Stadt Mülhausen. Die Legende lautet: Erinnerung an den Heldentod der Schweizer d. 10. August 2. 3. Sept. 1792

R̊. In der Mitte ist der sterbende Löwe, etc. (wie oben). Die Einfassung ist wieder ein Lorbeerkranz; derselbe ist von drei Medaillons unterbrochen. Oben in der Mitte in einem Medaillon ist das Bild des Oberst Karl Pfyffer; links das, des Modelleurs Albert Thorwalsen und rechts das des Bildauers Lukas Ahorn, der Schöpfer und Fröderer der Löwendenkmals in Luzern.

Ganz unten klein im Bogen der Name des Herausgebers der Medaille: Anton Schnyder, Luzern. *Pl. III, fig. 3.*

Luzern 1893.

F. Haas.

UNE PAGE DE

L'HISTOIRE MONÉTAIRE FRIBOURGEOISE

AU XVIIIme SIÈCLE

L'atelier monétaire de Fribourg, qui avait montré une certaine activité pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle, paraît s'être désorganisé vers 1774, année où l'on frappa encore des demi-batz, des kreutzer et des demi-kreutzer. Depuis cette époque, la fabrication des monnaies cessa complétement jusqu'en 1786. A cette date, nous voyons apparaître pour la première fois la *piécette,* valant 7 kreutzer (1). L'année suivante on fit une nombreuse émission : Doubles piécettes (14 kreutzer ou 3 batz), piécettes, kreutzer et demi-kreutzer (vierer). En 1788 on frappa en outre des demi-batz. La fabrication de ces différentes pièces continua d'une manière assez suivie jusqu'en 1798.

Nous ne nous occuperons ici que de la réorganisation de l'atelier, en 1786-87. A ce moment, le besoin de billon se faisant vivement sentir à Fribourg, le Gouvernement décida de recommencer la frappe, suspendue depuis douze ans, et s'adressa à la Seigneurie de Genève pour lui demander de bien vouloir lui indiquer un ouvrier capable d'exécuter les travaux nécessaires à la remise en activité de l'atelier. Il s'échangea à ce sujet une assez

(1) Henseler *(Essai sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg)*, décrit sous le N° 111 une *piécette* de 1717 qui doit être un essai, car ce genre de monnaies n'est apparu dans la circulation qu'à l'époque indiquée ci-dessus.

volumineuse correspondance entre les deux États. Nous en reproduisons ici les principales pièces[1].

Magnifiques Puissans et trés Honorés Seigneurs
Bons Voisins et Singuliers Amis !

Comme notre monnoye exige différentes réparations et que Nous n'avons ici en ce moment pas d'ouvrier expert en ce genre ; oserions Nous prier, Vos Seigneuries, de bien vouloir permettre, que l'ouvrier, qui travaille pour leur monnoye, puisse se charger de ces ouvrages.

Nous rechercherons avec empressement, Magnifiques, Puissans, et trés Honorés Seigneurs, des occasions à vous manifester toute notre reconnoissance, priant, Vos Seigneuries, d'être bien convaincuës à l'avance de notre vive gratitude, ainsi que des Sentiments trés Sincères, avec les quels Nous sommes trés cordialement

Magnifiques, Puissans et trés Honorés Seigneurs
Bons Voisins et Singuliers Amis !

Vos très affectionnés Voisins et amis à vous faire service.

L'Avoyer et Conseil de la ville de Fribourg.

Donné ce 13e Juillet 1786[2].

Genève, le 21 juillet 1786.

A Monsieur de Verro, chancelier à Fribourg.

Monsieur,

Leurs Excellences de Fribourg ont écrit le 13 de Juillet à notre Conseil pour demander que l'ouvrier qui

(1) Archives de Genève, *Pièces historiques* et *Copie de lettres du Conseil.*

(2) Cette pièce porte le sceau de Fribourg. Écu écartelé, au 1 et 4 coupé de sable et d'argent, qui est du Canton de Fribourg, au 2 et 3 d'azur au château à trois tours d'argent, qui est de la Ville de Fribourg. Lég. : SIG SECRETUM REIPUBLICA FRIBURGENSIS (L'anneau n'est pas sous les tours). L'écu timbré d'une couronne de marquis, coupant la légende.

travaille à nos monnoyes puisse se charger des ouvrages qu'Elles se proposent de faire exécuter dans le même genre.

Vous nous connoissez trop bien, Monsieur, pour n'être pas convaincu qu'en ceci comme en toute autre chose, nous saisirions avec l'empressement le plus affectueux tous les moyens d'agréer à leurs Excellences, mais avant de répondre à la demande qu'Elles nous adressent, nous désirerions savoir d'une manière plus précise ce que nous aurions à faire pour entrer exactement dans leurs vues.

L'établissement des monnoyes exige, Monsieur, quatre ouvriers principaux, un essayeur, un graveur, un fabricateur et le quatrième un artiste qui règle tout ce qui tient au Balancier, vous avés je le suppose, une partie de ces ouvriers, et il importeroit que vous eussiez la complaisance de m'indiquer, quels sont ceux, ou quel est celui qui vous manque, comme encore dans quel tems Leurs Excellences voudroient les employer, et quelle seroit à peu près la durée de leur absence.

J'espère, Monsieur, que vous comprendrez que ces divers renseignemens nous étoient nécessaires, et que Leurs Excellences ne prendront point en mauvaise part un délai qui n'a d'autre but que de répondre d'une manière plus parfaite à leurs intentions.

Depuis bien des années, nous n'avons pas frappé de grosses monnoyes, et nous n'avons eu à établir que du billon, ce qui fait que dans ce moment, nous ne possédons pas en ce genre des artistes de la première force, mais je puis vous assurer, Monsieur, que nous ferons tout ce qui pourra dépendre de nous, pour agréer à Leurs Excellences.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Puerari.

P.-S. Vous voudrez bien regarder ceci, Monsieur,

comme une information particulière que j'ai l'honneur de vous demander, en attendant que le Conseil réponde à la lettre de LL. EE.

A Monsieur Puerari, secrétaire d'Etat
à Genève.

Monsieur,

Nos monnoyes etants établies, et les ouvrages, que Nous désirons faire faire, consistants qu'en des cylindres pour un laminoir peutêtre un coupoir, et des Coins, que nous Nous proposions en même tems de faire Graver, nous ne pensons pas, que cela exige le séjour de l'ouvrier, Mais qu'après avoir vû, les ouvrages, qu'il y at à faire, qu'il pourra les executer chez lui.....

Fribourg, ce 25e Juillet 1786.

Werro, chancellier.

Genève le 1er Août 1786

à Monsieur de Werro chancelier à Fribourg.

Monsieur.

.....Il nous a fallu chercher un artiste en état de remplir vos vues, et nous avons eu le bonheur d'en rencontrer un très habile, très intelligent, très versé dans la fabrication des Laminoirs, coupoirs, coins etca, outre cela très honnête homme, mais avec lequel neantmoins, il n'est pas inutile de prendre quelques précautions.

La première et la principale, c'est de ne lui promettre le payement de ses ouvrages qu'après qu'ils seront achevés et remis.

La seconde de soumettre son travail à l'examen d'un artiste connoisseur qui en détermineroit le prix, ensorte que les pièces ne seroient envoyées à Fribourg que lors

qu'elles auroient eu l'entière approbation d'un pareil expert et ne seroient payées à l'ouvrier que conformément à la valeur à laquelle elles auroient été estimées.

Ce n'est pas, Monsieur, que nous suspections le moins du monde la bonne foi du Sieur Cramer, mais le Conseil a souhaité n'avoir aucun doute sur la diligence et la perfection avec lesquelles LL. EE. seroient servies.

Le sieur Paul à l'inspection duquel le travail de Cramer seroit soumis, est un mèchanicien de premier mérite..... Quand au voyage, Cramer demande d'en être payé à Fribourg, nous n'avons pû à cet égard convenir du prix, j'aurai seulement l'honneur de vous faire observer, Monsieur, qu'autre ses frais de bouche il payera pour la diligence jusqu'à Payerne, douze livres quatorze sols de Suisse, il aura depuis Payerne, quatre à cinq lieues de marche, et nous lui payons pour son tems, lorsque nous sommes dans le cas de l'employer, un écu neuf de France par jour, indépendamment de la nourriture.....

J'ai l'honneur d'être, etc.

Puerari.

Genève, le 15 d'Août 1786.

Au même.

Monsieur,

J'omis je crois dans mes précédentes lettres de vous parler du sieur Robin graveur de notre monnoye, qui si LL. EE. l'agréent seroit très en état de bien graver les Coins qui doivent servir à la fabrication de Leurs monnoyes; j'ai cru, Monsieur, pour que vous puissiez juger par vous même s'il vous convient de charger de ce travail notre susdit graveur, que je ne ferois pas mal de mettre sous vos yeux quelques échantillons des monnoyes qui ont été frappées avec des coins gravés par cet artiste.

J'ajouterai, Monsieur, que m'entretenant à ce sujet avec le Sieur Robin, il me pria de vous informer que le Sr Dassier son prédécesseur qui sans doute avait été employé ci devant par LL. EE. lui remit quelques matrices de demie batz, de crutzers et demi crutzer au coin de votre Etat et que si vous le désirez, Monsieur, il est pret à vous les faire parvenir.

Agréez, je vous vous prie, etc.

Puerari.

Au même.

Genève, le 27 de 7bre 1786.

Monsieur,

Conformément aux résolutions dont vous me faites part dans votre dernière lettre, j'ai invité Monsieur Robin à me dire quel seroit le prix qu'il demanderoit pour la gravure de chaque coin ; il ne s'étoit pas fait encore une idée précise de ce que la chose peut valoir, et pour faire à LL. EE. une proposition qui ne soit ni exagérée, ni au dessous de ce que ce travail doit lui produire, il a cru que le parti le plus sur étoit de s'en rapporter à ce que LL. EE. payerent ci devant à Monsieur Dassier, pour une commission du même genre.

Je ne puis pas vous dire, Monsieur, ce qu'il y eut de règlé à cet égard avec Monsieur Dassier, parce que non seulement cet artiste n'existe plus, mais il n'a laissé à sa famille aucune note qui puisse nous l'apprendre, il sera aisé, je le présume, d'y suppléer à Fribourg par les comptes de la Trésorerie qui sont sans doute chargés de ce qui lui fut payé dans le tems pour ce même objet. Au surplus, si nous étions privés la dessus de tout renseignement, il faudroit bien que Monsieur Robin surmontàt la répugnance qu'il a eue jusqu'ici à se déclarer.

Agréez, etc.

Puerari.

A Monsieur Puerari, secretaire d'Etat
à Genève.

Monsieur,

Monsieur Robin n'ayant pas voulû Se déclarer, quel seroit le prix, qu'il demanderoit pour la gravure de chaque coin et S'etant rapporte à ce qui a été payé cy devant à Monsieur Dassier son prédécesseur, j'ai après bien des recherches trouvé que l'on avoit payé dans le tems à Monsieur Dassier pour une commission du même genre Six Livres de france pour la pair, Mais Nous sentons fort bien, Monsieur, que tout ayant déslors augmenté de prix, cela ne doit point servir de regle, et nous vous prions en conséquence de bien vouloir convenir de prix a cet Egard avec Monsieur Robin, au quel il sera d'aprés ce plus facile d'apprécier son travail.

Le temps, que le sieur Kramer avoit exigé tendant vers sa fin, je vous prie, Monsieur, de bien vouloir me mander si nous pouvons bientot esperer d'avoir ses ouvrages, et, si les cylindres soit Rouleaux étoient faicts, d'avoir la bonté de les faire envoyer tout de suite; attendants la dessûs pour commencer à Batre.

Agréez, etc.

Fribourg ce 14e 9bre 1786

Werro chancellier.

Genève le 25 de 9bre 1786

à Monsieur de Werro chancelier
à Fribourg

Monsieur,

..... J'ai communiqué à Monsieur Robin ce qui le concernoit dans la dernière lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire; il m'a paru, Monsieur, qu'il se contenteroit de six livres de France pour la paire de

coins qui serviront à frapper des demi crutzer, mais il estime en même temps que les coins qui serviront à frapper des crutzer devroient lui être payés neuf livres la paire et douze livres ceux des demi batz. Vous l'avez préjugé, Monsieur, la main d'œuvre à tous égards, est plus haute aujourd'hui, qu'à l'époque ou Leurs Excellences employérent Monsieur Dacier, et cette considération peut bien légitimer la différence que Monsieur Robin met entre ses prix, et ceux de son Prédécesseur.

Au reste, Monsieur, je ne dois pas oublier de vous dire, que Monsieur Paul surveille avec soin le sieur Cramer, et que jusques ici il est très content de la manière dont vos ouvrages s'exécutent, il vint hier chez moi pour me dire qu'il seroit à désirer que vous me fissiez parvenir un échantillon des pièces de monnoye aux quelles vous vous proposez d'appliquer le cordonnage que vous avez commis au Sieur Cramer et qu'il désireroit savoir aussi. s'il faut que ces cordonnages soient droits, ou si votre intention est qu'on le fasse incliné. Je vous serai très obligé, Monsieur, si vous voulez bien me procurer là dessus les rensignemens nécessaires.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Puerari.

A Monsieur Puerari, secretaire d'Etat
à Genève.

Monsieur

.....J'écris par ce même courrier à Monsieur Robin, qui m'a demandé différents eclaircissements au sujet de la gravure des Coins, dont Vous avés eû la bonté de le charger, et le prie aussi d'accélèrer de son côté, autant qu'il sera possible, afin que nous ne soyons pas retardés par le Défaut de Coins.

J'ai oublié, Monsieur, de vous mander, que le cordon-

nage étoit destiné pour des pièces de Dix Creutzer, jusqu'à Dix Batz, et qu'on le préféreroit incliné, mais comme l'on commencera par battre du Billon, il ne nous presse pas au tant.

Veuillés s'il vous plait, etc.

Fribourg le 25 X^bre 1786

Werro chancellier.

Genève, 30 Janvier 1787

A Monsieur de Werro, Chancelier
à Fribourg

Monsieur,

Il a été singulièrement facheux qu'une affaire dans laquelle nous aurions aimé apporter la plus grande diligence ait été si longtemps retardée par la maladie de Cramer.

Ce pauvre homme quoique atteint d'une maladie à laquelle il vient de succomber ne consentit que très tard et avec toute la répugnance possible à se desaisir des ouvrages qu'il avoit commencés. Monsieur Paul a fait achever les cylindres par un ouvrier dont la capacité lui étoit bien connuë.

.....à l'égard des Coins, j'aurai l'honneur de vous dire, Monsieur, qu'il sont absolument achevés dans quinze jours, Monsieur Robin pourroit même expédier dans ce moment ceux qui doivent servir à frapper les demi sols, ils ne demandent plus que la trempe et le limage, opérations qui n'exigeront qu'un tems peu considérable.

Recevez, Monsieur, etc.

Puerari.

A Monsieur Puerari, secrétaire d'État
à Genève.

Monsieur,

J'ai reçu dernierement par le retour de notre voiturier

la Caisse contenant les cinq cylindres, qui étoient très bien conditionnés, mais lorsqu'on voulù les placer dans les cages, il s'est trouvé, que les Deux extremités soit Pivots etoient trop petits, ce qui nous mets dans l'impossibilité de prendre les trois restants.

A l'égard du cordonnage, que le sieur Cramer n'a pù achèver, si vous voulies bien, Monsieur, avoir la Bonté de le faire finir, nous vous serions trés obligés. il doit servir pour cordonner des pieces en argent de la grosseur de nos creutzers, jusqu'à de celles de Dix Batz, *(sic)* et l'on désireroit, qu'il fut incliné, ainsi que j'avois déja eû l'honneur de vous le mander.

La discrétion, Monsieur, devroit certainement nous prescrire, de ne pas vous faire de nouvelles demandes, Mais comme nous aurions besoin de quelques pairs de coins pour des pièces en argent, j'ose encore vous demander la grace de bien vouloir nous faire forger huit pairs de coins dont quatre de la grosseur de ceux de nos Creutzers, et les quatre autres de ceux de nos Demis Batz et d'avoir la bonté de convenir pour le prix de la gravure avec Monsieur Robin, d'aprés le Dessein que je lui envois par ce même Courrier, en le priant d'accelerer autant, qu'il sera possible, l'envoi des Douze pairs, qui doivent servir pour ce Billon.....

Recevez, etc.

Fribourg ce 15 fevrier 1787

Werro chancelier.

Genève 2 Mars 1787

A Monsieur de Werro, Chancelier
à Fribourg.

Monsieur,

J'aurois répondu plus tôt à la lettre que vous me fites l'honneur de m'adresser le 15, si Monsieur Robin avoit

pû se décider sur le prix des nouveaux Coins qui lui sont commandés, il me demanda quelques jours pour y réfléchir, et mercredi seulement je sus par son rapport, qu'il a eu l'honneur de correspondre avec vous, Monsieur, sur cet objet, le parti qu'il prend de ne pas déterminer de prix avant que l'ouvrage soit achevé, ne doit point, Monsieur, vous arrêter, le Sieur Robin est un artiste sur la délicatesse et le désintéressement de qui l'on peut compter, et il sera jaloux de servir votre Etat d'une manière qui mérite votre approbation, il m'a foit entendre cependant que le prix de nouveaux Coins différera peu de celui des premiers qu'il a fait établir....

J'ai l'honneur d'être, etc.

Puerari.

A Monsieur Puerari, secrétaire d'Etat
à Genève.

.....Monsieur Robin nous a fait dernierement l'envoi de sept pairs de coins pour les Creutzers et Demis Creutzers, dont nous sommes l'on ne peut pas plus satisfaits; je lui écrit par ce courrier, pour le prier de se hater autant qu'il sera possible ceux des Demis Batz et des petites pieces d'argent, sur lesquelles notre public attend avec la plus grande impatience.

Veuillés, je vous prie, etc.

Fribourg ce 2me Avril 1787

Werro Chancelier.

Genève, 9 Mai 1787

A Monsieur de Werro chancelier
à Fribourg.

.....J'ai la satisfaction de vous apprendre que mardi prochain, les coins destinés aux demi batz vous seront expédiés, Monsieur Robin me fait espérer qu'avant la

fin de mai, vous recevrez les coins qui doivent servir à frapper des piecettes et doubles piecettes, ainsi que le cordonnage.

Agréez, etc.

Puerari

Genève 11 de Mai 1787

Au même.

Monsieur,

Ma dernière lettre étoit a peine partie, lorsque je vis arriver chez moi Monsieur Robin qui dans une sorte de désespoir, m'apprit que six des coins qu'il devoit expédier mardi avoient péri à la trempe ; il ne pourra vous en envoyer que cinq, mais les autres suivront de près, le retard sera au plus de huit jours, le reste du travail n'en sera point differé.

Tous les revers possibles semblent s'être accumulés pour nous priver, Monsieur, de la satisfaction que nous aurions eue à vous servir d'une manière aussi promte que vos convenances pouvoient l'exiger.

Il a fallu pour produire ce dernier accident que l'ouvrier qui exécutoit cet ouvrage ait pris mal, celui qui la remplacé n'a pas senti la nécessité de ne point exciter un feu trop ardent et la gravure a été détruite. Cependant l'on a travaillé dès lors sans relache a reparer cette perte, Monsieur Robin m'assure que vous n'en souffrires point, parce qu'avec les cinq coins qui partiront mardi, vous pourrez toujours, Monsieur, faire travailler à la fabrication de votre monnoye.

Le cordonnage, Monsieur, est prêt a être mis à l'essai, mais pour que cet essai se fasse d'une maniere sûre, Monsieur Paul désiroit que vous pussiez m'envoyer quelques échantillons en cuivre du même diamettre que doivent avoir vos piecettes et doubles piecettes, non gravées, mais lisses, tels que ceux qui ont été envoyés

à Monsieur Robin, et qui soyent coupés par le coupoir dont vous vous proposes de vous servir. Il en faudroit s'il étoit possible 8 à 10 des simples piecettes, et autant des doubles. Et si vous pensés, Monsieur, à vous servir dans la suite du cordonnage pour de plus grandes pieces d'argent il seroit bon d'envoyer aussi quelques echantillons en cuivre du diamettre de ces mêmes piéces.....

J'ai l'honneur d'être, etc.

Puerari.

Genève 12 Mai 1787

Au même.

Monsieur,

Monsieur Robin m'ayant apporté deux essais des Coins qu'il doit expédier mardi, je m'empresse de vous les adresser et je me flatte par ces premières epreuves que la bienfacture de l'ouvrage vous dédommagera un peu de sa lenteur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Puerari.

A Monsieur Puérari, secretaire d'Etat
à Genève.

Monsieur,

J'ai reçû les trois lettres consécutives, que vous avés pris la peine de m'écrire, et je m'empresse en conséquence d'avoir l'honneur de vous envoyer cy joint le solde du compte des ouvrages faits par le Sr Cramer joint à notre première montant à 172 Ls 2 Ss de france, avec des flaons de la juste grandeur et epaisseur de nos piecettes et doubles piecettes, vous priant de bien vouloir hater l'envois des Coins, qui doivent servir à leur frap, nous etant d'une necessité absoluë d'en avoir des frappées pour le commencement du mois prochain.

Je suis bien mortifié de l'accident, qui est arrivé dans la trempe de ceux des Demi Batz, et vous prie Monsieur de bien vouloir dire à Monsieur Robin combien l'on a été satisfait des epreuves, que vous avez eû la bonté de m'envoyer.

Veuillés, je vous prie, etc.

Fribourg ce 15e May 1787

Werro chancellier.

Genève 12 Juin 1787

à Monsieur de Werro chancelier
à Fribourg.

.....Monsieur Robin m'assure, Monsieur, qu'il va vous expédier quelques-uns des coins pour les piécettes, il eprouvé *(sic)* de nouveaux accidens, plusieurs de ses coins viennent d'èclatter à la trempe, mais il les remplace par d'autres et il me promet que ce contretems ne vous retardera point.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Puerari.

Genève, 12 Juin 1787

A Monsieur Stettler Vice-Bailly de Nyon

Monsieur,

Il y a quelques mois, que voulant faire frapper de nouvelles monnoyes, LL. EE. de Fribourg, nous demandèret *(sic)* de faire établir dans votre ville, les principaux ouvrages qui leur étoient nécessaires pour cette fabrication.

Je fus chargé, Monsieur, de correspondre à ce sujet avec Monsieur le Chancelier De Werro et de pourvoir autant qu'il pourroient dépendre de nous à tout ce que demanderoient LL. EE.

Aujourd'hui, Monsieur, il nous importe de faire trem-

per les coins par une main habile, le Sr Grégoire Humel, chef, soit Directeur d'un martinet à Commugny, est la personne la plus propre à bien exécuter ce travail. Nous nous proposons en conséquence, de le lui commettre très incessamment, mais cet artiste est fort occupé, comme il nous importe non seulement qu'il se charge de cet ouvrage, mais aussi qu'il l'éxécute avec célérité, je viens vous supplier, Monsieur, de vouloir le lui recommander, afin qu'il l'accepte, et que par la promtitude de l'éxécution LL. EE. qui attendent impatiemment ces pièces, puissent les recevoir dans un tems peu éloigné.

Je ne me serois point permis, Monsieur, de vous adresser une pareille demande, s'il ne s'agissoit que d'une convenance particulière, mais ceci intéresse de respectables voisins auxquels nous aurions singulièrement à cœur de pouvoir être utiles.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Puerari.

A Monsieur Puerari, secrétaire d'Etat
à Genève,

Monsieur,

En consequence de l'honneur de votre lettre du 12e du courrant j'ai fait citer tout de suite devant moi le nommé Gregoire Humel de Communi, qui vient de paroitre dans ce moment seulement et de me dire qu'il avoit déja reçû la commission pour les Coins en question, dont il avoit environ trente de fait, je lui ai tres fort recommandé de faire un bon ouvrage et de l'expedier sans retard, il me la promïs positivement, j'ose esperer qu'il ne manquera pas de tenir la parole qu'il vient de me donner. Si en dautres occasions je puis etre de quelque utilité pour le peu de tems que jai encore a rester icy, vous aurez Monsieur la complaisance de me le demander, et

vous me trouverés toujours tres empressé a rendré mes devoirs à votre Republique et a vous Monsieur en particulier.....

Chataud de Nyon — F. Stettler
Ce 16e Juin 1787 — Vice bailli de Nyon.

Au même.

Monsieur,

Monsieur Robin venant de m'envoyer dernierement les quatre dernieres pairs de coins pour les petites piecettes, qui sont, ainsi que ceux des Doubles, que j'ai deja reçû precédemment, de toute Beauté, et la Commission, dont il a bien voulû se charger pour le présent, se trouvant remplie par ce dernier Envois, je viens vous prier, Monsieur, de bien vouloir avoir la Bonté d'acquiter, ce dont Nous lui sommes redevables, ainsi que ce que nous restons encore à Devoir pour ces autres ouvrages, et de m'en envoyer la Note, pour que je puisse en faire parvenir le montant.

Veuillés, je vous prie, etc.

Fribourg ce 24e Juillet 1787

Werro chancellier,

Genève, le 18 d'Août 1787

A Monsieur de Werro, chancelier
à Fribourg.

Monsieur,

J'ai vû avec une très grande satisfaction par la lettre dont vous m'honorates le 24 de Juillet, que vous êtes content des ouvrages que nous vous avons fait parvenir.

Conformément a ce dont vous me chargiez, Monsieur, j'ai acquité ce qui etoit dû aux différens artistes qui ont fait ce travail, je joins ici, Monsieur, les comptes mêmes qui m'ont eté produits.

Celui de Mr Robin No 1, montant à la somme de livres de Suisse.....	L 395 —
Lettre dudit No 2, rélative à l'envoi postérieur d'une paire de coins pour la somme d'un Louis 3/4 soit L. de Suisse.....	28 —
Compte des Sieurs Mennet et Neveux No 3 pour avoir fini le cordonnage commencé par Cramer, payé pour eux au Sieur Robin 3 Louis	48 —
Lettre de Mr Paul acquit du Sr Vincent héritier de Cramer No 4, pour la somme de 9 Louis soit 144 Livres de Suisse.....	144 —
	L. 615 —
Sur quoi j'ai a déduire L. 25.9s que je reçus de trop lors du premier reglement de compte..	25 9s
	L. 589 11

Il résulte de là, Monsieur, que les avances que j'ai faites se réduisent à L. 589.11s.

Souffrez, Monsieur, que je vous réitére ici, combien j'ai de regret aux divers contretems qui ont semblé concourir pour retarder nos envois, si jamais nous sommes dans le cas de faire exécuter quelque chose pour vous, j'ose me promettre, qu'étant moins contrariés par les conjonctures, nous pourrons vous montrer plus de diligence.....

Recevez, je vous prie, etc.

Puerari.

A Monsieur Puerari, secrétaire d'Etat
à Genève

Monsieur!

J'ai reçû joint à la lettre, que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 18e de ce mois; les Differents comptes, que vous avés eû la Bonté d'acquiter, des ouvrages, qui ont été fait pour notre monoye.....

Vous permettrés, Monsieur, qu'avant de présenter ces Différents comptes à notre Commission des Monoyes, j'ai l'honneur de vous observer, qu'il y a un Equivoque ou mesentendu à l'egard du prix de la gravure des coins pour les Creutzers et Demi Batz, que vous m'aviés mandé par la lettre, dont vous m'honorates le 25e 9bre de l'année derniere, devoir être payés neuf livres de france la paire de ceux des Creutzers et Douze Livres ceux des Demi Batz, et que Monsieur Robin porte par contre dans son compte à Douze livres la paire de ceux pour Creutzers et Vingt quatre livres ceux pour Demi Batz, vous priant de bien vouloir vous en eclaircir avec Monsieur Robin, pour que je puisse ensuite mettre le tout sous les yeux de la commission.....

Agrées, je vous prie, etc.

Fribourg ce 24e Aoûst 1787

Werro chancellier.

Genève le 25 d'Août 1787

A Monsieur de Werro chancelier
à Fribourg.

Monsieur,

J'ai communiqué à Monsieur Robin, l'observation très juste que vous m'avez adressée il avoit absolument perdu de vuë ce qui fut réglé à ce sujet et il a fixé les prix de ses coins d'après leur valeur et non suivant un accord qui lui est désavantageux.

Cependant, Monsieur, cet artiste a trop de delicatesse pour vouloir changer quelque chose à ce qu'il peut avoir promis, quoique à son préjudice, il rapportera ce qu'il a reçu de trop.....

Recevez, etc.

Puerari.

A Monsieur Puerari, secrétaire d'Etat
à Genève

Monsieur,

.....L'observation que j'ai pris la liberté de vous faire sur la Différence du prix pour la gravure des coins, n'étoit que pour ma propre décharge, et sur ce que vous avés bien voulû me mander en reponse, et la lettre, que j'ai reçû de Monsieur Robin à ce sujet, l'on a pas hesité de les passer au prix porté dans sa note, Mais comme les frais pour les nouveaux outils et poincons, qu'a exigé la gravure des différents coins pour notre monoye, sont actuellement faits, l'on espere, que la gravure des coins, que nous serrons dans le cas d'avoir de Besoin dans la suite, ne sera pas aussi chere.....

Veuilles, je vous prie, etc.

Fribourg ce 16 7bre 1787

Werro chancellier

On voit qu'une grande partie des monnaies fribourgeoises du siècle dernier sont dues aux graveurs genevois Dassier et Robin. Elles ne portent pas de signature, mais celles exécutées par Robin sont bien déterminées par la correspondance que nous venons de reproduire. On remarquera qu'il n'y est pas question de coins de ducats, dont M. Ed. de Jenner indique une émission en 1787 (1). Henseler (2) n'en fait pas mention et tous les numismates que nous avons consultés en ignorent l'existence.

Les pièces gravées par Dassier doivent avoir été émises de 1709 à 1717; les 10 et 20 kreutzer de Fribourg de 1709 et 1710 offrent une grande ressemblance avec les 21 sols de Genève (le cartouche du revers du 21 sols de 1710 est

(1) *Die Münzen der Schweiz*, p. 53.
(2) *Essai sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg.*

tout à fait semblable à celui du 20 kreutzer de la même année). D'autre part, nous avons vu qu'en 1786 Robin était détenteur de coins de demi-batz, de kreutzer et de demi-kreutzer. Il existe plusieurs variétés de ces différentes pièces (ainsi que des schillings) des années 1709 et suivantes : il est donc bien évident qu'elles peuvent être classées parmi les œuvres de Dassier, quoique la gravure du revers de plusieurs d'entre elles ne rappelle guère la manière élégante de cet artiste.

Genève, 1893.

A. C.

MÉLANGES

FÄLSCHUNG VON
ST. GALLER- UND MONTFERRATER-MÜNZEN
IN SAVOYEN 1514.

Magnificis et potentissimis dominis dominis duodecim cantonorum Magne et vetustissime lige superioris Alemmanie Elvetiorum nuncupate, dominis suis observandissimis.

Magnifici et potentissimi domini domini mei obseruandissimi, debita Salutatione premissa. Accidit, quod hiis diebus proxime defluxis quidam mercator de lacu orte, diocesis novarienssis et subditus Reverendissimo Cardinali sedunensi portavit in patriam istam circha sex mile grosonos falsos, quos pro maiori parte expendit in patria ista, emendo bestias, caseum et alias res; quos grossones homines isti nescientes tale factum accepere. Sed cum in populo hoc devulgatum fuit, iste talis mercator dereliquit patriam et aufugit in partes rome. Itaquod non potuit aprehendi. Quare cum Magnificentie vestre habent in eorum dominio plures mercatores qui negotia sua gerunt in partibus istis et cum illis, qui faciliter nescientes de tali causa possent decipi et fraudari pro debito meo michi vissum fuit de tali negotio Magnificentiis vestris notitiam dare, ad hoc ut Magnificentie vestre haberent tale negotium inter subditos suos propellare et notificare. Isti tali grossoni sunt de Signo *Sancti Galli* et de signo grosonorum domini Montis ferrati. Sunt etiam maioris forme quam alii sint, et novi, aparent etiam alii grossoni alterius matterie false non ea quantitate, aparent etiam scuti falsi, sed pauci. Isti tales grossoni prout fertur fabricati fuerunt in quodam loco nominato Craunor, dominii ducis sabaudie, per quendam dominum cuius nomen ignoratur. Et

hec scribo Magnificentiis vestris ad hoc ut sint de talibus instructi. Me Magnificentiis vestris continue commissum reddo. Ex opido M. V. Burgi domi 28 decembris 1515 (1).

E. M. V.

Fidelissimus servitor et subditus
V̊lricus Fluder de Lucerna
Ibidem pro M. V. Comissarius.

(1) 1514 nach unserer Zeitrechung. Am 30. October 1515 war das Eschenthal bereits in Handen der Franzosen, die sich dessen während der Friedenverhandlungen in Genf bemæchtigt hatten.

Dr Th. v. Liebenau.

* * *

DEUX MÉDAILLES GENEVOISES INÉDITES

Médaille inédite du Tir fédéral de 1887, à Genève. (Remise à Mme Albert Dunant pour sa présidence du Comité des dames ayant offert le drapeau de la Masse Chorale.)

Av. Lég. : * * * TIR FÉDÉRAL GENÈVE 1887 * * * .

Ex. : MASSE CHORALE . . Dans une couronne de laurier et de chêne (en relief nouée au bas d'un ruban, l'inscription sur 6 lignes.)

A Mme | Albert DUNANT | Presidente | du | Comité | des | Dames | —•— |

L'inscription incuse est gravée au burin.

R̊. : Le revers de la médaille de la Masse Chorale (gd. module).

Argent doré. Mod. : 0,0483.

Collection de M. Alphonse Dunant à Genève.

N.-B. Cette médaille est absolument inédite. Elle a échappé aux recherches de feu notre collègue Th. Henlé publiées dans le *Bulletin* de 1887 et de M. Arnold Robert, publiées dans la *Revue* en 1892.

Médaille décernée par les comices d'Artois, à Jacq. Necker au sujet de sa rentrée au ministère des finances en 1788.

Av. : COMITIA ARTESIÆ. Les armoiries d'Artois (timbrées d'une couronne royale sommée d'une mitre d'évêque avec sa crosse entre deux casques ornés de lambrequins et de cimiers), dans un écusson entre deux touffes de palmes et posé sur un terrain. Devant l'écusson et tourné vers la gauche, est couché un lion, derrière et sortant vers

la droite, est couché un lévrier. Sur le terrain à droite, les initiales du graveur D V (Duvivier).

℞. : Couronne de chêne fermée dans le haut et nouée au bas d'un ruban relevé vers le centre de la médaille, l'inscription frappée sur deux lignes : DE PATRIA | BENE MERITO | au-dessous sur quatre lignes gravées au burin IAC. NECKER | AERAR. REG. | PRAEF. GENER. | MDCCLXXVIII.

Or fin. Mod. : 0,041.

Poids : 61,18 gr.

La valeur métallique de cette médaille est assez forte. Elle m'a été proposée pour l'achat, mais j'ai dû renoncer à en faire l'acquisition. Elle a probablement été fondue depuis, malgré l'intérêt qu'elle présentait.

Cette pièce, au type général des médailles décernées par les comices d'Artois, a tout son intérêt dans la légende gravée. Nous serions heureux de voir un de nos collègues français publier les documents originaux concernant cette médaille.

P.-Ch. Strœhlin.

* * *

UNEDIRTER DUCAT VON BISTHUM CHUR

Theile Ihnen hiernach mit, dass in einem kleinen Goldfund (in der Stadt Kempten gemacht) ein dukat von Chur vorkommt, den ich für unedirt halte.

Chur (Bisthum), Joseph Mohr v. Zernetz. — Ducat o. J.

MO ❀ NO ❀ AVRIA EPISCOPO ❀ CVRI ❀ Vierfachiges Wappen mit aufgesetzter Inful.

FERDI ✠ II ✠ D · G · ROM ❀ IM ❀ SEMP ❀ AVG Reichsadler.

Das Stück ist wie der ganze Fund im Besitz des städtischen Museums in Kempten (Bürgermeister Horchler). Es sollte mich freuen, Ihnen etwas Sie Interessirendes mitgetheilt zu haben. In vorzüglicher Hochachtung.

Dr Riggauer, *München.*

* * *

LA MÉDAILLE MOREL-FATIO

La série, si riche déjà, des médailles de numismates vient de s'augmenter d'une pièce capitale, consacrée à la mémoire de l'un des meilleurs archéologues de notre époque, le regretté Morel-Fatio. Si l'hommage est un peu tardif, il n'en est pas moins bien senti et l'on doit vivement féliciter ceux qui ont conçu et exécuté cette entreprise, intéressante à plus d'un titre, comme on le verra, pour notre Société. Par ce temps de débordement prodigieux de camelote numismatique, de commémorations inutiles, d'anniversaires obscurs et pourtant fixés sur l'or, l'argent ou le bronze, les collectionneurs éprouveront quelque plaisir à placer dans leur médaillier une pièce heureusement élaborée et dont personne ne contestera la nécessité. En voici la description :

ARNOLD MOREL-FATIO NUMISMATE 1813-1887

Buste de trois-quarts à droite de Morel-Fatio.

Signé au bas :

GEORGES HANTZ. PAUL STRŒHLIN & Cie EDID.

Ry. : En haut, dans

le champ, en quatre lignes : HISTOIRE | MONÉTAIRE | DE | LAUSANNE

Une table chargée de livres ouverts et fermés, de rouleaux et d'objets divers, balances, encrier, plumes, monnaies, derrière lesquels se dresse une planche qui porte onze types de monnaies de Lausanne et de Saint-Maurice. Ce trophée est accompagné, à gauche, d'une branche de laurier, à droite d'un rideau et de branches de sapin.

Signé : GEORGES HANTZ INV.

Diam. : 61^{mm}.

Argent, aluminium et bronze [1].

La ressemblance du buste de l'avers est parfaite; c'est bien la physionomie intelligente et si vivante du conservateur du Musée de Lausanne. Le modelé aurait pu être un peu moins dur, la forme un peu plus serrée, mais l'artiste, M. G. Hantz, faisait avec cette pièce son début dans la gravure en médailles; et c'est un début qui promet beaucoup, car, si rompu que l'on soit aux difficultés de la gravure artistique ou industrielle, l'art du médailleur est chose si spéciale que plus d'un ciseleur habile a échoué là où M. Hantz vient de réussir du premier coup. Quant au revers, très habilement composé, on y déplore la présence inutile et par trop banale d'un rideau à franges ; on se demande également ce que viennent faire là ces branches de sapin nullement décoratives ; mais ce sont de minces défauts, largement compensés par l'excellente facture des autres accessoires du revers qui comporte, en outre, un véritable tour de force : la reproduction, en des dimensions infinitésimales et cependant parfaitement nette et précise, de quelques spécimens de la monnaie épiscopale lausannoise et de deniers mauriçois.

Nous disions que cette médaille était particulièrement intéressante pour notre Société ; elle est, en l'effet, l'œuvre de plusieurs de nos collègues : MM. Strœhlin et Ce qui l'ont conçue et éditée, M. Hantz qui l'a gravée et M. Furet qui a été chargé de la frapper ; de plus, Morel-Fatio a été membre de la *Société suisse de Numismatique*, de 1883 à sa mort.

Il est inutile de retracer ici la carrière de Arnold Morel-Fatio ; bornons-nous à en donner les principaux faits, en guise de commentaire. Né à Rouen, de parents vaudois, le 15 août 1813, Morel-Fatio, après avoir fait de bonnes études classiques, se consacra aux affaires

(1) La frappe des exemplaires d'argent est réservée aux seuls souscripteurs. Il sera frappé dix exemplaires en aluminium et le nombre des exemplaires en bronze ne dépassera en aucun cas deux cents.

jusqu'en 1859. Il publiait en 1848 dans la *Revue numismatique* son premier mémoire et dès lors il ne cessa pas de s'occuper d'archéologie et de numismatique. *L'Histoire monétaire de Lausanne* qui a paru dans les *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande* et l'étude des monnaies contrefaites dans le nord de l'Italie, au XVIe et XVIIe siècles forment ses principaux travaux. Une grande partie de l'activité de Morel-Fatio a été consacrée au Musée de Lausanne dont il a organisé et presque décuplé les collections archéologiques. Ainsi que l'a dit un de ses biographes : « D'autres savants ont plus écrit que lui ; son œuvre comprend environ 700 pages in-8°, mais cette œuvre ne sera jamais oubliée, parce qu'elle est celle d'un esprit sagace, consciencieux et remarquablement instruit. »

J. M.

* * *

Garde, Général, Essayeur et Maître de la Monnaie de Genève. — Ils sont élus par le Petit Conseil, ratifiés par le CC, pour trois années. Ils doivent être citoyens.

Voir Edits de la Républ. de Genève (Genève. Société des libraires, 1707, in-4°).

* * *

La monnaie dahoméenne. - Au Soudan occidental, et notamment au Dahomey la monnaie courante employée par les indigènes consiste en coquilles blanches appelées „Caurie“, et venant des îles Lakedive et Maldive et même de Zanzibar. Depuis des siècles, les bateaux marchands en apportent des cargaisons entières à l'embouchure du Niger et sur toutes les côtes de Guinée jusqu'à Liberia. Ces coquilles, selon les localités ont une valeur qui varie de 60 centimes à 2 francs le mille. Les „Caurie“ n'ont cours que dans les pays où l'or est abondant. On ne peut s'en servir dans toute la région située entre Kong et Bondokou et la mer ; là, les indigènes se servent inclusivement de poudre d'or et de pépites. Ils font usage pour leurs paiements d'une balance à plateaux de laiton et de cuivre et de poids dont les dimensions et les formes varient à l'infini. La plupart de ces poids sont en cuivre fondu et représentent des animaux, des groupes et objets divers. Chaque individu possesseur d'une balance a ses poids à lui. La girafe par exemple est le poids pour une certaine quantité d'or, une noix pour un autre.

L'unité de poids dans tout le Soudan est la *Bariféri*, qui vaut 4 *mitkali*. Chaque mitkal vaut 13 fr. 50 d'après la valeur de l'or en Europe. Un mitkal se divise en *27 banans* valant chacun cinquante centimes.

Il y a des poids spéciaux pour peser le demi-mitkal, un tiers ou deux tiers de mitkal. Ce système de pesage est assez original, mais il est difficile d'en faire l'éloge au point de vue de l'exactitude, parce qu'il ne présente aucun moyen assuré de contrôle, et il est facile à celui qui vend de rendre la balance dont il se sert favorable à ses intérêts.

Les figures que représentent les poids sont très singulières et les animaux ou les personnages qui y figurent sont des plus fantastiques.

* * *

Recensement de la monnaie d'argent en Angleterre. — Le Chancelier du trésor avait ordonné, l'été dernier, une recensation des monnaies d'argent en circulation dans le Royaume-Uni. On possède aujourd'hui les résultats presque complets du recensement. Y compris la Banque d'Angleterre, 4,497 banques et banquiers ont fourni une réponse aux demandes qui leur ont été adressées ; 92 maisons seulement n'ont rien répondu. Le total des existences en monnaies d'argent, à la date du 20 juillet dernier, s'élevait chez ces 4,497 banques, à 4,548,775 liv. st., c'est-à-dire environ 1 1/5 million de liv. st. de plus que la moyenne sur laquelle on avait compté. Un petit nombre d'établissements seulement avaient un stock moindre que leurs besoins n'auraient dû l'exiger, et ce pour un total en moins de 41,845 liv. st. seulement. En résumé cette enquête a démontré que le stock de monnaie divisionnaire dépasse les besoins.

* * *

Médaille du Tir fédéral 1887 Genève, en or. — Il s'est vendu dernièrement un exemplaire en or de cette médaille pour la somme de 1200 francs. C'est, croyons-nous, le plus haut prix atteint par cette pièce, qui n'a été frappée qu'à douze exemplaires. Un second exemplaire s'est vendu 1100 francs.

* * *

Missions de M. Blanchet. — Notre collègue a été chargé par le ministère de l'Instruction publique français, d'un voyage en Autriche, Allemagne et Russie pour examiner les classifications et l'arrangement des différents musées numismatiques.

***

Missions de MM. Engel et Mazerolle en Espagne. — MM. A. Engel et Mazerolle, tous deux membres de notre Société, ont été chargés par le Gouvernement français d'aller étudier en Espagne la numismatique des fiefs de la Catalogne. M. Engel dans son rapport détaillé présenté au ministère signale entre autres douze monnaies des évêques de Gérone complètement inconnues. Cette mission a duré deux ans et portera sans doute une grande lumière sur cette partie si compliquée de la numismatique. Nous souhaitons le même succès à M. Mazerolle qui va se mettre en route prochainement.

***

Médailles de Christophe Colon et du Dr Essenwein. — Notre collègue, M. Lauer, graveur à Nuremberg, nous envoie deux de ses créations les plus récentes; ce sont des médailles de bronze consacrées à des personnages bien différents, Christophe Colon et le Dr Essenwein.

La première, éditée en commémoration des fêtes de Gênes et du quatrième Centenaire de la découverte de l'Amérique, porte, au droit, un buste de l'illustre navigateur; par une fantaisie que nous goûtons peu, l'artiste a représenté ce buste de dos, la tête seule étant de profil. La physionomie énergique du Génois est bien rendue, encore qu'il y manque cette expression de foi et de sérénité que l'on remarque sur la plupart des portraits (plus ou moins authentiques) de Colon qui a l'air ici d'un penseur, d'un philosophe, voire d'un professeur allemand; la médaille officielle du Centenaire, gravée par Johnson, de Milan, échappe à ce reproche. Malgré la grande habileté avec laquelle ce relief est modelé, on y sent bien une gravure purement industrielle, non sans velléités, très marquées il est vrai, de créer une œuvre d'art digne de ce nom. Le vêtement, vaste manteau drapé sur les épaules, est tout particulièrement bien traité.

Quant au revers, où la même bienfacture — avec moins de sobriété

— dans le modelé est digne d'éloges, on peut lui reprocher ceci : la figure allégorique (l'Espagne ?) qui en est le principal ornement, ne répond à aucune idée bien précise, puis elle est assise sur un globe terrestre dont la forme ne saurait convenir à un siège ; on y constate enfin quelques fautes de dessin. Les légendes ont le tort d'être en espagnol, langue peu intelligible à la majorité des collectionneurs ; l'usage du latin s'imposait.

Le caractère général de cette médaille est, en somme, très allemand, un peu trop même, pour le héros, bien méridional, qu'elle rappelle. C'est, cependant, une belle médaille, à laquelle les critiques légères que nous venons d'énumérer n'enlèveront rien de son originalité et de son intérêt très réel.

Il n'y a que de bonnes choses à dire de la seconde médaille, et même de très bonnes choses. Le nom du Dr Essenwein est peu connu en dehors de l'Allemagne, si ce n'est parmi les historiens et les archéologues ; il est attaché pourtant à une grande œuvre, le Musée national germanique, dont Philip-August-Ottmar von Essenwein fut le directeur depuis 1866. Né le 2 novembre 1831 et mort le 13 octobre 1892, Essenwein a consacré sa vie entière à faire connaître le moyen âge à ses contemporains. On lui doit d'importantes restaurations d'édifices anciens et de nombreuses publications archéologiques. Le portrait que nous en donne M. Lauer, remarquablement exécuté, est frappant de ressemblance, et on y retrouve la sympathique figure du savant allemand, son expression bienveillante et pleine de charme.

Pas d'allégorie, heureusement, au revers, mais une vue à vol d'oiseau du Musée germanique, une vue qui fera rêver ceux qui ont visité ce merveilleux dépôt. Bien que traité avec minutie, ce paysage se tient parfaitement et la perfection du détail ne nuit point à l'ensemble.

Nous félicitons sincèrement notre collègue pour ces deux nouvelles œuvres, pour la seconde surtout qui fait grande figure dans le médaillier de M. Lauer. J. M.

* * *

Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale à Paris. — Dans le courant de l'année 1891, le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, à Paris, a acquis 313 monuments numismatiques qui se répartissent ainsi : monnaies grecques, 169 ; monnaies romaines et byzantines, 7 ; monnaies du moyen âge et des

temps modernes antérieurement à 1789, 67 ; monnaies du dix-neuvième siècle, 3 ; monnaies arabes, 30 ; médailles de la Renaissance et modernes, 12 ; jetons, 19 ; poids monétaires grecs et byzantins, 6. Le British Museum, durant la même année, s'est enrichi de 369 monnaies grecques, parmi lesquelles 16 sont en or et en électrum, 280 en argent et 75 en bronze. (*La Nature,* 19 novembre 1892.)

NÉCROLOGIE NUMISMATIQUE

Dr J.-F. Dugniolle, † à Ixelles (Belgique), le 16 juin 1892.

H.-A.-G. Vallier, † à Grenoble, le 23 juin 1892, ancien membre de la Société suisse de Numismatique.

Dr Arnold Busson, † à Inspruck, le 7 juillet 1892, membre honoraire de la Société suisse de Numismatique.

Alphonse de Schodt, † à Bruxelles.

J. Moore, † à Birmingham, en septembre 1892. Dessinateur de grand mérite et médailleur, auteur de nombreuses médailles très appréciées en Angleterre.

Gab. Cherubini, † à Atri (Italie), le 13 août 1892.

Aug. Castan, † à Besançon, le 27 juin 1892.

Henri Lavoix, † à Paris, le 23 octobre, conservateur du Cabinet des médailles.

Louis-François-Joseph Dancoisne, † à Hénin-Lietard (France), le 19 septembre.

Théodore Henlé, † à Genève, le 27 novembre 1892, trésorier de la Société suisse de Numismatique.

Photiadès-Pacha, † à Rome, le 3 septembre. Il avait réuni une magnifique collection de monnaies grecques et romaines dont la vente a eu lieu à Paris en 1890. Le catalogue de cette collection contient un grand nombre de monnaies inédites jusqu'alors.

TROUVAILLES, FOUILLES ET DÉCOUVERTES

Découverte d'un trésor au Mas d'Azil. — Un terrassier du Mas d'Azil (Ariège), nommé Mossat, plus connu sous le nom de Lapin, vient de découvrir dans une auge à cochons, dont il creusait le sol à coups de pioche, deux vases en terre cuite remplis de monnaies d'or du règne de Louis XIII et de pièces espagnoles datant de la même époque. Quelques lingots d'or se trouvaient aussi enfermés dans ces vases.

* * *

Trouvaille à Brie. — Une découverte vient d'être faite dans la commune de Brie, près de Larochefoucauld. Un agriculteur, en labourant son champ, a trouvé quatre tombes en pierre contenant des ossements bien conservés, des bijoux et médailles anciennes.

Il y a vingt-cinq ans, au même lieu, on avait découvert des tombes identiques. Dans l'une d'elles on a trouvé des pièces au millésime de 1553.

* * *

Découvertes archéologiques. — M. Luc Brunet, négociant-propriétaire, quartier Saint-Paul, à Auch, vient de découvrir dans sa propriété de Sembrès, canton de Mauvezin, un pot contenant 80 deniers et oboles, au nom de Centulle.

Le nom de Centulle a été porté par plusieurs souverains du Béarn.

L'histoire nous apprend que les premiers vicomtes de Béarn choisirent Morlàas pour résidence et pour capitale de leurs États. Cette ville, jadis si florissante, longtemps la rivale de Pau, est aujourd'hui un modeste chef-lieu de canton, situé à dix kilomètres de Pau, qui n'intéresse guère plus les étrangers que par sa basilique et son musée.

C'est vers le XIVe siècle que les souverains de Béarn quittèrent leur château de la *Hourquille*, à Morlàas, pour s'aller fixer à Pau et à Orthez.

Ce château, dont les derniers vestiges ont disparu, contenait les ateliers où l'on fabriquait la monnaie des souverains de Béarn, car ces derniers avaient non seulement le droit de frapper de la monnaie d'argent, mais aussi des écus d'or.

Grâce à la pureté de leur matière, ces monnaies eurent une vogue extraordinaire.

La monnaie morlane, qu'on appelle ainsi du nom de la ville où elle était frappée, avait cours dans toute la France, en Espagne et même dans des pays éloignés.

M. de Bordenave nous apprend qu'on a découvert des pièces morlanes jusqu'en Palestine, où elles furent portées par les Croisés.

La vogue de ces monnaies était due à la fermeté des princes béarnais qui en interdirent scrupuleusement l'altération.

Or, à cette époque, les autres monnaies étaient presque toutes altérées ; c'était là une source de bénéfices pour les monarques dans la gêne.

Les souverains du Béarn n'ayant jamais, pendant des siècles, consenti à l'altération de la monnaie qu'on frappait à Morlàas, on s'habitua à recevoir cette dernière en toute confiance. Aussi, voyons-nous tous les actes de vente passés dans le Béarn, comme à Auch, du reste, et même dans les provinces éloignées, mentionner cette réserve : que les paiements auraient lieu en monnaie morlane.

M. Brunet a bien voulu nous permettre d'examiner et d'étudier sa très précieuse découverte.

Les 80 deniers et oboles étaient renfermés dans un vase de terre grossière.

Les pièces sont toutes en argent, à fleur de coin. Elles portent toutes la même légende : *Centullo Com.* Elles ont dû être enfouies vers le XIVe siècle.

Rappelons à cette occasion, qu'en 1883, à Pessan, on découvrit un pot renfermant 707 pièces de monnaie morlane ; plus tard, en 1886, à Gondrin, on trouva 5395 pièces de la même monnaie.

(*Avenir républicain d'Auch,* 10 février 1893.)

* * *

Trouvaille à Justine (Ardennes). — M. Gérard-Richard a trouvé, dans un pot de grès, en démolissant un bâtiment lui appartenant, 320 pièces de monnaie dont voici la nomenclature :

1° 203 pièces de 5 fr. à l'effigie de la première République, de Napoléon Ier et de Louis XVIII ;

2° 73 écus de 6 livres, à l'effigie de Louis XV, la Régence, Louis XVI et aussi la République ;

3° 6 pièces de 30 sols, à l'effigie de Louis XVI ;

4° 12 pièces de 2 fr., tant à l'effigie de Napoléon Ier que de Louis XVIII ;

5° 8 pièces de 1 fr., à l'effigie de Napoléon Ier ;

6° et plusieurs pièces de cuivre, à l'effigie de Louis XV, Louis XVI, et de la République.

La plus nouvelle date de 1809 et la plus ancienne de 1726.

M. Gérard suppose que ce trésor aura été caché au moment de l'invasion russe en 1815, soit par le propriétaire de l'immeuble, soit par les Russes eux-mêmes, car un colonel, lui a-t-on dit, a habité la maison en démolition pendant toute la durée de l'invasion.

(*Revue de la Marne,* 16 décembre 1892.)

* * *

Trouvaille à Ollioules. — Des numismates de Marseille viennent de se rendre à Ollioules (Var), où l'on a découvert les ruines d'une église située dans une excavation de rochers, sur l'emplacement de l'ancien poste romain.

On parle de médailles curieuses qui auraient été trouvées sous un glissement de terrain. (*Le Gaulois,* 15 décembre 1892.)

QUESTIONS ET RÉPONSES

Tous les lecteurs de la *Revue* sont instamment priés de bien vouloir chercher à élucider les demandes ci-dessous et d'envoyer leurs réponses à M. Paul STRŒHLIN, rédacteur, Cité 20, Genève, en mettant en tête de la réponse le titre de la question et son numéro. — Les demandes de renseignements seront aussi publiées gratuitement.

A. — QUESTIONS

N° 1. Jetons suisses de tir. — A quelle Société de tir de la Suisse allemande appartiennent les jetons suivants :

1. — Av. : Buste de Guillaume-Tell coiffé du chapeau et tourné à gauche, sous l'épaule la pomme percée d'une flèche.

℞. : Monogramme formé de *F M. J.* entrelacés. En dessous séparé par un trait JETTON.

Etain. Mod. 0,021.

2. — Av. : Ecusson fédéral posé sur un morgenstern et une épée à deux mains en croix et surmonté du chapeau de Tell.

℞. : Semblable au N° 1.

Laiton. Mod. : 0,021.

3. — Av. Lég. : RECHEN PFENNIG Ecusson fédéral. Au-dessous : M F. J.

℞. : Semblable à l'avers du N° 2.

Laiton. Mod. : 0,021.

4. — Av. : Sur trois lignes dans le champ entouré d'un grènetis. : * | BUEHLER | A R.

℞. : Ecusson fédéral posé sur deux branches de chêne et de laurier. Au-dessus : SCHIESS au-dessous MARKE

Laiton. Mod. : 0,0215.

* * *

N° 2. Lunati. — Cette famille a-t-elle des rapports avec la Suisse ?

Existe-t-il la description d'une médaille d'un Lunati, capitaine des Suisses au service de France, Naples ou le St-Siège et de quel graveur est cette médaille ?

* * *

N° 3. Anachronismes. — Comment expliquer les anachronismes qui se trouvent sur certaines monnaies ? par exemple la présence du nom et de la figure d'un souverain sur une pièce portant un millésime où il était mort ou déposé.

Exemple du 1er cas. Une pièce de six sols française, frappée à Paris (A) portant la date de 1779 et le nom et la tête de Louis XV, mort en 1774.

Exemple du 2me cas. Les pièces françaises de 2 sols (nous en avons sous les yeux de Strasbourg, BB, et de Montpellier, N) avec le nom et le buste de Louis XVI et la date de 1793. Or la République avait été proclamée dans ce pays le 22 septembre 1792.

* * *

N° 4. Traduction française de termes numismatiques allemands. — Après avoir vainement cherché dans tous les manuels numismatiques la traduction des termes suivants, je me vois forcé de recourir aux lumières de mes confrères pour obtenir quelques éclaircissements. Ce sont : *Regenbogenschüssel*, — *Münzwardein*, — *Schlosser der Münze*, — *Ausbeute-Münze*. — Je désirerais avoir un terme précis ne donnant lieu à aucune équivoque. P. S.

* * *

N° 5. Imitations sassanides. — Existe-t-il une monographie détaillée ou des articles de revues donnant des renseignements sur les imitations de monnaies sassanides faites au commencement du moyen âge jusqu'au XVIe siècle dans l'Asie centrale et l'Inde ? Il existe un grand nombre de variétés de ces pièces. La plupart sont en billon assez bas et imitées très grossièrement. On les attribue toutes aux khans de Bokkhara, je crois cette attribution erronée ou pour le moins très hasardée. H. H.

* * *

N° 6. Imitations ou refrappes ? — Il existe dans le commerce une grande quantité d'essais de la première république française, tous *fleur de coin*, que l'on peut se procurer à un prix très inférieur à celui

qui est noté dans les ouvrages sur ce sujet. En comparant ces pièces avec des exemplaires indubitablement authentiques on remarque de nombreuses différences et il existe beaucoup de variétés ou de combinaisons d'avers et de revers qui ne sont pas décrits. Devant une telle moisson le doute vient à l'esprit de l'heureux possesseur et il se demande s'il n'est pas en présence d'une spéculation déshonnête ou tout au moins d'un abus de frappes faites avec des coins retouchés. Les membres de la Société suisse de Numismatique habitant Paris seront sans doute à même de nous renseigner. H. H.

***

N° 7. Kaupert. — Une médaille genevoise de 1833 a été frappée en l'honneur de Kaupert. Qui était ce musicien ? qu'a-t-il fait et pourquoi lui a-t-on décerné cette médaille ? Prière d'envoyer quelques renseignements biographiques et de signaler les collections où des exemplaires de cette médaille se trouveraient en un autre métal que le bronze dont je possède un exemplaire. P. S.

***

N° 8. Maccagno. — Existe-t-il une description complète des monnaies et des imitations de monnaies aux types suisses, hollandais et allemands, émises par cette principauté ? J'ai déjà connaissance des articles de la *Rivista Italiana.* P. S.

***

N° 9. Période gauloise suisse. — Existe-t-il une bonne carte de la Suisse à l'époque celtique et gauloise y indiquant les peuplades, les bourgs et les localités diverses ? Existe-t-il des monographies sur cette époque contenant des descriptions de monnaies gauloises ou celtiques appartenant à la Suisse, en dehors des ouvrages classiques sur l'ensemble de la numismatique gauloise ?

***

N° 10. Caracalla et Héliogabale. — Il est excessivement difficile de distinguer à première vue quelles sont les pièces appartenant à l'un ou à l'autre de ces deux empereurs. Quelque spécialiste pourrait-il résumer les principaux signes auxquels on reconnaît ces monnaies ?

BIBLIOGRAPHIE

Traité de numismatique du moyen âge, par Arthur Engel, ancien membre des écoles françaises de Rome et d'Athènes et Raymond Serrure, expert. Tome 1er; Paris, 1891, LXXXVII et 345 pages avec 645 illustrations dans le texte (ouvrage couronné par l'Institut de France).

Au risque de paraître adresser aux deux savants auteurs de ce traité des monnaies du moyen âge un compliment banal en nous servant d'une phrase toute faite et dont on a souvent abusé, nous ne pouvons mieux faire pour formuler notre jugement sur leur œuvre que de dire : cet ouvrage répondait à un besoin et a comblé une lacune ; c'est un bel et bon livre, sérieux, consciencieux, et réunissant en une large mesure tous les mérites qu'on peut espérer rencontrer dans un travail de ce genre.

Chargé par notre rédacteur de la tâche honorable mais difficile et dangereuse d'en rendre compte, nous nous sommes mis à cette besogne dans les dispositions qui conviennent au critique, c'est-à-dire dans un esprit de justice et d'impartialité, mais aussi avec l'intention d'y trouver à redire. Nous ne pensions pas y découvrir de véritables erreurs ou des omissions importantes, mais nous comptions y trouver au moins quelques points faibles, de menues erreurs à relever, des objections à présenter et des lacunes à signaler pour prouver à nos collègues que nous nous étions acquitté de notre tâche en conscience et aux auteurs que nous avions lu leur ouvrage en détail et avec l'intérêt qu'il mérite. Tout cela s'est réduit à très peu de chose; après avoir pris ce livre en main nous l'avons lu non pas tout d'un trait, car on ne lit pas cette prose-là comme celle d'un roman ou d'un journal, mais à loisir, la plume à la main, nous interrompant pour comparer certains passages avec d'autres du même volume ou avec des traités spéciaux, refaisant les calculs, comparant aux pièces de notre collection les descriptions et les dessins, et nous avons été sinon surpris, du moins charmé, de voir qu'à faire ce travail nous avions

beaucoup appris et trouverions là encore beaucoup à apprendre par la suite; nous sommes persuadé que tous les numismates qui ne sont pas de simples collectionneurs en tireront comme nous plaisir et profit.

Le plan de l'ouvrage est naturel, basé à la fois sur l'histoire et la géographie; il a été exécuté avec méthode et précision, en se fondant sur les monuments métalliques et les documents écrits, d'une manière aussi complète que cela pouvait se faire sans tomber dans la monographie; on voit que les auteurs sont tous deux des maîtres de la science, qu'ils possèdent leur sujet à fond et qu'à leurs propres recherches ils peuvent joindre le fruit de celles des numismates de toutes les écoles et de toutes les nationalités grâce, comme ils le disent eux-mêmes dans l'avant-propos, au fait qu'il connaissent plus que ce n'est généralement le cas dans leur pays et surtout plus que cela n'y était de mise autrefois, les langues étrangères; il y a plus : je ne crains pas de prétendre que cet ouvrage, né de la coopération de deux auteurs travaillant ensemble dans le même milieu, doit une bonne partie de son excellence au fait que les deux collaborateurs y ont apporté chacun les dons propres à sa race, l'un la clarté française, l'autre, par atavisme, cette qualité si essentiellement germanique, qu'il n'existe même pas de nom dans notre langue pour le désigner : la *Gründlichkeit* allemande.

Ajoutons, pour ne rien oublier, que la forme répond au fond : le livre se lit agréablement, il est parfaitement imprimé et les illustrations sont bien choisies et bien faites.

Maintenant, qu'il me soit permis de joindre à ces éloges quelques remarques qui ont surtout le caractère de *desiderata :* si MM. E. et S. jugent à propos d'en tenir compte, ils auront à compléter leur bel ouvrage sur quelques points plutôt qu'à le corriger.

D'abord, nous trouvons très heureuse l'idée de commencer l'histoire monétaire du moyen âge par un exposé du système romain : en effet, le monnayage des Barbares est dérivé de celui des empereurs ; mais ce résumé est-il suffisamment clair et complet ? Par exemple, tout cela n'aurait-il pas été beaucoup plus intelligible si MM. E. et S. avaient expliqué à la page 4 que les deniers de Dioclétien dits *centoniales* étaient ainsi nommés parce qu'ils *pesaient* 1/100e de livre et les *miliarenses* des successeurs de Constantin parce qu'ils *valaient* 1/1000e de livre d'or ?

Plus loin, page 38, on peut contester absolument l'interprétation

donnée à la loi Gombette : *præcipimus.....ut omne aurum, quodcumque pensaverit, accipiatur, præter quatuor monetas.....* ; MM. E. et. S. admettent que cela veut dire que l'or était accepté au poids, à l'exception des quatre espèces décriées ; quelle que soit la lecture qu'on adopte définitivement pour deux des noms cités, évidemment altérés, comme le numéraire dont il s'agit, soit qu'on lise pour le 4me *Ardaricanos,* ce qui n'a aucun sens, ou *Armoricanos,* ou enfin *Arcadianos* (monnaies d'Arcadius), ce qui nous paraît le plus plausible, et pour le deuxième *Valentianos* (de Valence) ou *Valentinianos* (de Valentinien), il nous paraît que l'intention du législateur burgonde était, au contraire, d'imposer l'acceptation des monnaies d'or, présumées bonnes, quel qu'en fût le poids, *quodcumque pensaverint,* et de ne faire une exception que pour quatre provenances suspectes.

Plus loin encore, page 55, on peut se demander pourquoi les auteurs du Traité se refusent à adopter l'ingénieuse hypothèse de Ch. Lenormant relative à la marque chlodovéenne, tandis qu'ils en acceptent une toute pareille pour les initiales et monogrammes qu'on lit sur les *solidi* et *trientes* de Gondebaud et d'autres rois de Bourgogne.

Enfin, nous trouvons que ces messieurs n'ont pas expliqué, page 65, d'une manière satisfaisante les rapports du sou d'or, sous les premiers rois barbares, avec le denier d'argent, le passage du *triens* de 8 siliques à celui de 7, et les raisons qui firent appliquer le nom de *solidus* à une pièce plus de trois fois plus petite (exactement dans la proportion de 7 à 24) que celle qui s'appelait autrefois du même nom. Il est vrai que sur ce point, comme ils en font la remarque, chacun a son système propre.

Voilà des critiques de détail que nous nous ferions un plaisir de multiplier, si l'espace dont nous disposons n'était pas restreint, pour prouver à MM. E. et S. que nous avons lu leur ouvrage avec attention ; il nous reste à en formuler une d'une nature plus générale : il nous semble qu'ils ont un peu écourté et réduit à sa plus simple expression la partie métrologique de leur sujet, probablement pour se tenir à la portée de la grande majorité de leurs lecteurs pour qui c'est généralement lettre close ; il est vrai que c'est une étude difficile, presque rebutante, et qui ne paraît pas intéressante de prime abord ; raison de plus pour en exposer ce qui est essentiel et pour vulgariser cette science auxiliaire et en faire comprendre l'importance : pas plus qu'on ne peut enseigner l'histoire sans noms et sans dates, pas plus

on ne peut se passer en numismatique des questions de poids et de titre ; pour l'antiquité et la première partie du moyen âge les données relatives au titre des monnaies n'ont pas l'importance qu'elles acquièrent plus tard, mais celles qui se rapportent au poids des pièces méritent toute l'attention du chercheur ; nous aurions aimé trouver dans le volume que nous critiquons d'abord un exposé fait *ex professo* des différents systèmes pondéraux : la livre romaine valait tant à la belle époque, tant sous Constantin ; il s'y est substitué la *libra antiqua* qui était à la livre romaine dans le même rapport que le pied attique au pied romain, c'est-à-dire comme 25 : 24 ; on nous aurait parlé du rôle considérable que cette *libra antiqua*, connue plus tard sous le nom de livre florentine, a joué dans le monnayage de plusieurs parties de l'Europe ; ensuite seraient venues les livres employées aux époques dites mérovingienne et carolingienne ; puis la question du marc, sa genèse, sa coexistence avec la ou les livres suivie de sa substitution à l'autre unité pondérale, les différents marcs qui peuvent, en somme, se ramener à deux, celui de Cologne, ou du Rhin, ou encore de l'Empire, et celui de Troyes ou de France. Cela bien posé dans la partie générale, les auteurs auraient dû, selon nous, dans chaque chapitre, faire une exposition du système monétaire : dans tel pays, à telle époque, on se servait de telle unité de poids ; dans cette quantité de métal on taillait un nombre déterminé de pièces, d'or, d'argent ou de cuivre ayant entre elles et avec l'unité supérieure un certain rapport d'où résultaient d'une part leur valeur et d'autre part le poids de chacune de ces espèces calculé théoriquement, ce qui enfin aurait été complété par l'indication du poids effectif que présentent les exemplaires encore existants. — Nous trouvons bien en plusieurs endroits de ce volume une partie de ces données, et cela est fort intéressant, mais nulle part, autant qu'il nous a semblé, cet exposé n'est complet : même dans un des chapitres les mieux réussis, celui du monnayage des premiers carolingiens, que nos auteurs ont traité *con amore* et d'une manière généralement magistrale, ils ne disent pas expressément quelle était la valeur en grammes de la livre employée par Charlemagne, si c'était la même livre dans les différentes parties de son empire, et dans les deux périodes principales qu'ils reconnaissent à bon droit dans son règne. De même nous n'avons pas pu trouver l'indication du poids réel des différentes espèces de deniers de son successeur Louis-le-Débonnaire.

Nous aurions aussi aimé à trouver dans un ouvrage qui a des

allures didactiques une explication détaillée de ce qu'était au moyen âge la taille des monnaies : il ne suffit pas dire que chaque pièce n'était pas pesée isolément et que les lois monétaires se bornaient à prescrire le nombre de pièces que l'ouvrier devait tailler dans une quantité donnée de métal : il aurait été instructif de nous faire savoir de quelle manière ce rapport était exprimé dans les ordonnances ; nous en parlons par expérience personnelle : d'abord, au début de notre carrière de numismate, nous avons eu une peine infinie à nous orienter dans ce dédale et à comprendre ce que signifiaient les textes se rapportant à ces opérations ; nous n'y sommes arrivé qu'après de longs tâtonnements ; plus tard, quand nous avons dû, pour pouvoir l'enseigner à d'autres, nous mettre absolument au clair sur ce point-là, nous n'avons trouvé nulle part d'exposé systématique de ce sujet difficile et nous avons été réduit, pour notre cours de numismatique, à nos seules lumières dont nous nous défions beaucoup ; voici, en gros, et en supprimant ici les exemples concrets, comment nous nous expliquons la chose : tantôt l'ordonnance énonce le poids que la pièce doit avoir ; c'est le cas le plus simple, mais aussi le moins fréquent ; tantôt elle prescrit qu'il y aura tant de pièces au marc ; ou bien, troisième manière de compter, elle indique le nombre de deniers correspondant au nombre des pièces taillées dans le marc ; ou bien elle prescrit que le marc vaudra tant en monnaie courante (florins, etc.). Une variante de la deuxième manière d'exprimer la taille consiste à indiquer le nombre de pièces contenues non plus dans un marc mais dans un certain nombre de marcs représentant un marc d'argent fin allié conformément à l'ordonnance ; enfin, au lieu de dire simplement : tant de pièces au marc, souvent l'ordre de frappe exprime le chiffre par des sols (ce mot n'étant pas pris dans son sens ordinaire de monnaie, mais dans celui de douzaine) ou des quernes (soit 4 pièces) ou des doubles de la pièce dont il est question. J'espérais en ouvrant le livre de MM. E. et S. y trouver toute cette théorie, développée comme ils savent si bien le faire, pour me confirmer dans ma manière de voir, la compléter et la rectifier au besoin ; comme ces renseignements trouvent leur application surtout dans la partie relativement moderne du moyen âge, peut-être ces deux savants se sont-ils réservé de les donner dans leur deuxième volume, en quoi ils rendront un service signalé aux numismates, non seulement aux débutants, mais aussi à ceux qui sont déjà d'une certaine force et veulent travailler eux-mêmes d'après les textes.

Une autre question générale qu'ils pourront et, selon nous, devront traiter dans le volume suivant parce qu'elle n'est pas même effleurée dans celui-ci, c'est celle des marques monétaires, terme sous lequel nous comprenons toute sorte de signes accessoires tels que points secrets, initiales des noms propres, figures naturelles ou conventionnelles diverses, destinés à distinguer les émissions, les lieux de frappe, les maîtres de monnaie et qui, afférents à un atelier déterminé dans certaines contrées, personnels dans d'autres, fournissent un élément important à la classification des monnaies du moyen âge.

Ce que nous avons dit plus haut de la taille nous amène à dire quelques mots d'une question connexe, celle de la monnaie de compte, que les deux auteurs ont traitée en belles-mères en ne lui consacrant que deux petits alinéas où ils ont confondu deux choses essentiellement différentes : il n'est pas exact que la création d'une monnaie idéale, dite monnaie de compte, ait eu pour point de départ la variabilité du numéraire, produite elle-même par les caprices ou les besoins du souverain.

Depuis Charlemagne, créateur du système monétaire d'où sont dérivés presque tous ceux du moyen âge, c'est-à-dire longtemps avant que cette variabilité existât, il y avait une monnaie de compte, la livre, ou pour mieux dire il y en avait deux, la livre et le sol, qui n'étaient l'une et l'autre que des abstractions, des mots signifiant une somme de 240 ou de 12 deniers. Il n'existait pas plus de livres ou de sous qu'il n'existe aujourd'hui de millions ou qu'il n'existait de talents du temps de l'ancienne Grèce. Pendant de longs siècles la livre, dans l'Europe occidentale, fut une monnaie de compte, et cet état de choses qui avait commencé à une époque où l'on employait pour la frappe des deniers de l'argent à peu près pur persista plus tard quand on se mit à en abaisser la valeur, soit par une diminution de poids, soit par un avilissement du métal, soit par ces deux moyens à la fois : la livre était toujours la monnaie de compte valant 240 deniers quels que fussent le poids et le titre de ces pièces. Plus tard une de ces unités supérieures, le sol, fut représenté par une pièce effective, le gros d'argent de Saint-Louis (nous ne parlons pas de la création contemporaine du florin d'or en Italie pour ne pas compliquer notre raisonnement), valant 12 deniers, et la livre resta, comme devant, la monnaie de compte valant 240 deniers, mais cela ne dura qu'un instant : bientôt le gros ne valut plus 12 deniers, mais 15 et ensuite davantage et la livre fut représentée par un nombre sans

cesse croissant de deniers effectifs ; alors, en effet, la force des choses amena la création d'une monnaie de compte, mais dans un tout autre sens que dans les premiers siècles du moyen âge, c'est-à-dire une unité conventionnelle valant un nombre sans cesse variable de pièces effectives ; cet état de choses provenait de ce que la diminution de la valeur intrinsèque des espèces frappées ne portait pas également sur les petites pièces et sur les grosses, mais était plus considérable pour les premières ; ce fait, d'abord accidentel, devint permanent et fut érigé par la suite en système. Il importe donc de ne pas confondre les deux sens très différents de l'expression « monnaie de compte » et il serait bon que MM. E. et S. voulussent bien dans leur second volume expliquer à leurs lecteurs ce que l'on pourrait appeler la loi d'avilissement des petites espèces.

Ajoutons enfin, et nous aurons tout dit, qu'il nous a paru qu'il y a passablement d'inégalité dans les développements donnés aux sujets traités : la plupart des chapitres sont de bons résumés, substantiels et suffisamment complets, de l'état actuel de la science ; d'autres gagneraient à être allongés ; d'autres, par exemple le paragraphe qui cite les passages bibliques reproduits sur les monnaies et celui qui énumère les pièces où la légende est en langue française, épuisent le sujet et ont trop le caractère d'une monographie.

Et maintenant il ne nous reste plus, en présentant à MM. Engel et Serrure nos très vives et très sincères félicitations, qu'à souhaiter que leur *Traité de Numismatique du moyen âge* trouve dans le public auquel il s'adresse l'accueil qu'il mérite et à exprimer le vœu que la suite ne se fasse pas attendre trop longtemps.

Genève, le 19 mars 1893. Dr Ladé.

* * *

Philibert II, duc de Savoie. — Liste monographique de ses monnaies et de ses médailles, par M. C.-F. Trachsel. — *Revue belge de Numismatique*, 1893, p. 61.

La petite monographie dont on m'a chargé de rendre compte renferme certainement des choses intéressantes, entre autres la description de plusieurs médailles de Philibert II et de sa veuve Marguerite de Bourgogne, rarissimes et peu connues. Quant aux monnaies, c'est une autre affaire : la première qualité d'une compilation étant d'être aussi complète que possible, celle-ci laisse beaucoup à désirer et l'on pourrait y ajouter bien des numéros.

Mais ce n'est pas tout. M. le Dr Trachsel dit lui-même qu'il est un commençant : il ne l'est pas dans d'autres parties de la science, où on pourrait même le qualifier de vétéran, mais il l'est en effet en ce qui concerne la numismatique de la Savoie. Dans ces conditions il est séant que celui qui débute tienne un juste compte de ce qui a été dit et fait par ceux qui l'ont précédé dans la carrière où il entre, pourvu, bien entendu, qu'il ait été à même d'avoir connaissance de leurs travaux. Tel était bien le cas de M. Trachsel : ayant été autrefois président de la Société suisse de Numismatique et en ayant fait partie à je ne sais combien de reprises, il aurait pu et dû chercher dans les publications de notre compagnie s'il ne se trouvait pas quelque article se rapportant au sujet qu'il se proposait de traiter et il en aurait trouvé au moins un où se trouve décrite une pièce de Philibert II doublement intéressante pour lui, Suisse, puisqu'elle a été frappée en Suisse. Puisqu'il en a eu certainement connaissance, pourquoi affecte-t-il de l'ignorer ?

L'auteur que je critique aurait été d'autant mieux placé pour mentionner cette pièce frappée à Genève et signée G. R. avec la certitude d'intéresser ses lecteurs, qu'il donne à propos d'une autre monnaie une autre explication de cette marque ; pour le soussigné, qui écrivait en 1886, ces deux lettres signifient Genève, Roget, tandis que pour M. le Dr Trachsel, elles sont l'abrégé de Genève, Rodolphe (sous-entendu Aigente) ; cette dernière opinion peut très bien se soutenir, et pour ma part il y a longtemps que j'ai conçu des doutes au sujet de l'interprétation que j'ai proposée dans le temps, mais encore fallait-il donner ses raisons et ne pas se borner à substituer par voie de simple affirmation sa manière de voir à celle du préopinant.

Je trouve une nouvelle preuve de ce malheureux dédain pour la manière de voir des auteurs qui ont écrit avant lui dans l'explication que M. Trachsel donne de la marque P. C. qui se trouve sur plusieurs pièces qu'il décrit, entre autres sur son teston n° 9 et sur d'autres monnaies du même prince et des ducs Charles Ier et Philippe II. Pour notre auteur, ces lettres signifient Perret(1), Chambéry ; pour moi elles veulent dire Pierre (sous-entendu Balligny), Chambéry ; en cela je ne fais qu'adopter l'opinion de M. André Perrin, que j'ai eu souvent occasion de contredire, mais toujours d'une manière objective et sans jamais me donner les airs de tenir pour nul et non avenu ce qu'il

(1) Pour être tout à fait exact, il aurait fallu dire : Peret.

avait imprimé ; je suis heureux, pour cette fois, d'être de son avis. Le numismate de Chambéry, ayant constaté que la marque P. C. se trouve sur des pièces appartenant à une période qui comprend cinq règnes depuis Charles Ier jusqu'à Charles II, et ayant remarqué d'autre part qu'il n'y a qu'un seul maître de monnaie, Pierre Balligny, qui ait travaillé pendant tout ce laps de temps, en a tiré la conclusion que j'ai indiquée plus haut et qui peut être considérée comme définitivement acquise à la science. Pourquoi M. Trachsel ne l'adopte-t-il pas aussi et surtout pourquoi la rejette-t-il sans donner même l'ombre d'un argument? Il est pourtant de toute évidence qu'un personnage entré en fonction en 1505 ne peut avoir signé des émissions qui eurent lieu entre 1485 et 1490. Il y a plus : chacun sait que les gardes — car tel était le titre d'Amédée Peret — étaient des employés subalternes qui ne mettaient jamais leur marque sur les monnaies et qui n'avaient pas plus le droit de le faire que de nos jours le Sautier ou le concierge de l'Hôtel-de-Ville n'ont le droit de signer les actes de la Chancellerie d'État.

En somme, l'impression que nous laisse la lecture de l'article de M. le Dr Trachsel peut se résumer en ces quelques mots : c'est un travail à refaire.

Genève, le 1er janvier 1893. Dr Ladé.

* * *

Spink & Son's. **Monthly Numismatic Circular,** 1893.

Nous saluons avec plaisir ce nouveau journal mensuel consacré entièrement à la numismatique. Chaque livraison contient une partie scientifique polyglotte et une partie essentiellement commerciale. Nous n'avons pas à examiner ici la seconde partie, qui sera appréciée surtout des collectionneurs, mais nous désirons signaler la première qui nous a semblé jusqu'alors très intéressante. Laissant les mémoires étendus aux grandes revues scientifiques, ce périodique renferme une foule de petits renseignements inédits et de courtes monographies en différentes langues. Nous signalerons parmi les plus importants ceux qui portent la signature de MM. Evans, Gnecchi, Boutkowski-Glinka, Farcinet, Gaskell, Heywood, Forrer, etc.

Des listes chronologiques de souverains, des alphabets anciens et orientaux et des chroniques très complètes se trouvent dans chaque numéro. P. S.

* * *

Errata pour le Compte rendu de l'Atlas de monnaies gauloises. (Voir *Bulletin de la Soc. suisse de Num.*, XIe année, p. 69.)

N.-B. — Par suite de circonstances imprévues, les épreuves de cet article bibliographique n'ont pu être corrigées par l'auteur et il s'est glissé dans la composition de nombreuses coquilles, que nous prions les lecteurs de bien vouloir corriger sur leurs exemplaires. Nous présentons ici toutes nos excuses à l'auteur pour ce regrettable incident.

La Rédaction.

L'Atlas se compose de 55 planches (LV) et non pas de LX (60).

A la 3me ligne, remplacer *complément* par *supplément.*

A la 4me ligne, il faut une virgule après le nom de Muret.

P. 70, ligne 15, il faut *Redones* et non pas *Kedones.*

P. 70, ligne 18, *comme* ne doit pas commencer par une majuscule.

P. 70, ligne 22, lire *douteuses.*

P. 70, ligne 23, *il lit* et non pas *il dit.*

P. 70, ligne 30, *de Saulcy* et non pas *de Sanlcy.*

P. 71, ligne 16, il faut une virgule avant *de telle sorte.*

Même ligne : quinaire étant au masculin, il faut dire : de telle sorte que s'*ils* eussent été muets on les eût attribués.

P. 72, ligne 2, lire NOVIIOD et non NOYIIOD. Il ne faut pas de *point* après ce mot ni de majuscule au mot *comme.*

Enfin à l'avant-dernière ligne, lire *ne s'enrichisse* au lieu de *s'enrichira.*

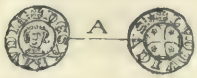

MEDAILLEN VON J.-B. FRENER AUS LUZERN

I. Freischaaren-Med. d. Jahres 1844. — II. Med. für die Familie von Vischer in Bern. III. Freischaaren-Medaille d. Jahres 1845. — IV und V. Löwendenkmal-Medaille.

MEDAILLEN VON J.-B. FRENER AUS LUZERN

I. Offizielle Medaille des eidgenössischen Schützenfestes in Luzern 1853.
II. Medaille zur Erinnerung an Bern's Eintritt in Schweizerbund 1853.
III. Medaille auf Verdi.

DIE MEDAILLEN ÜBER DAS EREIGNISS DES 10. AUGUST 1792

SAMUEL QUICCHELBERG ET SA MÉDAILLE

1529-1567

Un heureux hasard nous a rendu possesseur, il y a quelques mois, d'une médaille qui, en dehors de son caractère vraiment artistique, possède le rare mérite d'intéresser à la fois la Belgique, la Suisse et la Bavière : la Belgique parce que le personnage qu'elle représente, Samuel Quicchelberg, est né à Anvers ; la Suisse parce que c'est à Bâle qu'il se forma aux sciences médicales et philosophiques ; la Bavière enfin, parce que le savant docteur-archéologue fut le premier conservateur du cabinet numismatique de Munich.

Le portrait métallique de Samuel Quicchelberg ou Quickelberg nous le représente à l'âge de trente-trois ans, nu-tête, les cheveux légèrement bouclés, la barbe fournie et soyeuse, revêtu d'un costume d'apparat, une médaille honorifique au cou.

Si l'on en juge par cette effigie, c'était un homme assez corpulent, à la physionomie à la fois grave et douce, aux traits un peu épais, mais réguliers. L'œil, sans grand éclat, ne manque pas cependant de malice. C'est bien la tran-

quille image d'un Flamand et Quicchelberg, même s'il l'avait voulu, n'aurait pu renier sa nationalité. Il en était justement fier d'ailleurs : SAM : QUICCHELBERGUS BELGA, porte en toutes lettres la légende.

Au revers, dans une couronne de feuillage, on a inscrit à la pointe, mais longtemps après : *Florvit in Goldstadii medicus Bavariæ ducis. — Symb : intacta virtus.*

Le cabinet de Berlin possède, paraît-il, un exemplaire en argent de cette œuvre d'art ; le nôtre est en plomb, il provient de la collection de feu M. le docteur Kluyskens, de Gand.

Mœhsens, Imhoof, Rudolphi, Beïerlein, Kluyskens, Broechx, Durand ont décrit cette médaille. Elle a même été parfois reproduite, mais toujours d'après la mauvaise vignette donnée d'elle par Mœhsens, en 1773.

Samuel, fils de Jacques Quicchelberg, naquit à Anvers en 1529. Sa famille était, dit-on, originaire d'Audenarde, en Flandre. Il commença son instruction première à Gand, ville qu'il quitta dès l'âge de dix ans pour aller continuer ses études dans l'une des célèbres écoles que possédait alors Nuremberg. Plus tard, en 1547, nous le voyons suivre les cours de philosophie et de médecine, à Bâle, sous la direction d'Ulric Cocci, de Jérôme Wolf, d'Henri Pantaléon, éminent médecin au livre duquel : *Deutschen Nation Heldenbuch,* Bâle 1570, nous empruntons la plupart des renseignements biographiques qui précèdent.

Quicchelberg passe ensuite à Fribourg, puis à Augsbourg. Là il fait la connaissance des Függer, célèbres marchands allemands et grands protecteurs des arts, qui le chargent du classement de leur bibliothèque et de leurs collections. Cette besogne terminée le jeune docteur séjourne quelque temps à Ingolstadt. Dans cette ville, s'il faut en croire l'inscription de notre médaille, il se fit heureusement connaître par sa science. Il y professa, même, avec succès assure-t-on, les sciences médicales.

A cette époque, régnait en Bavière un prince éclairé qui aimait à voir se fixer près de lui artistes et savants de tous pays.

Sur la recommandation du bourgmestre d'Augsbourg, le conseiller Jean-Jacques Függer, le duc Albert V prit à son service Samuel Quicchelberg et lui confia le soin de mettre en ordre ses œuvres d'art, ses médailles et ses monnaies. Notre compatriote fut ainsi le premier conservateur du cabinet numismatique de Munich.

Le duc poussa vivement Quicchelberg à consacrer ses loisirs à écrire une histoire de la noblesse allemande. Pour lui faciliter cette tâche, Albert se fit souvent accompagner par le docteur à diverses réunions princières ou politiques, le mettant ainsi en contact avec les membres de la plus haute aristocratie d'outre-Rhin.

C'est probablement à cette manière de faire du duc de Bavière qu'Hubert Goltzius doit de pouvoir citer Samuel Quicchelberg, «*Juris u. doctor*», parmi les numismatistes qu'il rencontra à Augsbourg, en 1559.

Quatre ans plus tard Quicchelberg visita l'Italie. Il y fit de nombreuses acquisitions pour le musée ducal et revint ensuite à Munich reprendre ses fonctions. Il y reçut peu après, la visite de son ancien maître et ami, le docteur Henri Pantaléon.

Jusqu'ici on n'était pas fixé sur la date de la mort du savant anversois. Tout ce que l'on pouvait affirmer, c'est qu'il existait encore en 1565.

Grâce aux recherches qu'a bien voulu faire pour nous M. Hans Riggauer, l'érudit conservateur actuel du cabinet royal des médailles de Munich, il nous est possible de faire cesser toute incertitude à cet égard.

Samuel Quicchelberg mourut dans la capitale de la Bavière, en 1567, à peine âgé de trente-huit ans.

Les archives de la cour des comptes à Munich nous apprennent même que les frais de ses funérailles, avec chant, s'élevèrent à la modeste somme de 16 florins 2 bazen et 10 pfennings.

Les mêmes sources témoignent encore de la triste situation dans laquelle se trouvait Quicchelberg un an avant sa mort, puisque nous y voyons mentionner sous l'année 1566, et à deux reprises, une somme de cent florins à lui accordée, comme secours, par le gouvernement bavarois.

Samuel Quicchelberg ne vint donc pas comme l'affirme certains auteurs, finir ses jours dans sa patrie : Munich conserve ses cendres.

Il est dès lors difficile d'attribuer à un graveur des Pays-Bas la médaille, ouvrée en 1562. Elle est due probablement au talent de l'un ou l'autre artiste des écoles d'Augsbourg ou de Nuremberg et cela malgré les nombreux caractères qui la rapprochent des œuvres de Conrad Bloc, par exemple, ce portraictureur autorisé de tant de Belga.

Quicchelberg nous a laissé divers travaux sur la médecine et la philosophie. Il collabora aussi à l'ouvrage du docteur H. Pantaléon : *Prosographia heroum atque illustrium virorum totius Germaniæ,* Bâle 1565. Cet in-folio renferme, à la page 539, une notice sur le conservateur du cabinet des médailles de Munich, accompagnée de son portrait, gravé sur bois, par un artiste inconnu. Quicchelberg y est représenté en profil gauche, la tête nue, un riche collier au cou ; une longue barbe lui couvre la poitrine. Il est vêtu d'ailleurs d'un costume analogue à celui qu'il porte sur sa médaille, connue aujourd'hui à deux exemplaires seulement : le nôtre et celui du cabinet de Berlin.

Bruxelles, avril 1893.

Alphonse de Witte.

VERZEICHNISS UND BESCHREIBUNG

DER

Bruder-Klausen-Medaillen.

BRUDER-KLAUSEN-MEDAILLE (1)

A. — In Silber.

1. — Wohl die erste Denkmünze von Silber in der Grösse einer Silberkrone mit dem Bilde des Seligen und dem gewöhnlichen Gebete : « O HERR NIMM MICH MIR U. GIB MICH DIR » — liess sein Sohn Landammann Walter aus Silber, das ihm Br. Klaus « ZUR LEHR » gegeben, graviren. Ein Nachkomme, Jakob von Flüe, wies im Seligsprechungs-Prozesse von 1654 diese Münze dem Bischofe vor. Ming II, 111.

2. — Ȧ. Kopf des Bruder Klaus mit und ohne Strahlen. Umschrift : BILDTNUS BRVDER CLAVSEN VON VNDERWALDEN STARB IM 1488 SINS ALT. 71. IAR.

Ṙ. Eine Sanduhr mit zwei Flügeln. In einem Viereck um die Sanduhr stehen die Worte :

(1) Die grœsste Bruder-Klausen-Medaillen-Sammlung befindet sich im Kloster Engelberg und die zweitgrœsste besass Hr. Reg. Rath. Wolfgang Windlin sel. Die Beschreibung mehrerer Medaillen verdanken wir der Gefælligkeit des Hrn. Archivar P. Adalbert Vogel. Sammlung Engelberg wird mit E und Sammlung Windlin mit W bezeichnet. Die einst kursirenden Münzen mit dem Bild des sel. Br. Klaus haben wir in dieses Verzeichniss nicht aufgenommen. Solche Münzen sind : Obw. Dukaten von 1725, 1726, 1730, 1743 und ohne Jahrzahl, Thaler von 1728 und ohne Jahrzahl, halbe Thaler von 1728 u. 1732, 40 Kreuzer oder Zehnbætzler von 1743, 30 Kreuzer von 1725 u. 1726, 20 Kreuzer oder Fünfbætzler von 1742, 1743 u. ohne Jahrzahl. Vgl. KÜCHLER, *Münzgeschichte von Obwalden*, S. 101 und ff. dieses Bands.

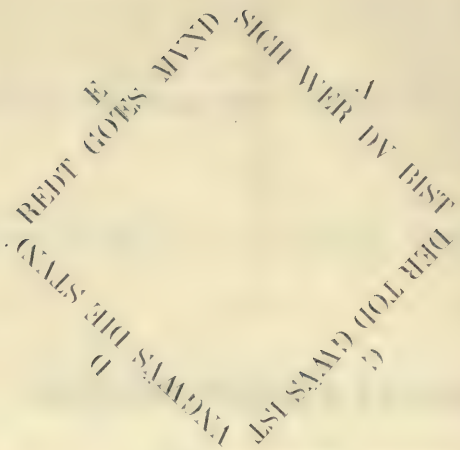

Mit Henckel 23 Gr., 0,041. Abgebildet bei Ming, *Der sel. Br. Nikolaus v. Flüe* II, 440. Haller I, 73, No. 112. Windl. und vergoldet in Engelberg.

3. — A. Umschrift und Bild wie No. 2, nur ist der Kopf ohne Strahlen. 32 Gr., 0,044.

B. Ein Todtenkopf statt der Sanduhr, aber die gleiche Umschrift im Viereck um denselben, wie No. 2. Ohne Jahrzahl und Stecher. Ob dieselbe vor den folgenden zwei Medaillen von Jakob (nicht Hans) Stampfer erschien und denselben als Vorlage gedient oder umgekehrt, wissen wir nicht. Wir wissen auch nicht, ob Stampfer oder ein Zeitgenosse dieselbe gemacht. Eine gleiche Medaille mit dem gleichen Spruch und dem Todtenkopf im Viereck wurde 1540 zu Ehren von Maler Hans Asper gestochen. Es gibt solche, die glauben, dass Stampfer, von dem 1534 die ersten Medaillen erschienen und der den 2. Juli 1579 zu Zürich gestorben, dieselbe gemacht. In diesem Falle würde dann diese Bruder-Klausen-Medaille wahrscheinlich ebenfalls von Stampfer herrühren. Vergoldet in E.

4. — A. Brustbild des Seligen mit ganzem Gesicht, blossem Kopf und langem Bart, und der Umschrift: BILDNVS BRVDER CLAVSEN VON VNDERWALDENN STARB IM MCCCCLXXXVIII SINES ALTERS LXXI IAR IS.

R. SYNN SPRVCH · O HERR NIM MICH MIR : VND GIB MICH GANZZ ZV EIGEN DIR : Dieser Spruch ist eingefasst. Diese Medaille ist 45 Gr., 0,060, mit breitem Rand und von Jakob Stampfer um das Jahr 1560 gestochen worden. Das Todesjahr des sel. Br. Klaus ist auf No. 2, 3, 4 und 5 unrichtig, weil die eine Medaille der andern als Vorlage gedient. Der Kopf auf denselben ist nach dem Bild auf dem Grabstein zu Sachseln im Beinhaus gestochen. Vergoldet in Engelberg, abgebildet bei Ming II, 111. Lebensbeschreibung des Medailleur Jakob Stampfer siehe *Neujahrsblatt des Waisenhauses in Zürich* 1869. Haller I, 72, No. 111.

5. — A. und R. sind gleich wie No. 4. Verschieden ist nur der äussere und innere Rand, sowie das Bild in den feineren Nüancen. E.

6. — A. und R. gleich wie No. 4 und 5. Von den vorigen zwei verschieden ist nur der Rand und das Wort « ganz », mit TZ statt ZZ geschrieben. E.

7. — A. Bild den vorigen gleich ohne Umschrift mit stark erhöhtem Rand.

R. Schrift : BILDTNVS BRVDER CLAVSEN VON VNDERWALDEN. STARB IM MCCCCLXXXVIII SINES ALTERS LXXI IAR : IS. 45 Gr., 0,038. Augen und Nase überhaupt der ganze Kopf sind besser gezeichnet, als auf der grossen. Es scheint, dass ihm die erste Arbeit nicht genügte und dass er eine bessere der Nachwelt übergeben wollte. E. Abgebildet im *Neujahrsblatt* 1869.

8. — Ȧ. Brustbild mit ganzem Angesicht und Schein um das Haupt. Umschrift : B. NICOLAVS DE FLVE.

Ȧ. ODOAR. CYBO ARCH. SELEVC. NVNT. APS. AD HELVET. 1672. Das Wappen ist mit dem Cardinalshut bedeckt. 25 Gr., 0,037. Diese Denkmünze wurde in den Grundstein der neuen Kirche zu Sachseln gelegt.

Gemäss Staatsprot. XVIII, 140 hätte der päbstl. Nuntius Odoard Cybo die Medaille mit dessen Wappen selbst prägen lassen. Den 18. Juni 1672 beschloss der Rath : das von Hrn. Nuntius Apostolicus Odoard Cybo, Erzbischof zu Seleucia dem Land zu Ehren des übergebenedeiten Nikolaus von Flüe verehrte Goldstück oder Sorte von 12 Dukaten werth, lässt man in der Gewahrsame des Thurms mit einem schriftlichen Instrument, damit man zu jeder Gelegenheit es wisse und Ehrenpersonen dasselbe zeigen könne. Den 12. Juni legte er den Grundstein zur Kirche in Sachseln. Sie ist höchst selten, weil sie nur in wenigen Exemplaren geprägt oder gegossen wurde. In Gold zu E., abgebildet bei Ming II, 110. Haller I, 74, No. 113.

9. — Ȧ. Br. Klaus mehr als Brustbild, den Kopf mit Strahlen umgeben, die Arme über einander geschlagen, den Rosenkranz in der linken Hand. Umschrift : SELIG. BRVD. NICOLAVS ORA P. N.

Ȧ. Die stehende Mutter Gottes mit Krone und Kind, ähnlich der Einsiedlischen in einem Gehäuse, zu deren beiden Seiten eine Lampe hängt. Umschrift : S. MARIA. LAVRETA. O. P. N. Da schon im Jahre 1666 den Lateinschülern wahrscheinlich in der lauretanischen Kapelle im Dorf zu Sarnen Prämien ausgetheilt wurden, desshalb ist es nicht unwahrscheinlich, dass man zu diesem Zweck solche Medaille verwendet. 10 Gr., 0,033. E.

10. — Ȧ. B. NICOL. VON FLÜE NAT. 1417. OB. 1488. Das Todesjahr ist unrichtig, weil Joh. Karl Hedlinger

eine Medaille von Stampfer als Vorlage benützt. Auf diesem Avers ist des Seligen bestgestochenes Brustbild mit blossem Haupt und langem Bart. Dieses Bild nennt Burkhardt-Alliot mit Recht ein wundervolles Bild von tiefem Ernst, einfacher, schlichter Frömmigkeit und Weisheit. Dieser Avers wurde auch 1887 für die Jubelandenken verwendet.

℞. VISIO BEATI. Über Wolken Gesicht der hlst. Dreifaltigkeit mit zwei glänzenden Kreisen und den sechs Strahlen, welche, drei mit den Spitzen nach innen und drei nach aussen gekehrt, von dem Angesichte in der Mitte und der Krone auf dem Haupte ausgehen. Dieselbe ist 36 Gr., 0,045. Diese Stempel wurden von Hedlinger im Jahre 1728 in Stockholm gestochen. Ob die Regierung von Obwalden oder Münzmeister Crauer dieselben bestellt, wissen wir nicht. Wahrscheinlich weil sie nicht auf den bestimmten Zeitpunkt eintrafen und weil er in diesem Jahre zwei Stempel zu Bruder-Klausen-Münzen gestochen und dadurch Concurrenz entstanden wäre, desswegen wollte Crauer sie nicht mehr annehmen. Hedlinger, der bei dessen Vater Münzdirector Wilhelm Crauer sieben Jahre gearbeitet, weigerte sich dieselben zurückzunehmen. Er verlangte als Lohn für die Stempel nichts, als dass er die erstgeprägte goldene oder silberne Medaille seiner liebenswürdigen Schwester Kunigunde schenke. Den 3. April 1729 erklärte er endlich die Annahme der Stempel. Dazu wurde er wahrscheinlich bewogen durch den Gedanken, dass er solche Medaille zu der bevorstehenden Enthebungsfeierlichkeit im Jahre 1732 gebrauchen könne. Wir glauben nicht, dass er vorher von diesen Stempeln Gebrauch gemacht. *Geschichtsfreund* 39, 175. Haller I, 76, No. 118. E. und W.

11. — Ä. wie No. 10.

℞. Das Chronogramm : EXPOSITVS | A | IOANNE BAPTISTA | DE BARNIS | ARCHI-EP : EDESS : | NVNTIO APOS-

toL : | AD | heLVetIos — in einem Kranz von Palm- und Lorbeerzweigen. Bekanntlich war 1732, das Jahr der Enthebungsfeierlichkeit, auf welches diese Medaille geprägt wurde. Sie ist 39,5 Gr., 0,043, und von Hedlinger gestochen. Abgebildet bei Ming II, 110. Haller I, 80, No. 124. E. und W.

12. — Ȧ. wie No. 10.

Ṙ. wie No. 11, jedoch ohne Chronogramm, 34 Gr., 0,040. 1838, 13. Jan. beschliesst der Rath : Auf das im Namen des Abtes von Engelberg gestellte Ansuchen wird erkennt 100 Kronenthaler mit dem Bildniss des sel. Br. Klaus ausprägen zu lassen und ihm dann eine beliebige Anzahl zu seinem Bedarf zuzustellen. E. und W.

13. — Ȧ. wie No. 10.

Ṙ. JEJUNABAM ET | ORABAM ANTE | FACIEM DEI | 2 ESDR 1. | IN EXPOSITIONE MDCCXXXII. — Zwischen einem unten zusammengebundenen Palm- und Lorbeerzweig. Oben die Vision des gekrönten Hauptes in zwei Lichtkreisen und den bekannten sechs Lichtstrahlen. 43,5 Gr., 0,043 und von Hedlinger. Haller I, 80, No. 125. E.

14. — Ȧ. B. NICOLAUS DE FLUE HELVET. NAT. OB. 1487. Das Brustbild stellt die rechte Gesichtsseite mit blossem Haupte und langem Barte dar. Haupt- und Barthaare erscheinen noch schlichter, als auf der früheren Medaille.

Ṙ. NICOLAUS | HIC EST | QUI PASTUS | CORPORE CRISTI | CETERA JEJUNUS | BIS DUO LUSTRA FUIT. In sieben Zeilen. 12,5 Gr., 0,035. Die grosse Verehrung Hedlingers zum sel. Br. Klaus und die grosse Nachfrage nach der früheren Medaille war Veranlassung derselben. Haller I, 79, No. 122. E. und W.

15. — Ȧ. B. NICOLAUS DE FLUE HELV. CATH. PATR.

Der Selige liegt in einer Einöde zwischen einem Berg und Baum auf den Knieen mit gefalteten Händen und dem Rosenkranz in denselben. 13,5 Gr., 0,031.

℟. ET SERVUS MEUS | ORABIT | PRO VOBIS. | JOB. 42. MDCCXXXII. | TEMP. EXPOS. In sieben Zeilen. Ob der Inschrift ist das Gesicht der hlst. Dreifaltigkeit in Mitte der beiden Lichtkreise und sechs Strahlen, und das Ganze in einem Kranz von Palm- und Lorbeerzweigen. Wahrscheinlich wurden die Medaille, welche 1732 in Thaler- und Halbthaler-Grösse geprägt wurden, auch als kursirende Münz gebraucht. Haller I, 79, No. 123. E.

16. — A. Br. Klaus in knieend betender Stellung mit dem Rosenkranz in den Händen und dem Gesicht gegen die Lichtstrahlen. Umschrift: B. NICOLAVS VON FLUE.

℟. Inschrift in Lorbeer- und Palmzweigeinfassung: EXPOSITUS VENERATIONI PVBLICAE 1732. Ohne Stecherzeichen. 3 Gr., 0,022. Eine Variante weicht bezüglich Einfassung ein wenig ab. E. und W.

17. — A. Mehr als Brustbild. Das Haupt ist mit einem Heiligenschein umgeben und die Arme sind über einander gelegt mit dem Rosenkranz in der Hand. Rechts oben die Vision der hlst. Dreifaltigkeit. Umschrift: S NICOLAUS V. FL. BIT F. U.

℟. Nidwaldner-Wappenschild mit Doppelschlüssel schön eingefasst, ohne Umschrift, Jahrzahl und Stecher. Dieselbe wurde wahrscheinlich in Nidwalden als Schulprämie verwendet. 15 Gr., 0,040. E.

18. — A. Der sel. Br. Klaus hält die rechte Hand vor sich hingestreckt und in der linken den Stock. Umschrift: AMAVIT UNICE PATRIAM SUAM ET CIVES SUOS. Cic.

℟. EXEMPLUM INCITAMENTUM IUVENTUTI HELVETICAE OPTIME MERENTI. CIV. LUCERN. F. C. Diese Medaille ist ein Schulprämium von Luzern.

19. — Ą. Nikolaus knieend, den Rosenkranz in den gefalteten Händen, den Stock am Boden liegend. Rückwärts eine Kapelle, rechts oben die Vision. Umschrift: B. NICOL. DE FLUE PAT. HELV. Unten im Abschnitt: Br.

Ą. Der hl. Mauritius in Rittergestalt, Buschhelm auf dem Kopf, die rechte Hand hält einen Schild, die linke ein Panner. Umschrift: Sanctus Mauritius M.

Unten im Abschnitt: B. (Brupacher?) Wahrscheinlich Verdienstmedaille oder Schulprämie von Appenzell, wo der hl. Mauritius Kirchenpatron ist. Ein Stempel mit dem beschriebenen Bild des hl. Mauritius vom Jahre 1738 für eine Appenzeller-Münze befindet sich im Staatsarchiv. Dieselbe kann auch Schulprämie von Luzern sein, wo der hl. Mauritius zweiter Kirchenpatron ist. 12 Gr., 0,035. E.

20. — Ą. Bild, Umschrift und Stecher wie No. 19.

Ą. Die Mutter Gottes auf dem Sichelmond stehend, das Scepter in der Rechten, das Kind Jesu auf dem linken Arm, welches ein Kreuz auf den Kopf der Schlange stellt. Umschrift: IMMACULATA B. VIRG. MARIAE. Vom Bilde gehen ringsum Strahlen aus. Rand erhöht. Ohne Jahrzahl. 10 Gr., 0,035. Wahrscheinlich Schulprämie von Luzern. E.

21. — Ą. wie No. 19. Stecher S.

Ą. wie No. 20, jedoch ohne Randerhöhung. Grösse wie No. 20. Wahrscheinlich Schulprämie von Luzern. E.

22. — Ą. Br. Klaus in knieender Stellung vor einer Kapelle, den Rosenkranz in den gehobenen Händen haltend, den Stock bei den Knieen liegend. Umschrift: B. NICLAUS V. FLUE.

Ą. Das Monogramm *M*RA und darunter ein Herz mit Lanze und Hysopstengel zu beiden Seiten. Ohne Jahrzahl. Stecher M. Revers gravirt. 3 Gr., 0,025. E.

23. — Ą. Brustbild mit der Umschrift : B. NICLAUS V. FLUE.

Ŕ. Das bekannte Namen Jesus Zeichen IH̄S ohne Jahrzahl und ohne Stecherzeichen mit beflügeltem Herzen darunter, aus welchem drei Flammen aufsteigen, in gezackter Einfassung. 3 Gr., 0,025. E.

24. — Ą. Br. Klaus in knieender, betender Stellung vor einer Kapelle. Umschrift : B NICLAUS V FLUE. Unter dem Bilde das Zeichen des Stechers M.

Ŕ. PA. HELVECIAE. Ohne Jahrzahl. E.

25. — Ą. Knieender Nikolaus mit Rosenkranz in gefalteten Händen und Heiligenschein vor einer Kapelle. Umschrift : B. NICLAUS VON FLUE.

Ŕ. In Laubeinfassung : PATRON HELVECIAE. Ohne Jahrzahl. 1,5 Gr., 0,017. E.

26. — Ą. wie No. 22, ebenso Stecher M.

Ŕ. In einem umkränzten Schild die Schrift : VERLEIE MIR DEN GEIST DER ANDACHT. Ohne Jahrzahl. 5 Gr., 0,030. E.

27. — Ą. wie No. 22.

Ŕ. In Umkränzung die Schrift : HEILIGE MARIA BIT GOTT FÜR UNS. 2 Gr., 0,022. E.

28. — Ą. Bild und Umschrift wie No. 22, nur vor B ein S und schlechter geprägt.

Ŕ. Das Auge Gottes in Strahlen, daneben rechts und links die Worte : GOTT SICHT. 2 Gr., 0,022. E.

29. — Ą. wie No. 25. Umschrift : S. NICOLAUS V. FLUE.

Ŕ. In Einfassung : HER ERHALTE UNS IM FRIEDEN. W.

30. — A. Knieender Bruder Klaus.

R. HEILIGE MARIA BITT GOTT FÜR UNS. Umschrift : CHRISTUS IST MEIN LEBEN STERBEN MEIN GEWINN. 2,5 Gr., 0,025. W.

31. — A. wie No. 30.

R. wie No. 30, jedoch ohne Umschrift. Oval. 12,5 Gr., 0,036 und 0,044. W.

32. — A. Betende Bruder Klaus in den Wolken. Unten die knieenden und betenden Bruder Scheuber und Bruder Ulrich. Umschrift : S. CVNRA. SCHEUB. B. VOLRIC.

R. Bruder Klausen Altar in Sachseln nach den Abbildungen des vorigen Jahrhunderts. Mit Einfassung und Henckel, 11 Gr., 0,030. W.

33. — A. Bild, Umschrift und Grösse wie No. 9.

R. Der hl. Michael mit der Waage in der linken Hand und dem Schwert in der rechten, mit welchem er den Satan unter seinen Füssen durchbohrt. Umschrift : CONSTITUI TE PRINCIPEM. 10 Gr., 0,033. Man sieht diese Medaille bisweilen an Rosenkränzen. E. und W.

34. — A. Bruder Klaus knieend vor der Vision der hl. Dreifaltigkeit, den Rosenkranz in den gefalteten Händen, rückwärts eine Kapelle. Umschrift : B. NICOLAUS DE FLUE PAT. HELV.

R. Auf demselben ist das Zeichen des Namens Jesus gravirt mit einem beflügelten Herzen mit Seitenwunde darunter. Ohne Umschrift, Jahrzahl und Stecher. Das Exemplar in Engelberg hat erhöhte Umrandung, weil zu einem « Betizeichen » gebraucht. 10 Gr., 0,038. E.

35. — A. und R. wie No. 34, jedoch ohne Umrandung und das Herz nicht beflügelt. 5 Gr., 0,028. W.

36. — A. Brustbild des Seligen. Umschrift : B. NICLAUS v. FLUE.

℞. Der Name Maria mit beflügeltem und brennendem Herzen darunter, aber nur gravirt. 5 Gr., 0,030. E.

37. — Ꝗ. wie No. 17 ohne Umschrift.
℞. Obwaldner-Wappenschild mit einfachem Schlüssel in schöner Einfassung. Ohne Umschrift, Jahrzahl und Stecher. Gegossen. Dieselbe wurde wahrscheinlich im vorigen Jahrhundert als Schulprämie in Obwalden gebraucht. Mit Henckel, 16 Gr., 0,040. W.

38. — Ꝗ. Br. Klaus in gebeugter knieender Stellung, den Rosenkranz in den gefalteten Händen vor einer Kapelle. Umschrift : BIT FUR UNS SE. NICLAUS VON FLUE. Unter dem Bild steht : I. MEIER.
℞. In einer Laubeinfassung oben das Auge Gottes und unten der Spruch : MERENTI PREMIUM SU. Ohne Jahrzahl. Der Revers ist gravirt. Diese Medaille ist ein Schulprämium von Sursee. 10 Gr., 0,035. E.

39. — Ꝗ. Bild, Umschrift und Stecher wie No. 38.
℞. In Einfassung : PR ⋆ SU ; darunter das Luzerner-Wappen. Ohne Jahrzahl. 8 Gr., 0,035. E.

40. — Ꝗ. Bild, Umschrift und Grösse wie No. 36 ; nur stehen ausserhalb der Umschrift die Worte : "PREIS DES FLEISSES„ gestochen. Unter dem Bild die Jahrzahl : 1847.
℞. Luzerner-Schild und ringsum die Worte : GEMEINDE SURSEE, mit Eichen- und Epheulaub umrahmt. 6 Gr., 0,030. E.

41. — Ꝗ. Brustbild des Seligen. Umschrift : B. NICOLAUS DE FLUE HELV. NAT. 1417 OB. 1487. Monogr. I S F.
℞. Bruder Klaus geht, baarfuss und mit einem Heiligenschein geziert, in Begleitung von Pfarrer Imgrund durch eine schöne Gebirgsgegend. Umschrift : AUCTORE DE

FLUE IMGRUND SUADENTE. Im Abschnitt : PAX STANZICA 1481. Diese Medaille, ungefähr 0,030, wurde von Schwendimann nach Hedlingers bester Manier gestochen.

42. — Ꝗ. Bruder Klaus unter den Boten der 8 alten Orte zu Stans. Oben die Wappen der 8 alten Orte umkränzt und daneben die Wappen von Freiburg und Solothurn ; im Abschnitt : 1481 ; rechts und links davon : Casp. Brup. 44 Gr., 0,044.

℞. Oben der Obwaldnerschild mit Krone, von Wolken umgeben ; darunter die Scene, wie dem Vater Anderhalden die Augen ausgestochen werden. Im Abschnitt die Jahrzahl : 1307. E. und W. Medaille mit gleichem Revers und dem Avers : PRAEMIUM IUVENTUTIS STUD. SILV. SUP. wurden früher zu Schulprämien für die Studenten des Collegiums in Sarnen verwendet. Kaspar Bruppacher erhielt 1792 für 3 Prägstöcke samt Regal 79 Gl.

43. — Ꝗ, welcher den Bruder Klaus darstellt, ist Carrikatur. In der Rechten hält er über dem Obwaldner-Schild, hinter welchem Fahnen und Waffen hervorblicken, einen Lorbeerkranz ; in der Linken den Stab und Rosenkranz, auf einem Rasenplatze stehend.

℞. Inschrift : FÜR GOTT UND VATERLAND, darunter einen Lorbeer- und Eichenzweig mit dem Zeichen des Stechers : I. B. Randschrift : BEI LUZERN D. 31 MÄRZ U. 1. APRIL. 1845. 6 Gr., 0,032. E. und W.

44. — Ꝗ. Vision des Seligen. Umschrift : GLORIA PATRI ET FILIO ET SPIRITUI SANCTO.

℞. Inschrift : PII IX HELVETICA SOCIETAS DE REPUBLICA CHRISTIANA BENE MERITIS. Sie wird vom schweizerischen Piusverein als Verdienstmedaille gebraucht.

45. — Ꝑ. Brustbild des Seligen. Umschrift : NIC V. D. FLUE GEB. 1417 + 1487 VERMITTLER D. EIDG. I. STANS 1481.

℟. Drei allegorische Weibspersonen. In der Mitte Helvetia und rechts und links Solothurn und Freiburg mit Schwert, Wappenschild und Bundesurkunde. Umschrift : Z. 400 JÄR. JUBELFEIER D VEREINIGUNG FREIBURGS U. SOLOTHURNS MIT D. SCHWEIZ. Im Abschnitt : 1481—1881. Stecher : E. DURUSSEL. 0,045. Sie wurde auf die Jubelfeier in Stans geprägt.

46. — Ꝑ. wie No. 45 mit Stecherzeichen unter dem Bild auf dem Avers.

℟. wie No. 45; jedoch im Abschnitt statt Jahrzahlen und Stecher : STANS 12. OCT. 1881. 0,030.

47. — Ꝑ. Brustbild des Seligen von Durüssel nach Hedlinger. Umschrift : NICOLAS DE FLUE NE EN 1417 MORT EN 1488. Die unrichtige Jahrzahl rührt von Hedlinger und dieser wurde durch Stampfer irregeführt.

℟. wie No. 45. Diese Medaille wurde 1881 für ein Schützenfest in Freiburg geprägt. (Gef. Mitth. v. Musiklehrer Scherer.)

48. — Ꝑ. wie No. 46.

℟. Oben Kreuz in Strahlen. Darunter die Inschrift : LIEBET EUCH | UNTER EINANDER | O EIDGENOSSEN. Darunter ein Sternchen. W.

49. — Ꝑ. Brustbild des sel. Br. Klaus mit Heiligenschein. Umschrift : H. B. CLAUS ORA PRO N.

℟. Brustbild Br. Scheubers. Umschrift : SELIG BRV. SCHEIBER.

50. — Ꝑ. wie No. 25.

℟. PAT. | HELVETC : | LE. Stark erhöhte Umrandung. 2 Gr., 0,018.

51. — Ꝑ. wie No. 25. Umschrift : B. NICLAUS V. FLUE. Unter dem Bild : M.

℞. In schöner Einfassung in drei Zeilen : PA. | HEL-VE. | CIAE. In Gold, 3 Gr., 0,027. E.

52. — Ꝑ. Brustbild des Seligen mit gefalteten Händen. Umschrift : DER SELIGE BRUDER KLAUS. Unter dem Bild : 21 MÄRZ 1487.

℞. Vision der hlst. Dreifaltigkeit. Umschrift : O HERR NIMM MICH MIR UND GIEB *(sic!)* MICH DIR. Oval. 0,016 und 0,020. Bei Benziger.

53. — Ꝑ. wie No. 10, nachdem ein Stempel hergestellt war, auf dem das unrichtige Todesjahr berichtiget worden.

℞. BEATO | NICOLAO. DE FLUE | CIVI SACHLENSI PACIFICATORI | HELVETIAE QARTO-CENTENARIO | SUBSILVANIA | 1887. Dieser Revers wurde auf die Jubelfeier von 1887 von Durüssel gestochen und der Avers von Hedlinger mit dem unrichtigen Todesjahr von demselben verbessert. 35 Gr., 0,045.

54. — Ꝑ. wie No. 46.

℞. Inschrift : SVNN SPRUCH : O HERR NIMM MICH MIR UND GIB MICH GANTZ ZU EIGEN DIR. 40,5 Gr., 0,031.

55. — Ꝑ. Brustbild des Seligen. Umschrift : FRIED IST ALLWEGEN IN GOTT. GEHORSAM IST DIE GRÖSSTE TUGEND.

℞. Inschrift : 400 JÄHR. JUBILÄUM DES SEL. NIC-LAUS V. FLUE 1487-1887 19-21 MÄRZ IN SACHSELN OBWALDEN. 0,031. Auf einigen Medaillen ist im Revers statt Sachseln Siselen geschrieben.

56. — Ꝑ. Brustbild des Seligen mit gefalteten Händen und den Rosenkranz am Arm. Umschrift : DER SELIGE BRUDER KLAUS + 21. MÄRZ 1487.

℞. Erscheinung der hlst. Dreifaltigkeit mit der Umschrift : O HERR NIMM MICH MIR UND GIB MICH DIR.

B. — In Gold.

57. — Ꝗ. DUCATUS REIPUB. SUBSILVANIAE 1774. Der Wappenschild mit Schraffirung in einer schönen Einfassung.

℞. B. NICOLAUS VON FLUE. Das Bild stellt den Seligen dar, etwas nach Rechts gekehrt, knieend mit gefalteten Händen, mit dem Rosenkranz und Wanderstab. Rechts vor ihm sieht man sein Wundergesicht, um ihn herum eine steinigte Gegend. Die Abdrücke liess die Regierung von Obwalden für die Landvögte Nikodem von Flüe und Melchior Bucher in Zürich machen und sie wurden von denselben wahrscheinlich beim Amtsantritt zu Geschenken verwendet. Weil sich der Stempel gleich Anfangs gesenkt und nachher wirklich zersprungen, desshalb konnten nur wenige Abdrücke gemacht werden. Der Revers ist nicht gar deutlich ausgeprägt.

58. — Ꝗ. Stellt B. Klaus auf den Knieen betend mit gefalteten Händen, aus denen der Rosenkranz herunterhängt, dar. Auf das Angesicht halten Strahlen von der Mitte ein. Umschrift : BEAT. NICOL. DE FLUE PAT. HELV. Unter dem Bild : S.

℞. Inschrift in einfachem Laubkranz : DUCATUS REIPUB. SUBSILV. SUPER. 1787. Umschrift : NATUS AO. 1417 OBIIT AO 1487 XXI MARTII. Diese Dukate wurde nicht als kursirende Münze, sondern als Denkmünze auf die 300jährige Feier des Todestages geprägt. 3,3 Gr., 0,020. E. und W.

59. — Ꝗ. wie No. 58 mit Ausnahme, dass die Strahlen nicht von der Mitte, sondern von Oben in 7 Büscheln auf das Gesicht hereinfallen. Stecher B.

60. — Ꝗ. wie No. 58 mit Ausnahme, dass die Strahlen

von Oben in längeren und kürzeren Strahlenbüschel auf das Angesicht fallen. Schärferer Kranz als bei No. 58 und ohne Stecherzeichen.

℞. wie No. 58.

61. — A. Br. Klaus knieend mit gefalteten Händen und Vision, Stock angelehnt. Umschrift : B NICOLAUS VON FLUE.

℞. wie No 58. 3,3 Gr., 0,020. E. W.

1787, 7. Apr. hat der Rath dem Landammann u. Pannerh. bewilliget neu geprägte Br. Klausen Dukaten gegen 6 M. Gl. auszugeben. Staatspr. XXIX, 209.

1860 wurden von Münzdirektor Escher in Bern 150 Br. Klausen Dukaten geprägt à 14 Fr. 50 Ct. und 130 in die Kanzlei deponirt. Metallwerth 10 Fr. 80 Ct. Schmelz und Prägekosten 60 Ct. 3,46 Gr. Feingehalt $\frac{900}{1000}$. Vielleicht stammt eine Variante aus dieser Zeit.

Ausser diesen wurden von den oben beschriebenen silbernen Medaillen in Gold geprägt No. 8, 11, 15, 42, 44, 48 und 51.

In Kupfer und geringerem Metall wurden die meisten von den oben beschriebenen Medaillen geprägt. Bei einigen Medaillen wurde der ursprüngliche Revers abrasirt und dafür ein anderer gravirt, um sie als Prämien zu gebrauchen.

Ming hat 21 Medaillen beschrieben und wir 61 und dessen ungeachtet, ist unser Verzeichniss noch nicht vollständig. Dazu kommen noch 15 verschiedene einst kursirende Münzen mit dem Bildnisse des sel. Br. Klaus. Eine vollständige Sammlung von verschiedenen Bruder Klausen Medaillen und Münzen würde somit ungefähr 80 Stücke enthalten. Es gibt wohl wenige Schweizer, zu deren Ehre so viele Münzen une Medaille geprägt worden.

Kerns, Mai 1893.

Ant. Küchler, *Pfarrhelfer.*

MÜNZGESCHICHTE UND BESCHREIBUNG

DER

MÜNZEN VON UNTERWALDEN OB DEM WALD

I. — MÜNZGESCHICHTE VON OBWALDEN

In der Rathsversammlung vom 14. Okt. 1724 meldete Dr. Nikolaus Jakob, der beim Frauenkloster im Hause von Hrn. Oberrichter Dr. Ettlin gewohnt, dass gewisse ausländische Herren, deren Namen man dermalen noch nicht gerne melde, die Erlaubniss, im Namen unseres Ortes Geld zu prägen, begehren. Sofern man dazu Hand bieten wolle, werden sie dann persönlich erscheinen, um einen Traktat einzurichten. Alsdann wurden der reg. Landammann, der Statthalter, Landvogt von Zuben und Bauherr Marquard Ant. Stockmann erwählt, um bei ihrer Ankunft mit denselben zu traktiren. Eine Woche nachher, den 21. Okt., wurde der auf Ratifikation M. g. H., und der Landleute mit dem Münzmeister zu Luzern, Karl Franz Crauer, im Namen seines Schwagers Gebhard Jos. Dub eingerichtete Münzvertrag dem Landrath vorgelesen. Alsdann wurde die Angelegenheit besprochen und erkennt: Weil die Sache vor die Landesgemeinde gehöre, desshalb sollen die Deputirten mit dem Münzmeister reden, ob er die Sache auf die gewöhnliche Landesgemeinde verschieben wolle oder nicht; sonst aber soll eine ausserordenliche Landesgemeinde auf den 29. Okt.,

berufen werden. Die Deputirten wurden auch beauftragt, dahin zu trachten, dass das jährliche Regale höher gestellt werde. Da Crauer die Sache nicht auf die gewöhnliche Landesgemeinde verschieben wollte, desshalb wurde den 29. Okt. auf der Tanzlaube im Rathhaus eine ausserordenliche Landesgemeinde abgehalten. Nachdem der reg. Landammann erklärt, wie der Münzmeister von Luzern Namens seines Schwagers Gebhard Jos. Dub die Erlaubniss begehre, im Namen unseres Ortes allerhand Gold-, Silber- und geringere Geldsorten in Halt, Korn und Schrot (1), gleich andern löbl. Orten prägen zu dürfen und nachdem der Accord, den ein Ehrenausschuss mit demselben abgeschlossen, vorgelesen worden, wurde derselbe von der Landesgemeinde einhellig gutgeheissen. In diesem Accord vom 29. Okt. 1724 (2), sind folgende Bedingungen :

1. Der Münzmeister soll auf eigene Kosten eine vollständige Münzstätte mit dem nothwendigen Zubehör errichten und dieselbe nach Abfluss des Münztermins Obwalden unentgeltlich überlassen.

Er ist verpflichtet, alle Gold-, Silber- und andere Geldsorten in solchem Halt, Korn und Schrot zu machen, wie andere löbl. Orte. Er soll auch verbunden sein, gleiche Geldsorten von andern Kantonen aufzuweisen.

3. Er verpflichtet sich, weit mehr Silbersorten als geringere Münz zu verfertigen.

4. Er soll jährlich zu Handen des Landseckels als Regale eine Summe von 30 Dukaten oder 150 Gl. à 40 Luz. Schill. entrichten.

5. Als Caution und Bürgschaft gibt er all' sein Hab und Gut und besonders sein Landgut zu Sempach. Wenn man es verlangt, dann ist Dub auch verpflichtet, dafür zu

(1) *Halt* und *Korn* bezieht sich auf den innern Gehalt der Münze und *Schrot* auf das Gewicht. War das Gewicht der Münze und das Quantum von Kupfer, welches mit dem Gold oder Silber gemischt werden durfte, von der Regierung festgesetzt, so nannte man das *Münzfuss*.

(2) Siehe Beilage A, Seite 118.

sorgen, dass Herren von andern Kantonen für 100,000 Gl. Bürgschaft leisten, woraus man sich entschädigen kann, wenn die gemachten Geldsorten nicht den versprochenen Halt, Korn und Schrot besitzen.

Dagegen erlauben

1. der Landammann, die Räthe und die gemeinen Landleute dem Münzmeister unter den obgenannten Bedingungen im Namen von Obwalden zehn Jahre lang allerhand Geldsorten zu prägen. Sie versprechen

2. dem Münzmeister in Bezug auf das Münzwesen alle Freiheiten eines Landmanns und ihn, sofern er dem Versprechen gemäss handelt, wie einen Landmann zu schützen und zu schirmen. Der Accord ist unterzeichnet von Carl Franz Crauer, Münzmeister, und Landschreiber Anton Franz Bucher.

In diesem Jahre wurde noch kein Geld geschlagen, weil man zuerst die Münzstätte errichten musste. Die Münzstätte befand sich zu Kirchhofen in Sarnen in der Nähe vom Hause des Hrn. Rathsherrn Simon Wirz. Das Gässlein, welches dahin führt, wird jetzt noch « Münzgässlein » genannt.

Im Jahre 1725 erblickten zu Kirchhofen die ersten Halbbatzen, Fünfbätzler, Viertelthaler und Dukaten das Tageslicht. Allein kaum hatten die Fünfbätzler das Tageslicht erblickt, da wurden sie von Bern gänzlich verrufen, weil sie ihnen gemäss dem Beschluss, den die Stände Bern, Zürich, Solothurn und Neuenburg den 15. Sept. 1717 (1) zu Langenthal gefasst, vorher keine Kenntniss gegeben. Obwalden erwiderte, dass sie diesem Beschluss niemals beigetreten, dass ihnen auch von andern Kantonen keine vorherige Kenntniss gegeben werde, wenn sie neue Münzen schlagen wollen und das ihre Fünfbätzler in Vergleich zu den Münzen anderer Kantone probehaltig seien. In einem gedruckten Plakat vom 21.

(1) Siehe Beilage B, Seite 120.

Sept. 1725 war denselben « aus Lands-Vätterlicher Vorsorge »... « der Lauf und Gang in Dero Landen » d. h. in Bern gänzlich untersagt. Auf demselben sind diese Fünfbätzler oder 20-Kreuzerstücke abgebildet. Im Herzen des Doppeladlers ist das Kantonswappen angebracht. Uri und Solothurn machten von diesem Abruf freundschaftliche Mittheilung und wünschten nähere Auskunft über den Sachverhalt. Dem 23. Aug. 1726 drohte Bern, auch die 20-Kreuzerstücke vom Jahre 1726 zu verbieten und wünschte, dass Obwalden das Münzwesen nach dem Langenthalischen Abschied einrichte. Gemäss demselben musste dem Münzmeister genau vorgeschrieben werden, in welchem Gehalt und Gewicht er die Münze prägen soll und es durfte ihm nicht nur einfach vorgeschrieben werden, Münzen zu prägen gleich andern Kantonen. Es ist begreiflich, dass der Münzmeister von Obwalden, um ein besseres Geschäft zu machen, sich nicht diejenigen Kantone als Muster und Vorbild gewählt, welche die *besten* Münzen schlugen. Wurde Münzmeister Crauer von der Regierung zu Rede gestellt, dann wusste er immer den einen odern andern Kanton zu nennen, der verhältnissmassig noch eine schlechtere Münze schlug und die Regierung konnte ihn nicht des Vertragbruches beschuldigen. Es ist auch begreiflich, dass die Regierung nicht nachträglich eine Bedingung in den Münzaccord hineinstellen durfte, die dem Münzmeister zum grossen Schaden gereichte.

Den 22. März 1727 wurde dem Landrath mitgetheilt, dass Bern die neugeprägten Halbbatzen in ihrer Botmässigkeit verrufen. Man beschloss, den Münzmeister an seine Schuldigkeit zu erinnern und auf Errichtung der von ihm anerbotenen Bürgschaft zu dringen. Man liess Berner- und Obwaldner-Münzen durch Andreas Olls prüfen. Die Probe zeigte, dass die Bernermünzen in Bezug auf Gehalt und Gewicht durchschnittlich besser seien und dem Abschied von Langenthal ziemlich ent-

sprechen. Am meisten fehlte es in Bezug auf das Gewicht der Kreuzer. Aus einer französischen Mark, d. h. aus 16 Loth, wozu 2 Loth Silber und 14 Loth Kupfer genommen werden sollten, durften gemäss dem Abschied von Langenthal nur 216 Kreuzer gemacht werden. Bern machte 208 und Obwalden 360 Kreuzer daraus; dagegen wurden zu einer Mark in Obwalden nicht nur 2, sondern 2 ¾ Loth Silber genommen.

Den 5. Juli 1727 machten Luzern und Solothurn dem Landrath die Mittheilung, dass Bern die in unserer Münz geprägten Dukaten völlig verrufen und ermahnen Abhülfe zu treffen, sonst seien sie genöthiget, ein Gleiches zu thun. Nun wurde beschlossen, die Sache näher zu untersuchen, dem Münzmeister zu befehlen, dass er jedes Mal, wenn er eine neue Sorte Geld schlagen will, einem jeweiligen reg. Landammann davon Kenntniss gebe und dass der Münzmeister zur Verfertigung guter, probehaltiger Münzen ermahnt werde. Luzern und Solothurn wurde mitgetheilt, dass der Münzmeister erklärt, seine neugeprägten Dukaten seien von solchem Halt, Korn und Schrot gleich dem anderer löbl. Orte, auch die geringste sei so gut, als die Dukaten von Basel und wenn eine geringere gefunden werde, dann biete er sich an, 2—3 Louisdor für jede zu bezahlen, sie « seyen auch vnderschiedlich, alss zu Lucern vnd Zürich approbirt vnd guet befunden worden.» Wenn sich Jemand beschwere, solche anzunehmen, dann bietet er sich an, mit gangbarer Münze oder Dukaten dieselben auszuwechseln.

1728 wurde der Münzmeister ermahnt, mit Prägung so vieler Kupfermünzen einzuhalten und anstatt deren Silbersorten zu prägen.

Im Jän. 1729 machte Bern die Mittheilung, dass sie die neugeprägten 2-Schillinge und Kreuzer wegen allzu geringem Halt gleich den Fünfbätzlern verrufen. Luzern schreibt, dass es sich gleicher Vorsorge kaum enthalten könne und wünscht besonders, dass wegen den Kreuzern,

welche auf den Reichsfuss geschlagen sein sollen, Abhülfe getroffen werde. Man will Luzern das Schreiben verdanken und bemerken, dass unsere Fünfbätzler an Halt, Korn und Schrot gleich den laufenden Sorten anderer Orte erfunden worden und dass auch die dermaligen 2-Schillinge die Probe bestehen werden. Die Kreuzer seien ohne Vorwissen der Regierung auf dem Reichsfuss geschlagen worden und sie werden dem Münzmeister verbieten, auf solche Weise zu münzen. Eine ähnliche Antwort wurde auch Solothurn ertheilt.

Bis dahin hatte sich nur Bern gegen die Obwaldner-Münzen feindselig gezeigt. Dass bei Bern böser Wille im Spiel war, geht daraus hervor, weil sie die Münzen nicht bloss um so viel abgerufen, als sie minderwerthig waren, sondern gänzlich verrufen, und weil sie auch solche Münzen, wie z. B. die Dukaten verrufen, die durchaus probehaltig waren. Die Obwaldner-Dukaten von 1726 hatten einen Werth von 11 Fr. 67 1/3 Cts., die Berner- und Solothurner- Dukaten einen Werth von 11 Fr. 64 Cts. und die Basler-Dukaten einen Werth von nur 10 Fr. 6 1/2 Cts. (*Münzbuch* von Frei). Dieser böse Wille Berns zeigt sich auch im gedruckten Plakat vom 9. Febr. 1729, worin alle seit 20 Jahren geprägten und geringhaltig erfundenen « Scheid- und Hand-Müntzen Loblicher Ständen Lucern, Unterwalden, Zug, Freiburg, Wallis u. s. w. . . . . Zusamt allen ausländischen Müntzen » gänzlich verrufen wurden. Aus dem Umstand, dass man die Münzen katholischer Kantone verrufen, zeigt sich ziemlich deutlich, dass man die Katholiken schon damals als mindere Brüder betrachtete.

Nun eröffnete auch Luzern die Feindseligkeiten gegen die Obwaldner-Münzen. Luzern war eigentlich mehr gegen den Münzmeister Crauer feindselig gesinnt als gegen Obwalden. Zu dem bernerischen Plakat bemerkt Luzern, dass, sofern wir mit Prägung solcher Münzen fortfahren und mit Schliessung unserer Münzstätte nicht

erforderlichermassen Abhülfe treffen, sie wegen dem nothwendigen Verkehr mit Bern ein gleiches Verbot zu erlassen genöthiget seien. Pannerherr Franz Anton Bucher schreibt darauf nach Luzern, es sei dem Münzmeister bis Ende Mai noch einige Handmünze auf dem langenthalischen Fuss zu schlagen gestattet worden, nachher aber sei ihm Kupfermünzen zu prägen für einige Jahre gänzlich verboten. Mit dieser Antwort war Luzern nicht befriediget. Den 1. Apr. 1730 wurden die nach zürcherischem Halt, Schrot und Korn geprägten Schilling und Rappen, obschon bis dato noch kein einziger Schilling in Obwalden geprägt worden, wie auch die auf den Reichsfuss geprägten und sonst mit unserem Ortschild bezeichneten Groschen und Kreuzer nicht allein bei Strafe und Confiskation verboten, sondern auch die künftigen Scheid- und Handmünzen wegen dem Überschwall und wegen dem Verkehr mit Bern und Basel, wo sie nicht gangbar seien, verrufen. Da man das Verbot nicht mehr hintertreiben konnte, desswegen beschloss der Rath zu schweigen. Man vernahm überdies, dass Luzern dem Münzmeister Crauer, ihrem Bürger, bei 1000 Gl. Busse bei uns zu münzen oder sich um unser Münzwesen zu interessiren verboten.

An der Landesgemeinde den 29. Apr. 1730 wurde von der Regierung Bericht erstattet und es wurde derselben überlassen, nach Gutfinden über das Münzwesen zu disponiren. Nach Luzern aber wurde geschrieben, es sei auffallend, dass sie, da man darauf losgehe, die Münzen der katholischen Kantone zu unterdrücken und ihr Münzrecht zu schmälern, dazu behülflich seien, anstatt dass die katholischen Kantone zusammenstehen und Repressalien ergreifen sollten. Ihre Münzen seien bei drei unpartheiischen Proben probehaltig gefunden worden. Von einigen Münzsorten seien nur wenige und von andern gar keine im Umlauf. Sie seien nicht gesonnen, die Münzstätte zu schliessen und sich auf diese Weise

das Münzrecht schmälern zu lassen und Luzern habe kein Recht, sie daran zu verhindern, dieses Souveränitätsrecht, gleich andern Kantonen auszuüben. Luzern suchte die Sache zu vertuschen mit der Bemerkung, man habe Obwalden an der Ausübung des Münzrechtes nicht hindern wollen und um Schaden abzuwenden, sei man dazu genöthiget gewesen.

Dem Münzmeister Crauer wurde durch die Kanzlei Obwaldens zugeschrieben, man sei gesonnen, einige Münzen zu prägen, er solle laut Accord von 1724 kommen und sein Versprechen halten. Da man ihm daran verhinderte, wandte sich die Regierung von Obwalden an die Regierung in Luzern und ersuchte dieselbe, dass sie den Münzmeister Crauer nicht länger hindern wollen, den Accord, der nicht ohne ihr Wissen abgeschlossen worden, zu halten, weil ihm das sonst zu grossem Nachtheil gereiche. Luzern antwortete, dass sie es nicht anständig finden, das Verbot aufzuheben, den Münzmeister zu entlassen und durch Hantierung ihres Bürgers das Land zu schädigen, obschon sie die Proben unserer Münzen nicht verwerfen.

Den 24. Mai 1730 (1) wurde an der Treib von Uri, Schwyz und Unterwalden eine Conferenz wegen der von Zürich und Luzern beschlossenen Verrufung oder Herabsetzung der Münzen der drei Länder abgehalten. Schwyz beklagt sich, dass trotz der Probehaltigkeit und trotz den Gegenvorstellungen Luzern seine Münzen zu Stadt und Land verboten habe und da man sehe, dass die Städte darauf losgehen, die Länderkantone in ihrem hohen Münzrecht zu hemmen, so wollen sie sich in Bezug auf die Märkte und die Einhandlung des Kornes anderwärts zu versehen trachten. Ob- und Nidwalden brachten ähnliche Beschwerden vor. Man beschloss einmüthig, das Münzrecht aufrecht zu halten, einander zu schützen und einträchtig

(1) Siehe Beilage C, Seite 123.

zu handeln, weil die Eintracht bei solchen Begebenheiten das grösste Gewicht habe. Schwyz wandte sich an Bern, Zug, Glarus, Freiburg, Solothurn und Appenzell und ersuchte dieselben, ihre Gesandten auf die Tagsatzung zu instruiren, dass sie uns bei unserm Münzrecht schützen. Gleiches that auch Obwalden.

Den 10. Juni 1730 wird dem Landrath berichtet, dass seit der Abreise des Münzmeisters immer noch Jemand münze. Der Landammann wird beauftragt, den Schlosser Jos. Kaiser, der in der Münzstätte arbeite, zu berufen und ihm zu befehlen, dass er bis zur Ankunft des Münzmeisters keine Münzen mehr präge. Schlosser Kaiser, Knecht des Münzmeisters, bekennt, dass er ein wenig « Grätzes » oder Abschnitte gemünzt.

Wahrscheinlich durch das Vorgehen der 3 Orte bewogen, gestattet Luzern dem Münzmeister Grauer wieder, in Obwalden laut Accord zu münzen. Der Landrath beschloss desshalb, dem Münzmeister ernstlich zu empfehlen, keine Reichswährung haltende Sorte, wenige Kupfermünzen und weit mehr Silbersorten zu prägen. Bevor er eine neue Sorte prägt, soll er vom Halt, Schrot und Korn dem regierenden Landammann Kenntniss geben, weil sie sich darüber zu disponiren vorbehalten. Es wird ihm auch erlaubt, mit Genehmigung der Regierung einen geeigneten Mann an seine Stelle zu setzen. Da er den Christian Imfeld, der im grossen Hause neben der Münzstätte gewohnt, nicht dazu bereden konnte, bot er seinen Knecht Josef Kaiser, der alle Münzen zu prägen im Stande sei, als Stellvertreter an. Dieser aber wurde von der Regierung nicht angenommen, weil er ein Hintersäss sei und zu wenig Caution zu leisten vermöge. Kaum hatte Grauer wieder angefangen, Fünfbätzler zu prägen, da schreibt Basel, dass dieselben geringer seien als die Vorigen und ruft dieselben auf 14 Schl. ab. Obwalden antwortet, das dieselben nur ein Kleines geringer seien und dass sie trachten werden, auf dem alten Fuss zu

prägen. Gegen den Abruf wurden ernsthafte Vorstellungen gemacht. 1731, 10. Nov. wurde der Münzmeister beauftragt, halbe und ganze Thaler mit dem Bildniss des sl. Br. Klaus zu prägen.

Um diese Zeit beschwerte sich der Münzmeister wegen zwei Neuerungen im Münzwesen, die dem Münzaccord entgegen seien und wodurch er nach all' den vielen Arbeiten, Sorgen und Verdriesslichkeiten sehr geschädiget werde. Die eine von diesen Neuerungen war wohl, weil die Regierung, gedrängt durch die Plakereien anderer Kantone, Korn und Schrot der Münzsorten bestimmen wollte und die andere das Verbot, Kupfermünzen zu prägen. Er bittet desshalb, diese Neuerungen abzuschaffen oder wenigstens zu ändern. Er verspricht, Schrot und Korn einer jeden neuen Sorte dem reg. Landammann anzugeben und alljährlich für 500 Thaler halbe und ganze Thaler von sauberem Gewicht und Halt und mit schönem Gepräge zu erstellen, da sich ihm ein gar guter Prägschneider (wahrscheinlich Hedlinger) anerboten. Wolle man den Münzaccord aufheben, dann hoffe er, man werde wegen den vielen Verdriesslichkeiten und den grossen Umkosten mit ihm einen billigen Abtrag thun.

Nun kam die Entbehungsfeierlichkeit des sl. Br. Klaus, bei welchem Anlass er schöne Münzen und Medaillen, wozu ihm Hedlinger die Stempel geschnitten, herausgab.

Bis zum Ablauf des Accordes liess man nun den Münzmeister Crauer ruhig seines Amtes walten. Im April 1735 erklärte Crauer, dass er nun bereit sei, laut Accord die Münze zu übergeben. Der Landseckelmeister und Kirchenvogt Hermann wurden verordnet, ihm dieselbe abzunehmen und die Gegenstände aufzuzeichnen, was den 16. April 1735 geschah. In diesem Inventarium ist verzeichnet, was sie in der Prägkammer, in der Strecki, in der Schmelzkammer, im Durchschnittzimmer und der Waagkammer gefunden. Wie es scheint, war die Münz-

stätte ziemlich gross. Crauer berechnet die Kosten der Einrichtung auf 5000 Gl.

Den 14. Juni 1735 schreibt Crauer von Schwyz an die Regierung von Obwalden und ersucht sie, ihm « die Münz » etwa 14 Tage offen zu lassen, damit er noch einige Fünfbätzler und grosse Medaillen prägen könne. Im Jahre 1736 wurde ihm gestattet, noch ³/₄ Jahre Fünfbätzler mit besserem Gepräge zu prägen, als seit einiger Zeit geschehen, unter der Bedingung, dass er sonst keine andere Sorten schlage oder schlagen lasse und dass er « die Münz » in gutem Stand erhalte. Nun begannen für Crauer wieder die Tage der Verfolgung. Den 16. Juli 1737 schrieb er von Luzern an die Regierung von Obwalden : « Man hat mich heut aus der Prison [Gefängniss] entlassen und in dem Haus Arrest gegeben. Indessen habe ich ausgestanden, so Gott weiss, indessen werd [ich] die Ehr meines Verhaltens nach billigkeit bis zum End meines lebens defendiren und hoffe und bitte umb anständige Assistenz . . . . . Ich habe mehr müssen bekennen, als ich gewusst.» Er beklagt sich, dass man durch den Münzmeister in Zürich eine scharfe Probe mit seinen Münzen vorgenommen und dass dieselben dessenungeachtet in den « wesentlichen umbständen sich recht » befunden. Umsonst habe er verlangt, bei der Probe gegenwärtig zu sein und dass man auch Zürcher Örtli und Schilling probire. Bei diesem Anlass wurden nicht die neuesten, sondern frühere Münzen geprüft, die die Proben, welche die Regierung von Obwalden vornehmen liess, ein wenig besser bestanden.

Dass Luzern den Münzmeister Crauer so sehr verfolgt, mag wohl daher kommen, weil nicht Dub, mit dem Obwalden den Accord abgeschlossen, sondern Crauer das Münzwesen in Obwalden geleitet, weil er durch seine Verwandtschaft in Luzern für die Obwaldner Münzen guten Absatz gefunden, weil die Regierung genöthigt war, ihn nach Obwalden gehen zu lassen, um gemäss

Accord Münzen zu prägen, und dann auch, weil er nach Abfluss des Accordes neuerdings einige Münzen geprägt.

1737, 27. Juli schreibt Luzern, dass ihre freundnachbarlichen Ermahnungen wenig geholfen, dass sie sich genöthiget sehen, wenn wir mit den häufig geprägten Münzsorten nicht einhalten, dieselben gänzlich zu verrufen, dass sie in ihrer Landschaft einen « Ueberschwall » von Fünfbätzlern und Halbbatzen verspürt, dass sie den Münzmeister ins Verhör genommen, und dass derselbe bekennt, dass die Münstätte nie vollkommen geschlossen gewesen und dass alle Jahre auch nach Abfluss des Accordes mit Wissen und Willen der Regierung gemünzt worden. Als Luzern später wieder geschrieben, es hoffe, dass die Münz geschlossen bleibe und dass sie nicht bloss scheinbare freundnachbarliche Vertragenheit bezeugen, da beschloss die Regierung von Obwalden den 31. August 1737, ihnen höflich zu antworten ; *dass sie sich vorbehalten, die Münz nach Gutfinden wieder zu eröffnen.* Sie war, wie es scheint, nicht gesonnen, sich von Luzern das Münzrecht nehmen oder beschränken zu lassen und bei Luzern anzufragen, ob sie die Münze öffnen dürfe oder nicht. Nachdem Obwalden erst in der eilften Stunde vom Münzrecht Nutzen gezogen, nachdem man Luzern schon seit Jahrhunderten seine Waaren und Münzen abgenommen, nachdem von andern Kantonen Münzen im Umlauf waren, die seit mehr als 100 Jahren geprägt worden, hätte Luzern nicht so schnell Reklamationen erheben und Repressalien ergreifen sollen, weil Obwalden durch grösseren Eifer das Versäumte nachzuholen suchte und verhältnissmässig mehr Halbbatzen und Fünfbätzler geprägt, als andere Kantone. Von solchen und ähnlichen Gedanken geleitet, pflegte die Regierung von Obwalden Luzern höfliche Antwort zu geben und nachher wieder mit dem Prägen von Münzen fortzufahren. Zu gleicher Zeit wurde dem Münzmeister Crauer ein

Schein seines Wohlverhaltens während seines Aufenthaltes in Obwalden unter dem Landessiegel zugestellt.

Nun war die Münz einige Jahre wirklich geschlossen. Den 25. August 1742 (1) bat Münzmeister Crauer die Regierung von Obwalden, wieder etwa zwei Jahre lang in der Münzstätte zu Kirchhofen Fünfbätzler prägen zu dürfen und bietet sich an, die Münzstätte auf seine Kosten brauchbar zu machen und jährlich 100 Gl. in den Landseckel zu zahlen. Die Regierung war dazu geneigt, unter der Bedingung, dass man die Münz-Admodiation ausweiche d. h. dass man es nicht mehr dem Münzmeister überlasse, Korn und Schrot der Münzsorten zu bestimmen. Den 27. Okt. 1742 wurde der mit Crauer abgeschlossene Münzaccord genehmigt. Für die Mark (16 Loth) Fünfbätzler zu schlagen erhielt er 9 gute Batzen und 4 Kreutzer für das Kupfer. Er soll zu einer Mark Fünfbätzler 12 Loth feines Silber weniger 2 Pfennig nehmen, die ihm für die Münzlegirung erlaubt sind und soll auf die Mark 52 bis 53 Fünfbätzler machen.

In den Landseckel musste er nichts zahlen. Den 4. Dez. 1743 schrieb Crauer von Appenzell, wo er wahrscheinlich Münzmeister war, Brentano von Rapperswil und Jakob Keller von Steinach haben ihm eine Parthie Silber gebracht, um zu Unterwalden Fünfbätzler zu schlagen, er habe sie laut Accord legirt d. h. Silber und Kupfer gemischt, und zu « bletlein » gemacht; Bretano habe 47 und der andere 42 Mark, die er zu 66 Mark fein Silber berechnet, da es allezeit gebrochene und abgehende Stücke darunter gebe, und wovon der Regierung 6 Flr. 36 Kr. gebühren. Er hoffe, dass er und die Regierung später bessere Geschäfte machen, er habe ihnen einige Gepräge mitgegeben, die dem löbl. Stand zur Ehre gereichen. Im Jänner 1744 wird von St. Gallen angefragt, ob man dem Jakob Keller von Steinach erlaubt, Fünfbätzler zu prägen und

(1) Siehe Beilage D, Seite 125.

wie viel, es sei ihnen verdächtig vorgekommen wegen der darauf beobachteten Jahrzahl 1742. Man will antworten, dass er mit obrigkeitlicher Erlaubniss solche geprägt.

1745, 7. Aug. wurde beschlossen, die Münzstätte und Zubehör nochmals zu visitiren und zu inventarisiren, damit man wisse, was zur Münzstätte und was dem Münzmeister Crauer sl. gehört. Nachher wurden in unserer Münzstätte keine Münzen mehr geprägt. 1746 wollte die Frau Münzmeister Crauer einige Fünfbätzler prägen und 1766 bat ein Spanier um Erlaubniss, Münzen zu prägen; es wurde aber nicht erlaubt. 1769, 15. Apr. wurde dem Landvogt Melchior Imfeld erlaubt, die in Zerfall gerathene Münzstätte zu schleifen, das Holz für sich zu behalten, das Eisen und die gehauenen Steine zu obrigkeitlichen Handen zu stellen. Der Platz der Münzstätte soll ausgemarchet und darf vom Landvogt Imfeld wenn er dem Landseckel einen Bodenzins von 20 Schill. bezahlt, benutzt werden. Einen Monat nachher bat er um Erlaubniss, auf diesem Platz eine Werchreibe und Öltrotte errichten zu dürfen. Später hat Hauptmann Amgarten auf diesem Platz ein Haus gebaut und den 16. März 1814 wurde ihm bewilliget, den jährlichen Bodenzins von 20 Sch. mit 10 Gl. Kapital abzulösen.

1773, 21. Dez. wurde erlaubt, durch Goldschmid Ant. von Matt 100 Dukaten zu Handen der zwei neuerwählten Landvögte nach Frauenfeld und Sargans zu prägen, dazu besondere Präg anzuschaffen, auch von der Münzrustig alte Stöcklein abfolgen zu lassen. Wahrscheinlich wollten die Landvögte Melchior Bucher und Nikodem von Flüe solche Dukaten grossentheils zu Geschenken verwenden.

1808, 1. Okt. wird dem Rath mitgetheilt, dass Nidwalden zu vernehmen wünsche, ob wir Hand bieten wollen, damit die drei Urstände das betreffende Münzquantum gemeinschaftlich prägen. Man ist dazu geneigt.

Ein Jahr nachher stellt Schwyz den Antrag, als Regale 10 % des ausgeprägten Geldes zu vergüten, wenn ihm

erlaubt werde, im Namen der drei Urkantone Geld zu prägen. Man ist bereit, einen Accord für 6 Jahre abzuschliessen, wenn Uri beistimmt. Da Uri nicht beigestimmt und man sich wegen dem Stempel mit Schwyz und Nidwalden nicht einigen konnte, desshalb ist dieser Vorschlag vereitelt worden. Obwalden wollte den gewohnten Kantonsschild mit weissem und rothem Feld ohne Schlüssel ; Nidwalden aber wollte beide Kantonsschilde auf einen Stempel vereinigen. Obwalden wünschte, dass in diesem Falle sein Schild auf der rechten Seite oder aber dass man Münzen präge, auf denen der sl. Br. Klaus dargestellt ist, wie er den gemeinsamen Kantonsschild ohne Schlüssel hält. Mit diesen Vorschlägen war Nidwalden nicht einverstanden. Es wurde desshalb den 1. Sep. 1810 vom Rath beschlossen, das betreffende Münzquantum unter besonderem Stempel ausprägen zu lassen. Bern erklärte sich dazu bereit. Wie es scheint, konnte man sich nicht einigen.

1811, 5. Okt. geben die Ehrengesandten an der Tagsatzung Nachricht, dass sie mit der Finanzkammer zu Solothurn über die Ausprägung unseres Münzquantums unter Ratifikationsvorbehalt einen Vertrag abgeschlossen. Derselbe wurde genehmiget und zugleich der Wunsch ausgesprochen, die Denkschrift auf den alten Fünfbätzlern auch auf den neuen beizubehalten. Dieselbe lautete : Dilexit dominus decorem justitiae d. h. Gott liebte die Zierde der Gerechtigkeit. Im Hornung 1812 meldet Münzmeister Pfluger in Solothurn, dass die dortige Regierung beschlossen, das fernere Prägen von Scheidemünzen einzustellen. Darauf wurde erwidert, dass unsere Gesandten an der Tagsatzung mit Münzmeister Pfluger einen Accord geschlossen, die Finanzkammer denselben genehmiget und dass man erwarte, dass derselbe vollzogen werde. Im März meldet die Regierung von Solothurn, dass sie unserem Gesuch wegen Ausprägung des Münzquantums entsprechen und dem Finanzrath Voll-

macht ertheilt. Gleichzeitig berichtet Genhard über seine Bemühungen bei der Münzkonferenz in Solothurn. Man will ihm für seine Mühewalt 2 Louis d'or schicken. Im Mai ist in Obwalden das neu geschlagene Münzquantum eingetroffen und den 13. Juni 1812 wurde beschlossen, dem Münzmeister Pfluger ein Zeugniss auszustellen, dass man mit seiner Arbeit « bestens vergnügt » sei und dass diese Münzen als probehaltig erfunden worden. Gemäss Rechnung, die den 26. Sept. 1812 von Pannerherr von Flüe vorgelegt wurde, trifft es unserem Land für das ausgeprägte Münzquantum nach Abzug der Auslagen ein Regale von 237 Gl. 26 Schl. 3 A. Daraus soll Landammann Stockmann wegen diesfälliger Bemühung 24 Gl. bezahlt und das Übrige in den Landseckel gelegt werden. Dem Münzmeister Pfluger von Solothurn soll ein Regale von 18 Gl. aus dem Salzdebit zugestellt werden.

1819 beschloss man, in Luzern anzufragen, ob sie das betreffende Münzquantum, etwa für 400—600 Fr. Batzen und Halbbatzen, bei ihnen wollen prägen lassen und ob man die unbrauchbare kleine Kanone dazu verwenden könnte. Es ist das ein vortrefflicher Gedanke ; denn es ist besser, wenn man aus Kanonen Geld, als wenn man aus Geld Kanonen macht. Leider wurden die Unterhandlungen nicht mit Erfolg gekrönt. Nach 1811 wurden keine Obwaldner Münzen mehr geprägt. In Bezug auf die ausserkantonalen Münzen richtete man sich nach Luzern, mit dem Obwalden seit Jahrhunderten in lebhaftem Verkehr gestanden. Das Geld, welches in Luzern abgerufen oder verrufen wurde, wurde gewöhnlich auch in Obwalden abgerufen oder verrufen.

Den vielen Übelständen im Münzwesen wurde endlich im Jahre 1850 durch Einführung einer einheitlichen Münze ein Ende gemacht. Bei diesem Anlass wurde folgendes obwaldnerisches Geld eingewechselt nämlich : 147,702 Fünfbätzler, 14,352 Batzen, 324,757 Halbbatzen, 9 Assis, 35 Kreuzer.

Das eingewechselte Geld hatte einen Werth von 128,-903 Fr. 16 Cts. (*Gefällige Mittheil.* von Hrn. Münzsammler W. Windlin sel.) Nur wenige Stücke, die sich meistens in Münzsammlungen befinden, sind dem Schmelztigel entgangen. Wir sehen daraus, dass die Klage wegen Überschwemmung mit Fünfbätzlern und Halbbatzen nicht ganz unbegründet war und dass dagegen verhältnissmässig wenig andere Münzsorten geprägt worden.

Gemäss unseren bisherigen Forschungen sind folgende Obwaldner Münzen geprägt worden und grösstentheils jetzt noch vorhanden :

Dublonen von 1743 und ohne Jahrzahl mit andern Revers.

Dukaten von 1725, 1726 (3 Varianten), 1730, 1743 und ohne Jahrzahl. Die Dukaten von 1774 und 1787 wurden als Medaille gebraucht.

Thaler von 1732 und ohne Jahrzahl.

Halbthaler von 1728, 1732 (2 Var.).

Franken oder 40-Kreuzer von 1743.

¼ Thaler oder 30-Kreuzer von 1725 und 1726.

Fünfbätzler oder 20-Kreuzer von 1725, 1726 (7 Var.), 1728, 1729, 1730, 1732 (2 Var.), 1735, 1736, 1742 (5 Var.), 1743 (2 Var.), 1744, 1812. Die älteren Fünfbätzler tragen gewöhnlich die Zahl 20, d. h. 20 Kreuzer. Es gibt auch 2 Var. 20 Kreuzerstück ohne Jahrzahl.

Zehnkreuzerstück ohne Jahr.

Batzen nur von 1812.

2 Schilling oder Assis von 1728.

Halbbatzen von 1726 (16 Var.), 1727, 1728, 1812 und ohne Jahrzahl (6 Var.). Wahrscheinlich hat der Münzmeister und Geselle zur Zeit, da es verboten war kleinere Münzen zu schlagen, solche ohne Jahrzahl geprägt.

Groschen von 1730 und 1732.

Kreuzer von 1726 (2 Var.), 1729 (6 Var.) und 1730.

Halbe Kreuzer von 1730 (5 Var.), 1731, 1733 (5 Var.) und ohne Jahr.

Rappen ohne Jahrzahl (8 Var.).

2 Haller oder 2 Deniers-Stücke oder Pfenninge ohne Jahr. Haller ohne Jahr.

Brakteaten des Klosters Engelberg, wie Dr. Meyer im *Anzeiger für schweiz. Alterthumskunde* III, 177, schreibt, gibt es keine, da wie uns Archivar, P. Adalbert Vogel mittheilt, im dortigen Archiv auch nicht die geringste Spur vorhanden, dass das Kloster jemals Geld geschlagen.

Auf mehreren Obwaldner Münzen, die in Gold und Silber geprägt worden, sieht man das Bild des sel. Br. Klaus. Hr. alt Reg. Rath Wolfg. Windlin sel., besass wahrscheinlich die reichhaltigste Sammlung von Obwaldner Münzen. Im Staatsarchiv befinden sich 45 Prägstöcke für Obwaldner Münzen und Bruder Klausen-Medaillen und 2 Prägstöcke für eine Appenzeller Münze.

Diese Münzgeschichte gewährt uns einen Einblick in die Unordnungen des früheren Münzwesens, welchen durch Einführung einer einheitlichen Münze abgeholfen wurde.

II. — BEILAGEN

A. — Müntzaccord vom 29. Okt. 1724.

Wir Landtamann Räth vnd gemeine Landtleüth Zue Underwalden ob dem Kernwald Vrkhunden Hiernach dass Wir mit tit. Herr Carl Frantz Crauer Müntz Meister in Hochlöbl. Statt Lucern im Namen seiness Herr Schwagers Hr. Gebhard Joseph Dub Burger daselbsten wegen auf- vnd einrichtung Vnssers Müntzwessens Volgenden Accord getroffen.

Erstlichen solle Hr Müntz Meister auf seine eigene Kösten vnd gefahr eine gantze vnd Volkhomene Müntzstatt einrichten vnd selbige mit aller nothwendigen Zugehörd nach Verfliessung des accordirten Müntz-termins allhiesigem Ohrt. ob dem Kernwald als eigen ohne fernere Kösten zu überlassen vnd zue zustellen verpflichtet seyn.

Zweytens Verspricht Er Vnd solle schuldig seyn alle

gold- Silber- vnd andere Sorten wes Namens es seye in solchem Halt Korn vnd schrot Zue machen, als wie andere Lobl. Ohrt der Eydtgnoschaft dato machen, vnd zwar also, das Er jeder Zeit gleiche gelt-Sorten von anderen Cantonen auf- vnd vor- Zueweissen Verbunden seye.

Drittens Verpflicht sich Hr. Müntz Meister weith mehrere Silber-Sorten als geringhältigere Müntz Zue verfertigen.

Fiertens solle Er jährlichen Vns Zue Handen Vnsers Landtseckelmeisterss für ein regale ein Sūma von dreyssig Ducaten oder Hundert vnd fünfzig Gulden p. 40 Lucerner schillig gerechnet, entrichten vnd bezahlen.

Fünftenss setzet Er Zue Caution vnd Bürgschaft seines Ehrlichen Verhaltens all sein Haab vnd guet vnd sonderheitlich sein Landtguet Zue Sempach, in gleichem auch Hr. Dub nit allein sonder Verpflichtet sich auf begehren annoch schriftliche Bürgschaft von Herrn aus andern lobl. Cantonen darzuestellen, welche bis in Hundert Taussentgulden eigengueth besitzen darauss man sich zu erholen habe, fahls die gemachte gelt Sorten nit in versprochenem Halt, Korn vnd schrot erfunden wurden.

Dahingegen gaben Wir vorgemelte Landamān Räth vnd gemeine Landtleüth Ihme Hr. Müntz Meister Carl Frantz Crauer Namens seiness Hr. Schwagerss Gebhard. Jos. Dub permission vnd Völlige Erlaubniss allerhand gelt-Sorten vnder obanzeigten bedingnussen Zechen Jahr lang Namens Vnsers Ohrts ob dem Kernwald Zue machen vnd Zue prägen.

Zum andern Versprechen Wir Ihme Hr. Müntz Meister oder Hr. Dub in seinem das Müntz-Wessen berührendem Handell vnd Wandell alle Landtmānliche Freyheit auch alle von Vnss dependierende Assistenz schutz vnd schirm als wie Vnsserem eigenen Landt Mān in soweith als Er ssich in machung der gelt Sorten abgemelt seinem Versprechen gemäss auffüehren vnd Verhalten wird.

Vrkhundtlich haben Wir dissen Müntz Accord mit

vnsserss Landts gewohntem Secret Insigill vnd mit Wohlgedachten Hrn. Müntz Meisters vnd Hr Dub angebohrnen Pittschaften vnd eigenhändiger Underschrift bekräftiget in triplo ausfertigen lassen, so beschehen den 29 Okt A° 1724. *(Familienarchiv Stockmann.)*

Es unterschrieben Carl Frantz Crauer Müntzm. zu Lucern, Gebhard Jos. Dub Müntzm., Anton Franz Bucher, Landschreiber. Es siegelten beide Münzmeister und das Land Obwalden.

B. — Abschied vom Langenthal vom 15. Sept. 1717.

CONFERENZ VON ZÜRICH, BERN, SOLOTHURN U. NEUENBURG

Diese Conferenz wird in Folge des Beschlusses der letzten Tagsatzung zu Baden zur Behandlung des Münzwesens gehalten. Nachdem Schreiben von Uri, Lucern, Basel und St. Gallen vorgelesen worden, in welchen dieselben ihr Nichterscheinen entschuldigen, vereiniget man sich über folgende Punkte : A) Weil bis dahin manche Orte ungleiche Marken bei Examinirung der Münzen gebraucht haben, in Folge dessen die Proben ungleich ausgefallen sind, so soll man sich zu mehrerer Leichtigkeit und sicherer Ausrechnung künftig keiner anderen Mark, als der französischen bedienen, welche 4608 Gran hält und das um so mehr, da die Münzmeister von Zürich und Bern versichern, dass die Grane der französischen und der kölnischen Mark auf der Wage gleich befunden werden und dadurch die Ausrechnung des Gehalts der Münzen eines Ortes gegen die des andern erleichtert wird; jedoch so, dass die französische Mark bloss zu den Münzproben gebraucht und der Calculus darnach eingerichtet werden soll; hingegen hat es bei jedes Orts angenommenen und bisher gebrauchtem Markgewicht sein Bewenden. — B) Zur gerechten und billigen Bestimmung des innern Werthes der Münzen wird von den beiden Münzmeistern folgender Plan eingegeben.

	Gehalt an feinen Silber		Wie viel Stück auf die Mark	Zusatz von Kupfer auf jede Mark		Werth des Kupfers	Was jede Sorte an Silberwerth die Mark fein 10 Thlr. oder 18 Gl.		Münzerlohn auf jede Mark	Ausrechnung des Silbers nach Berner- und Luzerner-Valuta			Gewinn	
													per Mark	per 100
	Loth	Dener		Loth	Dener		Flr.	Kr.	Kr.	Thlr.	Bz.	Kr.	Kr.	Thlr.
Ganze Thaler.....	13		$8^3/_4$	2	6		15	19	26	8	22	2		
Halbe-Thaler.....	13	10	$17^3/_4$	2	6		15	19	26	8	22	2	15	$^5/_6$
Quart-Thaler.....	13	10	36	2	6		15	19	26	8	22	2	27	$1^1/_2$
Fünfbätzler	12		$49^1/_2$	4			13	30	27	7	20		50	5—6
Zehnkreuzer	12		99	4			13	30	27	7	20		50	5—6
Ganze Batzen	4		92	12		12	4	30	36	2	15		16	4
Halbe-Batzen.....	2	8	126	13	8	13	2	48	36	1	17		16	4
Kreuzer	2		216	14		14	2	15	36	1	7	2	10	4—5

Eine Mark = 16 Loth, 1 Loth = 16 Den. — Der Werth des Silbers nach der französischen Mark bei jeder Sorte = 10 Thlr. oder 18 Fl. fein gerechnet. Jedes Loth Kupfer 1 Kr. Das Remedium an fein 1 bis höchstens 2 Den. an den kleineren Sorten, an den Batzen 1 Stück, an den halben Batzen 2 Stück, an den Kreuzern 4 Stück auf der Mark ungefähr. — c) Der dritte Punkt, betreffend die Moderation des Gewinnes, ist durch B erlediget. — D) Die Münzadmodiation soll gänzlich aberkannt sein, weil nicht allein die Stände dadurch übel « angesetzt, » sondern auch das Land durch solcher Münzbesteher unerlaubten Gewinn sehr benachtheiliget wird. Der Deputirte Neuenburgs hinterbringt diesen Punkt seinen Comittenten. — E) Damit der Nachschlag der Münzen nicht schlimmer werde, als selbige anfänglich gewesen, so möchten die Obrigkeiten eine getreue Inspektion über das Münzwesen bestellen und diejenigen, welche die Münzen fabriziren und probiren, speziell beeidigen. — F) Diejenigen Orte, welche in gegenwärtiges Münzreglement eintreten, sollen nach altem eidgenössischem Herkommen und den Abschieden, wenn sie ihre Münze zu öffnen gesinnet sind, die übrigen Orte dessen berichten und die Probe zur Justierung derselben mittheilen. Bei diesem Anlass äussert sich Zürich dahin, dass es nicht bloss erspriesslich sei, über die Qualität der Münzen Bestimmungen zu treffen, sondern dass auch in Beziehung auf Quantität Moderation beobachtet werden sollte, da die Erfahrung zeige, wie schädlich der Überschwall der Handmünze sei, selbst wenn die Qualität derselben nicht Tadel verdiene, zumal zu jetziger Zeit, wo die groben und gültigen Münzsorten sich allmählig verlieren. Bern erklärt, dass es zu Beibehaltung des Commerciums sich bemüssiget gesehen habe, seine Münze zu öffnen. Solothurn stimmt den Gedanken Zürichs bei, ist aber der Ansicht, dass man den übrigen Orten das Münzregal, « ein Bene der h. Obrigkeiten, » nach Proportion auch angedeihen lassen sollte, als wel-

ches sich diese Freiheit in bester Form vorbehalte. Obige Punkte werden sämmtlich ad referendum genommen und sollen auch den übrigen Orten mitgetheilt werden. (*Eidg. Absch.* VII, 1, 140.)

TAGSATZUNG VOM 3—8 JULI 1718

bezüglich Abschied von Langenthal.

In Bezug auf die einheimischen Münzen wird der Vorschlag der Langenthaler Conferenz verlesen. Zürich, Bern, Lucern, Solothurn und Schaffhausen nehmen ihn an, wollen aber den beigefügten Tarif noch durch Taxation der andern von einigen Orten geprägten Münzen vervollständiget wissen. Uri, Schwyz, beide Unterwalden, Zug, Glarus, Appenzell beider Rhoden, Stadt St. Gallen und Biel referiren. Basel und Freiburg lassen es lediglich beim vorjährigen Abschied bewenden. Alle Gesandten behalten ihren gnädigen Herren und Obern das Münzregal vor. (*Eidg. Absch.* VII, 1, 149.)

Der Langenthaler Abschied war demnach nicht für alle Orte verbindlich.

C. — Abschied vom 24. Mai 1730.

CONFERENZ VON URI, SCHWYZ UND UNTERWALDEN

An der Treib, 24. Mai 1730.

A) Veranlassung zu dieser Conferenz ist die von Zürich und Luzern beschlossene Verrufung oder Herabsetzung der Münzen der drei Länder. Schwyz beschwert sich, dass trotz der Probehaltigkeit seiner neuen Sorten und Münzen in Schrot, Korn und Halt und trotz der Gegenvorstellungen, welche eine von ihm nach Lucern geschickte Deputation daselbst gemacht habe, Lucern dieselben zu Stadt und Land anzunehmen verbiete, weil es mit Münzen überladen sei und dieselben gegen die angränzenden commercierenden Orte nicht debitiren könne. Dadurch werde sein Münzregale « geschwächt » ; und da man sehe,

dass die Städte darauf ausgehen die « Popularorte » in ihrem hohen Münzrechte zu hemmen, so wollen sie sich in Beziehung auf Markte und Einhandlung des Korns anderwärts zu versehen trachten. Obwalden und Nidwalden bringen ähnliche Beschwerden vor. Jenes berichtet, dass der Münzmeister Crauer nach Lucern berufen worden sei, wo man ihm bei 1000 Thlr. verboten habe, Unterwaldner Münzen ferner zu schlagen und bei gleicher Busse nach Unterwalden zu gehen. Ferner sei fälschlich verbreitet worden, Obwalden hätte sein Münzrecht an andere Orte verkauft. Nidwalden berichtet, dass Anton Odermatt zu Lucern um 3 Gl. 10 Kr. gestraft worden sei blos, weil er auf Ansuchen eines Burgers von Lucern 7 Walliser Halbbatzen gezeigt habe. Es wird einmüthig gut befunden das Münzrecht aufrecht zu halten und einander dabei zu schützen, wozu Eintracht in diesen und andere Vorfallenheiten das grösste Gewicht habe; ferner Lucern zu ersuchen, vor nächster Johanni-Tagsatzung eine allgemeine katholische Conferenz zu versammeln, um wahre Freundschaft herzustellen. Uri und Nidwalden wollen diesen Antrag ihren Herren und Obern hinterbringen. Sobald die Entschlüsse der Obrigkeiten bekannt sind, soll Uri desswegen im Namen aller an Lucern schreiben.

Auf der Tagsatzung zu Frauenfeld vom 3.—24. Juli 1730 wurde bezüglich des Münzwesens beschlossen :

c) In Beziehung auf das Münzwesen wird hervor gehoben, dass die von Particularen übernommene Admodiation die Hauptursache des Übels im eidgenössischen Münzwesen sei; ferner, dass eine zu grosse Menge Scheidemünzen und noch dazu unprobehaltiger geprägt werde und endlich, dass es nöthig wäre, die groben Gold- und Silbersorten in einen gewissen nur sich proportionirten Preis zu setzen. Demnach wird eine Commission von sechs Mitgliedern beauftragt, ein Gutachten über diese Punkte vorzulegen, welches, in allgemeiner Sitzung durch-

berathen, den Obrigkeiten hinterbracht wird, damit dieselben bis Martini ihre Gedanken an Zürich berichten. Dieses Gutachten, wie es aus der Berathung in der allgemeinen Sitzung vorgegangen ist, enthält folgende Bestimmungen: 1. Die Admodiation soll aberkannt werden; Schwyz setzt hinzu, dass wenn ein solches Expediens gefunden werden könne, wodurch das Regal in seiner Aktivität nicht gehemmt werde, so werde es die Admodiation wieder abthun. — 2. Hinsichtlich der Scheidemünzen wird vorgeschlagen, dass, wenn ein Ort münzen wolle, es sich den Langenthaler Abschied zur Basis des Gewinnes setzen soll; die Mark Silber sei nach kölnischer Mark zu 19 Flr. 12 Kr. anzurechnen. Von den Fünfbätzlern und den geringeren Münzen soll der Profit nicht höher, als auf 3 % angesetzt werden. — 3. Eine Taxierung der groben Gold- und Silbersorten könne auf der Tagsatzung nicht wohl vorgenommen werden; nimmt aber ein Ort eine Taxation vor, so soll es die übrigen Orte davon benachrichtigen. Schwyz behält seinen gnädigen Herren und Obern hinsichtlich der Admodiation das denselben Anständige vor; No. 2 nimmt es ad referendum. Obwalden eröffnet, dass es das Münzen einem ehrlichen Manne admodirt habe, so man der guten Probe versichert sein könne, wünscht, dass man durch Aufhebung des Verbots seinen Münzen freien Curs lasse, nach Ablauf der Admodiation (in vier Jahren) werde es sich eine gemeinsame Ordnung gefallen lassen. Hinsichtlich der Reichs- und andere unprobehaltiger Münzen behält sich jedes Ort vor, die ihm passend scheinende Mandate zu publiziren; in den gemeinen Herrschaften sollen die desswegen errichteten Mandate publizirt werden.

D. — Müntz Accord vom 15. Okt. 1742.

Demnach tit. g. H. H. vnd Oberen Zue Vnderwalden ob

dem Kernwaldt in Ihrer Müntzstatt Etwass Zue müntzen Jedoch aber allein fünfbätzner vnd Medaille prägen Zue lassen gesinet, vnd Zue dem Ende hin tit. H. H. Verwalter Carl Frantz Crauer Zue Ihrem Müntzm. bestellet Als haben die hochoberkeitl. hierzu Verordnete hochgeacht- Vnd hochge-ste Herren Folgenden Accord mit H. H. Crauer getroffen.

1mo Soll H. Müntzm. die hochoberkeitl. Müntzstatt, sambt dartzue gehörigen Werkzeug, vnd ströcki, wass abgangen seyn möchte restauriren vnd in seinen Kösten machen lassen, auch selbe, so lang Er in U. g. H. H. Diensten stehen wird im bruchbaren Standt Erhalten vnd bey seinem Abzug in besagtem Standt hinterlassen.

2do Obligirt sich H. Crauer dass silber, so vüll U. g. H. H. mit Selbsten anschaffen vnd von Ihme begehren werden die Markh feyn à ? 20 Kr. 12 franco auf Sarnen Zue liferen.

3tio Verspricht Hr. Müntzm. danne auch dass Ihme angeschaffte silber zu Verarbeithen vnd zu fünfbätzleren oder Medaillen also zue müntzen, dass Er alle Arbeith, Kupfer, Kohlen etc. wiess darzu nöthig in seinen Kösten anschaffen, die fünfbätzner 12 löthig auch 52 bis höchstens 53 Stuck auf die Marckh machen. Ingleichen auch den Medaillen den Ihme vorschreibende gehalt vnd gewicht geben wolle.

4to Soll H. Müntzmeister auf die Jedesmal von U. g. H. ihm ansagende Zeith eine parthey Zue müntzen fleyssig erscheine auch bevor das Silber Ihme ordentlich ingewogen werden Und nach dem Er solches legiert sowohl als dan nachdem dises Erforderlichermassen aufgearbeithet, vnd gepräget seyn wird, dessen prob Korn vnd schroth Zue genüegen Vorweisen als auch Vmb dessen ganzen Betrag spezificierliche Rechnung ablegen.

5to Gegen Jetzgesagte schuldigkeiten vnd bedingnussen V. g. H. Ihme Hrn. MüntzMr. für sein mühe, arbeith vnd andere, ohn das silber auflaufende Kösten auf Jede Markh dessen so gemüntzet wird 33 Schl. hiesige Währung be-

zahlen werden, Hr Müntzm aber sich bestens angelegen seyn lassen alles mit bestem fleiss Treue vnd sorgfalt Zue Verferthigen.

Dessen zu mehrerer Bekräftigung diser Accord in duplo verfasset, vnd beyderseiths vnderzeichnet worden den 15ten 8bris 1742

Carl Ignatz Crauer Müntzm. Peter Ant. Wirtz Landschreiber.

BEYBRIEF WEGEN MÜNTZEN

Zue Wüssen seye hiemit; dass Hr. MüntzM. Carl Frantz Crauer, nebst denen in Einem vnderem 15ten 8bris 1742 hochoberkeitl. Errichteten Tractat Enthaltenen Müntz-Articlen, die Er dem buechstaben nach getreülich Zue halten sich nochmalen Verpflichtet Zue Handen V. g. H. H. vnd Oberen versprochen, Vmb alles silber vnd Gold, so Er in die Müntz Zue verarbeithen anschaffen, vnd tractat-müssig Vermüntzen werde mit Eben deren Sorten, die Er verferthigen wird sich bezahlen Zue lassen vnd selbe in Ihrem Halt vnd werth, wie sie geschlagen, ohne V. g. H. entgelt debitieren soll.

Dabey aber Ihme auf Jeden gulden ein Creützer für den Wexel zu Verguethen vmb so vül man aber Ihne mit anderen landläufigen gröberen Sorten bezahlen wird, Er keinen Wexel fordern soll.

Item Verpflichtet sich Hr. Crauer mit allen den schlagenden Sorten den erforderlichen vnd accordmässigen fleiss vnd sorgfalt dergestalten anzuwenden vnd zue verschaffen das V. g. H. auf das wenigste fünf schilling Von jeder Markh Vorschuss Verabfolget werde, fahls auch der profit über abzug der müntzkösten ein mehreres austragen möchte, solchen auch V. g. H. getreülich Zue Komen Zue lassen In Kraft gegenwärthiger beyschrift den 15 8bris Ao 1742

Carl Ignatz Crauer MüntzM. Peter Anton Wirtz Landschreiber. *(Familienarchiv Stockmann.)*

III. — BESCHREIBUNG DER OBWALDNER-MÜNZEN (1)

Gold.

1. *Dublone von 1743.* — Ą. Bruder Klaus kniet mit dem Rosenkranz in der Hand. Von oben fallen Strahlen herab. Vor- und rückwärts im Hintergrund sind Berge. Auf der Ebene hie und da ein Bäumchen. Im Halbkreis auf Spruchband : B. NICALAUS *(sic!)* VON (hier die Vision) FLUE.
Ꝑ. Inschr.: ET | SERVUS MEUS | ORABIT | 1743 - mit einem Kranz von Laubwerck eingefasst. W. 6,5 Gr. 0,020.

2. *Dublone ohne Jahr.* — Ą. wie No. 1.
Ꝑ. Wappenschild Obwaldens in schöner Einfassung. Umschrift : MONETA REIP. SVBSYLVANIÆ SVPERIORIS. 6,5 Gr. 0,026. W.

3. *Dukate von 1725.* — Ą. In gezaktem Wappenschild. Inschrift : DVCA | TUS | REIPVBLICÆ | SVBSILVANIÆ | SVPERIORIS | + 1725 +.
Ꝑ. Bruder Klaus kniet mit dem Rosenkranz in den erhobenen Händen. Im Hintergrund Bäume. Vor sich ein Bäumchen. Oben die Vision. Umschrift : B. NICOLAUS DE | Vision | FLUE. W.

4. *Dukate von 1726.* — Ą. Auf einem zierlichen viereckigen Täfelchen in fünf Zeilen : DVCATVS | REIPVBL. | SVBSYLV. | SVPERIOR. | * 1726 *.
Ꝑ. Bruder Klaus stehend mit Strahlen um das Haupt und in der Einsiedlerkleidung. In der rechten hält er Stock und Rosenkranz; in der linken den Unterwaldner-Schild. Umschrift : BEATVS NICOLAVS VON FLVE. Avers und Revers abgebildet und beschrieben bei Ming, *Leben des sel. Br. Klaus,* II, 111 und 114. 3,4 Gr. 0,023. Haller 74, No. 115. E.

5. *Dukate von 1726.* — Ą. gleich No. 4 nur REIPVB.

(1) E bedeutet Sammlung des Klosters Engelberg und W Sammlung Windlin.

℞. Br. Klaus ist gegen die rechte Seite gekehrt in betender Stellung. Er steht aufrecht, den Kopf von Strahlen umgeben; in der linken den Landesschild und in der rechten den Wanderstab, mit einem grossen langen Rosenkranz haltend. Umschrift wie Rev. No. 4. Ming II, 114. 3,4 Gr. 0,023.

6. *Dukate von 1726.* — Ꝗ. gleich wie No. 4.

℞. Das Bild des Seligen ist gegen die rechte Seite gekehrt, mit gefalteten Händen, von welchen ein langer Rosenkranz herabhängt. Zu den Seiten stehen 2 Bäumchen. Umschrift : NICOL. VON FLVE. HELV. SVBSYL. OBYT. 1487. 3,4 Gr. 0,023.

7. *Dukate von 1730.* — Ꝗ. wie No. 4. Statt der Jahrzahl 1726 steht die Jahrzahl 1730 und U statt V.

℞. Bruder Klaus kniet mit dem Rosenkranz in den gefalteten Händen. Von oben herab fallen Strahlen. Busch im Hintergrund, im Vordergrund ein Bäumchen. Umschrift : B. NICOLAUS DE FLUE. 3,3 Gr. 0,022. W.

8. *Unedirte Dukate von 1732.* — Ähnlich der folgenden. Ausstellungskatalog 3, Tafel 23, No. 13. 3,5 Gr.

9. *Dukate von 1743.* — Ꝗ. DUCATUS | REIPUB. | SUBSILVANIÆ | 1743 — in einer sehr schönen Einfassung in 4 Zeilen. Unten I. H.

℞. Br. Klaus ist nach links gekehrt knieend und mit gefalteten Händen dargestellt, von welchen ein grosser Rosenkranz herabhängt. Der Grund stellt eine Landschaft dar, rechts und links Berge. Umschrift : B. NICALAUS *(sic!)* VON FLUE. Im Abschnitt : I H. 3,3 Gr. 0,021. Haller 123. Gew. 3,5 Gr. nach Haller. W.

10. *Dukate ohne Jahrzahl.* — Ꝗ. Obwaldner-Wappen in Roccoco-Einfassung. Umschrift : MONETA REIP. SUBSILVANIÆ SUPERIORIS.

℞. wie No. 7. 3,3 Gr. 0,023. W.

11. *Dukate von 1774.* — Ꝗ. DUCATUS REIPUB. SUBSILVANIÆ. 1774. Der Wappenschild mit Hachures in schöner Einfassung.

℞. Umschrift : B. NICOLAUS VON FLUE. Das Bild stellt den Seligen etwas nach rechts gekehrt, knieend mit gefalteten Händen und dem Rosenkranz und dem Wanderstab dar. Rechts vor ihm sieht man sein Wundergesicht und um ihn herum eine steinigte Gegend.

Silber.

1. *Thaler von 1732.* — Als solcher wurde wahrscheinlich die Bruder-Klausen-Medaille von Hettlinger mit Chronogramm verwendet, vielleicht auch ein ähnlicher wie der folgende.

2. *Thaler ohne Jahrzahl.* — Ꝗ. Obwaldner-Wappen eingefasst im Roccoco-Stil. Umschrift : MONETA REIPVBL. SVBSYLVANIÆ SVPERIORIS.

℞. Bruder Klaus mit einem Heiligenschein kniet nach rechts gekehrt, den Rosenkranz in den gefalteten und erhobenen Händen. Von oben fallen Strahlen herab. Im Hintergrund Wald und Gebüsch. Vor sich ein Bäumchen. Umschrift : NICOLAVS DE FLVE HELV. CATH. PATR. Im Abschnitt Verzierungen.

3. *Halbthaler von 1728.* — Ꝗ. Umschrift : MONETA REIP. SVBSYLVANIÆ SVPERIORIS. 1728. Das Unterwaldner-Wappen in artiger Einfassung. Unten in einer Rundung : ½.

℞. Der Selige ist in ehrwürdiger und andächtiger Stellung mit grossem Bart und kreuzweise über einander gelegten Händen dargestellt, in der rechten den Rosenkranz und in der andern den Stab haltend, neben dem Strunck eines Baumes mit wenigen Ästen stehend. Umschrift : BEATVS NICOLAVS DE FLVE OBYT. 1487. ÆTAT. 70.

Ming II, 116. 12,5 Gr. 0,035. Haller 120. Gew. 14 Gr. nach Haller. E. W.

4. *Halbthaler von 1732.* — A. Wappenschild von Obwalden in schöner Einfassung. Umschrift : MONETA REIP. SUBSILVANIÆ SUPER. 1732. Unten in der Rundung : ½.

R. Br. Klaus nach rechts gekehrt knieend, den Rosenkranz in den gefalteten Händen; das Angesicht gegen die herabstrahlende Sonne gerichtet. Der Kopf ist mit einem Schein umgeben. Vor dem Bilde ist ein Baum, hinter ihm Felsen; im Abschnitt Rankwerck. 12,5 Gr. 0,033. Ming II, 118. Haller 129. Gew. 14 Gr. nach Haller. E.

5. *Halbthaler von 1732.* — A. Umschrift : MONETA REIP. SUBSYLVANIÆ SUPERIOR. 1732. Das Wappen mit Schraffirungen ist in einer schönen Einfassung.

R. fast wie der Thaler gleichen Jahres, doch anders gekehrt. Soll 10 Dec. 3 Gr. fein und 3 ½ Gros 7 Gr. schwer sein.

6. *Franken oder 40 Kreuzer von 1743.* — A. und R. wie Dublone von 1743. In Avers unten : 40. 9,5 Gr. 0,033. W. Auch in der Eidg. Sammlung.

7. ¼ *Thaler oder 30 Kreuzer von 1725.* — A. In Einfassung : MONETA NOVA REIP. SVBSYLVANIÆ | SVPERIORIS | 30 KR. | 1725. | ¼ auch eingefasst.

R. Der Selige in der Einsiedlerkleidung und etwas ausgestreckten Armen. In der rechten Hand hält er den Unterwaldner-Schild, in der linken den Wanderstab; am Arm hängt der Rosenkranz. Auf der linken Seite des Kopfes trägt er einen Schein. Umschrift : BEATUS NICOLAUS VON FLUE. Ming II, 114. Haller 114. Gew. 7 Gr. E.

8. ¼ *Thaler oder 30 Kreuzer von 1726.* — A. Aufschrift gleich, aber in anderer Einfassung. Jahrzahl 1726.

R. Ganz ähnlich wie No. 7, nur hat das Bild rings um das Haupt Strahlen. Die Füsse stehen auf einem Rasenplatz. E.

9. *Fünfbätzler oder 20 Kreuzer von 1725.* — Ꝑ. 20 KREUZER 1725 in einem Kranz. Umschrift : DILEXIT DOMINVS DECOREM IVSTITIÆ.

℟. Doppeladler, worin Obwaldner-Schild. Umschrift : MONETA REIP. SVBSILVAN. SVPERIORIS. 3,5 Gr. 0,023. W.

Die übrigen 5 bei Jenner angegebenen Varianten sind uns nicht näher bekannt.

10. *Fünfbätzler oder 20 Kreuzer von 1726.* — Ꝑ. Doppeladler, worin : 20. Umschrift : DILEXIT DOMINVS DECOREM IVSTITIÆ.

℟. Obwaldner-Wappen in Roccoco-Einfassung. Umschrift : MON. REIP. SVBSYLVANIÆ SVPERIORIS 1726. 4 Gr. 0,024.

Die beiden übrigen Varianten weichen in Bezug auf Zahlen und Buchstaben, Krone des Doppeladlers, Hals, Flügel, Beine und Krallen ein wenig von einander. Jenner hat 7 Varianten angegeben. Wahrscheinlich werden auch diese in der angegebenen Weise mehr oder weniger von einander abweichen.

11. *20 Kreuzer von 1728.* — Ein solches Stück mit verkehrtem (7) wurde von Albert Sattler im Katalog No. 4 ausgeschrieben.

12. *Fünfbätzler oder 20 Kreuzer von 1729* gehen nach der Probe von Münzmeister Johann Jakob Gassner in Zürich auf die Mark 52 ½ Stück und

ertragen	15 Gl.	30 Sch.	
Halten an fein Silber 11 Loth 2 Quint. 2 Den.....	14 »	6 »	8 5/8
Kupfer.....		8 »	11
Schlaggeld		18 »	
	14 »	27 »	7 5/8
« Profit »	1 »	2 »	4 3/8
	15 »	30 »	

Im Wappen das Roth damascirt.

13. *Fünfbätzler oder 20 Kreuzer von 1730.* — Ꝗ. Doppeladler, worin die Zahl : 20. Umschrift : DILEXIT DOMINUS DECOREM IUSTITIÆ. 1730.

℞. Obw.-Wappen in Roccoco-Einfassung. Umschrift : MONETA REIP. SYLVANIÆ SVPERIORIS. 4 Gr. 0,024. W.

14. *Fünfbätzler oder 20 Kreuzer von 1731* befindet sich in der Eidg. Münzsammlung *(Gefäll. Mittheilung* von Hrn. Nationalrath Dr. Ming).

15. *Fünfbätzler oder 20 Kreutzer von 1732.* — Ꝗ. wie No. 10.

℞. Jahrzahl zu beiden Seiten des Obw. Schildes vertheilt. Das Roth damascirt.

16. *Fünfbätzler oder 20 Kreuzer von 1732.* — Ꝗ. Doppeladler, worin die Zahl : 20. Umschrift : DILEXIT DOMINUS DECOREM IUSTITIÆ.

℞. Obw.-Wappen in Roccoco-Einfassung. Umschrift : MONETA REIP. etc. 1732. 4 Gr. 0,024. Von diesen gehen gemäss Gassner 53 Stück auf die Mark und betragen 15 Fr. 36 Schl. Feinsilber (11 Loth 2 Quint) 14 Gl. Schl. 7/8. Kupfer (4 Loth, 2 Quint) 3 Schl. Schlaggeld 18 Schl. Profit 1 Gl. 14 Schl. 1/8. W. In der Eidg. Münzsammlung befindet sich noch eine Variante von 1732.

17. *Fünfbätzler oder 20 Kreuzer von 1735,* worüber uns nichts näheres bekannt.

18. *Fünfbätzler oder 20 Kreuzer von 1736.* — Ꝗ. Doppeladler, worin die Zahl : 20. Umschrift : DILEXIT DOMINUS DECOREM IUSTITIÆ 1736.

℞. Obw.-Wappen in Roccoco-Einfassung. Umschrift : MONETA REIP. SVBSYLVANIÆ SVPERIORIS. 4 Gr. 0,024. W. In der Eid. Münzsammlung sind 3 Varianten.

19. *Fünfbätzler oder 20 Kreuzer von 1742.* — Ꝗ. Wappenschild Obwaldens in schöner Einfassung. Umschrift: MONETA REIP. SVBSYLVANIÆ SVPERIORIS.

℞. wie Av. von Dublone No. 1. 5 Gr. 0,025. Ming II, 119. Haller 82, No. 130. E. W.

20. *Fünfbätzler oder 20 Kreuzer von 1742.* — Ꝗ. 20 | KREUZER | 1742 | in schöner Einfassung. Umschrift: DILEXIT DOMINVS DECOREM IVSTITIÆ.

℞. wie No. 19. 4 Gr. 0,024. Ming II, 119. Haller 82, No. 131. E. W.

21. *Fünfbätzler oder 20 Kreuzer von 1742.* — Ꝗ. Doppeladler, worin die Zahl: 20. Umschrift: DILEXIT DOMINVS DECOREM IVSTITIÆ 1742.

℞. Obwaldnerschild in Roccoco-Einfassung. Umschrift: MONETA REIP. SUBSYLVANIÆ SUPERIORIS. 4 Gr. 0,024. W.

22. *Fünfbätzler oder 20 Kreuzer von 1742.* — Ꝗ. wie No. 21 jedoch hat der Doppeladler dickeren Hals und dickere Krallen. V statt U.

23. *Fünfbätzler oder 20 Kreuzer von 1742.* — Ꝗ. wie No. 21, bloss Flügel und Schwanz des Doppeladlers ein wenig verschieden.

℞. wahrscheinlich wie No. 18.

24. *Fünfbätzler oder 20 Kreuzer von 1743.* — Ꝗ. wie No. 1. Stecher: I. H.

℞. In Palmzweig-Einfassung: ET | SERVUS MEUS | ORABIT | 1743. Darunter die Zahl: 20. 5 Gr. 0,025. E. W.

25. *Fünfbätzler oder 20 Kreuzer von 1743.* — Ꝗ. Doppeladler, worin die Zahl: 20. Umschrift: DILEXIT DOMINUS DECOREM IUSTITIÆ 1743.

℞. Sehr wahrscheinlich Wappen Obwaldens in Roccoco-Einfassung mit Umschrift : MONETA etc.

26. *Fünfbätzler oder 20 Kreuzer von 1744.* — Ꝗ. Doppeladler, worin die Zahl : 20. Umschrift : DILEXIT DOMINUS DECOREM IUSTITIÆ 1744.

℞. Wappen Obwaldens in Roccoco-Einfassung. Umschrift : MONETA REIP. SUBSYLVANIÆ SUPERIORIS.

27. *Fünfbätzler oder 20 Kreuzer ohne Jahr.* — Ꝗ. Obwaldner-Wappen in Roccoco-Einfassung. Umschrift : DILEXIT DOMINUS DECOREM IUSTITIÆ.

℞. wie Av. von Dublone No. 1. 4 Gr. 0,025. W.

28. *Fünfbätzler oder 20 Kreuzer ohne Jahr.* — Ꝗ. Doppeladler. Umschrift : DOMINUS DILEXIT DECOREM IUSTITIÆ.

℞. Obw.-Wappen in Roccoco-Einfassung. Umschrift : MONETA REIPUBLICÆ SUBSYLVANIÆ SUPERIORIS.

29. *Fünfbätzler von 1812.* — Ꝗ. 5 | Batzen | 1812 — in schöner Einfassung. Umschrift : DILEXIT DOMINUS DECOREM IUSTITIÆ.

℞. Kantonswappen in Palmzweig- und Lorbeer-Einfassung. Umschrift : CANTON UNTERWALDEN OB DEM WALD. 4,5 Gr. 0,024. E. W.

30. *Zehnkreuzerstücke ohne Jahr* werden von Jenner angeführt. Dieselben sind uns nicht näher bekannt.

Kupfer.

1. *Batzen von 1812.* — Ꝗ. 1 Batzen - in schöner Einfassung. Umschrift : DILEXIT DOMINUS DECOREM IUSTITIÆ.

℞. Obwaldner-Wappen, halb eingefasst. Unten die Jahrzahl : 1812. Umschrift : CANTON UNTERWALDEN OB DEM WALD.

2. *2 Schilling oder Assis von 1728.* — Ꝗ. Aufschrift : ASSIS 1728. Umschrift : DILEXIT etc.
℞. Kantons-Wappen. Umschrift : MON. REIP. SUBSILVANIÆ SUPERIORIS.

3. *Groschen oder 3 Kreuzer von 1730.* — Ꝗ. Kreuz, worin die Zahl : 3. Umschrift : DILEXIT DOMINUS DECOREM IUSTITIÆ.
℞. Sehr wahrscheinlich Doppeladler, worin Kantons-Wappen. Umschrift : MONETA REIP. SILV. SUPEROR. 1730.

4. *Groschen oder 3 Kreuzer von 1732* ist uns nicht näher bekannt.

5. *Halbbatzen von 1726* sahen wir in der Münzsammlung Windlin 5 Varianten, von Jenner werden 16 angegeben. Gewöhnlich ist auf der einen Seite ein Kreuz mit der Umschrift : DILEXIT etc. und der betreffenden Jahrzahl und auf der andern Seite das Kantons-Wappen mit der Umschrift : MONETA etc.

6. *Halbbatzen von 1727.* — Von Halbbatzen von 1726 und 1727 gehen auf die Mark 125 Stücke und betragen 3 Flr. 30 Schl. Dieselben halten gemäss Münzmeister Johann Jakob Gassner in Zürich an feinem Silber (2 Loth 2 Den.) für 2 Flr. 23 Schl. 6 1/8, an Kupfer (13 Loth 3 Q. 2 D.) für 9 Schl. 3. Schlaggeld 20 Schl. Profit 17 Schl. 2 5/8.

7. *Halbbatzen von 1728* werden von Jenner angeführt.

8. *Halbbatzen von 1812.* — Ꝗ. 1/2 Batzen 1812 - in einem Kranz. Umschrift : DILEXIT etc.

℞. Kantons-Wappen in Einfassung. Umschrift: CANTON UNTERWALDEN OB DEM WALD.

9. *Halbbatzen ohne Jahrzahl* sollen 6 Varianten sein.

10. *Kreuzer von 1726* sollen gemäss Jenner 2 Varianten sein.

11. *Kreuzer von 1729* sollen 6 Varianten sein (Jenner). Münzkatalog von R. Jenni 1878.
A. Wappen.
℞. Kreuz. Grösse der Bernerkreuzer.

12. *Kreuzer von 1730* wird von Jenner angeführt.

13. *Halbe Kreuzer von 1730* sind gemäss Jenner 5 Varianten. Schüsselchen mit 3 Schilden Werth Adler—Wappen, Rückseite nur: ½.
Eine Variante ist nicht Schüsselform.

14. *Halbe Kreuzer von 1731* (Jenner).

15. *Halbe Kreuzer von 1733,* 5 Var. (Jenner). — Nicht Schüsselchen. Oben: ½, unten: K. Rückseite nur: ½.

16. *Halbe Kreuzer ohne Jahr,* 2 Var. (Jenner).

17. *Rappen ohne Jahr,* 8 Var. (Jenner). Sie haben das Gepräge des Zürcherrappens aus jener Zeit.

18. *2 Haller oder 2 Deniers Stücke oder Pfennige ohne Jahr* (Jenner).

19. *Haller ohne Jahr* (Jenner).

Bei Jenner fehlen demnach folgende Münzen: Dublone von 1743 und ohne Jahrzahl, Dukate von 1725, 1743 und

2 Varianten von der Dukate von 1787, Thaler ohne Jahr, eine Variante von Halbthaler von 1732, Franken oder 40 Kreuzer von 1743, 30 Kreuzer von 1726, 20 Kreuzer von 1730 und 1744, eine Variante von 1728 und 1742.

Unrichtig sind bei Jenner die 20 Kreuzer von 1758, die Batzen von 1569 und die Halbbatzen von 1757, weil damals entweder die Münzstätte geschlossen oder noch kein Geld geschlagen wurde.

Ob alle die bei Jenner angegebenen Geldsorten und Varianten existirt, vermögen wir nicht zu beurtheilen.

Kerns, Mai 1893.

Ant. Küchler, *Pfarrhelfer.*

MONNAIES ET MÉDAILLES SUISSES

RARES OU INÉDITES

I.

En attendant de pouvoir publier une description générale des monnaies et médailles suisses, œuvre à laquelle je travaille depuis plusieurs années, il m'a semblé intéressant pour la numismatique suisse de signaler au hazard des trouvailles quelques pièces inédites et d'en faire profiter les amateurs. De cette façon, les numismates qui entreprendront un travail spécial, pourront toujours utiliser les documents qui me sont parvenus et je serai heureux d'avoir pu leur signaler une pièce intéressant leur monographie. Le nombre des livres est immense et la vie d'une durée très limitée ; il est donc impossible de tout lire et même de parcourir bien des collections de périodiques. Je noterai donc ici les renseignements bibliographiques qui me seront parvenus et le résumé de notes sur des pièces curieuses, non décrites dans les ouvrages spéciaux sur la numismatique suisse.

1. — Médaille-boîte avec vignettes sur la grande famine de 1816 à 1817 et l'année d'abondance qui la suivit.

La famine de 1817, une des plus terribles des deux derniers siècles, s'étendit sur toute l'Europe. Elle exerça

principalement ses ravages en Suisse, en Bohême, en Silésie et en Thuringe.

La médaille dont nous allons donner ici la description est une médaille générale, ne s'appliquant pas spécialement à un pays plutôt qu'à un autre. Elle est renfermée dans un écrin à l'intérieur duquel est collé un petit avis indiquant le prix des denrées dans une ville. De cette façon, la médaille pouvait se vendre partout et l'avis avait seul un caractère local.

Voici deux de ces avis, se rapportant à Bischofzell (Saint-Gall), sur papier jaune, et à Bâle, sur papier vert. Nous en avons vu de semblables pour Zurich, Frauenfeld, Schaffhouse et Winterthour. Il doit en exister pour d'autres villes suisses.

Module de l'encadrement de la vignette : haut., 0,061, largeur, 0,057.

Gedächtniß-Tabelle
der höchsten
Frucht- und Viktualien-Preise
der Theurung im Sommer 1817
in Bischofzell.

Das Viertel	fl.	kr.	Das Pfund	fl.	kr.
Korn	13	30	Kern. Brod	—	29
Roggen	8	—	Rindfleisch	—	15
Gersten	13	—	Kalbfleisch	—	15
Erbsen	8	—	Schweinfl.	—	30
Bohnen	10	—	Schaffleisch	—	
Haber	4	45	S. Schmalz	1	12
Habermuß	12	—	Butter	—	40
Thiltmehl	11	—	Reis	—	24
Erdäpfel	4	30	Kerzen	—	52

Die Maas Bier kr. Die Maas Wein 56 kr.
Der Centner Heu 4 fl. 30 kr. Ein Ey 10 pf.

Gedächtniß-Tabelle
der höchsten
Frucht- und Viktualien-Preise
in Basel,
vom Jahr 1816, bis zum July 1817.

Der Sack	Fr.	Bz	Das Pfund	Bz	Rp
Kernen	88	—	Weiß Brod	3	9
Roggen	46	—	Rindfleisch	3	5
Gersten	48	—	Kalbfleisch	3	—
Erdäpfel	22	—	Schaffleisch	3	—
			Schweinfl.	5	5
Der Becher			Schmalz	9	—
Sem. Mehl	1	5	Butter	9	—
Gries	2	2	Reis	7	—
Erbsen	—	9	Kerzen	9	—

Die Maas Bier 4 Batz. Ein Ey 8 Rap.
Der Ctn. Heu 4 Fr. Der Sack Haber 23 Fr.

Passons maintenant à la description de la médaille.

A. GROS IST DIE NOTH ——— O HERR ERBARME DICH Un vieillard à tête nue est assis au pied d'un arbre coupant la légende. Aux pieds du vieillard et la tête appuyée sur le genou gauche de celui-ci est un enfant. A gauche, la mère debout, les mains jointes; à droite, la fille pleurant. Le tout sur un terrain dénudé où est plantée une croix (à gauche de la femme) et où poussent de maigres épis de blé, à droite de la fille.

Exergue : 1816 . U . 1817

Le tout entouré d'un cercle.

Ce côté de la médaille a rapport à la disette.

R. ERKENNE —— DAS EIN GOTT IST. Le vieillard debout à gauche, les mains jointes, lève les yeux au ciel. Une jeune fille vient de la droite vers lui et lui tend une couronne. Dans le ciel, un ange vole vers la gauche et

tient dans la main droite une tige de blé chargée d'épis, coupant la légende. Au second plan, un paysage borné par des montagnes sur la droite et couvert de moissons abondantes que récoltent deux moissonneurs vers la droite. Signé en exergue : *T. Stettner fec.* Le tout entouré d'un cercle. Cette face concerne l'année d'abondance.

Étain. Mod. : 0,0495. Ma collection. *Pfeiffer et Ruland,* Pestilentia in nummis, Tübingen 1882, N° 206.

L'intérieur de la médaille contient huit vignettes rondes et huit feuillets ronds avec inscriptions, dont le module est de 0,0455. Les inscriptions commentent et expliquent les vignettes. Elles relatent les faits de l'année de disette et de l'année d'abondance qui suivit.

Le premier feuillet à inscription est collé contre l'intérieur de l'avers de la médaille. En voici le contenu :

Das ℔ Rindfl : 14 x.
Kalbfl : 12. X. Lamsfl 11. X.
Schweinfl : 26 X. D. Mtz Erdäpfel f 2-2 40.

Die Maas Braunes Bier 8½ x Weizen Bier 5 ½. Weises Bier. 3¾ x. Leinöl ℔ .36

Nach d Bai. Schäffl. u: Gew: kostete								
	Korn	Waizen	Gersten	Haber	Roggenb *d 12 3 Laib*		Waizenb *d 12 3 Laib*	
1816	*k*	*k*	*k*	*k*	℔.	*Lth*	℔.	*Lth*
Oct	27.	32.	17.	10.	1.	28.	1.	18.
Nov.	34.	35.	22.	11.	1.	13.	1.	13.
Dec	33.	34.	23.	9.	1.	22.	1.	14.
1817	---	---	---	---	---	---	---	---
Ian:	39.	40.	40.	11.	1.	16.	1.	9.
Feb:	40.	41.	36.	13.	1.	11.	1.	7.
März	40.	44.	37.	13.	1.	12.	1.	5.
April	44.	50.	39.	14.	1.	9.	1.	2.
Mai	46.	56.	40.	15.	1.	7.	—	31.
Iuni	46.	60.	43.	16.	1.	7.	—	30.
Iuli	50.	65.	48.	20.	1.	3.	—	27.

Der Schäffel Hirs k 45. D Metz : Erbsen k 9. D. M Linsen k 10. D. M. Heidel k 15. Die Maas fein : Mehl 41 x. fein Gries k 1. 1½

D. ℔ Reis 24-32 X Sckmalf 6 Lichter 32 Seifen 30 Butter k 1. Holz k 8. Eier 3 St 6. x. Heu C k 2.

D. 6. Pfennig Laibl. Weisbrod wog 3 Lth. 101 ½ d. D. 2. X. Wecklein w. 2 Lth 3 Q 3 d. Der Laib Comisbrod koftete 45 X.

Le deuxième feuillet nous montre les ravages de la grêle en 1816. Un paysan et sa famille sont devant leur maison, regardant avec effroi les champs couverts d'eau et les arbres brisés. La foudre tombe à droite et le ciel est couvert de gros nuages.

Le troisième feuillet contient l'inscription suivante sur onze lignes :

1816. | *Fürchterlich waren die* | *Verheerungen, welche im* | *Iahr 1816. der Hagelschlag ver-* | *breitete. Lammernd standen Tau-* | *sende, wie hier der Landmann* | *mit seinem Weibe und seinem Kna-* | *ben, vor den zerschlagenen Saa-* | *ten, und vor den, durch den wil-* | *den Sturm, zerschmetterten* | *Bäumen.*

La vignette suivante montre une inondation. Des paysans, réfugiés sur un tertre à gauche, se lamentent en voyant le torrent entraîner leurs maisons et une foule d'animaux sont emportés par les eaux. La pluie tombe sans arrêt.

L'explication est donnée en dix lignes sur le feuillet cinq, comme suit :

Der im Sommer die- | *ses Iahrs fast täglich nie-* | *der strömende Regen schwel* | *te die Gewäfser zu einer aufser-* | *ordentliche Höhe an; und mit* | *gerungenen Händen sahen* | *Tausende ihre Wohnungen* | *und ihre Habe von dem* | *gewaltigen Strome mit* | *fortgerifsen.*

Au sixième feuillet, un berger pousse son troupeau devant lui sur la route pour échapper à l'incendie qui dévore sa maison sur laquelle la foudre s'est abattue.

L'explication de cette scène se trouve sur le feuillet sept en dix lignes :

✻ | *Furchtbar rollte der* | *Donner über den Häuptern* | *der Menschen; fast jede Wolke* | *erzeugte vernichtende Blitze;* | *auch hier nimmt er seinen Lauf* | *auf eine friedliche Hütte; und* | *angstvoll fliehen Menschen u:* | *Vieh ob des gewaltigen Donners.* |

Dans une rue aux maisons peintes de diverses cou-

leurs un magasin de boulanger, devant lequel se trouve tout un rassemblement de gens s'entretenant sur le prix du pain qui va toujours en croissant.

Le neuvième tableau nous donne l'explication en onze lignes :

Der kalte Regen | im Sommer erzeugte das | Schröcklichste was die Men- | schen treffen kan, einen all- | gemeinen Miswachs, und den | aus ihm entspringenden Brod- | mangel. Aller Orten drangen | die Menschen ungestüm vor die | Wohnungen der Bäcker, u. jeder | neue Morgen weckte zu | jammervollen Klagen.

Enfin contre le revers de la médaille est collée la tabelle suivante :

Gedächtnifs-Tafel
des Theurungs Iahres 1771.

D. Schäffl.	*k*	*x*	Das ℔	*k*	*x*	D. Maas	*k*	*x*
Korn	45	20	*Rindfl:*	—	9½	*Braune Bier.*	—	5.
Kern	53	20	*Kalbfl:*	—	9½	*Waizen Bier*	—	6.
Gerste	66	40	*Schweinf*	—	12½	*1. Dieth Erdäpfel*	—	13.
Hirs . .	70	—	*Lichter*	—	21	*12 x Laib*	℔ 1.	Lth 8½
Haber .	34	40	*Schmalz*	—	22½	*6 x Laib*	—	17½
Erbfen	33	20	Der Ctn. *Heu .*	1	6	*3 x Laib*	—	9.
Linfen	35	20	D. Mees *Holz .*	5	—	*6 d Brod*	—	4½

Die Preifse sind nach dem
Baier Maas u: Gew:

Si l'on retourne la bande de vignettes, montée sur un ruban fixé sous les deux tabelles collées à la médaille, nous voyons les vignettes et inscriptions concernant l'abondance qui suivit la famine.

La première vignette nous montre le peuple joyeux, se promenant sur le gazon aux abords d'une ville. Un groupe d'enfants danse en rond vers la gauche.

Le deuxième feuillet contient les explications :

1817. | *Der segnende* | *Hauch des erbarmenden Got-* | *tes erweckte die neue Saat im* | *Frühlinge des Iahres 1817. Mit* | *preifsenden Iubel eilte man hinaus in* | *die göttliche Natur. Dankend schritten* | *der Greifs, lächelnd der Iüngling u.* | *die Iungfrau, durch die reichen Saa-* | *ten, u. die unschuldigen Kindlein* | *tanzten auf dem glänzenden* | *Teppisch der Erde den fro-* | *hen Reihentanz.*

Troisième vignette : Un père amène ses trois enfants devant un champ de blé mûr et leur fait admirer l'abondante récolte. A droite, des moissonneurs et dans le fond à gauche, un village avec une église à clocher.

L'inscription sur le quatrième feuillet commente ce sujet :

Mit unaussprech- | *lichen Entzücken sah man* | *die volle Saat auf dem müt-* | *terlichen Schofse der Erde sich* | *wiegen, und statt 2 Reihen von* | *Körnern zeigten sich 4. auch bis-* | *weilen 6 Reihen; u. sogar oft auf* | *einem Halm mehrere Aehren neben* | *einander. Da führten die Väter* | *ihre Kinder vor die reichen Saa* | *ten; u. lehrten ihnen wie* | *grofs die Gnade des* | *Höchsten sey.*

La cinquième vignette nous montre un char de foin énorme et les faneurs terminant leurs opérations; l'inscription du sixième feuillet nous explique cette abondance :

Grofs war die | *Noth, welche durch* | *den Miswachs im vorigen* | *Iahr, sich auch über den Vieh-* | *stand verbreitet hatte; u. nur mit* | *Mühe konnte man aller Orten von* | *den Schlächtern das Fleisch erhal* | *ten. Das freudigfte Ereignifs war* | *es daher, als im Sommer diefes* | *Iahrs, die aufer ordentlichste* | *Futter-Ernte, auch dieser* | *Noth ein Ende mach-* | *te.*

La huitième image nous montre les paysans réunis dans leur village après avoir terminé leurs récoltes. Le curé est au milieu d'eux et ils sont agenouillés en cercle. Tous adressent leurs actions de grâces à la Divinité qui a exaucé leurs prières. Sur la feuille neuvième on lit en douze lignes :

Die Einfuhr des | ersten Erntewagens fey- | erten in diesem Iahre die Be- | wohner der Städte und Dörfer | mit namenlofer Wonne. Die Er- | mahnungen würdiger Geiftli- | chen stimmten die Menschen | zum Vertrauen auf Gottes hei- | lige Fürsehung. Uberall er- | scholl aus bewegter Seele: | Nun danket alle | Gott!

Le graveur de cette médaille est Jean-Thomas Stettner, graveur de la monnaie royale bavaroise à Nuremberg. Il a gravé aussi les jetons suivants concernant la famine de 1817 en général.

2. — Jeton de Stettner sur la famine de 1817.

Ꝗ. Lég. : O GIEB MIR BROD MICH HUNGERT · Une mère assise avec deux enfants.

En dessous, à gauche : *Stettner* En exergue : IETTON ·

Ꝗ. Lég. : VERZAGET NICHT — GOTT LEBET NOCH ·

Une balance pend d'un nuage. Sur le plateau gauche est un poids et au-dessous : 1 ℔ 3 L Sur le plateau droit un pain et au-dessous : 12 KR. Entre les plateaux de la balance : I MAAS BIER | 8 ½ : KR : Au-dessous de la balance une ancre, posée sur une gerbe. La gerbe dépasse à droite l'ancre.

Exergue : 1816 U : 1817 | L

Métal blanc.

Mod. : 0,033.

Ma collection.

Pfeiffer et Ruland, op. cit., N° 196.

3. — Deuxième variété du jeton précédent.

Ꝗ. et Ꝗ. Semblables au N° 2, mais : 8 ½ KR. et à l'exergue : 1816 U. 1817 | L

Métal blanc.

Mod. : 0,033.

Pfeiffer et Ruland, op. cit., N° 197.

4. — Troisième variété du jeton précédent.

Ꝗ. Semblable au N° 2.

℞. Semblable au N° 2, sauf que la gerbe ne dépasse pas l'ancre et à l'exergue : 1816 · U 1817 · | L
Métal blanc.
Mod. : 0,033.
Pfeiffer et Ruland, op. cit., N° 198.

5. — Quatrième variété du jeton précédent.

Ⓐ. Semblable au N° 2.
℞. Semblable au N° 4, mais : 1816 U · 1817 | L
Métal blanc.
Mod. : 0,033.
Pfeiffer et Ruland, op. cit., N° 199.

6. — Cinquième variété du jeton précédent.

Ⓐ. Semblable au N° 2.
℞. Semblable au N° 4, mais : 1816 · U : 1817 | L et 8 ½. KR :
Métal blanc.
Mod. : 0,033.
Pfeiffer et Ruland, op. cit., N° 200.

7. — Sixième variété du jeton précédent.

Ⓐ. Semblable au N° 2.
℞. Semblable au N° 4, mais : 1816 . U : 1817 · | L et 8 ½. KR ·

8. — Copie anonyme du jeton de Stettner.

Ⓐ. Semblable au N° 2, mais la tête de la femme coupe la légende entre MIR et BROD. Il manque la signature.
℞. Semblable au N° 2, mais la balance est tenue par un bras sortant d'un nuage à droite. La légende est coupée différemment : VERZAGET NICHT GOTT — LEBET NOCH · Sur le sol de petites touffes d'herbe. 1816 U 1817 (sans ponctuation) et I MAS BIR ·

Métal blanc.
Mod. : 0,035.
Pfeiffer et Ruland, op. cit., N° 202.

9. — Variété du jeton précédent.

Â. Semblable au N° 8.
℞. Semblable au N° 8, mais aucune touffe d'herbe ne pousse sur le sol et avec les variantes suivantes :
1816 · U 1817 — I MAS BIR GOTT — LEBE NOCH ·
Métal blanc.
Mod. : 0,035.
Pfeiffer et Ruland, op. cit., N° 203.

10. — Variété du jeton précédent.

Â. Semblable au N° 8.
℞. Semblable au N° 9, mais 1816 · U · 1817 et I MAAS BIR
Métal blanc.
Mod. : 0,035.
Pfeiffer et Ruland, op. cit., N° 204.

11. — Variété du jeton précédent.

Â. Semblable au N° 8.
℞. Semblable au N° 9, mais 1816 U 1817 sans aucune ponctuation et I MAAS BIR
Mod. : 0,035.
Pfeiffer et Ruland, op. cit., N° 205.

12. — Jeton anonyme sur la famine de 1817.

Â. Lég. : DANKET DEM HERRN Sept personnes sont agenouillées autour d'une meule de gerbes. A l'arrière-plan, des voitures chargées de moissons et un village. Exergue 1817 ·
℞. Lég. : SEINE GÜTE WÄHRET EWIG
Un ange chargé de gerbes et d'épis plane tourné à gauche au-dessus du globe terrestre.

Métal blanc.
Mod. : 0,041.
Pfeiffer et Ruland, op. cit., N° 207.
Ce jeton est probablement de Lauer à Nüremberg. On le rencontre assez rarement.

13. — Jeton sur le même évènement, par Joh. Daiser, graveur de la cour de Bavière.

Ꝑ. Lég. : O GIEB MIR BROD MICH HUNGERT · Une femme venant de la gauche apporte des aliments à une femme assise à droite avec ses deux enfants.
Exergue I . M . A . D . F .
Lég. : VERZAGET NICHT — GOTT LEBET NOCH ·
Ꝛ. Une balance tenue par une main.
Dans le champ I MAAS BIER | 7 ½ K I ℔ 8 L — 16 KR. Au-dessous une ancre entre des gerbes. Exergue : 1816 U : 1817 · I · D ·
Argent, cuivre et étain.
Mod. : 0,033.
Neumann, Kupfermünzen, 32079.
Pfeiffer et Ruland, op. cit., N° 194.

14. — Variété ou copie du jeton précédent.

Ꝑ. Semblable au N° 13, mais avec l'exergue D
Ꝛ. Semblable au précédent, mais : I MAS et l'exergue : 1816 U · 1817
Métal blanc.
Mod. : 0,033.
Pfeiffer et Ruland, op. cit., N° 195.

15. — Grande plaquette uniface sur la famine de 1817, à Zurich.

Ꝑ. Lég. : AꟼDEꟼKEꟼ . VOꟼ DER GROSSEꟼ THEURUꟼG . IM IAHR 1817 .
Vue de la ville de Zurich depuis le lac. Au-dessus vole de gauche à droite un ange ailé portant sur l'épaule

droite une gerbe de blé. Sous l'ange et en ligne courbe l'inscription : SIHE. DAS NOCH EIN GOTT. IST —

Le tout entouré d'un cercle ; le rebord de la médaille forme un léger bourrelet.

℞. : lisse.

Etain.

Mod. : 0,0785.

Ma collection.

Au revers de cette médaille sont collés seize pétales de papier jaune glacé, dentelés, portant chacun une inscription rappelant la cherté des vivres. En voici la reproduction : (1)

1. Höchste Preise. — 2. Ein Mütt Kernen, | 45 fl. 30 fs. — 3. Ein Mütt Roggen, | 27 fl. — 4. Ein Mütt Bohnen, | 27 fl. 27 fs. — 5. Ein Mütt Erbsen, | 28 fl. 15 fs. — 6. Ein Mütt Gersten, | 23 fl. 20 fs. — 7. Ein Viertel Hafer, | 3 fl. 10 fs. — 8. Ein doppeltes Brot, | 4 ½ ℔, 1 fl. 11 fs. — 9. Ein Vrtl. Erdäpfel, | 3 fl. 20 fs. — 10. Ein Centner Heu, | 5 fl. — 11. Ein Pfund Schwein- | fleisch, 12 fs. — 12. Ein Pfund Butter, | 27 fs. — 13. Ein Pfund Schmalz, | 36 fs. — 14. Ein Pfund Reis, | 14 fs. — 15. Eine Maafs Blut, | 3 fs. — 16. Ein Saum Wein, | 120 fl.

Cette plaquette a été faite à Zurich au mois de juillet 1817.

16. — Variété de la plaquette précédente.

Il existe un second tirage de la fin du mois de juillet avec les pétales sur papier vert. Les inscriptions sont les mêmes, sauf pour la premier pétale qui porte :

Höchste Preise
von Zürich,
im Monat Juny.

Étain.

Mod. : 0,0784.

Ma collection.

(1) Nous numérotons pour éviter toute confusion dans les inscriptions, mais il n'existe pas de chiffres sur les pétales.

17. — Grande plaquette unifaсe sur l'abondance de 1819, à Zurich.

Par une amère ironie du sort, les années d'abondance suivent généralement les disettes terribles et ce fut aussi ce qui arriva à Zurich en 1819. L'occasion était donc toute trouvée pour faire l'inévitable pendant de la médaille de 1817.

Ꝗ. Légende séparée par un cercle du centre de la médaille et entourée d'une grosse guirlande de grappes de raisins et de feuilles de vigne superposées : ANDENKEN DER SCHNELLEN HÜLFE EINES DER MENSCHEIT SICH ERBARMENDEN VATTERS.

Vue de la ville prise depuis l'intérieur. Au premier plan, l'ancien pont de bois sur lequel deux amours frais et ronds traînent vers la droite un petit char antique, où est assis, au milieu de fleurs et de fruits, un troisième amour appuyé sur une corne d'abondance.

Dans le ciel et sur trois lignes recourbées vers le haut, l'inscription :

DER WELCHER HIN GIENGE MIT WEINEN
DEN SAMEN AVS ZOWERFEN DER BRACHTE
MIT FREUDEN SEINE GABEN. ANO 1819.

℟. lisse.

Etain.

Mod. : 0,082.

Ma collection.

Cette médaille doit posséder au revers des pétales comme celle de la famine de 1817, mais je n'en ai jamais rencontré.

18. — Médaille-boîte à inscriptions commémoratives de la gloire des armées françaises.

Cette médaille a sa place dans les médailles intéressant la Suisse dans son ensemble. Notre pays a contribué

largement par ses contingents à la grande épopée napoléonienne et n'y a récolté que des peines et des souffrances. Triste époque pour notre patrie, mais le devoir du numismate est d'être aussi complet que possible et de ne rien négliger.

A. Lég.: GRENADIER — FRANÇAIS Buste de face d'un grenadier de la garde impériale en grand uniforme avec le bonnet à poil. Signé sous le buste : DUBOIS F.

R. Dans une couronne formée de deux guirlandes de feuilles de laurier serrées, nouée au bas par une banderolle formant trois boucles intérieurement et liée d'un ruban en croix dans le haut, l'inscription en trois lignes : A LA GLOIRE | DES ARMEES | FRANÇAISES ·

Boîte formée de deux coquilles en bronze doré.

Mod. : 0,048.

Ma collection.

La médaille contient 32 vignettes à inscriptions dont nous donnons ci-dessous la description.

Les vignettes à l'intérieur de la médaille ont 0,044 de diamètre et l'inscription est entourée d'un cercle. L'impression est noire sur papier blanc à la main.

1792 | MAUBEUGE 11 Juin - *Ardennes* - | VALMY 20 Septembre - *Moselle* - | SAVOIE *(invasion de la)* 22 Septemb. | NICE *(prise de)* 28 Septembre - *Alpes* - | SPIRE 29 Septemb^re - *Rhin* - | WORMS *(prise de)* 5 Octobre. | ═══

1792 | MAYENCE *(prise de)* 21 Oct^bre - *Rhin* - | FRANCFORT *(prise de)* 28 Octobre - *Rhin* - | JEMMAPES 6 Novembre - *Nord* - | MONS *(prise de)* 7 Novembre. | BRUXELLES *(prise de)* 14 Novembre. | ANVERS *(prise de)* 18 Novemb. | ═══

1793 | ARLON 9 Juin. | CERDAGNE ESPAGNOLE *(occupation de)* 30 Aout | HONDSCHOOTE 8 Septembre - *Nord* - | PEYRES-TORTES 17 7bre - *Pyrennées orientales* - | WATIGNIES 17 Octobre - *Nord* - | KAISERSLAUTERNN 30 9bre - *Moselle* - | ═══

1794 | S^T JEAN DE LUZ 5 Février - *Pyées occles* - | COURTRAY

29 Avril - *Nord* - | FLEURUS 26 Juin - *Sambre et Meuse* - | BELGIQUE (*occupation des Villes de la*) *du* 1er Juin *au* 1er 9bre | ALDENHOVEN 2 Octobre. | BASTAN *(de la Vallée)* 29 Juilet - *Pys occles* - | ═══

1794 | BOULOU 13 Aout - *Pyées orientles* - | RIVE GAUCHE DU RHIN (*occupation des Villes et Forteresses de la*) | *du* 1er Aout *au* 25 Nbre | MONTAGNE NOIRE 15 Novemb.- *Pyées orles* - | FIGUIERES 28 Novembre - *Pyées orles* - | BERGARA 28 Novembre - *Pyées occles* | BREDA 27 Décembre - *Nord* - | ═══

1795 | AMSTERDAM *(entrée à)* 21 Janvr - *Nord* - | HOLLANDE (*occupation des Villes et Forteresses*) *du* 1 Janvr *au* 15 Fév. | LUXEMBOURG 12 Juin - *Sambre et Meuse* - | LOANO 23 Novembre - *Italie* - | VITTORIA *(prise de)* 18 Juillet. | MANHEIM *(prise de)* 20 Septemb. | ═══

1796 | MONTENOTE 11 Avril - *Italie* - | MILLESIMO 14 Avril. | DEGO ET MONTENESIMO 15 16 17 Avril. | VICO ET MONDOVI 21 22 Avril. | TORTONNE 5 Mai. | PO *(passage du)* 7 8 Mai. | ═══

1796 | LODI *(pont de)* 11 Mai - *Italie* - | CREMONE *(prise de)* 11 Mai. | PAVIE *(prise de)* 14 Mai. | MILAN *(entrée à)* 15 Mai. | BORGHETTO, PESCHIERA, MINCIO, | *(passage du)* 29 30 Mai 1 Juin. | VERONNE *(prise de)* 17 Juin. | ═══

1796 | ALTENKIRCHEN 4 Juin-*Samb. et Meuse* - | RHIN *(passage du)* 24 Juin. | RENCHEN 28 Juin - *Rhin* - | LIVOURNE *(entrée à)* 28 Juin - *Italie* - | RASTADT 6 Juillet - *Rhin* - | ETTINGEN 9 Juillet - *Rhin* - | ═══

1796 | WURTZBOURG *(prise de)* 22 Juillet | - *Sambre et Meuse* - | LONATO 3 Aout - *Italie* - | BAMBERG *(prise de)* 4 Aout - *Sambre et Meuse* - | CASTIGLIONE 5 Aout - *Italie* - | NERESHEINE 11 Aout - *Rhin* - | ROVEREDO 4 Septbre - *Italie* - | ═══

1796 | FRIEDBERG 24 Aout - *Rhin* - | BASSANO 8 Septembre - *Italie* - | SAN GIORGIO 14 Septembre - *Italie* - | BUCHAU 2 Octobre - *Rhin* - | NEUWIED 21 Octobre - *Sambre et Meuse* - | ARCOLE 15 Novembre - *Italie* - | ═══

1797 | RIVOLI 13 Janvier - *Italie* - | FAVORITE 16 Janvier. |

MANTOUE *(prise de)* 1. Février. | TAGLIAMENTO *(passage du)* 16 Mars. | ETATS DE VENISE *(occupation des)* 13 Mai. | CORFOU *(prise de)* 28 Juin. | ═══

1798 | BERNE *(prise de)* 5 Mars - *Helvetie* - | MALTE *(prise de)* 12 Juin - *Egypte* - | ALEXANDRIE *(prise de)* 2 Juillet. | CHEBREISSE 13 Juillet. | PYRAMIDES 21 Juillet. | CAIRE 22 Juillet. | ═══

1798 | PONTO FERMO 2 Déc^bre^ - *Italie* - | CIVITA CASTELLANE 4 Déc^bre^ | PIEMONT *(occupation du)* 9 Décembre. | ROME *(entrée à)* 14 Décembre. | LUCQUES *(entrée à)* 21 Décembre. | CALVI 6 Décembre. | ═══

1799 | NAPLES *(entrée à)* 21 Janvier - *Italie* - | GRISONS *(occupation du pays des)* 7 Mars. | MONT-TABOR 18 Avril - *Egypte* - | ABOUKIR 25 Juillet. | SEDIMAN | ZURICH 25 Septembre. | ═══

1799 | BERGHEN 19 Sept. - *Hollande* - | GLARIS 4 Octobre - *Suisse* - | KASTRICUN 6 Octobre - *Hollande* - | ALKMAËR 18 Oct. *l'Armée Anglo-russe évacue la Hollande* | STUUGARD *(entrée à)* 1er Novembre - *Rhin* - | ═══ | *Se vend à Paris, chez* LEVEQUE | *Graveur, Palais Royal, N° 121,* | *ou l'on trouve des Collections* | *complettes de Médailles* | *Françaises et Etrangères.*

1800 | HELIOPOLIS 20 Mar - *Egypte* - | ENGEN 4 Mai - *Rhin* - | MOESKIRCH 5 Mai. - *Rhin* - | BIBERACH 9 Mai. - *Rhin* - | MONT St BERNARD *(passage du)* 14 Mai | PONT DU VAR 28 Mai. | ═══

1800 | MONTEBELLO 9 Juin - *Italie* - | MARENGO 14 Juin. | HOCHSTET 19 Juin - *Rhin* - | MUNICH *(prise de)* 28 Juin - *Rhin* - | HOHENLINDEN 3 Décembre. | MINCIO *(passage du)* 26 Déc^bre^ - *Italie* - | ═══

1805 | WERTINGEN 8 Octobre. | MEMMINGEN 14 Octobre. | NORDLINGEN 18 Octobre. | ULM *(capitulation de)* 20 Octobre. | VERONNE 2 Novembre - *Italie* - | TYROL *(occupation du)* 7 Novemb. | ——— | *Campagne d'Autriche* | *et de Moravie.*

1805 | DIERNSTEIN 11 Novemb^re^. | VIENNE *(entrée à)* 13 No-

vembre. | GUNTERSDORF 16 Novembre. | PRESBOURG *(prise de)* 16 Novembre. | BRUNN *(entrée à)* 18 Novembre. | AUSTERLITZ 2 Décembre. | ——— | *Campagne d'Autriche* | *et de Moravie.*

1806 | SAALFELDT 10 Octobre. | JENA 14 Octobre. | WEIMAR *(entrée à)* 14 Octobre. | HALLE 17 Octobre. | HANOVRE *(occupation du)* 21 Octobre. | BERLIN *(entrée à)* 25 Octobre. | ——— | *Campagne de Prusse* | *et de Pologne.*

1806 | PRENTZLOW 28 Octob^re^. | HESSE CASSEL *(occupation de)* 31 Oct. | LUBECK *(prise de)* 6 Novembre. | MAGDEBOURG *(capitulation de)* 8 Nov^bre^ | HAMBOURG *(occupation de)* 19 Nov^bre^ | VARSOVIE *(entrée à)* 28 Novemb. | ——— | *Campagne de Prusse* | *et de Pologne.*

1807 | MOHRINGEN 25 Janvier. | HOFF 7 Février. | EYLAU 10 Février. | OSTROLENKA 19 Février. | BRAUNSBERG 26 Février. | WEICHSELMUNDE 15 Mai. | ——— | *Campagne de Prusse* | *et de Pologne.*

1807 | DANTZICK *(capitulation de)* 26 Mai. | DOMITTEN 6 Juin. | FRIEDLAND 14 Juin. | KŒNIGSBERG *(prise de)* 15 Juin. | STRALSUND *(capitulation de)* 21 Aout. | LISBONNE *(entrée à)* 30 N^bre^ - *Portugal* - | ——— | *Campagne de Prusse* | *et de Pologne.*

1808 | BURGOS *(prise de)* 9 Novemb. | TUDELA 23 Novembre. | SOMMO-SIERRA 30 Novembre | MADRID *(entrée à)* 4 Décembre. | FEROL *(prise de)* 27 Décembre. | SARAGOSSE *(prise de)* 28 Déc^bre^ | ——— | *Campagne d'Espagne.*

1809 | MEDELIN 18 Mars - *Espagne* - | PORTO *(prise de)* 29 Mars - *Portugal* - | ABENSBERG 20 Avril. | ECKMUHL 22 Avril. | RATISBONNE 23 Avril. | LAPIAVE *(passage de la)* 9 Mai - *Italie* - | ——— | *2ème Campagne* | *d'Autriche.*

1809 | VIENNE *(entrée à)* 11 Mai. | MALBORGHETTO *(prise du Fort)* 17 Mai | RAAB 14 Juin | WAGRAM 5. 6. 7 Juillet. | *2me Campagne d'Autriche.* | OCANA 19 Novembre. | ALBA DE TORMES 28 Déc^bre^ | ——— | *Campagne d'Espagne.*

1810 | GRENADE (*prise de*) 28 Janvier. | MALAGA (*prise de*) 6 Février. | LERIDA (*prise de*) 14 Mai. | CIUDAD-RODRIGO (*prise de*) 10 Juillet | ALMEIDA (*prise de*) 27 Aout. | FUENGIROLA 15 Octobre. | ——— | *Campagne d'Espagne.*

1811 | TORTOSE (*prise de*) 1. Janvier. | GEBORA 19 Février. | BADAJOZ 12 Mars. | TARRAGONE (*prise de*) 29 Juin. | SAGONTE 25 Octobre. | VALENCE (*prise de*) 9 Janv^r 1812. | ——— | *Campagne d'Espagne.*

1812 | NIEMEN (*passage du*) 23 Juin. | WILNA (*prise de*) 28 Juin. | SMOLENSK 17 Aout. | MOSKOWA 7 Septembre. | MOSCOU (*entrée à*) 11 Septemb^re. | BERESINA (*passage de la*) 26 Nov. | ——— | *Campagne de Russie.*

1813 | LUTZEN 2 Mai. | BAUTZEN 20 Mai. | WURSCHEN 21 Mai. | DRESDE 27 Aout. | WACHAU 16 Octobre. | HANAU 30 Octobre. | ——— | *Campagne de Saxe.*

1814 | CHAMP-AUBERT 10 Fév^r. | MONT-MIRAIL 11 Février. | VAUX CHAMP 14 Février. | BAR SUR AUBE 27 Février. | CRAONE 6 Mars. | FERE CHAMPENOISE 25 Mars | ———

19. — Médaille-boîte à la gloire de Napoléon Ier.

Ꝑ. NAPOLEON IER EMPER. D^E FRANCE ET ROI D'ITALIE

L'empereur à cheval, en grand costume impérial, couronné, tenant deux sceptres, s'avance vers la gauche sur un terrain légèrement mouvementé. A gauche au second plan, un petit arc de triomphe de style roman à voûte arrondie, supportant un trophée. Sur le devant de l'arc est posée une guirlande de fleurs.

Signé à gauche sous le terrain : Z T.

℞. LA VALEUR ET LA VICTOIRE.

Minerve armée, drapée et casquée, tenant un haste de la gauche, tend une couronne de la droite, au-dessus d'un autel placé à sa gauche. Sur l'autel, deux couronnes de laurier. Une touffe de roseaux pousse derrière l'autel.

A gauche de Minerve la chouette. Le tout sur un terrain mouvementé.

Les deux faces de la médaille sont entourées d'un double cercle et le bord est formé d'un grènetis en fort relief.

Tranche cannelée coupée par deux filets incus.

Boîte formée de deux coquilles creuses en argent.

Mod. : 0,050.

Ma collection.

L'intérieur de la médaille contient 20 feuillets ronds du module de 0,0455, contenant des inscriptions et des vignettes, sur papier rose très mince.

1. — Inscription sur six lignes (1) :

Elever des | monuments de | gloire au plus | grand des heros | c'est le devoir de toutes | les nations.

2. — Scène de la bataille. L'infanterie française à droite est chargée par un escadron de hussards autrichiens venant de la gauche. En exergue sur deux lignes :

Lodi. | 10 May 1796.

3. — L'attaque du pont d'Arcole. Les ennemis attendent à l'extrémité du pont à gauche et les Français, drapeau en tête, attaquent en venant de la droite. Exergue sur deux lignes :

Arcola. | 15 Nov 1796.

4. — L'armée française débarque au premier plan. La flotte est à droite et dans le fond au second plan. A gauche, une montagne avec trois palmiers. Sur le devant au premier plan, un groupe de trois officiers. Exergue sur deux lignes :

Descente en Egypte. | 1 Jul. 1798.

(1) Pour plus de clarté nous numérotons les feuillets, mais il n'y a pas de numéros dans les vignettes.

Nous n'avons pas pu nous procurer des caractères absolument semblables aux originaux pour les inscriptions, mais nous avons choisi ceux qui s'en rapprochent le plus. Les vignettes sont lithographiées.

5. — Les Mameluks chargent, en venant de la droite, l'infanterie française massée à la gauche. Au second plan trois pyramides. Exergue en deux lignes :

Bataille prés des Pyramides | 21 Jul. 1798.

6. — Les Mameluks fuient vers la droite. Au second plan à gauche et au centre, l'armée française, infanterie et artillerie. A l'arrière-plan le panorama de la ville du Caire. Exergue sur deux lignes :

Cairo | 22 Jul. 1798.

7. — La vue du massif du Saint-Bernard, vu du Valais. Au premier plan, des artilleurs traînent un canon démonté sur un traîneau. Au second plan et sur les pentes de la montagne défilent les troupes. Exergue sur deux lignes :

Mt St Bernard. | 16-20 Maj 1800.

8. — La cavalerie française charge, en venant de la droite, les grenadiers autrichiens massés à gauche. Dans le fond, d'autres corps de troupes et une ville à gauche. Exergue sur deux lignes :

Marengo. | 14 Jun. 1800.

9. — L'artillerie au premier plan et l'infanterie au second plan à droite, repoussent une attaque de cavalerie venant de la gauche. Au second plan, de nombreux corps de troupes en mouvement et une église à droite à l'arrière-plan. Exergue sur deux lignes :

Werttingen. | 8 Oct. 1805.

10. — Attaque par la droite d'un pont par l'infanterie française. A l'extrémité du pont, à droite au second plan, est postée l'artillerie autrichienne. Un soldat français est tombé dans l'eau et nage vers la berge. Dans le fond, la ville sur la hauteur et le gros de l'armée française attaquant sur la gauche. Exergue sur deux lignes :

Günzburg | 12 Oct. 1805.

11. — La capitulation d'Ulm. Les Autrichiens, en rang de bataille vers la gauche, déposent leurs fusils à terre et inclinent les drapeaux. L'armée française à droite présente les armes. Au second plan, la ville fortifiée sur la hauteur. En exergue l'inscription sur deux lignes :

Ulm. | *20 Oct. 1805.*

12. — La bataille d'Austerlitz. Dans le fond, de nombreux corps de troupes et au premier plan les Autrichiens, à gauche, font un feu de salve contre les Français chargeant en venant de la droite. Exergue en deux lignes :

Austerliz | *2 Dec. 1805.*

13. — Des cuirassiers français chargent, en venant de la droite, un escadron de hussards prussiens fuyant vers la gauche. A l'arrière-plan, la bataille est engagée devant la ville. Exergue en deux lignes :

Jena. | *14 Oct. 1806.*

14. — Répétition de la vignette précédente.

15. — Grande bataille s'étendant sur tout l'arrière-plan jusqu'à la ville, que l'on aperçoit dans le lointain. Sur le devant, un corps d'infanterie française attaque vers la droite des troupes autrichiennes, artillerie et infanterie mêlées, placées à gauche. Exergue sur deux lignes :

Auerstädt. | *14 Oct. 1806.*

16. — La capitulation de Magdebourg. Devant la ville entourée de grands terrassements, l'armée défile sans armes devant la troupe française, massée à droite et présentant les armes. Exergue sur deux lignes :

Magdeburg. | *8 Nov. 1806.*

17. — Grand défilé de l'armée francaise se dirigeant vers la droite. Au second plan, la vue de la ville et à l'arrière-plan la mer, sur laquelle on aperçoit un vaisseau de guerre. Exergue sur deux lignes :

Danzig. | *26 May 1807.*

18. — Charge de lanciers venant de la gauche, attaquant l'artillerie française placée à droite sur une colline. Dans le fond, de grands mouvements de troupes sur un terrain accidenté. Exergue sur deux lignes :

Eylau. | *8 Feb. 1807.*

19. — Combat de cavalerie entre les Français venant de la droite et un corps d'ennemis armés de lances, venant de la gauche. Exergue sur deux lignes :

Friedland. | *14 Jun. 1807.*

20. — Inscription sur sept lignes :

La mesure de | *nos forces borne notre* | *reconnoisſance dans ces* | *limites serrées, et cependant* | *Ces hauts faits exigent* | *l'etendue des sept* | *merveilles du monde.*

20. — Médaille donnée comme cadeau de baptême par le Corps Helvétique en 1522, à l'occasion de la naissance du duc d'Angoulême, fils du roi François I de France.

Nous n'avons que peu de renseignements sur cette médaille. Haller ne donne que les indications suivantes :

« Hans zu Käs Schultheiss zu Luzern und Jacob Troger « Ammann zu Uri, waren Abgesandte. Man schenkte « dem jungen Prinzen zwei goldene Pfenninge, daran « jeder Canton zwanzig Ducaten gesteuert hatte. Die Be- « schreibung dieses Schau-Pfennings habe ich nirgends « gefunden. Es wird aber angeführt in *Wyss-Diar,* mss. « ad 1522, — *Stettler Chronick,* I, 623, — *Hafner, Solo-* « *thurner Chronick,* ad 1522, — *Alt und neu aus dem ge-* « *lehrten Welt,* 518, — *Zurlauben, Hist. milit.,* IV, 159. » (1)

La collection des recès fédéraux nous fournit aussi les quelques notes suivantes :

« Der König von Frankreich lässt anbringen, seine

(1) HALLER, G.-E. VON. *Schweiz. Münz- und Med.-Cabinet,* Berne 1780, I, S. 19, No. 29.

« Gemahlin erwarte täglich ihre Niederkunft ; er wünsche « nun, dass die Eidgenossen zwei Gesandte abordnen, um « das Kind aus der Taufe zu heben. Damit hat man « Lucern und Uri beauftragt(1). »

« Den Abschied ergänzen folgende Acten :

« 1) 1522, 24. Januar (Freitag nach Sebastiani). Solothurn « an Lucern. Die Boten ab dem letzten Tage zu Lucern « berichten, dass der König von Frankreich zwei Boten « der Eidgenossen zur Taufe geladen, und dass der eine « Bote von Lucern, der andere von Uri verordnet sei ; « man achte das für eine grosse Ehre. Der ein oder zwei « goldenen « Stücke und Plapharten » halb, mit den Schil- « den der zwölf Orte, sei man der Meinung, das die ge- « troffene Abrede einem solchen Fürsten gegenüber nicht « unehrlich scheine, und schickte dafür 20 Ducaten, mit « dem Wunsche, dass nur ein Stück, aber ein desto « ehr- « licheres », im Namen der zwölf Orte gemacht und den « Boten übergeben werde(2). »

St. A. Lucern : A. Frankreich.

« 2) 1522, 25. Januar (Convers. Pauli). Schwyz an Lucern, « Es billige den Abschied von Lucern, zu dem König von « Frankreich zwei Boten (für die Taufe) abzuordnen, dess- « gleichen einen « Einbund » für das Kind zu geben, sofern « die andern eilf Orte diese Abrede auch bleiben lassen ; « wäre das nicht der Fall, so wollte man sich dessen auch « müssigen. Eventuelle Vollmacht, den « Pfenning » zu « bestellen, etc.(3) »

St. A. Lucern : A. Frankreich.

« Lucern erinnert daran, dass es zwölf Orten je 20 « Ducaten geliehen habe, um sie mit den zwei goldenen « Pfenningen für den König von Frankreich « einzubin-

(1) Eidgen. Abschiede, 4 I A, S. 163 **1**.
(2) *Op. cit.*, S. 165 zu **1** 1).
(3) Id. S. 165 zu **1** 2).

« den », und begehrt nun deren Wiedererstattung. Be-
« schlossen, dass auf nächstem Tag zu Zürich das noch
« Fehlende bezahlt werden soll(1). »

Zurlauben (2) dit que ces médailles étaient au nombre de deux et aux armes des cantons.

M. Dreyfuss (3) ne nous donne pas de nouveaux renseignements dans son ouvrage. Il signale la pièce sous le numéro 182 en répétant ce que dit Haller.

Nous serions heureux d'avoir des détails sur cette pièce, dont l'un des deux exemplaires doit sans doute exister encore.

21. — Genève. Thaler de 1554.

℞. Lég. : ✠ ⁘ GENEVA ⁘ ✠ (4) CIVITAS entre deux grènetis. Dans le champ, l'écu espagnol aux armes de Genève; au-dessus de l'écusson ∘ 1554 ∘

℟. Lég. : G ⁘ POST ✠ TENEBRAS ✠ LVX entre deux grènetis. Dans le champ, un soleil formé de douze flammes et de douze rayons limités à l'extérieur et à l'intérieur par un double cercle. Au centre IHS ✠

Argent.

Module moyen : 0,041. Poids : gr. 28,15.

Collection Arnold Meyer, à Genève. Exemplaire unique.

Planche IV.

M. Eugène Demole, dans son ouvrage sur les monnaies de Genève, ne décrit pas cette pièce ni les suivantes. Nous attirons donc l'attention des numismatistes sur leur

(1) Eidgen. Abschiede, 4 I A, S. 173 u.

(2) Zurlauben. *Histoire militaire des Suisses au service de la France.* Paris 1751, t. IV, p. 159.

(3) Dreyfuss, H. *Die Münzen und Medaillen der Schweiz.* I. Zürich, 1880.

(4) Ne possédant pas de signe absolument semblable, nous nous sommes contentés d'un signe approximatif. Voir Demole, N° 458.

importance capitale, car l'ouvrage de notre savant membre honoraire et ancien président a été fait avec le plus grand soin et renferme la description de toutes les monnaies connues en 1887.

Nous reproduisons ici le passage de l'ouvrage de M. Demole (1) se rapportant à notre thaler :

« La plus ancienne ordonnance qui mentionne un « thaler est du 9 juillet 1554 (*Reg. du Conseil 1554,* vol. « 48, f° 86). Titre : 10 den. 18 gr.; taille : 8 ²/₃ pièces; « remède en loi : 2 gr. et en poids : 3 den.; seigneuriage « 6 den.; brassage 7 s. 6 den. Cette ordonnance ne paraît « pas avoir été mise à exécution. Haller (t. II, p. 241) « indique, il est vrai, un thaler de 1554 sans autre des- « cription, mais les Registres de la Monnaie sont muets « à cet égard et cette pièce, aujourd'hui disparue, doit « encore être rangée parmi les essais. »

Voici l'extrait des registres du Conseil dont il est question ci-dessus. C'est le seul document se rapportant à cette pièce :

« Icy esté tenu propos de la monnoye et comment le « billion est fort aussi tant que l'on ne peult plus faire de « solz ny de monnoyes icy, si l'on ny pourvoit. Et pour- « tant est esté montrée une ordonnance escripte pour faire « des taller et des pieces de trois solz, et estant veu l'es- « cript des dictz taller et pieces de trois solz ici copiees « est esté arresté que soyent faictz des tallers et des pieces « de trois solz jouxte le dict escript et d'une part soit myst « Jesus et de l'aultre l'armoyrie de la ville [que] les pieces « de 3 s.s soient à 5 d.s 6 g.s fin en loy et en poids 15 « quernes 1/4 et auront de remedes en loix 2 g.s et en « poids 3 d.s pour le seigneuriage 6 d.s et pour le brassaige « 7 s 6 d.s Les remedes tant en lois que en poids seront à

(1) Demole. *Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792.* Genève, 1887, in-4°, p. 93.

« la seigneurie, les tallers seront à 10 d.s 18 g.s fin en loixs
« en poyds 8 pieces 2/3 et auront de remede en loix 2 g.s
« fin en poidz 3 d.s de marc par mar, pour le seigneuriage
« 6 d.s et pour le braissaige 7 s.s 6 d.s

« Plus tous les remedes tant en loix que en poidz seront
« à la seigneurie.

« Plus le maistre poyera aux marchans p.r marc de fin
« 33 ff.s 4 s.s »

Registre du Conseil de Genève. 9 juillet 1554.

22. — Genève. Demi-thaler de 1622.

℞. Lég. entre deux cercles : ×(1) GENEVA × CIVITAS × Dans le champ les armes de Genève, surmontées d'un soleil flamboyant et rayonnant, ayant au centre IHS Des deux côtés du soleil, la date 16—22 Le tout entouré d'un grènetis.

℟. Lég. entre deux cercles : ×(1) POST × TENEBRAS × LVX × R ×——×G Aigle impériale à deux têtes, surmontée de la couronne impériale coupant la légende. Le tout entouré d'un grènetis.

Cuivre.

Mod. : 0,035. Poids : gr. 11,05.

Ma collection.

Exemplaire unique, non décrit par M. Eugène Demole dans ce métal.

(1) Ne possédant pas le signe exact, nous nous sommes contentés d'une croix couchée. Voir pour un signe approximatif le N° 445 de Demole.

23. — Genève. Demi-thaler de 1630.

Ā. Lég. entre deux cercles : ×(1) GENEVA × CIVITAS × Dans le champ les armes de Genève, surmontées d'un soleil flamboyant et rayonnant, ayant au centre IHS Des deux côtés du soleil, la date 16—30 Le tout entouré d'un grènetis.

Ṙ. Lég. entre deux cercles : ✿ POST ✿ TENEBRAS ✿ LVX ✿ HC Aigle impériale à deux têtes, sommée d'une couronne impériale coupant la légende. Le tout entouré d'un grènetis.

Argent.

Mod. : 0,035. Poids : gr. 14.

Ma collection.

Exemplaire unique.

Cette date ne figure pas dans l'ouvrage de M. Demole.

24. — Genève. Teston de 1590, de Henri IV, roi de France, contremarqué à Genève.

Ā. Lég. : HENRICVS · 4 · D. G. FRAN. E. NAVAR. REX. Au centre, une croix. Dans le champ, la contremarque IHS Le tout entouré d'un grènetis.

Ṙ. Lég. : BGRATIA. DEI. SVM. ID. Q. SVM. 1590. Écusson aux armes de France et Navarre, sommé de la couronne royale. Des deux côtés de l'écusson II — II

Le tout entouré d'un grènetis.

Argent.

Mod. : 0,029. Poids : gr. 9,09.

Ma collection.

Exemplaire unique.

Pièce non décrite par M. Eugène Demole.

(1) Voir note page précédente.

25. — Genève. Triple pistole de 1771, frappe en argent.

Cet exemplaire est absolument semblable à la frappe en or décrite par M. Demole sous le N° 605 et figurée Pl. IX, N° 85.

Argent.

Mod. : 0,0315. Poids : gr. 10,3.

Ma collection.

Pièce unique dans ce métal et non décrite par M. Eug. Demole.

26. — Zurich. Thaler de 1560.

Exemplaire se rapportant absolument à la description de M. C.-F. Bœdeker(1) (N° 77), mais avec la faute dans la légende : TVRICENSIIS ✿ CIVT ✿

Argent.

Mod. : 0,041. Poids : gr. 28,4.

Ma collection.

27. — Zurich. Thaler de 1561.

M. C.-F. Bœdeker ne donne dans sa description des thaler de Zurich du XVIe siècle (1) qu'une seule variété du thaler de 1561 (N° 85), en cotant la collection Hirzel à Zurich. Nous possédons deux variétés de ce thaler,

(1) *Bull. Soc. suisse de num.*, VIIIme année, p. 77 et suiv.

correspondant à sa description, mais différant par le dessin. Nous ne pouvons mieux faire que de les reproduire ci-dessous.

Argent. -
Mod. : 0,0415. Poids : gr. 28,2 et 28,3.
Ma collection.

28-29. — Laura Gonzaga, femme de Gian Giacomo Trivulzio.

Ꝑ. Lég. : LAVRA. GONZ. TRIVL. Buste à droite de Laure de Gonzague. Elle est coiffée avec un voile attaché au sommet de la tête, tombant sur les épaules ; chemisette ouverte sur un corsage décolleté.

℟. Lég. : SEMPER · ILLAESA · Le fleuve Mincio, barbu et nu, couché, appuyé sur une urne ; à gauche un

arbre ; au fond, une ville. Sur le terrain, au bas de la médaille, l'inscription MINCIO

Bronze.

Mod. : 0,047.

Armand, *Les médailleurs italiens*. Paris 1883, tome II, page 205, N° 14.

Litta, *Famiglie celebri d'Italia*. Milan 1819 et seq. (à la famille Trivulzio, page 2).

Même médaille avec variantes dans les légendes.

℞. LAVRA GONZ · TRIVL

℟. SEMPER ✿ ILLAESA et au bas MINC au lieu de MINCIO

Bronze.

Mod. : 0,0495.

Ma collection.

Pl. V.

30-33. — Gianello della Torre. Médaille de Leone Leoni.

℞. Lég. : IANELLVS. TVRRIAN. CREM · ON · *(sic!)* HOROLOG. ARCHITECT' Son buste à droite, tête nue, cheveux courts et barbe épaisse.

℟. Lég. : VIR—TVS Exergue séparé par une corniche NVNQ : DEFICIT La fontaine des sciences représentée par une femme debout, portant sur sa tête une urne d'où s'échappent deux jets d'une eau que recueillent plusieurs personnages dans diverses attitudes.

Bronze.

Mod. : 0,080.

Ma collection.

Pl. VI.

Museum Mazuchellianum, Venise 1761, in-f°, I, XLIX, I.

Armand, A., *Les médailleurs italiens*. Paris 1883, tome I, p. 170, N° 38, avec le module 0,081.

Roumieux, Ch., *Description de cent médailles genevoises*. Genève 1876, in-8°, N° 100.

Même médaille.

Or.
Mod. : 0,081.
Musée de Tolède.

Même médaille.

Mais à l'avers · CREMON · et ARCHITECT ⁘
Bronze.
Mod. 0,081.
Ma collection.

Même médaille.

L'avers seul.
Plaquette uniface.
Bronze.
Mod. : 0,081.
Ma collection.

Le revers de cette magnifique médaille a servi dans plusieurs circonstances, entr'autres pour la médaille de Philippe II, décrite par Armand (tome I, p. 168, nº 27), se rapportant à l'année 1555. Nous retrouvons aussi cette même composition sur un camée du cabinet de France.

La fontaine du revers est une allusion symbolique aux machines hydrauliques établies par cet habile ingénieur à Tolède pour élever les eaux du Tage, mais elle n'est pas la reproduction de ces constructions, M. Roumieux dans sa notice et sa description est peu exact. La légende est intervertie. Il faut aussi lire dans la note suivant la description : *baron Davillier* et non *baron d'Auvilliers*. Cet auteur a identifié la traduction latine *Turrianus* avec une famille *Turrian* habitant encore actuellement Genève, mais provenant du Dauphiné et dont le nom anciennement s'écrivait *Torian* ou *Torrian* ou *Turiant* ou *Turrian*. Il n'y a aucune analogie entre le fameux architecte et

cette famille. La médaille de Gianello della Torre a cependant un intérêt pour Genève, car ce savant habile eut des démêlés avec l'inquisition espagnole et dut se réfugier pendant quelques années à la cour de France et à Genève. Sur la fin de ses jours il rentra à Tolède, où il mourut en 1583.

Genève, août 1893.

PAUL-CH. STRŒHLIN.

CONTRIBUTION A LA SIGILLOGRAPHIE

DE

L'ANCIEN DIOCÈSE DE LAUSANNE

Les auteurs qui ont étudié la sigillographie de l'ancien évêché de Lausanne, n'en ont élucidé, jusqu'ici, que certains points spéciaux. Aucun travail d'ensemble n'a paru et si quelques séries, plus ou moins complètes, ont eu le privilège de donner naissance à d'intéressantes monographies, le nombre des sceaux non publiés est toujours considérable; le champ, très vaste, doit fournir encore d'abondantes moissons. Ce n'est point que la sphragistique soit dédaignée dans le pays de Vaud; elle y possède, au contraire, de fervents adeptes et ce sera la tâche de l'un d'eux de préparer un recueil des monuments sigillographiques du vénérable diocèse, analogue aux *Siegelabbildungen* qui accompagnent les *Urkundenbücher,* en cours de publication, de Bâle et de Zurich. Plus heureux que son voisin, le siège épiscopal de Genève a possédé, en Blavignac, un chercheur zélé et un sigillographe ingénieux et nous savons que l'œuvre ébauchée par lui a été reprise récemment. C'est une raison de plus pour que les érudits vaudois, fribourgeois, bernois, neuchâtelois et soleurois se mettent à l'œuvre.

Sans vouloir le moins du monde entreprendre la rédaction de ce recueil, il peut être utile de mettre au jour des matériaux qui pourront servir à la construction de l'édifice. C'est ce que nous prenons la liberté de faire en publiant quatre sceaux inédits appartenant au diocèse de Lausanne, celui d'un doyen d'Ogoz et trois autres des comtes de Gruyère. *Pl. VII.*

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève possède une charte qui a été publiée par M. l'abbé Gremaud, dans ses *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère*(1). C'est un acte par lequel le comte Pierre, du consentement de ses neveux Pierre, seigneur du Vanel, et Jean, seigneur de Montsalvens, exonère, sous diverses conditions, ses sujets de la châtellenie d'Oyez (Château-d'Œx) de certains impôts et prestations, en considération des services multiples qu'ils lui ont rendus et, notamment, d'un prêt de 1000 livres de Lausanne. L'acte fut passé au mois d'août 1341, par les soins d'Aymon de Vallier, clerc du comte.

Si le document lui-même est connu, les sceaux qui l'accompagnent ne le sont pas et c'est le moment, pensons-nous, de les faire connaitre, car leur état de conservation est déplorable. Pour marquer, d'une façon plus formelle encore, l'estime dans laquelle il tenait ses fidèles sujets d'Oyez, le comte de Gruyère fit sceller la charte qu'il leur octroya, non seulement par ses neveux, qui en avaient, eux, le droit et le devoir, mais encore par les deux principaux personnages ecclésiastiques du comté, le doyen d'Ogoz et le prieur de Rougemont, dont le témoignage devait confirmer la bonne foi de leur souverain(2). Le sceau du prieur de Rougemont a malheureusement disparu et sa place seule est marquée par la queue de parchemin à laquelle il était appendu.

Voici la description des quatre sceaux conservés en tout ou en partie, description qui sera suivie, pour chacun d'eux, des éclaircissements nécessaires. Nous les rangeons dans l'ordre hiérarchique ; c'est ainsi qu'ils pen-

(1) *Les Monuments de l'histoire du comté de Gruyère et d'autres fiefs de la maison souveraine de ce nom*, rassemblés par J.-J. Hisely et publiés par M. l'abbé J. Gremaud, forment les tomes XXII et XXIII des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande* (Lausanne, 1867 et 1869, in-8°) et la suite de l'*Histoire du comté de Gruyère* par J.-J. Hisely, t. IX, X et XI de la même collection (Lausanne, 1851, 1855 et 1857, in-8°). La charte qui nous occupe est imprimée sous le n° 207 dans le t. I, 2e part., des *Monuments*, p. 475. Nous citons ces ouvrages une fois pour toutes ; il aurait fallu, sans cela, les indiquer à chaque page et même plusieurs fois par page.

(2) L'acte est souscrit en ces termes : « In quorum omnium premissorum robur et

dent à la pièce originale, la place d'honneur, celle occupée par le sceau du suzerain, se trouvant au commencement et non au centre, comme on le voit très fréquemment.

I. — Sceau de Pierre III, comte de Gruyère (1304-1342).

Pl. VII, fig. 1.

(+ S). P (etri c) OMI (ti) S (Gr) VE (rie) MILITI (s) (1)
(+ *Sigillum Petri, comitis Gruerie, militis.*)

Ecu aux armes de Gruyère dans un encadrement quadrilobé entouré d'un grènetis. Les quatre demi-cercles sont séparés par quatre pointes et les triangles irréguliers laissés libres entre ces demi-cercles et ces pointes, ainsi que l'intérieur de ces dernières, sont tréflés. Dans les quatre lobes se trouvent des animaux fantastiques, oiseaux à têtes de griffons avec des fleurs au bec ; il y en a deux, adossés, dans le lobe inférieur. Traces d'un grènetis comme bordure. Au revers une simple dépression circulaire produite avec le doigt.

Sceau rond. Diamètre actuel : 0,040 environ, qui devait être, le sceau étant entier, de 0,043 ou 0,044. Cire jaune devenue verdâtre aux cassures ; double queue de parchemin émanant de l'acte et partagée en croix dans l'intérieur du sceau.

Ce sceau, dont la matrice devait être très artistement gravée, a particulièrement souffert ; la restitution de la légende très fruste s'opère, cependant, sans difficulté et

testimonium, Nos Petrus, comes et dominus Gruerie, Petrus de Gruerie, dominus de Vanello et Johannes de Gruerie, dominus de Monsalvein, eius nepotes, milites predicti, sigilla nostra apposuimus huic scripto et ad maiorem roboris firmitatem Nos prefati Petrus, comes Gruerie, Petrus et Johannes, milites, eius nepotes predicti, sigilla venerabilium virorum et discretorum domini Richardi, decani de Ogo et domini Nycholay Psalterii, de Lausanna, prioris Rubeimontis, una cum sigillis nostris predictis apponi rogavimus huic scripto. Et nos Richardus, decanus de Ogo et Nicholaus Psalterii, de Lausanna, humilis prior Rubeimontis, prenominati, ad requisitionem et preces dictorum domini comitis Gruerie, domini Petri et domini Johannis, militum, eius nepotum, nobis oblatas et relatas per Aymonem de Vallier clericum dicti domini Petri, comitis Gruerie, juratum nostrum, cui super hiis vices nostras comissimus et eidem fidem plenarum adhibemus sigilla nostra una cum sigillis predictis apposuimus huic scripto in testimonium omnium premissorum.

(1) Les lettres placées entre parenthèses sont celles qui manquent absolument sur les originaux et que nous restituons.

les lettres placées entre parenthèses sont bien certainement celles que l'on pourrait lire sur une empreinte complète, précédées d'une croisette. Les caractères, bas et larges, n'ont pas les formes spéciales de la gothique capitale, si ce n'est peut-être les E qui paraissent avoir été ronds (Є) ; c'est, du moins, ce que peuvent faire supposer les traces, excessivement vagues, qui subsistent du second E du mot Gruerie. L'armoirie ne présente ici d'autre particularité que la position de la grue qui est au repos, les deux jambes rapprochées l'une de l'autre et les ailes repliées, contrairement à la manière généralement adoptée — même au XIVe siècle — de représenter cet oiseau.

Pierre III, comte de Gruyère, succéda à son grand-père Pierre II (1270-1304), après avoir dirigé en fait le comté pendant les dernières années de celui-ci ; Pierre III ne doit pas être confondu avec son père Pierre-le-Jeune, mort en 1283, qui porta aussi le titre de comte de Gruyère, sans exercer le pouvoir. Il ne rentre pas dans notre cadre d'écrire l'histoire des personnages dont les sceaux nous occupent, nous renvoyons pour cela aux excellents travaux de Jean-Joseph Hisely et de M. l'abbé Gremaud. Nous nous bornerons à dire que le règne de Pierre III ne fut pas sans gloire, qu'il se signala par d'excellentes mesures d'administration intérieure et guerroya à droite et à gauche. La charte qu'il donna en 1341 aux gens de Château-d'Œx fut l'un de ses derniers actes ; il eut pour successeur son neveu, Pierre IV, fils de Rodolphe, seigneur de Montsalvens et du Vanel, son frère.

II. — Sceau de Pierre de Gruyère, chevalier, seigneur du Vanel. *Pl. VII, fig. 2.*

(+ S . P . d . Gruer) IA : D (ni d.) : UANЄLLO ·
(+ *Sigillum Petri de Grueria, domini de Vanello.*)

Écu aux armes de Gruyère sommé d'un rameau à double feuille et accompagné de deux chimères rampantes, le tout dans un grènetis. Traces d'un grènetis comme bordure. Au revers une dépression comme au sceau précédent.

Sceau rond. Le diamètre primitif, 0,030, peut être encore mesuré. Cire jaune. Queue de parchemin disposée comme au N° I.

L'état de conservation, tout en étant fâcheux, est meilleur cependant que celui du N° I, l'aspect général est plus net, les arêtes plus vives. Pas plus que pour le sceau de Pierre III, il n'y a difficulté à restituer la légende de celui-ci ; les espaces privés de lettres ne permettent pas d'autre lecture que celle que nous donnons. Les caractères appartiennent bien, ici, au type gothique majuscule. Le graveur n'a pas jugé bon de décliner le nom de Gruyère, comme cela a été fait pour le sceau de Pierre III ; c'est une anomalie que l'on rencontre fréquemment sur les sceaux les plus divers. Quant à la grue, elle se rapproche davantage du type héraldique (les ailes éployées, la patte dextre levée) sur le sceau de Pierre du Vanel et elle y est fort bien dessinée, occupant le plus grand espace possible du champ de l'écu(1).

Pierre de Gruyère, chevalier, seigneur du Vanel, fils aîné de Rodolphe, seigneur de Montsalvens et du Vanel, succéda à son oncle Pierre III, sous le nom de Pierre IV (1342-1365) ; il suivit les traditions glorieuses de son prédécesseur. C'est sous son règne que le comte de Savoie accorda à la ville de Gruyère une charte de franchises analogues à celles de Moudon. Il eut pour successeur son fils Rodolphe IV (1365-1403).

(1) On trouve dans le t. XIII du *Schweizerische Geschichtsforscher* (Berne, 1846, in-8°), un mémoire anonyme intitulé : *Die Grafen von Greyers* et qui est accompagné d'une planche de sceaux, fort mal dessinés du reste. La fig. 1 représente un sceau de Pierre du Vanel, très différent de celui que nous décrivons et qui porte une brisure, une rose placée dans le canton senestre du chef, en arrière de la tête de la grue. Ce sceau est probablement antérieur au nôtre, mais la mauvaise qualité du dessin et le silence du texte ne nous permettent pas de rien préciser à cet égard

III. — Sceau de Jean I, chevalier, seigneur de Montsalvens.

Pl. VII, fig. 3.

(✠) S : IO (h. d. Gr) V (eri) A · MILITIS
(✠ *Sigillum Johannis de Grueria, militis.*)

Ecu aux armes de Gruyère dans un encadrement formé de six arcatures cintrées et tréflées, dans un grènetis. Traces d'un grènetis comme bordure. Dépression au revers.

Sceau rond. Diamètre : 0,026. Cire jaune. Queue de parchemin disposée comme au Nos I et II.

La légende, écrite en caractères gothiques majuscules, bien que moins complète, est aussi facile à reconstituer que celles des sceaux précédents. La grue est également dessinée avec art. L'écu présente une particularité que l'on n'observe sur aucun autre sceau des dynastes de Gruyère ou des branches cadettes de leur maison ; entre la tête et les ailes ouvertes de la grue, et touchant l'une et les autres, se trouve une croisette dont les branches paraissent inégales. Est-ce une brisure propre aux seigneurs de Montsalvens, ou simplement une sorte d'aigrette appartenant à la grue elle-même et dont certaines espèces de ce genre d'échassiers sont pourvues ? Si c'est une brisure appartenant aux Montsalvens, et cela nous paraît évident, elle ne ressemble point à celle que donne le P. Apollinaire(1), qui est une molette d'or placée au canton dextre du chef, devant la tête de la grue.

La planche du mémoire déjà cité, publié dans le *Schweizerische Geschichtsforscher,* renferme une *fig. b,* représentant le sceau de Jean de Montsalvens (1447-1464), fils du comte Antoine et père du comte Jean I de Gruyère, qui offre une troisième brisure des Montsalvens ; le champ de l'écu est semé de croisettes sans nombre, tandis que le sceau de François de Montsalvens *(fig. c),* mort en 1550,

(1) *Armorial historique du canton de Fribourg.* [S. l.], 1865, in-4°, pl. 11.

fils du comte Jean II de Gruyère, porte comme brisure une étoile à six rais, la molette de l'*Armorial* du P. Apollinaire. Ceci prouve, une fois de plus, qu'il n'y avait pas, au moyen âge, de règles fixes pour le blason.

Ce second neveu de Pierre III n'a pas régné ; Jean de Gruyère a porté le titre de comte comme jadis Pierre-le-Jeune, son grand-père, et il prit une large part au gouvernement pendant le règne de son frère, Pierre IV. Il mourut avant 1371.

IV. — Sceau de Richard d'Estavayer, doyen d'Ogoz.

Pl. VII, fig. 4.

(+ S. Rychardi d. E) ST *(écu)* AV. DECANI · D (· Ogo)
(+ *Sigillum Rychardi de Estavaye, decani de Ogo.*)

Ce sceau est le plus endommagé des quatre. Figure en pied et de face d'un saint nimbé, paraissant tenir de la main droite un bâton quelconque, la gauche étant ramenée contre la poitrine ; à sa droite, dans le champ, un croissant de lune, à sa gauche une étoile, au bas un écu complètement fruste. Grènetis en bordure.

Contresceau : (Deca) NATUS · DE · O (go)
(*Decanatus de Ogo.*)

Une grande S dans un grènetis.

Sceau ogival. Hauteur actuelle : 0,038, qui devait être de 0,040 primitivement ; largeur actuelle : 0,027, ancienne : 0,030 au moins. Le contresceau, rond, a 0,022 de diamètre environ. Cire verte, double queue de parchemin émanant de l'acte.

C'est le seul, des quatre sceaux dont nous nous occupons, pour la légende duquel il y ait quelques difficultés de lecture. La partie droite (à la droite du lecteur) étant presque complètement détruite, il faut, pour la restituer, procéder par intuition en se servant des moindres traces de lettres, traces qui se résument, en somme, à fort peu de chose, à la présence de vestiges, non pas même très

sûrs, de l'R initial de Rychardi ; et sans la souscription de l'acte qui indique formellement que le doyen Richard l'a scellé, il ne serait pas même possible de fixer l'attribution de ce sceau ; c'est dire que si nous avions affaire à une empreinte détachée et aussi mal conservée, toute tentative de détermination serait vaine. La fin de la légende manque également, mais le mot OGO a seul pu exister en cet endroit, de même, qu'au commencement, une croisette et le prénom complet du titulaire du sceau ; la légende du contresceau peut aider ici à compléter celle du sceau. Quant à l'identification du saint personnage qui occupe le champ, il faut y renoncer, ses attributs n'étant plus distincts ; ce ne peut être, en tout cas, l'un des rares saints Richard que relève l'hagiographie romaine, aucun de leurs symboles ne pouvant s'appliquer aux traces que l'on observe sur notre sceau ; ce sera plutôt le patron du décanat d'Ogoz(1), peut-être même un saint particulièrement vénéré par la famille d'Estavayer à laquelle appartenait le doyen Richard.

Les astres gravés aux côtés de ce patron ne se rapportent point à lui, car l'on voit très fréquemment le soleil, la lune ou les étoiles reproduits sur des sceaux, sans qu'on puisse établir une corrélation quelconque entre ces figures et le sceau lui-même. C'est toujours, cependant, sur des sceaux ecclésiastiques et, plus particulièrement, sur des sceaux appartenant au clergé régulier, aux chapitres et aux couvents, que l'on remarque de telles représentations. Il y a là une règle très généralement suivie et qui, croyons-nous, n'a pas encore été expliquée, si tant est qu'elle mérite une explication et qu'il ne s'agisse pas d'une simple ornementation ; on a pu utiliser le soleil, la lune ou les étoiles pour remplir les vides du champ, comme on l'a fait, si fréquemment, avec des fleurs de

(1) Mais quel est ce patron ? Il n'est mentionné nulle part ; le patron de Château-d'Œx, saint Donat, est-il en même temps celui du décanat qui avait cette localité pour chef-lieu ? Nous ne savons et, par la même raison qui nous empêche de le faire pour saint Richard, nous ne pouvons attribuer à saint Donat l'image gravée sur le sceau du doyen d'Ogoz.

lys, des fleurons, des armoiries, etc., sur les sceaux des laïques.

L'écu placé au bas du sceau portait sans aucun doute les armes de la famille d'Estavayer, qui sont : *pallé d'or et de gueules de six pièces, à la fasce d'argent chargée de trois roses de gueules brochant sur le tout;* il n'en reste absolument rien.

Quant au contresceau, la légende en est presque intacte ; la grande ſ centrale doit être prise pour l'initiale de *Sigillum,* de *Secretum* (car on a souvent confondu le sceau secret avec le contresceau), ou de *Signum,* mots qui ont tous servi, avec d'autres qui ne commencent pas par une S, à désigner le contresceau, le premier ayant été principalement employé à partir du XIIIe siècle, et commencera ainsi la légende qu'il faudra lire : *Sigillum [secretum ou signum], decanatus de Ogo.* Cette disposition n'est pas fréquente.

Comme on le voit, c'est le sceau propre du décanat qui a servi à contresceller le sceau particulier du doyen, celui-ci ne possédant sans doute pas un contresceau gravé à son nom ou à ses armes. On trouve de nombreux exemples de cette manière de procéder, principalement dans les sceaux ecclésiastiques ; c'est ainsi qu'un abbé contrescellera avec le sceau de l'abbaye dont il est le chef, etc. La question du contresceau est, du reste, très complexe ; nous ne pouvons, cela va sans dire, la traiter ici.

Le décanat d'Ogoz était l'un des plus grands du diocèse de Lausanne ; situé entre les décanats de Vevey, d'Avenches, de Fribourg et de Berne et la limite septentrionale du diocèse de Sion, il renfermait, par conséquent, une grande partie du canton de Fribourg actuel et le Pays-d'En-haut, soit les comtés de Gruyère et de Romont. Son nom dérive de *Hoch-gau*, haut pays, que les habitants écrivirent Hogo, Osgo, puis Ogoz ; cette appellation a été

conservée jusqu'à nos jours pour le district de Château-d'Œx.

Le pays d'Ogoz fut d'abord gouverné par un comte qui prit, entre 1160 et 1162, le titre de comte de Gruyère. Les doyens d'Ogoz jouirent toujours d'une grande faveur à la cour des comtes de Gruyère, et cela se conçoit puisque le territoire gruérien tout entier était soumis à leur autorité spirituelle et que ces dignitaires, appartenant généralement aux meilleures familles du diocèse, se trouvaient, comme nous l'avons dit, à la tête de l'administration ecclésiastique du comté. Ils contresignaient et scellaient presque toujours les actes importants du suzerain, auprès duquel ils paraissent avoir rempli l'office de chanceliers.

Nous savons peu de choses sur Richard d'Estavayer, doyen d'Ogoz ; il devait être, en cette qualité, chanoine de Lausanne, mais on ne le trouve dans aucun nécrologe. Il scelle, en 1328, le testament du comte Pierre III et d'autres chartes du même prince en 1324, 1326, 1334, 1335, 1336, 1337, 1340 et 1341. La puissante maison d'Estavayer, à laquelle appartenait Richard, avait donné déjà un chef au décanat d'Ogoz, Aymon, qui vivait en 1309 et 1319 et paraît avoir été le prédécesseur immédiat de Richard. D'autres Estavayer furent chanoines de Lausanne et de Sion, prieurs de Romainmotier et de Broc, seigneurs de divers lieux et prêtres de divers grades ; l'un d'eux fut évêque de Belley, d'autres baillis de Vaud. Le plus connu fut ce Conon d'Estavayer(1), fils de Renaud II, prévôt de la cathédrale de Lausanne, à qui l'on doit la fameuse Chronique connue sous le nom de *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*(2).

Il existe peut-être d'autres exemplaires, aussi bien et mieux conservés, et qu'il eut été plus profitable d'exa-

(1) *Gallia christiana*, t. XV, Paris, 1860, col. 381.

(2) *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. VI. Lausanne, 1851, in-8°.

miner, des sceaux que nous venons de décrire ; rien n'est moins sûr cependant et, comme l'état de vétusté de ceux que nous avons entre les mains peut en amener très rapidement la destruction complète, nous avons pensé qu'il valait mieux les décrire pendant qu'il en reste quelque chose(1).

Si, plus tard, on exhume des archives où elles dorment quelques empreintes bien conditionnées(2), ce sera affaire à l'un des érudits auxquels nous faisions appel au début de ce modeste travail, de rectifier ou de confirmer nos lectures et nos appréciations.

J. MAYOR.

(1) Nous avons dit que le cinquième sceau, celui du prieur de Rougemont avait entièrement disparu. Nous ne pouvons donc plus que déplorer cette perte. Le prieuré de Rougemont (St-Nicolas), complètement ruiné aujourd'hui, appartenait à l'ordre de Cluny, dont les religieux ont défriché les vastes espaces incultes situés entre les deux ruisseaux du Flendru, dans la vallée de Gessenay, non loin du Vanel. Un important village s'était établi autour du monastère dont la fondation remonte à l'an 1089. Le chef du prieuré de Rougemont, a toujours été, après le doyen d'Ogoz, le premier personnage religieux du comté de Gruyère et, comme celui-ci, on le voit fréquemment contresigner les actes du comte ou de ses parents. Le prieur qui scella la charte de 1341, se nommait Nicolas Psalteri ; il était de Lausanne et on le voit témoigner dans divers actes en 1331, 1333 (paix entre l'évêque de Lausanne et le comte de Gruyère), 1336, 1338 et 1339. C'est tout ce que nous savons sur lui (*Monuments*, t. I, *passim*, E.-F. von Mülinen, *Helvetia sacra*, 1re partie, Berne, 1858, in-4°, p. 144, le doyen Bridel, *Chartre sur la fondation de l'église de Château-d'Œx, avec des remarques*, dans : *der Schweizerische Geschichtsforscher*, 2e vol., Berne, 1817, in-8°, p. 232 et suiv., à la p. 248, en note, liste des prieurs de Rougemont).

(2) L'éditeur des *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère* a accompagné les chartes qu'il a publiées *in extenso* ou sous forme de régestes et d'extraits, de quelques indications sigillographiques, indications malheureusement très sommaires, qui non-seulement ne permettent pas de se rendre un compte exact du type des sceaux, mais encore ne nous apprennent pas toujours à qui étaient les sceaux ; il est vrai qu'elles se rapportent, pour la plupart, à des fragments ou même à d'informes vestiges. Nous relevons, dans ces notes, sans compter les exemplaires que nous avons décrits : 16 empreintes du sceau du comte Pierre III, 14 empreintes de celui de son neveu Pierre du Vanel, 1 d'un sceau du même devenu comte (Pierre IV), 6 du sceau de Jean de Montsalvens, frère du précédent, 4 du sceau de Richard, le doyen d'Ogoz, et 1 du sceau de Nicolas Psalteri, prieur de Rougemont. Mais, nous le répétons, bon nombre de ces empreintes sont qualifiées de fragments et celles qui sont dites *conservées* ne nous paraissent pas devoir l'être d'une façon remarquable. C'est le cas pour les quatre empreintes que nous avons entre les mains. Si l'on tient compte, de plus, du fait que, parmi ces exemplaires, il peut s'en trouver de plusieurs types pour un même personnage et de celui-ci que depuis le temps où les *Monuments* ont vu le jour (il y a vingt-cinq ans), les sceaux se sont détériorés de plus en plus, on pensera que les quelques pages qui précèdent ne seront pas absolument inutiles pour la sigillographie de l'ancien diocèse de Lausanne. Si sommaires qu'elles soient, ces indications sigillographiques permettent cependant certaines constatations intéressantes ; celle-ci en particulier : Que Pierre du Vanel et Jean de Montsalvens ne possédaient pas de sceaux propres en 1309 : cette année-là ils font sceller un acte à leur place par Aymon d'Estavayer, doyen d'Ogoz et Michel Godefroid, curé de Gyens « quia sigilla propria non habemus » (*Monuments*, t. I, 1re part., p. 79). En 1312, Jean n'en a point encore, tandis que son frère en est pourvu et il fait authentiquer sa signature par son oncle, le comte Pierre III, qui appose son sceau à un acte passé au mois d'octobre (Ibid., p. 82). Ce n'est qu'en 1322 que Jean de Montsalvens scelle avec son sceau propre (Ibid., p. 91). Et rien ne nous dit que les premiers sceaux de ces deux seigneurs soient du même type que ceux qu'ils employaient en 1341 ; il est plus que probable qu'il n'en est rien ; nous avons vu, en tout cas, deux sceaux différents de Pierre du Vanel, celui qui est décrit et figuré dans la présente notice et celui qui est figuré dans le *Schweizerische Geschichtsforscher*.

LE SEIGNEURIAGE

AUX

ATELIERS PONTIFICAUX DE SORGUES

D'AVIGNON ET DE CARPENTRAS

On se figure aisément que le tarif du seigneuriage était fort élevé au moyen âge. Les produits de la fabrication des monnaies étaient d'une triple nature : 1° le *seigneuriage, « dominium sive senhoria, »* ou droit revenant au prince pour la frappe des espèces ; 2° l'*écharseté* ou abaissement du titre ; 3° le *faiblage*, ou affaiblissement du poids. L'écharseté et le faiblage n'étaient tolérés qu'à condition d'être dans les *remèdes* ou *tolérances* et s'ils étaient hors des remèdes, ils étaient très rigoureusement punis. Les souverains, possesseurs d'un atelier, ou leurs délégués, fixaient dans les ordonnances monétaires, rendues par eux, la somme que le maître devait leur remettre par chaque marc d'œuvre. Lors de l'apurement des comptes de la fabrication, leurs représentants vérifiaient le titre et le poids des espèces émises et si ce titre ou ce poids, tout en se trouvant dans les remèdes fixés, étaient inférieurs au titre ou au poids théoriques, ce qui arrivait constamment, ils calculaient les sommes dont le maître était redevable de ce chef. Le produit du seigneuriage était donc établi à l'avance, car le nombre

de marcs à transformer en monnaies n'était pas laissé au gré du maître. Exceptionnellement, en 1371, Grégoire XI voulut que l'on convertît en florins tout l'or qui serait porté à la Monnaie par les marchands « Item quod Magistri Monetarum teneantur et debeant facere operari tantam quantitatem de auro, quod portabitur ad dictam Siclam, quod quarta pars auri reducatur in florenis de Camera et relique tercie partes dicti auri reducantur in dictis florenis 24 solidorum(1). » Des décisions identiques furent prises à d'autres époques pour l'or, l'argent et le billon, lorsqu'il y avait pénurie de monnaies. Les produits de l'écharseté et du faiblage ne pouvaient au contraire être prévus, quoique certains princes peu scrupuleux recommandassent aux maîtres de leurs ateliers de veiller à ce que ces produits fussent aussi considérables que possible. Ainsi Necker lui-même reprocha, dans une circulaire du 2 avril 1779, aux directeurs des Hôtels des monnaies « de ne pas fabriquer les pièces assez faibles pour qu'il pût en résulter un plus grand bénéfice pour le roi.»

I. — *Monnaies d'or.*

Au XIVe siècle, le seigneuriage fut assez variable pour les monnaies d'or à l'atelier papal de Sorgues *(Pons Sorgiae)*. Jean XXII le fixa à $^2/_5$ de florin par marc en 1322(2). « Die 24 mensis octobris (1322) fuit facta deliberatio generalis de 88 marchis et 18 denariis auri monete auree, que pro Domino Nostro Papa cuditur in Ponte Sorgie per Magistros Chionellum de Podio et Pulchinum de Dragone, magistros dicte Monete apud Avenionem ; et pro jure senhorie dicte monete, computatis pro senhoria singularum marcharum predictarum duabus quintis unius floreni auri, assignaverunt Camere 35 florenos auri et

(1) Garampi. *Appendice di Documenti* (s. l. ni d.), p. 59.
(2) C'est en 1322 et non en 1324 que Jean XXII a fait commencer la frappe des florins.

3 turonenses argenti cum O rotunda(1). » Ce même pape l'abaissa de moitié à la date de 1331, soit à 1/5 de florin « computata una quinta unius floreni pro senhoria cujus, libet marce(2). » La chambre apostolique ayant ensuite décidé de faire procéder au monnayage à son propre compte, le seigneuriage fut d'un demi-florin par marc. En 1344, Clément VI n'exigea plus que 1/6 de florin, soit deux gros tournois d'argent(3). « Item ipsi Magistri dabunt et solvent dicto Domino Nostro Papa pro dominio sive senhoria dicte monete, videlicet pro marchis singulis ipsius monete ad pondus predictum, duos turonenses grossos argenti(4). » Urbain V ne voulut pas recevoir de seigneuriage en 1364 du maître de la Monnaie d'Avignon « ex quo Dominus Noster Papa pro dominio nihil recipere curat(5). » Grégoire XI agit de même, à la date de 1371, pour les florins de 28 sous. Ses délégués se bornèrent à décider que l'écharseté et le faiblage en tiendraient lieu : « Item de marcha Curie Romane fiant 63 floreni duntanat, et si quid deerit de thara, propter contaminationem, illud restituatur Domino Nostro Papa pro dominio sive senhoria.....(6) » et plus bas « ex quo Dominus Noster Papa pro dominio nihil recepere curat, nisi tharam predictam (7). » Quoique l'ordonnance soit muette sur ce sujet à l'égard des florins de 24 sous dont elle prescrit en outre la frappe, il est certain que la Chambre Apostolique ne reçut pas de seigneuriage proprement dit de ce chef. Lorsque Clément VII autorisa en 1382 Louis Ier d'Anjou à faire frapper à la Monnaie d'Avignon des florins de 24 sous, des florins *de camera,* des francs à pied et des gros, il décida qu'il lui serait remis, à titre de *dominium,*

(1) *Op. cit.*, p. 12.
(2) Ibid. p. 19.
(3) Le florin valait alors 12 gros tournois.
(4) *Op. cit.*, p. 21.
(5) Ibid. p. 41
(6) Ibid. p. 56.
(7) Ibid. p. 56.

3 gros par marc de florins de 24 sous(1). En 1393, ce même anti-pape se contenta des produits de l'écharseté et du faiblage lors de la frappe des nouveaux *florins Clémentins* de 30 sous, de 62 au marc de la Cour Romaine avec un remède de 12 grains et au titre de 23 carats 3/4 avec un remède de 1/8 de carat « et Domino Nostro Papa, pro suo dominio, omnia remedia, que repperientur in revisione seu revisitatione bustiarum(2). » Il prit la même décision pour les florins *de camera* de 63 au marc et à 24 carats.

Les documents font défaut pour le XVe siècle. Le légat, François de Clermont, fit battre, en 1535, 174 écus d'or au nom du pape Paul III. Après la vérification des comptes, les écus furent reconnus être à 22 carats 7/8 au lieu de 23 carats et il fut encaissé, pour ce motif, par le trésorier de la légation, 3 florins, 5 gros, 16 deniers. Il ne fut pas perçu de droit de seigneuriage(3).

L'usage était de ne faire frapper des espèces d'or que « après quelques années et quelques quantités. » On ne rencontre plus d'émissions de monnaies d'or jusqu'en 1554. Il fut ouvré du 2 juin au 20 décembre de cette année 39 marcs, 7 onces d'écus, au nom du pape Jules III. Le seigneuriage s'éleva à 32 livres, 4 sous, 6 deniers tournois. Son taux était donc de 16 sous, 2 d. t., c'est-à-dire élevé(4), le cours des écus émis étant de 45 sols.

Les produits du seigneuriage, de l'écharseté et du faiblage furent confondus en un seul article, lors du contrôle de la fabrication de 67 marcs, 7 onces, d'écus, forgés du 27 juin 1562 au 4 mars 1564, de 6 marcs d'écus émis le 9 avril 1565, de 113 marcs, 3 onces, d'écus livrés à la circulation du 2 mai 1565 au 13 avril 1566, de 147 marcs, 4 onces, d'écus délivrés du 27 juin 1566 au 17 mars

(1) *Op. cit.*, p. 61.
(2) Ibid. p. 66.
(3) Roger Vallentin. *Les écus d'or Avignonais du pape Paul III.*
(4) *Registre de la Monnaie*, f° 104.

1568, de 37 marcs d'écus battus du 15 juin 1568 au 27 mai 1569, de 14 marcs d'or frappés du 4 août 1569 au 13 février 1570(1).

D'après divers documents, la Chambre Apostolique reçut au XVIIe siècle 10 sous par marc d'or monnayé(2).

En définitive, toutes les fois qu'il fut émis un nombre restreint de monnaies d'or, il ne fut ordinairement prélevé aucun droit de seigneuriage, soit à l'atelier de Sorgues (XIVe siècle), soit à celui d'Avignon (du XIVe au XVIIe siècle). Ce droit varia pour les émissions importantes, selon le prix du marc d'or fin. Au XVIIe siècle, il fut uniformément de 10 sous tournois.

II. — *Monnaies d'argent et de billon.*

En 1344, Clément VI fit monnayer le trésor de la tour supérieure du palais d'Avignon, composé d'argent *en masse,* de vases d'argent brisés et de diverses monnaies de billon à des alliages divers, le tout pesant 674 marcs et demi, poids d'Avignon. Après conversion en argent fin, on ne trouva plus que 613 marcs, 7 onces, 5 deniers, 20 grains, poids d'Avignon. Les maîtres de la Monnaie de Sorgues remirent aux délégués du souverain pontife 264 livres, 10 sous de demi-gros Clémentins et 10 livres, 16 sous, 2 deniers de gros Clémentins, à raison de 6 livres, 10 sous, 6 deniers, monnaie d'Avignon, par marc de fin. Les gros furent comptés 2 sous, 4 deniers, les demi-gros 14 deniers(3). Il n'est pas question de seigneuriage dans le règlement, mais le marc d'argent ne se payant à cette date que 6 livres 10 sous, il est probable que les 6 deniers donnés en sus par les maîtres en étaient l'équivalent, soit $^3/_{14}$ de gros. Ce même pape autorisa les

(1) *Registre de la Monnaie,* passim.

(2) Fantoni. *Istoria della città d'Avignone et del Comtado Venesino,* t. I, p. 22. — Charles Soulier. *Hist. de la Révolution d'Avignon et du Comté-Venaissin,* t. I, p. 21.

(3) Garampi. *Op. cit.,* p. 23.

maîtres de la Monnaie de Sorgues, à battre, durant trois ans, à partir du 5 mai 1351, des gros Clémentins d'une valeur de 2 sous en petite monnaie noire, au titre de 11 deniers 12 grains, des demi-gros Clémentins au même titre, des deniers noirs de 3 oboles, au titre de 2 deniers 18 grains, de petites oboles au titre de 1 denier 8 grains, et des monnaies noires au titre de 1 grain et demi, le tout à concurrence de 50,000 marcs d'argent fin. Le seigneuriage fut fixé à un tiers de gros Clémentin, ou 8 deniers, par marc d'argent fin. Quant à la monnaie noire, il ne fut pas exigé de redevance « Dabunt dicti monetarii de senhoria, pro qualibet marcha argenti fini, de moneta alba, terciam partem unius grossi Clementini ; de moneta nigra, nihil dabunt de senhoria Domino Nostro (1). »

Au XIVe siècle, le plus souvent il n'y eut pas de droit de seigneuriage à l'atelier d'Avignon. Clément VII décida en 1393 que la Chambre Apostolique ne percevrait que le montant de l'écharseté et du faiblage, lors de l'émission de gros de deux sous, de douzains, de doubles deniers et de deniers « et dicto Domino Nostro, pro suo dominio, restabunt omnia remedia, que repperientur in revisione seu revisitatione bustiarum (2). »

Le tarif du seigneuriage m'est inconnu pour le XVe siècle. Au siècle suivant, il fut uniformément de 1 sou, obole et 5/6 d'obole par marc pour les espèces de billon. Deux textes de 1555 et 1556 mettent en évidence ce point :

« 1° C'est le compte des droictz provenentz à Monseigneur l'Illustrissime et Révérandissime Cardinal de Farnes, Légat d'Avignon, d'une aultre boyte de pierrous semblables aulx précédentz derniers faictz en forme, cours, poidz, loy et remède, de six cens marcz, faictz par noble Hiérosme Bordin, maistre de la dicte Monnoye par permission de Monseigneur Jacques-Maria Sala, esleu de

(1) Garampi. *Op. cit.*, p. 25.
(2) Ibid., p. 67.

Viviers et Vice-Légat du dict Avignon et Comté de Venisse, en neuf délivrances despuys le vingt troysiesme de febvrier mil V^c cinquante cinq, que la première d'icelles fust faicte jusques au vingt huictièsme du dict moys, que rend pour chascun marc d'euvre, desduictz les droictz et gaiges du gennéral, gardes, essayeur et tailleur, hostel de la Monoye et six soulz, six deniers de brasaige pour le dict maistre, *ung sou, obole et cinq VI^esmes d'obole*, que valent XXXII l., V s., X d. t., cy...XXXII l. V s. X d. t.

et ont esté foibles du poids de XIX^c et XXIX pièces des dictz pierous sur le toutal des dicts VI^c marcz, que valent ..... XL l. III s. IX d. t.

et eschars de loy de XXII d., XXI grains et demy fin sur toute la dicte quantité de VI^c marcz, que valent . XXIX l. XVII s. I d. t.

Somme totale..... CII l., VI s., VIII d. t.

que le dict maistre doyt au dict seigneur pour la boyte et ouvraige que dessus.

« Ainsi a esté veu et calculé par nous cy dessoubz signés à ce depputés par le dict Seigneur Vice-Légat, avecque le gennéral des Monoyes et telle est nostre relation. Faict en Avignon le XVIme jour de mars mil V^c cinquante cinq. Ainsi signés : G. Berthon, Gabriel Gérard et Pierre Agaffin, général(1).

« 2° Et trouvons que le seigneuriage pour la dicte quantité, à raison d'ung soul, ung petit denier et cinq sixièsmes de denier petit(2) pour chascun marc d'euvre, que reste de nest(3) au dict seigneur, monte en la somme de trante-neuf livres, douze soulz, neuf deniers tournois...(4) »

Le seigneuriage ne tarda pas à être porté à 2 sous par

(1) *Registre de la Monnaie*, f° 112.
(2) A cette époque, *petit denier*, *maille* et *obole* étaient synonymes à Avignon.
(3) net.
(4) *Registre de la Monnaie*, f° 113.

marc d'œuvre[1] et il ne fut guère modifié jusqu'à la fermeture définitive de la Monnaie d'Avignon en 1693.

III. — *Monnaies noires et monnaies de cuivre.*

La frappe des monnaies noires était presque toujours exempte de redevance. La même règle fut observée pour la fabrication des espèces de cuivre pur, telles que les doubles tournois d'Urbain VIII (1623-1644). Cependant le vice-légat Savelli et le pro-légat Philonardi furent accusés, l'un à la fin du XVIe siècle, l'autre quelques années plus tard, d'avoir signé un bail secret avec les maîtres de la Monnaie d'Avignon. Ces derniers auraient été autorisés par ces prélats à altérer le titre et le poids officiels de la menue monnaie, à condition de leur remettre de véritables pots de vin. Les consuls d'Avignon en informèrent même la cour de Rome.

IV.

La détermination de la quotité du droit de seigneuriage est difficile pour les ateliers de Sorgues et d'Avignon. Cela tient en premier lieu à ce que les textes, où il en est question, sont fort rares et, en second lieu, à ce que le plus ordinairement, les contrôleurs du monnayage se bornaient à le calculer en bloc avec l'écharseté et avec le faiblage, sans faire de distinction. Quant à l'atelier de Carpentras, créé sous Sixte-Quint, le tarif fut le même qu'à l'atelier d'Avignon.

D'une manière générale, le seigneuriage variait avec le prix du marc d'or fin et du marc d'argent fin.

L'écharseté et le faiblage étaient calculés en prenant pour base les valeurs du marc d'or, du marc d'argent ou du marc de billon, au titre respectif des pièces émises.

Voici un tableau succinct, quoique complet, des émis-

(1) Fantoni. *Op. cit.*, t. I, p. 22. — Charles Soulier, t. I, p. 21.

sions faites à Avignon de 1521 à 1570 avec les produits du seigneuriage, de l'écharseté et du faiblage.

1°	1532	— émission de petits deniers, produits	51 l., 11 s., obole[1].
2°	1535	174 écus d'or ..... 1,692 marcs, 2 onces de petits deniers	117 l., 6 s., 3 d. o.
3°	1539	— 1,553 marcs, 5 onces de pierrous[2].....	105 l., 16 s.
4°	1541	— 1,000 marcs environ de pierrous	71 l., 16 s., 2 d.
5°	1542	— 944 marcs, 6 onces de pierrous	73 l., 14 s.
6°	1543—1544	— 973 marcs, 4 onces de pierrous	74 l., 12 s., 8 d. o.
7°	1554	39 marcs, 7 onces d'écus . 4,187 marcs, 4 onces de pierrous	669 l., 2 s., 9 d.
8°	1555	600 marcs de pierrous... 736 marcs, 4 onces de pierrous	230 l., 15 s., 5 d.
9°	1562—1564	67 marcs, 7 onces d'écus ..... 744 marcs de testons 6,000 marcs de pierrous.....	725 l., 12 s., 3 d. o.
10°	1564—1566	119 marcs d'écus, 3 onces..... 2,590 marcs de pierrous ..... 5,740 marcs, 4 onces id.	973 l., 15 s., 2 d.

(1) Roger Vallentin. *Numismatique Avignonaise du pape Clément VII.*

(2) On appelait *pierrous*, en latin *petri* et *pietri*, les monnaies de billon du XVIe siècle au revers de SANCTVS · PETRVS.

11° 1566—1568	147 marcs, 4 onces d'écus ..... 9,234 marcs de pierrous	1,061 l., 19 s.
12° 1568 — 6 juin 1569	37 marcs d'écus ... 6,107 marcs de pierrous	677 l., 4 s., 3 d., o.
13° 15 juin 1569—1570	14 marcs d'écus... 6,292 marcs de pierrous (1)	636 l., 10 s., 10 d.
	Total.....	5,469 l., 15 s., 11 d., o(2).

Ainsi pendant une période de près de cinquante ans, les produits de la Monnaie ne se sont élevés qu'à 5,470 livres tournois environ. Au milieu du XVIe siècle, la livre tournois avait une valeur intrinsèque de 4 francs à peu près et si l'on admet que le pouvoir de l'argent a une valeur de 2 ½, on obtient 54,700 francs de notre monnaie. Si la Chambre Apostolique n'avait eu d'autres produits à encaisser que ceux provenant de la frappe des monnaies, elle n'eût pu suffire aux dépenses les plus urgentes du gouvernement et pourtant la période de 1521 à 1570 est une de celles où l'atelier d'Avignon a été le plus actif.

V.

A titre de comparaison, je vais indiquer quelques taux de seigneuriage.

I. Atelier royal d'Angers (1331-1333).

Royaux d'or ..... 1 l., 5 s. t.(3)

II. Atelier royal de Montreuil-Bonnin.

1° Écus d'or (1337-1346). entre 4 l. 10 s., et 16 s. 8 d.

(1) *Registre de la Monnaie*, passim.

(2) En monnaie tournois.

(3) Le roi Philippe VI de Valois fit arrêter cette fabrication qui lui causa une perte de 27 l. 6 s. 8 d. t.

2° Lions d'or (1338-1339) entre 4 l. 10 s., et 1 l.
3° Pavillons d'or (1339-1340) ..... entre 6 l., et 1 l.
4° Couronnes d'or (1340) 8 l.
5° Doubles royaux d'or (1340-1341) ..... entre 13 l., et 4 l. 10 s.
6° Anges d'or (1341-1342) entre 13 l. 15 s., et 6 l. 15 s.(1)

III. — 1° En 1343, 10 sols pour toutes les monnaies frappées en Dauphiné(2).

2° En 1346 (ordonnance du 20 juillet), 20 s. par marc de monnaie blanche de 15 deniers et 18 s. par marc de monnaie blanche de 4 d.

3° Ordonnance du 28 oct. 1346 ; ces deux tarifs sont réduits à 14 s. et à 10 s. respectivement(3).

IV. *Provence.* — Le seigneuriage fut fixé pour les monnaies à frapper à Tarascon, en vertu des conventions de 1412 et au nom de Louis II d'Anjou, savoir, pour les florins à 9 gros par marc, pour les gros à 3 gros, pour les quaternaux à 1 gros. Il ne devait pas être perçu de redevance pour la frappe des patards, des doubles deniers, des robertons et des petits deniers(4).

V. — Jean-Sans-Peur exigea, en 1407, 2 s. 8 d. gros par marc d'or fin(5) pour les doubles écus de Flandre, 14 gros pour les nobles de France, 9 gros pour les doubles gros de Flandre, 8 gros pour les gros de Flandre, 9 gros pour les demi-gros et les quarts de gros, 2 gros pour les doubles mites et les mites(6).

(1) De Barthélemy. *Apurement des comptes de la monnaie d'or, fabriquée à Angers, etc. et a Montreuil-Bonnin, etc.* Ces textes renferment bien des erreurs.

(2) Valbonnais *Preuves de l'Hist. du Dauphiné* et Morin-Pons, *Numismatique féodale du Dauphiné.*

(3) Morin-Pons, ibid., p. 98. En cédant le Dauphiné à la France (1349), Humbert II décida que les Dauphins ne pourraient jamais prendre plus d'un gros tournois d'argent, par marc d'argent fin monnayé. Lui-même avait perçu 6 sols, 6 deniers par marc au commencement de 1338 aux ateliers de Visan, de Crémieux et de Serves, 8 sols à partir de novembre 1338, 26 sols en 1339, 4 sols en 1340, etc., puis le montant des tarifs que j'indique ci-dessus en 1343 et en 1346.

(4) Papon. *Hist. gén. de Provence,* t, III, p. 602.

(5) Marc de Troyes.

(6) *Rev. Num.,* 1866, p. 182.

Il serait facile d'allonger cette liste. Elle permet de constater, en tenant compte de la différence de poids des marcs employés, que le seigneuriage fut moins élevé que partout ailleurs aux ateliers pontificaux de Sorgues, d'Avignon et de Carpentras.

ROGER VALLENTIN.

MÉDAILLES SUISSES

frappées en 1893

I.

Nous décrirons chaque année, sous une rubrique semblable, toutes les médailles et jetons suisses nouveaux qui parviendront à notre connaissance. Ce travail sera purement descriptif et historique et ne contiendra aucune appréciation de la valeur artistique des médailles; nous en bornerons, du reste, le commentaire à la seule mention des particularités relatives à l'exécution de la pièce décrite, aux seuls détails pouvant compléter, en quelque mesure, les données fournies par les légendes et autres inscriptions. Ce sera une source précieuse de renseignements pour le présent et surtout pour l'avenir et dont nous espérons que les collectionneurs nous sauront gré.

Malgré une correspondance très active et de nombreuses démarches, il sera très difficile d'être complet et toujours exact; aussi prions-nous instamment nos collègues et nos lecteurs de nous signaler les pièces qui passeraient sous leurs yeux. Nous ne pouvons garantir, notamment, les chiffres de frappe, que nous reproduisons tels qu'ils nous sont transmis et sur lesquels il est presque impossible d'obtenir des renseignements positifs.

L'ordre adopté sera, autant que possible, l'ordre chronologique, mais il va sans dire que ce système n'a rien de rigoureux ; des tables compléteront ces descriptions à la fin de chaque année.

1. – **Inauguration de l'Hôtel des Postes à Genève.**

INAUGURATION DE L'HÔTEL FÉDÉRAL DES POSTES
En deux lignes dans le champ : À GENÈVE
L'Hôtel vu de trois-quarts. Exergue, en quatre lignes : DÉCRÉTÉ

PAR L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE | EN MDCCCLXXXIX | TERMINÉ EN AOUT | MDCCCXCII Signé au bas : L. JAMIN INV. FECIT GENÈVE.

℞. : La Suisse, personnifiée par une femme tenant un drapeau fédéral, est assise sur l'aigle de Genève planant au-dessus du globe terrestre et portant une clef dans son bec, elle jette des lettres dans l'espace.

Diam. : 0,050. Argent 10 exemplaires, bronze 100 ex., bronze argenté 1 ex., plomb 2 ex.

Gravée et éditée par M. Louis Jamin, graveur à Genève, frappée chez M. Lauer, à Nuremberg. L'Hôtel des Postes, situé à la rue du Mont-Blanc, a été construit par MM. Camoletti frères, architectes, à Genève. L'ouverture a eu lieu, sans cérémonie, au mois de juillet 1892, mais cette médaille, non officielle du reste, n'a été mise en vente qu'au mois de mai 1893.

2. — **Exposition industrielle de Zofingue.**

DEM VERDIENSTE UM D. INTERKANTON^L INDUST^L & GEWERBE-AUSSTELL^G IN ZOFINGEN 1892

Couronne ouverte formée de deux rameaux de laurier liés par un ruban. Champ libre. Signé au bas : SCHNYDER LUZERN

℞. : L'Industrie et le Commerce, personnifiés par une femme assise tenant un vase ciselé et par Mercure debout; à leurs côtés, une enclume, une cornue, une roue d'engrenage, un volant, une cheminée d'usine, un ballot, un marteau. Au fond une locomotive et un navire.

Diam. : 0,040. Argent 3 ex., bronze argenté 6 ex., quelques ex. en bronze.

L'exposition industrielle et commerciale de Zofingue a eu lieu en 1892, mais cette médaille, commandée par un négociant de Zofingue pour être remise à quelques personnes qui se sont particulièrement occupées de l'exposition, a été gravée et frappée par M. Antoine Schnyder, à Lucerne, au mois de février 1893 seulement.

3. — **Jubilé de la réunion des deux Bâle.**

✡ VEREINIGUNGSFEIER VON GROSS- & KLEIN BASEL ✡ En sens inverse : HIE BASEL — HIE SCHWEIZERBODEN

Le *Festspiel* de Bâle; vue du théâtre au moment de la scène principale. Exergue : Ecu aux armes de Bâle-Ville séparant les deux dates 1392 | 1892

℞. : ✡ DEN SCHÖPFERN DES FESTSPIELES ✡ En sens inverse : UND SÄMTLICHEN MITSPIELENDEN, GEWIDMET

Trois cartouches accolés portant les bustes des trois auteurs du Festspiel, avec leurs noms : Dr. R. WACKERNAGEL à gauche, HUGO SCHWABE au centre, Dr. HANS HUBER à droite. Au-dessous une croix fédérale rayonnante et la date : 9 . 10 . 11 . JULI | 1892 Plus bas encore, deux branches de laurier liées par un ruban. Dans le champ vingt-deux étoiles. Signé au bas : B. AMMANN-KIENAST. SCHAFFAUSEN Les légendes des deux faces sont placées entre deux cordelettes.

Diam. : 0,090. Or, argent, bronze, bronze doré, bronze argenté et aluminium.

La fête a eu lieu en 1892, mais la médaille, gravée par M. W. Mayer, à Stuttgart et éditée par M. Ammann-Kienast, à Schaffhouse, n'a paru qu'au mois de mai 1893.

4—5. — **M. Adrien Lachenal, Conseiller fédéral.**

(4) ADRIEN LACHENAL . CONSEILLER FÉDÉRAL .

Buste de profil à droite. Signé au bas : GEORGES HANTZ . 1893 .

℞. : ❀ BERNE 15 DÉCEMBRE GENÈVE 17 DÉCEMBRE ❀ En sens inverse : 1892

Deux écus aux armes de Genève et de la Confédération suisse posés sur deux cartouches accolés, appliqués eux-mêmes contre un faisceau de licteur. Le tout enlacé d'une banderolle portant les deux devises : POST TENEBRAS LUX et UN POUR TOUS, TOUS POUR UN et de branches de laurier et de chêne.

Diam. : 0,061. Bronze 2 ex.

Cette médaille, frappée seulement à deux exemplaires, l'un pour la famille de M. Lachenal, l'autre pour l'auteur, a été composée et gravée cette année par M. Georges Hantz et frappée à l'Usine genevoise de dégrossissage d'or. Les dates du revers sont celles de l'élection et de la réception à Genève de M. Lachenal.

(5) ADRIEN LACHENAL En sens inverse : CITOYEN DE GENÈVE

Buste de trois-quarts à droite. Grènetis.

℞. : ✡ ÉLU PAR TOUS LES PARTIS ✡ En sens inverse : 15 DÉCEMBRE 1892 Seconde ligne de légende : CONSEILLER En sens inverse : FÉDÉRAL

Croix fédérale rayonnante. Grènetis.

Diam. : 0,033. Métal blanc. Il en existe aussi en aluminium, avec et sans bélière, et en similor avec bélière.

Médaille de fabrication allemande, éditée par M. C. Defailly, à Genève. Quand cessera-t-on de *border* la croix fédérale ?

6—8. — **Prix pour Sociétés vélocipédiques.**

Une femme vêtue d'un manteau flottant assise sur un bicycle dont la grande roue est pourvue d'ailes ; de la main droite elle tient une couronne de laurier, de la gauche elle dirige son appareil. Dans le fond un lac et des montagnes derrière lesquelles le soleil se lève ; sur les rayons du soleil le mot VELOCE. Dans le ciel, des hirondelles.

℞. : Au bas un écu, posé sur un cartouche, portant les armes de la Confédération suisse ; contre la croix un monogramme formé des lettres S.V.B. (Schweizerischer Velocipedisten Bund). Derrière le cartouche une palme et une branche de chêne. Champ libre.

Diam. : 0,055, 0,043 et 0,030. Vermeil, argent et bronze.

Dans les deux plus petits diamètres, l'écusson du revers porte un bicycle au lieu d'un monogramme contre la croix.

Ces médailles ont été gravées et éditées par la maison Marti, Rössler et Laue, à Berne (successeurs de Durussel), qui les vend aux sociétés vélocipédiques pour leurs prix de courses ; c'est dire que le nombre d'exemplaires frappés est et sera illimité.

9. — **Noces d'argent Russ-Suchard.**

NOCES D'ARGENT En sens inverse : RUSS = SUCHARD

Au centre en une ligne : CARL et EUGENIE Au-dessus une étoile rayonnante, au-dessous une branche de rosier fleurie.

℞. : · SERRIERES ·

Vue du lac de Neuchâtel et des Alpes, prise de Serrières ; au premier plan un pavillon oriental. Dans le ciel en une ligne : 30 AVRIL 1893

Diam. : 0,028. Argent $^{1000}/_{1000}$, 120 ex.

Cette médaille a été éditée par notre collègue M. Anatole Jobin, à Neuchâtel, à qui le médaillier de notre Société est redevable d'un exemplaire.

10. — **Jubilé de M. B. Reber, pharmacien à Genève.**

❀ 25ME ANNIVERSAIRE DE L'ENTRÉE EN PHARMACIE DE BURKH. REBER Seconde ligne de légende : NÉ LE 11 DEC. 1848 À BENZENSCHWYL (ARGOVIE)

En deux lignes dans le champ : 1 MAI 1868 À WEINFELDEN | 1 MAI 1893 À GENÈVE — Un serpent s'enroulant autour d'une massue, emblème de la pharmacie, et un rameau de laurier.

℞. : Trophée composé de divers attributs pharmaceutiques, d'objets d'antiquité et autres : urne cinéraire portant le mot CREMATION, mortier de bronze, vase de pharmacie en faïence portant le mot THERIAC, vase de terre, bracelets, collier, épées, hache et pointe de lance de l'âge du bronze, rameaux de gui. Signé au bas : HUGUES BOVY INV. V. SCHLÜTTER FEC.

Diam. : 0,032. Or 1 ex., argent et bronze.

Frappée par M. L. Furet, à Genève.

11—14. — **Passage de l'empereur d'Allemagne en Suisse.**

(11) En neuf lignes dans un grènetis : GEPRÄGT | ZUR | ERINNERUNG | AN DEN BESUCH | DES DEUTSCHEN | KAISERPAARES | IN LUZERN | AM 2. MAI | 1893

℞. : Bustes juxtaposés, de profil à gauche, de l'empereur et de l'impératrice, dans une sorte d'encadrement formé par un aigle écrasant un serpent, des amours tenant des fleurs et la couronne impériale. Grènetis.

Tranche cannelée. Sur la tranche de quelques exemplaires en argent :

☆ HEIL DEM DEUTSCHEN KAISERPAARE

Diam. : 0,038. Argent, bronze et aluminium.

(12) En six lignes, la première arrondie, dans un grènetis : ERINNERUNG | AN DEN | KAISERBESUCH | IN DER | SCHWEIZ | 1893

℞. : WILHELM II. AUGUSTA VIKTORIA

Têtes juxtaposées de profil à droite de l'empereur et de l'impératrice. Grènetis.

Diam. : 0,028. Avec et sans bélière. Bronze, similor et métal blanc.

(13) En sept lignes dans une couronne ouverte formée de deux

branches de laurier liées par un ruban et le tout dans un grènetis : ZUR | ERINNERUNG | AN DEN | BESUCH | DER | SCHWEIZ | 1893

℟. : ☆ KAISER WILHELM II ∽ KAISERIN AUGUSTA VICTORIA

Têtes juxtaposées, de profil à droite, de l'empereur et de l'impératrice. Grènetis.

Diam. : 0,027. Bélière. Similor et métal blanc.

(14) Comme le précédent.

℟. : WILHELM II . DEUTSCHER KAISER KÖNIG V. PR.

Buste de trois-quarts à gauche de l'empereur. Grènetis.

Mêmes diamètre et métaux que le n° 13.

Médaille de fabrication allemande.

15. — **Fête vélocipédique à Lucerne.**

❀ SCHWEIZERISCHER · VELOCIPEDISTEN · BUND ❀ En sens inverse : SIEBENTER BUNDESTAG zu LUZERN

Ecu aux armes du canton de Lucerne sommé d'une croix fédérale rayonnante partageant le millésime 18/93 et accompagné d'épis de blé, d'edelweiss et de rhododendrons liés par un ruban.

℟. : Une femme montée sur un bicycle tenant une palme de la main droite ; de la gauche elle dirige son appareil qui a des ailes au moyeu de la grande roue ; au fond, vue de Lucerne, prise du lac. Le tout dans un cercle de grènetis. La place de la légende est occupée par une couronne formée de rameaux de chêne et de laurier liés par un ruban

sur laquelle sont placées les armoiries des villes qui ont eu les six premières fêtes fédérales de vélocipédistes, avec les dates sur une banderolle : Berne 1887-90, Bâle 1889, Zurich 1891, Saint-Gall 1892, Lucerne 1888-1893. Signé : LAUER

Diam. : 0,050. Argent $^{990}/_{1000}$, poids 52 gr., 123 ex., bronze 19 ex.

La septième fête fédérale des vélocipédistes, organisée par le Vélo-Club de Lucerne, a eu lieu les 6 et 7 mai. Le cliché ci-dessus nous a été prêté par notre collègue M. Adolf Inwyler, de Lucerne, qui a composé cette médaille commémorative officielle, éditée par le comité de la fête, gravée et frappée à Nuremberg, chez M. Lauer.

16. — **Séminaire de Sarnen.**

SODALITAS SARNENSIS

Buste de profil à droite de Nicolas de Flue(1). Signé : SCHNYDER LUZERN

℞. : SUSCIPE ME IN SERVUM PERPETUUM

Buste de trois-quarts à droite de la sainte Vierge, tête penchée, couronnée.

Diam. : 0,033. Bélière; quelques exemplaires sans bélière. Argent et cuivre nickelé.

Médaille exécutée au mois de mai par M. Antoine Schnyder, graveur à Lucerne et destinée à être remise aux élèves quittant le Séminaire à chaque fin d'année scolaire. Les élèves les plus assidus recevront des médailles d'argent. La distribution doit commencer cette année; à fin août, le graveur a fourni 500 exemplaires de chaque métal.

17. — **Tir cantonal de Bâle-Campagne.**

☆ BASELLANDSCHAFTLICHES KANTONALSCHÜTZENFEST ☆ En sens inverse : BINNINGEN 1893

Écu aux armes, non blasonnées, de Bâle-Campagne, posé dans un cartouche et le cartouche sur la croix fédérale, le tout dans une couronne ouverte formée d'un rameau de laurier et d'une branche de chêne liés par un ruban.

(1) C'est un numéro à ajouter au travail de M. Küchler, *Verzeichniss und Beschreibung der Bruder-Klausen-Medaille*, voy. ci-devant p. 85 et suiv.

℞. : ‡ FÜR FREIHEIT UND VATERLAND ‡ En sens inverse : DA FRISS EINE DER ROSEN

Le capitaine Arnold Schick, d'Uri, blessé et agenouillé sur le champ de bataille de Saint-Jacques, lançant la pierre qui doit atteindre Burckhardt Münch ; il tient de la main gauche la bannière de son canton. Signé au bas : K. JAUSLIN. INV. HOMBERG. FEC

Diam. : 0,045. Argent 701 ex.

Le tir cantonal de Bâle-Campagne a eu lieu à Binningen, du 4 au 11 juin. Médaille officielle gravée et frappée par M. Homberg, à Berne, d'après un dessin de M. Karl Jauslin.

18—19. — **Médailles de prix et de primes des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation à Genève.**

(18) ❀ EXERCICES DE L'ARQUEBUSE ET DE LA NAVIGATION ❀ En sens inverse : 1893

Trophée formé des écus de l'Exercice de l'Arquebuse (armes de Genève) et de l'Exercice de la Navigation (d'azur au dauphin d'argent), posés dans des cartouches, à droite et à gauche d'une ancre et sur des drapeaux, des piques, des fusils, des avirons posés en sautoir et une couronne ouverte formée d'une branche de chêne et d'une branche de laurier liées par un ruban ; le tout enlacé par une banderolle portant la devise : PRO DEO ET PATRIA Au-dessus une croix fédérale rayonnante accompagnée des deux dates : 1475 1856 Signé au bas : HUGUES BOVY F.

℞. : ❀ JEU DE L'ARQUEBUSE FONDÉ EN MCCCCLXXV

Une aigle double tenant un mousquet dans ses serres et portant sur la poitrine un écu aux armes de Genève ; couronne entre les deux têtes. Signé : H. B. F. (Hugues Bovy fecit).

Diam. : 0,051. Argent, bronze, étain 3 ex.

C'est la médaille de prime. Le sujet du revers est emprunté à l'ancien drapeau de l'Exercice de l'Arquebuse ; on le trouve également, mais sans l'écu posé sur la poitrine de l'aigle, sur le fameux *Mousqueton* (1657), qui est le premier prix connu de l'ancienne société de tir.

(19) Avers comme à la précédente.

℞. : POUR DIEU ET LA PATRIE

Deux membres des Exercices, l'un debout tirant, l'autre agenouillé

armant sa carabine ; derrière eux un ratelier d'armes, une ancre, un socle portant le dauphin de l'Exercice de la Navigation. Au fond vue de Genève, prise du lac, avec une barque s'avançant dans le port. Exergue libre sur lequel on grave le nom de la cible et la valeur du prix. Signé au bas : H. B. F. (Hugues Bovy fecit).

Mêmes diamètre et métaux que la précédente.

Médaille de prix. Les personnages sont deux des meilleurs tireurs de l'Arquebuse, MM. John Lander (debout) et F. Pralon (agenouillé).

Les Exercices avaient chargé une Commission composée de MM. le Dr Camille Reymond, Paul Strœhlin et Hans Weber de présider à l'élaboration de ces deux superbes pièces. Une frappe spéciale en étain, à trois exemplaires, a été faite pour les membres de cette Commission ; ces exemplaires porteront l'inscription gravée : COMMISSION DE LA MÉDAILLE Dessinées et gravées par M. Hugues Bovy, lettres par M. V. Schlütter, frappées par M. L. Furet, à Genève.

Ces médailles ont été distribuées pour la première fois au tir qui a eu lieu les 3, 4 et 5 juin de cette année ; il en a été tiré 51 en argent et 146 en bronze. Le surplus de la frappe a été détruit. Le millésime sera changé chaque année et elles ne seront données qu'au grand tir annuel.

20. — **Arnold Morel-Fatio, numismate.**

Nous renvoyons pour cette médaille qui intéresse tout particulièrement les numismates et notre Société à l'article paru dans la *Revue* de cette année, p. 58.

21—22. — **Anniversaire de la Société savoisienne de secours mutuels à Genève.**

(21) ✡ MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES Deuxième ligne de légende dans un grènetis : ❀ 11 JUIN 1843 ❀ En sens inverse : 11 JUIN 1893

Au centre dans un grènetis, en six lignes : A | LA SOCIÉTÉ | SAVOISIENNE | DE | SECOURS MUTUELS | DE GENÈVE | —

℞. : REPUBLIQUE FRANÇAISE ❀

Tête de profil à gauche de la République, couronnée d'épis, de fleurs, de rameaux de laurier et de chêne ; au-dessus une étoile. Signé au bas : OUDINÉ Grènetis.

Diam. : 0,041. Or.

La partie centrale et la seconde ligne de légende de l'avers sont plus hautes que le reste de cette face.

(22) · RÉPUBLIQUE FRANÇAISE · En sens inverse : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

En deux lignes dans le champ : MÉDAILLE | D'HONNEUR Au-dessous dans un cartouche, en cinq lignes : SOCIÉTÉ | SAVOISIENNE | GENÈVE | 11 JUIN | 1843 · 1893

℞. : SOCIETES DE SECOVRS MVTVELS

La charité personnifiée et deux personnages, un jeune et un autre plus âgé, se donnant la main debout devant elle, auprès d'un socle portant une ruche d'abeilles. Signé au bas : O. Roty

Diam. : 0,027. Bélière en forme de couronne de laurier avec anneau ; ruban noir bordé de bleu. Or.

Ces deux médailles sont données comme récompenses par le Ministère français aux sociétés d'utilité publique reconnues par l'État qui ont atteint le cinquantième anniversaire de leur fondation ; le nom de la société et la date sont seuls changés. Nous sommes redevables de leur communication à M. Marcellin Pellet, consul général de France à Genève.

Bien que n'ayant pas un caractère absolument suisse, nous avons tenu à signaler ici ces médailles qui se rattachent cependant par un côté à notre numismatique. C'est la seconde fois seulement, croyons-nous, qu'une société française de Genève est l'objet d'une semblable distinction.

23—25. — **Concours fédéral de musique à Soleure.**

(23) En huit lignes dans le champ, la première et la dernière arrondies : ERINNERUNG | AN DAS | EIDGENÖSSISCHE | VOLKS- & MILITÄR | MUSIKFEST | JUNI 1893 | IN | SOLOTHURN | Grènetis.

℞. : Trophée d'instruments de musique sur une console, cor, trompette, flûte, timbale, contrebasse, rouleau de musique, le tout dans un cercle d'étoiles.

Diam. : 0,033. Bélière. Étain.

(24) En six lignes dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban, la première et la dernière arrondies :

SOUVENIR DU CONCOURS | FÉDÉRAL | DE MUSIQUE | DU 24, 25, 26 JUIN | 1893 | A SOLEURE

℞. : Une lyre surmontée d'une étoile rayonnante dans une couronne de laurier ouverte. Signé au bas : VIEUXMAIRE

Diam. : 0,033. Bélière. Similor et métal blanc.

(25) Réduction de la précédente, pas de couronne à l'avers.

Diam. : 0,023. Bélière. Similor et métal blanc.

Ces trois médailles ont été éditées par M. C. Defailly, à Genève; la première est de fabrication allemande, les deux autres parisiennes.

26—33. — **Médailles de prix pour le jeu du Lawn-tennis à l'Institut de la Châtelaine, à Varembé, près Genève.**

(26) En trois lignes dans le champ : LA CHÂTELAINE | JUIN | 1893.

℞. : · TOURNOI DE LAWN TENNIS

Au centre en trois lignes : *Ier* | *Prix.* | *Senior.*

Diam. : 0,030. Argent, 1 ex.

(27) Comme au N° précédent.

℞. : Comme au N° précédent mais *Junior.* au lieu de *Senior.*

Mêmes diamètre, métal et nombre que le N° précédent.

(28) Comme au N° 26.

℞. : Comme au N° 26 mais *IIème* | *Prix.* | *Senior.*

Diam. : 0,027. Argent, 1 ex.

(29) Comme au N° 26.

℞. : Comme au N° 28, mais *Junior.* au lieu de *Senior.*

Mêmes diamètre, métal et nombre que le N° précédent.

(30) Comme au N° 26.

℞. : Au centre en trois lignes : *Ier Prix* | —.*double.*— | *Senior.*

Mod. : 0,023. Argent, 2 ex.

(31) Comme au N° 26.

℞. : Comme au N° 30, mais *Junior.* au lieu de *Senior.*
Diamètre, métal et nombre comme au N° précédent.

(32) Comme au N° 26.
℞. : Comme au N° 30, mais *IIme* au lieu de *Ier*
Mod. : 0,018. Argent, 2 ex.

(33) Comme au N° 26.
℞. : Comme au N° 31, mais *Junior.* au lieu de *Senior*
Diamètre, métal et nombre comme au numéro précédent.

Ces médailles sont gravées à la main sur des flans d'argent poli. Elles sont toutes munies d'une bélière et destinées à être portées en breloques. Gravées par M. Wagner, orfèvre à Genève.

34. — **Fête des promotions à Genève.**

VILLE DE GENÈVE
Ecu aux armes de Genève dans un cartouche flanqué de branches de laurier.
℞. : En cinq lignes, la première arrondie, dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban : SOUVENIR | DES | PROMOTIONS | JUILLET | 1893
Diam. : 0,023. Bélière. Similor et métal blanc.

Médaille de fabrication parisienne éditée par M. C. Defailly, à Genève. Les fêtes des Promotions des différentes écoles genevoises ont eu lieu du 1 au 5 juillet.

35. — **Fête des promotions à Neuchâtel.**

NEUCHÂTEL
Ecu aux armes du canton de Neuchâtel.
℞. : En cinq lignes, la première arrondie, dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban : SOUVENIR | DES | PROMOTIONS | JUILLET | 1893
Diam. : 0,023. Bélière. Similor et métal blanc.

Médaille de fabrication parisienne éditée par M. C. Defailly, à Genève.

36—37. — **Fête fédérale des chanteurs à Bâle.**

(36) Vue de Bâle. Dans le ciel, sur une banderolle : 1893 EIDGEN. SÄNGERFEST BASEL

℞. : Deux écus accolés, l'un d'azur à la lyre d'argent, l'autre aux armes de Bâle-Ville, sommés d'une croix fédérale rayonnante et placés dans une couronne de laurier fermée. Au-dessous des écus, en deux lignes : 8.-10. JULI | 1893

Diam. : 0,033. Avec et sans bélière. Argent, bronze et bronze argenté.

Médaille gravée et éditée par M. Wilhelm Mayer, à Stuttgart.

(37) ☆ ERINN . A . D . EIDGENÖSS . SÄNGERFEST I . BASEL BASEL 8.-10 . JULI 1893

Ecu aux armes du canton de Bâle. Signé au bas : A. SCHWERDT STUTTGART

℞. : ❀ IN FREUD UND LEID ZUM LIED BEREIT

Une lyre flanquée de branches de laurier sur laquelle est posé un cahier de musique ouvert.

Sur les deux faces la légende est séparée du centre par un grènetis.

Diam. : 0,028. Bélière. Cuivre avec bordure nickelée.

Médaille gravée et éditée par M. A. Schwerdt, à Stuttgart.

38—39. — **Tir cantonal zurichois.**

(38) ❀ KANTONALSCHÜTZENFEST IN ZÜRICH ❀ En sens inverse : 1893

Ecu aux armes du canton de Zurich, posé sur un cartouche flanqué d'une branche de laurier et d'une branche de chêne.

℞. : Le monument de Guillaume Tell à Altorf, par Kissling. Signé au bas : RICHARD KISSLING INV. HUGUES BOVY F.

Diam. : 0,035. Or 75 ex., argent 1200 ex., quelques exemplaires en bronze réservés.

Médaille officielle du tir. Frappée par M. L. Furet, à Genève.

(39) En huit lignes, la première arrondie : ANDENKEN | AN DAS | ZÜRICHER | KANTONAL SCHÜTZENFEST | 25 JUNI - BIS | 2 JULI | 1893

℞. : EINER FÜR ALLE ! ALLE FÜR EINEN !
Guillaume-Tell et son fils sur un socle. Signé au bas : VIEUXMAIRE ❀
Diam. : 0,023. Bélière. Similor et métal blanc.

Médaille de fabrication parisienne éditée par M. C. Defailly, à Genève.

40—45. — **Fête fédérale de la Société du Grütli, à Neuchâtel.**

(40) ❀ FÊTE FÉDÉRALE DU GRÜTLI ❀ En sens inverse : NEUCHATEL 14. 15. 16 (le 6 retourné) & 17 JUILLET 1893
Ecu aux armes de la Confédération suisse, accompagné d'une branche de chêne et d'une branche de laurier et surmonté d'une banderolle et d'une coupe ; le tout dans un cercle d'arcatures. Grènetis.
℞. : TRAVAIL UNION
Guillaume Tell, appuyé sur son arbalète. Dans le fond, le lac des Quatre-Cantons. Signé à l'exergue : ARNOLD LESCHOT
Diam. : 0,038. Bélière. Aluminium.

Médaille gravée et éditée par M. Arnold Leschot, à Cortaillod.

(41) ✡ FÊTE FÉDÉRALE DU GRUTLI NEUCHÂTEL ✡ En sens inverse : 1893
Ecu aux armes de la Confédération suisse, posé sur un faisceau de licteur et accompagné d'écus aux armes du canton et de la ville de Neuchâtel. Le faisceau sépare la date, 14-17 | JUILLET Signé au bas : BLANCHET
℞. : POUR ÊTRE FORTS SOYONS UNIS
Le serment du Grütli. Signé au bas : W. PITTNER
Diam. : 0,037. Bélière. Métal blanc.

Médaille gravée et éditée par M. Blanchet, à Vevey.

(42) En six lignes, la première arrondie : SOUVENIR | ✠ | DE LA FÊTE | DU GRUTLI | CÉLÉBRÉE À NEUCHÂTEL | LE 14, 15, 16. & 17. JUILLET | 1893
℞. : WIR WOLLEN SEIN EIN EINZIG VOLK V. BRÜDERN, I. KEINER NOTH UNS TRENNEN & GEFÄHR Deuxième ligne de légende : WIR WOLLEN FREI SEIN, WIE D. VÄTER, EHER D. TOD, ALS I. D. KNECHTSCHAFT LEBEN

Le serment du Grütli.
Diam. : 0,033. Bélière. Aluminium.

Médaille gravée et éditée par M. W. Mayer, à Stuttgart. Le coin du revers a été gravé pour le Centenaire de 1891 et il a servi pour plusieurs médailles frappées à cette occasion.

(43) En sept lignes dans le champ et entre deux étoiles : SOUVENIR | DE FÊTE DE LA | SOCIÉTÉ SUISSE | DU GRÜTLI | DU 15. AU 18. JUILLET | 1893 À NEUCHÂTEL

℞. : DURCH BILDUNG ZUR FREIHEIT sur une banderolle.
Le serment du Grütli. Dans le ciel le millésime 13/08 partagé par une croix fédérale rayonnante.
Diam. : 0,033. Bélière. Etain.

(44) En sept lignes dans le champ, la première et la dernière arrondies ❀ SOUVENIR DE LA FÊTE FEDERALE ❀ | DU GRÜTLI | ——— | 14, 15, 16, 17 | JUILLET | 1893 | NEUCHATEL

℞. : ✯ WIR WOLLEN SEIN EIN EINIG VOLK VON BRÜDERN
Le serment du Grütli. Signé : VIEUXMAIRE
Diam. : 0,033. Bélière. Similor et métal blanc.

(45) Réduction de la précédente.
Diam. : 0,024. Bélière. Similor et métal blanc.

Ces deux dernières médailles, de fabrication parisienne, éditées par M. C. Defailly, à Genève.

46. — **Fête cantonale de gymnastique à Fleurier.**

❀ SOUVENIR DE LA IXE FÊTE CANTONALE ❀ En sens inverse : FLEURIER
Dans le champ, en quatre lignes : DE | GYMNASTIQUE | 22. 23. 24 JUILLET | 1893

℞. : CONCOURS DE GYMNASTIQUE
Engins de gymnastique.
Diam. : 0,023. Bélière. Similor et métal blanc.

Médaille de fabrication parisienne éditée par M. C. Defailly, à Genève.

47. — **Réunion de la fédération musicale « Campagne », à Chêne-Bougeries.**

☆ FÉDÉRATION MUSICALE GENEVOISE ☆ CAMPAGNE ☆ En sens inverse : 1893

Une lyre, sommée d'une étoile rayonnante, entourée d'épis de blés et enlacée de pampres. Signé : V. SCHLÜTTER F.

℟. : ☆ COMMVNE DE CHESNE-BOVGERIES ☆ En sens inverse : REPVBLIQVE DE GENÈVE

L'aigle de Genève, tenant une clef dans ses serres et supportant un écu chargé d'une branche de chêne de sinople à glands d'or (armes parlantes de la commune de Chêne). Signé : V. S.

Diam. : 0,038. Argent 50 ex., bronze 150 ex., aluminium, 200 ex.

Médaille composée et gravée par M. V. Schlütter, à Genève, et qui a été donnée par la commune de Chêne-Bougeries aux sociétés ayant pris part à cette réunion, qui a eu lieu le 23 juillet. Le coin du revers a été gravé en 1892 à l'occasion de la Fête de gymnastique.

48—49. — **Tir de la Suisse occidentale à Bienne.**

(48) WESTSCHWEIZERISCHES SCHÜTZENFEST IN BIEL En sens inverse : 1893

Deux écus accolés aux armes du canton de Berne et de la ville de Bienne sommés d'une croix fédérale rayonnante ; au bas une étoile ; le tout dans une couronne ouverte, formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne liées par un ruban. Signé au bas : R. LANZ INV. HOMBERG SC.

℟. : TREU' U. EHR' SIND UNSRE WEHR

Un guerrier suisse, tenant une bannière aux armes de la ville de Bienne ; au fond, vue de la place principale de Bienne.

Diam. : 0,045. Argent 1144 ex. et bronze 800 ex.

Médaille officielle du tir, gravée et frappée par M. Homberg, à Berne, d'après un dessin de M. R. Lanz.

(49) En huit lignes, la première et la dernière arrondies, dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban : SOUVENIR DU GRAND TIR | DE | LA SUISSE | OCCIDENTALE | DU 23 AU 30 | JUILLET | 1893 | BIENNE

℞. : Une cible posée sur deux carabines en sautoir et sommée d'un chapeau à plume ; le tout dans une couronne ouverte formée de deux rameaux de laurier liés par un ruban. Signé au bas : VIEUXMAIRE

Diam. : 0,033. Bélière. Similor et métal blanc.

Médaille de fabrication parisienne éditée par M. C. Defailly, à Genève.

50. — **Inauguration du Monument Louis Favre à Chêne-Bourg.**

☆ EN SOUVENIR DU MONUMENT ÉLEVÉ A LOUIS FAVRE ☆ En sens inverse : E. LAMBERT STATUAIRE

Dans le champ, séparé de la légende par un grènetis, en dix lignes, la première arrondie : TUNNEL | DU | ST GOTHARD | 1872. 14920 MÈTRES. 1880 | — | LOUIS FAVRE ENTREPRENEUR | NÉ A CHÊNE PRÈS GENÈVE — SUISSE | LE 26 JANVIER 1826 | MORT DANS LE TUNNEL | LE 19 JUILLET 1879 Au bas trois écus accolés : à gauche les armes du canton du Tessin, au centre celles du canton de Genève, chargées de la croix fédérale et sommées d'un soleil à rayons droits et flamboyants portant le monogramme IHS, à gauche celles du canton d'Uri. Ces écus sont accompagnés d'une palme, d'une branche de rhododendrons, d'edelweiss et d'une banderolle portant la devise : POST TENEBRAS LUX Fond de montagnes avec l'entrée du tunnel. Signé au bas : C. R. (Charles Richard).

℞. : LOUIS FAVRE ☆ CHÊNE-BOURG

La statue de Louis Favre ; au fond vue du village de Chêne-Bourg, avec les montagnes de la Savoie à l'arrière-plan. Exergue : 30 JUILLET 1893 Signé au bas : J. E. GOSS. ARCH. INV. CH. RICHARD. FECIT.

Diam. : 0,063. Or 1 ex., argent 48 ex., bronze 150 ex., au 1er septembre, mais ces chiffres ne sont pas limités.

La statue a été inaugurée le 31 juillet ; à cette occasion un exemplaire de la médaille, en or, a été offert au généreux statuaire, M. Emile Lambert. Cette pièce, composée par M. J.-E. Goss, architecte du monument, gravée par M. Charles Richard et frappée par M. L. Furet, était officielle et éditée par le comité de la fête.

51. — **Imitation d'une ancienne monnaie genevoise.**

GENEVA ❀ CIVITAS ❀ 1893 ❀ OR ❀ SVISSE ·

Double aigle portant un écu aux armes de Genève sur la poitrine.

℟. : : POST : TENEBRAS : LVX : V. G. D. (Usine genevoise de dégrossissage).

Soleil à sept rayons flamboyants portant au centre le monogramme : IHS

Diam. : 0,017. Or. Avec et sans bélière.

Cette petite pièce n'est autre chose qu'un bijou-réclame édité et frappé par l'Usine genevoise de dégrossissage d'or; la gravure en a été exécutée par M. Georges Hantz. Le métal employé est celui des mines de Gondo (Valais). La pièce de monnaie genevoise imitée est l'ancien écu pistolet du XVIe siècle.

52—53. — **Fête fédérale de la Société des sous-officiers, à la Chaux-de-Fonds.**

(52) FETE FÉDÉRALE En sens inverse : CHAUX-DE-FONDS

Dans le champ : DE SOUS-OFFICIERS Au-dessus deux écus accolés aux armes de la Confédération et du canton de Neuchâtel, accompagnés d'un rameau de laurier. Au-dessous dans un cartouche : 1893

℟. : Ecu aux armes de la Chaux-de-Fonds, dans un cartouche sommé d'une croix fédérale rayonnante et flanqué d'une branche de chêne et d'une branche de laurier liées par un ruban.

Diam. : 0,030. Argent $^{935}/_{1000}$, 50 ex. dans le commerce, plus 11 ex. ajoutés aux premiers prix des onze concours de fête, aluminium 150 ex., étain (avec bélière) 150 ex.

Gravée, frappée et éditée par MM. Richardet, frères, à la Chaux-de-Fonds.

(53) En huit lignes, la première arrondie : SOUVENIR | DE LA | FÊTE FÉDÉRALE | DE *(sic)* SOUS-OFFICIERS | À LA | CHAUX-DE-FONDS | LE 5. 6. 7. AOÛT | 1893

℟. : Trois sous-officiers de l'armée fédérale, alignés et de face.

Diam. : 0,033. Bélière. Aluminium.

Médaille de fabrication allemande éditée par M. C. Defailly, à Genève.

54. — 20e anniversaire de l'Ecole de tir des « Amis du Mannequin » à Genève.

ÉCOLE DE TIR DES AMIS DU MANNEQUIN

Une femme couronnant de laurier un jeune homme, placé devant elle et tenant un fusil ; au fond, des cibles. Signé : J. HEDMANN INV. C. RICHARD FEC. Exergue : GENEVE

℞. : ✯ 1873 ✯ PATRIE ET AMITIE ✯ 1893 En sens inverse : XXe ANNIVERSAIRE DE SA FONDATION

L'aigle de Genève, sommée d'une étoile rayonnante et tenant une clef dans ses serres, posée sur un rocher contre lequel sont placés, derrière la croix fédérale, un vetterli et un fusil nouveau modèle en sautoir. Au bas, en trois lignes : LES | 20 & 27 AOUT | 1893 A droite une branche de rhododendron; à gauche une palme, au fond les tours de Saint-Pierre, le Salève et le Môle. Signé au bas : J. H. C. R. Le tout dans un grènetis.

Diam. : 0,046. Argent, 50 ex. et bronze 100 ex., chiffre strictement limité.

Cette médaille, gravée par M. C. Richard, d'après un dessin de M. J. Hedmann et frappée par M. L. Furet, a servi de prix et de prime au tir qui a eu lieu en l'honneur du 20e anniversaire de la fondation de l'Ecole, les 20 et 27 août.

55. — Gustave Revilliod.

GUSTAVE REVILLIOD En sens inverse : 1817—1890

Tête de profil à droite. Signé sur la tranche du cou : HUGUES BOVY F.

℞. : En quatre lignes, dans une couronne ouverte formée de deux branches de chêne liées par un ruban : À | GUSTAVE REVILLIOD | LA VILLE DE GENÈVE | RECONNAISSANTE

Diam. : 0,061. Or 1 ex., argent et bronze.

Médaille commandée cette année par le Conseil Administratif de la Ville de Genève et dont un exemplaire, en or, a été remis à la famille de M. G. Revilliod. Frappée par M. L. Furet.

M.

MÉLANGES

NICOLAS BRIOT

M. Louis Jouve consacre, dans le N° 2 du *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* une longue critique au mémoire que j'ai lu en 1891 au Congrès belge de numismatique, sur Nicolas Briot, médailleur et mécanicien (1580-1646).

Désireux de profiter des observations qu'on veut bien m'adresser, j'ai lu avec la plus grande attention ce compte rendu et je suis malheureusement obligé de constater que la même attention n'a pas été accordée à mon travail par l'auteur de cette critique.

Les quelques pages qui l'ont si « fort ému » ne sont, pour ainsi dire, qu'un extrait de mon ouvrage sur les médailleurs français, actuellement sous presse, et j'avais eu le soin d'en prévenir mes lecteurs. Dans ce travail, qui paraîtra prochainement, M. Jouve trouvera de nombreux documents qui viennent à l'appui de ma thèse et qui n'ont pu trouver place dans un résumé rapide. J'espère qu'alors il cessera de me reprocher « des assertions personnelles dont » il « cherche en vain les « preuves » et « des absences fâcheuses dans l'exposé des faits. »

Par exemple, quand il aura vu mes pièces justificatives, il comprendra comment, malgré son infériorité, N. Briot a pu être tailleur général des monnaies de France et occuper un emploi analogue en Angleterre.

De même, je l'espère, il cessera de me reprocher mes « expressions dubitatives. » En expliquant la grande différence de valeur entre les œuvres de Briot exécutées en France et celles faites en Angleterre, par l'influence que Guillaume Dupré, contrôleur général des effigies, dut exercer sur cet artiste, je n'ai fait qu'avancer une hypothèse et c'est le fait de toute hypothèse de laisser place au doute et par conséquent aux « expressions dubitatives. » Je ne suis pas le seul d'ailleurs, à trouver une ressemblance entre les médailles de Dupré et celles que

grava Briot en France, et je maintiens que cette similitude milite en faveur de mon opinion.

Bien entendu, je ne discuterai pas ce qui n'est qu'une question de goût. M. Jouve peut trouver belle, et moi médiocre, la médaille de Charles I, signée de Briot en 1631. Aux connaisseurs de décider entre nous. M. Jouve me semble trop disposé à imposer son appréciation. Et s'il me reproche de « ne pas indiquer les motifs précis de « mon choix » quand je préfère une œuvre à une autre, je cherche en vain dans sa brochure les raisons qu'il invoque pour me faire partager l'avis contraire. Je pense que lorsqu'un critique d'art énumère les défauts qu'il trouve dans une œuvre et les qualités qui le frappent dans une autre, il donne par là même les motifs qui lui font préférer celle-ci à celle-là.

Pour discuter les points d'histoire, nous marchons sur un terrain plus ferme. Tout homme consciencieux doit se rendre aux preuves contenues dans les documents authentiques. M. Jouve en trouvera assez dans l'ouvrage que j'annonce dans mon mémoire, pour croire enfin que jamais Briot n'a proposé l'emploi du *balancier*, mais seulement d'un *monnoyoir*, machine composée de deux cylindres sur lesquels étaient gravés les types des monnaies, alors en usage en Allemagne. C'est avec la plus scrupuleuse exactitude que j'ai donné la liste des instruments dont Briot se disait l'auteur, et ce n'est que sous Varin que le balancier fut adopté pour la fabrication monétaire.

Dans mon livre, M. Jouve verra encore les pièces qui justifient l'histoire des démêlés de Briot avec la Cour des Monnaies, telle que je la comprends.

Enfin, je combattrai avec les armes mêmes que me fournit mon adversaire, une objection qui a son importance. « Malgré l'affirmation « de M. Mazerolle je ne vois personne, dit-il, qui ait considéré Briot « comme un inventeur de génie » et à ce sujet il ajoute que « pren- « dre pour base un fait qui n'est pas, pour arriver à le détruire en « incriminant, c'est s'exposer à une critique sévère » Vous ne voyez personne, mon cher confrère, eh bien, relisez-vous vous-même. Vous citez, page 35, de Leblanc, cette phrase : « La France serait peut-être « encore privée de cette *merveilleuse invention*, sans M. le chancelier « Seguier. » Le même Leblanc, c'est encore vous qui le rappelez, appelle Briot « le plus habile homme en son art qui fut en Europe. » Et d'un. (Il est vrai que Leblanc, attribue à tort à Briot l'invention du balancier.)

Vous parlez, page 35, de Dauban qui regrette de voir la Cour des Monnaies contraindre « le plus illustre des inventeurs » à l'exil. — Et de deux.

Dans votre brochure, *Biographie générale des Vosges*, page 62, vous citez Jal parlant dans le même sens. — Et de trois.

Il semble donc que M. Jouve ne s'est pas plus relu qu'il n'a lu attentivement ma brochure et je regrette qu'il n'ait pas voulu attendre la publication des documents que doit contenir mon ouvrage sur les médailleurs français. Mais tout le monde n'a pas repoussé ma demande de crédit et je dois, en terminant, remercier M. Rouyer, le savant lorrain si estimé, et M. Germain, l'érudit secrétaire de la Société d'archéologie lorraine, de la courtoisie avec laquelle il me l'ont accordée.

F. Mazerolle.

* * *

A PROPOS DE SYNDICALES
ou frappes d'or des deux-quarts de Genève de 1785 et 1788.

Je me permets de faire part ci-après, aux lecteurs de la *Revue*, de quelques observations relatives à deux *syndicales* de Genève des années 1785 et 1788.

On sait que les pièces ainsi nommées étaient des frappes d'or des monnaies de billon contemporaines; ces exemplaires, destinés à être offerts en présent aux syndics de la République ou à d'autres notables et dont il y a des exemplaires dans diverses collections, sont rares et recherchés des amateurs. Les *conseillères* étaient des frappes d'argent émises dans un but analogue et données en présent aux membres du conseil des Deux-Cents.

Ayant eu entre les mains deux syndicales ou frappes en or des deux-quarts (six-deniers) des années 1785 et 1788, je fus frappé, en les pesant, de ce que leur poids était sensiblement inférieur à celui qui est indiqué pour les mêmes pièces dans l'*Histoire monétaire de Genève* de notre savant collègue, M. E. Demole. Des doutes furent émis au sujet de leur authenticité et je fus porté à supposer que j'avais entre les mains deux conseillères dorées.

Désireux d'éclaircir mes doutes, il fallait examiner la question d'une manière approfondie et chercher à savoir s'il s'agissait bien de pièces d'or.

Voici la description des deux pièces en question (d'après M. Demole) avec les poids indiqués dans son ouvrage :

1° Frappe en or du deux-quarts de 1785.

Ꝑ. RESPUBLIC · GENEVEN ·

Armes de Genève dans un cercle, surmontées d'un soleil formé par de nombreux rayons droits.

℟. POST TENEBRAS LUX. Exergue · 1785

Soleil formé de sept groupes de rayons séparés les uns des autres par un rayon pointillé. Au centre du soleil : IHS

Poids : 1,650 gr. Module : 0,016.

2° Frappe en or du deux-quarts de 1788.

Ꝑ. Comme ci-dessus.

℟. POST TENEBRAS LUX. Exergue · 1788

Soleil formé de huit rayons droits et de huit rayons ondulés. Au centre du soleil et dans un double cercle : IHS

Poids : 1,740 gr. Module : 0,0165.

(*Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792*, p. 215 et 216, nos 130 et 133.)

Les poids de 1,650 gr. et de 1,740 gr. indiqués ci-dessus, sont sensiblement supérieurs aux poids réels de nos deux syndicales, poids qui sont de 1,417 gr. et 1,369 gr. et se rapprochent de ceux des conseillères des mêmes types et millésimes. Il s'agissait donc, pour obtenir une certitude absolue, de déterminer leur densité, de manière à constater que cette densité était celle de l'or et non celle de l'argent.

Grâce à l'obligeance de M. Albert Rilliet, professeur de physique à l'Université de Genève, qui a bien voulu s'intéresser à la question, j'ai pu sortir d'embarras. M. Rilliet, en effet, a pesé ses deux pièces au moyen d'une balance de précision de son laboratoire et voici les chiffres fournis par lui :

Syndicale de 1785.

Poids de la pièce dans l'air.....1,417 gr.
Perte de poids de la dite pièce dans l'eau.....0,089 »

Divisant le premier chiffre par le second, nous obtiendrons la densité qui est de 15,9.

Syndicale de 1788.

Poids de la pièce dans l'air.....1,369 gr.
Perte de poids dans l'eau.....0,076 »
Densité : 18.

Voici enfin la même opération appliquée par M. le professeur Rilliet, à une frappe en or du sol de 1785, provenant de sa riche collection de monnaies genevoises :

Poids de la pièce dans l'air.....2,487 gr.
Perte de poids dans l'eau.....0,131 »
Densité : 18,9.

Les densités de 15,9 et de 18 sont assez inférieures à celles de l'or pur qui est de 19,5. En revanche la troisième pièce, qui a une densité de 18,9, est d'un titre fort élevé.

La conclusion résultant de ces rapports est donc que les deux premières monnaies sont évidemment d'or et authentiques, mais que ce sont des exemplaires d'un titre assez bas et par conséquent fortement alliés de cuivre ; cela prouve en outre que les syndicales variaient de poids et qu'il est difficile de fixer un poids unique pour tous les exemplaires d'une même émission.

Les mêmes doutes qui ont été élevés au sujet de ces deux syndicales se reproduisant à peu près chaque fois qu'il s'agit d'estimer une frappe en or de monnaies genevoises et j'ai pensé que les quelques lignes qui précèdent intéresseraient les collectionneurs.

A.-S. v. M.

* * *

MODERNE IMITATIONEN
einiger schweizerischen Stücke.

Bei einem Besuche, den ich kurzlich Herrn Homberg in Bern in seinem Atelier abstattete, zeigte mir derselbe drei von ihm in jungster Zeit in Feinsilber geprägte Münzen, welche einen grösseren Leserkreis interessiren durften, um so mehr, da es Imitationen sind.

Ihre Beschreibung ist kurz folgende :

1. — *Schützenthaler von Luzern 1853.*

Der Genius der Freiheit ist von zierlicherem Körperbau, weniger massiv als auf dem Original. Oberhalb des Names J. B. Frener steht :

Copie und neben dem Kopf des Arnold Winkelried, der Name des Graveur : Homberg.

Dieser Schützenthaler ist als Imitation richtig signirt und daher nicht zu verwechseln. Anders aber verhält es sich mit den beiden folgenden Stücken :

2. — *Berner Neuthaler* mit vertieftem Oval und der Jahrzahl 1795. Dieser Thaler ist nicht signirt und sehr gut gemacht, auch der Münzrand in Blattform, welcher Herrn Homberg namentlich viel Arbeit verursachte. Wie mir derselbe mittheilte, sind diese Thaler, sowie die folgenden, für die Berner Bijoutiers hergestellt worden, welche sie zur Herstellung von Löffeln benutzen.

3. — *Berner Sechszehner Pfennig.* ℟. Zwei Arme aus Wolken mit Scepter und Schwert, mit der Umschrift LIBERTAS LIBERIS CURE und der Jahrzahl 1697. Auch diese Münze ist nicht signirt und eine schöne Arbeit, erscheint aber infolge des auffallenden Stempelglanzes sofort als Imitation.

Da es möglich wäre, dass die beiden Berner Münzen, trotz ihrer Bestimmung, zu Löffeln verarbeitet zu werden, in den Handel gelangen könnten, so scheint es nicht überflüssig, die Imitation zu signalisiren.

Laupen, 1. Aug. 1893. Dr J. LANZ.

* * *

SOCIÉTÉS SUISSES DE TIR
de la République Argentine.

Notre collègue, M. le Dr Golay, nous communique quelques petites médailles frappées pour des Sociétés suisses de tir de la République Argentine. Nous pensons être utile aux collectionneurs, si nombreux parmi nous, de la numismatique des tirs fédéraux, cantonaux ou autres.

I. ❀ SOCIEDAD SUIZA GUILLERMO TELL
Vue de l'hôtel de la Société. Exergue : ESPERANZA DE Sa FÉ
Diam. : 0,030. Bélière avec ruban parti rouge et blanc.
Similor.

℟. : ❀ INAUGURACION DE LA CASA SOCIAL ❀ En sens inverse : 20 SETIEMBRE 1891
Croix fédérale.

II. ☆ SOCIETE DE TIR SUISSE ☆ En sens inverse : BUENOS AIRES

Ecu aux armes de la Confédération suisse, sommé d'un chapeau de tireur posé sur deux vetterlis en sautoir, appuyés eux-mêmes sur une couronne ouverte formée d'un rameau de laurier et d'une branche de chêne liés par un ruban.

℞. : En cinq lignes dans une couronne ouverte formée de deux rameaux de laurier liés par un ruban :

6ÈME | TIR FEDÉRAL | AU RIO DE LA PLATA | BUENOS AIRES | 1892

Diam. : 0,037.

Bronze.

III. ☆ SOCIEDAD DE TIRO SUIZO ☆ En sens inverse : ROSARIO DE S. FÉ

Trophée disposé comme le précédent.

℞. : PREMIO Dans une couronne ouverte formée d'un rameau de laurier et d'un rameau de chêne ; au-dessus une étoile.

Diam. : 0,027. Bélière.

Métal blanc.

IV. Comme le précédent mais un autre nom de lieu de : ESPERANZA

℞. : Couronne fermée sommée d'une branche de chêne et d'une branche de laurier liées par un ruban. Champ libre.

Mêmes diamètre et métal que la précédente. Bélière.

V. Comme le précédent, mais SAN GERONIMO(1)

℞. : PREMIO dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban ; au-dessus une étoile.

Mêmes diamètre et métal que les précédentes. Bélière.

* * *

Pièces de cinq francs dites à la mèche. Dans une vente de monnaies qui a eu lieu à Paris, au mois d'avril, les amateurs se sont disputé quelques pièces de cinq francs en argent, dites *à la mèche*. On désigne sous ce nom des écus au millésime de 1852 et à l'effigie de Napoléon III, ornés des célèbres accroche-cœurs dont les courbes élé-

(1) Les avers de ces trois médailles, tout en étant disposés de la même façon, n'ont cependant pas été frappés avec le même coin.

gantes sont encore à la mode dans un monde qui n'a rien d'impérial. Les pièces de cinq francs *à la mèche* n'eurent qu'une frappe, et encore la fit-on retirer le plus vite possible, ce qui explique leur rareté et l'intérêt que leur portent les numismates et les collectionneurs.

Celles mises en vente ont atteint 20, 25 et même 30 francs la pièce. Avis à nos collègues possesseurs de semblables raretés.

* * *

La collection Antell. — On a déposé, au mois de mai, dans les caveaux de la banque de Finlande, à Helsingfors, la magnifique collection de monnaies et médailles léguée par le jeune docteur Antell à sa ville natale. Le docteur Antell est mort à Paris; outre sa collection, il a légué à Helsingfors un million pour la construction d'un musée national, dans lequel elle prendra la place d'honneur. Rappelons, qu'en 1889 le gouvernement français avait obtenu du jeune docteur l'autorisation d'exposer sa collection, mais elle était déjà si considérable et il aurait fallu un local si vaste, qu'on dut y renoncer.

* * *

Le musée numismatique d'Athènes. — Le *Messager* d'Athènes publie un intéressant appel que M. Spiridion Paganelli adresse à tous les Hellènes en faveur du musée numismatique d'Athènes, qui est devenu, grâce à l'intelligente activité de M. Svoronos, son directeur actuel, une des plus riches collections de monnaies et de médailles qui existent en Europe. M. Paganelli émet une idée pratique, que l'on ne saurait trop propager. Dix ans suffiraient, comme il le dit, pour faire de ce musée numismatique une collection sans rivale en Europe, si les Grecs établis sur tous les points de l'Orient recueillaient les médailles et monnaies des anciennes villes helléniques qu'il leur serait donné de rencontrer sur leur voie. Nous ne savons si cet appel sera entendu, mais que les directeurs du musée d'Athènes ne se lassent pas de le répéter; ils donneront un noble exemple aux autres collections européennes.

* * *

Le musée de Bar-le-Duc. - La direction du musée de Bar-le-Duc a l'habitude de donner chaque année dans un journal de cette ville, la liste des dons et acquisitions de cet établissement. C'est là une excel-

lente habitude qui devrait être imitée — et au besoin imposée — partout ; cela suppléerait, en quelque mesure, aux inventaires et aux catalogues qui trop souvent restent à l'état de projets dans l'esprit de conservateurs et pourrait rendre d'immenses services sur lesquels pas n'est besoin d'insister. Si l'on en juge par la liste de 1892, le musée de Bar-le-Duc subit une vigoureuse impulsion de la part de son directeur, le savant numismate M. Maxe-Werly ; les monnaies et médailles y tiennent une place importante. Nous y relevons une boîte de poids de Jacques Blanc, de Genève.

* * *

Monnaies et médailles étrangères nouvelles. — Les journaux quotidiens ont parlé de quelques monnaies ou médailles intéressantes frappées pendant le premier semestre de cette année ; nous les signalons à nos collègues.

Ce sont d'abord les nouvelles monnaies anglaises dues au burin de MM. J. Broch et Poynter, qui ont été mises récemment en circulation et pour lesquelles un nouveau matériel de coins a été gravé. Ces pièces sont remarquables ; elles portent toutes à l'avers l'effigie de la reine Victoria, non plus le profil jeune et délicat qui n'était plus qu'une fiction mais bien un portrait, non pas même flatté, de la reine, œuvre d'artiste et non de courtisan. Les pièces d'or sont ornées au revers d'un saint Georges terrassant le dragon dont on dit le plus grand bien et qui a excité un vif enthousiasme en Angleterre. Les pièces d'argent portent, avec une légende appropriée, une décoration héraldique. Des reproductions très exactes des différentes espèces ont été données dans l'*Illustrated London News* (n° du 4 février) et le *Graphic* (Ibid.) ; le *Magasin Pittoresque* (1er mars) leur a consacré un intéressant article de M. G. Labadie-Lagrave.

L'exposition de Chicago a fourni au Gouvernement américain l'occasion d'émettre des pièces de 50 cents en argent, frappées à plusieurs milliers d'exemplaires, et qui cependant font déjà prime sur le marché. Elles portent à l'avers l'effigie de Christophe Colomb avec la légende : UNITED STATES OF AMERICA · COLUMBIAN HALF DOLLAR · ℞. : WORLD'S COLUMBIAN EXPOSITION CHICAGO · 1892 · La caravelle *Santa-Maria*, les deux hémisphères et la date 1492. Le premier exemplaire frappé a été acheté 10,000 dollars et les exemplaires nos 400, 1492 et 1892 ont été vendus ensemble 15,000 dollars. Un

grand nombre de médailles commémoratives ont, en outre, été frappées, non seulement aux Etats-Unis, mais dans toute l'Amérique et en Europe; cela formerait une vaste et curieuse collection. Nous avons parlé (voy. ci-devant, p. 62) de la magnifique médaille de notre collègue M. Lauer. Un journal de Buenos-Ayres nous apprend que dans cette seule ville, plus de 36 médailles colombiennes, ont été frappées.

L'Italie a émis de nouvelles pièces de cuivre; c'est la première fois que l'effigie du roi Humbert se trouve sur les monnaies de billon. Elles ont été mises en circulation à la fin d'août. Les billets-papier d'un franc, destinés à tenir lieu de monnaie divisionnaire d'argent ont commencé à être émis du 10 au 12 septembre. On a également mis en circulation des piastres qui reposaient depuis plus de 30 ans dans les caisses du trésor italien et qui sont à l'effigie de Ferdinand II, roi de Naples; ces pièces sont exclues de l'union monétaire latine.

Parmi les médailles nouvelles, il peut être intéressant de citer la médaille commémorative de la 16e année du pontificat de Léon XIII 1893, portant l'effigie du pape et au revers, les figures allégoriques du Progrès dirigé par la Tolérance et la Religion, et qui a été frappée en or, en argent et en bronze; celle du coup d'état du 1/13 avril qui amena l'avènement au trône de Bulgarie du roi Alexandre I; celle de l'Institut Impérial, fondé par la reine Victoria; celle du mariage du prince héritier de Roumanie et celle de la visite du couple impérial allemand au roi d'Italie.

Certains journaux quotidiens du nouveau continent ont l'excellente habitude de joindre à leur texte des figures sommairement dessinées, mais qui permettent de se rendre un compte suffisamment exact des objets représentés; les monnaies ou médailles nouvellement émises ou que des fouilles ont mis au jour y sont toujours reproduites et c'est là une mode qui peut rendre de précieux services aux amateurs qui peuvent immédiatement saisir l'importance de telle découverte archéologique, avant l'apparition des travaux scientifiques, ou la valeur artistique des pièces représentées. Cet usage n'est imité en Europe que par le *Secolo* de Rome, le *Petit Journal* de Paris et certains journaux anglais; combien il serait à souhaiter qu'il fût plus généralement adopté.

* * *

La frappe des monnaies en France. — Certains journaux français ont publié la statistique suivante, qui émane de l'administration des monnaies :

De 1795 au 31 décembre 1889, il a été fabriqué en France pour 8 milliards 717 millions 840,590 fr. de monnaie d'or, et 5 milliards 312 millions 508,820 fr. de monnaie d'argent. Les pièces de 20 francs ne sont fabriquées que depuis 1803. Il en a été frappé 361 millions 547,299, soit pour une valeur de 7 milliards 280 millions 445,980 francs.

En 1892 il a été frappé 225,706 pièces d'or de 20 fr. pour une somme de 4 millions 514,120 fr. et 3,920,000 pièces de bronze, de 10, 5, 2 et 1 centimes, pour une somme de 200,000 fr., au total 4,714,120 fr.

* * *

La frappe des monnaies en Perse. — Le droit de frapper monnaies a été accordé par le Schah à une société, contre payement d'une somme fixe de 50,000 tomans (le toman vaut actuellement 9 fr. 50) et une contribution annuelle de 120,000 tomans. Depuis quinze ans ce monopole appartenait au grand-visir, qui payait tous les ans au Schah 25,000 tomans. Le principal intéressé de la société nouvelle est la maison de commerce russe Thumanianz, établie en Perse. Le ministre de Belgique et la Banque impériale persane, qui est anglaise, ont fait au Schah des observations au sujet de la surproduction de la monnaie d'argent, qui sera probablement la conséquence de la nouvelle concession.

* * *

La monnaie de nickel en Italie. — Les journaux de Rome apprennent qu'au ministère du Trésor et des finances on étudie la question de la frappe de pièces de 50 centimes et de 1 franc en nickel, afin de remédier au manque des pièces en argent, qui se fait, on le sait, cruellement sentir depuis quelque temps en Italie.

Ces pièces seraient mises en circulation après retrait des pièces de cuivre pour une valeur équivalente.

Le gouvernement italien estime, paraît-il, que de cette manière il ne se rendrait pas coupable d'une trangression des dispositions de l'union monétaire latine, qui fixe la quantité des pièces d'argent que chaque Etat peut frapper, mais qui ne parle pas de la monnaie de cuivre.

* * *

Monnaies particulières italiennes. — Le comte San Severino, sénateur et président du conseil d'administration de la Banque populaire de Milan, a fait frapper de la monnaie divisionnaire à son effigie, qu'il distribue aux ouvriers de ses propriétés rurales. Le gouvernement, qui ne sait comment remédier au manque de monnaie divisionnaire, ne le poursuivra pas plus qu'il ne poursuit les commerçants de Milan qui mettent en circulation de petites coupures de papier.

* * *

La monnaie d'aluminium. — La question de l'utilisation de l'aluminium pour la monnaie préoccupe depuis plusieurs mois les journaux, les chambres de commerce et certaines notabilités de France. Ce métal qui coûtait autrefois fort cher est tombé, grâce aux progrès récents de l'électro-métallurgie, au même prix que le cuivre, à volume égal et l'on espère l'obtenir à meilleur marché encore. Chacun sait les excellentes qualités de l'aluminium et les inconvénients, les dangers mêmes, que présentent la monnaie de cuivre; on ne peut donc que faire les vœux les plus ardents en faveur de l'adoption générale de l'aluminium pour les monnaies de billon.

NÉCROLOGIE NUMISMATIQUE

Charles de Rozières, bibliographe et numismate lorrain, né en 1827, † le 10 avril 1892.

Emile Taillebois, archéologue et numismate de Dax, l'un des fondateurs de la Société de Borda, né à Villenauxe (Aube) le 18 avril 1841, † à Dax le 25 août 1892.

Ad. Sœtbeer, numismate, né à Hambourg en 1814, † à Göttingen le 23 octobre 1892.

Jacob Dirks, archéologue et numismate, membre de l'Académie royale des Pays-Bas, né à Leeuwarden le 19 juin 1811, † dans la même ville le 25 novembre 1892.

Nicolas de Rœver, numismate, né à Amsterdam le 30 octobre 1850, † dans la même ville le 11 mars 1893.

Aloïss Heiss, archéologue et numismate, né à Paris le 8 janvier 1820, † à Aulnay (Seine) le 21 mai 1893 (voy. ci-après).

Hirzel, Edouard, numismate, membre de la Société suisse de numismatique, † à Zurich le 8 août 1893 (voy. ci-après).

TROUVAILLES

Le trésor de Préty. — Il a été trouvé en terre ce printemps à Préty, dans la Bresse châlonnaise, un petit trésor composé de 247 pièces du XVe siècle, dont quatre ou cinq de l'évêché de Lausanne et les autres de Savoie. L'*Annuaire de la Société française de numismatique* a parlé de cette trouvaille dans son fascicule de mai et juin mais d'une manière qui n'est pas parfaitement exacte et cela m'engage à revenir en quelques mots sur ce sujet.

Le dépôt a été partagé en deux parties à peu près égales entre les deux personnes qui l'ont trouvé et l'un de ces lots a été acheté par la maison Paul Strœhlin et Ce ; j'ai donc pu examiner toutes ces pièces et en ai acquis quelques-unes pour ma collection. En voici le bordereau sommaire :

1° 3 trésels de Guillaume de Challant, évêque de Lausanne : G. DE CHALL., oū CHALLA., ou CHALLAT., EP · LAVS

2° 2 demi-gros d'Amédée VIII, duc de Savoie, du type, inauguré en 1420, que j'ai décrit dans la *Revue suisse de numismatique* de 1891 (1) sous le nom de « type savoyard » pour le distinguer de celui qui était en usage avant 1420 et que j'ai baptisé « type chablaisien » parce qu'il y est fait mention du duché de Chablais.

Une de ces pièces porte l'étoile à six rais de J. de Masio, maître à Chambéry, de 1421 à 1422, l'autre le croissant de J. Picot, maître à Nyon jusqu'en 1424. C'est la seule chose vraiment nouvelle que renferme ce trésor : il existe de ce maître une quantité de monnaies, appartenant à la période comtale et à la période ducale d'Amédée VIII, pites, oboles, deniers, forts, quarts des deux types et surtout, à foison,

(1) *Un trésor de monnaies du moyen âge*, p. 28.

des demi-gros au type chablaisien, mais c'est, à ma connaissance, le premier demi-gros au type savoyard qu'on ait vu de lui.

3° 115 quarts de gros du même duc, du type savoyard, c'est-à-dire portant à l'avers dans le champ la devise FERT et comme légende AMEDEVS DVX SAB, au revers l'écu de Savoie losangé entouré de ces mots : IN ITALIA MARCHIO ou MAR : PRN Là, rien d'inédit : tous ces quarts portent des marques connues, les unes depuis les travaux de D. Promis et de M. André Perrin, les autres depuis la description que j'en ai donnée dans la notice citée plus haut.

Ce trésor doit avoir été confié à la terre entre 1427 et 1448 : en effet, d'une part il contient un quart où l'on voit le soleil, marque du maître Bertino Busca, installé à Nyon en 1427; d'autre part il ne contient pas de pièces du duc Louis qui commença à battre monnaie en 1448.

Genève, le 9 août 1893. Dr L.

* * *

Un sequin de l'antipape Clément VII. — On a trouvé au mois d'août en démolissant les ruines d'un bâtiment public dans un village voisin de Cruseilles, au sud de Saint-Julien-en-Genevois, un sequin de l'antipape Clément VII. Voici la description de cette pièce inédite :

La tiare pontificale (d'une forme un peu différente de celle que nous sommes accoutumés à voir sur les monnaies plus modernes) accostée de deux paires de petites clefs passées en sautoir.

✠ CLEMENS ⁙ PP ⁙ SEPTIUS

℟. : Deux clefs passées en sautoir.

✠ SANCTUS ⁙ PETRUS ⁙ ET ⁙ PAULUS

Or, Module : 0,021. Poids : 2,90.

On connaît quatre autres variétés de ce sequin, dont trois décrites dans l'ouvrage de Cinagli (*Le monete dei papi*, Rome, 1848) et l'autre dans le catalogue de la vente Rossi (Rome, 1880) toutes quatre rarissimes ou uniques, et différant de la nôtre par de menues variantes de l'orthographe : CLMENS, SEPTIMS, SANTUS, etc. Celle que nous décrivons est, autant que nous pouvons le savoir, unique.

On sait que Clément VII, né en 1342, était le cadet des cinq fils d'Amédée III, comte de Genevois. Seigneur de Cruseilles, il avait été d'abord chanoine de Paris, puis avait occupé successivement les

sièges épiscopaux de Thérouanne et de Cambray, avait été nommé cardinal en 1371 et plus tard élu pape à Avignon en 1378. Il y régna jusqu'en 1394 et y frappa monnaie; on possède de lui un bon nombre de pièces d'argent ou de billon qui, sans être aussi rares que celles d'or, sont loin d'être communes. Il y en avait, entre autres, une dans le trésor d'Etercy que nous avons décrit dans le premier fascicule de 1891 de cette *Revue*. Enfin Robert vint finir ses jours dans sa patrie ayant renoncé à la tiare pour ceindre la couronne de comte de Genevois qui avait été portée successivement par ses quatre frères, morts sans laisser d'enfants; lui-même ne fut comte que de mars à septembre 1394, et le dernier de sa race. Ses états furent réunis au comté de Savoie et ont suivi les destinées de ce pays, tandis que ses armes : cinq points d'or équipollés à quatre d'azur, figurent actuellement dans la grande armoirie de Prusse, à bon droit d'après les règles du blason.

Genève, le 9 septembre 1893. Dr L.

* * *

Rome. — Dans l'année 1892, il a été construit à Rome 90 kilomètres de rues; pendant ces travaux on a trouvé : 905 amphores, 2,360 lampes en terre cuite, 1,824 inscriptions sur marbre, 77 colonnes en marbre rare, 313 pièces de colonnes, 157 frontons de marbre, 118 bases de colonnes, 590 objets d'art en terre cuite, 540 objets d'art en bronze, 711 pierres gravées et camées, 18 sarcophages en marbre, 152 bas-reliefs, 192 statues en marbre, 21 figures d'animaux en marbre, 266 bustes et têtes, 54 mosaïques polychromes, 47 objets en or, 39 objets en argent, *36,679 monnaies.* *(Journaux quotidiens.)*

* * *

On a trouvé, au mois d'avril, une collection de monnaies antiques des plus rares, frappées à l'effigie de Lucius Vérus et à l'occasion de sa victoire sur l'Arménie, elles remontent à l'an 164 de notre ère. Ces médailles ont été trouvées sur l'Aventin par des ouvriers qui travaillaient à la construction d'nn couvent. Ceux-ci se sont empressés de ne rien dire de leur trouvaille et, quand la police en a eu vent, elle n'a pu saisir que 45 de ces pièces d'or. Les autres avaient été vendues par les ouvriers au prix d'un franc l'une ! Des pavements de mosaïque, des fragments de marbre, de porphyre et d'autres objets ont été découverts au même endroit et recueillis avec soin. *(Journ. quot.)*

Arnay-le-Duc (Côte-d'Or). — Un cultivateur a découvert dans la terre, au hameau de Chassenay, au milieu de substructions gallo-romaines, 81 pièces de monnaies de bronze datant d'Auguste à Septime-Sévère et un bras en pierre ayant appartenu à une statue de grandeur naturelle. La quantité de cendres découverte en cet endroit semble indiquer qu'il a dû s'y trouver une ville gallo-romaine qui a été détruite par un incendie. *(Journ. quot.)*

* * *

Aarau. — Dans une forêt près d'Aarau, une femme qui ramassait du bois a trouvé une monnaie en or, à l'effigie de l'empereur Claude, très bien conservée. L'empereur Claude vivait, il y a 1800 ans, et a fait des constructions en Argovie. *(Journ. quot.)*

* * *

Champanges (Haute-Savoie). — Un cultivateur de Champanges a trouvé dans son champ une dizaine de kilog. de monnaies romaines renfermées dans une urne. La plupart de ces pièces paraissent en cuivre recouvert d'argent. Les empreintes sont remarquablement nettes. *(Journ. quot.)*

* * *

Saint-Gingolph (Haute-Savoie). — On a fait, il y a quelques mois, une curieuse trouvaille en cultivant le jardin attenant au Château, ancien manoir des seigneurs de Saint-Gingolph. C'est une pièce en métal précieux, portant à l'avers l'effigie avec tête couronnée de Charlemagne et la légende *C. R. S. Imp An. E. F.* Au revers : Un guerrier avec casque et aigrette, tenant un glaive de la main droite ; à ses pieds, du côté gauche, on voit un serpent exterminé. A l'exergue de cette pièce antique, d'une circonférence de 0,035, se trouve la date. *(Journ. quot.)*

QUESTIONS ET RÉPONSES

A. — QUESTIONS

N° 11. — Un **cornuto** (pièce de 5 $^1/_4$ gros) de Charles II, duc de Savoie, frappé à Verceil, par Jean-Pierre Ferraris, entre 1530 et 1534, qui devrait par conséquent avoir pour marque V. I. P. F comme d'autres pièces du même maître, présente trois particularités curieuses : 1° les lettres I. P. sont remplacées par HP (H et P liés) comme cela se voit sur bon nombre de pièces de Henri Pugniet (B. HP) maître particulier à Bourg dès 1528, promu aux fonctions de maître général en 1529 ; 2° Le V est chargé d'un V renversé ce qui fait ressembler cette lettre à un triangle maçonnique ; 3° sur l'autre face le nom du saint, au lieu d'être MAVRITIVS est estropié en MAVRIVS. Ces trois anomalies sont-elles peut-être en corrélation ? Ne pourrait-on pas supposer que Ferraris, installé en 1530, faisant partie comme son supérieur de la franc-maçonnerie, lui devait peut-être sa nomination, et a voulu affirmer cette confraternité et exprimer sa reconnaissance par ces modifications apportées à sa propre marque ? Nous aimerions savoir si l'on connaît des faits analogues et s'il y a quelque moyen de savoir actuellement si ces deux personnages, qui vivaient il y a plus de trois siècles, étaient ou n'étaient pas francs-maçons. L.

* * *

N° 12. — Nous avons sous les yeux un exemplaire de la pièce rarissime décrite par D. Promis dans son *Supplément aux monnaies inédites du Piémont* de 1866, sous le nom de **viennois,** figurée à la pl. III, sous le n° 25 et attribuée à Louis de Savoie, prince d'Achaïe, qui régnait de 1402 à 1418. Or, le style et les caractères ne sont pas de cette époque, mais paraissent plus anciens d'un siècle environ ; en outre, l'étoile à

6 pointes rhomboïdes qu'on voit à l'avers était complètement passée de mode depuis près d'un demi-siècle sur le numéraire de la branche aînée de Savoie, que Louis d'Achaïe s'efforçait toujours de copier, comme l'avait fait son père et prédécesseur Amédée; enfin le métal est du cuivre pur, un peu saucé, ce qui est bien extraordinaire de la part d'un prince qui, d'après tout ce que nous savons, frappait monnaie honnêtement.

Je suppose donc que ce viennois doit être attribué à un des deux Louis barons de Vaud, probablement à Louis II qui, lui, était un faux-monnayeur incorrigible qui avait imité les pièces de tous ses voisins, celles des évêques de Genève et de Lausanne, celles du roi de France, etc., et qui peut fort bien avoir imité un type qui, de son temps, était courant en Savoie sous le comte Aimon. La seule difficulté, c'est l'écu de Savoie brisé d'une cotice qu'on voit au revers : c'était bien l'armoirie des barons de Vaud, mais connaît-on des pièces, leur appartenant indubitablement, où ils l'aient arborée ? L.

* * *

N° 13. Denier carolingien à déterminer. — A quel atelier monétaire faut-il attribuer le denier que voici, frappé évidemment d'après le type carolingien et où l'on trouve une dégénérescence de la légende HLVDOVVICVS IMP. ? La pièce est de bon argent, pèse gr. 1,30 et paraît être du XIIe siècle ; légendes en caractères romains, sans mélange de gothique ; gravure négligée.

Ꝑ. : Croix pattée cantonnée de quatre coins ou clous.

✠ HLVDOCVSS IMI

Ꝑ. : Temple carolingien dégénéré : la croix très informe qui le surmonte sert en même temps de croisette initiale à la légende ; quatre piliers, sans ornement ; entre ceux du milieu, un point ; pas d'autre degré que celui qui joint les quatre piliers et forme avec eux un cadre rectangulaire. Au-dessous, trois besants.

...T.VIIV..CI

Les quelques lettres lisibles du revers font penser à Quentovic, les trois besants sous le temple, à la région du Léman. — Les clous qui cantonnent la croix sont quelque chose de tout à fait insolite et permettront peut-être de trouver l'attribution. X.

* * *

N° 14. La Cantinière Wiss. — Quelqu'un peut-il donner des renseignements biographiques sur cette personne, qui doit évidemment être d'origine suisse ? Nous avons trouvé la médaille suivante :

Ꝑ. : Légende en lettres anglaises : *la citoyenne Wiss, cantinière des Sapeurs pompiers d'Epernon.* La cantinière debout, à droite, tenant un panier, marchant sur un terrain plat. Autour de la médaille, une bordure d'ornements en forme de demi-feuilles en pointe, alternant avec de petits traits se terminant en boule.

℟. : Inscription dans le champ, en lettres anglaises, sur six lignes : *le 8 avril 1850.* | *elle est décorée du* | *président de la Républi-* | *-que.* *pour son courage.* | *en présence de la* | *compagnie.* | Deux haches de sapeur en croix. Autour de la pièce, même bordure qu'à l'avers.

Plomb fondu bronzé. Mod. : 0,046. P. S.

* * *

N° 15. Antoine de Rothkirsch, évêque *Paphensis*. — Quel est ce personnage et quel est cet évêché ? Le jeton suivant est-il décrit quelque part ?

Ꝑ. : Armoiries dans un ovale : d'or à trois têtes et cols d'aigles couronnés de ? Heaume timbré d'une couronne ducale ayant pour cimier une même tête et col que ci-dessus. Lambrequin extrêmement développé surmonté d'une mitre et d'une crosse.

℟. : Dans le champ : ANTONIUS | DE ROTHKIRCH | EPISCOPUS PAPHENSIS | PRÆCONISATUS | 25. IUNII. | 1781 Au-dessus, deux rameaux d'olivier entrecroisés.

Argent. Mod. : 0,026. P. S.

* * *

N° 16. Fuen-Cisla. — Pour quelle ville de ce nom (Espagne ou Amérique du Sud), et à quelle occasion a été frappée cette médaille de piété ?

Ꝑ.: Etoile au-dessus d'une demi-gloire de rayons. Au-dessous, en trois lignes : N.S.D.L. | FUEN | CISLA Le tout entouré d'un grènetis.

℟. : La Vierge tenant l'enfant, vêtue d'un long manteau, couronnée et debout sur un cartouche orné.

Argent. Bélière. Ovale. Mod. : 0,018 × 0,015. P. S.

* * *

N° 17. Jeton à déterminer. — Pièce octogone.

Ꝑ. : Armoiries : D'azur à six châteaux, 3, 2, 1, de ?

℟. : Armoiries : écartelé : les 1er et 4e quartiers de ? à l'ancre de ? posée en barre, au chef d'azur chargé de trois étoiles posées en fasce, les 2e et 3e quartiers coupés de ? au lion naissant de ? sur azur.

P. S.

* * *

N° 18. Jeton à déterminer. — Lég. : · POVR . PARVINYR · BAILLO · EVT. La justice debout, de face, tenant une épée et des balances. En exergue, séparé par un trait, 1643

℟. : Dans une couronne, une armoirie (de ? à la bande de ?) sur un écu entouré de rubans.

Cuivre. Mod. : 0,027. Collection Fama, à Saxon-les-Bains.

* * *

N° 19. Jeton de 1619 à déterminer. — Ꝑ. Lég. : ❀ SIC. ME. MEA. FACTA. DECORANT Ecu de France au chef de ? timbré d'une crosse et d'une mitre.

℟. : ❀ SIC. EGO. PALCO. GREGEM ❀ Le pélican sur son nid se dévore les flancs pour nourrir ses petits. Exergue séparé par un trait : · 1619 · Cuivre. Mod. : 0,028. P. S.

* * *

N° 20. Thann. — La plupart des collectionneurs de monnaies suisses classent les monnaies de cette ville à la Suisse, sans que nous ayions trouvé aucune raison de le faire. M. de Jenner, notre collègue, a suivi cette coutume, en faisant rentrer cette ville dans son ouvrage sur les monnaies suisses. P. S.

* * *

N° 21. Numismate, numismatiste, avers, droit, recto, face. — Les auteurs emploient indifféremment ces termes. Quels sont les véritables mots français ? — Nous prions nos collègues de bien vouloir nous envoyer leurs raisons pour l'emploi de l'un ou de l'autre de ces mots. P. S.

* * *

N° 22. Armoiries à déterminer. — L'un de mes collègues héraldistes pourrait-il me donner l'attribution des trois armoiries suivantes :

1. De. à la croix de. cantonnée de quatre têtes d'aigle arrachées de.
(Sceau du XIVe siècle.)

2. De. au chevron de. accompagné de 3 souris ou rats de., au chef de. chargé d'un double aigle issante de.
(Fer à gaufre de 1552, avec les initiales I R.)

3. D'azur au chevron de. accompagné de trois roses d'argent, en chef d'une étoile d'or, et en pointe d'un cœur de même. Ecu sommé d'un heaume ayant une aigle éployée de sable pour cimier.
(Peinture murale du XVIIe siècle.) M.

B. — RÉPONSES

N° 1. Jetons suisses de tir. — Les jetons n°s 1, 2 et 3 sont ceux de la Société de tir de Winterthour. Le monogramme *F. M. J.* que l'on remarque au revers veut dire : *Metallwaaren Fabrik Jakobsthal* (fabrique près de Frauenfeld). Le n° 4 est un jeton de la Société de tir de Bühler (district du Mittelland, canton d'Appenzell Rhodes-Ext.). Ad. Inwyler.

* * *

N° 4. Traduction française de termes numismatiques allemands. — *Münzwardein.* Essayeur juré, garde de la monnaie (*Warden*, estimer, analyser, déterminer, dégénéré en *warten*, garder).
J. S.

Id. — Dans A. Hanauer, *Etudes économiques sur l'Alsace*, t. I. *Les monnaies*, p. 328, *Wardyner* est traduit : juges gardes.
R. Bruderlin.

Id. — Cramer von Clausbruch fut *Münzwardein* de la monnaie de Brunswick en 1817. Il devint de 1820 à 1835 *Münzmeister* et en 1836

il fut nommé *Münzdirektor*, charge qu'il exerça jusqu'à sa mort en 1850. Le titre de *Münzwardein* indique donc un grade inférieur, qui correspondrait en français à celui de *garde de la monnaie*. Cramer a signé C. v. C. Cette signature se trouve sur les monnaies de Charles II de Brunswick, le bienfaiteur de la ville de Genève. P. S.

Id. — Essayeur de la monnaie. Ad. Inwyler.

Schlosser der Münze. Serrurier secret de la monnaie; garde des clefs. J. S.

Id. — Ouvrier chargé des travaux métallurgiques, de la préparation des coins notamment. Ad. Inwyler.

* * *

N° 7. Kaupert. — Plusieurs réponses, émanant de MM. Adolphe Gautier, P. de Loriol, Ad. Inwyler, J. Sandmeyer et J. Mayor, nous ont été envoyées; nous les résumons.

M. Kaupert, surnommé l'*Amphion* de la Suisse, s'était fait connaître dans les principales villes du canton de Vaud comme le réformateur du chant national. Un comité s'étant formé à Genève pour lui demander de donner quelques leçons dans cette ville, une souscription fut ouverte dans le but de faire face aux dépenses du cours, local, frais de copies, etc. M. K. arriva à Genève le 28 avril 1833, après avoir dirigé à Morges, le 25, un grand concert populaire. Dès le lendemain les leçons, données gratuitement par M. K., commençaient dans le Temple de la Fusterie; plus de 4,000 personnes s'étaient inscrites et suivirent le cours complet avec un enthousiasme grandissant. Un premier concert de chant national fut donné à la Plaine de Plainpalais le 5 mai; le cours se termina par deux concerts, donnés à Saint-Pierre, les 11 et 12 mai, au milieu d'un grand concours de population. M. K. quitta Genève, ayant complètement renouvelé l'étude de la musique vocale et laissant des disciples pour continuer son œuvre; il revint à Genève pour assister à un concert qui eut lieu à Saint-Pierre le 30 juin et c'est à cette occasion que M. Duby, président de la Société de chant national, lui remit un exemplaire en or de la médaille frappée en son honneur et dont les coins avaient été gravés par un jeune genevois, élève de Thorwaldsen, M. Lander. Des exemplaires en bronze de la même médaille furent mis en vente, plus

tard, au prix de 5 francs, chez M. Grast, éditeur de musique à la Grand'-rue. Ajoutons que Mme Munier-Romilly avait reproduit par la lithographie les traits de l'éminent musicien, qui reçut encore, lors de son départ, des lettres de remerciement très flatteuses des Conseils de la République. Kaupert était allemand et vivait à Morges où il donnait des leçons de sa langue maternelle; son activité était très grande et il a publié un recueil de chants, autographié, à couverture rouge et jaune, qui était dans toutes les mains. Il eut un fils, avocat et procureur général à Morges.

Ces renseignements, à la vérité, ne nous apprennent que peu de choses sur la biographie particulière de K., mais suffisent à l'histoire de sa médaille. On en trouvera de plus développés dans le *Journal de Genève* de 1833, sur les leçons et concerts de la Société de chant national. L'enthousiasme produit par les leçons de K. était trop grand pour pouvoir durer et une année après il n'en restait rien. (Voy. également la *Tribune de Genève* du 4 mai 1887.)

* * *

N° 8. Macagno. — Morel-Fatio a décrit des imitations italiennes de monnaies suisses dans plusieurs articles intitulés : *Monnaie de Jacques Mandello, comte de Macagno (Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses*, 1862, p. 20-21). — *Imitations ou contrefaçons de la monnaie suisse, fabriquées à l'étranger aux 16e et 17e siècles (Ibid.*, p. 74 et suiv., avec 2 pl.; *Macagno* à la p. 77). — *Imitations de quelques monnaies de Genève et de Lucerne fabriquées à Macagno et Pomponesco (Ibid.*, 1864, p. 51-53). — *Genève. Monnaies inédites et imitations italiennes fabriquées à Pomponesco, Bozzolo, Dezana, Passerano et Messerano (Ibid.*, 1865, p. 64 et suiv.); l'atelier de Macagno n'est signalé qu'incidemment dans ce dernier travail qui a été reproduit dans les *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XVI, p. 65-85, avec 1 planche. M.

* * *

N° 9. — Période gauloise suisse. — *Mittheilungen der antiquarische Gesellschaft in Zurich*, vol. XV, 1863, 1e liv., *Beschreibung der in der Schweiz aufgefundenen gallischen Münzen* par le Dr H. Meyer.

R. Bruderlin.

* * *

(Bien que la note suivante ne soit pas une réponse à une demande posée dans le *Questionnaire*, nous l'insérons ici, puisqu'elle répond en somme à un article).

Les deux coins qui ont servi à frapper la médaille offerte à Necker en 1788 sont conservés au Musée de la Monnaie à Paris. Au-dessous de l'inscription du revers, DE PATRIA ¦ BENE MERITO., le champ est lisse, ce qui a permis, sur l'épreuve en or, de graver au burin la légende indiquée dans la note de M. P. Strœhlin (voy. ci-devant, p. 56)

F. Mazerolle.

BIBLIOGRAPHIE

I. — COMPTES RENDUS

Catalogue descriptif des monnaies et médailles composant le médaillier de la Chaux-de-Fonds, par A. Michaud. 2e partie : *Médailles suisses.* Genève, 1893, br. in-8.

Lorsque nous annoncions, en 1891 (1), la première partie de ce catalogue, nous émettions le vœu que la suite en soit rapidement publiée. Il n'en a pas été tout à fait ainsi, puisque deux ans se sont écoulés depuis lors, mais on ne peut s'en prendre à l'auteur, absorbé par d'autres occupations, qui n'a pu consacrer que de rares moments de loisir à la rédaction de cet inventaire et cela avec un dévouement et un désintéressement au-dessus de tout éloge.

Le catalogue des médailles suisses de la collection de la Chaux-de-Fonds comporte 849 numéros ; cette classe est donc moins nombreuse que les monnaies (1300 numéros), elle renferme également moins de raretés. La division adoptée par le savant conservateur est très judicieuse et de nature à aider au classement de nombreuses collections particulières : A. *Médailles historiques.* B. *Médailles religieuses.* C. *Médailles scolaires, académiques, etc.* D. *Hommes illustres.* E. *Médailles de tir.* F. *Fêtes de chant et musique.* G. *Fêtes de gymnastique.* H. *Agriculture, horticulture, viticulture.* I. *Arts, sciences et industries.* J. *Médailles diverses, jetons.* Dans chaque subdivision les pièces sont décrites par canton et dans l'ordre alphabétique de ceux-ci, avec renvoi pour les médailles qui pourraient figurer dans plusieurs catégories, celles que les amateurs fortunés possèdent en double ou triple exem-

(1) Voy. *Bulletin de la Société suisse de numismatique,* 10e année, 1891, p. 68.

plaires. Pour la série des *Hommes illustres,* c'est l'ordre alphabétique des noms qui détermine le classement.

Nous ne relèverons pas ce qu'il peut y avoir de particulièrement remarquable parmi ces médailles ; ce sera affaire à ceux, très nombreux nous n'en doutons pas, qui feront du *Catalogue* de M. Michaud leur guide habituel et journalier pour leurs travaux de classement et de détermination. D'aucuns regretteront que les descriptions ne soient pas plus détaillées et les indications bibliographiques plus nombreuses, mais ce reproche, plus spécieux que réel, n'enlève rien à la valeur de l'ouvrage et au soin avec lequel il a été rédigé. S'il faut absolument adresser une ou deux critiques à notre consciencieux collègue(1), ce sera pour déplorer la diversité de format, de papier, de caractères typographiques, de couverture, qui existe entre ces deux parties d'un même tout ; mais la forme seule est visée par cette remarque et nous savons qu'il n'a pu en être autrement; l'insuffisance budgétaire, qui est à la base de tous les musées — chez nous du moins — doit être seule accusée ici.

Félicitons, en terminant, M. Michaud d'avoir mené à bonne fin la partie suisse de son inventaire, la plus utile pour nous. Puisse son exemple être profitable à tous ses confrères ; ce ne sera pas le moindre avantage du *Catalogue du médaillier de la Chaux-de-Fonds* s'il incite quelques conservateurs de dépôts publics à livrer aux amateurs l'inventaire des richesses dont ils ont la garde.

J. Mayor.

* * *

La trouvaille de Valleyres, par Maurice Barbey. Orbe, 1893.

Nous avons lu avec plaisir la brochure que notre jeune collègue consacre à une trouvaille de deniers du moyen âge, dont 50 de l'évêché de Lausanne, la plupart du type dit : « à la crosse », et un de l'abbaye de Saint-Maurice, faite dernièrement à Valleyres-sous-Rances, district d'Orbe.

Cet opuscule ne renferme rien de nouveau, les pièces dont il s'agit ayant déjà été décrites et classées, au moins provisoirement, mais il ne manque pas d'intérêt : toutes les fois qu'on trouve en terre un lot tant

(1) Nous relevons quelques légères inadvertances parmi les citations bibliographiques, c'est ainsi que notre *Revue* est appelée *Revue numismatique suisse,* ce qui constitue une erreur ; de même pour le *Bulletin.*

soit peu considérable de monnaies provenant d'ateliers différents et remontant à une époque où le numéraire était toujours sans date et souvent anonyme, il est utile à l'avancement de la science qu'il se trouve quelqu'un pour en faire et en publier le relevé ; ce sont des matériaux pour un classement définitif.

On peut, cela va sans dire, trouver quelque chose à reprendre dans ce petit travail : Saint-Maurice est une abbaye et non un évêché, et puis nous engageons l'auteur à revoir la question de la croix grecque et de la croix latine ; néanmoins nous le félicitons d'avoir heureusement débuté et nous sommes bien aise de voir une recrue pleine de bonne volonté venir renforcer nos rangs.

Genève, le 21 juillet 1893. Dr L.

* * *

La médaille de Jean Césaire gravée par Frédéric Hagenauer, par Victor de Munter. Bruxelles, 1893, br. in-8°.

L'un de nos confrères de la Société belge de numismatique, M. Victor de Munter, nous envoie une brochure dont il est l'auteur et qui est extraite de la *Revue* dirigée par cette savante compagnie. Il s'agit de Jean Césaire, médecin allemand renommé, né en 1460, mort en 1551, dont M. de Munter a eu l'heureuse chance de rencontrer une médaille unique, inédite et non signée qui est reproduite à la fin de son mémoire. C'est une magnifique pièce de la Renaissance que l'auteur, d'accord avec MM. Camille Picqué et Alphonse de Witte, n'hésite pas à attribuer à Frédéric Hagenauer, le graveur célèbre de la médaille de Mélanchton et de tant d'autres œuvres remarquables ; on ne peut qu'admettre cette attribution, car les points de comparaison ne manquent pas et les conclusions qu'en a tiré l'auteur sont trop judicieuses pour être révoquées. Césaire, qui eut à souffrir pour ses convictions religieuses, a pu rencontrer Hagenauer entre 1543 et 1544, avant d'être banni de Cologne.

Le petit travail de M. de Munter est une précieuse contribution à l'étude de l'œuvre des médailleurs allemands et il a ajouté un fleuron à la couronne de l'un des plus illustres d'entre eux (1).

M.

(1) M. A. Erman dans ses études sur les médailleurs de la Renaissance allemande donne une liste de 60 pièces attribuées avec plus ou moins de certitude à Hagenauer.

Das Kästchen von Schied. Ein heraldisches Denkmal Currätiens aus dem XIV. Jahrhundert, par Fritz Jecklin. Coire, 1893, br. in-8°.

L'un des objets les plus curieux du Musée rhétique de Coire a fourni l'occasion au conservateur de ce dépôt, M. F. Jecklin, de publier une intéressante notice qui a paru dans l'*Anzeiger für Schweizerische Alterthumskunde* (1893) et dont il nous envoie un tirage à part. La cassette de Schied, tel est cet objet, appartient au XIVe siècle ; son intérêt gît dans les peintures dont elle est recouverte et qui ne sont autre chose que des armoiries accompagnées d'animaux plus ou moins fantastiques. Ces armoiries sont celles de Montalt, de Räzuns, de l'Empire, des comtes de Montfort-Feldkirch, de Regensberg, de l'évêché de Coire, de Tumb et de Belmont. Les considérations historiques dont l'auteur a accompagné la description des armoiries sont fort curieuses, mais elles relèvent plus du domaine de l'historien que de celui de l'archéologue ; nous tenions cependant à signaler ce monument héraldique rhétien à nos collègues. Le mémoire est accompagné de deux planches bien dessinées.

M.

* * *

Les périodiques de la numismatique, 1869—1893, par Alphonse de Witte.

Nous signalons à nos lecteurs cet intéressant article, publié dans l'*Abraham Verhœven, moniteur officiel de l'Exposition internationale de la Presse* à Bruxelles, N° du 1er février 1893. L'auteur y décrit, dans un rapide exposé, 76 journaux ou revues s'occupant de numismatique.

II. — SOMMAIRE DES PÉRIODIQUES

1893

Revue numismatique, 1er trim. — Th. Reinach. *De la valeur proportionnelle de l'or et de l'argent dans l'antiquité grecque.* Détruit définitivement la légende de la fixité du rapport de valeur, de la *ratio*, des métaux précieux chez les Grecs (A suivre). - R. Mowat. *Symboles monétaires ptolémaïques mis en rapport avec les fêtes*

dionysiaques d'Alexandrie. Des monnaies royales d'or, distinctes des monnaies commerciales d'argent et de bronze, auraient été émises en quantités considérables à l'occasion de ces fêtes et porteraient comme symboles les représentations réduites des principales pièces décoratives servant aux cérémonies dionysiaques. — J.-A. Blanchet. *Monnaies romaines et byzantines inédites ou peu connues* (Avec 1 pl.). 1° Acquisitions récentes du Cabinet des médailles de France : Denier de César restitué par Trajan, aurei inédits de Vespasien et Titus, de Domitien, de Sulpicius Uranius-Antoninus, de Dioclétien, pièce d'or inédite de Constant I, aureus de Ælia Pulcheria, femme de Marcien, bronzes de Ælia Verina, femme de Léon I, de Heraclius et de son fils Heraclius-Constantin, bronze inédit de Heraclius et de sa femme Martine, tiers de sou d'or inédit de Justinien II et Tibère IV, pièce d'argent de Constantin XIII Ducas. 2° Monnaies des empereurs gaulois léguées à la même collection par le baron J. de Witte : Or quinaire, denier et grand bronze inédits de Postume, petit bronze inédit et petit bronze de Tetricus. — D.-E. Tacchella. *Description de monnaies grecques de l'époque impériale trouvées en Bulgarie.* Trouvaille faite en 1891 au village de Saradjachâh-vely, département de Varna, par un paysan qui creusait un puits et qui se composait de 820 deniers impériaux romains et de 640 monnaies grecques en bronze, renfermés dans un vase en terre cuite. Les pièces romaines sont sans intérêt. Dans les pièces grecques, il y a 500 impériales de Tomi, parmi lesquelles 144 types qui ne figurent pas dans Mionnet et des variantes de certains types décrits par cet auteur. Les 140 qui restent sont de Callatia, Dionysopolis, Istrus, Marcianopolis, Anchialus, Deultum, Hadrianopolis, Mesembria, Odessus, Perinthus, Topirus, Trajanopolis, Nicæa (Bithynie), Cæsearea (Cappadoce). — O. Vauvillé. *Monnaies de Soissons* (Avec 1 pl.). Tiers de sol mérovingien et deniers plus modernes de l'abbaye de Saint-Médard, deniers de Raoul, roi de France, du comte Yves de Nesle, de Raoul de Nesle, variantes de pièces déjà publiées. — H. de la Tour. *Pietro da Milano* (Fig.). Défend, en particulier contre Friedländer, la valeur artistique des œuvres de ce médailleur († 1470), plus connu comme portraitiste ordinaire du « bon roi René » et de sa cour que par le nombre de ses œuvres — 6 médailles connues à ce jour — remarquables à la vérité. Recherches ingénieuses et soigneusement déduites sur l'origine de cet artiste qui, Milanais de naissance, appartient à l'école napolitaine, fut probablement aussi un architecte et un sculpteur de génie et contribua à l'introduction de la renaissance italienne en France. — Chronique. *Trouvailles de monnaies.* Signale,

entr'autres, la trouvaille du Pas-de-l'Echelle. P. Casanova. *Trois monnaies himyarites inédites.* Nominations. Nouvelles diverses : Monnaies de Samothrace volées. Falsification de bronzes romains à Naples. Numismatique hindoue. Grand bronze unique de Constantin I du Musée de Trèves. *Numismatic circular* de la maison Spink et fils. Le t. III de la *Description des monnaies mérovingiennes* de M. de Belfort. Appréciation d'un article médiocre sur les poids, publié dans le *Magasin Pittoresque.* Mémoires numismatiques lus au 9e congrès des Orientalistes. - Nécrologie. *Emile Taillebois.* - Bulletin Bibliographique. A.-K. Markoff, *Monnaies Arsacides inédites.* Francesco Gnecchi, *Appunti di numismatica romana,* XXIV-XXVI. F. Mazerolle, *Les grands médailleurs français, Etienne de Laune et Guillaume Martin.* Dr Vannaire, *Essai sur le monnayage des prieurs de Souvigny et des sires de Bourbon.* Reginald Stuart Poole, *Catalogue of the coins of Alexandria and the Nomes.* Henri de la Tour, *Atlas des monnaies gauloises.* Périodiques.

2e trim. — Th. Reinach. *De la valeur proportionnelle de l'or et de l'argent dans l'antiquité grecque* (Suite et fin). Conclusions importantes et en grande partie nouvelles : 1° Le monnayage du monde méditerranéen a débuté par le système de l'étalon unique : monométallisme électrum en Lydie et dans les villes grecques de l'Asie mineure, monométallisme argent dans la Grèce d'Europe et les îles. La valeur proportionnelle des deux métaux étant fixée entre les deux groupes à 10 : 1. 2° Sous Crésus, la Lydie adopte le trimétallisme légal, éléctrum, or et argent. La valeur du statère d'or est fixée aux 4/3 de celle du statère d'électrum de même poids ; le rapport entre l'électrum et l'argent reste fixé à 10 : 1 ; par conséquent celui entre l'or et l'argent est de 40 : 3 ou 13 1/3 : 1. 3° Sous Darius, la Perse renonce au monnayage de l'électrum qu'elle abandonne aux villes grecques d'Asie et inaugure le bimétallisme or et argent. Elle conserve d'ailleurs pour ses deux métaux la proportion adoptée par les Lydiens, 13 1/3 : 1, et cette ratio légale subsiste pendant deux siècles jusqu'à la chute des Achéménides. 4° Pendant cette même période la Grèce d'Europe reste sous le régime du monométallisme argent ; les monnaies étrangères d'or ou d'électrum circulent librement avec un cours variable suivant les fluctuations de l'offre et de la demande. 5° Dans la seconde moitié du IVe siécle, différentes causes amènent une nouvelle baisse de l'or (la première ayant eu lieu dans le premier quart du même siècle) ; dès l'émission des statères d'or de Philippe

la proportion est descendue à 10 : 1. Mais le prix de l'électrum reste lié à celui de l'or d'après l'ancienne proportion de 3 : 4. Ce métal qui valait 9 fois son poids d'argent dans la première moitié du IVe siècle, descend à 7 ½ vers 330 av. J.-C. et son monnayage cesse vers cette époque. 6° Alexandre-le-Grand adopte, à l'exemple des rois de Perse, le bimétallisme or et argent; il lui donne pour base un rapport légal calqué sur le rapport marchand qui régnait en Grèce au moment de son avènement, soit 10 : 1. Cette proportion, maintenue par ses successeurs, subsistait encore dans le monde hellénique au moment de la conquête romaine. — Ed. Drouin. *Monnaies de la reine sassanide Borân ou Pourandokht* (Fig.). Espère que la numismatique viendra jeter quelque lumière sur l'histoire si confuse des derniers Sassanides. Rectifie et établit les dates extrêmes du règne de la princesse Borân (la forme Pourandokht doit être rejetée), mai 630—octobre 631. — P. Casanova. *Notes de numismatique himyarite* (Figs.). I. Les anciennes monnaies. II. Monnaies himyarites au type arabe. — M. Prou. *Tiers de sou de Dunoderu* (Fig.). Acquisition récente du Cabinet de France. Le nom Dunoderu, qui doit être une variante de Dunodero (Dunodero = forteresse de Dunos), est un nouveau nom d'atelier que l'on peut attribuer à l'Orléanais. « Le triens de Dunoderu me paraît confirmer l'attribution à la région orléanaise du groupe de triens caractérisé par le buste au cou détaché tout à la fois de la tête et des épaules et par la croix dont le pied est soudé à un degré et haussé sur un globule. » Le nom du monétaire est Altegiselus. — A. Richard. *Observations sur les mines d'argent et l'atelier monétaire de Melle sous les Carolingiens* (Figs.). L'atelier de la Melle a été ouvert par Louis le Débonnaire, mais on a frappé sous Charlemagne des monnaies portant la légende EX METALLO NOVO avec l'argent des mines de Melle déjà exploitées à cette époque. Les pièces de Louis le D., portent la légende METALLVM ; Charles le Chauve en a d'abord frappé avec la même légende, puis avec METVLLO, système qui a été suivi, après sa mort, par les comtes de Poitou, avec l'adjonction d'une croisette au milieu des légendes. Ce type imobilisé se maintient jusque dans les premières années du Xe siècle, époque où, par un retour vers une des formes de la légende METVLLVM, celle-ci devint METALO en deux lignes. — Paul Bordeaux. *Monnaies inédites de Charles X, roi de la Ligue; Douzain des Politiques et Piedfort de Louis XIII* (Avec 1 pl.). Monnaies frappées par le cardinal de Bourbon reconnu roi de France par les Ligueurs et qui furent décriées, quatre mois après leur émission, par Henri IV. Pièces nouvelles : Liard au C couronné entre trois fleurs

de lys, double tournois de billon au trois lys couronnés, patard de Provence à la croix de Jérusalem, quart d'écu avec le nom du roi du côté de l'écu. Douzain émis en 1594 par le parti des Politiques et frappé à Narbonne. Piedforts des demi-écu, quart et douzième d'écu d'argent de Louis XIII avec LVD XIII. — J.-A. Blanchet. *Médaillon de Jean Héroard, par G. Dupré* (Avec 1 pl.). Merveilleux médaillon du Musée des Arts décoratifs de Vienne qui représente le « premier médecin du roy Louis XIII » à un âge moins avancé que sur la médaille de Warin et qui ne peut être attribué qu'à Guillaume Dupré, graveur célèbre à l'époque de la jeunesse de Louis XIII et dont on connaît quelques œuvres. — H. de la Tour. *Giovanni Paolo* (Avec 2 pl.). Modeleur célèbre sous Henri IV, à la cour duquel il était reçu (1604 à 1607), et parfaitement inconnu de nos jours; probablement Lombard d'origine, parait avoir fourni une longue carrière en France, où il était attaché à la cour et travaillait côte à côte avec Guillaume Dupré. Paolo modelait d'ordinaire de petits portraits en cire qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous; on ne connaît que quatre médailles de lui et encore l'attribution de la dernière n'est-elle pas certaine : Anne, duc de Joyeuse, François Miron, Catherine de Médicis et saint Charles Borromée.

On sait que les amateurs suisses font généralement rentrer — à tort ou à raison — les médailles de saint Charles Borromée, dans leurs collections; aussi nous étendrons-nous un peu plus longuement sur cette médaille qui, même si elle n'est pas de Giovanni Paolo, a une grande valeur artistique et dont l'intérêt historique égale l'extrême rareté. C'est d'après un exemplaire en bronze du Cabinet de France que M. de la Tour l'a décrite et figurée :

B · CAR · BORROMEVS CARD · ARCHIEP · MEDI · (Beatus Carolus Borromeus cardinalis archiepiscopus Mediolani). Buste de profil à gauche, avec barette et camail.

℟. : SOLA · GAVDET · HVMILITATE · DEVS · Agneau couché sur un autel et levant la tête vers des rayons qui descendent d'un nuage, emblème de la douceur, de la simplicité et de l'humilité.

Diam. : 0,076. Pas de signature. Décrite ou reproduite dans Mazzuchelli, LXXXV, 2. Kœhler, XIV, p. 377. *Trésor de numismatique*, Ital., 1re part. Arnaud, 2e éd. t. II, p. 263, n° 5. A propos de cette pièce, M. de la Tour en décrit deux autres, appartenant également au Cabinet de France et relatives au même personnage :

I. — B · CAROL · BOR · CAR · S · P · R · MI · Buste semblable à celui de la médaille précédente. Signé G. M (Gaspard Molo).

℟. : ET EXALTAVIT HVMILES dans le champ, le mot humilitas (devise de Borromée) surmonté d'une couronne et placé sur une tête d'ange.

II. — S · CAROLVS · BORR · CARD · S · P · ARCH · MLI · Buste à gauche, tête nue et nimbée.

℟. : Même légende qu'au n° I. Sujet analogue à celui du revers de la médaille Paolo avec la légende de ce même revers inscrite sur la face antérieure de l'autel. En haut, humilitas couronné et soutenu par deux anges. Diam. : 0,045 et 0,039.

Nous renvoyons le lecteur au savant article de M. de la Tour pour les considérations qui lui font attribuer la médaille de saint Charles Borromée à G. Paolo, pièce qui date probablement de 1607.

Il est bon d'avoir retiré le nom de Paolo de l'injuste oubli dans lequel il restait plongé, car ses œuvres, à en juger par les médailles reproduites dans deux superbes planches — la seconde notamment — sont d'un maître. — Chronique. E. Drouin. Travaux sur les monnaies des Seljoucides. *La collection Bartholomaei au Musée de l'Ermitage.* Alexis de Markoff. *Acquisitions provenant de la collection Askaroff.* F. Mazerolle. *La plaquette de Dassier du Musée de Cluny.* Nous reproduisons cette courte note qui est de nature à intéresser nos Dassiéristes : « Dans le 4e fascicule de la *Revue* de 1892 à la p. 505, « il s'est glissé une erreur typographique qui dénature complètement « un article que j'ai publié dans l'*Annuaire de numismatique* (1892). « J'ai placé la date de la fabrication d'une plaquette signée *Dassier*, « appartenant au Musée de Cluny, au commencement du XVIIe siècle, « et non du XVIIIe siècle, comme il est dit dans la chronique de la « *Revue*. Quoiqu'on en ait dit, je considère toujours cette plaquette « comme une œuvre de commencement du XVIIe siècle, me basant sur « son style. Il me semble absolument impossible qu'elle soit de Jean « Dassier, le graveur bien connu (1676-1763) ». Numismatique de Eudes, comte de Blois. Défense de Nicolas Briot par M. Jouve contre M. Mazerolle (Voy. ci-devant, p. 213). *Jetons de Bretagne* par M. Fornier. Lingots d'or trouvés en 1887 en Transylvanie et acquis récemment par le Cabinet de France. Prix Allier de Hauteroche à M. E. Babelon. Note de M. Habel dans le *Philologus* sur le *Bucranium* des monnaies impériales romaines; c'est un simple ornement, non un symbole, comme on l'a cru jusqu'ici. *Le trésor de Szilagy-Somlyo* par M. J. de Baye. Article de M. Prou dans le *Moyen-âge* sur *les légendes des monnaies mérovingiennes et la langue gauloise*, rectifications au *Altceltischer Sprachschatz* de M. Alf. Holder. La Revue néerlandaise de numismatique. Article de

M. Labadie-Lagrave sur les *nouvelles monnaies anglaises* dans le *Magasin Pittoresque*. Frappe de monnaies à l'effigie de la jeune reine Wilhelmine à l'atelier d'Utrecht. Conservation du monopole de l'Etat français pour la frappe. Médailles et monnaies frappées à la Monnaie de Paris en 1891. La 2e éd. des *Portraits sur les monnaies romaines de la République et de l'Empire* de notre membre honoraire M. Imhoof-Blumer. Articles de numismatique dans diverses Revues de province, notamment des *Notes sur un écu d'or d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie*, par MM. Ph. Lalande et A. de Barthélemy dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze* pour 1891. Liste de billets émis pendant la guerre de 1870-71. Nécrologie : *Louis Dancoisne, Charles de Rozières, A. Sœtbeer, J. Dirks.* Prix d'adjudication *de la collection Spitzer ;* vacations des 8 et 9 mai ; médailles italiennes, allemandes et françaises. — Bulletin Bibliographique. G. Amardel, *Les monnaies de chefs gaulois attribuées à Narbonne.* Roger Vallentin, *Du prétendu monnayage des barons de Mévouillon.* Id., *Observations sur le monnayage des évêques de Gap.* Id., *Un atelier monétaire à Courthezon.* Emile Lalanne, *Notes sur la numismatique bordelaise.* Alphonse de Witte, *Conférence monétaire internationale tenue à Bruges en 1469.* Périodiques.

* * *

Bulletin de numismatique, 2e vol., 1re liv., janvier. — R. Serrure. *Numismatique de l'ancien Comté de Chiny (Ardennes)* (Figs.). Monographie qui va de Louis V (1268-1299) à Godefroid I (1350-1355) et donne l'histoire et la description de 20 pièces chiniennes, dont 9 au moins inédites. Complète et rectifie le chapitre très incomplet et fautif que Poey d'Avant consacre à la numismatique de ce comté ; complète également ce qui a paru (les planches seules et encore ne sont-elles possédées que par quelques rares amateurs) de l'ouvrage de M. de Lafontaine sur les monnaies du Luxembourg, dont la XIXe pl. renferme 11 monnaies chiniennes ou présumées telles. — Livres Nouveaux. F. de Saulcy. *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France, depuis Philippe II, jusqu'à François I,* t. II, III et IV. — Revue des Revues. — Lectures diverses. Trouvailles de monnaies chinoises, carrées, en argent, près du Gange, dans le nord de l'Inde. *Traité des monnaies seljoucides* de Ghâlib Bey. Monnaies orientales envoyées de Kashgar par M. Dutreuil de Rhins à l'Académie des inscriptions, en particulier une monnaie de cuivre bilingue bactro-chinoise. — *Les Musées.* Nominations. Dons.

M. A. de Barthélemy vient d'offrir, à la bibliothèque particulière du Département des médailles de la Bibliothèque nationale, sa très riche collection d'empreintes et de dessins de monnaies mérovingiennes. — Les nouvelles émissions. Projet de changement des coins de monnaies françaises actuelles. Monnaies de la jeune reine des Pays-Bas, Wilhelmine. — Les trouvailles. — Les ventes. — Nécrologie. *J. Dirks.* Intermédiaire

2e liv., mars. — Comte de Castellane. *Différents de l'atelier de Nantes sous les règnes de François Ier et de Henri II.* « 1° Les espèces « frappées à Nantes entre le 14 janvier 1539, date de l'ordonnance « prescrivant l'emploi des lettres d'atelier, et le 19 mars 1540, date « de la création des monnaies à la croisette, portent, comme différent, « la lettre N à la pointe de l'écu. 2° Du 19 mars 1540 à la fin du règne « de François I, une hermine remplaça l'N. 3° L'N reparut au commen- « cement du règne de Henri II. 4° C'est au cours de l'année 1551 « que la lettre T, marque définitive de l'atelier nantais, fut substitué à « l'N sur les produits de cette officine. » Descriptions des monnaies qui viennent à l'appui de ces remarques. — Livres nouveaux. Maurice Prou. *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies mérovingiennes.* Corrections par M. Raymond Serrure que les possesseurs du catalogue de M. Prou feront bien de consulter. Dr P.-J. Meier. *Beiträge zur Bracteatenkunde des Nördlichen Harzes*, II. *Der Munzkund von Mödesse.* Max Bahrfeldt. *Die Münzen und has Münzwesen der Herzogthümer Bremen und Verden unter schwedischer Herrschaft* (1648-1719). *Catalogue de monnaies et médailles* de MM. P. Strœhlin et Ce. — Revue des Revues. — Lectures diverses. Travaux de M. Roger Vallentin. Travail de M. F. Mazerolle sur les *Grands médailleurs français. Les monnaies de chefs gaulois attribuées à Narbonne* de M. Amardel. Article de M. Prou sur les *légendes des monnaies mérovingiennes et la langue gauloise.* Trouvaille de Deniers de Mayence à Klein-Auheim. *Coins and Medals, their Place in History and Art*, 2e éd., par les conservateurs du British Museum. Le catalogue des monnaies chinoises du même Musée. — Livres en préparation. Atlas accompagnant l'*Indicador manual de la numismatica espanola* de M. Campaner. Histoire monétaire de Trente, par M. Perini. — Académies et Sociétés. Signale, en particulier, le prix de 200 francs, mis par M. P. Strœhlin à la disposition de notre Société. — Les Musées. *Geschichte des König. Münzkabinett, in München* de M. Riggauer. Acquisition de la collection Dannenberg par le

Cabinet des médailles de Berlin. Nominations. — Les nouvelles émissions. Nouvelles monnaies anglaises. — Les trouvailles. — Les ventes. — Nécrologie. M. de Saint-Laumer, numismate orientaliste. Intermédiaire.

4e liv., juillet. — E. Drouin. *Une médaille d'or de Kobad* (Fig.). Monnaie commémorative sassanide, inédite et unique, relative à la nomination du plus jeune des enfants de Kobad à la dignité d'héritier présomptif (513 de J.-C.). On ne connaissait jusqu'ici que deux monnaies sassanides commémoratives. — R. Serrure. *Numismatique ardennaise. L'atelier d'Ivoix (Carignan) sous Wenceslas I, duc de Luxembourg* (Fig.). Intéressante pièce en argent, de bas titre, qui établit l'existence de l'atelier d'Ivoix sous Wenceslas (1352-1383), atelier que l'on croyait jusqu'ici avoir été fermé avant le règne de Thierry de Heinsberg, comte de Chiny (1337). — Livres nouveaux. *Rapport sur une mission archéologique en Espagne*, par M. Arthur Engel. Sera à consulter pour les monnaies féodales des anciens fiefs français de la Catalogne, monnaies que Poey d'Avant et M. Caron n'ont fait qu'entrevoir. *Mélanges numismatiques*, 2e série, par M. Ernest Babelon. *Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale. Les Perses achéménides, les satrapes et les dynastes tributaires de leur empire, Cypre et Phénicie* par le même. *Münzgeschichte Pommerns in Mittelalter* par M. Hermann Dannenberg. — Revue des Revues. Entre autres la 1re liv. de la présente année de la *Revue*. — Lectures diverses. Réponse aux reproches adressés à M. W. Wroth par M. A. de Witte, à cause de ces médailleurs flamands de la Renaissance. *La trouvaille de Valleyres* de notre collègue M. Maurice Barbey (voy. ci-devant, p. 238). — Les nouvelles émissions. La médaille Morel-Fatio. — Les Musées. Achat par le Cabinet des médailles de Belgique d'une partie de la collection Robiano. — Les trouvailles. — Les ventes. — Nécrologie. *M. Ch. de Rozières, M. Ad. Sœtbeer, M. Aloïs Heiss, M. Etienne Récamier.*

* * *

Revue belge de Numismatique, 1re liv. — E. Babelon *Numismatique d'Edesse en Mésopotamie* (3e art. avec 3 pl.). VI. *Edesse Colonie.* Le monnayage royal d'Edesse cesse dans la dernière année du règne de Caracalla, pour faire place au monnayage colonial à légendes grecques. Les empereurs Caracalla, Macrin et Diaduménien, Elagabale, Sévère Alexandre, Maximin, Gordien le Pieux et Tranquilline. VII.

Restauration du trône des Abgards, par Gordien. *Fin du monnayage d'Edesse.* Abgar X Phrahate, Trajan Dèce. Appendice : Liste rectifiée des rois d'Edesse, à partir de Ma'nou VII, fils d'Izate (123 à 244 ap. J.-C.). Rectifie la liste de MM. von Gutschmid et R. Duval publiée dans la même Revue, 1892, p. 355. — A. de Witte. *Une monnaie belge de convention du commencement du XIe siècle* (Fig.). Ce denier d'argent aurait été frappé comme pièce de convention et à l'effigie de l'Empereur, par Godefroid d'Eenham, duc de Basse-Lorraine et son allié Balderic II, évêque de Liège. « La numismatique serait ainsi d'accord avec l'histoire, et c'est là un point capital qu'il ne faut jamais perdre de vue » Rectification probable de l'attribution de R. Serrure, dans *La monnaie en Belgique*, p. 21. — Th.-M. Rœst. *Essai de classification des monnaies du comté, puis duché de Gueldre* (6e art. Fig.). N°s 449 à 531. Pièces justificatives relatives au monnayage de Gueldre aux XVe et XVIe siècles. — C.-F. Trachsel. *Philibert II, duc de Savoie. 1497-1504. Liste monographique de ses monnaies et de ses médailles.* Ce travail a fait l'objet d'un compte-rendu critique dans la présente *Revue*, 1893, p. 77; indépendamment des lacunes trop nombreuses et des erreurs signalées par M. le Dr L., on peut encore reprocher à M. T., l'inutile réédition de l'histoire archi-connue de Philibert-le-Beau et de Marguerite d'Autriche. De plus ce ne sont point des tournesols, mais bien des marguerites qui ornent le champ de la grande médaille de 0,095 et ces fleurs s'expliquent d'elles-mêmes sans qu'il soit besoin de *se creuser la tête* pour cela. — Edmond van der Straeten. *La Maille audenardaise* (Fig^s.). Confirme l'attribution de M. Caron. Rapprochements avec les plombs des marchands drapiers. — Fr. Alvin. *Léopold Wiener, graveur en médailles et son œuvre* (4e art.). Description de ses médailles et monnaies, suite, n° 146 à 219. Notons de nombreux jetons de présence pour la Société belge de numismatique et le n° 172, pièce de 20 fr. de la Confédération suisse, 1873 (1). — Cte Maurin de Nahuys. *Encore un mot sur le mémoire d'Isaac Newton, du 21 septembre 1771, concernant la monnaie.* Recherches vaines pour retrouver le document original. — Nécrologie. *Emile Taillebois, Louis-François-Joseph*

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1873, p. 493 : « La nouvelle monnaie d'or de la Suisse, la pièce de 20 francs, est l'œuvre de notre graveur en chef de la Monnaie de Bruxelles, M. Léopold Wiener. Cette pièce, très finement travaillée, présentait de sérieuses difficultés d'exécution que l'artiste a parfaitement surmontées. Elle porte la marque de la monnaie de Bruxelles, la tête de face de l'archange Saint-Michel. Le Journal de Bâle — circonstance vraiment comique — prétend que cette tête, vue au microscope, est celle de S. M. l'empereur Guillaume-le-Grand, et il n'est pas éloigné de croire à un empiétement prussien sur le territoire helvétique. Nous espérons que notre explication calmera ses craintes. Au reste, pour confondre un roi de Prusse avec l'archange de Saint-Michel, il faut y mettre de la bonne volonté. R[enier] Ch[alon].»

Dancoisne, Charles-Michel Maus. — Mélanges. Le *Dictionnaire des figures héraldiques* de Th. de Renesse. — Le t. II. de la *Description générale des monnaies mérovingiennes* de M. de Belfort. — Le *Manuel* de M. Hollestelle sur le moyen de déterminer la valeur des sommes d'argent mentionnées dans d'anciens documents sous la dénomination de paiement hollandais, utrechtois, brabançon, français et anglais. — Inauguration de la statue de Alphonse van den Peereboom. — Le *Catalogue* du cabinet numismatique de l'hôtel des monnaies du royaume des Pays-Bays, à Utrecht. — *Un atelier monétaire à Courthezon* par M. Roger Vallentin. — Le *Catalogue* de la collection Saurma. — *Notices* de M. Farcinet sur deux padouanes trouvées à Saint-Denis-du-Payre et reproduites jadis comme médaillons romains et sur les monnaies mérovingiennes attribuées à la Vendée. — Médaille offerte par les habitants de Groningue à la reine Wilhelmine et à la reine Régente. — *Les monnaies battues sous le pontificat de Pie IX* de M. Vitalini. — Démonétisation des thalers conventionnels autrichiens antérieurs à 1867. — Périodiques. — Extraits des procès-verbaux de la Société royale belge de numismatique. Ouvrages reçus et dons. — Suite des *Médailles historiques de Belgique*, avec 1 pl.

2e liv. — Vte B. de Jonghe. *Un demi-gros à l'aigle frappé par Henri V, comte de Salm inférieur ou Salm en Ardenne, 1297-1306* (Fig.). Pièce trouvée, il y a quelques années, dans les environs de Houffalize, entrée dans la collection de l'auteur, et qui prouve que les comtes de Salm, s'ils n'avaient pas le droit de battre monnaie, ont usurpé cette prérogative à un moment donné. Attribution parfaitement justifiée. — Th.-M. Rœst. *Essai de classification des monnaies du comté, puis duché de Gueldre* (7e art. Figs.). Nos 532 à 683. — Roger Vallentin. *Notes sur les pinatelles de Philippe-Guillaume, prince d'Orange.* 1584-1618 (Avec 1 pl.). Rectifications à Poey d'Avant (nos 4568 à 4571) qui n'avait pu indiquer le nom de ces pièces et cinq variétés inédites. Explication de la légende du revers qui n'avait pas été comprise jusqu'ici et qui porte le nom du frère du prince Philippe-Guillaume, Maurice de Nassau, régent de la principauté d'Orange pendant la captivité de son aîné, soit : *Mauricius Comes a Nassavia Regens Principatus Auraice* ou *Araice*, selon les variétés. — J. Rouyer. *L'œuvre du médailleur Nicolas Briot en ce qui concerne les jetons* (Avec 2 pl.). Défend le célèbre graveur contre les appréciations trop rigoureuses de M. Mazerolle. Décrit 28 jetons à l'effigie de Henri IV ou relatifs à ce prince et à Marie de Médicis et n'a pas, du reste,

d'autre préoccupation que de préparer des matériaux — mais ce sont d'excellents matériaux — pour une étude complète et définitive sur l'œuvre gravé de Briot (A suivre). — V. de Munter. *La médaille de Jean Césaire gravée par Frédéric Hagenauer* (avec 1 pl.). Magnifique médaille inédite en cuivre du célèbre médecin allemand Jean Césaire (1460-1551), qu'une comparaison attentive avec la médaille de Melanchton par Hagenauer et d'autres raisons permettent d'attribuer au même artiste. Cette pièce aurait été gravée à Cologne, peu avant le bannissement de Césaire, qui fut chassé de cette ville, en 1593, à cause de ses opinions religieuses et reçut asile à la cour du duc de Juliers dont Hagenauer fit également une médaille (1544). — Nécrologie. *Jacob Dirks.* — Mélanges. Décès de M. H. Lavoix et mouvement du personnel au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. — Le *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale* de M. Prou. — *Une monnaie inédite de Reckheim,* liard de la collection de M. J.-E. Ter Gouw, variété des n°s 64, 65 et 66 de Wolters. — *Coin and medals, their place in history and art.* M. de Witte reproche aux auteurs de cet excellent livre, à M. W. Wroth en particulier, de ne pas apprécier à leur juste valeur les œuvres des médailleurs flamands de la Renaissance qu'il n'hésite pas à placer, et non sans raison, parmi les meilleures productions gravées de cette époque. — *Numismatique montoise. Méreau de la fondation de Henri de Monsenaire, époux de Jeanne Cantineau* par M. Armand de Behault (Fig.). — *Le Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale* de M. Babelon. — *Note sur le monnayage du nord de la Gaule.* de M. A. de Barthélemy. — British Museum. Retraite de M. R. Stuart Poole. — *Une nouvelle localité monétaire du Brabant.* Lettre de M. Picqué à M. de Witte sur une interprétation nouvelle du demi-brabançon aux légendes BAN. DVC. LOV. — *Der Denarfund von Klein-Auheim* von Paul Joseph. — Le Catalogue des monnaies grecques de l'Ionie de M. Barclay W. Head. — Appréciation des plus élogieuses et des plus méritées de la 2e édition des *Porträt Köpfe auf römische Münzen der Republik und Kaizerzeit* de notre savant membre honoraire, M. Imhoof-Blumer. — Trouvaille faite à Tilff, de deniers romains de Gordien, Philippe père, Trajan Dèce, Hostilien, Trébonien Galle, Valérien, Gallien et sa femme Salonine et de Postume, enfouis probablement vers la fin du règne de ce dernier. — *Renard de Schönau, sire de Schoonvorst* par le baron J. de Chestret de Haneffe. — *La numismatique du Béarn* de MM. Blanchet et Schlumberger. — *Observations sur le monnayage des évêques de Gap* par M. Roger Vallentin. — Catalogue

des monnaies grecques du Cabinet des médailles de Vienne. — *Du prétendu monnayage des barons de Mévouillon* par M. Roger Vallentin. - Article de M. Mazerolle sur Etienne de Laune et Guillaume Martin dans la *Gazette des Beaux-Arts*. — Nouvelles sociétés de numismatique à Moscou et à Copenhague. — Anciennes monnaies siamoises et objets d'échange en usage dans l'Indo-Chine. — Papier monnaie du siège de Albertville (Afrique). — Nouvelles acquisitions du Musée archéologique de la Société frisonne d'histoire, à Leeuwarden. — *Monthly numismatic circular* de MM. Spink et fils. — Prix Allier de Hunteroche décerné à M. Babelon. — Quatre-vingt-dixième anniversaire du Dr Grote. — Périodiques. — Extraits des procès-verbaux de la Société royale belge de numismatique. Ouvrages reçus et dons.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Extrait des procès-verbaux du Comité.

Séance du 18 janvier 1893. — MM. Eugène Seligmann, numismate, à Francfort-sur-le-Mein, et Charles Du Bois, fonctionnaire aux bureaux internationaux pour la protection de la propriété intellectuelle, à Berne, ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 6 février. — M. Arnold Raugé van Gennep, étudiant, à Challes-les-Eaux (Savoie), a été reçu au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 13 mars. — M. Adolphe-Willy Wirsing, agent de change, à Francfort-sur-le-Mein, a été reçu au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 1er mai. — M. Wilhelm Frommherz, négociant, à Zurich, a été reçu au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 20 mai. — M. George-C. Adams, négociant, à Montréal (Canada), a été reçu au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 25 août. — M. Vasco-Laurent Schlütter, graveur, à Genève, a été reçu au nombre des membres actifs de la Société.

J. MAYOR, *secrétaire.* P. STRŒHLIN, *président.*

* * *

Assemblée générale.

Nous rappelons à nos collègues l'Assemblée générale qui a lieu à Genève le 30 septembre et pour laquelle une circulaire a été envoyée en temps et lieu.

L'ordre du jour de cette réunion comprend une séance à 10 h. au Cabinet des médailles de la Ville, mis gracieusement à notre disposition par le Conseil Administratif de la Ville de Genève, et un banquet à 12 h. ½, au restaurant Villard (rue du Rhône, 52). A la séance, indépendamment des questions administratives ordinaires, seront discutées certaines modifications aux statuts proposées par le Comité.

Le Comité a organisé une exposition de numismatique qui sera ouverte du 29 septembre au 15 octobre, au Musée des Arts décoratifs (rue Necker), et pour laquelle plusieurs membres de la Société ont envoyé d'intéressantes pièces. Un jeton commémoratif de l'Assemblée générale de 1893, gravé par MM. Hugues Bovy et V. Schlütter et frappé par M. L. Furet, sera remis en bronze aux sociétaires qui participeront à la réunion. Ce jeton pourra être acquis en argent, bronze, aluminium et étain par les sociétaires qui ne prendront pas part à la réunion et en argent, aluminium et étain par ceux qui l'auront reçu gratuitement en bronze.

* * *

ALOÏSS HEISS

Notre illustre membre honoraire, M. Aloïss Heiss, est décédé à Aulnay (Seine) le 20 mai 1893. Sa mort est une perte capitale pour la numismatique et ses ouvrages resteront encore longtemps les modèles du genre. Aloïss Heiss était né à Paris le 8 janvier 1820; il était membre de l'Académie de Madrid. Ses travaux sur la numismatique espagnole, qui parurent de 1865 à 1872, sont une véritable encyclopédie. Au moment de son décès, il mettait la dernière main à un grand ouvrage sur Charles-Quint qui paraîtra prochainement. A côté de ses travaux sur l'Espagne, Heiss avait entrepris un corpus des médailles italiennes de la Renaissance qui est le type de ce genre d'ouvrage; il ne reste plus que deux fascicules à paraître, fascicules dont les manuscrits sont entièrement terminés. Plus heureux que beaucoup d'autres, Heiss est donc arrivé à la fin de son œuvre, mais il ne pourra en voir le succès définitif.

L'auteur se laissait souvent entraîner un peu loin de son sujet. Ses ouvrages abondent en digressions, mais l'érudition si vaste et le charme littéraire de ses écrits font excuser ces vagabondages et ne donnent que plus d'intérêt à l'œuvre numismatique, qui risquerait d'être peu accessible au grand public. Nous voyons aussi passer entre les descrip-

tions des médailles, toute la vie des villes italiennes, le panorama de Florence, les épousailles de la mer par le doge de Venise et de longs chapitres sur les mœurs et l'histoire d'Espagne. Dans son désir d'être complet, Heiss a joint aux descriptions des médailles originales, les restitutions plus modernes. Il faut donc que le lecteur moins savant que ce regretté numismate se tienne souvent en garde contre ces attributions un peu risquées et la masse de documents plus ou moins authentiques.

La bibliographie des travaux de Heiss a été donnée d'une façon très détaillée dans le troisième fascicule de la *Revue numismatique* de 1893 (Paris, Rollin et Feuardent). Nous y renvoyons le lecteur.

* * *

EDOUARD HIRZEL

C'est avec tristesse que les numismates suisses enregistreront le décès de l'un de nos membres fondateurs, Edouard Hirzel, ancien caissier d'Etat de la République et Canton de Zurich, survenu le 8 août 1893, à Zurich. Le défunt était âgé de 86 ans. La biographie de cet homme de bien, dont toute la vie a été consacrée au service de son pays, ne comprend que peu de faits de nature à intéresser la numismatique. Travailleur assidu et comptable scrupuleux, il a dirigé pendant de longues années la caisse de l'Etat zurichois. Il était en fonctions en 1848, lors du retrait des monnaies cantonales et a vu passer devant lui un nombre incalculable de ces espèces si recherchées aujourd'hui des amateurs. Collectionneur zélé, il a complété à cette occasion ses séries cantonales jusque dans les plus petits détails et il aimait à montrer aux visiteurs la plus belle série de thalers de Zurich, qui existe actuellement. Espérons que cette collection si importante ne sera pas dispersée, et pourra être réunie à un médaillier suisse. Hirzel ne laisse aucun mémoire, mais sa collection a toujours été largement mise à contribution par les auteurs de monographies. C'est grâce à lui que M. C.-F. Bödecker a pu publier la série des anciens thalers de Zurich; M. Reber a trouvé de nombreux documents dans la série argovienne et chaque numismate suisse peut se rappeller d'avoir eu souvent recours à cet excellent homme, qui encourageait les commençants et envoyait toujours un mot amical avec l'empreinte et la description de ses chers trésors.

Nous ne pouvons donner ici un aperçu de la collection laissée par le

défunt. La série de Zurich est naturellement la plus belle. Les thalers dit *Schnabelthaler* y sont représentés jusque dans leurs moindres variétés. Il y a plusieurs doubles thalers et même une *klippe* en triple épaisseur. Après Zurich, les séries les plus complètes sont celles des petits cantons et des Grisons. Ce qui fait le mérite de cette collection, c'est qu'elle est excessivement riche en monnaies de billon et de cuivre. Hirzel a toujours voué une grande attention aux petites pièces, car il estimait, avec raison, que leur rôle est très important pour la numismatique historique et métrologique.

P.-Ch. Strœhlin.

GENÈVE

THALER INÉDIT DE 1554

(Collection A. Meyer, à Genève)

LAURA GONZAGA,

FEMME DE GIAN GIACOMO TRIVULZIO

Médaille anonyme de la Renaissance italienne.

(Collection Paul-Ch. Strœhlin, à Genève.)

GIANELLO DELLA TORRE

Médaille par Leone Leoni.

(Collection Paul-Ch. Strœhlin, à Genève.)

1

2

3

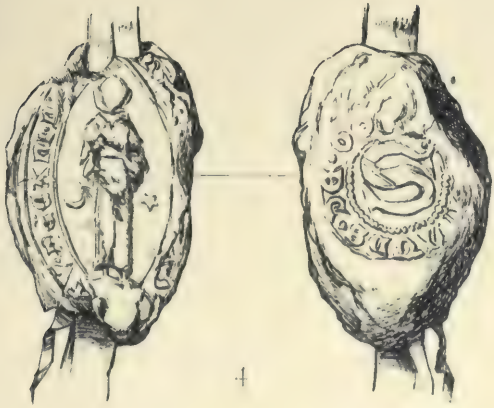

4

SCEAUX INÉDITS

DES COMTES DE GRUYÈRE ET DU DOYEN D'OGOZ

LES MANUSCRITS

DE

L'AVIGNONAIS GAUCHER BLÉGIER

M. Gustave Bayle, bibliothécaire au Musée Calvet, a bien voulu me communiquer une série de notes concernant les monnaies qui avaient cours en 1511 à Avignon. Elles ont été rédigées sur deux petits cahiers de 16 pages chacun et d'une hauteur de 25 centimètres par Gaucher Blégier, employé de Roland, changeur d'Avignon et originaire de Grignan (Drôme), ainsi qu'en témoignent les lignes suivantes couchées sur la dernière page du deuxième cahier « Aquest libre ay yeu Gauchier Blégier « escrit, istant à la botigo de sire Roland de Grinhan ; l'an « 1511 et lo 17 de jung, l'ay acabat de escrieure ; provant à « toutes gens de ben que per oublido vo per autres fassons « que l'aguesse perdut que lur plasso de lo me restituyre. » Comme on le voit, ce manuscrit a été composé dans un dialecte provençal qui n'est pas très pur, mais qui est facile à comprendre. Je vais en transcrire la partie la plus intéressante.

I.

« L'an 1496 et au 17 dau mes de mars foront fachos « les cridos per taxations de las monedos des : 1 gros de « las claus à 10 deniers ; las parpalholos de Tarascon, « 18 d. ; loz testons, 9 gros ¼ ; los 1 ff d'Avinhon et de

« Provensso, 1 florin ; pataz de Provensso et d'Avignon « per tres d. ; d. de las clauz per 1 d. ; ducas de cambre « per 38 gros ; ducas de pes per 39 gros ; escus (1) à la « coronello per 36 gros ; escus (2) de solhels per 37 gros « et toutes autres monedos non se pendrant per ren que « per bilhon. »

Le 6 de 1496 affecte une forme bizarre et ressemble à un 8, mais en se reportant à la page suivante du manuscrit, où se trouve une table de multiplication, on constate aisément que c'est bien un 6 et non un 8. D'autre part ce document étant daté probablement de l'Incarnation comme tous les textes monétaires contemporains, la date réelle est 1497. Ainsi le 17 mars 1497, on ne permit, soit à Avignon, soit dans le Comtat, que le cours des espèces suivantes :

1° Les gros pontificaux aux clefs, pour 10 deniers.
2° Les parpailloles provençales de Tarascon, pour 18 deniers.
3° Les testons, de Savoie et de Milan vraisemblablement, pour 9 gros et quart.
4° Les florins d'Avignon et ceux de Provence, pour 1 florin.
5° Les patards d'Avignon et ceux de Provence, pour 3 deniers.
6° Les deniers pontificaux aux clefs, pour 1 denier.
7° Les ducats pontificaux, dits de *camera* ou de la chambre, pour 38 gros.
8° Les ducats pontificaux de bon poids, pour 39 gros (3).

(1) Selon l'usage le mot écu est figuré par un triangle isocèle renversé, c'est-à-dire dont le sommet est en bas ; on a voulu représenter ainsi l'écusson du champ du droit des écus.

(2) Gaucher Blégier avait d'abord écrit « vielhs » ; il a substitué ensuite à cet adjectif les deux mots « de solhels ».

(3) Voir au sujet des *ducats larges* (ducatos papales auri largos) ou *de bon poids* et des *florins de camera* (appelés à tort ducats), battus en Italie au XVe siècle au nom de divers papes, l'excellente note de M. Vincenzo Capobianchi, insérée (p. 13) dans *Nuovi documenti illustrativi del diario di Stefano Infessura*, par M. Oreste Tommasini.

9° Les écus français à la couronne, pour 36 gros.
10° Les écus français au soleil, pour 37 gros.

Toutes les autres espèces en circulation devaient être fondues. Depuis un certain temps, le pays était envahi par une foule de monnaies étrangères, auxquelles les changeurs et les marchands donnaient une valeur arbitraire. Déjà le 8 avril 1485, Guillaume Adhémar, recteur du Comtat, n'avait autorisé que le cours de 9 monnaies d'argent ou de billon, qui du reste circulaient plus ou moins légalement en France avec une même valeur :

1° Grands gros de Milan.....8 gros, 6 deniers.
2° Carlins de Bologne.....2 gros, 12 deniers.
3° Gros de Lucques.....1 gros, 18 deniers.
4° Demi-gros d'Orange..... 11 deniers.
5° Demi-gros de Savoie, neufs (1)..... 11 deniers.
6° Demi-gros, dits « de lo M » (2)..... 11 deniers.
7° Patard d'Orange, neuf (3)..... 2 deniers.
8° Quarts de Savoie, neufs (4)...les deux, 11 deniers.
9° Demi-gros de Lyon (5)..... 11 deniers (6).

Toutes les autres monnaies d'argent ou de billon, *neuves*, étaient prohibées.

II.

« Finc facho uno autro crido per las monedas, passat

(1) Parpaillole de Charles Ier (1482-1490).

(2) Probablement sol de Maximilien d'Autriche, frappé en Hollande et dans le Brabant, etc.

(3) Patard de Jean II de Chalon (1475-1502).

(4) Quarts de Charles Ier.

(5) Lecture fautive, pour *demi-gros au Lion*. Il doit s'agir de ces nombreux demi-gros, ayant au droit un lion et frappés dans le duché de Brabant, le comté de Namur, le duché de Luxembourg, etc.....

(6) Cottier. *Notes historiques concernant les Recteurs du ci-devant Comté-Venaissin*, pp. 150 et 151. Voir aussi l'ordonnance du 2 janvier 1479 sur la valeur des monnaies ayant cours en Provence et dans le Comtat-Venaissin. (Laugier. *Monographie des Monnaies de René d'Anjou*, etc., p. 29.)

« per lo consel [1] des trez estats tengut darierament « davant Mossen lo Légat ; los 1 gros d'Avignon per 10 d. « et aussy de Provensso per 10 d. ; parpeilholos de Ta- « rascon per 18 deniers, carlinus de Bolonhio per 20 « patas, patas de Provensso et d'Avinhon per 3 d., tes- « tons de Savoye et de Millan per 9 gr., 1 florin d'Avi- « gnon et de Tarascon per 1 f., florins de Aurengo per 10 « gros, madalons de Provensso per 14 gros, escus à la « coronello per 36 gros, escus au solheil per 37 gros, du- « cas de cambro per 38 gros, ducas larges per 39 gros, « escus viellis, réalz, frans à pié et à chival d'or et de « pes per 42 gros, ridos de pes per 39 gros, lions d'or « et de pes per 43 gros, arfonssins de pes per 1 ducas. »

Ce règlement, non daté, a dû être rédigé vers 1510 sur l'avis de l'Assemblée des trois Etats [2]. Il tolérait la circulation d'un plus grand nombre de monnaies que les édits de 1485 et de 1497 :

1°	Florins d'Avignon et de Tarascon	1 f.
2°	Florins d'Orange	10 gros.
3°	Magdalons de Provence	14 gros.
4°	Écus à la couronne	36 gros.
5°	Écus au soleil	37 gros.
6°	Ducats pontificaux de camera	38 gros.
7°	Ducats pontificaux larges	39 gros.
8°	Vieux écus français	42 gros.
9°	Royaux de France	42 gros.
10°	Francs à pied et francs à cheval	42 gros.
11°	Ryders ou cavaliers de bon poids [3]	39 gros.
12°	Lions d'or de bon poids	43 gros.
13°	Alfonsins de bon poids [4]	1 ducat ou 39 gros.

(1) Le Conseil.

(2) Réunis à Carpentras.

(3) Monnaies d'or émises en Hollande, dans le duché de Gueldre, le duché de Brabant, en Ecosse, dans la Frise, etc.

(4) Pièces d'Alphonse Ier, roi d'Aragon, de Naples et de Sicile. Ce sont plutôt les pièces de ce prince que les *marabotins alfonsins* du Portugal.

14° Gros d'Avignon et de Provence..... 10 deniers.
15° Parpailloles provençales de Tarascon.... 18 deniers.
16° Carlins de Bologne, 20 patards ou 2 gros et 12 deniers.
17° Patards d'Avignon et de Provence..... 3 deniers.
18° Testons de Savoye et de Milan.. 9 gros.

Le tarif de 1485 appelait les divers testons de Milan, battus par Galéas-Marie Sforza (1468-1476), par Bonne et Jean-Galéas (1476-1483) et par Louis-le-Maure, tuteur de son neveu Jean-Galéas (1476-1494), « grands gros de Milan » et leur attribuait une valeur de 8 gros, 6 deniers ou 8 gros 1/4. Le tarif de 1497 augmenta leur valeur d'un gros; le troisième tarif ramena cette même valeur à 9 gros. Les autres espèces ont les mêmes valeurs dans les trois tarifs, lorsqu'elles y sont énumérées.

Le manuscrit renferme ensuite quelques lignes qui concernent : 1° « Le chemin le plus aysé, facille et utille à tenir, « tant pour loger que pour pérégriner en la saincte cyté « de Rome, à commansser de la noblo cité de Paris, « ville capital du Réalme de France ; » 2° « les portes qui « sont dans la cité (de Rome) ; » 3° « les mervelhes de la « cité de Rome ; » 4° la sentence de Ponce Pilate (1). Tout cela offre certainement quelque intérêt, mais n'a aucun rapport avec la numismatique. Aussi je me borne à indiquer les titres des matières traitées.

III.

Le troisième document numismatique renferme le poids et la valeur de 30 espèces de monnaies d'or.

(1) En voici la teneur : « *Duplicum sententie late per Pilatum adversus Jhesum, « reperte Vienne, mense aprilis m° quingentesino XI°, in quodam cofreto ferato in « terra asconso :* Nos, Poncius Pilatus, judex Jherusalem sub potentissimo Imperatore « Tiberio Cesare, nobis sedente pro tribunali ob zelum justicie et sinegoge populi Judeo- « rum, presentatus est nobis Jhesus Nazarenus, qui temeraria assertione filium Dei se « dixit, licet (de) paupercula muliere natus sit, et Regem Judeorum se predicat, templum « Salomonis destruere se jactat, populum a mosaica lege probatissima revocat, et, omni- « bus visis et probatis, eum in crucis patibulo suspendendum et crucifigendum fore « una cum duobus latronibus condempnamus. Ite tenete eum. » Je donne ce texte pour ce qu'il vaut.

Valeur.	Noms.	Poids.	Valeur du denier en poids.
1° ff. 3 s. 8 (1)	Ducas larges..... pezont	2 deniers, 18 grains	val lo denier ff. 1
2° ff. 3 s. 6	Ducas de Chambro..... »	2 d., 16 gr.	gr. 4
3° ff. 3 s. 6	Escus de solheil..... »	2 d., 16 gr.	
4° ff. 3 s. 4	Escus de Rey..... »	2 d., 14 gr.	
5° ff. 3 »	Escus de Foys..... »	2 d., 16 g.	val lo denier ff. 1 s. 2
6° ff. 3 »	Escus de Brethagno..... »	2 d., 16 g.	
7° ff. 3 »	Escus de Savoye..... »	2 d., 16 g.	
8° ff. 3 s. 6	Escus d'Avignon nous (2)..... »	2 d., 16 g.	
9° ff. 3 »	Escus de Geneve..... »	2 d., 16 g.	
10° ff. 3 s. 4	Escus de Tholozo (3)..... »	3 d., 4 g.	val lo d. ff. 1 s. »
11° ff. 3 s. 12	Escus viehs..... »	3 d., »	
12° ff. 3 s. 12	Frans à cheval..... »	3 d., »	
13° ff. 3 s. 12	Frans à pié..... »	3 d., »	
14° ff. 3 s. 12	Réaulx..... »	2 d., 22 g.	val lo d. ff. 1 s. 3
15° ff. 3 s. 6	Ridos..... »	2 d., 20 g.	
16° ff. 3 s. 6	Salus..... »	2 d., 18 g.	
17° ff. 3 s. 18	Avglinos (4)..... »	3 d., 3 g.	
18° ff. 4 s. »	Castilhanos..... »	3 d., 12 g.	
19° ff. 7 s. »	Nobles à la Rozo..... »	6 d., »	val lo d. ff. 1 s. 4
20° ff. 6 s. 12	Nobles à la Nau (5)..... »	5 d., 8 g.	
21° ff. 3 s. 8	Lions..... »	3 d., 8 g.	val lo d. ff. 1 s. »
22° ff. 2 s. 8	Florins au Monde (6)..... »	2 d., 14 g.	
23° ff. 2 s. 8	Florins à las allanssos (7)..... »	2 d., 16 g.	val lo d. ff. » s. 18
24° ff. 2 s. 8	Florins à la Croix St Andrieu (8) »	2 d., 16 g.	
25° ff. 2 s. 12	Florins au Monde nous (9)..... »	2 d., 14 g.	val lo d. ff. »
26° ff. 2 s. 2	Florins au tret (10)..... »	2 d., 14 g.	s. » (en blanc)
27° ff. 2 s. 2	Lions rampans (11)..... »	2 d., 14 g.	
28° ff. 2 s. 4	Florins d'Aragon..... »	2 d., 16 g.	val lo d. f. »
29° ff. 2 s. 4	Florins de Provenso..... »	2 d., 16 g.	s. » (en blanc)
30° ff. 2 s. »	Florins d'Avignon..... »	2 d., 4 g.	

(1) Ce florin, monnaie de compte, valait 12 sous.
(2) Ecu de Jules II et de Georges d'Amboise.
(3) Ecus émis à Toulouse et fort en vogue.
(4) Monnaie d'or ayant probablement un aigle au droit (Allemagne, Saluces, etc.).
(5) Les nobles à la rose et les nobles au vaisseau ou à la nef sont des pièces anglaises.
(6) Florins frappés à Francfort-sur-le-Mein, à Hambourg, dans le comté d'Ostfrise, dans la Saxe, etc.
(7) Florins allemands peut-être des ducs de Clèves.
(8) Florin de Philippe-le-Bon, frappé dans la Flandre. Florins du duché de Brabant, d'Ecosse, d'Anvers, etc.
(9) Pour ces florins neufs, voir la note relative aux florins au globe crucifère (monde).
(10) Florins des évêques d'Utrecht.
(11) Clemmergulden du duché de Gueldre.

On remarquera que certaines pièces sont groupées ensemble sans distinction du lieu de leur émission, telles que les francs à pied, les francs à cheval, les réaulx, les ryders ou cavaliers, les saluts, etc.... Cela tient à ce que leur poids et leur titre étaient partout identiques. Les indications, comme poids et comme valeur, sont toutes exactes. Quant à la valeur du denier de ces pièces, plusieurs chiffres sont faux.

Les « escus de Rey » désignent des écus du Roi de France, au poids affaibli de 2 d. 14 grains. Les « escus vielhs » sont également des écus français, mais de Charles VI.

Toutes les évaluations sont faites en monnaie courante d'Avignon, de même que dans les deux premiers textes et dans tous les textes suivants.

Cette suite de trente types de monnaies d'or ne comprend que les monnaies les plus en faveur. Elle ne mentionne pas les florins d'Orange et d'autres espèces de la région que nous retrouverons plus loin. C'est en définitive une table très sommaire des principales pièces d'or qui circulaient à Avignon en 1511.

IV.

Notre manuscrit contient ensuite une table de multiplication, des sentences, des proverbes, des vers, l'aunage des toiles grossières et des toiles fines, le nom et la couleur des pierres précieuses, puis le poids de quelques monnaies d'or.

Ayssy (1) *s'ensuit le poys de l'or de totes païs.*

Nobles d'Angleterro..... d. 6.

(1) Ici.

Réaulx, Escus de Tholozo, Francs à pié.... d. 3, gr. 6.
Escus Vieulhez et Francs à chival..... d. 3, g. 7.
Escus, Moutons et Florins d'Alamagne,
bons..... d. 2, g. 22.
Dobles d'Espagnho et Mores (1)..... d. 6, g. 4.
Florins de papo de royno vielz (2)..... d. 2, g. 8.
Florins de Aragon..... d. 2, g. 23.
Florins de Chat (3)..... d. 2, g. 16.
Moutons..... d. 2, g. 4.
Arfonsin val lo ducat (4)..... d. 4, g. 12.
Ducas bons et turs (*sic*) (5)..... d. 3.
Lions de Borgogne..... d. 3, g. 16.
Salus de Borgogne..... d. 3.
Rides de Borgogne..... d. 3. g. 4.
Pitres de Borgogne (6)..... d. 3. g. 17.

Quelques poids diffèrent de ceux indiqués dans le texte précédent. Cela tient sans doute à ce que notre Avignonais a étudié cette fois des pièces provenant d'autres émissions, car il n'a dû relever que le poids de pièces bien conservées. D'autre part, ses textes n'étant pas accompagnés de dessins comme le *Livre du Changeur Duhamel*, on ne peut faire des attributions aussi précises qu'on l'eût désiré et s'assurer si les poids ci-dessus concordent très exactement avec ceux donnés par les auteurs.

(1) Doubles de Castille et doubles Marroquins.

(2) Ces vieux florins de Provence sont ceux dits *de la Sentence* et ceux dits *de camera* (*R. Num.* 1886. Blancard. *Sur le florin provençal*).

(3) Florins dont j'ignore l'origine. Le Blanc (ord. du janvier 1470), Laugier (ord. du 2 janvier 1479) dans sa *Monographie des Monnaies de René d'Anjou* et Blanchet dans son *Hist. monétaire du Béarn* (ord. du 30 nov. 1489 et du 20 mars 1493) citent ces pièces qu'aucun auteur n'a encore pu identifier.

(4) Voir la note du 2me texte.

(5) Ducats durs au toucher.

(6) Florins des ducs de Bourgogne. *Le livre du changeur Duhamel* (p. 58) publié par M. Blanchet donne de même le nom de « bonnes obolles *petre* » à un florin frappé à Coblentz. Les quatre dernières pièces du document n° 4 sont des lions, des saluts, des cavaliers et des florins battus non en Bourgogne, mais par les ducs de Bourgogne. Le Blanc cite (p. 252) dans l'ordonnance du 4 janvier 1470 les « Piétres de Flandre et de Brabant. »

V.

Gaucher Blégier passe ensuite à l'étude des monnaies d'or françaises; le texte suivant ne vise qu'exceptionnellement les *nobles* d'Angleterre et ceux de Flandre.

Nos te vollons monstrer comant tu soras (sic) conestre l'or et l'argent.

1° *Escus vieulhz* qui ont esté fés an Fransso ansiennement et ont les tagles bien factos et sont bien doux à la man (1) et n'ont que V batons à la stoylle (2) au miluno (3) de la grant croix, sont à caras, pezant 3 d. de Paris ..... 23 caras 5/8

2° *Francs à pié et à chival* qui ont estés fés en Fransso ansiennement, se peson per or d'escus que sont à caras..... 23 5/8

3° *Sallus* qui ont estés fés en Fransso et que se font encoros et la lectre dict *Carolus dey gratia Francor rex*, sont à caras..... 23 5/8

4° *Réaulx* qui se font en Franse et la lectre dict *Carolus Dey Gracia Francor Rex* sont à caras et pezon d. 3 de Paris..... 23 5/8

5° *Nobles* d'Anglaterro qui ont esté fais ansiennement en Angleterre et pézent 6. d. de Paris et la lectre dict *Edwardus Dey Gracia Rex*, sont à caras..... 23 7/8

6° *Nobles* qui ont estés fés an Franso et an Angloterro et an Flandres et pézent 6 d. de cort et dit la lectre *Hanrichus* (4) sont à caras 23 3/4

7° *Escus de Tornay* qut ont au milyeu de la

(1) A la main.

(2) L'étoile.

(3) Milieu de la croix du champ du revers.

(4) Les nobles faits en Flandre sont de Philippe-le-Hardi, de Philippe-le-Bon, etc.; ceux battus en France sont d'Henri V.

croys l'estoylle fectes à VIII batons, comant tu voys (dessin d'une étoile à 8 rayons) et de l'autro part le point dessous le *n* de *regnat* et le point dessous le (2e) *a* de *gracia* sont à caras 22 3/4

8° *Escus de Tornay* qui ont le point dessous lo *n* de *regnat* et n'ont point d'autre point sont à caras 22 1/2

9° *Escus de Tornay* qui ont le point dessous lo *n* de *regnat* et de l'autre part le point dessous le (2e) *a* de *gracia* sont à caras... 21 1/2

10° *Escus* qui ont estés fés à *Tornay*, an querque maniero que soyt, se péson tous lo un que party avec l'autre, sans nulle differanso (1) sont à caras 22 1/4

11° *Escus de Tollosse* qui se font maintenant, qui ont très tous (2) la tagla bien fecto et ont le point dessous lo *l* de *Carolus* et ouvert, comant tu voys (3) et ont desobre la petite croys une petite estoille sont à caras 22 1/4

12° *Escus* autres de *Tolloze* qui ont deux estoyles, l'une est dessous la petite croix dessus la corone et l'autro est dessous la croys du comensement des lectres (4) sont à caras 21 1/2

13° *Escus de Monpeylier* qui ont la tagle bien fecto et ont le point hovert dessous lo *o* de *Carolus* et de l'autro part le point overt dessous lo *v* de *vincit* comant tu voas (*sic*) ayci dessus (5), se passon à caras..... 22 1/4

(1) *Differanso* a le sens de *différence* et non celui de *différent*. Les écus du n° 7 sont ceux qui ont une étoile à huit rais au centre de la croix du champ du revers.

(2) *Très tous* signifie tous.

(3) Dessin d'un *L* avec un annelet au-dessous.

(4) Ces écus avaient une étoile au droit et au revers sous la croix qui précède chaque légende.

(5) Ici dessus ; un v et un o sont figurés avec un annelet au-dessous.

14° *Escus* autres de *Monpelier* qui ont estés fés dariérement et semblables de la tagla aux escus de *Tollozo* et sont soynés (1) comme les autres, se passon à caras..... 21 1/2

15° *Escus* qui furent batus à Lhon et ont dessous le triolet (2) une petite estoyle comant tu voys à 6 batons (3), et ont la tagle bien fecto, se passon à caras..... 22 1/4

16° *Escus de Lion* autres, qui ont dessous le triollet (4) une lunecto reversée an contrebas se passon à caras..... 19 1/2

17° *Escus* batus à *Sainct Andrieu* au raume (*sic*) (5), fays à sesti point (*sic*) dessa et de là sont à caras..... 15 1/2

18° *Escus* qui ont estés fais en Fransse et hont les lectres bien fectes et hont deux petites pointes an ceste maniero (6) en dessous de la croys et puys an ia de ceste maniero fors que ilz n'ont pas le point ayssy que vous voyez, mes hont ung petit point au miluno (*sic*) de *C* (7) de *Carolus* et ceutera se passon à caras..... 17 1/2

19° *Escus nous* de la lunecte reversée en bas, comant tu voys (8) et hont ung point dessous le *g* de *gracia* (9) et de l'autro part hont la lunecto an dessous la croys et un point dessous le *p* de *Xpistus* (*sic*), sont à caras..... 21 1/2

(1) Signés, c'est-à-dire ont le même « signal » que les autres (ceux du n° 13).
(2) Trèfle.
(3) Dessin d'une étoile à six rais. N. Rondot dans son étude sur *Les Maîtres particuliers de la Monnaie de Lyon* ne donne que le différent de Claude Besson pour la période antérieure à 1511.
(4) Trèfle, marque monétaire de l'atelier de Lyon.
(5) Saint-André au Royaume (aujourd'hui Villeneuve-lez-Avignon).
(6) Croix reposant sur une sorte de demi-cercle.
(7) un C avec un point à l'intérieur ; « et ceutera » est l'ancienne forme d'etc.
(8) Écus neufs avec une croix ayant une sorte de quart de cercle dans le 3e canton.
(9) Ces écus ayant les points secrets sous les 11e lettres des légendes ont été émis à Saint-Pourçain.

20° *Escus* autres de la lunecto reversée an ceste maniéro (1), sont à caras..... 21

21° *Escus de Monpelier* qui ont ung *o* ouvert an dessous de la croys au desobre de la corone et hont un *o* overt desobre le *o* de *Carolus* et de l'autre part ung point overt desobre le *v* de *vincit*, sont à caras..... 19 1/2

22° *Escus de Tornay* qui ont le point desobre l'escut comant tu voys (2) et pezon 3 d. et 3 grains de cort (3) sont à caras.. 20 1/2

23° *Escus de Montélimar* qui ont la croys ayssy fecto (4) et hont ung point dedans la corono et hont la lunecto versée, sont à caras 15

24° *Escus de Romans* fays an ceste maniéro (5) qui ont la lune reversée comant tu voys (6) et hont le point dedans la corone et le senhal de la Monoye (7), se passon à caras 19

25° *Escus de Sainct-Andrieu* qui ont d'une part du costé de l'escut une petite lune et de l'autro part dedans la crus (8) ung point, sont à caras..... 21 1/2

26° *Escus* qui sont batus par totes villes du Riaume (9) de Fransse et sont dox (10) à la main et dient ayssy les lectres *Carolus Dei Gra. Francor. Rex* et de l'autre part

(1) Croix avec une sorte de quart de cercle au premier canton.

(2) Ecu avec un annelet au-dessus. *Desobre* = dessus.

(3) Le poids est indiqué exceptionnellement en prenant pour base le marc de la Cour Romaine.

(4) Croix large et pattée.

(5) Croix dont le pied est prolongé à gauche en forme d'arc de cercle.

(6) Croix dont le pied est prolongé à droite de la même façon.

(7) Il s'agit du différent de l'atelier de Romans (point sous la 2me lettre).

(8) La croix du champ du revers.

(9) Royaume.

(10) Doux.

disent *Xps Vincit, Xps Regnat, Xps Imperat*..... (1)

27° *Timbres* (2) qui hont d'une par 4 flor dalis et de l'autre part sont les armes du roy de France qui sont dedans ung escu et dessus l'escu y a ung arminel (3), sont à caras... 21 1/2

Ce long texte prouve clairement que dans le commerce on apportait la plus grande attention à l'examen des monnaies royales françaises. On n'ignorait pas que tel point secret était la caractéristique de tel atelier et que certaines pièces avaient été émises à des titres différents, selon les besoins du trésor royal. Non seulement on tenait compte à Avignon de l'aloi, mais encore on vérifiait le poids.

Même au XVIIme siècle les écus de Charles VI, vulgairement « escus vieulz, escus vieulhez », étaient très recherchés, à la fois à cause de leur poids de 3 deniers (marc de Paris), mais encore à cause de leur excellent titre de 23 carats 5/8. Quelques-unes de ces monnaies n'étaient cependant considérées que comme ayant été frappées avec un aloi de 23 carats 1/2.

Les divers francs à pied et à cheval français furent toujours de même confondus ensemble à cause de leur excellent titre.

Gaucher Blégier a dû copier des textes du XVe siècle, contemporains de la frappe des saluts et des royaux, car les saluts n'ont été frappés que sous Charles VI et les derniers royaux ont été émis sous Charles VII. En 1514, leur fabrication avait cessé depuis longtemps et pourtant

(1) Blanc à l'original. Ces écus sont ceux de Charles VIII.

(2) Ecus et demi-écus heaumés de Charleo VI. Ces rares pièces étaient appelées vulgairement *timbres*, parce que l'écu de France y est *timbré* d'un heaume couronné.

(3) Heaume ou casque.

notre bon Avignonais dit qu'il est encore émis des saluts et des royaux en France.

Quant à l'expression d'écus « à la lunecte reversée », j'ignore absolument ce qu'elle signifie, malgré les modestes croquis dûs à la plume de Gaucher Blégier, que j'ai indiqués.

Les écus de Toulouse, de Tournai, de Montpellier, de Lyon, de Villeneuve-lez-Avignon, de Montélimar et de Romans étaient les plus répandus dans la circulation à Avignon. Malgré les affirmations de quelques auteurs, certains de ces écus ont été forgés à des titres par trop affaiblis. Les maîtres des ateliers qui les ont ouvrés, ont dû se conformer aux ordres qu'ils avaient reçus ; ce fait démontre qu'au XVe siècle l'altération des espèces royales fut plus fréquente qu'on ne le suppose généralement.

Les écus de l'article 19, dits nouveaux (nous), appartiennent à Louis XII.

VI.

Le sixième texte concerne les florins.

S'en sec la ligue des florins (1).

1° *Florins de Papo de la Royne Johanne* sont à caras 23 7/16 et hont de tara per marc X d., en grans per piesso 0/19.

2° *Florins de Reine* qui desobre le baston de la crois (*sic*) ayssy fet (2) sont à caras 22 3/4 et hont de tara per marc X deniers, per piesso est 3 grans.

3° *Florins de Pape* qui n'ont pas ung point au milieu de les cles, comant tu voys (3), et sont à caras 22 3/4 et (hont) de tara per marc X d., per piesso est 3 grans.

(1) S'en suit le titre (*liga*) des florins.

(2) Croix à long pied. Gaucher Blégier a dû oublier entre qui et desobre les mots « n'hont pas de point ».

(3) Les deux clefs papales en sautoir avec un annelet entre les anneaux.

4° *Florins de Pape* qui hont ung point es cles, comant est dessus, sont à caras..... 22 1/4

5° *Florins de Pape de Reyne* qui ont le point clos au baston de la croys, comant tu voys (1) sont à caras 22 et ses (2) qui ont le point obvert sont à caras..... 22 3/4

6° *Florins de Pape vaxus* (*sic*) qui hont d'une part une mictre et en icelle mictre (y) a 9 petits ..... (3) et de l'autro part dos grands cles sont à caras..... 23 7/16

7° *Florins de Pape de Lune* (4) qui ont d'une part une lune et de l'autre part dox cles (5) sont à caras..... 23 7/16

8° *Florins de Royne* qui hont d'une part *Sant Johan* que tient une croys à la meyn et au bastun (6) de la croyx non hi a point de point et de l'autre part les armes du Roy de Cécille et disent les lectres *Ludovicus* etc. sont à caras..... 22 3/4

9° *Florins de Royne* qui hont d'une part les armes du Roy de Cécille et disent les lectres *Ludovicus Dei Gracia Rex Cecilie* (*sic*) et hont ung point hovert au bastun de la croys, sont à caras..... 22.

10° *Florins d'Aragon* qui ont d'une part Sant Johan et de l'autro part une fleur d'alis (7) como les armes de *Florentia* et disent les

(1) Croix à long pied avec un point clos au milieu du pied.

(2) Ceux.

(3) Mot illisible. Sans doute 9 fleurons. Quant au mot *vaxus* très lisible, je ne sais ce qu'il veut dire. Serait-il synonyme de *vieux*? En ce cas il s'agirait peut-être du florin de Grégoire XI, publié par M. Laugier *Monnaies inédites ou peu connues des papes et légats d'Avignon, etc.*. Gaucher Blégier n'était certes pas un calligraphe. Ses deux cahiers sont d'une lecture fort difficile.

(4) Florin de Benoit XIII (*Petrus de Luna*) (P. d'Avant, n° 4,210).

(5) Deux clefs. Dos, dox = deux.

(6) Pied de la croix que tient saint Jean-Baptiste.

(7) Fleur de lys.

lectres devers la fleur dalis *Araguonis* sont à caras..... 17 2/3
et hont de tara per marc 2 deniers et 16 grans per piesso.

11° *Florins d'Aragon* vieux, qui hont au costé de Sanct Johan dos vaches sont à caras (1) 16
et hont de tara per marc 64 d. et 1 gran per piesso.

12° *Florins d'Orange* (2) qui ont au costé de Sanct Johan ung armet (3) et sont comme ceux d'Aragon sont à caras..... 18

13° *Florins de Pape Martin* (4) qui hont entre les doux cles une colonne sont à caras... 22

14° *Florins de la Marche* qui hont d'une part le monde sont à caras..... 19 1/2

15° *Florins de Rin* (5) qui hont bon son, sont à caras..... 19

On ignore la date de la première fabrication des florins provençaux, mais grâce aux remarquables travaux de M. Blancard, on possède les renseignements les plus précis sur quelques-unes des émissions des florins de la Reine Jeanne.

Les florins « de Papo de la Royne Johanne » (art. 1) sont ceux qui furent émis en prenant pour base la taille et le titre des florins pontificaux; il doit s'agir par conséquent des florins de *camera* (24 carats) et des florins *de*

(1) Les florins d'Aragon ne furent jamais forgés dans l'Aragon, mais à Valence, à Barcelone, à Perpignan, à Mayorque et à Gironne. Pierre IV avait fait frapper en 1346 à Perpignan des florins à 23 carats 3/4. Plus tard, il abaissa le titre à 18 carats (Heiss. *Annuaire de la Société Française de Numismatique*, 1892, p. 343, notes 2 et 3). Notre texte établit qu'il y eut d'autres altérations.

(2) Blégier avait d'abord écrit *Aragon*. Il a substitué avec raison le mot Orange à celui d'Aragon.

(3) Un casque ou heaume.

(4) Martin V (1415-1431) (P. d'Avant, n° 4,238). Cet auteur appelle à tort cette monnaie un sequin.

(5) Florins émis sur les bords du Rhin par divers princes.

la sentence (23 c. $^{7}/_{8}$). Les florins visés par l'art. 1 étant à 23 carats $^{7}/_{16}$, sont les florins *de la sentence* émis à Tarascon en 1365. D'après l'ordonnance, ils devaient être à 23 carats $^{7}/_{8}$; il est fort possible qu'ils n'aient été émis qu'à 23 carats $^{7}/_{16}$, c'est-à-dire avec un affaiblissement de $^{7}/_{16}$ de carat. Les florins de 22 carats $^{3}/_{4}$ sont les florins de 12 gros fabriqués à Saint-Rémy en 1370, 1371 et 1372 et les florins de même valeur battus à Tarascon de 1372 à 1374. Les uns n'ont pas de point à la naissance du pied de la croix; les autres ont un point ouvert (art. 2 et 5). Les florins à 22 carats ont un point clos au pied de la croix (art. 5); ce sont les florins de la croisette, forgés à Tarascon en 1365 (1). Quant aux florins de Louis II (art. 8 et 9), j'en ai fait une étude spéciale à laquelle on pourra se reporter (2).

Dans son excellente *Numismatique féodale du Dauphiné* (p. 126), M. Morin-Pons a publié une ordonnance du 28 juin 1354, où on lit: « ... Et signum faciant in dictis flo-
« renis cudendis tale videlicet quod in dictis florenis
« puncta duo que fiebant rotunda et clausa in florenis
« cussis usque nunc, in pectore ymaginis Sancti Jo-
« hannis et in cruce, fiant amodo apperta cum modica
« concavitate ad differentiam aliorum. » Cet érudit numismatiste a le premier signalé l'importance de l'étude de la nature du point placé sur la poitrine de saint Jean-Baptiste et du point gravé sur le pied de la croix. On peut être étonné à bon droit que les auteurs les plus récents n'avaient pas abordé cette question lorsqu'ils ont décrit des florins provenant des ateliers de la rive gauche du Rhône. Comme on l'a vu, c'est en se basant sur l'absence du point sur la croix ou sur sa présence et sur sa forme que les changeurs parvenaient à déterminer le titre des florins provençaux.

(1) Sur le florin provençal (*Revue Numismatique*, 1886).

(2) *Les monnaies de Louis Ier d'Anjou frappées à Avignon* (1382).

Voici le tableau des émissions des florins pontificaux jusqu'à Benoit XIII, au point de vue du titre :

1°	1322 à 1334	Jean XXII (1316-1334)..	Florins à 24 carats	Pas de remède pour le titre	Atelier de Sorgues
2°	1344	Clément VI (1342-1352).	Id.	Id.	Id.
3°	1364	Urbain V (1362-1370)...	Id.	Id.	Atelier d'Avignon
4°	1367-1368	Id.....	Id.	Id.	Id.
5°	1371	Grégoire XI (1370-1378)	1° Florins de 28 sous à 24 carats.....	Id.	Id.
			2° Florins de 24 sous à 23 carats $^3/_4$.....	$^1/_{16}$ de remède	Id.
6°	1384	Clément VII (1378-1394)	Florins à 24 carats au type de Jean XXII (1)	Pas de remède	Id.
7°	1393	Id.	1° Florins de 30 sous à 23 carats $^3/_4$	Remède de $^1/_8$	Id.
			2° Florins de camera à 24 carats	Sans remède	Id. (2)

(1) « Ad ligam et signum sancte memorie domini Johannis Pape XXII » M. Blancard a prouvé qu'en 1372 et en 1411 on frappa à Tarascon des gillats semblables à ceux de Naples avec « ymago bone memorie domini regis Roberti » (*Rev. Num., 1886. An. de la Soc. Franç. 1885*). Robert mourut en 1343. De même à Avignon on émit en 1384 des florins anonymes au type et au différent de ceux de Jean XXII. Ces faits ne furent certainement pas isolés ; ils se reproduisirent dans le Sud-Est pour des espèces ayant une grande vogue. On voit par là combien sont fragiles les conclusions tirées de l'étude d'une *seule* trouvaille de *monnaies féodales* du sud-est, au point de vue de la fixation de la date de leur enfouissement.

(2) Garampi. *Appendice di Documenti*, nos IV, V, VI, VII, XI, XIII, XV, XVII et XVIII.

Les florins visés par les art. 3 et 4 sont des florins du XVe siècle ; l'altération des florins pontificaux ne commença que sous Jean XXIII (1410-1417) et l'art. 7 établit que ceux de Benoit XIII, son prédécesseur, étaient encore à 23 carats $^{7}/_{16}$. Je profite de l'occasion pour rectifier un lapsus. La pièce de Calixte III que j'ai publiée sous le nom de *sequin* (1) est un florin. J'avais été induit en erreur par tous les auteurs qui ont étudié les monnaies pontificales et qui appellent à tort les pièces similaires des sequins.

Quant aux florins de l'art. 5 à 23 carats $^{7}/_{16}$, ils pourraient appartenir à Grégoire XI, quoique les florins de 24 sous de ce souverain pontife devaient être émis à 23 carats $^{3}/_{4}$ et $^{1}/_{16}$ de remède, soit avec un titre minimum de 23 carats $^{11}/_{16}$ ($^{3}/_{4} - {}^{1}/_{16} = {}^{11}/_{16}$). Ou mieux encore ils doivent être d'une émission inconnue, faite sous ce pape à 23 carats $^{7}/_{16}$.

Les florins « de la Marche » ayant un monde doivent être des florins allemands. En tout cas, ils n'ont aucun rapport avec le comté de la Marche, réuni à la couronne de France en 1322 par Charles IV, ni avec les sequins pontificaux battus à Ancone au revers de SANCTVS PETRVS. MARCHIA au nom d'Alexandre VI.

Tous les florins d'Orange sans exception au différent du casque ou au casque surmonté d'un cornet sont de Raymond V (1339-1393) (voir le texte VIII pour leur titre).

VII.

L'étude des moutons succède à l'énumération des florins.

La lie (2) *des moutons.*

1° *Moutons vieux* à grosse laine (3) qui font

(1) *Un sequin avignonais inédit du pape Calixte III.*
(2) Aloi (liga), triolet (trèfle).
(3) Laine.

une croys qui se tient dessus le triolhet du moton feto ayssy (1) sont à caras 21 1/2

2° *Motons* qui hont quatre flor d'alis et une croys autour du mouton sont à caras..... 21 1/2

3° *Motons vieux* qui ont seulement ung triolet faicto an guisse d'une crois, aussy 4 flors d'alis comme tu voys (2) sont à caras 22 3/4

4° *Motons* qui hont troys flurs d'alis et une petite croys au lieu d'une flur d'alis sont à caras..... 21 1/2

5° *Motons* qui ont une flur d'alis et une lunecte dessous le moton sont à caras..... 19 1/2

6° *Motons* qui hont 3 flors d'alis (au revers) et une petite crois au baston et ung triolet dessous le moton se passont à caras..... 19 1/2

7° *Motons de Sainct Andrieu* (3) qui hont 3 flurs d'allis (au revers) et une crois bastonnée desobre le moton, sont à caras..... 17 1/2

8° *Motons de Lion*, sont à caras..... 17 1/2

9° *Motons de Paris* sont à caras..... 16 1/2

10° *Motons de Sainct Andrieu* (4), contrefays de (5) *Monpelier* sont à caras..... 19 1/2

M. Hermerel a consacré une étude intéressante aux moutons d'or (6). Il établit que jusqu'à l'ordonnance du 17 mai 1417, le titre de ces monnaies fut toujours de 24 carats et qu'il fut ensuite abaissé à 23 puis à 22. Les anciens moutons à 24 carats servirent souvent à fabriquer d'autres monnaies d'or dans divers ateliers. Ainsi en 1384, Clément VII fit transformer des écus et des moutons royaux en 3,000 florins de *camera* anonymes

(1) Ici. Dessin d'une croix touchant la laine du mouton.

(2) Croix fleurdelisée. Gaucher Blégier a voulu désigner les anciens moutons à petite laine ayant quatre lys dans les cantons de la croix du revers.

(3-4) Villeneuve-lez-Avignon.

(5) (ceux de)

(6) *Revue Belge de Numismatique*, 1889, pp. 295-339.

au type et au différent de ceux de Jean XXII (1). Tous les moutons cités par Gaucher Blégier sont postérieurs à 1417 et appartiennent à Charles VI et à Charles VII. Aucun d'eux n'a été émis par Henri V.

Les moutons de l'article 2 sont ceux qui ont quatre lys dans les cantons de la croix du revers. L'expression « croys autour du moton » est vicieuse ; il faut lire « une croix au dessus du mouton ». A l'article 4, il faut ajouter avant le mot « sont », les mots « dans les cantons de la croix du revers » (Hoffmann, n° 4, mouton de Charles VI). Les moutons du n° 6 doivent être de Charles VII.

On savait que le titre de 23 carats avait été repris pour les moutons à partir du 18 juin 1419, puis celui de 24 carats dès le commencement de l'année suivante (2). On avait constaté que sous Charles VII, les agnels avaient été taillés sur la base de 22 carats (1423), de 20 carats (1427) et de 19 carats (1428) (3). Mais ces renseignements étaient généraux et n'étaient pas complets. Je crois qu'on peut classer à Charles VI les moutons « vieux » à grosse laine et ceux à petite laine (21 carats 1/2 et 22 carats 3/4) (art. 1 et 3) et les moutons du n° 4. Les autres appartiendraient tous à son successeur, avec des titres respectifs de 21 carats 1/2, 19 c. 1/2, 17 c. 1/2, 16 c. 1/2. Les moutons émis à Villeneuve-lez-Avignon et à Lyon et surtout ceux sortis de la Monnaie de Paris avaient un titre particulièrement affaibli. C'est là un fait nouveau, mais il est regrettable que les textes de Gaucher Blégier ou les documents publiés par de Saulcy, ne permettent pas de déterminer d'une manière précise l'époque de leur émission.

Les moutons forgés à Montpellier jouirent d'une certaine vogue durant tout le XVe siècle.

(1) « ... cudi faciatis et facere cudi possitis et debeatis de auro *Scudatorum* et *Mutonum* illustrissimi principis domini Regis Francie... » Garampi. *Appendice di Documenti*, XVII.

(2) Hermerel. *Op. cit.*, p. 313.

(3) id. p. 338.

VIII.

Après les moutons, Gaucher Blégier décrit les ducats.

S'en sec la lie des ducas.

1° *Ducas de Bologne* qui hont d'une part un lion et de l'autre part ung *Sanct Piere* et disent les letres *Bononia* sont à caras..... 24.

2° *Ducas de Millan* qui hont d'une part le duc de Millan coroné et à chival et disent les letres *Philipus Maria Dux* et de l'autre part ung basinet et ung serpent vollant (1) sont à caras... 24

3° *Ducas de Savoyt* qui hont d'une part les armes du duc de Savoie et de l'autre part ung homme armé d'uno espée et disent les lectres *Amedeus Dux Sabaudie* sont à caras..... 24

4° *Ducas d'Aurange* qui hont ung cornet et ung armet sont à caras..... 22

5° *Ducas* autres de *Aurango* qui hont ung armet sans autre deferansso sont à caras..... 21

6° *Ducas de Alamagno* qui semblant estre de Florensso, se non que devers la flur d'allis disont les letres le nom du segont seynhor, qui sont batus, sont à caras..... 22 1/2

7° *Ducas de Alamagnha* de la dart (*sic*) sont à caras 17 2/3

8° *Ducas de Rodes* qui hont ung point au milieu du baston et disent les lectres *Eyssiasis* (*sic*) *Deo* sont à caras..... 21 1/2

9° *Ducas de Rome* qui hont d'une part *Sant Johan* et près de la teste à la miey se monstre une petite véronique et dizent les lectres *Roma caput mundi* et de l'autro part *Sant Peyre* et un home agenelhious (2), se passont à caras..... 23 7/8

(1) Philippe-Marie (1412-1450). Le « serpent vollant » est une *guivre*.
(2) A genoux.

10° *Ducas de Venissie* qui hont d'une part *Sant Marc* et ung home agenellos (1) et de l'autra part *Sant Marc* et disent les lettres *Syt tiby, Christe, datus, quem tu regis, iste ducatus* et sont dous à la men ..... (2).

11° *Ducas de Florensa* qui hont d'uno part *Sant Johan* et disent les lectres *Sanctus Johannes* et de l'autra part une flour d'allis et disent les lectres *Florentia* sont à caras..... 24

12° *Ducas de Pissa* qui hont d'uno part uno aygla ben feta et de l'autro part *Nostre Dame aveques son fis* et hont la tagla bien feta sont à caras.. 23.

13° *Ducas de Lucha* qui hont d'uno part *Sant Martini* (*sic*) et de l'autra part une teste coronée, barbue et disent les lectres *Julianus Dux* (*sic*) (3) sont à caras..... 23 7/8

14° *Ducas de Senna* qui hont d'une part un S fet anssin (4) et de l'autra part une croys bien feta et disent les lettres *Sena. Vetus, Senarum Dux* sont à caras..... 23 7/8

15° *Ducas Turquies* (5) qui sont propremant comant ceux de Venisso, senon qu'ils hont la taglo plus mal feta et sont plus durs à la men sont à caras..... 16

L'expression *ducat* signifiait souvent au moyen-âge non un vrai ducat, mais une monnaie d'or quelconque. J'ai rencontré divers textes avignonais, où les florins de Clément VII sont appelés *ducats*. De même plusieurs des monnaies citées dans ce texte sont des *florins*, telles que les ducats d'Orange (nos 4 et 5) et les ducats de Florence (n° 11). D'autres comme les ducats de Bologne et ceux

(1) Le doge agenouillé recevant un étendart des mains de saint Marc.
(2) Blanc à l'original.
(3) Erreur. La légende est S. VVLTUS DE LUCA.
(4) Ainsi. Dessin d'un S dont les deux extrémités sont réunies par un trait.
(5) Turcs.

de Rome (art. 1 et 9) sont des *sequins* ou des *florins* (voir la note 3 du texte I.), etc.

Les ducats frappés par divers princes ou souverains allemands circulaient en grande quantité dans le sud-est de la France au XVIe siècle et à la fin du siècle précédent. En général ils étaient peu estimés à cause de la faiblesse de leur titre. Ceux désignés en bloc sous le nº 6 sont évidemment des florins. Quant aux ducats « de la dart », j'ignore absolument ce que peuvent être ces monnaies d'un aloi si faible (17 carats ²/₃).

Le ducat de Savoie (nº 3) est un *écu*.

Les ducats d'Orange (nº 4) sont les florins au différent du casque surmonté d'un cornet et ayant au droit une croix au commencement de la légende. Les ducats de l'article 5 sont les florins ayant un casque au revers pour différent et au droit un cornet. Les florins au casque et imités de ceux d'Aragon (art. 12 du texte nº VI) ont un casque au revers et au droit une étoile avant la légende FLORI. AURA. Le titre de ces trois espèces de florins est désormais bien établi : 22 carats, 21 carats et 18 carats.

Les ducats de Rhodes (art. 8) sont encore aujourd'hui dénommés tantôt ducats, tantôt sequins.

Ceux de Venise, dont ils sont la copie, et à qui on donne d'habitude le nom de sequins, jouirent d'une vogue extrême au XVe siècle.

Les ducats de Sienne étaient aussi très estimés.

Les florins de Florence, les sequins pontificaux frappés à Rome et à Bologne, les ducats de Milan, les écus de Savoie et les sequins de Venise étaient d'or pur, comme les florins pontificaux *de camera*. Les paiements étaient fréquemment stipulés sur la rive gauche du Rhône en monnaies de cette nature. Les marchands profitaient de l'ignorance du peuple pour jeter dans la circulation des espèces d'or analogues au point de vue du type et frappées soit en Allemagne, soit ailleurs, mais ayant un titre

bien affaibli. Soit à Avignon, soit en Dauphiné, soit en Provence, toutes les ordonnances rendues par l'autorité compétente pour mettre fin à ces spéculations malsaines restèrent sans effet.

Si les ducats Turcs avaient un aloi faible, les ducats de Sienne et de Lucques et même ceux de Pise ne laissaient rien à désirer sous ce rapport tout aussi bien qu'au point de vue du poids. On ne saurait trop répéter qu'au moyen-âge et qu'au XVIe siècle, non seulement les marchands et les changeurs d'Avignon et de Carpentras pesaient les pièces de toute nature, mais encore cherchaient à connaître leur titre en se servant de listes dans le genre de celles que je publie aujourd'hui.

IX.

Le dernier document est relatif aux monnaies d'argent.

Nous te volons mostrer les liges (1) *de l'argent.*

1° Argent fin d'*Avignon* et de *Barsellone* et de *Provanse* est à..... d. 11, gr. 10.
2° Argent fin de *Paris*, segne (2) de la corone, est à..... d. 11, gr. 10.
3° Argent de *Cort* (3) est à..... d. 10, gr. 22
4° *Gros de Pape et de Provence* sont à d. 10, gr. 22
5° *Gros de Gênes* qui hont d'une part une croys bien feta et de l'autro part ung castellet (4) bien fet sont à..... d. 11, gr. 14.
6° *Gros de Dauphin* qui hont d'une part un Dauphin-Roy assetté (5) et ung petit dauphin qui est atesseta (6) à costé du Roy et de l'autro part a uno

(1) Aloi.
(2) Signe.
(3) Cour Romaine.
(4) Portail gênois, type bien connu.
(5) Assis.
(6) Adossé de chaque côté.

croys et doux rodes (1) qui sont escrites et dit la letra *Sit Nomen Domini Benedictum* sont à..... d. 10, gr. 18

7° *Gros de Senes* qui hont d'une part ung S fet anssin (2) et de l'autra part une croys bien feta sont à..... d. 11, gr. 10

8° *Gros de Millan* qui hont d'uno part un évesques assis (3) et tient una croys à la men et de l'autra part ung cheval et un home dessus tout armé et tient una espéa en sa men sont à d. 11, gr. 12

9° *Gros de Florensa* qui hont d'une part *Sant Joan* qui tient uno crois à la men et de l'autro part une flor d'allis de Florensa sont à..... d. 11, gr. 12

10° *Gros tornes de Frause* qui hont d'uno part ansyn (4) sont à..... d. 11, gr. 10

11° *Gros* qui se fasaient au Reaume qui hont d'uno part ung petit escu aveques 3 fleurs d'allis dans (5) et una corona desus, autour du dict escu est neuf flors d'allis et de l'autro part une petite croys feta ansy (6) et autour de la cros a 12 corones sont à d. 6, gr..... (7)

12° *Quart de Papa* et de *Provenso* sont à d. 5, gr..... (8)

13° *Quars de Daufin* qui hont d'une part

(1) Deux cercles ou grènetis. Gros de Charles VI. Delombardy attribue à cette pièce le titre de 11 deniers 12 grains.

(2) Dessin d'un S dont les deux extrémités sont reliées par un trait.

(3) Saint Ambroise.

(4) Dessin d'un portail à la croix. Contrairement à l'assertion de Blégier, les gros tournois étaient d'argent fin, 12 deniers. L'art. 2 nous apprend d'autre part qu'au XVIe siècle, l'argent fin de Paris était évalué comme étant à 11 d. 10 grains et c'est sur cette base que notre Avignonais mentionne les gros tournois.

(5) Dedans.

(6) Croix fleurdelisée.

(7) Le nombre de grains est en blanc, mais d'après Delombardy (*Cat. des monnaies françaises de la collection de M. Rignault*, p. 25) le titre de ces rarissimes *gros au rondeau* était de 6 deniers. Ces monnaies sont de Charles VII.

(8) En blanc.

ung daufin et dessus la testo du daufin une petite corone et de l'autro part une croys et as caires (1) de la crous 2 flor d'allis et 2 dauphins, sont à.. d. 5, gr. 6

14° *Quars de Savoya* qui hont d'une part une croys ansy feta et de l'autro part ung scut qui dit *fert* et est anssy (2) sont à..... d. 4, gr. 4

15° *Quars de Sant Paul*, qui sont ceux de pape senon che devers la grant croys au lieu (de) dos cles hont deux croys à..... d. 5, gr. 8.

16° *Quars de Gênes*, qui hont d'une part une croys bien feta et de l'autra part ung petit castellet (3) bien fet sont à d. 6. gr.....

17° *Quars de Borbon*, qui hont d'une part une croys et aux 4 caires de la cros a un triollet et de l'autre part 4 flor d'allis et une barre au mylieu de les 4 flor d'allis sont à..... d..... gr..... (4)

18° *Quars de Millan*, qui hont d'une part ..... an un..... et de l'autra part une croys sans autre (5) sont à d. 6, gr.....

Le nombre des monnaies citées est tellement considérable, que Roland, chez qui Gaucher Blégier était employé, ne devait pas être un simple marchand. Je ne crois pas trop m'aventurer en affirmant qu'il était changeur. Les renseignements que donne Blégier sont des plus précieux et si d'autres textes, comme *Le Livre du changeur Duhamel*, ont été surtout rédigés au point de

(1) Coins ou mieux cantons de la croix. Quarts de Louis dauphin (1409-1415) et de Charles VII (Morin-Pons. *Num. féod. du Dauphiné*, pl. XV, n° 6, pl. XVII, n° 2, pl. XVIII, n°s 2. 3 et 4.

(2) Fert dans un rectangle. Croix ordinaire.

(3) Portail gênois.

(4) En blanc. Quarts des Dombes Jean II (1459-1488) et Pierre II (1488-1503).

(5) Mot oublié. La description du droit est indéchiffrable.

vue du poids des espèces et de leur valeur, nos deux petits cahiers contiennent surtout des données relatives au titre des monnaies. Les auteurs modernes négligent trop souvent d'indiquer le titre, le poids, la valeur et le nom des monnaies qu'ils décrivent. Le titre, la valeur et le nom ne peuvent être découverts que dans les ordonnances monétaires ou les anciens documents. De réelles difficultés se présentent donc à cet égard, mais il serait facile de peser les pièces étudiées. Dans bien des cas, le poids est d'une importance capitale pour obtenir une classification certaine.

Les manuscrits de Blégier renferment peut-être quelques erreurs, inévitables dans une nomenclature aussi longue. Néanmoins leur intérêt ne saurait être discuté. Ils m'ont permis d'établir des faits nouveaux au sujet des florins d'Orange et des florins de Provence. Il faut regretter que la mention de chaque pièce n'ait pas été accompagnée d'une empreinte dans le genre de celles prises par le changeur Duhamel. Il aurait été alors possible de faire des attributions très précises et je n'aurais pas été obligé de m'en tenir aux généralités et de proposer des classifications douteuses, comme j'ai dû le faire pour plusieurs pièces. J'aurais pu écrire une notice beaucoup plus considérable, mais j'ai préféré me borner aux annotations les plus essentielles. Quant aux expressions provençales, elles diffèrent si peu des formes françaises, que tout le monde en comprendra le sens(1).

ROGER VALLENTIN.

(1) Durant l'impression de cette notice, j'ai fait de nouvelles recherches pour essayer de déterminer l'origine des « *florins de Chat* » (IVme texte) et des « *florins de la Marche* » (VIme texte, n° 14). Les premiers sont, à mon avis, les florins battus à Cortemiglia (Italie), par les Carretto ; ils ont au droit la légende + FLOR — EX CHA (*Revue Belge*, 1865, p. 434, t. XV, n° 5 ; PAUL JOSEPH, *Historisch-kritische Beschreibung des Bretzenheimer Goldguldenfundes*, etc., p. 83). Les seconds ont été émis par Théodore I Paléologue (1306-1338), marquis de Montferrat ; la légende du droit est + THEOD' — MARCHO (PAUL JOSEPH, id , p. 83). Il reste encore à identifier les *ducats* allemands « *de la dart* » (texte VIII, n° 7).

REPRISE DU

MONNAYAGE A NEUCHATEL EN 1789.

Depuis 1714 l'atelier monétaire de Neuchâtel sommeillait, sommeil profond, mais duquel il semblait à réitérées fois qu'on allât le tirer.

Peu de temps après que le pays eut été adjugé à la maison de Prusse, on avait frappé à Neuchâtel :

1032	pistoles,			
1622	écus,			
7764	demi-écus,			
12708	quart d'écus,			
65700	pièces de 5 batz ou		20	creutzers,
25856	»	»	10	»
496440	»	»	2	»
264180	»	»	1	»

Ces pièces portent le millésime de 1712, — demi-écu, quart d'écu, 2 creutzers ; 1713, — pistole, gros écu, demi-écu, quart d'écu, 20 creutzers, 10 creutzers, 1 creutzer.

Elles sont à l'effigie de Frédéric Ier. Quant aux écus et demi-écus de 1714 et de 1715 de Frédéric-Guillaume Ier, ils ne paraissent pas avoir été frappés dans le pays et, pour la plupart, n'avoir pas même été émis. Cependant le conseiller Josué Gaudot qui, avec J. Patry de Genève, avait présidé à l'émission de 1712-1713, avait tenté des

démarches en 1714 pour continuer la frappe; mais la commission des monnaies avait, le 10 janvier 1715, émis un préavis défavorable. En 1718 un sieur Kramer de Lucerne avait fait des propositions pour une fabrication de monnaies à Neuchâtel; mais elles n'avaient pas été admises. Un nouveau projet de Josué Gaudot, de la même année, n'avait pas été agréé davantage. L'année suivante, J. Patry de Genève reparaît sur la scène et un traité est conclu avec lui, mais pour échouer en 1722 par l'opposition du Conseil des Deux-Cents de Genève (1).

En 1725 il est de nouveau fait une proposition de frapper des demi-batz et des creutzers, qui n'aboutit pas plus que les précédentes. Pendant les années suivantes et jusqu'en 1775, il n'est plus même question de reprendre la frappe. L'hôtel des monnaies est totalement endormi, les outils les plus volumineux disparaissent même, tellement qu'à la dernière date fixée, M. Thiébaud informe la commission reconstituée « qu'il ne trouve nulle part « les montants du grand balancier, quoiqu'il les eût vus « du temps de Milord Maréchal et que ces montants « faisaient un article d'autant plus essentiel qu'ils pesaient « seuls environ 500 livres de fer. L'intendant des bâtiments, « mandé trois jours après, déclare qu'il ignore ce que sont « devenus ces gros montants de fer, mais qu'il croit se « rappeler que M. le gouverneur Michel avait vendu à un « maréchal beaucoup de vieille ferraille du château et qu'il « soupçonne que ce vieux fer peut bien avoir consisté en « vieux outils de la Monnaie. »

Dans une visite faite au château, MM. de la Commission déclarent qu'ils n'ont pu examiner la culotte et les montants du petit balancier « vu qu'ils sont enchâssés « dans un grand tas de bois au concierge ».

De longues tractations ont lieu pour régler les détails

(1) Voy. Demole, *Genève et les projets monétaires du gouvernement de Neuchâtel en 1722*, dans le *Musée Neuchâtelois*, 1885.

de la frappe, organiser l'Hôtel des Monnaies et surtout pour trouver un maître-monnayeur. Des recherches et des démarches sont faites à Genève, Berne, Fribourg, Soleure, même à Augsbourg et d'autres villes d'Allemagne. Enfin on finit par trouver à Fribourg un jeune homme qui serait à même d'accepter ces fonctions : c'est le fils d'un ancien maître-monnayeur, nommé Muller, et qui serait disposé, avec le secours de son père, à entreprendre la fabrication des monnaies de Neuchâtel. On visite différents emplacements à Serrières pour y installer les laminoirs, et la commission hésite longuement entre eux. Il se trouve même que certaine usine offerte ne possède qu'un droit précaire sur le cours d'eau. Pendant toutes ces négociations, il s'offre au Prébareau près Neuchâtel, sur le cours du Seyon, un établissement qui paraît propre à y établir non seulement les laminoirs, mais encore l'hôtel et tous les autres laboratoires de la Monnaie. Cependant le prix élevé exigé de cette propriété fait recourir à un autre projet. C'est de bâtir la Monnaie au nord de la Collégiale, entre le jardin du château et les greniers de la Seigneurie. Tout semblait en ordre, les plans et devis des bâtiments et des ustensiles avaient été adoptés; le rapport de la commission, revu par le Conseil, avait été envoyé à Berlin ; les surintendants avaient été présentés à la Cour, lorsque par un rescrit du roi, en date du 10 février 1779, le Conseil est informé « que S. M. ayant examiné « avec attention le rapport du Conseil du 8 décembre de « l'année passée au sujet d'une nouvelle fabrication de « monnaies, Elle juge convenable de suspendre pour le « moment présent cette fabrication et de la renvoyer à un « autre temps ».

Et voilà pourquoi le règne du grand Frédéric n'a pas laissé d'autres traces dans notre histoire monétaire.

« Les roys disposent suivant qu'ils le trouvent à « propos » avait dit Muller à la nouvelle de la décision de Frédéric.

Sept ans après le besoin de menues monnaies se fait si vivement sentir que l'on songe de nouveau à reprendre la fabrication ; 28 maisons de commerce les plus importantes de Neuchâtel adressent une pétition à M. le Gouverneur pour le supplier d'employer ses bons offices auprès de S. M. — Frédéric-Guillaume II — afin qu'elle daigne donner les ordres nécessaires pour faire accélérer la fabrication de petites monnaies que l'on fait espérer depuis longtemps.

Différentes idées sont alors mises sur le tapis. On songe à faire frapper à Fribourg, ou bien à utiliser les services du maître-monnayeur de Berne, Wagner. On paraît cependant désirer reprendre le monnayage à Neuchâtel, lorsque par un rescrit du 21 février 1787, à propos d'une différence d'une livre dans le prix d'achat du marc fin d'argent, le roi informe qu'il s'est déterminé à faire battre à Berlin pour Neuchâtel.

Le trésorier général, membre important de la commission des monnaies, ne semble pas avoir mal pris cette détermination; car, disait-il, « je ne vois pas « comment nous pourrions nous refuser à ce qu'on nous « demande ».

Le Conseil ne fut pas de son avis, et à la suite de son rapport du 17 avril, le roi accorda que la monnaie de Neuchâtel se frappât dans cette ville.

Dans son rescrit du 22 juillet 1787, il prescrivait entre autres que « sur le côté droit du coin dont on se servira vous ferez graver mon chiffre avec l'inscription : Roi de Prusse, Prince Souverain de Neuchâtel ».

C'est ce désir du roi qui a présidé à la confection de différents projets des pièces de 4, 2, 1 et ½ creutzers qui accompagnent ces lignes, et qui ont été reproduits d'après les cuivres originaux *(Pl. VIII)*. On y voit en effet les initiales du roi entrelacées au centre du revers ou disposées dans les cantons de la croix. Cependant cette innovation ne paraît pas avoir été reconnue heureuse,

et les projets qui obtempéraient au désir du roi ne semblent pas même lui avoir été soumis. En effet, dans un nouveau rescrit du 7 juin 1788, Frédéric-Guillaume s'exprime ainsi :

« J'ai vu par les empreintes de monnaie jointes à votre « rapport du 19 du mois passé, qu'au lieu de mon chiffre, « ordonné par mon rescrit du 22 juillet dernier, qui se « trouve sur tout le billon d'ici, vous voulez faire graver « sur les coins de celui de Neuchâtel, les armes de Châlons « et de Neuchâtel, ornées d'un écusson aux armes de « Brandebourg.

« Quoique le chiffre convienne mieux au billon que les « armes, Je veux cependant agréer ces empreintes, avec la « différence qu'au lieu de l'aigle de Brandebourg, vous « ferez placer celui de Prusse avec les attributs de la « Royauté dans l'écusson ; outre cela les lettres SVP « (supremus) doivent être ajoutées dans l'inscription après « les lettres PR (princeps). »

Le projet adopté pour la pièce de 2 creutzers frappée en 1789 est à peu près celui qui figure au milieu de la plaque contenant 8 pièces, on ajouta au droit, suivant le désir du roi, SVP après PR ; par contre l'exiguité de la pièce de demi-creutzer, frappée la même année, ne permit pas cette adjonction ; il fallut même supprimer « et V » en ajoutant un V à NO. Quant à l'empreinte, c'est en somme celle qui figure sur le même dessin.

Pour les batz, — 4 creutzers — des années suivantes, on choisit l'empreinte du haut, en entourant l'écusson et la croix d'un cercle.

On finit par trouver un maître-monnayeur dans la personne de François Warnod, qui s'était perfectionné dans son art à la Monnaie de Fribourg. Le 17 février 1789, par une convention passée avec lui, il était installé dans ses nouvelles fonctions, prêtait serment, ainsi que ses ouvriers, et la nouvelle fabrication commençait aussitôt.

On frappa en 1789, 4278 marcs en pièces de 2 et de

demi-creutzers. La fabrication continua dès lors régulièrement jusqu'en 1803. En 1806, elle reprenait sous le Prince Alexandre Berthier.

W. Wavre [1].

(1) Résumé d'un mémoire publié dans le *Musée Neuchâtelois*. 1893, p. 245-246 et 284-290.

LE

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

Les lecteurs de l'ancien *Bulletin de la Société suisse de Numismatique* se souviennent sans doute que dans un des derniers numéros de cette publication (1) j'ai parlé d'une découverte importante de deniers de l'évêché de Genève, qui venait d'être faite près de cette ville, au mont Salève, à quelques pas du sentier du Pas-de-l'Échelle, et qu'après avoir fait l'historique de cette trouvaille et rendu compte d'une manière sommaire et cursive des principaux faits qui s'y rapportaient et des premières déductions qui semblaient en découler, j'annonçais une description plus complète, faite à loisir, de ce trésor. Je tiens aujourd'hui ma promesse.

Le mot trésor est ici parfaitement à sa place : c'en est un, non seulement au point de vue matériel et métallique, car une collection de plusieurs centaines de pièces d'argent trouvées en terre, ayant une valeur vénale considérable, mérite certainement cette appellation ; mais c'est un trésor surtout au point de vue de la science numismatique ; on a trouvé réunies en un nombre étonnant d'exemplaires et de variétés différentes des pièces qui n'étaient jusqu'alors représentées dans quelques médailliers, les unes que par un petit nombre de spécimens, d'autres par un seul ; d'autres enfin étaient absolument

(1) *Bulletin de la Société suisse de Numismatique*, XIe année, p. 46 et suivantes.

inconnues, non seulement inconnues mais inattendues, c'est-à-dire dont on n'aurait jamais songé à supposer l'existence possible.

Ayant déjà raconté assez longuement dans le *Bulletin* l'histoire de la découverte de notre trésor, je me bornerai maintenant à en résumer les traits principaux en laissant de côté la partie anecdotique de cette curieuse affaire.

La découverte a eu lieu, comme toujours par l'effet du hasard, le 11 août 1892. L'endroit s'appelle dans la contrée la Grotte des Faux-monnayeurs ; c'est une excavation naturelle, probablement agrandie par la main de l'homme, qui se trouve au bas d'une paroi de rochers du mont Salève, commune d'Etrembières, en Savoie, à quelques pas du sentier du Pas-de-l'Échelle qui tend de Veyrier, village genevois, à celui de Monnetier, situé entre les deux Salèves. D'après la tradition, cette grotte aurait été autrefois un repaire de malfaiteurs, ce qui n'a rien que de probable. En cet endroit, il n'y a pas de passage et l'on n'y parvient même qu'avec assez de peine; on y avait installé l'an dernier une forge provisoire en vue du percement d'un tunnel. La cachette était une simple cavité rectangulaire creusée dans la terre à la profondeur de quelques décimètres, flanquée et couverte de pierres brutes. Il convient de noter que le terrain calcaire, protégé par d'immenses rochers du côté du midi, d'où vient le plus souvent la pluie dans notre région, est extrêmement sec, ce qui a été favorable à la bonne conservation des monnaies, quoiqu'elles ne fussent renfermées dans aucun récipient.

Les pièces trouvées étaient, autant qu'on peut le savoir, au nombre de 1000 à 1200, dont 8 à 900 ont été conservées ; la présente étude porte sur près de 600 exemplaires qui ont passé entre nos mains.

Dans ce nombre il y avait un denier de l'archevêché de Vienne (en Dauphiné) et un de l'évêché de Lausanne ;

ce dernier, postérieur de deux à trois siècles, a dû se trouver là par hasard plus près de la surface [1]. Tout le reste appartient au monnayage de l'évêché de Genève. A ce point de vue, le cas est curieux et voici les réflexions qu'il m'inspirait il y a quinze mois et que je crois devoir reproduire textuellement parce que je n'ai rien à retrancher ni à ajouter à mon appréciation de la première heure : « Presque toujours, pour ne pas dire toujours, « un trésor enfoui en terre ou muré dans un bâtiment, « se compose de pièces de différentes valeurs et provenant de pays différents ; le plus grand nombre des pièces appartiennent à la contrée, petite ou grande, où la « trouvaille a eu lieu, d'autres aux souverainetés voisines, d'autres enfin à des pays plus éloignés, et ce sont « les moins nombreuses. Pourtant, cela n'est pas constant ; on a vu plusieurs fois, entre autres dans nos environs, des collections de ce genre où dominaient les « pièces de pays étrangers assez lointains. Mais, ce que « l'on n'a jamais vu, du moins à ma connaissance, c'est « une trouvaille composée exclusivement du numéraire « d'une seule contrée. S'il était permis d'en conclure « quelque chose quant à l'origine du trésor du Pas-de-« l'Échelle, je serais tenté de penser que c'était le produit du vol d'une caisse publique, ce qui donnerait « raison à la tradition populaire. En effet, à cette époque-là, les particuliers acceptaient et donnaient en « payement des espèces étrangères, d'autant plus qu'alors dans toute la chrétienté occidentale on n'avait « que les deniers et les oboles qui ne différaient pas « beaucoup en poids et en titre d'un pays à l'autre ; les « souverains seuls pouvaient exiger qu'on les payât avec « leur propre numéraire..... »

(1) Cette supposition est confirmée par le fait que des recherches et fouilles subsequentes, faites dans le terrain environnant, ont mis au jour, en plusieurs fois, un certain nombre de pièces de différentes époques et de provenances assez variées qui indiquent que cette localité était habitée ou fréquentée au moyen âge.

«..... En second lieu, je remarque qu'il ne se trouve « que des deniers et pas une seule obole et j'avoue ne « pas pouvoir m'expliquer ce fait absolument insolite. « Les oboles étaient beaucoup moins nombreuses que « les deniers dans la circulation, mais on en trouve cou- « ramment dans les trésors. Peut-être les considérait-on, « pour les affaires officielles, comme des quantités né- « gligeables et ne les acceptait-on pas dans les caisses « publiques ; peut-être aussi n'en avait-on pas frappé « depuis longtemps, pour une cause ou pour une autre, « à l'époque où notre trésor a été confié à la terre. »

Quelle était cette époque ? On ne peut la fixer que d'une manière très approximative. En anticipant sur ce qui sera exposé dans la troisième partie de ce travail, qui traitera des deniers à la légende *Sanctus Petrus*, je puis dire dès à présent que les dernières en date de ces pièces, celles qui sont en grand nombre et à fleur de coin, ont été frappées, selon moi, à une époque où la taille des monnaies d'après le marc de Troyes venait d'être introduite à Genève, c'est-à-dire dans la première moitié du XIIe siècle, probablement plus près de 1150 que de 1100.

Par la découverte du Pas-de-l'Échelle, une lacune très importante du monnayage genevois se trouve comblée, mais dans des circonstances un peu particulières ; nous avons sous les yeux les monuments métalliques eux-mêmes, mais il nous manque les documents écrits pour les classer ; en effet, les pièces dont je vais parler remontent à une époque où les textes font entièrement défaut ; les plus récentes sont certainement antérieures, comme nous venons de le dire, au milieu du XIIe siècle et la première charte qui donne des renseignements, encore bien incomplets, sur le numéraire épiscopal genevois, ne remonte pas plus haut que 1191. L'histoire politique même de notre diocèse à cette époque-là est extrêmement mal connue, en sorte que l'on se meut ici dans les ténèbres et qu'on éprouve la plus grande diffi-

culté à s'orienter et que la plus extrême prudence est nécessaire ; quand notre maître à tous, le regretté Morel-Fatio, a entrepris l'étude des monnaies de l'évêché de Lausanne, il avait au moins quelques textes à sa disposition, pour les parties de cette période qui ont fait l'objet de ses publications ; à combien plus forte raison donc devons-nous hésiter à nous avancer sur un terrain inconnu quand tout document écrit nous manque complètement !

Nous devrons donc nous borner à exposer les faits tels qu'ils se présentent. Dans notre communication provisoire de septembre 1892, nous avons émis certaines hypothèses pour expliquer certaines particularités de la découverte faite au Pas-de-l'Échelle ; peut-être avons-nous été trop loin et nous sommes-nous trop hâté et déjà nous avons dû modifier nos vues sur quelques points. Nous voulons donc, cette fois-ci, procéder un peu autrement : sans nous interdire absolument de faire des suppositions sur les circonstances générales, politiques et autres, qui expliqueraient la succession des différents types des deniers qui composent le trésor du Pas-de-l'Échelle, nous les donnerons pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire pour de simples conjectures qui pourront plus tard être confirmées ou démenties par des découvertes d'autres trésors ou de textes manuscrits ; nous mettons plus d'importance au groupement des pièces elles-mêmes en un certain nombre de catégories établies d'une manière objective ; ce classement pourra être modifié plus tard, en une certaine mesure, mais les traits principaux en resteront parce qu'il aura été fondé sur des faits et non sur des théories. Ce à quoi nous attachons le plus de prix, c'est la constatation des faits eux-mêmes, c'est-à-dire la description consciencieuse des pièces ; nous y avons mis tous nos soins et là au moins nous sommes sûrs de ne pas avoir travaillé en vain parce que ces descriptions auront au moins le mérite de l'exactitude et, quoi qu'il

arrive, pourront toujours servir de matériaux pour des études ultérieures.

Nous croyons donc utile de commencer par expliquer la marche suivie. La première question que nous nous sommes posée, c'a été de savoir jusqu'où il fallait pousser la multiplication des espèces et des variétés, c'est-à-dire jusqu'à quel point deux exemplaires doivent différer pour mériter d'être décrits à part et de porter des numéros différents. Les auteurs varient beaucoup en pareil cas. Pour nous, voici le critère qui nous a guidé : il ne suffit pas que deux pièces, du reste à peu près pareilles, présentent un aspect légèrement différent parce qu'à un exemplaire, la frappe ayant été plus ou moins forte qu'à l'autre, le coup de marteau ayant porté inégalement sur les différents points de la surface, le flan ayant été plus ou moins régulier, etc., tel détail visible sur l'un ne l'est pas sur l'autre, tel jambage semble et est réellement plus long ou plus large, tel trait du dessin ou tel caractère de la légende en touche un autre ou en est séparé par un intervalle; pour nous, il faut que l'examen attentif des deux pièces nous donne la conviction qu'il a été employé pour les frapper deux coins différents, au moins pour une des faces (1); en outre, il faut que ces différences de coin, constituant des variétés que nous séparons, puissent être indiquées d'une manière précise; nous ne suivrons pas Haller qui, après avoir décrit une pièce, en signale une variété sous le numéro suivant en disant tout bonnement : *etwas in der Gravüre verschieden*, ou Lohner qui dit que telle lettre ou tel chiffre est plus grand que dans la variété précédente ; il faut que la différence puisse être exprimée de telle sorte qu'on soit à même de reconnaître la variété qu'on veut déterminer sans qu'on ait les autres en même temps sous les yeux

(1) Nous disons : pour une des faces, parce qu'il arrive souvent, nous le verrons plus loin, qu'à un même avers correspondent deux ou plusieurs revers différents, plus rarement qu'un même revers serve pour plusieurs avers.

et sans l'aide d'une planche. Nous avons donc commencé par distribuer toutes nos pièces en un certain nombre, très considérable, d'espèces ou de variétés, comme l'on voudra, que nous avons numérotées ; après quoi nous avons réparti les variétés en groupes représentant à peu près ce que sont les genres en botanique : nous les avons appelés des types; puis ces types, nous les avons réunis en un plus petit nombre de classes, et celles-ci à leur tour en trois grandes subdivisions : 1° deniers au nom de Frédéric; 2° deniers sans nom d'évêque — on les appelle anonymes — avec le nom et la tête de saint Maurice, et, 3° deniers anonymes avec le nom et la tête de saint Pierre.

Toute cette répartition a été faite en ne se basant que sur l'empreinte elle-même, sans tenir compte pour le moment du poids de la monnaie ni de la qualité du métal; après quoi nous avons passé aux pesées pour voir si les pièces que nous avions réunies à cause de la similitude des légendes ou des figures se ressemblaient aussi au point de vue de la taille : en effet c'est le propre d'une bonne division naturelle de résister à l'épreuve d'un critère autre que celui dont on s'est servi pour l'établir. Nous avons été extrêmement heureux de trouver que les grandes catégories que nous avions établies d'après les légendes, etc., correspondaient en somme avec celles qui étaient basées sur le poids, sauf pourtant deux exceptions qui se sont expliquées plus tard.

Nous avons été plus loin : nous avons cherché si les deniers que nous avions séparés d'après les données concordantes de leurs empreintes et de leurs poids ne se distingueraient pas aussi par leurs titres et nous avons fait faire de nombreux essais. Malheureusement, pour ce faire, force était de s'adresser à des tiers et nous avons le regret de devoir dire que nous avons été entièrement déçu : les résultats qui nous ont été fournis par les personnes que nous avons chargées des essais nous

inspirent si peu de confiance que nous ne pouvons absolument pas nous en servir pour prouver ou chercher à prouver quoi que ce soit [1].

(1) Depuis longtemps déjà nous étions mécontent des essais que nous faisions faire par des essayeurs-jurés officiels procédant par la méthode de la coupellation ; tout en admettant que ces quasi-fonctionnaires ont été institués dans un but tout autre que celui des recherches auxquelles nous nous livrons et que pour les besoins de l'industrie on peut se contenter d'une approximation moindre que s'il s'agit de science, nous avions été frappé de trois circonstances : 1° d'abord des essais de monnaies du moyen âge dont le titre officiel nous était connu par les ordonnances donnaient des titres supérieurs de beaucoup — 100 millièmes et davantage — à ceux que nous nous attendions à trouver : le contraire ne nous eût pas étonné à cause de la tolérance sur le titre (le remède en loi comme on disait) qui en fait était pratiqué au profit des maîtres, c'est-à-dire dans le sens de la diminution de la bonté de l'alliage, étant donné surtout ce que nous savons de la mauvaise foi, allant jusqu'à la criminalité, d'un trop grand nombre des officiers des monnaies ; 2° des fragments d'une même pièce essayés par deux maisons différentes également réputées, nous donnaient des différences allant jusqu'à 20 millièmes ; enfin, 3° quand nous faisions essayer des monnaies des temps modernes dont le titre devait être connu des personnes que nous employions soit par des essais antérieurs, soit par les ouvrages spéciaux, soit même par la notoriété publique, on nous fournissait le chiffre exact jusqu'au millième, c'est-à-dire le chiffre théorique, tandis que dans la réalité des choses ces pièces-là s'en écartent toujours un peu : c'est ainsi que les pièces de 5 fr. du commencement du siècle ne sont pas à 900 millièmes, mais généralement un peu au-dessous. Mû par ces considérations, nous avons décidé de faire essayer par la voie humide, c'est-à-dire en définitive, analyser un certain nombre de deniers du Pas-de-l'Échelle parce que nous désirions donner au présent travail toute l'exactitude possible ; à cet effet la maison Paul Strœhlin et Cie a mis à notre disposition, avec un empressement très méritoire, un certain nombre de ces pièces dont quelques unes étaient invendables, mais dont les autres, plus de trente, représentaient une valeur marchande de plusieurs centaines de francs. Après renseignements pris nous nous sommes adressé à un chimiste de notre ville qui aurait pu, travaillant sur 40 à 50 centigrammes de métal pour chaque analyse, nous fournir un résultat exact à 1 millième près. Mais quel n'a pas été notre désappointement ! Voici comment les choses se sont passées et nous ne croyons pas abuser de l'attention et de la patience du lecteur, mais au contraire faire quelque chose d'utile et d'instructif en racontant par le menu nos tribulations.

En même temps que nous remettions à notre chimiste les pièces choisies nous en coupions un certain nombre dont une moitié lui était livrée et le reste partagé en deux fragments pour être essayé par les méthodes usuelles par quelques maisons de Genève et d'autres villes suisses : notre but n'était pas tant de contrôler le travail du chimiste que de nous faire une idée de l'exactitude que l'on peut attendre des essayeurs-jurés en comparant leurs chiffres avec ceux des essais par voie humide présumés exacts. Voici le tableau de ces opérations. Nous prions de vouloir bien remarquer que les numéros ci-dessous ne sont pas ceux que les pièces porteront dans notre description détaillée des espèces, mais ceux, allant de 1 à 36, des pièces sacrifiées :

Numéro	Essayeur A	Essayeur B	Essayeur C	Voie humide
34	—	620	614	659
35	655	651	—	865
36	700	—	688	735

Tout compte fait cela n'allait pas encore trop mal pour les n°s 34 et 36 : les résultats obtenus par les essayeurs-jurés concordaient entre eux d'une manière acceptable et si leur moyenne était sensiblement inférieure au chiffre donné par la voie humide, nous pensions que cela tenait à des raisons techniques, inhérentes aux procédés employés, que nous ne connaissions pas et sur lesquelles nous nous réservions de nous renseigner une fois auprès de personnes compétentes. Mais pour le n° 35 l'écart était par trop fort et en présence de l'accord remarquable entre MM. A et B nous nous demandâmes s'il ne s'était pas glissé un lapsus calami dans le relevé des nombres faits par le chimiste et s'il ne fallait pas lire 665. Nous l'interpellâmes donc à ce sujet et il voulut bien nous répondre qu'en effet ce n'était pas 865 (exactement 864,84 que portait son bordereau) mais 673,32 qu'il fallait lire et que l'erreur s'était produite en dictant les chiffres. Cette réponse ne me satisfaisait qu'à moitié parce que l'erreur portait sur tous les chiffres du nombre et sur les décimales et qu'il ne se trouvait dans tout le bordereau aucune valeur qui eût pu être dictée à la place de celle qu'il fallait ; je fis remarquer que puisqu'il se trouvait une erreur de cette importance pour une des pièces il pouvait fort bien s'en être glissé d'autres, du même genre, pour d'autres numéros, sur quoi le chimiste m'assura qu'il avait vérifié les autres chiffres d'après ses registres au reçu de

Maintenant entrons en matière. Pour les descriptions qui vont suivre, je me suis demandé s'il convenait, pour rendre les différentes formes des lettres, d'employer une grande variété de caractères d'imprimerie, outre ceux qui se trouvent dans toute typographie bien montée, notre société en possède un très grand nombre. Mais il y aurait eu à procéder ainsi une affectation d'exactitude qui aurait été démentie par l'imperfection du résultat obtenu; même en mettant à profit toutes les ressources typographiques disponibles, même en faisant fondre des caractères spéciaux, jamais on ne serait arrivé à représenter l'infinie variété des lettres de ces légendes : elles

ma réclamation et qu'il pouvait en garantir l'exactitude absolue, qu'en particulier le titre du n° 21 lui ayant semblé bien bas, il avait recommencé ses calculs et même fait pour cette pièce un second essai qui concordait parfaitement avec le premier et donnait 475,47. (J'ouvre ici une parenthèse pour constater que les quelques centigrammes de ce n° 21 qui restaient après les deux essais par la voie humide ont été remis à l'essayeur-juré fédéral C qui les a trouvés à 490 millièmes, c'est-à-dire que la divergence était en sens inverse de ce qui était arrivé pour les n°s 34 et 36.) Je répliquai que pour une pièce du moyen âge un titre beaucoup plus bas que pour des monnaies semblables n'a rien d'étonnant pour le connaisseur et que celui-là ne m'avait pas surpris, moins encore inquiété, mais que je trouvais extraordinaire et par conséquent suspect le titre du n° 25 indiqué à 883 millièmes. Mon interlocuteur me répliqua que lui aussi avait été étonné de ce titre élevé mais qu'il était sûr de ne pas s'être trompé et, pour preuve de son assurance, il m'offrit d'essayer à nouveau ce qui restait de la pièce ; il y avait coupé quatre segments et m'avait rendu le milieu formant un rectangle irrégulier. Comme ce dernier ainsi mutilé pesait encore 80 et quelques centigrammes, il fut convenu qu'il serait partagé en deux et servirait à deux essais distincts. Cela fut fait et j'appris le lendemain que le titre définitif de cette malheureuse pièce était évalué à 612,88 par le chimiste qui le donnait cette fois pour « absolument certain » et qui expliquait la divergence entre le premier essai et les deux suivants par le manque d'homogénéité dans la constitution de la pièce. Malgré cela, pour aller jusqu'au bout, je demandai au chimiste de vouloir bien m'indiquer les chiffres, résultant du 2me et du 3me essai, qui, combinés avec le premier, lui avaient permis de calculer une moyenne de 613 millièmes. C'était, me fut-il dit, 456,07 pour l'un et 499,20 pour l'autre. Or, je le demande à quiconque a la moindre notion de ces sortes de choses, n'est-il pas absolument invraisemblable qu'une même pièce donne dans ses différentes parties de titres allant presque du simple au double, soit de 456 à 883 ? Cela paraît impossible.

Après cela, pour en avoir le cœur net, nous avons soumis la question à un essayeur-juré d'un autre canton, d'une grande expérience, en qui nous avons toute confiance et qui s'intéresse à ces choses-là parce qu'il est aussi collectionneur et numismate : il nous écrit ce qui suit : « Ces différences de titre d'une pièce à l'autre sont bien naturelles, car à « cette époque on ne savait pas allier les métaux assez bien pour obtenir un mélange « homogène. Il est probable qu'on se servait de lingots mal mélangés, de sorte que dans « une même émission on peut trouver des titres différents. Jusqu'où peuvent aller ces « différences ? C'est bien difficile à dire, mais je ne crois pas que cela puisse dépasser « 20 millièmes. En tout cas, je n'admets pas, pour ma part, que la même monnaie puisse « donner des titres différents. »

Et voilà pourquoi, à notre grand regret, nous ne pouvons pas indiquer le titre des deniers de Frédéric. Mais, nous dira-t-on peut-être, qu'est-ce que tout cela peut bien nous faire et qu'est-ce que cela prouve ? Tout bonnement que vous êtes mal tombé, et pas autre chose. — C'est vrai : mais ce qui nous est arrivé aurait pu arriver à tout autre et c'est en cela que l'histoire de notre mésaventure présente un intérêt général : elle montre qu'on ne peut pas se fier aveuglément à des essais de titres, qu'on doit même beaucoup s'en défier, et que les conclusions qu'on échafaude, souvent de la manière la plus ingénieuse et la plus savante, sur cette base incertaine sont bien caduques si elles ne sont pas étayées par des considérations d'un autre ordre.

vont par des transitions insensibles depuis les formes les plus correctes, semblables à celles de notre temps ou de la belle époque romaine, jusqu'aux formes les plus invraisemblables, les plus hétéroclites. Du reste les planches sont destinées précisément à suppléer à l'insuffisance inévitable des descriptions et je suis heureux de pouvoir illustrer le travail de nombreuses figures qui font le plus grand honneur à leur auteur, M. A.-St.-Van Muyden : ce dessinateur unit à une habileté consommée et à un sens artistique très réel des connaissances numismatiques qui en font un collaborateur précieux pour des travaux de ce genre. Je me suis donc borné à distinguer les E lunaires des E carrés et à indiquer les S retournées, et ce seulement pour éviter des répétitions fastidieuses. De même pour les légendes rétrogrades : je n'ai pas cherché à rendre dans le texte l'aspect particulier des lettres retournées et je les ai mises simplement, avec leurs formes normales, dans l'ordre où on les lit sur la pièce, c'est-à-dire en sens inverse de celui qu'elles devraient occuper (1).

Nous avons donc des deniers au nom de Frédéric, d'autres sans nom d'évêque avec la mention du patron du diocèse, d'abord saint Maurice, puis saint Pierre ; de là trois grandes subdivisions de notre sujet. L'ordre dans lequel nous les énumérons est aussi celui de leur succession chronologique : cela est si évident que je croirais faire injure aux lecteurs en leur faisant perdre leur temps et en perdant le mien à le leur démontrer.

---

(1) Je note expressément, de peur d'être accusé d'inexactitude, que quand par exemple une S est indiquée comme retournée dans la description d'une légende rétrograde, c'est qu'elle l'est par rapport aux autres caractères ; par conséquent elle doit être vue dans une position normale dans la planche, et l'inverse.

CHAPITRE PREMIER

Deniers au nom de l'évêque Frédéric.

C'est à dessein que nous disons « deniers au nom de « l'évêque Frédéric » et non « deniers de l'évêque « Frédéric », ce qui impliquerait l'affirmation que toutes les pièces anonymes sont postérieures à son règne : il il ne faut pas avancer plus qu'on ne peut prouver. Or, aucun fait à nous connu ne démontre que l'introduction de l'anonymat dans le numéraire genevois et le changement de type qui l'a accompagné, aient eu lieu lors de l'avènement du successeur de Frédéric et au contraire certains indices permettent de supposer que cette révolution monétaire a eu lieu de son vivant.

De ce prélat on sait, en somme, fort peu de chose : il forme la transition entre les évêques ses prédécesseurs dont, pour la plupart, on ne connaît pas exactement le nom et dont, pour beaucoup, on ne sait pas même avec certitude s'ils ont réellement existé et ses successeurs sur lesquels (à l'exception de Borzadus, qui est presque fabuleux) on a des renseignements plus certains quant à la date de leur avènement, leur lieu d'origine, leur famille, et dont l'histoire raconte les faits et gestes avec des détails de plus en plus nombreux et précis.

La première mention de notre Frédéric se trouve dans une charte qui relate une donation faite au monastère de Talloires par la reine Ermengarde, femme de Rodolphe III, roi de Bourgogne, « avec la permission de « son seigneur Rodolphe et d'après les conseils de « l'archevêque Léger de Vienne et des évêques Aimon « de Tarentaise, Frédéric de Genève, Ponce de Valence « et du comte Humbert » (1). Cet acte a dû être passé

(1) *Régeste genevois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312, publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.* Genève 1866, in-4°, p. 50.

entre octobre 1031 et septembre 1032, comme le démontrent fort bien les savants auteurs du *Régeste genevois*. Mais il est fort possible qu'à ce moment-là l'évêque dont nous parlons siégeât déjà depuis plusieurs années, peut-être depuis l'an 1023. Je ne crois pas pouvoir mieux faire que de citer ce qu'en dit le *Régeste* (1).

« La durée de l'épiscopat de Frédéric est incertaine. « La liste de la Bible dite de saint Pierre, ne lui assigne « que trente-sept ans, tandis que d'autres listes, entre « autres celle qui a été reproduite par le *Manuale* « *diocesis genevensis*, portent cette durée à cinquante ans. « Quoiqu'il en soit, ce prélat a vécu sous Rodolphe III, « a assisté aux troubles qui ont suivi la mort de « ce roi, et a siégé pendant les règnes des empereurs « Conrad le Salique, Henri III et Henri IV. En présence « d'un épiscopat aussi prolongé et à une époque si « importante pour l'histoire de nos contrées, on regrette « de ne posséder qu'un nombre fort restreint de chartes « concernant cet évêque, et de ne point trouver son nom « mentionné dans les chroniques contemporaines.

« Quant à l'origine de Frédéric, Besson avance qu'il « appartenait à la maison de Genève. Cette opinion est « dénuée de preuves et il paraît plus naturel de rattacher « ce prélat à quelque famille de la Haute-Bourgogne; « en effet les documents de son épiscopat établissent « qu'il était en 1041 archidiacre de la cathédrale de « Besançon, qu'il se rendait fréquemment dans cette ville « pour y prendre part à des actes ecclésiastiques « importants, enfin qu'il possédait dans le même pays « des propriétés allodiales dont il disposa à la fin de sa « vie en faveur de Romainmôtier. D'autres indications « de Besson doivent également être écartées, ou du « moins les preuves ne s'en retrouvent plus aujourd'hui; « tels sont ses allégués relatifs à la présence de Frédéric

(1) *Op. cit.*, p. 52.

« au Concile de Bâle en 1061, et à celui de Mantoue « en 1064.

« La bibliothèque publique de Genève doit à Frédéric « un de ses plus anciens et de ses plus précieux « manuscrits (Man. latins, nº 1). C'est un bel exemplaire « sur parchemin de la Bible Vulgate qui paraît avoir « avoir appartenu à Frédéric, et qui, depuis cet évêque, « a servi aux lectures publiques dans la cathédrale de « Saint-Pierre. Bonivard dit avoir lu, à la dernière page « de cette Bible, la liste des évêques dont il donne la « copie dans ses chroniques; mais cette liste ne s'y « trouve plus aujourd'hui.

« Le monogramme, ou la signature de Frédéric, existe à « la fin de son dernier acte de donation, conservé dans les « archives de Lausanne et daté de l'année 1073. Ce mono- « gramme a été reproduit en fac-simile par M. Blavignac « dans les *Mémoires* de la Société d'histoire de Genève (1). »

Dans tout cela il n'est pas question du monnayage et tout ce que l'on peut en savoir dans l'état actuel des choses doit être cherché dans l'étude des monnaies elles-mêmes, absolument comme pour les évêques Conrad et Adalgodus II. Heureusement que pour Frédéric ces documents métalliques sont infiniment plus nombreux que pour ses deux prédécesseurs.

Toutes ces pièces ont ceci de commun qu'on y voit à l'avers le temple carolingien à 4 ou 5 colonnes haussé de 2 degrés, avec un fronton renfermant un signe qui varie et sur lequel nous aurons à revenir, et surmonté d'une croix qui lui est adhérente et qui forme en même temps la croisette initiale de la légende. Celle-ci mentionne, correctement sur les unes, d'une manière plus ou moins irrégulière ou dégénérée chez les autres, la ville ou cité (2) de Genève, GENEVA CIVITAS, entre deux

(1) T. VII, pl. XXV, nº 1 (*Armorial genevois*).

(2) CIVITAS n'est pas bien traduit par « Cité »; ce mot désigne un territoire d'une certaine étendue.

grènetis. Sur l'autre face le champ est occupé par une croix pattée sans cantonnement; la légende circulaire, commençant presque toujours par une croisette, plus rarement par un signe dont nous parlerons plus loin, porte le nom de l'évêque Frédéric entre deux grènetis, FREDERICS EPS ou FRIDERICS EPS, car les deux orthographes se trouvent indifféremment, — comme du reste dans les chartes — sur des variétés qui ne diffèrent par rien autre. Comme à l'avers, cette légende est tantôt correcte tantôt dégénérée d'une manière ou de l'autre.

PREMIÈRE CLASSE

Deniers de bon style et de bon poids.

Ces pièces ont pour caractères communs, qui les distinguent de celles de la 2e et de la 3e classe, d'être gravées d'une manière assez soignée pour l'époque; les légendes sont correctes et formées de lettres de hauteur égale, de formes variées mais jamais extravagantes; module 0,018 à 0,019. Poids : en moyenne 1 gramme 18, sans grandes différences d'un exemplaire à l'autre; la taille paraît donc avoir été fort exacte, beaucoup plus qu'elle ne l'est d'habitude au moyen âge et même souvent dans les temps modernes.

Type A.

Temple à 5 colonnes. ϵ dans le tympan

N° 1. Â. Temple à 5 colonnes. Dans le tympan un signe qui se retrouve dans toute la série des deniers de Frédéric et qui, sur les pièces les mieux dessinées, peut être comparé comme l'a fait M. Demole (1) à un ϵ oncial couché.

(1) Eug. Demole. *Denier au nom de Frédéric*, dans : *Revue Numismatique*, Paris 1887, 2me trimestre, avec une figure.

✠ **GENEVA CIVITAS**

℟. Croix pattée (1).

✠ **FRIDERIC—S EP—S**

2 exemplaires (2). Poids : 1,01 et 1,11.

N° 2. Temple comme au n° 1.

✠ **GENEVA CIVITAS**

℟. ✠ **FRIDERICS EP—⁀—S**, c'est-à-dire qu'il n'y a pas le tiret entre le C et l'S et qu'au second mot il est remplacé par un signe ressemblant beaucoup au signe abbréviatif, représentant probablement un accent circonflexe, qui se voit au-dessus des lettres IHS du cimier des armes de Genève.

2 exemplaires. Poids : 1,19 et 1,12.

N° 3. Avers sinon identique, du moins extrêmement semblable à celui du n° 1.

℟. ✠ **FREDERICS EP—S**

L'état de conservation ne permet pas de voir s'il y a ou s'il n'y a pas de tiret entre le C et l'S. Il y en a un en tout cas, entre le P et l'S.

La gravure de ce revers n'est pas parfaitement nette et ce denier forme en quelque sorte la transition avec ceux du type A de la classe II.

2 exemplaires. Poids : 1,16 à 17 et 1,09.

Type B.

Temple à 5 colonnes. ✠ *dans le tympan.*

N° 4. L'Є oncial que nous avons vu jusqu'à présent dans le tympan du temple est remplacé ici — et c'est, croyons-nous, le seul numéro de toute la collection qui présente cette particularité — par un signe qui se

(1) Nous n'indiquerons plus dorénavant la croix pattée du champ du revers qui existe sur tous les deniers.

(2) Disons ici, pour éviter des répétitions inutiles, qu'il est entendu que toutes les fois qu'une pièce n'existe à notre connaissance qu'à deux exemplaires, l'un se trouve dans la collection de M. Paul Strœhlin, l'autre dans celle de l'auteur de ces lignes et que, quand la pièce est unique, elle appartient à M. Strœhlin, à moins que le contraire ne soit dit expressément.

rencontre sur quelques pièces que nous décrirons plus tard, et sur celle-ci, au commencement de la légende du revers ; on ne peut mieux le comparer qu'à un petit cercle auquel seraient soudées, à ses quatre points cardinaux, les quatre extrémités des branches d'une croix pattée (1). On voit quelquefois ce même signe remplacer l'O d'APOLLINARIS sur les deniers de Valence et je crois me souvenir de l'avoir trouvé également sur des pièces du Nord-Ouest de la France.

Une autre singularité, unique aussi, de ce denier, c'est que la croix qui devrait surmonter le temple est remplacée par un dessin qu'on ne sait trop comment décrire, une espèce de *cumulus* ou d'M gothique ; de même les deux angles inférieurs du fronton et les extrémités des degrés sont entourés de lignes courbes convexes en dehors, tout cela simulant un capitonnage des parties saillantes du temple.

✠ GENEVA CIVITAS

℟. ✠ FRIDERICS EP⁻⁻⁻S

Même remarque au sujet du signe qui sépare le P de l'S que pour le n° 2.

Un exemplaire. Poids : 1,12.

Nous avons mis en tête de la description des deniers de Frédéric ceux où le temple a 5 colonnes : ce n'est pas seulement parce que, devant commencer par un type appartenant à l'une ou à l'autre des deux catégories des pentastyles ou des tétrastyles, nous avons choisi la première pour ne pas rester dans la position embarrassante de l'âne de Buridan ; c'est surtout parce que nous avons l'impression que les deniers à 5 colonnes ont précédé les autres. D'abord, le petit nombre d'exemplaires que nous en avons vu est déjà, en vertu des règles générales

(1) Le caractère d'imprimerie par lequel nous le rendons n'a pas été réussi par le fondeur. Voir les dessins.

qui président au classement des trésors, une présomption qu'ils sont les plus anciens ; en second lieu ils paraissent un peu plus usés que ceux des types suivants en sorte qu'ils pèsent en moyenne seulement 1 gramme 115 ; enfin ils ressemblent par le nombre des colonnes aux deniers de Conrad et ce détail aussi, en vertu de la loi de la persistance des types, milite en faveur de notre hypothèse : nous savons fort bien que cette règle souffre de nombreuses exceptions et, en particulier, sans sortir du monnayage de Genève, nous voyons qu'après les deniers de Conrad à 5 colonnes vient l'obole d'Adalgodus qui n'en a que quatre ; nous voyons aussi que la croix du revers, qui est cantonnée de 4 besants (1) sous les deux prédécesseurs de Frédéric dont on a des monnaies, ne l'est plus sous son épiscopat et le redevient à l'époque des SCS PETRVS, mais il est hors de doute que le type originaire des deniers de la région du Léman est bien le temple à 5 colonnes dont une, celle du milieu, est souvent remplacée par une croix, et que cette particularité a été conservée (sauf une courte interruption pendant la période des deniers à la crosse) par l'évêché de Lausanne et l'abbaye de Saint-Maurice, qui ont gardé le symbole national et religieux des Carolingiens beaucoup plus longtemps que le siège de Genève.

S'il fallait absolument dire quelle est la plus ancienne des quatre variétés décrites ci-dessus, je n'hésiterais pas à donner la priorité au n° 2 (2) et cela à cause de la forme des A et des V dont les premiers, sans barre intérieure,

(1) D'après les figures du mémoire de San Quintino (*Monete del X e dell' XI secolo scoperte nei dintorni di Roma nel 1843* dans *Memorie della reale Accademia delle scienze di Torino*, Turin, 1849), qui a été le premier à décrire les monnaies de Conrad, la croix serait cantonnée de croisettes et non de besants. Cependant sur les deux exemplaires du médaillier de la Ville de Genève, dont un au moins, et probablement tous les deux, proviennent du trésor décrit par le savant italien, on voit distinctement des besants. Je m'en rapporte donc au témoignage de mes yeux plutôt qu'aux planches de l'auteur. Ce n'est pas, du reste, la seule inexactitude qui se soit glissée dans son travail.

(2) En bonne logique il aurait donc fallu lui donner le numéro 1, mais le classement était déjà fait et les dessins envoyés à la reproduction quand j'ai aperçu cette petite irrégularité. Il m'a semblé qu'il ne valait pas la peine de changer la numérotation, au risque de produire une confusion entre les clichés, pour un détail de si peu d'importance.

sont surmontés et les seconds sont soutenus d'un prolongement triangulaire qui les fait ressembler, les V à des verres à pied, les A à des verres à pied renversés. Cette forme de lettres se trouve sur des pièces d'autres régions qu'on attribue aux Xe et XIe siècles et se perd longtemps avant l'apparition des caractères gothiques sur les monnaies.

Type C.

Temple à 4 colonnes (1). O *dans le tympan. Croisette au commencement de la légende du revers.*

N° 5. + **GENEVA CIVITAS**
℟. + **FRIDERIC—S EP—S**
4 exemplaires. Poids ; 1,16; 1,18; 1,20; 1,23-24.

N° 6. Avers identique à celui du n° 5.
℟. + **FREDERIC—S EP—S**
6 exemplaires. Poids : 1,15; 1,17-18; deux à 1,19; 1,19-20; 1,20.

Type D.

O *dans le tympan.* ✠ *au commencement de la légende du revers.*

N° 7. Avers comme aux nos 5 et 6.
℟. ✠ **FRIDERIC—S EPS (ou EP—S)**
11 exemplaires. Poids : 1,17-18; 2 à 1,18; 2 à 1,18-19; 1,19; 1,20; 1,22-23; 3 n'ont pas été pesés. (2)

(1) Il sera dorénavant entendu pour tous les numéros suivants que le temple est à 4 colonnes.

(2) Cette pièce a été imitée sur une grande échelle, et pas trop maladroitement, par l'industriel peu scrupuleux dont je racontais en septembre 1892, dans l'article du *Bulletin* cité plus haut, qu'il avait fabriqué de faux deniers au nom de SCS PETRVS. Il paraît que cette émission frauduleuse comporte plusieurs milliers de pièces ; il s'en est beaucoup vendu à Genève et jusqu'en Italie d'où il nous en est revenu. Il en a été frappé quelques-unes en or et en cuivre, et même des exemplaires unifaces sur flans très minces. Chose incroyable, et pourtant vraie, il s'est trouvé des collectionneurs pour acheter ces prétendues bractéates du Pas-de-l'Echelle ! *Vulgus vult decipi.*

Nous avons vu aux n°s 1, 2 et 3 le tympan occupé par un signe pouvant être comparé à un ϵ oncial couché, au n° 4 par un ✠ et aux trois derniers n^os décrits par un O. Quelle est la signification de ces signes ?

Il est difficile de le dire parce qu'il manque de termes de comparaison, la présence d'un signe dans le tympan étant tout-à-fait insolite sur les monnaies au type du temple carolingien. Le fait que chacun de ces trois signes ressemble plus ou moins à une lettre de l'alphabet nous porte à penser que c'en est bien une en effet plutôt qu'autre chose, mais cela n'avance pas beaucoup la solution du problème. Quant au premier signe dans lequel M. Demole croit reconnaître un ϵ oncial (c'est ce que j'appelle plutôt un ϵ lunaire), sans être bien sûr pourtant que ce ne soit pas un oméga, on ne peut pas imaginer d'abord pourquoi il serait couché plutôt que droit attendu que la nécessité de lui trouver de la place ne l'exige pas; je ne fais pas état de ce que dans quelques deniers de la classe III ce signe est réduit à un croissant plus ou moins informe, car ces pièces sont dégénérées de toute manière, mais je remarque que le trait du milieu est souvent trop haut pour être celui d'un ϵ : dans les ϵ lunaires les traits sont mieux alignés.

Du reste si l'on suppose, comme l'a fait mon savant ami, que l'ϵ est l'initiale d'Episcopatus, ce qui était très plausible tant qu'on ne connaissait que la pièce unique qu'il a décrite, on ne sait pas comment expliquer par quelque chose d'analogue les deux autres signes ou lettres. Si au contraire on voit dans le prétendu ϵ oncial couché un oméga, il n'y a rien d'étonnant à le voir remplacé sur quelques pièces par un O romain ayant tantôt la forme ronde habituelle, tantôt une forme singulière, mais bien connue pour être réellement un O. Il est vrai que sur les monnaies du moyen âge l'oméga ne va guère sans l'alpha et que ce dernier n'est visible nulle part. Si le hasard avait voulu que cet oméga non

accompagné d'un alpha se fût trouvé sur le numéraire d'un prince ayant régné à la veille de l'an mille, où l'on croyait la fin du monde prochaine, on n'aurait pas manqué d'y voir un témoignage des préoccupations du moment. — Le résumé de tout cela, disons-le franchement, c'est qu'on ne connaît pas la signification des signes ou lettres inscrits dans le tympan du temple des FRIDERICVS.

Type E.

Oméga dans le tympan (1). ✠ *au commencement de la légende du revers.*

N° 8. + **GENEVA CIVITAS**

Avers comme au n° 7.

℟. ✠ **FRIDERIC—S EP—S**

3 exemplaires. Poids : 1,13; 1,14; 1,22.

N° 9. + **GENEVA CIVITAS**

Le coin n'est pas le même qu'au n° 8.

℟. ✠ **FREDERIC—S EP—S**

2 exemplaires. Poids : 1,18-19 et 1,21.

N° 10. Avers identique à celui du n° 9, sauf que le second **E** est remplacé par un C.

Revers identique à celui du n° 9.

Un exemplaire. Poids : 1,18.

Type F.

La légende du revers commence par une croisette (2). *E de GENEVA carrés. S normales*

N° 11. + **GENEVA CIVITAS**

℟. + **FREDERICS** (sans tiret) **EP—S**

11 exemplaires. Poids : 1,12; 1,14; 1,16-17; 1,17; 1,19; 1,20; 1,21; 1,22; 1,25; 1,30. Un n'a pas été pesé.

(1) Il sera dorénavant entendu pour tous les numéros suivants, à moins d'avis contraire, que le tympan du temple est occupé par le signe ou la lettre qu'on peut appeler oméga ou E lunaire couché.

(2) Il sera dorénavant entendu pour tous les numéros suivants que la légende du revers commence par une croisette.

N° 12. Avers comme au n° 11.
℟. + **FREDERICS EPS,** ces deux mots sans tiret.
5 exemplaires. Poids : 1,13-14; 1,15; 1,17; 2 à 1,19.

N° 13. Avers comme aux n°s 11 et 12.
℟. + **FREDERICS** (sans tiret) **EP—S**
5 exemplaires. Poids : 1,07; 1,12; 1,17; 1,18; 1,22-23.

N° 14. + **GENEVA CIVITAS**
Le coin est différent de celui des 3 n^os qui précèdent, mais par des détails qu'il serait difficile d'exprimer.
℟. + **FREDERICS** (sans tiret) **EP—S**
9 exemplaires. Poids : 1,12; 1,15-16; 1,18-19; 1,24. Manquent quelques pesées. Pour quelques-uns de ces deniers que j'ai pesés, ce dont il a été tenu compte dans la récapitulation générale, je ne puis pas affirmer, à cause d'une confusion dans mes notes, s'ils appartiennent à cette variété, à la suivante, ou à une autre du même type E. Cela n'a, je pense, aucune importance.

N° 15. + **GENEVA CIVITAS**
Coin différent de celui du n° 14 et de celui des n°s 11 à 13.
℟. Comme au n° 14.
4 exemplaires. Poids : 1,14-15; 1,18; manquent quelques pesées.

N° 16. Encore un autre coin toujours avec
+ **GENEVA CIVITAS**
℟. + **FREDERIC—S EP—S**
2 exemplaires. Poids : 1,18-19 et 1,21-22.

N° 16 *bis*. Avers comme au n° 16.
℟. **FRIDERIC—S EP—S**
Un exemplaire. Poids : 1,14-15. Collection de M. Édouard Audeoud, à Genève.

N° 17. + **GENEVA CIVITAS**

Le coin diffère de tous ceux des six n^os^ précédents par un plus grand écartement de l'N qui descend jusqu'au degré inférieur du temple. La même particularité se retrouve au n° 19.

℟. + **FREDERICS** (sans tiret) **EP—S**

Coin différent de celui des n°s 14 et 15.

2 exemplaires. Poids : 1,17 et 1,20.

Le denier décrit par M. Demole appartient à cette variété-là ; il ne pèse que 0,93.

Type G.

E de GENEVA carrés. S couchées.

N° 18. + **GENEVA CIVITAS**

℟. + **FREDERIC∽ EP∽**

Un exemplaire. Poids : 1,23.

N° 19. + **GENEVA CIVITAS**

Avers identique à celui du n° 17.

℟. + **FREDERIC∽ EP∽** (1)

Le coin doit avoir glissé à la frappe.

Un exemplaire. Poids : 1,21.

N° 20. + **GENEVA CIVITAS**

Avers identique à celui du n° 15.

℟. + **FREDERIC∽ EP∽**

Coin différant très peu de celui du n° 18.

Un exemplaire. Poids : 1,11.

Ces trois deniers présentent la particularité curieuse d'avoir au revers des S couchées, tandis que ceux que nous avons décrits jusqu'à présent ont des S normales ;

(1) La figure ne rend pas bien exactement la fin de la légende de cette pièce qui était particulièrement difficile à dessiner.

ce qui est encore plus singulier c'est que deux de ces deniers du type G, les nos 19 et 20. ont des avers identiques respectivement à ceux de deux autres pièces, nos 17 et 15 du type F, qui ont des S correctes. Cela prouve qu'il ne faut pas attacher grande importance et que l'on en attache trop, en général, à la forme des lettres pour assigner une date aux monnaies du moyen âge.

Nous savons bien que l'anomalie d'avoir un même avers apparié à deux revers de styles différents peut s'expliquer par le fait de deux graveurs de coins travaillant simultanément pour le même souverain et appartenant à deux cultures, à deux écoles différentes dont l'une serait en avance sur l'autre pour les innovations dans la forme des caractères ; en effet d'autres indices, comme nous le verrons plus loin, nous portent à supposer qu'il y avait réellement au service de l'évêque, tout au moins dans les moments de grande activitè monétaire, sinon deux ateliers différents, *officina prima, officina secunda,* comme du temps des Romains, à Trèves, à Lyon et ailleurs, ce qui après tout serait possible, au moins deux enclumes et marteaux occupés simultanément, et un personnel double d'employés pour toutes les opérations du monnayage. Mais tout cela, à supposer que ces vues soient justes, ne justifierait toujours pas l'importance qu'on donne aux formes diverses des lettres des légendes pour fixer la date des pièces, car même dans les cas (probablement c'étaient les plus nombreux) où il n'y avait dans un atelier qu'un seul graveur de coins, ces fonctionnaires — cela est prouvé abondamment — changeaient souvent : ils étaient très itinérants et venaient des pays les plus divers de la chrétienté occidentale, apportant avec eux les modes du jour et leurs fantaisies individuelles, en sorte que dans une même localité le style des légendes pouvait se modifier considérablement à peu d'années de distance ; des formes de caractères

qui paraissaient tombées en désuétude revenaient à la mode après un certain temps : cela se voit par exemple à Venise où les noms des doges permettent d'assigner aux monnaies une date certaine.

Du reste, et c'est là mon principal argument pour m'élever contre le préjugé courant, nous venons de voir et nous verrons encore à satiété par la suite, certaines lettres présenter des formes très différentes non seulement à l'avers et au revers, mais même sur la même face d'une pièce, mieux que cela dans le même mot. Voyez plutôt les E de Fredericus et de Geneva !

Type H.

E de GENEVA lunaires.

N° 21. + **GENEVA CIVITAS**
℟. + **FREDERIC—S EP—S**
4 exemplaires. Poids : 1,12-13 ; 1,13-14 ; 1,15 ; 1,17.

N° 22. + **GENEVA CIVITAS**
Cet avers diffère du précédent par quelques détails, surtout par la manière dont les lettres sont placées par rapport à certaines parties du temple.
℟. + **FREDERIC—S EP—S**
Les lettres sont mal formées et ont les extrémités arrondies ; cette pièce forme la transition avec celles du premier type de la classe II.
Un exemplaire. Poids : 1,12-13.

N° 23. Avers identique à celui du n° 22.
Revers identique à celui du n° 21.
6 exemplaires. Poids : 1,02 ; 1,07 ; 1,12-13 ; 2 à 1,13.

N° 24. + **GENEVA CIVITAS**
Coin différent des précédents.

℟. + FREDERIC—S EP—S
Coin différent de celui des nos 21 et 23.
2 exemplaires. Poids : 1,16-17; 1,17-18.

No 25. Avers identique à celui du no précédent.
℟. + FREDERIC—S EP—S
De nouveau un autre coin, différant de celui du no 24 par la manière dont les lettres se comportent par rapport à la croix et de celui des nos 21 et 23 par la distance qui sépare certaines lettres.
4 exemplaires. Poids : 1,11-12; deux à 1,13-14; 1,16-17.

No 26. Avers identique à celui du no 21.
℟. + FREDERIC—S EP—S
Différant de celui du no 24 seulement par la croisette qui est irrégulière.
2 exemplaires. Poids : 0,91 et 1,16.

Nous venons de décrire 27 variétés de deniers au nom de Frédéric que nous réunissons sous la qualification commune de deniers de bon style à cause de leur gravure relativement soignée et de leurs légendes correctes. Ce n'est pas à dire que toutes ces pièces méritent également d'être ainsi appelées : sur plusieurs d'entre elles on remarque dans le dessin du temple et dans le tracé de quelques lettres certaines négligences qui les rapprochent des variétés les moins mauvaises de la classe suivante. Il y a donc des transitions comme en toutes choses. Il pourrait par conséquent y avoir quelque incertitude sur l'endroit précis où il faut placer la limite et on pourrait se demander, en particulier, s'il ne serait pas possible d'y faire rentrer les deniers du type A de la classe II dont nous parlerons plus loin. Au fond cela n'a pas grande importance, mais comme il fallait prendre un parti nous avons séparé ces dernières pièces des deniers de bon style plutôt par intuition que pour des raisons bien décisives. Or il s'est trouvé ensuite que les deniers

de notre première classe ainsi délimitée un peu arbitrairement avaient, en outre, comme caractères communs d'être d'une taille très exacte et de peser un peu plus que le scrupule *(scripulum)* de la livre romaine, soit 1 gr. 165. C'est un des faits les plus intéressants qu'ait mis en lumière l'étude de la trouvaille du Pas-de-l'Échelle, je dirai même que c'est un poids capital de l'histoire monétaire de la région du Léman.

Quant à l'exactitude de la taille il va sans dire que je ne parle pas de la manière dont le flan a été découpé. Cette opération avait lieu d'une manière tout à fait primitive, probablement avec des cisailles, et il en est résulté une tranche à section franche mais irrégulière qui n'a aucun rapport avec les bords bien carrés ou arrondis artificiellement des pièces modernes : et justement cette apparence particulière des deniers du Pas-de-l'Échelle est un des bons critères qui permettent de distinguer les vrais des faux. Par exactitude de la taille j'entends le fait que les poids des différents exemplaires ne présentent pas de trop grands écarts, beaucoup moins grands que ce n'est le cas habituellement au moyen âge. Chacun sait qu'à cette époque des pièces d'une même émission, paraissant également bien conservées, peuvent varier de poids dans la proportion du simple au double et au delà ; pour les Fredericus bon style, sur plus de 80 pièces il y en a une qui descend jusqu'à 0 gr. 91, une autre qui monte jusqu'à 1 gr. 30, toutes les autres oscillent entre 1,01 et 1,24. C'est une concordance remarquable, étant donné que beaucoup de ces pièces ont circulé.

Quant au poids absolu, il est de 1 gr. 150 en moyenne si on additionne pêle-mêle les variétés tétrastyles et les variétés pentastyles ; si on ne tient pas compte de ces dernières, ce qui paraît plus exact pour les raisons que nous avons exposées plus haut, il reste 23 variétés représentées par 80 et quelques exemplaires dont 77 ont été pesés et cela donne une moyenne de 1 gr. 165. Cela

étant, la première idée qui vient à l'esprit à la vue de ce chiffre c'est de le comparer au scrupule, soit $^1/_{24}$ d'once, soit encore $^1/_{288}$ de livre romaine ; c'est ce qu'on a appelé plus tard au moyen âge et jusqu'à nos jours le denier (1). Mais la livre romaine valant 327 gr. 45 (2), cela fait pour le scrupule 1 gr. 137 et il en résulterait que le poids moyen de nos deniers serait supérieur, de quelques centigrammes seulement, il est vrai, mais enfin supérieur à celui qu'il devrait avoir théoriquement, ce qui est absolument impossible à admettre si on base ses calculs sur un nombre tant soit peu considérable de pièces.

Il faut donc se rabattre d'un autre côté. Jules de San Quintino fait remarquer dans sa description de la trouvaille de Saint-Paul-hors-les-murs qu'à l'extinction de la dynastie des Carolingiens on se remit un peu partout dans les ateliers de l'Occident de l'Europe à se servir d'un poids dérivé de l'ancienne livre romaine et qu'on renonça aux innovations introduites par Charlemagne et Louis-le-Débonnaire. Cela est vrai jusqu'à un certain point et il y a quelques réserves à formuler : d'abord la livre de Charlemage n'avait jamais détrôné dans certaines contrées celle de l'empire romain ; ensuite celle-ci ne revint pas en usage partout où le système carolingien avait été introduit : c'est toute une étude à faire, mais elle ne peut être entreprise utilement pour l'ensemble de l'Europe occidentale que sur la base de recherches monographiques portant sur un ou plusieurs lieux de frappe comme j'essaye de le faire pour Genève.

La livre romaine proprement dite, celle de 12 onces

(1) Pour les lecteurs qui ne sont pas encore bien versés en numismatique je dois faire remarquer qu'il faut distinguer avec soin le denier-poids du denier-titre et du denier-pièce de monnaie.

(2) Je crois avec Hultsch (*Griechische und rœmische Metrologie*. Berlin, 1882, page 160) que la livre romaine a conservé sa valeur jusqu'à la fin de l'empire d'Occident. Si l'on admettait, comme le font d'autres auteurs, qu'elle a subi une légère diminution, d'un gramme ou davantage, à l'époque de Constantin, cela ne ferait que donner un peu plus de force à mon raisonnement.

n'était pas la seule en usage dans le monde romain ; il y en avait d'autres de 18 onces, de 20 onces, etc. Ce n'est pas ici le lieu de parler de tout cela. Il y avait entre autres vers la fin de l'Empire d'Occident, dans une partie de l'Italie, une livre dite *libra antiqua* valant 100 des drachmes dont 96 formaient la livre romaine, par conséquent plus forte que l'ancienne livre officielle dans la proportion de 25 à 24, c'est-à-dire ayant avec elle le même rapport que le pied grec avec le pied romain. Cette *libra antiqua* ne se répandit pas très loin dans l'espace, mais dans le temps elle eut une longue durée puisque c'est elle qui sous le nom de livre florentine servit d'étalon pour la frappe des florins d'or à partir du XIIIe siècle. Il paraît qu'on s'en servait à Genève du temps du second royaume de Bourgogne (1). En effet les deniers de Frédéric, un peu trop lourds pour être des deniers de la livre romaine, ont justement le poids nécessaire pour être des deniers de l'autre unité pondérale : ils pèsent en moyenne 1,165 et le denier soit scrupule de la *libra antiqua* ascende à 1 gr. 184. L'accord est extrêmement remarquable, mais on peut serrer la question encore d'un peu plus près.

Si nous supposons nos deniers de Frédéric frappés à à la taille de 288 à la livre romaine, leur poids normal serait de 1 gr. 137 : or il s'en trouve dans ceux que nous avons examinés 19 dont le poids est inférieur à ce chiffre et 58 dont le poids est supérieur, ce qui paraît extrêmement peu probable.

Si au contraire nous les supposons taillés à raison de 288 à la *libra antiqua,* leur poids normal serait de 1 gr. 184. Or il s'en trouve 47 au-dessous et 30 au-dessus

(1) Voici une coïncidence curieuse que je signale ici parce que je ne sais pas si j'aurai jamais l'occasion d'en parler ex-professo : la pose de Genève, mesure agraire qui a été employée de tout temps dans le territoire dépendant de cette ville et qui a été arrondie de nos jours à 400 toises carrées, de 64 pieds carrés chacune, soit à 2701 mètres carrés, est passablement plus forte que le *jugerum* romain qui vaut 2518 mètres carrés, mais elle est égale, à quelques mètres près, à ce que serait le *jugerum* s'il était formé de 28,800 pieds carrés grecs au lieu de 28,800 pieds carrés romains.

de ce chiffre, ce qui est tout à fait naturel et dénote à la fois une fabrication soignée et honnête et un excellent état de conservation de ces pièces.

Calculons cela encore autrement en faisant entrer en ligne de compte la tolérance et fixons celle-ci à une quantité à peu près égale à la différence de valeur des deux scrupules dont il peut être question, soit à 3 centigrammes en plus et en moins, ce qui n'a rien que de raisonnable. Nous trouvons les deux tableaux suivants :

1re supposition. Taille à la livre romaine.

Nombre de pièces	au-dessous de 1,107 (trop légères)	4
»	entre 1,107 et 1,167 (correctes)	28
»	au-dessus de 1,167 (trop pesantes)	45

2me supposition. Taille à la *libra antiqua.*

Nombre de pièces	au-dessous de 1,154 (trop légères)	26
»	entre 1,154 et 1,214 (correctes)	41
»	au-dessus de 1,214 (trop pesantes)	10

La démonstration me paraît complète et aussi inattaquable que quelque chose peut l'être en ces matières.

Il est fort possible, disons mieux, il est probable que le même système monétaire avait déjà été en usage à Genève avant Frédéric et qu'il l'était de son temps dans les ateliers voisins de Lausanne et de Saint-Maurice ; du moins le peu que nous savons ne contredit en rien cette hypothèse et la corrobore plutôt : des deux deniers de Conrad conservés au Musée de Genève, l'un est en si mauvais état qu'on ne peut pas en tenir compte, l'autre pèse 1 gr. 15-16 (1).

Quant à Lausanne, les données manquent en grande

(1) D'après J. de San Quintino, cette pièce pèserait 24 grains de marc de Paris, soit 1 gramme 275. Il est permis de douter de l'exactitude de cette donnée quand on sait que l'exemplaire unique du denier de Besançon, décrit à la page 38 du mémoire cité plus haut, celui qui a, à l'avers dans le champ une croix cantonnée des 4 lettres du mot HVGO et la légende † CRISOPOLIS, et au revers † S. STEPH † ANVS est indiquée comme pesant 19 grains, soit 1 gramme 009, tandis que dans la collection de Vesvrotte, à Dijon, où il a passé, il ne pèse plus, d'après Poey d'Avant (tome III, page 136) que 0 gramme 95.

partie : on ne peut pas savoir [1] le poids du denier de l'an 1000, unique jusqu'à présent, qui a fait l'objet d'un travail posthume de Morel-Fatio, non plus que celui du denier à la coupole dont parle Blanchet [2] qui appartiennent au Musée cantonal, mais un exemplaire du rarissime denier à la coupole faisant partie de ma collection pèse 1,09 ; 3 autres exemplaires de cette pièce appartenant à M. de Palézieux-Du Pan, de taille fort inégale, pèsent en moyenne 1 gr. 15. D'autre part j'ai examiné dernièrement un lot de 5 deniers d'un type inédit dont 4 appartiennent à M. le Dr Reymond et le cinquième a été acquis par moi : ils ressemblent beaucoup à ceux de Saint-Maurice du XIe siècle dont je dirai un mot tout à l'heure et doivent en être à peu près contemporains, ainsi que de ceux de Frédéric ; la taille en est très inégale, mais les 5 ensemble pèsent 5 gr. 615, ce qui fait une moyenne de 1,123, ou mieux, si on en élimine un qui est très usé par l'effet de la circulation, de 1,152.

Quant aux deniers de Saint-Maurice, la plupart sont bien usés ; cependant l'un de ceux que j'ai attribués [3] au XIe siècle, en parfait état et à flan très régulier, m'a donné 1,19, un autre aussi très bien conservé mais un peu ébréché, 1,09.

Tout cela concorde assez bien et jusqu'à plus ample informé on peut admettre qu'au XIe siècle, dans la région du Léman, on taillait les deniers à raison de 288 à la livre. Cette unité de poids était certainement la *libra antiqua* dans l'Évêché de Genève ; pour ceux de Lausanne et de Sion on n'en est pas encore aussi sûr, les faits enregistrés n'étant pas assez nombreux.

(1) Ce denier inestimable se trouve avec bien d'autres dans le coffre-fort dont Morel-Fatio a emporté le secret en mourant.

(2) *Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman* par M. Rod. Blanchet dans : *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse Romande*, tome XIII, 1853, page 198.

(3) *Les deniers mauricois*, dans : *Bulletin de la Société suisse de Numismatique*, 1890, page 238.

DEUXIÈME CLASSE

Deniers de style négligé ou à légendes rétrogrades ou incorrectes.

Cette division des deniers de Frédéric se distingue de la précédente par des caractères négatifs ; elle renferme des pièces fort différentes les unes des autres et qui n'ont d'autres points communs que de présenter des défauts d'une sorte ou d'une autre. Les unes, celles du type A, ont des légendes mal gravées, mais dont la teneur est encore correcte, et un poids un peu inférieur à ceux des deniers de bon style ; le métal paraît aussi moins bon. D'autres pèchent par l'omission de quelque lettre, mais sauf cela le style des légendes n'est pas inférieur à celui de la première classe ; d'autres encore présentent dans la forme des lettres des irrégularités plus criantes, les F deviennent des E, les P se confondent avec les D, et les R avec les P, etc. ; d'autres enfin ont des légendes rétrogrades, soit à une face, soit à l'autre, soit à toutes les deux. Mais, sauf le type A, la plus grande partie de ces deniers incorrects valent mieux que leur apparence : ils ont à peu près le même poids que ceux de la première classe et paraissent être d'un alliage aussi bon. Nous ne nous dissimulons donc pas que notre classification est un peu artificielle : il aurait été plus philosophique de ne pas séparer des deniers bon style ceux où la légende n'est entachée que de l'omission d'une lettre ; mais alors il aurait fallu y joindre ensuite ceux où l'irrégularité est un peu plus forte ou porte sur plusieurs lettres, et l'on en serait venu, par de nombreuses transitions, jusqu'aux pièces les plus incorrectes. Il semble donc qu'il est plus pratique, au point de vue descriptif, de faire comme nous avons fait.

Malgré leurs défauts, qui portent presque exclusivement sur les légendes et beaucoup moins sur le dessin

du temple, les deniers de la deuxième classe font encore l'effet d'être le produit d'un monnayage à peu près régulier, officiel : ils dénotent bien l'inadvertance et l'ignorance du graveur et l'insouciance de l'autorité supérieure, mais on n'a pas l'impression qu'ils aient été émis d'une manière frauduleuse ou clandestine. Les mêmes coins ont servi en partie pour les uns et les autres. Nous en trouvons la preuve dans le fait que certaines de ces pièces à légendes du revers rétrogrades et très incorrectes, celles du type F, ont le même avers que celles du type F de la première classe : on voit, dans l'une et l'autre classe, des variétés qui se distinguent par les mêmes particularités de cette face ; comparez par exemple le n° 57 au n° 17, et le n° 55 au n° 12. Toutes ces pièces sortent donc bien d'un même atelier. On n'en peut pas dire autant de celles de la troisième classe.

Type A.

Légendes correctes mais mal gravées. Poids et titre bas.

N° 27. + **GENEVA CIVITAS**
℟. + **FRЄDЄRIC—S EP—S**
4 exemplaires. Poids : 1,10-11 et 1,13 ; manquent deux pesées.

N° 28. Avers comme au n° 27.
Revers différant du précédent par la manière dont les lettres de la légende, qui est du reste pareille, se comportent par rapport aux branches de la croix et par d'autres détails : il serait facile, en y mettant le temps, d'exprimer toutes ces différences, mais il serait oiseux de le faire. Voir les planches. Il en sera de même pour les 13 variétés qui vont suivre.
Un exemplaire. Poids : 1,11.

N° 29. + **GENEVA CIVITAS**
Avers différent de celui des deux premiers n^os^.

℟. Comme au n° 28.
Un exemplaire. Poids : 1,18-19.

N° 30. + **GENEVA CIVITAS**
Avers différent des précédents ; on remarquera que l'N qui, dans les variétés qui viennent d'être décrites, avait une forme et des dimensions raisonnables, acquiert ici une hauteur démesurée et ressemble à un H autant qu'à un N ; il en est de même pour les 11 variétés suivantes.
℟. + **FRIDERIC—S EP— S**
6 exemplaires. Poids : 0,97-98 ; 0,98 ; 1,07-8 ; 1,16 ; 1,17-18 ; 1,19.

N° 31. + **GENEVA CIVITAS**
Avers encore différent.
℟. + **FREDERIC—S EP—S**
2 exemplaires. L'un appartient à M. Edouard Audeoud, l'autre à M. P. Strœhlin. Poids : 1,14-15 et 1,16-17.

N° 32. Avers comme au n° 31.
℟. + **FREDERIC—S EP—S**
Différent de celui du n° 31.
Un exemplaire. Poids : 1,15.

N° 33. Avers comme aux n°s 31 et 32.
℟. + **FREDERI—S EP—S**
Différent des précédents.
3 exemplaires. Poids : 1,12 ; 1,13-14 ; un manque.

N° 34. Avers comme aux n°s 31 à 33.
℟. + **FREDERIC—S EP—S**
Un exemplaire. Poids : 1,14-15.

N° 35. Avers comme aux n°s 31 à 34.
℟. + **FREDERIC—S EP—S**
Différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,08.

N° 36. Avers comme aux n°s 31 à 35.
℟. Comme aux n°s 28 et 29.
Un exemplaire. Poids : 1,11.

N° 37. Avers comme aux n°s 31 à 36.
℟. ✠ **FREDERIC—S EP—S**
Encore différent.
Un exemplaire. Poids : 1,15.

N° 38. ✠ **GENEVA CIVITAS**
℟. ✠ **FREDERIC—S EP—S**
Encore différent.
4 exemplaires. Poids : 2 à 1,05 ; 2 à 1,10.

N° 39. Avers comme au n° précédent.
℟. Comme au n° 35.
Un exemplaire. Poids : 1,22.

N° 40. Avers comme aux n°s 38 et 39.
℟. ✠ **FREDERIC—S EP—S**
Encore différent.
Un exemplaire. Poids : 1,15.

N° 41. ✠ **GENEVA CIVITAS**
Avers différent des n°s 38 à 40.
℟. ✠ **FREDERIC—S EP—S**
Différent du n° 34.
2 exemplaires. Poids : 1,19 et 1,13.

En outre trois deniers de ce type-là, trop frustes pour pouvoir être rangés dans l'une des 15 variétés qui le composent, pèsent 1,05, 1,09 et 1,10. La moyenne est ainsi de 1 gr. 124 : la différence avec la moyenne des deniers bon style n'est pas grande, mais rapprochée des autres particularités de ces pièces, elle a une certaine importance. Ce qui les caractérise surtout, c'est le peu de netteté des empreintes ; on dirait que les coins étaient d'un métal moins dur et avaient été gravés avec un burin

émoussé en sorte que les extrémités des lettres sont arrondies et mal définies : elles ne sont pas de hauteurs égales et ont quelque chose de très disgracieux.

Type B.

Légende de l'avers correcte. Celle du revers incomplète.

N° 42. + **GENEVA CIVITAS**
℟. + **FREDERIC—EP—S**
Un exemplaire. Poids : 1,16-17.

N° 43. Avers différant très peu de celui qui précède; tous deux offrent une grande ressemblance avec ceux des n°s 31 à 37 du type précédent.
℟. Comme au n° précédent.
2 exemplaires pesant chacun 1,17.

N° 44. + **GENEVA CIVITAS**
Avers différent des précédents.
℟. + **FREDERIC—S E—S** ou **ES**
3 exemplaires. Poids : 1,16-17; 1,22; 1,23.

N° 45. + **GENEVA CIVITAS**
℟. Identique à celui du n° 44.
2 exemplaires. Poids : 1,11 et 1,20-21.

Les avers de ces deux derniers n^os ressemblent aussi à ceux de certaines variétés du type A; par contre les revers des quatre n^os du présent type B, malgré l'omission d'une lettre, sont beaucoup mieux gravés que ceux du type A. Tout cela s'enchevêtre. Cela montre que toutes ces pièces sont contemporaines, et fait supposer qu'au moment de leur émission, l'activité de l'hôtel des monnaies était considérable, qu'elle nécessitait la présence simultanée de plusieurs graveurs dont le travail n'était pas également soigné, enfin qu'on employait pêle-mêle les piles et les trousseaux des uns et des autres.

Type C.

Légendes de l'avers et du revers incorrectes.

N° 46. ✠ **GENIEVA CIVITAS**

Cet avers ressemble beaucoup à celui des n°s 31 à 37 et à un de ceux du type B.

℟. ✠ **FIRЄDЄRIC—S EP—S**

Un exemplaire. Poids : 1,17-18.

Type D.

Légende de l'avers correcte. Celle du revers très incorrecte.

N° 47. ✠ **GENEVA CIVITAS**

℟. ✠ **ERЄPCRICꟻ IPS**

3 exemplaires. Poids : 1,10; 1,14-15 et 1,15.

N° 48. Avers comme au n° 47.

℟. ✠ **EPЄP** (ou D) **ЄD** (ou P) **ICS EPꟻ**

La deuxième lettre est bien un P mais avec un tout petit trait perpendiculaire, réminiscence du jambage de l'R. C'est une transition entre le R et le P et par conséquent entre le n° précédent et le suivant.

Un exemplaire. Poids :1, 20-21.

N° 49. Avers comme aux n°s 47 et 48.

℟. ✠ **EPЄP** (ou D) **ЄPICꟻ EPꟻ**

Un exemplaire. Poids : 1,15-16.

N° 50. Avers comme aux n°s 47 à 49.

℟. ✠ **EPЄP** (ou D) **ЄPICS EDS**

2 exemplaires. Poids : 1,12-13 et 1,18-19.

L'accouplement de revers très mauvais avec un avers correct corrobore ce que je viens de dire de la pluralité probable des graveurs employés à l'atelier épiscopal de Frédéric. Cela prouve aussi qu'on aurait

tort, d'une manière générale, en comparant des monnaies d'une même provenance, de conclure d'une grande différence dans la correction de leurs légendes à un grand intervalle entre leurs dates d'émission ; il en est de cela comme de la forme des caractères.

Type D bis.

Légende de l'avers correcte. Celle du revers très incorrecte avec des S couchées.

N° 50 *bis*. + **GENEVA CIVITAS** comme aux n°s 47 à 50.
℟. + **EPЄPЄRIC∽ EP∽**
Un exemplaire. Poids : 1,08-09. Collection de M. Edouard Audeoud.

Type E.

Légende de l'avers correcte. Celle du revers très incorrecte et rétrograde.

N° 51. Avers comme celui des n°s 47 à 50.
℟. + **FRЄDЄD** (ou P) **ICS ID—S**
2 exemplaires. Poids : 1,14 et 1,21.

N° 52. Avers comme celui des n°s 47 à 51.
℟. + **FPЄPCRICS EP≀**
Un exemplaire. Poids : 1,15.

Ces deux n^os^ sont intéressants par leurs légendes rétrogrades ; nous reviendrons plus loin sur la meilleure manière d'expliquer cette irrégularité. Pour le moment remarquons une autre particularité curieuse qui s'y rapporte : les quatre deniers du type D et les deux du type E ont tous un avers identique, mais avec des revers différents. Ce fait se répète tout le long de la série des Frédéric, et le plus souvent dans le même sens : les exemples du contraire, c'est-à-dire les cas où deux

ou plusieurs avers correspondent à un même revers sont beaucoup moins fréquents. Cela paraît tenir à ce fait qu'au moyen âge on ne savait pas tremper les coins comme à présent et qu'ils devaient être remplacés souvent : on peut expliquer ainsi la multiplicité des variétés des monnaies de cette époque. Mais il y a plus : tandis qu'aujourd'hui les deux coins durent autant l'un que l'autre et que les chances d'accident sont égales pour les deux, au moyen âge, avec la frappe au marteau, celui des deux coins qui était fixé à l'enclume et qui recevait le flan, celui qu'on appelait le trousseau, se détériorait moins vite que le coin de dessus, la pile, qui recevait directement les coups de marteau ; d'autant plus qu'avec la manière, usitée alors, de tenir ce coin de dessus il était beaucoup plus difficile qu'avec les procédés modernes d'obtenir un parallélisme complet des deux surfaces. Voilà pourquoi nous avons eu à faire dessiner plus de revers que d'avers et si nous nous étions avisé plus tôt de ce fait nous aurions pu restreindre encore le nombre de ces derniers.

Type F.

Légende de l'avers correcte. Celle du revers très incorrecte et rétrograde avec des S couchées.

N° 53. + **GENEVA CIVITAS**
℟. + **FRЄP** (ou D) **ЄPICS EPS**
Un exemplaire. Poids, 1,19.

N° 54. Avers comme au n° 53.
℟. + **EPЄR** (ou D) **ЄPICS EPS**
2 exemplaires. Poids : 1,18 et 1,19.

N° 55. + **GENEVA CIVITAS**
Avers différent du précédent.
℟. Comme au n° 53.
Un exemplaire. Poids : 1,15.

N° 56. Avers comme au n° 55.
℞. Comme au n° 54.
5 exemplaires. Poids : 1,16 ; 1,22 ; 1,23 ; 1,24-25 ; un manque.

N° 57. + **GENEVA CIVITAS**
Avers différent des précédents.
℞. + **EREP** (ou D) **EPICS ED** (ou P) **S**
2 exemplaires. Poids : 1,14-15 et 1,15.

N° 57 *bis*. + **GENEVA CIVITAS**
Différant des précédents en ce que le degré inférieur du temple aboutit au V de CIVITAS
℞. + **EDEPEP** (ou D) **IC∞ EP∞**
Un exemplaire. Poids : 1,14. Collection de M. Edouard Audeoud.

Type G.

Légende de l'avers rétrograde mais presque correcte. Légende du revers très irrégulière, mais droite.

N° 58. + **GEHEVA CIVITA≺**
℞. + **EREPCRICS IP** (ou D) La dernière lettre, probablement une S, est effacée.
Un exemplaire. Poids : 1,10.

N° 59. Avers comme au n° 58.
℞. + **EP** (ou R) **EPED** (ou P) **ICS EP≺**
2 exemplaires. Poids : 1,13 chacun.

N° 60. Avers comme aux n°s 58 et 59.
℞. + **EPEP** (ou D) **EPICS EDS**
Un exemplaire. Poids : 1,08-09.

N° 61. Avers comme aux n°s 58 à 60.
℞. + Une lettre effacée **PEP** (ou D) **EPIC≺ EP≺**
Un exemplaire. Poids : 1,17-18.

N° 62. Avers comme aux n°s 58 à 61.

℟. + **EPEPERICS EPS**

Les deux S de la légende sont couchées.

2 exemplaires. Poids : 1,14 et 1,19-20.

L'examen de ces deniers du groupe G jette un jour inattendu sur la manière dont se produisent les légendes rétrogrades. L'explication la plus simple, celle qui vient tout d'abord à l'esprit, consiste à supposer que l'artiste ou l'artisan chargé de graver les coins, ayant dessiné lui-même l'empreinte telle qu'elle se verra plus tard sur la pièce une fois frappée, ou en ayant reçu le dessin d'un supérieur, la grave sans songer à la retourner. Il en résulte une légende rétrograde, mais avec cette circonstance que la figure qui occupe le champ de la pièce, pour peu qu'elle soit symétrique de droite à gauche, comme c'est le cas du temple, garde, quoique intervertie, son apparence normale, ce qui permet à un observateur superficiel de ne pas s'apercevoir de la bévue qu'il vient de commettre, s'il est illettré comme peuvent fort bien l'avoir été les employés de l'hôtel des monnaies de Frédéric. Mais il faut ajouter à cette ignorance probable une dose invraisemblable de négligence ou d'incapacité pour croire que l'ouvrier du métier, si c'était à lui qu'incombait le soin de retourner les empreintes en les gravant, ait omis de le faire. On est donc conduit à supposer que le personnage qui gravait le coin n'était pas le même que celui qui en avait tracé le dessin et que ce dessin devait être préparé de telle sorte qu'il fût possible, par le fait d'une inadvertance d'un instant, qu'il fût gravé du mauvais côté, mais sans changement.

Il faut donc qu'on ait employé un procédé mécanique automatique, pour fixer les dessins qui ont servi à graver, sous deux aspects différents, des revers semblables. Cela peut s'obtenir en traçant l'empreinte telle qu'elle doit être vue sur la pièce effective, sur un morceau de parchemin mince, lequel, retourné, montre sur sa

face postérieure le dessin vu par transparence tel qu'il doit être gravé en creux. L'idée d'un autre procédé atteignant le même but m'a été suggérée par mon ami, M. Paul Strœhlin, très versé dans la connaissance de l'art ancien et moderne : on se servait au moyen âge pour le tracé des grandes lettres ornées des manuscrits de petites plaques ajourées, de poncifs, comme on les appelle, qui facilitaient grandement le travail du copiste ; quelques échantillons en sont conservés au Musée germanique à Nuremberg. Ne se servait-on pas aussi de ces guide-âne pour la gravure des monnaies ? Si oui, la question des légendes rétrogrades se simplifierait beaucoup (1), car rien n'aurait été plus facile que de tourner le poncif du mauvais côté plutôt que du bon. Je soumets cette idée ingénieuse aux réflexions des numismates.

Type H.

Légendes de l'avers et du revers rétrogrades.

N° 63. L'avers est identique à celui des n°s 58 à 62.
℞. + **EPЄPЄPIC⁊ EPS**
Un exemplaire. Poids : 1,20.

N° 63 *bis*. L'avers diffère de celui des n°s 58 à 63 et 64 en ce que les deux degrés du temple sont démesurément longs, surtout le supérieur, et sont prolongés surtout du côté droit.
℞. + **F** (une lettre effacée) **ЄDЄIIC⁊ IDI⁊**
Un exemplaire. Poids : 1,08. Collection de M. Edouard Audeoud.

N° 64. Avers comme aux n°s 58 à 63.
℞. + **ED** (ou P) **ЄD** (ou P) **ЄD** (ou P) **ICS EDS**
Un exemplaire. Poids : 1,14.

(1) Je suis loin de penser que cette explication puisse rendre compte de toutes les légendes rétrogrades qu'on voit au moyen âge : il me semble qu'elle ne peut pas s'appliquer aux légendes dégénérées immobilisées comme le TSOI SAVIO de l'evêché de Lausanne.

Les variétés 42 à 64, formant l'ensemble de la deuxième classe des deniers de Frédéric, moins le type A, qu'il convient de mettre à part, sont représentées par 32 exemplaires qui pèsent ensemble 37 gr. 39, ce qui fait une moyenne de 1,168 par pièce, c'est-à dire, à une fraction de centigramme près, le même chiffre que pour les deniers de bon style. C'est une concordance très remarquable.

TROISIÈME CLASSE

Deniers de style barbare.

Il est plus facile pour les deniers de cette classe-ci que pour ceux de la précédente de trouver un caractère commun qui les distingue nettement des autres : le mot barbare exprime parfaitement ce qu'il en est. Les légendes sont plus qu'incorrectes : on a peine à y reconnaître le nom de Frédéric et le mot CIVITAS ; pour la plupart le nom de Genève est tellement défiguré qu'on ne pourrait pas le lire si on n'avait pas vu préalablement les pièces décrites ci-dessus ; c'est même au point qu'on peut se demander (1) si c'est bien réellement Genève qui y est désignée. Du reste, tout y est mauvais : le dessin du temple, la gravure de chaque lettre, le poids qui est inférieur à celui des deniers des deux premières classes et le métal qui paraît être à un titre inférieur.

L'idée qui vient tout naturellement à l'esprit à la vue de ces pièces mal réussies, c'est qu'elles sont de la fausse monnaie, non pas peut-être le produit de faux-monnayeurs proprement dits, mais des frappes faites dans des circonstances exceptionnelles, à une époque de

(1) En fait on me l'a demandé. Quelqu'un, qui n'est pas le premier venu en numismatique, m'a suggéré l'idée que ENCVA pourrait bien ne pas signifier Genève, mais Annecy, alors chef-lieu de décanat de cet évêché.

malheurs publics ou de troubles, ou peut-être des imitations faites en dehors du diocèse par des souverains qui avaient le droit de battre monnaie et qui en profitaient pour contrefaire le numéraire de leurs voisins. Rien n'est plus commun au moyen âge et pendant la renaissance que l'exercice de cette industrie coupable.

Quand j'ai parlé pour la première fois dans le *Bulletin* de la trouvaille du Pas-de-l'Échelle, j'ai émis l'opinion que les deniers barbares et légers que je vais décrire avaient été frappés par Frédéric lui-même pendant les dernières années de Rodolphe de Bourgogne, *ignavus regulus*, à la faveur du désordre qui régnait probablement à la veille de sa mort, laquelle devait amener la dissolution de l'État. Cela est fort possible, mais on peut trouver d'autres hypothèses qui rendent aussi bien compte des faits. En premier lieu, il se peut que cette mauvaise monnaie ait été frappée pendant les guerres qui suivirent l'avènement de Conrad-le-Salique, lors des révoltes réprimées d'abord en 1033 et en 1034, sous ce prince, et en 1045, sous son fils Henri III : elle aurait pu être émise pendant cette époque troublée soit par les seigneurs romands révoltés, soit par l'évêque lui-même et, dans cette hypothèse comme dans celle que j'avais proposée d'abord, le retrait du droit de mettre son nom sur le numéraire aurait été une punition infligée à l'évêque par l'empereur.

Le défaut principal de ces deux hypothèses, surtout de la première, c'est qu'elles font remonter trop haut, avant 1032 dans le premier cas, avant 1045 dans le second, la date de l'émission des monnaies de Frédéric qui nous sont parvenues : les dernières pièces du Pas-de-l'Échelle sont probablement du deuxième quart du XIIe siècle, comme nous le verrons plus loin, et il est peu probable qu'un trésor renferme dans un état de conservation à peu près égal des pièces frappées à un siècle ou tout au moins à 75 ou 80 ans de distance.

Il est donc plus naturel d'admettre que la plus grande partie des deniers de Frédéric, en tous cas ceux au temple à quatre colonnes, sont d'une époque un peu moins reculée que je ne l'ai pensé et dit au premier moment, avant d'être fixé sur la date probable des SCS PETRVS. En même temps, si nous supposons que Frédéric a frappé monnaie à son nom plus ou moins longtemps après le milieu du siècle, cela aurait deux avantages : il en résulterait d'abord que l'introduction de l'anonymat dans le monnayage de l'évêché de Genève aurait eu lieu en même temps que dans celui de l'archevêché de Besançon qui se trouvait dans des conditions politiques pareilles ; ensuite et surtout, cela nous permettrait de trouver les auteurs probables de la contrefaçon, qui travaillaient pendant que de son côté l'évêque frappait encore.

Il y avait, dans la seconde moitié du XIe siècle, à Aiguebelle en Maurienne, un atelier qui lançait dans la circulation des monnaies imitées de celles de Vienne, sur une assez grande échelle pour avoir motivé les plaintes de l'archevêque de cette ville et même un voyage qu'il fit en Italie. Cette histoire a déjà été racontée par plusieurs auteurs ; elle se résume en ceci, que l'atelier d'Aiguebelle s'est livré à cette fabrication d'abord du vivant d'Odon, comte de Savoie (1056-1060) puis, à deux reprises, pendant la minorité de ses fils, sous la tutelle de leur mère et du vivant de l'archevêque Léger, soit entre 1060 et 1069. Il est indifférent pour notre travail de rechercher si cette fausse monnaie avait été émise par des sujets du comte ou par le comte lui-même, comme M. Morin-Pons le suppose (1), avec raison semble-t-il. L'essentiel c'est qu'elle existait et l'on ne voit pas pourquoi le faussaire, quel qu'il fût, se serait gêné d'imiter les deniers de l'évêché de Genève aussi bien que ceux de l'archevêché de Vienne, et, si cette imitation a eu lieu pour les uns

(1) H. Morin. *Numismatique féodale du Dauphiné*. Paris, 1854, p. 12 à 15.

comme pour les autres à plusieurs reprises, cela explique le fait qu'il se trouve non seulement deux types, au moins, de FREDERICVS mal frappés et de peu de valeur intrinsèque, mais aussi des deniers anonymes au nom de Saint-Maurice qui se trouvent dans le même cas; enfin cela permettrait d'assigner une date approximative au changement de type des deniers de Genève : cette petite révolution monétaire aurait eu lieu pendant que l'atelier intérlope d'Aiguebelle fonctionnait, c'est-à-dire pendant le troisième quart du XIe siècle. Mais ne nous lançons pas trop dans les hypothèses et revenons à la description des pièces.

Type A.

Légende de l'avers barbare. Celle du revers barbare, mais droite.

N° 65. + **CENFVA CIVIS**
℟. + **FP** (ou D) **IDCIIC ED** (ou P) ꝛ
7 exemplaires. Poids : 1,02-03; 1,03-04; 3 à 1,06; 1,07. Manque une pesée.

Type B.

Légende de l'avers barbare. Celle du revers barbare et rétrograde.

N° 66. + **CENEVA CIVAS**
La barre intérieure de l'N est placée en sens inverse; le premier A a une forme très particulière et unique.
℟. + **ERIDEI·ICS EDS**
3 exemplaires. Poids : 0,94-95; 1,00 et 1,05-06.

N° 67. + **CE** (N) **CVA CVTIS**
℟. + **EDI**.... **CIS**
Un exemplaire. Poids : 0,91-92.

Type C.

Légende de l'avers méconnaissable (ENCVA) mais droite. Celle du revers barbare mais droite.

N° 68. + **ЄHCVA CIVITA**≻
℟. + **EDЄDICS EDC**≻
Un exemplaire. Poids : 1,13-14.

Type D.

Légende de l'avers méconnaissable (ENCVA ou CHCVA). Celle du revers barbare et rétrograde.

N° 69. + **ENCVA . CIVITA**≻
℟. + **FRFDЄRIE EP** (ou D) **S**
3 exemplaires. Poids : 1,06; 1,08-09 et 1,14.

N° 70. Avers comme au n° 69.
℟. + **ER** (une lettre effacée) **DЄRIЄ EPS**
Un exemplaire. Poids : 1,06.

N° 71. Avers comme aux n°s 69 et 70.
℟. + **ERIDЄRIC EIS**
2 exemplaires. Poids : 1,04 et 1,10.

N° 72. Avers comme aux n°s 69 à 71.
℟. + **ERIPCIIC EP** (ou D) **S**
Un exemplaire. Poids : 1,17.

N° 73. Avers comme aux n°s 69 à 72.
℟. + **ERIP** (ou D) **CIIC ED** (ou P) **S**
Ces deux variétés se distinguent aussi par la forme de l'R qui est extravagante au n° 73.
Un exemplaire. Poids : 0,99-1,00.

N° 74. Avers comme aux n°s 69 à 73.
℟. + **ERIDCIIC EDS**
2 exemplaires. Poids : 1,07 et 1,10.

N° 75. + **CHCVA CIVITA**
℟. + **FDIDCIIC EDS**
Un exemplaire. Poids : 1,06.

Type E.

Légende de l'avers méconnaissable [CHCVA] et rétrograde. Celle du revers barbare mais droite.

N° 76. + **CH** (ou N, ou H) **CVA CVTHS**
℟. + **FD** (ou P) **IICIIC FIꝑ**
Un exemplaire. Poids : 1,10.

N° 77. + **CHCVA CVTAS**
℟. + **FPCII** (H ou M) **ЄIꝑ IP** (ou I) ꝑ
Un exemplaire. Poids : 1,13-14.

Type F.

Légende de l'avers méconnaissable [ENCVA ou CHCVA] et rétrograde. Celle du revers barbare et rétrograde.

N° 78. + **ЄN** (ou H) **CVA CVTAS**
℟. + **FI·IRCIIЄ EIS**
Un exemplaire. Poids : 1,10.

N° 79. + **CH** (ou N) **CVA CVTAS**
℟. + **FPIPCIIC EIS**
Un exemplaire. Poids : 1,16.

Nous voilà arrivé à la fin de cette longue et ingrate série de deniers dégénérés. Il ne nous reste plus qu'à dire que pour cette classe-là le fond n'est pas supérieur à la forme ; le poids de ces pièces est en moyenne de 1,067 et le métal, autant qu'on en peut juger, de moins bon aloi que pour les pièces des deux premières classes.

Nous devons avouer, pour terminer, que nous ne sommes pas encore entièrement fixé sur l'origine de ces

pièces barbares ; les raisons que nous avons exposées plus haut nous semblent bien prouver qu'elles ont été émises à Aiguebelle ou dans un autre atelier interlope situé hors du diocèse, mais cette démonstration ne nous satisfait pas entièrement et nous préférons nous tenir et engager le lecteur à se tenir comme nous, jusqu'à plus ample informé, dans un doute philosophique. Une donnée importante nous manque pour nous décider résolument entre ces deux alternatives : frappe à l'atelier épiscopal de Genève dans des conditions encore pires que pour la deuxième classe et frappe frauduleuse à l'étranger ; c'est la connaissance du titre de ces pièces. Si elles étaient seulement un peu moins bonnes que celles des deux premières classes, on serait porté à en conclure qu'elles sortent bien de l'hôtel des monnaies de Frédéric où, pour une raison quelconque, on aurait abaissé le titre des deniers comme on commençait à le faire dans presque toute l'Europe occidentale ; si au contraire le titre en était très mauvais, si ce n'était plus de l'argent, mais du billon, surtout si c'était un billon bas ou très bas, on pencherait plutôt vers l'hypothèse d'une imitation coupable faite à l'étranger. Malheureusement, pour juger de la teneur en argent d'une pièce, on ne peut pas se fier à la seule apparence, si habitué qu'on soit à manier les monnaies du moyen âge ; il faut un essai fait par un homme du métier. Or le plus grand nombre des deniers de la troisième classe n'existent qu'à un ou deux exemplaires, et il ne peut être question de les sacrifier pour en connaître le titre ; quant aux deux pièces de cette espèce que nous avons fait analyser, nous avons expliqué plus haut pourquoi nous n'en connaissons pas mieux le titre que si elles n'avaient été soumises à aucun essai. Peut-être pourrons-nous arriver à un meilleur résultat en faisant sur ces pièces l'application du principe d'Archimède, c'est-à-dire en les pesant successivement dans l'air et dans l'eau. Nous comptons nous

livrer à ce travail aussitôt que, par des exercices préalables répétés assez souvent avec des monnaies dont le titre nous sera bien connu, nous aurons acquis une habileté suffisante dans ces manutentions délicates. Nous ne manquerons pas d'en rendre compte à nos lecteurs.

Dr Ladé (1).

(1) La suite du travail de M. le Dr Ladé, comprenant l'étude et la description des deniers à la légende S. MAVRICIVS et SCS PETRVS sera publiée l'année prochaine. Les clichés qui ont servi à faire les planches de ce mémoire appartiennent à M. Paul Ch. Strœhlin. La numérotation des figures est exactement celle du texte (*Réd.*).

CONTRIBUTION A LA SIGILLOGRAPHIE

DE

L'ANCIEN DIOCÈSE DE LAUSANNE

Nous faisions appel aux lumières de nos collègues, dans le modeste travail publié précédemment sous ce titre [1], pour rectifier ou confirmer nos lectures et nos appréciations qui, faites d'après des empreintes en mauvais état, n'avaient d'autre but que de conserver le souvenir de quatre monuments sigillographiques intéressants. On pouvait présumer, en effet, que les sceaux qui pendent à la charte de 1341 ne seraient plus de longue durée et qu'il n'en existait pas d'autres exemplaires en meilleure condition. Une précieuse communication de M. l'abbé J. Gremaud, nous permet d'apporter quelques rectifications et additions à la description du quatrième sceau publié, celui de Richard d'Estavayer, doyen d'Ogoz. M. Gremaud a bien voulu accompagner sa note d'empreintes originales et d'un moulage, qui se complètent mutuellement ; nous en exprimons toute notre reconnaissance au savant éditeur des *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère*.

Rectifications. — La légende, telle que nous l'avons reconstituée, est exacte ; il n'en est pas tout à fait ainsi pour la description du personnage qui occupe le champ du sceau. Ce personnage n'est point un saint, patron de la famille d'Estavayer ou du décanat d'Ogoz, mais bien

(1) Voy. ci-dessus, p. 171-181 et pl. VII.

le possesseur du sceau, le doyen Richard lui-même qui, tête nue, debout et de face, vêtu d'une longue robe, porte le livre fermé des Saints-Evangiles de la main droite, tandis que sa main gauche, ramenée contre la poitrine, est posée sur le volume. Il s'agit donc d'un portrait, et cela est conforme au système généralement suivi pour la gravure des sceaux ; pendant le XIIe et le XIIIe siècle, et même une grande partie du XIVe, les ecclésiastiques se sont fait représenter sur leurs sceaux, seuls le plus souvent ; s'ils y faisaient graver leur patron, celui-ci prenait la première place, debout ou assis sous un dais plus ou moins orné, le propriétaire du sceau étant figuré agenouillé devant le saint. Ce n'est qu'exceptionnellement que l'on voit un saint isolé sur un sceau personnel, ce cas étant fréquent, au contraire, pour les sceaux d'offices, de chapitres, etc., où la présence d'un personnage non céleste ne s'expliquerait pas. La rareté du fait aurait dû nous mettre en garde contre la fausse identification que nous avons faite, si le mauvais état de l'empreinte ne nous avait conduit à prendre pour une auréole l'abondante chevelure du doyen, aplatie et déformée. De même pour l'attribut porté par le personnage, ce n'est pas un bâton, mais un livre, objet qui a entièrement disparu sur notre exemplaire.

Autre erreur : Il n'y a pas d'écu à la base du sceau. L'effigie du doyen repose sur un culot architectural qui affecte bien, il est vrai, la forme d'un écu complètement fruste. La présence d'une armoirie accompagnant l'effigie du possesseur du sceau n'est pas aussi rare que celle d'un saint, tout seul dans le champ du sceau (1), mais ce n'est guère que dans la seconde moitié du XIVe siècle que les prêtres ont habituellement fait graver leurs armes sur leurs cachets (2) ; Richard d'Estavayer, scellant

(1) Il ne s'agit ici que des sceaux ecclésiastiques.

(2) Ainsi, pour ne pas sortir du pays romand, Guillaume de Lornay, élu évêque de Genève en 1388. Voy. son sceau dans Blavignac, *Armorial genevois*, pl. XXVIII.

en 1341 (1), aurait donc fort bien pu se trouver l'un des premiers adeptes de cette mode (2).

Additions. — L'une des empreintes communiquées par M. Gremaud porte, au revers, un contresceau absolument différent de celui qui a été décrit et figuré. Il s'agit, cette fois, d'un contresceau particulier à Richard d'Estavayer et non plus du sceau du décanat dont il était le chef, qui lui avait servi, comme nous l'avons vu, à contresceller en 1341.

Ce contresceau, fort petit, est circulaire et n'a que 0,012 de diamètre. Légende en lettres gothiques majuscules :

SIGNVM M R DE EST

(*Signum minus Rychardi de Estavayr.*)

La lettre M qui formerait le sigle initial du qualificatif *minus* est fort peu distincte ; si sa lecture n'est pas absolument certaine, elle est du moins plausible, car on ne saurait par quel caractère la remplacer.

Le centre est occupé par une rose héraldique à six pétales qui remplit tout le champ et n'est séparée de la légende que par un filet. On a vu que les armes de la famille d'Estavayer portent des roses ; prenant la partie pour le tout, le doyen Richard a fait graver sur son petit sceau la pièce principale de ses armoiries. Cette manière de faire a été, du reste, généralement suivie, non seulement par les tailleurs de sceaux, mais par tous les artistes.

On ne saurait douter que l'empreinte portant ce second contresceau n'ait été appendue à un acte personnel du doyen, puisqu'il a employé, pour contresceller, un cachet

(1) Les dates extrêmes des actes dans lesquels paraît le doyen Richard d'Estavayer sont 1321 et 1342 (Communication de M. Gremaud).

(2) Un détail encore : l'étoile placée dans le champ du sceau, à la gauche du doyen (la droite du lecteur), est à six, non à cinq rais comme nous l'avons représentée sur la fig. 4 de la pl. VII ; de plus, elle paraît percée et affecterait ainsi la forme d'une molette héraldique.

qui lui est propre, à lui Richard d'Estavayer, cadet d'une puissante famille, et non plus, comme en 1341, le sceau de son décanat; c'est qu'il avait alors à intervenir à titre de personnage officiel, en sa qualité de doyen d'Ogoz et à la réquisition du comte de Gruyère.

V. — Sceau d'Aymon d'Estavayer, doyen d'Ogoz.

La très grande obligeance de M. l'abbé Gremaud nous permet d'ajouter un numéro à notre petite *Contribution*.

Nous avons parlé, à propos de Richard d'Estavayer, d'un autre membre de la même famille, Aymon, doyen d'Ogoz avant Richard, et vivant en 1309 et 1319 (1). Voici la description de son sceau, d'après le moulage d'une empreinte fort complète :

✠ S · AY · DE · ESTAV · DECANI · DE . OGO

(✠ *Sigillum Aymonis de Estavaye, decani de Ogo.*)

Légende entre deux grènetis.

Au centre, un rameau vertical, sur les branches et près de l'extrémité duquel sont posés deux oiseaux symétriques adossés, la tête renversée en arrière et le bec ouvert. Sceau ogival. Hauteur : 0,035 ; largeur : 0,022.

Nous ne savons en quelle cire est l'original qui se trouve aux Archives cantonales vaudoises.

Le doyen Aymon, suivant en cela une coutume très répandue dans le clergé, avait fait graver sur son sceau, non point son effigie, mais un symbole, et il avait adopté l'un des emblèmes chrétiens les plus anciens : celui des oiseaux becquetant des fruits (des colombes généralement et des grappes de raisin) qui représentent « l'âme « fidèle se fortifiant au banquet eucharistique et les dis- « positions nécessaires pour en approcher dignement, la « charité, la simplicité, la douceur et l'innocence » (1).

(1) Les dates extrêmes auxquelles apparait Aymon d'Estavayer comme doyen d'Ogoz sont 1299 et 1319.

(1) Crosnier, *Iconographie chrétienne*, Paris, 1848, in-8, p. 320.

Nous ne croyons pas, du moins, pouvoir expliquer autrement ces oiseaux et ce rameau, bien que ce symbole n'ait plus guère été employé au XIVe siècle. Quant à la position des oiseaux, adossés au lieu d'être affrontés, elle est nécessitée par la forme même du champ à remplir; le rameau n'a rien qui rappelle la vigne, mais dans les nombreuses figurations de l'emblème eucharistique, les raisins sont souvent remplacés par une plante décorative quelconque, suffisante pour la synthèse qu'il s'agit de présenter aux fidèles.

J. Mayor.

MÉDAILLES SUISSES

frappées en 1893

II.

Nous rappelons à nos lecteurs les quelques lignes d'explication placées en tête de la première liste et nous répétons qu'il est à peu près impossible d'être complet, surtout en ce qui concerne les chiffres de frappe. Les éditeurs de médailles ne sont pas toujours disposés à indiquer ces chiffres et, d'autre part, on ne compte pas dans le nombre officiel des exemplaires ceux qui sont frappés spécialement pour les graveurs et frappeurs, comités, etc.

Contrairement à ce qui était annoncé, il ne sera fait de table que pour une période de plusieurs années.

Additions et rectifications à la liste I.

2. *Exposition industrielle de Zofingue.* — Cette médaille a été éditée seulement, par M. Antoine Schnyder ; elle a été gravée et frappée par M. W. Mayer, à Stuttgart; le coin du revers a du reste servi en d'autres occasions.

4. *M. Adrien Lachenal, conseiller fédéral.* — L'auteur, M. Georges Hantz, nous écrit pour nous prier de rectifier le fait suivant : les premiers exemplaires frappés ne l'ont pas été à l'Usine genevoise de dégrossissage d'or, mais bien chez M. L. Furet.

15. *Fête vélocipédique à Lucerne.* — Lisez IN LUZERN et non ZU; la gravure est fautive comme la description.

20. *Arnold Morel-Fatio, numismate.* — Le chiffre de la frappe de cette médaille ne dépassera pas 30 ex. en argent, 200 ex. en bronze, 10 ex. en aluminium, 3 ex. en étain.

40. *Fête fédérale de la Société du Grütli, à Neuchâtel.* — Cette médaille a été frappée à 1000 ex. en aluminium et 100 en argent.

50. *Inauguration du monument Louis Favre à Chêne-Bourg.* — Le chiffre définitif de la frappe est de 1 ex. en or, 51 ex. en argent, 230 ex. en bronze.

55. *Gustave Revilliod.* — Le chiffre définitif de la frappe est de 1 ex. en or, 3 ex. en argent, 25 ex. en bronze.

56. — **Fête fédérale des chanteurs à Bâle.**

⁝ EIDG. SÄNGERFEST IN BASEL ⁝ En sens inverse : 1893

Ecu aux armes de Bâle-Ville supporté par le basilic. Grènetis entre la légende et le champ.

℞. : ICH BIN VOM BERG' DER HIRTENKNAB'

Un jeune pâtre debout sur un rocher et chantant. Fond de montagnes. Signé au bas : HOMBERG BERN

Diam. : 0,045. Argent.

Médaille officielle, composée et gravée par M. Homberg, à Berne. Voy. n°s 36 et 37, d'autres médailles relatives à la même fête.

57. — **Tir du Plan-les-Ouates.**

En cinq lignes gravées à la main en creux, la première arrondie, dans une couronne ouverte formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne liées par un ruban : *Tir du Plan-les-Ouates* | 1^R^ PRIX | *Société* | *P. Burky* | *1893*

℞. : Celui de l'écu de 5 francs, Genève 1848.

Diam. : 0,037. Bronze.

Médaille frappée en 1888, par M. L. Furet, à 1 ex. en argent et 10 en bronze. Il en est délivré chaque année 1 ex. unique en bronze au roi du tir.

58-59. — **75e Anniversaire de la fondation de la Société de Zofingue.**

(58) Vue de l'hôtel de ville de Zofingue. A l'exergue un écu aux armes de Zofingue, sommé d'une couronne murale et accompagné d'une banderolle portant : ZOFINGEN 1.-3. AVG. 1893 Dans le ciel une croix fédérale rayonnante.

℞. : ✡ VIVAT · CRESCAT · FLOREAT · TOBINIA · IN · AETERNVM

Ecu aux armes de la Société de Zofingue sommé d'un heaume à lambrequins. Au-dessous : 1819 1893 Grènetis entre la légende et le champ.

Diam. : 0,036. Argent, bronze et bronze argenté.

Médaille gravée et frappée par M. W. Mayer, à Stuttgart.

(59) En neuf lignes, la première arrondie : ERINNERUNG | AN DAS | 75. JÄHRIGE | JUBILÄUM | DES ZOFINGER | STUDENTENVEREINS | ZOFINGEN | 1.-4. AUGUST | 1893

℞. : La Suisse personnifiée par une femme debout, armée d'une lance et appuyée sur l'écusson fédéral (type des monnaies fédérales d'argent). A ses côtés deux rameaux de laurier, dans le haut une étoile.

Diam. : 0.028. Bélière. Aluminium.

Médaille de fabrication allemande, éditée par M. C. Defailly, à Genève.

60. — **Jetons commémoratifs de l'assemblée générale de la Société suisse de Numismatique.**

En six lignes dans un cartouche rococo : SOC. | SVISSE | DE | NVMISMATIQVE | GENÈVE | 1893

Signé au bas : V. S.

℞. : J. C. HEDLINGER 1691-1771

Buste de profil à droite de Hedlinger. Signé au bas : HUGUES BOVY F. En creux, sur la tranche de certains ex. : FURET.

Diam. : 0,027. Or 1 ex. sur flan carré, argent 68 ex., bronze 98 ex., aluminium 43 ex., étain 46 ex. (dont 2 ex. de chaque métal sur flans carrés). Il a été fait, de plus, une frappe de l'avers à 30 ex. unifaces en cuivre non bronzé et diverses frappes de fantaisie (13) sur bandes de cuivre, plaque d'argent, plat d'étain, etc. Un ex. spécial en argent a été remis à M. H. Bovy ; l'inscription de l'avers en a été enlevée par M. V. Schlütter et remplacée par celle-ci en lettres incuses : HOMMAGE | DE LA | SOC. SVISSE | DE | NVMISMATIQVE | A | L'AVTEVR

Ce charmant jeton est dû à la collaboration de plusieurs membres de notre Société ; c'est une œuvre collective, conçue par le Comité, qui sera la première, nous l'espérons, d'une intéressante série. M. Hugues Bovy a bien voulu se charger gratuitement et dans un

temps très court, de la gravure du portrait de Hedlinger, d'après une médaille de ce maître. M. Louis Furet a fourni, gratuitement aussi, les deux coins ; c'est lui qui a frappé le jeton dont l'avers a été composé et gravé par M. Vasco Schlütter ; ce dernier a très aimablement gravé l'exemplaire spécial de M. Bovy. Ajoutons que les membres présents à l'assemblée générale ont visité l'atelier de M. Furet et que des exemplaires du jeton ont été frappés sous leurs yeux. La frappe une fois terminée, le coin du revers a été dénaturé et celui de l'avers pourvu de signes qui rendront toute refrappe facilement reconnaissable.

Ces mêmes membres ont eu également le privilège de visiter l'Usine genevoise de dégrossisage d'or et son nouvel atelier de frappe. On a frappé sous leurs yeux des exemplaires spéciaux en aluminium du petit jeton décrit sous le n° 51, qui leur ont été distribués. Ils recevront plus tard un second jeton en aluminium, gravé aussi par M. Georges Hantz et dont la frappe n'a pu encore être exécutée. Voy. ci-après le compte rendu de l'assemblée générale.

61. — **M. Emile Frey, conseiller fédéral.**

COLONEL EMILE FREY. CONSEILLER FÉDÉRAL.

Buste de trois-quarts à gauche de M. Frey, en uniforme de colonel. Signé au bas : GEORGES HANTZ. U.G.D. GENÈVE. 1893

℞. : ❀MINISTRE SUISSE À WASHINGTON❀ En sens inverse: 1882-1886

Ecu aux armes du canton de Bâle posé contre la hampe d'un drapeau fédéral flottant ; au premier plan, des boulets, des fusils, un sabre, puis un canon ; au fond, une antique forteresse démantelée, opposée à un massif de montagnes représentant les fortifications naturelles. Derrière l'écu un tronc de chêne coupé d'où sort une branche vigoureuse. Un aigle plane dans le ciel. Signé au bas : G.H. INV.

Diam. : 0,059. Argent, bronze, bronze argenté, aluminium et étain.

Médaille gravée par M. Georges Hantz, à Genève, éditée et frappée par l'Usine genevoise de dégrossissage d'or.

62. — **Tolstoï, littérateur russe.**

COMTE LÉON TOLSTOÏ. Buste de face de Tolstoï. Signé : GEORGES HANTZ U.G.D. GENEVE.

℞. : En quinze lignes : SÉBASTOPOL. | BONHEUR DE FAMILLE. | GUERRE ET PAIX | LES FRUITS DE L'INSTRUCTION | LA

SONATE À KREUTZER. | ENFANCE-ADOLESCENCE-JEUNESSE. | LA PUISSANCE DES TÉNÈBRES | POURQUOI LES HOMMES S'ENIVRENT ILS ? | LA MORT D'IVAN HITCH. | EN QUOI CONSISTE MA RELIGION. | RÉCITS POUR LE PEUPLE | LES HOMMES DE DÉCEMBRE. | LES COSAQUES. | ANNE KARENINE. | ETC.

Diam. : 0,059. Argent, bronze, bronze argenté, aluminium et étain.

Médaille gravée par M. Georges Hantz, éditée et frappée par l'Usine genevoise de dégrossissage d'or.

Bien qu'elle ne soit pas absolument ce que l'on est convenu d'appeler une médaille suisse, nous décrivons ici cette pièce qui est fort belle et qui est l'œuvre de pluseurs de nos collègues. L'éditeur a bien voulu en faire faire une planche que l'on trouvera plus loin (Pl. XVI).

63-65. — **M. Jean-Etienne Dufour, conseiller national.**

(63) 1840 J. E. DUFOUR 1893

Buste de trois-quarts à gauche, en uniforme de colonel. Signé au bas : L. JAMIN F. GENÈVE

Ꝑ. : En seize lignes : CONSEILLER | MUNICIPAL. | DÉPUTÉ AU GRAND- | CONSEIL. | PRÉSIDENT DU | CONSEIL D'ETAT. | CONSEILLER NATIONAL. | COLONEL D'ARTILLERIE | MEMBRE DU | COMITÉ GENEVOIS DU P. L. M. | ADMINISTRATEUR DU | JURA-SIMPLON. | PRÉS. DU COMITÉ CENTRAL | DE L'EXPOSITION | NATIONALE DE | 1896.

Diam. : 0,045. Or 1 ex., argent, bronze, plomb 1 ex. Il existe une variété de l'avers, frappée à 1 ex. en bronze, dans lequel la barbe et la moustache sont plus fournies.

Médaille gravée et éditée par M. Louis Jamin, à Genève, frappée chez M. Lauer, à Nuremberg.

(64) J. E. DUFOUR, CONSEILLER D'ÉTAT, GENÈVE 1840-1893

Buste de trois-quarts à gauche. Signé au bas : GEORGES HANTZ 1893. V. G. D. GENÈVE.

Ꝑ. : ❀ À JEAN ETIENNE DUFOUR ❀ En sens inverse : SES AMIS

Au centre, en neuf lignes, dans un grènetis : ARDENT À CHERCHER | LA LUMIÈRE, | AYANT FOI DANS | LA VÉRITÉ, |

DEUX MOTS RÉSUMENT | SA CARRIÈRE : | BON CŒUR | ET BONNE VOLONTÉ. | JOHN KAUFMANN.

Diam. : 0,062. Argent, bronze, bronze argenté, aluminium et étain.

(65) Réduction de la précédente.

Diam. : 0,037. Même métaux.

Ces deux médailles ont été gravées par M. Georges Hantz, frappées et éditées par l'Usine genevoise de dégrossissage d'or.

66-68. — **M. Louis Ruchonnet, conseiller fédéral.**

(66) LOUIS RUCHONNET · NÉ LE 28 AVRIL 1834 · MORT LE 15 SEPTEMBRE 1893

Buste de face de Louis Ruchonnet.

℞. : En quatorze lignes dans un grènetis : MEMBRE | DU CONSEIL D'ÉTAT | DU CANTON DE VAUD | DE 1866 À 1874 | MEMBRE DU CONSEIL NATIO- | NAL DE 1866 À 1881 | PRESIDENT DU CONSEIL NATIO- | NAL EN 1869 ET EN 1875 | MEMBRE DU CONSEIL FEDERAL | DEPUIS 1881 | PRÉSIDENT DE LA | CONFÉDÉRATION | EN 1883 | ET EN 1890. Signé au bas : L. JAMIN GENÈVE.

Diam. : 0,045. Argent, bronze et aluminium. Il existe deux variétés du revers : la première, frappée à 1 ex. en plomb, ne porte ni la dernière ligne de l'inscription, ni la signature ; la seconde, à 100 ex. en bronze, a bien la dernière ligne, mais n'est pas signée.

Médaille gravée et éditée par M. Louis Jamin, à Genève et frappée chez M. Lauer, à Nuremberg.

(67) LOUIS RUCHONNET, CONSEILLER FÉDÉRAL 1834-1893.

Buste de face. Signé au bas : GEORGES HANTZ 1893. U. G. D. GENÈVE.

℞. : ❀ AU MAGISTRAT ☆ AU CITOYEN ☆ À L'AMI

Au centre, en neuf lignes, dans un grènetis : SIMPLE ET GRAND | DANS SA VIE AUSTÈRE, | FAISANT LE BIEN | VOULANT LE MIEUX, | AIMANT LE JUSTE | SUR LA TERRE | IL CHERCHE LE VRAI | DANS LES CIEUX. | ELIE DUCOMMUN.

Diam. : 0.062. Argent et bronze.

(68) Réduction de la précédente.

Diam. : 0,037. Mêmes métaux.

Ces deux médailles ont été gravées par M. Georges Hantz, frappées et éditées par l'Usine genevoise de dégrossissage d'or.

69. — **Banquet du corps des Sapeurs-pompiers de Genève.**

En huit lignes, la première arrondie : SOUVENIR DU BANQUET | DES | SAPEURS | POMPIERS | DE LA VILLE | DE GENÈVE | 8 OCTOBRE | 1893

Ꝑ. : Comme l'avers du n° 34.

Diam. : 0,023. Bélière. Similor et métal blanc.

Ce banquet, offert par le Conseil administratif de la ville de Genève, a lieu tous les deux ans. Médaille de fabrication parisienne éditée par M. C. Defailly, à Genève.

70-71. — **Inauguration du chemin de fer d'Yverdon à Sainte-Croix.**

(70) ☆ INAUGURATION DU CHEMIN DE FER YVERDON Sᴱ CROIX☆ En sens inverse : 1893

Un train sortant d'un tunnel et passant sur un viaduc.

Ꝑ. : COLLÈGE DE Sᵀᴱ CROIX.

Vue du collège. Signé au bas : C.R.

Diam. : 0,028. Bélière. Argent 75 ex., bronze 20 ex., aluminium 300 ex.

Médaille gravée par notre collègue, M. Charles Richard, frappée par M. L. Furet, à Genève.

(71) En huit lignes, la première arrondie : SOUVENIR DE L'INAUGURATION | DU | CHEMIN DE FER | D'YVERDON | A SAINTE-CROIX | 17 ET 18 | NOVEMBRE | 1893

Ꝑ. : CONFEDERATION HELVETIQUE

Tête de femme de profil à droite, personnifiant la République. Signé au bas : VIEUXMAIRE

Diam. : 0,023. Bélière. Similor et métal blanc.

Médaille de fabrication parisienne éditée par M. C. Defailly, à Genève.

72-73. — **Prix de la Société d'horticulture de la Côte.**

(72) SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE LA CÔTE

Vue du château de Nyon. Au premier plan une serre, des vases, des massifs, des instruments de jardinage, une couronne de laurier, au fond le lac et les montagnes. Signé à l'exergue : J. GACHET. IN. C. RICHARD. F.

℞. : Au bas écu aux armes de la ville de Nyon dans un cartouche sommé d'une couronne murale, posé à l'intersection des deux branches d'une couronne ouverte formée de fleurs et de fruits. Dans le haut une croix fédérale rayonnante. Champ libre pour recevoir le nom du sociétaire primé.

Diam. : 0,0621. Il en a été frappé cette année 6 ex. en vermeil, 17 en argent et 19 en bronze.

(73) Réduction de la précédente.

Diam. : 0,043. Il en a été frappé cette année 2 ex. en vermeil, 13 en argent et 6 en bronze.

Médailles de prix, gravées par M. Charles Richard, d'après une composition de M. J. Gachet, et frappées par M. L. Furet, à Genève.

74. — **Ami Lullin, de Genève.**

☆ AMI LULLIN CITOYEN DE GENEVE. ME. [Membre] DU COMITÉ DE L'INDÉPENDANCE ☆ En sens inverse : 1748-1816

Buste de trois-quarts à droite, presque de face. Signé : CH. RICHARD FECIT.

℞. : LE XXXI DÉCEMBRE MDCCCXIII

AMI LULLIN	JEAN SARASIN
ISAAC PICTET	JEAN-PIERRE VIOLLIER
JOSEPH DES ARTS	A. RICHARD-CALANDRINI
PIERRE H. GOURGAS	ALEXANDRE COURONNE
FRANÇOIS DE LA RIVE	TREMBLEY-VAN BERCHEM
ALBERT TURRETTINI	ODIER-EYNARD
RENÉ G. J. PRÉVOST	J. P. SCHMIDTMEYER
PIERRE BOIN	DE LA RIVE-BOISSIER
NECKER-DE SAUSSURE	VERNET-PICTET
SALADIN-DE BUDÉ	JEAN-LOUIS FALQUET
PICTET DE ROCHEMONT	MICHELI PERDRIAU

CONSTITUÉS EN GOUVERNEMENT PROVISOIRE
ONT PROCLAMÉ
LE RETOUR DE LA RÉPUBLIQUE DE GENÈVE
À L'INDÉPENDANCE

Signé : C. R.

Diam. : 0,067. Argent, bronze 101 ex.

Médaille sans caractère officiel, gravée et éditée par notre collègue, M. Charles Richard. Le buste de l'avers est gravé d'après un portrait peint de la Bibliothèque publique ; l'inscription du revers est la reproduction de celle qui a été placée à l'Hôtel-de-Ville et inaugurée le 31 décembre 1892.

75. — **Exposition agricole et industrielle de Faido.**

En cinq lignes dans une couronne ouverte formée de deux rameaux de laurier liés par un ruban :
ESPOSIZIONE | AGRICOLA-INDUSTRIALE | LEVENTINESE |
———— | FAIDO

Ry. : FAIDO 1893

Une femme assise, couronnée d'épis, personnifiant l'Agriculture; elle tient dans chaque main une couronne de laurier; son bras gauche s'appuie sur un écu aux armes de Faido, son bras droit est étendu en avant. Derrière elle une roue d'engrenage, des épis et des fleurs ; au fond un viaduc, une usine, une cascade, des montagnes. Signé à l'exergue : JOHNSON MILANO

Diam. : 0,044. Argent $^{800}/_{1000}$ 65 ex., bronze 150 ex.

Médaille de prix gravée par la maison Johnson de Milan. Il en a été distribué aux exposants 40 ex. en argent et tous les ex. en bronze; 25 ex. en argent ont été mis dans le commerce.

M.

MÉLANGES

EINE STREITFRAGE

Sind die eidgenössichen Schützenfestthaler mit der Werthbezeichnung 4 Franken (alte) und 5 Franken in eine Verkehrs-Münzensammlung aufzunehmen oder nicht?

Zuerst müssen wir uns klar machen, was man unter Münze und Medaille versteht.

Eine Münze ist ein Stück edles Metall, das von einem Staate ausgegeben wird und mit dessen Wappen und Legende bezeichnet ist, um als Werthmesser zu dienen.

Eine Medaille ist ein Stück Metall mit einem Gepräge und Legende die sich auf irgend eine Begebenheit bezieht und als Erinnerung dienen soll.

Was ist ein Thaler? Ein Thaler ist ein gegen Ende des 15. Jahrhundert aufgetauchtes grösseres Geldstück. Es soll zuerst im *Joachimthale* geprägt worden sein, von wo es den Namen *Joachimsthaler* oder kurz *Thaler* (d. h. ein von *Joachimsthale* her kommendes Geldstück) erhielt.

Die Medaille hiess früher Schau- oder Gedenkpfennig. Gehen wir nun über zur eigentlichen Aufgabe.

Die beiden hier zunächst in Betracht kommenden Schützenthaler sind derjenige von Chur 1842 und der von Glarus 1849.

Hier sind wir meistens einig, dass diese Schützenthaler als *Cursmünzen* anzusehen sind; denn 1. wurden sie in Grösse, Gewicht und Feinheit gemäss den Bestimmungen der Tagsatzung gemacht. 2. Tragen sie die Werthbezeichnung. 3. Wurden sie im Jahre 1852 zu den gleichen Bedingungen wie die andern Neuthaler angenommen. Von Chur wurden von 6000 St. 1744 und von Glarus von 3200 St. 1023 Stücke eingezogen (vide *Bericht des Bundesrathes über die Münzeinlösung.* Tab. 3.).

Was die Thaler mit der Werthbezeichnung 5 Fr. anbetrifft, so müssen wir uns zuerst das Bundesgesetz über das eidgenössische

Münzwesen (von 7. Mai 1850) *Gesetzessamml.* Bd. I, Seite 305 ansehen. Art. 8 lautet: « *Niemand ist gehalten andere Münzen anzunehmen, mit Ausnahme solcher Silbersorten, die in genauer Uebereinstimmung mit dem durch das gegenwärtige Gesetz aufgestellten Münzsystem geprägt und nach vorheriger Untersuchung, von dem Bundesrathe als diesen Bedingungen entsprechende Zahlungsmittel anerkannt sind.* » (Es ist möglich dass dieser Artikel auf Münze anderer Länder sich bezieht wir können und müssen ihn aber auch auf die schweizerischen Schützenthaler anwenden).

Fragen wir uns weiter, erfüllen die schweiz. Schützenfestthaler obige Bestimmungen, so müssen wir mit Ja antworten.

Die Thaler wurden 1. In der eidgenössischen *Münzstätte* geprägt.

2. Sie haben das gleiche Gewicht wie die 5 Fr. Stücke und die gleiche Toleranz.
3. Sie passirten die gleiche Kontrolle wie die 5 Fr. Stücke.
4. Sie tragen auch die Werthbezeichnnng *fünf Franken.*
5. Sie haben (mit Ausnahme derjenigen von Solothurn) einen gekerbten Rand.

Noch ein anderer Umstand bestimmt uns die Schützenfestthaler in eine Münzensammlung aufzunehmen, nämlich der, dass dieselben während 30 Jahren als *Münzen* vom Publikum für 5 Franken genommen und gegeben wurden, ohne dass die Bundeshörde dagegen eingeschritten wäre. Der Bundesrath sagte wohl, er habe diese Thaler immer nur als Medaillen angesehen und sie seien an den Hauptkassen immer als Zahlungsmittel von der Hand gewiesen worden, aber warum findet sich keine veröffentliche Verordnung in der Sammlung der Bundesgesetze?

Auch ist der Schützenthaler von Solothurn in dem Berichte des Bundesrathes nicht unter den Nebenarbeiten eingereicht. Wenn die Thaler nur Medaillen wären, warum liess der Bundesrath dem 1. dieser Thaler das ganz gleiche Gepräge geben, wie den 5 Fr. Stücken von 1850 und 1851 und warum gestattete man ihm den Namen Thaler, welches ja der Name eines Geldstückes ist?

Nach diesen Erörterungen glaube ich die Streitfrage dahin beantworten zu können, dass die Schützenfestthaler von 1855-1885 als, wenn auch nicht als officiel anerkannte Münzen, so doch als schweizerische Münzen in eine Sammlung aufgenommen werden können.

F. Haas.

*
* *

Variétés du centime suisse de 1891. — Notre collègue, M. F. Haas, de Lucerne, nous signale deux variétés du centime de 1891 de la Confédération suisse. La première variété a la croix fédérale formée de cinq carrés égaux comme sur les pièces des années précédentes, tandis que la seconde variété a une croix à bras allongés, telle qu'elle a été adoptée récemment.

***

L'ancien atelier Bovy. — M. Perrin, photographe à Genève, vient de mettre en vente une photographie de l'ancien et pittoresque atelier Bovy, à Chantepoulet (atelier Furet actuellement), aussi réussie que l'a permis l'éclairage défectueux de ce local. On y voit au premier plan le balancier conçu et exécuté par Jean-Samuel Bovy, en 1821, et perfectionné plus tard par son fils Marc-Louis. C'est avec cet instrument, admirable de précision et qui fonctionne encore aussi bien qu'au premier jour, qu'ont été frappées les dernières monnaies de la République de Genève (1848, 5 et 10 fr. argent, 10 et 20 fr. or), et une quantité considérable de médailles. On connaît la médaille gravée par Antoine Bovy et Marc Fournier pour l'essai et l'inauguration de ce balancier.

***

Pièces fausses françaises de 10 et 20 fr. — Les journaux quotidiens ont annoncé à plusieurs reprises, pendant les mois de novembre et de décembre que des pièces fausses de 20 fr., aux millésimes de 1856, 1865, 1866 et 1876, avaient été mises en circulation : on a également trouvé des pièces falsifiées de 10 fr., à l'effigie de Napoléon III et portant différents millésimes. Les pièces de 20 fr. sont parfaitement imitées, elles sont en platine doré et ont le même poids et le même son que les monnaies de bon aloi. Une extrême attention est donc nécessaire pour les reconnaître, ce qu'on peut faire en en grattant la surface.

***

Monnaies particulières italiennes. — La *Revue* a signalé précédemment (p. 224) les monnaies divisionnaires frappées, à son effigie, par le comte San Severino, pour les besoins de son domaine de Castelgabbiano et dans le but de remédier en quelque mesure à la

pénurie de numéraire qui se fait si cruellement sentir en Italie. Ces monnaies, d'un usage tout local, resteront rares, et les numismates les rechercheront plus tard avec ardeur. En voici la description, d'après une gravure publiée par le *Secolo* de Milan (18 novembre 1893) : ALFONSO SAN SEVERINO VIMERCATI Tête de profil à droite. Au bas : 1893. ℞. : Dans le haut : CINQUANTA dans le bas : CASTELGABBIANO Une tour forte partageant le chiffre 5 0. Métal blanc.

***

Grèce. Monnaies de nickel. — Le gouvernement hellénique va faire frapper des monnaies de billon en nickel, pour une valeur de 1.500,000 dr. C'est une compagnie française, celle des fonderies et laminoirs de Biache et St.-Waast, qui s'est rendue adjudicataire de la fourniture du métal nécessaire à cette émission, au prix de 3 fr. 88 c. par kilogr. de métal, soit 143,560 fr. pour les 37,000 kilogr. demandés.

***

Un passage de saint Luc. — M. J.-A. Blanchet a signalé dans la *chronique* de la *Revue numismatique* (1893, p. 413) un mémoire de M. Edmond Le Blant, dans lequel l'auteur étudie la légende : JESVS AUTEM TRANSIENS PER MEDIUM ILLORUM IBAT, à propos d'anciens talismans de bataille. Ce passage de saint Luc (IV, 30) se trouve sur les nobles d'or d'Edouard III, roi d'Angleterre et M. Le Blant s'est demandé si ces monnaies n'avaient pas été considérées comme des talismans de combat. Dans nos contrées on a fréquemment reproduit le passage en question, mais sur des instruments de paix ; on le trouve sur des cloches d'église du XV° siècle, où sa présence n'est pas facile à expliquer. Les fondeurs, constamment préoccupés du symbolisme de leurs cloches, ont peut-être voulu exprimer, par cette inscription, que la vérité évangélique poursuit sa route malgré tous les obstacles, comme Jésus, chassé de Nazareth, passait au milieu des habitants de cette ville réunis pour le précipiter au bas de la montagne. M.

NÉCROLOGIE NUMISMATIQUE

Dr H.-F. Antell, numismate finlandais, † le 6 avril 1893, à Paris (Voy. ci-dessus, p. 220).

Emile Prové, numismate belge, † au mois d'avril 1893, à Liège.

Henri Debray, numismate français, † le 7 mai 1893, à Lille.

Etienne Récamier, numismate français, né le 9 mars 1834, † le 25 mai 1893, à Jérusalem.

Abbé Jean-Joseph Habets, archiviste de la province de Limbourg, né le 27 novembre 1829, à Oirsbeek, près Sittard, † le 22 juin 1893, à Mæstricht.

Abraham-Arnold Looijen, conservateur du Cabinet royal des médailles de La Haye, né en 1828, à Nimègue, † le 3 août 1893.

Raymond Dupriez, expert en médailles à Bruxelles, † le 3 août 1893.

Benoît Coulier, numismate français, † au mois d'octobre 1893.

François Rabut, professeur d'histoire, né à Chambéry en 1819, auteur de travaux estimés sur l'archéologie et la numismatique savoisiennes, † à Dijon.

TROUVAILLES

Trouvaille de monnaies d'or à Avenches. — Au mois d'octobre 1892, M. Gueissaz faisait creuser sa cave et donnait la terre qu'il en retirait à Mme Bloch. C'est pendant cette opération que l'on mit au jour 25 pièces d'or qui faillirent brouiller de bons voisins, l'un prétendant n'avoir donné que de la terre et non pas de l'or, l'autre jugeant avoir tout reçu, terre, pierres et ducats. Cependant on finit par s'entendre et un partage intervint qui laissa 13 pièces à M. Gueissaz, 7 à Mme Bloch, 2 à un M. Fornerod. Des 3 qui restaient, l'une est au Vully, la seconde est chez le juge de paix ou a été rendue à celui qui l'a trouvée, la troisième est chez M. Achille Fornerod.

De ces 25 pièces, 22 ont passé dans nos mains, comme le Talent à Echallens, sans s'y arrêter, et voici le résultat de notre examen :

Ces pièces sont de 2 espèces : des francs à pied du poids de gr. 3,800 à 3,700, et des florins d'or du poids moyen de 3,450.

I. — FRANCS A PIED

N°s 1 à 11. Un roi couronné, debout sons un arceau gothique, portant de la droite une épée, de la gauche un sceptre; sur la poitrine, 5 fleurs de lis; à droite et à gauche de l'arceau et dans le champ, 7 fleurs de lis.

℟. : Croix fleuronnée, cantonnée au 1 et 4 d'une fleur de lis, au 2 et 3 d'une couronne, placée dans un cartouche formé de quatre demi-cercles séparés par des pointes.

A. — Naples.

Louis I d'Anjou, roi de Naples, 1382.

1. LVDOVICS · DVX · KALABRI · AND
℟. : ✠ XPC · VINCIT · XPC · REGNAT · XPC · IMPERAT

2-3. Comme le n° 1.

Jeanne.

4. IOAN · REG · PRO · HOIC · IHRE · SICL
℟. : Comme au n° 1.

5 à 8. Id.

B. — France.

Charles VII, 1422.

9. KAROLUS DI · GR · FRANCORUM · REX
℟. : Comme au n° 1.

10. Id.

C. — Orange.

Raimond IV, prince d'Orange, 1340.

11. RAIMVNDVS · DEI GRA · PRN · AVRIA
℟. : Comme au n° 1.

II. — FLORINS D'OR

D. — Trèves.

Cono ou Cuno de Falkenstein, archevêque de Trèves, 1362.

12. AREPSCI TREVENS
Saint Pierre à mi-corps dans une niche gothique, au-dessous un écu chargé d'une double aigle.
℟. : ✠ SACRI · IMPEI · MONETARIL
Ecu, parti au 1 de. à la croix de. (Trèves), au 2 de même (Cologne), dans un encadrement formé de six demi-cercles tréflés.

13. ✠ CONO ⁝ AREPVS ⁝ TREVERENSIS
Ecu comme au revers du n° 12.
℟. : AMIST ⁝ ECCE ⁝ COLO
Saint Pierre comme au droit du n° 12.
Ecu de. au chef de.

14. ✠ CONO APEPS TREV
Saint Pierre assis dans une niche gothique. Au bas deux écus accolés, de. au chef de. et de. à l'aigle double de.
℟. : SACRI IMPERI · PERGALLA
Ecu comme au revers du n° 12.

15. (Deux clefs en sautoir) CONO ARCHIEPS TREVEN

Ecu écartelé au 1 et 4 de. à la croix de. (Trèves), au 2 et 3 de. au chef de., dans un encadrement formé de six demi-cercles tréflés.

℟. : MONETA TREVEN

Saint Pierre comme au n° précédent; au-dessous deux clefs en sautoir.

16. CVNO AR · EPS TREVEN

Saint Pierre debout et à mi-corps dans une niche gothique.

℟. : (Deux clefs en sautoir) SACRI · IIMPER MONETAVS

Ecu parti au 1. de. à la croix de. (Trèves), au 2 de. au chef de., dans un encadrement formé de trois demi-cercles et de trois pointes.

E. — Mayence.

Jean II de Nassau, 1397.

17. IOHANES : ARCPVS ⁝ MAGV̄

Evêque debout, tenant dans la droite un livre, dans la gauche une crosse.

℟. : ✠ MONETA : OPIDI : PINGVWENSIS (Bingen)

Dans un encadrement formé de trois demi-cercles et de trois pointes, écu écartelé au 1 et 4 de. à la roue de. (Mayence), au 2 et 3 de. au lion de. couronné de. (Nassau).

Adolphe de Nassau, 1381.

18. S : MIRTMVS AREPS (?)

Evêque assis dans une niche gothique, tenant une crosse dans la main gauche; au dessous écu de. au lion de. couronné de.

℟. : ADOLF : EPSPI : AMINLTTEM (?)

Ecu de. à la roue de. (Mayence), dans un encadrement formé de trois demi-cercles et de trois pointes.

F. — Comté de Hollande.

Guillaume V, comte de Hollande, 1356.

19. GVILL · DVX · COMES · HOL'

Guerrier debout, tête nue, l'épée au poing, la gauche appuyée sur un écu aux armes de Bavière, à sa droite dans le champ, un lion.

℟. : ✠ FLORINI : DE : HOLAND : I (et) : ZEL'

Ecu écartelé au 1 et 4 de Bavière, au 2 et 3 de . au lion de . dans un encadrement formé de huit demi-cercles.

20. Id.

G. Duché de Gueldre.

Marie, duchesse de Gueldre, 1372.

21. MARIA : DVCIS : GELREN'

Personnage à mi-corps, chevelu, dans une niche gothique, tenant dans la droite une épée; au bas un écu de. au lion de.

℟. ✠ BENEDICT : QVI : VENIT : IN NOMINE :

Deux écus accolés, le premier de. à l'aigle double de., le second de. au lion de., dans un encadrement formé de six demi-cercles tréflés.

Guillaume, duc de Gueldre.

22. WILH : DVX · GELR · I (et) · COM · A

Personnage comme au n° 21.

℟. : Comme au n° 21.

Aucune de ces pièces n'est datée; d'après les personnages dont elles portent les noms et titres, elles appartiennent à l'époque qui va de 1340 (n° 11) à 1422-61 (n°s 9 et 10). Les raisons qui ont fait enfouir ce petit trésor dans une cave ne ressortent pas de la trouvaille elle-même, mais les dates extrêmes entre lesquelles ces pièces peuvent avoir été frappées permettent de penser qu'elles ont été enterrées à l'approche des guerres de Bourgogne, probablement avant la bataille de Morat ; pourquoi resta-t-il caché dès lors ; le propriétaire a-t-il péri dans cette bataille ? il n'est pas défendu de le croire.

Quinze de ces pièces, les n°s 1, 2, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 19, 20 et 21 ont été acquises par l'Etat de Vaud et sont encore à Lausanne ; une partie doit retourner au musée d'Avenches, les autres entreront au Musée cantonal. Les n°s 3, 6, 7, 8, 16, 18 et 22 appartiennent à Mme Bloch.

Nous remercions, en terminant, M. Martin, conservateur du Musée d'Avenches, grâce à l'obligeance duquel nous avons pu examiner les 22 pièces dont nous venons de parler.

Hauterive, 11 août 1893. W. Wavre.

***

Ripostiglio di Quattrini. — Nello scorso agosto ebbi la sorte di acquistare un piccolo gruzzolo di una cinquantina circa di monetuccie di rame, che rinvenni presso un rivenditore di anticaglie a Verona, il quale mi dichiarò provenire dagli scavi fatti per la regolarizzazione del fiume Adige in città, le quali monete con molta verosimiglianza aveano dovuto formare parte d'una qualche trovaglia. Pulitele dall' ossido, che le rendeva irreconoscibili, cosicchè le presi per trilline milanesi, apparvero qual' erano : quarti ed imitazioni dei quarti di Savoja, sui quali si distinguevano le traccie della primitiva bianchitura.

Ordinatele per zecche ne dò qui la descrizione sembrandomi non affatto inutile il tener conto anche di questi minimi prodotti delle zecche dell' Italia settentrionale, tanto più che fra questi si trova una rara imitazione di zecca straniera e qualche varietà a quanto credo non per ancor avvertita.

TORINO

Emanuele Filiberto, 1553-1580.

1. D. † EM· FILIB· D· G· DVX· SAB.

Nel mezzo FERT, sopra e sotto una rosetta; il tutto in cerchio formato da un filetto, e da un circolo di punti.

℟. † P· PEDEM· 1573...

Fra circoli di punti croce di S. Maurizio.

Quarto. Variante del Perrin (1) n° 363 differisce non portando questa l'anno.

Quantunque non si possa scorgere su questa moneta il segno della zecca di Torino, pure ho ritenuto un prodotto di questa officina dé duchi di Savoja per la quasi perfetta rassomiglianza colla seguente :

2. D. Come la precedente.

℟. †. P· PEDEM· 1578· T.

Fra doppio circolo formato da un filetto e da punti la croce di S. Maurizio.

Quarto. Variante del Perrin (1) n° 363.

MESSERANO

Filiberto Ferrero Fieschi, 1532-1559.

1. D..... M. PRIN

Nel mezzo F sopra corona a cinque punte, il tutto in doppio cerchio formato da un filetto e da punti.

(1) Perrin. *Médaillier de Savoie du Musée de Chambéry.* Chambéry, 1883.

℟. SOLI · SALVS · GLO...
Croce.
Questa monetina non la trovo nel Promis (1), dunque la credo tutto affatto inedita.

Besso Ferrero, 1559-1584.

2. D. † MAR · MESER ET CREPACOR
Nel mezzo B.F Sopra corona a cinque punte, sotto rosetta, il tutto in doppio cerchio formato da un filetto e da punti.
℟. † DEO · GLORIA · 1577 · S
Croce filettata fiorita.
Quarto. Variante del Promis (2) T. VII, n° 17.

3. D. † MAR · MESER ET CREPACORI
Nel mezzo B.F come sopra.
℟. † DEO · GLORIA.....
Come sopra.
Variante del Promis (3) T. VII, n° 17.

4. D. † MAR · MESERANI
Nel mezzo B · F come sopra.
℟. † DEO · GLORIA · 1578. S
Come sopra.
Quarto. Variante del Promis (4) T. VII, n° 15.

5. D. † MAR. MESERANI.
Come sopra.
R. † DEO-GLORIA. 1580.
Come sopra.
Quarto. Variante del Promis (5) T. VII, n° 15.

6. Simile con stellette in luogo di stelle forate.
Quarto. Variante del Promis (6) T. VII, n° 15.

7. A.....FL · MAR · M
℟.....1581 · M · G. croce trifoliata.
Quarto. Varietà indicata da Promis (7) Pag. 49, T. VII, n° 21.
Questi quarti di soldo sono imitazioni dei quarti di Savoja di Emanuele Filiberto (1553-1580), che portano nel campo le iniziali di questo principe.

(1-7) D. Promis. *Zecca di Messerano e Crevacuore*. Mem. VII. Torino 1869.

Quantunque guasti dall' ossido mostrano visibilissime traccie della bianchitura ; sembra non abbiano avuto lungo corso. Tutti sono varietà, meno quella inedita, di quelli riportati dal Promis nelle opere più volte citate. Il numero 5 e 6 secondo il chiarissimo Promis spettano verosimilmente alla zecca di Crevacuore.

DEZANA

Agostino Tizzone, 1559-1582.

1. D. DMM nel mezzo coronato, sotto rosetta, il tutto in circolo di punti all' esterno.

† AVGV · TICIO · CO · DECIA

℟. † VIC · IMP · PERP · 1581 · R · G

Croce filettata fiorita.

Quarto. Promis (1) T. IV, n° 3.

2. DMM nel mezzo, sopra e sotto rosetta, del resto simile alla precedente.

Quarto. Promis (2) T. IV, n° 4.

Come le precedenti anche queste monete sono imitazioni del quarto di Savoja.

PASSERANO

Radicati, 1581.

1. D. COCO nel mezzo, sopra e sotto stelletta in circolo d'un filetto ed altro di punti :

† COM · RADICATE · COCO

℟. † IN · DEO · VIRTVS · P · 1581 · R

In circoli come sopra croce filettata fiorita.

Quarto. Promis (3) T. I, n° 5.

2. Simile con † COMES · RADICATE.

Quarto. Promis (4) T. I, n° 5

Il Promis descrivendo questi pezzi non accenna alla lettera P che vedesi su queste monete prima del 1581, e che scorgesi disegnata anche nei due esemplari da esso riprodotti alla Tav. I, n° 4 e 5 e che forse vale per Passerani.

(1-2) D. Promis. *Monete della zecca di Dezana.* Mem. V, Torino 1863.
(3-4) D. Promis. *Monete dei Radicati e dei Mazzetti.* Mem. IV, Torino 1860.

MONTANARO

Ferdinando Ferrero, abate di S. Benigno di Fruttuaria, 1563-1580.

1. D. F.F nel mezzo. In circoli d'un filetto e di punti.
† ABBAS · S · BENI · M.
℟. † FER · FER · EPS · IPP.
In circoli come sopra. Nel mezzo : leone rampante a sinistra.
Quarto. Promis (1). Tav. III, n° 2.

CASALE MONFERRATO

Guglielmo duca di Mantova, 1567-1587.

1. D. G nel mezzo in forma di Delfino coronato.
D · G · DVX · MAN · EM · F · I.
℟. † IN · DEO SPES MEA · 1581
Croce fiorita. Quarto. Promis (2) T. II, n° 17.

SION

Ildeprando de Riedmatten, 1565-1604.

1. D. *E.S* separati da un punto, fra due stelle, al di sopra una mitra, al di sotto un trifolio. In circolo la leggenda.
HILTEBRAN · D · RIE
℟. † S....ODVLS
Croce filettata fiorita.

Questa monetina e una variante di quella descritta da Frédéric Marchand nella *Rivista Italiana di Numismatica*, 1891, pag. 238. « *Les Monnaies de Confranchette* » Esso la descrive come moneta rara ed inedita.

Trento, ottobre 1893.

Qu. PERINI.

***

Environs de Genève. — Monnaies romaines. — Les monnaies romaines ne sont pas rares dans nos environs où trois trouvailles importantes — par la quantité — viennent d'être faites

(1) D. Promis. *Monete degli Abati di S. Benigno di Fruttuaria.* Mem. VIII. Torino 1870.
(2) D. Promis. *Monete inedite di zecche italiane.* Mem. III. Torino 1871.

dans un espace de temps relativement court. Plusieurs kilogrammes de monnaies de bronze ont été trouvés : entre Seyssel et Bellegarde (Ain), près du village genevois de Chancy, mais sur territoire français, et à Champanges (près Thonon, Haute-Savoie) ; aucun de ces *trésors* n'avait de valeur numismatique et la plus grande partie en a été vendue au poids, seule la trouvaille de Seyssel-Bellegarde renfermait quelques monnaies argentées. Malgré leur peu d'intérêt historique, il était bon de signaler au moins ces découvertes.

***

Arras. — On a fait à proximité de cette ville, au mois de mars, une trouvaille des plus intéressantes. Il s'agit de deux cent cinquante pièces romaines en argent de différents modules et du haut Empire, parmi lesquelles on remarque notamment des monnaies à l'effigie d'Othon, de Néron, de Septime-Sévère, de Trajan, d'Adrien, de Géta, d'Héliogabale, de Plautille, de Faustine, de Julia, généralement très bien conservées, et dont plusieurs sont presque à fleur de coin, ce à quoi il faut ajouter trois pièces d'or de Claude, Marc-Aurèle et Antonin. Non loin de ce dépôt se trouvaient deux vases en terre rouge dite de Campanie, avec personnages et animaux en relief sur le pourtour extérieur, mesurant l'un 0^{m}, 21 de diamètre sur 11 de hauteur, l'autre 0^{m}, 18 de diamètre sur 8 de hauteur.

(Journ. quot.)

***

Châlon-sur-Saône. — Au mois d'avril, une trouvaille de monnaies carolingiennes a été faite à quelques kilomètres de cette ville. Deniers au temple et à la légende chrétienne de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, deniers de Charles-le-Chauve, frappés à Rennes pour la plupart. La date de l'enfouissement est fixée d'une manière exacte par la présence dans ce trésor de quelques deniers frappés à Châlon-sur-Saône et à Arles par Charles-le-Chauve (875-877)

(Rev. div.)

***

Lorient. — Des cantonniers ont trouvé dans une carrière des landes d'Erdeven, près Lorient, ce printemps, un magnifique vase en bronze contenant 1,200 pièces gallo-romaines des IIe et IIIe siècles

et parfaitement conservées. Le propriétaire du terrain, M. Guérel, a exprimé l'intention de faire don de ces objets précieux au musée des menhirs de Carnac (Morbihan). *(Journ. quot.)*

***

Reims. — On a trouvé, au mois de juin, chez M. Erard de Juvigny, 46, rue de l'Université (une maison qui est l'ancien hôtel des monnaies de Reims), un trésor qui se compose de 700 pièces d'or aux effigies de Philippe V d'Espagne, Charles VIII, Henri III, Louis XII et François Ier. Beaucoup ont été frappées à Reims. Elles étaient toutes contenues dans un petit vase en fer recouvert d'une assiette en étain. Beaucoup de ces pièces ont une grande valeur pour les numismates; elles sont en général admirablement conservées.

(Journ. quot.)

***

Aisy-sur-Armançon (Yonne). — Des ouvriers occupés, au mois de juillet, à travailler des vieux bois de démolition, ont ouvert un trou circulaire, creusé dans un tirant de chêne et bouché avec du parchemin jauni. Ayant retiré le tampon de parchemin, ils découvrirent au fond de cette singulière cachette dix pièces d'argent de valeurs différentes, plus ou moins détériorées vers les bords et appartenant aux règnes de Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII. L'une de ces pièces est à l'effigie du cardinal de Bourbon, roi de la Ligue. On suppose que les monnaies en question auront été déposées autrefois dans la charpente, — ainsi que de nos jours cela se pratique souvent lors de la pose d'une première pierre, — pour marquer l'époque d'une construction ou même d'une restauration. C'est ce que pourrait nous apprendre le parchemin, s'il n'était pas en pitoyable état. *(Journ. quot.)*

***

Niort. — Un petit trésor, qui n'était absolument composé que de statères en électrum (40), a été découvert à Niort, au mois de juillet dans un terrain situé sur la rive droite de la Sèvre, par un ouvrier, nous dit-on, en faisant des fouilles; ces statères étaient contenus dans un pot en terre qui a été brisé. En voici la description : Tête imberbe à droite, entourée de cordons de perles. R. : Aurige tenant

une couronne, dirigeant à droite le cheval androcéphale; devant le cheval, un hausse-col; au-dessous, main étendue.

Ces statères proviennent de deux émissions différentes, car sur un certain nombre d'entre eux, la tête est plus petite. Cette trouvaille a été acquise par M. Rufié, orfèvre à Niort, qui a fait don d'un exemplaire au musée départemental. Lecointre-Dupont, dans son *Essai sur les monnaies frappées en Poitou*, Anatole de Barthélemy, dans son *Etude sur les monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge*, Muret, dans son *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, et l'*Atlas de monnaies gauloises préparé par la commission de topographie des Gaules*, publié par Henri de la Tour, attribuent ces monnaies aux Pictons. C'est, croyons-nous, le dépôt le plus considérable de monnaies gauloises de ce type qui ait été découvert sur le territoire des Pictons. La trouvaille de la rue des Carmélites à Poitiers, en 1852, n'en contenait que 25 ex., et le trésor de Vernon (Vienne), que 30 ex. On en a recueilli également en nombre auprès de Civray (Vienne), à Bonneuil, près de Chauvigny (Vienne), à Savenay (Loire-Inférieure), à Civaux (Vienne) et à Parthenay (Deux-Sèvres), en 1862. Des exemplaires ont été découverts isolément à Poitiers, auprès de Thouars (Deux-Sèvres), à Chatellerault (Vienne), à Champdeniers (Deux-Sèvres) et à Rom (Deux-Sèvres). Nulle part on ne les trouve aussi fréquemment et en aussi grand nombre qu'en Poitou, ce qui ne fait que confirmer l'attribution de ces monnaies aux Pictons. Des statères au même type, seulement la main placée sous le cheval et accostée des lettres S. A., sont attribués par quelques numismates aux Santons, qui auraient adopté le type des monnaies des Pictons en y ajoutant les initiales de leur ethnique. A. Véry.

(*Revue poitevine et saintongeoise*, n° du 15 sept.)

QUESTIONS ET RÉPONSES

A. — QUESTIONS

N° 23. Prix de tir donné par Guill. Gaudemar. — Un de nos collègues pourrait-il me renseigner sur le personnage que fait connaître la médaille suivante et sur la médaille elle-même, qui est gravée au burin :

✠ DONNÉ ◠ PAR ◠ GUILLAUME ◠ GAUDEMAR 1753 ✠

Un soleil à rayons droits et flamboyants.

℟. : Deux mousquets en sautoir, sommés d'une couronne de comte et flanqués de deux palmes nouées par un ruban.

Diam. : 0,035 avec un rebord soudé. Bélière. Argent doré.

Il s'agit évidemment d'un prix de tir, mais d'où ? H. C.

***

N° 24. Médaille lucernoise. — En six lignes, dans une couronne de laurier : S. | FRANC· XA | VERIUS | CANTONIS | LVCERN. | PATRONVS Les extrémités des deux branches de la couronne se recourbent pour former une couronne plus petite dans laquelle on voit le monogramme : IHS Au bas : 1654 et un écu aux armes de Lucerne.

℟. : Saint François-Xavier en adoration devant la Sainte Vierge portant l'Enfant, qui apparaît dans le ciel. Au fond vue de Lucerne.

Médaille ovale. Dimensions : 0,032 de hauteur sur 0,075 de largeur. Bélière. Argent.

Un de nos collègues de Lucerne pourrait-il donner quelques renseignements sur cette médaille, peu connue paraît-il ? C.

***

N° 25. Numismatique des fêtes franco-russes. — Quelqu'un a-t-il rassemblé la numismatique des fêtes franco-russes de

Toulon et Paris? On a frappé à cette occasion un nombre considérable de médailles plus ou moins artistiques et dans la plupart des villes de France ; ont-elles été décrites quelque part ? Si non, ne serait-il pas intéressant de le faire ? Z.

B. — RÉPONSES

N° 15. Antoine de Rothkirsch, évêque *Paphensis*. — La famille de *Rothkirch* en *Silésie* porte : *D'or à trois têtes d'aigle de sable, becquées et couronnées d'or, languées de gueules.* — *Paphensis* m'est inconnu; s'agirait-il d'un évêque *in partibus* de Paphos, en Chypre ? Je donne cette idée pour ce qu'elle vaut. L. Q.

*
* *

N° 18. Jeton à déterminer. — Le jeton en question appartient à la famille *Bailleul de Lesdain*, en Artois ; il est décrit par Dugniolle sous le n° 1713. Les armes de Bailleul sont : *d'argent à la bande de gueules.* L. Q.

*
* *

N° 19. Jeton de 1619 à déterminer. — Ce jeton, qui porte la légende et les armes des comtes d'*Estaing : d'azur à trois fleurs-de-lis d'or, et au chef du même,* appartient à *Joachim* d'Estaing, évêque de Clermont-Ferrand en 1614, mort en 1650.

A ce sujet, je vous signale une erreur fréquemment répétée dans les catalogues français. On classe à Rodez le jeton de d'Estaing, de 1653, portant le même droit que le jeton de 1619, et ayant au revers un évêque bénissant, avec la légende : S. FRANCISCVS DESTAING EP. RVTHENENSIS. A cette date, il n'y avait pas à Rodez d'évêque du nom de d'Estaing, et ce jeton appartient à *Louis* d'Estaing, frère de Joachim dont il vient d'être parlé, et qui lui succéda à l'évêché de Clermont en 1650 ; il mourut en 1664.

Le revers, cause de la confusion, rappelle le souvenir d'un illustre membre de cette famille : *François* d'Estaing, évêque de Rodez en 1501 et mort en odeur de sainteté le 1er novembre 1529.

L. Q.

*
* *

N° 21. Numismate, numismatiste, avers, droit, recto, face. — Pour les termes *numismatiste* et *droit*, voir dans le *Monthly Numismatic Circular* de MM. Spink & Son, n° 7 de juin, la lettre de M. de Longpérier, où l'illustre savant donnait, en 1877, les raisons qui doivent faire adopter ces deux mots. L. Q.

Id. — Les archéologues français continuent à faire le procès du mot *numismate*. M. Deloche a adressé à M. A. de Barthélemy une lettre qui a été publiée par la *Revue numismatique* (1893, p. 411), dans laquelle il reproduit une missive d'Adrien de Longpérier à M. Boutkowski-Glinka sur l'usage abusif des mots *numismate* et *avers*.

Voici un fragment de la lettre de A. de Longpérier : « *Avers* est la « traduction exacte du mot allemand *Rückseite*. Les archéologues « qui, comme l'illustre Eckhel, écrivent en bon latin, emploient l'ex- « pression *aversa pars* pour exprimer notre mot *revers*. L'ancien « mot français *droit*, pour dire la face opposée au *revers*, est toujours « en usage, et il n'y a aucune raison pour lui substituer le mot *avers*, « qui a le sens contraire. Le mot anglais *obvers* serait le plus régulier « pour remplacer le mot vicieux *avers*.

« Il en est de même en ce qui concerne le mot *numismate*, qu'il « faut, une fois pour toutes, remplacer par le mot *numismatiste*, car « le mot *numismate* est un substantif simple au premier degré, qui « représente *numismata*, monnaies. *Numismatiste* offre, en plus, un « suffixe d'agent, comme artiste, légiste, linguiste ; c'est un substantif « au second degré, qui rend parfaitement le rôle de l'homme qui traite « des monnaies. »

Les raisons de l'illustre archéologue sont excellentes, et, en ce qui concerne le mot avers, elles ne sauraient être discutées. Quant au mot *numismatiste*, pour lequel de Sauley et Cartier ont combattu il y a bientôt un demi-siècle, et plus récemment MM. Deloche, de Barthélemy (1) et Boutkowski, il sera plus difficile de le faire adopter par tous ; quelle que soit la solidité des arguments développés en sa faveur, ce mot est trop long et, nous l'avons entendu dire à des bouches plus autorisées que la nôtre, il n'a pas l'apparence *sérieuse* du mot *numismate*. M.

---

(1) *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1893, p. 586.

BIBLIOGRAPHIE

I. — COMPTES RENDUS

Notice sur les nobles de Blonay, majors de Louèche, par H. Gay du Borgeal. Genève, 1894, br. in-8.

M. Hilaire Gay du Borgeal, à qui l'on doit déjà plusieurs travaux intéressants sur le Valais, a eu la bonne idée de consacrer une notice aux Blonay, majors de Louèche au XIIIe et XIVe siècle. Cette branche valaisanne d'une famille si puissante, n'avait pas encore eu son historien, alors que d'autres rameaux appartenant à la même souche avaient fait l'objet de plusieurs monographies.

Le Blonay qui forma la branche des majors de Louèche, était Guillaume, fils d'Aymon, mort le 14 juin 1315. La notice de M. H. Gay est bien documentée, un tableau généalogique l'accompagne et elle rendra service. M.

***

La nationalisation du système monétaire suisse et l'adoption de l'étalon d'or, par Ch. Scherer. Genève, 1893, br. in-8°.

M. Scherer estime que l'Union monétaire a, pour la Suisse, plus d'inconvénients que d'avantages. Nous sommes inondés, par l'Italie et la Grèce, de monnaies d'argent, métal qui baisse rapidement et dont la valeur réelle ne répond plus à la valeur conventionnelle. Le seul remède serait le retour au monométallisme, à l'étalon or ; et pour ce, la dénonciation de la convention. — L'Italie supporterait-elle ce choc ? Nous courrions le risque, en agissant ainsi, de pousser ce pays à la banqueroute et de nous trouver avec une centaine de millions

d'écus italiens sur les bras, sans débouchés possibles. M. Scherer mentionne bien, mais sans y insister suffisamment à notre avis, cet inconvénient. Il semble croire que la faillite de l'Italie n'est qu'une question d'années, tirons notre épingle du jeu pendant qu'il est encore temps. Nous ne pousserons pas le pessimisme aussi loin. L'Italie a, nous l'espérons, encore de beaux jours devant elle; ne vaut-il pas mieux tâcher de tirer parti de la situation actuelle, sans rien brusquer?

Nous avons lu avec un grand intérêt la brochure de M. Scherer, quoique ne partageant pas absolument ses opinions. Elle met au jour, avec beaucoup de clarté et d'intelligence, les côtés fâcheux de notre situation monétaire. Elle ne persuadera pas tout le monde, mais elle attirera en tout cas l'attention sur un danger sérieux et qu'on traite avec trop d'insouciance. J.

*
* *

Revue de la Société néerlandaise de numismatique,
Ire année, 1893.

On sait que les numismates hollandais se sont constitués en société et publient une revue sous le titre de : *Tijdschrift van het nederlandsch genootschap voor munt-en penningkunde.* Le premier volume de ce recueil vient d'être terminé et nous sommes heureux d'en constater l'intérêt. Nous regrettons que l'emploi de la langue hollandaise, ignorée chez nous, ne nous permette pas de donner un sommaire complet des quatre fascicules de la nouvelle revue. Voici les articles français que nous y relevons : A. DE WITTE. *Des connaissances requises des aspirants, conseillers et maîtres-généraux des monnaies du commencement du XVIIIe siècle dans les Pays-Bas espagnols et du serment des monnayeurs brabançons et hollandais.* — Th.-M. RŒST. *Médaille mortuaire de Jan van Arnheim, non citée par Van Loon.* — LE MÈME. *Médaillon au buste de Joann Lotin.* — Marie DE MAN. *Médaille mortuaire de Thierry van Cloon, gouverneur général des Indes néerlandaises.* — Vte B. DE JONGHE. *Les monnaies de Philippe II frappées à Mœstricht, en 1580 et après, à propos d'un sol, patard ou trentième de dœlder forgé, en 1580, dans cet atelier monétaire.* — A. DE WITTE. *Les monnaies frappées à Malines pour la Gueldre.* — Edouard VAN-DEN BRŒCK. *Une rectification à Gérard van Loon.* Parmi les auteurs d'articles en hollandais, on trouve MM. de Rœver, A.-A. Looijen, Joh.-W. Stephanik, W.-A. Besier, J.-A. Feith, J.-H. Coronel, J.-E. ter Gouw, J.-A. Smits van Nieuwerkerk, etc. Citons encore deux articles :

In memoriam, Jacob Dirks et *N. de Rœver*, dans lesquels on lira d'intéressants détails sur ces deux regrettés numismates.

Félicitons, en terminant, nos confrères de Hollande de leur initiative et de leur zèle pour la numismatique.

II. — SOMMAIRE DES PÉRIODIQUES

1893

Revue numismatique, 3e trim. — O. Vauvillé. *Monnaies gauloises trouvées dans le département de l'Aisne* (Avec 2 pl., fig.). Inventaire de monnaies recueillies dans les enceintes de Pommiers (*oppidum* des Suessions) et d'Ambleny, depuis 1886, faisant suite à des articles publiés dans la même *Revue* en 1886, p. 194 à 200. 1° Monnaies provenant de l'oppidum de Pommiers : 95 nos, 431 pièces ; il ressort de cet inventaire et de deux autres de trouvailles faites au même endroit et précédemment publiées, que les monnaies à la légende CRICIRV et celles à la tête de Janus, avec le lion barbare, sont des pièces locales, appartenant bien aux Suessions ; 2° Monnaies d'Ambleny : 14 nos, 22 pièces différant généralement de celles de Pommiers. L'auteur se demande si la rivière d'Aisne, séparant les enceintes de Pommiers et d'Ambleny, était un obstacle suffisant pour empêcher la circulation des monnaies entre ces deux localités distantes de 8 kilom., et si l'enceinte d'Ambleny, sur l'origine de laquelle on ne sait encore rien, était comprise dans le territoire des Bellovaques ou dans celui des Suessions ? — E. Babelon. *Récentes acquisitions du Cabinet des médailles. Lycie, Phrygie, Pisidie* (Avec 1 pl.). Le Cabinet de France s'est récemment enrichi d'un nombre considérable de monnaies de la Lycie, qui a fait doubler en quantité et en importance cette série, stationnaire depuis un quart de siècle. La plupart de ces monnaies, rares, inédites ou peu connues, contribueront à fixer l'histoire du monnayage des dynastes lyciens. M. B. a fait connaître les plus anciennes dans son catalogue des *Perses achéménides* ; il donne dans la *Revue* les pièces plus récentes qui appartiennent aux villes de Lycie : Antiphellus, Balbura, Bubon, Choma, Cyane, Gagae, Limyra, Myra, Olympus, Rhodiapolis, Telmessus, Tlos et Xanthos (?) ; Cibyra (Phrygie) ; Adada (?), Andeda, Baris, Colbasa,

Conana, Lysinia, Palaeopolis, Prostanna et Verbis (Pisidie), et qui, si elles ne présentent pas l'intérêt historique des pièces publiées dans le catalogue, comblent quelques lacunes, inaugurent même la numismatique de certaines villes et sont fort rares. — P. Casanova. *Monnaie des Assassins de Perse* (Fig.). Dinar, dont Bartholomæi n'avait pu déchiffrer exactement les légendes, mais que l'auteur a pu expliquer par la comparaison de trois exemplaires entrés récemment au Cabinet des médailles. Cette pièce, d'une grande valeur historique, ajoute quelques éclaircissements nouveaux à l'histoire de la célèbre secte des Assassins. — L. Maxe-Werly. *Monnaies mérovingiennes à la légende BAINISSION* (Fig^s.). Considérations sur la déformation qui s'opérait, à l'époque mérovingienne, dans les noms primitifs des individus et des localités. C'est ainsi que le nom du monnayeur Charulfus, que l'on trouve sur une variété nouvelle d'un triens de Binson, est la forme primitive du nom du monétaire Airulfus qui a signé d'autres tiers de sol de Binson. — M. de Vienne. *Résumé historique de la Monnaie espagnole.* Introduction et 1re part : *Du commencement des Monnaies nationales jusqu'à l'avènement des rois catholiques.* Examen historique des systèmes monétaires de la péninsule ibérique que l'auteur désire comparer avec ceux de la France et de l'Angleterre (A suivre). — J. Rouyer. *Méreaux de cuivre frappés à Paris, dans le XVIIe siècle, pour l'usage des protestants* (Fig^s.). Deux méreaux inédits : 1. Un ange faisant paître un troupeau de brebis. Ꝑ. : IN VNVM · | CON · DVCAM | RELIQVVM | ISRAEL | · MICH · 2 · — 2. Une rose entourée de quatre fleurs de lis et de quatre étoiles alternant. Ꝑ. : CHRIST | · EST · | LE · PAIN | DE · VIE · | Les méreaux protestants publiés jusqu'ici étaient tous en étain ou en plomb, ces deux-ci sont en cuivre. L'auteur prouve qu'ils ont été frappés à Paris, le premier à la Monnaie au Moulin, le second au Louvre, atelier qui a succédé au précédent. Supplément à l'ouvrage de M. H. Gelin. — R. Serrure. *Interdiction faite par Charles IV, roi des Romains, à Pierre IV d'André, évêque de Cambrai, de frapper de la monnaie d'or.* Lettres de Charles IV de Luxembourg, déjà publiées, mais qui avaient échappé à l'attention des numismates, par lesquelles il émet la prétention d'interdire à Pierre d'André le droit de battre des monnaies royales d'or à Cambrai et déclare réserver ce droit à son oncle Baudoin de Luxembourg, archevêque de Trèves. — J.-Adrien Blanchet. *Doubles tournois de Henri IV frappés à Saint-Palais* (Fig.). L'auteur décrit deux pièces qu'il n'avait pu se procurer avant la publication de son *Histoire monétaire du Béarn*, et dont il

avait seulement signalé l'existence, d'après le registre de délivrance de l'atelier de Saint-Palais. Ce sont deux doubles tournois de 1593 et 1595 en cuivre. — CHRONIQUE. *De trois termes employés mal à propos en matière de numismatique* (avers, médaille pour monnaie, numismate), lettre de M. Deloche à M. de Barthélemy. Voy. ci-dessus, p. 372. – Signale une note de M. de Blant sur la légende IESVS AVTEM TRANSIENS, etc. Voy. ci-dessus, p. 357. — Rectification par M. J.-A. Blanchet, de l'attribution à Lyon par M. Trachsel (*Rev. belge de numismatique*, 1893, p. 371), d'un poids monétiforme qui appartient en réalité à Toulouse. — Indications tirées du manuscrit connu sous le nom de recueil de Haultin, relatives aux fonctions des généraux des Monnaies. Ce sont eux qui sont chargés, en 1354, de faire un recensement du cuivre existant en France pour en empêcher la sortie et en faire de l'artillerie, et en 1514, d'estimer, livrer, fondre et affiner l'argenterie empruntée par le roi sur ses domaines pour « subvenir au faict de ses guerres mesmes contre les « Anglais » etc. — Monnaie à l'effigie de Louis XVII, publiée dans le *Bulletin de la Société d'études sur la question Louis XVII*, dont l'authenticité ne paraît pas prouvée à M. J.-A. Blanchet. — Signale : *Une refonte de la monnaie d'or sous Louis XVI* par M. Ch. Gomel dans le *Journal des Economistes* (avril 1893) et différents articles sur des médailles françaises dans la *Revue d'art français* (déc. 1892). — Prix de 1000 fr. attribué à M. Denise par l'Acad. des sciences morales et politiques pour un mémoire intitulé : *Des refontes de monnaies sous l'ancien régime*. – Signale un article de M. C. Curtius sur la trouvaille de Travemunde et les petites monnaies de Lübeck, dans la *Zeitschrift für Lüb. Geschichte und Altertumskunde*, 1892. — J.-A. BLANCHET. *La plaquette de Dassier du Musée de Cluny* (Fig.). Nous reproduisons cet article qui est de nature à intéresser les nombreux collectionneurs de médailles des Dassier et marque une nouvelle étape dans une discussion déjà un peu ancienne : « J'espère que « M. Mazerolle apportera un jour des arguments à l'appui de l'attribu- « tion que j'ai cru devoir contester. Pour le moment, aucun motif ne « me porte à abandonner mon opinion et je maintiens que la plaquette « peut fort bien appartenir à la fin du XVIIe siècle ou au commence- « ment du XVIIIe.

« Il suffit d'examiner les Amours que Jean Dassier a placés au « revers de la médaille de Louis Le Fort, syndic de la république de « Genève, en 1734, pour reconnaître qu'il a pu faire ceux qui figurent « sur la plaquette du Musée de Cluny. Quant aux guirlandes de fleurs

« et de fruits, ce sont des motifs qui appartiennent au domaine commun « de tous les artistes, et, si Etienne de Laune et François Briot peu- « vent passer pour des créateurs en ce genre, il est certain que les « imitations de Gaspard Enderlein, répétées à profusion, en ont répandu « le goût dans les ateliers des orfèvres allemands.

« Si la plaquette du Musée de Cluny était le seul monument de ce « genre qui portât la signature *Dassier*, on pourrait conserver quel- « ques doutes. Mais, comme je l'ai dit, Jean Dassier a gravé des boîtes « de montre dont plusieurs sont la propriété du Musée des Arts déco- « ratifs de Genève. Sur deux de ces boîtes, dont les moulages m'ont « été envoyés par M. S. Perron, il y a des amours dessinés avec la « même gaucherie que ceux de la médaille de Louis Le Fort et de la « plaquette du Musée de Cluny. Enfin, parmi les couvercles des taba- « tières qui sont la propriété de M. Paul Strœhlin, le savant directeur « de la *Revue suisse de numismatique*, il y en a un qui représente « Vénus et l'Amour dans un médaillon entouré de rinceaux et qui « porte la signature DASSIER · I · (la lettre qui termine la signature « paraît figurer l'initiale du prénom *Jean*; mais ce pourrait être aussi « la lettre F de *fecit*). MM. P. Strœhlin et S. Perron ont bien voulu « m'autoriser à reproduire ce couvercle dont le rapprochement avec « la plaquette au Bacchus s'imposait. On trouvera peut-être que le « couvercle de tabatière est d'un travail plus fin, plus fouillé. Mais « M. Mazerolle a reconnu lui-même que la plaquette du Musée de « Cluny n'avait pas été ciselée après la fonte. Cette plaquette n'est, « par conséquent, qu'un modèle, un projet, tandis que le couvercle de « tabatière est une œuvre achevée. Il ne faudrait pas non plus s'éton- « ner de trouver quelques différences de style dans les œuvres d'un « graveur qui a vécu quatre-vingt-sept ans et qui a certainement subi « des influences diverses, après avoir été l'élève de Mauger et des « Rœttiers. Pour terminer, je me permettrai de citer une phrase « que M. S. Perron, qui s'occupe spécialement des Dassier, m'a écrite « à propos de la plaquette du Musée de Cluny : « La plaquette doit, « jusqu'à preuve contraire, rester attribuée à Jean Dassier. » C'est « toujours mon opinion et l'on conviendra qu'il y avait quelque inté- « rêt, en parlant de la plaquette au Bacchus, à signaler un objet « analogue portant la même signature. » — Nécrologie. *Aloïss Heiss* par H. de la Tour, notice avec une précieuse bibliographie (Voy. ci-dessus, p. 254). *Etienne Récamier*. — Bulletin bibliographique. Terrien de Lacouperie, *Catalogue of chinese coins*. Georges Radet, *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*. Du même, *De co-*

loniis a Macedonibus in Asiam cis Taurum deductis (thèses de doctorat). E. Babelon, *Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale, II. Les Perses Achéménides, les satrapes et les dynastes tributaires de leur empire. Cypre et Phénicie.* Maurice Prou, *Catalogue des Monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies mérovingiennes.* Gustave Schlumberger et J.-Adrien Blanchet, *Numismatique du Béarn.* Louis Guibert, *La monnaie de Limoges.* A. Sagnier, *Numismatique appliquée à la topographie et à l'histoire des villes antiques du département de Vaucluse.* F. de Saulcy, *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François Ier*, t. III et IV. C. Piton, *Les Lombards en France et à Paris, II (Numismatique).* Arthur-G. Sambon, *Incisori dei conii della moneta Napoletana.* — Périodiques.

4e trim. — J.-Adrien Blanchet. *Monnaies grecques inédites ou peu connues* (Avec 1 pl.). Monnaies de la collection du prince Pierre de Saxe-Cobourg, qui a été empêché par la maladie de les décrire lui-même. Tétradrachme d'Andros, bronze de Marc-Aurèle pour Nicomédie de Bithynie, hecté incertaine de l'Asie mineure, bronze de l'île de Pordosilene, bronze de Valérien père pour Teos d'Ionie, bronze de Domitien pour Harpasa de Carie, bronze de Maionia de Lydie, bronze de Caracalla pour Saitta de Lydie, bronze de Salonin pour Temenothyrai de Phrygie, monnaie d'alliance en bronze de Tlos et Kragos de Lycie. — M. Prou. *Monnaies mérovingiennes ; recueil de dessins donnés à la Bibliothèque nationale par M. A. de Barthélemy* (Avec 1 pl.). Collection de 3729 dessins et empreintes recueillis de toutes parts depuis quarante ans par M. Anatole de Barthélemy, dûs pour la plupart au crayon du regretté Charles-Robert et de M. Maxe-Werly. « Le dépôt de cette collection à la « Bibliothèque nationale favorisera singulièrement les études de « numismatique mérovingienne, tout d'abord en plaçant sous nos « yeux des pièces conservées dans plusieurs musées français et « étrangers. De plus, beaucoup de monnaies dont on ne sait pas les « possesseurs actuels et dessinées lors des ventes publiques ou pen- « dant leur passage dans les médailliers des marchands parisiens, ne « seront pas d'ici longtemps autrement connues. » Description et reproduction de 27 monnaies inédites d'après ces dessins : Ecole palatine, Lyon, Alise-Sainte-Reine, Avallon, Beaune, Clovis II, atelier de Châlon-sur-Saône, Mâcon, Balesme, Ciran-la-Latte, Esvres, Pouillé, Ballon, Neuvy, Melun, Basilique de Saint-Aignan d'Orléans, Essonnes,

Charpeigne, Laon, Soissons, Cologne, Chantilin, Dun-le-Poëlier, Saint-Etienne de Fursac, atelier indéterminé dans le Maine. — M. Deloche. *De la signification des mots* Pax *et* Honor *sur les monnaies béarnaises et du* S *barré sur des jetons de souverains du Béarn.* L'explication des mots *pax* et *honor* ne doit pas être cherchée séparément comme l'ont fait les auteurs précédents. Il faut voir dans *honor*, suivi de *forcas* ou *forquie*, l'affirmation du droit aux fourches patibulaires ou de haute et moyenne justice des vicomtes du Béarn; le nom ou les initiales du nom de Morlaas, qui viennent après dans les légendes, sont la marque de l'atelier; quant à *pax*, on doit le prendre dans son sens primitif et concret de paix sociale, d'ordre matériel et, entendu ainsi, il est tout naturel qu'il soit suivi de l'affirmation ou plutôt du rappel de ce qui était la garantie de cette paix : le droit de haut justicier, *honor forcas*, manifestation du pouvoir répressif des vicomtes, souverain du Béarn. Le S barré qui figure sur trois jetons de Jeanne d'Albret, sur trois jetons de sa fille Catherine de Bourbon, et sur un jeton de son fils Henri II de Béarn (Henri IV de France), avait été expliqué d'abord par un jeu de mots; on doit y reconnaître plus simplement une sorte d'abréviation du mot *signum* ou *sigillum*. — M. de Marchéville. *Le denier de Sainte-Marie au nom du roi Robert* (Avec 1 pl.) Dans un trésor de deniers découvert en Franche-Comté, se trouvaient des pièces à la légende SALINIS BVR, R̊ ✠ SCVTINCORV avec COMITIS dans le champ, et ✠ ROTBERTVS REX, R̊ ✠ SANCTA MARIA qui ont été publiées dans la *Revue numismatique* de 1889 et 1890 par M. Caron. Les premières pièces peuvent définitivement être attribuées à l'atelier de Salins et leur absence, dans toutes autres trouvailles, prouvent qu'elles avaient un cours très limité. Quant aux secondes, qui avaient été attribuées à l'atelier épiscopal du Puy, l'auteur les donne à une localité, d'une importance féodale considérable, qui existait jadis sur les confins de la Bourgogne et avait un atelier monétaire désigné au XIIIe siècle sous le nom de *Nostræ Dominæ in Bosco*: l'endroit se nomme encore aujourd'hui le *Bois-Sainte-Marie* et est situé à 15 kilomètres de Charolles; cet atelier appartenait aux comtes de Mâcon. — P. Casanova. *Monnaie du chef des Zendj (264 hégire — 877-878).* Pièce inédite d'Ali, chef des Zendj, personnage qui souleva les esclaves noirs dans la banlieue de Bassorah en 257 et fut tué en 270 (11 août 883). — H. de La Tour. *Matteo dal Nassaro* (Avec fig^s. et 1 pl.). L'un des artistes privilégiés de François Ier, celui dont Vasari a fait un des maîtres de la glyptique moderne. « Dessinateur habile, fécond, mais quelquefois peu correct, grêle plu-

« tôt qu'élégant, plus épris de richesse que de force ; puisant à pleines « mains chez les maîtres qui l'ont précédé, mais leur restant inférieur. « Rien de génial en tout cas ni de vraiment inspiré dans ce maître d'une « rare adresse technique, mais peu passionné et peu profond ». Originaire de Nassara, près de Vérone, Matteo vint en France d'assez bonne heure, et François Ier l'attacha à sa maison « aimant en lui, dit Vasari, « le musicien autant que le graveur ». Il a gravé une petite médaille commémorative de la bataille de Marignan dont voici la description : FRANCISCVS . PRIMVS . F . R. INVICTISSIMVS. Buste de François Ier jeune, imberbe, tête nue et cheveux longs, cuirassé. ℞. : Bataille d'un aspect un peu confus livrée dans une vaste plaine ; au fond une ville, Milan, au-dessus de laquelle on lit les lettres D O Q M. On distingue les emblèmes de plusieurs des drapeaux des combattants. On a de lui un double ducaton de Milan (rarissime), un essai de teston, tous deux à l'effigie de François Ier, une médaille commémorative de la bataille de Cérisoles, et un portrait du roi, intaille gravé sur calcédoine (Cabinet de France), qui est un des plus beaux portraits gravés sur pierre fine de la Renaissance. — Chronique. Notice de M. Garnier dans les *Mémoires* de la Société académique d'agriculture, sciences, etc. de l'Aube, sur une trouvaille de 500 grands bronzes romains, de Vespasien à Commode, fait sur le territoire de Villemoyenne. — Legs du Dr Antell à la ville d'Helsingfors. La collection Dannenberg au Cabinet des médailles de Berlin. — Le cours de numismatique du Dr Ambrosoli, à Milan. — Les pièces de 5 fr., dites *à la mèche*, voy. ci-dessus, page 219. — A propos d'une monnaie gauloise faisant partie d'un collier trouvé à Nanteuil-Notre-Dame (Aisne), dans une sépulture mérovingienne, on rappelle, d'après notre *Bulletin* (1890, p. 258), que les *Regenbogen-Schüsselchen* passaient au siècle dernier pour garantir des fièvres, faciliter les accouchements et porter bonheur. — Bulletin bibliographique. M. Bahrfeld, *Die Münzen und das Münzwesen der Herzogthümer Bremen und Verden unter schwedischer Herrschaft* (1648-1719). B. Reber, *Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie*. Signale divers articles : sur des *plombs byzantins* dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, par M. S. Millet ; *Studii sulla numismatica arabo-normana di Sicilia* dans l'*Archivio storico siciliano*, par M. B. Lagumina ; résultat des recherches de M. Bahrfeldt sur la chronologie de Domitius Ahenobarbus pendant la République romaine et sur les monnaies grecques surfrappées par les monétaires de la république romaine, dans la *Zeitschrift für Nümismatik* ; travail de M. Montagu sur les monnaies de cuivre

et les essais monétaires frappés en Angleterre depuis le règne d'Elisabeth; notices de M. Omont sur la *Bibliothèque du roi, au début du règne de Louis XV; journal de l'abbé Jourdain, secrétaire de la Bibliothèque,* dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* renfermant quelques mentions relatives à des acquisitions de monnaies par le Cabinet de France et à des trouvailles.

*
* *

Bulletin de numismatique, 2e vol., 3e liv., mai. — Roger Vallentin. *Signification de la légende bilinéaire de quelques doubles deniers pontificaux frappés à Avignon* (Fig.). Ce sont les lettres $\frac{PP}{PP}$ que l'on remarque dans le champ de doubles deniers avignonais, qui ont été interprétées de différentes manières et qui, en somme, représentent le mot carré de PAPA; c'est une sorte de continuation de la légende, dont on ne comprit plus la signification, à partir de Nicolas V, car les doubles deniers de ce pape portent PP dans la légende, après son nom. — *Numismatique romaine, variétés inédites.* Maximien Hercule, médaillon d'or, rev. différent des exemplaires catalogués par Cohen; Hadrien, moyens bronzes; Antonin, denier d'argent et moyen bronze; Commode, denier d'argent; Septime Sévère, moyen bronze; Philippe fils, denier. — R. S. *Le médailleur Michel Mercator de Venloo.* Proteste contre l'attribution à Hagenauer de la médaille du médecin Jean Césaire, publiée par M. de Munter, dans la *Rev. belge de numismatique;* cette pièce doit avoir été gravée par Michel Mercator, de Venloo († 1544), artiste qui a imité Hagenauer, et dont on connaît six médailles. La médaille de Césaire serait la septième, et M. Serrure pense que l'on peut encore lui attribuer quatre des pièces décrites par M. Erman et classées parmi les œuvres d'Hagenauer. — Livres nouveaux. Alejandro Rosa, *Monetario americano clasificado por su proprietario* et *Colleccion de leyes, decretos y otros documentos sobre condecoraciones militares, medallas commemorativas, moneda metalica, etc., de algunos paises de America del Sud.* A. Hollestelle, *Heb schild en de daarmede in verband staande frondenstetsels. Die saurmasche Münzsammlung deutscher, schweizerischer und polnischer Gepräge von etwa dem Beginn der Groschenzeit bis zur Küpferperiode.* J.-Adrien Blanchet et Gustave Schlumberger, *Numismatique du Béarn.* — Revue des Revues. — Lectures diverses. *Conférence monétaire internationale tenue à Bruges en 1469,* publiée par M. de Witte. — Les Trou-

VAILLES. — LES VENTES. — NÉCROLOGIE. *M. E. van Ballaer, Emile Prové, Henri Debray, Auguste Degré.* — INTERMÉDIAIRE.

5e liv., septembre. — R. SERRURE. *Sequin frappé à Rome pendant la vacance du Siège en 1590* (Fig.). Pièce d'or, probablement inédite, aux armes du cardinal Camerlingue Enrico Gaetani. — R. SERRURE. *Jetons et méreaux inédits des Pays-Bas méridionaux, Flandre, Bruxelles, Anderleist, Anvers, etc.* (Figs.). Sept jetons dont quelques-uns religieux fort intéressants. Le n° III, entre autres, appartenant à Sainte-Gudule de Bruxelles, porte un V au revers; c'est une variante d'un autre méreau déjà publié portant un M, lettre que l'on avait prise pour l'initiale de *Merellus;* l'auteur pense avec raison que le M indique les méreaux que l'on distribuait aux *matines,* et le V celui des *vêpres.* — LIVRES NOUVEAUX. H. Montagu, *The copper, tin and bronze coinage and patterns for coins of England, from the reign of Elizabeth to that of her present Majesty,* 2e éd. — REVUE DES REVUES. — LECTURES DIVERSES. *Les monnaies à l'effigie de Louis XVII.* C. Piton, *Les Lombards en France,* 2e partie, *la Numismatique.* Roger Vallentin, *Jetons d'aumône valentinois à retrouver* et *l'Atelier temporaire de Valence* (1592). Mémoires numismatiques dans le *Recueil de travaux publiés par l'école française de Rome en l'honneur de M. le commandeur J.-B. de Rossi.* Kull, *Notes* sur l'atelier monétaire d'Ingolstadt du XIIIe au XVIe siècle. Scheuner, *Notice* sur une monnaie frappée en communauté par les villes de Sommerfeld et Güben, au XIVe siècle. — LIVRES EN PRÉPARATION. M. Bahrfeldt, *Numismatique des duchés de Brunswick-Lunebourg au XVIe siècle.* Suite du *Dictionnaire numismatique* de A. Boutkowski, publié par la maison Spink and Son, de Londres. Continuation du *Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale,* interrompu par la mort de M. H. Lavoix, par M. P. Casanova. W.-C. Hazlitt, *A view of the coinage of continental Europe from the earliest period.* — LES NOUVELLES ÉMISSIONS. Monnaies particulières italiennes (voy. ci-dessus, p. 224 et 356). — LES TROUVAILLES. — ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS. — LES MUSÉES. — LES EXPOSITIONS. Exposition organisée par notre Société à l'occasion de l'assemblée générale de 1893. — LES VENTES. — NÉCROLOGIE. *M. Raymond Dupriez.* — INTERMÉDIAIRE.

6e liv., novembre. — Jules FLORANGE, *Badonviller, Atelier monétaire des comtes et princes de Salm* (Figs.). Notice historique sur la maison de Salm, à laquelle le droit de battre monnaie fut conféré par

l'empereur Charles IV en 1357 ; 9 pièces nouvelles sont parvenues à la connaissance de l'auteur. Pièces justificatives et tableau généalogique. — Livres nouveaux. Nicolo Papadopoli, *Le monete di Venezia*. — Revue des Revues. — Lectures diverses. Denier d'Anvers, faux, attribué par M. C. Picqué à Gothelon, duc de Basse-Lorraine. — Les Ventes. — Nécrologie. *L'abbé Jean-Joseph Habets, Abraham-Arnold Looijen*. — Intermédiaire.

***

Annuaire de la Société française de Numismatique. janvier-février. — Roger Vallentin. *De la réception des filles des Compagnons à la Monnaie d'Avignon*. Dès le commencement du XIVe siècle, le beau sexe avait des représentants dans le personnel de l'atelier d'Avignon ; ces demoiselles, chargées des travaux de recuisson, de taille et d'ajustage, devaient être filles de compagnons, mais toutes celles qui demandaient leur agrégation ne venaient pas *besongner* à la Monnaie ; la plupart voulaient seulement par là, conserver les droits de leurs enfants mâles à être reçus compagnons ou jouir des privilèges attribués au serment. — E. Chaix. *Recherches des monnaies coloniales romaines non décrites dans l'ouvrage de M. Cohen* (Suite et fin). Trébonien Galle, monnaies de Viminacium, Coela, Apamée, Alexandrie (Troade), Laodicée, Tyr, Ptolémaïs, Bostra ; Trébonien Galle et Volusien, monnaie de Viminacium ; Volusien, monnaies d'Alexandrie (Troade), Olbasa, Néapolis ; Emilien, monnaie de Viminacium ; Valérien père, monnaies de Dacie, Parium ; Gallien, monnaies d'Antioche, Iconium, Neapolis ; Salonine, monnaie de Ptolémaïs ; Aurélien, monnaies de Cremna. *Rectification des légendes de monnaies coloniales romaines données par Cohen dans sa seconde édition*. Rectifications aux n°s 63, 64 de J. César, 12 de César et Auguste, 4 de Lépide, 84 et 90 de Marc-Antoine, 586, 631, 641, 644, 682, 683, 684, 694, 698, 699, 701, 713, 728, 741, 742, 775, 783, 828, d'Auguste, 14, 16, 17, 28 de Livie, 14, 15, d'Agrippa, 11 d'Auguste et Agrippa, 93-95, 114, 130, 203, 232, 253, 254-256 de Tibère, 8 de Tibère et Auguste, 1 de Tibère et Germanicus, 3 de Tibère, Germanicus et Drusus, 21 de Germanicus, 7 d'Agrippine mère, 1 de Néron et Drusus au revers d'Agrippine, 33, 36, 37, 39, 41, 46, 50, 52, 54, 65 de Caligula, 132 de Claude I, 1 de Messaline, 5 d'Agrippine et Claude, 361, 413, 435, 437 de Néron, 670, 688, 714 de Trajan, 15-20 d'Adrien, 75 d'Aelius, 1239, 1240, 1243, 1250 d'Antonin, 1073, 1074, 1162, 1175,

1183 de Marc-Aurèle, 2 de Marc-Aurèle et Faustine jeune, 1 de Marc-Aurèle et Lucius Verus, 1033, 1054, 1056, 1063, 1073, 1171, 1175, 1184 de Commode, 47 de Crispine, 813, 851, 854, 855, 901, 922, 923, 924 de Septime Sévère, 297, 298 de Julie Domne, 698, 703, 708, 778, 779, 787, 868, 877, 887, 899, 904, 912, 922, 925 de Caracalla, 299, 265, 311 de Géta, 173, 187 de Macrin, 40, 41 de Diaduménien, 335, 341, 384, 410, 414, 416, 428, 429, 435, 439, 478 d'Elagabale, 13 d'Aquilia Severa, 12 d'Annia Faustine, 70 de Maesa, 620, 637, 674, 678, 718 d'Alexandre Sévère, 120 de Mamée, 476, 489, 490, 517, 560 de Gordien III, 299 de Philippe père, 17 de Philippe père et Philippe fils, 89, 91 d'Otacilie, 103, 120 de Philippe fils, 2, 180 de Trajan Dèce, 45 d'Etruscille, 53 d'Herennius, 201, 202 de Trébonien Galle, 291, 329, 331, 344, 375 de Valérien père, 1393, 1395, 1474 de Gallien, 170 de Salonine. — Charles Farcinet. *Les identifications géographiques des monnaies mérovingiennes et le Catalogue de la Bibliothèque nationale.* Liste de 353 noms de lieux actuels identifiés avec les noms d'ateliers monétaires mérovingiens, d'après le catalogue de M. Maurice Prou. C'est près de la moitié des noms inscrits sur les monnaies mérovingiennes, car M. de Barthélemy a signalé jusqu'ici 721 ateliers appartenant à cette époque dans les 16 anciennes provinces romaines. L'auteur dit qu'il aura à revenir sur ces listes, à y retrancher ou à y ajouter, lorsque la *Description* de M. de Belfort sera terminée. Nous ne trouvons, pour la Suisse, que les noms de Lausanna (Lausanne), Aventeco (Avenches), Basilia (Bâle) dans la Provincia Maxima Sequanorum, Sidunis (Sion), Acauno (Saint-Maurice) dans la Prov. Alpium Graiarum et Pœninarum, Genava (Genève) enfin, dans la Prov. Viennensis. — Comte de Castellane. *Un douzain de Henri II frappé à Amiens.* Pièce déjà connue, mais dont l'atelier n'avait pas encore été déterminé; différent, une croisette à la pointe de l'écu et un point sous les 16es lettres. — L. Sudre. *Fabrications effectuées à la Monnaie de Paris pendant l'année 1891.* Pièces de 20 fr. or et de 10, 5, 2 et 1 cent. de bronze pour la France. Pièce tunisienne en or de 25 piastres (5 fr.) devant servir de transition entre l'ancien et le nouveau système monétaire. Pièces de 20 et 10 fr. en or, de 2, 1 et 1/2 fr. en argent, de 10, 5, 2 et 1 cent. en bronze, pour la Tunisie, d'après le système monétaire français. Pièces de 100 fr. en or pour la principauté de Monaco, pièces de 5, 1 et 1/2 fr. en argent, 10 et 5 cent. en bronze pour la République dominicaine. Pièces de 20 et 10 reis en bronze pour le Portugal, pièces de 5, 2 1/2, 1 et 1/2 onces en argent pour le Maroc. — Chronique. *Trouvailles de monnaies.* La trouvaille

de Pont-Valain (Sarthe), intéressante à cause des exagérations auxquelles donnent trop fréquemment lieu les trouvailles monétaires, exagérations d'anciennetés, de valeur historique ou intrinsèque et qui ne sont pas toujours du fait de gens ignorants. — *Bibliographie.* L'*Atlas de monnaies gauloises* de M. H. de la Tour. *Périodiques.*

Mars-Avril. — Paul Bordeaux. *Melun et Dieppe, ateliers monétaires de Henri IV* (Fig^s.). Il existe des monnaies de Charles X, roi de la Ligue et de Henri IV, roi de France, qui portent le même différent, A (Paris) et B (Rouen), fait qui ne pouvait s'expliquer, ces monnaies n'ayant pu être frappées en même temps dans les mêmes ateliers. Certaines ordonnances de Henri IV, conservées aux Archives nationales expliquent cette coïncidence : Henri IV s'étant emparé de Melun le 7 avril 1590 y établit la Monnaie et y fit frapper pendant quatre ans, jusqu'au moment où il entra dans Paris, les espèces dont il avait besoin. De même pour Rouen, le roi choisit Dieppe pour y installer l'atelier de cette ville qui n'était pas en son pouvoir ; cet atelier travailla pendant deux ans environ. Description de monnaies frappées à Melun et à Dieppe. — Raymond Serrure. *Essai de Numismatique luxembourgeoise* (Fig^s. Suite et à suivre). Jean l'Aveugle, roi de Bohême, comte de Luxembourg (1309-1346), atelier à Luxembourg, types luxembourgeois, belges, italiens, français, anglais et lorrains, ateliers à Poilvache, à Marche-en-Famenne et à Damvilliers. *Convention monétaire de Luxembourg-Bar* (1342-1344). *Convention de Luxembourg-Liège-Namur* (entre 1337 et 1345). Descriptions, n°s 33 et 105. — A. de Belfort. *Numismatique de Vetulonia*, d'après les travaux de M. Isidore Falchi, qui a identifié Vetulonia avec la ville actuelle de Colonna, sur les bords du marais de Castiglione. Les trouvailles faites jusqu'ici permettent de reconstituer le système monétaire autonome de cette célèbre ville ; sextans, onces, demi-once et quadrans en bronze, didrachme, drachme, hémidrachme, quart, cinquième et dixième de drachme en argent. — Chronique. *Bibliographie. Recueil des documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François Ier*, par M. de Saulcy. Procès-verbaux des séances de la Société française de Numismatique (Fig^s.). Séances du 6 janvier et du 3 février.

Mai-Juin. — M. de Marchéville. *Restitution aux évêques d'Utrecht du gros tournois à la légende Sanctus Martinus.* On connaît 3 exemplaires de ce gros, exemplaires qui offrent entre eux quelques

variantes, attribué d'abord à l'abbaye de Saint-Martin de Tours et adopté, par MM. de Saulcy et A. de Barthélemy, comme le prototype des gros tournois d'argent ; M. Maxe Werly démontra ensuite que ce gros était déjà une copie d'un gros royal, mais il conserva l'attribution en admettant que cette pièce avait été frappée entre 1315 et 1328. M. de Marchéville détruit complètement l'attribution du gros à la légende SANCTUS MARTINUS à l'abbaye de Tours et conclut que cette pièce n'est autre chose qu'une imitation du XVe siècle ne pouvant avoir été émise que par les évêques d'Utrecht. — Roger VALLENTIN. *L'atelier temporaire de Sisteron (1591-1593)* (Fig^s.). Atelier créé, au mois d'août 1591, par Bernard de Lavalette, gouverneur de Provence, pour remédier à la crise produite à cette époque par l'altération des monnaies, documents importants et inédits relatifs aux difficultés rencontrées pour cette création et aux espèces émises.— Vte Jacques DE ROUGÉ. *Catalogue of the Coins of Alexandria and the Nomes, by Reginald Stuart Poole.* Compte rendu de cet excellent ouvrage, dans lequel M. de R. reprend la question du type des revers des monnaies des Nomes et sur laquelle il n'est pas d'accord avec M. S.-P. — Comte DE CASTELLANE. *Un gros tournois de Charles de Luxembourg, empereur* (Fig.). Gros tournois inédit et unique, à la légende KHAROLVS IMP, frappé par cet empereur (1355), qui permet de fixer d'une façon définitive l'attribution au même prince, proposée par M. de Marchéville d'un autre gros à la légende KHAROLVS REX. Ces deux pièces sortiraient de l'atelier de Luxembourg. — CHRONIQUE. *Bibliographie. Conférence monétaire internationale tenue à Bruxelles en 1462*, par M. A. de Witte. *Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie*, par M. B. Reber. M. A. de Belfort signale, comme adjonction au travail de M. R., publié dans notre *Revue*, une pièce de Vindonissa, frappée par le monétaire Tuta et signalée par Soret dans la *Revue numismatique* de 1841, p. 397, pl. XXIII, fig. 3 ; cette pièce avait été trouvée à Annemasse. Un autre exemplaire fait partie de la collection du Dr Duhamel, à Etréchy. *Périodiques. Vente de monnaies.* Liste complète des médailles et des prix atteints par elles à la vente Spitzer, 144 numéros avec les noms des graveurs, vendus à 45,439 fr. Vente Lefèvre (monnaies françaises) ; notons un denier de Conrad le Salique, frappé à Bâle, BASILEA CIVIS, acquis 210 fr. par le cabinet de France. *Correspondance.* Découverte de bijoux gallo-romains à Nérisles-Bains. Trouvailles de deniers de Charlemagne, de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve aux environs de Chalon-sur-Saône. Note de M. Martin, conservateur du Musée de Tournus sur une trouvaille de

247 monnaies, faite à Préty (Voy. ci-dessus, p. 225). *La trouvaille de Valleyres*, de notre collègue, M. Maurice Barbey (Voy. ci-dessus, p. 238). *Nécrologie*. M. Récamier.

Juillet-août. — Dr Farge. *Deniers de Gien au monogramme FVLCO.* L'auteur estime que ce monogramme n'a pas encore été suffisamment expliqué et pense que l'influence angevine des Foulques sur la monnaie de Gien peut s'expliquer par la coïncidence de la domination de Foulques IV, comte d'Anjou et Gastinais, au moment du premier monnayage des comtes de Gien. — J. du Lac. *Notes sur le transférement à Compiègne des ateliers monétaires de Paris et d'Amiens* (1589-1590) (Figs.). L'auteur pense : 1° que jusqu'à l'ordonnance de Henri IV, datée de Saint-Denis le 11 août 1592, les monnaies frappées dans la région depuis 1589 n'ont pas pu être fabriquées à Melun et ont dû l'être à Compiègne, la Monnaie de cette ville étant alors substituée à celle de Paris et d'Amiens ; 2° qu'après la création de la Monnaie de Melun, celle de Compiègne continua à fonctionner, n'ayant pas été supprimée, comme remplaçant la Monnaie d'Amiens, jusqu'au mois d'avril 1595 ; 3° que la marque monétaire de cet établissement était alpha sous omega et que toutes les pièces à cette marque doivent lui être attribuées. Il est en outre porté à lui donner toutes les pièces ayant ces deux lettres, sans distinction de leur position. — R. Serrure. *Essai de numismatique luxembourgeoise* (Fig^s. Suite et à suivre). Charles IV (1346-1356 ?), ateliers à Luxembourg, Damvilliers, Arlon, Wenceslas Ier (1356 ?-1383), ateliers à Luxembourg, Musson, Yvoix. Conventions monétaires de Luxembourg-Trèves. Wenceslas II (1re période, 1383-1388), atelier à Luxembourg, Josse de Moravie (1re période, 1388-1402), atelier à Luxembourg, Wenceslas II (2e période, 1402-1407), ateliers à Luxembourg, La Roche, Josse de Moravie (2e période, 1407-1410), atelier à Luxembourg, Antoine de Bourgogne (1410-1415), atelier à Luxembourg, Elisabeth de Görlitz (1re période, 1415-1418), atelier à Luxembourg, Jean de Bavière (1418-1424), atelier à Luxembourg. Descriptions nos 106 à 167. — Comte de Castellane. *Les royaux d'or de Charles VII, d'après les documents officiels.* Le royal d'or de Charles VII fut frappé sans interruption de 1429 à 1435 ; c'est celle des monnaies de cette période troublée au sujet de laquelle règne le plus d'incertitude. L'auteur prouve qu'il y en a eu quatre émissions, que le titre de cette pièce d'or fin ne fut jamais affaibli légalement, que son poids, de 64 pièces au marc de Paris, ne fut réduit qu'une fois et d'une façon

momentanée. Documents à l'appui. — CHRONIQUE. *Nécrologie*, Aloïs Heiss, Henri Debray, Emile Prové. — *Monnaies romaines, variétés inédites*, d'après le *Bulletin de numismatique* de M. Serrure, de mai 1893. — Procès-verbaux des séances du 3 mars, 7 avril et 4 mai, de la Société française de numismatique.

Septembre-octobre. — R. SERRURE. *Essai de numismatique luxembourgeoise* (Fig^s^. Suite et à suivre). Suite de Jean de Bavière. Elisabeth de Görlitz (2e période, 1424-1444), atelier à Luxembourg, Philippe le Bon (1443-1467), atelier à Luxembourg; atelier à Marche, avant la prise de Luxembourg, dont on ne connaît pas les produits. L'atelier de Luxembourg est fermé de 1444 à 1487. Philippe le Beau (minorité, 1482-1494 et majorité, 1494-1506), atelier à Luxembourg. Descriptions n°s 168 à 195. — Comte DE CASTELLANE. *Le double d'or au nom de Charles VI, d'après les documents officiels.* Cette monnaie rare, connue généralement sous le nom de chaise, était attribuée à Charles VI; l'auteur prouve qu'elle a été créée en octobre 1419 et battue jusqu'en février 1420, par le dauphin, plus tard Charles VII, alors que, retiré au sud de la Loire, il luttait contre l'Anglais qui cherchait à lui ravir son royaume. — Roger VALLENTIN. *Des produits de la charge des prévôts généraux de la Monnaie d'Avignon.* Charge presque honorifique dont les produits consistaient, au milieu du XVIe siècle, en cadeaux obligatoires donnés en espèces ou en nature par les compagnons reçus ouvriers ou monnayers, en droits de sceaux, en remises, relativement peu importantes, sur la fabrication des espèces. Plus tard, le prévôt général reçut un exemplaire des médailles offertes par les consuls d'Avignon aux personnages de marque qu'ils voulaient honorer ou qui faisaient leur entrée solennelle dans cette ville, mais c'était là un simple cadeau à titre gracieux. — E. CARON. *Répertoire chronologique des principales trouvailles intéressant la numismatique française enfouies sous le règne des quatre premiers Capétiens.* Donne une description sommaire et la bibliographie de 29 trouvailles faites dans les divers pays de l'Europe occidentale et en tire des conclusions intéressantes, celle-ci entre autres, que le numéraire carolingien avait presque complètement disparu aux premières années du XIe siècle.

Novembre-décembre. — R. SERRURE. *Essai de numismatique luxembourgeoise* (Fig^s^. Suite et fin). Charles-Quint (1506-1555), atelier à Luxembourg, dont l'activité fut très faible et de courte durée.

Philippe II, roi d'Espagne (1555-1598), atelier à Luxembourg, puis à Namur, Albert et Isabelle (1598-1621), atelier à Luxembourg, Philippe IV, roi d'Espagne (1621-1655), atelier à Luxembourg, Charles II, roi d'Espagne (1665-1700). L'atelier de Luxembourg fut fermé définitivement en 1644 et Charles II fit frapper à Anvers, Marie-Thérèse d'Autriche (1740-1780), atelier à Bruxelles, Joseph II d'Autriche (1780-1790), atelier à Bruxelles, Léopold II d'Autriche (1790-1792), monnaies émises à Gunzbourg (Autriche) à l'usage du duché de Luxembourg, François II d'Autriche (1792-1797), monnaies obsidionales du siège de Luxembourg par les Français (1795), Guillaume III de Nassau (1840-1890), atelier à Bruxelles. Le monnayage luxembourgeois s'arrête là pour le moment, mais il est probable que le grand-duc actuel, Adolphe de Nassau, fera usage de son droit de battre monnaie. Un industriel a mis en vente, en 1889, des essais de pièces de 5 fr., 10 et 5 cent., au buste de ce prince alors régent, qui sont absolument inauthentiques. Errata et addenda. Descriptions n°s 196 à 272. — Roger VALLENTIN. *Les Monnaies de Louis Ier d'Anjou frappées à Avignon (1382)* (Fig^s^.). Louis Ier d'Anjou a battu monnaie, à l'atelier papal d'Avignon, avant son départ pour l'Italie et par faveur spéciale de son protecteur Clément VII. Louis avait été autorisé à battre des florins de camera, des florins de 24 sous, des gros et des francs qui peut-être n'ont pas tous été frappés. Aucun des florins connus jusqu'ici ne peut lui être attribué, ils appartiennent tous au XVe siècle et à Louis II. — Alexis ORESCHNIKOV. *Sceau de plomb du XIIIe siècle au nom du métropolitain Cyrille* (Fig.). Bulle du Musée historique de Moscou, trouvée il y a une quinzaine d'années, dans le gouvernement de Kiev, et qui appartient probablement au métropolitain de Kiev, Cyrille, premier du nom (1225-1233) qui était grec. — CHRONIQUE. *Bibliographie.* Grueber et Kerary, *A Catalogue of english coins in the British Museum*, II. *Wessex and England to the norman conquest.* Jules Florange, *Badonviller, atelier monétaire des comtes et princes de Salm.* Lettre du ministre de la maison du roi à Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Belles-Lettres sur une médaille que doivent frapper les Etats de Provence pour remercier le roi de leur avoir rendu leur ancienne Constitution (1788). Arrêt de la Cour des Monnaies de 1685, relatifs à la vente des jetons. *Ventes de monnaies. Nécrologie,* François Rabut, Benoît Coulier. Procès-verbaux des séances du 3 novembre et du 1er décembre de la Société française de numismatique.

***

Revue belge de Numismatique, 3e liv. — Prince Philippe de Saxe-Cobourg et Gotha. *Curiosités orientales de mon cabinet numismatique. Monnaies au type d'Anthémius* (Fig.). Dinar de l'Emir Salmân ibn Rebî'â, (6 3/67 de J.-C.), pièce unique qui est une imitation du solidus de l'empereur romain d'Occident Anthémius (467-472 — Cohen VI, 522, n° 5), et fournit un type complètement nouveau d'une imitation arabe de l'époque des conquêtes. — P. Bordeaux. *Les monnaies de Trèves pendant la période carolingienne* (Carte et figs. A suivre). Révision du monnayage de Trèves et adjonctions aux ouvrages qui en ont précédemment parlé. Pépin le Bref, 3 deniers, dont un inédit, et une obole. Charlemagne, 1re période, 2 deniers; 2e période, 2 deniers; 3e période, denier. Louis Ier, le Débonnaire, 3 deniers, dont un inédit. Lothaire, empereur, deux deniers. Lothaire II, roi de Lorraine, denier. Louis le Germanique, un denier et une obole inédite. Louis de Saxe, denier inédit et obole. — J.-E. Ter Gouw. *Des fausses monnaies au XVIIe siècle*, description de 24 monnaies fausses frappées, émises par des ateliers inconnus. — Ch. Cocheteux. *De l'utilité de rechercher la contenance en argent des monnaies du moyen âge.* Cette étude permet, entre autres, à l'auteur de rectifier certaines dénominations de pièces. — C.-F. Trachsel. *Etude comparative sur la livre toulousaine et ses subdivisions aux XIIIe et XVe siècles, d'après une série de poids monétiformes de la collection de l'auteur.* Description de 8 poids monétiformes de Toulouse et d'un poids attribué par l'auteur à Lyon, trouvé à Genève, dans le lit du Rhône, mis à sec pour les travaux d'utilisation des forces motrices. Cette attribution à Lyon a été combattue par M. J.-A. Blanchet, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 413. — Nécrologie. *Nicolas de Roever, Edouard van Ballaer.* — Mélanges. M. J. de Chestret de Haneffe, nommé membre effectif de la classe des lettres de l'Académie de Belgique. Acquisition d'une partie de la collection Robiano par le Cabinet de numismatique de la Bibliothèque de Bruxelles, 2e partie du *Catalogue* descriptif des espèces frappées dans les provinces néerlandaises avant la pacification de Gand et faisant partie du Cabinet de numismatique de l'Hôtel des monnaies d'Utrecht, par L.-W.-A. Besier. Le t. III de la *Description générale des monnaies mérovingiennes*, de M. de Belfort. *Conférence monétaire internationale tenue à Bruges, en 1469,* par A. de Witte. *Les sciences auxiliaires de l'histoire de Belgique,* par C.-A. Serrure. Jules Rouyer, *Une page de la biographie de Nicolas Briot,* reproduction d'une note de M. L. Jouve. J. Rouyer, *Les poinçons d'un jeton du temps de Charles IX, à*

la devise satirique du Diable d'argent. Les *Catalogues* de la maison P. Strœhlin et Cᵉ, à Genève. *Glanures numismatiques* par M. J.-Th. de Raadt, extraits de comptes, etc. *Médaillon de Ad. Meyer, à Berlin*, par A. Scharff et médaille commémorative du mariage du prince Ferdinand de Roumanie avec la princesse Marie d'Edimbourg, par le même. *Instrument destiné à mesurer les monnaies et les médailles d'après les échelles de van Gælder, de Mionnet, etc.*, par M. John-W. Stephanik (avec 1 pl.). Rob.-W.-Mc Lachlan, *La circulation monétaire dans la Nouvelle-Ecosse.* — *Périodiques.* — Extraits des procès-verbaux de la Société royale de numismatique de Belgique, parmi lesquels un très intéressant rapport de M. A. de Witte sur l'état actuel de la science numismatique dans les divers pays. — Ouvrages reçus et dons.

1ᵉ liv. — G. Cumont, *Monnaies découvertes dans les cimetières francs du Corbois, près Rochefort, et Sur-le-Mont à Eprave (prov. de Namur)* (Figˢ.). Triens de l'empereur Zénon (474-491), trouvé dans une tombe du cimetière du Corbois, variété des trois triens publiés par Sabatier, pl. VII, nᵒˢ 23-25, permettant de fixer à la fin du Vᵉ siècle l'utilisation de ce cimetière. Monnaie barbare du cimetière de Sur-le-Mont, de la première moitié du VIᵉ siècle, à légendes incompréhensibles, imitée par les Francs des espèces romaines circulant en Gaule après la chute de l'empire d'Occident. — P. Bordeaux. *Les monnaies de Trèves pendant la période carolingienne* (Figˢ. Suite et à suivre). Charles le Gros, deniers. Arnould et Zwentibold, denier. Louis IV l'Enfant, denier. Charles le Simple, 2 deniers dont un inédit. Henri Iᵉʳ, l'Oiseleur, on n'a pas retrouvé de monnaies frappées à Trèves par le prince Othon Iᵉʳ, 5 deniers dont un inédit. — Fréd. Alvin. *Etude de numismatique luxembourgeoise.* Propose, en se basant sur les détails architectoniques du type, de donner à Henri IV et à Ermesinde, un denier attribué jusqu'ici à Henri III; attribue à Ermesinde, tutrice de son fils Henri (V), de 1226 à 1246, un denier et une obole sur lesquels on avait cru voir le comte Henri V et à Henri V le Blondel, seul comte de 1246 à 1281, des pièces attribuées à Henri IV et à Henri VI. — Vᵗᵉ B. de Jonghe. *Deux stübers d'Ernest d'Aspremont-Lynden, comte de Reckheim (1603-1636)* (Figˢ.). Pièces imitées du stüber frappé de 1609 à 1624 par Jean-Sigismond, électeur de Brandebourg et Wolfgang-Guillaume de Bavière, duc de Neubourg. Montre avec quel soin les petits seigneurs du XVIIᵉ siècle, imitaient le numéraire de voisins plus puissants. — J. Rouyer. *L'œuvre du médailleur Nicolas*

Briot en ce qui concerne les jetons (Avec 3 pl. Suite et à suivre). Jetons n°s 29 à 66. — A. DE WITTE. *Poids de marchandises des anciennes provinces belges* (Avec 1 pl.). Quart de livre d'Anvers en bronze ; once et double once de Valenciennes, en cuivre jaune ; plateau de trébuchet ou petite balance à monnaies trouvé à Valenciennes, avec poinçon au type du chatel tournois entouré de la lég. : ✠ LE · DE [NER]AL. — NÉCROLOGIE. *Aloïs Heiss, l'abbé Habets, Abraham-Arnoldus Looijen, Raymond Dupriez.* — MÉLANGES. *Le Monete di Venezia*, de M. N. Papodopoli. Cumont. *La médaille Virchow.* Marie de Man. *Sol d'or inédit*, frappé par un peuple barbare et trouvé en Frise. Conflit entre M. de Raadt et M. A. de Witte au sujet d'un compte rendu bibliographique. *Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie*, par M. B. Reber. *Histoire monétaire de Poméranie au moyen âge*, par M. Hermann Dannenberg. Les études de M. Piton sur *Les lombards en France. Monnaie de J. Heerenberg*, par feu W.-J. de Voogt. *Studien zur Bracteatenkunde Süddeutschlands*, par M. R. von Höfken. *La trouvaille de Valleyres*, par M. Maurice Barbey. — *Périodiques.* — Extraits des procès-verbaux de la Société royale belge de numismatique, rapports sur l'année 1892; rapport de M. de Jonghe sur les moyens à employer pour vulgariser la science numismatique. — Ouvrages reçus et dons. — Liste des membres.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

14me Assemblée générale tenue à Genève le samedi 30 septembre 1893.

Séance à 10 h. du matin, au Cabinet des médailles de la Ville de Genève, mis gracieusement à la disposition du comité par le Conseil administratif, sous la présidence de M. Paul Strœhlin, président. Trente membres de la Société et différentes personnes s'intéressant à la numismatique sont présents, ainsi que des représentants des principaux journaux genevois.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président donne lecture de lettres d'excuses de plusieurs sociétaires empêchés de se rendre à l'Assemblée, et de M. le Conseiller administratif André Bourdillon, également empêché; il lit ensuite un rapport sur la marche de la Société depuis la dernière réunion, tenue à Fribourg en 1892, rapport dont le texte est imprimé plus loin.

M. Perron, trésorier, communique le compte rendu financier pour l'année 1892. On trouvera également ce document plus loin.

Il est donné connaissance à l'Assemblée du rapport des vérificateurs des comptes, qui déclarent approuver les écritures; décharge est donnée au trésorier pour sa gestion de 1892.

Sur la proposition du comité, l'Assemblée nomme par acclamation membres honoraires de la Société : M. Ernest Babelon, conservateur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, à Paris, et MM. Francesco et Ercole Gnecchi, directeurs de la *Rivista italiana di numismatica,* à Milan. M. Babelon remplace M. Aloïs Heiss, notre illustre membre honoraire, récemment décédé.

Après une expérience de trois années, on a reconnu qu'il serait bon d'apporter quelques légères modifications aux statuts. Tous les membres de la Société ayant reçu le projet de modifications, les change-

ments proposés par le comité ne seront pas reproduits ici. Ces changements ayant été votés par l'Assemblée, tels quels ou avec amendements, une nouvelle édition des statuts sera imprimée et envoyée à tous les membres de la Société.

Les fonctions du comité étant arrivées à leur terme, il y a lieu de procéder au renouvellement de celui-ci. Aucune ville de la Suisse ne se présentant pour devenir le Vorort de la Société, Genève est désignée pour continuer à l'être pendant une nouvelle période de trois années.

L'Assemblée procède ensuite à l'élection du comité, au scrutin secret. Sont élus :

MM. Paul Strœhlin, président,	par	28	voix sur	30 votants.
Dr Aug. Ladé, vice-président,	»	27	»	»
Jaques Mayor, secrétaire,	»	28	»	»
Simon Perron, trésorier,	»	28	»	»
Aug. Cahorn, bibliothécaire,	»	28	»	»
Hri Cailler, membre adjoint,	»	27	»	»
Amédée Burri, »	»	13	»	»

M. P. Strœhlin remercie l'Assemblée pour la marque de confiance qu'elle lui accorde.

MM. Henri Liemne, à Genève, et Robert Weber, à Zoug, sont confirmés dans leurs fonctions de vérificateurs des comptes.

Neuchâtel est désigné éventuellement comme lieu de la prochaine Assemblée générale, dont le comité est chargé de préparer l'organisation.

La partie administrative de la séance étant terminée, M. le Dr Ladé communique une série de pièces genevoises ayant le caractère de monnaies obsidionales ou de nécessité : ce sont d'abord les pièces de 12, 6 et 1 sols de 1590, bien connues et destinées aux soldats de Genève ; puis les pièces de 2 et 1 deniers sans date que Blavignac et d'autres auteurs attribuent à la même époque, enfin plusieurs variétés de marques en cuivre, en partie inédites, sur quelques-unes desquelles on lit : POVR LE VIN et dont d'autres ne portent ni inscription, ni chiffre quelconque. M. Ladé établit par des preuves qui s'appuient l'une l'autre, entre autres par le fait que les marques *pour le vin* portent au revers les lettres I · C · , initiales de Jean Chenu, maître de monnaie de 1588 à 1592, que toutes ces pièces ont été émises à la même époque que les monnaies proprement dites et qu'elles étaient des bons représentant des quantités déterminées de vin, de pain et d'autres denrées qu'on distribuait aux soldats, et probablement aussi

aux citoyens de la ville, serrée de près par l'ennemi et où les vivres manquaient comme dans une place assiégée.

La séance est levée à 11 h. 45.

J. MAYOR, *secrétaire.*

Après la séance, les membres de la Société présents examinent les collections du Cabinet des médailles et la salle des manuscrits de la Bibliothèque; puis ils se transportent au restaurant Villard, où a lieu un banquet fort bien servi et très animé, pendant lequel le jeton commémoratif à l'effigie de J.-C. Hedlinger, le célèbre médailleur schwytzois, est distribué aux assistants (1); M. P. Strœhlin en remet un exemplaire spécial en argent à M. Hugues Bovy, l'artiste distingué auquel on doit la gravure de cette charmante médaille. MM. Paul Strœhlin, J. Sandmeyer, Ch. Fama, J.-J. Künzler, Dr A. Ladé et Louis Dufour ont porté différents toasts.

L'après-midi a été consacré à la visite de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or et de ses nouveaux ateliers de frappe, où les assistants ont reçu des exemplaires en aluminium d'un petit jeton émis par l'Usine et gravé par M. Georges Hantz, notre collègue (2), et de l'atelier de frappe de M. J.-L. Furet (ancien atelier Bovy), où des exemplaires du jeton commémoratif ont été frappés sous les yeux des personnes présentes. Une réunion familière pleine d'entrain a terminé cette intéressante journée.

On s'est également rendu dans l'après-midi, à l'exposition de numismatique organisée par le comité à l'occasion de l'Assemblée générale et pour laquelle le Conseil administratif de la Ville de Genève a bien voulu prêter une des salles du Musée des Arts décoratifs. Cette exposition était fort intéressante; les journaux en ont rendu compte et l'un de ces articles a été reproduit par la *Monthly Numismatic Circular* de MM. Spink and Son (n° 14); elle comprenait :

Une collection presque complète de l'œuvre des Dassier (collections S. Perron, P. Strœhlin et diverses) et un certain nombre de coins originaux des mêmes médailles (cabinet des médailles de la Ville et musée des Arts décoratifs).

Une importante collection de médailles de Hedlinger (collection P. Strœhlin).

(1) Voy. au sujet de ce jeton, ci-devant, p. 347.
(2) Voy. ci-devant, p. 210 et 348.

Trois remarquables séries de pièces donnant des spécimens typiques de la glyptique italienne, française et allemande du temps de la Renaissance et au XVIIe siècle; médailles frappées ou coulées, médaillons en métal, en bois ou en ivoire, grandes raretés ou pièces uniques (coll. P. Strœhlin).

Deux séries de monnaies et de médailles suisses, en or et en argent, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours (coll. P. Strœhlin).

Différentes séries (monnaies grecques et romaines, monnaies d'or des rois d'Angleterre, nouvelles monnaies italiennes d'argent, écu de l'exposition colombienne, monnaies et médailles diverses) appartenant à MM. Spink and Son, à Londres.

Le thaler unique de Genève 1554, et des thalers de Zurich, uniques également (coll. Arnold Meyer).

Des spécimens de chacun des types de la trouvaille du Salève, classés par M. le Dr A. Ladé (coll. P. Strœhlin et A. Ladé).

D'intéressantes séries de monnaies et de médailles de toutes les époques, constituant une sorte d'histoire de la monnaie et de l'art de la gravure à travers les âges (coll. A. Burri).

Un exemplaire en or du Bundesthaler de Stampfer et diverses monnaies genevoises (coll. A. Revilliod).

Trois séries de testons, de thalers et de 10 batzen, suisses et étrangers (coll. Al.-St. van Muyden).

La numismatique des tirs genevois (coll. Dr C. Reymond).

Une collection de reproductions en plâtre de médaillons de Antoine Bovy (musée des Arts décoratifs).

La collection, presque complète, des médailles gravées par M. Hugues Bovy (coll. diverses).

Une collection de poinçons pour fonds de montres et autres bijoux, des modèles, des coins et des médailles gravés par M. Georges Hantz pour l'Usine genevoise de dégrossissage d'or.

Des médailles gravées par M. Charles Richard (coll. de l'auteur).

Des médailles gravées par M. V.-L. Schlütter (coll. de l'auteur).

Une série de médailles frappées à l'atelier de M. J.-L. Furet (coll. J.-L. Furet).

Une collection de billets de banque suisses (coll. P. Strœhlin).

Médailles diverses (coll. C. Balliard et J. Mayor).

Une collection de sceaux des cantons et des villes suisses (coll. Ad. Gautier).

Une collection de sceaux et de cachets suisses (coll. Michaud, à la Chaux-de-Fonds).

Des dessins à la plume exécutés pour la *Revue suisse de numismatique* et d'autres publications numismatiques, exécutés par M. Alb.-St. van Muyden.

La série des planches en phototypie, épreuves avant la lettre, exécutées par la maison Thévoz et Cᵉ, pour la *Revue suisse de numismatique*.

Une collection de marques de potiers d'étain genevois et suisses (coll. Lacombe).

Un portrait de Jean Dassier (app. à M. Max Perrot).

Un portrait de Frédéric Soret (app. à M. Adrien Le Cointe).

Un portrait de Anthony Durand (app. à M. Edgar Durand).

Des documents et des estampes relatives aux monnaies, etc. (coll. P. Strœhlin).

Enfin la série des différents métaux du jeton commémoratif, le diplôme et le sceau de notre Société et la médaille frappée pour l'Assemblée générale de 1890 (archives de la Société).

Comme on le voit par l'énumération qui précède, cette exposition ne présentait aucun ensemble; elle n'avait pas, du reste, la prétention d'offrir à ses visiteurs un tout complet — à part l'œuvre des Dassier — il ne s'agissait que de montrer un certain nombre de pièces recommandables par leur valeur artistique ou leur rareté, des types des différentes époques et des divers genres de gravures en médailles et en monnaies, avec quelques matériaux pour l'histoire de la numismatique. Telle qu'elle était, l'exposition a obtenu un grand succès, non seulement auprès des numismates et des collectionneurs, mais encore auprès de la population genevoise qui l'a beaucoup fréquentée.

Comme on l'a dit, c'était un jalon posé en vue de la grande Exposition nationale suisse de 1896, à laquelle les membres de notre Société seront sans doute appelés à participer.

***

Rapport du Président sur la marche de la Société pendant l'année 1892-1893.

Messieurs et chers Collègues,

Suivant l'usage, je viens, au nom du comité, vous présenter le rapport annuel sur la marche de notre Société. J'ai peu de faits nouveaux à enregistrer. Notre année numismatique s'est écoulée sans grands incidents. Laissant de côté les questions financières, dont notre trésorier vous entretiendra d'une façon plus compétente, nous allons, si

vous le voulez bien, passer en revue les différents départements de notre petite administration.

DES MEMBRES

Le dernier exercice de notre compagnie a été très calme sous le rapport du mouvement des membres.

Nous avons perdu neuf membres par suite de démissions, auxquelles il faut ajouter trois membres décédés. Parmi ces derniers, nous avons eu le regret de compter notre collègue, M. Théodore Henlé, trésorier de la Société. M. Henlé a été remplacé par M. Simon Perron, qui devait lui succéder à partir de l'année 1893. Le chiffre des pertes est compensé par neuf candidats reçus par le comité. Le nombre des abonnés à la *Revue* s'est accru d'une façon réjouissante.

Il est extrêmement difficile de continuer nos publications périodiques avec un budget aussi restreint que le nôtre et, en tous cas, nous ne pouvons ni subventionner une œuvre de longue haleine, ni nous charger d'importantes illustrations.

Nous prions donc nos collègues de faire chacun dans leur ville une active propagande pour augmenter le nombre de nos membres. Le but que nous poursuivons est un but national et patriotique. Par la connaissance toujours plus répandue de nos antiquités numismatiques, nous développons l'attachement au pays natal et nous avons quelque droit à la reconnaissance nationale. Il serait donc utile d'obtenir des subventions de différentes villes et états suisses sous forme d'abonnements à notre *Revue* et de rechercher dans chaque canton quelles sont les personnes disposées à coopérer à notre œuvre.

LOCAL

Le comité aura à s'occuper l'année prochaine du renouvellement du local. La sous-location que nous avons faite prend fin au mois d'avril prochain. Il est de toute nécessité d'avoir une chambre pour y conserver les collections, les archives et la bibliothèque, qui ont beaucoup souffert autrefois des différents transports. Un local plus grand serait désirable, car la petite chambre que nous avons actuellement est complètement remplie et ne peut servir aux assemblées, vu son exiguïté. La température équatoriale en été et glaciale en hiver contribue, avec le manque d'air absolu, à faire de ce local l'endroit le moins propre aux réunions familières.

La question du local est assez importante, car nos ressources financières sont très restreintes et nous ne pouvons pas cohabiter avec

d'autres sociétés à cause de nos bibliothèques et collections, qui demandent à être enfermées dans un local spécial.

Des démarches ont été faites par votre Comité auprès des autorités communales, cantonales et fédérales, mais elles n'ont pas abouti.

CONCOURS DE NUMISMATIQUE

Le concours ouvert par la Société suisse de numismatique n'a pas eu beaucoup de succès. Le jury attend toujours les mémoires à venir. Nous ne pouvons nous expliquer cette indifférence regrettable, mais nous espérons qu'en prolongeant le concours d'une année nous arriverons à un meilleur résultat. Au cas où il ne se présenterait aucun concurrent, le comité utilisera dans un autre but, d'accord avec le donateur, la somme destinée au prix de numismatique.

Parmi les travaux numismatiques que nous aimerions voir entreprendre par les membres de notre Société et qui intéresseraient les lecteurs de notre *Revue*, nous attirons spécialement l'attention sur les suivants :

— Une hagiographie numismatique suisse.

— Un armorial numismatique suisse.

— Des monographies complètes de Glaris, Uri, Zurich et Zoug.

— Un travail sur l'ensemble des médailles des tirs cantonaux de toute la Suisse.

— Une étude d'ensemble sur les bractéates suisses.

— Un tableau des systèmes monétaires suisses de toutes les époques.

— Et surtout un travail d'ensemble sur la numismatique gauloise et mérovingienne de la Suisse.

Pour ce dernier travail on trouverait d'amples documents dans les publications françaises depuis 1850 jusqu'à nos jours. Beaucoup d'attributions un peu hasardées devraient cependant être rectifiées.

Vous voyez, Messieurs, par les quelques indications ci-dessus qu'il y a encore beaucoup à faire dans le champ de la numismatique suisse et nous espérons que vous y moissonnerez amplement.

BIBLIOTHÈQUE

Le bibliothécaire en charge, M. Reber, a cru devoir pour des motifs personnels ne pas conserver ses fonctions jusqu'à la fin de son mandat et a envoyé sa démission au comité qui s'est vu forcé de l'accepter. M. Cahorn, vice-bibliothécaire, que M. Reber avait chargé de le remplacer provisoirement depuis plus d'une année, a donc dirigé à lui seul notre bibliothèque depuis six mois.

Depuis son arrivée à Genève et surtout pendant cette dernière année, la bibliothèque a beaucoup augmenté et presque doublé. Les livres sont maintenant classés dans un grand corps de bibliothèque, rangés avec ordre et d'un accès facile; ce qui n'était pas le cas avant leur transport dans le local actuel.

Depuis le 1er janvier au 30 septembre 1893, le nombre des consultants de la bibliothèque a été de *neuf*. Ils ont sorti 39 ouvrages formant 42 volumes. Ce nombre dépasse celui des années précédentes, cependant nous regrettons de voir nos membres user si peu des documents que nous mettons à leur disposition.

Le vice-bibliothécaire, M. Cahorn, s'est occupé de la confection du nouveau catalogue. Il a terminé la révision des anciennes fiches qui sont corrigées et remises en ordre et a commencé le classement des nouveaux volumes. Il pense que le catalogue détaillé pourra paraître dans le courant de l'année 1894.

ARCHIVES

Nos archives sont maintenant dans le local de la bibliothèque, classées dans un meuble spécial. Elles se sont augmentées cette année de quelques documents peu importants, tels que correspondances, livres de compte, etc. M. Cahorn a remis en ordre et classé les archives un peu négligées jusqu'alors.

COLLECTIONS

Le fait d'avoir un local fixe pour la bibliothèque a donné plus d'essor à nos collections. De généreux collègues nous ont offert des cartes, portraits, moulages et photographies pour garnir les parois encore vides. Les graveurs, membres de notre société, continuent à envoyer assez généralement leurs médailles et plusieurs de nos collègues de la Suisse et de l'étranger ont envoyé cette année des dons importants. Nous engageons beaucoup Messieurs les membres de la Société à encourager cette création qui, jusqu'à présent, est restée à l'état le plus embryonnaire et ne pourra être de quelque utilité qu'en présentant des séries un peu complètes. Il ne faudra pas négliger non plus les moulages, copies et reproductions de pièces rares et uniques.

RAPPORTS AVEC LES AUTRES SOCIÉTÉS

Depuis l'assemblée de Fribourg en 1892, nous sommes entrés en relations d'échange avec les Sociétés suivantes:

La Société des antiquaires de Zurich.

La Société florimontane d'Annecy.

La Société royale de numismatique, à Londres.

La Société italienne de numismatique.

La Société impériale et royale d'héraldique « Adler », à Vienne.

La Société hollandaise de numismatique, à Amsterdam.

La Société américaine de numismatique et d'archéologie, à New-York.

Ces sociétés publient chacune d'importants périodiques qui sont venus combler les vides de notre bibliothèque. Le comité a obtenu aussi l'échange de nos publications avec les éditeurs de

La Revue de numismatique, à Paris.

Giornale haraldico, à Bari.

L'échange n'ayant pu être obtenu avec l'éditeur de la *Zeitschrift für Numismatik* de Berlin, le comité a ouvert entre quelques membres genevois une souscription qui a été immédiatement couverte et a permis d'abonner la Société.

Les meilleurs rapports n'ont cessé de régner entre notre Société et toutes ses correspondantes. Plusieurs de nos membres qui se rendaient à l'étranger, ont reçu un très bon accueil sur la simple déclaration de leur titre de membre de la Société et ont pu apprécier ainsi l'utilité de ces relations internationales.

PUBLICATIONS

Si notre compagnie possède dans son sein beaucoup de collectionneurs renommés et des membres zélés sous d'autres rapports, elle manque par contre d'auteurs numismatistes ou héraldistes, et nous regrettons d'avoir si peu de nouveaux collaborateurs. Le nombre des fidèles amis de notre *Revue* n'a guère varié et la rédaction a dû beaucoup chercher cette année pour arriver à vous servir le nombre voulu de livraisons. Malgré le désir de la rédaction, il a fallu réunir en un seul trois fascicules de la *Revue*, car il a été impossible de réunir un nombre suffisant de chroniques et menues communications pour accompagner, comme il est d'usage, les mémoires envoyés.

Nous faisons donc un chaleureux appel à tous les membres de notre Société, pour que désormais ils participent d'une façon plus active à la *Revue*. Notre publication commence à prendre à l'étranger un rang honorable et a été appréciée dernièrement par plusieurs revues de la façon la plus élogieuse. Il faut donc ne pas négliger ces encouragements et faire tout notre possible pour ne pas démériter à cet égard.

Avant de pouvoir entreprendre une œuvre d'ensemble sur un de nos

cantons ou sur un point de numismatique générale, chacun de nous peut communiquer à la *Revue* des investigations sur un point de détail ou envoyer de petites monographies locales qui, en se groupant, finiront par former un ensemble fort important. La notation des trouvailles faites en terre est aussi d'une grande importance, surtout pour la période celtico-gauloise encore très peu connue pour la Suisse.

Nous tenons plus au fond qu'à la forme et nous engageons ceux de nos collègues qui se laissent un peu effrayer par l'idée de se lancer dans la littérature, à envoyer au comité de rédaction, sous forme de lettres, les renseignements qu'ils ont recueillis. Il ne faut pas oublier que pour une foule de documents, ce ne sera pas le plus savant numismatiste qui en tirera les meilleures conclusions, mais bien le collectionneur local, au courant des moindres détails de l'histoire de sa terre natale. Les renseignements de première main sont toujours les bienvenus.

Les personnes éloignées d'un grand centre et n'ayant pas à leur disposition de grandes bibliothèques numismatiques, ne peuvent souvent décrire convenablement leurs pièces, ni trouver la monographie de l'événement dont ils aimeraient à s'occuper. Dans l'intérêt de ces collectionneurs un peu déshérités, et aussi pour venir en aide à nos savants qui, malgré toutes leurs recherches, rencontrent encore des coins plein d'obscurité, nous avons créé dans la *Revue* une nouvelle rubrique, celle des questions et réponses en imitant en cela l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, la feuille d'informations scientifiques la plus appropriée au but que nous poursuivons. La *Revue* n'avait pas encore paru depuis une semaine, qu'il arrivait déjà sept réponses aux questions proposées. Vous pouvez juger par là, Messieurs, de l'importance de ce nouveau rouage et nous engageons tous les membres à en profiter sans fausse honte et à mettre ainsi en pratique notre belle devise: *Un pour tous, tous pour un.*

Le comité propose à votre acceptation un important changement dans la rédaction de la *Revue*. Cette publication, prenant toujours plus d'importance et nécessitant plus de travail et de longues lectures, il est désormais impossible de charger une seule personne de cette besogne, très honorifique il est vrai, mais qui ne peut se faire que dans les moments de loisir du titulaire, puisque la Société ne peut pas avoir un rédacteur salarié se consacrant absolument à ses besoins.

Les occupations toujours croissantes de votre rédacteur l'ont engagé dans l'intérêt de la *Revue* à remettre ses fonctions au comité. Le dernier numéro de la *Revue*, rédigé avec l'aide du comité entier, a donné

un assez bon résultat pour que celui-ci vous propose un nouveau système de rédaction. De cette façon, chacun des sept membres de notre comité pourra s'occuper d'une des fractions de la *Revue* et arriver plus vite au bout de sa tâche.

En divisant les charges de la rédaction, en augmentant le nombre des travaux, en créant de nouvelles rubriques de nature à intéresser ses lecteurs, nous avons déjà beaucoup fait pour lancer notre enfant dans le monde ; mais, Messieurs, vous savez tous que la bonne santé et la vie sont la base de tout et qu'un enfant débile de sa nature ne peut arriver à l'âge mûr qu'en l'entourant des soins les plus attentifs.

Le seul remède tonique et fortifiant pour notre jeune *Revue* est, je regrette de le dire, Messieurs et chers collègues, l'augmentation de nos ressources financières.

L'argent, dit le proverbe, ne fait pas le bonheur, cela est vrai, mais il y contribue beaucoup. En tous cas, les frais d'impression et surtout d'illustration de nos publications absorbent le plus clair de notre revenu et nous forcent souvent à nous arrêter en route.

A notre avis, il ne faudrait pas chercher de nouvelles sources de revenus en augmentant les abonnements ou les cotisations, mais bien par une habile progagande recruter de nouveaux adhérents.

Nous ne voulons pas terminer ces quelques lignes sans jeter un coup d'œil sur les travaux en préparation qui peuvent vous intéresser.

Messieurs les conservateurs de la Bibliothèque nationale à Paris continuent la publication des remarquables catalogues de cette collection. Parmi ceux qui intéressent la Suisse, citons en première ligne le Catalogue des monnaies gauloises par feu Muret et M. de la Tour. Ce catalogue très peu détaillé, mais donnant de bonnes indications sur les trouvailles et les poids, est accompagné d'un remarquable atlas. Notre pays y est représenté par les monnaies des Boïens, Helvètes, Sequanes, Eduens, Rhétiens et Allobroges. Le Catalogue des monnaies mérovingiennes par M. Prou est aussi des plus remarquables, et nous intéresse tant par son introduction que par les représentants suisses de cette période. Le Cabinet de la bibliothèque nationale possède des monnaies mérovingiennes de presque toutes les villes suisses connues. — M. de Belfort a terminé sa Description des monnaies mérovingiennes. Ce travail ne fait pas double emploi avec le précédent, mais ils se complètent mutuellement.

Le « Corpus » des monnaies et médailles suisses entrepris par votre serviteur avance lentement, mais a progressé cette année. Plus de trois mille fiches descriptives sont terminées. Les copies de docu-

ments et d'archives remplissent déjà trois grosses liasses et l'infatigable dessinateur, M. van Muyden, a déjà exécuté près de cinq cents dessins à la plume pour cet ouvrage. Les premières parties qui seront publiées paraîtront probablement vers la fin de l'année prochaine. Ce seront la période celtique et gauloise et les médailles de l'ancien corps helvétique. Ces deux parties sont à peu près terminées. Les reproductions de monnaies seront données en clichés dans le texte et les médailles seront phototypiées d'après des moulages en plâtre sur planches hors texte.

Notre secrétaire, M. J. Mayor, travaille activement à la table analytique détaillée des 11 années du *Bulletin*. Elle sera probablement imprimée l'an prochain.

M. le Dr Ladé, en publiant d'une façon détaillée la trouvaille du *Salève* nous fera prochainement part d'importantes découvertes concernant l'histoire monétaire de l'évêché de Genève et commentera comme elle le mérite cette importante trouvaille monétaire.

M. de Palézieux travaille toujours à l'histoire monétaire du Valais. La partie descriptive est terminée.

M. Fritz von Jecklin, notre zélé collaborateur, entreprend la description détaillée des monnaies grisonnes, en commençant par l'évêché de Coire.

M. Corragioni, de Lucerne, met la dernière main à un Manuel de numismatique suisse que nous avons pu lire dernièrement et qui nous a vivement intéressé. Il y a là une foule de documents, sinon nouveaux, du moins du plus grand intérêt. Ce livre sera indispensable à tous les collectionneurs suisses et facilitera l'orientation première pour les jeunes numismates.

M. Geigy, de Bâle, publiera prochainement une bibliographie numismatique suisse dans la *Bibliographie suisse* entreprise par le bureau fédéral de statistique. Ce travail sera d'une bien grande utilité pour tous et comblera une lacune qui préoccupe la Société depuis de longues années.

M. Wavre termine son Histoire numismatique de Neuchâtel, qui paraîtra prochainement.

Beaucoup d'autres travaux moins importants sont sur le chantier, nous n'avons voulu que nommer les principaux et surtout ceux qui sont presque terminés. Espérons que l'année 1894 sera aussi fructueuse que celle qui vient de s'écouler.

P. STRŒHLIN, *président*.

***

Rapport du Trésorier pour 1892.

Messieurs,

J'ai à vous présenter en lieu et place de notre regretté collègue Th. Henlé, décédé si malheureusement pour nous en novembre dernier, le rapport financier pour 1892. Mon rôle s'est borné seulement à solder quelques dépenses déjà faites, à encaisser les diverses sommes dûes encore à notre Société et à établir les comptes qui suivent.

De l'exercice 1891 il restait..... Fr. 812 20
» 208 05
Fr. 1020 25
en caisse chez MM. Lacroix et Boveyron, nos banquiers.

(Cette somme, exacte sans doute comme position de la caisse à l'époque où vous a été présenté le dernier rapport, ne représentait pourtant pas tout à fait, nous le verrons plus tard, l'état financier de notre Société à fin 1891, quelques encaissements restant à faire et quelques notes n'ayant été présentées et acquittées que plus tard).

Dans le courant de 1892, nous avons reçu..... » 1680 —
cotisations de :

168 membres à fr. 10. Fr. 1680.

(167 détaillés dans la liste que nous avons fait paraître dans le *Bulletin* 1892, plus 1 omis, M. E. Hahn, à St-Gall.)

Le produit des abonnements s'est élevé à..... » 498 —
soit 36 abonnés au *Bulletin* à 3 fr. Fr. 108 —
26 » à la *Revue* à 15 » » 390 —
Fr. 498 —
et nous avons eu le plaisir de recevoir 15 nouveaux membres qui nous ont versé comme droit d'entrée (à fr. 10) » 150 —

Le produit de nos publications, en outre des abonnements, se divise en:

Fr. 391 — Remboursement de tirages à part de l'année courante par leurs auteurs.
» 566 05 Produit de la vente de numéros isolés, années antérieures, etc.

Fr. 957 05 » 957 05
et annonces..... » 168 —

A reporter : Fr. 4473 30

Report : Fr. 4473 30

Il est à remarquer que tandis que le chiffre des ventes est le plus élevé obtenu et de beaucoup (l'an dernier francs 292,50), celui des annonces est bien plus faible qu'en 1891 (fr. 301,50, inférieur déjà à celui de 1890, francs 513,50).

Notre compte courant chez MM. E. Lacroix et Boveyron, au commencement de 1892, créancier de fr. 208,05, se trouve à la fin débiteur de ..... » 73 30

Comme vous l'a annoncé mon prédécesseur à l'assemblée générale à Fribourg, nous avons reçu cette année :

Fr.	500 —	de feu Madame Laure Strœhlin.
»	200 —	de notre ami et président M. Ch. Strœhlin et de plus une collecte faite entre membres genevois a produit :
»	338 —	qui ont été versés à la caisse générale.
Fr.	1038 —	

Cette somme a été utilisée comme suit :

Fr.	718 55	Achat de 7 lots 3 % Genevois (en attendant que les fr. 700, legs et don Strœhlin aient reçu leur destination spéciale.
»	56 40	Achat d'une partie d'un modeste mobilier, complété ensuite par de généreux donataires, pour le local que notre bibliothèque grandissante nécessitait, et
»	260 —	ont été versés à la caisse par les membres genevois pour faciliter à la Société le paiement de sa première année de loyer.
Fr.	1034 95	

Il ne reste donc plus de disponible sur ces fonds spéciaux que ..... » 3 05
qui ne figurent ici que pour mémoire.

Pour en finir avec les rentrées de 1892, nous n'avons plus qu'à y ajouter ..... » 16 15
bénéfice du compte de Profits et Pertes.

Fr. 4565 80

Le côté des dépenses, outre les menus frais indiqués dans le compte de P. et P., sera plus court, il se compose seulement de : Fr. 3381 30
impression et illustration de la *Revue* et du *Bulletin*, et
de..... » 1076 15
balance entre :
Fr. 1462 45 Notes diverses acquittées en 1892 et concernant 1891, et
» 386 30 Encaissement en retard à la fin de 1891.
Nous recommençons donc l'année 1893 avec un solde
en caisse de..... » 108 35
toutes dépenses soldées et encaissements faits.

Fr. 4565 80

S. PERRON, *trésorier*.

***

Extrait des procès-verbaux du comité.

Séance du 29 septembre 1893. – MM. Ernest Kuhn, libraire à Bienne et Antoine Benassy-Philippe, négociant à Genève, ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société, sur la présentation de MM. Emile Turrian et Paul Strœhlin et Alix Vincent et Paul Strœhlin.

Séance du 1er octobre. — M. Charles Lacroix, directeur de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or, à Genève, a été reçu au nombre des membres actifs de la Société, sur la présentation de MM. Georges Hantz et P. Strœhlin.

Séance du 10 octobre. — MM. Paul Perrenod, fabricant d'échappements, à Genève, et le colonel Charles Rigaud, à Genève, ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société, sur la présentation de MM. G. Hantz et Jaques Mayor et Albert-St. van Muyden et J. Mayor.

Séance du 20 octobre. — M. Louis Bron, facteur de pianos, à Genève, Th. Grossmann, négociant, à Genève, Louis Panchaud, secrétaire de la Mairie, aux Eaux-Vives, et Henri Darier, banquier, à Genève, ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société, sur la présentation de MM. J. Mayor et P. Strœhlin, J. Mayor et G. Hantz, P. Strœhlin et Amédée Burri, J. Mayor et P. Strœhlin.

Séance du 25 octobre. — MM. Alphonse Favre, négociant à Genève et Louis Jamin, graveur-orfèvre, à Genève, ont été reçus au nombre

des membres actifs de la Société sur la présentation de MM. Auguste Cahorn et Henri Cailler et P. Strœhlin et J. Mayor.

Séance du 6 novembre. — MM. Francisque TAPONNIER, imprimeur, à Genève et Fritz von JECKLIN, conservateur du Musée, à Coire, ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société, sur la présentation de MM. A. Vincent et J. Mayor et P. Strœhlin et J. Mayor.

Séance du 4 décembre. — MM. Jules BROCHER, étudiant à Genève et Emile HENRIOUD [1], négociant à Yverdon, ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société sur la présentation de MM. A.-St. van Muyden et J. Mayor et Jean-Jacques Künzler et P. Strœhlin.

J. MAYOR, *secrétaire.* P. STRŒHLIN, *président.*

***

Modification des statuts.

Les modifications aux statuts proposées par le comité et adoptées par l'Assemblée générale du 30 septembre portent plutôt sur la forme que sur le fond de ces statuts. Le nombre des articles a été réduit de 66 à 54 par la suppression de quelques doubles emplois et la réunion d'articles séparés. Un changement important, cependant, est celui qui supprime le poste de rédacteur des publications et réduit ainsi à sept le nombre des membres du comité. L'expérience a prouvé que les fonctions de rédacteur étaient trop considérables pour incomber à une seule personne non rétribuée; et lorsque, de plus, ces fonctions sont remplies, comme c'était le cas, par le président de la Société, la tâche était trop forte. C'est le comité de la Société tout entier qui formera désormais le comité de rédaction de la *Revue.*

Les statuts modifiés seront envoyés à tous les membres au commencement de 1894.

***

Exposition nationale suisse, Genève 1896.

Comme nous le disions à propos de l'exposition, organisée pour l'Assemblée générale de 1893, les membres de notre Société seront probablement appelés à prêter leur concours à la section de l'art

(1) M. Henrioud, abonné à la *Revue* pour 1893, ne sera compté comme membre de la Société que depuis l'année 1894.

ancien de l'Exposition nationale de 1896. Il est, en effet, dans les projets du comité du groupe 25 (art ancien) de comprendre les monnaies et médailles suisses dans son exposition. D'autre part, le comité s'est fait inscrire éventuellement aux groupes 17 (sociétés savantes, etc., etc.) et 24 (art moderne) pour exposer les publications de la Société et les médailles éditées par elle.

Plusieurs des membres de notre Société font partie du comité du groupe 25; ce sont MM. Th. Dufour, J. Mayor, S. Perron, Ch. Rigaud et P. Strœhlin.

***

Local de la Société.

CONSTITUTION D'UNE SECTION DE GENÈVE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Le local que la Société occupait à la place du Molard devenant insuffisant et le bail approchant, du reste, de son terme, le comité a fait les recherches nécessaires pour se procurer un local nouveau, plus facilement accessible et suffisamment vaste.

Les membres genevois de la Société se sont alors constitués en section, en vertu du titre VI des statuts, dans le but de procurer à la Société un local convenable à un prix relativement modique. Grâce à de généreux donateurs, ils ont loué à la Grand'Rue, 9, 1er étage, un appartement dont une partie a été sous-louée à la Société pour une somme inférieure à celle qu'elle payait au Molard. Le mobilier et les collections ont été transportés au nouveau local au mois d'octobre; la Société a la jouissance complète d'une vaste pièce pour la bibliothèque, d'une alcôve, de nombreuses armoires et de diverses dépendances pour les stocks du *Bulletin* et de la *Revue* et différents dépôts, et la jouissance, avec la section de Genève, d'un grand salon de réunion.

Les réunions familières bi-mensuelles, qui se tenaient précédemment dans une brasserie, ont lieu maintenant dans le nouveau local qui est pourvu d'un tenancier. Nous ne saurions trop engager les membres de la Société de passage à Genève à profiter du local; il est ouvert tous les jours et chauffé les lundis et mercredis après-midi, depuis 1 heure.

Le comité de la Société a autorisé la constitution de la section de Genève dans sa séance du 25 octobre et pris connaissance de la composition de son comité, dans sa séance du 6 novembre. Ce comité est composé de MM. J. Mayor, président; J. Fluck, trésorier; H. Cailler, économe; Dr A. Ladé et Dr C. Reymond.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque a été, comme nous l'avons dit, transportée dans le nouveau local; elle est ouverte le lundi, de 1 h. 1/1 à 2 h., et pendant les réunions familières bi-mensuelles du mercredi. Les journaux et revues de l'année courante et les ouvrages nouveaux, placés dans la salle de réunion, peuvent être consultés en tout temps, sans l'intervention du bibliothécaire.

L'achèvement du catalogue de la bibliothèque a été retardé par deux causes : le transfert et la réorganisation de la bibliothèque d'abord, et la nécessité de compléter un grand nombre de recueils numismatiques, dont les collections, incomplètes, étaient restées dans le plus grand désordre depuis bien des années; un certain nombre de ces périodiques ont pu déjà être complétés et reliés et d'autres le seront sous peu, nous l'espérons. L'impression du catalogue sera commencée aussitôt ce travail accompli.

Dans la séance du 4 décembre, le comité a adopté le règlement suivant pour l'usage de la bibliothèque :

Art. 1er. — La bibliothèque est ouverte tous les lundis, de 1 h. 1/1 à 2 heures, et pendant les réunions familières du soir.

Art. 2. — Les membres de la Société qui empruntent des ouvrages doivent les faire inscrire sur le registre de sortie et en faire constater la rentrée.

Art. 3. — Les ouvrages ne devront pas être gardés plus d'un mois. Si, à l'expiration de ce terme, ils ne sont pas demandés par un autre sociétaire, ils pourront être inscrits à nouveau.

Art. 4. — Les sociétaires demeurant dans d'autres cantons ou à l'étranger devront rembourser les frais d'envoi des volumes qu'ils auraient demandés.

Art. 5. — Tout volume perdu ou détérioré devra être remplacé par l'emprunteur et à ses frais.

***

Correspondance.

Dans sa séance du 27 décembre, le comité a décidé, après mûre délibération, d'adresser la lettre suivante à M. le Conseiller fédéral chargé du Département des Finances. On trouvera plus loin la réponse de M. Hauser, réponse que le Comité a cru bon de faire suivre de quelques réflexions. Il est inutile de faire un exposé préalable de la question.

Lettre au Conseil fédéral au sujet d'une nouvelle frappe de monnaies divisionnaires d'argent.

Genève, le 28 décembre 1893.

A Monsieur le Conseiller fédéral Hauser,
chef du Département fédéral des Finances,
a Berne.

Monsieur le Conseiller,

Lorsque, il y a quelques mois, le Département fédéral des finances a bien voulu promettre à la Société suisse de numismatique qu'un préavis lui serait demandé lorsque la Confédération aurait à faire frapper des monnaies ou des médailles, il était surtout fait allusion au côté artistique de la question. Cependant, le comité de la Société estime qu'il peut donner d'utiles renseignements en ce qui concerne la partie technique d'une frappe ou d'une émission et c'est pourquoi il prend la liberté de vous adresser les lignes suivantes.

Le comité de la Société suisse de numismatique a appris par les journaux du 20 courant, que l'émission projetée de monnaies divisionnaires d'argent se ferait au commencement de 1894, à Paris.

L'un des signataires de cette lettre, M. le Dr Ladé, surpris et doutant de l'exactitude de cette nouvelle, a immédiatement pris les informations nécessaires, particulièrement auprès de M. le Conseiller aux Etats Arnold Robert, qui s'est occupé de questions monétaires, pour savoir exactement ce qu'il en était.

M. Robert a répondu, après avoir eu une entrevue avec M. Hauser, qu'en effet, l'intention du Département des finances était bien de faire exécuter la nouvelle émission à l'étranger, aucune maison suisse ne pouvant se charger de ce travail et la Monnaie fédérale, à Berne, n'étant pas en état de le faire en ce moment.

Cette affirmation, qu'aucun atelier suisse ne pourrait se charger de cette frappe, nous paraît erronée et nous ne doutons pas que M. le Conseiller fédéral Hauser ne nous soit reconnaissant d'attirer son attention sur ce point, puisqu'il a accepté les conclusions de la commission du Conseil national (MM. Hammer et Charrière) qui demandait que le Conseil fédéral fasse tout son possible pour que l'émission projetée soit frappée en Suisse.

La Monnaie de Berne ne peut frapper en ce moment, non parce qu'elle est empêchée de frapper, mais parce qu'elle ne peut actuelle-

ment et pendant quelque temps encore, préparer les flans nécessaires; si on lui fournissait ces flans, elle serait en état de frapper dès maintenant.

Or — pour ne citer qu'une maison, un atelier ayant déjà fait le même travail — l'Usine genevoise de dégrossissage d'or pourrait préparer et livrer immédiatement les flans, en quantités quelconques.

Quant à la frappe, plus d'une maison en Suisse serait à même de l'exécuter; nous pouvons déjà citer l'atelier Furet (anciennement M.-L. Bovy), à Genève, qui a fait ses preuves jadis en frappant, entre autres, les belles monnaies genevoises de 1848, or (20 fr. et 10 fr.) et argent (10 et 5 fr.).

Il est évident que pour activer l'opération, on pourrait utiliser plusieurs ateliers travaillant simultanément. Ce serait même une bonne chose d'avoir recours à plusieurs ateliers, car il y a un intérêt national à posséder en Suisse le plus grand nombre possible de maisons ayant prouvé leur capacité de frapper monnaie en cas de nécessité (guerre ou autres circonstances).

C'est non seulement un tort fait à l'industrie suisse que de s'adresser à l'étranger pour des travaux qui peuvent être exécutés dans le pays, mais c'est fâcheux, à la veille de notre Exposition nationale, si l'on considère surtout que la Suisse s'adressera à un pays qui lui a déclaré la guerre douanière.

Nous vous présentons, Monsieur le Conseiller, l'assurance de notre respectueux dévouement.

(Signé) P.-Ch. Strœhlin, président.
Dr Ladé, vice-président.
J. Mayor, secrétaire.

***

Réponse du Département fédéral des Finances.

Berne, le 29 décembre 1893.

A la Société de numismatique, à Genève.

Messieurs,

Prenant occasion de la frappe de monnaies divisionnaires d'argent que la Confédération a l'intention de faire exécuter, vous venez nous rappeler, par votre honorée du 28 courant, que nous nous sommes

montrés disposés en son temps à demander le préavis et les conseils de votre honorable société lors de nouvelles frappes de monnaies.

Mais comme vous le dites vous-mêmes, ni l'art numismatique, ni la science héraldique ne sont en jeu cette fois-ci, attendu qu'il n'est pas question — pas plus que l'année dernière, du reste — de changer quoi que ce soit à nos monnaies divisionnaires d'argent. Il s'agit seulement de savoir : comment pourrons-nous faire frapper *le plus vite possible* des monnaies divisionnaires d'argent pour remédier à la pénurie qui s'est produite déjà dans le courant de cette année par suite de renvois répétés de monnaies divisionnaires italiennes dans leur pays d'origine et qui se fera sentir dans une mesure beaucoup plus forte à partir du mois de janvier 1894, quand le rapatriement des monnaies italiennes atteindra des proportions plus considérables.

Le besoin de remplacer les monnaies divisionnaires italiennes est tellement urgent et un retard aurait des conséquences si déplorables, que même des considérations comme la protection de l'art ou du travail national doivent s'effacer quand il s'agit de mettre les nouvelles monnaies en temps utile en circulation.

Or, dès avant la réunion des Chambres fédérales, qui sont seules compétentes pour ordonner des frappes de monnaies, nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour préparer la frappe dont s'agit. Notre atelier des monnaies nous ayant fait rapport qu'il ne pourrait se charger de la frappe que si on lui livrait les flans, nous nous sommes adressés en premier lieu à l'Usine genevoise de dégrossissage d'or et avons échangé avec celle-ci plusieurs correspondances à ce sujet. Ce n'est qu'après que nous avons demandé aux Monnaies de Paris et de Bruxelles si elles se chargeraient de la frappe et à quelles conditions. Nous avions bien reçu des offres satisfaisantes de l'Usine genevoise, mais il nous a été impossible de les prendre en considération, parce que notre administration des monnaies nous avait déclaré catégoriquement sur ces entrefaites qu'avec ses installations actuelles elle ne pourrait, même en négligeant toutes les autres frappes prévues pour l'année prochaine, nous livrer complètement les 3 millions que vers la fin de 1894. Or, comme nous sommes absolument obligés de mettre les nouvelles monnaies en circulation dans les premiers mois de l'année prochaine, il ne pouvait dès lors plus être question de faire exécuter la frappe en régie et de nous faire livrer les flans par l'usine.

Vous nous proposez, il est vrai, de confier la frappe à des établissements privés, mais nous ne croyons pas que ces établissements

puissent s'organiser assez rapidement pour nous fournir en temps voulu les monnaies dont nous avons besoin.

Il suffira, du reste, de rappeler la dépréciation actuelle du métal blanc pour vous faire comprendre qu'aucun Etat possédant la régale des monnaies ne consentirait à faire exécuter ses frappes par des établissements privés sans exercer en même temps un contrôle minutieux, coûteux et gênant. La Monnaie de Paris ne présente pas cet inconvénient, puisqu'elle est soumise au contrôle le plus sévère de la part des organes de l'Etat français.

Nous sommes donc obligés par la force des choses de faire faire la frappe en question par la Monnaie de Paris. Mais comme nous devons fournir l'argent nous-mêmes, nous nous sommes derechef adressés à l'Usine genevoise de dégrossissage d'or pour la livraison de ce métal, et nous avons l'espoir de pouvoir traiter avec elle.

Nous vous avons ainsi démontré que nous avons tout fait pour favoriser l'industrie du pays.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES,

HAUSER.

*
* *

Nous remercions Monsieur le Conseiller fédéral chargé du Département des finances de la promptitude avec laquelle il nous a répondu et nous tenons d'autant plus à le faire que sa lettre ne nous satisfait pas du tout et qu'il nous serait facile de la soumettre à une critique détaillée et victorieuse.

Nous ne le ferons pas pour deux raisons : d'abord il se trouve que le comité de la Société suisse de numismatique, qui est en même temps le comité de rédaction de la *Revue*, est composé exclusivement de citoyens genevois; or, comme les mesures que nous aurions voulu voir prendre pour que la frappe des monnaies divisionnaires n'eût pas lieu à l'étranger auraient donné du travail à des maisons genevoises et auraient ajouté à leur considération, dont une partie aurait rejailli sur notre canton, des esprits chagrins pourraient nous accuser d'avoir parlé seulement *pro domo nostra*, tout en nous donnant les airs d'élever la voix dans l'intérêt de la patrie suisse tout entière; en second lieu, partisans du principe d'autorité, nous ne voudrions pas qu'une discussion, tout objective qu'elle fût, nous entraînât, bien contre

notre gré, à manquer le moins du monde au respect dû aux premiers magistrats de la Confédération.

Cependant, il nous sera permis de nous laver du reproche, qui n'est pas formulé expressément dans la lettre de Monsieur le Conseiller fédéral Hauser que nous venons de reproduire, mais qui s'y lit entre les lignes, de nous être mêlés d'une chose qui ne nous regardait pas, en tant que représentants de la Société suisse de numismatique; nous n'avons pas eu la prétention de nous immiscer dans des questions techniques, financières ou économiques, qui ne sont pas de notre compétence, comme nous l'avons reconnu nous-mêmes; nous avons seulement voulu donner des renseignements sur des points de fait que le Département des finances ignorait très probablement et nous devons regretter qu'il ne nous ait pas été fourni l'occasion de les donner plus tôt.

Comme on vient de le voir, déjà avant la session des Chambres, le Conseil fédéral savait qu'il y aurait une frappe importante de monnaies d'appoint à effectuer en 1894 : si on l'avait su aussi dans le public et si nous en avions été prévenus, nous aurions pu informer Monsieur le chef du Département des finances que ce travail pouvait être fait par des maisons suisses et celles-ci auraient pu se mettre en mesure, en complétant leur matériel et en engageant le personnel suffisant, de l'exécuter promptement. En effet, aucun atelier particulier n'est outillé de façon à frapper, sans avertissement et préparation préalables, plusieurs millions de pièces dans un délai très court, parce qu'aucune de ces maisons ne peut s'attendre à être mise à cette épreuve : nous avons un hôtel fédéral des monnaies que chacun suppose être à la hauteur de sa tâche. A quoi donc est-il occupé présentement, puisqu'il n'est pas en état d'émettre le numéraire dont on nous dit que le pays a un besoin pressant ?

Quelle que soit l'explication qui nous sera donnée de ce phénomène étrange, il n'en reste pas moins le fait affligeant et indéniable que nous sommes beaucoup moins bien placés actuellement au point de vue de notre indépendance vis-à-vis de l'étranger, en ce qui concerne la frappe des monnaies, qu'avant que les cantons eussent fait le sacrifice de ce droit régalien en faveur de la Confédération. Pour commencer, ç'a été en 1850 et les années suivantes, la frappe à Paris et à Strasbourg des premières monnaies fédérales, après que Munich, auquel on s'était adressé d'abord, eut refusé de s'en charger; ensuite sont venus les essais de pièces d'or exécutés à Bruxelles; puis, dans la même ville, la frappe en nombre d'une des deux variétés

de l'écu de 5 francs de 1874; maintenant c'est de nouveau à l'hôtel des monnaies de Paris qu'on a recours; tout cela sans compter la médaille officielle du Jubilé de 1891, exécutée dans la même ville, les écus de 5 francs actuels dont les coins ont été commandés à Stuttgart et les billets de banque qui ont été gravés en Angleterre.

Nous affirmons que les choses ne se passaient pas ainsi dans les anciens temps et jusqu'en 1848 : les plus petits cantons se suffisaient à eux-mêmes et quand, par exception, ils ne pouvaient frapper eux-mêmes, ils s'adressaient à leurs confédérés et non point à l'étranger; il en a été ainsi même aux plus mauvais moments de notre histoire : sous le régime de l'acte de médiation, alors que la Suisse n'avait qu'une indépendance nominale, les monnaies se fabriquaient dans les cantons et non point à Paris; et il n'est pas jusqu'à la République helvétique, d'odieuse mémoire, qui n'utilisât les trois ateliers de Berne, de Bâle et de Soleure. Actuellement que la Suisse est plus forte et plus respectée au dehors qu'elle ne l'a jamais été, qu'elle affirme de plus en plus son indépendance dans tous les domaines, nous en sommes réduits, en fait d'émissions de monnaies, à peu près à la même condition que le bey de Tunis et le prince de Monaco, qui vivent sous le protectorat de la France, et que le roi des Hellènes, chef d'un état qui est en train de faire banqueroute. Quelle qu'en soit la cause, nous le constatons avec humiliation.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 31 DÉCEMBRE 1893 (1)

I. Honoraires.

1886 AMARAL, José do, Vizeu (Portugal).
1893 BABELON, Ernest, Paris.
1879 BAHRFELDT, Max, Rastatt.
1879 BEREND, William, New-York.
1890 CHAUTARD, Jules, Croissanville (Calvados).
1879 DANNENBERG, Hermann, Berlin.
1890 DEMOLE-DE JOFFREY, Eugène, Genève.
1879 EVANS, John, Londres.
1879 EYSSERIC, Marcel, Sisteron.
1885 FELLENBERG-DE BONSTETTEN, Edmond de, Berne.
1893 GNECCHI, Francesco, Milan.
1893 GNECCHI, Ercole, Milan.
1891 GROTE, Hermann, Hanovre.
1879 HITZ, John, Washington.
1889 IMHOOF-BLUMER, Winterthour.
1879 ISENBECK, Julius, Wiesbaden.
1879 LUSCHIN VON EBENGREUTH, A. von, Graz.
1880 LANGER, Paul, Berne.
1888 LIEBENAU, Theodor de, Lucerne.
1879 NEUBAUER, Berlin.
1879 RIGGAUER, Hans, Munich.
1879 STUART-POOLE, Reginald, Londres. (22)

II. Actifs.

1893 ADAMS, Georges-Cyrus, Oneonta (Etat de New-York).
1892 APPEL, Richard, Vienne (Autriche).
1890 AUDEOUD, Ernest, Genève.
1891 AUDEOUD, Edouard, Genève.
1883 BACHOFEN, Wilhelm, Bâle.

(1) Nous prions instamment nos collègues de vouloir bien envoyer au Comité les additions ou les rectifications qu'ils pourraient avoir à présenter au sujet de cette liste.

1886 Balli, Emilio, Locarno.
1882 Balliard, César, Reignier (Haute-Savoie).
1889 Bally, Arnold, Schönenwerth.
1883 Bally, Arthur, Schönenwerth.
1883 Bally, Otto, Säckingen (Baden).
1892 Barbey, Maurice, Valeyres (Vaud).
1890 Barrelet, James, Vevey.
1893 Benassy, Antoine, Genève.
1891 Berchem, Victor van, Genève.
1890 Bieler, Jacques, Genève.
1890 Bielmann, Franz, Lucerne.
1879 Birchler, J.-M., Einsiedeln.
1888 Blankenhorn, A., Carlsruhe.
1885 Bovy, Hugues, Genève.
1882 Breitmeyer, Jules, Chaux-de-Fonds.
1892 Brettauer, Josef, Trieste.
1893 Brocher, Jules, Genève.
1893 Bron, Louis, Genève.
1883 Bruand-Vaucher, Alfred, Montreux.
1883 Brüderlin, Rodolphe, Bâle.
1882 Burri, Amédée, Genève.
1890 Cahn, A.-E., Francfort.
1889 Cahorn, Auguste, Genève.
1890 Cailler, Henri, Genève.
1891 Caviezel, Hartmann, Coire.
1890 Conchon, F., Genève.
1890 Crombac, Arthur, Genève.
1893 Darier, Henri, Genève.
1879 Dreyfuss, Hermann, Saint-Gall.
1888 Droz-Farny, Arnold, Porrentruy.
1893 Du Bois, Charles, Berne.
1890 Dufour, Théophile, Genève.
1891 Dufour, Louis, Genève.
1880 Duplan, Albert, Evian (Haute-Savoie).
1890 Du Roveray, Paul, Lisbonne.
1890 Engel, Arthur, Paris.
1887 Engelmann, Theodor, Bâle.
1882 Fama, Charles, Saxon.
1885 Favre, Edouard, Genève.
1893 Favre, Alphonse, Genève.

1891 Feer, Fritz, Zurich.
1890 Feuardent, F., Paris.
1892 Feuerlein, Ernest, Genève.
1890 Fischer, E., Vienne (Autriche).
1892 Florange, Jules, Paris.
1890 Fluck, Jacques, Genève.
1891 Ford, Rawlinson, Leeds.
1891 Forrer, Léonhard, Londres.
1890 Franzoni-de Beaumont, Bologne.
1893 Frommherz, Wilhelm, Zurich.
1886 Furet, Louis, Genève.
1891 Furger, Aloïs, Coire.
1891 Gautier, Adolphe, Genève.
1882 Geigy, Alfred, Bâle.
1891 Golay, Etienne, Genève.
1888 Göldlin, Henri, Bâle.
1890 Greissler, Ferdinand, Berthoud.
1882 Grellet, Jean, Neuchâtel.
1879 Gremaud, Jean, Fribourg.
1893 Grossmann, Th., Genève.
1891 Gugolz, Johann, Zurich.
1890 Guillaumet-Vaucher, Jules, Genève.
1893 Hahn, Emile, Saint-Gall.
1891 Haas, F., Lucerne.
1892 Hahlo, Siegfried, Berlin.
1890 Hamburger, L. et L., Francfort.
1890 Hantz, Georges, Genève.
1891 Heiniger-Ruef, Robert, Berthoud.
1886 Helbing, Otto, Munich.
1890 Hennet, Louis, Délémont.
1882 Hess, Adolph, Francfort.
1892 Hobelmann, Auguste, Berlin.
1890 Inwyler, Adolphe, Lucerne.
1883 Jæckle-Schneider, Barthelemy, Zurich.
1893 Jamin, Louis, Genève.
1893 Jecklin, Fritz von, Coire.
1879 Jenner, Edouard de, Berne.
1891 Jobin, Anatole, Neuchâtel.
1891 Jonghe, Vicomte Baudouin de, Ixelles.
1879 Kaiser, Jacob, Berne.

1890 Kaufmann, Joseph, Fleurier.
1882 Kœchlin, Emile, Versailles.
1892 Krekow, Gustav, Berlin.
1893 Kuhn, Ernest, Bienne.
1892 Kühne, Paul, Berlin.
1890 Kündig, Wilhelm, Genève.
1892 Künzler, Jean-Jacques, Genève.
1893 Lacroix, Charles, Genève.
1883 Ladé, Auguste, Genève.
1890 Lamotte, Edouard, Genève.
1890 Landry, Fritz, Neuchâtel.
1891 Lanz, J., Laupen.
1891 Lauer, L.-Ch., Nuremberg.
1890 Lienme, Henri, Genève.
1882 Le Roy, Louis, Berne.
1890 Loriol, Perceval de, Genève.
1890 Marchand, Frédéric, Varembon (Ain).
1889 Mayor, Jaques, Genève.
1890 Mazerolle, Fernand, Paris.
1890 Meili, Julius, Zurich.
1882 Merzbacher, Eugène, Munich.
1879 Meyer, Arnold, Genève.
1890 Meyer, Adolphe, Berlin.
1881 Michaud, Albert, Chaux-de-Fonds.
1891 Molin, Aloïs de, Lausanne.
1891 Morel, Charles, Leysin.
1890 Morin-Pons, Henry, Lyon.
1879 Münch, Arnold, Rheinfelden.
1890 Muyden, Albert-St. van, Genève.
1892 Neustætter, Emile, Munich.
1889 Nydegger, Edouard, Genève.
1883 Odot, Auguste, Lausanne.
1879 Palézieux-du Pan, Maurice de, Genève.
1891 Palley, Félix, Paris.
1893 Panchaud, Louis, Eaux-Vives (Genève).
1884 Perregaux, Samuel de, Neuchâtel.
1893 Perrenod, Paul, Petit-Saconnex (Genève).
1879 Perrochet, Edouard, Chaux-de-Fonds.
1890 Perron, Simon, Genève.
1890 Picard, Emile, Genève.

1881 Platel, Edmond de, Berne.
1890 Prévost, Auguste, Londres.
1888 Rappaport, Ed., Berlin.
1893 Raugé van Gennep, Arnold, Challes-les-Eaux (Savoie).
1882 Revilliod, Alphonse, Genève.
1892 Reymond, Camille, Genève.
1882 Richard, Charles, Genève.
1893 Rigaud, Charles, Genève.
1890 Rilliet, Albert, Genève.
1890 Roche, Amédée, Genève.
1879 Rod, Emile, Lausanne.
1882 Rœllin, Jean, Utznach.
1880 Roth, Erhardt, Oftringen.
1891 Rudolph, Theodor, Lucerne.
1882 Sandmeier, Jacques, Genève.
1879 Sattler, Albert, Bâle.
1891 Savoie-Petitpierre, Paul, Neuchâtel.
1891 Schiffmann, Lucerne.
1891 Schlumberger, Gabriel, Mulhouse.
1893 Schlütter, Vasco-Laurent, Genève.
1890 Schweizer, Rodolphe, Wangen.
1893 Seligmann, Eugène, Francfort.
1891 Serrure, Raymond, Paris.
1892 Spink, Samuel, Londres.
1890 Stapelmohr, Henri, Genève.
1887 Steiger, Albert, Saint-Gall.
1890 Steiner, Frédéric, Berne.
1883 Stoutz, Frédéric de, Genève.
1879 Strœhlin, Paul, Genève.
1882 Sturzenegger, Robert, Saint-Gall.
1893 Taponnier, Francisque, Genève.
1890 Terrier, Charles, Genève.
1879 Tissot, Ch.-Eugène, Neuchâtel.
1889 Tobler, Thal.
1885 Turrian, Emile, Bienne.
1890 Vallentin, Roger, Saint-Peray (Ardèche).
1890 Vettiner, Jules, Genève.
1890 Vincent, Alix, Carouge.
1892 Viry-Cohendier, baron Ludovic de, Cohendier (Hte-Savoie).
1891 Vulliéty, Henri, Genève.

1889 WAVRE, William, Neuchâtel.
1883 WEBER, Robert, Zoug.
1879 WEISS, Emile de, Lausanne.
1891 WEYL, Adolph, Berlin.
1888 WIDMER, Fritz, Lucerne.
1893 WIRSING, Adolf-Willy, Francfort.
1891 WITTE, Alphonse de, Bruxelles.
1886 WOOG, Louis, Berne.
1892 ZELLER-WERDMÜLLER, Henri, Zurich.
1883 ZIEGLER, C.-F., Soleure.
1890 ZIEGLER, Ulrich, Meggen (Lucerne). (176)

Les 176 membres actifs se répartissent ainsi :

Suisse :	Genève	59	
	Berne	15	
	Neuchâtel	11	
	Vaud	8	
	Lucerne	7	
	Zurich	6	
	Bâle	6	
	Saint-Gall	6	
	Soleure	3	
	Grisons	3	
	Argovie	2	
	Fribourg	1	
	Schwytz	1	
	Zoug	1	
	Tessin	1	
	Valais	1	
			131
Etranger :	Allemagne	19	
	France	14	
	Angleterre	4	
	Autriche	3	
	Belgique	2	
	Italie	1	
	Portugal	1	
	Etats-Unis	1	
			45
			176

Ne figurent pas dans cette liste :

MM. Hirzel, Edouard, Zurich, décédé.
Reber, Burckhardt, Genève ;
Wunderly-de Muralt, Hans, Zurich,

démissionnaires, qui ont fait partie de la Société pendant l'année 1893 ; le nombre exact des membres actifs a donc été pendant cette année de : 179.

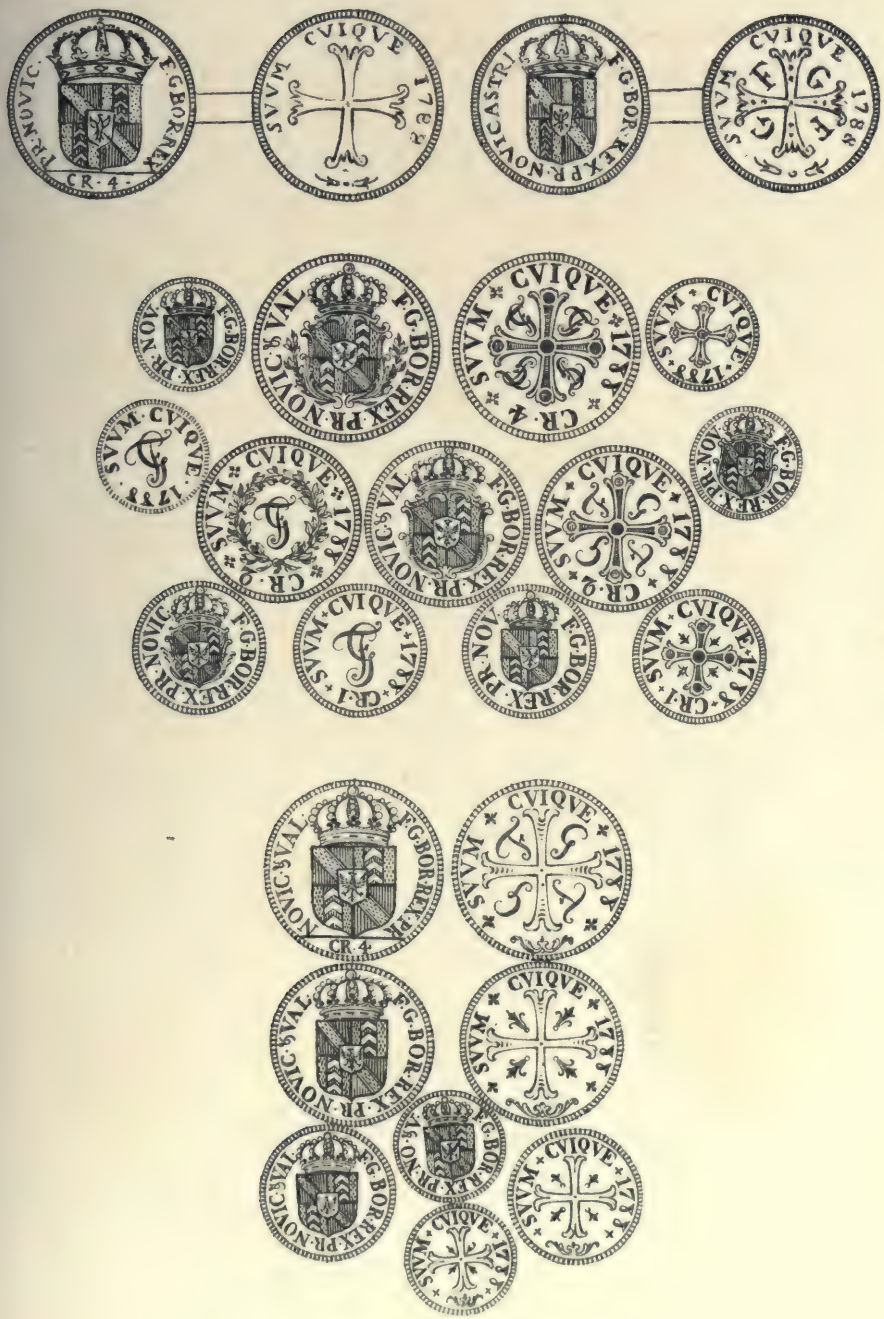

NEUCHÂTEL

PROJET DE PIÈCES DE 4, 2, 1 ET 1/2 CREUTZERS POUR 1788

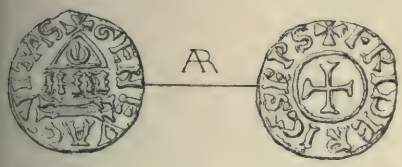

1

2

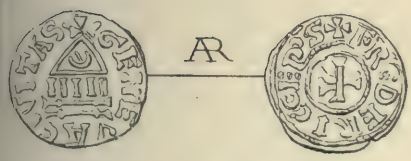

3

4

5

6

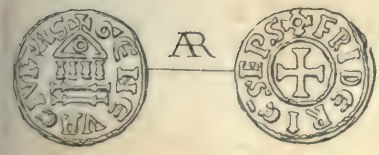

7

8

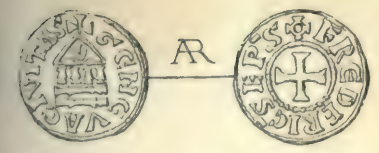

9

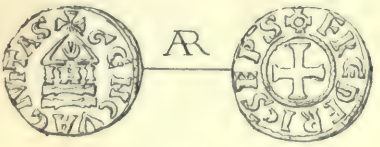

10

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE FRÉDÉRIC (CLASSE I)

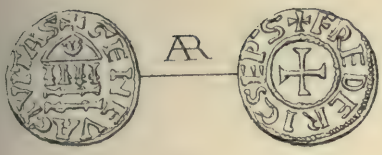

11

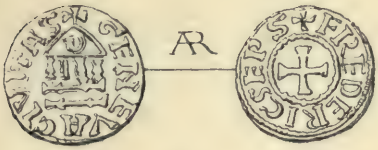

12

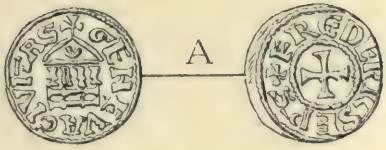

13

14

15

16

17

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE FRÉDÉRIC (CLASSE I)

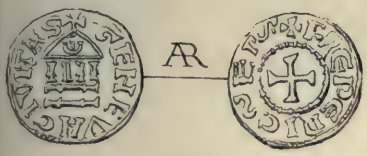

18

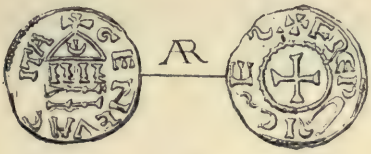

19

20

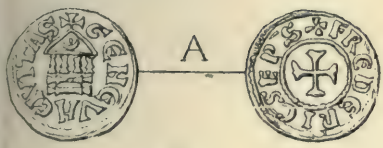

21

22

23

24

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE FRÉDÉRIC (CLASSE I)

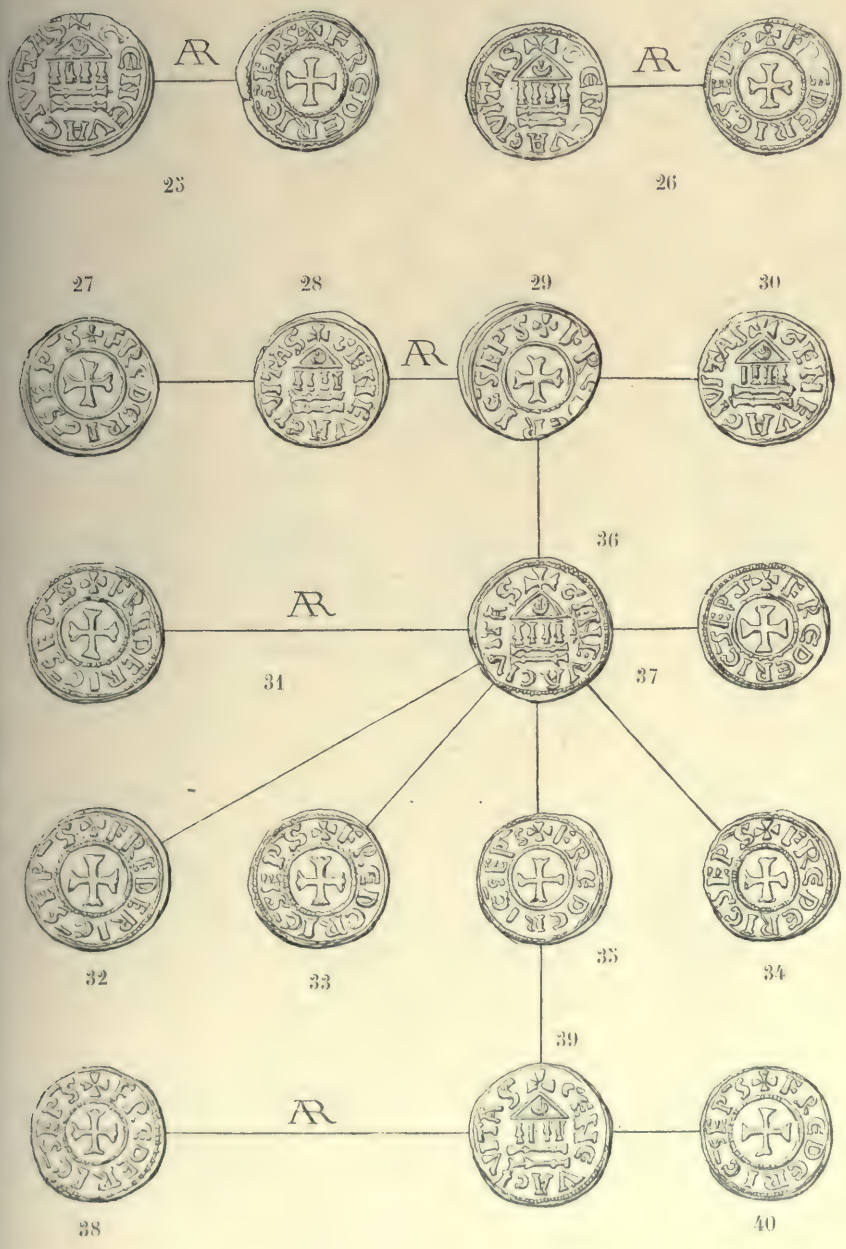

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE FRÉDÉRIC (CLASSE I ET II)

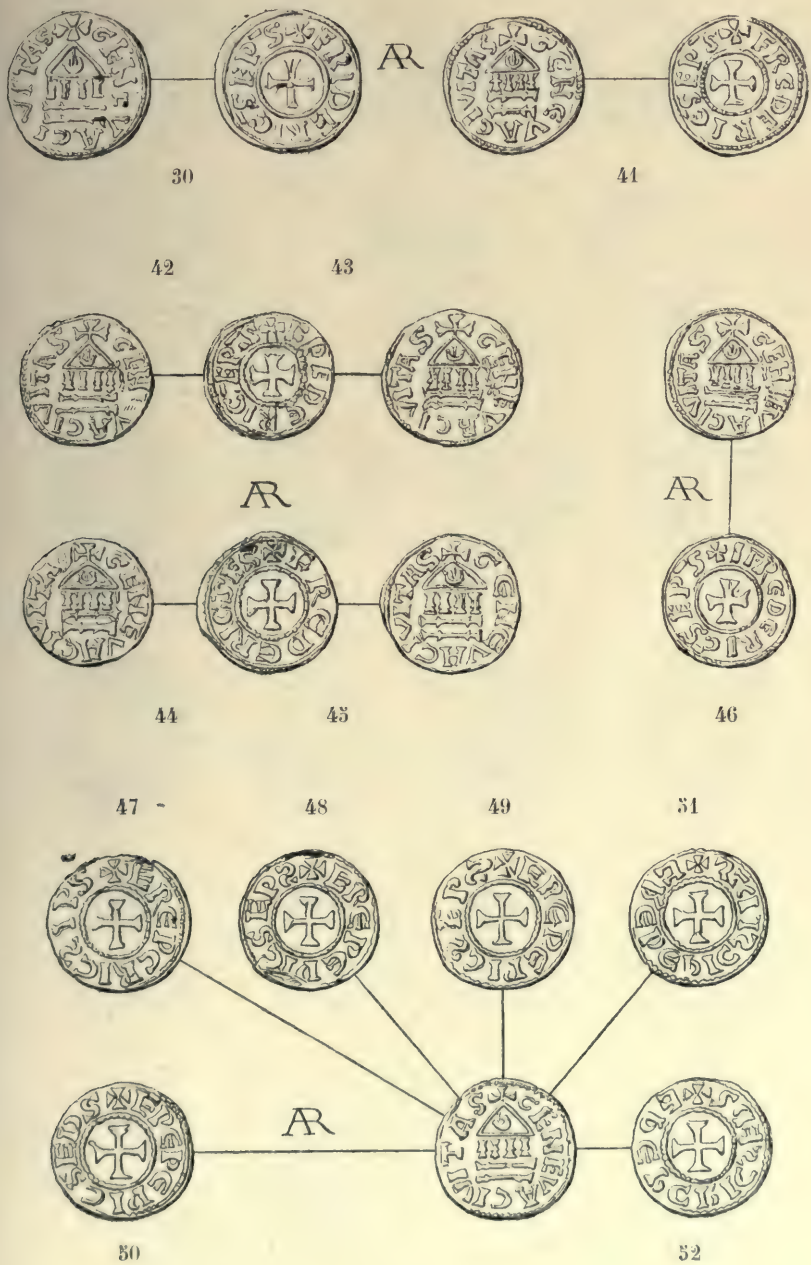

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE FRÉDÉRIC (CLASSE II)

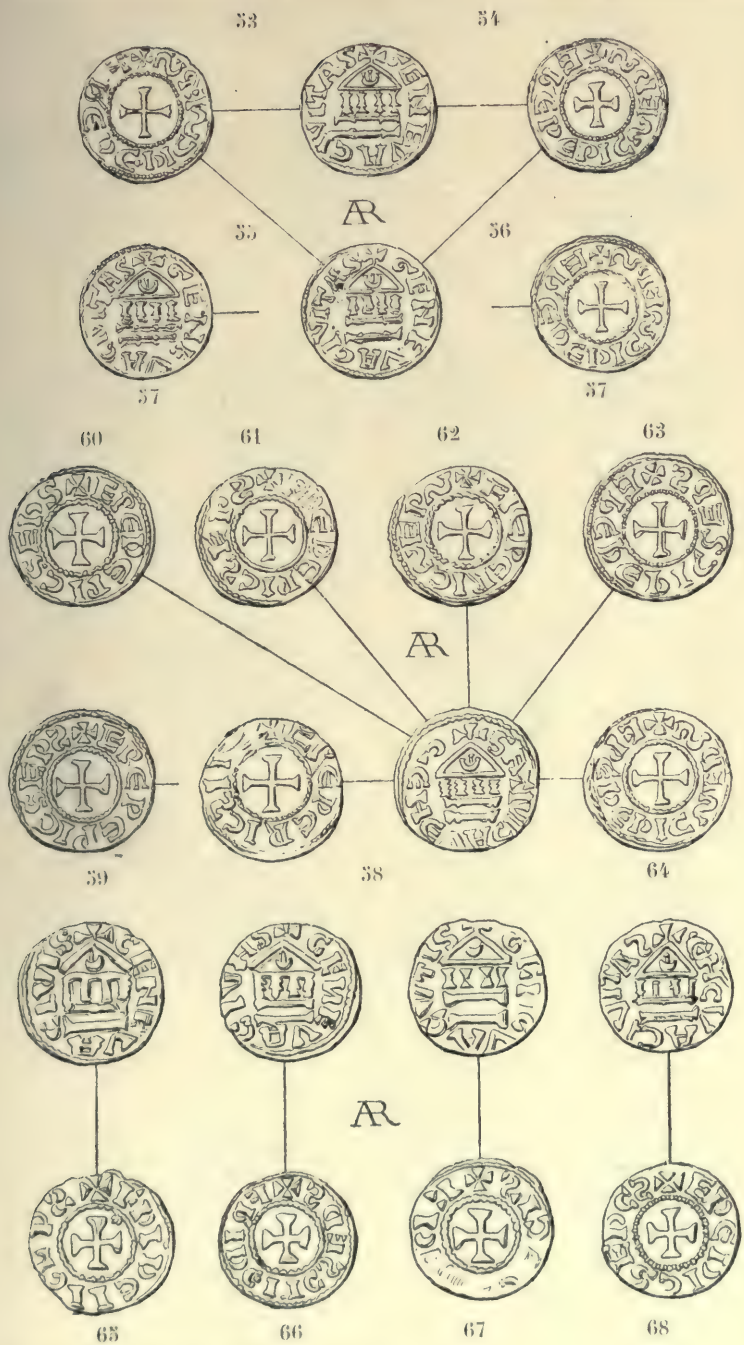

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE FRÉDÉRIC (CLASSE II ET III)

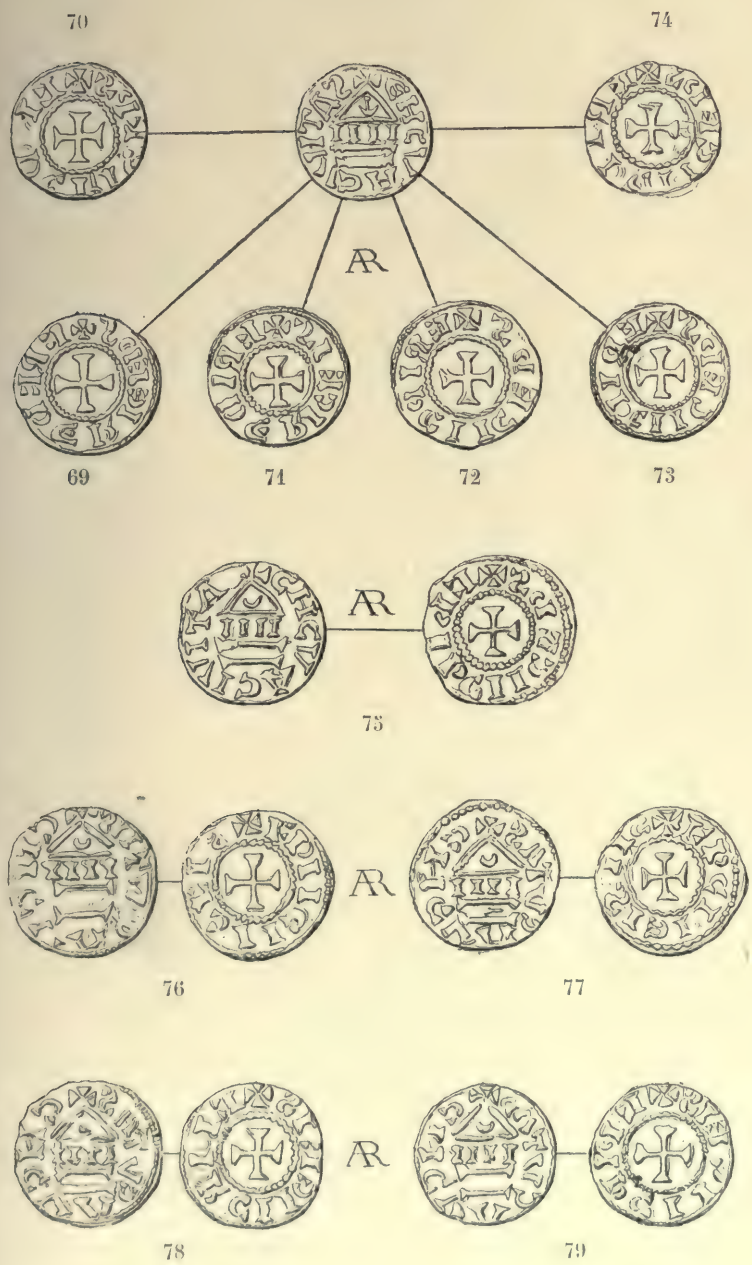

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE FRÉDÉRIC (CLASSE III)

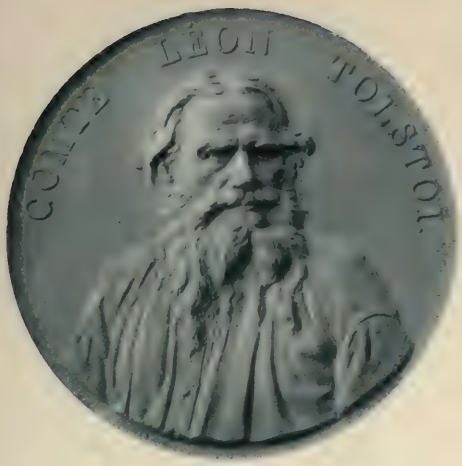

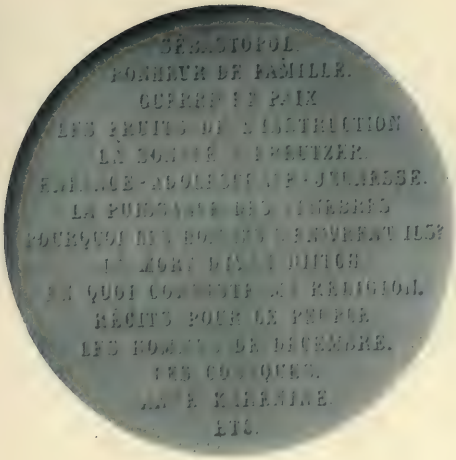

MÉDAILLE DU COMTE TOLSTOÏ

M. Georges Hantz, graveur. Atelier de frappe de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or.

REVUE SUISSE

DE

NUMISMATIQUE

Imprimerie L.-F. Jarrys, rue de la Treille, Genève.

REVUE SUISSE

DE

NUMISMATIQUE

PUBLIÉE PAR LE COMITÉ DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

SOUS LA DIRECTION DE

PAUL-CH. STRŒHLIN

4me ANNÉE, 1894

GENÈVE

RÉDACTION DE LA REVUE, GRAND'RUE, 9

1894

ERRATA

P. 5, note, *lisez* 3e au lieu de 2e année.

P. 15, 2e ligne. C'est le premier E de Geneva qui est lunaire et le second carré. — D'une manière générale, s'il y a une divergence entre le texte imprimé et le dessin, c'est ce dernier qui fait foi.

P. 17, 13e ligne. La seconde S doit être retournée. — D'une manière générale, quant à la façon dont il faut lire et interpréter les légendes rétrogrades, nous prions le lecteur de se reporter à ce que nous avons dit, p. 300, en note.

P. 18, 4e ligne. La seconde S doit être retournée.

P. 19, 5e ligne, *au lieu de* expliquant *lire* expliquent.

P. 19, 25e ligne, *au lieu de* deniers *lire* derniers.

étudié la question plus à fond et examiné ce qui se passait alors dans les contrées voisines, nous estimons que l'apparition de saint Maurice sur les deniers épiscopaux de Genève est moins surprenante qu'elle ne nous a paru — à nous et à tout le monde — au premier moment.

En effet, il n'y a pas eu seulement la substitution d'un

(1) *Revue suisse de Numismatique*, 2me année, 1893, p. 291 et suiv.

LE

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

CHAPITRE DEUXIÈME

Deniers au nom de saint Maurice.

Dans la première partie de ce travail [1], nous avons étudié les deniers, formant à peu près le tiers de la totalité de la trouvaille du Pas-de-l'Échelle, qui portent le nom de l'évêque Frédéric ; nous allons passer maintenant aux deniers anonymes dont le nombre d'exemplaires est environ le double.

Parmi ces pièces sans nom d'évêque, l'immense majorité est au type de saint Pierre, une vingtaine seulement à celui de saint Maurice. Ce n'est pas sans une très vive surprise que nous avons constaté pour la première fois la mention de ce saint sur une monnaie genevoise et cette découverte, absolument inattendue, nous avait engagé au premier moment à imaginer, pour en rendre compte, une explication un peu compliquée dont on peut, croyons-nous maintenant, parfaitement se passer ; après avoir étudié la question plus à fond et examiné ce qui se passait alors dans les contrées voisines, nous estimons que l'apparition de saint Maurice sur les deniers épiscopaux de Genève est moins surprenante qu'elle ne nous a paru — à nous et à tout le monde — au premier moment.

En effet, il n'y a pas eu seulement la substitution d'un

(1) *Revue suisse de Numismatique*, 2me année, 1893, p. 291 et suiv.

saint à un personnage vivant, à la fois prince et évêque; il y a eu aussi un changement complet de type et, comme nous le verrons tout à l'heure, l'adoption d'un étalon différent, en sorte que Genève a passé à ce moment-là d'un régime monétaire à un autre, on pourrait presque dire d'une région à une autre. Il est arrivé alors quelque chose d'analogue à ce qui arriverait maintenant si, par exemple, la Suisse sortait de l'Union latine pour adopter le système du mark, tout en conservant le nom de franc à cette pièce nouvelle pour elle.

Sous le règne de Frédéric et sous celui de ses prédécesseurs immédiats (c'est-à-dire vers la fin du second royaume de Bourgogne et pendant quelque temps après sa dissolution), les trois évêchés de Genève, de Lausanne et de Sion formaient, au point de vue monétaire, une région à part, une manière d'union lémanique, qui n'avait pas été établie par une convention en règle, mais par la force des circonstances (1); son numéraire se distinguait d'une part de celui des bords du Rhin et de l'Helvétie allemande, d'autre part de celui des contrées, actuellement françaises et italiennes, qui les environnaient, par les deux caractères suivants : quant au type, ces trois évêchés avaient conservé le temple carolingien passé de mode depuis plus ou moins longtemps dans les pays voisins; quant à la taille, les deniers de la région du Léman pesaient, autant qu'on peut le savoir, un scrupule, tandis que ceux des contrées limitrophes, établis d'après d'autres principes, étaient sensiblement plus lourds. Nous n'avons pas l'intention de traiter ici incidemment la question très difficile, et qui n'est pas encore parfaitement résolue, de la taille des deniers au XIe siècle dans le sud-est de la France et le nord de l'Italie, mais on peut dire en somme que, dans cette partie de l'Europe, le denier représentait généralement $^1/_{240}$ de livre

(1) Les trois evêchés en question ont eu le sort commun d'être séparés, en 859, du royaume de Lotharingie pour être joints aux etats de Louis II, empereur et roi d'Italie.

romaine et que tel était le cas en particulier à Vienne, qui donnait le ton à toute la contrée. Dans ce diocèse, la monnaie portait à l'avers la tête de saint Maurice, nommé en toutes lettres ou en abrégé dans la légende, SANCTVS MAVRICIVS ou S. M., et au revers une croix cantonnée de 4 besants avec la mention de la ville de Vienne, VRBS VIENNA. C'est le type des deniers de Genève que nous étudions.

Quoique le nombre de ces pièces soit très peu considérable, nous sommes obligé de les répartir en un certain nombre de types, et ceux-ci en trois classes, assez analogues à celles des deniers au nom de Frédéric : d'abord, les deniers d'argent à légendes droites ; ensuite, les deniers, paraissant aussi être d'argent, qui ont la légende de l'avers rétrograde, les pièces de ces deux classes étant plus lourdes que celles au nom de Frédéric ; enfin, les deniers de billon, plus légers que les précédents, ayant comme ceux de la deuxième classe une légende rétrograde à l'avers.

Mais avant d'aller plus loin, il est bon de s'expliquer au sujet de ces appellations : avers et revers. Cette question s'était déjà posée à nous dans la première partie de ce travail, et elle peut être résolue de plusieurs manières : quand une pièce montre la tête du prince souverain qui l'a émise, il n'y a pas de doute que cette face ne doive être considérée comme l'avers ; par extension, on appelle ainsi le côté de la monnaie qui ne porte pas la figure du souverain, mais où son nom est inscrit ; enfin, à défaut de cela, quand la pièce est anonyme, on est convenu d'appeler avers, la face où est mentionné l'état ou la ville qui l'a fait frapper. A ce compte-là, nous aurions dû dire que les deniers de Frédéric avaient la croix à l'avers et le temple au revers ; mais comment faire pour les pièces anonymes ? Doit-on prendre pour avers la face qui nous montre le patron de la cité, considéré comme le remplaçant du souverain, ou au contraire celle où se

trouve mentionnée cette cité? Si on se décide pour la seconde alternative, les deniers au type de saint Pierre et ceux au type de saint Maurice ont GENEVA CIVITAS à l'avers, tandis que, sur les deniers de Frédéric, ces mots se lisent au revers, ce qui manque de symétrie. Il semble donc que la première manière de procéder soit la bonne, puisque ainsi, pour les Frédéric comme pour les anonymes, le nom de Genève se trouve sur la même face, au revers; mais alors il y a, en revanche, cette autre irrégularité que les premiers ont la croix à l'avers et les seconds au revers. La seule manière de concilier tout cela, c'est de ne pas s'inquiéter de la théorie et d'appeler tout bonnement avers la face principale, c'est-à-dire celle qui présente le sujet le plus intéressant, le temple pour les deniers qui ont fait l'objet de notre précédente étude, la tête du saint pour ceux dont nous parlons aujourd'hui, et revers la face accessoire, celle où se trouve la croix, motif plus banal.

PREMIÈRE CLASSE

Deniers d'argent de bon poids et à légendes droites.

Ces pièces sont caractérisées en outre par le fait que la tête de saint Maurice est ceinte d'un diadème dont les bouts flottent derrière la nuque.

Type A.

Légende du revers correcte.

N° 80. Tête de saint Maurice, à gauche.
✠ · **S · MIIVRICIVS** ·
℟. Croix pattée cantonnée de 4 gros besants.
✠ **GENEVH CIVITH**
Un exemplaire. Poids : 1,21-22.

N° 81. Même type qu'au n° 80.

✠ · **S** · **MIIRICIMS** avec la place pour un point qui est effacé.

℞. Croix comme au nº 80.

✠ **GENEVA CIVITAS**

Un exemplaire. Poids : 1,33. Notre collection.

Type B.

Légende du revers incorrecte.

Nº 82. Avers comme au nº 80.

℞. Croix à peine pattée cantonnée de 4 petits bèsants.

✠ **CI** (ces deux lettres liées) **NE** (liés) **VII** (le premier des deux traits qui représentent l'A est lié au V) **CIVITI**

Un exemplaire. Poids : 1,26-27.

Nº 83. Avers comme aux nºs 80 et 82.

℞. Comme au nº 82, sauf que l'A est représenté par un H séparé du V.

2 exemplaires. Poids : 1,19-20 et 1,15. Collection de M. Ed. Audeoud et Cabinet des médailles de la ville de Genève.

Si nous considérons ce que ces quatre pièces ont de commun, en négligeant les légères différences dans la teneur de la légende et les petites variétés dans la forme des lettres, nous trouvons que par la tête de saint Maurice de profil à gauche, entourée de son nom, qu'elles montrent à l'avers, et par leur revers consistant en une croix cantonnée de 4 besants dans le champ, avec une légende qui mentionne la ville ou cité de Genève, elles ressemblent beaucoup à celles de Vienne de la même époque. Les monnaies de cet archevêché sont bien connues, grâce surtout aux travaux de MM. Morin-Pons (1) et Poey d'Avant (2), et la chronologie en est fixée au

(1) Henri Morin. *Numismatique féodale du Dauphiné*. Paris, 1854, in-4.

(2) Faustin Poey d'Avant. *Monnaies féodales de France*. Paris, 1858 à 1862, in 4.

moins dans ses grands traits : il y en a qui ressemblent en tous points aux deniers que nous venons de décrire, sauf qu'au revers on lit VRBS VIENNA au lieu de GENEVA CIVITAS. Il existe de nombreuses variétés de ces deniers viennois ; de tous ceux que nous connaissons, celui qui ressemble le plus, dans tous ses détails, même par le facies très original du saint, à nos nos 80 à 83, est celui dont nous donnerons un peu plus loin la description et la figure ; ensuite, vient le no 5 de M. Morin-Pons que cet auteur dit avoir été frappé pendant la seconde moitié du règne de saint Léger qui siégeait de 1020 à 1069. Plus tard, il fut apporté à ce type viennois quelques changements : le nom de saint Maurice fut abrégé en S. M., quelquefois même supprimé entièrement ; les mots VRBS VIENNA furent reportés à l'avers et remplacés au revers par ceux-ci : CAPVT GALLIE, PRIMA GALLIARVM, MAXIMA GALLIARVM, etc., en sorte que les deniers genevois avec saint Maurice, s'ils ont été copiés sur ceux de Vienne qui présentent exactement le même type, doivent l'avoir été pendant la période très courte qui suivit l'abandon du type viennois antérieur, caractérisé par un monogramme dans le champ de l'avers, et précéda l'adoption des légendes prétentieuses que nous venons de citer, c'est-à-dire après le milieu du XIe siècle ; cela concorde fort bien avec l'idée que nous avons émise dans le chapitre premier de ce travail que le passage du type carolingien au type viennois, sur le numéraire de Genève, devait avoir eu lieu du temps que l'atelier d'Aiguebelle travaillait, c'est-à-dire pendant le troisième quart du siècle. Nous remarquons qu'à aucune époque du monnayage des archevêques de Vienne, on ne trouve la moindre trace du temple carolingien et, du moment que les évêques de Genève jugaient à propos, pour une raison quelconque, d'imiter le numéraire de leur métropole, ils devaient renoncer à cet ancien emblème.

Le changement dans le monnayage genevois ne se borna pas au type des pièces, il porta aussi sur leur poids : tandis que les deniers de Frédéric des deux premières classes devaient peser normalement 1 gramme 18 (nous croyons l'avoir prouvé sans contestation possible) et que ceux de la troisième classe, émis, à ce qu'il paraît, dans des conditions irrégulières, restaient fort au-dessous de ce chiffre, les premiers deniers S. MAVRICIVS sont sensiblement plus lourds : ils vont de 1 gramme 195 à 1,33 et pèsent en moyenne 1,251. Quoiqu'on ne puisse pas tirer de conclusions bien certaines du poids d'un seul exemplaire (1), on est déjà mieux fondé à le faire quand on en a à sa disposition quatre paraissant d'une bonne conservation moyenne et pas trop inégaux entre eux. En cela aussi la ressemblance avec Vienne est évidente : le denier viennois de notre trésor pèse 1 gr. 33-34 et le nº 5 de M. Morin-Pons 1 gr. 30; Genève a donc adopté le système viennois non seulement pour le type, mais aussi pour la taille. Quelle en était la base? Nous n'hésitons pas à prétendre qu'au XIe siècle, à Vienne comme dans le reste de la France méridionale et dans le nord de l'Italie, on taillait 240 deniers à la livre romaine ; c'est-à-dire qu'on y avait conservé l'habitude instituée par Charlemagne déjà avant qu'il fût empereur et étendue à une grande partie de l'Europe occidentale par lui d'abord, ensuite par son fils et successeur Louis le Débonnaire, de diviser en 240 parties effectives l'unité monétaire idéale qui était en même temps l'unité de poids, mais en changeant la valeur de celle-ci. Sous les deux premiers Carolingiens, c'était une livre d'origine germanique ; sous leurs successeurs, au Xe siècle, dans les pays qui formaient les royaumes d'Italie et de Provence, elle fut remplacée pour la frappe des monnaies par la livre

(1) Voyez le premier denier connu de Frédéric : le hasard a voulu qu'il pesât seulement 0 gr. 93, c'est-à-dire qu'il fût de beaucoup le plus léger, ou un des deux ou trois plus légers qui existent maintenant. Dans quelle erreur ne serait pas tombé celui qui aurait voulu conclure quelque chose de ce poids exceptionnellement bas !

romaine qui n'avait jamais cessé d'être le poids usuel pour les transactions de la vie civile. A ce compte-là, les deniers devaient avoir un poids théorique de 1 gr. 364. Nous disons : théorique, pour plusieurs raisons. D'abord, la livre romaine, même en admettant, comme nous croyons qu'on doit le faire, qu'elle n'avait pas diminué de valeur depuis l'époque du Haut Empire jusqu'à celle de Constantin, était sinon en droit, du moins en fait, plus faible au moyen âge dans la plupart des pays qui l'avaient conservée que du temps de Constantin ; nous la trouvons de 325 grammes à Gênes, de 315 à Naples, etc., ce qui fait des deniers de 1 gr. 31 à 1 gr. 35 ; ensuite, il faut compter avec l'usure produite par la circulation ; enfin et surtout, il est certain que l'habitude se prenait de plus en plus de rester toujours un peu en deçà de la limite permise et de réduire incessamment le poids, probablement aussi le titre des pièces. Nous pouvons citer à ce propos l'opinion de M. Brambilla, le savant et consciencieux auteur d'une excellente monographie des monnaies de Pavie [1] : il prouve que les deniers de cette ville, *denarii papienses*, dont on possède une série très complète, étudiée à fond, étaient taillés à raison de 240 à la livre romaine depuis le règne d'Othon Ier (962-973) jusqu'à celui de Henri III (1056-1106), mais que, pendant cette période d'un siècle et demi, leur poids diminue, en somme, à mesure qu'on avance, remonte quelquefois temporairement, mais n'ascende jamais au chiffre normal trouvé par le calcul. Cela se vérifie aussi pour les deniers de Vienne et nous permet d'admettre que ceux de Genève, frappés d'après les mêmes principes, étaient de 240 à la livre, quoiqu'ils ne pèsent en fait que 1 gr. 25 au lieu de 1,36.

Quant à leur titre, ceux de Vienne qui leur ont servi de modèle devaient être, en 1050, à 800 millièmes envi-

(1) Camillo Brambilla. *Monete di Pavia, raccolte ed ordinatamente dichiarate.* Pavie, 1883, in-4.

ron [1], et nos nos 80 et 81, entre autres, qui sont en très bon état, point vert-de-grisés, à peine usés par la circulation, ont à peu près, quant au métal, l'aspect des pièces divisionnaires d'argent que nous avons dans nos porte-monnaie et ne doivent pas être d'un titre beaucoup plus bas.

Maintenant, on doit se demander quels furent les motifs qui poussèrent l'évêque de Genève à frapper son numéraire à la ressemblance de celui de l'archevêché de Vienne, en passant, pour ainsi dire, d'un camp dans l'autre. On peut faire à ce sujet deux suppositions distinctes : ou bien ce changement de type et de taille a été imposé à Frédéric ou à son successeur par l'autorité supérieure, l'empereur ou son avoué, soit dans un but d'unification, soit pour éviter le retour des désordres qui se seraient glissés dans la frappe des monnaies de Genève, ou bien, au contraire, l'évêque aurait accompli spontanément cette révolution monétaire pour rendre ses pièces aussi semblables que possible à celles de Vienne qui jouissaient d'une grande faveur, et leur donner ainsi un cours plus étendu. La première hypothèse ne repose sur rien du tout : on ne voit pas qu'à cette époque-là le besoin d'unification et de symétrie, en fait de monnaies, se fît sentir comme de nos jours, et, du reste, si l'empereur, mû par des considérations de cet ordre, avait ordonné à l'évêque de Genève de copier le type viennois, on ne peut pas concevoir pourquoi il n'aurait pas pris la même mesure pour les évêchés de Lausanne et de Sion [2]. D'autre part, rien ne prouve que les monnaies de Genève eussent été altérées quant à leur poids ou à leur titre sous le règne de Frédéric, comme nous l'avions supposé un instant dans notre

(1) Exactement : 798,6. *In mensura decena*, c'est-à-dire comme l'explique un texte contemporain que nous trouvons cité dans l'ouvrage de M. Morin, *cujus decem partes argenti fuerunt purissimi, duæ vero æris*. Mais l'*argentum purissimum* de cette époque, on le sait, n'était pas de l'argent à 1000 millièmes, soit à 12 deniers, mais seulement à 11 deniers 12 grains.

(2) Le type carolingien persista à Lausanne et à Saint-Maurice jusque et passé le milieu du XIVe siècle.

premier chapitre ; tout nous porte à croire, au contraire, que les mauvais deniers qui portent son nom ont été frappés hors de son diocèse. Il est donc plus simple, et par conséquent plus naturel, d'admettre que la grande faveur dont jouissait le numéraire de Vienne et dont témoigne le fait bien connu qu'on en trouve des spécimens dans la plupart des trésors enfouis au XIIe siècle, même très loin du Dauphiné, avait seule engagé l'évêque de Genève à le prendre pour modèle. Ce qui prouve que cette supposition est la bonne, c'est que, dans d'autres localités, à la même époque, on frappait aussi des deniers copiés sur ceux de Vienne, portant à l'avers la tête et le nom d'un saint, et, au revers, une croix cantonnée de 4 besants (quelquefois de 4 lettres) avec le nom de la ville ; tel est le cas, par exemple, de Gap, de Grenoble, de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Tournus, auxquels on pourrait joindre Saint-Jean-de-Maurienne.

Mais pourquoi l'évêque de Genève a-t-il mis saint Maurice sur ses monnaies, plutôt que le patron de son diocèse, saint Pierre, et pourquoi, l'y ayant mis une fois, l'a-t-il remplacé ensuite par ce dernier ?

Cette question peut paraître oiseuse et, à la rigueur, on pourrait se borner à constater le fait sans chercher à l'expliquer ; cependant, nous estimons qu'il vaut mieux, en numismatique comme en toute autre affaire, se rendre compte des causes quand cela se peut. Cela nous sera plus facile après avoir considéré les deniers qui suivent.

DEUXIÈME CLASSE

Deniers d'argent de bon poids. Légende de l'avers rétrograde.

N° 84. Tête de saint Maurice sans diadème, à gauche.
✠ **S · MIIVRICIV**ꝛ la dernière lettre barrée en travers (1).

(1) Comme pour les deniers rétrogrades au nom de Frédéric, nous inscrivons les lettres de la légende dans l'ordre dans lequel elles doivent être lues.

℞. Croix non pattée cantonnée de 4 besants.

✠ **G · EN€** (ces trois lettres liées) **VH CVITHS** ·

3 exemplaires. Poids : 1,19; 1,27 et 1,10; le troisième se trouve au Cabinet des médailles de la ville de Genève.

On voit maintenant pourquoi c'est saint Maurice et non saint Pierre qui figure sur les deniers qui nous occupent : quand l'évêque de Genève se décida à copier les monnaies de Vienne, il crut devoir le faire d'une manière complète, pour que la ressemblance fût parfaite, et cette imitation fut poussée si loin qu'elle alla jusqu'à reproduire servilement les moindres particularités de la figure du saint, son diadème à bandelettes flottantes, sa tête plate à front fuyant, son œil invraisemblable, son cou mince, etc., bref tout ce qui était essentiel et tout ce qui ne l'était pas. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les figures 80 et 81 avec l'VRBS VIENNA de notre planche. Puis, au bout d'un certain temps, de quelques années, de quelques mois peut-être, nous ne le saurons jamais, le dessin du saint Maurice des deniers viennois ayant été changé, l'évêque de Genève en fit autant de son côté pour conserver une ressemblance parfaite entre son numéraire et celui de Vienne, et c'est à cette préoccupation que nous devons, sans aucun doute, les saint Maurice sans diadème et à cou large et court que nous venons de décrire. Si, d'une part, nous étions sûr de connaître toute la série des deniers viennois antérieurs à celui dont le type immobilisé a persisté jusqu'à la fin du XIIIe siècle et si, d'autre part, nous possédions toutes les variétés des deniers de Genève avec saint Maurice, il est probable que nous pourrions signaler entre tous ceux-ci et un certain nombre des premiers les mêmes ressemblances qu'entre les n°s 80 et 81 et notre VRBS VIENNA ; en tout cas, ces deniers de la deuxième classe rappellent certaines pièces analogues de Vienne, et il y a une grande ressemblance entre d'autres deniers de Genève

où le saint a la chevelure hérissée, qui ne nous sont pas parvenus, mais dont nous avons l'imitation frauduleuse en billon (nº 87) et le nº 2, planche II, de M. Morin-Pons.

Reste à savoir à présent pourquoi l'évêque de Genève crut devoir substituer saint Pierre à saint Maurice ; il est naturel qu'il ait désiré rendre cet hommage au patron de sa cathédrale plutôt qu'à celui de sa métropole et, une fois le cours des nouvelles monnaies bien établi, il dut s'apercevoir que d'autres évêques, tout en adoptant ou en conservant le type de Vienne, ne se croyaient pas tenus de lui emprunter aussi le patron de cette ville ; ainsi l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux faisait abstraction de tout nom de saint et se nommait lui-même : EPISCOPVS TRICASTRIN. ; l'évêque de Grenoble faisait autrement : il mettait sur ses monnaies le patron de sa ville épiscopale : S. VINCENCIVS. C'est ce parti que l'évêque de Genève a suivi et ses successeurs y sont restés fidèles jusqu'à la fin de leur monnayage, vers le milieu du XIVe siècle (1).

TROISIÈME CLASSE

Deniers de billon de poids faible. Légende de l'avers rétrograde.

Ces pièces, que nous supposons être des imitations frauduleuses, appartiennent à deux types différents qui correspondent aux deux classes précédentes.

Type A.

Tête de saint Maurice diadémée.

Nº 85. Tête du saint à gauche.

(1) Quoique cette question soit étrangère à notre sujet actuel et que nous espérions pouvoir la traiter une fois pour elle-même *ex professo*, nous saisissons cette occasion pour dire que les auteurs admettent généralement que les évêques de Genève ont battu monnaie jusqu'au milieu du XVe siècle, c'est-à-dire jusqu'à ce que le duc Louis de Savoie eût commencé à frapper à Cornavin. Cependant, rien ne prouve que les évêques aient exercé ce droit régalien pendant le XVe siècle et certains indices nous portent plutôt à penser que la monnaie de Genève a chômé de 1359 à 1448.

✠ **S · MHVRICIVS ·**
℟. Croix cantonnée de 4 besants.
✠ **GCNE** (ces 3 lettres liées) **VH** (peu lisible) **CVITHS ·**
Un exemplaire. Poids : 1,10.

N° 86. Tête du saint à gauche, à peu près comme au n° 85.
✠ **S MHVRICIVS**
℟. Croix comme au n° 85.
✠ **G · CNE** (ces 3 lettres liées) **VII CVITHS**
Un exemplaire. Poids : 1,15.

Type B.

Tête de saint Maurice sans diadème.

N° 87. Tête du saint à gauche.
✠ **S · MIIVRICIVS**
℟. Croix cantonnée de 4 besants.
✠ **GFNEVA CIVIT** (ou **I**) **HS ·**
Un exemplaire. Poids : 1,03.

Il suffit d'un coup d'œil jeté sur ces trois pièces pour se convaincre que les deux premières ressemblent aux deniers de la première classe et la dernière à ceux de la deuxième classe, et elles paraissent en être respectivement des imitations illicites. Je ne me fonde pas pour prononcer ce jugement sur le fait qu'elles ont des légendes en partie rétrogrades et incorrectes, mais sur leur apparence générale, sur leur dessin défectueux, leur gravure peu soignée, et surtout sur leur poids plus bas et leur mauvais aloi.

Pourtant, la différence de poids n'est pas bien considérable et, quant au titre du métal, nous devons faire les mêmes réserves que pour les deniers barbares au nom de Frédéric ; en somme, nous avons le sentiment que ce sont des contrefaçons, mais nous n'en sommes pas parfaitement sûr.

La même question se pose pour le denier viennois

trouvé au Pas-de-l'Echelle, qu'il nous reste à décrire pour compléter l'histoire des saint Maurice de Genève :

Tête du saint diadémée à gauche.

✠ **S · MHVRICIVS** rétrograde.

℟. Croix cantonnée de 4 besants.

✠ · **VRBS VIϵNNA** ·

Un exemplaire. Poids : 1,33-34. Notre collection (Pl. I).

D'après ce qui a été dit plus haut, c'est une pièce inestimable, non seulement parce qu'elle est unique et inédite, mais surtout parce qu'elle explique la genèse des deniers qui font l'objet du présent travail. Mais, tout d'abord, il faudrait savoir si elle sort bien de l'atelier épiscopal de Vienne ou si elle ne vient pas peut-être de celui de quelque faussaire. A l'inverse de ce que nous avons dit des nos 85 à 87, nous croyons pouvoir affirmer qu'elle est bonne et légitime ; il est vrai que la légende rétrograde de l'avers tend à en faire douter, car les exemples de cette irrégularité ne sont pas fréquents dans le monnayage viennois ; cependant, il en existe, et l'on peut citer la petite obole avec NOBILIS VIENNA, ce dernier mot écrit ANNEIV, bien connue des collectionneurs (1). Ce qui emporte notre conviction, c'est la bonté apparente du métal de cette pièce et son poids très satisfaisant.

Revenons maintenant aux deniers de Genève avec saint Maurice. Il est certain que la frappe n'en a pas duré longtemps : le peu d'exemplaires retrouvés et le petit nombre des types et variétés qu'ils présentent (tandis que les deniers postérieurs au type de saint Pierre et, ce qui est encore plus probant, ceux de l'époque antérieure au nom de Frédéric, sont en nombre beaucoup plus considérable dans le trésor du Pas-de-l'Echelle) prouve que les émissions ont été peu importantes et qu'elles ont eu lieu pendant un temps relativement court ; ce fut un épisode plutôt qu'une période de l'histoire monétaire de Genève.

(1) H. Morin, *op. cit.*, pl. II, fig. 6.

Cependant, si peu nombreux qu'ils soient, ces deniers inattendus ont une importance considérable, parce qu'ils forment la transition entre l'ancien monnayage genevois au type carolingien et le monnayage plus moderne caractérisé par la tête de saint Pierre et expliquant cette évolution. En outre, ils permettent d'établir quand elle a lieu. Voici comment nous croyons qu'on peut fixer cette chronologie.

Le trésor du Pas-de-l'Echelle renfermait trois grandes catégories de deniers; pour chacune d'elles on a trouvé, concurremment avec les espèces légitimes frappées à Genève, un certain nombre de pièces contrefaites : nous avons cherché à l'établir pour les FRIDERICS EPS et pour les S. MAVRICIVS, et nous verrons, dans une troisième notice, qu'il en a été de même pour les SCS PETRVS. D'un autre côté, on sait qu'il existait à Aiguebelle, dans la seconde moitié du XIe siècle, un atelier voué spécialement et notoirement à l'imitation des monnaies des contrées voisines. La conclusion est facile à tirer : les pièces légitimes qui ont été ainsi imitées étaient émises pendant que cet atelier fonctionnait, autrement dit on a frappé à Genève des Frédéric, des saint Maurice et des saint Pierre, pendant qu'il a été en activité, ce qui permet d'admettre avec une certaine probabilité que les deniers FRIDERICS EPS sont postérieurs à l'an 1056 et les plus anciens SCS PETRVS antérieurs à 1069 ; les S. MAVRICIVS ont dû voir le jour à une date intermédiaire qu'il n'est pas possible de fixer plus exactement. Cette triple hypothèse nous paraît très probable, mais rien de plus ; elle ne pourrait acquérir une certitude complète que si un heureux hasard venait à faire découvrir d'autres trésors ou des documents inconnus jusqu'à présent.

Dr LADÉ (1).

(1) La suite du travail de M. le Dr Lade (deniers à la légende SCS PETRVS) paraîtra dans un des prochains fascicules de la *Revue*. (*Réd.*)

LES MÉDAILLES

DU

RÉFORMATEUR SUISSE ULRICH ZWINGLI (1)

Le plus célèbre réformateur de la Suisse allemande, Ulrich Zwingli, naquit à Wildhaus, comté de Toggenbourg, le 1er janvier 1484. Ses parents, remarquant de bonne heure son intelligence, le destinent à la prêtrise, sur les conseils d'un oncle qui était curé de Wesen, et l'envoient dans ce but à Bâle, où ses progrès furent rapides. De là il se rend à Berne, puis à Vienne en Autriche. Dans cette université déjà renommée, il se lie avec Joachim de Waat (Vadian), qui devait également devenir un grand réformateur, et avec ses futurs et ardents adversaires Jean Eck et Faber.

Après deux années passées à Vienne, il revient à Bâle où il subit l'influence de Thomas Wittenbach qui lui enseigne le dogme de la justification par la foi. En 1506, il prend dans cette dernière ville le grade de maître ès-arts. La

(1) Ouvrages consultés : *Partie historique :* Gaullieur, E.-H., *La Suisse historique*, Genève, 1855, in-4. Roehrich, H., *Ulrich Zwingli, notice biographique*, Genève, 1884, br. in-8. Vaucher, P., *Esquisses d'Histoire suisse*, Lausanne, 1882, in-8.— *Partie descriptive :* Haller, Gottlieb-Emanuel von, *Schweizerisches Münz- und Medaillenkabinet*, Bern, 1780-81, 2 vol. in-8 et *Supplément* (Bern, 1786), publié dans la *Revue suisse de Numismatique*, 1re année, Genève, 1891, p. 166 et suiv. Henseler, A., *Catalogue descriptif des monnaies et médailles de ma collection*, avec 2 suppléments, Fribourg, 1879 et 1880, 2 vol. in-12. Juncker, Christian, *Das guldene und silberne Ehren-Bedächtniss des treueren Gottes-Lehrers D. Martini Lutheri*, Francfort und Leipzig, 1706, in-8. Kreussler, Heinrich-Gottlieb, *D. Martin Luther's Andenken in Münzen nebst Lebensbeschreibungen merkwürdiger Zeitgenossen desselben*, Leipzig, 1818, in-8. [Michaud, J.], *Catalogue descriptif des monnaies et médailles composant le médaillier de la Chaux-de-Fonds*, IIe partie : *Médailles suisses*, Genève, 1893, br. in-8.

même année, il est consacré prêtre par l'évêque de Constance et est nommé curé à Glaris. C'est en remplissant cette charge qu'il étudie les Saintes Ecritures et tout ce qui s'y rapporte, y compris les écrits de Jean Huss et d'autres que l'Eglise de Rome a condamnés comme hérétiques.

Quelques années plus tard (1512), nous le voyons suivre en Italie, comme aumônier, un contingent de mercenaires suisses à la solde du pape Jules II et assister à la conquête du Milanais. On le retrouve également en 1515 à la fameuse bataille de Marignan, perdue par ses compatriotes après des prodiges de valeur.

De retour à Glaris, pénétré de l'idée que le service étranger fait un mal immense à son pays, il n'hésite pas à censurer en termes très vifs l'état mercenaire, ainsi que les pensions qui en sont le fruit. Cette opposition lui suscite de nombreux ennemis à Glaris qu'il abandonne alors pour entrer à l'abbaye d'Einsiedeln (1516).

A la fin de 1518 il est appelé à Zurich pour remplir la place de premier prédicateur au *Münster* de cette ville. C'est là qu'il expose dans de nombreux sermons basés sur la Bible seule, *sans adjonction humaine,* les idées qui remuaient déjà l'Europe et qui, grâce à lui, sont acceptées par un grand nombre de personnes.

En 1519, comme il était aux bains de Pfäffers, la peste éclate à Zurich. Il n'écoute que son devoir, regagne son poste et est lui-même frappé par la terrible maladie, qu'il surmonte, grâce à son robuste tempérament. C'est cette date que rappellent le plus grand nombre des médailles frappées en l'honneur du réformateur. En 1520 arrive à Zurich un moine faisant le trafic des indulgences; Zwingli combat avec la dernière vigueur, et victorieusement, ce commerce scandaleux. Le pape, ayant besoin des Suisses comme soldats, espère acheter le silence de Zwingli en lui offrant une pension qu'il refuse énergiquement. A partir de ce moment, le réformateur

se détache de plus en plus de l'Eglise de Rome et, d'accord en cela avec le Conseil de Zurich, il se borne à expliquer au peuple le Nouveau-Testament et à ne prêcher que des doctrines conformes aux Saintes Ecritures.

Deux ans plus tard (1522), quelques bourgeois ayant enfreint un jeûne obligatoire prescrit par l'Eglise, la lutte s'engage entre les partisans de l'ancien et du nouveau régime.

Le 29 janvier 1523 a lieu la première dispute publique sous la présidence du bourgmestre de la ville, dispute à la suite de laquelle la Bible est reconnue comme seule autorité religieuse.

En 1524, le réformateur se marie avec Anna Reinhard dont il eut une nombreuse famille. Le jour de Pâques (13 avril 1525), la Sainte Cène est célébrée pour la première fois à Zurich. Cette même année éclatent les troubles occasionnés par la secte des anabaptistes. La réforme gagnant de plus en plus de terrain, Zwingli se rend à Berne, où il préside, dans l'église des Franciscains, une conférence publique qui a pour résultat d'assurer dans cette ville le triomphe des idées réformées (7 février 1528). Le mouvement pénètre également dans les bailliages communs gouvernés alternativement par chacun des cantons; les cantons réformés, au nombre de sept, appuient de toute leur autorité ce mouvement, les cinq cantons catholiques font au contraire tout ce qu'ils peuvent pour l'enrayer et s'allient même défensivement avec Ferdinand d'Autriche. Les esprits s'échauffent. La mise à mort à Schwytz du pasteur zuricois Jacob Kaiser, brûlé vif (mai 1529), devient un *casus belli*. Quatre mille hommes partent alors de Zurich, passent l'Albis et se dirigent sur Cappel (9 juin 1529). De leur côté, les cantons primitifs ne restent pas inactifs et concentrent leurs troupes dans le canton de Zug; tout est prêt pour la lutte, lorsque le magistrat glaronnais Ebli s'interpose comme pacificateur. La paix est signée le 26 juin 1529, grâce à son interven-

tion, mais contre l'avis de Zwingli qui, entrevoyant le peu de durée de cette paix et appréciant la supériorité de l'armée zuricoise, ne voulait l'accorder qu'à deux conditions : la suppression des pensions et la libre prédication de l'Evangile dans toute l'étendue de la Confédération (1).

Nous voyons ensuite le réformateur assister au fameux colloque tenu à Marbourg entre les réformés (2 oct. 1529). Ce colloque n'aboutit qu'à moitié, comme chacun le sait. De retour dans sa patrie, Zwingli retrouve les esprits échauffés à la suite des procédés dont use le gouvernement de Zurich pour régler les affaires confessionnelles dans les bailliages communs et par la révolte des sujets de l'abbé de Saint-Gall contre leur prince, révolte attisée par Zurich sous prétexte qu'un ecclésiastique ne peut être à la fois conducteur spirituel et prince souverain. Les catholiques injurient et maltraitent les réformés et, malgré le traité de Cappel qui assurait la liberté de conscience, la prédication de l'Evangile est empêchée en plusieurs endroits par les adversaires de la réforme. Zurich, qui veut en finir, ordonne, d'accord avec Berne, le blocus des petits cantons. Zwingli, opposé à cette mesure arbitraire, donne sa démission qu'il est ensuite obligé de retirer. Dans ces circonstances, il est impossible d'éviter une nouvelle guerre dont la déclaration, lancée par les habitants des cantons catholiques, arrive à Zurich le 9 octobre 1531. Les catholiques sont bientôt réunis à Zug au nombre d'environ 8000; ils s'avancent ensuite vers Cappel. Les Zuricois, au contraire, manquent de direction et se concentrent avec beaucoup de lenteur. Le 11 seulement, 700 hommes partent sous le commandement de Rod. Lavater, précédés, il est vrai, par deux petits corps de troupe commandés respectivement par Goldli et Peter Füssli. Zwingli fait partie de

(1) P. Vaucher. *op. cit.*

l'expédition en qualité d'aumônier. Le combat s'engage à 3 heures de l'après-midi. Les réformés prennent de mauvaises positions, se laissent tourner par leurs ennemis et sont écrasés par le nombre. Zwingli, mortellement blessé, est trouvé au pied d'un arbre et achevé par un officier unterwaldien ; les soldats en furie s'emparent de son corps qui est écartelé et brûlé, puis les cendres en sont jetées au vent. Ainsi finit l'illustre réformateur (11 octobre 1531). La paix fut signée ensuite à Baar le 16 novembre.

Comme trait dominant de son caractère, nous remarquons ceci : Zwingli était de mœurs simples et d'une grande modestie ; il était également d'un ardent patriotisme, au dire même de ses ennemis, et ne voyait par dessus tout que la grandeur morale de sa patrie. Il avait le sens politique très développé et ne craignait pas d'employer des moyens violents pour arriver au but qu'il se proposait. Il était de plus doué d'un immense savoir.

La République zuricoise n'a pas été ingrate envers le réformateur patriote, car outre les nombreuses médailles que nous allons décrire, elle a fait graver, sur un bloc de pierre, une inscription commémorative à l'endroit où il rendit le dernier soupir ; enfin, en 1884, une statue lui a été élevée dans une petite promenade, derrière la Wasserkirche, à Zurich.

Avant de terminer, je tiens à remercier sincèrement M. Paul-Ch. Strœhlin, notre président, pour la complaisance avec laquelle il a mis sa superbe collection à mon entière disposition, ainsi que M. le Dr Imhoof-Blumer, de Winterthur, qui a bien voulu revoir et compléter mes descriptions.

DESCRIPTION DES MÉDAILLES

N° 1. IMAGO HVLDRICHI ZVINGLII ANNO ETATIS (sic !)

EIVS ❀ 48 ❀ Buste du réformateur à gauche, en costume ecclésiastique, la tête coiffée de la barrette.

℞. Dans une couronne de laurier, dont les feuilles vont de gauche à droite, et formant bordure, en huit lignes, les mots de l'épigramme de H. Wolflis sur Zwingli : HELVET | IE ZVINGLI | DOCTOR PASTO | RQVE CELEBRIS | VNDENA OCTO | BRIS PASSVS IN | AETHRA VO | LAS ❀ IS | +

Tranche unie. Diam. : 0,036. Argent. Poids : 15 gr. 25.

Collection P.-Ch. Strœhlin. — Musée de Winterthur ; celui-ci en possède un second exemplaire du poids de 16 grammes.

(Juncker, p. 171. — Haller, nº 306, et supplément, où elle est mentionnée en or, de la valeur de 9 ducats et du poids d'environ 31,05.)

Les grandes lettres du revers donnent en chronogramme la date de 1531, année de la mort de Zwingli. E. Walther parle déjà de cette pièce dans une lettre adressée à Bullinger le 13 novembre 1540. Gravée par Jacob Stampfer, célèbre graveur de Zurich.

Nº 2. Même médaille sur flan très large.

Tranche unie. Diam. ; 0,044. Bronze.

Nº 3. Semblable au nº 1.

℞. En huit lignes : HELVET. | IE · ZVINGLI | DOCTOR PO PAST | ORQVE CELEBRI | S VER DENA OCT | OBIS PASSVS I | N AETRA V | OLAS IS.

Tranche unie. Diam. : 0,036. Argent.

(Haller, Supplément, nº 306 *a*, d'après R. Schulthess.)

Nº 4. Semblable au nº 1.

℞. Dans une couronne de laurier semblable à celle du nº 1, l'inscription en huit lignes : AVRO | NOBILIOR VIR | TVS QVÆ LAVDE | PERENNI VIVENS | CVLTORES TOL | LIT IN ASTRA | SVOS | IS

Tranche unie. Diam. : 0,0365. Argent. Poids : 16,5.

Musée de Winterthur. — Collection de feu Edouard Hirzel, à Zurich.

(Haller, nº 307.)

Gravée par J. Stampfer.

Nº 5. Semblable au nº 4.

℟. ΕΙΚΩΝ ΙΟΑΝΝΙΣ ΟΕCΟΛΑΜΠΑΔΙΙ ΑΝΝΟ ΑΕΤ. 49. Buste du réformateur à droite; à côté, dans le champ : 1531.

Tranche unie. Diam. : 0,034. Argent. Poids : 24 gr.

Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de Paris.

(Haller, nº 254.)

Nº 6. MAGISTER HVLDRICVS ZVINGLI. Exergue séparé par une corniche : ÆT. 48 AN. 1531 Buste du réformateur à gauche, en costume ecclésiastique, la tête coiffée de la barrette. Sur la tranche de l'épaule HIG (Hans Jacob Gessner). Le tout entouré d'un cordon.

℟. M. HENRICVS BVLLINGERVS. Buste du réformateur vu de face légèrement à droite, en costume ecclésiastique.

Tranche unie. Diam. : 0,035. Argent. Poids : 16,50.

Collection P.-Ch. Strœhlin. — Le musée de Winterthur en possède un exemplaire sur flan très épais pesant 22,50.

(Haller, nº 160. — Henseler, p. 21, nº 2.)

Les grandes lettres du droit donnent en chronogramme le millésime 1719.

Nº 7. Semblable au nº 6.

℟. En dix lignes : LUCE | EVANGELII | DUOB. S.ECUL. | PURE | CONSERVATA | VOTA PUBLICA | CHRISTO | DECRETA. | TIG. CAL. IAN. | MDCCXIX Le tout dans un cordon.

Tranche unie. Diam. : 0,035. Or. Poids : 17,5.

Collection Wunderly de Muralt, à Zurich.

(Haller, nº 308.)

Nº 8. Frappe en argent du nº 7.
Tranche unie. Diam. : 0,035. Poids : 21,80.
Cabinet des médailles de la ville de Genève. — Musée de Wintherthur. — Collection P.-Ch. Strœhlin. — L'exemplaire de Winterthur pèse 21,50.
(Henseler, p. 22, nº 4.)

Nº 9. Frappe en bronze du nº 7. Tranche unie.
Cabinet des médailles de la ville de Genève.

Nº 10. Semblable au nº 6.
℞. Semblable au droit, mais en frappe incuse.
Tranche unie. Diam. : 0,035. Argent.
(Haller, nº 313.)

Nº 11. MAGISTER · HVLDRICVS · ZVINGLI. (une coquille de pèlerin). Dans un cercle garni intérieurement de fleurons, le buste du réformateur à gauche, en costume ecclésiastique et coiffé de la barrette.
℞. Dans un cercle garni intérieurement de fleurons, en huit lignes : ILLE | REFORMATOR | IN PRÆLIO | OCCIS : FUIT | PROPE CAPPEL | DITIO : TIGUR | ÆT. 48 | AN. MDXXXI.
Tranche formée d'une chaîne. Diam. : 0,030. Argent. Poids : 11,40.
Collection P.-Ch. Strœhlin.

Nº 12. MAGISTER HVLDRICVS ZVINGLI Le buste comme les précédents.
℞. Dans une couronne en huit lignes : ILLE | REFORMATOR | IN PRÆLIO | OCCUBUIT | PROPE CAPPEL | DITIO. TIGUR. | ÆT. 48 | AN.MDXXXI.
Tranche unie. Argent.
(Haller, nº 314.)

Nº 13. Frappe en bronze du nº 12.

Tranche unie.
Collection Wunderly de Muralt.

N° 14. Buste du réformateur à droite, vêtu et coiffé de la même manière que les précédents. Sur l'épaule J. D. (Jean Dassier).

℟. En neuf lignes : HULRICUS | ZVINGLIUS | HELVETIUS THEOLOGUS | TIGURINÆ ECCLESIÆ | PASTOR | CÆSUS EST, AC MORTUUS | CREMATUS | AN. 1531 | ÆT. 45 | ⁂ : ⁂

Tranche unie. Diam. : 0,028. Argent. Poids : 10,25.

Cabinet des médailles de la ville de Genève. — Musée de Winterthur. — Collection P.-Ch. Strœhlin. Il s'en trouve un second exemplaire dans la collection Strœhlin avec les rebords plats, pesant 9,80.

(Haller, n° 315. — Henseler, p. 242, n° 141.)

Æt 45 est une erreur du graveur, il aurait fallu 48.

N° 15. Frappe en bronze du n° 14. Tranche unie.

Cabinet des médailles de la ville de Genève. — Collection P.-Ch. Strœhlin. — Ma collection. — Existe dans la collection Strœhlin en trois épaisseurs de flans, en bronze doré et en bronze argenté.

N° 16. D'après M. P.-Ch. Strœhlin, il existe aussi une frappe en étain du n° 14. Tranche unie.

N° 17. M · HVLDR · ZVINGLIVS REFORMATOR · Le buste du réformateur à gauche, vêtu et coiffé comme les précédents, le tout dans un cercle formé de traits concentriques.

℟. INEXTINCTVM . exergue : 1719 Un autel sur le devant duquel se trouve dans un ornement C · C · AN · L'autel est recouvert d'un tapis sur lequel est placée une bible ouverte avec les mots BIB | SAC / LIA | RA ; au-dessus de l'autel luit un soleil composé d'un globe et de vingt-six rayons

de grandeur inégale. Le tout dans un cercle formé de traits concentriques.

Tranche unie. Diam. : 0,0255. Or. Poids : 6,90. Valeur de deux ducats.

Collection P.-Ch. Strœhlin.

(Haller, nº 311.)

Nº 18. Frappe en argent du nº 17.

Tranche unie. Diam. : 0,0255. Argent. Poids : 7,75.

Musée de Winterthur.

Nº 19. M · HULDR · ZUINGLIUS REFORMATOR Le buste du réformateur comme au nº 17.

℟. MONETA REIPUBLICÆ TIGURINÆ. Les armes de Zurich supportées par deux lions ; celui de droite armé d'une épée, celui de gauche tenant une palme.

Diam. : 0,0256. Or. Poids : 6,90. Valeur de deux ducats.

Collection de feu Edouard Hirzel.

(Haller, nº 312.)

Nº 20. Légende semblable au nº 19 ; le commencement et la fin de la légende touche les vêtements du réformateur, pour le reste semblable au nº 17.

℟. Semblable au nº 17.

Tranche serpentine. Diam. : 0,027. Or. Poids : 6,90.

Musée de Winterthur. — Musée de la Chaux-de-Fonds.

(Haller, nº 311. — Henseler, p. 23, nº 7.)

Nº 21. Frappe en argent doré du nº 20.

Tranche serpentine. Diamètre : 0,026. Argent doré. Poids : 7,75.

Collection P.-Ch. Strœhlin. — Musée de Winterthur. L'exemplaire du musée de Winterthour a un diamètre de 0,027 et pèse 4,50.

Nº 22. Semblable au nº 20.

Tranche unie. Diam. : 0,025. Argent. Poids : 3,50.

Collection P.-Ch. Strœhlin. — Musée de Winterthur. L'exemplaire du musée de Winterthur pèse 5,50.

N° 23. MAGISTER HVLDRICVS ZVINGLI Buste du réformateur à gauche vêtu et coiffé comme les précédents, le tout dans un grènetis.

℟. En dix lignes : LUCE | EVANGELII | DUOB. SÆCUL. | PURE | CONSERVATA | VOTA PUBLICA | CHRISTO | DECRETA | TIG . CAL . IAN | 1749 Le tout dans un grènetis.

Tranche unie. Diam. : 0,021. Or. Poids : 3,50. Valeur d'un ducat.

Collection P.-Ch. Strœhlin. — Le musée de Winterthur la possède également, mais du diamètre de 0,022.

(Haller, n° 309.)

D'après M. P.-Ch. Strœhlin existe aussi sur flan carré.

N° 24. Frappe en argent du n° 23.

Tranche unie. Diam. : 0,022. Argent. Poids : 3,50.

Musée de Berne. — Musée de Winterthur.

D'après M. P.-Ch. Strœhlin existe aussi sur flan carré.

N° 25. Semblable au n° 23.

℟. Uni.

Tranche unie. Diam. : 0,022. Or. Poids : 3,50.

Collection municipale de Zofingue.

(Haller, n° 310.)

N° 26. Semblable au n° 23.

℟. Semblable au n° 23, sauf les points de l'avant-dernière ligne qui se trouvent entre le haut et le bas des lettres et non sur la ligne ; le millésime 1749 est en outre suivi d'un point.

Tranche unie. Diam. : 0,021. Or. Poids : 3,50. Valeur d'un ducat.

Collection P.-Ch. Strœhlin. — Musée de Winterthur. L'exemplaire de Winterthur a un diamètre de 0,022.

N° 27. Frappe en argent du n° 26.
Tranche unie. Diam. : 0,024. Argent. Poids : 3,40.
Collection P.-Ch. Strœhlin.

N° 28. DER GEIST DER ERKENNTNISS UND DER FURCHT DES HERRN IES. 11, 2 ❀ Sur une deuxième ligne : MELANCHTON — ZWINGLI A l'exergue en commençant à la base des bustes, en cinq lignes : DRITTES | IUBELFEST | DER REFORMATION | D. 31 OCTOB. | 1817 Les bustes affrontés des deux réformateurs, Mélanchton vu de gauche, Zwingli de droite ; ils sont en costume ecclésiastique et sont coiffés de la barrette.

℟. DOCTOR MARTIN LUTHER Sur une deuxième ligne : AUF WELCHEM RUHTE DER GEIST DES RATHS U. DER STÄRKE Le buste du réformateur vu de droite, en habits ecclésiastiques ; la tête est nue. Sous la tranche de l'épaule LOOS, signature du graveur.

Tranche unie. Diam. : 0,0395. Argent. Poids : 19,40.
Collection P.-Ch. Strœhlin. — Musée de Winterthur. L'exemplaire de Winterthur pèse 18,50.
(Kreussler, p. 80, n° V, Pl. 41, n° 5.)

N° 29. Frappe en bronze du n° 28.
Tranche unie. Diam. : 0,040.
Collection de feu Edouard Hirzel.

N° 30. MAGISTER HULDRICUS ZWINGLI ★ Exergue : O transpercé d'une flèche sur l'intersection de deux branches de chêne liées ensemble. Buste du réformateur à droite, vêtu et coiffé comme précédemment. Sur la tranche de l'épaule B & S. Le tout entouré d'un grènetis.

℟. Dans une couronne formée de deux branches de chêne liées ensemble par un ruban, en neuf lignes : NIE SINKE | UNSER | VATERLAND ★ | ZURÜK IN IRRTHUM | WAHN UND TAND ★ | 3 : TES | REFORMA-

TIONS | FEST. | ★ 1819 ★ Signature B à l'exergue. Le tout entouré d'un grènetis.

Tranche unie. Diam. : 0,071. Plomb fondu.

Collection P.-Ch. Strœhlin.

N° 31. MAGISTER HULDRICUS ZWINGLI ★ Le réformateur à droite, vêtu et coiffé comme les précédents. Sur la tranche de l'épaule la lettre A initiale du graveur Aberli ; le tout dans un cercle ornementé.

℞. Dans le même cercle ornementé, en dix lignes : LUCE | EVANGELII | III . SÆCUL : | PURE | CONSERVATA | VOTA PUBLICA | CHRISTO | DECRETA | TIG : CAL : IAN : | 1819.

Tranche unie. Diam. : 0,037. Argent. Poids : 22,40.

Musée de la Chaux-de-Fonds. — Cabinet des médailles de la ville de Genève. — Collection P.-Ch. Strœhlin. — Ma collection. — L'exemplaire de la Chaux-de-Fonds pèse 22 gr.

N° 32. Semblable au n° 31.

℞. Semblable au n° 31, mais l'inscription en neuf lignes : TIG : CAL : IAN : 1819.

Tranche unie. Diam. : 0,037. Argent. Poids : 22 gr.

Musée de Winterthur.

Les sept numéros qui suivent ont été frappés par la ville de Winterthur pour le jubilé de 1819.

N° 33. ULRICH ZWINGLI Buste du réformateur à gauche, vêtu et coiffé comme les précédents, coupant la légende.

℞. 3E IUBELFEYER DER REFORMATION A l'exergue sur deux lignes, la première droite, la seconde concave : WINTERTHUR | I * IAN * 1819 Autel cubique reposant sur un terrain uni entouré à la base, et sur trois de ses côtés, par une draperie aux insignes pontificales ; deux clefs en sautoir sommées d'une tiare. Sur le devant de

l'autel est gravé en lettres incuses le chrisme (X et P liés). L'autel cache un soleil levant dont on n'aperçoit que les rayons supérieurs et supporte une bible ouverte, sur le feuillet de droite de laquelle on lit en deux lignes : BI | BEL La signature I. ABERLI F. se voit sur la corniche formant le bord du terrain.

Tranche unie. Diam. : 0,0355. Argent. Poids : 21,70.

Musée de la Chaux-de-Fonds. — Musée de Winterthur. — Collection P.-Ch. Strœhlin. — L'exemplaire de la Chaux-de-Fonds pèse 19,80 ; celui de Winterthur 20,50.

(Spink & Son's, *Monthly Numismatic Circular*, vol. II, 1894, p. 595.)

N° 34. Frappe en bronze du n° 33.
Tranche unie. Diam. : 0,0355.
Collection de feu Edouard Hirzel.

N° 35. Frappe en étain du n° 33.
Tranche unie. Diam. : 0,036.
Musée de Winterthur.

N° 36. ULRICH ——— ZWINGLI Buste du réformateur de trois quarts avec tête à gauche, coiffé et vêtu comme précédemment, coupant la légende. Sur la tranche de l'épaule droite la lettre A ; le tout entouré de trois cercles formant moulure sur le bord de la pièce.

R. Dans les mêmes cercles qu'au droit en neuf lignes : AUF | DIE DRITTE | SECULARFEIER | DER | REFORMATION | ✻ | DIE STADT | WINTERTHUR | 1819

Tranche unie. Diam. : 0,030. Argent. Poids : 14,25.
Collection P.-Ch. Strœhlin.

(Spink & Son's. *Monthly Numismatic Circular*, vol. II, 1894, p. 595.)

Existe en trois épaisseurs différentes de flans.

N° 37. Frappe en bronze du n° 36.
Tranche unie. Diam. : 0,030.

Musée de Winterthur. — Collection P.-Ch. Strœhlin.

N° 38. Anépigraphe. Sur un fond dépoli, le buste du réformateur à droite, vêtu et coiffé comme les précédents; sur la tranche de l'épaule P. B.

℞. En neuf lignes : ULRICH | ZWINGLI | ——— | DER | SCHULJUGEND | VON | WINTERTHUR | ZUM ANDENKEN | D · 2 · IAN · 1819

Tranche unie. Diam. : 0,030. Argent. Poids : 11,75.

Musée de la Chaux-de-Fonds. — Musée de Winterthur. — Collection P.-Ch. Strœhlin. — L'exemplaire de la Chaux-de-Fonds a le même module et pèse 10,90; celui de Winterthur a 0,031 de diamètre et pèse 11,50.

N° 39. Frappe en bronze du n° 38.

Tranche unie. Diam. : 0,030.

N° 40. Semblable au n° 38.

℞. En six lignes : HULDRICI | ZWINGLII | IMAGINEM ET VIRTUTEM | DISCUPULIS COMMENDAVIT | SCOLA TURICENSIS | MDCCCXIX

Tranche unie. Diam. : 0,030. Argent. Poids : 10 gr.

Cabinet des médailles de la ville de Genève. — Musée de Winterthur. — Collection P.-Ch. Strœhlin. — L'exemplaire de Winterthur a un diamètre de 0,031 et pèse 11,25.

N° 41. Semblable au n° 38.

℞. En huit lignes, dans un double cercle formant corniche sur le bord de la médaille : ULRICH | ZWINGLI | ——— | ZUM | ANDENKEN DER | REFORMATION | AM III JUBIL. | JAN. 1819.

Tranche unie. Diam. : 0,030. Argent. Poids : 10 gr.

Cabinet des médailles de la ville de Genève. — Musée de Winterthur. — Collection P.-Ch. Strœhlin. — L'exemplaire de Winterthur a un diamètre de 0,031 et pèse 10,25.

(Henseler, p. 23, n° 6.)

N° 42. Frappe en bronze du n° 41.
Tranche unie. Diam. : 0,030.
Coll. P.-Ch. Strœhlin.

N° 43. MAGISTER HULDRICUS ZWINGLI Buste du réformateur à droite, vêtu et coiffé comme précédemment, le tout dans un grènetis.

℞. En dix lignes entourées d'un grènetis : LUCE | EVANGELII | III. SÆCUL. | PURE | CONSERVATA | VOTA PUBLICA | CHRISTO | DECRETA | TIG · CAL · IAN · | 1819

Tranche cordonnée. Diam. : 0,021. Or. Poids : 3,50. Valeur d'un ducat.

Musée de la Chaux-de-Fonds. — Musée de Winterthur. — Collection P.-Ch. Strœhlin. — L'exemplaire de Chaux-de-Fonds pèse 3,40 ; celui de Winterthur a un diamètre de 0,020 et pèse 3,45.

(Henseler, p. 23, n° 8.)

N° 44. Frappe en argent du n° 43.
Tranche cordonnée. Diam. : 0,021. Poids : 3 gr.
Cabinet des médailles de la ville de Genève. — Musée de Winterthur. — Collection P.-Ch. Strœhlin. — Ma collection.

(Henseler, p. 22, n° 5.)

N° 45. Semblable au n° 43, sauf le grènetis de la bordure un peu différent.

℞. En huit lignes entourées d'un grènetis : AUF | DIE FEYER | DER | REFORMATION | AM I. IENNER | 1819 | ★ | ZURICH

Tranche cordonnée. Diam. : 0,021. Or. Poids : 3,45.
Collection P.-Ch. Strœhlin.

N° 46. Frappe en argent du n° 45.
Tranche cordonnée. Diam. : 0,021. Poids : 3,45.
Musée de la Chaux-de-Fonds. — Collection P.-Ch. Strœhlin. — L'exemplaire de la Chaux-de-Fonds pèse 3,25.

(Henseler, p. 24, n° 9.)

N° 47. ULRICH — ZWINGLI Buste du réformateur à droite, vêtu et coiffé comme précédemment, coupant la légende.

℞. En cinq lignes : III | FEYER | DER REFOR | MATION | JAN. 1819

Tranche unie. Diam. : 0,014. Argent. Poids : 1,50.

Cabinet des médailles de la ville de Genève. — Musée de Winterthur. — Collection P.-Ch. Strœhlin. — Ma collection.

N° 48. Semblable au n° 47. La tête du réformateur est un peu plus allongée.

℞. Semblable au n° 47. Les lettres de l'inscription sont un peu plus épaisses et larges.

Tranche unie. Diam. : 0,014. Argent. Poids : 1,50.

Musée de Winterthur.

N° 49. Croix latine trefflée à l'intersection des bras de laquelle se trouve une minuscule médaille.

Légende : *Bras horizontaux*. Gauche en deux lignes : ULRICH | G . 1484 Droit en deux lignes : ZWINGLI | G . 1531 *Bras verticaux*. Supérieur : 3 . JUBIL Inférieur : D . REFORM . 1819 . L'intersection des bras est occupée par le buste du réformateur, vu de droite, vêtu et coiffé comme précédemment.

℞. Les bras horizontaux sont occupés par trois étoiles à six rais, de même que le bras supérieur vertical ; le bras inférieur vertical compte quatre de ces étoiles, le tout dans un filet qui suit le bord de la pièce. Revers de la médaille centrale : dans une couronne formée de deux branches de feuilles de chêne une étoile à six rais plus grande que celles des bras.

Longueur : 0,0425. Largeur : 0,036. Argent doré. Poids : 4,50.

Collection P.-Ch. Strœhlin.

Existe également en argent du poids de 3,75.

Musée de Winterthur. — Collection P.-Ch. Strœhlin.

N° 50. Anépigraphe. Buste du réformateur à droite, vêtu et coiffé comme les précédents.

℞. Anépigraphe. Dans une couronne formée de deux branches de chêne une étoile à six rais. Forme le motif central du bijou précédent et en est une refrappe.

Tranche unie. Diam. : 0,012. Argent. Poids : 1,45.

Musée de Winterthur. — Collection P.-Ch. Strœhlin. — L'exemplaire de Winterthur pèse 1,25.

N° 51. ULRICH ZWINGLI DER REFORMATOR A l'exergue ★ Dans un cercle cordonné le buste du réformateur à droite, vêtu et coiffé comme les précédents.

℞. ALLE SICHERHEIT DER SEELE IST DAS INNIGE VERTRAUEN AUF GOTT A l'exergue ★ Dans un cercle cordonné entre deux branches de laurier en sept lignes : ZUR | ERINNERUNG | AN DIE | 400JÄHRIGE | JUBELFEIER | 1 . JAN . 1884 | ★

Tranche unie. Diam. : 0,0395. Etain.

Collection P.-Ch. Strœhlin.

N° 52. ULRICH ZWINGLI DER REFORMATOR A l'exergue ★ Dans un cercle, le buste du réformateur à droite, vêtu et coiffé comme les précédents ; le tout entouré d'un grènetis.

℞. Légende : 1 . JAN . 1884 Dans une couronne formée de deux branches de laurier en quatre lignes : ZUM | 400JÄHRIG . | JUBILÄUM | ★ Le tout entouré d'un grènetis.

Tranche unie. Diam. : 0,0245. Bronze.

Collection P.-Ch. Strœhlin.

Je décris sous le numéro suivant une médaille du réformateur Bullinger, parce que le nom de Zwingli se trouve dans une des légendes.

N° 53. M . HENRICVS . BVLLINGERVS . Buste du réformateur vu de face légèrement à droite, en costume ecclésiastique.

℞. En dix lignes : MDIV | NATVS | BREMOGARDI | MDXXXI | SVCCESS · ZVINGLII | PASTOR TIGVRINVS | ANNIS XLIV | OBIIT | MDLXXV | ÆT LXXI

Tranche unie. Diam. : 0,036. Argent. Poids : 22 gr.

Gravée par Hans-Jacob Gessner à l'occasion de la fête du jubilé de la Réformation de 1749.

Musée de Berne. — Musée de Winterthur.

(Haller, n° 159. — Henseler, p. 22, n° 3. — B. Reber, *Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie,* n° 80, pl. VIII, n° 28, dans *Revue suisse de Numismatique,* 1re année, 1891.)

Je serais reconnaissant à ceux de nos collègues qui pourraient compléter la présente liste, soit en ajoutant quelque numéro, soit en rectifiant les renseignements bibliographiques et descriptifs donnés d'après divers auteurs, ou en me faisant part de ceux qui n'ont pu être indiqués.

H. Cailler.

QUATRE

PROJETS DE MÉDAILLES GENEVOISES

1706-1707

La constitution des pouvoirs politiques à Genève, au commencement du siècle dernier, était restée la même depuis un grand nombre d'années et ne répondait plus aux besoins de l'époque. Divers incidents — le procès Vaudenet entre autres — avaient mis en lumière l'omnipotence de quelques familles patriciennes dans le sein desquelles toute l'autorité était concentrée, tandis que la bourgeoisie, qui formait pourtant la majeure partie de la population genevoise, restait étrangère au gouvernement.

A plusieurs reprises, les citoyens avaient manifesté leur mécontentement. Dans les premiers jours de décembre 1706, un mémoire fut adressé au Petit Conseil par l'entremise du Procureur général, pour demander d'établir l'usage des billets dans les élections en Conseil Général, afin de les rendre plus libres et plus sûres (1). Les Conseils opposèrent un refus formel à cette demande si légitime. L'émotion populaire fut alors à son comble; dans le Conseil Général du 2 janvier 1707, François Delachanaz porta à Saint-Pierre (2) les revendications des

(1) Les suffrages étaient alors exprimés à l'oreille d'un secrétaire qui notait le vote sur un registre.

(2) L'église de Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève, dans laquelle avaient lieu les votations et élections.

citoyens, tandis qu'une grande partie de ces derniers entouraient l'Hôtel de Ville. On connait les événements qui furent la suite de cette journée, et qui se terminèrent par l'exil de Delachanaz et l'exécution de Lemaître et de Pierre Fatio.

On voit qu'en 1707 le calme était loin de régner à Genève ; et cependant, peu de temps auparavant, les Conseils se réunissaient en un banquet solennel qui eut lieu à l'Hôtel de Ville le 2 décembre 1706, sous le prétexte de célébrer l'achèvement de la reconstruction d'une partie de cet édifice (1) ; mais il s'agissait, en réalité, de sceller l'union et la bonne intelligence qui existaient entre les Conseils. Les magistrats étaient loin de se douter, à ce moment, de la gravité de la situation et cependant, on était à la veille des événements d'où surgirent cette longue série de troubles qui agitèrent la République pendant tout le XVIIIe siècle.

Cette agape du 2 décembre 1706 fut saluée comme un événement si heureux que l'on songea à en éterniser le souvenir par quelque médaille. Ce sont ces projets de médailles qui font l'objet de la présente notice. Le court préambule historique qui précède était nécessaire pour bien faire comprendre la situation politique à Genève au commencement du siècle dernier.

Voici ce que dit le *Registre des Conseils* (2) au sujet du repas des autorités :

Lundi 15 novembre 1706.

Regal des 200. — M. le Premier Syndic (3) ayant proposé de regaler le Magnifique Conseil des 200, à présent que la Maison de ville est

(1) L'aile qui donne sur la promenade de la Treille, et où se trouve la salle du Grand Conseil ; c'est la partie la plus moderne de cet edifice. La plus ancienne est la tour Baudet, restaurée l'année dernière. La rampe pavée et les arcades intérieures datent de la seconde moitié du XVIe siècle et les faces du nord et du couchant ont été reconstruites de 1617 à 1618.

(2) Archives de l'Etat de Genève.

(3) Noble Jacques Pictet.

achevée, il a été dit que ledit Noble Syndic avec les Nobles Favre syndic, Gautier et de Normandie anciens syndics et Trembley conseiller travaillent incessamment à cette proposition.

Lundi 22 novembre.

M. le Premier Syndic a proposé à ce Conseil, sur le regal public de tout le corps, mentionné sous la date du 15 de ce mois, qu'étant revenu à Nos Seigneurs du Petit Conseil qu'il y a des gens qui blament cette résolution, il étoit à propos de s'entendre là dessus, pour ne rien faire que d'un commun consentement et surtout dans une occasion ou il ne s'agit que de faire conoitre la bonne intelligence et l'union des Conseils; ce regal d'ailleurs ayant déja été préjugé pour être fait après la construction de la Maison de ville : dont opiné il a été dit unanimément, à deux ou trois voix près, qu'en approuvant et agréant l'invitation du Petit Conseil on demeure à la resolution du regal proposé. Et après la prière à Dieu l'assemblée a été congédiée.

Lundi 29 novembre.

M. le Premier Syndic a proposé s'il étoit nécessaire de mettre en chancellerie la disposition des tables dans le regal public de tout le Conseil des 200. Dont opiné il a été dit qu'il étoit inutile et qu'il suffisoit d'appeler lundi au soir chacun dans le rang qui luy a été donné.

Il a été ensuite proposé si le sautier doit être placé en son rang dans quelque table ou bien s'il doit y faire les fonctions de sa charge, et porter les ordres nécessaires, ou faire avec les autres l'office de Maître d'hotel. Dont opiné, le sautier ayant fait entendre qu'il se feroit un très-grand honneur de faire tout ce que le Conseil trouveroit à propos; il a été dit qu'il précède *in habitu* M. le Premier Syndic et qu'ensuite il fasse les fonctions de Maitre d'hôtel.

Jeudi 2 décembre.

Tout le Magnifique Conseil des 200 s'étant assemblé dans la sale basse, entre six et sept heures du soir pour souper ensemble suivant les précédentes délibérations, chacun sachant les ordres qui avoient été donnés sur ce sujet, afin d'éviter la confusion qui est presque inséparable des grandes assemblées; M. le Conseiller Sartoris ayant été chargé d'ailleurs de les faire exécuter; dans cette vuë cinq tables

ayant été préparées pour le festin, trois dans la grande sale des 200, et deux dans la sale voisine, qui sembloient néanmoins ne faire qu'une seule sale, la porte du milieu étant demeurée ouverte et illuminée pendant tout le repas. On commença à monter dans la sale du festin un peu après sept heures, dans l'ordre qui avoit été prescrit; M. le Conseiller Sartoris ayant prié à haute voix M. le Premier Syndic d'aller prendre sa place qui étoit au haut de la table du milieu, M. le pasteur Calandrin et les autres seigneurs du Petit Conseil qui devoient être dans cette table furent aussi appelés ensuite par le Sr Jacob Favre, de même que les Sieurs Auditeurs et Procureur Général et ceux du 200. Ce qui fut ainsi pratiqué à l'égard des autres 4 tables, ou Messieurs les autres Syndics et Lieutenant etoient à la tête, il y avoit dans le haut bout des Seigneurs du Petit Conseil, de Messieurs de la Justice, ensuite les plus agé du 200 suivant leur ancienneté dans le Conseil, et au bas bout de chaque table étoient les plus jeunes. Avant que de se mettre à table M. Calandrin fit la prière, et à la fin du repas il en fit aussi une pour la paix de l'Etat et l'union des Conseils. On fit quatre santés générales, pour Messieurs les Syndics, Petit et Grand Conseil, pour la Venérable Compagnie, pour Messieurs nos Alliés et pour la prospérité de la République. Les deux premières assis et couverts et les deux dernières debout et découverts. Enfin tout s'est passé dans ce repas solennel suivant l'ordre prescrit, et avec une grande démonstration de joye de tous ceux qui y étoient, le dit Seigneur Sartoris ayant exécuté toutes choses avec une très grande exactitude, et sans confusion, aidé par les soins des Sieurs Jacob Favre, Francois Dufour, Jean Trembley, J. L. Buisson, Jean Tronchin et J. L. Chouët.

Ce repas fini à dix heures, chacun s'est retiré avec une extrême satisfaction, et pénétré d'une parfaite reconnoissance des graces que Dieu nous fait de jouïr d'une profonde paix, pendant que presque toute l'Europe est affligée d'une cruelle guerre; désirant d'ailleurs que notre postérité entrant dans les mêmes sentimens, et ayant les mêmes motifs celebre aussi la même fête, qui a paru si agréable au peuple, que la plupart ont pris occasion de se réjouïr, et de manger ensemble ce soir là, et que d'autres en ont témoigné leur joye par des chansons, et par des vers faits sur ce sujet, et d'autres enfin par des médailles.

Deux personnages notables de la République, Spectable Pierre Violier, pasteur de Saconnex, et Jean Louis Chouët,

conseiller, avaient en effet composé des médailles commémoratives de ce repas. Elles n'ont pas été exécutées et il n'en a été gravé que des planches en cuivre. Le tirage de ces planches paraît avoir été lui-même très restreint. Les reproductions qui accompagnent cette notice ont été faites d'après un exemplaire annexé au *Registre des Conseils* de 1706. L'année suivante, Violier modifia un peu ses projets et fit graver une nouvelle planche qui présente quelques variantes avec le premier tirage.

Voici la description de ces projets :

I. *Premier avers* (pl. II, fig. 1). Légende dans une banderole : MENS OMNIBUS UNA EST

Un parterre fleuri d'où s'envole un essaim d'abeilles qui se dirige vers une ruche placée à droite (1).

Deuxième avers (pl. II, fig. 2). Vue de la salle du festin ; les convives sont assis autour d'une table carrée et la salle est divisée en deux parties par un arc soutenu par deux piliers portant chacun les armes de Genève ; la clef de voûte est ornée d'un soleil à face humaine et à rayons alternativement droits et ondulants. Sur l'arc, d'un côté de la clef : DUCENTOS de l'autre : UNIT UNUS (2)

℞. (Pl. II, fig. 3). En neuf lignes, dans un champ uni : DUCENTI | REIP. GENEVENSIS | VIRI PRIMARII | SOLENNE CONVIVIUM, | IN UNANIMIS AD PUBLICA | COMMODA CONSENSUS | SYMBOLUM, AUSPICATO | CELEBRANT | II. Dec. MDCCVI.

Ces trois projets forment, comme on a pu le voir, deux avers pour un revers ; ils sont l'œuvre du pasteur Violier et ont tous trois 0,061 de diamètre.

(1) Au-dessous on lit ce commentaire : *Ecce thymo pascuntur Apes | Mensque omnibus una est.*

(2) Commentaire : *Mutuaque inter se loeti | Convivia curant.*

II (Pl. III, fig. 4). Lég. : CONIVNCTE'

La Concorde et la Justice soutenant chacune d'une main les armes de Genève dans un cartouche. A l'arrière-plan l'Hôtel de Ville. Exergue : HINC SECVRITAS

℞. (Pl. III, fig. 2). En onze lignes, dans un champ uni : REP. GENEV. | DOMI FORISQ · TRANQ · | CIV · AVCT · FORTVN · LOCVPL · ÆDIF · ET PVBL · ET PRIV · ADORN · | ANNON · EXVND · | AMP · CC · VIR · SEN · | IN BASIL · RECENS INSTAVR · | EPVLARI VOLVIT · | IV · N · DEC · AN · MDCCVI · | ET PVBL · FEL · TVM DIV · BENEV · | M · C · C · | I L · C · (1)

Diamètre : 0,057. Ce projet est l'œuvre du conseiller Jean Louis Chouet.

On a dit que ces projets n'avaient pas été exécutés, l'extrait de registre suivant le prouve surabondamment :

4 décembre 1706.

Il a été dit sur les projets de médailles de Spectable P. Violier et de Noble J. L. Chouët sur le regal des 200, que l'on gratifie celuy-là de trois Louis d'or, et que l'on témoigne à celuy-ci la reconnoissance du Conseil.

Mais le zèle de Spectable Violier pour les médailles ne fut pas ralenti : l'année suivante il reprit, en les modifiant, les projets que nous venons de décrire, et leur en adjoignit un nouveau, que l'on trouve dans le *Registre des Conseils* à la date du 20 juin 1707, avec cette brève mention : « Medaille du S. Pierre Violier sur les mouve-« mens populaires. » En voici la description :

III (Pl. III, fig. 3). Lég. : COMMOTI NON DIMOVENTUR.

(1) *Republica Genevensis, domi forisque tranquilla, Civitatis aucta fortuna locuples, ædificia et publica et privata adornata, annonæ exundata, amplissimus ducentum virorum Senatus in basilica recens instaurata epulari voluit, IV. nonas decembris, anno MDCCVI, et publica fœlicitate tum diu benevolens, magni Consilii consiliaris Johannes Ludovicus Chouet.* — Commentaire au-dessous des figures : *On peut nous émouvoir, mais le temps a venir ; Apprendra qu'on ne peut jamais nous désunir.*

Une main, tenant deux anneaux entrelacés dans l'entrecroisement desquels se trouvent les armes de Genève, blasonnées (1), surmontées d'un soleil rayonnant portant au centre IHS et la devise POST TEN | EBRAS LUX Exergue : S·P·Q·G

℞. (Pl. III, fig. 4). En huit lignes, dans un champ uni : SENATUS | POPULUS QUE | GENEVENSIS | EXCITATOS IN ALMA | REPUBLICA MOTUS | PIE AC FELICITER | COMPONUNT. | M · DCC · VII ·

Diamètre : 0,056 (2).

Voici enfin les modifications apportées aux premiers projets pour les accommoder aux événements de 1707 :

Premier avers. Dans l'exergue, à droite P.V. (Pierre Violier).

℞. En neuf lignes, dans un champ uni : UNIVERSI | REIP. GENEVENSIS | CIVES | MUTUA CONVIVIA, | IN UNANIMIS AD PUBLICA | COMMODA CONSENSUS | SYMBOLUM, AUSPICATO | CELEBRANT | ANNO MDCCVII ·

Deuxième avers. Au lieu de DUCENTOS UNIIT UNUS, UNIVERSOS ÚNIIT UNUS.

Pierre Violier avait fait graver de nouveaux cuivres pour ses médailles ainsi transformées ; ces planches sont accompagnées d'une explication : « Lettre sur le Sujet de

(1) BLAVIGNAC (*Armorial Genevois*, p. 58) dit que « la coloriation au moyen de points « et de hachures, dont une pierre sculptée nous a offert un exemple au siècle précédent, « ne paraît pas avoir été employée sur les armoiries gravées avant 1730, époque de la publi- « cation de la dernière édition de l'*Histoire de Genève*, par Spon ; on voit sur le titre de « celle *in-quarto* une allégorie représentant la Vérité portée sur les ailes du Temps et « tenant l'écusson de la République soigneusement coloriée de cette manière, qui, dès lors, « fut très-souvent en usage » et il ajoute en note : « Les monnaies ne présentent pas les « couleurs avant la fin du dix-huitième siècle ». Ce projet de médaille prouve que cette façon d'indiquer les couleurs était déjà usitée sur les gravures avant la date indiquée par Blavignac.

(2) BLAVIGNAC (*Ibid.*, n°s 17 à 21, p. 317) a décrit ces projets, mais d'une façon trop sommaire et quelquefois incorrecte : il n'a pas décrit tous les projets de spectable Violier.

ces Figures » et le tout forme une brochure assez rare. Violier y fait un récit des événements de 1707 et termine par la description des médailles; nous ne reproduirons ici que cette dernière partie :

Voila ce qui a donné lieu à cette Inscription, que l'on peut rendre en François, *Le Senat et le Peuple de Geneve appaisent, par un principe de pieté & d'amour de la Patrie, & d'une maniere heureuse, les émotions qui s'étoient élevées dans leur chere Republique*, & au Symbole qui l'accompagne, où l'on void deux Anneaux entrelassez l'un dans l'autre, & renfermant entr'eux les Armes de Geneve, avec cette Ame, ou Legende, COMMOTI NON DIMOVENTUR, qui signifie *Encore qu'on les agite, on ne les désunit pas :* Ces deux Anneaux representent le Senat et le Peuple de Geneve, c'est la signification de ces 4. lettres S.P.Q.G. qu'on voit dans l'Exergue, & qui sont empruntées des Romains, qui se désignoient ainsi pendant qu'ils se gouvernerent en Republique; L'Union de ces deux Anneaux met devant les yeux celle qu'il y a entre ces deux Parties qui composent la souveraineté de Geneve; & la Légende fait voir qu'encore qu'on puisse leur causer quelque émotion, elles demeureront cependant toûjours inseparables & bien unies pour leur Bien commun : C'est ce qu'expriment ces vers qui sont au dessous,

On peut nous émouvoir, mais le Temps à venir
Apprendra qu'on ne peut jamais nous désunir.

On peut aussi appliquer à ce sujet l'autre Inscription, qui se peut traduire, *Tous les Citoiens et Bourgeois de la Republique de Geneve, pour temoigner leur parfaite union pour le bien Public, se regalent mutuellement, l'An 1707.* & les deux Figures qui l'accompagnent, dont l'une represente des Abeilles qui cueillent des fleurs sur un Parterre, d'ou elles se rendent ensuitte dans une même Ruche pour y faire leur miel, & qui a cette Legende MENS OMNIBUS UNA EST, c'est à dire, *Elles vivent dans une parfaite union :* Car l'on peut dire que comme les Abeilles travaillent en commun à faire leur miel, & qu'elles composent une espece d'Etat, dont le Gouvernement consiste dans un Amour mutuel, & dans une Distribution bien reglée des Emplois, avec un Ordre et un Concert aussi parfaits qu'entre des Esprits qui conspirent à l'execution d'un même Dessein : De même les Citoiens et Bourgeois de Geneve, quelques differents emplois qu'ils aient, sont liez par un

Amour mutuel, & rapportent unanimement au Bien Public ce qu'ils ont de Connoissance, de Prudence, d'experience, de force & d'industrie.

L'autre Figure est une Table ou plusieurs personnes mangent; ce qui représente par un seul Festin tous ceux qui se sont faits pour témoigner la Joie qu'a produit le retour de la bonne Intelligence entre les Membres de cet Etat; Ce qui est exprimé par ces paroles du Poëte,

Mutuaque inter se læti conviria curant.

qui signifient, *Ils mangent avec joie les uns avec les autres :* On peut même remarquer dans cette Figure un symbole, savoir une Arcade soutenue par deux Pilastres avec les Armes de Geneve, dont la Clé, qui la ferme et qui la lie, est ornée d'un Soleil, qui est le cimier de ces Armes; avec cette Legende UNIVERSOS UNIT UNUS, c'est à dire *Un Seul les a tous unis.*

Cette Arcade represente la Republique de Geneve qui est soutenue par le Senat & par le Peuple, comme par deux Colomnes, et la Clé represente la Protection Divine, comme l'indique le Soleil, l'Emblème la plus ordinaire de Dieu, qui les entretient & qui les conserve tous ainsi bien unis (1).

Pierre Violier, pasteur à Dardagny, puis au Petit-Saconnex, de 1697 à 1713, mourut à Genève en 1715 (2). Il s'occupait surtout de géographie : En 1701, le Conseil le gratifie de quatre louis d'or pour son *Introduction à la géographie universelle* (3); en 1704, il est autorisé à faire une leçon publique par semaine de sphère et de géographie et, plus tard, on le charge d'établir, avec M. Fatio de Duilliers, une carte du territoire de Genève et des bailliages voisins, pour le prix de cinquante écus blancs chacun.

Violier collabora, en 1701, à la médaille dite de *la*

(1) Le manuscrit 113 des Archives de Genève, qui est formé en majeure partie par des relations des troubles de 1707, contient aussi une copie de cette lettre et un croquis des médailles, fait très grossièrement à la plume.

(2) Il était né le 6 août 1649.

(3) Genève, 1704, in-24. Nouv. éd. de même format en 1724. — On a encore de lui : *De multiplici geographiæ usu ac præstantia*, Genève, 1704, in-4. *Remarques sur la géographie en vers*, Genève, 1709, in-4. *De artificiali geographiæ objecto, id est de artis operibus ad hanc disciplinam pertinentibus*, Genève, 1714, in-4.

Truite (1) ; ce fut peut-être le succès obtenu par cette pièce qui l'engagea plus tard à en composer d'autres. Nous avons de lui, outre les pièces ci-dessus décrites, quelques autres projets sur le retour de la Principauté de Neuchâtel et Valangin au Roi de Prusse (1707) (2) ; sur la réunion des royaumes d'Angleterre et d'Ecosse (1707) (3), et à l'occasion d'un banquet donné en 1713 par la Vénérable Compagnie des Pasteurs (4).

Quant à Jean Louis Chouët, auteur du projet n° II, il ne paraît pas en avoir composé d'autres. Sa carrière fut entièrement consacrée au service de la République : membre du Conseil des Deux-Cents depuis 1704, il devint plus tard syndic et mourut en 1756.

Il est très regrettable que ces différentes pièces n'aient jamais été exécutées, elles auraient sans doute augmenté l'œuvre déjà si riche et si remarquable des Dassier, et la belle série des médailles genevoises du XVIIIe siècle compterait quelques raretés de plus.

A. Cahorn.

---

(1) Haller, n° 1910. Cette médaille a également été publiée par Blavignac, *Armorial Genevois*, n° 219, et par M. le Dr Geigy, dans le *Bulletin de la Société suisse de Numismatique*, 6me année, 1887, p. 153.

(2) Haller, n° 2087.

(3) *Registre des Conseils*, avril 1707.

(4) Blavignac, n° 53.

MÉLANGES

Triens mérovingien de Gredaca. — M. l'architecte H. Junod, de Genève, nous communique une monnaie mérovingienne trouvée le 14 avril 1869, dans un jardin du chemin des Petits-Philosophes (à Plainpalais, commune suburbaine de Genève). Voici la reproduction en grandeur naturelle de cette pièce et sa description :

ꝶREDACA FIT
(Gredaca fit.)
Buste diadémé, à droite.
℟. CONTVLO MON (puis les pieds de sept jambages de lettres).
(Contulo monetario.)
Croix sur un degré, accostée des lettres Ƨ et II, le tout dans un cercle perlé.

Tiers de sou d'or blanc. Diam. moyen : 0,012. Poids : 1,18 ; la pièce a été inégalement rognée.

Il ne s'agit pas d'une monnaie nouvelle, mais bien d'une variété inédite d'une pièce déjà publiée. M. Maurice Prou a donné, dans son remarquable catalogue des *Monnaies mérovingiennes* du Cabinet de France (1), cinq tiers de sou d'or de Gredaca et il a très judicieusement identifié cette localité avec Graye-et-Charnay, village peu important aujourd'hui du département du Jura, qui dépendait jadis de la Civitas Lugdunensium. Les cinq triens de la Bibliothèque nationale appartiennent tous au même monétaire, Santolus ou Contolus,

(1) Paris, 1892, in-4, nos 118 à 122, p. 29 et 30.

qui signe tantôt ƧANTOLO, tantôt CONTOLO ; c'est le même qui a frappé la pièce décrite plus haut, en signant CONTVLO ; cette forme se retrouverait peut-être aussi sur les triens décrits par M. Prou — les n°s 119 à 121 du moins — si leurs légendes de revers étaient complètes. Le type général se rapproche également des mêmes n°s 119 à 121, le poids rappelle celui des n°s 119 (1,24) et 121 (1,15). La variante principale gît, en somme, dans la façon d'écrire le nom du monétaire, mais si peu importante soit-elle, elle vaut la peine d'être signalée. On sait, du reste, avec quelle facilité les Mérovingiens substituaient l'U à l'O.

Ni M. J.-A. Blanchet (1), ni MM. Engel et Serrure (2), ni M. de Belfort (3) n'ont identifié le nom de lieu Gredaca ; ce dernier l'appelle, on ne sait trop pourquoi, Gradicum. M. de Ponton d'Amécourt (4) attribuait les monnaies de Gredaca à Gray (Haute-Saône).

Quant aux lettres Ƨ (S retournée) et I I du revers, il faut y voir, non une indication de valeur, mais une simple imitation du type monétaire d'Izernore, qui porte I S (ou Ƨ I) initiales d'Isarnodero ; les triens d'Arinthod (Argentao) et Gizia (Gaciaco) ont également des lettres semblables au revers (Ƨ I I, Ƨ I ou I I S) et l'on doit attribuer cette imitation à la proximité des ateliers de Graye, d'Arinthod et de Gizia de celui, plus important, d'Izernore (5). J. M.

Le prix Duchalais attribué à M. Prou. — Sur la proposition de M. Maximin Deloche, rapporteur, le prix Duchalais a été accordé par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres (séance du 21 mars), à M. Maurice Prou, pour son catalogue des *Monnaies mérovingiennes* du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale (Paris, 1892, in-4). La commission était composée de MM. Deloche, Schlumberger, de Barthélemy et Müntz. Nous félicitons sincèrement M. Prou de la distinction dont il est l'objet.

Cours de numismatique à la Sorbonne. — L'enseignement de la numismatique a fait son entrée à la Sorbonne. C'est à M. Théodore Reinach que l'on doit cette précieuse innovation ; son

(1) *Nouveau manuel de Numismatique du moyen âge et moderne*, t. I, p. 67.
(2) *Traité de Numismatique du moyen âge*, t. I, p. 132.
(3) *Description générale des monnaies mérovingiennes*, t. II, p. 96 et 97.
(4) *Ibid.*, p. 97.
(5) M. Prou, *op. cit.*, p. LXXIV.

cours — cours libre — a commencé le 15 janvier, devant un auditoire nombreux et choisi, et a comporté dix leçons. Il n'y avait pas eu, à Paris, de cours de numismatique officiel, depuis les conférences des Raoul-Rochette, des Beulé et des François Lenormant à la Bibliothèque nationale. Les leçons de M. Reinach ont porté, cette année, sur l'*Histoire de la Grèce par les monnaies*, et l'on espère qu'elles serviront à démontrer la nécessité de la création d'une chaire de numismatique.

France. La frappe des monnaies en 1893. — L'administration des monnaies a frappé, l'année dernière, 17,592,384 pièces de monnaies d'une valeur nominale de 60,812,105 fr. 98, se récapitulant ainsi :

Nationalités	Nombre	Valeur nominale
France	5,817,168	51,143,160 —
Tunisie	1,070,619	749,094 15
Indo-Chine	4,311,276	4,980,207 09
Vénézuela	1,500,000	1,000,000 —
Guatémala	90	147 64
Maroc	4,645,223	2,889,895 50
Grèce	248,008	49,601 60

France. — Monnaies d'or ; 2,547,168 pièces de 20 francs, valant 50,943,360 fr. Il a été refondu, en outre, 179,159 pièces de 20 fr. légères, représentant une valeur nominale de 3,583,180 fr.

Monnaies de bronze ; 1,120,000 pièces de 10 centimes, 1,600,000 de 5 cent., 250,000 de 2 cent., 300,000 de 1 cent., soit au total 3,270,000 pièces valant 200,000 fr.

Il n'a été frappé aucune pièce d'argent pour la France.

Tunisie. — 34,756 pièces d'or de 20 ou 10 fr., valant 694,320 fr. ; 2000 pièces d'argent de 2 fr., 1 fr. et 50 cent., valant 1800 fr. ; 1,033,863 pièces de bronze de 10 et 5 cent., valant 749,094 fr. 15.

Indo-Chine. — 1,594,723 pièces d'argent, piastres, $^{20}/_{100}$ et $^{10}/_{100}$ de piastre, valant 4,869,977 fr. 28 ; 2,716,553 pièces de bronze, $^{1}/_{100}$ de piastres et sapèques, valant 110,229 fr. 81.

Vénézuéla. — Pièces d'argent, bolivars et $^{58}/_{100}$ de bolivar.

Guatémala. — Pièces d'essai, en argent, de 1 peso, 4 et 2 reales, 1 real, $^{1}/_{2}$ et $^{1}/_{4}$ de real.

Maroc. — Pièces de 5 et 2 onces $^{1}/_{2}$, de 1 once, de $^{1}/_{2}$ once, en argent.

Grèce. — Pièces de nickel de 20 cent. ; ce sont les premières d'une

fabrication de 12 millions de pièces de nickel (1 million en pièces de 20 cent., 300,000 fr. en pièces de 10 cent., 200,000 fr. en pièces de 5 cent.).

France. La médaille coloniale. — En exécution de l'art. 75 de la loi de finances du 26 juillet 1893, le gouvernement français a fait exécuter une nouvelle médaille militaire qui sera remise aux troupes de la marine et de l'armée de terre ayant pris part à des expéditions coloniales pour lesquelles aucune médaille spéciale n'a été frappée. La liste de ces campagnes a été fixée par un décret du 6 mars 1894.

Voici la description de cette médaille :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Buste, casqué et lauré, de profil à gauche, de la République.

℞. MEDAILLE COLONIALE

Trophée formé d'un globe terrestre posé sur une ancre, deux canons, deux haches, deux sabres, six drapeaux et deux branches de laurier en sautoir. Bélière avec ruban à raies blanches et bleues. Diam. : 0,030. Argent.

La médaille a été dessinée par M. Saulnier de la Pinelais, ancien capitaine de frégate, et gravée par M. Lemaire ; la frappe en est exécutée à la Monnaie de Paris.

Allemagne. Frappe de monnaies d'argent. — Les districts industriels des provinces saxonnes et rhénanes se plaignant depuis longtemps de la pénurie des monnaies divisionnaires d'argent dans leurs régions, le chancelier de l'empire vient de décider la frappe et l'émission de 11 millions de marks en pièces de 5 marks, de 7 millions en pièces de 2 marks et de 4 millions en pièces de 1 mark. Cette mesure a été prise conformément à l'art. 4 de la loi monétaire allemande qui autorise l'augmentation de la circulation des pièces d'argent, proportionnellement à l'augmentation de la population constatée par les dénombrements périodiques officiels. Or, d'après le dernier recensement, le gouvernement était en droit de frapper plus de 22 millions de marks de pièces d'argent.

Une médaille de Paracelse. — M. F.-P. Weber a publié, dans la *Numismatic Chronicle* (1), une médaille, inconnue jusqu'ici,

(1) Londres, 1893, p. 60 et suiv.

relative à Paracelse; elle paraît d'un travail énergique et n'est malheureusement pas signée. En voici la description :

· THEOPHRASTVS · ||| PARACELSVS · A° · 1541 ·

Buste légèrement de trois-quarts à droite, partageant la légende; Paracelse a la tête nue et le crâne dégarni; il est vêtu d'un manteau à manches collantes à l'avant-bras, ouvert au col sur une chemise serrée par un cordon; de l'ouverture s'échappe une sorte d'amulette. La main droite est appuyée sur la garde et la gauche sur le pommeau d'une épée à quillons droits.

R̄. Uni.

Diam. : 0,077. Etain.

On sait que Aureolus Philippe Theophraste Bombast de Hohenheim, dit Paracelse, était né à Einsiedeln, probablement en 1493; c'est donc d'une médaille suisse qu'il s'agit ici. Certaines estampes, que M. Weber a reproduites et avec lesquelles il a comparé sa médaille, représentent le célèbre médecin dans la même attitude. Paracelse est mort en 1541; la médaille a été exécutée cette année même et elle est intéressante à ce point de vue.

Variétés du jeton officiel du tir fédéral de Schwytz, 1867. — On connaissait jusqu'ici deux variétés de ce jeton qui ont été décrites par M. Arnold Robert dans son travail sur : *Les tirs fédéraux de la Suisse et leur numismatique officielle* (1).

La maison P. Strœhlin et Cᵉ, de notre ville, ayant acquis récemment le stock des jetons du tir fédéral de 1867, a trouvé 8 variétés nouvelles dont la description intéressera peut-être les collectionneurs suisses.

Voici les deux types déjà connus :

1. · EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST ·

En sens inverse : 1867

Croix bordée rayonnante, sur la branche horizontale de laquelle on lit, en lettres incuses, SCHWYZ

(1) *Revue suisse de Numismatique*, 1ᵉʳ année, 1891, p. 305 et pl. XXI, nᵒ 8 et XXII, nᵒ 1.

℞. Ecu aux armes du canton de Schwytz, posé sur un trophée formé d'un faisceau de licteur posé en pal et sommé d'un chapeau de tireur, de deux carabines en sautoir et d'une branche de laurier et d'une branche de chêne.

2. Diffère du précédent par la croix plus petite qui laisse un plus grand espace libre entre elle et la légende ; le mot SCHWYZ est par conséquent plus petit aussi. L'espace entre les deux mots de la légende est plus grand ; il suffirait à loger une lettre de plus (1) ; le second mot, au lieu de finir exactement dans l'alignement du millésime, remonte un peu vers le centre.

℞. Ecu moins large portant 28 raies de gueules au lieu de 24. Chapeau plus grand. La branche de chêne a 3 glands au lieu d'un, et celle de laurier a 15 feuilles larges au lieu de 9 plus lancéolées.

L'examen des dix variétés permet de constater que six coins ont été gravés pour l'avers et quatre pour le revers, mais il n'est pas possible de fixer la chronologie de ces coins, qui ont été employés indistinctement et sans doute concurremment. Voici la description des huit variétés inédites.

3. Participe du n° 1 par la grande croix et le mot SCHWYZ en grands caractères, et l'alignement quasi-régulier de la légende, et du n° 2 par l'espace (plus grand encore) qui existe entre les deux mots de la légende. Ce coin a une cassure au bord à droite, à la hauteur de la branche horizontale de la croix ; un seul exemplaire de cet avers a été trouvé sans la cassure.

℞. Comme au n° 1.

4. Pas de point au commencement et à la fin de la légende et espace entre les deux mots comme aux n°s 2 et 3. Alignement de la légende rappelant un peu le n° 2. Grande croix, plus massive que les précédentes ; le Z du mot Schwyz retourné.

℞. Comme aux n°s 1 et 3.

(1) Cela n'est pas parfaitement bien rendu dans le cliché, non plus que le défaut d'alignement de la date et de la légende.

5. Comme au n° 2.

℞. Ecu plus étroit encore que celui du n° 2, portant 16 raies de gueules plus espacées à senestre qu'à dextre et chargées d'un point au centre; 9 minces feuilles de laurier disposées autrement qu'au n° 1, 7 feuilles de chêne.

6. Comme au n° 3.

℞. Comme au n° 5.

7. Pas de point au commencement de la légende et, à la fin, un petit quintefeuille. Alignement de la légende à peu près correct, très petit espace entre les deux mots. Croix de dimension intermédiaire entre celles des n°s 1 et 2.

℞. Comme aux n°s 1, 3 et 4.

8. Comme au n°s 3 et 6.

℞. Ecu étroit portant 25 raies de gueules et 2 points au centre; 9 feuilles de laurier disposées encore différemment, 8 feuilles de chêne.

9. Le coin le plus correctement gravé de la série; il se rapproche de celui des n°s 2 et 5, mais en diffère par la légende bien alignée avec le millésime et la croix un peu plus massive.

℞. Comme au n° 2.

10. Comme au n° 1.

℞. Comme au n°s 2 et 9.

Les dix variétés sont de la même grandeur et possèdent toutes des grènetis (plus ou moins espacés) sur leurs deux faces.

Dans l'ordre numérique des exemplaires, ces jetons doivent être classés ainsi, le n° 6 étant le moins nombreux : 6, 10, 8, 7, 4, 9, 5, 3, 2 et 1.

Les écus de tirs fédéraux, portant l'indication : 5 fr., doivent-ils être considérés comme des monnaies ou des médailles ? — Nous pensons intéresser, non seulement les numismates, mais encore les nombreux possesseurs d'écus de tirs fédéraux, en leur exposant la manière de voir de la Caisse fédérale au sujet de la valeur monétaire de ces écus.

Il ne s'agit évidemment que des écus qui portent l'indication : 5 fr., les autres, ceux qui n'ont aucune indication de valeur, ne pouvant être considérés autrement que comme des médailles.

Notre collègue, M. F. Haas, a estimé que les écus de tirs fédéraux avec valeur indiquée devaient passer pour des monnaies et il a donné,

à l'appui de sa thèse, d'excellentes raisons auxquelles nous renvoyons le lecteur [1].

La Caisse fédérale, au contraire, n'admet pas que ces écus soient autre chose que des médailles. Une maison de notre ville qui lui avait demandé à échanger des écus de tirs contre des pièces de cinq francs ayant un cours incontesté, en se basant sur les faits suivants :

1° Que ces écus portent la mention : 5 fr. ;

2° Qu'ils ont été frappés avec l'autorisation de la Confédération et à l'Hôtel fédéral des monnaies ;

3° *Que précédemment, dans les années 1850 et suivantes, quand la Confédération a retiré les anciennes monnaies, elle a échangé, comme d'autres pièces de 40 batzen, les écus des tirs fédéraux de Coire et de Glaris qui portaient la mention : « 4 Schweizerfranken » pour les premiers et « 40 batzen » pour les seconds,* a reçu la réponse suivante que nous insérons sans commentaire :

« Nous regrettons de ne pouvoir répondre affirmativement au désir « exprimé dans votre lettre du 20 courant ; mais l'administration fédé- « rale s'est toujours refusée à reconnaître le caractère de monnaies « aux écus de tir, qu'elle ne considère que comme médailles. Depuis « le tir de Berne (1885), la Monnaie a même refusé de frapper de ces « écus portant l'indication de 5 francs.

« Une autre raison pour que nous refusions de recevoir ces médailles, « c'est que les comités des tirs de Fribourg et de Lugano en ont fait « frapper des quantités considérables, bien au-dessus de leurs besoins, « et s'en sont servis pour payer leurs fournisseurs, afin de réaliser un « bénéfice sur l'argent. Vous comprendrez que nous ne pouvons pas « accepter comme monnaies des écus de tir frappés en concurrence « avec le fisc fédéral.

« Agréez, etc. *(Signé)* « Caisse d'Etat fédérale,
« Boell. »

Médailles de maîtrise des tirs fédéraux suisses. — Dans leur dernière assemblée à Olten, les délégués de la Société fédérale des carabiniers ont décidé qu'à partir du prochain tir fédéral à Winterthour, en 1895, et pour les tirs suivants, il sera décerné un nou-

(1) *Revue suisse de Numismatique*, 3me année, 1893, p. 354.

veau genre de prix, sous la forme de médaille de maîtrise de tir. Ces médailles ne pourront être obtenues par un même tireur qu'à un seul exemplaire, soit au tir à la carabine, soit au tir au revolver. Elles seront délivrées à ceux qui auront obtenu les meilleurs résultats aux bonnes cibles et aux dix ou vingt premiers tireurs (le nombre n'est pas encore fixé), aux séries des cibles tournantes. Des coins spéciaux pour ces médailles seront gravés à la suite d'un concours entre graveurs suisses; une des faces restera la même pour tous les tirs, le revers étant spécial à chaque tir fédéral, contiendra, au centre, un cartouche où le nom du tireur sera gravé. Ces médailles resteront ainsi de véritables raretés numismatiques. Les exemplaires non décernés ne seront jamais mis dans le commerce. Les nouvelles médailles seront en argent. Une proposition des délégués neuchâtelois de frapper un exemplaire en or pour le roi du tir (le premier des séries aux cibles tournantes), a été renvoyée à une prochaine assemblée. Concurremment avec ces médailles de prix on continuera à délivrer des médailles de primes en argent et en bronze à toutes les cibles, comme précédemment. Les médailles de primes en or ne pourront à l'avenir être obtenues qu'une seule fois par chaque tireur et seulement aux bonnes cibles.

Quelques prix de monnaies suisses. — Nous relevons les prix suivants, atteints dans une vente qui a eu lieu à Munich, du 6 au 10 novembre 1893, par les soins de M. Otto Helbing :

Bâle, ducat 1640 (Haller 1615).....	235	marks.
St-Gall, thaler 1563 (H. 1817).....	165	»
Genève, demi-thaler 1621 (Demole 442)..	170	»
Lucerne, double-thaler large 1699 (H. 1086)	245	»
Constance, goldgulden s. d., inédit.....	215	»
Thann, thaler 1556 (Engel 20).....	200	»

Et dans une vente dirigée par MM. Hamburger, au mois d'avril de cette année :

Evêché de Coire, Ulrich de Federspiel, dix ducats 1720, 2600 marks (3582 fr. avec les frais et commission).

Evêché de Lausanne, Sébastien de Montfaucon, teston s. m., 1230 marks (1695 fr. avec frais et commission).

A la vente de la collection Friederich, à Dresde, dirigée par M. Bruno Salomon le 14 novembre 1893, un thaler de Zoug, de 1565, a atteint 325 marks, et un thaler de Lucerne, 1557, 720.

Musée national suisse à Zurich. — La Commission du Musée national a envoyé aux gouvernements cantonaux une circulaire les invitant à faire peindre leurs armoiries sur verre, pour orner l'une des salles du Musée. Cette mode de demander leurs armes aux villes ou aux états alliés ou amis était très répandue jadis et c'est grâce à elle que la peinture sur verre atteignit en Suisse, un haut degré de perfection. Plusieurs gouvernements ont déjà répondu favorablement et l'on ne doute pas que tous les états confédérés ne suivent cet exemple. On espère que l'ouverture du Musée pourra avoir lieu dans l'automne de 1895.

La collection Gomarin léguée à la Ville de Genève. — M. Gomarin, originaire de Genève, mort à Genève le 15 février 1894, a légué différentes sommes à la Ville et à l'université de Genève, ainsi qu'à la première, une petite collection de monnaies.

Bien que peu importante, cette collection est venue combler différentes lacunes du Cabinet des médailles de la ville de Genève ; elle comprenait 390 pièces, parmi lesquelles se trouvaient peu de raretés. Nous signalerons parmi les 14 pièces d'or de cette collection : Genève, triple pistole, 1771 ; Berne, double doublon, 1797 ; et parmi les pièces d'argent : Genève, 10 francs, 1851 ; Vaud, écu français contremarqué 39 batzen ; Bâle, double thaler (Haller 1476) ; Saint-Gall, 4 kreuzer carré, 1621 ; Zug, écu du tir intercantonal, 1827 ; Zurich, Rathhausthaler ; etc. P. S.

Documents pour l'histoire monétaire contemporaine. — Voici le texte du placard relatif au retrait des monnaies divisionnaires italiennes, affiché dans toute la Suisse par le Département fédéral des Finances :

Publication concernant le retrait des monnaies divisionnaires italiennes.

L'arrangement intervenu le 15 novembre 1893 entre les États de l'Union monétaire latine aux termes duquel l'Italie s'engage à retirer de la circulation des autres États de l'Union, ses pièces d'argent de 2 francs, 1 franc, 50 centimes et 20 centimes, est entré en vigueur le 24 mars 1894.

Suivant le dit arrangement, le délai accordé aux *particuliers* pour se défaire de ces monnaies expirera le 24 juillet 1894 ; les personnes

qui, après l'expiration de ce terme, seront en possession de monnaies divisionnaires d'argent italiennes auront à supporter elles-mêmes la perte résultant de ce fait. Nous portons donc à la connaissance du public ce qui suit :

1° Ainsi que cela a déjà été publié à plusieurs reprises et d'après notre loi sur les monnaies et la convention monétaire, aucun *particulier* n'est obligé d'accepter en paiement des monnaies divisionnaires d'argent étrangères, chacun a donc le droit de refuser des monnaies divisionnaires d'argent italiennes. C'est là le meilleur moyen de se garantir de tout dommage.

2° Par contre, *les caisses publiques de la Confédération* sont tenues, d'après l'article 6 de la convention monétaire latine, de recevoir en *paiement* les monnaies divisionnaires d'argent italiennes, mais seulement jusqu'à concurrence de 100 francs pour chaque paiement. Toutefois, d'après le nouvel arrangement, cette obligation des caisses publiques cessera le 24 juillet 1894. *A partir de ce jour, ces caisses n'accepteront plus les monnaies divisionnaires d'argent italiennes.*

Nous adressons dès lors à toute la population le sérieux avertissement *de faire remettre en paiement aux caisses publiques de la Confédération, avant le 24 juillet 1894,* toutes les monnaies divisionnaires d'argent italiennes qui ne peuvent être renvoyées en Italie par la voie du commerce.

Sont désignées comme caisses publiques tenues d'accepter en paiement jusqu'au 24 juillet 1894 des monnaies divisionnaires d'argent italiennes, mais seulement jusqu'à concurrence de 100 francs pour chaque paiement :

La Caisse d'Etat fédérale, les caisses principales des péages et les caisses des arrondissements postaux, les caisses de l'administration fédérale des poudres, les bureaux des péages, des postes et des télégraphes et les caisses publiques des cantons qui seront désignées à cet effet par leur gouvernement.

En outre, toutes les *compagnies de chemins de fer* et toutes les *compagnies de navigation à vapeur* se sont déclarées prêtes à recevoir en paiement, à leurs guichets, les monnaies divisionnaires d'argent italiennes pendant la période fixée pour le retrait, soit du 24 mars au 24 juillet 1894.

Berne, le 24 mars 1894.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le Département des finances, *(signé)* HAUSER.

La circulaire suivante, adressée à tous les gouvernements cantonaux, sert de commentaire à la pièce précédente :

Comme on demande de divers côtés au Département fédéral des finances, où et dans quelles conditions on peut échanger des monnaies divisionnaires d'argent italiennes, le dit Département a l'honneur de répondre ce qui suit à ces questions :

La publication faite au nom du Conseil fédéral ne prévoit pas pour le moment des caisses ou bureaux pour l'échange des monnaies. Elle commence par rappeler à notre population qu'aucun particulier n'est tenu d'accepter des monnaies divisionnaires d'argent étrangères et que le moyen le plus sûr de se garantir de tout dommage, c'est de refuser ces monnaies dès maintenant. La publication porte ensuite à la connaissance du public que les caisses publiques de la Confédération sont tenues d'accepter *en paiement* les monnaies divisionnaires d'argent italiennes, mais seulement jusqu'à concurrence de 100 fr. pour chaque paiement; que toutefois, d'après l'arrangement conclu à Paris, cette obligation des caisses publiques cessera le 24 juillet 1894 et qu'à partir de cette date ces caisses refuseront aussi les monnaies divisionnaires d'argent italiennes. Donc on n'a pas organisé l'échange proprement dit et les caisses publiques n'accepteront ces monnaies qu'en paiement de droits d'entrée, timbres-poste, remboursements, mandats de poste, etc., et en général que comme moyen libératoire pour toutes les obligations envers les caisses publiques.

On ne pourra organiser un service d'échange proprement dit tant qu'on n'aura pas réussi, par des mesures prises en deçà et au delà de la frontière, à supprimer l'importation spéculative de ces monnaies, importation qui cherche encore toujours de la manière la plus raffinée à rendre nos mesures illusoires et à abuser de nos caisses. Si nous organisions un pareil service dès maintenant, nous encouragerions la spéculation, et le public, au lieu de tenir compte des avertissements et publications, continuerait tranquillement, pendant les quatre mois fixés pour le retrait des monnaies divisionnaires italiennes, à accepter ces monnaies et à les remettre en circulation.

Or, le danger qui en résulterait est d'autant plus grand que l'arrangement conclu à Paris ne prévoit pas une prolongation du terme fixé pour le retrait, attendu qu'à l'expiration de ce délai l'Italie ne sera plus obligée de recevoir ses monnaies divisionnaires d'argent. Il y a lieu d'espérer que, quand l'Italie aura prohibé l'exportation de

ses monnaies divisionnaires, comme elle en a le droit aux termes de l'arrangement, et que les mesures prises par la Suisse pour faire cesser les abus des spéculateurs auront été exécutées, le Conseil fédéral pourra autoriser les caisses publiques à procéder à l'échange des monnaies divisionnaires italiennes. D'ici là, nous ne saurions donner au public d'autre conseil que celui de ne pas accepter des monnaies divisionnaires italiennes dans les transactions entre particuliers et de faire remettre en paiement ces monnaies aux caisses publiques, conformément aux directions contenues dans la publication du Conseil fédéral.

Berne, le 31 mars 1894.

Au nom du Conseil fédéral, etc.

*

En France, l'avis suivant a été affiché :

MINISTÈRE DES FINANCES

Les pièces divisionnaires d'argent du royaume d'Italie de 20 centimes, 50 centimes, 1 franc et 2 francs aux millésimes de 1863 et des années suivantes, cesseront d'avoir cours en France à partir du 25 juillet 1894.

Jusqu'au 24 juillet, elles seront remboursées et reçues en paiement :

A Paris : à la Caisse centrale du Trésor, à la recette centrale de la Seine et chez les receveurs percepteurs des arrondissements.

Dans les départements : aux caisses des trésoriers généraux, des receveurs particuliers, des percepteurs et de tous autres comptables des administrations financières qu'il y aura lieu de désigner.

Fausses monnaies. — Il a circulé, dans la banlieue de Paris, au commencement de mars, des pièces fausses de 5 fr., à l'effigie de Louis-Philippe et au millésime de 1833, sur la tranche desquelles l'inscription : *Dieu protège la France,* a été remplacée par : *Dieu punit la France.*

— Le 19 mars, on a arrêté à Annecy un individu qui émettait de fausses pièces suisses de 20 cent., fabriquées avec le métal de cuillers de cuisine fondues.

— On a arrêté à Genève un nommé S., qui avait inondé la place de pièces fausses de 1 et 2 fr., à l'effigie du roi Humbert et aux millésimes de 1884, 1885 et 1887. Ces pièces étaient très habilement faites et une certaine attention était nécessaire pour les reconnaître.

NÉCROLOGIE

Coubeaux, Hippolyte, numismate belge, † à Bruxelles, le 7 décembre 1893. Il avait réuni une importante collection de jetons des Pays-Bas et de pièces gravées par van Berckel.

(Conf. *Rev. belge de Numism.*, 1894, p. 253.)

Cunningham, le major-général sir Alexander, né à Londres, le 23 janvier 1814, † dans la même ville le 28 novembre 1893 ; il était le doyen des numismates anglais et fils du publiciste écossais, Allan Cunningham. Cunningham partit pour les Indes en 1831 et y resta jusqu'en 1886. Ce fut James Prinsep qui lui inculqua le goût de la numismatique et de l'épigraphie; son premier mémoire, sur des monnaies romaines trouvées dans le Tope de Manikyala, date de 1834. Il fut nommé directeur général du service archéologique de l'Inde, en 1860, à la création de ce service. Cet illustre savant a travaillé jusqu'à sa dernière heure; il forme, avec Prinsep et Norris, un triumvirat qui a présidé à la fondation de l'indianisme. Cunningham avait rassemblé une importante collection de monnaies de l'Inde, qu'il avait l'intention de léguer au British Museum. On a de lui une quarantaine de mémoires de numismatique et de paléographie et un certain nombre d'ouvrages plus ou moins considérables sur l'archéologie, l'architecture et l'épigraphie de l'Inde.

(Conf. *Revue numism.*, 1894, p. 139. *Bull. de Numism.*, 2e vol., p. 121.)

Landry, Ulysse, graveur suisse, né le 15 février 1817, † le 9 avril 1894, à Neuchâtel. Descendant d'une famille de graveurs des montagnes neuchâteloises, il était le frère d'Ami-Jean-Jacques Landry, dont les principales médailles sont, celle de Farel (arg., 0,041) :

GUILLAUME FAREL RÉFORMATEUR. Buste de trois-quarts en robe et bonnet. Signé : A. J. J. LANDRY F.

℞. SANCTIFIE-LES | PAR TA VÉRITÉ; | TA PAROLE | EST LA VÉRITÉ. | St JEAN. XVII. 17. | ——— | 3ME JUBILÉ DE LA RÉFORMATION | À NEUCHATEL. | 1830.— et celle de la Percée du Col des Roches (arg. et br., 0,048) :

MONUMENT DÉDIÉ AU PATRIOTISME PAR LA RECONNAISSANCE

Monument en forme d'autel, entouré à droite d'une palme, à gauche d'une branche de laurier. Sur le monument, sous l'écusson du Locle, en 21 lignes : GALERIE DE 900 PIEDS | EXÉCUTÉE AUX RISQUES DE | DOUZE

CITOYENS DU LOCLE | L'UN D'EUX DIRIGEA CES | TRAVAUX PATRIOTIQUES | LES FRAIS FURENT COUVERTS | PAR UNE SOUSCRIPTION | 1805 | LE LIEUTENANT J. J HUGUENIN | DIRECTEUR NÉ EN 1777 | A. L MATTHEY 1736 | A. HOURIET 1737 | J. F. HOURIET 1743 | D. N. RICHARD 1752 | J. C. DUCROT 1754 | D. F. JEANNOT 1759 | A. SAVOYE 1763 | S. FAURÉ 1766 | P. H. DUBOIS 1766 | D. MATTHEY 1767 | H. COURVOISIER 1767. |

℞. à J. J. Huguenin SON NOM GRAVÉ DANS LE CŒUR | DE SES CONCITOYENS DU LOCLE | PLUS SOLIDEMENT QUE SUR LA | PIERRE, SERA TOUJOURS LIÉ AU | SOUVENIR D'UNE ENTREPRISE | DONT LE SUCCÈS AUGMENTA | LEUR PROSPÉRITÉ. | 1830.

Ulysse Landry, qui ne s'était pas occupé spécialement de la gravure de médailles grava, en 1871, en souvenir de l'entrée de l'armée de l'Est en Suisse, une médaille de bronze dont voici la description (0,050):

PAS DE FRONTIÈRES POUR L'HUMANITÉ

Une femme debout et drapée découvre un médaillon portant un cœur blessé, placé sur un autel à la croix fédérale. Elle a le bras gauche levé vers la devise ci-haut. Derrière elle un soldat français agenouillé au cimetière; à droite sur un rocher 1870-1871, à droite de l'autel une corne d'abondance d'où s'échappent des écus. Signé U^E LANDRY NEUC^L

℞. 80.000 | SOLDATS FRANÇAIS | DE L'ARMÉE DE L'EST | SONT INTERNÉS EN SUISSE | 1ER FEVRIER 1871

Ulysse Landry était le père de notre collègue, l'habile graveur en médailles, Fritz Landry. (W. Wavre, Neuchâtel.)

Liénard, Jean-Félix, conservateur du musée archéologique de Verdun, † dans cette ville le 25 mars 1894; il a publié une monographie de la numismatique verdunoise. (Conf. *Bull. de Numism.*, 2e vol., p. 140.)

Lihotzky, le chev. Erwin von, numismate autrichien, collectionneur de médailles modernes, né en 1819 à Mährisch-Ostrau, † le 11 févr. 1894, chevalier de l'ordre de François-Joseph, membre du « Club der Münz- und Medaillenfreunde, » à Vienne.

(Conf. *Mittheil. des Clubs der Münz- u. Med. Freunde,* 1894, p. 456.)

Roucy, Albert de, numismate français, † à Compiègne le 6 févr. 1894, à l'âge de quatre-vingts ans. (Conf. *Bullet. de Numism.*, 2e vol., p. 140.)

Smits van Nieuwerkerk, Jan-Anthony, numismate hollandais, officier de la Couronne de Chêne, né à Dordrecht le 6 octobre 1820, † le 17 octobre 1893 dans la même ville. Il avait réuni une collection importante de monnaies et de médailles hollandaises; on a de lui un écrit

qui n'a pas été mis dans le commerce : *Beschrijving van den nieuwen eere-of prijspenning van het teekengenootschap Pictura te Dordrecht, met een korte beschrijving van dat genootschap* (Dordrecht, 1864).

(Conf. *Tijdschrift van het nederl. Genoots. voor Munt. en Penningkunde,* 1894, p. 55. *Revue belge de Numism.*, id., p. 68.)

Stuers, le chevalier Gustave-Lambert-Emmanuel-Joseph-Marie de, numismate belge, né à Ypres, le 26 juillet 1829, † à Bruxelles le 6 mars 1894. Le défunt collectionnait tout ce qui concerne l'histoire métallique de sa ville natale et l'œuvre de van Berckel.

(Conf. *Revue belge de Numism.*, 1894, p. 252. *Tijdschrift van het nederl. Genoots. voor Munt. en Pennigkunde*, id., p. 130).

Waddington, William-Henry, né à Saint-Remy-sur-Avre (Eure-et-Loir) de parents anglais naturalisés français, le 11 décembre 1826, † à Paris le 13 janvier 1894. Il fit la plus grande partie de ses études en Angleterre et rentra en France en 1849. Dès 1850, M. Waddington entreprenait un voyage en Orient au cours duquel il commença à rassembler les éléments de sa merveilleuse collection. En 1861, M. Waddington fit, avec M. le marquis de Voguë, un voyage à Chypre, en Syrie et dans le Hauran, voyage dont les deux savants rapportèrent d'abondantes moissons de numismatique et d'épigraphie. Les notes de M. Waddington servirent à la partie épigraphique du *Voyage archéologique* de Le Bas.

M. Waddington se mit alors à préparer un grand ouvrage sur la numismatique de l'Asie Mineure et, en attendant l'achèvement de ce livre, il publia dans la *Revue numismatique* une suite de mémoires qui ont été tirés à part à petit nombre et réunis sous les titres de *Voyage en Asie Mineure au point de vue numismatique* et *Mélanges de numismatique et de philologie.*

M. Waddington entra à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1865 ; il prit une part active à la création du *Corpus inscriptionem semiticarum* et à la fondation de l'Ecole des hautes études. Il fut élu député en 1871, sénateur en 1876, puis appelé au ministère de l'Instruction publique et à la présidence du Conseil ; sa carrière politique a été terminée par les fonctions d'ambassadeur de France, qu'il remplit à Londres pendant dix ans. La politique l'a malheureusement tenu trop longtemps éloigné des études scientifiques.

M. Waddington avait accumulé une grande quantité de matériaux pour l'œuvre qu'il considérait comme le couronnement de sa vie, mais

qu'il n'a pu achever : la description générale des monnaies de l'Asie Mineure. Il avait dépouillé et étudié pour cela toutes les collections imaginables, et l'on doit espérer que ce labeur énorme ne sera pas perdu pour la science ; plusieurs parties du manuscrit sont prêtes, il se trouvera, sans doute, quelqu'un de ses confrères pour y mettre la dernière main et publier ce résultat de cinquante années de travail.

La collection Waddington comprend environ 100 pièces d'or, 1500 monnaies d'argent et 5000 bronzes. Il serait profondément regrettable qu'une collection de cette importance fût dispersée. M. Waddington ne se bornait pas à rassembler le plus grand nombre de pièces possible, il voulait avant tout que ses médailles servent à la solution des nombreux problèmes historiques et géographiques que font naître les fortunes si diverses de l'Asie Mineure.

Voici la liste des travaux de M. Waddington, qui fut un maître incontesté dans le domaine de la numismatique grecque :

Voyage en Asie Mineure au point de vue numismatique, 1 vol. in-8, extrait de la *Revue numismatique*, de 1851 à 1853.

Mélanges de numismatique et de philologie, 2 vol. in-8, extrait de la même revue, de 1856 à 1861.

Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure, de Philippe Le Bas, continué, pour la partie épigraphique de l'Asie Mineure et de la Syrie, par M. Waddington (inachevé).

L'édit du maximum de Dioclétien, 1 vol. in-4, 1864, extrait du précédent ouvrage.

Fastes des provinces asiatiques de l'Empire romain, 1 vol. in-8, 1892, extrait également du *Voyage archéologique* (inachevé).

Mémoire sur la chronologie de la vie du rhéteur Aelius Aristide, dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, t. XXVI.

Numismatique de l'Isaurie et de la Lycaonie, dans la *Rev. num.*, 1883.

Supplément aux Fastes de la province d'Asie, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VI, 1882.

Inscriptions de Tarse, id., t. VII, 1883.

Inscriptions de la Cataonie, id., t. VIII, 1883.

M. Waddington a aussi annoté une partie des *Œuvres de Borghesi*, publiées par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

(Conf. *Revue numism.*, 1894, p. 134. *Ann. de la Soc. franç. de Numism.*, id., p. 53. *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, id., col. 73.)

TROUVAILLES [1]

Annecy. — Une importante trouvaille d'*aurei* a été faite dans la plaine des Fins, au mois de décembre 1893. Ce trésor reposait en pleine terre à un mètre environ de profondeur, aucune enveloppe ne le protégeait et toutes les pièces sont en parfait état de conservation. Les *aurei* sont au nombre de 36, soit : 14 Domitien, 1 Julia Augusta, 9 Vespasien, 7 Trajan et 5 Nerva; ils ont fait l'objet d'un intéressant travail de MM. J. Corcelle et Marc Le Roux, accompagné d'une excellente planche en phototypie exécutée par M. Küss, dans la *Revue savoisienne*, organe de la Société florimontane d'Annecy, n° de janvier-février 1894, p. 21 et suiv.

Ce trésor n'est pas le premier et il ne sera sans doute pas le dernier que la plaine des Fins livrera aux archéologues. Il est seulement à regretter que les ressources du musée d'Annecy ne lui permettent pas de faire l'acquisition de la trouvaille; des reproductions galvanoplastiques dues à M. Sallaz, en ont été faites et déposées au musée.

Chalamont (Ain). — Le défoncement du vieux cimetière de Chalamont que l'on convertit en vigne, a ramené au jour les seize monnaies anciennes que voici :

1. Obole d'Amédée VIII de Savoie.

Ecu de Savoie. + AMEDEVS × COM .

℟. Croix alaisée cantonnée de quatre croisettes. + DE ⁘ SABAVDIE

2. Obole du même.

Ecu de Savoie. + AMEDEVS ⊂ COMES

℟. Croix comme ci-dessus. + DE SABAVDIA.

(1) La rédaction de la *Revue suisse de Numismatique*, désireuse de publier un répertoire aussi complet que possible des trouvailles monétaires, sera reconnaissante à toutes les personnes qui voudront bien lui signaler celles dont elles auront eu connaissance d'une façon quelconque.

3. Obole de Louis de Savoie.

Ecu de Savoie. + LVDOVICVS ✻ (?) DVX .

℟. Le même. + SABAVDIE

4. Fort de Charles Ier.

Ecu de Savoie et deux annelets dessus et dessous. + KAROLVS · DVX · S · B · D · GG .

℟. K gothique et quatre annelets. + PRINCEPS · IN · ITALIA

5. Autre fort du même prince; ne se distingue du précédent que par trois annelets au droit au lieu de quatre, et la légende : + KAROLVS · DVX · SABAVD · G

6. Quart de sol d'Emmanuel Philibert.

Initiales E ✠ F couronne et roses.

℟. Croix de saint Maurice et ⊂ en bas.

7. Quart de Charles-Emmanuel.

C ✠ E couronne et roses; un B au-dessous.

℟. Croix de saint Maurice.

8. Quart du même.

C ✠ C couronne et roses.

℟. Comme le précédent.

9. Liard de François Ier, roi de France.

dans le champ. . . . . SICVS ·

℟. Croix alaisée. . . . . D. . . BEN.

10. Obole anonyme d'un archevêque de Lyon — peut-être du XIIIe siècle.

Petite croix au pied coudé en équerre; PRIMA · S ·

℟. Croix traversante; entre les branches : G | A | L | I

11. Denier d'Aymon ou de Sébastien de Montfaucon.

Ecu écartelé. MONETA LAVSAN .

℟. Croix fleurdelisée. + AVE GRACIA PLENA .

12. Liard de Marie de Bourbon, souveraine de Dombes.

. . . M · P · DOMBAR · D · MONTISP · ; dans le champ, grand M; couronne au-dessus et trois lis.

℟. Croix pattée, évidée et anglée de feuilles. + DNS · ADIVTOR · MEVS .

13. Autre liard de Marie de Bourbon; même type.

14. Liard de Gaston d'Orléans et de Marie de Bourbon.

M et G en monogramme, couronne et trois lis. + GAST · ET · M · SOVV · D · DOMBAR.

℟. DNS · ADIVTOR · NOSTER · 1629. Croix comme ci-devant.

15. Liard de Gaston, usufruitier de Dombes.

G couronné entre trois fleurs de lis; légende .....

℟. Comme ci-dessus.

16. Cette dernière est tout à fait fruste. Il me semble pourtant lire d'un côté ANI ou ADI . . . ; cette version ferait songer à la devise des liards de Dombes, mais je ne puis rien assurer.

Divers objets accompagnaient ces piécettes, entre autres des burettes, un morceau de cire percé, etc. On s'explique difficilement la présence, à l'endroit de la découverte, de monnaies si différentes d'origine et d'époque. F. M.

Congo. — On a trouvé, sur un terrain appartenant à la Société du Haut-Congo, entre Matadi et le ravin Léopold, à un mètre de profondeur, un denier d'argent, passablement corrodé, à l'effigie de l'empereur Adrien (Cohen, 2e éd., t. II, p. 181, n° 904).

(*Rev. belge de Numism.*, 1894, p. 104.)

Corsier (canton de Genève). — Au mois de mars de cette année, en faisant les travaux des vignes, un ouvrier a mis au jour différentes briques romaines, des fragments de ciment et deux monnaies (un denier d'Alexandre Sévère et un petit bronze de Julien II), dans une vigne située vis-à-vis du café Neury. Cette trouvaille de très peu d'intérêt a cependant son importance en ce qu'elle montre que le village romain s'étendait plus au sud qu'on ne le supposait. Toutes les trouvailles romaines ont été faites jusqu'à présent dans des terrains situés au nord et au nord-est du village, entre la propriété de M. Cochet, ancien député, et la route de Genève à Douvaine. Les deux monnaies sont entre les mains de M. Paul-Ch. Strœhlin. P. S.

Courtrai. — Trouvaille de 150 monnaies d'argent contenues dans un pot; ce sont toutes des pièces du XIVe siècle, de Louis de Male.

(*Numism.-sphragist. Anz.*, 1894, p. 26.)

Créchy, près Saint-Germain-des-Fossés (Allier).— Trouvaille de 300 deniers féodaux, la plupart du prieuré de Souvigny.

(*Bullet. de Numism.*, 2e vol.. p. 137.)

Deerlyk (arrondissement de Courtrai). — On vient de trouver

près de l'emplacement de l'ancien château de cette ville, deux petits pots, contenant, l'un environ 15 pièces d'argent de Louis de Male et de divers souverains de l'époque, l'autre 21 pièces d'or : *Flandre*, demi-chaise à l'aigle de Louis de Male (1346-1384) ; lion d'or du même, 5 exemplaires; chaise d'or au lion du même, 2 ex.; *Brabant*, mouton d'or; écu au saint Pierre de Jeanne et Wenceslas (1355-1383), 3 ex.; *France*, mouton de Jean le Bon (1350-1364); royal d'or de Charles V (1364-1380), 4 ex.; *Hollande*, florin de Guillaume V (1346-1359), 3 ex.; *Angleterre*, chaise de Édouard III (1327-1377), frappée en Aquitaine. Parmi les monnaies d'or se trouvaient des boutons d'argent en partie dorés et émaillés, et 2 boucles en argent.

(*Rev. belge de Numism.*, 1894, p. 295.)

Dortmund. — Monnaies d'or et d'argent de cette ville, frappées sous Ferdinand III, trouvées dans une cruche, au mois de mars.

(*Numism.-sphragist. Anz.*, 1894, p. 27.)

Etais (Côte-d'Or). — Des travaux de terrassement que l'on fait en ce moment devant l'église, sur l'emplacement même de l'ancien cimetière, viennent d'amener la découverte d'une monnaie mérovingienne et de plusieurs autres objets, notamment d'une agrafe en bronze et d'une bague avec chaton en verre bleu.

(*Bien public* de Dijon, 9 mars 1894.)

Forbach. — Les fouilles sur le Hérapel, aux environs de cette ville, ont été reprises il y a quelques semaines. On a mis à jour, sur une assez grande longueur, un mur d'abri de l'ancien camp romain. Derrière ce mur, on a trouvé des fondements d'habitation que l'on est occupé à déchausser. Depuis la reprise des travaux, on a fait différentes trouvailles : des monnaies (presque toutes à l'effigie de Constantin), des épingles, des bracelets, des clefs, des outils, des pinces, des ciseaux, etc. On a, en outre, découvert un puits renfermant de l'eau. De nombreuses monnaies ont été retirées de ce puits. Les fouilles ont lieu sous les auspices de M. Huber, de Sarreguemines.

(*Est républicain* de Nancy, 9 avril 1894.)

Gannat. — Des fouilles faites dans le faubourg Saint-Etienne ont amené la découverte de 80 pièces romaines environ, grands bronzes, un moyen et un petit bronze, toutes frustes et recouvertes d'une belle

patine verte; aucune rareté. La plus ancienne est au type de Trajan, la plus récente est à l'effigie d'Alexandre Sévère. Les fouilles continuent. (*Ann. de la Soc. franç. de Numism.*, 1894, p. 54.)

Gapennes (Somme). — Le samedi 3 mars, M. Désiré Bridoux, propriétaire, en mettant un arbre à bas, trouvait au pied de cet arbre une cruche pleine de monnaies. Ce nouveau trésor est assurément contemporain d'un autre trouvé il y a six mois (22 écus d'argent de six livres à l'effigie de Philippe II d'Espagne), mais il est beaucoup plus riche et plus varié. Outre quantité de pièces d'argent et d'or à l'effigie de Philippe Ier qui en forment les deux tiers, il y a des pièces françaises à l'effigie de François Ier, Charles IX et Henri III. Dans les pièces françaises, on distingue surtout une pièce d'or à l'effigie de Louis XII. (*Journ. quot.*)

Hermeton-sur-Biert (arrondissement de Namur). — Une femme de ce village a trouvé dans un chemin creux un petit pot renfermant quelques monnaies, dont la plus récente est un *vlieger* de Charles-Quint, de 1551. Aucune de ces pièces n'est inédite; ce sont :

Angelot d'or d'Édouard IV, d'Angleterre (1461-1483). Florin d'or de Philippe le Beau (1494-1506) pour la province de Namur. Pièces de 4, 2 et 1 réaux d'argent, de Ferdinand V d'Aragon, et Isabelle de Castille (1474-1504). Couronne à la rose de Henri VIII d'Angleterre (1509-1546). Écu d'or de Jeanne la Folle et Charles-Quint. Demi-réal frappé à Anvers. Pièces de d'or de Charles-Quint majeur (1515-1555), 4 pattars, dit *vlieger*, du même, frappées à Dordrecht. En tout 5 pièces d'or et 11 d'argent. (*Rev. belge de Numism.*, 1894, p. 276.)

Kleinschwarzenbach, près Bayreuth. — Cassette contenant 830 monnaies d'argent, probablement des bractéates. (*Numism.-sphragist. Anz.*, 1894, p. 26.)

La Lenk (canton de Berne). — Dans l'hiver de 1893, en creusant une fosse dans le cimetière de cette localité, un fossoyeur a trouvé 19 pièces d'or parfaitement conservées, datant du XIVe siècle. Ces pièces sont, pour la plupart, florentines, avec quelques monnaies papales, impériales, viennoises, etc., mais toutes sont au type de saint Jean-Baptiste. (*Journ. quot.*)

Namur. — Triens mérovingien de Rodez (Aveyron) recueilli à Namur, variété du n° 3927 de la *Description générale* de M. de Belfort. Le monétaire en est *Rosoxus*. (*Rev. belge de Numism.*, 1894, p. 281.)

Roanne. — On a trouvé, parmi d'autres objets romains, dans des fouilles faites rue Saint-Jean, une monnaie consulaire d'Acilius.
(*Journ. quot.*)

St-Georgen, près Bayreuth. — On a trouvé, en creusant les fondations d'un nouvel édifice, un grand nombre de thalers bien conservés, de 1799 à 1803, et d'autres monnaies plus petites en cuivre et en argent. (*Numism.-sphragist. Anz.*, 1894, p. 27.)

Seyssel. — Un cultivateur, nommé Jean Ravoire, vient de trouver, en défonçant un terrain, deux chaudrons de cuivre, l'un recouvrant l'autre, contenant environ 30 kilos de pièces de monnaies romaines impériales et d'autres portant une figure de guerrier armé d'une lance, avec inscriptions indéchiffrables.
(*Ann. de la Soc. franç. de Numism.*, 1894, p. 54.)

Veerle, près Westerloo (province d'Anvers). — Des paysans ont trouvé au commencement de l'année, en arrachant une haie, une assez grande quantité de monnaies d'argent du temps de Philippe IV et d'Albert et Isabelle. (*Rev. belge de Numism.*, 1894. p. 296.)

Vottem, près Liège. — Une femme a trouvé récemment en labourant la terre une médaille bien conservée en bronze argenté, à l'effigie de Charles le Téméraire ; pièce coulée, légèrement retouchée au ciselet, variante d'une médaille du Cabinet de l'Etat belge, décrite dans Van Miéris, t. I, p. 100. Cette médaille a dû être perdue à Vottem quand l'armée bourguignonne, campée sur les hauteurs de Sainte-Walburge, le long de la route de Rocour, ébranlée par l'attaque des six cents Franchimontois, dans la nuit du 29 octobre 1468, se divisa en deux parties au point du jour.
(*Rev. belge de Numism.*, 1894, p. 89, 104 et 280.)

Wiedikon (canton de Zurich). — Des fouilles opérées près de cette localité ont mis au jour des tombeaux allémaniques et romains. A côté des squelettes, on a trouvé divers objets, entre autres un peigne en

corne, deux épées courtes, une monnaie de l'empereur Gallien, ainsi qu'une fibule revêtue d'émail. Les fouilles seront continuées.

(*Journal de Genève,* 30 mars 1894.)

Zelhem. — Un trésor de 433 pièces, comportant 155 espèces différentes, a été trouvé au commencement de février, près de cette localité. Ces monnaies appartiennent pour la plupart à la Hollande, à l'Allemagne septentrionale et occidentale, à la Bohême (1 pièce), à l'Angleterre (4 p.), au Portugal (6 p.), à la principauté de Dombes (1 p.) et à Bologne (1 p.); elles sont toutes de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle et ont fait l'objet d'un important travail de M. Th.-M. Roest.

(*Tijdschrift van het nederl. genoots. voor Munt-en Penningkunde,* 1894, p. 108 et suiv.)

QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTIONS

N° 26. Médaille Foffa. — Pourrait-on me donner quelques détails sur la médaille suivante : + ELVEZIA + La Suisse personnifiée par une femme assise ; elle s'appuie du bras gauche sur un écu aux armes de la Confédération et soutient avec le même bras un faisceau de licteur ; de la main droite, étendue, elle tient une couronne de laurier. Signé au bas A . BOVY . F .

℞. En dix lignes : AL | BENEMERITO ISPETTORE | PAOLO FOFFA | IL CORPO | DELLE GUARDIE FEDERALI | DI CONFINE | NEL IV° CIRCONDARIO | RICONOSCENTE | + | 1873

La figure qui occupe le champ du droit est bien d'Antoine Bovy ; quant aux lettres des légendes, on peut à coup sûr dire qu'elles sont l'œuvre d'un apprenti. Je désirerai savoir : 1° Quel fut le collaborateur malheureux de Bovy ? 2° Quelle bonne action ce Paolo Foffa a pu faire pour mériter un tel témoignage de reconnaissance de la part de ses subordonnés ? et enfin : 3° Si l'on connaît cette médaille frappée en d'autres métaux que le bronze ? H. C.

N° 27. Jeton de mariage. — Un ami venant de Bruxelles m'a rapporté dernièrement le jeton de mariage ci-dessous décrit. Sait-on si les personnages sont des personnages historiques et qui ils sont, et pourrait-on indiquer le plus ou moins de rareté de cette pièce ?

ALBERTVS · ET · ISABELLA · D : G 16 — 14 La date est coupée au trait par un petit ornement un peu fruste (peut-être une main, différent de la monnaie d'Anvers, à ce que je crois). Dans un cercle, sur un ornement formant socle, les bustes affrontés des dits Albert et Isabelle.

℞. IMPERIO · ET OBSEQVIO · Le même petit ornement qu'au droit. Une branche de myrthe entourée d'un serpent se mordant la queue, le tout dans un cercle. H. C.

N° 28. Felschingen. — Quel est cet endroit qui doit se trouver en Suisse ? Il existe des jetons de tir avec l'inscription : SCHÜTZEN-GESELLSCHAFT FELSCHINGEN. Ecu chargé d'une aile de vautour. P. S.

N° 29. Sanctus Venantius. — Nous possédons une médaille de piété, provenant du canton de Lucerne, représentant ce saint agenouillé, la tête nue, cuirassé à la romaine. Y a-t-il des localités suisses sous le patronage de ce saint ? P. S.

N° 30. Essais de pièces de 50 et de 20 centimes, gravées en 1850 par A. Bovet, de Genève, pour la Confédération suisse. — Prière aux collectionneurs qui possèderaient de ces pièces de bien vouloir m'en envoyer une bonne empreinte ou une photographie. P. S.

N° 31. Georges de Chalam. — Quel est ce personnage ? Nous avons entre les mains un méreau à ses armes, les mêmes que celles de Guillaume de Challant, évêque de Lausanne. Est-ce un chanoine de Lausanne ? P. S.

N° 32. Marque : éperon. — Sur quelques pièces frappées par Uri, Schwytz et Unterwald pour les bailliages italiens, se trouve, comme marque, un éperon avec molette à six rais. Connaît-on le graveur ou le maître de monnaie auquel se rapporte cette marque. P. S.

N° 33. Ignaz Heim. — Pourrait-on me donner quelques renseignements biographiques sur ce personnage, compositeur de musique ou chef d'orchestre, dont le portrait figure sur des médailles de fêtes de chant suisses, de Zurich principalement. P. S.

N° 34. B. — Quel est le nom de ce graveur, dont l'initiale se trouve sur les 40 batz, 1813, de Zurich. P. S.

N° 35. Loge Ister. — Nous possédons un insigne maçonnique provenant d'une collection locale de monnaies et médailles vaudoises acquises dans le pays. Il porte la légende ▭ ISTER ∴ O ∴ A ∴ D ∴ ▭ B ∴ et en exergue ∴ G ∴ Au centre, une femme assise méditant

sur un livre posé sur ses genoux. Le revers anépigraphe présente un trophée formé de l'équerre, du compas et du triangle ayant au centre le G rayonnant. La pièce est en argent gravé. P. S.

N° 36. A propos de F. Aberli. — Fréd. Aberli, l'excellent graveur suisse, a travaillé, en 1821 et en 1824, dans la maison Moutterde, à Lyon, fabrique d'objets de sainteté, pour laquelle il aurait gravé un certain nombre de médailles. Cette maison existe-t-elle encore? Pourrait-on donner la liste des médailles qu'elle a éditées et, en particulier, de celles gravées par Aberli? M.

RÉPONSES

N° 2. Lunati. — M. Maurice Himly, de Strasbourg, nous signale un jeton de Ferdinand de Lunati-Visconti, commandant de la garde suisse du duc Léopold, en 1711, publié par Quintard, dans ses jetons de l'*Hôtel de ville de Nancy*, Nancy, 1890, p. 30 et 31.

N° 24. Médaille lucernoise. — Notre collègue, M. Jost Meyer-am Rhyn, de Lucerne, nous communique quelques renseignements au sujet de cette médaille. Il s'agit probablement d'une médaille de chapelet, modelée et fondue par un orfèvre lucernois, au moment où saint François-Xavier fut déclaré patron de la ville et du pays de Lucerne, ou peu après. On fit une procession solennelle le 21 novembre 1654 (millésime de la médaille), depuis la chapelle de Saint-Pierre jusqu'à l'ancienne église des Jésuites, en l'honneur du nouveau patron. Carlo Caraffa, évêque d'Aversa, nonce apostolique, faisait jeter de l'argent au peuple, et peut-être aussi cette médaille, dont le modèle se trouve dans l'église actuelle des Jésuites; c'est un tableau peint à l'huile représentant exactement le sujet du revers, la figure étant de grandeur naturelle. Le tableau est trop haut placé pour qu'il soit possible de constater s'il est signé. La médaille est rare, en tout cas. M. Meyer-am Rhyn l'a vue dans une collection lucernoise. Il faut ajouter à la description de l'avers la signature · F ·|· T · placée au bas et partagée par l'écu de Lucerne.

BIBLIOGRAPHIE

Mélanges numismatiques, par Ernest Babelon, 1re et 2me séries. Paris, 1892-1893, 2 vol. in-8.

Le savant conservateur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale a eu l'excellente pensée de rassembler en volumes les lumineuses dissertations qu'il a données à différentes revues.

Ces deux premières séries sont entièrement consacrées à la numismatique grecque et toutes ont une réelle importance. Le premier volume, composé de 19 mémoires, est accompagné de 12 planches ; l'auteur y a joint un travail inédit : *Elagabale, fils d'Apollon, monnaie d'Alexandrie d'Egypte.* Voici, au reste, la table de ce volume, énumération qui en dira plus que de longs commentaires :

1. Alabanda et Antioche, villes de Carie. — 2. Quatre médaillons de bronze, d'Asie Mineure : Cyzique, Ephèse, Acmonia. — 3. Monnaies de la Cyrénaïque. — 4. Sur la numismatique des villes d'Asie Mineure qui ont porté le nom de Comana. — 5. Marcus Annius Afrinus, gouverneur de Galatie. — 6. Tétradrachme d'Erétrie. — 7. Monnaies nabatéennes inédites. — 8. Tarcondimotus, dynaste de Cilicie. — 9. Marathus. — 10. Quelques remarques sur des monnaies d'Afrique et d'Espagne. — 11. Bacchius Judæus. — 12. La tradition phrygienne du Déluge. — 13. Elagabale, fils d'Apollon, monnaie d'Alexandrie d'Egypte. — 14. Les monnaies d'or d'Athènes. — 15. La victoire sur les monnaies d'or d'Alexandre le Grand. — 16. Aradus. — 17. Les monnaies et la chronologie des rois de Sidon. — 18. Une monnaie de Massinissa, roi de Numidie. — 19. Aba, ville de Carie.

L'un des plus importants parmi ces mémoires est celui qui fixe la chronologie des rois de Sidon et leur attribue un certain nombre de monnaies restées incertaines jusqu'ici. Ces pièces se divisent en trois groupes appartenant : 1° A six souverains, un roi inconnu qui règne jusqu'en 374, Straton I le Philhellène (374-362), Tennès (362-350), un interrègne d'un an causé par la ruine de Sidon, Evagoras II (349-346),

et enfin, Straton II (346-332), qui règne jusqu'au moment où Alexandre s'empare de Sidon. 2° A Mazaios, satrape de Cilicie. 3° A l'eunuque Bagoas, chargé, en 345, de faire rentrer sous le joug d'Artaxerxès l'Egypte révoltée.

Le second volume comporte les mémoires suivants et 9 planches :

1. Les grands médaillons de Bérénice II Evergéte (mémoire inédit). — 2. Monnaies grecques récemment acquises par le Cabinet des médailles : Statère d'électrum ; Cyzique ; double statère de Philippe de Macédoine ; Mithridate le Grand ; statère incertain (Cyrénaïque ?) ; Cos ; Melos ; Nisyros ; Cymé ; Abydos ; Hyllarima ; Siocharax ; Tarse ; Cibyra et Hierapolis ; Dionysopolis ; Tralles. — 3. Les monnaies araméennes de la Cappadoce : Datame ; Abrocomas ; Ariarathe. — 4. La chronologie des rois de Citium. Études sur quelques points de l'histoire de Cypre sous la domination des Perses Achéménides. — 5. Les monnaies des Satrapes dans l'empire des Perses Achéménides. I. Considérations générales ; II. Monnaies satrapales en Égypte, en Palestine et en Arabie ; III. La Phénicie et la Syrie du Nord ; IV. La Cilicie ; V. Les généraux d'Alexandre ; VI. Monnaies satrapales d'Evagoras II à Cypre ; VII. La satrapie d'Ionie ; VIII. La satrapie de Lydie ; IX. La satrapie de Phrygie ; X. La satrapie de Cappadoce. Conclusion. — 6. Les Démaratides et les Gongylides en Asie Mineure, sous la domination des Perses Achéménides (mémoire inédit). — 7. Numismatique d'Edesse en Mésopotamie. — 8. Récentes acquisitions du Cabinet des médailles : Lycie, Phrygie, Pisidie (Antiphellus, Balbura, Bubon, Choma, Cyane, Gagae, Limyra, Myra, Olympus, Rhodiapolis, Telmessus, Tlos, Xanthos, Cibyra, Adada, Andeda, Baris, Colbasa, Comana, Lysinia, Palaeopolis, Prostanna, Verbis). — 9. La monnaie Thibronienne.

Il est inutile de faire ressortir l'immense avantage qu'il y a de posséder ces mémoires réunis en volumes d'un maniement facile ; les érudits en seront reconnaissants à M. Babelon. J. M.

Le Monete di Venezia descritte ed illustrate, da Nicolo Papadopoli, coi disegni di Carlo Kunz. I Dalle origini a Cristoforo Moro. Venezia, 1893, in-4, X et 424 pages, avec 16 planches.

La série numismatique de Venise est une des plus intéressantes de l'Europe, car elle remonte à l'époque carolingienne et se continue sans grandes lacunes jusqu'à notre siècle. Sous une apparente uniformité de types immuables se cache une série de monuments du plus haut intérêt pour qui sait observer et étudier. Nous sommes heureux de voir ce beau

sujet traité comme il mérite de l'être par un enfant de la vieille cité, qui a compris non seulement le rôle du numismatiste, mais a laissé entrevoir, à chaque page de ce volume, l'amour du patriote pour sa terre natale et le plaisir qu'il a trouvé lui-même en composant cette œuvre magistrale.

M. Papadopoli, qui possède une des plus belles collections connues de monnaies de Venise, a eu entre les mains, outre ses documents personnels, de nombreuses notes laissées par feu le savant Vincenzo Lazari qui, dit-il dans son introduction, lui ont été d'un grand secours. Il a consulté avec fruit les archives de Venise, ce qui donne à son travail un grand intérêt. Nous croyons donc voir dans cette publication un travail définitif sur Venise qui complétera l'histoire numismatique de cette ville dont les *Oselles* ont été décrites dernièrement par M. Werndig et dont les médailles anciennes se trouvent dans les ouvrages sur les médailleurs de la Renaissance italienne de feu Aloïs Heiss et de M. Armand.

Le volume dont nous avons à rendre compte aujourd'hui est le premier de la série, qui se composera de deux ou trois volumes et comprendra la description complète des monnaies vénitiennes. Il débute par une large étude sur les origines du monnayage à Venise, question des plus controversées, suivie de la description détaillée des monnaies de cette période. Cette partie du volume est certainement la plus importante. Venise était pour ainsi dire le trait d'union des empires d'Orient et d'Occident et chacune de ces souverainetés tenait à y avoir droit de suzeraineté. Les Vénitiens, qui n'étaient alors qu'une poignée d'hommes libres et de réfugiés, cherchant à maintenir leur indépendance toujours menacée, s'efforçaient de ne reconnaître ni l'un ni l'autre des deux souverains et se servaient de l'appui de l'un pour se défendre contre les entreprises de l'autre. C'est ainsi que grandit Venise jusqu'au XIIe siècle. Les premières monnaies vénitiennes datent de Louis I le Pieux, empereur et roi d'Italie. Au droit, le type carolingien, croix et nom de l'empereur, et, au revers, sur deux ou trois lignes : VENECIAS ou VENECIAS MONETA. Ce type des monnaies est le même pour le nord de l'Italie. On trouve ce revers à inscription pour Pavie, Milan, Trévise, Lucques, etc. — A peu de choses près, ce type se retrouve sous le règne suivant, celui de Lothaire Ier. — Ces monnaies ont donné lieu à une de ces discussions passionnées et sans fin au sujet de la suzeraineté impériale sur Venise. En Italie où, jusqu'à ces dernières années, l'étude de l'histoire resta toujours une arme

politique avant tout, les numismatistes y virent tour à tour une preuve de suzeraineté de l'empereur qui imposait à Venise son nom et son titre sur le côté principal de ses premières monnaies ou une ruse diplomatique de l'empereur mettant au revers de ses propres monnaies *monetæ palatii,* le nom de la ville pour faire croire au droit de suzeraineté qu'il n'avait pas et établir un précédent. D'aucuns, pour simplifier la question, crurent devoir attribuer ces monnaies à Vannes en Armorique. La bibliographie si bien faite de M. Papadopoli ne comprend pas moins de deux grandes pages de titres de volumes où cette question est traitée. Petau (Paris, 1610) fut le premier qui souleva cette question et, depuis lors, il n'est pas de bon numismatiste qui n'ait tenu à honneur de relever le cartel et de se passionner pour les monnaies caroligiennes au nom de Venise. M. Papadopoli lui-même a fait ses premières armes en 1882 *sulle Antiche relazioni dei Veneziani cogli imperatori.* Il nous semble maintenant que la question est résolue et suffisamment éclaircie, mais nous ne doutons pas qu'il ne surgisse encore de nouvelles hypothèses d'ici à quelques années. Il est de certaines questions numismatiques qui sont destinées à revivre éternellement comme la mystérieuse histoire du Masque de fer ou celle du dauphin Louis XVII de France. Arrêtons-nous donc et renvoyons le lecteur à cette partie capitale du livre de M. Papadopoli. — Après cette période, nous avons des deniers anonymes à la légende XPE SALVA VENECIAS et d'autres avec CHRISTVS IMPERAT que l'auteur place entre 855 et 1024 en donnant de bonnes raisons à l'appui. Ces pièces sont d'un grand intérêt, car elles sont bien réellement les premières monnaies de Venise ne portant aucune trace de suzeraineté étrangère. Cette tentative fut de courte durée et, jusqu'en 1156, les monnaies portent au droit les noms des empereurs allemands Conrad I, Henri II et Henri III.

Avec Vitale Michiel II, trente-huitième doge de Venise (1156-1172), commence le monnayage national. Cette vilaine petite monnaie *mezzo denaro o bianco* porte au revers le buste de face de saint Marc. C'est la première de la longue série où nous verrons toujours l'une ou l'autre de ces représentations : Saint Marc, son lion ou le doge agenouillé devant le saint. Toute l'histoire numismatique de Venise est dans ces trois types. De temps à autre, un doge manque à la série, mais c'est une exception ; probablement dans une trouvaille en terre le découvrira-t-on.

Le plan de l'ouvrage de M. Papadopoli est des plus recommandables. Pour chaque période de la numismatique antérieure aux monnaies

des doges et, depuis lors, pour chaque doge nous avons d'abord une introduction résumant la chronologie et les principaux faits de l'histoire politique et économique, puis les documents résumés intéressant l'histoire monétaire. Un second chapitre renferme la description très claire et détaillée des différentes monnaies en commençant par les pièces de la plus grosse valeur. Un appendice donne pour chaque doge la bibliographie complète.

Tous les documents importants sont donnés in-extenso à la fin du volume et, dans des appendices qui sont de véritables monographies, nous trouvons tous les renseignements désirables sur la valeur et le poids de la monnaie vénitienne, les maîtres de la monnaie d'or et d'argent, la rareté et la valeur marchande des monnaies et un excellent index du premier volume combiné avec un dictionnaire des termes numismatiques.

Nous pensons être agréable à nos lecteurs qui ne possèdent pas ce beau volume, en résumant ici quelques renseignements sur l'apparition de différentes monnaies à Venise.

Le *denier* est la première monnaie de l'époque carolingienne. Il se continue jusqu'à la série des doges.

Le *blanc* ou demi-denier apparaît avec le premier doge dont le nom se trouve sur les monnaies, Vitale Michiel II (en 1156).

Le *piccolo* est la dégénérescence et la continuation du denier depuis Sebastiano Ziani (1172); Enrico Dandolo (1192) fait frapper des quarts de denier (*quartarolo*) et les premiers *gros*; le *mezzanino* et le *soldino* font leur apparition sous Francesco Dandolo (1329), et le *ducat* sous Giovanni Dandolo (1280). Le *tornesello* se trouve d'abord sous Andrea Dandolo (1343).

Michel Steno fait frapper le premier en 1400 de la monnaie spéciale pour Vérone et Vicence, et sous Francesco Foscari (1423) nous trouvons des *quatrini* pour Ravenne et des *bagattini* pour Brescia. A côté de la série ducale pour la Vénétie et les possessions de terre ferme il existe un monnayage spécial pour la Dalmatie.

Le volume est édité par Oncagna, l'éditeur du bel ouvrage sur la basilique de Saint-Marc, c'est donc un beau spécimen typographique, aux caractères de choix, mais malheureusement, laissant un peu à désirer pour les légendes gothiques. Nous aurions aimé voir des caractères dans le genre de ceux que possède en abondance notre aimable confrère M. Protat, de Mâcon. D'excellentes vignettes reproduisent la plupart des bulles des doges, et les planches de la fin de l'ouvrage nous don-

nent les types principaux. L'antiquaire Carlo Kunz avait longtemps étudié les monnaies de Venise et se préparait à faire une monographie sur ce sujet. La mort l'a enlevé trop tôt pour qu'il pût mener à bien sa vaste entreprise, mais toutes les planches destinées à cette publication, gravées par lui avec un soin minutieux, ont pu parvenir en la possession de M. Papadopoli qui a trouvé là un complément des plus parfaits. Nous autres Suisses, rendus fort difficiles pour le choix de nos illustrations, grâce à des dessinateurs de premier ordre, tels que MM. Isnard, de Vevey, et A.-St. van Muyden, de Genève, ne pouvons que rendre un hommage posthume à l'impeccable perfection de ces dessins de Carlo Kunz.

Il est difficile de critiquer un ouvrage du genre de celui de M. Papadopoli, car nous ne possédons pas de collection spéciale de Venise et nous n'avons pu contrôler ses sources. Nous laisserons donc à d'autres ce soin.

Espérons que la suite paraîtra prochainement et que ce remarquable travail sur une des cités italiennes inspirera à la vaillante et jeune Société italienne de numismatique de nouvelles monographies. L'Italie est pour le moment une terre bénie pour la numismatique du moyen âge et des temps modernes. Sans délaisser la traditionnelle étude des monnaies antiques, de nombreux savants nous ont doté, ces dernières années, de toute une série de volumes sur Pavie, Milan, les Trivulzio et Gênes, pour ne parler que des principaux. Voici maintenant Venise et demain peut-être d'autres villes et souverainetés. La Savoie et la frontière du Nord restent le trait d'union des numismatistes suisses et italiens. Grâce aux recherches actives de documents entreprises sous la direction des Archives fédérales suisses et aux intéressantes publications de MM. Demole, Motta, Marchand, Ladé, Rossi et des regrettés Morel-Fatio et Erbstein, on sera bientôt à même de publier des monographies complètes des imitations italiennes et de la Savoie, déjà si bien étudiée par la dynastie des Promis, ces illustres initiateurs de la numismatique italienne. P. S.

Numismatique du Béarn; t. 1er, **Histoire monétaire,** par J.-Adrien Blanchet; t. 2e, **Description des monnaies, jetons et médailles,** par Gustave Schlumberger. Paris, 1893, 2 vol. in-8.

Voici une monographie qui devra servir de modèle aux érudits soucieux de faire connaître, d'une façon complète, la numismatique de telle

ou telle province française. C'est dire avec quelle méthode et quelle précision MM. Blanchet et Schlumberger ont rédigé leur *Numismatique du Béarn.* Les deux savants auteurs ont eu chacun une part nettement tranchée dans l'élaboration de ce livre; tandis que M. Blanchet explorait les archives des Basses-Pyrénées, récoltait des matériaux nombreux et inédits et en déduisait l'organisation des ateliers, les systèmes monétaires, le cours des pièces béarnaises, etc., M. Schlumberger classait et décrivait les monnaies, les jetons et les médailles; mais, tout en formant deux parties distinctes, et aussi deux volumes, l'ouvrage forme un tout parfaitement homogène, le travail de l'un servant de preuve à celui de son collaborateur.

Le monnayage béarnais remonte à la dynastie des Centulle, vicomtes du Béarn depuis le IXe siècle; c'est à Centulle IV (1058-1088) que l'on attribue la plus ancienne pièce connue, un denier. Viennent ensuite des florins émis par Gaston IX Phébus (1343-1391). A partir de Jean de Grailly (1428-1436), tous les princes de Béarn battent monnaie, et les rois de France, qui leur succèdent en 1589, font de même jusqu'à Louis XV.

Le type monétaire resta immobilisé jusqu'à Jean de Grailly. Depuis ce dynaste, il a souffert d'assez nombreuses modifications ; l'écu notamment, n'offre pas moins d'une douzaine de variétés différentes.

Les sept chapitres de l'*Histoire monétaire* de M. Blanchet nous initient à toutes ces phases du monnayage de Béarn. Le chapitre premier contient, avec un précis historique de l'administration monétaire, à partir du moment où elle fut organisée régulièrement (XVIe siècle), des listes de généraux et le détail de toutes les charges et offices ; le métal était produit, pour une petite partie, par les mines du pays, mais la plus grande quantité de l'argent venait d'Espagne. Les ateliers monétaires (2e chap.) étaient situés à Morlaas, à Pau, à Saint-Palais et à Pamiers, le premier fonctionnant déjà à la fin du XIe siècle, le second depuis 1524, et le troisième depuis 1351 ; quant au quatrième, il n'eut qu'une existence temporaire sous Jean de Grailly.

« La monnaie au nom de Centulle eut une grande vogue dès le « XIIe siècle. On la trouve presque partout, même en Orient » et les pièces frappées à Morlaas étaient si appréciées, que l'on en fit de nombreuses imitations. Les rois de France réglementèrent la circulation des monnaies de Béarn dans leur territoire, mais ne l'empêchèrent jamais. Le cinquième chapitre qui a trait précisément au cours et à la circulation

des espèces béarnaises, se termine par un tableau fort intéressant de l'indication des valeurs des différentes monnaies.

Médailles et jetons font l'objet des sixième et septième chapitres de M. Blanchet. M. Schlumberger a, de son côté, décrit 51 jetons et 26 médailles, depuis la merveilleuse pièce d'or au cavalier de Gaston de Foix (1436-1471), jusqu'à la médaille de l'intendant Nicolas-Joseph Foucault (1685).

Les pièces justificatives, au nombre de cinquante, terminent l'*Histoire monétaire*; la plupart d'entr'elles sont très importantes, la première est une donation faite, vers 1079, à l'abbaye de Cluny par Centulle IV, de l'église de Sainte-Foi, de la dîme de la monnaie et d'autres revenus de la ville de Morlaas, à l'occasion de la rupture de son mariage avec Gisla, sa parente à un degré prohibé. Le n° XIX est l'inventaire du matériel de la Monnaie de Pau, du 17 août 1556, et cette pièce est si instructive, que nous ne résistons qu'avec peine au désir de la reproduire ici.

La *Description* de M. Schlumberger est accompagnée de 17 planches, parmi lesquelles il faut signaler la reproduction de la médaille uniface de Henri I d'Albret, une pièce digne de la Renaissance italienne. Les monnaies décrites sont au nombre de 156.

On ne saurait parler de la *Numismatique du Béarn*, sans tenir compte de l'important article de M. Maximin Deloche, sur la *signification des mots* PAX *et* HONOR *sur les monnaies béarnaises et du S barré sur des jetons de souverains du Béarn* (1). Reprenant l'interprétation fournie par M. Blanchet, M. Deloche la rectifie; il prend le mot *Pax*, dans son sens primitif et concret de « Paix sociale », « d'Ordre matériel », assuré sur toute la surface du domaine vicomtal, alors que M. Blanchet en avait fait le synonyme de « Paix » ou « Trève de Dieu »; quant à *Honor* (qu'il faut joindre à *forcas*) ce sera le droit de haut justicier, le droit aux fourches patibulaires, manifestation du pouvoir répressif des souverains de Béarn et garantie de l'« Ordre » indiqué par le mot *Pax*. Le S barré n'est autre chose que l'abréviation de *sigillum* ou de *signum*; il ne faut pas y chercher d'énigme ou de jeu de mots.

Ajoutons, en terminant, que M. Blanchet a fait une addition à son travail à propos de doubles tournois frappés à Saint-Palais (2).

L'ouvrage de MM. Blanchet et Schlumberger, en venant heureusement rectifier et compléter les travaux plus qu'insuffisants de Poey

(1) *Revue numismatique*, 1893, p. 474 et suivantes.
(2) *Ibid.*, p. 408-409.

d'Avant, de M. B. de Lagrèze et d'autres, et, en ce qui concerne les médailles, le *Trésor de numismatique et de glyptique*, rendra d'incontestables services. L'Académie de Bordeaux a été judicieusement inspirée en le couronnant. J. M.

Traité de numismatique du moyen âge, par Arthur Engel et Raymond Serrure, t. 2e : *Depuis la fin de l'époque carolingienne jusqu'à l'apparition du gros d'argent.* Paris, 1894, in-8.

Nous signalons la publication du second volume du *Traité* de MM. Engel et Serrure, dont un compte-rendu paraîtra prochainement dans la *Revue.* Ce volume contient 813 illustrations; il paraît ne le céder en rien au premier sous le rapport de la valeur scientifique et nous en félicitons sincèrement les courageux auteurs.

Münzgeschichte Pommern's in Mittelalter, von Hermann Dannenberg. Berlin, 1893, in-8.

Nous rendrons également compte dans un prochain fascicule de la *Revue* de cet excellent ouvrage. Le texte est accompagné d'un atlas de 47 planches de monnaies et de sceaux; l'auteur a judicieusement accompagné l'histoire monétaire de la sigillographie.

La Correspondance historique et archéologique, organe d'informations mutuelles entre archéologues et historiens, paraissant tous les mois, rédigé par Fernand Bournon et F. Mazerolle. Paris, 1894.

Nous venons de recevoir les trois premiers numéros de ce nouveau journal d'informations historiques et archéologiques. Il est destiné à grouper les petits faits que chacun peut rencontrer au hasard des recherches d'archives ou en bouquinant et qui, n'ayant pas trait au travail entrepris, sont souvent perdus pour d'autres chercheurs. L'archéologue et l'historien pourront de cette façon se rendre mutuellement de bons offices sans qu'il en coûte beaucoup de peine. Les rédacteurs accueillent avec empressement toutes les communications relatives aux travaux de leurs abonnés. Les premiers numéros contiennent plusieurs documents intéressant la numismatique et l'on nous assure que cette science aura une large part dans la composition des prochains numéros. Voici le plan de la publication :

1° Mélanges et documents;

2° Articles critiques d'histoire et d'archéologie;

3° Questions et réponses;

4° Chronique : Académies, comptes rendus d'ouvrages nouveaux; acquisitions des musées; bibliographie des revues savantes; annonce des cours scientifiques. — Mutations dans les bibliothèques, archives et musées.

Un service spécial de recherches, dépouillements ou copies de fonds d'archives est annexé à la rédaction, pour Paris, la province et l'étranger. C'est un moyen de procurer de précieuses commodités aux personnes qui ne peuvent se déplacer. P. S.

Archive und Münzsammlung. Auszug aus dem Geschäftsbericht pro 1893. [Archives fédérales à Berne, Berne 1894], 4 p. in-8.

Notre collègue, M. le Dr J. Kaiser, a publié, comme les années précédentes, un extrait du rapport qu'il a présenté au Conseil fédéral sur la gestion des archives confiées à sa garde et de la collection de monnaies qui en dépend. En ce qui concerne les publications faites par la direction des Archives fédérales, il paraîtra prochainement le premier volume de la table des matières du recueil, aujourd'hui complet, des recès fédéraux. Le cinquième volume des actes de la République Helvétique est composé et paraîtra prochainement; le cinquième volume de l'*Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les archives et bibliothèques de Paris,* rédigé par M. Edouard Rott, est à l'impression. La Société générale d'histoire suisse, qui avait entrepris des recherches analogues dans les différentes villes d'Italie, en a transmis la direction aux Archives fédérales; cet important travail, consistant à relever dans les archives et les bibliothèques italiennes tout ce qui a rapport à la Suisse, pour compléter les collections déjà si importantes des Archives fédérales, s'est vu longtemps arrêté par des considérations politiques et religieuses qui sont heureusement écartées aujourd'hui. Deux savants suisses, MM. le Dr Karl Ritter et Kaspar Wirz résident actuellement en Italie et ont déjà dépouillé plusieurs archives et bibliothèques de Rome, Parme, Milan, Modène, Naples et Florence. Les Archives fédérales possèdent déjà depuis plusieurs années la copie des dépêches des envoyés vénitiens, relevée sous la direction de M. Victor Cérésole, consul à Venise.

On arrivera de cette façon à former aux Archives fédérales une collection unique de documents intéressant la Suisse, copiés fidèlement

d'après les originaux. Les historiens de notre pays n'auront plus besoin à l'avenir d'entreprendre de longs et souvent infructueux voyages pour grouper les documents nécessaires à leurs recherches.

Nous attirons l'attention des numismatistes suisses sur ces documents. Il y en a qui intéressent l'histoire de la monnaie, soit en Suisse même, soit dans ses rapports internationaux, et sont précieux pour la valeur des espèces aux différentes époques. Beaucoup de documents des plus importants pour l'histoire numismatique des cantons de la Suisse primitive n'ont été publiés que dans la collection des *Abschiede*. L'an prochain, lorsque la table analytique de cette collection aura paru, il sera bon d'en faire paraître, dans notre *Revue*, un extrait détaillé indiquant tout ce qui se rapporte à la numismatique. On évitera, de cette façon, bien des recherches inutiles.

Nous nous permettrons d'attirer tout spécialement l'attention de M. Wirz qui, pendant les mois d'été, visite les archives du nord de l'Italie, sur les documents relatifs à l'histoire monétaire de la Valteline et celle des Trivulzio, ainsi que sur la question des droits des ducs de Milan sur le monnayage de toute la frontière du nord de l'Italie. Il y eut un moment, vers la fin du XVe siècle et, de nouveau, pendant le cours des XVIe et XVIIe siècles, où tous les princes du nord de l'Italie se livraient à une imitation déloyale de la monnaie des cantons suisses, ce qui donna lieu à de nombreuses dépêches, ordres et contre-ordres, que l'on trouve souvent mentionnés dans les *Abschiede* et autres sources, mais dont nous ne possédons pas les textes originaux. Il doit y avoir aussi dans les archives de Turin une foule de documents importants pour les rapports de la Savoie avec le Valais, et les archives complètes des ateliers savoyards de Cornavin-Genève, Gex, Nyon et de l'atelier des comtes de Genevois à Annecy, publiés en partie par M. Eugène Demole. Il serait capital de pouvoir les relever au complet pour les Archives fédérales.

Le rapport de M. Kaiser nous donne aussi quelques renseignements sur la collection de monnaies, qui progresse très lentement, à cause de son budget minime, mais qui a reçu quelques dons du pays et de l'étranger. Espérons que le climat de Zurich auquel elle sera soumise prochainement, lui conviendra mieux et qu'elle prospérera alors en quantité comme en qualité. La collection comprend déjà 9958 pièces représentant une valeur métallique de 19,318 fr. Elle est fort bien classée et les exemplaires font honneur, par leur état de conservation, au choix judicieux de l'excellent conservateur. P. S.

Archéologie fribourgeoise, par F. Reichlen, 1re livraison, *Période anté-romaine.* Fribourg, 1894, br. in-8.

Un érudit fribourgeois, M. F. Reichlen, a eu l'excellente pensée de rassembler en un seul ouvrage tous les faits relatifs à l'archéologie du canton de Fribourg, dispersés dans un grand nombre de recueils. Les services que rendra un semblable répertoire ne sauraient échapper à personne, et nous sommes heureux d'enregistrer ici l'intéressante entreprise de M. Reichlen.

Cette première livraison passe en revue les trouvailles appartenant aux âges de la pierre, du bronze et du fer. Nous y trouvons ce que les Ferdinand Keller, les de Bonstetten, les Desor, les Grangier, les Gross et d'autres, ont publié sur les antiquités fribourgeoises ; le tout est coordonné, complété, annoté, et quelquefois rectifié par M. Reichlen.

Les mentions de trouvailles de monnaies ne sont naturellement pas fréquentes dans ce fascicule. La première découverte de monnaies, dans les habitations lacustres, a été faite à la station de la Tène (âge du fer, lac de Neuchâtel); ce sont des monnaies gauloises portant au revers le cheval cornu. D'autres pièces, appartenant à ce type et à d'autres similaires, ont été trouvées plus tard au Vully.

Entre Font et Estavayer se dresse, au-dessus du lac, la Pierre aux Sarrasins, gros monolithe qui forme une sorte d'îlot; on a recueilli, à différentes reprises, autour de ce bloc, des monnaies celtiques et romaines, en bronze et en argent. Enfin, M. de Bonstetten rapporte qu'une monnaie des Salasses, en or massif, a été trouvée entre Illens et Corpataux.

Il est à présumer que, dans les fascicules suivants que M. Reichlen nous promet et qui seront consacrés aux périodes romaine et post-romaine, les mentions intéressant spécialement la numismatique seront plus nombreuses. Nous espérons également que le savant auteur fera suivre son ouvrage d'une table bibliographique complète, que les indications placées au bas des pages ne sauraient remplacer. J. M.

Ephemeriden 1893, *Separat-Abdruck aus dem « Luzerner Tagblatt. »* Luzern, 1894, br. in-16.

Excellente idée que de réunir en un volume ces petits faits d'histoire locale, classés d'après l'ordre du calendrier. C'est une véritable macédoine qui intéressera tous les bons Lucernois et sera parcourue avec plaisir par les Confédérés d'autres cantons. Une entreprise semblable

a été faite à Genève. Ce sont les *Ephémérides genevoises pour 1894*, sous forme de calendrier à effeuiller, dont les éditeurs auraient bien fait de suivre l'exemple des Lucernois et de grouper en une brochure, les notices imprimées sur des feuilles détachées destinées à disparaître. Nous recommandons vivement ces deux intéressantes tentatives. On rencontre souvent de petits faits intéressant la numismatique dans ces éphémérides ; en voici deux pris au hasard :

12. Oktober

1352 Die Luzerner werden verpflichtet, die von der herzoglichen Münzstätte zu Zofingen ausgehenden Münzen anzunehmen, wie die übrigen Städte des Aargaus. Die Zofinger Münzen erhielten also für Luzern Zwangskurs. Unter Murbarchs Herrschaft scheinen die Züricher Münzen vorzüglich Geltung gehabt zu haben.

28. November

1744 Der Staatskassier eröffnet, er habe ungefähr 300 Gulden verrufenes Geld und werde mit Erlaubniss des Rates daraus Batzen, Schillinge und Fünfbätzler machen lassen.

P. S.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Extrait des procès-verbaux du Comité.

Séance du 7 mars 1894. — MM. Henri Douvillé, antiquaire, à Paris (présenté par MM. Paul Strœhlin et Auguste Hobelmann), Armin Egger, numismate, à Vienne (MM. Emile Fischer et Strœhlin), Henri Cubasch, numismate, à Vienne (MM. Strœhlin et Emile Neustätter), Désidèr Kallaï, numismate, à Vienne (les mêmes), Henri Jarrys, imprimeur, à Genève (Jaques Mayor et Strœhlin), Georges Beraneck, caissier de la banque de et à Montreux (J.-J. Künzler et F. Conchon), ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 21 mars. — MM. Charles-Alfred Vidart, à Divonne (MM. Mayor et Strœhlin), le colonel Camille Favre, à Genève (les mêmes), et Émile Dunant, docteur en philosophie, à Genève (les mêmes), ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 2 avril. — MM. Jost Meyer-am Rhyn, à Lucerne (MM. Mayor et Strœhlin), Félix Lombardi, hôtelier, à Airolo (MM. Strœhlin et Mayor), Adolphe Dominicé, à Genève (MM. Henri Cailler et Strœhlin), Raymond Richebé, avocat, à Béthune (MM. Strœhlin et Mayor), et Wilhelm Trinks, numismate, à Vienne (les mêmes), ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 9 avril. — Le haut État du Valais (MM. Strœhlin et Mayor), MM. François Naly, employé au Comptoir d'Escompte, à Genève (MM. Louis Panchaud et Strœhlin), Fernand David, négociant, à Paris (MM. Strœhlin et Dr A. Ladé), Charles Emery, négociant, aux Ponts-de-Martel (MM. Cailler et Künzler), ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

***

La Société a eu l'honneur d'échanger, avec la Société italienne de numismatique, un diplôme de société correspondante. Le diplôme

italien, originale reproduction de monnaies antiques semées sur un cartouche rectangulaire qui contient les inscriptions nécessaires, est une œuvre éminemment artistique; il a été encadré et placé dans le local de la Société.

***

La Société est entrée en relations d'échange avec M. l'abbé Ulysse Chevalier, à Romans, pour son *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.*

***

Concours de numismatique.

Le concours de numismatique pour lequel un prix de deux cents francs a été donné par M. P.-Ch. Strœhlin n'a encore donné aucun résultat; le délai pour la remise des travaux, qui avait été d'abord fixé au 1er mai 1893, a été prolongé jusqu'au 1er septembre 1894. Passé ce terme, les conditions du concours seront modifiées et un nouveau programme adopté.

Le Comité rappelle que le concours est ouvert aux seuls membres de la Société et que le sujet, laissé à leur choix, ne doit cependant pas sortir de la numismatique suisse.

Les travaux peuvent avoir pour objet :

a) La monographie d'un canton, d'un état, d'un atelier ou d'une période.

b) L'étude générale d'une espèce de monnaie ou d'un système monétaire.

Le prix ne sera pas divisé; il pourra ne pas être décerné si aucun des travaux envoyés n'en est jugé digne. Le jury est composé de MM. le Dr A. Ladé, vice-président de la Société, Arnold Meyer et Maurice de Palézieux.

Nous ne saurions trop engager nos collègues à concourir et à travailler ainsi à l'avancement des études de numismatique suisse.

Le délai d'envoi est irrévocablement fixé au 1er septembre 1894.

Bibliothèque.

Ouvrages reçus pendant les quatre premiers mois de 1894 (1).

Les envois doivent être adressés au local, Grand'Rue, 9, à Genève.

REVUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

ALLEMAGNE. *Berliner Münzblätter*, nos 153 à 156.

Blätter für Münzfreunde, nos 191 à 193.

Numismatisch-sphragistischer Anzeiger, 1894, liv. 1 à 4.

Zeitschrift für Numismatik, 19e vol., 3e liv. (abonnement par souscription de la Section genevoise de la Société).

ANGLETERRE. *Monthly numismatic Circular*, nos 14 à 17 (MM. Spink and Son).

The numismatic Chronicle, 1893, 4e liv.

AUTRICHE. *Archiv für Bracteatenkunde*, 3e vol., feuilles 1 à 3.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien, nos 44 et 47.

Monatsblatt der K. K. heraldischen Gesellschaft « Adler », 3e vol., nos 37 à 40.

BELGIQUE. *Revue belge de Numismatique*, 1894, 1re et 2e liv.

Les médailles historiques de Belgique, un certain nombre de feuilles et de planches qui manquaient à notre collection (la Soc. roy. belge de numismatique).

FRANCE. *Annuaire de la Société française de Numismatique*, 1894, liv. de janvier-février et mars-avril.

Revue numismatique, 1891, liv. de janvier-février et juillet-août qui manquaient à notre collection (M. A. de Belfort).

Ibid., 1894, 1re liv.

Bulletin de Numismatique, 2e vol., 7e et 8e liv. (M. R. Serrure).

Académie d'Hippone. Comptes-rendus des réunions, 1893, pag. XXXVII à L.

La curiosité universelle, nos 199, 201 à 206, 368, 372, 376 (M. P.-Ch. Strœhlin).

HOLLANDE. *Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor Munt-en-Penningkunde*, 1894, 1re et 2e liv.

ITALIE. *Giornale araldico-genealogico-diplomatico*, 1894, 1-2e et 3e liv.

(1) Les titres qui ne sont accompagnés d'aucune mention spéciale sont ceux d'ouvrages acquis par voie d'échange.

Suisse. *Archives héraldiques et sigillographiques,* 1894, liv. de janvier et février-avril.

Bibliographie et chronique littéraire de la Suisse, 1894, liv. 1 à 3 (MM. Georg et Cᵉ).

Ibid., 1887, 1889, liv. 2, 8, 9, 11; 1891, liv. 2 à 6, 12, qui manquaient à notre collection (achat du Comité).

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. I, 3ᵉ liv.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 20 vol. divers (M. P.-Ch. Strœhlin).

Der schweizerische Geschichtsforscher, Berne, 1812 à 1832, 8 premiers vol. (M. J. Mayor).

OUVRAGES NON PÉRIODIQUES

Babelon, Ernest, *Mélanges numismatiques,* 1ʳᵉ et 2ᵉ séries. Paris, 1892-1893, 2 vol. in-8 (l'auteur).

Blanchet, J.-Adrien, *Rapport sur les musées d'Allemagne et d'Autriche présenté à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.* Paris, 1893, br. in-8 (l'auteur).

Blanchet, J.-Adrien et Schlumberger, Gustave, *Histoire monétaire* et *Description des monnaies, jetons et médailles du Béarn.* Paris, 1893, 2 vol. in-8 (les auteurs).

Crollalanza, God. de, *Héraldique officielle,* traduit de l'italien par Adolphe Gautier. Neuchâtel, 1893, br. in-8 (M. J. Mayor).

Delisle, Léop., Rilliet, Alb. et Bordier, H., *Etudes paléographiques et historiques sur des papyrus du VIᵉ siècle en partie inédits renfermant des homélies de saint Avit et des écrits de saint Augustin.* Genève, 1866, in-4 (M. J. Mayor).

Gay du Borgeal, *Notice sur les nobles de Blonay, majors de Louèche.* Genève, 1893, br. in-12 (l'auteur).

Jecklin, Fr., *Das Kästchen von Schied, ein heraldisches Denkmal Currätiens aus dem XIV. Jahrhundert.* Coire, 1893, br. in-12 (l'auteur).

Knabe, Karl, Dʳ, *Über Schulmünzen im chemaligen Kurhessen.* Cassel, 1894, br. in-4 (M. le Dʳ Ackermann).

Lévy, Raphael-Georges, *Les conversions de rentes.* Paris, 1866, br. in-12 (M. J. Mayor).

Lombard, Alex., *La question monétaire.* Genève, 1894, br. in-8 (M. J. Mayor).

Mayor, Jaques, *Fragments d'archéologie genevoise,* 2ᵉ série, Genève, 1894, br. in-8 (l'auteur).

Notice du relief de Genève exécuté par Aug. Magnin, architecte. Genève, 1892, br. in-8 (M. J. Mayor).

Papadopoli, Nicolo, *Le Monete di Venezia,* coi designi di Carlo Kunz, 1er vol. Venise, 1893, in-4 (l'auteur).

Roïdès, Ern., *Ekthésis tôn kata to akademiakôn Etos,* 1891-1892. Athènes, 1893, br. in-8 (l'auteur).

Sambon, L., *Recherches sur les monnaies de la Presqu'île Italique depuis leur origine jusqu'à la bataille d'Actium.* Naples, 1870, in-4 (M. P.-Ch. Strœhlin).

Scherer, Charles, *La nationalisation du système monétaire suisse et l'adoption de l'étalon d'or.* Genève, 1893, br. in-8 (l'auteur).

Serrure, Raymond, *Essai sur la numismatique luxembourgeoise.* Paris, 1893, in-8 (l'auteur).

Tscharner, B. de, *Les beaux-arts et les arts industriels en Suisse.* Berne, 1893, br. in-8 (l'auteur).

Vallentin, Roger, *De la réception des filles des compagnons à la monnaie d'Avignon.* Paris, 1893, br. in-8 (l'auteur).

— *Des produits de la charge des prévôts généraux de la monnaie d'Avignon.* Paris, 1893, br. in-8 (l'auteur).

— *Jetons d'aumône valentinois à retrouver.* Valence, 1893, br. in-8 (l'auteur).

— *L'atelier temporaire de Sisteron* (1591-1593). Paris, 1893, br. in-8 (l'auteur).

— *L'atelier temporaire de Valence* (1592). Valence, 1893, br. in-8 (l'auteur).

— *Les manuscrits de l'Avignonais Gaucher Blégier.* Genève, 1893, br. in-8 (l'auteur).

— *Les monnaies de Louis Ier d'Anjou frappées à Avignon* (1382). Paris, 1893, br. in-8 (l'auteur).

— *Notes sur les pinatelles de Philippe Guillaume, prince d'Orange.* Bruxelles, 1893, br. in-8 (l'auteur).

— *Signification de la légende bilinéaire de quelques doubles deniers pontificaux frappés à Avignon.* Paris, 1893, br. in-8 (l'auteur).

Vaucher, Pierre, *Les commencements de la Confédération suisse.* Lausanne, 1891, br. in-12 (M. J. Mayor).

Wavre, W., *Reprise du monnayage à Neuchâtel en 1784.* Genève, 1893, br. in-8 (l'auteur).

Witte, A. de. *Les monnaies frappées à Malines pour la Gueldre* (1492-1494). Amsterdam, 1893, br. in-8 (l'auteur).

DIVERS

Jeton, souvenir de l'année de la comète, 1881, laiton (M. Cubasch, à Vienne).

Jeton de présence de la première assemblée générale (26 janvier 1891) du Club der Münz- und Medaillenfreunde in Wien, cuivre (le Club).

Médaille de l'utilisation des forces motrices à Genève, petit mod., bronze; médaille officielle du tir fédéral de Frauenfeld, bronze; trois médailles officielles des tirs cantonaux de Bremgarten, Morges et Soleure, bronze; médaille officielle du tir de la ville de Zurich, bronze (M. J.-L. Furet).

Carnot, prés. de la Rép. Franç., médaille par Alphée Dubois, bronze; Exposition universelle de 1878, méd. par Chaplain, bronze; Exposition du ministère des finances à l'Exposition universelle de 1878, méd. par Bottée, bronze (M. J. Mayor).

7 pièces de monnaies, dont deux en argent, et le fac-simile, en soufre, de la méd. du monument de J.-J. Rousseau par A. Bovy (M. H. Cailler).

Jeton de présence de l'assemblée générale de 1893 de la Soc. roy. belge de numismatique, bronze (la Société royale belge).

2 séries, dans les différents métaux, du jeton de présence de l'assemblée de la Société suisse de numismatique.

Boutons d'uniforme de la compagnie des volontaires genevois de 1789 (v. Blavignac : *Armorial genevois*, pl. II, n° 13) (M. L. Bron).

Décoration de l'Union instrumentale genevoise (M. P.-Ch. Strœhlin).

Un placard officiel : Loi du 13 décembre 1844 relative au retrait et à la démonétisation des anciennes monnaies de Genève (M. W. Kündig).

Un répertoire-catalogue pour collection numismatique (l'éditeur, M. Th. Grossmann).

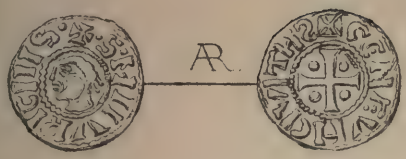

80

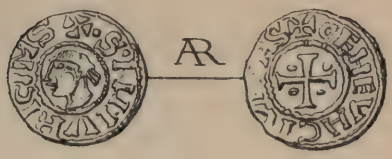

81

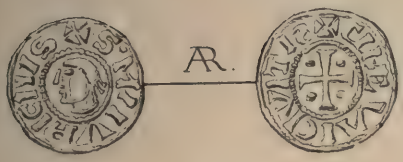

82

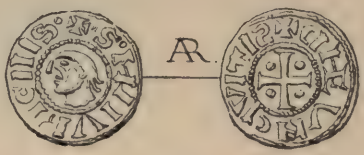

83

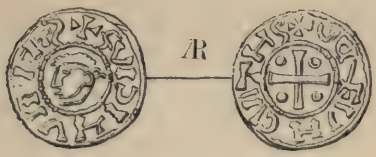

84

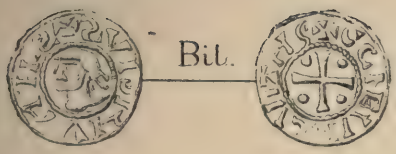

85

86

87

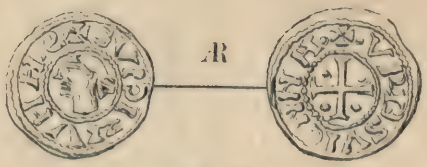

Denier de Vienne.

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT MAURICE

Fig. 1

Ecce thymo pascuntur Apes.
Mensque omnibus una est.

Fig. 3

Fig. 2

Mutuaque inter se laeti
Convivia curant

QUATRE PROJETS DE MÉDAILLES GENEVOISES

1706—1707

Fig. 1

Fig. 2

Fig. 3

Fig. 4

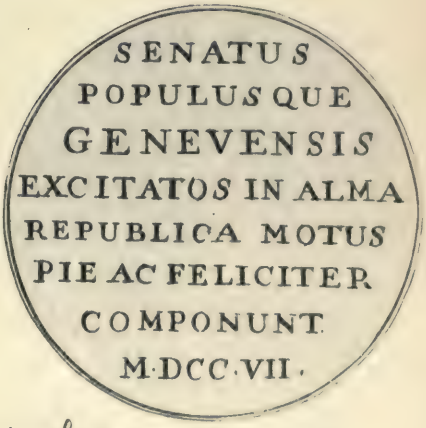

On peut nous émouvoir. mais le temps à venir
Apprendra quon ne peut jamais nous désunir.

QUATRE PROJETS DE MÉDAILLES GENEVOISES

1706—1707

UN

NOUVEAU DENIER DE CONRAD

ÉVÊQUE DE GENÈVE

On sait qu'il a été trouvé en 1843, à Rome, dans les ruines de la basilique de Saint-Paul-hors-les-murs, détruite par un incendie, un trésor composé de plusieurs centaines de pièces du XIe siècle, appartenant à presque toutes les souverainetés ecclésiastiques et laïques de la chrétienté occidentale. Cette trouvaille inestimable a été décrite par J. de San Quintino (1); elle doit avoir été enfouie, d'après les déductions de cet auteur, au plus tard en 1066, et renfermait un grand nombre de pièces rares et inédites.

Parmi ces dernières se trouvaient deux deniers et une obole de Conrad, évêque de Genève, et, sauf erreur, c'étaient, jusqu'à la petite découverte dont je vais rendre compte, les seules pièces connues de ce prélat.

San Quintino a donné dans le mémoire en question les figures des deux deniers; malheureusement, il me paraît certain qu'il n'a pas mis à sa description toute l'exactitude voulue, ou plutôt qu'il a mal vu, ce dont les dessins se ressentent aussi.

Son n° 1 a été acquis en 1845 pour le Cabinet des médailles de la ville de Genève et s'y trouve encore; la

(1) *Monete del X e dell' XI secolo scoperte nei dintorni di Roma nel 1845 descritte e dichiarate da Giulio di San Quintino*, dans *Memorie della reale Accademia delle scienze di Torino*, Turin, 1849.

légende en a été transcrite plus exactement par San Quintino que par l'auteur anonyme du compte rendu de la séance de la Société d'histoire et d'archéologie (1) où cette pièce a été présentée par Soret : elle porte bien CIVITAS et non CIVIT. En revanche, le numismate genevois a reconnu que les quatre objets qui cantonnent la croix sont des besants et non des croisettes comme le dit le savant de Turin ; il n'y a pas de doute possible. Enfin le poids de cette pièce tient le milieu entre celui qui est indiqué dans le compte rendu de cette séance, 21 grains, soit 1 gr. 115, et celui que donne San Quintino, 23 grains, soit 1,222.

Temple à cinq colonnes, haussé de deux degrés, surmonté d'une croix qui sert en même temps de croisette initiale de la légende.

GINEVA CIVITAS

℟. Croix pattée cantonnée de quatre besants un peu carrés.

✠ CONRADVS EPS. La première lettre peut être prise pour un G aussi bien que pour un C.

Argent. Poids : 1,15-16.

Le dessin qui en a été fait par Blavignac et publié dans l'*Armorial Genevois* (2) est assez exact pour nous dispenser d'en donner un autre.

Le nº 2 de San Quintino diffère du précédent par les colonnes du temple, qui sont au nombre de quatre avec une croix entre celles du milieu, et par l'orthographe du nom de la cité : GENEVA au lieu de GINEVA.

Argent. Poids : 22 grains, soit 1,169.

D'après la fig. 2 de la pl. IV du mémoire cité, cette pièce aurait eu comme la précédente la croix cantonnée de quatre croisettes ; il est extrêmement probable que c'est aussi une erreur. Lors de la séance de la

(1) *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. IV, Genève, 1845, p. 313.

(2) Blavignac, *Armorial genevois*, Genève, 1849, pl. XXXVII, fig. 1.

Société d'histoire et d'archéologie dont il est parlé plus haut, ce denier se trouvait encore à Rome. Plus tard, s'il faut en croire Blavignac et le *Régeste genevois,* il serait entré dans la collection de M. Lullin-Dunant. Est-ce cette pièce qui a passé depuis dans le Cabinet des médailles de la ville ou une autre? Nous l'ignorons. En tout cas l'exemplaire à légende GENEVA qui se trouve actuellement dans les cartons de la ville pèse moins de 90 centigrammes; il est en fort mauvais état, mais pas assez pour qu'on ne puisse reconnaître que ces prétendues croisettes sont des besants.

Quant au nº 3 de San Quintino, c'est une obole qui, d'après lui, ne différerait du denier nº 1 que par le fait que la croix n'y est accompagnée que de deux croisettes (lisez : besants), par quelques ligatures dans les légendes, et par un module plus petit. Le poids en aurait été de 11 grains, soit 0,584. D'après les *Mémoires et documents,* cette pièce aurait été acquise par M. Pfyster, de Londres. Nous ne savons en quelles mains elle se trouve aujourd'hui.

Voilà tout ce qu'on connaissait en fait de monnaies de l'évêque Conrad. Nous n'avons donc pas été peu étonné l'autre jour en en trouvant une quatrième, un peu différente, dans la partie suisse de la collection d'un Anglais, domicilié à Londres, qui l'a vendue à la maison Paul Strœhlin et Cie. Chose curieuse, cet amateur faisait de temps en temps des voyages en Suisse et dans nos environs; chaque fois il y faisait l'emplette de quelques pièces et notait sur l'étiquette chez quel marchand et à quel prix il les avait achetées; nous trouvons ainsi mentionnés les noms de MM. S. à Bâle, R. à Genève, et P. à Chambéry. Or, notre denier est noté comme ayant été acheté « chez un orfèvre » qui n'est pas autrement désigné, pour le prix de 6 shilling, 7 fr. 50. On est étonné que les orfèvres, qui viennent offrir aux marchands de monnaies, comme si c'étaient des raretés précieuses, des

choses qui n'ont que la valeur du métal, des louis de Louis XVI, des onces d'Espagne, des pièces de 120 grana de Naples et des thaler de Marie-Thérèse, puissent vendre sans les proposer à des connaisseurs, des monnaies de pareille importance pour des prix dérisoires, se privant ainsi eux-mêmes d'un gain considérable et, qui pis est, risquant de laisser enfouir dans une obscure collection où elles sont perdues pour la science, loin du pays où leur place est tout indiquée dans un musée ou chez un amateur éclairé, des pièces inestimables.

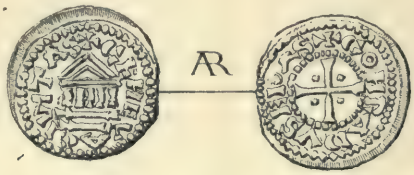

Temple à cinq colonnes et deux degrés ; au-dessus, une croix dont on ne voit pas bien si elle est attenante au temple ou si c'est la croisette qui commence la légende.

+ GENEVA CIVITAS. Le G pourrait aussi bien être pris pour un C et l'N pour un H. Cette légende est entourée d'un grènetis extérieur formé de points carrés.

℞. + CONRADVS EP⁀S. Le signe abréviatif qui se trouve entre le P et l'S ressemble beaucoup à celui que nous avons signalé ailleurs sur les deniers de l'évêque Frédéric. Cette légende est entre deux grènetis semblables à celui de l'avers.

Ce qui distingue cette pièce des deux deniers connus antérieurement, c'est d'abord le signe d'abréviation à EPS, ensuite le style des caractères et la forme des grènetis.

J'attire l'attention du lecteur sur la forme très différente des A à l'avers et au revers : ceux de l'avers sont bas, très évasés et terminés en pointe mousse comme

ceux des deniers contemporains de Pavie ; celui du revers, aussi fort bas et évasé, est surmonté d'un appendice qui le fait ressembler, comme ceux des premiers deniers de Frédéric, à un petit verre renversé. Cela prouve une fois de plus que les monnaies d'une même époque peuvent porter des lettres de formes très différentes.

Je dois faire remarquer aussi, parce que cela a de l'importance pour apprécier le poids de la pièce, que le grènetis extérieur est visible partout ; il est entier au revers ; à l'avers, une partie manque, la pièce étant mal centrée, mais il y a d'autant plus de marge au côté opposé où le bord du coin, marqué par une dépression circulaire, est loin d'atteindre le bord de la pièce.

Argent. Poids : 1,23. Collection de M. Paul Strœhlin.

J'ai éprouvé une très vive satisfaction à examiner et à peser ce denier. En effet, après avoir fixé théoriquement à 1,184 le poids des deniers de Frédéric et prouvé (1), je crois, d'une manière irréfragable qu'ils étaient taillés à raison de 288 à la *libra antiqua,* j'ai dit que, selon toute probabilité, au commencement du XIe siècle, les deniers des autres ateliers de la région du Léman et ceux de Genève des prédécesseurs immédiats de Frédéric, entre autres de Conrad, devaient être à la même taille ; or, si la pièce que je viens de décrire dépasse de quelques centigrammes le poids trouvé par le calcul, cela tient à ce que le flan est un peu plus large qu'il ne devrait l'être et mon hypothèse se trouve confirmée d'une manière éclatante par une découverte tout à fait inattendue.

25 mai 1894. Dr Ladé.

---

(1) *Le Trésor du Pas-de-l'Echelle*, dans *Revue suisse de Numismatique*. 1893, p. 319.

CONTRIBUTION

A LA

NUMISMATIQUE DES COMTES DE SAVOIE

MONNAIES INÉDITES, RARISSIMES OU MAL ATTRIBUÉES

Le grand charme qui s'attache à l'étude de la numismatique de la Savoie, c'est qu'on y trouve toujours du nouveau : dans d'autres parties du champ de la science il n'y a plus qu'à glaner, mais dans celle-ci il y a encore toute une moisson à faire; déjà, le regretté Rabut, dans une de ses publications, s'excusait de ne pas présenter un plus grand nombre de pièces inédites, et cependant, dans ce travail-là, il en décrivait deux à trois douzaines, et à chaque nouvelle notice qu'il livrait à l'impression, il apportait une nouvelle gerbe aussi fournie. Quant à moi, j'éprouve un sentiment tout contraire à celui qu'exprimait mon devancier : je suis étonné, venant longtemps après lui, de tout ce qu'il reste encore à trouver dans ce domaine ; constatant chaque année, et, à plusieurs reprises, que je ne puis pas dépouiller un lot, même pas très considérable de monnaies de Savoie, sans y trouver des variétés nouvelles et souvent des types tout à fait inconnus, je me demande où cela s'arrêtera et quand on pourra enfin songer à publier une histoire, sinon absolument définitive, du moins à peu près complète, du monnayage de ce pays. Le but s'éloigne et je crains de ne pas pouvoir l'atteindre. En attendant, je continue à rassembler les documents et à les publier; aujourd'hui,

je m'occuperai de la période des comtes de Savoie; dans un des prochains numéros de la *Revue,* j'espère en faire autant pour la période ducale. Ce sont surtout des monnaies de ma collection qui servent de base à cette étude; cependant, pour la rendre plus complète, j'ai eu recours à l'obligeance de quelques amis qui ont bien voulu mettre à ma disposition des pièces que je ne possède pas et m'autoriser à les publier. Qu'ils reçoivent ici l'expression de ma vive reconnaissance.

HUMBERT II

1080-1103

N° 1. Croix plaine cantonnée de deux besants aux 1er et 2me quartiers.

+ VMBERTVS

℟. Petite étoile à 6 rais accostée de 2 besants disposés sur une ligne oblique de haut en bas et de droite à gauche, c'est-à-dire en barre.

+ SECVSIA

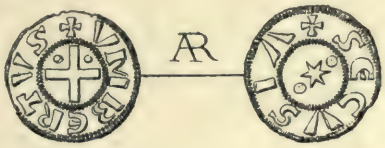

Argent. Poids : 1,05. Collection de M. Jacques Bieler, à Genève.

La légende de l'avers et celle du revers sont entre deux grènetis formés chacun d'un filet circulaire chargé d'un très grand nombre de petites lignes qui le coupent à angle droit. La gravure est très défectueuse, les caractères très négligés. M'étant habitué petit à petit à ne pas attacher grande importance à la forme particulière des lettres pendant la période prégothique du moyen âge et à ne pas en conclure grand'chose quant à la date des monnaies, il m'a semblé pourtant qu'on peut faire une

exception pour les A et que le style de cette lettre fournit d'assez bonnes indications chronologiques (1); aussi j'attire l'attention sur l'A de ce denier, irrégulier, pointu, sans barre intérieure ni supérieure, à extrémités inférieures munies d'épines, représentant précisément un V renversé; on le trouve semblable sur d'autres deniers du même souverain que je n'ai pas à décrire, parce qu'ils ont déjà été publiés par D. Promis et par M. Perrin, et il se retrouve sur ceux de la première période d'Amédée III.

Ce qui, sur cette pièce, me paraît le plus remarquable, c'est la petitesse de l'étoile. Sur les deniers les plus fréquents, les premiers connus, d'Humbert II, l'étoile à six rais occupe la plus grande partie du champ du revers et les besants qui l'accompagnent n'en sont que des accessoires, on pourrait dire des satellites, si bien que si on les supprimait, l'aspect général de cette face de la pièce n'en serait pas sensiblement altéré. Ici, les besants sont plus gros et l'étoile plus petite, et l'importance de ces trois figures est à peu près égale; j'ai remarqué, du reste, sur des pièces de ma collection et sur d'autres, des transitions insensibles quant aux dimensions de l'étoile qui va en diminuant depuis celle du plus gros calibre du n° 1 de Promis jusqu'à celle que je viens de décrire; puis vient l'étoile à huit rais, encore plus petite, du denier publié par M. Perrin (2), et le dernier terme de cette série est représenté par la petite fleur à huit pétales du denier de Rabut (3) qui forme la transition avec ceux d'Amédée III où l'étoile est remplacée par un besant. Toutes ces pièces ont le même genre d'A.

(1) Je serais très reconnaissant à ceux de mes collègues qui ont étudié spécialement les monnaies du moyen âge et en ont beaucoup manié, de vouloir bien me faire savoir s'ils ont fait sur ce point-là les mêmes expériences que moi ou s'ils estiment que je suis dans l'erreur.

(2) *Musée départemental de Chambéry, Catalogue du médaillier de Savoie*, Chambéry, 1882, p. 107, n° 5.

(3) François Rabut, *Notice sur quelques monnaies de Savoie inédites*, dans *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, t. Ier, Chambéry, 1851, pl. I, fig. 1.

N° 2. J'ai eu, il y a quelque temps, sous les yeux pendant quelques instants, par suite d'une circonstance fortuite et sans qu'il me fût possible de l'acquérir ou de le dessiner et de le peser, un denier sécusin d'Humbert II présentant la particularité suivante : au revers, entre deux besants, quatre petits coins disposés en sautoir, les pointes tournées vers le grènetis, c'est-à-dire en quelque sorte les débris d'une étoile à quatre rais dont le corps aurait disparu.

Il n'est peut-être pas tout à fait correct de publier une monnaie qu'on a seulement entrevue (1) ; je le fais néanmoins pour attirer sur cette pièce l'attention des amateurs ou des collectionneurs auxquels elle pourrait être présentée et dans l'espérance qu'on en découvrira peut-être d'autres exemplaires.

Comme le numismate ne doit pas se borner à faire connaître de nouvelles variétés des pièces déjà décrites et des espèces nouvelles, je crois devoir profiter de cette occasion pour dire quelques mots de la taille des deniers d'Humbert II.

Ceux qui ont servi de base aux déductions de Promis pesaient de 26 à 18 grains selon leur état de conservation (2), ce qui fait 1,38 à 0,96 ; l'auteur ne dit pas, du reste, combien d'exemplaires il en a examinés et n'en indique pas le poids moyen. Chose curieuse, il ne se trouve plus au médaillier de Turin de denier d'Humbert II pesant 1,38 ; le plus lourd des cinq qui y sont conservés (3) pèse 1,30 et les autres 1,15 ; 1,07 (deux exem-

(1) La figure n'a pas du tout la prétention de rendre le caractère de la légende.

(2) D. Promis, *Monete dei Reali di Savoia*, Turin, 1841, t. I, p. 61.

(3) Communication manuscrite due à l'obligeance de M. le baron Carutti di Cantogno, conservateur du médaillier de S. M. le roi d'Italie, à Turin.

plaires) et 0,96. Ceux du musée de Chambéry pèsent, d'après M. Perrin[1], 1,15 (étoile à huit rais); 1,05 (douze exemplaires); 1,00 (fleur à huit pétales) et 0,95; celui du musée d'Annecy[2], 1,05; celui que je viens de décrire, 1,05, et cinq autres exemplaires, dont trois sont dans ma collection et deux appartiennent à la maison Paul Strœhlin & Cie, 1,105; 1,015; 0,99; 0,93 et 0,80. Si on élimine, ce qui est équitable, ces deux dernières pièces qui sont très usées et fortement rognées, il en reste vingt-cinq pesant en moyenne 1,058 avec des écarts allant de 0,96 à 1,30[3]. J'en conclus que le poids normal des deniers d'Humbert II dépassant quelque peu, comme cela a toujours lieu en pareil cas, le poids moyen effectif, 1,06, doit avoir été d'un scrupule de la livre romaine, soit de 1,13, et je suis d'autant plus fondé à le penser que j'arriverai aux mêmes résultats pour les premiers deniers d'Humbert III qui paraissent avoir été frappés d'après le même pied.

AMÉDÉE III

1103-1148

N° 3. Croix pattée cantonnée de 2 besants aux 1er et 2me quartiers.

AMEDEVS

℟. Trois besants disposés en ligne droite.

SECVSIA

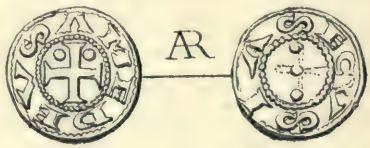

(1) *Op. cit.*, nos 5, 2 et 3, 4 et 1. Je dois malheureusement constater que ces chiffres sont un peu sujets à caution ; les poids donnés en grains ne concordent nullement avec ceux qui sont exprimés en grammes. Et puis, il est bien singulier que douze exemplaires d'une même pièce aient eu le même poids. M. Perrin a-t-il pesé seulement le meilleur, ou indique-t-il la moyenne des douze ?

(2) André Perrin, *Catalogue du médaillier de Savoie du musée d'Annecy*, Chambéry, 1885, p. 1, n° 1. Le second exemplaire ne compte pas parce qu'il provient du musée de Chambéry.

(3) Ce dernier chiffre est extraordinaire et il serait intéressant de savoir si cette pièce n'a pas été frappée sur un flan irrégulier.

Argent. Poids : 0,92 (l'exemplaire est médiocrement conservé). Ma collection.

Cette pièce appartient, par le style des caractères et par sa gravure peu soignée, à la catégorie des monnaies d'Amédée III que j'ai appelées « deniers de style négligé [1]. » Elle diffère de toutes les variétés décrites par l'absence des anneaux qui commencent (ou finissent) les légendes et dont la signification n'est pas connue ; à ce titre-là, cette pièce forme une transition avec celles du règne précédent.

Depuis le travail que j'ai publié dans le *Bulletin de la Société suisse de Numismatique* et qui se basait sur soixante-huit pièces provenant d'un petit trésor, j'ai acquis un certain nombre de deniers d'Amédée III choisis dans deux lots qui comportaient en tout plus de quatre-vingts pièces et qui provenaient de trouvailles faites en Piémont.

Il est singulier que, parmi ces cent cinquante et quelques pièces qui m'ont passé par les mains, il ne se soit trouvé ni une obole, ni un denier à la croix cantonnée de quatre besants (Promis, fig. 3) et seulement deux exemplaires du premier type de Promis qui ont bien, comme les petits deniers qui ont fait l'objet de mon premier travail, deux-besants du côté de la croix, mais qui s'en distinguent par un module plus grand et par un poids plus fort. S'il était permis d'en conclure quelque chose, je serais tenté de croire que le hasard m'a fait tomber sur trois dépôts remontant à une époque du long règne d'Amédée III, où l'on ne frappait pas d'oboles et où il n'y avait plus dans la circulation de deniers de ce prince aussi bons que ceux de son prédécesseur, ou bien au contraire où il n'en avait pas encore émis de cette valeur-là ; les deux hypothèses sont possibles ; mais on peut en formuler encore une troisième : au lieu d'avoir

(1) *Note sur quelques deniers sécusins d'Amédée III*, dans *Bulletin de la Société suisse de Numismatique*, 1891, p. 209.

frappé successivement des deniers à deux tailles différentes, ce comte aurait-il peut-être eu simultanément deux sortes de monnaies, les unes plus fortes, les autres moins, destinées à circuler dans des parties différentes de ses états, appartenant à des régions monétaires différentes? Voilà la question que je me suis posée et qui se représentera plus tard pour quelques-uns de ses successeurs jusqu'à Amédée V, pour lequel nous savons à la fois par les textes et par les documents métalliques, qu'il n'avait pas le même numéraire pour la Savoie et pour le Piémont. C'est un sujet à creuser.

Quoi qu'il en soit, si les quatre-vingts à quatre-vingt-dix deniers que j'ai étudiés en dernier lieu ne m'ont fourni aucun type nouveau (celui que j'ai décrit sous le nº 3 n'en faisait pas partie), mais seulement quelques variantes insignifiantes qui s'expliquent par des changements de coin, ils m'ont permis d'aborder un côté de ce sujet que je n'avais fait qu'effleurer dans mon premier travail, c'est-à-dire de chercher à me faire une idée du poids que ces pièces devaient avoir.

Les gros deniers d'un module de 19 à 20 millimètres ont un poids d'un gramme et au-dessus : les deux miens, cités plus haut, pèsent l'un 1,00, l'autre 1,18; les quatre du Musée de Chambéry, 1,05, et ce sont sans aucun doute ceux-là, quoique cela ne soit pas dit expressément, que Promis a trouvés du poids de 18 et 19 grains, soit 0,96 et 1,01. On peut admettre, en tenant compte de l'usure et de l'irrégularité de la taille, que ces pièces représentaient, comme celles d'Humbert II, un scrupule de la livre romaine.

Quant aux petits deniers d'un module de 17 à 18 millimètres, ils sont sensiblement plus légers ; dans le lot que j'ai dépouillé en 1891, en mettant pêle-mêle pour chaque catégorie les bons et les médiocres, les deniers dits de style négligé pesaient en moyenne 0,725 et ceux de bon style 0,736. Dans le dernier lot reçu du Pié-

mont (1), composé de quarante pièces, dont deux appartenaient au premier type de Promis, il y avait treize sécusins de style négligé et vingt-cinq de bon style ; les treize premiers, dont un ou deux seulement étaient à peu près bien conservés, pesaient en moyenne 0,673, les vingt-cinq autres, dont sept très bien conservés, 0,730 (2). Enfin, j'arrive au même résultat par une autre voie ; si je compte ensemble les petits deniers sécusins d'Amédée III qui composent actuellement ma collection et ceux qui se trouvent chez MM. de Palézieux, Arnold Meyer, Feuerlein et J. Bieler, quelques-unes de ces pièces font, il est vrai, double emploi avec celles dont il vient d'être parlé, puisqu'elles proviennent de ces trouvailles, mais par le fait même qu'elles ont été jugées dignes de figurer dans une collection, elles constituent un ensemble meilleur et se rapprochant davantage des conditions dans lesquelles elles se trouvaient lors de leur émission. Cela nous donne un total de dix-neuf deniers de style négligé pesant en moyenne 0,745 avec des écarts allant de 0,62-3 à 0,92, et trentre-trois deniers de bon style, dont quelques-uns presque à fleur de coin, pesant en moyenne 0,766, avec des écarts allant de 0,63 à 0,99. Il me paraît résulter de tout cela que les petits sécusins de bon style, postérieurs à ceux de style négligé, sont, à conservation égale, un peu moins pesants que ceux-ci et que, malgré cette différence de fait, les uns et les autres devaient être taillés d'après la même ordonnance à raison de quatre au gros, c'est-à-dire que leur poids théorique était de 0,848. Ils auraient donc été inférieurs dans la proportion de trois à quatre aux deniers du plus grand module et à ceux d'Humbert II.

Si ces vues sont justes, ce serait sous le règne d'Amédée III qu'on aurait commencé à frapper en Savoie des

(1) Je regrette de n'avoir pas pu faire les mêmes constatations pour l'avant-dernier.

(2) Cela prouve de nouveau ce que j'affirmais en 1891 : les deniers de bon style d'Amedee III sont postérieurs à ceux de style négligé.

deniers de même valeur que ceux de l'archevêché de Vienne et ce serait alors qu'on se serait mis à compter par deniers viennois, appelés depuis viennois tout court, valant les trois quarts de l'ancien denier, appelé plus tard denier blanc ou blanchet.

N° 4. Croix pattée cantonnée de deux besants aux 1er et 2me quartiers.

A'MEDEVS' ◎'

℟. Trois besants disposés sur une ligne droite.

SECVSI'A' ◎'

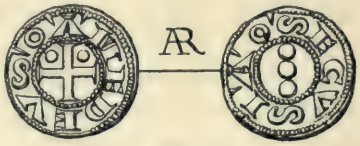

Argent. Poids : 0,97. Exemplaire admirablement conservé, frappé sur un flan plus grand que l'empreinte. Ma collection. Un second exemplaire, aussi très beau, pèse 0,88.

Cette pièce, caractérisée par la présence de trois rais à l'avers et de trois au revers, offre plusieurs variantes : les unes ont les A surmontés de croissants comme sur ma figure ; sur d'autres, la barre supérieure de cette lettre a la forme d'une billette posée à plat, comme au n° 7, Humbert III. C'est un bon exemple de ce que j'ai appelé denier sécusin « bon style ; » la figure est une illustration de ce que j'appelle les « rais » qui coupent la légende. Quant à la signification de ces signes, appelés accents par M. Perrin, je l'ignore ; je remarque qu'on n'en trouve jamais sur les deniers de style négligé, mais qu'il n'y en a pas toujours sur ceux de bon style ; quand il y en a, ce qui est de beaucoup le cas le plus fréquent, ils sont au nombre d'un, de deux ou de trois par légende et pas toujours en nombre égal à l'avers et au revers. On peut supposer qu'ils servent à distinguer les émis-

sions successives, et ce qui semblerait le prouver c'est que les deniers qui portent six rais sont parmi les mieux conservés des lots dont ils faisaient partie, c'est-à-dire qu'ils étaient probablement les derniers frappés.

N° 5. Croix cantonnée de 2 besants.
AMEDEVS ◎
℞. Les 3 besants dans le champ.
SECVSIA ◎
Poids : 0,73. Ma collection. Ce que cette pièce présente de curieux, c'est qu'elle est pareille en tous points, autant que peuvent l'être deux monnaies du moyen âge, à une autre pièce, que je possède aussi, qui est d'argent, tandis que celle-ci est de bas billon. Ce fait, rapproché d'autres du même genre constatés sur des monnaies de Savoie et d'autres pays, m'avait engagé (1) à émettre pour les expliquer l'hypothèse que parfois les maîtres de monnaie frappaient avec les coins officiels un certain nombre de pièces de mauvais aloi qu'ils mêlaient, probablement après les avoir saucées, à leurs brèves composées en majorité de pièces au titre.

N° 6. Voici un autre exemple de falsification, d'un genre différent ; celui-ci peut être le fait d'un particulier quelconque aussi bien que d'un maître de monnaie.

Un denier de ma collection, aussi de style négligé, plus que cela, incorrect, car une des trois S, la seule qui soit bien lisible, est formée de deux cercles qui ne se touchent pas tout à fait et rappelle par ce détail le denier de bon aloi, n° 5, de ma première description, où cette lettre a la forme d'un 8 couché, est de cuivre tout pur. Poids : 0,90. L'aspect de cette pièce m'a fait penser aux petits bronzes romains impériaux qui sont en réalité des deniers défourrés et je me suis demandé si je n'avais

(1) Compte-rendu de l'ouvrage de M. Desimoni : *Tavole descrittive delle monete della zecca di Genova*, dans *Revue suisse de Numismatique*, 1891, p. 336.

pas sous les yeux un flan destiné à être fourré, c'est-à-dire recouvert d'une mince enveloppe d'argent, ou qui l'avait été ; justement je voyais, ou croyais voir, sur une des lettres, une toute petite parcelle d'argent ; mais, en pareil cas, il faut se défier du témoignage de ses yeux et, du reste, cet argent pouvait provenir d'un contact fortuit. J'en étais là quand mon ami M. de Palézieux m'a communiqué une pièce tout à fait semblable à la mienne, pesant 0,84, où l'on voit, mais là bien distinctement, deux fragments de pellicule d'argent. Dès lors, plus de doute ! Il reste donc acquis que l'art de fourrer les monnaies, que l'on croyait perdu depuis le Haut Empire, florissait encore au XIIe siècle.

HUMBERT III

1148-1188

N° 7. Croix plaine cantonnée de 2 besants aux 1er et 2me quartiers. Au 4me quartier, un petit coin ou rais, partant du grènetis intérieur pour aboutir à peu près à moitié distance de là à l'angle correspondant de la croix.

✠ VMBERTVS

℟. Grosse étoile à 6 rais accompagnée de 2 points ou besants.

✠ SECVSI A

Argent. Poids : 1,05 ; exemplaire très bien conservé frappé sur un flan régulier. Ma collection.

J'en possède trois autres exemplaires et en ai vu quatre appartenant à divers collectionneurs et marchands, dont un très beau mais frappé sur un flan trop grand, deux

plus ou moins beaux aussi, frappés sur des flans réguliers et les deux derniers frustes et rognés ; ils pèsent 1,20 ; 1,16 ; 1,15 ; 1,12 ; 1,05, 0,94 et 0,91. Ils présentent quelques variantes sans importance quant à la forme des M, à celle des croisettes des légendes, etc.

N° 8. Avers comme au n° 7.
℞. Étoile comme ci-dessus.
✠ SECVSIA (sans rais avant et après l'A).
Argent. Poids : 1,15 ; très bel exemplaire. Ma collection.

N° 9. Croix cantonnée de 2 besants comme au n° 7, mais il n'y a pas de rais dans le champ au 4me quartier.
℞. Comme au n° 7.
Argent. Poids : 1,13 ; très bel exemplaire. Ma collection.

Un denier, appartenant à M. de Palézieux, ressemble en tous points aux numéros précédents, mais, quoique en général très bien conservé, il est un peu fruste vers la fin de SECVSIA en sorte qu'on ne peut pas voir s'il a ou n'a pas de rais avant et après l'A, c'est-à-dire s'il rentre dans le n° 7 ou 8 ; il pèse 1,16.

Le poids moyen de ces onze pièces est de 1,093 avec des écarts allant de 0,91 à 1,20. Elles sont inédites. Elles ressemblent, en gros, aux deniers d'Humbert II, surtout au n° 3 de Promis. Ce qu'elles ont de tout à fait spécial, qui les distingue de cette variété et de toutes les autres, ce sont les rais qu'on y observe dans le champ de l'avers ou dans la légende du revers, ou à ces deux endroits, et que j'ai signalés dans les légendes de l'une ou l'autre face de la plupart des petits deniers bon style d'Amédée III. Ces rais ne se voient ni sur les figures de Promis, ni sur celles de M. Perrin, et comme les vignettes du premier sont, en général, d'une exactitude remarquable et que le second a dessiné et signalé des traits analogues sur les deniers d'Amédée III où ils sont visi-

bles, on peut en conclure que cette particularité n'existait pas sur les deniers au nom d'Humbert que ces deux auteurs ont eus à leur disposition.

J'ai beaucoup hésité avant d'attribuer ces pièces à Humbert III plutôt qu'à Humbert II ; leur ressemblance générale avec les monnaies que j'ai laissées au premier des deux homonymes est impossible à méconnaître et, d'un autre côté, elles diffèrent beaucoup de celles qui ont été décrites par Promis comme appartenant à Humbert III et auxquelles j'ajouterai une espèce nouvelle.

Quant au premier point, il est certain, et c'est la principale objection que je prévois, que l'étoile à six rais d'Humbert II accompagnée de deux besants se retrouve toute pareille sur les monnaies dont il s'agit et qu'il paraît plus naturel d'admettre qu'elle a été conservée par ce prince pendant toute la durée de son règne, a fait place sous son successeur, après une période de transition, au type tout nouveau des trois besants et n'a pas reparu depuis, que de supposer que ce type caractéristique, après avoir cessé d'être employé pendant les quarante-cinq ans du règne d'Amédée III, a été repris par Humbert III, pour être abandonné par lui au bout d'un temps plus ou moins long ; quant au second point, il n'est pas moins certain que la figure qui remplit seule, sans aucun accompagnement, le champ du revers des pièces que je suis d'accord avec Promis pour donner à Humbert III, une fleur à six pétales et à point central, est quelque chose d'assez différent de l'étoile accostée de deux besants des deniers en litige ; on pourrait invoquer aussi contre mon attribution, quoique cet argument ait moins de force, la différence de style de la croix de l'avers et faire état de ce qu'elle est seule sur les monnaies d'Humbert III, tandis qu'elle est cantonnée de besants sur celles de son grand-père et sur celles que je viens de décrire.

Voici ce que j'ai à répondre. D'abord, il ne faut pas s'imaginer qu'au moyen âge un souverain, en montant

sur le trône, adoptait pour son numéraire un type, emprunté à ses prédécesseurs ou choisi par lui-même, qu'il gardait jusqu'à la fin de son règne et qu'il agissait de même pour la taille et le titre ; les faits prouvent le contraire. De même qu'en géographie ce ne sont généralement pas, comme on pourrait s'y attendre *a priori*, les hautes chaînes de montagnes qui séparent les races et forment les frontières des états, mais plutôt les cours d'eau, et que, parmi ceux-ci, ce ne sont pas tant les grands fleuves et les rivières navigables que des ruisseaux ou des accidents de terrain insignifiants qui marquent les limites, de même, en numismatique, les changements de types, les remaniements du système monétaire, les ouvertures de nouveaux ateliers et les remplacements de fonctionnaires ont lieu quelquefois lors de l'avènement d'un souverain, mais le plus souvent après qu'il a régné un certain temps ; chaque numismate peut vérifier cette loi pour le pays dont il a le mieux étudié l'histoire métallique. Il n'y aurait donc rien d'étonnant, au contraire rien ne serait plus conforme à ce qu'on observe dans d'autres cas, à ce que des monnaies aussi différentes que les n°s 7, 8 et 9, d'une part, et celle dont nous allons parler, d'autre part, eussent été émises par le même prince, d'autant plus qu'il a régné quarante ans.

Voilà donc qui est possible ; faisons un pas de plus et nous verrons que cela est probable. En effet, deux circonstances séparent nettement les deniers que je prétends être de la première partie du règne d'Humbert III de ceux d'Humbert II et indiquent qu'ils ont été frappés à des époques très différentes : les légendes beaucoup meilleures et les rais.

Quant aux légendes, je n'entends pas seulement la différence de style des caractères qui les composent ; elle est évidente, surtout quand on examine les pièces elles-mêmes plutôt que des dessins, si bien faits qu'ils soient, et est visible surtout aux A et aux V ; je parle aussi de

la gravure qui est plus irrégulière, plus grossière, sur les deniers d'Humbert II en ce qui concerne les lettres et le grènetis, plus correcte sur ceux que je donne à Humbert III, première manière, et quand on compare à ceux-ci les pièces de la seconde partie de son règne, on constate un nouveau et très réel progrès qui avait frappé Promis (1). Cette amélioration est conforme à la nature des choses et s'explique par le perfectionnement graduel de l'art du graveur.

Dans mon hypothèse, la marche de ce progrès est continue : les deniers d'Amédée III de style négligé, que tout nous fait supposer antérieurs à ceux de bon style, offrent la plus grande ressemblance, quant aux légendes, avec ceux d'Humbert II auxquels ils se relient par des transitions que j'ai indiquées, et les premiers deniers d'Humbert III sont la suite de ceux d'Amédée III bon style et ressemblent surtout à ceux qui sont probablement les derniers, ceux du nº 4. Au contraire, si on veut absolument donner à Humbert II les deniers en litige, on arrive à cette conséquence bien difficile à admettre qu'il y aurait eu sous ce prince, quant à la gravure des monnaies, après des débuts assez primitifs, une période de perfectionnement relatif qui aurait été suivie sous son successeur Amédée III d'une période de recul, pendant laquelle les monnaies seraient retombées au même point de grossièreté archaïque qu'autrefois, pour se relever de nouveau avant la fin du règne; et l'admission de ce double mouvement de flux et de reflux s'impose, soit qu'on mette les deniers les plus mauvais d'Humbert II avant les meilleurs, soit qu'on les mette après et soit que, pour Amédée III, on accepte ou qu'on conteste l'antériorité, que j'ai cherché à prouver des deniers de style négligé. J'ai examiné toutes ces combinaisons d'hypothèses et toutes aboutissent aux mêmes conséquences compliquées et improbables.

(1) *Op. cit.*, p. 61.

De même pour les rais. On ne sait pas exactement ce qu'ils représentent. On les trouve aussi à Brescia et à Milan, dans la première de ces villes à la fois dans le champ et dans la légende; dans la capitale lombarde seulement dans le champ. J'ai supposé qu'ils servent à distinguer les émissions successives; en tout cas ils n'ont aucun rapport avec la valeur des pièces qui les portent, car on les trouve en nombre très variable sur les deniers de bon style d'Amédée III qui sont tous de la même valeur, et à Milan, sous Henri VI de Souabe (1190-1197), on trouve deux de ces rais sur un gros, soit double sol (1), et sur les sols, tantôt quatre, tantôt deux (2).

Quelle que soit la signification de ces signes, il n'y a rien que de naturel à les voir figurer sur les deniers dont nous parlons s'ils sont d'Humbert III, puisque nous les avons trouvés sur les derniers deniers de son prédécesseur Amédée III; il y a là une application de la loi de persistance des types. Au contraire, si on donne les nos 7, 8 et 9 à Humbert II, on se heurte à la même improbabilité que pour le style des légendes : il faudrait admettre aussi un double mouvement de va-et-vient, supposer que sous Humbert II il y a eu d'abord des deniers sans rais, puis des deniers avec rais et qu'il y a eu aussi sous Amédée III deux périodes caractérisées par l'absence et la présence de ces signes. En outre, le fait que des rais se trouvent sur des monnaies de Milan de la fin du XIIe siècle s'accorde mieux avec leur présence sur celles d'un comte de Savoie, qui régnait au milieu et vers la fin de ce siècle (3), qu'avec l'hypothèse que je combats, en vertu de laquelle on trouverait déjà ces signes sur le numéraire d'Humbert II, mort en 1103,

(1) Francesco ed Ercole Gnecchi, *Le Monete di Milano*, Milan, 1884, n° 1, pl. III, fig. 8.

(2) *Ibid.*, n° 3, pl. III, fig. 9 et n° 4.

(3) Il serait intéressant de savoir à quelle époque les rais paraissent pour la première fois sur les monnaies des différents lieux de frappe de l'Italie centrale et septentrionale, et combien de temps cette mode a duré dans chacun. Je ne suis pas en mesure de me livrer à cette recherche.

car il est très peu probable que les petits comtes subalpins aient donné le ton à des états plus civilisés, comme la seigneurie de Milan, tandis qu'il est très naturel d'admettre que ceux-ci, plus avancés de toute manière, ont vu leurs innovations copiées par des souverains qui se trouvaient aux limites extrêmes de l'Italie, en dehors du mouvement de l'industrie et de l'art.

Maintenant, me dira-t-on, comment conciliez-vous la loi de persistance des types que vous invoquez avec l'hypothèse que l'étoile à six rais cantonnée de deux besants d'Humbert II aurait subi une éclipse totale sous Amédée III et reparu comme si de rien n'était, sans transition, sous Humbert III ? L'objection est spécieuse. Cependant, je prie le lecteur de considérer qu'elle subsiste quelle que soit l'attribution qu'on choisisse pour les deniers radiés au nom d'Humbert ; dans l'une et l'autre hypothèse on n'en trouve pas moins avant et après Amédée III, séparées par les pièces aux trois besants de ce prince, des monnaies sécusines portant au revers l'étoile à six rais ; celle-ci prend pendant un certain temps la forme d'une fleur à six pétales ; elle persiste après la fermeture de l'atelier de Suse, soit sous forme de fleur, soit en se présentant de nouveau plutôt comme une étoile, et on la voit encore sous Aimon pendant le deuxième quart du XIVe siècle.

C'est donc un type bien établi qui a servi pendant près de trois siècles à toute une série de princes de la maison de Savoie, y compris la branche d'Achaïe, tandis que celui des trois besants reste quelque chose de tout à fait unique, soit dans ce pays, soit ailleurs ; il constitue une exception dont la genèse s'explique plus ou moins bien et dont la disparition se comprend aussi.

En numismatique, il n'y a pas seulement la loi de persistance des types, qui n'est que l'application aux monnaies de cette tendance de toutes les institutions humaines à rester ce qu'elles sont, jusqu'à ce que des faits nouveaux

viennent les modifier ou les renverser; il y a aussi la loi du progrès, dont on a souvent à constater la puissance; il y a enfin, chose moins connue, la loi d'atavisme ou de retour au passé, et c'est du jeu alternatif de ces différentes lois et de la prédominance de l'une ou de l'autre, suivant les circonstances, que résulte en définitive la marche que suit le développement monétaire. Par loi d'atavisme, j'entends la tendance qu'ont les types des monnaies, les dénominations des espèces, etc., à reparaître après un temps plus ou moins long, quand ce qui les avait remplacés a cessé de plaire ou qu'on se décide à le supprimer pour une raison quelconque; un des meilleurs exemples qu'on puisse en citer, c'est ce qui s'est passé pour les quarts, neuf ans après l'avènement de Charles-Emmanuel Ier; ce prince avait eu, à propos de ces petites pièces, des désagréments continuels, avec ses maîtres de monnaie qui ne respectaient pas bien les ordonnances et surtout avec ses voisins, les petits princes de l'Italie du Nord et autres souverains qui imitaient les quarts de Savoie sur une grande échelle; après avoir essayé de différents palliatifs, mais sans aucun succès (1), il se décida en 1589 à un changement radical et reprit le type que les quarts avaient eu au commencement du règne de son père Emmanuel-Philibert et du temps de son grand-père Charles II, type qui, paraît-il, avait laissé de bons souvenirs.

Les causes de ce retour au passé se comprennent parfaitement, parce que, pour la fin du XVIe siècle, on possède tous les documents officiels qui s'y rapportent, tandis que nous n'avons pas de textes qui racontent ce qui s'est passé en 1148 ou dans les premières années qui suivirent, mais on peut le reconstruire : il suffit de supposer que les dernières frappes d'Amédée III avaient

(1) Cette histoire est fort bien racontée par M. Frédéric Marchand dans son opuscule très intéressant : *Les monnaies de Confranchette*, Milan, 1891 (tirage à part d'un article paru dans la *Rivista italiana*).

donné lieu à des plaintes quant au poids et au titre des monnaies — et les falsifications dont j'ai signalé deux spécimens n'y étaient peut-être pas étrangères; — pour y faire droit, au début du règne d'Humbert III qui n'avait que douze ans quand il monta sur le trône, son tuteur, l'évêque de Lausanne, et ses autres conseillers, de vieilles gens probablement, suivant l'usage de tous les temps, se rappelant les beaux deniers de leur jeunesse, plus grands et plus pesants que ceux qui avaient cours alors et dont on parlait sans doute encore dans le public, résolurent, tout naturellement, de les prendre pour modèles pour les premières frappes qu'ils ordonnèrent.

N° 10. Croix pattée.
✠ VMBERTVS
℟. Fleur à 6 pétales et à point central.
✠ SECVSIA
Les deux légendes entre deux grènetis très fins.

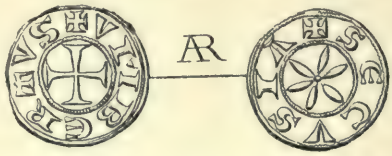

Argent. Poids : 1,09; très bel exemplaire. Ma collection.

Pièce inédite, ressemblant beaucoup à celle que Promis a décrite (1) sous le nom de denier faible, *debilis secusinus;* elle en diffère par un module plus grand, 19 millimètres au lieu de 16, et par un poids plus fort.

Les deniers faibles dont parle Promis pesaient, d'après lui, 14 et 12 grains, soit 0,744 et 0,638; les deux qui se trouvent actuellement au musée de Turin pèsent chacun 0,65 (2); j'en possède deux, à peine différents entre eux et de la figure de Promis : ils sont très beaux et pèsent

(1) *Op. cit.*, p. 64.
(2) Communication manuscrite de M. Carutti di Cantogno.

0,80 et 0,68. Enfin, deux exemplaires, dont un médiocre, appartenant à la maison Paul Strœhlin et Cie, pèsent 0,82 et 0,72. Cela donne une moyenne de 0,743, à peu près égale à celle des petits deniers d'Amédée III et on se demande quels noms il faut donner à ces deux espèces contemporaines, à mon nº 10, unique jusqu'à présent, et aux pièces plus petites, encore très rares, mais dont on connaît pourtant une demi-douzaine d'exemplaires.

Promis suppose que les adjectifs *debilis* et *fortis* (1) font allusion à un abaissement, puis à une augmentation de la valeur intrinsèque d'une pièce qui aurait conservé la même dénomination, celle de denier. Je crois qu'il se laisse influencer par la connaissance qu'il a d'agissements semblables qui eurent lieu plus tard, sous Amédée V, mais dont rien ne prouve l'existence au XIIe siècle. On peut admettre aussi bien qu'il existait sous Humbert III, ou pendant une partie de son règne, deux espèces distinctes, frappées d'après deux tailles différentes, le denier faible et le denier fort, qui circulaient simultanément et dans toutes les parties de ses états; on peut admettre aussi que les unes, les deniers faibles, avaient cours dans les provinces italiennes et les autres, les deniers forts, dans les possessions primitives de sa maison, situées au nord des Alpes, auxquelles ressortissait aussi la partie supérieure de la vallée de la Doire, où se trouve Oulx (2).

Seulement, dans l'une et l'autre hypothèse on peut se demander si la pièce unique que je décris aujourd'hui était le denier fort, représentant de l'ancien denier pesant un scrupule, et les pièces plus petites des deniers faibles égaux au denier viennois, ou si peut-être la pièce nouvelle à la taille d'un scrupule était le denier faible

(1) Les *debiles secusini* sont mentionnés dans une charte de 1188 qu'il cite d'après Vernazza, *della moneta secusina*, et les *boni denarii secusinenses fortes* dans une charte de 1183 tirée du *Chartarium ulciensis ecclesiæ*.

(2) Elle y ressortissait aussi au point de vue politique comme il appert, entre autres, de la cession de territoire qu'Amedée V fit à son neveu Philippe en 1295.

et la pièce plus petite, connue déjà par les travaux de Promis, était l'obole, c'est-à-dire la moitié d'un denier fort qui n'a pas encore été retrouvé, pesant environ 1,46, soit un denier du marc de l'Empire, comme nous en verrons tout à l'heure sous Amédée IV. En d'autres termes, l'influence du système impérial, ou du Rhin, commença-t-il à se faire sentir en Savoie déjà sous Humbert III, ou seulement sous son petit-fils? Les faits connus jusqu'à présent ne permettent pas de répondre à cette question.

AMÉDÉE IV

1232-1253

N° 11. Croix pattée.

+ AM'*COMES

℟. Étoile à 6 rais, ou plutôt fleur à 6 pétales, avec point central.

+ ƧABAVD*IE

Argent. Poids : 1,28. Ma collection.

Les caractères ne sont pas encore entièrement gothiques mais tendent à le devenir; les C et les E le sont déjà franchement. Cette pièce appartient à une période de transition.

N° 12. Même type et mêmes légendes, y compris les

petites étoiles qui les entrecoupent, mais l'S de COMES, aussi bien que celle de SABAVDIE, est renversée.

Argent. Poids : 1,48. Ma collection. Un second exemplaire, appartenant à M. de Palézieux, pèse 1,28.

N° 13. Même type et mêmes légendes qu'au n° 11, y compris les petites étoiles, mais l'S de SABAVDIE est tournée correctement.

Argent. Poids : 1,24-25. Ma collection.

Un autre exemplaire, d'un coin un peu différent, les caractères étant disposés autrement par rapport aux pétales de la fleur, que j'ai examiné pendant qu'il appartenait à la maison P. Strœhlin et Cie, et qui fait partie aujourd'hui d'une grande collection italienne, pesait 1,40.

Ces trois pièces sont inédites. Elles sont des variétés les unes des autres. A cause de leur ressemblance parfaite quant au dessin et au genre des caractères on ne peut pas douter qu'elles sont le produit de plusieurs coins d'une même émission ou d'émissions très rapprochées.

Leur attribution à Amédée IV n'est pas douteuse ; il n'y a pas moyen de les confondre avec les deniers à trois besants d'Amédée III ou avec les pièces à caractères tout à fait gothiques d'Amédée V. Sauf meilleur avis, je les appelle des deniers.

Les cinq exemplaires que je possède ou que j'ai vus, tous très bien conservés, presque à fleur de coin, présentent aussi une ressemblance complète quant au métal, qui est de l'argent bas et pas du billon, et quant au poids, il varie de 1,24 à 1,48 et la moyenne est de 1,327. Ce chiffre indique une taille tout à fait différente de

celle qui servait de base aux deniers sécusins dont il a été parlé jusqu'à présent. Quelle était-elle ?

Quand on veut déterminer le poids légal d'une espèce dont l'ordre de frappe est inconnu d'après les exemplaires existants, on doit prendre pour norme les pièces les meilleures, c'est-à-dire les plus lourdes (1) ; par conséquent, les deniers d'Amédée IV dont il s'agit, devaient avoir normalement un poids plus rapproché de 1,40 et de 1,48 que de 1,24 et de 1,28. On arrive au même résultat en considérant les poids moyens ; pour cette détermination, on doit baser ses calculs sur un grand nombre de pièces quand cela est possible, mais quand on ne les a pas à sa disposition, on peut se contenter d'un moindre nombre d'exemplaires si tous sont beaux, frappés sur des flans réguliers, et ne diffèrent pas trop entre eux comme c'est le cas ici. L'expérience enseigne qu'alors le poids moyen des pièces effectives est inférieur au poids normal et qu'il y a plus ou beaucoup plus de pièces restant au-dessous de ce chiffre que de pièces qui le dépassent. En appliquant ces règles à la solution du problème que nous nous sommes posé, nous trouvons que l'x cherché ne doit pas être très éloigné de 1,40 ou de 1,48 et en tout cas supérieur à 1,327. L'hypothèse qui répond le mieux à ces données, c'est celle qui ferait du denier d'Amédée IV une pièce dont il allait 160 au marc impérial, que j'évalue à 233,808, c'est-à-dire pesant 1,461 ; nous aurions alors, comme le veut la règle, un exemplaire plus lourd et quatre plus légers que le poids théorique. Je n'hésite donc pas à tenir cette hypothèse pour vraie jusqu'à preuve du contraire.

Il ne faut pas s'étonner de trouver le marc du Rhin dans des pays très éloignés de son lieu d'origine ; c'était le plus employé dans une grande partie de l'Italie ; il n'était pas inconnu dans l'ancien royaume de Bour-

(1) Hultsch, *Griechische und rœmische Metrologie*, Berlin, 1882, p. 231, note.

gogne (1) et c'était celui qui servait de base aux monnaies esterlines, alors au plus fort de leur vogue dans une grande partie de l'Europe occidentale et septentrionale.

Dans ce système, on doit s'attendre à trouver des monnaies du même prince représentant l'obole de ce denier, c'est-à-dire des pièces d'un module plus petit, pesant un peu plus de $\frac{1,461}{2}$, en vertu de la règle empirique que l'obole est en général plus pesante que la moitié du denier correspondant.

Tel est bien le cas en effet. Voici une de ces pièces :

N° 14. Étoile à 6 rais ou plutôt fleur à 6 pétales avec un point central ; un besant à senestre du pétale supérieur.

+ AM' ⁑ COMES

℟. Croix pattée avec un besant au 2me quartier.

+ ⁑ SABAVDIE ⁑

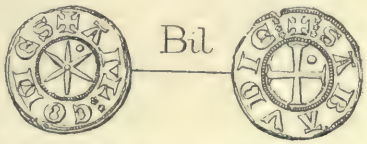

Argent bas ou billon. Poids : 0,75. Ma collection.

Cette pièce diffère peu de celle que Rabut a décrite dans sa *troisième notice* (2) sous le n° 1, planche I, fig. 1. Je l'ai fait dessiner parce que mon exemplaire, mieux conservé, permet de voir distinctement le point qui est au centre de la fleur. Par contre, le dessinateur n'a pas bien rendu les signes qui séparent les mots des légendes ; sur la pièce, ce sont distinctement des étoiles et non des rosaces ou fleurs. L'exemplaire de Rabut pesait

(1) Pour prendre date, je saisis cette occasion de dire qu'au XIIIe siècle les comtes de Genevois, *fideles imperii*, comme ils affectaient de mettre sur leurs demi-gros, ne battaient pas monnaie d'après une prétendue livre genevoise dont rien absolument ne prouve l'existence, mais d'après le marc impérial, pour bien affirmer, aussi en cela, leur indépendance des comtes de Savoie qui frappaient alors d'après le marc de Troyes.

(2) François Rabut, *Troisième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites*, Chambéry, 1856.

12 grains, soit 0,637 ; le musée départemental de Chambéry en possède trois (1), dont un pèse 0,85. Poids moyen des trois pièces : 0,746.

Ces monnaies, que je n'hésite pas à regarder comme les oboles du denier impérial (nos 11, 12 et 13), ne diffèrent que par la position du besant par rapport à la fleur de l'avers et par les trois étoiles superposées des légendes des pièces décrites par Promis (2) et figurées sous le no 2 de ce règne ; il leur assigne un poids approximatif de 13 grains, soit 0,69, et l'exemplaire de Chambéry, un peu différent (3), pèse 0,70. Deux autres oboles ayant les mêmes figures dans le champ et les mêmes légendes, mais interverties, c'est-à-dire que la croix se trouve à l'avers et la fleur au revers (4), pèsent 0,69 et 0,74. Tout cela concorde fort bien. A noter aussi que ces pièces se distinguent par un module plus petit, 18 millimètres, des deniers décrits plus haut, nos 11 à 13, et de ceux qui vont suivre.

En remarquant que les deniers dont il a été parlé n'ont de besants ni à l'avers ni au revers et que les oboles en ont un (exceptionnellement deux) sur chacune de leurs faces, on pourrait être tenté de supposer que ces signes indiquent la valeur des pièces et Promis a eu cette idée (5).

Je crois qu'il n'en est rien. Nous venons de voir, qu'à ce point de vue-là, les oboles ne sont pas toutes semblables ; pour les deniers de grand module décrits par

(1) *Op. cit.*, n° 13/2.

(2) *Op. cit.*, p. 69. — Il y a dans le texte une confusion évidente : parlant des pièces qui ont un besant sur chaque face et qui pèsent 13 grains, il se réfère à sa première planche, n° 1 d'Amédée IV, et à sa deuxième planche complémentaire, aussi n° 1 ; cette indication devrait se trouver à l'avant-dernière ligne de la page précédente après la mention des deniers du plus grand module et devrait être remplacée à la deuxième ligne de la page 69 par l'indication des nos 2 et 3 de la planche I. Je signale cette erreur pour éviter à d'autres l'embarras dans lequel je me suis trouvé avant de l'avoir aperçue.

(3) *Op. cit.*, n° 14/3.

(4) Promis, *op. cit.*, pl. II, fig. 4, et Perrin, *op. cit.*, n° 22/12.

(5) *Op. cit.*, p. 69. Il propose à ce sujet trois hypothèses différentes mais sans s'arrêter à aucune.

Promis et pour ceux dont il va être question, il n'y a pas non plus d'uniformité. Je fais grâce aux lecteurs de toutes les suppositions que j'ai envisagées pour expliquer l'absence ou la présence en nombre simple ou double des besants sur l'une ou l'autre face des différentes pièces d'Amédée IV ; tout cela ne m'a conduit à rien de satisfaisant et je conclus que dans l'état actuel de la sience on ne connaît pas la signification de ces figures.

N° 15. Croix pattée cantonnée d'un besant au 2me quartier.

+ AM' ❀ COMES

℟. Fleur à 6 pétales pointus et à point central accostée de 2 besants posés en fasce.

+ SABAVDIE

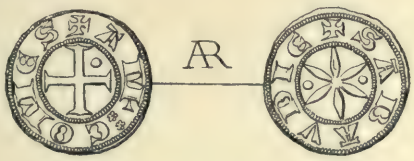

Argent ou haut billon. Poids : 1,09-10. Collection de M. Bieler.

Cette pièce ressemble aux nos 1, pl. I, et 1, deuxième planche complémentaire de Promis, par le module, 20 millimètres, qui sur mon dessin est légèrement plus petit que nature. Il diffère de toutes deux par les besants du revers, posés en fasce, et en outre, du premier par le besant de l'avers et du second par l'orthographe différente du nom du comte.

N° 16. Fleur à 6 pétales pointus et à point central accompagnée de 2 besants posés en bande.

+ AM' ❀ COMES

℟. Croix pattée cantonnée d'un besant au 2me quartier.

+ ✱ SABAVDIE ✱

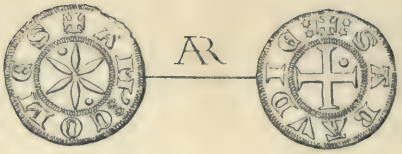

Argent ou haut billon. Poids : 0,88 ; l'exemplaire est fruste et rogné. Module : 20 millimètres (même remarque qu'au numéro précédent). Collection de M. Bieler.

Cette pièce ressemble pour le module aux deux deniers de Promis cités à propos du nº 15 et en diffère par la disposition des besants par rapport à la fleur et surtout par l'interversion des légendes. Elle paraît appartenir, ainsi que le numéro précédent, avec les deux pièces analogues du grand ouvrage de Promis et d'autres semblables décrites par Rabut (1) et par M. Perrin (2) à une espèce de deniers dont le poids normal aurait été d'un scrupule de la livre romaine, qui auraient coexisté sous ce règne avec des pièces plus légères, comme du temps d'Humbert III, et avec des pièces plus lourdes qui paraissent pour la première fois. Quant aux rapports de ces différentes monnaies les unes avec les autres, les mêmes questions se posent pour celles d'Amédée IV que pour celles de son grand-père et elles restent également sans réponse.

PIERRE II

1263-1268.

Nº 17. Fleur à 6 pétales et à point central.

✠ • P • COMMES. On voudra bien remarquer la forme singulière de l'S.

℟. Croix pattée.

✠ SABAVDIE

(1) *Troisième notice*, pl. I, fig. 2.
(2) *Op. cit.*, nos 18,7 et 19,8.

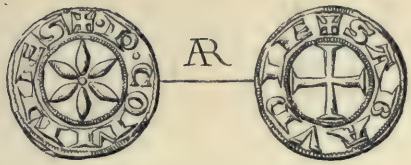

Argent. Poids : 1,71. Ma collection.

Cette pièce provient de la collection Géry et faisait partie de la trouvaille de Paladru. En combinant les dires des intéressés avec les renseignements que j'ai reçus de différents côtés, je calcule qu'il devait se trouver dans ce petit trésor au moins dix, peut-être douze exemplaires de cette monnaie qui est ainsi un peu moins rare qu'on ne se le figure généralement. Elle a été décrite, avec figures à l'appui, par Rabut (1) et par M. A. Perrin, dans deux publications successives (2). Malgré cela, j'en ai fait faire un nouveau dessin dont je garantis l'exactitude absolue et qu'il serait intéressant, je crois, de comparer aux autres pièces qui se trouvent dans les musées et dans des collections particulières.

D'abord Rabut fait état de ce que le point qui suit la croisette est surhaussé, ce qui n'apparaît pas clairement à la vue de la figure 1 de sa planche, et en conclut que c'est peut-être un point secret. M. Perrin se range à cette manière de voir sans l'accompagner d'aucune expression de doute. Pas plus sur son dessin que sur celui de Rabut on ne voit distinctement que ce point soit surhaussé, mais, le fût-il réellement, il ne s'en suivrait pas encore que ce signe constituât un point secret. Sur mon exemplaire, ce point est à la hauteur de la branche horizontale de la croisette qui commence la légende et je n'y vois pas autre chose qu'un signe de ponctuation mis là pour tenir de la place, ou dans un

(1) *Cinquième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites*, extrait du tome XIII des *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, p. 6.

(2) *Le monnayage en Savoie sous les princes de cette maison*, Paris et Chambéry, 1872, p. 120, et *Médaillier de Savoie du Musée de Chambéry*, Chambéry, 1882, p. 114.

but décoratif, ou simplement pour faire comme on faisait généralement alors; sur des pièces analogues de la même époque, du centre de l'Italie, si on voit quelquefois un point remplacer la croisette initiale (par exemple à Sienne), d'autres fois il la précède ou la suit, ou sépare les mots de la légende, sans aucun but apparent, entre autres quand il vient après des mots écrits en entier et ne peut par conséquent avoir le caractère d'un signe indiquant l'abréviation. En numismatique il faut tout voir et ne rien négliger, mais il ne faut pas vouloir à toute force que chaque détail ait sa signification.

En outre, je relève dans les remarques que M. Perrin fait au sujet de ces pièces la phrase suivante : « COMMES « est écrit avec deux M, ce qui ne se retrouve sur aucune « autre monnaie de Savoie. La régularité des lettres, la « beauté du relief, aussi bien que cette faute, pourraient « faire supposer que la gravure du coin aurait été faite « par un artiste étranger. » Ce raisonnement ne serait juste que s'il y avait eu alors un pays où l'on eût l'habitude d'orthographier COMMES avec deux M, mais cette faute est, je crois, absolument unique; dans toute l'Europe on écrivait COMES avec une seule M. Ce qu'il y a de vrai, pourtant, dans la remarque de M. Perrin, c'est que la pièce par son style, son *facies,* rappelle celles que frappaient au milieu du XIIIe siècle les républiques de l'Italie centrale et c'est probablement de cette région-là que venait le graveur employé par Pierre II, ce qui n'a, du reste, rien d'extraordinaire.

Ce que je trouve de plus nouveau à la pièce que je présente, c'est son poids : 1,71. Comme elle est un peu usée et que le grènetis extérieur manque en partie à certaines places, on peut croire qu'elle est plutôt au dessous qu'au dessus de son poids normal et qu'un exemplaire neuf, frappé sur un flan parfait, pèserait quelque chose de plus, 1,75 à 1,80. Mais 1,71 est déjà un chiffre tout à fait insolite dans le monnayage de la

Savoie; il rappelle les pièces contemporaines de l'Italie centrale dont on taillait 192 à la livre florentine; elles devaient donc peser un demi-gros de cette livre, soit 1,777 et néanmoins on les appelait gros (1), sauf à Florence où elles étaient connues sous le nom de florins d'argent.

Il paraît donc que Pierre II a introduit dans ses états les gros italiens récemment créés. Reste à savoir s'il a frappé d'autres monnaies analogues aux deniers du poids de deux esterlins que nous avons vus sous Amédée IV; cela paraît probable car la pièce de Rabut pèse 1,50 (2), mais cela n'est pas prouvé, et, dans ce cas, il resterait encore à savoir si ces différentes espèces de monnaies ont été frappées simultanément ou successivement à la suite d'un changement de système monétaire.

PHILIPPE Ier

1268-1285

Thomas, fils d'Humbert III, avait laissé quatre fils, dont trois occupèrent le trône de Savoie : Amédée IV, Pierre II et Philippe Ier. Amédée IV eut pour successeur son fils Boniface qui mourut jeune sans avoir été marié; après lui vinrent Pierre et Philippe qui ne laissèrent pas de postérité, en sorte qu'après ce dernier la couronne passa à Amédée V, fils de Thomas, comte de Flandre; celui-ci, frère puîné d'Amédée IV et aîné de Pierre et de Philippe, ne régna pas en Savoie.

Sauf Amédée IV, les premiers descendants d'Hum-

(1) Gros de 6 deniers. Il y avait aussi des gros de 4 deniers. Il ne faut pas oublier que les *grossi* d'Italie n'ont pas d'autre rapport que la similitude du nom avec les gros tournois de France et qu'il y en avait de valeurs très différentes.

(2) Cela n'est pas absolument certain; Rabut ne dit pas expressément que la pièce qu'il a décrite lui appartint, ni qu'il l'ait pesée et fait dessiner lui-même. Peut-être n'a-t-il fait que reproduire des renseignements fournis par autrui et alors ils seraient sujets à caution comme il appert du fait que voici : le Musée départemental de Chambéry possède deux exemplaires, trouvés à Paladru, de la pièce de Pierre II; le plus beau, le seul qui soit entier, est indiqué par M. Perrin dans son *Monnayage en Savoie* comme pesant 40 grains, soit 2,125 et dans son *Catalogue* comme pesant 1,06 (33 grains). Or, 1,06 fait 20 grains et 33 grains font 1,733!

bert III ont laissé peu ou point de monnaies comme marques de leur passage sur le trône ; de Thomas, qui régna pourtant quarante ans, il n'existe qu'un denier qui se trouve au musée de Chambéry ; Boniface a frappé, mais aucune de ses monnaies ne nous est parvenue ; celles de Pierre II sont rarissimes ; enfin, on ne connaissait de Philippe Ier qu'un viennois décrit par Promis. Je suis donc heureux de pouvoir présenter deux pièces nouvelles de ce souverain.

N° 18. Croix pattée cantonnée de 2 besants aux 2me et 3me quartiers.

✠ • PH • COMES ❀ (L'H est barrée.)

℞. Étoile à 6 rais ou plutôt fleur à 6 pétales pointus, sans point central.

✠ SABAVDIE ❀

Argent. Poids : 1,10 ; très belle pièce. Ma collection.

N° 19. Croix comme au n° 18.

✠ • PH • COMES ❀ (L'H est barrée.)

℞. Étoile à 6 rais ou plutôt fleur à 6 pétales pointus, avec point central.

✠ SABAVDIE ❀

Argent. Poids : 1,07-8 ; pièce très bien conservée. Ma collection.

Ces deux pièces se ressemblent beaucoup ; elles parais-

sent être des variétés, provenant de deux émissions successives indiquées par des rosaces différentes, d'une même espèce qu'on peut identifier avec les deniers à la taille d'un scrupule de la livre romaine, dont j'ai parlé déjà plusieurs fois au cours de cette étude. Quoique ces deniers ressemblent beaucoup à la pièce de Promis, marquée au revers d'une rosace à quatre lobes, ils en diffèrent surtout par les deux besants de l'avers et représentent certainement une autre espèce de monnaie car, bien que le savant de Turin n'indique pas le poids de la pièce qu'il décrit, on peut être sûr qu'il avait de bonnes raisons pour la qualifier de viennois.

Toute l'histoire monétaire de ce règne est extrêmement peu claire et je regrette de ne pas pouvoir contribuer à l'élucider; il est certain que Philippe fit frapper en trois endroits, à Saint-Maurice d'Agaune, à Chambéry et à Avigliane; il est certain aussi que les pièces connues proviennent de ces deux derniers ateliers, attendu que celui de Saint-Maurice devait avoir conservé le type du temple carolingien qu'on y retrouve encore au siècle suivant; enfin il est certain qu'il y eut en 1270 ou en 1271 un changement des conditions de frappe à Chambéry et à Avigliane, puisque de 1271 à 1272 il y est question, dans trois textes différents, de monnaies nouvelles; mais dans quel sens eut lieu cette modification et sur quelles espèces porta-t-elle? D'un côté Promis, qui a eu les documents sous les yeux, dit qu'il y eut amélioration (1) et il cite un passage d'après lequel 23 livres de la nouvelle monnaie de Chambéry valaient 25 livres des anciens forts de Suse, mais d'un autre côté il rapporte le cas d'un personnage condamné à l'amende pour avoir refusé d'accepter la nouvelle monnaie, ce qui tendrait à prouver qu'elle valait moins que l'ancienne. Tout cela est fort obscur et demande de nouvelles recherches.

(1) *Op. cit.*, p. 73 et 74.

AMÉDÉE V

1285-1328

N° 20. Aigle éployée à une tête, présentant au cou une particularité sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure : elle paraît cravatée.

✠ AMD' ⁙ COMES ⁙ SABAD'

℟. Croix pattée.

✠ INITALIA ⁙ MARCH'O

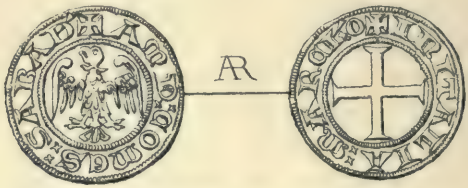

Argent. Poids : 3,26. Ma collection.

Cette pièce, d'une conservation admirable (1), faisait partie, avec une quarantaine d'autres, semblables mais variées, dont le plus grand nombre m'a passé par les mains, d'un trésor trouvé il y a quelques années en Dauphiné qui contenait aussi des gros de Jean de Genève, archevêque de Vienne. Celle-ci, la seule de celles que j'ai vues où le mot SABAVDIE abrégé fût orthographié sans V, SABAD', ressemble en cela à l'exemplaire, alors unique, de cette espèce intéressante, qui fut découvert par D. Promis et décrit sous le n° 1 dans son *Supplément aux monnaies inédites du Piémont* (2). Il l'attribue à Amédée IV en s'appuyant sur des considérations que je serai obligé de contester après avoir décrit la série des pièces analogues. Pour le moment, je ne retiens que ce point : qu'est-ce que le nœud qu'on voit autour du cou de l'aigle ? Et d'abord comment faut-il appeler cet accessoire ?

Le premier terme qui se présente à l'esprit et à la plume,

(1) La figure, malheureusement, n'est pas parfaite : l'apostrophe qui surmonte et traverse le D d'AMD', très mince mais visible sur la pièce, n'a pas été rendue par le dessin.

(2) Domenico Promis, *Monete inedite del Piemonte*, Supplemento, Turin, 1866, p. 7.

c'est celui de cravate. Mais ce mot, désignant une chose dont l'origine est toute récente, comme l'indique l'étymologie, est et doit rester étranger au langage héraldique. L'expression qui paraît convenir le mieux est celle d'aigle colletée : on dit en blason qu'un animal est colleté quand il a un collier, ou quand il a une couronne passée autour du cou. Il me semble qu'on peut, sans violer les règles, donner une troisième acception à ce mot pour indiquer que l'animal a un collet ou quelque chose de semblable.

Je ne connais pas d'armoirie où l'aigle soit représentée comme sur notre pièce et, en fait d'autre oiseau, je n'ai trouvé que la cigogne (empiétant un poisson, etc.) des Nagyrhévy, famille hongroise, qui a autour du cou une sorte de nœud dont les deux bouts flottent à dextre (1). Siebmacher appelle cela en allemand *Schleife,* ce qui peut se traduire par nœud coulant ou collet d'oiseleur.

Maintenant, pourquoi l'aigle de notre pièce est-elle colletée ? Est-ce une fantaisie du graveur ? Ou bien cela a-t-il une signification historique, est-ce une allusion à quelque fait contemporain ? Je l'ignore, et je serais bien charmé si quelqu'un pouvait me suggérer à ce sujet une conjecture plausible. Si l'on trouvait la même singularité sur des monnaies antérieures d'autres pays, cela ne ferait que reculer la difficulté, mais au moins cela montrerait qu'elles ont servi de modèle à l'artiste qui travaillait pour Amédée V et assurerait l'attribution de cette pièce.

Peut-être est-ce simplement l'exagération de la forme conventionnelle et des proportions trop grandes qu'on donnait souvent au moyen âge à quelques-unes des plumes du cou des aigles ; l'artiste, ignorant la différence entre l'aigle ornithologique et l'aigle héraldique, aura peut-être pris pour un objet étranger au corps de l'animal les deux grosses plumes qu'il voyait sur un dessin d'armoirie qu'on lui donnait pour modèle.

(1) *Siebmacher's Wappenbuch,* Nuremberg, 1894, tome IV, 15, 32me fascicule, pl. 67.

N° 21. Aigle éployée à une tête, colletée.
✠ AMD' ⁙ COMES ⁙ SABAVD'
℟. Croix pattée.
✠ INITALIA ⁙ MARCHO

Argent. Poids : 3,01. Titre : 631,5 millièmes.

Ma collection. — Un autre exemplaire, ayant appartenu à MM. Paul Strœhlin et Cie, très semblable à celui-ci, pesait 2,85. — Pour éviter des répétitions, je fais remarquer que les gros nos 21 à 30, dont je ne dirai pas expressément qu'ils font partie de ma collection ou de celle de M. de Palézieux, m'ont passé par les mains pendant qu'ils appartenaient à cette maison ; quelques-uns y sont encore, la plupart ont été vendus à un grand collectionneur italien. — Je note aussi que toutes ces pièces, même celles que je décris sous un même numéro, diffèrent plus ou moins les unes des autres par des détails : les doubles croisettes qui séparent les mots des légendes sont tantôt obliques, tantôt droites ; les apostrophes indiquant l'abréviation ont des formes, des dimensions et des positions différentes, le plumage du corps de l'aigle plus ou moins serré, etc. Il est impossible et il serait oiseux d'indiquer tout cela. — Cependant, je dois faire remarquer que sur plusieurs de ces pièces le V de SABAVD est à l'étroit et placé plus haut que la ligne, c'est-à-dire qu'il a été ajouté après coup, pour réparer une omission, ce qui prouve que SABADIE est une erreur du graveur et non pas une orthographe usitée à une certaine époque concurremment avec SABAVDIE.

N° 22. Avers comme au n° 21.

℟. Croix pattée.
✠ INITALIA ⁙ MARCH'O
Argent. Poids : 3,07.

N° 23. Aigle éployée à une tête, colletée.
✠ AMD' ⁙ COMES ⁙ SABAVD
℟. Comme au n° 21.
Argent. Poids : 2,83.

N° 24. Comme le n° 21, seulement la pièce étant fruste à cet endroit-là, on ne peut pas voir si le cou de l'aigle est nu ou colleté.

N° 25. Aigle éployée à une tête ; col nu.
✠ AMD' ⁙ COMES ⁙ SABAVD'
℟, Croix pattée.
✠ INITALIA ⁙ MARCH'O
Argent. Poids : 2,94. Titre : 603 millièmes.
Un second exemplaire pèse 2,40 et est au titre de 633 millièmes ; un autre pèse 2,13. Ces trois pièces font partie de ma collection. — Un quatrième, appartenant à M. de Palézieux, pèse 2,55. — Cinq autres exemplaires pèsent 2,94 ; 2,81 ; 2,76 ; 2,64 et 2,47 à 48.

N° 26. Avers comme au n° 25.
℟. Croix pattée.
✠ INITALIA ⁙ MARCHO
Argent. 2 exemplaires. Poids : 2,58 et 2,42 ; ce dernier paraît être d'un métal moins bon que les autres.

N° 27. Avers comme au n° 25, mais SABAVD
℟. Comme au n° 25.
Argent. Poids : 2,96.

N° 28. Aigle éployée à une tête ; col nu.
✠ AMD' ⁝ COMES ⁝ SABAVD'

℟. Croix pattée.
✠ INITALIA ⁝ MARCHO

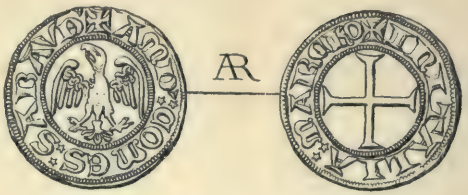

Argent. Poids : 3,26 et 2,60. Ma collection.

Un exemplaire à M. de Palézieux pèse 3,14, deux autres 2,90 et 2,42.

N° 29. Avers comme au n° 28, sauf qu'il y a un point dans le V.

℟. Comme au n° 28.

Deux exemplaires. Poids : 2,73 et 2,17 ; le premier est d'argent comme tous les autres, le second paraît être à un titre plus bas.

N° 30. Avers comme au n° 28.

℟. Croix pattée.

✠ INITALIA ⁝ MARCHO

Argent. Poids : 2,95. Ma collection.

Trois autres exemplaires pèsent 3,11, 3,03 et 2,74.

Les onze numéros dont on vient de lire la description sont, au fond, malgré des différences de détail, des variétés ou des variantes d'une même espèce, du premier gros qui ait été frappé en Savoie. A quel souverain doit-on l'attribuer ?

D. Promis le donne à Amédée IV. Par la légende, dit-il, cette pièce pourrait être aussi bien d'Amédée V que d'Amédée IV, mais si l'on considère, ajoute-t-il (1), que le comte Pierre, mort en 1268, fut le premier à prendre la croix pour armoirie, en quoi il fut suivi par

(1) *Loc. cit.* — Je traduis librement.

tous ses successeurs à l'exception de Philippe Ier, et qu'Amédée V monta sur le trône seulement en 1285, on est amené forcément à attribuer ce gros à Amédée IV dont les sceaux portent constamment, comme la pièce en question, l'aigle éployée à une tête, armoirie primitive de la maison de Savoie.

L'argument tiré de la croix blanche est très loin d'être probant. De ce que le comte l'a prise pour armoirie, il ne s'en suit aucunement que lui-même et ses successeurs aient dû, tous et toujours, mettre cette pièce honorable sur leurs monnaies ; celles de Pierre, nous l'avons vu, ne la portent pas, et plus tard les exemples de cette omission foisonnent : sans sortir d'Amédée V, il y a des pièces qui sont incontestablement de lui, de l'avis de Promis lui-même, et qui n'ont pas la croix de Savoie. Par conséquent on n'est pas en droit de conclure que les monnaies de ce pays qui ne la portent pas sont antérieures au Petit Charlemagne.

D'un autre côté, il y a toute une série d'arguments positifs qui militent en faveur de l'attribution de nos gros à Amédée V.

D'abord, les légendes. La formule IN ITALIA MARCHIO ne se trouve jamais avant Amédée V. Les pièces qui sont d'Amédée IV de l'avis de tout le monde, portent sur une face le nom du souverain et son titre, AM. ou AMED. COMES, et au revers SABAVDIE ; il en est de même sous ses deux successeurs, Pierre II et Philippe Ier : à l'avers P. COMMES ou PH. COMES, au revers SABAVDIE. Cela est aussi invariable que précédemment, sous les deux Humbert, sous Amédée III et sous Thomas, l'avers VMBERTVS, AMEDEVS ou THOMAS, et le revers SECVSIA. La mention du marquisat d'Italie inaugure une troisième manière.

Ensuite, la forme des caractères. Je suis loin de penser qu'on puisse inférer quoi que ce soit de la forme d'une lettre, considérée isolément, pour fixer la date

d'une monnaie; je parle de l'ensemble des caractères, de leur apparence générale. Eh bien, les gros que j'étudie, à inscriptions franchement gothiques, ne ressemblent pas du tout aux monnaies d'Amédée IV, qui sont d'un style intermédiaire, déjà un peu gothique, mais pas encore tout à fait; ils sont absolument semblables aux monnaies dont l'attribution à Amédée V n'est pas contestée; c'est le caractère de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe. Je suis étonné que Promis, qui s'était servi de cet argument pour réfuter Guichenon attribuant à Amédée IV un gros d'Amédée V (1), soit tombé dans la même erreur que son devancier.

Troisième argument. Les premiers gros d'argent qui aient été frappés pour représenter par une pièce effective le sol, auparavant monnaie de compte, l'ont été en France, par saint Louis, en 1252. Il est extrêmement peu probable que ces pièces se soient répandues dans d'autres pays et y aient été appréciées assez promptement pour qu'Amédée IV ait introduit cette innovation dans ses états avant 1253, date de sa mort.

Je trouve une nouvelle preuve du bien-fondé de mon attribution dans le fait que les gros de Savoie à l'aigle à une tête ont été trouvés avec des pièces au même type

(1) D. Promis, *Monete dei Reali di Savoia*, p. 67. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que très probablement la pièce décrite par Guichenon était précisément celle dont je parle et que Promis a réfuté d'avance l'erreur dans laquelle il devait tomber lui-même plus tard. Voici ses propres paroles : *il Guichenon che aveva osservato come prima del conte Pietro II nessuno de' Principi di Savoia aveva usato la croce per arme, ma bensì l'aquila ad una sola testa, essendogli stato communicato un denaro d'argento con* AMEDEVS COMES *ed avente nel campo un' aquila ad una sola testa, coll' ali spiegate, e colla croce e la leggenda* MARCHIO IN ITALIA *nel rovescio, l'attribuì senza più ad Amedeo IV; ma attentamente cosiderandolo, specialmente nella forma delle lettere che trovansi affatto equali a quelle che vedonsi sulle monete di Amedeo V, nessuna difficoltà evvi a credere che da questo Conte sia stato battuto, però avanti il 1297, cioè prima che si coniassero i grossi a due teste. Un dubbio nascemi anche, cioè che questa moneta sia stata (come lo sono moltissime altre) mal figurata, e che avendo un' aquila a due teste, trovandosi forse molto guasta, il disegnatore non distinguendole bene, l'abbia rappresentata con una sola.* On voit par là que Promis se refusait, en 1841, à admettre l'existence du gros à l'aigle monocéphale, tout en reconnaissant, ce qui est très précieux pour ma manière de voir, que s'il avait réellement existé, il aurait été antérieur à 1297. Quand il en découvrit un exemplaire en 1866, il ne songea pas à l'identifier avec celui qui avait été décrit deux siècles auparavant par l'auteur de l'*Histoire généalogique de la maison de Savoie.*

d'un Jean, évêque de Valence. Il ne peut s'agir, d'après le style des caractères et d'autres indices, que de Jean II de Genève (1283-1297) ou de Jean III Jouffroy, ou Joussent (1352-1354). Les auteurs qui se sont occupés de la numismatique dauphinoise n'étaient pas d'accord à l'origine sur cette question, mais quel que fût le sens dans lequel elle aurait été tranchée, ce ne peut pas avoir été Amédée IV, mais Amédée V, qui a copié les gros de Valence à l'aigle monocéphale ou dont les gros à ce type ont été copiés dans cet évêché. Du reste, l'opinion de Poey d'Avant (1) qui donnait ces pièces à Jean III, combattue par M. Long (2), a été réfutée par M. Charvet (3) et ensuite par M. Caron (4), qui sont partisans de Jean II. Tel est aussi l'avis de M. Morin-Pons (5), qui me dit qu'il n'y a plus le moindre doute à ce sujet.

Cela concorde parfaitement avec le fait que les gros au type esterlin de la deuxième période d'Amédée V, dont nous parlerons plus loin, ont été copiés aussi par un évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux qui ne peut être que Guillaume III de Cardaillac (1327-1328) ou Guillaume IV Guitard (1328-1349), par Bertrand III (6), prince d'Orange (1282-1335), et par un évêque de Valence appelé aussi Guillaume, sur l'identité duquel on n'est pas mieux fixé qu'on ne l'était à l'origine sur celle de Jean. Poey d'Avant (7) donne ces pièces à Guillaume III de la Voulte (1378-1384), mais accorde que l'une ou l'autre pourrait être revendiquée par Guillaume II de Roussillon (1298-1329). Dans cette seconde hypothèse, tout s'arrangerait et s'expliquerait mieux ; les gros à l'aigle à une tête et ceux à l'aigle à deux têtes d'Amédée V auraient été imités suc-

(1) F. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, Paris, 1862, n° 4703, t. III, p. 11, pl. CIII, fig. 5.

(2) Dr Long, *Revue numismatique*, Blois, 1846, p. 360.

(3) Charvet, cité par E. Caron, *Monnaies féodales de France*, Paris, 1882, p. 261.

(4) *Ibid.*

(5) Communication manuscrite.

(6) Poey d'Avant, *op. cit.*, t. II, p. 390, pl. XCVII, fig. 2, n° 4482.

(7) *Op. cit.*, t. III, p. 13, pl. CIII, fig. 14.

cessivement par les deux évêques de Valence ses contemporains, Jean II et Guillaume II, et s'il venait à être prouvé que ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées, mais que c'est le comte de Savoie qui a imité le numéraire de Valence, cela ne changerait rien à mon raisonnement et Amédée IV ne serait toujours pour rien en cette affaire.

Enfin, on peut se demander si l'aigle monocéphale des gros dont il est question est bien réellement une armoirie et si ce n'est pas plutôt une imitation de celle qu'on voit sur les pièces analogues de Pierre Ier de Sicile (III comme roi d'Aragon) qui régnait de 1282 à 1285. La ressemblance entre ces deux figures d'animaux est très grande. Le gros du roi Pierre a été frappé en réalité par lui et par sa femme Constance, héritière de Sicile ; il portait en ce pays le nom de *tarì* et était taillé à raison de 96 à la livre napolitaine, c'est-à-dire qu'il devait peser de 3 grammes 28 à 3,33. En réalité, ceux qu'on possède ne pèsent que 3,15 (1). On remarquera, car il n'y a pas de petit détail en numismatique, que l'aigle de ces tarì, sans couronne à l'origine, en porte une à partir de Jacques Ier (1285-1296) et sous ses successeurs, en sorte que ce sont bien les pièces de Pierre Ier et de Constance qui ont servi de modèles à Amédée V. Cela resserre un peu le champ des conjectures relativement à la date probable de la première émission de ces monnaies en Savoie.

Voilà pour le type des gros. Étudions-en maintenant le titre et le poids, c'est-à-dire la valeur intrinsèque.

Quant au titre, sans attacher, après les expériences que j'ai faites, une trop grande importance à ce genre de constatations, je trouve que les chiffres qui m'ont été indiqués pour trois de ces pièces, 603, 631,5 et 633 millièmes, concordent assez bien entre eux. En tenant compte de ce que l'*argentum purum* du moyen âge ren-

(1) A. Heiss, *Descripcion general de las monedas Hispano-Cristianas. etc.*, Madrid, 1867, t. II, p. 341, pl. 116, fig. 2.

fermait encore 1/24 d'alliage, ils correspondent à des titres de 7 deniers 13 grains à 7 deniers 22 grains.

A la grande rigueur, on pourrait encore dire que ces pièces sont à peu près d'aussi bon aloi que les gros du Piémont de l'ordonnance de 1297 qui devaient être à 8 deniers 12 grains et expliquer la différence par l'imperfection des procédés de fabrication, par la tolérance excessive, etc., mais d'autres considérations empêchent d'identifier ces deux genres de pièces.

En revanche, les titres trouvés pour nos gros sont à la fois trop élevés pour qu'on puisse en faire des *gros* ou des *aquilins* de l'ordonnance de 1300, qui devaient être, les premiers à 479, les seconds à 399 millièmes, et beaucoup trop bas pour qu'il soit question de les prendre pour les gros tournois de 1306, à 958 millièmes comme leurs congénères de France. On est donc forcé de conclure que ces pièces résultent d'une ordonnance qui ne nous est pas parvenue.

En les examinant maintenant au point de vue de la taille, on est étonné de constater de l'une à l'autre des différences de poids énormes pour des monnaies presque toutes très bien conservées, pour ne pas dire à fleur de coin, et frappées sur des flans réguliers ; les extrêmes vont de 3,26 à 2,13, ce qui fait un rapport de plus de trois à deux. On voit quelquefois des différences de ce genre pour des pièces plus petites et de bas billon, frappées irrégulièrement, dont les unes sont à peu près intactes et les autres en plus ou moins mauvais état, mais pour qu'on puisse constater des écarts si considérables entre de grosses monnaies d'argent qui semblent être de la même espèce, il faut qu'elles aient été frappées d'après des systèmes différents. J'ai donc recherché si l'on ne pourrait pas répartir ces vingt-neuf poids si différents en deux ou plusieurs groupes de chiffres, oscillant autour de deux ou plusieurs moyennes, et si les groupes formés en se basant sur le poids ne se dis-

tingueraient pas aussi par des divergences dans le type ou la légende.

En procédant ainsi par tâtonnements, j'ai trouvé d'abord que les cinq gros à l'aigle colletée pèsent en moyenne 3,004 avec des écarts peu considérables allant de 2,83 à 3,26. J'en ai conclu provisoirement, d'après la loi empirique que j'ai rappelée plus haut, que le poids normal des pièces de cette variété doit certainement être supérieur à 3 grammes et probablement inférieur à celui de la plus lourde, 3,26, mais se rapprocher plutôt de ce dernier chiffre que du premier.

Considérant ensuite les vingt-trois gros où l'aigle a le col nu, et en éliminant comme on doit le faire en pareil cas les deux exemplaires, appartenant aux nos 25 et 29, qui présentent des différences en moins évidemment exorbitantes, puisqu'ils ne pèsent que 2,13 et 2,17, je trouve que les dix plus lourds pèsent en moyenne 3,004, avec des écarts allant de 2,81 à 3,26, et les onze plus légers 2,575, avec des écarts allant de 2,40 à 2,76. On remarquera que, pour les premiers, c'est exactement — plus exactement même que je ne l'aurais voulu — le même chiffre que pour les gros à l'aigle colletée. Du reste, les pièces dont le poids se rapproche de 3 grammes ne se distinguent en rien, quant aux empreintes, de celles qui pèsent en moyenne 2 grammes et demi ; on trouve dans l'une et l'autre catégorie des exemplaires avec des croisettes dans les légendes et d'autres avec des étoiles, des exemplaires avec et sans apostrophe après l'H de MARCHO, etc. Force est donc de conclure qu'on a frappé aux mêmes types, mieux que cela, avec les mêmes coins ou des coins tout à fait semblables, à deux tailles très différentes.

Je remarque en outre que les deux poids moyens auxquels se rapportent les deux catégories de gros, les lourds et les légers, ne s'éloignent pas beaucoup, mais sans les atteindre tout à fait, des poids respectifs de deux espèces

de gros très répandus en Italie à la fin du XIIIe siècle et très appréciés, le tarì de Sicile dont il a été parlé plus haut et le gros de six deniers de Gênes ; le premier pesait en fait 3,15 et le second de 2,62 à 2,80, moyenne 2,72. J'en conclus qu'au commencement, Amédée V émit des gros qu'il fit ressembler par l'aigle de l'avers à ceux de Pierre d'Aragon et les frappa à peu près à la même taille et que, plus tard, cette innovation ayant été goûtée, il imagina de conserver jusque dans les moindres détails le type connu, tout en faisant des pièces plus légères d'après le pied gênois.

L'antériorité des gros frappés d'après le pied sicilien me paraît évidente : on ne conçoit pas pourquoi quelqu'un aurait cherché à rendre des pièces plus pesantes, valant par conséquent davantage, aussi semblables que possible à des pièces antérieures de moindre valeur, tandis que l'inverse se comprend fort bien. On peut donc, sans faire tort à Amédée V, supposer que l'exemple de Philippe le Bel, dont il devait adopter peu d'années après le système monétaire, l'avait engagé à se livrer comme lui à la tromperie monétaire organisée officiellement ; mais il n'alla pas tout à fait aussi loin que son modèle.

Enfin, pour résumer tout ce qui vient d'être dit des gros à l'aigle monocéphale, je crois qu'on peut affirmer qu'ils ont été frappés entre 1285 et 1297.

N° 31. Aigle éployée à deux têtes, surmontée d'un point ou besant.

✠ ⁙ AMEDS ⁙ COMES : SAB'

Les besants qui suivent COMES sont marqués chacun, en creux, d'une ligne horizontale.

℞. Croix pattée, vidée, chargée d'un point (ou, si l'on préfère, croix formée de quatre équerres pattées, disposées autour d'un point) traversant les deux légendes, l'intérieure, AMED' et l'extérieure, entre deux grènetis, ⁙ PED MON TEN SIS

Argent. Poids : 2,17. Ma collection.

Cette pièce est une variété de celle que Promis a figurée sous le n° 1 de sa planche II ; l'attribution n'en est pas douteuse ; c'est un gros frappé pour le Piémont d'après l'ordonnance de 1296. — J'en ai vu cinq autres exemplaires, appartenant à divers marchands et collectionneurs, qui pèsent 2,40 ; 2,29 ; 2,25 ; 2,20 et 2,17, ce qui, avec la mienne, donne une moyenne de 2,247.

Les exemplaires de la variété décrite par Promis que je possède ou que j'ai examinés, pèsent en moyenne 2,283, et l'exemplaire unique d'une troisième variante décrite par M. Perrin (1) 2,30, ce qui fait pour les gros du Piémont une moyenne générale de 2,263. Cela concorde assez bien avec les données de l'ordonnance, la première qui nous ait été conservée dans l'histoire du monnayage de Savoie, à teneur de laquelle ces pièces devaient être à 101 au marc, c'est-à-dire peser 2,462.

Je vois dans ces chiffres une continuation de l'affaiblissement des monnaies d'Amédée V ; d'abord des gros d'après le pied sicilien, pesant en réalité 3 grammes, puis des pièces au même type, mais d'après le pied gênois, dont le poids effectif dépassait un peu 2 grammes et demi ; ensuite, troisième système, des gros qui étaient peut-être censés représenter des doubles deniers esterlins ; à ce compte, ils auraient dû peser 2,92, mais l'ordonnance les met à 2,462 et les mieux conservés que nous possédions n'atteignent pas tout à fait ce chiffre.

Le type tout nouveau de ces pièces est difficile à expliquer : l'aigle à deux têtes, selon la remarque de Promis, était à cette époque-là l'armoirie des seuls empereurs de Constantinople et cet auteur pense qu'elle ne figure sur les monnaies du comte de Savoie qu'à titre d'ornement comme sur les brocarts orientaux et sur les ouvrages d'orfévrerie. Il est permis de mettre en doute cette expli-

(1) *Op. cit.*, p. 115, n° 25/2.

cation. On remarque en effet sur les gros qui nous occupent une seconde innovation, la croix traversante à doubles traits du revers, empruntée au type esterlin. — Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, ce type, avant de disparaître, s'altère peu à peu, surtout dans les Pays-Bas : « le poids et le module restent d'abord les mêmes (1) « mais le portrait aux boucles est remplacé par des em- « blêmes particuliers ; tantôt c'est l'aigle à deux têtes, « tantôt des armoiries épiscopales ; d'autres fois le por- « tail brabançon. Au revers, la croix pattée traversant la « légende se maintient avec plus de persistance, » etc. Les deux particularités qui paraissent pour la première fois sur des monnaies de Savoie, l'aigle à deux têtes et la croix esterline, se trouvent aussi sur des monnaies de Guy de Dampierre (2), duc de Flandre, 1251-1305, contemporain d'Amédée ; il semble donc que celui-ci a imité les monnaies de ce pays, le plus riche et le plus commerçant de l'Europe, avec lequel lui-même et plusieurs membres de sa famille avaient eu des rapports de différente nature, et je rappelle à ce propos l'origine flamande que j'ai assignée (3) à une pièce de Louis II, baron de Vaud, neveu d'Amédée V.

Il paraît que ces gros, imités des esterlins de Flandre, ont joui d'une certaine vogue puisqu'ils ont été imités à leur tour par l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, par celui de Valence et par le prince d'Orange.

N° 32. Croix traversante comme celle des gros du Piémont.

Deux légendes concentriques ; l'intérieure AMED', l'extérieure ×A ME DE VS

℟. Fleur à 6 pétales et à point central.

(1) J. Chautard, *Imitations des monnaies au type esterlin frappées en Europe pendant le XIIIe et le XIVe siècle*, Nancy, 1871, p. XXIV.

(2) *Ibid.*, pl. II, fig. 6 et pl. V, fig. 7.

(3) *Bulletin de la Société suisse de Numismatique*, 10me année, p. 61.

✠ COMES · SABAVDIE

Billon. Poids : 0,81-82. Fruste. Collection de M. Arnold Meyer, à Genève.

N° 33. Avers comme au n° 32.

℟. Fleur comme au n° 32.

✠ COMES SABAVDIE

Billon. Poids : 0,69. Très bien conservé, mais rogné. Collection de M. Meyer.

N° 34. Avers comme aux nos 32 et 33.

℟. Fleur comme aux nos 32 et 33.

✠ COMES× SABADIE

Billon. Poids : 0,62. Fruste et rogné. Ma collection.

N° 35. Croix comme aux trois numéros qui précèdent.

Légende intérieure de même.

Légende extérieure A⁺ ME DE VS

℟. Fleur comme aux trois numéros qui précèdent.

✠ COMES · SABADIE

Billon. Titre : 111 millièmes. Poids : 0,45. Très fruste. Ma collection.

N° 36. Croix et légende intérieure comme aux quatre numéros précédents.

Légende extérieure ⁜A⁺ ME DE VS

℟. Fleur comme aux numéros précédents.

✠ COMES SABAD'

Billon. Poids : 0,75-6. Excellente conservation. Ma collection.

Ces petites pièces sont des variétés du n° 3 de Promis, planche II. La similitude du type, en ce qui concerne la croix du revers, nous porte à les rapprocher, comme l'a fait cet auteur, des gros du Piémont dont il a été question plus haut et à admettre que ce sont les deniers

prévus par l'ordonnance de 1297 dont il fallait huit pour faire le gros (1).

Il est vrai qu'ils sont à la fois trop légers et surtout de trop mauvais aloi pour satisfaire aux données de l'ordonnance : ainsi, j'ai examiné cinq de ces deniers, de la variété décrite par Promis, qui étaient à fleur de coin et frappés sur des flans très complets : ils pesaient 0,82-3, 0,77, 0,74, 0,71 et 0,55-6 ; moyenne 0,72, tandis que normalement ils devraient peser 0,964 ; quant au métal, quelques-unes de ces pièces, entre autres le n° 36, paraissent être de cuivre à peine allié et d'autres de très bas billon : un exemplaire du n° 35, qui paraissait être dans la bonne moyenne, n'a donné à l'essai que 111 millièmes au lieu de 207 qu'indique le calcul. Mais ces pièces ne cadreraient guère mieux avec les prescriptions de l'ordonnance de 1306 quant à la taille et s'en écarteraient encore plus quant au titre ; on est donc forcé d'admettre que l'ordonnance de 1297 a été suivie, à bref délai, d'une ou plusieurs autres que nous ne connaissons pas, qui conservèrent aux deniers du Piémont le même type tout en en affaiblissant la taille et la bonté.

N° 37. Croix pattée semblable à celle des gros et des petits deniers du Piémont.

˙A M E D'

℟. Fleur à 6 pétales rhomboïdaux et à point central.

✠ COM SABAVD'

Billon. Module : 14 millimètres (les petits deniers décrits ci-dessus, n°s 32 à 36, en ont 18). Poids : 0,33 (pour mémoire ; exemplaire fortement rogné). Collection de M. Arnold Meyer.

Variété de Promis (*Monete inedite del Piemonte*, n° 3, pl. I, fig. 3) qui en fait avec raison l'obole du petit denier

(1) En effet, ils contiennent à peu près huit fois moins de métal précieux : d'après l'ordonnance, le gros devait renfermer 1,744 d'*argentum comitis*, le denier 0,207.

du Piémont. Son exemplaire pesait 8 grains, soit 0,426. J'en possède un qui pèse 0,37.

Cette petite pièce, connue maintenant en deux variétés, a une certaine importance, parce que n'étant pas prévue par l'ordonnance de 1297, qui institue les gros et les deniers du Piémont, mais qui ne mentionne pas les oboles, elle prouve qu'entre cette ordonnance et celle de 1306 par laquelle Amédée V réforma entièrement son système monétaire, il doit y en avoir eu au moins une autre, qui ne nous est pas parvenue, en conformité de laquelle ont été frappés cette obole et une partie des petits deniers dont j'ai parlé.

N° 38. Croix pattée.

✠ ⁘ AME ⁝ DEVS ⁘

℟. Fleur à 6 pétales rhomboïdaux et à point central.

✠ ⁘ COMES ⁝ SAB' ⁘

Billon. Poids : 0,86. Fruste. Collection de M. Bieler. Variété de Promis, n° 2 de ce règne (pl. II, fig. 2).

Il n'est pas facile de dire d'après quelle ordonnance cette pièce a été frappée et quel nom elle doit porter : Promis l'appelle petit denier noir de 16 au gros, à la page 79 de son texte descriptif et petit denier blanc à la page 445 de ses tableaux synoptiques, c'est-à-dire que, d'après cette seconde manière, il lui assigne une valeur quintuple. — Aux deux endroits il la dit frappée à Saint-Symphorien d'Ozon d'après l'ordonnance de 1306, en quoi je pense qu'il a raison.

Maintenant, est-ce un denier blanc ou un denier noir? Le premier devait peser 1,397, le second 0,914, le premier devait être à 878 millièmes, le second à 279. Je ne connais ni le poids ni le titre de la variété décrite par Promis ; quant à celle que j'ai eue entre les mains, elle est certainement de trop bas billon pour être identifiée avec une pièce d'argent de bon aloi et je n'hésiterais pas à la prendre pour un petit denier noir, c'est-à-dire à adopter

la première opinion du savant de Turin, si j'étais sûr que les monnaies émises d'abord dans de bonnes conditions en 1306 n'ont pas été frappées plus tard aux mêmes types, mais à des poids et titres très inférieurs, d'après l'exemple de Philippe le Bel.

Cette partie de la numismatique d'Amédée V est encore fort obscure et je n'ai pas la prétention de l'élucider dans l'état actuel des connaissances. On possède le texte de l'ordonnance de 1306, par laquelle ce prince réforma son organisation monétaire et introduisit dans ses états le système tournois, ce qui est d'une haute importance pour la suite de l'histoire monétaire de la Savoie (1) où le gros tournois, devenu le gros de Savoie, servit d'unité monétaire jusqu'à ce qu'il fut remplacé sous Emmanuel-Philibert, en 1561, par la livre et le sol. Le système adopté en 1306 comportait trois pièces, qui étaient les multiples les unes des autres et dont les valeurs étaient proportionnelles à 16, à 5 et à 1, le gros, le blanc et le denier noir ou viennois. Les deux premières ne nous sont point parvenues, la troisième seule est connue et encore pas d'une manière bien satisfaisante. Espérons que des découvertes de trésors ou de pièces isolées viendront compléter nos connaissances et je me permets d'attirer tout spécialement sur ce point l'attention des numismates.

ÉDOUARD

1323-1329

Sous ce prince, les ordres de frappe, dont nous avons constaté l'apparition du temps de son père et prédécesseur Amédée V, font de nouveau entièrement défaut; il n'a laissé que quelques rares monnaies (des forts et des viennois), auxquelles je puis ajouter les trois variétés qui suivent.

(1) Et pour celle des pays voisins qui lui ont emprunté leur système monétaire, entre autres pour la région du Léman.

N° 39. Écu de Savoie surmonté d'une molette à 5 pointes.

✠ ED'VARD' ✱ COM

℟. A accompagné de 4 molettes à 5 pointes.

✠ D' SABADI

Billon. Poids : 1,14. Ma collection.

Fort escucellé, différant de Promis, n° 2, par des molettes au lieu d'étoiles et surtout par l'orthographe fautive SABADI que j'ai déjà signalée ailleurs.

N° 40. Écu comme au n° 39.

✠ EDVARD ✱ COM

℟. Comme au n° 39.

Billon. Poids : 1,08. Collection de M. Bieler.

Fort escucellé. Variante du numéro précédent.

N° 41. Écu de Savoie sans rien au-dessus.

✠ ED'VARD' ⁙ COM

℟. A surmonté d'une molette à 5 rais.

✠ D'SABAVDI

Billon. Poids : 0,69. Très bel exemplaire. Ma collection.

Viennois. Diffère de Promis, 2me planche complémentaire, n° 3, par la ponctuation de l'avers, par le nom du souverain moins écourté et par l'abréviation de son titre.

Ces trois pièces appartiennent à la catégorie des monnaies à l'A, de bon titre, qui ont cette voyelle, dernière lettre de SABAVDIA, au revers, avec l'écu à l'avers, tandis que les monnaies à l'E, de titre inférieur, ont cette lettre, initiale du prince, à l'avers et l'écu au revers.

AIMON

1329-1343

N° 42. Étoile à 6 rais, ou fleur à 6 pétales rhomboïdaux ; le point central n'est pas visible.

✠ ⁂ AIMO ⁂ COMES ⁂

℟. Écu de Savoie.

✠ ⁂ SABAVDIE ⁂

Bas billon. Poids : 0,87. Ma collection.

Variante différant par la ponctuation de Promis, nº 2. — Je ne suis pas bien fixé sur le nom qu'il faut donner à cette pièce : Promis l'appelle fort blanc escucellé et la dit frappée suivant une ordonnance d'après laquelle elle serait à trois deniers de fin, c'est-à-dire à 240 millièmes; celle-ci est d'un titre beaucoup plus bas. Ma principale objection, c'est que, depuis la fin du règne d'Édouard jusqu'au XVIe siècle, les forts de Savoie, y compris ceux d'Aimon décrits par Promis sous le nº 6, portent invariablement sur une des faces, dans le champ, l'initiale du souverain. — Il est donc prudent de rester dans le doute jusqu'à plus ample information.

Nº 43. Deux fleurs-de-lis posées en pal, accostées la première des lettres A et I, la seconde d'M et d'O.

✠ COMES ⁘ SABAVDIE

℟. Croix latine; les 3 branches supérieures sont fleurdelisées; l'inférieure, pattée, traverse la légende.

✠ INITAL' MARCHO

Billon. Poids : 0,92, pour mémoire, l'exemplaire étant en très mauvais état. Ma collection.

On peut voir cependant qu'il diffère de la pièce décrite et figurée par D. Promis (1) par l'absence d'un point entre INITAL et MARCHO et par la présence de deux besants qui accostent la branche inférieure de la croix, dans le champ.

Nº 44. Variante de la pièce précédente, différant de celle de Promis par les mêmes particularités et en outre par deux annelets avant COMES et par un petit trèfle,

(1) D. Promis, *Supplemento*, p. 8, pl. I, fig. 4.

qui constitue sans doute une marque de maître ou d'émission, entre l'A et l'R de MARCHO

Billon. Poids : 0,82 (pour mémoire, cet exemplaire étant en aussi mauvais état que l'autre).

Promis est certainement dans le vrai quand il dit que sa pièce est une imitation des doubles tournois de France (1), mais on peut se demander s'il a raison de l'identifier avec le denier blanc escucellé émis à Chambéry de 1340 à 1341, puisqu'elle ne porte pas d'écu, et si ce n'est pas plutôt une des quatre espèces de monnaies dites « à la fleur-de-lis » qui furent frappées à Pont-d'Ain, par Sandro Farolfi, de 1340 à 1342.

AMÉDÉE VI

1343-1383

N° 45. Temple carolingien à 4 colonnes avec une croix entre celles du milieu et une autre croix au-dessus du fronton; au-dessous, 2 degrés.

XPIANA RELIGIO

℟. Croix pattée cantonnée de 4 besants.

✠ DVX CHABLASII

Bas billon. Poids : 0,91; assez bonne conservation. Ma collection.

Ce denier rarissime a déjà été publié par de Pina (2)

(1) Ou, plus exactement, des doubles parisis. La pièce française qui a servi de modèle à celle d'Aimon, dont on connait maintenant trois variantes, est le double parisis de Philippe VI (1328-1350), n° 42, pl. XVIII de l'ouvrage classique de Hoffmann, *les Monnaies royales de France*, Paris, 1878.

(2) Le marquis de Pina, *Notice sur les pièces frappées dans les environs du lac Léman*, dans *Revue numismatique*, Blois, 1838.

et, d'après lui, par Rodolphe Blanchet (1); quoique chacun de ces auteurs ait accompagné sa description d'une figure, j'ai cru devoir faire faire un nouveau dessin (2) rendant mieux le caractère de la pièce et rectifiant quelques détails.

Mes deux prédécesseurs ont donné ce denier, le premier à Amédée IV, le second à Aimon; de Pina allègue pour seule raison de son attribution la considération que voici : « A quel prince pourrait-il appartenir, si ce n'était « au plus ancien duc de Chablais, nouvellement décoré « de ce titre ? » Or, rien absolument ne démontre qu'Amédée IV ait été le premier prince de Savoie portant le titre de duc de Chablais; mais, l'eût-il été, cela ne prouverait encore pas qu'une monnaie anonyme portant DVX CHABLASII doive nécessairement être de lui plutôt que d'un de ses successeurs. Quant à Blanchet, il se fonde sur l'identité des lettres de cette pièce et de celle (que je crois encore plus rare) qui porte tout au long le nom d'Aimon; c'est déjà plus scientifique. Mais j'ai pour l'attribuer à Amédée VI une raison à laquelle il n'y a rien à répondre, c'est que nous en possédons l'ordre de frappe accompagné de la description de la pièce projetée. Voici en effet ce qu'on lit dans une charte de décembre 1349 publiée, en partie en extrait, en partie textuellement, par D. Promis (3).

A cette date, Manfred Frotta, de Milan, est autorisé à frapper en Chablais, à partir du 25 janvier 1350, des deniers, oboles et gros mauriçois, les premiers à raison de 228 au marc de Troyes et à 5 deniers 12 grains de fin, ce qui les met à 1,090 pour le poids et à 439 milliièmes pour le titre. Le texte dit que la pièce doit porter

(1) Rod. Blanchet, *Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman*, dans *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. XIII, Lausanne, 1853.

(2) Dû au crayon exercé de M. A.-St. van Muyden, dont j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de louer les productions.

(3) *Op. cit.*, p. 93 et 446.

a parte pile in medio summitatem seu verticem clocherii forme sequentis..... cum cruce desuper, et ab eadem parte in circumscriptione CHRISTIANA RELIGIO : ab alia vero parte infra (1) *circulum medium crucem cum quatuor punctis, extra vero dictum circulum in circumscriptione* DUX CHABLASII. Le dessin manque dans la charte à l'endroit marqué par des points ; cependant tout le reste étant conforme à l'ordre de frappe, il n'y a aucun doute que notre pièce ne soit celle qui y est prévue ; le prétendu sommet d'un clocher n'est pas autre chose que le temple carolingien, type bien connu qui s'était conservé dans la région du Léman plus longtemps que dans les contrées voisines et qui, après avoir disparu d'abord à Genève, se maintint encore pendant environ deux siècles à Lausanne et à Saint-Maurice.

Il n'est pas dit dans la charte de 1349 dans quel endroit du Chablais le maître de monnaie devait travailler, mais ce ne peut pas avoir été ailleurs qu'à Saint-Maurice, car aucune autre localité de ce duché n'a eu d'atelier monétaire, et plusieurs textes, ainsi que tout un ensemble de circonstances et d'indices qui s'appuient l'un l'autre, prouvent qu'il y en avait un à Saint-Maurice, qui fonctionnait depuis plusieurs siècles ; la pièce qui nous occupe est le dernier terme d'une série qui a été mise en lumière par Morel-Fatio (2) et étudiée ensuite dans mon travail sur les deniers mauriçois (3).

La pièce que je présente aujourd'hui n'est pas unique : le Musée de Vevey en possède une (4), pesant 0,99, qui se distingue de la mienne par un point après chacun des mots DVX, XPIANA et RELIGIO.

(1) Je me demande si dans ce document et dans beaucoup d'autres lettres-patentes de cette époque, *infra* n'est pas une mauvaise lecture ; ne serait-ce pas plutôt *intra* ? *Intra*, par opposition à *extra*.

(2) A. Morel-Fatio, *Ferreyres. Description de quelques monnaies du XIIe siècle trouvées dans cette localité*, Annecy, 1871 (extrait de la *Revue savoisienne*).

(3) *Les deniers mauriçois, leçon inaugurale, etc.*, dans *Bulletin de la Société suisse de Numismatique*, 9me année, p. 238.

(4) Dont je dois la communication à M. de Palézieux-Du Pan, conservateur de ce médaillier.

Un troisième exemplaire, différent de celui de Vevey et probablement aussi du mien, a servi aux travaux de Pina; j'ignore où il se trouve actuellement.

Quant à l'obole et au gros mauriçois mentionnés dans l'ordonnance de 1349 en même temps que le denier, je ne sache pas que personne les ait jamais vus.

N° 46. Croix pattée cantonnée au 1er quartier d'un besant, au 4me d'une figure qu'on trouve très fréquemment sur le numéraire de l'évêché de Lausanne et dont la signification n'est pas connue; on l'a comparée à une barbe de plume et à un fer de flèche (1); sur des exemplaires bien conservés de deniers lausannois, on reconnaît parfaitement la pointe de la flèche, en sorte que le mieux est d'appeler cet objet une flèche barbelée; seulement comme l'espace dont on dispose dans un des cantons de la croix est très restreint, la tige en est réduite à sa plus simple expression.

✠ AMED : COMES

℟. Temple carolingien à 5 colonnes attenantes au fronton et au degré unique; au-dessous, 3 besants. Il n'y a pas de croix au-dessus, mais il semble que le sommet se termine par une boule; cela n'a pas été rendu par le dessinateur et je n'ai pas exigé de lui qu'il le fît parce que ce détail n'est pas clair.

✠ DE SABAVDIA

Bas billon. Poids : 0,92-93, exemplaire fruste. Collection de M. de Palézieux.

Cette pièce aussi a été décrite et figurée successivement

(1) D'aucuns, pressés par le besoin d'attribuer à Neuchâtel certaines pièces qui la portent, l'ont comparée à deux chevrons superposés.

par de Pina et par Rod. Blanchet ; ils l'ont attribuée à Amédée VI, en ont reconnu la ressemblance avec les deniers de l'évêché de Lausanne et ont soupçonné que c'en était une imitation, mais ils n'ont pas su si elle a été frappée à Saint-Maurice ou ailleurs.

Morel-Fatio, qui s'en est occupé (1) à propos du monnayage de l'évêque Aimon de Cossonay (1355-1375), se prononce pour l'imitation et démontre qu'elle a eu lieu à Nyon. Je ne puis pas mieux faire que de citer ses propres paroles :

« Amédée VI de Savoie ayant acheté en 1359, la « baronnie de Vaud de Catherine, fille et héritière de « Louis II, remit en activité l'atelier de Nyon, qu'on « suppose avoir chômé au moins depuis la mort de ce « dernier.

« Les premières opérations paraissent avoir consisté « dans la contrefaçon des deniers des évêchés de Genève « et de Lausanne en se modelant, comme toujours en « pareil cas, sur la monnaie contemporaine ; or l'imita- « tion du denier lausannois fabriqué par Amédée VI à « Nyon nous montre le temple placé sur trois besants. « On est d'après cela autorisé à considérer ce type comme « étant encore en vigueur à ce moment. Mais quel est « ce moment, quelle en est la date précise ?

« Ce renseignement nous fait défaut ; nous savons par « les réclamations de l'évêché de Genève que la contre- « façon de ses deniers avait lieu en 1364. Il est per- « mis de croire, sans pouvoir cependant l'affirmer, que « celle de la monnaie de Lausanne avait lieu à la même « époque. »

Je ne puis que me ranger à cette manière de voir et j'ai peu de chose à y ajouter : soit que la monnaie d'Amédée VI dont nous nous occupons ait eu ou qu'elle n'ait pas eu le fronton terminé par une boule, il est cer-

(1) *Histoire monétaire de Lausanne. Aimon de Cossonay*, extrait du tome XXXV des *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, p. 6.

tain qu'elle doit être antérieure à l'épiscopat de Guy de Prangins, élu en 1375, qui arbora l'aigle, armoirie de sa famille, au sommet du temple sur toutes les pièces qu'il frappa d'après le type carolingien.

On arrive au même résultat si l'on considère les figures qui se trouvent sous le temple ; du temps de François de Montfaucon (1347-1354) et antérieurement, c'étaient toujours trois besants ; sous Guy de Prangins, c'était invariablement un annelet accosté de deux besants. D'après Morel-Fatio, dont l'opinion doit faire règle en ce qui concerne l'évêché de Lausanne jusqu'à preuve péremptoire du contraire, ce petit changement aurait eu lieu sous Aimon de Cossonay, puisqu'on connaît de lui des deniers de l'un et de l'autre genre. C'est donc avant la fin de son épiscopat que ceux du type ancien auraient été imités par Amédée VI ; le poids des exemplaires bien conservés dépassait 1 gramme.

De tout ce qui précède il résulte que la pièce décrite ci-dessus a vu le jour entre les deux dates extrêmes de 1359 et de 1375 et, par analogie, on doit admettre que le denier au type genevois, c'est-à-dire portant la tête tonsurée de saint Pierre, que Promis a décrit et attribué à Amédée VII, n'est pas de ce dernier, mais aussi d'Amédée VI.

Il existerait donc d'un même prince, du comte Verd, des deniers frappés d'après les types traditionnels des trois évêchés voisins du Léman : le premier cas de ce genre dans l'histoire de cette contrée et aussi le dernier.

N° 47. A majuscule surmonté d'une étoile à 5 rais.
✠ M' ❀ COMES ❀
℟. Écu de Savoie, sans rien au-dessus.
✠ SABAVDIE
Billon. Poids : 0,82. Exemplaire très bien conservé. Ma collection.

Variante nouvelle d'un viennois escucellé frappé pro-

bablement à Pont-d'Ain de 1355 à 1356 ; l'avers est celui de la figure 10 de Promis (1), le revers celui de la figure 7.

COMTE ANONYME

N° 48. FE · RT en caractères minuscules entre 4 traits disposés deux à deux.

✠ COMES ⊙

℟. Croix formée de 4 lacs d'amour.

✠ INITALIA ⊙ MARCHIO

Billon. Deux exemplaires assez bien conservés, pesant 1,51 et 1,41. Collection de M. Feuerlein, à Genève.

N° 49. FE · RT, comme au n° 48.

✠ COMES ✡ SABAVDIE. Un trait droit, qui n'est pas un accident de coin, mais a été gravé intentionnellement, part de la boucle inférieure de l'S de ce mot, traverse le grènetis, et se termine en pointe à peu de distance des lignes droites qui se trouvent sous FERT.

℟. Croix comme au n° 48.

✠ INITALIA ✡ MARCHIO

Billon. Poids : 1,60-61 ; très bel exemplaire. Ma collection.

Ces deux numéros sont des variantes nouvelles du quart anonyme que j'ai décrit dans mon travail sur les monnaies anonymes des comtes de Savoie (2) et attribué à Amédée VI, faisant frapper à Pignerol entre 1369 et 1377. — Par eux-mêmes, ils ne présentent pas grand intérêt, mais j'ai tenu à les publier, d'abord parce que la connaissance de deux variétés nouvelles prouve que l'émission de ces pièces a duré assez longtemps, peut-être plusieurs années (ce qui tend à confirmer la justesse de mon raisonnement d'alors), ensuite parce que cela

(1) Il y a ici une erreur ; la figure 10 a AM, le n° 10 du texte AMED (p. 96). Je m'en suis tenu à la figure.

(2) Dans *Revue suisse de Numismatique*, 1892, 2me livraison.

me fournit une occasion de revenir sur l'interprétation que j'ai proposée pour la devise mystérieuse FERT : j'ai cherché à prouver que ce n'a pas été à l'origine la réunion des initiales de quatre mots formant une phrase, mais l'abréviation du mot *ferto,* qui en latin du moyen âge signifie un quart.

J'ai reçu à ce sujet plusieurs communications, dont quelques-unes contenaient des adhésions plus ou moins complètes à ma manière de voir mais n'apportaient pas de faits nouveaux à l'appui de mon hypothèse : il est inutile de les reproduire. En revanche, trois savants dont je fais le plus grand cas m'ont fait des objections ou des observations que je tiens à mettre sous les yeux du public, parce que ce sont, pour l'instruction de cette cause, des pièces sérieuses et bien présentées.

D'abord M. Morin-Pons, de Lyon, l'auteur bien connu de la *Numismatique féodale du Dauphiné,* me fait remarquer (1) que si l'on voit quelquefois, au moyen âge, la désignation de la valeur de la pièce en légende, il est sans exemple qu'elle occupe le champ. — Cette remarque est juste en général, mais pas d'une manière absolue ; je connais deux exceptions à cette règle (2).

Ensuite, M. l'abbé Fr. Marchand, curé de Varambon, a fait paraître dans la *Rivista italiana di Numismatica* (3) un compte-rendu très bienveillant, très clair et très objectif de mon argumentation ; il y trouve cependant une petite difficulté : « les quarts du prince d'Achaïe, » dit-il, « frappés à l'imitation de ceux de Savoie, dont nous « avons parlé, portent en fasce PRIN au lieu de FERT.

« Or, si FERT est réellement l'abrégé de FERTO, on « ne s'explique pas bien ce changement. Il importait sans « doute de distinguer les uns des autres, mais conçoit-

(1) Communication manuscrite.

(2) Le « bourgeois fort » et le « bourgeois simple » de Philippe le Bel, fig. 26 et 28 de la pl. XII de Hoffmann.

(3) 5me année, Milan, 1891, p. 399 et suivantes.

« on que la différence pût consister précisément, dans « la substitution d'un titre personnel à l'énoncé de la « valeur, inscrit sur ceux-ci en caractères tels, et d'une « façon si apparente, qu'il constitue, en quelque sorte, « la pièce essentielle de l'avers. »

Enfin M. Laugier, directeur du cabinet des médailles de la ville de Marseille, me dit (1) qu'il penche plutôt pour l'interprétation qui met en relation FERT avec la croix qu'on voit sur l'autre face ; *fert,* il porte, aurait pour complément direct la croix figurée dans l'écu de Savoie (2) ; il cite à l'appui de son explication un fait précis : les grands-maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem inscrivaient sur leurs monnaies *Magnus magister Hospitalis et Sancti Sepulcri Hierusalem ;* sur leurs sceaux de plomb, qui ne comportaient pas une légende aussi longue, ils mettaient *Hospitalis Hierusalem* et la représentation du Saint-Sépulcre, avec le Christ couché, continuait la légende au figuré en remplacement des mots *et Sancti Sepulcri.*

Toutes ces objections ont leur valeur et j'avoue qu'elles ont un peu ébranlé ma confiance dans la justesse de l'interprétation que j'ai proposée, sans cependant m'y faire renoncer. Comme je ne suis pas de ceux qui veulent avoir raison à tout prix et que je cherche seulement la vérité, je les soumets, telles quelles, à l'appréciation des numismates.

AMÉDÉE VII

1383-1391

N° 50. Écu de Savoie dans un quadrilobe.
✠ AMEDEVS ⁘ COM'

(1) Communication manuscrite.

(2) Je trouve pour la première fois cette explication dans l'*Essai sur Genève*, de Senebier (*Journal de Genève* de 1788), travail réédité par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève en 1840, br. in-4, autog.

℟. Croix plaine cantonnée de 4 croisettes.
✠ DE ★ SABAVDIE

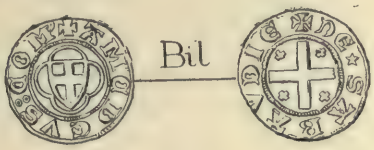

Billon. Poids : 0,62-63. Assez bonne conservation. Ma collection.

Blanchet inédit. On trouve dans le grand ouvrage de Promis (1) que le 19 septembre 1390, la duchesse Bonne de Bourbon, régente pour son fils Amédée VII, absent, autorisa Mathieu et Jean di Bonaccorso Borgo à frapper certaines monnaies, à Nyon, de cette date jusqu'à Noël de la même année en les marquant d'une petite étoile ; pour les forts il est dit qu'ils seront semblables aux autres forts de Savoie sauf que *ante litteram C ubi incipit verbum A COMES ponatur una modica stella,* et pour les blanchets, *in quibus denariis albis ponatur loco croisete posite supra crucem sancti mauricii una modica stella.* C'est, à ma connaissance, la première ordonnance de Savoie qui mentionne la marque d'un maître de monnaie (2). Ces pièces n'ont pas été retrouvées.

Le blanchet que je viens de décrire n'est certainement pas celui qui est prévu par l'ordonnance de septembre 1390, puisque ce dernier comporte une croix de Saint-Maurice. Pourtant la petite étoile, quoique placée à un autre endroit de la légende, me le fait attribuer aux mêmes maîtres, mais à une émission postérieure. De plus, le type en est tout nouveau ; les mêmes figures, l'écu à l'avers et la croix cantonnée de croisettes au revers, se trouvent sur des blanchets portant d'autres marques, les deux pièces en sautoir et le croissant, ou

(1) P. 103.
(2) Je rappelle qu'en Savoie les marques étaient toujours personnelles et souvent temporaires.

n'en ayant aucune, pendant la période comtale du règne d'Amédée VIII, et je pense que notre pièce est la première en date de cette série.

Elle peut avoir été frappée entre le 4 janvier 1391, date à laquelle les deux frères associés furent autorisés à continuer leurs opérations jusqu'à nouvel ordre, et le 18 février de la même année où il leur fut enjoint de changer leur marque.

AMÉDÉE VIII, comte.

1391-1416

ni gros d'Avigliana.

N° 51. Dans une guirlande ouverte en haut formée de 6 lacs d'amour alternant avec 7 paires de feuilles, l'écu de Savoie penché, timbré du heaume ; celui-ci est couvert de ses deux volets et surmonté de son cimier consistant en une tête de lion de profil, ornée d'un demi-vol dont 5 grandes pennes traversent la légende.

AMEDEVS ⁘ DEI ⁘ GRACIA ⁘ COMES

℟. Croix de Saint-Maurice, cantonnée de 4 fleurs à 6 pétales, dans un double contour formé de 4 demi-cercles alternant avec 4 angles, ceux-ci accompagnés de 2 annelets.

✠ SABAVDIE ⁘ INITALIA ⁘ MARCHIO

Argent bas. Poids : 1,98. Ma collection.

Variante de Promis V, 3, qui n'a que 4 grandes pennes sur le cimier.

N° 52. Armoirie comme au n° 51.

AMEDEVS ⁘ DEIGRACIA ⁘ COMES

℟. Comme au n° 51.

Argent bas. Poids : 2,02. Ma collection.

Autre variante, différant de Promis V, 3, par le nombre des pennes du cimier et par l'absence d'annelets entre DEI et GRACIA.

N° 53. Armoirie comme aux deux numéros précédents mais le cimier n'a que 4 pennes.

AMEDEVS ❀ DEIGRACIA ❀ COMES

℟. Croix comme aux deux numéros précédents.

✠ SABAVDIE ❀ INITALIA ❀ MARCHIO

Argent bas. Poids : 1,90. Ma collection.

Variété nouvelle de Promis V, 3 : rosaces, etc.

N° 54. Armoirie comme au n° 53.

AMEDEVS ✡ DEIGRACIA ✡ COMES

℟. Croix comme aux numéros précédents.

✠ SABAVDIE ✡ INITALIA ✡ MARCHIO

Argent bas. Poids : 2,10-11 ; très bel exemplaire. Ma collection.

Variété nouvelle de Promis V, 3 : molettes, etc.

N° 55. Armoirie comme aux deux numéros précédents.

• AMEDEVS ⁘ DEIGRACIA ⁘ COMES

℟. Croix comme aux numéros précédents.

✕ SABAVDIE ⁘ INITALIA ⁘ MARCHIO

Argent bas. Poids : 1,92. Ma collection.

Variété nouvelle de Promis V, 3 : elle s'en distingue par le point qui précède AMEDEVS et surtout par le sautoir, avec point entre les deux branches inférieures, qui remplace la croisette initiale du revers.

N° 55 *bis*. Armoirie comme aux numéros précédents.

AMEDEVS : DEIGRACIA : COMES

℟. Croix comme aux numéros précédents.

✕✕ SABAVDIE : INITALIA : MARCHIO

Argent bas. Poids : 1,82. Appartient à la maison Paul Strœhlin et Cie.

Autre variété nouvelle, assez semblable à la précédente, de Promis V, 3. Le signe qui commence la légende du revers, un sautoir à branches supérieures renflées et à branches inférieures pattées, posé sur un petit chevron,

rappelle, si l'on fait abstraction de ce dernier, la marque, consistant en deux pièces, cuillers ou autres objets, posées en sautoir que nous retrouverons aux nos 56 et 57.

D'un autre côté, le signe qui commence la légende du revers du numéro précédent rappelle un signe analogue que j'avais pris pour un chevron renfermant un point, qui se trouve au commencement de la légende du revers d'un fort inédit que j'ai décrit il y a trois ans (1); par une série de raisonnements qu'il est inutile de reproduire ici et dont rien n'est venu infirmer la justesse, j'avais été conduit à attribuer cette pièce à Jean de Rezetto, frappant à Avigliane entre le 23 février 1391 et la mort d'Amédée VII, ou peut-être pendant les premiers temps qui suivirent l'avènement de son successeur. La monnaie que je publie maintenant, portant la même marque, corrobore cette attribution ; en effet, c'est, comme ses congénères nos 51 à 54 et comme les nos 60/7, 61/8 et 62/9 du musée de Chambéry, une des nombreuses variétés du demi-gros no 3 de D. Promis auquel s'appliquent les données de l'ordonnance de 1392 pour l'atelier d'Avigliane ; cet ordre, rendu par Bonne de Bourbon, tutrice de son petit-fils Amédée VIII, et régente, autorise le maître J. de Rezetto, qui y est maintenu, à y frapper les mêmes monnaies que sous Amédée VII, aux mêmes conditions, sauf un très léger abaissement de titre. Il résulte de cela que le type et la taille de ces monnaies étant les mêmes, ainsi que la marque du maître, le nom du souverain étant identique et la différence dans la bonté de l'alliage insignifiante, on ne saura jamais lesquelles appartiennent aux derniers temps d'Amédée VII, lesquelles aux premiers mois d'Amédée VIII.

Ces demi-gros, fort élégants, portant à l'avers les armoiries complètes et au revers la croix de Saint-Maurice richement accompagnée, forment le premier

(1) *Un trésor de monnaies du moyen âge,* dans *Revue suisse de Numismatique,* 1891, p. 25, n° 6.

type (qu'on pourrait appeler type d'Avigliane) des demi-gros de ce comte. Il fut remplacé en 1393, à Nyon et à Avigliane, par un autre (qu'on pourrait appeler le type mauriçois) caractérisé par la représentation du saint, patron d'Agaune, en pied et armé, dont je n'ai pas de variété nouvelle à signaler, et ensuite par le troisième type (que j'ai appelé ailleurs type chablaisien), inauguré probablement en 1405, auquel appartiennent les pièces dont je vais parler.

-gros. N° 56. Écu de Savoie dans un double quadrilobe cantonné de 4 croisettes.

ioien. + AMEDEVS ⁘ COMES × SABAVD'

℟. Croix plaine alésée dans un double quadrilobe, dont les angles rentrants sont fleuronnés à l'intérieur, cantonné de 4 croisettes.

+ DVX ⁘ CHABLASI ⁘ INITAL ⁘ MA

Argent bas ou billon. Poids : 1,99-2,00; très bel exemplaire, mais rogné. Ma collection.

Variété inédite avec la marque du maître à l'avers.

N° 57. Écu comme au numéro précédent.

+ AMEDEVS ⁘ CO ⁘ SABAVD' ⁘ DVX

℟. Croix comme au numéro précédent.

+ CHAB' ⁘ IN ⁘ VTAL × MAR ⁘ PRI

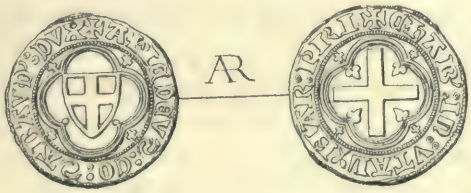

Les S sont retournées, les M renversées, particularité que nous retrouvons sur d'autres pièces de cette époque; avant la deuxième lettre de l'avers et du revers il y a un point attenant à cette lettre; à remarquer surtout l'orthographe VTAL au lieu d'ITAL : le V est sans doute là par

erreur pour un Y; celui-ci remplace souvent l'I du mot ITALIA dans les manuscrits, mais c'est le seul exemple que j'en connaisse sur une monnaie.

Argent bas ou billon. Poids : 1,71. Ma collection. Un second exemplaire, d'un coin à peine différent, appartenant à la maison P. Strœhlin et Cie, pèse 1,81-2.

Demi-gros inédit mais appartenant comme le précédent à un type dont d'autres variétés ont été publiées par D. Promis (1), F. Rabut (2) et M. André Perrin (3).

Le premier de ces auteurs donne cette pièce à Amédée VI et telle est la considération dont jouit son ouvrage classique, telle est la force de l'habitude de jurer *in verba magistri,* que beaucoup de collectionneurs et de marchands s'obstinent à accepter cette attribution erronée malgré la réfutation que Rabut en a faite dans sa *Troisième notice;* les arguments qu'il invoque sont absolument convaincants.

Ce type de demi-gros, le dernier de ceux d'Amédée VIII, comte, se continue pendant les premiers temps de la période ducale de ce souverain, de 1416 à 1420. Pendant ces quatre années il en a été frappé dans plusieurs ateliers, ce dont témoignent les diverses marques qu'on y rencontre : le croissant, la fleur à cinq pétales, le trèfle, la marguerite, tandis que pendant la période comtale on n'en connaît que des variétés sans marque et d'autres portant la marque que j'ai rendue dans le texte par un sautoir.

Il est difficile de dire ce que représente ce signe : tantôt c'est simplement un sautoir à extrémités supérieures un peu plus larges que les inférieures; celles-ci sont quelquefois très minces, presque pointues, surtout sur les blanchets; tantôt on voit aux branches supérieures deux renflements ronds ou ovales, bien séparés

(1) *Op. cit.*, pl. III, fig. 3, et 1re pl. complémentaire, fig. 4.
(2) *Première notice,* p. 176, et *Troisième notice,* p. 5, pl. I, fig. 3.
(3) *Médaillier de Chambéry,* n° 84/1, et *Médaillier d'Annecy,* n° 256/18.

des tiges ou manches qui les portent et les dépassent un peu ; on a comparé cela à des cuillers passées en sautoir ou à des tenailles ; pour ne rien préjuger, je les appelle simplement : deux pièces passées en sautoir.

Il est difficile surtout de dire à quel maître appartient cette marque. On ne la trouve que sur des pièces de diverses dénominations frappées à partir de 1405 en vertu de l'ordonnance de cette année-là ou d'une autre qui ne nous est pas parvenue ; ensuite les pièces ainsi marquées se trouvent abondamment dans les pays ayant appartenu autrefois à la maison de Savoie, situés sur le versant septentrional des Alpes, tandis qu'elles sont beaucoup moins communes en Piémont ; enfin cette marque ne se voit plus du tout depuis qu'Amédée VIII eut reçu le titre de duc. Le seul maître de monnaie qui réponde à ces trois conditions : d'avoir été en fonctions depuis 1405, d'avoir travaillé dans un ou plusieurs ateliers situés au nord des Alpes, et de n'être plus mentionné depuis 1416, est Jean de Rezetto, qui frappa monnaie à Chambéry et à Nyon, et c'est à lui que j'attribue, après de longues hésitations, la marque en question. Un petit fait, signalé plus haut, me paraît militer en faveur de cette manière de voir : on trouve une marque semblable sur des monnaies frappées à Avigliane appartenant à la première année d'Amédée VIII ou, pour mieux dire, chevauchant sur son règne et sur celui d'Amédée VII ; or, justement J. de Rezetto, nous l'avons vu, avait déjà travaillé à Avigliane à cette époque de transition.

N° 58. Heaume (sans écu !) avec ses 2 volets, surmonté du cimier de Savoie, consistant en une tête de lion de trois quarts, ornée d'un demi-vol.

+ AMED' ⁘ CO ⁘ SABAVDIE

℟. Écu de Savoie en losange, les bords formés d'un double trait, cantonné de 4 annelets.

✠ INITALIA ⁘ MARCHO

Billon. Poids : 1,06 ; exemplaire un peu fruste. Ma collection.

Variante de Promis V, 5, dont il se distingue par des annelets au lieu de points entre les mots des légendes et MARCHO au lieu de MARCHIO. Un exemplaire au Musée de Chambéry, pesant 1,16, a des annelets comme le mien, mais pas la faute MARCHO.

Cela fait trois variantes de ce quart de gros, frappé à Nyon par Jean Raffano, de Treffort, d'après l'ordonnance du 23 janvier 1392 : *ab una parte erit impressus flavellus cum galea nostri comitatus : et ab alia parte erit losingia armorum nostrorum,* etc. C'est le deuxième type des quarts de gros d'Amédée VIII ; on ne connaît pas le premier, celui des quarts frappés à Avigliane ; peut-être était-il pareil, peut-être, et c'est ce qu'il y a de plus probable d'après l'analogie des demi-gros, était-il tout à fait différent ; en tout cas, D. Promis erre certainement quand il attribue (1) à la première ordonnance rendue pour Avigliane le quart que représente la figure 2 de sa 5me planche : ce dessin répond de tous points aux données des ordonnances de 1395, 1399 et 1403 et constitue le troisième type, auquel appartiennent les pièces qui suivent.

(2e gros 3e type

N° 59. FERT en caractères minuscules dans un double contour formé de 4 demi-cercles aboutés, avec 4 points aux angles intérieurs.

✠ AMED : COM : SABAVDIE

℟. Croix plaine alésée.

✠ INITALIA : MARCHIO

Billon. Poids : 1,22 ; exemplaire très fruste. Ma collection.

Variante différant du n° 56/3 du Musée de Chambéry

(1) *Op. cit.*, p. 107 et 449.

par des doubles points au lieu de doubles annelets dans les légendes.

N° 60. FE·RT entouré comme au numéro précédent.
✠ AMED ⁘ CO ⁘ SABAVDIE
℟. Croix comme au numêro précédent.
✠ INITALIA ⁘ MARCHIO ✿
Billon. 2 exemplaires bien conservés pesant 1,55-56 et 1,32. Ma collection.
Variante du n° 57/4 de Chambéry qui a AM et seulement deux points aux angles intérieurs du quadrilobe.

N° 61. FERT comme au n° 59.
✠ AMED ☽ CO ☽ SABAVDIE
℟. Croix comme aux numéros précédents.
✠ INITALIA ☽ MARCHIO

Billon (c'est par erreur qu'on a mis Æ à la figure). Poids : 1,53 ; bel exemplaire. Ma collection.
Pièce inédite. Remarquer, comme marque du maître, les croissants, de vrais croissants, à convexité tournée à droite, tandis que les figures qu'on appelle généralement ainsi dans la description des monnaies d'Amédée VIII et dans les ordonnances y relatives ont les pointes tournées à gauche et sont en réalité des lunes en décroît.

N° 62. FE·RT dans un double contour formé de 4 demi-cercles aboutés avec un point au sommet des 2me et 3me angles intérieurs.
Légende rétrograde ✠ AMED ☾ CO ☾ SABAVDIE
℟. Croix comme aux numéros précédents.
Légende droite ✠ INITALIA MARCHIO ☽

Billon. Poids : 1,49; exemplaire très beau mais un peu rogné. Ma collection.

Pièce inédite. Remarquer qu'à l'avers la légende est rétrograde, tandis qu'au revers elle est droite et qu'il en est de même du mot inscrit dans le champ de l'avers. C'est fort singulier. Quelle que soit l'explication qu'on imagine pour se rendre compte d'une manière générale des légendes rétrogrades, elle semble être ici en défaut, à cause de la différence de direction dans laquelle ont été gravés les caractères du champ et ceux du pourtour de la pièce. La seule manière de s'en tirer, c'est de supposer d'abord, comme je l'ai fait dans un autre mémoire (1), que l'artiste, pour se faciliter la besogne, se servait de poncifs pour graver les caractères et ensuite que quand la pièce comportait aussi une inscription dans le champ, il employait deux de ces plaques ajourées, une pour la légende circulaire et l'autre pour le champ; alors par inadvertance il pouvait appliquer l'une retournée et l'autre du bon côté. — Remarquer aussi que les croissants de l'avers ne sont pas comme celui du revers des croissants véritables, si on les considère par rapport à la légende dont ils font partie, attendu qu'ils ont la convexité tournée du côté de la lettre qui les précède et les pointes en avant. Remarquer enfin que le croissant du revers renferme un annelet (*punctum apertum,* comme disent les ordonnances), ce qui est un cas unique, je crois, pendant la période comtale d'Amédée VIII. Par contre, il y a d'autres pièces que les quarts ayant pour marque un croissant proprement dit.

(1) *Le Trésor du Pas-de-l'Échelle,* dans *Revue suisse de Numismatique,* 1893, p. 330.

N° 63. FE·RT dans un double contour avec 4 points aux angles intérieurs.

✠ AMED : CO : SABAVDIE

℟. Croix comme aux numéros précédents.

✠ INITALIA MARCHIO ✠

Billon. Poids : 1,48 ; exemplaire médiocre. Ma collection.

Variante du n° 58/5 du musée de Chambéry : ponctuation différente.

N° 63 *bis*. Un exemplaire appartenant à M. de Palézieux ressemble au mien en tous points, sauf que l'S est renversée. Poids : 1,59.

N° 64. FE·RT comme au numéro précédent.

✠ AMED ✠ CO ✠ SABAVDIE

℟. Croix comme aux numéros précédents.

✠ INITALIA ✠ MARCHIO

Billon. Poids : 1,22 ; exemplaire fruste. Ma collection. Inédit.

N° 65. FERT ; tout le reste, à l'avers et au revers, comme au n° 64.

Billon. Poids : 1,22 ; exemplaire rogné. Ma collection.

N° 66. FERT comme au numéro précédent.

✠ AMED ⁘ CO ⁘ SABAVDIE

℟. Croix comme aux numéros précédents.

✠ INITALIA ✠ MARCHIO

Billon. Poids : 1,54-55 ; bel exemplaire. Ma collection.

Tous ces quarts appartiennent au troisième type de ce règne, celui qui fut inauguré par l'ordonnance de 1395 en ces termes : *erit descriptum ab una parte in medio hoc verbum FERT : et ab alia parte una crux plana.* Cette ordonnance fut renouvelée en 1399 et en 1403 et continua à faire règle pour la frappe des quarts (1) sur le versant

(1) Mais pas pour les forts, dont le type fut changé en 1399.

septentrional des Alpes (1) jusqu'en 1405 ou peut-être jusqu'à une date indéterminée comprise entre 1407 et 1416. Il n'est donc pas étonnant de trouver des pièces de ce genre frappées dans des localités différentes par plusieurs maîtres de monnaie : les unes n'ont pas de marque (mon n° 59 et le n° 56/3 du musée de Chambéry), les autres portent comme marques les signes suivants :

1° Une ou plusieurs fleurs à cinq pétales et à point central : Promis, fig. V, 2 ; Chambéry, n°s 54/1 et 57/4 et mon n° 60 ;

2° Des molettes : Chambéry, n° 55/2 ;

3° Des croissants : mes n°s 61 et 62 ;

4° Un ou plusieurs trèfles : Chambéry, n° 58/5 et mes n°s 63, 63 *bis*, 64, 65 et 66.

Je ne crois pas qu'il soit possible, actuellement, d'attribuer ces marques, avec quelque certitude, à des ateliers et à des maîtres déterminés ; cependant, je suis persuadé qu'on pourra y arriver une fois. On peut remarquer déjà que quelques-unes, la fleur, le croissant et le trèfle, se retrouvent sur des monnaies frappées après l'érection de la Savoie en duché et avant 1420, ce qui facilitera leur identification. En tout cas on peut toujours, provisoirement, donner à J. Picot, que l'on suppose avoir fonctionné à Nyon déjà sous Amédée VIII, comte, les pièces aux croissants, parce qu'on sait par les textes que cette marque lui fut donnée, ou plutôt conservée, sous une forme légèrement différente, il est vrai, en 1420. On remarquera enfin qu'aucune de ces pièces ne porte les deux pièces passées en sautoir que j'ai attribuées à J. de Rezetto, installé en 1405, d'où l'on peut inférer que c'est cette année-là que l'on commença à frapper les quarts d'après un autre type, le quatrième, qui se

(1) Il est possible, d'après les termes de l'ordonnance de 1399 pour le Piémont, que l'avers des quarts restant le même, il y ait été apporté un changement à la forme de la croix du revers.

continue pendant la période ducale d'Amédée VIII et dont voici la description :

Nº 64. FERT en lettres minuscules partagé par un lacs d'amour posé en pal.
✠ AMEDEVS ☾ COM' ⁘ SAB'
℟. Croix de Saint-Maurice.
✠ INITALIA ☾ MARCHIO

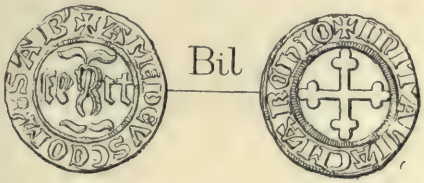

Billon. Poids : 1,52 ; très bel exemplaire, mais un peu rogné. Ma collection. Inédit.

Nº 68. FERT comme au numéro précédent.
✠ AMEDEVS ✕ COM' ⁘ SAB'
℟. Croix comme au numéro précédent.
✠ INITALIA ✕ MARCHIO
Poids : 1,56 ; très bel exemplaire. Ma collection.

Variété nouvelle du quart décrit pour la première fois par Rabut dans sa *Première notice,* fig. 5. D'après l'ordonnance de 1405, il devait peser 1,669. Je possède un exemplaire de chacune des deux autres variétés décrites avant moi ; l'un, très beau également, nº 79/26 du médaillier de Chambéry, pèse 1,54, l'autre, fruste, nº 78/25 de ce catalogue, seulement 1,17. Un exemplaire de la variété 79/26, appartenant à la maison P. Strœhlin et Cie, très bien conservé mais un peu rogné, pèse 1,52. — Quant aux trois pièces décrites par Rabut et par M. Perrin, elles pèsent en moyenne 1,412, mais j'ignore leur état de conservation. Tout cela concorde assez bien et répond aux exigences de l'ordonnance de 1405.

La lettre-patente du comte, datée du 23 juin, ne contient

pas comme la plupart des précédentes la description des pièces à frapper ; elle dit seulement que le nouveau maître se servira pour cette émission *cuneis sibi nostri parte tradendis*. Cela paraît indiquer que le prince voulait que les pièces nouvelles eussent d'autres empreintes que les anciennes, qui n'étaient pas au titre ; en effet, les différents membres de la famille di Bonaccorso Borgo, qui s'étaient succédé dans les divers ateliers, en deçà et au delà des monts, de 1394 à 1405, avaient commis des malversations sans cesse renouvelées ; condamnés seulement à l'amende, par grâce spéciale, ils recommencèrent à frauder jusqu'à ce que l'un d'eux, Matthieu, fut décapité à Chambéry, le 30 mars 1405, comme faux-monnayeur. Le comte se proposait probablement de retirer tout le numéraire de mauvais aloi fabriqué par les Bonaccorso, et, en fait, il doit avoir exécuté son dessein, car je ne connais pas de pièces qui puissent leur être attribuées avec certitude, ou même avec quelque probabilité, sauf le rarissime blanchet à l'S dont il sera question plus loin.

Fort

— N° 69. A majuscule ; la barre intérieure a la forme d'un V avec un point dedans.

✠ ✤ MEDEVS ⁘ COMES ⁘

℟. Croix formée de 4 lacs d'amour dont les extrémités, au lieu d'être partagées en bouts flottants, comme c'est le cas habituellement, ont la forme de boucles.

✠ ✤ DE ✤ SABAVDIE

Bas billon. Poids : 1,28 ; exemplaire bien conservé. Ma collection.

Variante différant de Promis V, 10, par le point dans l'A et par les fleurs au nombre de trois, une à l'avers, deux au revers, au lieu d'une seule au revers. Ce fort a été frappé d'après l'ordonnance de 1395, à Bourg, par J. Raffano, qui avait quitté l'année précédente l'atelier de Nyon. Ce type, très exceptionnel, ainsi que la forme

de la croix, *crux nodata,* dit le texte, n'eut pas une longue durée ; dès 1399 on revint au type traditionnel, l'initiale du prince sur une des faces, l'écu de Savoie sur l'autre : *et erunt ab una parte ipsius denarii scutum et arma nostra figurata : et ab alia parte ejusdem denarii erit littera vocata A.* Cela continue ainsi pendant tout le règne d'Amédée VIII, comte, puis duc, avec quelques modifications de détail. En voici un spécimen :

N° 70. Écu de Savoie.

✠ AMEDEVS ⁘ COMES ; avant et après la croisette, un petit signe peu distinct qui semble être une étoile.

℟. A majuscule.

✠ DE × SABAVDIE

Poids : 0,98. Collection de M. de Palézieux. Cette pièce paraît être de cuivre pur et doit être fausse de l'époque, elle n'en est pas moins intéressante.

N° 71. Écu de Savoie dans un double contour formé de 4 demi-cercles.

✠ AMEDEVS ⁘ COMES

℟. Croix plaine alésée cantonnée de 4 croisettes.

✠ DE ⁘ SABADDIE

Billon. Poids : 0,87 ; exemplaire bien conservé. Ma collection.

Variété du n° 31/10 du médaillier d'Annecy, qui porte SABAVDIE.

N° 72. Écu comme au numéro précédent.

✠ AMEDEVS ⁘ COM'

℟. Croix comme au numéro précédent.

✠ DE ⁘ SABAVDIE

Billon. Poids : 0,87 ; exemplaire très bien conservé. Ma collection. Un autre exemplaire médiocrement conservé, appartenant à M. de Palézieux, pèse 0,79-0,80.

Variété différant du nº 31/10 d'Annecy par l'abréviation de COMES en COM.

Nº 73. Avers comme au numéro précédent.

℟. Croix comme aux numéros précédents.

✠ DE × SABAVDIE

Billon. Ma collection. 2 exemplaires, de coin varié, l'un très beau, l'autre simplement satisfaisant, pesant l'un et l'autre 0,91.

Variété nouvelle du blanchet aux deux pièces en sautoir dont on connaissait déjà trois variétés, deux avec la marque à l'avers, l'une avec COMES, l'autre avec COM', la troisième avec la marque au revers et COMES.

Les trois numéros 71, 72 et 73 sont des blanchets ; quoique frappés par deux ou plusieurs maîtres et peut-être à des époques différentes, ils appartiennent au même type dont la description ne se trouve dans aucune ordonnance, mais qui fut inauguré, très probablement, par celle de 1405 dont nous avons parlé plus haut, rendue, comme on peut le supposer, dans l'intention de rendre les pièces nouvelles très différentes des anciennes.

Les premiers blanchets d'Amédée VIII furent frappés à Avigliane d'après l'ordonnance de 1392, qui n'en donne pas la description, et devaient être semblables aux derniers d'Amédée VII, qui ne sont pas connus, sauf ce que j'en ai dit plus haut, nº 50.

Le deuxième type est celui qu'indique l'ordonnance de 1392, pour Nyon : *et in istis denariis ab una parte erit scutum armorum Sabaudie, et ab alia parte quatuor parvi nodi positi ad modum crucis comprehendentes in cruce totum denarium ;* aucune de ces pièces n'est parvenue

jusqu'à nous. L'ordonnance de 1395 ne prévoit pas la frappe de blanchets.

Le troisième type est celui de l'ordonnance de 1399 et fut conservé par celle de 1403 : *erit ab una parte denarii littera vocata S et ab alia parte una crux.*

On pourrait s'attendre à trouver quelquefois des blanchets à l'S, puisqu'il a dû en être frappé pendant plusieurs années, sous l'empire de deux ordonnances successives et par au moins trois maîtres de monnaie ; mais depuis plus d'un quart de siècle que j'étudie les monnaies de Savoie, dont il m'a passé bien des milliers entre les mains, il ne m'a pas été donné d'en voir un seul exemplaire, et il ne s'en trouve pas non plus dans les musées de Chambéry et d'Annecy. C'est au point qu'on pourrait se demander si ces pièces ont été réellement frappées : mais le fait que Promis en a décrit une (pl. VI, fig. 12), lève tous les doutes à cet égard. L'extrême rareté de ces monnaies s'explique si l'on réfléchit que deux des trois maîtres qui en ont fabriqué étaient les nommés Matthieu et Humbert di Bonaccorso Borgo, dont les malversations sont connues (qui sait si le troisième, Antoine Mullet, n'avait pas suivi les mêmes errements ?) et si l'on suppose que tous les produits de leur industrie ont été retirés plus tard de la circulation.

D'après l'ordonnance de 1405 les blanchets, taillés à raison de 268 au marc de Troyes, devaient peser 0,928 (1). En fait, ceux qui ont pour marque un croissant, pèsent en moyenne, d'après les constatations faites par M. Eugène Demole (2) sur une trouvaille de soixante-neuf exemplaires, 0,900. Mes exemplaires et ceux que j'ai examinés donnent un chiffre à peu près semblable, un peu infé-

(1) M. Demole dit 0,918; cette différence s'explique par le fait que nous ne donnons pas au marc de Troyes la même valeur ; mon savant ami le croit égal au marc de Paris, tel qu'il a existé jusqu'à nos jours : 244,753, tandis que je lui assigne une valeur un peu plus forte : 248,621. Voir à ce sujet mon travail paru dans le *Bulletin de la Société suisse de Numismatique*, 9me année, p. 111.

(2) *La trouvaille de Versoix à propos du monnayage d'Amédée VIII, a Nyon*, extrait de la *Revue savoisienne*, Annecy, s. d.

rieur, mais je m'en tiens à celui qui est établi sur le plus grand nombre de pièces.

Les blanchets aux deux pièces en sautoir qui font partie de ma collection ou de celles de quelques amis, sont au nombre de quatorze, parmi lesquels je ne compte pas les exemplaires frustes ou rognés; ils pèsent ensemble 12,450, ce qui fait une moyenne de 0,889. Cela concorde parfaitement.

Enfin, les blanchets sans marque, les deux miens et celui du musée d'Annecy, pèsent en moyenne 0,848. On pourrait peut-être supposer qu'ils ont été frappés d'après une ordonnance postérieure à 1405, qui ne nous a pas été conservée et qui en aurait diminué le poids; c'est une hypothèse bien admissible puisque tous les documents, comptes, etc., font défaut de 1407 à 1418, et qu'à cette époque-là il ne se passait pas facilement onze ans sans que les édits de frappe fussent confirmés ou renouvelés et Promis avait déjà présumé qu'il nous en manque un (1), mais le nombre d'exemplaires connus est trop petit pour qu'on puisse rien conclure de leur poids.

N° 74. FERT en lettres minuscules.

✠ AMEDEVS : COMES :

℟. Croix plaine alésée.

✠ DE × SABAVDIE

Bas billon. Poids : 0,95; exemplaire médiocre. Ma collection.

Viennois noir, ordonnance de 1405. Variante nouvelle ne différant de Promis V, 6, que par la ponctuation.

N° 75. Écu de Savoie en losange, les bords formés d'un double trait.

✠ AMEDEVS × COM

℟. Croix pattée.

(1) *Op. cit.*, p. 116.

✠ DE (ici doivent se trouver 2 points ou 2 annelets dont on ne voit que l'inférieur, et encore peu distinctement) SABAVDIE

Bas billon. Poids : 0,45 ; exemplaire en mauvais état. Collection de M. de Palézieux.

N° 76. Écu comme au numéro précédent.

✠ AMEDEVS ⁘ COM

℟. Croix pattée comme au numéro précédent ; sur le dessin elle a une apparence très différente, parce qu'elle porte en creux l'empreinte de la croix de l'écu d'un autre exemplaire qui était resté sous le coin, accident de frappe très fréquent sur les petites monnaies du moyen âge.

✠ DE × SABAVDIE

Bas billon. Poids : 0,36 ; exemplaire en très mauvais état. Ma collection.

N° 77. Écu comme aux deux numéros précédents.

✠ AMEDEVS ⁝ CO

℟. Croix comme au n° 75.

✠ SABAVDIE ☾

Bas billon. Poids : 0,67 ; très bel exemplaire. Ma collection.

Ces trois pièces sont inédites. Elles appartiennent à un type inconnu à Promis qui a été décrit et figuré pour la première fois par Rabut (1). Depuis lors, M. Perrin en

(1) *Troisième notice*, p. 4, pl. I, fig. 5.

a fait connaître trois autres variétés (1), ce qui fait en tout, en comptant mes nos 75 à 77, sept formes différentes d'une même espèce monétaire : l'une n'a pas du tout de marque, une autre porte le croissant, les cinq autres les deux pièces passées en sautoir que j'attribue à Jean de Rezetto, placées tantôt à l'avers, tantôt au revers, avec le mot COMES abrégé tantôt en COM, tantôt en CO ; enfin, tandis que la variété de M. de Palézieux et la mienne ont DE SABAVDIE, les autres ont SABAVDIE sans préposition.

Qu'est-ce que représentent ces petites pièces ? des oboles, certainement, mais quelles oboles ? il y en avait de deux espèces, les oboles de blanchets, appelées plus tard mailles de blanchets ou mailles tout court, et les oboles de viennois, connues aussi sous le nom de pites. Il n'est pas facile de le dire. M. Perrin est resté dans le vague et a appelé les pièces qu'il décrivait oboles sans autre désignation ; Rabut s'était prononcé pour la première hypothèse, il pensait avoir trouvé la pièce de 1/24 de gros dont parle un texte de 1406.

Tout bien considéré, je crois au contraire que c'est une obole de viennois, soit 1/32 de gros. Il est vrai que les poids de l'une et de l'autre espèce sont assez semblables d'après l'ordonnance de 1405, 0,668 pour la première et 0,589 pour la seconde ; de même pour le titre, 100 et 80 millièmes ; on ne peut pas reconnaître à la simple vue si une monnaie est à l'un ou à l'autre de ces titres et il n'est pas bien sûr qu'un essai permette de se prononcer. Quant au poids, c'est encore pire ; pour de si petites pièces, il variait déjà énormément d'un exemplaire à l'autre au moment de l'émission, à plus forte raison est-ce le cas des pièces qui nous sont parvenues, les unes étant encore très belles, les autres dans un état pitoyable. Ajoutez à cela qu'on n'est pas même bien sûr

(1) *Médaillier d'Annecy*, nos 34,13, 35,14 et 36,15 ; le n° 33/12 est identique à la pièce décrite par Rabut.

du poids réel de celles qui sont décrites par les auteurs : je trouve suspect que plusieurs exemplaires aient exactement le même poids, jusqu'au centigramme, et malgré moi je me défie des chiffres donnés par un écrivain qui traduit 66 centigrammes par 7 grains et, dans deux ouvrages différents, 69 centigrammes par 8 grains.

Si, malgré tout, on accepte pour bons et valables les chiffres de M. Perrin là où ils concordent entre eux et avec ceux d'autrui, on trouve que trois des oboles en question du musée d'Annecy pèsent 0,69, 0,66 et 0,68 : celle du musée de Chambéry 0,69, celle de Rabut encore 0,69 et mon nº 77, 0,67, moyenne générale 0,680. Il semblerait donc que ce sont des oboles de blanchets. Mais en numismatique, comme en toutes choses, les chiffres, même s'ils sont exacts, n'ont pas une valeur absolue : ils doivent être appréciés *cum grano salis*. 68 centigrammes, c'est trop, semble-t-il, pour des pites ; mais il se trouve que des monnaies d'Amédée VIII, duc, qui en sont, sans aucun doute possible, pèsent aussi plus que ne l'indique l'ordonnance ; cela tient, comme je le faisais remarquer ailleurs, à ce que « parmi les pièces émises, « de poids très différents, ce sont, cela se comprend, « les plus épaisses qui ont, par une espèce de sélection, « le mieux résisté à la destruction (1). »

Du reste, il paraît que les oboles de blanchets avaient, sous l'empire de l'ordonnance de 1405, la même empreinte que les blanchets eux-mêmes et ne s'en distinguaient que par des flans plus minces. C'est du moins la conclusion de M. Demole et je serais assez disposé à m'y ranger ; je trouve bien qu'il exagère un peu en en comparant l'épaisseur à celle des bractéates, mais il est de fait qu'on trouve des pièces semblables en tout aux blanchets, beaucoup plus minces que ceux-ci et pesant seulement quarante et quelques centigrammes, quoique

(1) *Un trésor de monnaies du moyen âge*, p. 35.

bien conservés. M. Perrin en a décrit une, au croissant, appartenant au musée de Chambéry, n° 72/19 (1) et j'en possède deux, l'une aussi au croissant, l'autre sans marque.

Je ferai remarquer en outre que si mes n°s 75 à 77 sont des oboles de viennois, elles ressemblent par leur type à celles de la période ducale d'Amédée VIII qui ont aussi à l'avers l'écu de Savoie et au revers la croix pattée, ce qui paraît naturel, puisque nous avons vu pour les autres espèces que les types créés ou maintenus par l'ordonnance de 1405 ont persisté après le changement de titre du souverain.

Malgré tout cela, je suis loin de penser que la question soit entièrement résolue ; elle ne pourrait l'être que par l'examen, la pesée et l'essai d'un grand nombre d'exemplaires des pièces en litige ; il en est de ce point spécial comme de plusieurs autres relatifs au monnayage d'Amédée VIII, comte ; il y a encore beaucoup d'obscurité dans ce chapitre de l'histoire numismatique de la Savoie, mais je pense que les faits et les considérations que je viens d'exposer y ont fait pénétrer un peu de lumière.

Dr Ladé.

P. S. — Depuis le tirage des feuilles précédentes, je me suis aperçu de trois fautes d'impression qui s'y sont glissées :

1° Page 120, *au lieu de* commença-t-il *lire* commença-t-elle

2° Page 123, en note, *au lieu de* XIIIe siècle *lire* XIVe siècle

3° Page 158, *après* COMES ⊙ *ajouter* SABAVDIE

Dr L.

---

(1) Cette pièce y est appelée demi-obole ; je ne sache pas qu'il ait jamais existé de demi-obole en Savoie.

DE LA CIRCULATION

DES

MONNAIES SUISSES EN DAUPHINÉ

AU XVIe SIÈCLE

I

Un certain nombre d'imprimés français du XVIe siècle font mention des monnaies suisses. En voici les principaux :

I. *Cry des Monnoyes,* publié à Poitiers le 29 décembre 1516. Les testons de Fribourg et de Berne sont évalués à 10 sols tournois pièce (1).

II. Dans une ordonnance de 1540, les testons de Saint-Gall, de Fribourg et de Sion sont estimés 10 sols tournois, 8 deniers chacun (2).

III. Par un édit du 31 janvier 1550 (n. st.), Henri II autorisa la circulation en France des testons « .... de « Suisse, Berne, Fribourg, Syon et Ferrare, estans du « poix de VII deniers, X grains trébuchans, pour XI s. « IIII deniers t. ... » Un dernier paragraphe décrie indirectement les monnaies suisses d'or et de billon, car il vise toutes les espèces de ces deux natures qui ne sont pas décrites dans l'ordonnance. Les testons suisses, dont la circulation était tolérée, sont les suivants, d'après leur « pourtraictz » et leur description :

(1) Blanchet, *Le livre du changeur Duhamel,* p. 42.
(2) *Ibid.,* p. 43.

1° Testons de Saint-Gall, frappés en 1513.
2° Testons de Berne.
3° Testons de Fribourg.
4° Testons de Sion (1).

Ces pièces étaient d'ailleurs comme les testons royaux de Louis XII, de François Ier et de Henri II, et comme ceux des Dombes, d'Orange, de Ferrare (Italie), etc., du poids de 7 deniers, 10 grains, et avaient une valeur de 11 sous, 4 deniers tournois.

En dépit des sages mesures prises par Henri II, les monnaies d'or étrangères recevaient une valeur exagérée « tellement qu'il se transporte journellement grande quan- « tité de noz escus, tant ès pays d'Italie, qu'autres lieux, « et lesquelz ilz font convertir en espèces d'or estran- « gières et icelles allouent en cestuy nostre Royaume, à « plus hault pris beaucoup qu'elles ne vallent... Et pour « plus facilement transporter nos dictz escuz et faire « convertir en espèces d'or estrangières, plusieurs mar- « chans, tant régnicolles qu'estrangiers, en vendant leurs « marchandises, font obliger les achepteurs à les payer « en escus d'or soleil... » contrairement aux ordonnances précédentes qui ordonnaient de compter à sols et à livres « sans user de parolles d'escus d'or ou d'au- « tres espèces d'or ou d'argent. » L'Italie est seule visée, à juste titre, par le nouvel édit du 5 juin 1551 ; les ateliers suisses ne se prêtaient guère à ces manœuvres criminelles. Henri II ordonna de nouveau « que toutes per- « sonnes de quelque estat, qualité et condition qu'ilz « soyent, seront tenuz doresnavant de faire leurs con- « tractz, soyent *[sic]* de constitutions de rente, vendi- « tion d'héritaiges, promesses de mariage, baulx à ferme, « louaiges de maison, que de faict de change, vente et « deslivrance de marchandises qu'elles qu'elles ayent, à

(1) *Ordonnance, faicte par le Roy sur le cours et pris des espèces d'or et d'argent et descry des monnoyes rongnée* (sic) *publiée a Paris le dernier jour de janvier mil cinq cens quarante neuf* (Bibliothèque d'Avignon).

« solz et à livres tant seulement... » et « que aux con-
« tractz et quittances que les notaires, tabellions et autres
« personnes publiques passeront, qu'ilz déclairent la
« quantité de chascune espèce d'or et d'argent, qui
« seront baillées et la monnoye par le menu, ensemble
« les poix et pris pour les-quelz chacune des dictes es-
« péces aura esté baillée et la quantité de monnoye, soit
« de testons, gros de deux solz six deniers, douzains,
« dizains ou aultre monnoye... » Une amende de cent livres « qui ne pourra estre modérée par les juges » et le bannissement pour deux ans hors du Royaume devaient être prononcés pour la première contravention commise par le public. En cas de récidive, « la confisca-
« tion de biens et le bannissement perpétuel » devaient frapper les parties contractantes. Enfin les notaires et « les personnes publiques » ayant reçu ces actes couraient le risque d'être « suspenduz pour deux ans de
« leurs estats et office et oultre condempnez en deux cens
« livres tournoys d'amende » pour la première désobéissance à l'édit « et pour la deulxiesme foys privez de leurs
« estatz et offices avec confiscation de biens et bannisse-
« ment du Royaume. » En terminant, la valeur de l'écu au soleil était fixée à 46 sols tournois et la liste « avec
« pourtraictz » des diverses espèces dont la circulation avait été autorisée par l'ordonnance du 31 janvier 1550, était de nouveau publiée. Cette liste renferme encore les testons de Saint-Gall, de Berne, de Fribourg et de Sion, avec une même valeur (1).

Le procureur général près la Cour des Monnaies ayant exposé que l'on continuait « à prendre les monnaies d'or
« estrangières à plus hault et excessif pris qu'il n'est
« permis, » la Cour ordonna le 11 avril 1553, de publier

(1) *Ordonnance contenant les poix, pris et cours des monnoyes, ensemble la forme des payementz de toutes debtes, rentes et rachatz d'icelles et des contractz qu'ilz se passeront doresnavant par les notaires avec les deffences de ne faire et passer les dictz contratz, sinon qu'a solz et livres, publiée a Paris le huictiesme jour de juillet mil cinq cens cinquante et un* (Datée à Angers du 5 juin 1551.) (Bibliothèque d'Avignon).

à nouveau les ordonnances du 31 janvier 1550 et du 5 juin 1551. Les monnaies d'or étrangères auxquelles les marchands attribuaient une valeur excessive étaient « les nobles à la rose et les angelotz d'Angleterre, les « escuz d'Italie et de Portugal, carolus de Flandre et « jocondales d'Allemaigne (1). »

IV. Une nouvelle ordonnance fut rendue le 27 juillet 1555 par Henri II pour essayer de remédier à l'abondance des pièces venant de l'étranger « forgées et fabri- « quées des meilleures et plus fortes monnoyes d'or, « d'argent et de billon, forgéez à noz coings et armes, « tirées et transportées hors nostre dict royaume, pays, « terres et seigneuries. » Ce roi autorisait pour six mois dans les « Duché de Bourgogne, Comté d'Auxerrois, Bar- « sursaine *[sic]* (2), Charrolois, Masconnois et pays de « Bresse, » le cours des monnaies étrangères prohibées. Les monnaies suisses, visées par ce document, sont les suivantes :

1° *Écus de Genève.* Poids : 2 deniers 15 grains. Valeur : 43 sols tournois. Dessin de cet écu. Après la légende POST · TENEBRAS · LVX, un G différent du maître Henri Goulaz (1539-1546).

2° *Écus d'Unterwald et d'Uri.* Poids : 2 den. 15 grains. Valeur : 43 sols tournois. Dessin. Cette pièce est fort rare de nos jours. Dans une trouvaille faite en Sologne près d'Orléans, elle a été rencontrée associée avec dix-neuf autres monnaies d'or (3). La légende du revers est : SALVE · CRVX · SANCTA · ET · BENEDICT, légende fort peu commune en numismatique. Dans toute la

(1) *Nouveau cry des monnoyes, publié a Paris le mecredy* (sic) *douziesme jour d'aoust mil cinq cens cinquante-trois* (Bibliothèque d'Avignon). De même les marchands d'Avignon et du Comtat attribuaient aux monnaies d'or françaises une valeur exagérée.

(2) Bar-sur-Seine.

(3) *Revue de Numismatique*, 1839, t. IV, p. 467. Je ne sais pourquoi l'auteur de la note insérée appelle ces pièces d'Unterwald et d'Uri des ducats et non des *écus*. Les autres pièces étrangères sont un ducat de Mathias Corvin, roi de Hongrie, un ducat de Ferdinand et d'Isabelle (Espagne), un demi-noble de Philippe le Beau, duc de Brabant, un ducat d'Emmanuel le Grand, roi de Portugal, deux florins de Florence et un florin de Lubeck.

Suisse, je crois qu'elle n'est inscrite que sur les écus d'Unterwald et d'Uri et sur ceux de Schwytz.

3° *Jocondales de Bâle.* Poids : 22 deniers 12 grains. Valeur : 33 sols tournois. Date de 1546. Dessin.

4° *Jocondales de Schaffhouse.* Poids : 22 den. 12 grains. Valeur : 33 sols tournois. Date de 1530. Dessin.

5° *Jocondales de Soleure* (1). Poids : 22 den. 12 grains. Même valeur. Date de 1553. Dessin.

6° *Testons de Lucerne.* Poids : 7 deniers 4 grains. Valeur : 9 sols 6 deniers tournois. Sans date. Dessin. Saint Léger est représenté de face dans le champ du revers.

7° *Autres testons de Lucerne.* Mêmes poids et valeur. Sans date. Dessin. Saint Léger est représenté cette fois de profil dans le champ du revers.

8° *Testons de Soleure.* Poids : 7 den. 10 grains. Valeur : 10 sols tournois. Dessin. Sans date.

9° *Testons de Berne.* Poids : 7 deniers 10 grains. Même valeur. Dessin. Sans date. La légende du revers est BERCH : D : ZERING : CONDIT ·

10° *Autres testons de Berne.* Poids : 7 deniers 10 grains « tresbuchans. » Valeur : 11 sols tournois 4 deniers. Sans date. La légende du revers est : SANCTVS (fleuron) VINCENTIUS ·

11° *Testons de Saint-Gall.* Mêmes poids et valeurs. Date de 1513. L'ordonnance les appelle « *Testons de Suisse,* » mais le dessin ne laisse pas de doute sur leur identité.

12° *Testons de Fribourg.* Mêmes poids et valeur. Sans date.

13° *Testons de Sion.* Mêmes poids et valeur.

14° *Pièces de trois-sols de Genève.* 1554. Poids : 3 den. Valeur : 2 sols tournois.

15° *Pièces d'un demi-sol de Genève.* 1554. Poids : 20 grains. Valeur : 4 deniers tournois.

16° *Liards de Berne.* Sans date. Poids : 12 grains. Valeur : 2 deniers tournois.

(1) Un arrêt de la Cour des Monnaies du 31 janvier 1561 (n. st.) leur attribue la même valeur.

17° *Liards de Genève.* Sans date. Poids : 15 grains. Valeur : 2 deniers tournois.

18° *Petits liards de Soleure.* 1549. Poids : 12 grains. Valeur : 2 deniers tournois.

19° *Liards et niquets de Fribourg.* 1552. Poids : 12 grains. Valeur : 2 deniers tournois.

Ces pièces sont toutes reproduites dans l'ordonnance avec plus ou moins de succès. Quelques vignettes sont en effet légèrement inexactes. Cette ordonnance du 27 juillet 1555 est cependant la seule qui décrive un aussi grand nombre de monnaies suisses (1). Elle attribue la même valeur aux testons de Saint-Gall, Berne, Fribourg et Sion que celle du 31 janvier 1550.

Le Blanc a dit avec raison « que pendant le règne de « Henry II, presque toutes sortes de Monnoyes estran- « gères eurent cours en France (2). » Il est certain que jamais les espèces suisses ne jouirent en France d'un *cours officiel* aussi étendu que sous ce prince. Que l'on étudie par exemple le règlement du 26 juin 1636 qui est fort important et très long. On y trouvera citées des pièces de pays lointains, tels que l'Écosse et la Hongrie, mais on y cherchera en vain la mention d'une seule monnaie d'origine suisse.

V. En 1572, Charles IX autorisa le cours dans les provinces de Champagne et de la Brie, de la Bourgogne, du Lyonnais et du Dauphiné, pour la durée de trois mois seulement, d'un certain nombre de monnaies de billon étrangères et notamment, des carolus, des pièces de trois carolus et des petits blancs de Genève (3), et de tous les liards étrangers.

(1) *Ordonnance du Roy et de sa Court des Monnoyes, contenant les prix et pois des monnoyes de France et estrangères,* etc., publiée *en la ville de Paris les IX et X jours d'aoust l'an mil cinq cens cinquante cinq* (Bibliothèque d'Avignon).

(2) *Traité hist. des monnoies de France,* p. 269.

(3) *Lettres patentes du Roy contenant permission à ses subjectz des pays de Champaigne et Brye, Bourgongne, Lyonnois et Dauphiné de recepvoir les uns des autres les pièces de billon estrangères qui ont cours esdicts pays et jusques à troys moys et pour le pris déclairé ès dictes lettres.* Paris, J. Dallier, 1572.

VI. Cinq ans plus tard (1577), Henri III décria les pièces suisses suivantes :

1° *Vieux testons de Berne (Moneta nova Bernensis — Sanctus Vincentius).*

Le marc de ces testons est évalué « cinq escus trois « quarts et cinq sols, » l'once « deux tiers d'escu, trois « sols, neuf deniers, » le gros « cinq sols, cinq deniers, « obolle, semi-pite, » le denier « un solz, neuf deniers, « obole, pite et demie », le grain « obolle, pite et demie. »

2° *Autres testons de Berne (Moneta nova Bernensis — Berch. D. Zering condit.) et testons de Soleure (Moneta Solodorensis — Sanctus Ursus Mart.).*

Le marc en est estimé « cinq escus, un tiers, un solz, « six deniers. »

L'once en est estimée « deux tiers d'escu, deux deniers, « pite. »

Le gros en est estimé « cinq solz, pite. »

Le denier en est estimé « un solz, huict deniers. »

Le grain en est estimé « obolle, pite et demie. »

3° *Testons neufs de Lucerne (Moneta nova Lucernensis — Sanctus Leodegarius).*

La valeur du marc est fixée à « cinq escus, un quart, « deux sols, six deniers. »

La valeur de l'once est fixée à « demy escu, neuf sols, « huict deniers, pite. »

La valeur du gros est fixée à « quatre sols, unze de- « niers, pite. »

La valeur du denier est fixée à « un solz, sept deniers, « obole, pite. »

La valeur du grain est fixée à « obole, pite. »

4° *Jocondales de Schaffhouse* (1550).

La valeur du marc et de ses subdivisions est déterminée ainsi :

Le marc « cinq escus, trois quarts et trois sols. »

L'once « deux tiers d'escu et trois sols, six deniers. »

Le gros « cinq sols, cinq deniers, pite. »

Le denier « un sol, neuf deniers, obole, pite. »

Le grain « obole, pite, semi-pite. »

5° *Jocondales de Soleure.*

La valeur du marc en est arbitrée à « cinq escus, deux « tiers et quatre sols ».

La valeur de l'once en est arbitrée à « deux tiers d'escu « trois sols. »

La valeur du gros en est arbitrée à « cinq sols, quatre « deniers, obole. »

La valeur du denier en est arbitrée à « un solz, neuf « deniers, obole. »

La valeur du grain en est arbitrée à « obole, pite et « demye (1). »

Il serait aisé de calculer la valeur de chacune de ces pièces, grâce au prix de chaque marc. L'ordonnance de 1555 donne en effet l'indication des poids. Prenons par exemple les jocondales de Schaffhouse. Par cette ordonnance nous savons que le poids en est de 22 deniers 12 grains, ou de 540 grains. D'autre part, un marc ou 4,608 grains vaut, en 1577, 5 écus, 3/4 d'écu et 3 sols, ou 17 livres 8 sols, puisque la valeur de l'écu fut fixée à 60 sols ou 3 livres à cette époque. Un simple calcul démontre que le prix de la jocondale de Schaffhouse était en 1577 de 40 sols, 9 deniers, pite, demi-pite (2).

En 1555, cette même jocondale circulait pour 33 sols. La différence si sensible que l'on constate pour une période de vingt-deux ans est due à l'augmentation du prix du marc. Des calculs analogues permettraient de retrouver la valeur courante des autres monnaies visées dans l'ordonnance de 1577. Des numismatistes désœuvrés pourront s'offrir cette satisfaction.

(1) *Ordonnance du Roy sur le faict et réglement général de ses monnoyes,* Paris, Dallier, 1577.

(2) Les calculs donnent 40 sols, 9 den. plus 1/32 de sol ; or 1/32 de sol $= \frac{12^d}{32}$ ou $1/4 + 1/8$ de denier. La pite = 1/4 de denier ; la demi-pite = 1/8 de denier, car la pite est la moitié de l'obole.

VII. Une ordonnance de la même année 1577 décria les espèces de billon étrangères, par exemple celles de Genève et de Savoie, dans les mêmes conditions que l'édit de 1572 (1).

VIII. Henri III réglementa à nouveau le cours des monnaies l'année suivante (1578) :

Les maîtres des Monnaies et les changeurs étaient tenus de donner les prix suivants « touts salaires de fonte et salaires desduictz : »

1° *Vieux testons de Berne* (voir l'édit de 1577) et *testons de Saint-Gall (Moneta nova Sancti Galli - Sanctus Othomarus).*

Du marc « cinq escus, trois quarts, cinq solz ; »

De l'once « deux tiers d'escu, trois solz, neuf deniers ; »

Du groz « cinq solz, cinq deniers, obole, semi-pite ; »

Du denier « un sol, neuf deniers, obole, pite et demie ; »

Du grain « obole, pite et demie. »

Le tarif est le même que celui imposé par l'ordonnance de l'année précédente.

2° *Testons de Berne* et *testons de Soleure.*

Même tarif qu'en 1577.

3° *Testons de Lucerne.*

Comme en 1577.

4° *Jocondales de Schaffhouse et de Soleure.*

Encore même tarif qu'en 1577.

Le décri vise également les pièces de Genève de six blancs, les carolus de Genève, des blancs et des liards de Fribourg, de Soleure et de Berne (2).

IX. Peu de temps après et durant la même année 1578, une nouvelle décision vint frapper d'ostracisme de nouveau quelques monnaies suisses de billon, monnaies déjà décriées, mais que les marchands acceptaient cependant sans la moindre difficulté. Il s'agit une fois de

(1) *Ordonnance du Roy. sur le descry des monnoyes de billon estrangères.* Paris, 1577, veuve Dallier et N. Raffet.

(2) *Ordonnance du Roy sur le faict et règlement général de ses monnoyes.* Paris, veuve Dallier, 1578.

plus d'espèces de Genève, de Fribourg, de Soleure et de Berne (1).

X. Malgré toutes ces mesures prohibitives qui étaient d'ailleurs justifiées, moins au point de vue de l'aloi, que parce que le commerce français était suffisamment pourvu d'espèces royales, les monnaies de billon étrangères continuaient à circuler avec une certaine faveur. Des commissaires furent envoyés en Dauphiné, en 1584, pour étudier sur place la situation, pour vérifier si les droits de l'État étaient lésés et pour préparer les solutions à intervenir. Un placard du 18 mai 1584, fort rare, décria les imitations faites dans les Dombes des pièces de billon françaises, les monnaies de billon d'Avignon, de Genève, etc. (2). Cet imprimé, cité par Serrure et Engel, est aujourd'hui introuvable. Il n'existe même pas à la Bibliothèque de Grenoble, si riche et si bien classée par les soins de M. Maignien. De telle sorte que je ne peux établir un aperçu complet de ce placard, comme je comptais pouvoir le faire, à cause de son importance pour mon sujet.

Tels sont les principaux édits, arrêts ou imprimés du XVIe siècle qui visent la circulation en France et plus spécialement en Dauphiné des espèces d'origine suisse. En reproduisant toutes les dispositions qu'ils renferment, en indiquant les valeurs de chaque pièce décriée ou dont la circulation était officiellement autorisée, en faisant en un mot une analyse complète et littérale de tous ces textes, j'aurais pu grossir considérablement cette étude,

(1) *S'en suit le pris que les maistres des Monnoyes et changeurs seront tenuz donner au peuple des espéces de billon estrangères cy dessoubz descriées et qui néantmoins s'exposent par la volonté du peuple és Duché de Bourgongne, comté de Champaigne, Lionnois, Daulphiné et autres endroicts de ce royaume, comprins tous déchetz de fonte et saltaire de change,* Paris, 1578, veuve Dallier. — Je dois le résumé des ordonnances de 1572 à 1578 à l'obligeance de M. Fernand Mazerolle, d'après les recueils de l'Hôtel des monnaies de Paris.

(2) *De par le Roy et les commissaires députez pour la réformation de ses monnoyes et exécution de ses Edits faits pour le règlement d'icelles et descry des espèces étrangères.* Faict à Grenoble ce 18 mai 1584 (ancienne collection Robert). Engel et Serrure, *Répertoire des sources imprimées de la Numismatique française,* n° 6,929.

mais sans le moindre intérêt direct, à ce que je crois, pour les numismatistes. Dans tous les cas, il leur sera facile de recourir aux ordonnances que j'indique et dont quelques-unes font partie de divers recueils. Je répète donc que j'ai dû me borner à résumer les principales ordonnances et à en rédiger un pâle exposé, pour ne pas abuser de la patience des lecteurs de cette *Revue*.

On pourra consulter encore, pour le XVIe siècle, « le cry des Monnoyes, » publié à Paris en 1506, imprimé rarissime (1).

En définitive, les ordonnances jusqu'en 1572 autorisent la circulation en France et spécialement en Dauphiné, de certaines monnaies suisses. Ensuite, ces mêmes monnaies sont sévèrement prohibées et des mesures très rigoureuses sont édictées contre les notaires qui feraient mention de ces pièces dans les paiements constatés par leurs actes.

II

Tandis que « *Le Livre du Changeur Duhamel,* » transcrit avant 1524, énumère des *florins* de Bâle, des *dickens* ou *testons* de Fribourg et de Saint-Gall, les *pièces de deux gros* de Lausanne, un *teston* de Sion, des *écus d'or* de Schwytz, d'Uri et Unterwald, d'Uri, Schwytz et Unterwald (2), les « *Manuscrits de l'Avignonais Gaucher Blégier* » démontrent qu'en 1511 les pièces de cette nature ne circulaient pas à Avignon et aux environs, ou du moins y étaient peu en faveur, puisqu'une seule monnaie suisse y est citée, l'*écu d'or* de Genève (3). Il en fut de même pour toute la portion de la rive gauche du Rhône comprise entre Avignon et Lyon. Cette région fut envahie au

(1) Engel et Serrure, *op. cit.*, n° 6, 895.

(2) P. 42, 43, 44 et 45. Pour ces derniers, voir encore un article spécial de M. Blanchet dans la *Revue suisse de Numismatique*, 1892, p. 108.

(3) P. 8, n° 9.

XVIe siècle par les espèces étrangères, monnaies italiennes, monnaies de Savoie, monnaies d'Espagne et de Portugal, etc. La circulation des pièces suisses y fut très limitée. Les trouvailles, d'une part, et les textes, d'autre part, attestent l'exactitude de cette théorie et prouvent que, pour diverses causes qu'il m'a été impossible de déterminer, le commerce ne voulut pas profiter en Dauphiné des tolérances concédées par les rois de France François Ier et Henri II. Les ordonnances ou lettres patentes de 1572 et de 1578 citent bien le Dauphiné parmi les provinces où le cours des monnaies suisses est autorisé et « où elles s'exposent par la volonté du « peuple, » mais il s'agit ici de la partie nord-est du Dauphiné qui forme aujourd'hui la faible portion du département de l'Isère, qui longe le département de la Savoie. Du reste, dans les lettres patentes de 1572, comme dans l'ordonnance de 1578, le Dauphiné est cité en dernier lieu « ... pays de Champaigne et Brye, Bourgongne, « Lyonnois et *Daulphiné*,... » « ... és Duché de Bour- « gongne, comté de Champaigne, Lionnois, *Daulphiné* et « aultres endroits de ce royaume;... » ce qui prouve nettement que, malgré la grande proximité de la Suisse, les pièces de ce pays y avaient peu de succès. De même pour le placard de 1584; il vise d'abord les imitations des Dombes et celles d'Avignon; les monnaies de Genève ne viennent qu'en troisième ligne. Il faut ajouter que cet imprimé ne concerne encore que le nord du Dauphiné, car on ne connaît pas de publication faite en dehors de Grenoble.

1° Examinons les trouvailles.

La découverte du trésor le plus important, enfoui en Dauphiné au XVIe siècle, a eu lieu à Montélimar. Sur cinquante-six pièces d'or et sur trois cent sept monnaies d'argent qui composaient ce dépôt, mis au jour en 1886 et caché en 1585, il y avait seulement onze pièces d'or et cent trente-cinq monnaies d'argent d'origine étran-

gère. La Suisse n'était représentée que par un écu au soleil, daté de 1565 (1).

Une autre trouvaille considérable de monnaies a été faite à Grenoble au mois de novembre 1881. L'auteur de la notice qui lui a été consacrée n'a pas pu ou n'a pas su en dresser un inventaire consciencieux et exact. Les 269 pièces qu'il aurait vues se décomposeraient ainsi :

	Charles IX	5
	Henri III	26
	Teston de ce roi	1
	Charles X	1
	Henri IV	106
Avignon	Grégoire XIII	1
Avignon	Sixte Quint	4
Avignon	Clément VIII	1
	Indéterminées	124
	Total	269 (2)

D'autre part, j'ai visité en détail des collections formées autrefois ou de nos jours, à l'aide des découvertes locales, par divers amateurs. Leurs cartons renferment des pièces espagnoles, portugaises, italiennes ou de Savoie, mais presque pas de monnaies suisses du XVIe siècle. Je citerai simplement : 1° un écu d'or de Genève, trouvé près de Grenoble, daté de 1565, d'une admirable conservation et qui m'appartient ; 2° des liards de Genève, Berne, Soleure et de Fribourg, qui m'ont été présentés à diverses reprises et dont un spécimen (Soleure) appartient à M. Ludovic Vallentin, ainsi qu'un denier anonyme de Lausanne du XIVe siècle ; 3° quelques pièces de 3 sols de Genève.

2° De longues recherches aux archives départementales de la Drôme et de minutieuses investigations dans des minutes de notaires m'ont démontré que les textes

(1) *Découverte d'un trésor du XVIe siècle à Montélimar*, p. 24, 25 et 26.
(2) Vallier, *Trouvaille de monnaies de la deuxième moitié du XVIe siècle à Grenoble.*

concordaient avec les résultats obtenus par les collectionneurs locaux.

Il me suffira de citer au hasard quelques extraits d'actes ou d'inventaires importants, tous *inédits*, où les notaires ont indiqué la nature des pièces données en paiement.

1° Le 24 janvier 1500 (n. st.), Mathieu Crosat, notaire à Valence, acheta une maison au-dit lieu, moyennant un prix de « quinquaginta trium florenorum et duorum « grossorum monete currentis, singulo floreno pro duo- « decim solidis turonensibus in hujusmodi summa com- « putato et econtra..... tam in sex scutis auri ad solem « cugni et ponderis domini nostri regis, quam in uno « ducato auri de *Geyna* (1), triginta quatuor testonis « cugni domini ducis *Medyolani* (2), quam in alia bona « pecunia et moneta ibidem realiter per dictum emp- « torem dicto venditori tradita et realiter numerata... (3). »

2° Odon de Jante, chanoine et abbé du chapitre de saint Apollinaire de Valence, mourut en 1528. Voici l'énumération des monnaies trouvées chez lui :

« Item plus unam magnam peciam « auri (4), advaluatam et venditam R. D. « N. Mistralis, videlicet ..... XVI ff., VIII gr.

« Item plus unum angelot, advaluatum « et venditum D. R. Petro de Vesco, « preposito, videlicet ..... VI ff.

« Item duo scuta corone, advaluata et « vendita D. Constagni ..... VII ff., III gr.

« Item plus duos ducatos, advaluatos « et venditos R. D. Petro de Vesco, pre- « posito..... VIII ff.

(1) Gênes en langue vulgaire.

(2) Testons de Galéas-Marie Sforza, de Bonne et de Jean-Galéas, et de Louis le Maure.

(3) *Minutes de Vignal, notaire a Valence*, f° III° III X^xii (*Archives de la Drôme*, E. 2,555).

(4) Pour les grosses pièces d'or dont les détenteurs ignoraient généralement la valeur au XVIe siècle, voir Blanchet, *op. cit.*, p. 5 et 6. Celle que possédait Odon de Jante valait un peu plus du double d'un écu au soleil; ce devait être un jacobus d'Angleterre ou d'Ecosse.

« Item plus duo dymidia scuta,
« advaluata et vendita R. D. Petro
« de Vesco, preposito..... III ff., VII gr., XII d.
« Item plus duos dimidios duca-
« tos, advaluatos et venditos R. D.
« Petro de Vesco, preposito ..... IIII ff.
« Item plus duas Venicianas ar-
« genti (1), advaluatas et venditas
« D. Bartholomeo Darmeys..... XV gr.
« Item tres testonos advaluatos
« ad ..... II ff., VII gr., XII d.
« Item plus duos dimidios tes-
« tonos..... X gr., XII d.
« Item dymidium testonum Lo-
« taringie (2) ..... IIII gr., XII d. (3). »

3° En 1550, ce même chapitre décida de consacrer une châsse ornée de neuf marcs d'argent aux reliques des martyrs saint Félix, saint Fortunat et saint Achilée. Comme le poids des lingots achetés n'atteignait pas tout à fait ce chiffre, le chanoine Fortunat de Dorne remit au trésorier le surplus à titre de don volontaire. Il était défendu de fondre les monnaies françaises non décriées. Fortunat de Dorne fut obligé de choisir des pièces d'argent d'un bon aloi parmi les espèces étrangères en circulation à cette date. Son cadeau se composa de quatre testons, trois testons de Milan et un teston de Savoie (4). En supposant que le poids de ces testons ait été peu diminué par l'usure et qu'ils appartinssent aux premières émissions, on peut leur attribuer un poids respectif minimum de 7 deniers 10 grains, soit 29 deniers 16 grains en totalité. Il s'agit évidemment du marc tournois, soit 244 grammes 752 qui correspondent à 4608 grains. Une

(1) Deux pièces d'argent de Venise.
(2) Teston de René II, duc de Lorraine.
(3) *Archives de la Drôme. Fonds de saint Apollinaire*, compte n° 38.
(4) *Ibid.*, compte de 1550-1551, f° 63 v°.

simple règle de proportion donne pour les quatre testons un poids de 37 grammes 817. Ainsi, sur un poids total de 2 kilos, 202 gr., 768 mil. d'argent qui devaient contribuer à orner la châsse des trois saints, parmi lesquels se trouvait son patron, notre brave chanoine ne fournit que 38 grammes environ, offrande bien modeste.

4° Passons maintenant à l'étude des actes, où ont figuré des Dauphinois illustres et riches ou leurs mandataires. Diane de Poitiers acheta, le 23 février 1556, la châtellenie du Moulin Fort, moyennant un prix de dix-huit mille livres tournois qui fut payé en « escuz d'or « solheil, doubles ducatz, ducatz, escuz d'Espaigne dictz « pistolletz, testons, réalles et douzains (1). » On peut objecter avec raison que cet acte fut rédigé bien loin du Dauphiné. Voici trois actes dressés dans la vallée du Rhône.

5° Lors d'un règlement intervenu le 16 août 1566 entre François de Moreton de Chabrillan, commandeur de Burgal (2), et S. de Maroan, « dame du Bel près le Bourg « Sainct Andéol (3), » le notaire constate que cette dernière offre en paiement au commandeur « deux centz « trente neuf escuz or sol, cinq angellotz, une portugal- « lèze (4), deux doubles ducatz, huict escuz d'Ytallie dicts « pistolletz, et deux testons. » Il ajoute qu' « elle lui veult « bailler deux cens trente neuf escuz à cinquante ung « sou pièces, combien que ne les vallent pas et que par « les ordonnances du Roy est deffendu les recepvoir et « débiter à plus de cinquante solz pièce ; les pistolletz « vallans quarante huict solz, elle les veult passer pour « quarante-neuf ; la Portugallèze, elle la veult débiter pour « trente sept livres, combien qu'elle ne vailhe que vingt

(1) C. Chevalier, *Diane de Poitiers au conseil du Roi*, p. 250, XXXVIII.

(2) « ... recepveur sindic et iconome pour la relligion de St Jehan de Jérusalem au « prieuré de St Gilles » (Gard). Cet acte l'appelle en outre « de Moreton, dict Chabrillan, » tandis que le nom de la famille est de nos jours de Moreton, de Chabrillan.

(3) Ardèche.

(4) Portugaise.

« cinq livres ou envyron ; les angellotz sont descriés, et « toutes foys elle les veult débiter pour quatre livres « cinq soulz ; les doubles ducatz, elle les veut bailler « pour cinq livres, quinze soulz piéce, combien qu'ils « ne vallent pas tant (1). » Les ordonnances de Henri II exigeant que les stipulations fussent faites en livres et en sols n'étaient donc pas appliquées puisque, dans l'acte que je viens d'analyser, le total de la valeur des pièces indiquées n'est pas mentionné. Bien plus, il est aisé de constater encore que les tarifs fixant le prix des pièces n'étaient pas observés, tout aussi bien que les dispositions relatives au décri de certaines monnaies, comme les angelots. Du reste, j'ai établi, il y a plusieurs années déjà, que les monnaies d'or étrangères principalement, recevaient des valeurs arbitraires et très variables, absolument comme s'il s'agissait d'une marchandise quelconque (2). Charles IX avait fixé à 50 sols tournois, en 1561, le prix de l'écu pistolet, et par ce terme d'écu pistolet il faut comprendre les écus d'or d'Espagne et ceux d'Italie. Eh bien ! nous trouvons les valeurs suivantes attribuées en 1566 à ces pièces à Villeneuve-lez-Avignon (Languedoc) :

Janvier, février, juillet et août 1566 : 49 sols tournois.

Janvier, mars, avril, mai et juin : tantôt 47 sols tournois, tantôt 48 sols tournois.

Août, septembre, octobre : 49 sols 6 deniers tournois.

Novembre : 48 sols tournois, 6 deniers tournois.

Décembre : 49 sols tournois (3).

Il serait aisé de multiplier ces citations fastidieuses. Nous avons vu que dans l'acte relatif à François de Moreton, il était dit que les angelots étaient décriés et que la partie adverse persistait à les offrir à 4 livres 5 sols. Quelques pages avant cet acte, est inscrit un acte d'obli-

(1) *Minutes de Me Cabassolle, notaire à Villeneuve-lez-Avignon*, 1566, f° 173.
(2) *La valeur de l'écu au soleil à Avignon* (1557-1636), p. 3.
(3) *Ibid.*, et recherches complémentaires.

gation consenti par noble Thomas de Motet en faveur de son beau-frère noble Antoine de Fiennes, fils de François de Fiennes, pour une somme de trois cent livres tournois, qu'il lui a remise « en quinze angelotz, cinq « ducatz, troys demys ducatz, ung henry (1), vingt-sept « escus d'or sol et le demeurant en escus pistolletz (2). » Le même volume contient un certain nombre d'autres paiements, où figurent les angelots. J'ai pris cet exemple pour établir que les ordonnances monétaires n'étaient pas mises à exécution, que l'on ne doit pas se fier à l'évaluation qu'elles donnent de certaines pièces, puisque le commerce ne tenait aucun compte de ces estimations et qu'en général ces ordonnances ne s'appliquaient pas sans restriction à toutes les provinces de la France. Du reste, en 1566, les guerres de religion avaient déjà fait bien des ravages et les rois de France, à partir de Henri II, eurent à lutter contre des difficultés d'ordre intérieur, trop nombreuses et trop graves, pour faire tenir la main par leurs délégués à ce que les édits monétaires fussent exécutés au pied de la lettre.

6° Etudions à présent un document où il est question d'un Dauphinois célèbre, « très hault et puissant seigneur, « messire Loys Adhémar du Monteil, comte de Grignan, « chevallier de l'ordre du Roy, son conseillier et cham- « bellan ordinere et lieutenant général pour sa Magesté « en son pays de Provence, en l'absence de messieurs « les mareschal de Raiz et comte de Carces, » ou, pour employer la langue du XIXe siècle, de Louis-Adhémar de Grignan, fils de Gaspard II de Castellane-Adhémar (3). Le 16 septembre 1577, il céda ses droits « sur les péages « qu'il avoyt en la ville du Montellimar, Ancone et Sa- « vasse, » moyennant 72,000 livres tournois, « à très « hault et puissant seigneur, messire Gillebert de Lévis,

(1) De Henri II, roi de France.

(2) *Minutes de Me Cabassolle, notaire a Villeneuve-lez-Avignon*, 1566, f° 97.

(3) Voir pour sa biographie, Lacroix, *L'arrondissement de Montélimar*, t. IV, p. 236.

« comte de Ventadour, seigneur et baron de la Volte, « chevallier de l'ordre du Roy, conseilhier de son conseil « privé, cappitaine de cent hommes d'armes de ses « ordonnances et lieutenant général pour sa Magesté au « pays de Limozin, » par acte reçu Me Guillaume Aleyrac, notaire royal au Colombier en Vivarais. Il était stipulé que sur ce prix, 3,000 livres tournois seraient payables à Aix-en-Provence le 4 octobre suivant. Le 2 novembre de la même année, le comte de Grignan prit pour mandataire noble Aymar Allard ou Alard, originaire de cette dernière ville, aux termes d'un acte « faict à Grignan, « au chasteau de mon dict seigneur le comte de Grignan, » en présence de noble Olivier d'Urre, seigneur de la Touche, de Denis Prévôt, apothicaire à Valréas et du notaire rédacteur Pons Silhol. Lors de la décharge de mandat qu'il obtint ensuite, Albert déclara qu'il avait reçu 1,800 livres tournois, en « cent vingt-neuf escus or sol, cent vingt-ung « escu or pistolles, troys doublons aussi pistolles, cent « trente deux carnes testons, unze carnes et demye en « demy testons, ung ducat de Portugal et le demeurant « en doubles soulz parisis et douzains, » puis 1,200 livres tournois en « trente six escus or sol, cinquante escus « en or pistolles, cent cinquante carnes testons et vingt « carnes en demy testons, le reste en doubles soulz « parisis et douzains (1). »

7° A la suite du décès de Antoine-Scipion de Joyeuse « cappitaine de cent hommes d'armes des ordonnances « du Roy, gouverneur et lieutenant général pour sa « Magesté ez païs de Languedoc, Anjou, Touraine, Le « Maine et Le Perche, » « Monseigneur Illustrissime et « Réverendissime François, cardinal et duc de Joyeuse, « pair de France, » se trouva seul héritier de son père Guillaume de Joyeuse, maréchal de France, dont la succession était « tellement chargée de debtes et ypothé-

(1) Expédition de l'époque sur parchemin (Coll. L. Vallentin).

« ques, » que lui et sa mère « haulte et puissante dame « Marie de Baternay, » se décidèrent à vendre « la terre « et baronye d'Auberive, assize au païs de Daulphiné, « comme la plus esloignée des aultres terres et biens de « la dicte hoirie. » Ils choisirent pour fondé de pouvoirs, le 13 mars 1593, Simon Gorrain, chanoine et archidiacre de l'église cathédrale de Rodez. Ce dernier vendit en cette qualité le 16 juin 1595, à « noble messire Humbert « de Borellon, seigneur de Mures, Chonas, Naynes et « Marenas en Daulphiné, cappitaine de cinquante hommes « d'armes des ordonnances, » « la terre, seigneurie et « baronye d'Auberive, Vaulgris et la Chapelle, située au « bailiage de Vienne, pays de Daulphiné, tenue en foy et « hommaige du Roy, comme Daulphin de Viennois, avec « toutes leurs appartenances et dépendances. » Le prix fut fixé à 16,000 écus d'or, payés comptant « en cent quatre-« vingt seize quadruples d'Espaigne, cinq cens soixante-« treize doubles d'Espaigne, trente-quatre quadruples « d'Italie, quatre-vingt dix-sept doubles d'Italie, deux « mil deux cent cinquante huict escus sol, deux cent « dix-neuf pistoletz d'Espaigne, cinq cens quatre-vingt « dix-neuf escus d'Italie, vingt-sept escus à la Royne, « huict milleretz (1), cinquante-huict escus et quatre solz « en ducatons d'argent, cinq escus trente-huict solz en « demys-ducatons, neuf escuz six solz en réalles de huict « piéce, vingt-neuf escuz quarante-cinq solz en réalles de « quatre, deux cent cinquante-troys escus en francz, « trente escuz cinquante solz en demy-francz, troys mil « neuf cens vingt-deux escus quinze solz en quarts d'escu, « quarante escus quarante-cinq solz en demy-quarts « d'escu, neuf cens quarante-neuf escus quarante-cinq « solz en testons, trente-quatre escus quatre solz six « deniers en demy testons et le reste en solz (2). » Voilà

(1) Du Portugal.

(2) *Achept pour messire Humbert de Borrelon, seigneur de Mures. (Minutes de Me Dupuy, notaire à Villeneuve-lez-Avignon, f° CXXIII, 1595.)*

certes une belle énumération ; le poids de toutes ces pièces devait atteindre un chiffre fort respectable tout aussi bien que leur nombre. Ainsi les 3,922 écus, 15 sols, en quarts d'écu, se composaient de 15,689 pièces et pesaient 152 kilos 387 gr. 257 milligr., puisque l'écu valait alors 60 sols et le quart 15 sols, par conséquent, et que le quart d'écu pesait 9 gr. 713 milligr. Il serait très facile de calculer le poids total des 16,000 écus, prix de l'acquisition, et de déterminer le nombre de pièces qui composèrent cette somme. Cette disgression me paraît par trop déplacée ici. Les amateurs de statistique n'auront pour satisfaire leur douce manie qu'à se reporter aux ordonnances royales contemporaines, où ils trouveront la valeur et le poids de chaque pièce énumérée ; par suite tous les éléments du calcul seront en leur possession.

III

Si, au XVIe siècle, la circulation des monnaies suisses fut très restreinte en Dauphiné, il n'en fut plus de même au XVIIe et au XVIIIe siècle. Je ne peux que répéter les quelques lignes que j'ai consacrées en 1888 à l'envahissement de la vallée du Rhône par les espèces étrangères au XVIIe siècle : « ... Les trouvailles, même isolées, nous « montrent beaucoup de monnaies étrangères, frappées « assez loin ; des doubles tournois de Henri de la Tour « (1591-1623) et de Frédéric-Maurice (1623-1652), ducs « de Bouillon, de Charles II de Gonzague (1601-1637), « comte de Réthel, des pièces de Desana et des pièces « suisses de billon, notamment de Lucerne [1]. »

Dans un « advertissement au Roy » de 1615, est indiquée l'évaluation de « chascune espèce d'or et d'argent « ayant cours en ce Royaume suivant l'ordonnance de « l'an 1577. » Les pièces d'or sont :

(1) *Les doubles tournois et les deniers tournois frappés à Villeneuve-lez-Avignon, pendant le règne de Louis XIII* (1610-1643), p. 8.

1° L'écu au soleil du poids de 2 deniers 16 grains.

2° L'écu au soleil de 2 deniers 15 grains.

3° L'écu à la couronne de 2 deniers 14 grains.

4° Les vieux écus de 3 deniers.

5° Les royaux, les francs à pied et les francs à cheval (2 deniers 20 grains).

6° Les doubles henrys (5 deniers 17 grains).

Toutes ces monnaies sont françaises.

7° Les doubles ducats d'Espagne (5 deniers 10 grains).

8° Les ducats de Venise, Gênes et Hongrie.

9° Les écus simples d'Espagne (2 deniers 14 grains).

10° Les doubles ducats de Portugal ou millerets (6 deniers).

11° Les « simples » millerets (3 deniers).

12° Les vieux nobles à la Rose d'Angleterre (6 deniers).

13° Les vieux nobles Henry d'Angleterre (5 den. 10 gr.).

14° L'angelot d'Angleterre (4 deniers).

15° L'angelot d'Angleterre « ayant un o dans la nef » (4 deniers).

16° Les jacobus du même pays (7 deniers 20 grains).

17° Les ducats de Portugal « à la petite croix » (2 den. 17 grains).

18° Les mêmes ducats « à la longue croix » (2 deniers 17 grains).

19° Les écus d'Écosse « de deux sortes » (2 den. 14 gr.).

20° Les écus de Navarre
21° Les écus de Venise
22° Les écus de Gênes
23° Les écus de Trévoux
} 2 deniers 14 grains.

24° Les écus de Savoie (2 deniers 14 grains, à 20 carats et à 74 au marc. Valeur : 49 sols 9 deniers) (1).

(1) « Escus de Savoye, *Genefve*, d'Orbin, du poids de deux deniers, quatorze grains, ne « sont qu'à vingt carats de bonté et de taille, au marc septante quatre pièces, tiennent six « onces, seize deniers d'or fin et une once huict deniers de cuyvre d'alleage vallant les « dites six onces seize deniers or fin, soixante et un escu quarante sols et tient la pièce « en poids d'or fin deux deniers, trois grains, seize primes, et de cuyvre dix grains huict « primes d'alleage, valant à la dicte raison chacune quarante neuf sols 9 deniers. »

25° *Les écus de Genève (id.).*

26° Les écus d'Urbin *(id.).*

27° Les impérialles de Flandre « de deux sortes » (4 den. 4 grains).

28° Les impérialles « façon de Flandre » (2 deniers 16 grains.

29° Doubles ducats de l'archiduc Albert (5 den. 10 gr.).

30° Les albertus de Flandre (4 deniers).

31° Les albertus de 2 deniers 6 grains.

32° Les nobles à la rose « fabriquées au païs de « Flandres » (6 deniers).

33° Les demi-nobles frappés au même pays (3 deniers 22 grains).

34° Une « autre espèce, » non dénommée, mais battue dans la Flandre, de 24 au marc.

35° Les pièces d'or ouvrées à Orange (5 den. 4 grains).

Les pièces d'argent mentionnées sont :

France
- 1° Les francs, poids : 11 deniers 1 grain. — Valeur : 20 sols.
- 2° Les testons, poids : 7 deniers 10 grains. — Valeur : 15 sols 6 deniers.
- 3° Les quarts d'écu, poids : 7 deniers 12 grains. — Valeur : 16 sols (ordonnance de 1602).

4° Les testons de Trévoux (Dombes), poids : 7 deniers 10 grains. — Valeur : 15 sols 6 den. (même ordonnance).

Les « vieux sols et douzains » de François Ier étaient à 4 deniers 6 grains d'aloi. Ceux de Henri II à 3 deniers 6 grains de fin. Ceux de Henri IV et de Louis XIII à 2 deniers 2 grains.

Les « espèces d'argent et monnoye estrangères » sont :

1° Les réalles d'Espagne, de 5 sols; poids : 2 deniers 16 grains. Leur valeur en France devrait être de 5 sols, 1 denier 3/4 de denier. Les billonneurs les ont décriées et les retirent pour 2 sols 6 deniers et 3 sols ; ils agissent dans la même proportion pour les quadruples et les doubles réalles.

2° Les ducatons de Milan et de Savoie (23 deniers 18 grains; valeur en France : 56 sols).

3° Les espèces de Flandre, testons de Lorraine, pièces d'Allemagne, « et autre meschante monnoye, qui ne sont « que de pur billon et où le peuple faict et fera une « perte qu'on ne peut exprimer, faulte d'un bon ordre. »

4° Les florins doubles et simples de l'Archiduc (10 den. 16 grains; exposés pour 16 sols, n'en valent que 14).

5° Les « espèces de trente sols, dix sols et cinq sols » de l'Archiduc (n'ont que 6 à 7 deniers de fin).

6° La monnaie qu'ont fait fabriquer « les seigneurs des « États de Flandres » (16 deniers; exposée pour 30 sols, n'en vaut que 24 sols 8 deniers).

7° « Certaines espèces d'argenet » battues à Sedan, Nevers, Orange et en Allemagne. De mauvais aloi.

8° Ducatons pontificaux, ouvrés à Carpentras et à Avignon (8 pièces au marc ; 56 sols).

9° Ducatons de Milan, de Savoie, de Florence, de Parme et de Venise (7 pièces 1/3 au marc; 56 sols) (1). Si j'ai résumé rapidement cet imprimé rédigé par Le Blanc qui n'a de commun que le nom avec le célèbre numismatiste dauphinois François Le Blanc (2), c'est moins pour montrer que les monnaies suisses décriées ou non décriées, sauf les écus d'or de Genève, ne circulaient pas en France au commencement du XVIIe siècle, que pour communiquer aux travailleurs un document fort rare et qu'il n'est pas facile de rencontrer, même dans les grandes bibliothèques. Cet « advertissement » est beaucoup plus clair que les ordonnances; il a en outre le mérite de fournir un état exact de la circulation monétaire. Autrefois, comme de nos jours, du reste, les documents de statistique officielle étaient presque sans valeur, parce qu'ils étaient basés sur des données inexactes et sur des faits

(1) *Advertissement au Roy et à Nosseigneurs de son conseil et de ses estats pour*... etc. A Paris, MDCXV. (Coll. L. Vallentin.)

(2) Qui mourut en 1698 et qui n'avait pu par conséquent rédiger ce mémoire en 1615.

recueillis au hasard. Les mémoires, au contraire, rédigés par des gens du métier, offrent un tout autre intérêt. En 1606 « aucuns mémoires et instructions fort utiles, » furent déposés sans résultat entre les mains des conseillers d'État l'archevêque d'Aix et le président Jeannin. Une déclaration royale du mois d'août 1613 portait « man- « dement à toutes personnes de donner advis au Roy « d'où procédoient les désordres sur le faict des mon- « noyes. » C'est ce qui a décidé Le Blanc à rédiger son précieux « advertissement. »

Je terminerai en indiquant à titre de renseignement que l'ordonnance si complète du 26 juin 1636 ne mentionne pas une seule espèce suisse (1).

Enfin, l'on sait que les sols de 15 deniers tournois de Louis XIV, émis en 1693, ont été frappés avec une extrême précipitation. Le plus souvent, on s'est borné à prendre d'anciens douzains ou blancs et à les convertir à peu de frais en nouveaux sols, de telle sorte que la première empreinte apparaît parfois sous la nouvelle. Je peux citer dans ces conditions une monnaie de Soleure, qui a été transformée à la Monnaie de Lyon en sol de quinze deniers tournois.

Avec une loupe, on distingue bien les légendes MONETA · SOLODORENSIS — RESPVBLICA · SANCTVS VRSVS, entre les légendes françaises.

ROGER VALLENTIN.

---

(1) *Déclaration du Roy et nouveau règlement sur le faict des Monnoyes, etc.* (Ma collection). Placard publié à Aix-en-Provence, en juillet 1637, et imprimé dans la même ville.

LA LÉGISLATION DU « TRÉSOR »

EN FRANCE ET A GENÈVE

Lors même que le nombre des privilégiés qui trouvent un trésor soit très minime, cet article pourra intéresser la plupart des numismates. Presque tous se sont trouvés ou se trouveront en rapport avec quelque inventeur de pièces de monnaies dont ils désireront devenir possesseurs, et ces quelques lignes sur la législation qui régit la matière pourront leur éviter de sérieux ennuis.

Le sujet n'est du reste pas compliqué ; actuellement presque toutes les législations partent des mêmes principes et appliquent les mêmes règles (1). Je ne veux pas faire comme Petit-Jean, et remonter au déluge. Je dirai seulement que les Romains avaient déjà, au temps de Gaïus, la même opinion sur le sujet que nos modernes jurisconsultes.

Commençons par dire que l'État en temps qu'État n'a aucun droit sur les trésors, que ceux-ci soient composés d'objets précieux ou de pièces de monnaies. On a vu des gardes-champêtres ou des gendarmes, profitant de la terreur et du respect qu'inspirent leurs tricornes, s'approprier injustement la trouvaille de quelque pauvre diable, terrifié. Ceci surtout en Savoie. Mais à Genève, où la terreur de la police est en vérité moins grande, on pour-

(1) Les textes de lois genevois et français sont absolument semblables. Art. 716. C. C. F. — Voy. Rehfous, *Le Code civil du canton de Genève*, Genève, 1891, in-8, même article.

rait citer tels et tels directeurs de musées qui se sont appropriés pour leurs vitrines les pièces qui leur semblaient intéressantes, ceci avec la plus complète bonne foi, mais aussi avec la plus parfaite iniquité.

Le code civil déclare que le trésor doit appartenir par moitié au propriétaire du sol sur lequel il a été trouvé et à l'inventeur (1). L'inventeur, pour user d'un néologisme audacieux, mais plus explicite, c'est le trouveur, c'est-à-dire celui qui met à jour le trésor, celui qui en a le premier constaté l'existence. Ainsi, de plusieurs ouvriers qui travaillent ensemble à creuser quelque fossé, celui-là seul est l'inventeur dont le coup de pioche met à jour le trésor, ou, si celui-ci était caché dans quelque meuble, il appartiendra à celui-là seulement qui l'aura découvert dans le coin de quelque tiroir.

Il va de soi qu'un voleur qui, après avoir forcé un coffre-fort et n'ayant pu se rendre immédiatement possesseur de ce qu'il contenait, voudrait se prévaloir des droits de l'inventeur, ne trouverait pas un juge, pas un juriste pour lui accorder la moitié du soi-disant trésor. Le trésor (2) est une certaine masse de métal précieux, monnayé, travaillé ou à l'état brut, sans propriétaire connu, et complètement oublié (3).

Une moitié du trésor revient à l'inventeur, l'autre au propriétaire du sol, de l'immeuble dans lequel il a été trouvé. De cette façon, l'État peut avoir quelque droit sur un trésor, s'il a été mis au jour par exemple sur quelque grande route, sur tout sol faisant partie du domaine public. Mais de cette façon-là seulement.

(1) *Inventor*, celui qui trouve.

(2) Le code civil français donne la définition suivante [art. 716, al. 2] : « Le trésor est « toute chose cachée ou enfouie, sur laquelle personne ne peut justifier sa propriété et qui « est découverte par le pur effet du hasard. » Toute chose cachée ou enfouie, par conséquent une mine n'est pas un trésor.

(3) La loi française n'exige pas un délai, comme la loi romaine ; les mots « sans propriétaire connu » indiquent que l'on peut revendiquer un trésor. C'est sur un texte analogue, probablement, qu'Harpagon s'appuyait pour faire pendre tous ceux qu'il soupçonnait du vol de sa cassette.

Pourquoi la loi accorde-t-elle une part au propriétaire? Raisonnablement, le trésor devrait être assimilé à ce que le code appelle les *res nullius* qui appartiennent au premier occupant, sans restriction. C'est un reste de tradition romaine, que n'étaie aucune raison solide. *Falsa lex, sed lex.*

Moitié à l'inventeur, moitié au propriétaire; il y a cependant des exceptions. Si l'ouvrier inventeur par exemple, a été payé pour exécuter des fouilles, effectuées justement pour rechercher un trésor dont on soupçonnait l'existence, il n'y aura aucun droit. Il sera payé comme pour tout autre travail. Ainsi par exemple pour les ouvriers des fouilles à Pompéï.

En résumé, tout trésor appartient par moitié à son inventeur et au propriétaire du sol ou de l'immeuble dans lequel il a été trouvé. N'achetez pas, par conséquent, des pièces de monnaies du premier ouvrier venu sans vous informer de l'endroit, des conditions où elles ont été trouvées. Si elles ont une certaine valeur, vous pourriez être inquiété, on pourrait même vous les saisir, vous déclarer complice d'un vol, car il y a eu vol au préjudice du propriétaire du sol, à qui très probablement on n'aura pas remis la moitié qui lui appartenait.

Voilà en quelques lignes la législation qui régit la matière. C'est le droit et le devoir de chacun de défendre ses intérêts, il ne faut rien usurper, mais il ne faut pas céder trop facilement; il ne faut pas confondre la faiblesse avec la bonté. Cet article, que la direction de la *Revue* a bien voulu me demander, sera, je l'espère, utile à ceux qui le liront et le consulteront. Il évitera des ennuis et des contrariétés à quelques-uns des membres de notre Société. C'est tout ce que je désirais en l'écrivant.

J. Brocher.

MÉDAILLES SUISSES

FRAPPÉES EN 1893 ET 1894

1893. — III (1).

76. — **Fête du 30me anniversaire de la fondation du Club alpin à Saint-Gall.**

Entre deux grènetis : S . A . C . En sens inverse : 1863-1893

Trophée du Club alpin : écu aux armes de la Confédération suisse sommé d'une tête de chamois sortant d'une couronne de laurier, posé sur un piolet et un alpenstock mis en sautoir et accompagné d'une hachette, d'une gourde, d'un rouleau de corde et d'une banderole portant : SCHWEIZER ALPENCLUB

℞. Entre deux grènetis : ✠ ZUR FEIER DES 30 JÄHRIGEN BESTANDES ✠ En sens inverse : & ALS ERINNERUNG AN DIE GALLUS-STADT

Au centre en quatre lignes : AUF | DEN BERGEN | IST | FREIHEIT !

Diam. : 0,040. Aluminium. Tranche cannelée. Cette médaille a été frappée à 500 ex. pour la fête ; 206 ex. ont été frappés plus tard. Elle a été éditée par M. E.-A. Mäder, négociant, à Saint-Gall.

(Communication de notre collègue, M. Emile Hahn, à Saint-Gall.)

77. — **Exposition internationale de timbrologie à Zurich.**

❀ ZUR ERINNERUNG AN DIE INTERNATIONALE AUSSTELLUNG VON POSTWERTHZEICHEN IN ZÜRICH 1893

(1) Voy. *Revue suisse de Numismatique*, 1893, p. 194 et 345.

Deux écus accolés aux armes du canton de Zurich et de la Confédération suisse posés sur un motif d'ornement et accompagnés d'une branche de laurier et d'une branche de chêne.

℞. La carte postale de 5 centimes émise spécialement pour l'exposition, placée sur un motif d'ornement; au-dessus et au-dessous les quatre timbres suisses les plus anciens : un 4 rappen de Zurich, un 5 centimes de la Confédération, un 5 centimes de Genève et la colombe de Bâle. Signé au bas : HUGUES BOVY F.

Diam. : 0,071. Argent et bronze.

Médaille éditée par la Société zuricoise de timbrologie, gravée par M. Hugues Bovy et frappée par M. J.-L. Furet. L'avers a été composé par M. Bovy, le revers par M. Hofer, lithographe à Zurich.

1894. — I.

1. — **Prix des écoles d'apprentissage de Saint-Gall.**

LEHRLINGS PRÜFUNG DES CANTONS SANCT GALLEN

Dans le champ en 4 lignes : ALS | ANERKENNUNG | FÜR | VORZÜGLICHE LEISTUNGEN | ERTHEILT AN

Au-dessous un cartouche rectangulaire destiné à recevoir le nom du possesseur de la médaille et la date.

℞. ❀ WER SOLL GESELLE SEIN ? DER WAS KANN ! ❀

Un jeune homme, après avoir terminé son école d'apprentissage, est reçu par son père au seuil de la maison paternelle. Au bas, un écu aux armes du canton de Saint-Gall flanqué d'une branche de laurier et d'une branche de chêne.

Diam. : 0,060. Bronze 202 ex.

Médaille éditée par la maison Paul Strœhlin & Cie, à Genève. Cette pièce, frappée en bronze seulement, est décernée chaque année aux treize meilleurs élèves des écoles d'apprentissage par la commission cantonale des examens d'apprentissage. Les coins ont été gravés en 1893 et la médaille a été distribuée pour la première fois le 25 janvier 1894. Sur les 202 exemplaires frappés à ce jour, neuf ont été donnés aux membres de la commission et deux aux éditeurs.

(Communication de notre collègue, M. A. Steiger, à Saint-Gall.)

2. — **Le cardinal Mermillod.**

CASPAR · CARD · MERMILLOD : EPISC · LAVSANNEN · ET · GENEVEN · RESIGN :

Buste du cardinal Mermillod, de trois-quarts à droite, en costume ecclésiastique, avec la croix pectorale. Signé au bas : GEORGES HANTZ . 1894. U. G. D. GENÈVE .

℟. ❀ NATVS · XXII · SEPTEMB · MDCCCXXIV : DEFVNCTVS · XXIII · FEBRVAR · MDCCCXCII :

Armes du cardinal : écu chapé de. à la madone de., chargé en chef de deux colombes adossées et d'une étoile, posé sur une croix archiépiscopale et sommé d'un chapeau de cardinal ; au-dessous, la devise VERITAS ET MISERICORDIA sur une banderole.

Diam. : 0,061. Bronze et bronze argenté.

Médaille gravée par M. Georges Hantz et éditée par l'Usine genevoise de dégrossissage d'or. Il en existe une première frappe dans laquelle le nom du cardinal est écrit avec un I, MERMILLIOD, et où le dernier mot de la légende de l'avers est abrégé par RES seulement.

3. — **Jeton d'essai de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or.**

☆ USINE GENEVOISE DE DEGROSSISSAGE

Au centre, en trois lignes : ATELIER | DE | FRAPPE Grènetis.

℟. Sujet mythologique, Vénus et l'Amour sacrifiant des colombes.

Diam. : 0,030. Similor, quelques exemplaires seulement.

Jeton d'essai de machine de l'atelier de frappe de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or, gravé par M. Georges Hantz et frappé à l'Usine. C'est un coin de fond de montre qui a été employé pour le revers.

4-8. — **Médailles de prix des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation à Genève.**

On a distribué au mois de juin les médailles des tirs dits de cent coups donnés par les Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, depuis 1889. Ce sont les coins de la médaille décrite sous le n° 19 de la liste de 1893, avec à l'exergue le nom du gagnant et la date gravés en deux lignes.

Les personnes qui ont obtenu ces médailles sont MM. Luthy (pour

le tir de 1889), Jullien (1890), Wagener (1891), Dr Reymond (1892) et Basso (1893).

Des médailles de primes et de prix ont été également distribuées au grand tir annuel, qui a eu lieu les 9, 10 et 11 juin. Ce sont celles de 1893, avec le millésime changé.

9. — **Prix de la Fédération vélocipédique suisse.**

FÉDÉRATION VÉLOCIPÉDIQUE SUISSE.

Un vélocipédiste monté sur une bicyclette; au fond une piste et des tribunes, puis Genève et le Salève. Au bas un écu aux armes de la Confédération, flanqué de deux palmes et accompagné d'une banderole portant la devise : UN POUR TOUS · TOUS POUR UN Signé au bas : L. JAMIN INV. FEC.

℞. Une couronne ouverte formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne liées par un ruban; champ libre pour l'inscription du nom du titulaire et de la date de la course.

Diam. : 0,048. Vermeil, argent et bronze.

Le coin de l'avers est celui qui a été gravé, en 1892, pour l'Union vélocipédique cantonale genevoise, mais la légende a été changée et les armes et la devise genevoises remplacées par celles de la Confédération. Les deux médailles seront, du reste, délivrées chaque année. Composées et gravées par M. L. Jamin, elles sont frappées par M. J.-L. Furet, à Genève.

10. — **Centenaire du relèvement de la Chaux-de-Fonds.**

HONNEUR AU TRAVAIL

Le génie du travail, nu et ailé, tenant dans la main droite un marteau et s'appuyant sur une enclume, étend le bras gauche, d'un geste protecteur, au-dessus de la Chaux-de-Fonds dont la vue figure à l'arrière-plan. A ses pieds des outils d'horloger et un écu aux armes de la ville appuyé contre l'enclume. Exergue : 1794-1894 et la signature : HUGUES BOVY. F.

℞. LA CHAUX-DE-FONDS AVANT L'INCENDIE suite de la légende à l'exergue : * DU 5 MAI 1794 *

Vue de la Chaux-de-Fonds avant 1794, d'après une gravure de l'époque par Girardet. Au premier plan un personnage dessinant et trois autres personnages assis et debout près d'un mur. Le tout supporté par un motif d'ornement.

Diam. : 0,050. Argent 330 ex., bronze 1000 ex.

Médaille officielle éditée par une commission composée de MM. Albert Michaud, président, Ed. Perrochet, vice-président, L.-M. Richardet, secrétaire, Arnold Robert, Paul Munzinger, Henri Baillod, William Aubert et Eugène Schaltenbrand, gravée par M. Hugues Bovy et frappée chez M. J.-L. Furet. On sait que le centenaire de l'incendie du 5 mai 1894 a été célébré avec éclat par les habitants de la Chaux-de-Fonds, justement fiers du développement de leur ville, accompli pendant ces cent années d'un labeur continu et malgré le désastre qui avait menacé l'existence même du « grand village. »

11. — **Inauguration du tunnel de l'Albis.**

⊕ VIRIBUS ⊕ SCHWEIZERISCHE NORDOSTBAHN ⊕ UNITIS ⊕ En sens inverse : BAUUNTERNEHMUNG FRANZ LUSSER U . C^IE

Au centre, en cinq lignes, la première arrondie, dans une couronne ouverte formée d'une branche de chêne et d'une branche de laurier liées par un ruban : ANDENKEN | AN BAU DES | ALBIS-TUNNELS | 1892-1894 | 3,358 M. Entre la première et la seconde ligne deux marteaux en sautoir ; dans l'ouverture de la couronne une étoile.

℞. ⊕ OBERING^R R . MOSER . SECT . ING^R G . ZOLLINGER . BAUF^R J . ZURFLÜH ⊕ En sens inverse : ING^R F . LUSSER . ING^R W . POLAK . ING^R E . SEYFERT

Au centre, dans un grènetis, seconde ligne de légende : KANT . ZUG. SCHWEIZ. K . ZÜRICH . ⊕ En sens inverse : 15 MAI 1894 Écu aux armes de la Confédération posé sur un motif d'ornement et

accompagné de deux écus aux armes des cantons de Zoug et de Zurich. Signé au bas : HUGUES BOVY DIR. V. SCHLÜTTER FEC.

Diam. : 0,037. Or 8 ex., argent 130 ex., bronze 350 ex.

Les médailles d'or et 30 exemplaires des médailles d'argent portent sur la tranche : MIT GOTT . GLÜCK AUF! ERST WÄGEN . DANN WAGEN . NIEMALS VERZAGEN! ✡

Médaille officielle éditée par l'entreprise du tunnel, la maison Franz Lusser et Cᵉ, exécutée par M. V. Schlütter, sous la direction de M. Hugues Bovy, et frappée chez M. J.-L. Furet.

Notre collègue M. Robert Weber, de Zoug, nous envoie la notice suivante au sujet de cette médaille :

Die Vertheilung der Gedenkmünzen geschah folgendermassen.

Goldene : An Hrn. Franz Lusser, Ingenieur, Baar (Altorf); W. Polack, Ingenieur, Baar; E. Seyfert, Ingenieur, Baar; R. Moser, Oberingenieur, Zürich; G. Zollinger, Sektionsingenieur, Zürich; Gübeli, Absteckungsgeometer, Horgen; J. Zurflüh, Bauführer, Sihlbrücke.

Silberne : An alle Mineure des Stollens (36); an alle Angestellte und Aufseher des Tunnels (14); an alle Arbeiter seit Baubeginn; und endlich an die Regierungsabgeordnete der Kantone Zürich und Zug.

Broncene Gedenkmünzen erhielten alle Tunnelarbeiter, welche seit mindestens 1. Januar 1894 im Tunnel gearbeitet hatten.

Am 15. Oktober 1869 kam zwischen Italien, Deutschland und der Schweiz der Vertrag über den Bau der Gotthardbahn und der Zufahrtslinien zu Stande und wurde unter andern auch die Linie Zug-Goldau als einen Bestandtheil der Gotthardbahn erklärt. Nach einer Reihe von Jahren, die des Wechselvollen so vieles boten, fand allerdings die Eröffnung der Gotthardbahn (1882) statt, der Bau der Zufahrtslinien aber wurde laut Zusatzvertrag v. 12. Merz 1878 verschoben.

Nun können wir hoffen dass mit dem Bau der Linie Zug-Goldau demnächst begonnen wird, nachdem nunmehr die technischen Vorarbeiten ziemlich perfekt geworden sind. Auch die Nordostbahn hatte trübe Tage zu bestehen.

Die Moratoriumsverträge erfolgten und wurde derselben zum Bau der Linie Thalweil-Zug als Anschluss zum Gotthard, sowie zur Linie Zürich-Zug-Luzern eine Frist bis Ende 1885 gewährt. Aber erst am 10 Dez. 1889 stellte die Nordostbahn beim Bundesrathe das formelle Conzessionsgesuch für Thalweil-Zug, welchem am 25. Juni 1890 von

der Bundesversammlung auch entsprechen wurde. Durch den Bau dieser Linie, durch welche vom Bahnhof Enge (Zürich) bis Zug allein schon eine Verkürzung von ca. fünfzehn Kilometer gewonnen wird, sind zwei Tunnel vorgesehen, nämlich der kürzere Horgener Tunnel (1900 Meter) und der grössere Albistunnel an der Kantonsgrenze Zug-Zürich (3,358 Meter, nach dem grossen Gotthardstünnel der längste Tunnel der Schweiz) welcher am 23. Feb./12 März 1892 an die Firma : Frz. Lusser und Cie vergeben wurde, den Bau selbst begann die Unternehmung am 1. April 1892, nachdem von der Nordostbahndirection mit Dezember 1891 in Kleinaccord bis zur Uebergabe an die Unternehmung, auf der Ostseite 224,5 Meter und auf der Westseite 163,5 Meter, zusammen also 388,0 Meter Stollen, wovon jedoch ein Theil in den Voreinschnitten lag, ausgeführt wurde.

Am 8. Mai 1894 schon wurde der Richtstollen, bei genauem Zusammentreffen, durchschlagen.

Auf den 15. Mai, als dem Tage des offiziellen Durchbruchs war von der Unternehmung eine grössere Feier angesetzt. Hiezu lag aber auch eine innere Berechtigung vor, indem durch die neue Linie die ohnehin guten freundschaftlichen Beziehungen zwischen den Kantonen Zürich und Zug noch mehr gestärkt werden und die Unternehmung Franz Lusser und Cie durch das grosse Werk, das sie in so promptester Weise durchgeführt, die vollsten Sympathien ab Seiten der kantonalen wie Gemeindebehörden sowohl des ganzen Publikums erworben haben.

Dann aber danken wir noch der Unternehmung, das solche auf diesen Anlass oben erwähnte und bestens gelungene Denkmünze prägen liess, die sie in so uneigennützigster Weise, wie erwähnt, aushingab.

Zug, den 28. August 1894. Robert Weber.

12. — **Fête de tempérance à Sainte-Croix.**

En huit lignes, la première arrondie : SOUVENIR DE LA FÊTE CANTONALE | DE | TEMPÉRANCE | CÉLÉBREE | A S^TE^ CROIX | LES | 6 ET 7 JUIN | 1894

℟. CONFEDERATION HELVETIQUE

Tête de profil à droite, couronnée d'épis et de chêne, d'une femme personnifiant la République. Signé au bas : VIEUXMAIRE

Diam. : 0,023. Bélière. Similor et similor argenté.

Médaille de fabrication parisienne, éditée par M. C. Defailly, à Genève.

13. — **Fête fédérale d'artillerie à Bienne.**

☆ SCHWEIZERISCHER ARTILLERIETAG BIEL ☆ BIENNE FÊTE FEDERALE D'ARTILLERIE ☆ En sens inverse : 1894

La Confédération suisse sous les traits d'une femme debout, tenant une épée nue de la main droite ; à sa gauche, un écu à ses armes ; de côté et au fond, des rochers, des sapins, des montagnes, une borne portant en trois lignes, au-dessous de la croix fédérale : *Freiheit* | *Liberté* | *Liberta*

℞. HANS HERZOG GENERAL

Buste de profil à gauche en uniforme. Signé au bas : C . RICHARD . F .

Diam. : 0,050. Argent et bronze.

Cette fête a eu lieu le 27 juin. Les deux faces de la médaille officielle sont celles de la médaille gravée par M. Charles Richard, notre collègue, en commémoration des événements de 1870-71 ; la légende de l'avers : NEUTRALITÉ SUISSE, etc., a été remplacée par celle que l'on a lue plus haut.

Le revers au buste du général Herzog a servi pour la médaille de 1870-71 et aussi pour celle du 50e anniversaire de l'entrée du général au service militaire (1).

Frappées chez M. J.-L. Furet, à Genève.

14. — **Cinquantenaire de la Société fédérale de secours mutuels de Genève.**

• SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DE SECOURS MUTUELS • En sens inverse : GENÉVE

Au centre, dans un grènetis : 18 | 44 - / 18 | 94

℞. Une croix fédérale rayonnante chargée des meubles de l'armoirie de Genève et d'une paix (2 mains liées). Signé au bas : L. JAMIN GENÈVE

Diam. : 0,031. Bélière, sauf les exemplaires en bronze. Argent 25 ex., bronze 10 ex., étain 200 ex.

Médaille gravée et éditée par M. Louis Jamin, à Genève.

(1) Voy. *Bulletin de la Société suisse de Numismatique*, VIIIe année, 1889, p. 174 et pl. VIII.

15. — **Tir cantonal lucernois.**

KANTONAL-SCHÜTZENFEST-LUZERN

Les écus accolés de la Confédération suisse et du canton de Lucerne, surmontés d'un troisième écu aux armes de Lucerne brisées de deux carabines en sautoir, sommé d'une couronne murale; le tout supporté par deux lions, celui de droite tenant en outre une épée et une couronne murale, celui de gauche une bannière lucernoise. Exergue : 1894 et les signatures : G . H . U . G . D. JEAN KAUFFMANN GRAV.

℞. PRO PATRIA

Lucerne, sous les traits d'une femme debout, la tête ceinte d'une couronne murale, appuyée sur un écu aux armes lucernoises et tenant un flambeau allumé de la main droite. Devant elle, et la protégeant, un guerrier brandissant une épée et la bannière de Lucerne ; à ses pieds la bannière fédérale et une branche de laurier. Le tout sur un socle sur lequel on lit la signature : HUGO SIEGWART Au fond vue des remparts de Lucerne. Signé : GEORGES HANTZ GRAV.

Diam. : 0,045. Argent 800 ex., bronze 200 ex.

Médaille officielle gravée par M. Georges Hantz et frappée à l'Usine genevoise de dégrossissage d'or. L'avers a été composé et modelé par M. Jean Kaufmann, et le revers par M. Hugo Siegwart.

16. — **Tir cantonal bernois à Thoune.**

BERN . KANTONAL-SCHÜTZENFEST IN THUN 1894

Deux écus accolés aux armes du canton de Berne et de la ville de Thoune, sommés d'une croix fédérale rayonnante et flanqués, à gauche, d'une branche de rhododendron. Signé au bas : HOMBERG . FEC .

℞. ALLZEIT BEREIT

Un jeune homme agenouillé bandant une arbalète. Au fond vue de Thoune et de son château. A l'exergue l'étoile des armes de Thoune.

Diam. : 0,045. Argent 1452 ex., bronze 724 ex.

Médaille officielle gravée par M. Homberg, à Berne.

17. — **Fête de la Société de sauvetage du lac Léman à Nyon.**

En huit lignes, la première et la dernière arrondies : SOUVENIR DE LA FÊTE | DES | SAUVETEURS | ET | NAVIGATEURS | DU LAC LÉMAN | NYON | 8, 9 JUILLET 1894

℞. Celui du n° 12.
Diam. : 0,023. Bélière. Similor et similor argenté.

Médaille de fabrication parisienne, éditée par M. C. Defailly, à Genève.

18. — **Fête des promotions à Genève.**

En six lignes, la première arrondie : SOUVENIR | DES | PROMOTIONS | —<— | JUILLET | 1894
℞. VILLE DE GENEVE
Ecu aux armes de Genève sur un cartouche flanqué de branches de laurier.
Diam. : 0,023. Bélière. Similor et similor argenté.

Médaille de fabrication parisienne, éditée par M. C. Defailly, à Genève.

19. — **Fête de la jeunesse à Neuchâtel.**

En sept lignes, la première arrondie : SOUVENIR | DE | LA FÊTE | DE LA | JEUNESSE | 13 JUILLET | 1894
℞. NEUCHÂTEL
Ecu aux armes du canton de Neuchâtel.
Diam. : 0,023. Bélière. Similor et similor argenté.

Médaille de fabrication parisienne, éditée par M. C. Defailly, à Genève.

20. — **Fête cantonale de chant à Neuchâtel.**

En six lignes, la première arrondie : FÊTE CANTONALE | DE | CHANT | NEUCHÂTEL | 15 ET 16 JUILLET | 1894 Grènetis.
℞. La Musique sous les traits d'une femme assise tenant une harpe et une couronne de laurier. Grènetis.
Diam. : 0,030. Bélière. Aluminium.

Médaille gravée et éditée par M. L.-Ch. Lauer, à Nuremberg.

21-25. — **Exposition d'Yverdon.**

(21) EXPOSITION CANTON. YVERDON

La ville d'Yverdon sous les traits d'une femme assise, la tête ceinte de laurier et d'une couronne murale, le bras gauche appuyé sur un écu à ses armes, couronne de laurier un ouvrier agenouillé devant elle. A gauche et au fond différents attributs, une roue d'engrenage, une enclume, une locomotive, une colonne surmontée d'un chapiteau corinthien, etc. Exergue : 1894. Signé à droite : HOMBERG BERNE

℞. ☆ INDUSTRIE · AGRICULTURE · BEAUX-ARTS ☆

Couronne ouverte formée d'un rameau de chêne et d'une branche de rhododendron, liés par un ruban; champ destiné à recevoir les noms et qualités du titulaire. Signé au bas : HOMBERG GRAV. BERNE

Diam. : 0,50. Vermeil 70 ex., argent 130 ex., bronze 400 ex.

Médaille officielle de prix composée, gravée et frappée par M. Homberg, à Berne.

(22) ☆ EXPOSITION CANTONALE VAUDOISE ☆ En sens inverse : YVERDON 1894

Écu aux armes de la ville d'Yverdon dans une couronne ouverte formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne liées par un ruban.

℞. INDUSTRIE · AGRICULTURE · BEAUX-ARTS

L'Industrie sous les traits d'une femme debout tenant des couronnes de laurier; à ses côtés, des instruments divers, cornue, roue d'engrenage, cheminée, compas, palette et pinceaux, charrue, râteau, pelle et pioche, poulies, etc. Au fond, des montagnes. Signé à l'exergue : U . G . D . GENEVE.

Diam. : 0,035. Bélière. Argent 260 ex., bronze 4 ex., aluminium.

Médaille composée et gravée par M. Georges Hantz, frappée à l'Usine genevoise de dégrossissage d'or.

(23) En huit lignes, la première arrondie : SOUVENIR | DE | L'EXPOSITION | INDUSTRIELLE ET AGRICOLE | CANTONALE VAUDOISE | YVERDON | DU 15 JUILLET AU 30 SEPTEMBRE | 1894

Au-dessous deux écus accolés aux armes du canton de Vaud et de la ville d'Yverdon, flanqués de rameaux de vigne et d'épis réunis par un ruban. Signé au bas : DEFAILLY Grènetis.

℞. La ville d'Yverdon sous les traits d'une femme assise, appuyée sur un cartouche portant ses armes, couronne de laurier, un ouvrier debout devant elle. Au premier plan une ruche d'abeilles, une charrue,

un caducée, une enclume, une cornue, des roues d'engrenage. Au fond vue d'Yverdon et du lac de Neuchâtel. Dans le ciel une croix fédérale rayonnante. Grènetis.

Diam. : 0,040. Bélière. Argent 6 ex., bronze 6 ex., aluminium.

(24) En huit lignes, la première et la dernière arrondies : SOUVENIR | DE | L'EXPOSITION | CANTONALE | VAUDOISE | YVERDON | 1894 | 15 JUILLET 30 SEPTEMBRE

℞. Celui des nos 12 et 17.

Diam. : 0,023. Bélière. Similor et similor argenté.

(25) ⌖ EN SOUVENIR DE L'EXPOSITION CANTONALE VAUDOISE

Au centre, dans un grènetis, suite de la légende : D'YVERDON 1894 Ecu aux armes d'Yverdon.

℞. Sujet champêtre, une faneuse suivie d'un enfant et d'un mouton et accompagnée d'un chien.

Diam. : 0,033. Bélière. Etain.

26-30. — **Tir cantonal vaudois à Lausanne.**

(26) ⌖ TIR CANTONAL VAUDOIS 1894 ⌖ En sens inverse : LAUSANNE

Écu aux armes de la ville de Lausanne dans un cartouche posé sur une aigle impériale, sommé d'une croix fédérale partageant la légende. Signé au bas : C . V . C . R .

℞. Le major Davel dans la position où il a été représenté par Gleyre, foule aux pieds un glaive brisé et élève la main vers un génie planant au-dessus de lui et portant une banderole avec ces mots en lettres incuses : LIBERTÉ | ET | PATRIE Au bas une palme. Au fond vue du château de Lausanne au XVIIIe siècle. Signé sur les côtés : C. VUILLERMET IN. C. RICHARD FECIT.

Diam. : 0,045. Or 6 ex., argent 1000 ex., bronze 880 ex.

Médaille officielle composée par M. Charles Vuillermet, peintre, à Lausanne, gravée par M. Ch. Richard et frappée par M. J.-L. Furet, à Genève.

(27) En quatre lignes, la première arrondie : SOUVENIR | DU | TIR CANTONAL | VAUDOIS

Au-dessous dans un cartouche : ✡ LAUSANNE ✡ | 22-29 | JUILLET 1894

℞. Une femme debout, personnifiant la ville de Lausanne, tend la main et offre une coupe à un tireur placé devant elle. A leurs pieds une cible entourée de laurier. Au fond deux écus accolés aux armes du canton de Vaud et de la Confédération suisse sommés d'un écu aux armes de la ville de Lausanne, puis des ceps de vigne ; à l'arrière-plan, les tours de la cathédrale, le lac avec une barque et les montagnes de Savoie. Signé au bas : DEFAILLY

Diam. : 0,039. Argent 12 ex., bronze 15 ex., similor argenté avec et sans bélière, aluminium.

Médaille éditée par M. C. Defailly, à Genève.

(28) En sept lignes, la première arrondie : SOUVENIR | DU TIR | CANTONAL | VAUDOIS | À LAUSANNE | DE 22.-29. JUILLET | 1894 Grènetis.

℞. Trophée de tir formé d'une cible, de carabines, d'un chapeau, d'une gibecière, d'un couteau de chasse, d'une poire à poudre et de branches de chêne.

Diam. : 0,034. Bélière. Étain.

Médaille éditée et gravée par M. W. Mayer, à Stuttgart.

(29) En sept lignes, la première arrondie : SOUVENIR | DU | TIR CANTONAL | VAUDOIS | LAUSANNE | 22-29 JUILLET | 1894

℞. VILLE DE LAUSANNE

Ecu aux armes de Lausanne sommé d'une double aigle. Signé au bas : VIEUXMAIRE

Diam. : 0,023. Bélière. Similor et similor argenté.

Médaille de fabrication parisienne éditée par M. C. Defailly, à Genève.

(30) En sept lignes, la première arrondie : SOUVENIR | DU | TIR CANTONAL | VAUDOIS | LAUSANNE | 22-29 JUILLET | 1894

℞. Une cible posée sur deux carabines en sautoir et surmontée d'un chapeau de tireur, le tout dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban. Signé au bas : VIEUXMAIRE

Diam. : 0,033. Bélière. Similor et similor argenté.

Médaille éditée et gravée par M. Vieuxmaire, à Paris.

31. — **Fête des cadets à Lausanne.**

En sept lignes : SOUVENIR | DE | LA FÊTE | DES CADETS | LAUSANNE | 19 JUILLET | 1894

℞. Celui du n° 29.

Diam. : 0,023. Bélière. Similor et similor argenté.

Médaille de fabrication parisienne, éditée par M. C. Defailly, à Genève.

32. — **Réunion de la fédération musicale « Campagne » à Satigny.**

En neuf lignes, la première arrondie : SOUVENIR DE LA IVME RÉUNION ET FÊTE | DE LA | FÉDÉRATION | DES MUSIQUES | DES CAMPAGNES | DU CANTON | DE SATIGNY | 29 JUILLET | 1894

℞. Une lyre surmontée d'une étoile rayonnante et flanquée de deux branches de laurier. Signé au bas : VIEUXMAIRE

Diam. : 0,023. Bélière. Similor et similor argenté.

Médaille de fabrication parisienne, éditée par M. C. Defailly, à Genève.

33-40. — **Fête fédérale de gymnastique à Lugano.**

(33) ✠ FESTA FEDERALE DI GINNASTICA ✠ En sens inverse : LVGANO 1894

Deux écus accolés aux armes de la Confédération suisse et de la ville de Lugano sommés d'un chapeau à plume et flanqués de branches de laurier ; au-devant des engins de gymnastique. Signé au bas : JOHNSON MILANO Le tout dans un grènetis.

℞. NEI FORTI CONFIDA LA PATRIA

L'Helvétie debout, appuyée sur un faisceau de licteur, tient de la main gauche une couronne de laurier ; à ses pieds, des engins de gymnastique ; au fond, le lac et les montagnes de Lugano. Signé au bas : A . C . INC.

Diam. : 0,045. Argent 400 ex.

(34) Réduction de la précédente.

Diam. : 0,035. Bronze 6000 ex.

Médailles officielles éditées par le comité de la fête et gravées par M. Angelo Capuccio, chez M. Johnson, à Milan.

(35) ❀ FESTA FEDERALE DI GINNASTICA ❀ En sens inverse : LUGANO 1894

Deux écus accolés aux armes du canton du Tessin et de la ville de Lugano, surmontés d'un troisième écusson aux armes de la Confédération suisse, posés sur un laurier arraché et accompagné d'une banderole portant UNO PER TUTTI TUTTI PER UNO Grènetis entre la légende et le champ.

℞. ❀ PRO PATRIA ❀ En sens inverse : PATRIA FORZA AMICIZIA

Deux lutteurs. Au fond vue de la ville et du lac de Lugano. Grènetis entre la légende et le champ. Signé au bas : GEORGES HANTZ U . G . D . GENÈVE.

Diam. : 0,040. Argent 50 ex., bronze et aluminium.

Il existe une frappe de 25 ex. en bronze avec la lég. du revers ainsi disposée : ❀ PATRIA ❀ FORZA ❀ AMICIZIA ❀ En sens inverse, les signatures séparées par des fleurons. Ce coin a été cassé.

Médaille gravée par M. Georges Hantz et éditée par l'Usine genevoise de dégrossissage d'or.

(36) ☆ SOUVENIR DE LA FÊTE FÉDÉRALE GYMNASTIQUE À LUGANO

Au centre, dans un grènetis, deuxième ligne de légende : 3.-7. AOÛT. 1894 Ecu aux armes du canton du Tessin flanqué de deux branches de chêne.

℞. Couronne ouverte formée de deux branches de chêne liées par un ruban dans laquelle se trouvent les quatre F superposés et adossés, initiales de la devise de la Société fédérale de gymnastique.

Diam. : 0,033. Bélière. Aluminium et étain.

(37) • RICORDO DELLA FESTA FEDERALE DI GINNASTICA LUGANO 1894

Les quatre F superposés et adossés dans une couronne ouverte formée de deux branches de chêne liées par un ruban.

℞. Vue de Lugano. Exergue : LUGANO

Diam. : 0,028. Bélière. Etain.

(38) ☆ RICORDO DELLA FESTA DEI TIRATORI DEI CANTONI CONFEDERATI A LUGANO ☆ En sens inverse : 4.-7. AGOSTO

Ecu aux armes du Tessin sommé d'une couronne murale et partageant le millésime 18 | 94 Grènetis.

℞. En sept lignes : ERINNERUNG | AN DAS | EIDGENÖSSISCHE | TURNFEST | LUGANO | 4.-7. AUGUST | 1894 Au-dessus les quatre F superposés et adossés, flanqués de deux branches de chêne. Grènetis.

Diam. : 0,033. Tranche cannelée. Bélière. Aluminium.

(39) Plaquette en forme de losange.

RICORDO DELLA FESTA FEDERALE DI GINNASTICA Deuxième ligne de la légende séparée de la première par 22 étoiles : 4.-8. AGOSTO 1894

L'Helvétie, type des monnaies divisionnaires actuelles d'argent. Exergue : LUGANO. Dans les quatre angles une étoile.

℞. Légende suivant les bords de la pièce : NOS FRÈRES | GYMNASTES SUIS- | SES SOUVENIR DE | LUGANO

Un groupe de trois gymnastes. Au bas : A. SCHWERDT | STUTT. | GART

Diam. : 0,027. Bélière. Aluminium.

Médaille éditée et gravée par M. A. Schwerdt, à Stuttgart.

(40) En huit lignes, la première et la dernière arrondies : RICORDO | DELLA | GRANDE FESTA | FEDERALE | DI GINASTICA | DEL 4 AL 7 AGOSTO | 1894 | LUGANO

℞. CONCOURS DE GYMNASTIQUE

Trophée d'engins de gymnastique accompagné de deux branches de laurier liées par un ruban.

Diam. : 0,023. Bélière. Similor et similor argenté.

Médaille de fabrication parisienne, éditée par M. C. Defailly, à Genève.

41-43. — **Fêtes franco-suisses de Mâcon.**

(41) En huit lignes, la première et la dernière arrondies : SOUVENIR | DES | FETES | FRANCO- | SUISSE *[sic]* | 13.-17. SEPTEMBRE | 1894 | MÂCON Grènetis.

℞. La Suisse et la France sous les traits de deux femmes vêtues à l'antique se tendent une main fraternelle. A l'exergue deux écus aux armes de la République française et de la Confédération suisse. Grènetis.

Diam. : 0,030. Bélière. Aluminium.

(42) En huit lignes, la première arrondie : SOUVENIR | DES | GRANDES FÊTES | FRANCO-SUISSE *[sic]* | DU 13 AU 17 | SEPTEMBRE | 1894 | MACON

℞. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tête de profil à droite, couronnée d'épis et de chêne, d'une femme personnifiant la République. Signé au bas : VIEUXMAIRE

Diam. : 0,023. Bélière. Similor et similor argenté.

(43) Il existe une frappe avec un autre revers, celui du n° 18.

44. — **Jeton de présence de la compagnie d'assurances la Genevoise.**

⁂ COMPIE D'ASSURANCES SUR LA VIE ⁂ En sens inverse : LA GENEVOISE

Écu aux armes de Genève posé sur un cartouche surmonté du soleil avec le monogramme IHS et d'une banderole portant la devise : POST TENEBRAS LUX, et flanqué d'une branche de chêne et d'une branche de laurier.

℞. TRAVAIL ET PREVOYANCE

Un semeur ensemençant son champ ; au fond, une chaumière et des arbres.

Ce jeton est octogone, mais les sujets des deux faces sont circulaires ; seules les signatures se trouvent en dehors du cercle et dans les angles laissés libres entre ce cercle et le contour extérieur : U. G. D. A l'avers : GEORGES HANTZ GENEVE

Diam. : 0,033. Argent 1000 ex.; 6 ex. en bronze et 1 en argent seront frappés pour les auteurs de la médaille, mais avec quelques modifications.

Jeton composé et gravé par M. Georges Hantz, frappé à l'Usine genevoise de dégrossissage d'or.

45. — **Exposition belge à Genève.**

LA SUISSE ACCUEILLE LES PRODUITS DE LA BELGIQUE

Deux amours apportent les produits de l'art et de l'industrie à la Suisse personnifiée par une femme assise, appuyée sur un écu aux armes de la Confédération. Sur le sol, différents attributs, une palette et des pinceaux, une charrue, une roue d'engrenage ; à droite, un chêne. Signé à gauche : GEORGES HANTZ .

℞. Sur une banderole : + BEAUX-ARTS ||| INDUSTRIE + En sens inverse : EXPOSITION BELGE A GENEVE 1894.

Dans le haut et partageant la banderole, l'aigle et la clef des armes de Genève, sommés du soleil portant le monogramme IHS et flanqués d'une branche de laurier et d'une branche de chêne liées par un ruban ; au-dessous, en une ligne arrondie : POST TENEBRAS LUX Au bas, un écu portant les armes complètes de la Belgique, flanqué de deux palmes. Au fond, vue de Genève et du Salève. Signé à droite : U . G . D . GENEVE

Diam. : 0,061. Bronze doré 125 ex., bronze argenté 75 ex., bronze 50 ex.

Médaille commémorative de l'exposition des produits exportables belges à Genève, éditée par le comité de l'exposition, composée et gravée par M. Georges Hantz, frappée à l'Usine genevoise de dégrossissage d'or.

M.

Addition. — *Médaille de l'Exposition internationale de timbrologie à Zurich* (voy. plus haut, p. 211). Ce n'est pas la Société zuricoise de timbrologie, mais le Comité de l'exposition, qui a commandé cette médaille à M. Bovy. La médaille n'a pas été mise dans le commerce ; il en a été frappé 44 ex. en argent, 30 en bronze, dont 2 pour MM. Bovy et Furet. Les poinçons seront dénaturés et déposés au Musée national.

MÉLANGES

Fondation Mommsen. — On sait que le jubilé de doctorat du professeur Mommsen a été célébré avec éclat le 8 novembre 1893. Les disciples de l'illustre savant ont réuni à cette occasion une somme de 25,000 marks qui lui a été remise pour être consacrée à une fondation scientifique. Mommsen a affecté cette somme à une publication numismatique, un *corpus* des monnaies grecques. C'est l'Académie de Berlin qui présidera à la rédaction de ce recueil; elle en confiera la direction à une commission composée de MM. Mommsen, Otto Hirschfeld et de notre savant membre honoraire, M. Imhoof-Blumer.

Xe Congrès international des Orientalistes à Genève. — Le dixième Congrès des Orientalistes a eu lieu à Genève, avec un plein succès, du 3 au 12 septembre. La numismatique n'y a tenu pour ainsi dire aucune place, bien que des numismates distingués aient pris part aux travaux des différentes sections ; l'effort des savants rassemblés à Genève a porté en premier lieu sur la philologie, et telle est bien en effet la principale sphère d'action de ces Congrès.

Dans la section III (langues musulmanes), M. Paul Casanova, conservateur au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, a lu une courte notice du prince Philippe de Saxe-Cobourg, l'un des vice-présidents d'honneur du Congrès, sur deux monnaies des pirates bédouins du temps du sultan Soliman. Le prince, empêché de se rendre à Genève, avait chargé M. Karabacek d'apporter son mémoire.

M. Rapson devait parler à la section I (Inde) de la numismatique de l'Inde ancienne, mais sa communication n'a pas été faite, nous ne savons pour quelle cause.

Et c'est tout. Nous espérons que ces deux travaux seront imprimés dans les *Actes* du Congrès, afin que la science des monnaies ne paraisse pas avoir été totalement négligée dans cette dixième session. Le mémoire du prince de Cobourg le sera en tout cas, et même avec des développements que ne comportait pas la lecture.

L'archéologie proprement dite n'a, du reste, pas été beaucoup plus favorisée que la numismatique.

Plusieurs membres de notre Société ont participé au Congrès : MM. V. van Berchem, A. Dominicé, Th. Dufour, Louis Dufour-Vernes, Camille Favre, Edouard Favre, J. Mayor, Julius Meili, Ch. Rigaud, A. Rilliet, F. de Stoutz. Parmi les numismates étrangers ayant adhéré ou participé au Congrès, nous trouvons MM. Théodore Reinach, P. Casanova, le prince Philippe de Saxe-Cobourg, Rapson, Karabacek, Drouin, Gustave Schlumberger, etc.

La prochaine session aura lieu à Paris en 1897 et la suivante en Amérique.

A l'occasion du Congrès, la Société d'histoire et d'archéologie de Genève a publié une charmante plaquette, rédigée par notre collègue, M. Edouard Favre, dont il est rendu compte plus loin.

France. Pièces de cinq francs dites à la mèche. — Il a été question dans la *Revue* (1893, p. 219) des pièces de cinq francs dites *à la mèche*, qui auraient été frappées en 1852 à un très petit nombre d'exemplaires. L'*Annuaire de la Société française de Numismatique* (1894, p. 151) rectifie cette assertion, donnée tout d'abord par les journaux quotidiens et reproduite ensuite dans les périodiques les plus autorisés. En réalité, il a été frappé plus de 20,000 de ces pièces qui toutes ont été mises en circulation.

France. Centenaire de l'École polytechnique. — Le centenaire de l'École polytechnique a été fêté le 11 mars et la médaille dont la description suit, a été frappée à cette occasion : × ECOLE POLYTECHNIQUE × La Science sous les traits d'une femme assise, la tête appuyée sur sa main droite tenant un crayon; elle lit dans un livre à sa droite et son bras droit est posé sur des papiers déroulés sur un globe terrestre; de la gauche elle soutient un tableau chargé d'un grand X. A ses pieds et au fond, différents attributs, locomotive, viaduc, poteau télégraphique, phare, navire cuirassé, ballon dirigeable, pièce d'artillerie, fortifications, hache, lampe de mineur, cuirasse de sapeur du génie, etc. A l'exergue, sous une arcade qui supporte le motif principal, la poule symbolique couvant les œufs d'or. Signé : Max · Bourgeois

℞. × LAMBLARDIE × MONGE × CARNOT × PRIEUR × Dans le champ, en douze lignes : · 1794-1894 · | — | FONDATION DE L'ÉCOLE | DECRET DU XXI VENTOSE AN II | — | CENTENAIRE

| XI MARS MDCCCLXXXXIV | CARNOT | — (PROM^N DE 1857 ·) — | ETANT | PRESIDENT | DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE Plus bas, un cartouche destiné à recevoir le nom du propriétaire de la médaille, posé sur une palme. A droite un polytechnicien debout, en costume de ville. Signé au bas MB — Composition de M. Maximilien Bourgeois.

France. Décoration nouvelle. — Les journaux quotidiens ont annoncé qu'une pétition demandant la création d'une médaille commémorative de la guerre de 1870-1871 avait été envoyée au ministère de la guerre. Au grand désespoir des pétitionnaires, leur demande a été repoussée.

Italie. La monnaie de nickel. — Le *Messager de Paris* a publié, il y a quelques jours, une correspondance donnant des détails curieux au sujet de la frappe des monnaies de nickel.

« En premier lieu, — dit le correspondant de notre confrère, — « c'était l'hôtel de la Monnaie, à Rome, qui avait reçu l'ordre de frap- « per les pièces de nickel de 20 cent. pour 20 millions de francs. « Naturellement, pour frapper ces monnaies de nickel, il fallait tout « d'abord se procurer le nickel, et on se décida à l'acheter en Alle- « magne, au prix de 14 fr. le kilog. ou de 1,400 fr. le quintal. Mais « l'alliage qu'on en fit à Rome avec le cuivre ne put réussir, quoiqu'on « l'opérât dans les proportions voulues.

« Dès que l'on procédait à la frappe, il se produisait des félures qui « rendaient les pièces inutilisables. Une analyse chimique ne tarda pas « à montrer que le métal venu d'Allemagne, au lieu de contenir « 99,50 de nickel pour chaque 100 grammes, n'en contenait que dans « la proportion de 97 %, tandis que les 3 % restant se composaient de « fer, de carbone et de cuivre. Ainsi, sur chaque quintal, on aurait payé « comme nickel 3 kilog. de mixture impropre à l'usage de la frappe « des monnaies, de sorte qu'il y aurait eu de ce chef une perte d'envi- « ron 42 fr. le quintal. Le préjudice éprouvé par l'État s'élève pour « 10 millions de francs en nickel, à 21,000 fr., sans compter que, pour « chaque fusion, il y avait encore une perte de 2 % de métal, soit de « 28 fr. par quintal. Là-dessus, il fallut se décider à donner à une « maison anglaise la commande de la frappe des pièces de nickel qui, « en définitive, sont arrivées à coûter quelque chose comme le double « de leur valeur. »

Notre confrère ajoute que les pièces italiennes de nickel de la valeur nominale de 20 centimes, ont été accaparées par des agioteurs qui, en les transportant de l'autre côté de l'Adriatique, ont réalisé de gros bénéfices. (*Journal des Débats*, 9 août.)

Allemagne. La collection de feu notre collègue, M. Ad. Meyer. — Die eminente Münzsammlung des Anfangs Mai d. J. zu Berlin verstorbenen Herrn Adolph Meyer-Gedanensis gelangt im Laufe des Jahres 1895 durch Herrn Adolf Hess, Nachf., in Frankfurt a/M, dem der Verstorbene diese ebenso ehrenvolle als schwierige Aufgabe durch testamentarische Verfügung übertragen hat, zur Versteigerung. Die Sammlung umfasst mehr als 50,000 Münzen und Medaillen aller Länder der Erde, vom Ende des 15. Jahrhunderts bis auf die neueste Zeit, und enthält in allen Partieen hervorragende Seltenheiten. Als besonders reichhaltig ist die brandenburg-preussische Abtheilung hervorzuheben, ferner die prachtvolle Reihe von Münzen Wallensteins, von Eggenberg, Dortmund, etc., denen Meyer in der Wiener Zeitschrift treffliche Specialarbeiten gewidmet hat. Mit besonderer Vorliebe hat der Sammler die Specialgebiete der Münzproben der Bergwerks- und Ausbeute-Münzen und Medaillen, und der Medaillen auf Numismatiker gepflegt. In diesen Abtheilungen — namentlich den Münzproben — ist die Sammlung geradezu überreich an Seltenheiten, sie übertrifft die Durand'sche Sammlung sowohl an Quantität als Qualität bei weitem. Die Versteigerung, die in zwei Abtheilungen stattfinden soll, wird sicherlich das Interesse weitester numismatischer Kreise in Anspruch nehmen. Der Catalog der ersten Abtheilung dürfte gegen Ende des laufenden Jahres erscheinen.

Documents pour l'histoire monétaire contemporaine. — Nous avons publié le texte (1) du placard officiel concernant le retrait des monnaies italiennes du territoire suisse. Voici une seconde publication relative à la même affaire :

2me Publication concernant le retrait des monnaies divisionnaires d'argent italiennes.

Se référant à la précédente publication du 24 mars 1894, le Conseil fédéral rappelle au public ce qui suit :

(1) Voy. plus haut, p. 58.

1. *Le délai pour le rapatriement des monnaies divisionnaires d'argent italiennes expire irrévocablement le 24 juillet 1894.*

2. Aucun particulier n'est tenu d'accepter en paiement des monnaies divisionnaires étrangères ; le meilleur moyen de se garantir de tout dommage, c'est donc de refuser ces monnaies.

3. *La caisse fédérale, les caisses principales des douanes, les caisses des arrondissements postaux, les caisses de l'administration fédérale des poudres, les bureaux des douanes, des postes et des télégraphes et les caisses publiques des cantons* qui ont été désignés par leur gouvernement, continueront, jusqu'au 24 juillet inclusivement, à accepter en paiement des monnaies divisionnaires d'argent italiennes, mais seulement jusqu'à concurrence de 100 francs pour chaque paiement.

4. Jusqu'à la même date, toutes les *compagnies de chemins de fer* et toutes les *compagnies de navigation à vapeur* de la Suisse accepteront aussi en paiement, à leurs guichets, les monnaies divisionnaires d'argent italiennes.

Afin de faciliter le rapatriement des monnaies divisionnaires d'argent italiennes, le Conseil fédéral a organisé en outre un *service d'échange* pour la période du *1er au 24 juillet* inclusivement.

L'échange sera opéré par :

a) *Les bureaux comptables des postes et télégraphes*, jusqu'à concurrence de *100 francs.*

b) *Les caisses principales des douanes* et les *caisses des arrondissements postaux*, jusqu'à concurrence de *1000 francs.*

c) *Les caisses publiques des cantons* qui seront désignées à cet effet par leur gouvernement, lequel *fixera aussi le maximum du montant* pouvant être échangé.

d) *La caisse d'État fédérale* pour des sommes *dépassant 1000 francs.*

Il faudra laisser à ces caisses le temps de vérifier les monnaies à échanger et il faudra aussi, si les demandes sont nombreuses, accorder aux caisses subalternes un délai suffisant pour faire venir la contre-valeur. Le département fédéral des finances est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour empêcher les abus.

A partir du 24 juillet, les caisses publiques n'accepteront et n'échangeront plus les monnaies divisionnaires d'argent italiennes.

Berne, le 1er juillet 1894.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le département des finances, *(signé)* HAUSER.

Retrait des monnaies divisionnaires italiennes d'argent. — Au commencement de septembre, le ministère des finances de France avait retiré de la circulation cinquante-sept millions de francs en pièces italiennes de 2 et 1 fr. et 50 centimes, sur lesquels l'Italie avait déjà reçu quarante-six millions.

Le transport des pièces est soigneusement organisé ; le gouvernement français attend des demandes du ministère italien qui lui indique quelles trésoreries générales doivent recevoir les envois. L'argent est expédié en port dû, car c'est l'Italie qui paie le transport à réception. Les plus fortes sommes transportées ne dépassent pas 100,000 francs. L'Italie rembourse chaque envoi en or ou en traites sur de bonnes maisons. C'est la France qui est chargée de transmettre aux autres États de l'Union latine les demandes de l'Italie. A la même époque, les retraits suivants avaient été déjà opérés : en Belgique, 4,941,000 francs ; en Suisse, 12,860,000 francs. Les caisses du trésor italien possèdent en ce moment environ 105 millions de monnaies divisionnaires.

Des mesures rigoureuses ont été prises pour empêcher l'importation en France des pièces italiennes. Certains spéculateurs importaient les monnaies italiennes par caisses pour les changer contre de l'or français et cette petite opération leur assurait d'assez bons bénéfices.

Varietäten des Einrappenstückes von 1891. — Die in der letzten Nummer der *Revue suisse de Numismatique* (1893, p. 356) gebrachte Notiz, dass vom Einrappenstücke 1891 zwei Varietäten existiren, wovon die eine Varietät das eidgenössische Kreuz in der Form von fünf gleichen Quadraten zeige, während dem die andere Varietät das Kreuz mit verlängerten Schenkeln trage, kann ich nur bestätigen.

Im Jahre 1891 wurden zwei Millionen Einrappenstücke geprägt. Von diesen zeigt die erst ausgegebene Million das eidgen. Kreuz auf dem Avers in der Form von fünf gleichen Quadraten, während dem bei der zweiten Million das eidgen. Kreuz gemäss Bundesbeschluss vom 12. Dezember 1889 mit verlängerten, unter sich gleichen Schenkeln dargestellt ist. — Es muss nun hier ausdrücklich bemerkt werden, dass hierzu kein neuer Aversstempel angefertigt wurde, sondern es wurden einfach wieder die bei den Prägungen der Einrappenstücke von 1850 und 1851 verwendeten Originalstempel zur Herstellung eines Teiles der Gebrauchstempel für die Einrappenprägung 1891 benutzt.

Ganz gleich verhält es sich beim Zweirappenstück.

Auch bei dieser Münzsorte ist das eidgen. Kreuz auf dem Avers auf den seit 1891 ausgeführten Prägungen, gleich wie bei den ersten Emissionen von 1850/51 mit verlängerten Schenkeln dargestellt. Die vom Jahre 1854 an eingeführte Abänderung des eidgen. Kreuzes auf unsern Kupfermünzen vom Kreuze mit verlängerten Schenkeln in ein solches aus fünf gleichen Quadraten gebildetes Kreuz basirt weder auf einer gesetzlichen Bestimmung, Verfügung oder dergleichen, muss desshalb als eine ganz willkührliche bezeichnet werden.

Bern, Juli 1894. Edm. Platel,
Eidgenœssischer Münzdirektor.

Distinction. — Notre compatriote, M. Gaspard Wirz, de Zurich, qui fait en ce moment, sous les auspices de la Société générale d'histoire suisse, d'importantes recherches dans les Archives du Vatican, a reçu du pape une médaille d'argent. Cette pièce, d'un diamètre de 0,08 cent., porte au droit le buste de Léon XIII et, au revers, une vue du chœur restauré de la basilique de Saint-Jean-de-Latran. Trois personnes seulement ont été jusqu'ici l'objet d'une distinction semblable, Mgr Fracknoy, président de la Société historique hongroise, M. Sickel, président de la Société historique autrichienne, et M. Weech, directeur des Archives du grand-duché de Baden, et tous trois ont rendu, comme M. Wirz, d'importants services à la Bibliothèque léonine. Les recherches de M. Wirz ont trait aux relations du Saint-Siège et de la Suisse et surtout à la nonciature apostolique.

Quelques prix de monnaies suisses. — Vente des collections Schratz, Och, Meese, etc., par M. Otto Helbing, à Munich, du 30 avril au 4 mai :

Bâle, Goldgulden 1520	470	marks.
Fribourg, Dicken 1530	520	»
Grisons, Tarasp, Ferdinand von Dietrichstein, ducat 1696	250	»

Vente Raymond Serrure & Cie, à Paris, le 5 juillet :

Zurich, double ducat 1745	80	francs.
Berne, 10 ducats	500	»
Suisse, essai de 20 fr. de Durussel, 1871	45	»

Dans une vente dirigée par les mêmes experts, au mois de février, l'essai de 20 francs de 1848, gravé par Antoine Bovy, a été adjugé à 102 francs.

Médailles de maîtrise des tirs fédéraux suisses. — Nous avons annoncé [1] que le Comité central de la Société suisse des carabiniers avait décidé de faire frapper une médaille qui sera délivrée aux meilleurs tireurs dans les tirs fédéraux. Le comité ouvre maintenant un concours pour un projet de médaille et offre une somme de 300 fr. qui sera délivrée aux meilleurs dessins. La médaille sera frappée en argent et ne devra pas dépasser un diamètre de 0,06 cm. ; l'une des faces devra comporter un cartouche destiné à recevoir le nom du gagnant et celui de la localité dans laquelle a lieu le tir. Les projets devront parvenir, sous pli fermé muni d'une devise, à M. A. Thélin, président de la Société des carabiniers, à La Sarraz, au plus tard le 1er novembre de cette année.

Nous espérons que les graveurs suisses tiendront tous à participer à ce concours et que le projet choisi donnera lieu à l'exécution d'une belle médaille.

NÉCROLOGIE

André, Edouard, membre de la Société française de numismatique et amateur riche et éclairé, † à Paris le 17 juillet. Il avait été l'un des fondateurs et le président de l'Union centrale des arts décoratifs.

(Conf. *Ann. de la Soc. fr. de Numism.*, 1894, p. 328, *Corresp. hist. et archéol.*, id., p. 219.)

Billoin, numismate français qui avait rassemblé une importante collection de monnaies grecques et romaines vendue il y a quelques années à l'Hôtel Drouot.

(Conf. *Ann. de la Soc. fr. de Numism.*, 1894, p. 248.)

Dumoulin, François-Lambert-Joseph, notaire, né le 7 avril 1829 à Maestricht, † dans la même ville le 1er mai 1894. Collectionneur des monnaies et médailles de sa ville natale et du Limbourg, associé étranger de la Société belge de numismatique depuis le 10 avril 1857 et membre honoraire depuis le 2 juillet 1882. Dumoulin a publié deux articles dans la *Revue belge*, en 1869 et 1872.

(Conf. *Rev. belge de Numism.*, 1894, p. 392, *Bull. de Numism.*, 2e vol., p. 156.)

Elkan, D., fonctionnaire allemand, mort à Wiesbaden au mois de

(1) Voy. plus haut, p. 56.

mai 1894, collaborateur du *Numismatischer-Sphragistischer Anzeiger*; il avait rassemblé une importante collection de monnaies du Brunswick et du Hanovre.

(Conf. *Numism.-sphragist. Anzeiger*, 1894, p. 57.)

Feuerlein, Ernest (voy. ci-après).

Le Catte, Jean-Auguste, numismate belge, né à Bruxelles le 26 avril 1810, † à Namur le 11 mai 1894, correspondant régnicole de la Société belge de numismatique depuis 1869 et membre effectif depuis 1869, collabora fréquemment à la *Revue belge*.

(Conf. *Rev. belge de Numism.*, 1894, p. 394.)

Meisterhans, Karl, professeur à Soleure, conservateur du Musée archéologique de cette ville, historien et archéologue distingué.

Meyer, Adolph (voy. ci-après).

Muoni, Damiano, né à Antignate le 14 août 1820, † à Milan le 22 février 1894, auteur de plusieurs notices sur la numismatique italienne du moyen âge. (Conf. *Bull. de Numism.*, 2e vol., p. 166.)

Quadras y Ramon, Manuel-Vidal, † le 20 mai 1894 à Barcelone, possesseur d'une merveilleuse collection espagnole dont il a eu la satisfaction d'achever et de publier le catalogue (4 vol. in-4) avant de mourir.

(Conf. *Bull. de Numism.*, 2e vol., p. 156, *Rev. belge de Numism.*, 1894, p. 538, *Rev. numism.*, id., p. 360.)

Sachwall, Theodor, orfèvre et membre de la Société de numismatique de Dresde, † le 5 février 1894.

(Conf. *Blätter für Münzfreunde*, 1894, col. 1883.)

Stenzel, Theodor-Reinhold, né à Lausigk, près Quellendorf (Anhalt) le 12 septembre 1824, † le 22 avril 1894, au même endroit. Stenzel, qui avait fait de fortes études de théologie et remplissait même des fonctions pastorales, était directeur du cabinet ducal des médailles, à Dessau. On a de lui un mémoire sur la trouvaille de bractéates de Freckleben (1862).

(Conf. *Numis.-Sphragist. Anzeiger*, 1894, p. 29 et 39, *Rev. belge de Numism.*, id., p. 393, *Bull. de Numism.*, 2e vol., p. 166, *Blätter für Münzfreunde*, 1894, col. 1886.)

Tripet, Maurice (voy. ci-après).

TROUVAILLES

Abbeville. — Trouvaille de 57 pièces d'or et 15 pièces d'argent en bon état de conservation. Les premières sont : Charles IV, royal (3). — Philippe VI, royal, écu (18), pavillon (2), couronne, chaise (7). — Jean le Bon, mouton (3), royal, franc à cheval (9). — Charles V, franc à pied (9). — Louis IV, empereur d'Allemagne, écu. — Guillaume III, comte de Hainaut, cavalier d'or. — Edouard III, pour l'Aquitaine. Les monnaies d'argent consistent en gros tournois de Louis IX (13), de Philippe IV (1) et de Charles IV (1). Les monnaies les plus récentes étant de Charles V, il est à présumer que l'enfouissement a eu lieu sous le règne de ce prince, lors de l'expulsion des Anglais d'Abbeville.

(*Ann. de la Soc. fr. de Numism.*, 1894, p. 244. *Bull. de Numism.*, 2e vol., p. 164.)

Albrechtshain, près Leipzig. — Trouvaille de 91 pièces d'argent saxonnes, bavaroises et autrichiennes, faite au mois de juin. Elles vont toutes de 1756 à 1806 et comprennent 53 douzièmes de thaler, 16 tiers de thaler, etc. (*Numism.-sphrag. Anzeiger*, 1894, p. 57.)

Annecy. — Le trésor des Fins dont nous avons annoncé la découverte (1) a été vendu à l'Hôtel Drouot le 25 mai, par les soins de MM. R. Serrure et Cie, experts. Ces *aurei* ont été décrits à nouveau par M. Serrure dans le *Bulletin de Numismatique* (2e vol., p. 146) et dans un petit catalogue soigneusement imprimé où le degré de conservation a été indiqué avec exactitude par les signes C^1, C^2, C^3 et C^4. Voici le résultat de cette vente qui a produit une somme totale de 4,625 fr. Nous regrettons une fois de plus que les ressources du musée d'Annecy ne lui ait pas permis de garder tout ou partie du trésor :

(1) Voy. plus haut, p. 66.

1.	Vespasien.....	Cohen, 2e éd., n° 123, C^3	Fr.	47 —
2.	»	» » » 172, C^2	»	46 —
3.	»	» » » 172, C^2	»	47 —
4.	»	» » » 319, C^3	»	50 —
5.	Titus.....	» » » 16, C^3	»	47 —
6.	»	» » » 51, C^3	»	55 —
7.	»	» » » 51, C^3	»	51 —
8.	»	» » » 134, C^3	»	48 —
9.	»	» » » 352, C^1	»	49 —
10.	Julie, fille de Titus	» » » 6, C^1	»	2360 —
11.	Domitien	» » » 48, C^3	»	56 —
12.	»	» » » 50, C^1	»	54 —
13.	»	» » » 142, C^2	»	58 —
14.	»	» » » 148, C^1	»	78 —
15.	»	» » » 148, C^1	»	64 —
16.	»	» » » 149, C^2	»	62 —
17.	»	» » » 153, C^2	»	60 —
18.	»	» » » 159, C^1	»	60 —
19.	»	» » » 157, C^1	»	66 —
20.	»	» » » 157, C^1	»	51 —
21.	»	» » » 163, C^2	»	65 —
22.	»	» » » 182, C^2	»	82 —
23.	»	» » » 221, C^1	»	57 —
24.	»	» Variété inédite, C^2	»	81 —
		(Comp. Cohen, 2e éd., n° 478).		
25.	Nerva	Cohen, 2e éd., n° 24, C^1	»	104 —
26.	»	» » » 24, C^1	»	66 —
27.	»	» » » 78, C^2	»	71 —
28.	»	» » » 105, C^2	»	64 —
29.	»	» » » 112, C^1	»	87 —
30.	Trajan	» » » 88, C^2	»	92 —
31.	»	» » » 207, C^1	»	60 —
32.	»	» » » 231, C^1	»	65 —
33.	»	» » » 231, C^1	»	72 —
34.	»	» » » 262, C^1	»	90 —
35.	»	» » » 300, C^3	»	55 —
36.	»	» » » 501, C^1	»	105 —

Arsdorf (Luxembourg). — Trouvaille considérable de monnaies

du XVe siècle faite il y a quelques mois. La plupart des pièces appartenaient au Luxembourg, à la Lorraine, aux Pays-Bas bourguignons et aux bords du Rhin. Aucune rareté.

(*Bull. de Numism.*, 2e vol., p. 137.)

Bannetze (Lunebourg). — Trouvaille de 31 thalers bien conservés, de 1654 et 1661, de Christ.-Ludwig de Brunswick-Lunebourg, faite au mois d'avril. (*Numism.-sphragist. Anzeiger*, 1894, p. 35.)

Beaujeu. — Un enfant a trouvé en curant une petite mare, à la fin du mois d'août, plus de 600 pièces de monnaies pesant ensemble 1,740 gr. (*Journ. quot.*)

Boncourt (Meuse). — On a trouvé, en démolissant une vieille construction, un pot de terre renfermant : 3 monnaies d'or de Charles IX, Louis XIII et Philippe II ; 22 monnaies royales françaises de Charles IX, Henri II, Henri III, Henri IV et Louis XIII ; 11 pièces d'argent espagnoles dont une de Charles-Quint frappée à Besançon et deux pièces municipales de Besançon, en argent.

(*Ann. de la Soc. fr. de Numism.*, 1894, p. 324.)

Bruxelles. — Des ouvriers, occupés à démolir un vieux mur dans la rue Léopold, ont trouvé environ 250 pièces d'argent et de cuivre de Liège (Louis de Bourbon et Jean de Horn), Brabant (Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne, Maximilien et Philippe), Flandre (Philippe le Bon, Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne, Maximilien et Philippe, ville de Gand), Hollande (Philippe le Bon, Marie de Bourgogne, Maximilien et Philippe), Gueldre (Arnould, Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne, Maximilien et Philippe), Utrecht (David de Bourgogne, évêque d'Utrecht), Leeuwarden, Nimègue, Elsloo (Adrien de Gavre), seigneurie de Biecht, France, (Charles VII, Louis XI), Bretagne (Jean V), Dombes (Jean II de Bourbon). Ce trésor a été enfoui à la fin du XVe siècle pendant la minorité de Philippe le Bon. (*Rev. belge de Numism.*, 1894, p. 415.)

Cologne. — Au mois d'avril, en creusant une canalisation, on a trouvé un vase contenant des monnaies, placé à 70 cm. au-dessous du niveau de la rue. Il s'agit de monnaies d'argent et de quelques pièces

d'or des XVIe et XVIIe siècles, mal conservées et de différentes valeurs, mais toutes allemandes et ne paraissant pas avoir grand intérêt.

(*Numism.-sphragist. Anzeiger*, 1894, p. 35.)

Contamine (près Frangy, Haute-Savoie). — Au mois de juillet, en démolissant l'angle d'une maison, on a trouvé dans une excavation 5 pièces françaises en argent, de 1572 (une) et 1588 (quatre), et 2 pièces d'or de 1585 et 1586, également françaises. *(Journ. quot.)*

Erfurt. — En détruisant d'anciennes fondations, on a trouvé le 19 avril, environ 110 pièces d'or rhénanes et 6 pièces d'or hongroises des XIVe et XVe siècles. Pas de raretés.

(*Numism.-sphragist. Anzeiger*, 1894, p. 35.)

Gênes. — Des fouilles pratiquées sur les bords de la Polcevera, près de Bolzano, ont amené la découverte de plusieurs kilogrammes de pièces d'or, la plupart à l'effigie de Louis XII et à la date de 1512, quelques-unes appartenant aux Visconti de Milan. On suppose que ces monnaies proviennent du trésor de l'armée française et qu'à la suite d'un accident de guerre, elles auront été englouties dans les eaux de la Polcevera. (*Ann. de la Soc. fr. de Num.*, 1894, p. 324.)

Kulm (Argovie). — Trouvaille, faite au mois d'avril, de monnaies de Lucerne, Saint-Gall, Coire, Schaffhouse et Uri, aux millésimes de 1614, 1617 et 1619, accompagnées de quelques pièces françaises de Henri III (1587). *(Journ. quot.)*

La Corderie (Morbihan). — Un cultivateur du village de la Corderie, commune de Peillac, a mis au jour, en bêchant son champ, des liards à l'effigie de Louis XIV, d'un poids total de vingt kilogrammes, et d'une conservation parfaite. Millésimes de 1651 à 1697.

(Journ. quot.)

La Croisée (Côte-d'Or). — Découverte d'un trésor composé de 27 monnaies d'or : Charles VII, écu d'or à la couronne (9 dont 2 frappés à Limoges, 2 à la Rochelle, 1 à Toulouse, 2 à Tournai, 2 sans marque d'atelier), demi-écu frappé à Paris. — Louis XI, écu d'or à la couronne, écus au soleil frappés à Tours et Saint-Lô (3), écu au soleil sans marque d'atelier. — Charles VII, écus au soleil (3 dont 1 frappé à Angers et 2 à Saint-Pourçain). — Philippe le Bon, duc de Bourgogne,

comte de Flandre, lions d'or de Flandre (2), deux-tiers de lion de Flandre (2). — David de Bourgogne, évêque d'Utrecht, florins (3). — Henri VI, roi d'Angleterre, noble d'or. — Sixte IV, pape, sequin. — Albert III, margrave de Brandebourg, florin.

(*Corresp. hist. et archéol.*, 1894, p. 148, *Bull. de Num.*, 2e vol., p. 154.)

Lennick-Saint-Martin, près Bruxelles. — Un vase de grès a été trouvé dans le sol, au bord d'un chemin ; il contenait 21 pièces de Philippe II, dont voici la liste :

Brabant. Écus philippus, 1558, 1574, 1587, 1591, 1592, 1595, 1596 et 1597, frappés à Anvers. Demi-écu philippus 1594, frappé dans la même ville.

Flandre. Écus philippus, 1558 et 1559, frappés à Bruges.

Tournaisis. Écu philippus, 1589, frappé à Tournai. Demi-écus philippus, 1595 et 1596, frappés dans la même ville.

Gueldre. Daldre à la croix, dit de Bourgogne, 1568. Écu philippus, 1557. Demi-écu philippus, 1563. Cinquième d'écu philippus.

Hollande. Daldre à la croix, dit de Bourgogne, 1568, frappé à Dordrecht. Écu philippus, 1558, frappé dans la même ville.

Ce petit trésor a été enfoui à la fin du règne de Philippe II (1555-1598). (*Rev. belge de Numism.*, 1894, p. 401.)

Lévigny. — On a trouvé dans un jardin une monnaie d'argent à l'effigie d'Octave-Auguste, très commune d'ailleurs, mais intéressante par son mode de fabrication. La pièce est fourrée et est entourée au revers d'une sorte de bourrelet qui semblerait indiquer qu'une feuille d'argent très mince a été appliquée sur l'avers, et repliée sur la face opposée, de manière à figurer un bourrelet circulaire de près de deux millimètres de largeur. On ne voit aucune trace de soudure et la feuille d'argent est parfaitement adhérente au métal. Suivant toute probabilité, cette feuille d'argent a été appliquée sur le flan avant la frappe de la monnaie. La pièce dont il s'agit est une pièce fausse de l'époque romaine, cela est incontestable, mais comment a-t-elle été fabriquée ? C'est un problème à résoudre. L'adhérence des métaux est telle qu'on se demande si elle n'a pas été obtenue par des moyens ayant une certaine analogie avec la galvanoplastie moderne.

(*Ann. de la Soc. fr. de Numism.*, 1894, p. 324.)

Levroux (Allier). — En janvier 1894, on a trouvé sous les fondations d'une maison voisine de cette localité une cachette renfermant

des monnaies gauloises dont un certain nombre ont été dispersées. Sur les 43 que M. J.-A. Blanchet a examinées, 2 étaient en électrum avec la légende ABVCATO (une inédite avec le fleuron sortant de la bouche, comme sur les pièces de SOLIMA). Le reste de la trouvaille était composé de pièces d'argent des Bituriges Cubi, aux types du cheval accompagné de divers emblèmes (2 portaient l'épée et CAMBOTRE et une CAM. (*Rev. numism.*, 1894, p. 131).

Louvain. — On a trouvé, en creusant des fondations, au mois de juillet, une petite cruche de grès contenant : 42 esterlins de Haelen, frappés par Jean III, duc de Brabant, 2 petits gros de Louvain du même, un gros au monogramme de Guillaume Ier de Hainaut, un gros tournois de Philippe le Bel, un denier d'Alexandre III, roi d'Écosse, un esterlin à l'aigle de Louis IV de Looz, un esterlin de Gauthier de Châtillon, seigneur de Florennes.

(*Rev. belge de Numism.*, 1894, p. 550.)

Magny-le-Désert. -- Juin. Pièce d'or de Jean le Bon d'une conservation remarquable. *(Journ. quot.)*

Ile de Man. — Au mois de juin, on a trouvé dans un récipient en pierre un grand nombre de monnaies saxonnes (Xe siècle).

(*Monthly numism. Circular*, 2e vol., col. 815.)

Nyons. — Plusieurs entrepreneurs, occupés à la démolition d'un immeuble situé au Buis, découvrirent (11 août) dans l'intérieur d'une voûte une cerfaine quantité de pièces en or en parfaite conservation. Celles-ci portent des millésimes du Xe au XVIe siècle ; d'autres pièces, sans millésimes, sont frappées à l'effigie des ducs de Ferrare et de Savoie, des papes Paul et Grégoire, etc. On croit se trouver en présence de trésors cachés pendant les guerres de religion.

(Journ. quot.)

Paris. — Des monnaies de bronze de Tetricus ont été trouvées avec d'autres objets gallo-romains dans des fouilles faites au mois de juin, rue Monsieur-le-Prince. (*Bull. de Numism.*, 2e vol., p. 165.)

Paris. — Des terrassiers qui exécutent en ce moment des fouilles dans une cour des abattoirs de Vaugirard, rue de Dantzig, ont mis à découvert neuf squelettes paraissant remonter à l'époque gallo-

romaine. Un peu plus avant, la pioche des ouvriers a rencontré deux pots en terre vernissée, dont l'un renfermait quelques monnaies de cuivre oxydé. Les ossements ont été transportés aux catacombes ; quant aux monnaies, elles ont été remises au musée Carnavalet.

(Journ. quot.)

Philippeville (Algérie). — Trouvaille de 1521 bronzes de Constantin le Grand, en creusant les fouilles pour la réfection d'une maison, au milieu de substructions romaines.

(*Ann. de la Soc. fr. de Numism.*, 1894, p. 323, *Bull. de Numism.*, 2e vol., p. 165.)

Russie. — Dans le district d'Eletsk, un paysan, en creusant la terre, a trouvé un vase en argile renfermant environ 4,000 pièces en argent de l'époque des tzars : Michel Fédorovitch, Alexis Michaïlovitch et Pierre Aléxiévitch (1640 à 1682). *(Journ. quot.)*

Saint-Quentin. — Une trouvaille de monnaies anciennes a été faite récemment à Saint-Quentin. En démolissant une maison du XVIe siècle, à l'angle des rues Saint-Jean et du Gouvernement, un ouvrier terrassier brisa d'un coup de pioche un vase de terre rougeâtre d'où s'échappèrent une grande quantité de pièces. Après examen, on constata que les 494 monnaies trouvées datent de la seconde moitié du XVe siècle et des premières années du XVIe siècle ; elles appartiennent aux règnes de Charles VI, Charles VII, Louis XI et Charles VIII, au Béarn, à la Bretagne, aux Dombes, au Hainaut, à la Flandre, au Brabant, à la Frise, à la Bourgogne, à l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie. C'est la quatrième trouvaille de ce genre faite à Saint-Quentin depuis une dizaine d'années. *(Journ. quot.)*

Samos. — M. Babelon a fait à l'Académie des Inscriptions (séance du 8 juin) une communication sur une trouvaille de monnaies primitives en électrum, faite récemment à Samos. Ces curieuses pièces, qui viennent d'être acquises pour le Cabinet des médailles, remontent au moins au milieu du VIIe siècle avant notre ère, et elles doivent compter parmi les plus anciens produits de l'art monétaire. Leurs types sont variés : tête de lion, aigle volant, aigle dévorant un lièvre, rosace, bélier couché. Elles sont taillées suivant le système dit *cuboïque*, dont l'étalon est un statère de 17 gr. 52 ; leur taille est d'une régularité mathématique, depuis le statère jusqu'à l'obole. Cette trouvaille a permis à M. Babelon

de déterminer l'ensemble du monnayage primitif de Samos et d'établir que le système pondéral appelé *euboïque* est d'origine samienne. C'est de Samos qu'il fut importé dans l'île d'Eubée, d'où il devait se répandre dans tout le monde grec.

(*Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1894, p. 187 ; description détaillée dans *Rev. numism.* 1894, p. 149 et 253, *Ann. de la Soc. fr. de, Numism.*, 1894, p. 323.)

Serigny (Orne). — Un domestique de la ferme de la Dagnerie a découvert sous un tronc d'arbre une quantité de pièces d'argent de Louis XIV et Louis XV, le tout sans intérêt pour la numismatique.

(*Ann. de la Soc. fr. de Numism.*, 1894, p. 323, *Bull. de Numism.*, 2e vol., p. 164.)

Tilbourg (Pays-Bas). — Plusieurs pièces d'or ont été trouvées en juin à Tilbourg. Un noble de Jean sans Peur, comte de Flandre ; cinq nobles à la rose de Philippe le Bon, comte de Flandre ; cinq nobles de Henri V (ou VI) d'Angleterre, et un cavalier de Philippe le Bon, comte de Flandre, ont été vendus à un antiquaire d'Anvers. Le reste de la trouvaille a été fondu par le bijoutier qui en avait fait l'acquisition, sauf cinq nobles Henricus, trois saluts de Henri VI (frappés à Saint-Lô, Paris et Rouen), une pièce à la grande harpe de David de Bourgogne, évêque d'Utrecht, et un florin d'or de Thierry II de Meurs, archevêque de Cologne.

(*Rev. belge de Numism.*, 1894, p. 547.)

Vézelay. — On a trouvé sur l'emplacement de l'ancien château : une maille tournois de Louis XI, trois imitations de celles-ci non sorties d'un atelier royal, une autre maille de Louis XI ou Charles VIII, un denier de Nevers de la comtesse Mahaut (1257-1267), un denier de Jean de Bretagne, vicomte de Limoges (1301-1314), une pièce de Lorraine du duc Charles III (1555), un jeton de cuivre du XVe siècle portant un agneau pascal, trois petites pièces qui paraissent être des monnaies romaines. *(Journ. quot.)*

Villeneuve-sur-Yonne. — Un habitant de cette localité a trouvé, au mois de mai, en démolissant un petit coin de mur un fond de bouteille en verre contenant cinq écus de six livres et dix-huit écus de trois livres en argent, à l'effigie de Louis XIII et au millésime de 1643. *(Journ. quot.)*

Ziesar. — Trouvaille faite le 16 février, sous un vieux mur, de 13 thalers, dont 4 de Magdebourg, de 1623, 1626 et 1630, un Andreas-thaler de Christian de Minden (1623), un Wildemanns-thaler de Frédéric-Ulrich, un thaler de l'administrateur Christ.-Wilhelm de Magdebourg, et plusieurs thalers saxons de 1598, etc.

(*Numism.-sphragist. Anzeiger*, 1894, p. 56.)

QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTIONS

N° 37. Batenburg ou Déciane. — Pourrait-on me dire si Antoine-Marie Tizzone, comte de Déciane (Dezana) de 1598 à 1641, a déjà été signalé comme ayant imité des monnaies de Batenburg ?

On sait que sous ce prince, qui suivait en cela l'exemple de ses prédécesseurs, l'atelier de Déciane travaillait surtout à contrefaire les monnaies étrangères, celles des papes, de France, de Navarre, des Dombes, du canton de Lucerne, des villes de Metz et de Strasbourg, etc., en sorte que « peu de pays, » comme dit Morel-Fatio, « ont « échappé à cette redoutable opération. » Mais, qui se serait attendu à voir ce faussaire couronné aller chercher des types à imiter jusque dans le numéraire d'une toute petite souveraineté, au fond de la Gueldre, et pour une si mince valeur ?

Voici la description de la pièce, faisant partie de ma collection, et malheureusement en assez mauvais état, qui me fait poser cette question :

Sous une couronne (comtale ?) quatre écus rangés d'une manière assez insolite : à dextre, écu écartelé indistinct ; au milieu l'écu de Borkeloo, ou Berckeloë, reconnaissable à ses trois besants, couverts en partie par celui de Bronchorst (lion couronné à queue fourchue) ; à senestre, l'écu de Batenburg, montrant une croix de Saint-André cantonnée de quatre objets qui peuvent fort bien représenter autant de paires de ciseaux destinés à tondre les moutons ou à raser les draps : les auteurs ne sont pas d'accord sur ce point.

..... O • D ..... • ☆ • LIBER • B .... O .....

℟. Écu à 14 quartiers, dans lesquels il est difficile de rien distinguer, surmonté d'une couronne (comtale ?) et accosté des chiffres 16 et 16.

• S • LEO • MAR • .....

Diam. : 0,025. Cuivre pur. Très mauvaise frappe.

A l'avers, je lis sans difficulté : LIBER BARO IN ....., titre que portaient les comtes de Bronchorst pour leurs baronnies de Batenburg et de Stein, mais les deux seules lettres lisibles de la première

moitié de cette légende peuvent faire partie de (MAX • C)O • D (• BRONCK •), — c'était un Maximilien qui régnait en 1616 sur ce petit état — ou bien de (A • MA • C)O • D(ECIANE)

Quant aux trois mots abrégés de la légende du revers, je pense qu'il faut les compléter comme suit : Sanctus LEOnardus MARtyr. Saint Léonard était le patron de Déciane.

Quelqu'un pourrait-il me suggérer une autre interprétation qui permettrait de donner purement et simplement cette pièce au comte de Bronchorst, frappant à Batenburg, et qui mettrait ainsi hors de cause celui de Déciane ? Dr L.

N° 38. Armoiries. — Sur certains thalers du Tyrol du XVIIe siècle on voit l'écu d'armes enté en pointe de cinq oiseaux, 2 et 3. Sont-ce des aigles, des alérions, ou autre chose ? Et à quelle province ou souveraineté se rapportent ces volatiles ? X.

N° 39. Hohenzollern. — La maison de Hohenzollern portait-elle *à l'origine* écartelé de sable et d'argent ou d'argent et de sable ? X.

RÉPONSES

N° 24. Médaille lucernoise. — Un de nos abonnés nous communique les renseignements complémentaires suivants au sujet de cette médaille (voy. plus haut, p. 75) :

In der *Revue suisse de numismatique* (1893, p. 370) wünscht Herr C. unter N. 24 Aufschluss über eine ovale Luzerner-Medaille.

Hierüber folgendes :

Nach Beilegung der Wirren des im Jahre 1653 stattgefundenen Bauernkrieges, empfahl der damalige päbstl. Nuntius Carlo Carafa der Regierung, um die entzweiten Gemüther zu versöhnen, den im Jahre 1623 canonisirten Indianer Apostel Franciscus Xaverius, welchem damals auch in Luzern grosse Verehrung erwiesen wurde, zum Schutzpatron der Stadt und Republik Luzern zu erwählen.

Am 6 März 1654 erklärte der Rath :

« Nachdem M.[eine] G.[nädigen] H.[erren] von Herren Schultheiss « Fleckenstein Ihr fürstlichen Gnaden Herrn Carlo Carafa angelegent- « liches Begehren zu guetem M. G. H. stand entdekht, wie Sanctos « Franciscus Xaverius der Soc. Jesu ein so grosser Patron aller ober-

« kheiten und ihrer Vnderthanen, selbige in Fried, liebe und einig-
« kheit zu erhalten, also habend M. G. H. Schultheis, Räth und hun-
« dert für ein Stattpatronen vf und angenommen den heiligen
« Franciscum Xaverium der Soc. Jesu. »

Der Beschluss sollte mit einer grossartigen Feierlichkeit ins Leben treten, die auch am 21. Nov. 1654 mit grössten Glanz stattfand.

In Dom würden 4000 silberne und küpferne Denkmünzen geschlagen, die im Auftrag des Nuntius zur Vertheilung kamen, der auch jedem Armen 2 Luzernerbatzen zukommen liess.

Die beschriebene Medaille stimmt jedenfalls zu obiger Festlichkeit.

Sie ist jetzt zimlich selten. Ich kenne nur 2 Exemplare, die wie im Guss erstellt aussehen, doch mag es auch sein, dasselbe als Medaillon an einem Rosenkranz angebracht waren und bei langjährigen Gebrauch gelitten haben.

Herr C. hat noch unten beim Luzerner-Schild, zwei kleine Buchstaben F. und T. übersehen, welche als Anfangsbuchstaben der Geschlachter Fleckenstein & T. sie Dulliker, die Namen der beiden damaligen Schultheissen, Hauptbeförder dieser Angelegenheit andeuten sollen.

Sofern Sie Näheres über die stattgefundene Feierlichkeit zu lesen wünschen, verweise auf die « Monat » Rosen, Organ und Eigenthum des schw. Studentenvereins XXXI. Jahrg. 1883, p. 482-488. Auch Herr Dr Theodor von Liebenau hat in seinem Werke « Das alte Luzern, » 1881, p. 100, eine etwas kürzere Abhandlung hierüber.

Luzern, 18 Mai 1894. L. C.

N° 27. Jeton de mariage. — Le jeton ALBERTUS ET ISABELLA. - IMPERIO ET OBSEQUIO n'est nullement un jeton de mariage. Il a été frappé à Anvers, en 1614, aux noms et aux effigies des archidues Albert et Isabelle, souverains des Pays-Bas méridionaux. On le considère comme faisant allusion à la sagesse ou à la fermeté du gouvernement de ces princes. Van Loon le reproduit (t. II, p. 92), et Dugniolle *(le Jeton historique)* le décrit sous le n° 3709. Ce jeton est loin d'être rare, en le taxant 1 fr. nous croyons être au-dessus de la vérité. Il en existe des exemplaires d'argent ; l'un d'eux a atteint 20 fr. à la vente Olivier, Bruxelles, 1885. A. de Witte.

Ce jeton est décrit et reproduit dans Bizot, *Histoire métallique de la République de Hollande*, édition de 1687, p. 129. J. Gremaud.

BIBLIOGRAPHIE

Traité de numismatique du moyen âge, par Arthur Engel, ancien membre des Ecoles françaises de Rome et d'Athènes, et Raymond Serrure, expert. T. Ier, *Depuis la chute de l'empire romain d'Occident jusqu'à la fin de l'époque carolingienne*, LXXXVII-352 p. et 642 ill. dans le texte, Paris, 1891, in-8. T. 2e, *Depuis la fin de l'époque carolingienne jusqu'à l'apparition du gros d'argent*, p. 353 à 943 avec 813 ill. dans le texte, Paris, 1894.

MM. Engel et Serrure, qui se sont déjà fait une réputation des plus honorables tant par leurs travaux individuels que par leurs publications collectives, ont entrepris, depuis plusieurs années, de combler dans la science numismatique une lacune vivement sentie par les amateurs, en publiant, pour la numismatique du moyen âge, un nouvel ouvrage d'ensemble pouvant remplacer le traité, aujourd'hui suranné, de Lelewel. L'ouvrage doit se diviser en quatre parties, dont du reste Lelewel n'avait traité que les trois premières et qui s'étendent : la première, jusqu'à l'ère du denier carolingien; la seconde, jusqu'à celle du denier féodal; la troisième, jusqu'à l'apparition du gros d'argent et du florin d'or; la quatrième, jusqu'à la Renaissance et à l'apparition des monnaies à flan épais. La matière correspondante à chacune de ces quatre périodes est subdivisée en chapitres géographiques. Le tome Ier, qui a paru il y a trois ans, comprend, outre une *Introduction* dans laquelle sont réunies les notions générales, les deux premières parties de l'ouvrage relatives aux deux premières des périodes indiquées ci-dessus. Le tome II, qui vient de paraître, embrasse la troisième période. Un troisième volume sera consacré à la quatrième.

Pour chacune des périodes et pour chacun des pays, les auteurs indiquent, d'abord, la bibliographie du sujet, puis le système monétaire, le type et le style des monnaies, les légendes et monogrammes, les ateliers monétaires, et enfin, s'il y a lieu, les imitations. Partout où ce peut être utile, ils éclairent leur exposé historique par des tableaux généalogiques ou chronologiques, et leurs descriptions numismatiques,

par des figures fort nombreuses et fort bien faites. Leur livre, bien loin d'être un simple catalogue plus ou moins systématique, aborde de front tous les problèmes historiques, philologiques, monétaires ou économiques se rattachant au sujet et, tout en étant pour les collectionneurs un guide précieux, il est de nature à intéresser et à instruire même les érudits de profession. C'est une œuvre de savants, dont la critique est bien rarement en défaut.

La numismatique du moyen âge n'offre pas aux débutants et aux simples curieux le même charme que la numismatique grecque ou romaine. Elle n'est pas agréable à l'œil; elle est d'une étude parfois ingrate; et ses monuments, le plus souvent assez barbares de style et de légende, ont en outre le tort d'être relativement chers. Elle n'est donc pas à la portée de tout le monde. Le livre que nous annonçons n'a pas la prétention de la vulgariser et de lui conquérir des adeptes nombreux. Mais ceux qui ne cherchent pas simplement dans les vieilles monnaies un objet de curiosité et qui y voient au contraire les matériaux mêmes d'une histoire encore peu connue, trouveront dans le magistral *Traité* de MM. Engel et Serrure une ample matière à réflexions et des « leçons de choses » sérieuses et captivantes. On ne pourra dorénavant pas plus s'en passer, si l'on s'occupe du moyen âge, qu'on ne peut s'attaquer aux Consulaires romaines sans l'ouvrage de M. Ernest Babelon.

Ernest Lehr.

Studien zur Bracteatenkunde Süddeutschland's, von Rudolf von Höfken. Tirage à part de l'*Archiv für Bracteatenkunde*, Vienne, 1893, 169 p. avec 6 pl. et de nombreuses fig. dans le texte, in-8.

Quand on apprit en 1885 qu'il allait paraître un périodique destiné à l'étude des bractéates et des pièces analogues, la venue en fut saluée d'avance comme répondant à un besoin réel; les renseignements relatifs à cette spécialité intéressante, mais difficile et longtemps négligée, étaient disséminés dans de nombreuses publications, dans des monographies ou des ouvrages généraux, entre autres dans de vieux livres difficiles à se procurer et, pour la grande majorité des numismates, il n'était pas aisé de se tenir tant soit peu au courant de cette branche-là. Le nom du savant qui prenait cette initiative, M. R. von Höfken, paraissait un sûr garant de la réussite de l'entreprise.

Cette attente n'a pas été trompée. De 1886 à 1893, il a paru à intervalles irréguliers un certain nombre de fascicules qui forment mainte-

nant deux beaux volumes qui ne sont, nous l'espérons, que les premiers termes d'une longue série et qui ont déjà avancé considérablement nos connaissances en ces matières et gagné des adeptes à cette partie de notre science.

L'année dernière, le directeur et principal collaborateur de l'*Archiv* a eu l'idée excellente de réunir en un tirage à part les différents travaux qu'il a publiés sur les bractéates de l'Allemagne du Sud et de la Suisse; ces deux pays n'en formaient qu'un à l'époque dont il s'agit et leur numismatique du moyen âge doit être considérée comme un tout inséparable. C'est donc un travail qui sera lu avec intérêt par les collectionneurs de monnaies suisses en attendant que le même auteur soit en mesure de faire paraître un ouvrage d'ensemble sur les bractéates de cette région, celui de H. Meyer ayant été dépassé par les progrès de la science.

Le petit volume dont je suis chargé de rendre compte renferme une série d'études de genres différents quoique s'occupant du même sujet : considérations générales sur les types usités dans la Haute-Allemagne, description d'espèces nouvelles, classement de trésors, etc. Tout y est intéressant, bien présenté, et dénote chez l'auteur un esprit scientifique, servi par une culture numismatique générale, et une très grande expérience de la spécialité à laquelle il s'est voué; il y a beaucoup à apprendre avec lui.

Étant moins au courant que beaucoup de lecteurs de cette *Revue* de la numismatique médiévale de la contrée qui entoure le lac de Constance, je ne puis pas suivre l'auteur pas à pas dans toutes ses recherches et déductions pour les juger et y relever ce qu'elles peuvent avoir de contestable ou d'incomplet, comme on l'exige d'un compte rendu sérieux et détaillé; j'ai bien aperçu qu'il y a, à la page 6, une confusion entre les n°s 5 et 6, si on compare le texte aux figures de la planche I, mais j'ai trouvé surtout en plusieurs endroits des remarques qui dénotent chez M. v. Höfken un grand sens critique; par exemple, page 3, celle-ci que l'on ne doit pas vouloir absolument chercher dans tous les détails d'une pièce une signification historique ou autre; j'ai admiré aussi la sagacité avec laquelle il a signalé l'importance des décorations marginales et d'autres circonstances en apparence accessoires pour fixer la provenance réelle de certaines bractéates; c'est ainsi qu'il a pu rendre à Augsbourg, imitant le type gravé dans le champ des pièces de Constance, une bractéate que H. Meyer avait attribuée à ce dernier atelier. Je me bornerai donc à quelques critiques

relatives à un des sujets traités sur lequel un hasard heureux m'a permis de me former par moi-même une opinion raisonnée.

* * *

Dans ce tirage à part, M. v. Höfken parle en plusieurs articles de la trouvaille de bractéates faite au Rosenberg près de Saint-Gall; il en avait déjà été rendu compte par les journaux politiques et aussi dans le *Bulletin de la Société suisse de Numismatique* (1). Il me semble que, malgré la multiplicité des travaux qui s'y rapportent, le dernier mot n'a pas été dit sur cette affaire et je me permets d'engager notre collègue à procéder à un supplément d'enquête.

D'abord, dans une monographie de ce genre, il ne faut pas craindre d'entrer dans des détails minutieux et de décrire toutes les variétés; il me paraît que si des changements ont été apportés par le graveur aux coins, ces petites modifications au type fondamental doivent être enregistrées soigneusement, parce qu'à défaut d'autre chose elles indiquent au moins des émissions différentes; par conséquent, j'aurais voulu voir noter le fait que parmi les bractéates de Constance, les plus nombreuses de celles du Rosenberg, il s'en trouve où le grènetis est formé de vingt-sept, de vingt-neuf et de trente perles, et que les pièces de cette dernière catégorie forment plusieurs variétés distinguées par le nombre des perles du diadème de l'évêque et par d'autres détails. Cela aurait été aussi intéressant à constater que la présence ou l'absence d'un point entre les cornes de la mitre.

A ce propos, je remarque que M. v. Höfken décrit et figure dans son premier article une bractéate qui a le point en question comme si c'était la variété principale et que, dans un article subséquent, il signale comme une variété nouvelle, plus rare, celle où ce point manque. Le hasard joue véritablement des tours bien singuliers aux collectionneurs! Il se trouve justement que j'ai examiné cent trente-neuf exemplaires de bractéates de l'évêché de Constance provenant du Rosenberg, tout ce qui, de cette trouvaille, n'avait pas été dispersé (2) et il ne s'en est pas trouvé un seul qui eût ce point! Il faut donc que M. v. Höfken ait eu l'heureuse chance de tomber précisément sur le spécimen unique, ou à peu près, qui existait de cette variété.

Il y avait aussi des variétés à signaler pour les pièces de l'abbaye

(1) IVe année, p. 135, art. de M. A. Inwyler.

(2) Quelques-unes de ces pièces se trouvent dans ma collection : la plupart appartiennent maintenant à la maison Paul Strœhlin & Cie.

de Saint-Gall : indépendamment de ce que deux ou trois exemplaires que j'ai eus entre les mains ont un bâton pastoral terminé par une croix, tandis que la plupart ont simplement une croix au-dessus du dos de l'ours, on remarque une différence dans la forme de cet emblème : sur un petit nombre d'exemplaires, la croix est aiguisée, sur l'immense majorité elle est pattée ; enfin, parmi ces dernières pièces, on remarque une différence dans le dessin de l'ours : sur les trois quarts environ des exemplaires, cet animal a la fourrure couchée, comme dans l'état naturel, sur le dernier quart il l'a hérissée, de manière à ressembler à un sanglier. Tout cela eût été bon à signaler ; mais peut-être M. v. Höfken n'a-t-il pas eu à sa disposition toutes ces variétés.

Voici quelque chose de plus important. Les poids indiqués par notre auteur ne sont pas absolument exacts, c'est-à-dire je crois bien que les chiffres qu'il donne expriment bien les poids effectifs des bractéates qu'il décrit et dont il donne la figure, mais ils ne représentent pas tous la moyenne vraie des pièces contenues dans le trésor, probablement faute d'en avoir examiné un nombre suffisant.

Pour les Saint-Gall, l'écart est insensible. M. v. Höfken dit 0 gram. 44 pour son n° 1 (page 15, planche I, figure 17) ; or, j'ai constaté que soixante-dix-sept exemplaires de cette espèce-là pèsent en moyenne exactement 0,45, et cela aussi bien pour la variété à fourrure hérissée que pour l'autre.

Pour les Constance, la différence est plus forte : je ne puis pas parler de la variété portant le n° 2 de sa description (planche I, figure 18), avec un point entre les deux cornes de la mitre, attendu que je n'en ai pas vu, mais le poids indiqué, 0,40, me paraît exceptionnellement bas d'après ce qui va suivre. Par contre, quant à la variété sans point (n° 3, page 98), correspondant au n° 168 de H. Meyer, le chiffre indiqué est celui d'un exemplaire plus lourd que la généralité ; voici ce que j'ai trouvé :

34 exemplaires ayant	27 perles au grènetis pèsent en moyenne.				0,448
35	»	29	»	»	0,435
45	»	30	»	»	0,446
25 exemplaires bien conservés, à flans entiers, mais où le coup de marteau a été donné de telle sorte que l'empreinte est très nette d'un côté, mais pas de l'autre, si bien qu'on ne peut pas compter les perles, pèsent en moyenne. . . .					0,459

La moyenne générale est donc de 0,446.

Quant à Ueberlingen, mon chiffre, basé sur l'examen de vingt-huit exemplaires, est presque le même que celui du savant de Vienne, 0,428 au lieu de 0,430, mais, pour Lindau, il y a de nouveau une grosse différence entre le poids de son exemplaire, 0,425, et le poids moyen des douze que j'ai eus entre les mains : 0,453.

Cela étant, je crois que l'auteur s'est un peu trop hâté de tirer des conclusions quant à la taille des bractéates trouvées au Rosenberg; dans son opinion, quand ces pièces ont été frappées, la convention de 1240 entre les six villes voisines du lac de Constance était encore en vigueur, et en cela je suis pleinement d'accord avec lui, mais au lieu de frapper, comme elle le prescrivait, 42 schilling, soit 504 deniers au marc suévo-allémannique, on en était venu, pense-t-il, à tirer de cette unité pondérale 555 deniers, soit à peu près 46 schilling. Cela ne me paraît point prouvé.

M. v. Höfken sait aussi bien que moi — et il le reconnaît du reste expressément à la page 47 — qu'on ne peut rien inférer du poids d'exemplaires isolés; mais il faut faire les mêmes réserves pour les moyennes tirées d'un petit nombre de pièces. J'ai été étonné, en pesant par dix ou par douze à la fois celles qui font l'objet de ma critique, de trouver des différences de poids assez considérables, atteignant et dépassant 10 centigrammes, entre l'un et l'autre de ces petits lots composés au hasard de pièces également dignes de figurer dans une collection ; quelques douzaines de spécimens en plus auraient pu modifier dans un sens ou dans un autre, la moyenne trouvée. Cette remarque s'applique surtout aux bractéates d'Ueberlingen, que j'ai examinées.

En outre, beaucoup de ces pièces sont ébréchées (celles de Constance moins que les autres), en sorte que le poids total en est diminué ; ensuite, je n'ai pas besoin de rappeler que la tolérance agissait dans le même sens ; enfin, il faut tenir compte de ce que souvent les pièces étaient triées dans un but de lucre ; les plus lourdes étaient mises de côté pour être fondues ; la preuve que cela se faisait, c'est que l'évêque de Constance défend expressément de le faire. Il y avait pour cela une marge étendue : pour certaines des espèces dont il s'agit, par exemple pour celles d'Ueberlingen, je trouve des écarts allant de 0,37 à 0,53 ; pour peu qu'une partie seulement des pièces trouvées au Rosenberg ait été soumise à ce trafic illicite, on s'étonne qu'elles aient encore, dans leur ensemble, un poids se rapprochant à 22 milligrammes près pour Constance, à 18 milligrammes près pour Saint-

Gall, et même à 15 milligrammes près pour Lindau, de la norme établie pour la convention de 1240, soit de 0,468. En conséquence, je crois qu'on n'est pas autorisé à admettre que les pièces composant le trésor dont nous nous occupons aient été frappées à une taille inférieure à celle de 42 schilling au marc.

Par la même occasion, je me permets de suggérer à l'auteur dont je critique l'œuvre remarquable l'idée de revoir ce qui se rapporte au titre des bractéates de la convention de 1240 et en particulier d'examiner si le chiffre de 904 millièmes qu'il indique à la page 30, en note, d'après M. Hermann Grote, comme exprimant la teneur de ces deniers en *argentum purum et examinatum*, ne repose pas sur une erreur de calcul de notre vénérable doyen ou sur une faute d'impression. N'est-ce pas 984 millièmes qu'il faut lire ?

Malgré les quelques observations qui précèdent, je ne puis que renouveler d'une manière générale les éloges que j'ai donnés en commençant à ce travail intéressant et consciencieux ; je tiens particulièrement à ajouter qu'il m'a paru bien écrit, que les illustrations sont nombreuses et excellentes et que l'exécution typographique ne laisse rien à désirer ; on aime à lire un ouvrage où la forme soit, comme ici, à la hauteur du fond. Espérons que M. v. Höfken nous en donnera encore beaucoup d'autres semblables. Dr Ladé.

Münzgeschichte Pommerns im Mittelalter, von Hermann Dannenberg. Berlin, 1893, 150 p. avec 47 pl. de monnaies et de sceaux, in-4.

L'auteur était mieux qualifié que personne pour publier un ouvrage traitant *ex professo* de la numismatique de la Poméranie ; depuis trente ans il s'occupait de collectionner les monnaies de ce pays et d'en étudier l'histoire et avait fait paraître de nombreuses monographies y relatives et un premier travail d'ensemble. En outre, il avait fait des recherches dans d'autres parties de la numismatique allemande, en sorte qu'on pouvait s'attendre à trouver dans son dernier ouvrage l'érudition de détail d'un spécialiste et les connaissances générales d'un vrai numismate. Cette espérance n'a pas été déçue et je suis heureux de joindre mes félicitations à celles que d'autres plumes, plus autorisées que la mienne, lui ont déjà adressées.

Le plan est simple, naturel, mais s'écarte un peu de celui qu'on suit habituellement en pareil cas. D'abord, une introduction où est exposée, dans ses grands traits, l'histoire numismatique du pays poméranien

depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la fin du premier quart du XVIe siècle, l'énumération des différentes monnaies qui y ont été émises, l'explication de leur ordre de succession, des différents types qu'elles portent et des conditions de titre et de poids auxquelles elles ont été frappées.

Puis vient un chapitre très étendu sur les trésors composés, en totalité ou en partie, de monnaies de Poméranie qui ont été mis au jour soit dans ce pays, soit dans des contrées plus ou moins éloignées; ces trouvailles sont classées par ordre chronologique; l'auteur en résume d'une manière très claire le contenu et la signification et, pour la plupart, ses explications sont illustrées par de nombreuses figures, qui remplissent dix-neuf planches. Il n'est sans doute pas le premier qui ait usé de ce procédé, mais il a tiré un très bon parti de cette innovation et nous fait bien comprendre la nécessité de l'étude des trésors pour établir la chronologie des monnaies non datées.

La troisième partie, de beaucoup la plus considérable, contient la description raisonnée des monnaies depuis leurs origines jusqu'à la fin du moyen âge. Elles sont rangées par périodes et non par régions et localités ou d'après la qualité des personnes physiques ou morales, ducs, villes, évêques et seigneurs qui les émettaient; ou plutôt, après la division du sujet en quatre périodes monétaires vient la classification politique et géographique qui sert à établir dans chacune un certain nombre de sous-divisions.

L'auteur passe successivement en revue la période des deniers, allant de 1170 à 1200, celle des bractéates, 1200 à 1250, celle, allant de 1250 à 1325, où les petites bractéates coexistent avec les deniers, enfin celle, qui a duré deux siècles, où de nouvelles pièces plus grandes font leur apparition et où on se met à frapper de l'or. Il aurait peut-être été plus commode pour le collectionneur que l'on eût groupé dans un même chapitre toutes les monnaies d'un même atelier et traité ainsi dans une série de chapitres successifs toutes les parties du monnayage poméranien; mais le système adopté par M. Dannenberg est plus scientifique.

Naturellement je n'ai pas la prétention de le suivre sur son terrain : on ne peut pas exiger de chacun d'être au courant de toutes les particularités du monnayage de toutes les contrées de l'Europe; ses descriptions paraissent bien faites, mais je ne puis pas en juger et je laisse à d'autres le soin de dire si elles sont toutes correctes, et les interprétations justes, et surtout la tâche ingrate de signaler dans ce chapitre les lacunes et peut-être les erreurs qu'il contient.

Le texte est illustré, comme il convient, par des dessins de monnaies ; ils sont dus au crayon de M. Dannenberg lui-même ; il en résulte que les planches n'ont pas le mérite artistique qu'aurait su leur donner un dessinateur de profession, mais ce léger inconvénient est plus que racheté par le fait que l'auteur, sachant ce qui est accessoire et ce qui a de l'importance, a mis en lumière ce qui est essentiel et donne ainsi aux pièces leur vraie physionomie : ses figures représentent des types plutôt que des exemplaires concrets. C'est plus instructif. Ce procédé est bon à imiter, mais malheureusement il n'est pas à la portée de chacun.

Dans le même ordre d'idées, M. Dannenberg a joint à son travail une série de planches représentant les sceaux des villes du pays qu'il étudie ; c'est une adjonction très heureuse, intéressante en elle-même et utile, puisque la plupart des armoiries représentées servent à la détermination des monnaies.

Pour des raisons analogues, le tableau généalogique de la maison de Poméranie, annoncé dans l'avant-propos, aurait été une annexe bonne à consulter. Pourquoi ne se trouve-t-il pas dans l'exemplaire que j'ai entre les mains ? Est-ce l'effet d'un oubli du brocheur ?

Des trois parties, de longueurs inégales, de l'ouvrage en question, la plus importante pour le lecteur qui n'est ni Poméranien ni collectionneur de monnaies poméraniennes, c'est la première, celle qui raconte l'histoire monétaire d'un pays qui paraît avoir joué à une certaine époque du moyen âge un rôle plus grand que par la suite. Tout numismate lira avec plaisir et profit ce résumé, trop court à mon gré. On voit dans cette province excentrique de l'Allemagne se succéder, comme dans les autres parties de ce pays, les deniers dérivés de ceux de Charlemagne et de ses successeurs, puis les bractéates, ensuite les deniers unifaces et enfin les monnaies modernes, mais avec certaines particularités qui ne se retrouvent pas ailleurs ; mais cet exposé didactique ne me satisfait pas entièrement, parce qu'il ne me paraît pas complet. D'abord j'aurais aimé voir traiter d'une manière moins cursive les premières origines du monnayage poméranien, c'est-à-dire l'époque en quelque sorte préhistorique où les habitants, encore païens et exclusivement slaves, frappaient les deniers barbares qui ont été conservés dans le trésor de Lupow ; l'auteur a négligé de nous en décrire les différents types ; s'il avait cherché à les identifier avec ceux d'autres monnaies contemporaines provenant de pays plus civilisés, comme il l'a fait en deux mots, dans une note, pour le n° 3 de la planche I, peut-être aurait-il trouvé que ces pièces informes sont moins impos-

sibles à expliquer *(deutungsunfähig)* qu'il ne le dit et aurait-il pu déterminer si cette première ébauche d'un monnayage national se rattachait directement à celui des Carolingiens, comme les deniers du nord-ouest de l'Allemagne imités de ceux de Durstède, ou si d'autres influences avaient été en jeu. Ce manque d'intérêt pour ce qui précède l'introduction du christianisme et de l'usage de la langue latine rappelle, *mutatis mutandis*, le dédain que les humanistes de la Renaissance professaient pour tout ce qui n'était pas l'antiquité classique.

Il est vrai que je suis un peu un dilettante en ces matières, ayant cherché une fois dans un travail de paléontologie monétaire sur l'origine du mot schilling à remonter plus haut encore dans le cours des âges en ce qui concerne le numéraire ayant eu cours sur les bords de la Baltique ; il se peut qu'on approuve généralement l'auteur d'avoir passé presque entièrement sous silence ces pauvres rudiments. Mais il me sera permis de regretter d'autant plus que la partie du sujet qui est du ressort de l'histoire écrite et qui appartient à la civilisation chrétienne et à la culture allemande ne soit pas traitée d'une manière plus systématique et plus complète ; quoique j'aie appris bien des choses en lisant ces quelques pages, je ne me sens pas suffisamment éclairé ; il est possible que d'autres, plus familiers avec ces questions spéciales, ne partagent pas mes regrets, mais l'auteur, en pareil cas, doit toujours supposer chez ses lecteurs des notions générales de numismatique, prendre *ab ovo* le sujet qu'il a choisi et l'expliquer comme si les gens auxquels il s'adresse n'en avaient encore aucune connaissance. J'aurais donc aimé que M. Dannenberg, à la page 4, nous indiquât le poids effectif (et si possible le titre) qu'avaient, à différentes époques jalonnées par les différents trésors qu'il a dépouillés, les deniers de 240 à la livre (ou au marc ?) et nous montrât, au lieu de se borner à l'affirmer, la diminution de valeur intrinsèque qu'ils subirent pendant le moyen âge ; j'aurais aimé aussi qu'il se livrât à la même étude relativement aux bractéates ; j'aurais désiré surtout, qu'arrivé à la période où il circulait simultanément plusieurs espèces de pièces bifaces, il nous expliquât clairement, à la page 5, d'après quels principes elles étaient frappées et en dressât même un tableau synoptique montrant les relations qu'elles avaient entre elles comme multiples et sous-multiples ; autrement dit, je lui reproche d'avoir traité un peu en belle-mère la partie métrologique de son sujet. Il nous parle des *witten* qui représentaient quatre deniers et des *grosspfennige* qui en valaient six, mais, arrivé aux *vierken*, il ne nous dit pas expressément

si c'étaient des pièces de quatre deniers (tel est bien le cas) ou des quarts d'une unité supérieure ; il ne nous parle pas des *dreilinge* ; il ne nous explique pas comment il se fait que les witten sont devenus des demi-schillings. J'ai cherché en vain dans cette introduction la moindre mention des *okelpfennige* dont je m'étais figuré, peut-être à tort, qu'ils ressortissent à la Poméranie ; si c'est en effet une erreur, je ne suis pas le seul à y être tombé et l'auteur aurait rendu service à plusieurs en la signalant et en la réfutant.

Enfin je suis persuadé que beaucoup de lecteurs auraient été charmés, comme moi, d'être renseignés sur la dérivation du mot *Finkenaugen* (en plattdeutsch *Vinkenogen*) et d'apprendre si l'on avait appelé ainsi à l'origine des bractéates, et lesquelles, ou des deniers. M. Dannenberg laisse cette question en suspens ; si, pour des raisons que je ne connais pas, il ne croit pas pouvoir se prononcer, il aurait dû, semble-t-il, donner les arguments qui militent en faveur de l'une et de l'autre solution. D'une manière générale, il aurait été indiqué, selon moi, de parler au point de vue philologique des expressions populaires servant à désigner les monnaies : souvent une étymologie bien établie conduit par l'explication des mots à la connaissance des choses.

Malgré les quelques critiques que j'ai cru devoir formuler, je considère le traité que je viens de lire comme un guide excellent, sûr et consciencieux, pour celui qui veut étudier le monnayage poméranien pendant le moyen âge, soit jusqu'en 1524. C'est à cette date que s'arrête l'ouvrage de M. Dannenberg. L'auteur explique dans son avant-propos qu'il aurait vivement désiré le compléter en allant jusqu'à l'extinction de la maison souveraine de Poméranie mais que, pressé par l'âge et craignant de ne pouvoir terminer son œuvre, il a mieux aimé donner un travail complet, quoique imparfait comme il le dit avec trop de modestie, embrassant tout le moyen âge, que de risquer, en étendant ses recherches approfondies à la période moderne, de ne pouvoir mener à bonne fin cette entreprise. J'estime qu'il a sagement agi et que les numismates lui sauront gré de ce qu'il a laissé un monument de son activité qui restera, quoi qu'il arrive. Cela ne nous empêche pas de souhaiter que le savant dont je viens de présenter aux lecteurs de la *Revue* l'œuvre remarquable jouisse encore pendant de longues années d'une verte vieillesse et de la plénitude de ses facultés et couronne sa carrière par la publication de la dernière partie de l'histoire numismatique de la Poméranie.

7 août 1894. Dr Ladé.

L'histoire grecque et la Numismatique, leçon d'ouverture du cours libre « d'histoire de la Grèce par les monnaies » professée à la Sorbonne le 15 janvier 1894, par Théodore Reinach. Ext. de la *Revue internationale de l'Enseignement*, Paris, 1894, 23 p., in-8.

C'est un régal que la lecture de cette *lectio inauguralis*, aussi élégamment écrite que bien pensée. On sera reconnaissant à M. Reinach de l'avoir publiée à l'intention de ceux qui n'ont point eu le privilège de suivre ses conférences.

Bien que destinées à servir d'introduction à un cours de numismatique classique, ces pages seront lues avec profit par tous ceux qui cultivent la science des monnaies. Ils y trouveront les plus judicieuses appréciations sur la place que devrait occuper la numismatique comme science auxiliaire de l'histoire ; les gens qui ne sont point convaincus de l'excellence des études archéologiques y apprendront de quel profit sont ces études pour le savant comme pour le profane, tandis que les érudits se sentiront encouragés et réconfortés par les éloquentes paroles de M. Reinach.

Qu'il nous soit permis de reproduire ici les premières lignes de son introduction : « Les destinées de la science numismatique ont été sin-
« gulières. Bien qu'elle soit née une des premières — la première
« peut-être — parmi les branches de l'archéologie, bien que, depuis
« la Renaissance jusqu'à nos jours, elle n'ait cessé d'être cultivée avec
« talent et succès par un grand nombre de savants, elle n'a pas encore
« réussi à obtenir une place régulière dans le haut enseignement, soit
« en France, soit à l'étranger. Successivement la science des manus-
« crits ou paléographie, la science des inscriptions ou épigraphies, la
« science des monuments d'art ou archéologie figurée, ont forcé l'entrée
« des Facultés et pris rang sur les programmes officiels, à côté de
« l'explication des textes littéraires. Seule la science des médailles est
« restée à la porte, honorée par les uns, dédaignée par les autres, mais
« toujours tenue à distance. »

M. Reinach cherche les raisons de cet isolement et il voit la principale dans ce fait que l'on n'a pas tiré de l'étude des monnaies tout le parti désirable. Il ne suffit point de décrire et de classer des pièces, il faut les faire servir à un but plus élevé, il faut faire de la numismatique « la science qui étudie et classe les monnaies anciennes en vue
« de les faire servir à la connaissance de l'histoire. » On ne saurait mieux dire et il est fort à désirer que cette façon de comprendre la science se répande de plus en plus. Les neuf dixièmes des collection-

neurs se bornent à entasser le plus grand nombre de pièces achetées au meilleur marché possible ; il y aurait mieux à faire et si la brochure de M. Reinach engage quelques-uns de ces amateurs à faire autre chose qu'à acheter, vendre ou échanger, elle aura rendu un immense service. Les belles paroles de Eckhel : « Si nous croyons devoir conserver ces « rares reliques du vieux temps, c'est par le seul motif qu'elles sont les « témoins fidèles du passé, et peuvent nous en enseigner l'histoire » devraient être gravées en lettres d'or sur tous les médailliers.

La monnaie est un document historique, artistique, archéologique, mythologique, économique, dont on ne saurait trop apprécier la valeur. C'est ce que l'on fait très peu chez nous. Nous sommes reconnaissants à M. Reinach de nous avoir envoyé, avec plusieurs de ses savants travaux, la brochure que nous venons de signaler et que nous voudrions voir lue et méditée par tous nos collègues. J. M.

Administration des monnaies et médailles. Médailles françaises dont les coins sont conservés au Musée monétaire. Paris, Imprimerie nationale, 1892, XI-572 p., in-fol.

Ce beau volume, que l'administration des monnaies a publié, contient les descriptions très détaillées des coins de médailles qui sont sa propriété et dont elle fait, sur commande, des refrappes en or, argent, cuivre, bronze, similor, maillechort, nickel et aluminium. La plupart des médailles historiques frappées depuis 1832, ont été éditées par différentes administrations qui gardent la propriété de leurs coins et n'en permettent pas la refrappe; c'est ce qui explique le petit nombre de médailles commémoratives contenues dans ce catalogue ; tel qu'il est cependant, il sera d'une grande utilité pour les numismates, car il n'a pas encore été publié d'ouvrage descriptif d'ensemble sur les médailles françaises, à part le *Trésor de numismatique et de glyptique*, aujourd'hui épuisé.

Les refrappes exécutées actuellement se distinguent des frappes originales par un poinçon appliqué sur la tranche et qui représente une corne d'abondance. Il est cependant facile à un amateur qui les voit pour la première fois de se laisser tromper. Nous avons pensé être utile aux collectionneurs suisses en relevant à leur intention une liste sommaire des médailles intéressant la Suisse dont les coins se trouvent au Musée de la Monnaie. Le numéro qui accompagne chaque médaille est celui du catalogue et le chiffre qui la suit, son module.

Règne de François Ier. — N° 7. Bataille de Marignan, 0,054.

Règne de Charles IX. — 35. Saint-Barthélemy, 0,050. — 36. Même événement, 0,036.

Règne de Henri III. — 61. Alliance avec les Suisses et les Grisons, 1582, 0,041.

Règne de Louis XIV. — 40-42. Paix de Westphalie, 1648, par Jean le Blanc, Molart et Dollin, 0,041, 0,072 et 0,050.

112. Renouvellement de l'alliance avec les Suisses, 1663, 0,041.

269-270. Révocation de l'édit de Nantes, divers coins par Molart, Roussel, Dollin et anonyme, 0,072, 0,045, 0,041 et 0,036.

271. Destruction des temples calvinistes, 1685, par Nilis, 0,045 et 0,041.

406. Alliance avec les Suisses, 1663, 0,072 et 0,059.

507. Renouvellement de l'alliance avec les Suisses catholiques, 1715, 0,059.

Règne de Louis XV. — 157. Alliance avec les Suisses catholiques, 1715, tête du duc d'Orléans, 0,059.

Règne de Louis XVI. — 14. Renouvellement de l'alliance des Suisses, 1777, 0,072.

19. Alliance avec la principauté de Bâle, 1780, par Droz, 0,041.

Id., période constitutionnelle. — 7. Necker (Vœu public satisfait), par Duvivier, 0,041.

8. Necker (revers uni), par le même, 0,041.

République. — 5. J.-J. Rousseau, monument à Genève, 1793, par Bonneton, 0,036.

9. Le Panthéon ouvert à J.-J. Rousseau, an III, par Dumarest, 0,036.

13. Voltaire, par Dumarest (sans revers), 0,036.

69-70. Passage du Saint-Bernard, par Denon et par Montagny, 0,041 et 0,059.

89. Paix de Lunéville, par Droz, 0,054.

92. Bonaparte vainqueur pacificateur, par Ferrier, 0,092.

120. Paix d'Amiens, par Droz, 0,040.

130. Paix de Lunéville, hommage de la Suisse, par Mercié, 0,048.

140. Accession du Tessin à la Confédération helvétique, 1803, 0,032.

Règne de Napoléon Ier. — 4. Préparatifs contre l'Angleterre, par Droz, 0,041.

10. Couronnement de Napoléon, par Droz, 0,027.

11. Médaille analogue, non signée, 0,041.

13. Distribution des aigles, an XIII, par Droz, 0,027.

15. Le sacre, par Droz, 0,041.

19. Pie VII visite la Monnaie des médailles, par Droz, 0,041.

27. L'ordre de la couronne de fer, par Droz, 0,036.
30. Levée du camp de Boulogne, par Droz, 0,041.
80. Paix de Tilsit, par Droz, 0,041.
90 et 90 *bis*. Le Simplon, par Brenet et par A. Durand, 0,041.
110 et 110 *bis*. La Banque de France, par Droz, 1809, 0,068.
129. Paix de Schœnbrun, par Droz, 0,068.
134. Messageries impériales, par Droz, 0,036.
150 C. Mariage de l'empereur, revers par Droz, 0,027.
163. Paul-Henri Marron, président du Consistoire protestant, par Droz, 0,034.
180. Baptême du roi de Rome (les bonnes villes de l'empire), par Andrieu, 0,068.
188. L'aigle français sur le Borysthène, par Droz, 0,041.
190. Bataille de la Moscowa, par Droz, 0,054.
191. Entrée des Français à Moscou, par Brandt, 0,041.
255. Berthier, prince de Neuchâtel, par Desbœufs, 0,050.

Règne de Louis XVIII. — 53. Fondation du séminaire Saint-Sulpice, par Droz, 0,041.

Règne de Napoléon III. — 5. Exposition universelle de 1855, par Bovy, 0,075.
10. La télégraphie électrique, par Bovy, 0,072.
15. L'impératrice Eugénie, par Bovy, sans revers, 0,050.

Hommes célèbres hors série. — 11. Cuvier, par Bovy, 0,050.
15. Charles Dupin, par Bovy, 0,050.
19. Gay-Lussac, par Bovy, 0,050.
46. Voltaire, par Domard, 0,050.

Galerie métallique des grands hommes français. — 58. François de la Harpe, par Petit, 0,041.
99. J.-J. Rousseau, par Dubois, 0,041.
102. Mme de Staël, par Gatteaux, 0,041.
117. Voltaire, par Caunois, 0,041.

Collection des rois de France. — Cette série faite sous la direction de M. de Launay, a été gravée par Jean Dassier pendant les premiers temps de son séjour à Paris et non par T. Bernard, comme le dit le catalogue des coins de la Monnaie de Paris. On trouve des renseignements sur cette série dans le *Numophilacium* de Burkhardt.

La liste que nous avons donnée n'est sans doute pas tout à fait complète et il doit exister à la Monnaie un beaucoup plus grand nombre de coins intéressant la Suisse. Notre savant collègue, M. Fernand

Mazerolle, archiviste de la Monnaie, en trouvera certainement de nouveaux au cours du grand inventaire de l'œuvre des graveurs français qu'il a entrepris. Le catalogue des coins déposés à la Monnaie, mais dont la propriété appartient à d'autres administrations que celle de la Monnaie (ministères, etc.) sera, du reste, publié prochainement, espérons-le, et nous y trouverons sans doute d'autres indications de nature à intéresser les collectionneurs suisses.

Nous engageons tous les amateurs de médailles modernes à faire l'acquisition de ce précieux répertoire, qui leur rendra les plus grands services pour le classement de leurs tiroirs. P. S.

Guida numismatica universale, par F. et E. Gnecchi, 3e édition. Milan, 1894, LV-604 p., in-12.

La nouvelle édition du *Guide numismatique* de MM. Gnecchi, dédiée « Ai nostri confratelli di tutto il mondo, » renferme 4792 adresses. La première en contenait 2322, et la seconde 3124 ; on voit par ces chiffres quel développement les auteurs ont su donner à ce précieux recueil. Pour la Suisse seulement, ces chiffres sont de 98, 117 et 420 et ils correspondent bien avec l'accroissement réel et souvent constaté dans notre pays, du nombre des collectionneurs.

Le *Guide* a gagné en étendue, et aussi en précision, ce qui est un mérite transcendant, car le propre des bottins et autres publications analogues est trop souvent l'incorrection.

Il est peut-être un peu abusif de faire rentrer dans une liste de ce genre les noms de personnes possédant quelques pièces ou de négociants vendant par occasion des monnaies qui leur tombent sous la main ; à ce compte-là il n'est personne qui ne puisse y trouver sa place et l'éditeur ne saura où s'arrêter. Toutefois il vaut mieux être trop complet, que pas assez.

Une rubrique particulièrement augmentée de cette 3e édition est celle des graveurs de médailles ; les indications relatives aux revues sont aussi plus développées. On saura apprécier sans doute les efforts persévérants des deux savants milanais. J. M.

The coinage of the European continent, with an Introduction and Catalogues of Mints denominations and rulers, par W. Carew Hazlitt. Londres, 1893, 554 p., in-8.

Charmant volume sans grandes prétentions scientifiques, qui par son classement et ses nombreux répertoires sera un excellent manuel

pour les commençants. Il ne comprend que la numismatique européenne au moyen âge et dans les temps modernes, avec des figures en phototypie donnant une idée suffisante des pièces décrites. Les deux parties les plus utiles seront le répertoire alphabétique des différents ateliers monétaires avec de brèves notices sur leurs principales émissions, et un dictionnaire des dénominations des diverses espèces de monnaies européennes.

La Suisse occupe une large place dans ces nomenclatures et dans la dernière partie du volume, comprenant une histoire monétaire des différents pays, l'auteur a habilement résumé son sujet en utilisant le manuel de notre collègue M. E. de Jenner et l'excellent catalogue du South Kensington Museum. L'auteur n'a pas compris la Grande-Bretagne dans son travail, jugeant que les excellents travaux dont elle a été l'objet ces dernières années rendaient cette adjonction inutile. Les listes de M. Hazlitt ne sont pas complètes (ainsi Appenzell manque), elles renferment quelques erreurs, mais tel qu'il est, ce volume rendra des services et aidera au développement de la numismatique dans le Royaume-Uni. P. S.

Catalogue du médaillier d'Avenches, par L. Martin, conservateur du musée, avec une introduction par William Cart, professeur à Lausanne *(Bulletin* n° VI *de l'Association « Pro Aventico »).* Lausanne, Georges Bridel & Cie, 1894, XII-54 p., in-8.

Le médaillier d'Avenches est fort intéressant car il se compose uniquement de monnaies romaines trouvées dans le pays. Ce n'est pas la partie la moins curieuse du musée d'Avenches, si bien ordonné et dont le conservateur fait les honneurs avec autant d'amabilité que de science. Les grands cabinets suisses peuvent lui envier son catalogue très bien fait et facile à consulter; il est regrettable de voir des cabinets aussi importants que ceux de Bâle, Genève, Berne et Zurich se laisser devancer par de petites collections pour la publication de leurs catalogues. Et pourtant de quelle utilité les répertoires ne sont-ils pas ? Ils facilitent aux auteurs de monographies la recherche des documents qui leur sont nécessaires, et les services qu'ils rendent sont inappréciables; cependant les seules collections de Coire, de la Chaux-de-Fonds et d'Avenches possèdent leur catalogue imprimé.

L'introduction de M. Cart est un excellent résumé de la numismatique romaine et nous espérons que sa lecture conduira les amateurs suisses à rechercher, comme le faisaient leurs pères, les monnaies antiques, au-

jourd'hui délaissées pour les écus de tir et les médailles de pacotille. La série antique a été longtemps la seule étude des numismates; de nombreux in-folios n'ont pas épuisé le sujet et il y a encore d'intéressantes études à faire sur ce sujet. Notre savant membre honoraire, M. Imhoof-Blumer, nous en donne chaque jour la preuve. De la collection d'Avenches elle-même, il n'y a pas grand'chose à dire. Les pièces sont arrivées au hasard des trouvailles; beaucoup laissent à désirer sous le rapport de la conservation, et il en est peu de très rares. Leur intérêt gît tout en entier dans le fait qu'elles proviennent d'Avenches même et nous font parcourir l'histoire de l'antique cité depuis sa fondation, au début de l'époque impériale, jusqu'à la seconde moitié du IVe siècle. « C'est, dit l'avant-propos du catalogue, sous une forme « concrète, la contre-épreuve de l'histoire de la domination romaine « en Helvétie. »

Il serait préférable, dans l'intérêt de la collection, de supprimer quelques pièces qui nous paraissent douteuses. Le fait de découvrir en terre des pièces fausses modernes est moins rare qu'on ne le suppose. J'en ai moi-même fait plusieurs fois l'expérience. Il faut donc reviser avec soin les trouvailles, surtout celles apportées par l'entremise d'un intermédiaire qui glisse trop souvent parmi des espèces vraies, des monuments métalliques dont l'écoulement est difficile, et pour cause. Mais cette petite remarque n'ôte rien à la valeur du catalogue. Sa rédaction ne mérite que des éloges et nous le saluons avec joie en lui souhaitant à bref délai une nouvelle édition augmentée du résultat des fouilles qui se poursuivent chaque année.

Rappelons en terminant, que la Suisse est la patrie d'André Morellius, un savant numismate qui fit de l'étude des monnaies le but de sa vie, et que G.-E. von Haller, le père de la numismatique suisse, a fait ses débuts dans la science qui nous est chère par la publication du catalogue des monnaies antiques du cabinet de Berne. Etudions avant tout nos monnaies nationales, mais n'oublions pas que la base de toute numismatique est dans l'étude approfondie de l'antiquité, d'où viennent tous nos systèmes monétaires et sans la connaissance de laquelle le moyen âge surtout restera toujours un domaine obscur et confus. P. S.

Monete di Milano inedite, supplemento all' opera : *Le monete di Milano da Carlomagno a Vittorio Emanuele II*, par F. et E. Gnecchi. Milan, 1894, 107 p., in-4.

Ce complément renferme environ 450 pièces nouvelles ou variétés

de pièces publiées en 1884, des additions et des rectifications; on jugera par là de son utilité. Les articles dont il se compose ont tous paru dans la *Revue italienne* et l'on applaudira à l'excellente pensée qu'ont eue les auteurs en faisant tirer à part ces articles; les numismates qui possèdent leur magnifique ouvrage sur les monnaies de Milan pourront ainsi y joindre ce supplément indispensable.

Le volume de 1884 et le supplément de 1894 constituent un véritable *corpus* de la monnaie milanaise auquel il ne restera plus guère à ajouter que d'infimes variantes. M.

Les Roëttiers, graveurs en médailles. Documents mis au jour et annotés par MM. Henry Jouin et F. Mazerolle. Mâcon, 1894, 92 p., in-8.

Notre savant collègue, M. Fernand Mazerolle, nous envoie une plaquette imprimée avec luxe chez MM. Protat frères. C'est un extrait de la *Revue de l'Art français* de cette année, qui contient une importante série de documents relatifs à la famille Roëttiers, édités par M. Henry Jouin qui en a donné une partie au Musée de la Monnaie de Paris et par M. Mazerolle lui-même, l'archiviste de ce dépôt.

Il s'agit surtout d'actes juridiques, dont les principaux sont le testament avec codicile de Joseph-Charles Roëttiers, tailleur général des monnaies de France, mort en 1779, son contrat de mariage avec Jeanne Hermant (1753), et les pièces d'un procès pendant entre ses héritiers. Le dossier de la Monnaie relatif aux Roëttiers se compose actuellement de soixante pièces provenant d'acquisitions ou de la libéralité de M. Jouin et qui sont toutes intéressantes à des degrés divers.

Le contrat de mariage renferme un inventaire des biens de la dame Hermant; on sait quelle est l'importance des documents de ce genre pour l'histoire des mœurs et des coutumes du temps passé, et celui-ci ne le cède en rien aux pièces que l'on connaît. La fiancée de J.-Ch. Roëttiers, veuve de Philippe Chefdeville, possédait un mobilier abondant, une batterie de cuisine bien fournie, des vêtements nombreux, et les éléments d'un médaillier : cent quarante-huit jetons et trois médailles d'argent.

Les auteurs ont pu, grâce aux actes qu'ils avaient entre les mains, corriger un grand nombre d'erreurs commises par M. Advielle dans son mémoire sur les Roëttiers, lu à la session des Sociétés des Beaux-Arts tenue à Paris en 1888. Ils ont donné les éléments — et mieux que les éléments — d'une biographie complète et définitive de J.-Ch.

Roëttiers et c'est un véritable service qu'ils ont rendu aux érudits. Il faut espérer que leur exemple sera suivi et que l'on nous donnera souvent de semblables monographies ; la vie de beaucoup de graveurs, d'officiers des Monnaies, est encore peu connue, bien que leurs noms soient souvent cités et que quelques-uns d'entre eux soient arrivés à la célébrité. J. M.

Les études orientales à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1838-1894, par Edouard Favre. Genève, 1894, 51 p., in-8.

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève a fait distribuer aux membres du dixième Congrès des Orientalistes une plaquette imprimée à leur intention. C'est notre collègue, M. Edouard Favre, ancien président de la Société d'histoire, qui a bien voulu accepter la tâche de résumer en ces cinquante pages, tout ce que la savante compagnie a fait dans le domaine de l'orientalisme ; secondé par des imprimeurs émérites, MM. W. Kündig et fils, il a rempli sa mission avec un plein succès, offrant à ses confrères une monographie utile et intéressante et un véritable bijou de typographie.

On s'occupe avant tout des choses locales, à la Société d'histoire et d'archéologie, mais on n'y néglige cependant rien de ce qui touche au passé et le vaste champ de l'histoire y est cultivé dans toutes ses parties. Les Genevois voyagent beaucoup ; ils visitent volontiers l'Orient — en vertu de la loi des contrastes sans doute — et en rapportent des impressions artistiques vivement senties, ou de solides matériaux littéraires ; doués de l'esprit d'observation, ils ont souvent enrichi la science. L'orientalisme leur doit quelques travaux remarquables qui resteront, et beaucoup de mémoires moins importants qui ont eu leur moment de notoriété ou seulement d'actualité ; le tout forme une des pages les plus curieuses et les plus dignes d'éloges de l'histoire littéraire de Genève.

Adolphe Pictet et Frédéric Soret, deux orientalistes célèbres, ont été au nombre des fondateurs de la Société d'histoire, et c'est aussi un hommage à leur mémoire que la Société a entendu leur consacrer en plaçant les portraits des deux savants en tête de sa publication.

Ce sera une bonne fortune pour les numismates nos confrères, de trouver ici le portrait de Frédéric Soret (pointe sèche de M. Rod. Piguet), une reproduction de la belle médaille gravée en son honneur par Antoine Bovy, et surtout une bibliographie complète des opuscules

numismatiques de Soret. C'était une besogne particulièrement difficile que celle de rassembler et de collationner les fameuses *Lettres* disséminées dans un grand nombre de revues et dont les tirages à part sont souvent introuvables ; nous remercions particulièrement M. Favre de l'avoir entreprise et menée à bien. La bibliographie compte 37 numéros, plus un certain nombre de lettres de divers auteurs adressées à Soret ou concernant sa collection.

On lira avec plaisir l'avant-propos, dans lequel se trouvent quelques notes biographiques sur Pictet et Soret, et un aperçu des principaux ouvrages du premier.

La partie principale de l'ouvrage est celle qui contient l'analyse des travaux présentés aux séances et ayant trait à l'Orient. La numismatique y tient une petite place ; nous relevons dans ce domaine spécial :

1. Sur l'attribution de quelques monnaies à Constantin le Grand et à ses fils.
2. Deux monnaies cufiques inédites du Musée de Genève.
3. Monnaies cufiques inédites du Musée de Genève.
4. Monnaies bilingues frappées au XVe siècle en Crimée par les Gênois.
5. Trois lettres sur des monnaies cufiques rares ou inédites du Musée de Genève.
6. Talisman mahométan en or.
7. D'un envoi fait par M. François Duval de monnaies trouvées à Bokhara.
8. L'origine et la chute des Samanides, d'après quelques monnaies inédites de cette dynastie.
9. Notice sur quelques monnaies des Khans Houlagou.
10. Note sur une roupie inédite de Djéhan II, frappée à Patna en 1759, et sur une monnaie d'Abd-el-Kader, frappée à Tagdempt en 1838.
11. Lettre à M. Justus Olshausen sur quelques médailles nouvelles au type sassanide.
12. Lettre à M. Stickel sur des médailles koufiques inédites, découvertes près de Kronstadt.
13. Fragment d'une lettre de M. Olshausen à M. Soret, relatif à une monnaie bilingue frappée la 27e année de l'hégire.
14. Quelques points de l'histoire monétaire des Arabes.
15. Notice sur une monnaie en or inédite d'Aboubekr, fils d'Omar, fondateur de la dynastie elmoravide.
16. Poids trouvé parmi des monnaies arabes de l'an 94 de l'hégire.
17. Sur quelques monnaies arabes trouvées à Moudon.

Ces communications ont été faites par F. Soret et elles ont toutes trait, sauf la première qui relève de Byzance, aux pays de l'Islam. Dans la section *Afrique* nous trouvons une notice de M. Eugène Demole sur le type des monnaies de l'État du Congo, qui a été publiée dans notre *Bulletin* (1890, p. 41).

La liste des communications est accompagnée de toutes les indications bibliographiques désirables et, en regard de chacune d'elles se trouve la date de la séance à laquelle elle a été lue. Beaucoup de ces travaux sont restés inédits et ce n'est pas un des moindres mérites de la plaquette de M. Favre que d'en conserver précieusement la trace.

Rappelons en terminant que M. Favre est l'auteur du *Mémorial des cinquante premières années de la Société d'histoire et d'archéologie*, recueil de la plus haute importance pour tous ceux qui se sont voués aux études historiques.

Nous félicitons sincèrement le Comité de la Société d'histoire pour la publication qu'il a dédiée aux congressistes ; l'accueil empressé qu'a reçu cet excellent travail sera, pour M. Favre comme pour les dévoués imprimeurs, la plus juste des récompenses. J. M.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Extrait des procès-verbaux du Comité.

Séance du 7 mai 1894. — S. A. R. Victor-Emmanuel de Savoie, prince de Naples, à Naples (présenté par MM. Paul Strœhlin et Dr A. Ladé), MM. Théodor-M. Rœst, président de la Société néerlandaise de numismatisque, à Leyde (MM. Strœhlin et Jaques Mayor), le comte Nicolas Papadopoli, sénateur du royaume d'Italie, à Venise (les mêmes) et Charles Eggimann, libraire, à Genève, ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 16 mai. — MM. Maurice Himly, négociant, à Strasbourg (MM. Strœhlin et Mayor) et Jacques Schulmann, libraire, à Amersfoort (les mêmes), ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 21 mai. — M. R.-Wallace Mac Lachlan, à Montréal (MM. Strœhlin et Mayor), a été reçu au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 6 juin. — M. Ignazio Virzi, numismate, à Palerme (MM. Strœhlin et Mayor), a été reçu au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 13 juin. — M. James-Antoine Perret, horloger, à la Chaux-de-Fonds (MM. Strœhlin et Dr Ladé), et Gustaf Cavalli, pharmacien, à Sköfde (les mêmes), ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 25 juin. — MM. Ernest Lehr, professeur à l'Université, à Lausanne (MM. Strœhlin et Mayor), Joh.-W. Stephanik, conservateur du Cabinet de numismatique de la Société d'archéologie, à Amsterdam (les mêmes) et le chev. Joseph Ruggero, commandant le 9e régiment de bersagliers, à Florence (les mêmes), ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 16 juillet. — M. Jacquinio Gentili di Rovellone, avocat, à Sanseverino-Marche (MM. Strœhlin et Mayor), a été reçu au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 15 août. — MM. Emile Dreyfus, antiquaire, à Genève (MM. Strœhlin et J. Bieler) et Jean-P. Lambros, numismate, à Athènes (MM. Strœhlin et Mayor), ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 4 septembre. — MM. Majer et Morchio, numismates, à Venise (MM. Strœhlin et Mayor), ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 21 septembre. — MM. Raoul et Roger de Diesbach, étudiants, à la Schürra, près Fribourg (MM. Strœhlin et Mayor), ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

***

Adolphe Meyer. — La numismatique a fait une perte cruelle en la personne de M. Adolphe Meyer, né à Dantzig le 8 septembre 1824 et mort à Berlin, le 2 mai dernier.

M. Meyer, qui a passé près de quarante années dans l'importante maison de banque Warshauer, de Berlin, s'adonnait avec ferveur à l'étude des monnaies et médailles. Il était membre de nombreuses sociétés savantes et de la Société suisse, en particulier, depuis 1890. Il avait réuni une remarquable collection allemande, ainsi que les médailles relatives aux numismates.

Les publications de M. Meyer sont justement estimées ; elles ont toutes trait à la numismatique de l'Allemagne, les principales sont : *Die Münzen der Stadt Dortmund* (Vienne, 1883) ; *Prägungen Brandenburg-Preussens, betreffend dessen Afrikanische Besitzungen und Aussenhandel*, 1681-1810 (Berlin, 1885), *Albrecht von Wallenstein und seine Münzen* (Vienne, 1889), etc.

Maurice Tripet (1). — La science des monnaies et médailles et le blason se tiennent de si près que tout bon numismate doit être

(1) Bien que M. Tripet n'ait pas fait partie de notre Société, nous sommes heureux de placer ici cette notice nécrologique, due à la plume de notre collègue M. Jean Grellet, car plusieurs des membres de la Société suisse de numismatique entretenaient des relations scientifiques avec M. Tripet ; nous faisions un échange suivi de publications et de renseignements, et M. Tripet nous avait promis de se faire recevoir de notre Société. *(Réd.)*

quelque peu héraldiste, aussi croyons-nous ne pas nous écarter du but que poursuit la *Revue* en y rappelant le souvenir d'un homme qui ne s'est pas occupé spécialement de numismatique mais qui avait fait de la science des armoiries l'occupation essentielle de sa vie.

Maurice Tripet, prématurément enlevé le 16 juillet dernier à Neuchâtel, où il était né le 21 janvier 1863, était fils de feu le conseiller d'État Émile-Auguste Tripet. Ses études au collège latin dans sa ville natale, dont il suivit toutes les classes, furent à plus d'une reprise interrompues par des stages qu'il dut faire dans les cliniques de Berne. Dès l'âge de sept ans, une grave maladie lui avait laissé un empêchement dans le libre usage des bras et des jambes, qui ne fit que s'accroître avec les années. Maurice Tripet n'en fut pas moins un élève appliqué et les témoignages de ses maîtres louaient en lui, non seulement le zèle et le travail consciencieux, mais aussi la douceur de son caractère. L'histoire et le dessin furent de bonne heure ses branches de prédilection. De là à l'étude du blason, il n'y avait qu'un pas. Sur les conseils de son professeur d'histoire, M. Daguet, il le franchit, et cela avec l'ardeur juvénile qu'il apportait à tous ses actes, qu'il se soit agi de travaux ou d'amusements, de collaboration au *Rameau de sapin*, l'organe du Club jurassien, qui le comptait parmi ses membres les plus zélés ou des réunions de la société gymnasiale *l'Etude*, et plus tard de la société de *Zofingue* dont il a successivement porté les couleurs. Nombreuses sont les saynètes de sa composition et les facéties imaginées par lui avec une verve intarissable pour égayer les séances de ces sociétés. La mise en scène des représentations théâtrales, les cortèges pour lesquels il pouvait dessiner des costumes historiques et armoriés, le trouvaient toujours prêt à se mettre à l'œuvre et à diriger ses jeunes collègues, aussi lorsqu'en 1888 la Société de Zofingue nommait M. Tripet *ruban d'honneur* ne fit-elle que rendre un juste tribut à l'affection et au dévouement qu'il n'a jamais cessé de témoigner à la casquette blanche.

A l'âge de dix-huit ans, soit en 1880, M. Tripet fut nommé secrétaire du parquet, poste qu'il occupa, tout en suivant les cours de la faculté de droit de l'Académie, jusqu'en 1884. L'année suivante il est stagiaire dans l'étude de M. J.-E. Bonhôte, avocat et notaire, et fait en novembre 1886 sa licence en droit. Il n'a, croyons-nous, jamais eu l'intention d'entrer dans le barreau et il considérait la fin de ses études plutôt comme un port lui accordant le loisir de s'adonner (pour un temps du moins et jusqu'à ce qu'il eut trouvé une place dans l'administration)

plus complètement à son étude favorite de la science des armoiries, lui facilitant surtout l'exécution du projet si longtemps caressé de fonder une revue héraldique. Elle parut en effet dès le 1er janvier suivant.

Quoique affecté de claudication, M. Tripet ne s'était jamais laissé arrêter par cette infirmité; c'est ainsi qu'en septembre 1887, lors de l'Exposition fédérale d'agriculture à Neuchâtel, il prit une part très active à l'organisation du cortège historique, mais à la suite probablement d'un refroidissement pris à cette occasion, il fit une longue maladie dont il ne releva que privé complètement de l'usage de ses jambes. Dès lors, il n'a plus quitté son fauteuil, et c'est en voiture d'invalide qu'il sortait et gravissait la rampe du château pour se rendre aux archives cantonales dont il avait été nommé préposé, lors de leur réorganisation en 1888. Pendant les sept dernières années de sa vie d'invalide, son activité s'est partagée entre ses fonctions officielles et ses travaux héraldiques ou historiques qui se succédaient rapidement, et l'on peut dire qu'il est mort les outils à la main, car bien que confiné en chambre depuis plusieurs mois et souffrant cruellement, il n'a cessé de travailler jusqu'au dernier jour.

La première des publications héraldiques de Maurice Tripet est une notice, parue dans la *Feuille centrale de la Société de Zofingue* en août 1883, sur les *Armoiries de Neuchâtel* et reproduite la même année, avec quelques modifications, en une plaquette illustrée de blasons et de fac-simile de sceaux. C'était une concluante plaidoirie en faveur du rétablissement des anciennes armes de Neuchâtel. Il n'attint, à la vérité, pas son but, puisque l'écusson de 1848 est encore en usage, mais ce cri de la vérité historique était un acte de courage et d'indépendance, car M. Tripet se rattachait au parti gouvernemental, en général peu disposé à faire revivre le passé.

Il fut cependant plus heureux quelques années plus tard, son étude sur *Les armoiries de la Ville de Neuchâtel* ayant engagé cette commune à reprendre ses anciennes armes. A ce moment, l'esprit local venait de prendre un nouvel essor dans le canton de Neuchâtel, pour la fusion de la commune d'habitants et de la commune de ressortissants. M. Tripet profita de ces dispositions pour attirer l'attention sur les armoiries des communes et engager les autorités à prendre des arrêtés, pour fixer définitivement les armes communales là où il y avait des variantes et à faire choix d'un écusson dans les communes où il n'en existait pas encore. Les deux brochures de M. Tripet : *Les armoiries des communes neuchâteloises* et *État actuel des armoiries commu-*

nales dans le canton de Neuchâtel, publiées en 1888 et 1889, eurent le résultat désiré, mais les pourparlers furent longs et laborieux, car il était souvent fort difficile de mettre les exigences multiples de Messieurs les communiers d'accord avec les règles du blason. Enfin, en 1891, M. Tripet pouvait publier un beau tableau chromolithographique donnant les armoiries des soixante-quatre communes neuchâteloises. La discussion de ces questions au sein des conseils communaux et généraux, dont la plupart ont fait faire des sceaux et des drapeaux, ne pouvait manquer de populariser en quelque mesure l'intérêt pour l'art héraldique. M. Tripet réussit aussi à faire remettre en honneur le bel usage, tombé en désuétude, d'exiger de chaque nouveau membre de la Société des mousquetaires de Neuchâtel un panneau armorié pour orner la salle du stand. Au moment de sa mort, M. Tripet s'occupait de la reproduction de ces panneaux ; son travail était sous presse, il ne l'aura pas vu achevé.

De 1889 à 1893, M. Tripet a publié, en collaboration avec M. Jules Colin, quatre recueils d'armoiries de familles neuchâteloises, exécutés en autographie, dont trois d'après les collections manuscrites du justicier Huguenin, du capitaine Benoit, de la bibliothèque de la ville et de la commune de Neuchâtel ; le quatrième d'après les cachets et sceaux de magistrats et de particuliers, trouvés aux archives de l'État. Dans l'idée de leur auteur, ces publications étaient des échelons qui devaient lui permettre de faire un jour un grand et bel armorial neuchâtelois plus complet et plus correct que celui de Mandrot. Ce projet n'a pu être réalisé.

En 1890, paraissait une plaquette de *Fragments historiques*, due à la collaboration de M. Tripet et de M. Max Diacon, destinée à populariser les souvenirs se rattachant à la *Régalissima Sedes* de Neuchâtel et au séjour de la reine Berthe dans cette ville.

Les *Glanures historiques,* imprimées en 1891, sont un petit recueil d'anecdotes et de faits divers historiques, fait au cours du classement de documents des Archives cantonales. Cet ouvrage n'a rien d'héraldique, pas plus que l'*Exposé de la constitution de la principauté de Neuchâtel et Valangin,* qu'il a publié d'après les rapports qui ont été présentés en 1806 au gouverneur, lors de l'occupation française, pour le renseigner sur les institutions de la principauté.

L'année suivante, il publiait dans la *Feuille centrale de Zofingue,* un article dont il a été fait un tirage à part sous le titre de *La Suisse héraldique* ; c'est un aperçu succinct du blason en Suisse depuis les temps les plus reculés jusqu'à une époque moderne.

L'œuvre la plus importante de M. Tripet est son livre sur *Les armoiries et les couleurs de Neuchâtel*, qui a été publié en 1892 aux frais de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel. Dans ce volume richement illustré de planches dans le texte et hors texte, dont un bon nombre sont en couleur, l'auteur s'est attaché à décrire les armes et les couleurs de Neuchâtel dans tous leurs développements et dans toutes les applications depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. Dans sa préoccupation de ne rien omettre, M. Tripet est peut-être entré dans un peu trop de détails, mais ce livre est une précieuse mine de renseignements et aucun État, croyons-nous, ne possède un monument aussi complet de ses emblèmes historiques.

Nous pourrions citer encore une série d'articles de journaux, de feuilles volantes, notamment les *Observations sur le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les armoiries de la Confédération Suisse* et *La croix suisse et la croix fédérale*, que M. Tripet a lancés en 1889, en défense de la croix fédérale à cinq coins égaux dont il s'était érigé le champion avec sa fougue habituelle.

Le dernier volume portant le nom de M. Tripet est un ouvrage sur les *Ex-libris neuchâtelois*, publié en collaboration avec l'auteur de ces lignes et qui n'est sorti de presse que peu de semaines avant la mort de M. Tripet. Mais l'œuvre de prédilection de M. Tripet a été la publication des *Archives héraldiques*, qui paraissaient pour la première fois en janvier 1887. Aux débuts, cette revue n'était qu'autographiée, mais ayant été favorablement accueillie elle put bientôt avoir recours à la typographie et de fidèles collaborateurs vinrent apporter leur concours au rédacteur.

Telle est en grands traits la carrière modeste mais bien remplie de Maurice Tripet. Sans doute, sous la pression d'occupations multiples, ses travaux se ressentaient quelquefois un peu de trop de hâte et ses infirmités l'empêchaient de donner toujours à ses dessins toute la correction voulue, mais, d'un esprit inventif, il créait des compositions originales et son enthousiasme pour son art était communicatif, ce qui lui permit de lui gagner de nombreux adhérents et de devenir l'un des principaux fondateurs de la Société suisse d'héraldique qui perd en lui un sociétaire tout dévoué.

Un nombreux cortège accompagnait Maurice Tripet à sa dernière demeure, car le courage inaltérable avec lequel il supportait ses infirmités et son caractère enjoué, toujours serviable, lui avait procuré de chaudes amitiés.

Jean Grellet.

Ernest-Wilhelm Feuerlein (9 janvier 1835 — 15 mai 1894) était originaire de Nüremberg. Doué d'une grande facilité pour le travail, il était parvenu à se créer une situation indépendante comme chef d'une importante maison de confections pour dames; mais les occupations sédentaires ne lui souriaient pas beaucoup et son goût pour les voyages lui fit abandonner de bonne heure le commerce. Après avoir parcouru l'Amérique, il vint se fixer à Genève il y a une quinzaine d'années. C'est alors qu'il reprit son occupation favorite : l'étude de la botanique. Cependant une grave maladie le força à cesser ses courses et ses promenades; c'est alors qu'il échangea la botanique contre la numismatique qui devait l'occuper essentiellement pendant les six ou sept dernières années de sa vie. Il laisse une collection générale assez importante, comprenant surtout des petites monnaies et des médailles, se distinguant moins par la rareté et la valeur des pièces que par les nombreuses variétés, mais il jouissait de sa collection comme peu d'amateurs et s'occupait avec activité de son classement.

M. Feuerlein faisait partie de notre Société depuis 1892.

***

Assemblée générale. — Nous rappelons à nos collègues l'Assemblée générale qui a lieu à Neuchâtel, le samedi 20 octobre, et pour laquelle une circulaire a été envoyée en temps et lieu.

L'ordre du jour comprend une séance administrative, à 3 heures de l'après midi, à l'Hôtel Du Peyrou (palais Rougemont), salle du Club alpin, précédée d'une visite au Musée historique et suivie d'une séance de travaux avec la Société suisse d'héraldique. La journée sera terminée par un banquet (à 7 heures, salle du Grand-Chêne), également avec la Société d'héraldique, qui a bien voulu tenir son assemblée générale le même jour que la nôtre.

Un jeton commémoratif, gravé par M. Georges Hantz et frappé à l'Usine genevoise de dégrossissage d'or, sera remis, en bronze, aux sociétaires qui participeront à la réunion; il est à l'effigie du célèbre graveur neuchâtelois, Brandt, et continuera dignement la série inaugurée l'an passé avec l'admirable Hedlinger de M. Bovy. Ce jeton pourra être acquis en argent, bronze, aluminium et étain par les sociétaires qui ne prendront pas part à l'assemblée et en argent, aluminium et étain par ceux qui l'auront reçu gratuitement en bronze.

LE

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

CHAPITRE TROISIÈME (1)

Deniers au nom de saint Pierre.

Les deniers anonymes forment, nous l'avons dit, les deux tiers de la trouvaille du Pas-de-l'Échelle, et l'immense majorité de ces pièces sans nom d'évêque portent la tête et le nom de saint Pierre, patron du diocèse de Genève.

Dès que nous avons eu passé en revue une certaine quantité de ces monnaies et que nous les avons comparées à celles de Frédéric, nous avons eu le sentiment qu'elles seraient difficiles à classer et nous nous sommes prononcé dans ce sens, aussitôt après la découverte du trésor, dans la communication provisoire que nous y avons consacrée (2). Cette première impression ne s'est pas affaiblie, bien au contraire elle s'est renforcée, par l'étude détaillée à laquelle nous nous sommes livré de ces documents métalliques intéressants, importants, mais difficiles à déchiffrer. Après un examen cursif fait pendant les premières semaines qui ont suivi la trouvaille, nous avons mis de côté les SCS PETRVS pour laisser nos idées se tasser ; au bout de quelques mois, après avoir, d'une part, relu le peu de textes qui se rapportent à l'histoire générale de la contrée du Léman aux XIe et XIIe siècles

(1) Voy. *Revue suisse de Numismatique*, 1893, p. 291, et ci-dessus, p. 5.
(2) *Bulletin de la Société suisse de Numismatique*, XIe année, p. 46.

et, d'autre part, rafraîchi et complété nos connaissances relatives à la numismatique des pays voisins à la même époque, nous avons étudié minutieusement chaque pièce en les comparant les unes aux autres et en cherchant à démêler, à travers les innombrables différences qu'elles présentent, celles qui sont insignifiantes et celles qui sont importantes et peuvent servir de base à un classement. Nous n'avons pas été satisfait du résultat ; c'est même à la conviction que nos efforts n'ont pas réussi à débrouiller cet enchevêtrement de variétés et d'espèces et à en établir la chronologie qu'il faut attribuer le retard qu'a subi la publication de nos recherches. Maintenant, ayant revu tout cela après un nouvel intervalle de quelques mois, nous sommes obligé, sous peine de ne rien faire, de nous présenter devant le public avec un travail dont nous apercevons mieux que personne les lacunes et les défauts. Qu'on veuille bien nous comprendre : nous n'avions pas la prétention de faire quelque chose d'absolument définitif et d'irréprochable et, faute de mieux, nous nous serions contenté de donner la description des différentes pièces, classées d'une manière objective, quitte à en tirer des conclusions plus tard après de nouvelles recherches ou après la découverte de nouveaux trésors, mais c'est le classement même qui ne nous satisfait pas.

PREMIÈRE CLASSE

Deniers du poids d'un scrupule.

Ces pièces ont pour caractères communs, qui les distinguent de celles de la deuxième et de la troisième classe, d'être d'un module un peu plus petit que celles-ci, et d'un métal qui paraît moins bon, et surtout d'avoir un poids qui oscille autour de 1 gr. 15. En outre, elles présentent, soit pour les caractères, soit pour le dessin de la tête du saint, un certain air de famille qu'il est

plus facile de signaler d'une manière générale que de décrire.

Type A.

N° 88. Tête de saint Pierre à gauche (1).
✠ **SCS PETRVS**
℟. Croix pattée cantonnée de 4 besants carrés (2).
✠ **GENEVA CIVTAS**
Un exemplaire (3). Poids : 1,20.

N° 89. Avers comme au n° 88.
℟. ✠ **GENEVA· CIVTS**
Un exemplaire. Poids : 1,15.

N° 90. Avers comme aux nos 88 et 89.
℟. ✠ **GENEVA CIVITAS**
Outre d'autres différences, l'S est très allongée et a la boucle supérieure petite et l'inférieure rudimentaire.
5 exemplaires. Poids : 1,11 ; 1,14 ; 1,15-16 ; 1,21 et 1,25 (exemplaire frappé sur un flan trop grand).

N° 91. Avers comme aux trois premiers numéros.
℟. ✠ **GENEVA CIVITAS** (l'S n'a pas de boucle, elle est soudée au bas de l'A).
Un exemplaire. Poids : 1,14.

N° 92. Avers comme aux quatre premiers numéros.
℟. ✠ **GENEVA CIVITAS** (l'S, à boucles à peine indiquées, est très oblique. Les deux E n'ont que 2 traits horizontaux : **E**).
Un exemplaire. Poids : 1,09.

N° 93. Avers comme aux nos 88 à 92.

(1) Nous n'indiquerons plus dorénavant la tête du saint qui existe sur tous ces deniers.
(2) De même, nous n'indiquerons plus dorénavant la croix, à moins qu'elle ne présente quelque particularité dans sa forme ou dans ses cantonnements.
(3) Quand il n'y a qu'un exemplaire, il se trouve dans la collection de M. Paul Strœhlin ; s'il y en a deux ou plusieurs, le deuxième se trouve dans celle de l'auteur.

℟. + **GENEVA CIVITAS** (l'S, à boucles bien formées et à allures normales, est démesurément grande et empiète sur le grènetis extérieur).

Un exemplaire. Poids : 1,14.

N° 94. Avers comme aux n°s 88 à 93.

℟. + **GENEVA CIVITAS** (l'S est grande, mais moins qu'au n° 93; la boucle supérieure est bien normale, l'inférieure rudimentaire).

Un exemplaire. Poids : 1,19.

N° 95. L'avers ressemble, en somme, à celui des numéros précédents; il s'en distingue par la forme de plusieurs lettres, entre autres par celle du T dont la barre transversale est démesurément longue. L'œil de saint Pierre est plus penché.

℟. + **GENEVA CIVITAS**

Un exemplaire. Poids : 1,06-07.

Nous avons indiqué pour chacune de ces huit variétés les critères d'après lesquels elle se distingue des autres; nous l'avons fait, malgré le peu d'intérêt qui s'attache à ces minuties, pour montrer qu'il est possible de donner la description des pièces de telle sorte qu'il soit possible de les reconnaître sans avoir sous les yeux leurs congénères et sans le secours des planches; mais, après avoir fourni cet exemple des règles qui nous ont guidé dans l'établissement des espèces ou variétés qui méritent d'être signalées et numérotées à part, nous ne nous astreindrons pas à continuer jusqu'au bout ce travail de patience et nous renverrons simplement le lecteur aux figures qui accompagnent ce mémoire. De même, nous n'avons pas dit que les A de ces huit pièces, de même que la plupart de ceux des autres types de la même classe, pourraient être pris pour des H aussi bien que pour des A.

Les huit numéros que nous avons rangés sous le nom de type A ont pour caractères communs, — outre ceux tirés du poids, du métal et du module qui se retrouvent dans les autres types, B et suivants, jusqu'à L, de cette première classe, et sur lesquels nous reviendrons plus loin, — un dessin particulier de saint Pierre ; l'œil du saint est rendu par une ligne droite chargée d'un point, la lèvre supérieure est formée aussi d'une ligne droite chargée de deux points et la chevelure consiste en un certain nombre de mèches, plus larges en haut et en bas qu'au milieu, bien séparées, dont l'arrangement est tout à fait contre nature et ne pourrait pas être imité sur une tête vivante. Nous retrouverons ce genre de coiffure sur un des deniers de la deuxième classe.

Type B.

N° 96. ✠ **SCS PETRVS**
℟. ✠ **GENEVA CIVTAS**
Un exemplaire. Poids : 1,21.

Cette pièce rappelle celles du type A par la coiffure singulière du saint, formée de mèches parallèles, mais celles-ci sont d'une largeur égale dans toute leur longueur. En outre, il y a à la région frontale quelques points qui indiquent peut-être une tonsure ; la tête est moins plate qu'aux numéros précédents ; l'œil est à peine marqué, il n'y a pas de point sur la lèvre supérieure.

Type C.

N° 97. ✠ **SCS PETRVS**
℟. ✠ **GENEVA CIVITAS**
2 exemplaires. Poids : 1,12 et 1,13-14.

Ici la tonsure est bien indiquée et la chevelure n'offre rien d'extraordinaire. Remarquer à cette pièce-là, comme aux types B et D, la forme de l'R dont le jambage commence trop bas et s'écarte trop du corps de la lettre.

Type D.

N° 98. ✠ **SCS PETRVS**
℟. ✠ **GENEVA CIVITAS**
Un exemplaire. Poids : 1,26.

N° 99. Avers comme au n° 98.
Revers différant de celui du n° 98 par quelques détails.
Un exemplaire. Poids : 1,00-01.

N° 100. Avers comme aux nos 98 et 99.
Revers différant de ceux des nos 98 et 99 par quelques détails.
Un exemplaire. Poids : 1,25.

Ces trois pièces se distinguent de celles des autres types plutôt par des caractères négatifs, l'absence de toute particularité remarquable digne d'être notée. Comme aux types B, C et d'autres de cette classe, les grènetis sont formés d'une ligne continue sur laquelle font saillie un grand nombre de points.

Type E.

N° 101. ✠ **SCS PETRVS**
℟. ✠ **GENEVA CIVTAS**
2 exemplaires. Poids : 1,08 et 1,19.

N° 102. Avers comme au n° 101.
℟. ✠ **GENEVA CIVITS**
9 exemplaires. Poids : 0,93 ; 1,02 ; deux à 1,09 ; 1,10 ; 1,15-16 ; 1,19 ; 1,21 et 1,30.

N° 103. Avers comme aux nos 101 et 102.
℟. ✠ **CI** (ces deux lettres liées) **NEVA CIVITAS**.
2 exemplaires. Poids : 1,16 et 1,34.

Les deniers de ce type ont un saint Pierre tout à fait

sui generis : son œil est formé de deux points placés l'un derrière l'autre et sa chevelure de quelques boucles rondes. A noter au nº 103 la légende du revers qui rappelle celles des saint Maurice nºs 82 et 83 (1).

Type F.

Nº 104. + **SCS PETRVS**
℟. + **GENEVA CIVITAS**
6 exemplaires. Poids : 1,16 ; deux à 1,17 ; 1,20 ; 1,24-25 et 1,25.

Nº 105. Avers comme au nº 104.
℟. + **GENEVA CIVTAS**
5 exemplaires. Poids : 1,07 ; 1,12 ; deux à 1,16 ; 1,25.

Nº 106. Avers comme aux nºs 104 et 105.
℟. + **GENEVA CIVITA**
Un exemplaire. Poids : 1,25.

Ces trois numéros ont la tête plate, le front fuyant ; la chevelure, sans trace de mèches ni de boucles, a le caractère d'un bonnet ; l'œil consiste en un point et les lèvres sont représentées par deux gros points irréguliers.

Type G.

Nº 107. + **SCS PETRVS**
℟. + **GENEVA CIVITAS**
Un exemplaire. Poids : 1,30 (le flan est irrégulier et trop grand).

Nº 108. + **SƆS PETRVS**
℟. + **GENEVA CIVITAS**
2 exemplaires. Poids : 0,98 et 1,17.

On voudra bien remarquer l'immense différence de

(1) Voy. ci-dessus, p. 9.

poids entre ces trois pièces, qui sont à première vue aussi bonnes l'une que l'autre. Elles ont, comme celles du type précédent, la tête plate, la chevelure ressemblant à un bonnet, mais surmontée de quelques points. La bouche, en cœur, est indiquée par une petite demi-circonférence.

Type H.

N° 109. ✠ **SCS PETRVS**
℟. ✠ **GENEVA CIVITAS**
Un exemplaire. Poids : 1,20.

N° 109 *bis*. Avers peu différent du numéro précédent.
Revers peu différent du précédent.
Un exemplaire. Poids : 1,08.

N° 110. Avers peu différent du n° 109.
℟. ✠ **GENEVA CIVTAS**
Un exemplaire. Poids : 0,95-96.
Ce type diffère du précédent par une bouche peu naturelle formée par une ligne courbe qui avance plus loin que le nez et donne au saint une apparence sénile que nous retrouverons sur certains deniers de la troisième classe.

Type I.

N° 111. ✠ **SCS PETRVS**
℟. ✠ **GENEVA CIVITAS**
Un exemplaire. Poids : 1,07.

N° 112. ✠ **SƆS PETRVS**
℟. ✠ **GENEVA CIVTAS**
2 exemplaires. Poids : 1,09 et 1,13.

Ces deux pièces ressemblent, en somme, à celles des types G et H, mais le saint a un air penché qui rappelle le n° 95.

Type J.

N° 113. + **SCΓ PETRV ꝏ.**
℟. + **GEIEVA CIITA ꝏ.**
2 exemplaires. Poids : 1,08 et 1,10.

N° 114. + **SIΓ PETRV ꝏ**
℟. Comme au n° 114.
Un exemplaire. Poids : 1,09.

N° 115. + **ꝏ C ꝏ PETPV ꝏ**
℟. Comme aux n°s 114 et 115.
Un exemplaire. Poids : 1,07.

Ce qui distingue surtout les pièces du type J, c'est moins une forme particulière de la tête de saint Pierre que l'incorrection des légendes, les S couchées et le style barbare des caractères ; elles rappellent un peu, entre autres par les points qui terminent la légende du revers, les pièces au nom de saint Maurice.

Type K.

N° 116. + **SCS PETRVS**
℟. + **GENEVN CIVITA**
3 exemplaires. Poids : 1,11 ; deux à 1,22.

N° 116 *bis*. Avers comme au numéro précédent.
℟. + **GENEVA CIVITAS**
Un exemplaire. Poids : 1,17.

Le saint a une physionomie assez particulière : un gros œil, un nez camus, une lèvre supérieure couverte d'une moustache effilée, la mâchoire courte et la chevelure partagée, d'une manière peu naturelle, en quatre paquets. Cette figure ressemble, en moins bien, à celle qu'on voit sur les n°s 146 et 147, et paraît en être une imitation mal réussie.

Type L.

N° 117. ✠ **SCS PETRVS**
℟. ✠ **GENEVA CIVITA**
2 exemplaires. Poids : 1,13 et 1,18.

N° 118. Avers comme au numéro précédent.
℟. ✠ **GENEVA CIVITA**ᶜ rétrograde.
Un exemplaire. Poids : 1,23.

Remarquer que la croisette qui commence cette légende est très loin du haut de la pièce, à droite. C'est le seul denier au nom de saint Pierre que nous ayons vu avec une légende rétrograde, tandis que cette anomalie s'est présentée très fréquemment pour ceux au nom de Frédéric. Qu'il nous soit permis de rappeler que dans la première partie de ce travail nous en avons proposé une explication toute mécanique, tirée des procédés employés probablement par les graveurs illettrés ; nous avons supposé qu'ils se servaient pour tracer leurs légendes de poncifs, soit plaques ajourées, qui, appliquées du mauvais côté, par le fait d'une inadvertance d'un instant, produisaient un tracé retourné (1). Plus tard nous avons été amené à supposer à propos d'un quart frappé à Nyon sous Amédée VIII que, dans certains cas, sinon toujours, on employait pour une seule face deux poncifs, l'un pour le champ, l'autre pour la légende circulaire (2). Si c'était bien ainsi qu'on procédait, on comprend facilement qu'un léger déplacement de l'un des poncifs par rapport à l'autre devait produire une position irrégulière de la croisette initiale, légère incorrection dont nous trouverons, dans la deuxième classe, de nombreux exemples moins marqués que celui-ci.

Ces deux numéros sont de très mauvais métal, surtout

(1) *Revue suisse de Numismatique*, 1893, p. 330 et 331.
(2) Voy. ci-dessus, p. 170.

le second qui est certainement celui de toute la trouvaille qui est au titre le plus bas. Ils ressemblent beaucoup aux pièces que nous décrirons à la deuxième classe, type O, et à la troisième classe, type A, et dont nous exprimerons le caractère particulier en disant que saint Pierre y a un « air piteux. »

Les trente-trois deniers que nous venons de décrire et de répartir en une douzaine de types, dont quelques-uns sont parfaitement caractérisés et les autres moins, forment un ensemble assez naturel ; ils se distinguent de ceux qui vont suivre par une facture moins soignée, des légendes formées de lettres peu régulières, quelquefois même étranges, et par de nombreuses incorrections ; ils s'en séparent surtout par un module plus petit, par un métal moins bon et par un poids plus faible.

Quant au module, les différences sont peu considérables et difficiles à apercevoir parce que les monnaies des époques reculées du moyen âge étaient fabriquées d'après des procédés qui ne pouvaient pas en assurer l'uniformité ; non seulement les flans sont inégaux, mais encore, souvent, ils ne sont pas rigoureusement ronds, en sorte qu'il est malaisé d'en comparer les diamètres. Il faut sans doute, pour le module comme pour le poids des pièces, négliger les extrêmes et prendre les moyennes, mais même en ce faisant, on n'arrive pas à des résultats bien nets parce que les valeurs à comparer sont très voisines et sont exprimées par des chiffres très rapprochés ; le module des deniers de la première classe oscille entre 17 et 19 millimètres, tandis que celui des pièces des deuxième et troisième classes atteint, il est vrai, quelquefois 19 ½ et 20 millimètres, mais descend aussi parfois à 17 ½. Si l'on y regarde de plus près, on voit que l'impression générale de petitesse qu'on éprouve en considérant les deniers 88 à 116 (les nos 117 et 118 font exception), et qui n'est pas confirmée comme on s'y attendrait par la mensuration des pièces, s'explique

par le fait que ce sont surtout les empreintes qui sont plus petites parce que les coins qui les ont produites sont plus petits ; beaucoup de ces deniers n'arrivent à avoir un module peu inférieur ou égal à celui des deniers des deuxième et troisième classes, que grâce à un bord qui a échappé à la frappe et qui est visible soit sur tout le pourtour de la pièce si celle-ci est bien centrée, soit d'un seul côté si elle ne l'est pas. En d'autres termes, si on veut se rendre compte de la petitesse évidente des deniers dont nous parlons, il ne faut pas mesurer le flan tout entier, mais l'espace enfermé par le grènetis extérieur. Or le diamètre de cette circonférence est de 16 millimètres environ pour la première classe et de 18 millimètres pour les deux autres classes.

Quant au métal, il est évident qu'il est de moins bon aloi : c'est du billon et pas de l'argent. Avec une certaine expérience de ces matières, on ne s'y trompe guère et on peut être assez affirmatif; mais c'est surtout ici qu'il serait important d'avoir des essais de titres auxquels on pût se fier. Nous avons expliqué dans la première partie de ce travail pourquoi on ne peut pas baser de conclusions sur les analyses par voie humide que nous avons fait faire : pourtant, si inexacts qu'ils soient, les essais faits par nos chimistes ne sont pas des données absolument négligeables ; ils indiquent pour les cinq pièces de cette espèce que nous avons sacrifiées, des titres inférieurs de plus de 150 millièmes à ceux des deniers de la deuxième classe :

Nos 90.....	518,11	millièmes
» 102.....	535,55	»
» 104.....	516,70	»
» 105.....	515,80	»
» 117.....	475,47	»

ce qui fait pour ces cinq pièces une moyenne de 515 millièmes, tandis que quatorze pièces de la deuxième classe donnent une moyenne de 681 millièmes avec des écarts

allant de 648 à 736. Cela reviendrait à dire que les premières tenaient 6 deniers 12 grains de fin et les secondes 8 deniers 12 grains. Ces chiffres, si incertains qu'ils soient, ne laissent pas, à cause de leur concordance avec l'aspect des pièces, d'avoir une certaine valeur relative.

Quant aux poids, les deniers que nous venons de passer en revue sont beaucoup plus légers que ceux des deux classes suivantes. Il faut remarquer d'abord qu'ils sont d'une taille assez inégale et qu'on peut trouver des exemplaires d'une même variété pesant 1,16 et 1,34 pour l'une, 0,93 et 1,21 pour une autre, etc., en sorte qu'on ne peut pas calculer leur poids moyen théorique avec une grande approximation et cela d'autant moins que le nombre des exemplaires existant est peu considérable ; il ne serait pas possible, par exemple, de rechercher, comme nous l'avons fait pour les Frédéric de la première classe, si leur poids normal doit être fixé à 1,13 ou à 1,18. En additionnant les soixante-deux exemplaires qui nous ont passé par les mains, nous trouvons qu'ils pèsent en moyenne 1,150, ce qui fait un scrupule, mais nous n'irons pas plus loin et nous ne chercherons pas à découvrir si c'était un scrupule de la livre romaine proprement dite ou de la *libra antiqua*(1). Les deniers de la deuxième classe pèsent, nous le verrons plus loin, 1,36 et ceux de la troisième classe 1,29. D'autre part, nous avons vu que les S. MAVRICIVS qui, selon toutes les probabilités, sont antérieurs aux SCS PETRVS, pèsent aussi beaucoup plus d'un scrupule et nous avons cherché à démontrer que le changement de type qu'ils inauguraient (remplacement du temple carolingien par la tête d'un saint et suppression du nom de l'évêque) coïncidait avec un changement de taille qui mettait les deniers de Genève sur le même pied que ceux de Vienne, c'est-à-dire les portait à $^1/_{240}$ de livre romaine. Comment expli-

(1) S'il fallait absolument nous prononcer pour l'une ou l'autre hypothèse, nous nous déciderions pour la seconde.

quer ce retour apparent à l'ancienne taille de 288 deniers à la livre ?

De la manière la plus facile. Les petites pièces de mauvais aloi et de poids plus faible qui nous occupent ne sont pas autre chose que des imitations faites en dehors du diocèse, très probablement à Aiguebelle, d'après ce que nous avons vu plus haut, des monnaies légitimes frappées à Genève par l'évêque.

On pourrait, il est vrai, faire une autre supposition : on pourrait admettre que Frédéric, ou un de ses deux premiers successeurs, après avoir fait frapper des deniers à l'effigie de saint Maurice et d'un poids égal à celui de Vienne, serait revenu en arrière et, en même temps qu'il substituait le patron de sa résidence à celui du siège métropolitain, aurait fait acte d'autonomie aussi en reprenant l'ancien pied monétaire de son diocèse, d'après lequel il aurait frappé les deniers de la première classe, pour, au bout d'un temps plus ou moins long, en frapper de nouveau d'autres, plus pesants, ceux de la deuxième classe. Cette hypothèse, extrêmement compliquée, ne rendrait pas compte de la mauvaise facture des deniers en litige et n'expliquerait pas la ressemblance frappante de certains d'entre eux avec les imitations des saint Maurice faites à Aiguebelle ; elle n'expliquerait pas, surtout, l'infériorité de leur titre. Il est beaucoup plus simple, et par conséquent plus naturel, de voir dans les petits deniers nos 88 à 116 des produits de l'atelier interlope que nous savons avoir fonctionné à cette époque. Cela rend compte de tout.

On nous objectera sans doute deux choses. D'abord les deniers légitimes devant peser $^1/_{240}$ de livre romaine, on ne comprend pas pourquoi le faussaire, quel qu'il fût, n'ait pas cherché à rendre ses émissions aussi semblables que possible à leur modèle en les faisant du même poids; en second lieu, pourrait-on nous dire, les monnaies que nous prétendons être des imitations frauduleuses renfer-

ment encore une forte proportion de métal précieux et il ne valait pas bien la peine de se livrer à ces opérations délictueuses pour un profit si minime basé sur une différence de quelques millièmes : le jeu, comme on dit vulgairement, n'en aurait pas valu la chandelle. — A cela nous répondons qu'il ne faut pas juger des choses du XIe siècle comme de celles d'aujourd'hui ; en ouvrant des deniers pesant 1,18 et tenant, disons 500 millièmes de fin et en les faisant passer pour la même valeur que des monnaies pesant 1,36 et tenant, supposons 650 millièmes, on gagne encore 29 à 30 centigrammes d'argent fin par pièce, et ce bénéfice, multiplié des milliers de fois, ne laissait pas d'avoir une certaine importance à une époque où les métaux précieux étaient beaucoup moins abondants que de nos jours (1). Il ne faut pas perdre de vue, en outre, que l'on avait sur la légitimité de ce genre d'opérations des idées tout autres au moyen âge que de nos jours ; maintenant, les gouvernements ne s'y livrent pas et les émissions de fausse monnaie sont le fait de criminels de droit commun qui, une fois décidés à enfreindre les lois, le font d'une manière complète et lancent dans la circulation des espèces qui, ordinairement, ne contiennent pas une parcelle de métal précieux. Autrefois, on avait, d'une part, des idées très larges sur l'honnêteté monétaire, mais on avait, d'autre part, des scrupules qui ne s'expliquent pas bien et on s'arrêtait à moitié chemin dans la voie de la fraude ; un souverain imitait bien les types et les légendes des monnaies de ses voisins avantageusement connues, mais en général (2), il ne les faisait pas absolument semblables ; il avilissait bien le titre de son propre numéraire, mais il y laissait

(1) Au moment où nous écrivons ces lignes, 17 octobre 1894, le kilog. d'argent à 1000 millièmes vaut fr. 110,50 sur la place de Genève ; le bénéfice réalisé serait exactement de fr. 32,56 pour mille pièces ; à la fin du siècle passé, quand on a fondé le système monétaire du franc de 5 grammes à 900 millièmes et pendant les soixante premières années du XIXe siècle, le kilog. d'argent à 1000 millièmes valait fr. 222,22 et le bénéfice réalisé aurait été de fr. 65,48. Qui pourra jamais calculer quelle somme cela aurait fait au XIe siècle ?

(2) Le cas d'Aiguebelle est tout à fait exceptionnel pour ne pas dire unique.

une certaine proportion d'argent, tandis que le faussaire moderne ne se gêne pas de les faire, par exemple, d'étain tout pur, etc. Du reste, celui qui voulait imiter des espèces ayant cours était bien forcé, pour les faire accepter, — il est presque oiseux de le dire, — de leur donner, pour le métal comme pour l'empreinte et pour les autres critères, une apparence qui ne s'écartât pas trop de celle des pièces légitimes : quand celles-ci étaient d'un alliage très bas, quand, par exemple, comme cela se voit dans certains cas au XVIe siècle, elles descendaient jusqu'à 35 millièmes, on pouvait leur substituer des pièces de cuivre pur sans que la tromperie sautât aux yeux ; quand, au contraire, les monnaies à imiter étaient d'argent, comme celles de l'évêché de Genève à la fin du XIe siècle, force était bien de faire les deniers destinés à les remplacer d'argent plus ou moins fin ou de très haut billon si on voulait qu'ils fussent acceptés.

Quant à la taille, le personnage qui frappait à Aiguebelle a pu, sans nuire à sa spéculation, émettre pendant un certain temps des deniers plus légers que ceux qui sortaient de l'atelier de Genève : d'abord, il est assez difficile d'apprécier des différences de poids d'une vingtaine de centigrammes au maximum, et, si on les aperçoit, on n'y prend pas garde quand on est habitué à manier des monnaies qui présentent entre elles des écarts à peu près aussi considérables. Le poids plus faible des pièces fausses devait d'autant moins éveiller l'attention qu'il était le même que celui qui avait été usité de temps immémorial pour le numéraire courant de l'évêché et qu'on n'a pas su de suite, à une époque où les idées et les nouvelles circulaient moins vite qu'à présent, qu'il y avait eu un changement dans les conditions de la frappe. Enfin, il ne faut pas perdre de vue que les deniers imités, inférieurs à leurs modèles contemporains, avaient le même poids que ceux du pays où ils voyaient le jour : en Maurienne, le numéraire national, si l'on peut s'ex-

primer ainsi, était celui des comtes de Savoie et nous croyons avoir prouvé d'une manière satisfaisante (1) qu'aux environs de l'an 1100, et pendant au moins un siècle après cette date, les deniers de ces souverains, frappés à Suse, pesaient normalement un scrupule.

Dans le raisonnement qui précède, destiné à prouver que les deniers de la première classe sont des imitations fabriquées à Aiguebelle, nous avons eu en vue les nos 88 à 116; les deux derniers, nos 117 et 118, nous semblent occuper une place à part et sont pour nous de véritables énigmes. Leur caractère de pièces fausses n'est pas douteux, mais nous nous demandons s'ils ont la même origine que leurs congénères des types A à K. En effet, la ressemblance de leurs avers avec ceux des deniers à l'air piteux des classes suivantes ne se borne pas à une analogie générale, à un air de famille qui, pour être reconnu, exige un examen attentif; elle est si complète qu'elle saute aux yeux et qu'on peut se demander si ce ne sont pas les mêmes coins qui ont servi pour cette face des pièces légitimes nos 196 à 209 et pour leurs imitations de billon; non seulement les détails de la tête de saint Pierre sont les mêmes, mais son expression l'est aussi, la légende est identique et disposée de la même façon et, chose encore plus curieuse, on y trouve les mêmes défauts de coin, un point sous le jambage de l'R, une fongosité au bas de la deuxième S, etc., etc. Cela fait naître le soupçon que peut-être le coin de l'avers avait été dérobé par des faux-monnayeurs et employé, avec des coins fabriqués par eux pour le revers, à frapper ces deniers de mauvais aloi. — Ce qui empêche d'admettre cette hypothèse, c'est la différence de la forme de la nuque dans les deux catégories de deniers : sur ceux dont nous parlerons à la deuxième classe, la courbure de la région cervicale est normale, tandis que

(1) Voy. ci-dessus, p. 104.

sur ceux-ci il y a là une bosse que le dessinateur de nos planches a plutôt atténuée qu'exagérée. Le même coin n'a pas pu produire ces deux conformations différentes. La seule manière d'expliquer la presque identité, à l'avers, des imitations et de leurs modèles, c'est de supposer que celles-là ont été faites au moyen de coins gravés par un artiste habile et minutieux qui a copié très exactement, sauf pour un point, tous les détails de la pièce à contrefaire, y compris les petits défauts fortuits qu'elle présentait, comme s'ils eussent été voulus et essentiels.

Cela fait penser à un faux-monnayeur agissant clandestinement, à ses risques et périls, dans le pays même ; il y en avait à cette époque-là, comme à toutes les autres : le *Régeste genevois* en fait foi.

DEUXIÈME CLASSE

Deniers de 240 à la livre romaine.

Type A.

N° 117. ✠ **SCS PETRVS** (remarquer l'S de ce dernier mot).

℟. ✠ **GENEVA· CIVTS**

Un exemplaire. Poids : 1,36.

N° 118. ✠ Avers tout à fait semblable, sinon identique à celui du n° 117.

℟. ✠ **GENEVA CIVTAS**

2 exemplaires. Poids : 1,20 et 1,20-21.

Ces deux pièces sont de bon argent autant qu'on peut en juger à la simple vue, et c'est précisément pour cela et malgré le poids un peu bas de la seconde variété que nous l'avons mise dans la deuxième classe. D'autre part, elles ressemblent par le style des caractères, par le front fuyant du saint, et, l'une d'entre elles, par le point entre

GENEVA et CIVTS aux deniers au nom de saint Maurice. Ce sont donc des monnaies de transition et elles sont probablement des premières qui aient été frappées d'après le nouveau type et à la nouvelle taille. Enfin ce doivent être de celles qui ont servi de modèles pour les frappes irrégulières faites à Aiguebelle : nous avons vu un denier de mauvais aloi, le nº 89, dont le revers est pareil à celui du nº 117.

Type B.

Nº 119. ✠ **SCS PETRVS**
℟. ✠ **GENEVA CIVITAS**
3 exemplaires. Poids : 1,26; 1,27 et 1,31.
Sur cette pièce, saint Pierre porte toute la barbe qu'on n'aperçoit pas sur les précédentes, mais il est toujours sans tonsure ; sa tête est plus régulière. Cette pièce ressemble beaucoup à celles du type C, entre autres par l'R en forme d'N gothique.

Type C.

Nº 120. ✠ **SCS PETRVS**
℟. ✠ **GENEVA CIVITAS**
2 exemplaires. Poids : 1,29 et 1,30.

Nº 121. Avers identique à celui du numéro précédent.
℟. ✠ **GENEVA CIVITAS** (différant par quelques détails de la légende de celui du numéro précédent).
2 exemplaires. Poids : 1,28-29 et 1,32.

Nº 122. Avers peu différent du précédent.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,34-35.

Nº 123. Avers et revers peu différents de ceux des nºs 120 à 122.
Un exemplaire. Poids : 1,28-29.

N° 124. Avers peu différent des précédents.
℟. ✠ **GENEV·A CIVITAS**
Un exemplaire. Poids : 1,31-32.

N° 125. Avers peu différent des précédents.
℟. ✠ **GFNIVA CIVITAS**
Un exemplaire. Poids : 1,26-27.

N° 126. Avers peu différent des précédents.
℟. ✠ **GENEVA CIVITAS** Cette légende qui présente certaines particularités, entre autres une double barre intérieure dans l'A de CIVITAS, est identique à celles des nos 181, 189 et 208. Le même coin a servi pour les quatre.
Un exemplaire. Poids : 1,34.

Les deniers du type C ressemblent à ceux du type B par quelques détails de la légende tels que la forme de l'R, qui simule un N gothique, mais ils s'en séparent complètement par une particularité intéressante que nous retrouverons au type suivant : on y voit derrière la tête du saint un appendice que nous désignerons, faute de mieux, par le mot de cadenette. On est souvent très embarrassé pour trouver des termes convenables pour décrire ce que l'on voit sur les monnaies et on est obligé quelquefois de se servir de mots qui n'ont rien de scientifique et qui ne doivent pas expliquer ce que le graveur a voulu représenter, mais qui indiquent bien la ressemblance de son dessin avec un objet connu ; ce que nous appelons cadenette se compose de trois points disposés en trèfle reliés au bas de l'occiput par une ligne ténue un peu concave en haut.

Nous ne pensons pas que l'artiste ait voulu donner à saint Pierre une queue comme celle que l'on portait, dans un certain monde, à une époque postérieure, mais on dirait que c'est cela. Ce qui paraît le plus probable, c'est qu'il faut voir dans cet ornement une réminiscence des bouts flottants du diadème qui ceignait la tête de

saint Maurice, et ces deniers seraient alors parmi les premiers frappés à l'effigie de saint Pierre.

Notons expressément que sur ces pièces, à l'encontre de celles du type D, la chevelure de saint Pierre n'a aucun caractère particulier et ne laisse distinguer ni mèches ni rien de semblable, et surtout qu'on n'y voit pas trace de tonsure. A remarquer enfin que la croisette initiale de la légende de l'avers, au lieu de se trouver comme c'est généralement le cas tout au haut de la pièce, est placée plus bas à droite, particularité qui se trouve aussi sur les deniers du type D.

Type D.

N° 127. + **SCS PETRVS**
℟. + **GENEVA CIVITAS**
Un exemplaire. Poids : 1,31.

N° 128. Mêmes figures et mêmes légendes, à l'avers et au revers, qu'au numéro précédent et aux numéros suivants jusques et y compris 135. Toutes ces variétés sont le produit de coins différents et on pourrait les décrire une à une s'il le fallait. Voir les figures.
3 exemplaires. Poids : 1,26-27 ; 1,30 et 1,33-34.

N° 129.
Un exemplaire. Poids : 1,33.

N° 130.
2 exemplaires. Poids : 1,30-31.

N° 131.
3 exemplaires. Poids : 1,23 ; 1,27-28 et 1,29.

N° 132.
2 exemplaires. Poids : 1,33 et 1,34.

N° 133.
Un exemplaire. Poids : 1,30.

N° 134.
Un exemplaire. Poids : 1,29.

N° 135.
Un exemplaire. Poids : 1,28-29.

N° 136. ✠ **SCS PETRVS**
℟. ✠ **GENEVA CIVITAS** L'A est réduit au jambage de droite. Cette pièce est plus mal gravée que ses congénères ; elle est plus légère, fait qui, à lui seul n'aurait aucune importance, et paraît d'un métal plus bas. Il se pourrait que ce fût une imitation.
Un exemplaire. Poids : 1,23.

Les deniers de ce type ressemblent beaucoup à ceux du type C par la position de la croisette qui commence la légende de l'avers, par la forme de l'R et surtout par la cadenette. Ils s'en distinguent par la coiffure du saint. Celui-ci a au sommet de la tête une large tonsure, semée de quelques points, au-dessous de laquelle on voit les cheveux partagés en six grosses mèches pyriformes. Il porte aussi la barbe. D'une manière générale, il convient de remarquer que les deniers des premiers types de notre deuxième classe — ceux qui présentent certaines ressemblances avec les S. MAVRICIVS par le style ou certaines particularités des légendes et que pour cette raison, les regardant comme les plus anciens, nous avons décrits les premiers — n'ont pas la tête tonsurée, tandis que ceux des types suivants, dont les derniers ressemblent aux deniers de la troisième classe, et que pour cette raison nous estimons être postérieurs, ont toujours la tonsure : c'est une marque distinctive qui par la suite a toujours été considérée comme caractéristique du prince des apôtres et s'est maintenue à Genève jusqu'à la fin du monnayage épiscopal. Mais cette tête traditionnelle n'a pas fait son apparition tout d'un coup ; et on peut en suivre le développement,

quoique nous ne soyons pas sûr d'avoir sous les yeux des spécimens de tous les termes de cette série : d'abord la tête du nouveau saint mis sur les monnaies ne se distingue de celle de l'ancien que par son nom inscrit dans la légende ; il a comme son prédécesseur la tête plate et chevelue et la figure imberbe et ce sont les premiers deniers, dont nous n'avons que deux seuls échantillons (type A, première et deuxième variétés) qui paraissent surtout avoir été imités à Aiguebelle ; sur d'autres, saint Pierre, représenté avec la barbe et un crâne bien développé, a encore la chevelure entière, comme saint Maurice, soit avec les restes du diadème que portait habituellement le chef de la légion thébéenne (type C), soit sans cet ornement (type B) ; ensuite (type D), la tonsure fait son apparition sans que pour cela on se décide à supprimer la cadenette, dernier trait qui rappelle saint Maurice ; enfin (type E), la transformation sera complète et nous allons voir un saint Pierre définitif. Nous ne pensons pas qu'il faille chercher dans cette genèse l'influence des croisades ou le réveil du sentiment national comme Blavignac semble l'admettre dans un passage, du reste peu clair, de l'*Armorial genevois* (1) ; nous y voyons seulement un reflet, sur les monnaies, des changements que subissait, dans les églises, la manière de représenter saint Pierre.

Type E.

N° 137. + **SCS IETRVS**
℟. + **GENEVA CIVITAS**

Le revers est identique à celui du n° 209 ; remarquer, entre autres, le trait oblique de l'N, qui est double.

2 exemplaires. Poids : 1,33-34 et 1,36-37.

N° 138. Avers et revers peu différents de ceux du n° 137.

2 exemplaires. Poids : 1,33-34 et 1,35.

(1) P. 82.

N° 139. Avers et revers peu différents de ceux des numéros précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,36.

N° 140. Avers et revers peu différents des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,36.

N° 141. + **SCS IETRVS**
℞. + Peu différent des précédents ; l'S a une forme particulière qui se retrouve au n° 198.
Un exemplaire. Poids : 1,35.

Nous avons expliqué plus haut les points de ressemblance des deniers de ce type avec ceux des types précédents et ce qui les en distingue ; ajoutons-y deux singularités : le saint tire la langue et toutes les variétés ont IETRVS au lieu de PETRVS.

Type G (1).

N° 142. + **SCS PETRVS** (cette dernière lettre pourrait être prise pour un Z retourné aussi bien que pour une S). Nous avons déjà fait remarquer dans la première partie de ce travail qu'il est bien téméraire de tirer des conclusions de la forme d'une seule lettre pour déterminer l'âge des monnaies ; nous croyons devoir le répéter ici à propos de cette pièce parce que Blavignac (2) fait état des S en forme de Z de certain denier épiscopal genevois qu'il décrit et compare à des monnaies contemporaines de Venise.
℞. + **GENEVA CIVITAS**
5 exemplaires. Poids : 1,24 ; 1,28 ; 1,28-29 ; 1,31 et 1,35.

N° 143. + **SCS PETRVS** (la dernière S correcte).

(1) Il n'y a pas là de faute d'impression : après E vient G, parce que, au dernier moment, en remaniant cette classification, nous avons supprimé le type F qui ne comptait qu'une pièce dont nous avons fait une variété nouvelle d'un des types suivants.
(2) *Armorial genevois*, p. 81.

Revers peu différent du précédent.
Un exemplaire. Poids : 1,24-25.

N° 144. + **SCS PETRVS** (le P pourrait aussi bien être pris pour un D).
Revers peu différent des précédents.
3 exemplaires. Poids : 1,31-32 ; 1,32 et 1,35.

N° 145. + **SCS DETRVS**
Revers peu différent des précédents.
3 exemplaires. Poids : 1,23 ; 1,28 et 1,37.

Les deniers nos 142 à 145 se distinguent des précédents par plusieurs caractères : les croisettes qui commencent la légende de l'avers sont placées régulièrement ; les R sont moins ouverts et le jambage qui les termine est fortement recourbé en haut. Le saint a un gros œil, mal dessiné, qui n'est ni rond, ni carré ; sa bouche et sa mâchoire ont quelque chose de sénile. La tonsure existe, mais elle est peu distincte parce que le graveur maladroit a prolongé dans le champ qu'elle occupe les lignes droites qui représentent les mèches de cheveux ; celles-ci sont plus nombreuses qu'aux types précédents et se terminent en boules.

Type II.

N° 146. + **SCS PETRVS**
℟. + **GENEVA CIVITAS**
2 exemplaires. Poids : 1,27 et 1,33-34.

N° 147. Avers comme au numéro précédent.
Revers peu différent du précédent.
Un exemplaire. Poids : 1,26.

Ces deniers sont certainement les plus beaux, ou les moins laids, de toute la série et ils comptent, avec ceux

du type suivant, parmi les plus grands ; cependant les chiffres qui expriment leurs dimensions ne sont pas beaucoup plus forts que ceux des plus petites pièces, 20 millimètres et une fraction pour le module de la pièce entière, 20 millimètres environ pour le diamètre du champ compris dans le grènetis extérieur à l'avers et 19 au revers. — La tête de saint Pierre est grosse et bien dessinée ; on y voit la tonsure et trois mèches de cheveux. L'œil est gros, mais il a une forme régulière. L'R a une petite boucle à moitié ouverte et un jambage qui n'atteint pas tout à fait la ligne ; la croisette qui commence la légende est à peu près au haut de la pièce.

Type I.

N° 148. ✠ **SCS PETRVS**
℞. ✠ **GENEVA CIVITAS**
3 exemplaires. Poids : 1,30-31 ; 1,40 et 1,41.

N° 149. Avers et revers peu différents du n° 148.
5 exemplaires. Poids : 1,23 ; 1,23-24 ; 1,24 ; 1,27 et 1,31.

N° 150. Avers et revers peu différents de ceux des nos 148 et 149.
2 exemplaires. Poids : 1,30 et 1,32.

N° 151. Avers et revers peu différents de ceux des nos 148 à 150.
Un exemplaire. Poids : 1,29-30.

N° 152. Avers et revers peu différents de ceux des nos 148 à 151.
Un exemplaire. Poids : 1,29.

N° 153. Avers comme au n° 151.
Revers peu différent des précédents.
3 exemplaires. Poids : 1,27 ; deux à 1,30.

N° 154. Avers un peu différent des précédents.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,31.

N° 155. Avers comme au n° 154.
Revers peu différent des précédents.
3 exemplaires. Poids : 1,27 ; 1,27-28 et 1,32.

N° 156. Avers comme aux nos 154 et 155.
Revers peu différent des précédents.
2 exemplaires. Poids : 1,27 et 1,29-30.

N° 157. Avers comme aux nos 151 et 153.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,33.

N° 158. Avers comme au n° 152.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,32.

N° 159. Avers différent des précédents.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,31.

N° 160. Avers comme au n° 159.
Revers différent du précédent.
Un exemplaire. Poids : 1,37.

N° 161. Avers comme aux nos 159 et 160.
Revers différent des deux précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,31.

N° 162. Avers comme aux nos 159 et 160.
Revers différent des trois précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,30.

N° 163. Avers différent des précédents.
Revers peu différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,34-35.

En outre, un exemplaire trop mal conservé pour qu'on puisse voir au juste à laquelle de ces seize variétés il appartient, pèse 1,36.

Le type I se compose de deniers de grand module où la tête de saint Pierre est à peu près aussi grosse qu'au type précédent, mais a un *facies* différent. Au-dessous de la tonsure, cinq grosses mèches pyriformes. La croisette qui commence la légende de l'avers est fort éloignée, à droite, du haut de la pièce. L'R a la boucle presque fermée, mais présente des différences dans la position et la longueur du jambage.

Type J.

N° 164. ✠ **SCS PETRVS**
℟. ✠ **GENEVA CIVITAS**
2 exemplaires. Poids : 1,32-33 et 1,35-36.

N° 165. Avers identique à celui du n° 164.
Revers un peu différent de celui du n° 164.
5 exemplaires. Poids : 1,26; 1,28; 1,33; 1,41 et 1,43.

Les deniers de ce type, dont certains exemplaires sont des plus pesants de toute la série, ont, comme les précédents, la tête tonsurée et les cheveux partagés en cinq mèches; l'œil, à axe vertical, est démesurément grand; la légende de l'avers offre deux particularités : un P à boucle ouverte, en forme de crochet, et l'R, entièrement ouvert, plus encore qu'aux deniers des types B, C et D, a une boucle et un jambage qui ne font qu'un, et pendent sans atteindre la ligne, à la façon d'un fouet. — La croisette n'est pas aussi en arrière qu'au type I.

Type K.

N° 166. ✠ **SCS PETRVS**

℟. ✠ **GENEVA CIVITAS**
4 exemplaires. Poids : 1,30; 1,34; 1,41 et 1,46.

N° 167. Avers peu différent du précédent.
Revers peu différent du précédent.
Un exemplaire. Poids : 1,32.

N° 168. Avers comme au n° 167.
Revers peu différent des deux précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,33-34.

N° 169. Avers peu différent des précédents.
Revers comme au n° 167.
Un exemplaire. Poids : 1,35.

N° 170. Avers comme au n° 166.
Revers comme au n° 168.
Un exemplaire. Poids : 1,35.

Ce type n'a rien de bien caractéristique ; il ressemble beaucoup au précédent, et s'en distingue surtout par l'œil du saint, moins gros et d'une forme plus normale, et par la croisette de l'avers placée au bon endroit.

Type L.

N° 171. ✠ **SCS PETRVS**
℟. ✠ **GENEVA CIVITAS**
Un exemplaire. Poids : 1,34.

N° 172. Avers comme au n° 171.
Revers peu différent de celui du n° 171.
Un exemplaire. Poids : 1,43.

N° 173. Avers comme aux n°s 171 et 172.
Revers peu différent des n°s 171 et 172.
4 exemplaires. Poids : 1,25 ; 1,28 ; 1,32 et 1,35-36.

N° 174. Avers comme aux n°s 171 à 173.
Revers peu différent des précédents.
2 exemplaires. Poids : 1,32 et 1,32-33.

N° 175. Avers comme aux n°s 171 à 174.
Revers peu différent des précédents.
2 exemplaires. Poids : 1,30 et 1,34.

N° 176. Avers comme aux n°s 171 à 175.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,18.

N° 177. Avers comme aux n°s 171 à 176.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,39.

N° 178. Avers comme aux n°s 171 à 177.
Revers peu différent des précédents.
2 exemplaires. Poids : 1,35 et 1,38-39.

N° 179. Avers comme aux n°s 171 à 178.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,33-34.

N° 180. Avers comme aux n°s 171 à 179.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,31.

N° 181. Avers comme aux n°s 171 à 180.
Revers très différent des précédents, identique à celui que nous avons déjà vu, n° 126, et que nous reverrons plus loin, n°s 189 et 208 ; il est remarquable par l'A de CIVITAS en forme d'H avec une double barre intérieure.
Un exemplaire. Poids : 1,35.

N° 182. Avers comme aux n°s 171 à 181.
℟. + **GENEVA CIVITAS**
Un exemplaire. Poids : 1,32.

N° 183. ✠ **SCS PETRVS** Avers peu différent de celui des n°s 171 à 182.
℟. ✠ **GENEVA CIVITAS**
Un exemplaire. Poids : 1,33.

N° 184. Avers comme au numéro précédent.
Revers peu différent du précédent.
Un exemplaire. Poids : 1,33.

N° 185. Avers comme aux deux numéros précédents.
Revers peu différent des deux précédents.
2 exemplaires. Poids : 1,30 et 1,30-31.
En outre, trois exemplaires où quelques parties de la légende sont frustes, en sorte qu'on ne peut pas voir à laquelle de ces quinze variétés ils appartiennent, pèsent 1,27; 1,32-33 et 1,43.

Le type L n'a rien de bien caractéristique. Il se distingue des précédents par le saint qui a les deux lèvres proéminentes en sorte qu'il a l'air de faire la moue et un petit œil punctiforme. Les R sont à peu près comme les modernes aux n°s 171 à 182, tandis que celles des n°s 183 à 185 forment la transition avec celles des types O et P.

Type M.

N° 186. ✠ **SCS PETRVS**
℟. ✠ **GENEVA CIVITAS**
2 exemplaires. Poids : 1,28 et 1,30.

N° 187. Avers comme aû n° 186.
Revers peu différent du n° 186.
Un exemplaire. Poids : 1,36.

N° 188. Avers comme aux n°s 186 et 187.
Revers peu différent des deux précédents.
Un exemplaire troué. Poids : 1,35-36.

N° 189. Avers comme aux n°s 186 à 188.
Revers différant beaucoup des précédents, identique à celui des n°s 126, 181 et 208.
Un exemplaire. Poids : 1,35.

N° 189 *bis*. Avers comme aux n°s 186 à 189.
Revers différant des précédents, entre autres par l'A de CIVITAS à 2 barres intérieures.
Un exemplaire. Poids : 1,32-33.

N° 189 *ter*. Avers comme aux n°s 186 à 189 *bis*.
Revers différant peu de celui des n°s 186 à 188.
Un exemplaire. Poids : 1,47. Cette pièce est la plus lourde de toutes celles du trésor que nous avons examinées.

N° 190. Avers comme aux n°s 186 à 189.
Revers peu différent des n°s 186 à 188.
Un exemplaire. Poids : 1,35.

N° 191. Avers peu différent de celui des n°s 186 à 190.
℟. ✠ **GENEVA IVITAS** (sans C).
Un exemplaire. Poids : 1,32-33.

Les deniers du type M diffèrent des précédents par quelques détails du dessin de la tête, entre autres par des lèvres moins proéminentes, et surtout par la forme de deux lettres : l'R, en forme d'N gothique, plus haut à droite qu'à gauche, a un jambage recourbé, très long, descendant plus bas que la ligne ; le P a une boucle plus longue que haute, entièrement fermée.

Type N.

N° 192. ✠ **SCS PETRVS**
℟. ✠ **GENEVA CIVITAS**
Un exemplaire. Poids : 1,36.

N° 193. Avers comme au n° 192.
Revers peu différent du précédent.
3 exemplaires. Poids : deux à 1,31 ; 1,33.

N° 194. Avers comme aux n°s 192 et 193.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,31.

N° 195. Avers différent de celui des n°s 192 à 194.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,29-30.

A l'encontre des deniers précédents, ceux du type N nous montrent un saint Pierre dans la force de l'âge, à l'air décidé, presque militaire malgré sa tonsure, l'arcade sus-orbitaire est proéminente, le front raisonnablement grand ; l'œil n'est pas à moitié fermé ou dirigé sur la terre, mais regarde en avant et en haut. Quant à la légende, nous ne trouvons à y noter que l'R, bien tracée, dont le jambage à 45° entre l'horizontale et la verticale descend jusqu'à la ligne.

Type O.

N° 196. ✠ **SCS PETRVS**
℞. ✠ **GENEVA CIVITAS**
6 exemplaires. Poids : 1,20 ; 1,27 ; deux à 1,30 et deux à 1,32.

N° 197. Avers peu différent des précédents.
Revers peu différent du précédent.
Un exemplaire. Poids : 1,31.

N° 198. Avers comme au n° 196.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,36.

N° 199. Avers comme au n° 197.
Revers peu différent des précédents.
5 exemplaires. Poids : 1,27 ; 1,27-28 ; deux à 1,31 et 1,33.

N° 200. Avers comme aux n°s 197 et 199.
Revers peu différent des précédents.
3 exemplaires. Poids : 1,34 ; 1,35-36 et 1,36.

N° 201. Avers comme aux n°s 197, 199 et 200.
Revers peu différent des précédents.
2 exemplaires. Poids : 1,36 et 1,36-37.

N° 202. Avers comme aux n°s 197 et 199 à 201.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,30 (cette pièce a une petite brèche accidentelle).

N° 203. Avers comme aux n°s 197 et 199 à 202.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,35.

N° 204. Avers comme aux n°s 197 et 199 à 203.
Revers peu différent des précédents.
5 exemplaires. Poids : 1,27 ; 1,32-33 ; 1,33 ; 1,35-36 et 1,36.

N° 205. Avers comme aux n°s 197 et 199 à 204.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,30-31.

N° 206. Avers comme aux n°s 197 et 199 à 205.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,38-39.

N° 207. Avers comme aux n°s 197 et 199 à 206.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,31-32.

N° 208. Avers comme aux n°s 197 et 199 à 207.
Revers très différent des précédents ; c'est identiquement le même que celui des n°s 126, 181 et 189.
2 exemplaires. Poids : 1,34 et 1,36.

N° 209. Avers comme aux n°s 196 et 198.

Revers différent des précédents, identique à celui du n° 137.

3 exemplaires. Poids : 1,32; 1,33-34 et 1,37.

En outre, un exemplaire qu'il n'est pas possible d'identifier avec une de ces quatorze variétés, pèse 1,30-31.

Le type O forme un ensemble très naturel qui est intéressant à plus d'un point de vue : saint Pierre y a une physionomie tout à fait particulière. Il est barbu et tonsuré; sa chevelure, partagée en six mèches plus larges en bas qu'en haut, couvre le front et ressemble à une sorte de casquette de jockey dont la visière est formée par la première des mèches qui arrive presque jusqu'au sourcil. Nez très droit et très long, indiqué par une ligne qui s'infléchit en haut au-dessus de l'œil pour former le sourcil, mais qui ne se continue pas directement du côté du front. Le bout du nez est légèrement recourbé en avant et en haut. Quant à l'œil, il a la forme d'un pépin placé parallèlement au nez, avec un petit point en haut et en avant, en sorte qu'il paraît à moitié fermé et regarder en bas. Tout cela donne au saint une expression à la fois somnolente et triste qu'on ne peut mieux exprimer en un mot qu'en disant qu'il a l'air piteux.

Quant à la légende de l'avers, elle commence par une croisette placée à peu près au sommet de la pièce; les trois S sont différentes; l'R a une boucle qui se relève fortement en avant et se termine par un jambage effilé, court, n'atteignant pas la ligne et se tenant à 45° entre l'horizontale et la verticale. Nous notons ces détails, qui semblent à première vue insignifiants, parce qu'ils forment un ensemble, toujours le même, qui accompagne le saint Pierre à l'air piteux; il se trouve déjà sur certains deniers de la première classe (n°s 117 et 118); nous le retrouverons aussi à la troisième classe. En outre, on remarque à cet avers quelques défauts : entre l'E et le T

de PETRVS, plus près de la première de ces lettres, un point irrégulier; au bas de la seconde S, une grosse éclaboussure, une espèce de fongosité; enfin, sous le jambage de l'R, un tout petit point. Ce sont des défauts de coin qui ne manquent à aucune de ces pièces; ils sont plus accusés sur les unes que sur les autres, suivant qu'elles ont été frappées à une période plus ou moins avancée de l'usure du coin. Celui-ci a dû exister en deux exemplaires identiques, sauf un détail; l'un se distingue du premier par trois petits traits, qui ne sont pas l'effet d'un accident, mais ont été voulus et constituent une retouche, tracés obliquement sur le cou, deux à sa partie antérieure, le dernier vers la nuque. A ces deux avers correspondent quatorze revers; nous voyons se vérifier ici ce que nous avons dit à propos des FRIDERICVS, que les coins du revers s'usaient plus vite, à cause des procédés de frappe, que ceux de l'avers, et devaient être renouvelés plus souvent. On voit aussi que ces revers ne sont pas tous du même style et que deux, au moins, avaient déjà servi antérieurement avec des avers tout différents. On peut en conclure que ceux qui n'étaient plus en usage courant restaient en magasin, en réserve, et qu'on recommençait à s'en servir à l'occasion quand un des nouveaux avait été endommagé, en attendant qu'on en eût gravé un neuf. En cela, l'étude des variétés, que l'on serait tenté de considérer comme puérile et indigne de fixer l'attention du numismate, est intéressante, parce qu'elle fournit des indications sur la manière dont on frappait la monnaie à ces époques reculées.

On remarquera que la plupart des deniers du type O ne présentent entre eux que de très petites différences de poids : pour vingt et une de ces pièces sur trente-quatre, l'écart entre le poids effectif et celui que le calcul donne pour l'ensemble de la deuxième classe ne dépasse pas 5 centigrammes et il se réduit même à un centi-

gramme ou à une quantité moindre pour neuf, soit pour plus du quart des exemplaires. Pour treize autres de ces pièces il y a d'assez grosses différences en moins, jusqu'à 16 centigrammes, mais cela s'explique soit par l'usure, soit par l'irrégularité du flan qui est trop mince par places ou dans sa totalité. — Pour la plupart donc, la taille est très régulière ; pour d'autres, elle ne l'est pas, mais cela paraît tenir à des circonstances accidentelles. — Ces constatations nous serviront à tirer des conclusions importantes quand nous aurons considéré d'autres deniers, très semblables à ceux-ci, à fleur de coin, mais d'un poids notablement inférieur.

Type P.

N° 210. ✠ **SCS PETRVS**
℟. ✠ **GENEVA CIVITAS**
2 exemplaires. Poids : 1,38 et 1,39.

N° 211. Avers comme au n° 210.
Revers peu différent de celui du n° 210.
2 exemplaires. Poids : 1,36 et 1,37.

N° 212. Avers comme aux nos 210 et 211.
Revers peu différent des nos 210 et 211.
2 exemplaires. Poids : 1,30 et 1,32-33.

N° 213. Avers comme aux nos 210 à 212.
Revers peu différent des précédents.
3 exemplaires. Poids : 1,33-34 ; 1,34 et 1,43.

N° 213 *bis*. Avers comme aux nos 210 à 213.
℟. ✠ **GENEVA CIVITA**
Un exemplaire. Poids : 1,37.

La chevelure du saint est partagée en six mèches à extrémités en forme de boules ; celle de devant a une

forme particulière. L'œil consiste en un point. — L'R est très caractéristique : elle se termine par un jambage plus près de l'horizontale que de la verticale, bifurqué et touchant la lettre qui suit.

Nous sommes loin de penser que toutes les pièces que nous avons réunies dans la deuxième classe et que nous avons cherché à répartir en un certain nombre de types naturels soient bien toutes à leur place : il y en a que nous avons mises ensemble dans une de ces subdivisions désignées par les lettres de l'alphabet qui auraient pu être séparées. De plus, ces subdivisions elles-mêmes dont nous n'avons pas voulu augmenter le nombre plus que ce n'était absolument nécessaire, sont fondées sur des différences quelquefois très secondaires portant sur la forme d'un caractère ou sur une particularité de la tête de saint Pierre ; enfin, l'ordre dans lequel ces quinze types se succèdent dans notre description est un peu arbitraire. Mais c'est un défaut inhérent à tout essai de classification et nous pensons que la plus grande partie des types que nous avons établis ne sont pas des groupes tout à fait artificiels et qu'ils répondent à ce que sont les genres en histoire naturelle ; nous croyons surtout avoir eu raison de donner une grande importance à l'absence ou à la présence d'une tonsure.

Quoi qu'il en soit, les cent quatre-vingt-un exemplaires que nous avons examinés ont un poids moyen de 1,315, et celui des cinq exemplaires les plus lourds ascende à 1,47, à 1,46 et à 1,43. Les écarts entre les extrêmes ne sont pas très considérables, beaucoup moins en tout cas qu'à la fin du moyen âge pour les petites monnaies de billon, et comme les pièces sont en général très bien conservées, leur poids normal ne dépassera pas de beaucoup 1,315, et sera certainement inférieur à 1,47 et à 1,46. On peut même serrer la question d'un peu plus près en considérant les maxima.

Nous avons eu déjà l'occasion d'expliquer [1] que quand on veut déterminer le poids normal d'une monnaie dont l'ordonnance n'est pas connue, on doit le supposer plus fort que le poids moyen des exemplaires existants et inférieur à celui des exemplaires les plus lourds. Or, quand on a à sa disposition un nombre un peu considérable de pièces frappées d'après la même taille, mais à des types différents dont quelques-uns présentent des écarts en plus et en moins plus importants que d'autres, la moyenne des maxima des différents types donnera, avec plus d'exactitude que le maximum général de toute la série, la limite supérieure au-dessous de laquelle il faut chercher le poids théorique de la monnaie en question.

Le poids maximum des deniers du type				A	est de	1,36
»	»	»	»	B	»	1,31
»	»	»	»	C	»	1,34-35
»	»	»	»	D	»	1,34
»	»	»	»	E	»	1,36-37
»	»	»	»	G	»	1,37
»	»	»	»	H	»	1,33-34
»	»	»	»	I	»	1,41
»	»	»	»	J	»	1,43
»	»	»	»	K	»	1,46
»	»	»	»	L	»	1,43
»	»	»	»	M	»	1,47
»	»	»	»	N	»	1,36
»	»	»	»	O	»	1,38-39
»	»	»	»	P	»	1,43

ce qui donne pour l'ensemble de la deuxième classe un maximum moyen de 1,39. Nous conclurons donc que le poids normal des deniers qui nous occupent devait être compris entre 1,315 et 1,39, mais un peu plus rapproché du second de ces chiffres que du premier.

(1) Voy. ci-dessus, p. 122.

La taille qui répond le mieux, ou plutôt la seule qui réponde à ces données, est celle de 240 deniers à la livre romaine, ce qui fait 1 gr. 364 par pièce.

L'usage de tailler 240 deniers à la livre romaine était, au XIe siècle, très répandu dans certains pays ; il tenait à la fois du système carolingien et du système romain. Du premier dérivait la division en 240 pièces effectives de l'unité monétaire idéale qui était en même temps l'unité de poids, tandis que cette unité même était empruntée au second. C'était le pied établi à Vienne et, en l'adoptant, l'évêché de Genève réalisa une amélioration sérieuse de son numéraire, car il ne paraît pas que l'augmentation du poids des pièces, qui fut de 15 %, ait été compensée par une diminution de leur titre (1). C'est un cas tout à fait exceptionnel dans l'histoire de la monnaie.

On peut maintenant se poser une question incidente. On croit que la livre romaine a subi une diminution vers la fin de l'empire ; on sait qu'elle était de 327,45 à l'origine et conserva cette valeur jusqu'à la fin du Haut-Empire, mais quelques auteurs admettent qu'elle n'était plus que de 326 grammes environ à l'époque de Constantin et sous ses successeurs. Plus tard elle donna naissance à diverses livres locales dont quelques-unes, surtout en Italie, étaient beaucoup plus faibles ; tout cela sans préjudice de la *libra antiqua*, plus forte, dont nous avons eu à nous occuper à propos de Frédéric. Quelle était la livre qui servait de base au système monétaire viennois adopté aussi à Genève ? Les chiffres que nous avons constatés plus haut nous permettent, d'une part, d'exclure d'emblée la *libra antiqua* et, d'autre part, d'affirmer que la livre de Vienne n'était pas, comme celle

(1) La moyenne des titres de quatorze deniers de saint Pierre, deuxième classe, est de 681 millièmes, avec des écarts allant de 648 à 736, tandis que neuf deniers de Frédéric, deuxième et troisième classes, donnent un titre moyen de 673, ou mieux, si l'on élimine la pièce dont nous avons raconté au chapitre premier qu'elle a été essayée trois fois avec des résultats extrêmement différents, de 679 millièmes avec des écarts allant de 624 à 786.

de Gênes, par exemple, beaucoup plus faible que celle de l'ancienne capitale du monde civilisé. Il n'est permis d'hésiter qu'entre le chiffre de 326 grammes environ et celui de 327,45.

La différence entre ces deux valeurs est bien faible : la première donnerait un denier de 1,358, la seconde de 1,364. Nous croyons qu'il serait téméraire de se prononcer résolument pour l'une ou pour l'autre. Cependant, nous serions tentés d'admettre plutôt le chiffre le plus élevé. En effet, si nous considérons les deniers du type P, au nombre de dix, nous trouvons qu'ils pèsent en moyenne 1,36 et cela s'accorde mieux avec la supposition d'un poids normal de 1,364 qu'avec celle de 1,358, d'autant plus que dans cette dernière supposition nous aurions cinq pièces trop pesantes et seulement quatre pièces trop légères; ce qui n'est pas probable *a priori*. Mais, encore une fois, tout cela est très conjectural.

TROISIÈME CLASSE

Deniers de 192 au marc de Troyes.

Type A.

N° 214. ✠ **SCS PETRVS**
℟. ✠ **GENEVA CIVITAS .**

Une vingtaine d'exemplaires, dont nous avons dix-neuf sous les yeux. Poids : 1,17; deux à 1,20; 1,22; trois à 1,23; trois à 1,25; 1,25-26; deux à 1,26; 1,26-27; 1,27; 1,27-28; 1,29; 1,30 et 1,31-32.

N° 215. Avers différant du précédent seulement par les défauts de coin.

Revers différant du précédent par la forme des lettres.

Un exemplaire. Poids : 1,20.

L'avers de ces deniers est identique à celui des pièces

que nous avons décrites à la deuxième classe sous les nos 196, 198 et 209 ; ils en reproduisent toutes les particularités avec une exactitude absolue. — Il n'y a pas le moindre doute que le même coin n'ait servi pour les unes et pour les autres, mais c'était pour notre no 214, un coin fatigué ; en effet, toutes ces pièces sont à fleur de coin, mais les empreintes en sont peu nettes à l'avers.

Type B.

No 216. ✠ **SCS PETRVS**
℟. ✠ **GENEVA CIVITAS**
Une trentaine d'exemplaires dont nous avons trente-deux sous les yeux. Poids : deux à 1,17 ; 1,18 ; 1,20 ; trois à 1,21 ; trois à 1,23 ; 1,24 ; 1,25 ; 1,25-26 ; deux à 1,26 ; deux à 1,27-28 ; sept à 1,28 ; 1,28-29 ; trois à 1,29 ; 1,30 ; 1,31 ; 1,34 et 1,36.

No 217. Avers comme au no 216.
Revers peu différent de celui du no 216.
Un exemplaire. Poids : 1,16.

No 218. Avers comme aux nos 216 et 217.
Revers peu différent des deux précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,22-23.

No 219. Avers comme aux nos 216 à 218.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,22-23.

No 220. Avers comme aux nos 216 à 219.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,26.

L'avers de ces deniers est identique à celui des pièces que nous avons décrites sous les nos 210 à 213 *bis*. De même que nous avons trouvé que le même coin avait dû servir, à l'avers, pour les deniers du type A que nous

avons décrits tout à l'heure et pour ceux du type O de la deuxième classe, mais que pour les premiers c'était un coin usé, tandis que les pièces étaient neuves, de même ici nous devons constater que les avers sont identiques à ceux des deniers du type P de la deuxième classe et qu'ils en reproduisent toutes les particularités caractéristiques, entre autres la bifurcation, en forme de flamme de pavillon, du jambage de l'R, qui touche le V. Ici aussi nous remarquons que les empreintes de cette face sont peu nettes, quoique les pièces soient à fleur de coin, ce qui étonne d'autant plus, avant qu'on ait trouvé la cause de cette anomalie, que les revers ont leurs reliefs parfaitement accusés, avec les arêtes des lettres, etc., très nettes. Remarquons aussi que les deniers des types A et B de la troisième classe, quoiqu'ils soient plus neufs et semblent sortir de la frappe, sont sensiblement plus légers que ceux des types O et P de la deuxième classe.

Avant de rechercher la cause de cette contradiction apparente, il convient de liquider d'abord ce qui a trait à quelques autres monnaies : c'est surtout à celles-là que s'applique ce que nous disions, en commençant la description des SCS PETRVS, de la difficulté que nous avions trouvée à classer un certain nombre de ces pièces et de la conviction que nous avions de n'y avoir pas réussi. Nous les avons réunies ici en plusieurs groupes, sans autre lien commun que d'avoir en somme à peu près le même poids que les deniers des types A et B qui, pour nous, constituent le vrai fond de cette classe.

Type C.

N° 221. ✠ **SCS PETRVS**

℟. Croix pattée, à la fois pommetée et fourchée (1), cantonnée de 4 besants ; ce sont bien des besants et non

(1) Il est souvent difficile de trouver des termes convenables pour décrire les différentes sortes de croix qu'on voit sur les monnaies ; la nomenclature héraldique, quoique très riche, n'y suffit pas toujours.

des points carrés. C'est le seul exemple, dans toute la série des deniers du Pas-de-l'Échelle, de cette forme particulière de croix.

✠ **GENEVA CIVITAS**

Un exemplaire. Poids : 1,17.

N° 222. Avers comme au numéro précédent.

℟. Croix pattée, comme celle de tous les autres numéros, le 221 excepté, cantonnée de 4 besants.

✠ **GENEVA CIVITAS**

Un exemplaire. Poids : 1,28.

Nous avouons que nous ne savons où ces deux pièces, qui évidemment vont ensemble, doivent être classées pour être à leur place ; si nous n'avions pas craint de multiplier les subdivisions, nous en aurions fait une classe à part.

D'abord on peut se demander si elles représentent un scrupule, soit $^1/_{288}$ de la *libra antiqua*, ou un scrupule, soit $^1/_{192}$ du marc, ou encore autre chose ; le poids du n° 221 s'accorderait avec la première supposition, celui du n° 222 avec la seconde. Si elles ont été frappées d'après la plus ancienne de ces deux tailles, on ne comprend pas qu'elles soient de bon argent, puisque nous n'avons vu jusqu'à présent, de ce poids-là et au nom de saint Pierre, que des deniers de mauvais aloi que nous supposons avoir été frappés frauduleusement à Aiguebelle ; si elles ont été frappées d'après la taille la plus récente, on ne comprend pas qu'elles ressemblent à certaines variétés des FRIDERICVS, dont elles sont séparées par la longue série des SCS PETRVS de 240 à la livre romaine, par une particularité aussi remarquable que le remplacement de la croisette, au commencement des légendes, par l'O patté dont nous avons parlé dans la première partie de ce travail. On serait porté à croire que ce sont les plus anciennes des pièces anonymes, et cette supposition serait corroborée par les V ressem-

blant à des verres à pied et les A de forme analogue, mais renversée, que nous avons remarqués sur les monnaies pentastyles de Frédéric.

On peut se demander si ce ne sont pas des essais. Il est possible, en effet, qu'à un certain moment, Frédéric ou un de ses deux premiers successeurs, dégoûté de ce qu'on contrefaisait son numéraire, ait imaginé d'en changer le type, dans l'espérance de dérouter ainsi les imitateurs ; c'est une idée très naturelle qui est venue très souvent, dans les siècles suivants, à ceux qui avaient à souffrir d'agissements semblables ; il aurait donc adopté l'anonymat, abandonné le temple carolingien et aurait cantonné la croix, comme cela se pratiquait ailleurs, mais aurait conservé l'ancienne taille pour les nouvelles pièces ; ensuite seulement, s'étant convaincu très vite que cette mesure ne répondait pas au but — l'histoire monétaire nous apprend qu'il en est toujours ainsi en pareil cas — et que les faussaires en étaient quittes pour contrefaire aussi le type nouveau, ce qui ne les gênait même pas beaucoup, puisqu'à cette époque-là on renouvelait très souvent les coins, il se serait décidé à un changement radical et aurait adopté la même taille que l'archevêque de Vienne et fait figurer sur ses pièces le même saint que lui. Dans cette hypothèse, les deux pièces dont nous parlons seraient antérieures aux S. MAVRICIVS : le fait qu'elles portent deux croix différentes, dont l'une est unique, est ce qui nous engagerait le plus à les considérer comme des essais. Mais tout cela est bien conjectural et le plus simple est encore de conclure que nous ne connaissons ni la signification de ces pièces, ni leur place dans la série.

Type D.

N° 223. ✠ **SCS PETRVS**
℟. ✠ **GENEVA CIVITAS** (la légende de cette face est

effacée, mais ce qu'on en peut voir est identique au revers du nº 232.)

Un exemplaire. Poids : 1,16.

Nº 224. Avers peu différent du précédent.

℟. + **GENEVA CIVITA.**

Un exemplaire. Poids : 1,23.

Malgré notre vif désir de ne pas multiplier outre mesure les subdivisions, nous avons dû faire un type à part pour ces deux pièces qui diffèrent beaucoup des suivantes, d'abord par la conformation plus naturelle du sourcil, et surtout par la chevelure partagée en un petit nombre de paquets carrés.

Type E.

Nº 225. + **SCS PETRVS**

℟. + **GENEVA CIVITAS**

2 exemplaires. Poids : 1,17 et 1,25.

Nº 226. Avers comme au numéro précédent.

Revers peu différent du précédent; la fin de la légende est fruste, en sorte qu'on ne peut pas voir s'il y a CIVITAS ou CIVITA.

Un exemplaire. Poids : 1,26.

Nº 227. Avers différent des précédents.

Revers différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,15-16.

Nº 228. Avers différent des précédents.

℟. + **GENEVA CIVITA**

Un exemplaire. Poids : 1,16.

Nº 229. Avers encore différent.

Revers différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 0,91.

N° 230. Avers et revers un peu différents des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,02-03.

N° 231. Avers peu distinct, mais paraissant ne pas différer beaucoup des précédents.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,25-26.

N° 232. Avers différent des précédents ; remarquer le dessin singulier de la partie supérieure du nez.
℟. + **GENEVA CIVITAS** comme au n° 223.
3 exemplaires. Poids : 1,26 ; 1,27-28 et 1,28.

N° 233. Avers comme au numéro précédent.
Revers très différent du précédent.
Un exemplaire. Poids : 1,26.

Les deniers de ce type ont pour caractère commun un front fuyant, un sourcil très proéminent, formant comme une visière ; une chevelure partagée en un certain nombre de boucles rondes, avec indication de la tonsure. C'est un groupe peu naturel qui comprend des pièces assez disparates ; il serait même possible que quelques-unes n'eussent pas dû y être rangées, mais plutôt à la première classe ; tel est le cas des n°s 228 à 230.

Type F.

N° 234. + **SCS PETRVS**
℟. + **GENEVA CIVITAS**
Un exemplaire. Poids : 1,13.

N° 235. Avers comme au numéro précédent.
Revers peu différent de celui du numéro précédent.
Un exemplaire. Poids : 1,27-28.

N° 236. Avers peu différent des deux numéros précédents.

℟. La croix du champ, pattée comme toujours, a au centre un petit point qui est probablement voulu comme les trois points qu'on remarque dans la légende. Quelle en était la signification? Peut-être servaient-ils à distinguer l'émission.

✠ **GENEV·A ·CIVITA·S**

5 exemplaires. Poids : 1,16; 1,19; 1,24; 1,25-26 et 1,27.

N° 237. Avers comme aux n°s 235 à 237.

℟. ✠ **GENEVA CIVITA**

Un exemplaire. Poids : 1,19.

N° 238. Avers différent de celui des n°s 235 à 238.

℟. ✠ **GENEVA CIVITS**

Un exemplaire. Poids : 1,22.

N° 239. Avers très indistinct.

℟. ✠ **GENEV·A ЄƧVITA·S**

Un exemplaire. Poids : 1,31.

Ces six numéros ont ceci de commun que saint Pierre y a une chevelure formée de six mèches terminées en boule, une tonsure, l'œil regardant en haut et en avant et un air décidé, on pourrait dire militaire. Le dessin en est assez correct et contraste agréablement avec celui des types qui vont suivre.

Type G.

N° 240. ✠ **SCS PETRVS**

℟. ✠ **GENEVA CIVITAS**

2 exemplaires. Poids : 1,13 et 1,24.

N° 241. Avers comme au n° 240.

Revers peu différent de celui du n° 240.

Un exemplaire. Poids : 1,15.

N° 242. ✠ **SCS PETRVS**

℟. ✠ ·GENEVA CIVITAS
2 exemplaires. Poids : 1,18 et 1,25.

N° 243. ✠ SCS DETRVS
℟. ✠ GENEVA CIVITAS
Un exemplaire. Poids : 1,32; le flan est trop grand. Les deniers de ce type présentent un saint Pierre dont la bouche, formée d'une grande ligne courbe, avançant plus que le nez, a quelque chose de sénile; ils rappellent par là les nos 109, 109 *bis* et 110 de la première classe. La boucle du P est trop grande, l'R a un jambage fortement recourbé.

Type H.

N° 244. ✠ SCS PETRVS
℟. ✠ GENEVA CIVITAS
Un exemplaire. Poids : 1,10-11.

N° 245. Légende très semblable à celle du numéro précédent; la tête du saint est très différente.
Revers un peu différent de celui du numéro précédent.
Un exemplaire. Poids : 1,18.

N° 246. Légende et tête du saint très différentes des numéros précédents.
℟. ✠ ASNƎVA CIVTAI
Un exemplaire. Poids : 1,20.

N° 247. ✠ SƆS PETRVS
℟. ✠ GENEVA CIVITAS
Un exemplaire. Poids : 1,28-29.

N° 248. ✠ SCS PETRVS
Revers différent des numéros précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,26.

Sur les deniers de ce type H, la tête de saint Pierre est

extrêmement difforme et n'a plus rien d'humain ; les légendes aussi présentent de nombreuses incorrections, tantôt sur l'une des deux faces, tantôt sur les deux. Ces monnaies barbares sont surtout inexplicables par le contraste que présente la légende du revers qui, pour la plupart des numéros est assez correcte, avec le dessin, tout-à-fait dégénéré, de la tête, à l'avers. Nous ne nous hasarderons pas à dire si ce sont des imitations ou des produits de l'atelier épiscopal.

Après nous être acquitté de la tâche ingrate de passer en revue ces derniers groupes de deniers, surtout ceux des types G et H, dont nous n'avons pu déterminer ni la signification ni la chronologie, c'est avec une vraie satisfaction que nous revenons maintenant aux premiers de cette classe, ceux des types A et B.

La première remarque qui s'impose, c'est qu'ils sont à la fois les plus nombreux et les mieux conservés de la collection trouvée au Pas-de-l'Échelle ; par bonne conservation nous n'entendons pas seulement un état des pièces qui permet de tout voir, de lire toutes les lettres des légendes et de reconnaître ce qui distingue une variété de l'autre, comme cela peut avoir lieu même pour des monnaies ayant beaucoup circulé ; nous voulons dire aussi que celles-ci sont aussi fraîches, sauf un ou deux exemplaires, que si elles sortaient de la frappe, qu'elles ont cet aspect à la fois mat et brillant qu'on rend par les mots « à fleur de coin. » D'après les règles qu'on s'accorde à appliquer à la classification des trésors, et qui sont d'ailleurs indiquées par le plus simple bon sens, quand un grand nombre de pièces de même espèce circulant simultanément se trouvent réunies par l'effet du hasard et n'ont pas été triées, les dernières frappées sont celles qui sont représentées par le plus grand nombre d'exemplaires et qui sont les plus neuves ; on peut s'en assurer facilement en examinant la caisse d'une administration ou d'un négociant.

Nous faisons remarquer, en second lieu, que les pièces des types A et B qui nous occupent, quoiqu'elles soient toutes à fleur de coin, sauf une ou deux qui ne méritent que l'épithète de très bien conservées, ont cependant à l'avers une empreinte peu nette ; cela est vrai surtout de la tête de saint Pierre ; les lignes de l'œil, les traits qui représentent la barbe et surtout les détails de la chevelure sont peu clairs ou manquent complètement ; ainsi, sur plusieurs de ces pièces, et même des plus belles, il est impossible de reconnaître s'il y a une tonsure. Par contre, les défauts de coin, c'est-à-dire les saillies irrégulières produites sur la pièce par les creux faits au coin par des éclats de métal qui s'en étaient détachés ou par des fentes qui s'y étaient produites, sont plus accusés sur les deniers de la troisième classe que sur ceux de la deuxième qui leur correspondent. Ainsi, le point accidentel que nous avons signalé entre l'E et le P, aux nos 196 à 209, est plus gros et plus étendu au no 214 ; sur quelques-uns des exemplaires, frappés à un degré plus avancé de la détérioration du coin, ce point va rejoindre la plus rapprochée des trois barres transversales de l'E. Tout cela se comprend fort bien : tandis que l'usure naturelle et insensible du coin, fait d'un métal peu dur, tendait à l'aplatir, c'est-à-dire à y diminuer la profondeur de la gravure, ce qui avait pour résultat, sur les monnaies, d'en effacer les reliefs, les accidents qui s'y produisaient sous forme d'éclats ou de fentes ne pouvaient que s'étendre par de nouveaux coups de marteau qui détachaient de nouvelles petites parcelles sur les bords et dans le fond de la cassure. Il est donc certain qu'on a employé pour les avers des deniers A et B de la troisième classe des coins qui avaient servi (1)

(1) Pour être complet et pour ne rien omettre, même ce qui, au premier abord, semble infirmer notre raisonnement, il convient d'ajouter que deux ou trois des deniers du type A, troisième classe, n'ont pas de point accidentel entre l'E et le T. Comme ce défaut ne peut ni avoir disparu par l'usage ni avoir été supprimé par une retouche, il faut en conclure qu'il y avait en usage pour cette frappe deux coins d'avers presque absolument identiques.

antérieurement pour ceux des types correspondants O et P de la deuxième classe.

Mais voici où la chose devient intéressante. Chacun sait que les monnaies sortant de la frappe sont plus pesantes qu'après avoir circulé un certain temps ; c'est si élémentaire qu'il semble à peine nécessaire de le rappeler. Il en résulte que quand le poids normal, c'est-à-dire prescrit par l'ordre de frappe d'une monnaie, n'est pas connu et qu'on veut le découvrir en prenant la moyenne des poids effectifs d'un certain nombre de pièces, ce qui est nécessaire quand la taille n'en est pas très exacte, on sera plus près de la vérité en opérant sur des exemplaires neufs que sur des exemplaires ayant circulé. On devrait donc s'attendre à trouver les deniers du type A de la troisième classe un peu plus pesants, en moyenne, que ceux du type O de la deuxième classe, et de même les B, troisième classe, plus pesants que les P, deuxième classe. Or, c'est tout le contraire qui a lieu, et la différence ne laisse pas d'être assez notable. Nous n'avons donc pas été peu étonnés, puisque nous ne nous doutions pas encore que ces pièces à avers identiques n'appartenaient pas au même groupe, en trouvant que les deniers à l'R à jambage relevé et bifurqué — c'est sur ceux-là que nous avons fait d'abord cette constatation — qui étaient à fleur de coin, pesaient généralement moins que ceux qui étaient moins beaux et nous avons été un certain temps avant de nous expliquer cette chose étrange. Mais commençons par bien préciser les faits.

Les deniers caractérisés par un saint Pierre à l'air piteux qui sont bien ou très bien conservés, où tous les détails sont nets, ou bien, quand ils ne le sont pas, par places, cela peut être imputé à l'usure — ce sont ceux dont nous ayons fait le type O, deuxième classe — pèsent au total 44,98 pour 34 pièces, soit en moyenne 1,323. Ceux qui sont à fleur de coin, mais d'un coin usé — ce sont ceux dont nous avons fait la première variété du

type A de la troisième classe — pèsent au total 23,72 pour 19 pièces, soit en moyenne 1,248.

De même, les deniers caractérisés par la bifurcation du jambage de l'R pèsent respectivement dans les deux états, 1,360, moyenne des 10 exemplaires du type P, deuxième classe, et 1,254, moyenne des 36 pièces du type B de la troisième classe.

La différence est de 75 milligrammes dans le premier cas, de 106 dans le second ; elle est assez considérable, et comme elle se produit dans un sens inattendu et qu'elle est basée sur la considération d'un nombre respectable de pièces, elle ne peut pas être l'effet du hasard, mais doit tenir à une cause profonde. Ce ne peut être qu'un changement dans la taille qui aurait eu lieu entre la frappe des deniers O et P, deuxième classe, et celle de leurs demi-frères A et B, troisième classe.

Nous avons vu que les deniers de la deuxième classe étaient taillés à raison de 240 à la livre romaine, ce qui leur donne un poids théorique de 1,364 à la fois supérieur, comme le veut la règle, au poids moyen de l'ensemble des pièces, 1,315, et inférieur au maximum moyen des différents types, 1,390.

Si nous faisons les mêmes calculs pour les types O et P considérés à part du reste de leur classe, mais les deux conjointement, pour pouvoir être mieux comparés à leurs analogues de la troisième classe, nous trouvons que le poids moyen des pièces effectives est de 1,331 et que le poids maximum du type O est de 1,385 et celui du type P de 1,43, ce qui fait un maximum moyen de 1,407.

Procédons de même pour les deniers des types A et B de la troisième classe. Le poids moyen de ces 55 pièces est de 1,252. Le maximum des premières étant de 1,315 et celui des secondes de 1,36, cela fait un maximum moyen de 1,337.

En conséquence, si nous appliquons la même règle

empirique que tout à l'heure, le poids normal de ces deniers doit être supérieur à 1,252 et inférieur à 1,337 et se tenir à peu près à égale distance de ces deux chiffres. L'hypothèse qui répond le mieux à ces données consiste à admettre qu'ils étaient taillés à raison de 192 au marc, c'est-à-dire qu'ils étaient censés représenter un scrupule, soit denier, de cette unité de poids, soit 1,295 (1).

Après avoir déroulé devant le lecteur cette longue série de faits, mêlée forcément d'appréciations que nous avons cherché à rendre aussi objectives que possible, il ne nous reste plus qu'à en formuler l'explication ; nous la jugeons si probable, si bien établie, qu'elle nous paraît s'imposer avec une certitude presque complète : nous pensons qu'à un certain moment — nous verrons plus loin à préciser dans la mesure du possible cette expression trop vague — l'évêché de Genève, suivant l'exemple qui lui était donné dans d'autres États, adopta la taille des monnaies d'après le marc de Troyes et se mit à frapper des deniers (monnaie) pesant un denier (poids). C'est sous l'empire de ce régime qu'ont vu le jour les deniers à fleur de coin des types A et B de la troisième

(1) On aura remarqué que le départ des pièces au saint Pierre à l'air piteux et de celles à l'R à jambage bifurqué entre les deuxième et troisième classes, est fondé sur leur état de conservation, ce qui est un critère très subjectif et exposé à être modifié, et sur leur poids moyen ; il pourra donc arriver qu'en ayant entre les mains un exemplaire isolé, le collectionneur, désireux avant tout d'étiqueter son acquisition, se trouve dans le plus grand embarras, surtout en ce qui concerne le poids de sa pièce ; il y a, en effet, des deniers de la deuxième classe qui descendent jusqu'à 1,18 et des deniers de la troisième classe qui atteignent à 1,36. C'est un inconvénient réel, qui ne nous a pas échappé, mais il nous touche peu. De même que les hommes du XIIe siècle ne s'inquiétaient pas, en frappant leurs monnaies, de ce qu'en penseraient leurs descendants et de la difficulté plus ou moins grande que ceux-ci éprouveraient à les classer, de même le chercheur qui les étudie maintenant n'a pas à se préoccuper de la commodité du collectionneur et doit tendre exclusivement — heureux encore s'il était sûr d'y parvenir ! — à se rendre compte de ce qu'on avait voulu faire il y a près de 800 ans. La quasi-impossibilité, dans certains cas, de classer un de ces deniers considéré isolément, tient à la nature même des choses : les deux tailles diffèrent si peu et, d'autre part, les poids des divers exemplaires d'une même variété diffèrent tellement, que ces derniers écarts sont supérieurs à la différence entre les deux moyennes. On ne faisait pas chaque pièce égale à un poids donné, mais on s'arrangeait pour qu'un certain nombre de pièces pesât, ou à peu près, un marc ou une livre. En d'autres termes, le denier de telle émission n'était pas de 1/240 de livre ou de 1/192 de marc, — si on se laisse aller à l'écrire, c'est seulement pour plus de commodité — mais on taillait 240 deniers à la livre ou 192 au marc. Il n'y a pas là seulement une différence dans les termes, il y en a surtout une dans la réalité des choses, c'est-à-dire dans le résultat voulu et obtenu.

classe qui sont les plus récents du trésor du Pas-de-l'Échelle ; on serait même tenté, à première vue, de conclure du fait qu'ils ont été frappés avec des coins d'avers qui avaient servi pour d'autres pièces, parties aliquotes de la livre romaine, que c'est par eux que le nouveau système monétaire a été inauguré et que leur émission a suivi immédiatement celle des deniers des types O et P de la deuxième classe. Pourtant, cette conclusion n'est pas forcée et rien ne prouve qu'elle soit juste. Au contraire, l'examen des pièces nous porte à croire qu'il s'est écoulé entre les deux émissions un temps plus ou moins long. En effet, une partie au moins des pièces que nous avons mises dans la troisième classe, en tout cas celles du type F, nous paraissent être le produit d'un monnayage régulier, et l'état dans lequel elles se trouvent, satisfaisant, mais moins brillant que celui des deniers qui nous ont surtout intéressé, prouve qu'elles leur sont antérieures, pas de beaucoup d'années peut-être, mais d'un temps suffisamment long pour avoir perdu par la circulation leur fraîcheur primitive. Or, autant qu'on en peut juger, elles sont taillées de façon à peser un denier du marc de Troyes : les six deniers nos 234 à 239 (type F) ont un poids moyen de 1,224 et l'ensemble de cette classe, ceux-là compris, mais en laissant en dehors de ce compte les types A et B, donne encore une moyenne de 1,207, quoiqu'elle renferme des pièces très disparates dont plusieurs, probablement, n'y sont point à leur place.

Nous admettons donc, parce que cette hypothèse rend compte de tout, qu'on avait commencé à frapper des deniers de 192 au marc, ceux du type F et d'autres, dont quelques-uns peut-être ne nous sont pas parvenus, quand un accident arrivé aux coins, leur détournement, un incendie survenu dans l'atelier, ou toute autre cause fortuite que nous ne connaîtrons jamais, obligea les monnayeurs, pour ne pas arrêter une frappe importante qu'ils

avaient commencée et dont les flans étaient déjà découpés, à employer pour une des faces d'anciens coins qu'on avait mis de côté ; nous admettons aussi que cette aventure leur serait arrivée immédiatement avant l'enfouissement de notre trésor.

Dans cette hypothèse, pour que tout soit bien compréhensible, il faut admettre en outre qu'il y avait à la fois en activité deux enclumes et marteaux et deux escouades d'ouvriers disposant chacune pour chaque trousseau de deux ou plusieurs piles.

Voilà notre explication. Nous la soumettons à l'appréciation des juges compétents avec confiance parce qu'elle n'a rien que de naturel et nous paraît fondée sur les faits ; quel que soit l'accueil qui lui est réservé, ceci, du moins, nous paraît établi avec autant de certitude qu'il peut y en avoir en numismatique : les deniers les plus récents de notre trésor, ceux qui venaient d'être émis quand il a été confié à la terre, ce dont témoigne leur conservation parfaite, ont été frappés d'après le marc de Troyes.

Cette constatation a une très grande importance, parce qu'elle permet de fixer approximativement la date de l'enfouissement et, par conséquent, de poser en un terrain solide un jalon qui servira de point de repère pour la chronologie du monnayage épiscopal de Genève. On sait, en effet, que l'introduction comme unité de poids pour les monnaies du marc de Troyes — il ne peut s'agir que de celui-là (1) — a eu lieu en France, vers la fin du règne de Philippe Ier, entre 1075 et 1093 ; c'est du moins

(1) Il y aurait beaucoup à dire sur les différents marcs employés dans les différents pays et même dans les différentes villes d'un même pays ; il y aurait là le sujet d'une monographie à la fois intéressante et utile. Sans vouloir entrer dans le vif de cette étude, nous pouvons dire que, dans les pays germaniques, il y avait, à ce qu'on croit, un marc différent pour chaque tribu, et que le marc du Rhin, soit marc de Cologne, finit par supplanter tous les autres. Dans l'ancienne Gaule, il n'y avait qu'un marc, celui dit de Troyes, dont tous les autres, désignés par des noms de ville, ne sont que des dérivés ou des dégénérescences. — Quant à la valeur primitive du marc de Troyes, elle n'est pas connue exactement. Nous avons cherché à prouver (dans un petit article paru en 1890 dans le *Bulletin de la Société suisse de Numismatique*) qu'elle était probablement de 248 gr. 621, parce que telle était la valeur de cette unité de poids dans la contrée du Léman au XVe siècle.

l'opinion de Le Blanc (1), acceptée par tous les numismates. De là cette innovation se répandit dans diverses directions. En ce qui concerne les pays qui avaient fait partie du royaume de Bourgogne, elle fit son chemin du nord au sud et fut adoptée dans le Languedoc et en Dauphiné avant de l'être en Provence. D'après M. Roger Vallentin (2), le marc est mentionné pour la première fois à Saint-Chaffre du Monastier, en Velay, en 1096, et à Grenoble, en 1110 (3). On ne risque donc pas de se tromper beaucoup en supposant qu'il fut introduit à Genève vers l'an 1100 ou dans les premières années qui suivirent, d'où nous pouvons conclure que les deniers de la troisième classe frappés, comme nous avons cherché à le prouver, peu de temps après l'adoption de cette unité de poids comme base du système monétaire épiscopal, ont vu le jour, et que notre trésor a été enterré dans le premier quart du XIIe siècle.

Après avoir parlé des deniers anonymes au nom et à l'effigie de saint Pierre sous le rapport numismatique et métrologique, nous sommes obligé de les considérer à un autre point de vue. Quoique très peu familier avec les questions d'art, nous devons essayer de découvrir ce qu'on doit penser de la figure de saint Pierre qu'on voit sur ces pièces. Est-ce une représentation convention-

(1) Le Blanc, *Traité historique des monnaies de France*, p. 150 et 151.

(2) *De l'ancienneté de l'usage du marc en Dauphiné*, dans *Revue suisse de Numismatique*, 1893, p. 18 et suiv.

(3) Il ne s'ensuit pas du tout que les deniers qui circulaient à Grenoble en 1110 fussent frappés d'après le même pied que ceux de Genève que nous avons étudiés en dernier lieu. Le fragment de la charte de cette date publiée par J. Marion (*Cartulaire de l'Église cathédrale de Grenoble*) et que nous ne connaissons que par la citation de M. Roger Vallentin, dit seulement : *Viginti solidi valebant unam marcam argenti*. Cette phrase, séparée de son contexte, ne nous apprend pas s'il avait été frappé monnaie à Grenoble dans les dernières années, et nous serions plutôt tenté de supposer qu'il s'agit de deniers anciens émis dans les mêmes conditions de poids et de titre que ceux de Genève de notre deuxième classe et qu'on évaluait en se servant du nouveau poids. En effet, si 20 sols, c'est-à-dire 240 deniers, taillés à raison de 240 pièces à la livre, contenaient un marc d'*argentum*, c'est-à-dire d'argent fin, comme le marc valait à peu près les trois quarts de la livre romaine, cela faisait à peu près un quart d'alliage et trois quarts d'argent fin, comme on l'entendait alors, c'est-à-dire 720 millièmes environ d'argent chimiquement pur. Il n'y a pas loin de là au titre de 681 millièmes que nous avons trouvé pour nos pièces. — Cela soit dit en passant et sans que nous attachions la moindre importance à cette digression.

nelle ? Sont-ce des portraits ? Nous nous le sommes demandé dès le début de nos recherches et nous avons consulté sur ce point quelques amis plus versés que nous en ces matières.

Il est certain que plusieurs de ces deniers ont une certaine valeur artistique et nous montrent un saint Pierre qui a un cachet particulier, des traits et surtout une expression qui lui sont propres ; on a l'impression que, pour le dessiner, on a pris un modèle et que ce modèle a été changé plusieurs fois : il suffit de comparer la tête du saint sur les deniers à l'air piteux avec celle des nos 146 et 147, et avec les bustes à l'air décidé, énergique, des nos 234 et 239 ; la première est celle d'un ecclésiastique, les derniers sont ceux d'un militaire ; quant aux nos 146 et 147, ils ont quelque chose de si individuel que nous pourrions nommer le Monsieur, très vivant, et avec lequel nous avons quelques relations, dont ils paraissent être le portrait.

Nous croyons donc que les effigies de saint Pierre qu'on voit sur ces monnaies ne sont pas des représentations conventionnelles, mais qu'elles ont pour base quelque chose de concret, un modèle. Était-ce une peinture, était-ce quelqu'un de vivant ? Nous n'en savons rien, et nous n'avons aucune opinion à ce sujet. Il est certain que le dessinateur chargé de tracer l'image que le graveur devait insculper sur son coin a fort bien pu copier un tableau de sainteté ou la miniature d'un vélin ; il est certain aussi que s'il avait quelque goût artistique il a pu s'inspirer de la figure d'un personnage quelconque, chanoine ou officier, avec lequel il avait des relations en raison de sa charge ou pour toute autre cause, et cela expliquerait ce qu'il y a d'individuel dans quelques-unes de nos têtes de saint Pierre. En tout cas, il est certain que ce n'étaient pas, comme on nous l'a suggéré, les portraits des évêques régnants et cela pour plusieurs raisons dont une seule nous dispensera d'énoncer les autres : le

nombre des portraits ou quasi-portraits qu'on voit sur les deniers trouvés au Pas-de-l'Échelle est plus considérable que celui des évêques qui peuvent avoir occupé le siège de Genève pendant le temps dont il s'agit.

On pourrait disserter aussi sur la moustache que saint Pierre paraît porter sur quelques-unes de nos pièces; sur sa calvitie qui s'est transformée en tonsure, laquelle est différente de celle de saint Paul : enfin on nous a demandé si l'ordonnance toute particulière de la chevelure de notre saint, telle qu'elle est figurée sur un grand nombre de nos pièces, les grosses mèches disposées en forme de couronne autour et au-dessous de la tonsure, ne pourraient pas fournir quelque indication sur la manière dont les clercs se coiffaient à cette époque. Nous ne le croyons pas, car il est impossible que quelqu'un ait porté les cheveux arrangés comme ils le sont, par exemple, aux nos 88 à 95 et surtout aux nos 223 et 224, mais nous préférons laisser à d'autres le soin de résoudre ces questions spéciales d'iconologie, intéressantes peut-être, mais pour lesquelles nous nous déclarons incompétent.

CONCLUSION

Tout en donnant la description détaillée et en procédant au classement des deniers du Pas-de-l'Échelle, nous avons pu traiter, à mesure qu'elles se présentaient, certaines questions générales que soulevait l'étude de ce trésor; ainsi, nous avons été amené à parler des procédés de fabrication, de la gravure des coins, de la frappe elle-même, ainsi que des imitations illicites du numéraire épiscopal, avec assez de développements pour n'avoir pas besoin d'y revenir.

Il nous reste cependant, avant de terminer, à toucher quelques points intéressants que nous n'avons fait qu'effleurer au cours de la partie descriptive de ce travail ou que nous avons réservés entièrement pour la fin.

La première réflexion générale que nous tenons à présenter se rapporte à l'excellente conservation de l'immense majorité des pièces que nous avons examinées. Ce fait est très insolite : il est surtout difficile, pour ne pas dire impossible, à expliquer. Même en supposant, comme nous l'avons fait, que notre trésor était le contenu, volé et enfoui, d'une caisse publique, on ne comprend pas bien que les pièces qu'elle renfermait, appartenant à des époques très différentes, fussent toutes très bien conservées : les dernières frappées sont toutes ou presque toutes à fleur de coin ; des plus anciennes, quelques-unes sont aussi dans cet état brillant, la plupart sont en parfait état ; quelques-unes seulement portent des traces évidentes d'usure. Si plusieurs de ces pièces, comme on peut le voir sur nos figures, sont plus ou moins indistinctes ou ont des légendes incomplètes, cela ne provient pas de ce qu'elles sont frustes, mais de ce qu'elles ont été mal frappées.

Quelle qu'en soit la cause, nous devons nous féliciter hautement de cette conservation générale excellente parce qu'elle nous a permis, même en l'absence de tout document écrit, de calculer d'après les monnaies elles-mêmes le poids qu'elles devaient avoir.

Il convient d'abord de rappeler en peu de mots quelles sont les causes qui influent sur le poids effectif des monnaies anciennes qui parviennent jusqu'à nous et qui empêchent de conclure du poids réel d'un exemplaire unique, pris au hasard, à celui que la monnaie en question devait avoir normalement : ce sont l'irrégularité de la taille, la tolérance et l'usure. La première de ces trois causes d'erreur, seule, a pour effet tantôt d'augmenter, tantôt d'amoindrir le poids d'une monnaie ; les deux autres agissent toujours dans le sens de la diminution, et l'expérience enseigne que, de ces deux facteurs, le plus important c'est l'usure, autrement dit le frai. Nos deniers étant tous, sinon neufs, du moins très bien con-

servés, l'action de cette cause d'erreur est presque nulle et peut être négligée, ce qui nous met dans des conditions extrêmement favorables pour calculer le poids de ces pièces ; aussi avons-nous pu le faire avec une très grande précision.

Ce n'est pas tout. Pour chacune des catégories de pièces, l'écart entre la moyenne des poids effectifs et le poids théorique donné par le calcul est si faible qu'il nous permet d'affirmer, en outre, que si la taille n'était pas très régulière, elle l'était plus, en tout cas, que dans les siècles suivants, et surtout qu'elle était honnête, c'est-à-dire qu'il y avait très peu de tolérance. Autrement dit, la latitude laissée à ceux qui frappaient de faire des pièces un peu trop légères ou, plus exactement, de tirer de l'unité de poids un nombre un peu trop grand de pièces, quitte à partager avec le souverain le bénéfice qui en résultait, cette latitude, disons-nous, n'existait pas ou presque pas.

Étant donnée la nature humaine, et d'après ce que nous savons des agissements des maîtres de monnaie à des époques plus rapprochées de nous, on peut en conclure, croyons-nous, avec une très grande probabilité que cette institution n'existait pas encore, du moins à Genève, au XIe siècle et au commencement du XIIe ; qu'il y avait bien, cela va sans dire, des gens chargés de battre monnaie, mais qu'ils le faisaient sous une surveillance serrée et qu'ils n'étaient pas encore constitués en corporation et ne jouissaient pas des prérogatives honorifiques et lucratives et des immunités qui leur furent accordées plus tard. Nous pensons qne le travail se faisait en régie.

Le premier maître de monnaie dont l'histoire fasse mention à Genève est un nommé Eimeric qui figure comme témoin au bas d'un acte (1) en 1196 ; à ce moment-là, la

(1) *Régeste genevois*, n° 463, p. 128. Eimeric y est qualifié de *magister monetarius*.

valeur intrinsèque du denier, comme nous le verrons un peu plus loin, avait déjà diminué considérablement.

Une seconde remarque curieuse est celle-ci : le nombre des variétés de deniers genevois que la trouvaille du Pas-de-l'Échelle a mises au jour est considérable, il atteint 250 pour ceux que nous avons eus entre les mains, et il est extrêmement probable que nous ne les avons pas toutes vues. Comment a-t-il pu se faire que tout cela soit resté inconnu jusqu'au moment de cette découverte ? Nous allons peut-être trop loin en disant : toutes ; en effet on avait déjà décrit deux de ces pièces, le denier de Frédéric, qui a fait l'objet du travail de M. Demole cité plus haut, et un anonyme au vocable de saint Pierre publié par Blavignac dans l'*Armorial genevois*, p. 82, et figuré sous le n° 6 à la pl. XXXVII (1). L'un et l'autre était unique.

La seule manière d'expliquer cette disparition presque complète des deniers que nous venons d'étudier consiste à supposer qu'ils ont été l'objet d'une démonétisation générale en vue d'une refonte. Nous savons par un texte précis qu'il se passa quelque chose de semblable en 1300 (2), lors de la frappe confiée par l'évêque Martin de Saint-Germain à Benjamin Thomas et dont nous aurons occasion de parler une autre fois (3) On promet au maître

(1) Il paraît avoir été en mauvais état, à en juger par son poids de 14 grains, soit 0,744, qui l'a fait prendre par l'auteur pour une obole. C'est une des variétés du type N de la deuxième classe.

(2) *Régeste genevois*, n° 1475, p. 369. Signalons ici la double erreur dans laquelle sont tombés les auteurs, d'ordinaire si exacts et si bien renseignés, de ce précieux recueil. Ils ont pris *blanchix* pour un mot signifiant tolérance, tandis que ce n'est pas autre chose que le synonyme de ce qu'on a appelé plus tard des blanchets, abrégé de deniers blanchets. Ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'ils ont cru voir que cinq mailles valaient onze deniers ; c'est deux deniers qu'il faut lire.

(3) Nous croyons devoir annoncer, à toutes bonnes fins, que nous nous proposons d'étudier une fois à fond, autant que nos occupations et nos forces nous le permettront, le monnayage de Genève pendant la période qui va de l'enfouissement du trésor du Pas-de-l'Échelle à la fermeture de l'atelier épiscopal vers 1359. Un de nos collègues et amis avait déjà réuni des matériaux en vue de ce travail, pour lequel il aurait été mieux qualifié que nous, entre autres une importante collection de deniers de cette époque; mais comme les années passent sans qu'il mette son projet à exécution, qu'il paraît même y avoir renoncé, nous essayerons, si Dieu nous prête vie, d'entreprendre cette étude. Avis aux personnes qui seraient disposées à nous aider de leurs conseils et à nous communiquer les matériaux qu'elles possèdent.

« la livraison de beaucoup de vieille monnaie pour la « convertir en nouvelle. »

L'opération, en effet, était lucrative. A chaque nouvelle ordonnance, le titre et le poids des monnaies diminuaient, et cet amoindrissement était la conséquence d'un changement dans le même sens qui avait lieu beaucoup plus rapidement dans les pays voisins, entre autres à Vienne. Nous avons vu que lors de l'introduction de l'anonymat dans le monnayage de Genève, le denier de cet évêché et celui de l'archevêché de Vienne avaient la même valeur. En 1289, le denier de Genève, quoique beaucoup plus faible que deux cents ans auparavant, valait un tiers de plus que celui de Vienne (1). On comprend donc qu'en 1300 l'évêque, forcé de battre monnaie pour faire face à des besoins urgents, ne pouvait pas, comme il le dit lui-même (2), à cause de la dépréciation des autres monnaies, le faire aux poids et titre anciens. La conséquence en fut le retrait des anciennes pièces.

Il doit y avoir eu un pareil retrait général des monnaies, suivi d'une refonte, au XIIe siècle, entre la frappe des derniers deniers du Pas-de-l'Échelle, et celle des pièces mentionnées dans un acte de 1191 (3). Nos deniers de la troisième classe, ceux du moins dont nous sommes sûr qu'ils étaient taillés à raison de 192 au marc, devaient peser normalement 1,295 ; à juger d'après l'apparence il n'est pas probable qu'ils aient été d'un aloi sensiblement plus mauvais que ceux de la deuxième classe. Cette supposition paraît confirmée par les trois analyses que nous en avons fait faire : elles nous ont

(1) Cette année-là, Amédée V, comte de Savoie, paie à son frère Louis Ier, baron de Vaud, la somme de 300 livres de Genève au moyen de 412 livres viennoises. *Régeste genevois* n° 1294, p. 318. En calculant exactement, la plus-value serait de 37 0/0, mais d'après ce que nous savons d'autre part, il est extrêmement probable que le rapport des deux monnaies était de quatre à trois et que les douze livres viennoises en sus de 400 représentent la perte au change, etc.

(2) *Régeste genevois*, n° 1464, p. 366.

(3) *Ibid.* n° 454, p. 126. 40 sols de Genève, y est-il dit, font un marc d'argent fin.

donné des titres de 635,14 ; 653,31 et 717,27 ; ce qui fait une moyenne de 669 millièmes, inférieure il est vrai de 12 millièmes au titre de 681 que nous avons trouvé pour la deuxième classe ; mais l'incertitude de tous ces chiffres est si grande et l'écart entre les différentes pièces examinées est si considérable, que nous pensons qu'on ne peut rien conclure d'une différence de 12 millièmes seulement, basée sur l'essai de trois pièces, et nous admettons jusqu'à preuve du contraire que les derniers deniers du Pas-de-l'Échelle étaient, comme ceux qui les avaient précédés immédiatement, à 8 deniers 12 grains de loi. En traduisant cela en langage moderne, cela veut dire qu'ils étaient à 679 millièmes et que chaque pièce tenait 0,879 d'argent chimiquement pur.

Quant aux monnaies mentionnées dans l'acte de 1191, nous n'en connaissons ni le poids ni le titre ; nous savons seulement que 40 sols, c'est-à-dire 480 deniers, valaient un marc d'argent fin ; cela nous suffit pour calculer que chaque pièce tenait 0,496 d'argent à 1000 millièmes. Cela fait une diminution de près de 47 % dans l'espace, en tout cas, de moins d'un siècle.

Enfin, d'après l'ordonnance de 1300, le denier de Genève, dont il allait 220 au marc, était à 4 deniers 12 grains de loi, ce qui fait, par pièce, 0,406 d'argent à 1000 millièmes.

Pour plus de clarté et pour que tous ces chiffres parlent mieux à l'esprit, nous les avons groupés en un tableau et nous avons cru devoir y joindre ceux qui se rapportent à la même espèce monétaire sous les comtes et ducs de Savoie et sous la République de Genève jusqu'au moment où on cessa d'en frapper en billon ; naturellement, nous n'avons pas à nous occuper ici des deniers de cuivre pur non datés et de 1609. Pour chacune de ces deux périodes, nous n'avons cité que la première et la dernière des émissions dont les conditions de titre et de poids nous sont connues.

Date ou époque	Taille	Titre		Poids par pièce	Argent à 1000 mill. par pièce
		Ancien	Moderne		
Frédéric	288 à la lib. antiqua	8 d. 12 gr.	679	1,184	0,804
Saint Maurice	240 à la liv. romaine	id.	id.	1,364	0,926
St Pierre, 2e cl.	idem.	id.	id.	id.	id.
St Pierre, 3e cl.	192 au marc	id.	id.	1,295	0,879
1191	?	?	?	?	0,496
1300	220 au marc	4 d. 12 gr.	359	1,130	0,406
1390 (1)	294 »	2 d. 12 gr.	200	0,846	0,169
1518 (2)	279 »	0 d. 18 gr.	60 (5)	0,891	0,053
1542 (3)	366 »	0 d. 18 gr.	62 (5)	0,669	0,042
1583 (4)	504 »	0 d. 14 gr.	49	0,486	0,024

Pour être équitable, il ne faut pas comparer telles quelles les valeurs intrinsèques du denier aux quatre dernières dates pour lesquelles nous avons fait ce calcul avec celles qu'il avait pendant la période épiscopale où c'était, avec l'obole, quand il y en avait, la seule monnaie ayant cours légal. Sous les comtes et ducs de Savoie, et plus encore pendant le premier demi-siècle de la République de Genève, le denier était une monnaie d'appoint qui ne servait pas pour les gros paiements. Peut-être en était-il déjà ainsi, en une certaine mesure, sous Martin de Saint-Germain. Quoi qu'il en soit, l'amélioration de la monnaie que nous avons constatée lors du passage du type carolingien au type viennois fut un phénomène exceptionnel, qui ne se renouvela pas et, depuis, le denier de Genève diminua continuellement de valeur intrinsèque. C'est, du reste, un fait général dans toute l'Europe.

(1) D. Promis, *Monete dei reali di Savoia*, t. Ier, p. 103 et 448. Ce denier a été frappé à l'atelier de Nyon qui, alors, fournissait de monnaies la partie du Pays de Vaud appartenant au comte de Savoie, le Chablais (y compris le Bas-Valais) et les possessions de l'évêque de Genève, mais pas le comté de Genevois.

(2) D. Promis, *op. cit.*, p. 166 et 461. Ce denier a été frappé à l'atelier de Cornavin.

(3) E. Demole, *Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792*, Genève 1887, p. 88.

(4) E. Demole, *ibid.*

(5) Avant 1535, nous comptons l'argent fin comme étant en réalité à 11 deniers 12 grains, c'est-à-dire à 958 millièmes, depuis 1535 comme étant vraiment pur, c'est-à-dire à 1000 millièmes.

*
* *

Et maintenant, pour terminer cette étude, toute basée sur des faits, qu'il nous soit permis de laisser parler aussi un peu l'imagination ; après avoir considéré seulement le passé, jetons un coup d'œil sur l'avenir.

Nous connaissons maintenant des deniers de Genève signés de Conrad, d'Aldagodus et de Frédéric. Il est permis d'espérer que le nombre des évêques de ce diocèse qui ont mis leur nom sur les monnaies n'est pas irrévocablement arrêté à trois. Avant 1841, on n'en connaissait aucun. Puis vint la trouvaille de quelques deniers et oboles de Conrad et d'Aldagodus qu'on pouvait et qu'on peut encore compter sur les doigts. En 1882, la découverte d'un exemplaire d'un Frédéric vint surprendre les numismates. Qui se serait douté alors que peu d'années après on en trouverait d'un seul coup plusieurs centaines représentant soixante-neuf variétés ? Il n'est donc pas chimérique d'espérer qu'un heureux hasard mettra au jour des pièces signées qui nous sont inconnues. Il n'y a pas la moindre probabilité qu'elles portent les noms de Borzadus, de Guy ou d'Humbert, car c'est précisément sous leur règne qu'ont été frappées les monnaies, postérieures à celles de Frédéric, que nous avons décrites, mais ce seront peut-être de nouvelles variétés de Conrad et d'Aldagodus ; il se peut aussi que la lacune qui existe entre ces évêques et Frédéric soit comblée par des deniers au nom de Bernard. Il est même fort possible qu'on trouve une fois des monnaies frappées par Hugues qui a occupé le siège de Genève immédiatement avant Conrad pendant une trentaine d'années. Puisse cette espérance se réaliser et donner raison à nos prévisions !

Dr Ladé.

DES CAUSES DE LA

FABRICATION DES PREMIERS TESTONS EN FRANCE

(1514)

En décidant la frappe des testons et des demi-testons, Louis XII introduisit une importante innovation dans la fabrication des espèces françaises. Son ordonnance étant datée du 6 juin 1514 et son décès étant survenu le 1er janvier 1515, il est évident *a priori* que le nombre des pièces émises fut assez restreint. On devait employer 50,000 marcs de vaisselle d'argent, soit probablement 37,500 marcs pour les testons et 12,500 marcs pour les demi-testons. On aurait donc forgé 926,259 testons et 637,500 demi-testons. De Saulcy a déjà fait observer avec raison que les testons et les demi-testons de Louis XII étaient tellement rares, qu'il est vraisemblable de supposer que les 50,000 marcs ne furent pas livrés (1). D'autre part, les documents que l'on possède concernent l'émission de ces monnaies à Paris, à Rouen, à Tours et à Troyes. Or on a retrouvé les produits des ateliers de Paris et de Tours, mais si l'on ne connaît pas ceux de Rouen, ni ceux de Troyes, en revanche quelques collections renferment des testons de Louis XII frappés à Lyon. Si cette situation ne se modifie pas, à mon avis, on pourra peut-être en conclure que la fabrication de ces espèces fut réservée aux Monnaies de Lyon, de Paris et de Tours.

On admet généralement que l'apparition du buste royal sur les monnaies est due à l'importation en France des testons de Louis XII fabriqués en Italie. Qu'à la suite

(1) *Annuaire de la Soc. française de Numism.*, t. IV, p. 251, § XII.

des expéditions tentées au-delà des Alpes par ce roi, une grande quantité de pièces ouvrées à son nom dans ce pays et un certain nombre d'espèces italiennes aient pu être mises en circulation en France, c'est incontestable, et les trouvailles sont là pour établir le bien-fondé de cette hypothèse. Que quelques nouveautés, telles que l'emploi des lettres romaines dans les légendes et l'usage d'un emblème particulier au roi (le porc-épic), aient été empruntées principalement aux monnaies italiennes, c'est évident. Mais il ne faudrait pas exagérer l'influence qu'auraient exercé, au point de vue de la modification du type des pièces françaises, les guerres suscitées en Italie par l'ambition de Louis XII. Cette influence aurait d'ailleurs mis un certain temps à se faire sentir. Ainsi, les monnaies au porc-épic ont été créées par une ordonnance datée à Blois du 14 novembre 1507 et la fabrication des testons fut ordonnée le 6 juin 1514 seulement, après la perte du duché de Milan. De même, la substitution des lettres latines aux lettres gothiques ne fut à peu près absolue, dans les ateliers du Dauphiné, province cependant limitrophe de l'Italie, qu'à partir de l'avénement de François Ier, et encore faut-il faire une exception en faveur de la Monnaie de Crémieu où l'on persista durant plusieurs années après 1515 à se servir des lettres gothiques (1). Les guerres de Charles VIII et de Louis XII avaient agrandi le cadre des relations de la France et de l'Italie. Toutefois, ce serait une erreur de croire qu'il lui ait suffi de constater qu'en Italie les testons locaux jouissaient d'un grand succès dans le commerce, pour que Louis XII se soit décidé à faire forger en France des testons analogues à ceux qu'il avait émis à Asti, à Gênes, à Savone et à Milan (2), et à ceux dont Charles VIII avait

(1) Roger Vallentin, *De l'ancienneté de l'usage des méreaux au chapitre de St Apollinaire de Valence*, pp. 4 et 5.

(2) *Annuaire de la Soc. française de Numism.*, fascicule de sept.-oct. 1894, pp. 392 et s. — Hoffmann, *Monnaies royales de France.*

prescrit la frappe à Naples. La création d'une grosse monnaie d'argent était indispensable ; son utilité se faisait sentir dans les transactions. Chaque époque a eu des besoins différents ; les monnaies ont été à peu près toujours appropriées aux nécessités du moment.

Dans sa déclaration du 4 janvier 1470 (1), Louis XI constatait que beaucoup de monnaies étrangères se trouvaient dans la circulation en France et autorisait leur cours du 1er mars au 1er juin de cette année. Des textes identiques nous montrent qu'il en fut de même sous Charles VIII et durant le règne de Louis XII jusqu'à l'ordonnance du 5 décembre 1511, qui décria toutes les espèces qui n'étaient pas françaises. C'est grâce à cette tolérance et à la faveur dont quelques pièces étrangères jouissaient auprès des Français, que des testons d'origines diverses furent d'abord admis dans la circulation, puis recherchés avec soin. Leur titre était d'ailleurs excellent.

Dès 1495, les testons eurent un cours assuré dans la partie inférieure de la vallée du Rhône. J'ai effectué à dessein des recherches à Valence, à l'extrémité ouest du Dauphiné, par conséquent à une assez grande distance de la Savoie et de l'Italie. Voici le relevé d'un certain nombre de paiements, où il est fait mention de ces monnaies :

1° Acte du 13 décembre 1495 « in peciis novem soli-« dorum cum dymidio (2). »

2° Acte du 20 décembre 1495 « in *testonis* valentibus « novem grossos cum dymidio (3). »

3° Acte du 24 décembre 1495 « in peciis valentibus « novem grossos cum dymidio (4). »

4° Acte du même jour « in *testonis* et bona moneta (5). »

(1) Le Blanc, *Traité hist. des monnoies de France*, p. 251.

(2) Archives départementales de la Drôme, E, 2552, f° 107. — *Manuale notarum brevium*, de Me Bourjac Étienne, notaire à Valence.

(3) *Ibid.*, f° 110.

(4) *Ibid.*, f° 112.

(5) *Ibid.*, f° 114.

5° Le 20 janvier 1496, le chanoine Jean de Jante prêta 536 florins en monnaie courante, composés de « quin-« quaginta uno ducatis, quadraginta sex scutis auri ad « cugnum solis et in *testonis* et moneta realiter nume-« ratis (1). »

6° Le 4 février 1496, Jean Joubert, marchand, acheta des pensions, moyennant le prix de quarante florins en monnaie courante, payés « in dymidiis *testonis* (2). »

7° Le 18 février suivant, 120 florins en monnaie courante sont acquittés « in quatuordecim scutis auri, cugni « domini nostri regis, ad solem, duobus scutis auri « ejusdem cugni, ad coronam, sex florenis Tractensi-« bus (3) et in *testonis*, etc... (4). »

Dès lors on n'emploie plus l'expression « pièces de neuf « gros et demi », mais toujours celle de *testons*. Les deux paiements du 13 décembre et du 20 décembre 1495 établissent d'une façon péremptoire que le nom des nouvelles monnaies n'était pas encore exactement connu. J'en conclus avec certitude qu'elles commençaient à peine à circuler. Par conséquent, il est certain que l'apparition des testons étrangers aux environs de Valence remonte à la fin de l'année 1495, tandis qu'ils étaient reçus à Avignon et dans le Comtat-Venaissin dès 1485. Malgré d'actives recherches, la première mention de ces pièces que j'ai rencontrée est seulement du 13 décembre de l'année 1495. J'ajouterai qu'il est évident qu'à cette date le cours des testons était parfaitement assuré, car de tout temps, sauf bien entendu durant les époques troublées, les paiements ont été effectués en monnaies bien connues et de bon aloi. On peut donc affirmer que les premiers testons apparurent à Valence au mois d'octobre ou au mois de novembre 1495.

(1) Arch. départ. de la Drôme, E, 2552, f° 130.
(2) *Ibid.*, f° 142.
(3) D'Utrecht.
(4) Arch. départ. de la Drôme, E, 2552, f° 147.

A partir du mois de mars 1496, les actes des notaires nous révèlent un emploi journalier de ces monnaies, toutefois sans indiquer leur origine. Pour ne pas multiplier des citations fastidieuses, passons sous silence une période de quatre ans.

Le 24 janvier 1500 (n. st.), Matthieu Crozat, notaire à Valence, fit l'acquisition d'une maison moyennant le prix de « quinquaginta trium florenorum et duorum grosso-« rum monete currentis, singulo floreno pro duodecim « solidis turonensibus in hujusmodi summa computato « et econtra... » L'acte porte quittance de cette somme : « tam in sex scutis auri ad solem cugni et ponderis « domini nostri Regis quam in uno ducato auri de « Geyna, triginta quatuor *testonis* cugni domini ducis « Medyolani quam in alia bona pecunia et moneta ibi-« dem realiter per dictum emptorem dicto venditori tra-« dita et realiter numerata (1). » Quelques jours plus tard, je lis encore « tam in *testonis* cugni domini ducis Medio-« lani quam in alia bona moneta (2). » Au contraire, le 15 juillet suivant, 65 florins sont composés de « tam in « decem octo *testonis* cugni domini ducis Sabaudie quam « in alia bona pecunia et moneta (3). » Je trouve à la date du 19 janvier 1501 que 360 florins furent soldés « tam in auro quam in moneta de *testonis* et petiis argenti « trium grossorum (4). »

Le 28 septembre 1501 eut lieu une vente d'une maison pour le prix de « sex centum sexdecim florenorum et « octo grossorum parve monete currentis, computatis « duodecim grossis parve monete pro singulo floreno. » Le vendeur reçut uniquement des testons de Savoie « in *testonis* Sabaudie, ad rationem novem grossorum « cum dimidio dicte monete pro quolibet testono. » Il y

(1) Arch. départ. de la Drôme, E, 2555. *Minutes de Me Vignal, notaire a Valence*, f° 392.
(2) *Ibid.*, f° 395.
(3) *Ibid.*, f° 423.
(4) *Ibid.*, f° 587.

a lieu de s'arrêter un instant à discuter ce mode de libération. Le florin de petite monnaie valant 12 gros, 616 florins, 8 gros, représentent 7928 gros. Or le cours du teston de Savoie étant fixé à 9 gros et demi, toujours en petite monnaie, il suffira de diviser 7928 par 9,5, pour déterminer le nombre de testons de Savoie encaissés par le vendeur. Une simple division donne pour quotient 834 et pour reste 5. Par suite ce traité du 28 septembre 1501 établit que l'acquéreur avait en mains 834 testons de Savoie, chiffre considérable ; il dut achever sa libération avec $^{5}/_{9.5}$ de gros ou de sol ou deux liards environ (1). J'insiste tout particulièrement sur ce fait. Il est prouvé maintenant que dès 1501, les testons étrangers, du moins ceux de Savoie, circulaient en quantités très importantes dans la vallée du Rhône.

Les textes sont « la plus précieuse ressource du nu-« mismate, après la monnaie (2). » M. Blancard ajoute avec raison qu'un texte « ferme le champ des hypothèses, em-« pêche les écarts de l'imagination, guide l'esprit, donne à « l'argumentation une base inébranlable (3). » Les conseils excellents donnés par ce savant éminent doivent être suivis avec soin. La numismatique est, certes, une science pleine d'attraits, mais les résultats qu'on obtient doivent être contrôlés avec minutie, car il est très facile, hélas, de mal lire divers mots d'un texte et par suite de prendre le Pirée pour un homme. Aussi doit-on profiter avec empressement des occasions qui permettent de rapprocher plusieurs documents les uns des autres. Ces réflexions faites, je rappelle qu'un acte du 28 septembre 1501 constate un paiement de 616 florins, 8 gros, effectué en 834 testons. Poursuivant mes investigations, j'ai pu relever une autre preuve à l'appui de ce que j'ai avancé. Le 18 décembre 1501, Jean Joubert, devenu

(1) Arch. départ. de la Drôme, E, 2558. *Minutes de Me Du Cluset, not. à Valence,* f° 267.
(2-3) *Congrès international de Numismatique. Mémoires et comptes rendus des séances,* pp. 96 et 101.

bailli de Valence, se rendit acquéreur d'une rente de 15 florins « quindecim florenos parve monete currentis, « computatis duodecim grossis parve monete pro singulo « floreno et econtra, annuales et pencionales » au prix de 300 florins « trecentum florenorum parve monete cur- « rentis, computatis duodecim grossis parve monete pro « singulo floreno et econtra. » Il remit au vendeur des testons de Savoie « habuit et recepit in *testonis* Sabaudie, « numeratis ad rationem novem grossorum cum dimi- « dio pro quolibet testono (1). » En faisant un calcul analogue à celui de tout à l'heure, on est conduit à diviser 3600 gros par 9 gros et demi. On obtient 389 pour quotient et $^{4.5}/_{9.5}$ de gros pour reste. Jean Joubert remit par suite au vendeur 389 testons de Savoie et $^{4.5}/_{9.5}$ de gros ou environ deux liards. Les deux ventes du 28 septembre et du 18 décembre 1501 démontrent surabondamment que les testons de Savoie jouissaient d'une faveur extrême et étaient fort répandus à Valence et par conséquent dans la vallée du Rhône à cette époque. Du reste dans le même volume de minutes, on rencontre d'autres libérations faites d'une manière analogue. Le 31 décembre 1501, pour citer un dernier exemple, une obligation de 50 florins fut rédigée (2); le prêteur les remit encore en testons de Savoie, soit 63 testons et un liard environ ($^{5}/_{19}$ de gros).

L'or ne faisait pas cependant défaut. Jean Joubert avait donné en dot à l'un de ses enfants 500 écus d'or « sum- « mam quingentorum scutorum cugni Domini nostri Fran- « corum Regis, boni auri et legitimi ponderis, *sine sole.* » Le 15 décembre 1501, il se libéra au moyen de 482 écus au soleil « in quatercentum et quater viginti et duobus « scutis auri *ad solem*, boni auri et ponderis cujuslibet « duorum denariorum et sexdecim granorum, advaluatis

(1) Arch. départ. de la Drôme, E, 2558, f° 310.
(2) *Ibid.*, f° 312.

« ad dicta quingenta scuta auri (1). » De même le riche marchand Jean de Genas avait promis à sa fille Béatrix une dot de 850 écus « summam octo centum quinqua- « ginta scutorum auri, cugni domini nostri Francorum « Regis, sine sole, boni auri et legitimi ponderis. » Le 20 juin 1503, il se libéra de 600 écus en 470 écus au soleil et 170 écus sans soleil « quatercentum septuaginta scutis « auri, cugni domini nostri Francorum Regis, ad solem, « et in centum et triginta scutis auri, ejusdem cugni, « sine sole, boni auri et legitimi ponderis, et septem « solidis et sex denariis turonensibus (2). »

A partir de 1501 les testons de Savoie sont cités à chaque instant dans des évaluations que renferment les actes notariés. Voici un texte intéressant entre tous. Le 4 mai 1506, Bernardin d'Exea, docteur en médecine, se rendit acquéreur d'une pension de six florins, au prix de cent vingt florins « sex viginti florenos monete cur- « rentis, computatis duodecim solidis turonensibus pro « singulo floreno, » dont il se libéra « tam in viginti scutis « auri ad solem, ad rationem triginta sex solidorum et « trium denariorum turonensium, decem septem scutis « auri sine sole et residuum in *testonis et solidis Regiis* (3). » Ce médecin remit au vendeur des testons et des sols royaux. A mon sens, l'adjectif *regiis* doit s'appliquer non seulement aux sols mais encore aux testons. Ces testons sont ceux émis en Italie par Charles VIII et par Louis XII. Ces pièces étant fort rares aujourd'hui, durent être frappées en petites quantités. Il n'est pas étonnant par suite que, malgré le nombre considérable d'actes que j'ai dépouillés, je n'aie trouvé qu'une seule mention d'eux.

On doit toujours se méfier des énonciations de monnaies renfermées dans un acte unique ; avant de les

(1) Arch. départ. de la Drôme, E, 2558, f° 306.
(2) *Ibid.*, f°s 452 et 453.
(3) *Ibid.*, E, 2556. *Minutes de Me Avenet, notaire à Valence*, f° 24.

mettre à profit, il est prudent de s'assurer si elles concordent avec les données recueillies ailleurs. Cette défiance ne doit pas être poussée à l'excès et il ne faudrait pas rejeter à chaque instant sur une faute du scribe ou sur une erreur du clerc les évaluations ou les énonciations bizarres ou peu en rapport avec les idées généralement reçues. Depuis 1495, nous avons constamment vu que les testons étaient estimés 9 gros et demi jusqu'en 1508. Louis XII les émit en 1514 sur le pied de 10 gros ou sols, quoique le prix du marc d'argent n'ait pas eu la moindre tendance à devenir un peu plus élevé. Du reste, l'excellence de leur titre (11 deniers, 18 grains) aurait permis à elle seule d'en hausser la valeur; le grand nombre des monnaies de billon qui circulaient étaient à bas titre et les gros de roi, émis par Louis XII, en 1512, n'étaient qu'à 6 deniers ou $^{500}/_{1000}$. Enfin les pièces similaires couraient dans tout le royaume pour 10 sols à ce moment-là.

Nous avons constaté qu'en 1495 les testons sont désignés à deux reprises sous le nom de pièces de neuf gros et demi et que leur valeur fut toujours indiquée soigneusement, sauf lorsqu'il est question des testons royaux fabriqués en Italie. Parfois le notaire constatait l'identité des testons et des pièces de neuf gros et demi, soit pour éviter toute contestation ultérieure, relativement à la valeur réelle de ces monnaies d'importation étrangère, soit parce qu'on les appelait indistinctement dans le commerce, testons et pièces de neuf gros et demi. Le 18 février 1500, le couvent des Frères prêcheurs de Valence se rendit acquéreur d'une pension de six florins que lui céda Jean Bourcier, bourgeois de cette ville. Le capital, fixé à 120 florins, fut soldé en 14 écus au soleil, 2 écus à la couronne, 6 florins d'Utrecht et en testons ou pièces de 9 gros et demi « in quatuordecim « scutis auri, cugni domini nostri Regis, ad solem, « duobus scutis auri ejusdem cugni ad coronam, sex

« florenos Tractenses [1], et in testonis, sive peciis valen-
« tibus novem grossos cum dymidio [2]. »

Très souvent la nature des monnaies reçues en paiement n'est pas indiquée, ou bien elle est mentionnée en termes très généraux : « in pluribus speciebus mone-
« tarum [3]. » Les recherches que j'ai dû effectuer n'en ont été que plus longues et que plus fastidieuses.

En résumé, et c'est là le point essentiel que je voulais établir, les testons de provenance étrangère circulèrent en grande quantité dans la vallée du Rhône et dans toute la France, j'en ai l'intime conviction, longtemps, bien longtemps avant 1514. Louis XII ne fit que suivre un mouvement irrésistible, créé par le vif succès des pièces d'argent de fort poids. Ce n'est pas à un caprice royal qu'est due la fabrication des testons français ; ce n'est pas non plus la conséquence des expéditions infructueuses tentées en Italie, comme on le croit et comme on l'écrit généralement. Les testons de Savoie et les testons d'origine italienne ont servi de modèles. On conçoit maintenant pourquoi l'on rencontre des testons ouvrés à Lyon, tandis que les lettres royales visaient Rouen et Troyes, en dehors de Paris et de Tours. Les généraux-maîtres des Monnaies durent constater que le sud-est de la France et que toute la vallée du Rhône étaient inondés de testons étrangers. Il fallait lutter contre cette situation et leur substituer des testons royaux. Le seul remède consistait dans la frappe de ces pièces à Lyon. Les dernières instructions durent supprimer leur monnayage à Rouen et à Troyes, pour substituer aux ateliers de ces deux villes la Monnaie de Lyon.

(1) D'Utrecht. Ces florins, cités plus haut, eurent un grand succès dans le midi de la France. Voici un extrait, à l'appui de mes dires, du *Livre de raisons (sic) de noble Fasion de Rame*. f° IIII^{xx} V° « L'an mil IIII^{c} LXXXXVIII e lo jort, XX de febvrier, confeso you « desous segna de deore à segne Fazy de Ramo dous escus de solel, e dous florins d'Ala-« magno dal Trach (d'Utrecht) de bon pes ; promato de los ly rendre à sa requesto, etc. » — *Manuscrit de la coll. Ludovic Vallentin.*

(2) Arch. départ. de la Drôme, E, 2553, f° 114.

(3) Minutes déjà citées, *passim*.

Lorsque Henri III créa, en 1577, une nouvelle espèce d'argent à frapper à partir de 1578, et non de 1580, comme les meilleurs auteurs l'enseignent, il en fit le quart de l'écu au soleil, monnaie d'or. Il y fut amené par les besoins des transactions, car de nombreux documents nous montrent des évaluations à un quart d'écu, bien avant 1578 (1). De même, les francs, institués par l'ordonnance du 31 mai 1575, furent un sous-multiple de l'écu au soleil. On peut donc établir le tableau suivant :

Quart d'écu.....	15 sols	1/4	de l'écu.
Huitième d'écu.....	7 1/2 s.	1/8	»
Franc	20 sols	1/3	»
Demi-franc.....	10 »	1/6	»
Quart de franc	5 »	1/12	»

Ce système fut appelé système du « compte à l'écu. » Les monnaies d'argent et de même celles de billon étaient des sous-multiples exacts de l'écu au soleil, dont la valeur fut fixée à 60 sols au même moment.

En donnant à l'argent une valeur intrinsèque et réelle et en établissant un type qui ne serait plus une monnaie d'appoint, Louis XII maintint au contraire le système du « compte à livres et à sols. » Du 24 avril 1488 à 1519 (2), la valeur de l'écu au soleil resta fixée à 36 sols 3 deniers ou 36 sols et quart; les écus aux porcs-épics, créés en 1507, eurent la même valeur théorique. Eh bien! les testons de Louis XII furent émis sur le pied de 10 sols tournois, ses demi-testons sur celui de 5 sols tournois. Ce ne sont pas des sous-multiples de l'écu. Le poids et le titre de ces nouvelles monnaies, par suite leur valeur, étaient conformes à ceux des testons étrangers, mais n'étaient pas en harmonie avec les pièces d'or frappées

(1) Roger Vallentin, *Date de la fabrication des quarts d'écu de Henri III.*
(2) Le Blanc, *op. cit.*, pp. 256 et 266. — De Saulcy, *Hist. num. de François Ier*, p. 21.

sous Louis XII en France (1), l'écu au soleil et l'écu aux porcs-épics. Il est vrai que durant le règne de ce roi, l'écu à la couronne courut pour 35 sols uniformément. Mais si l'on laissait circuler officiellement cette monnaie, c'était par tolérance, pour son antique vogue, et à cause de l'excellence de son titre et de son poids, comme du reste plusieurs autres monnaies d'or anciennes telles que les royaux, les francs à pied, les francs à cheval et les vieux écus. Il y eut donc une relation réelle entre la valeur des écus à la couronne et le cours des testons et des demi-testons. C'est là une pure coïncidence, ce n'est pas un résultat escompté à l'avance.

Au contraire, deux des trois monnaies nouvelles émises à partir de 1512, avant les testons, ont un rapport direct avec l'écu au soleil et avec l'écu aux porcs-épics. J'ai nommé le gros de roi et le demi-gros de roi.

Le tableau suivant sera suffisamment explicite :

Noms.	Valeurs.	Rapport aux écus au soleil et aux porcs-épics.
Gros de roi.....	2 s. t. 1/2 (2 liards) ou 2 s. parisis	14 1/2 pour un écu (36 sols, 3 den. t.).
Demi-gros de roi	1 s. t. 1/4 (1 liard) ou 1 s. parisis	29 id.
Dizain.....	10 d. tournois ou 1/3 de gros de roi	43 1/2 id.

Ainsi quatorze gros de roi et un demi-gros de roi étaient l'équivalent d'un écu ; vingt-neuf demi-gros représentaient la même pièce, tandis qu'il fallait quarante-trois dizains, un liard et un double tournois pour un écu. La pièce de cinq deniers tournois n'ayant pas été émise, le dizain ne

(1) Louis XI est le dernier roi qui émit des écus à la couronne et des demi-écus à ce même type. Louis XII fit forger des demi-écus au soleil et des demi-écus aux porcs-épics. Je n'en parle pas dans ma notice pour abréger. D'après Bordier et Charton (*Hist. de France*, t. II, p. 9), le porc-épic rappelle que Louis XII avait été grand maître de l'ordre du Porc-Épic, fondé par son aïeul, ordre qu'il supprima lors de son avénement au trône.

Les expressions « scuta sine sole, » ou « sine sole, ad coronam, » que l'on rencontre dans les manuscrits contemporains, ne peuvent s'appliquer qu'aux écus à la couronne.

pouvait guère être utile. Aussi disparut-il rapidement. François Ier en fit forger, il est vrai, dès le début de son règne. L'expérience lui apprit bientôt que cette sorte de monnaie ne répondait à aucun besoin réel, car le gros de roi, dont elle était le tiers, ne fut plus frappé à dater du décès de Louis XII. Il fut obligé d'en proscrire la fabrication. Les grands blancs à la couronne de Louis XI, et les dizains ou karoli de Charles VIII, encore en circulation, suffisaient d'ailleurs amplement aux nécessités des transactions.

En combinant les gros de roi et les testons, on peut arriver à obtenir la valeur de l'écu. Par exemple, trois testons, deux gros de roi et un demi-gros de roi, ont un total de 30 sols + 5 sols + 1 sol 1/4, ou 36 sols 1/4. Les testons étaient peu en harmonie, cependant, avec l'écu, pas plus que les dizains, puisqu'ils n'en étaient pas les sous-multiples comme les gros de roi et les demi-gros de roi. On doit en conclure, une fois de plus, que la frappe des premiers testons royaux n'est pas due à une fantaisie de Louis XII, que ces monnaies si lourdes, qui étaient en réalité des pièces de quatre gros de roi, n'ont pas été créées en souvenir de celles analogues, ouvrées en Italie, au nom de Charles VIII ou à celui de son successeur, enfin que ce dernier a été obligé de se conformer aux besoins du commerce et de s'incliner devant la vogue dont jouissaient les testons étrangers en France.

Les derniers testons français ont été émis au mois de mai 1575. Nous avons constaté le grand succès qu'avaient obtenu à la fin du XVe siècle et au commencement du siècle suivant, dans la vallée du Rhône, les testons de Savoie et ceux d'Italie. Par un phénomène inverse, les testons de France furent l'objet d'une certaine faveur en Italie, bien des années après la cessation de leur fabrication.

Voici ce que je lis dans un vieux livre intitulé : *De*

monetarum augmento, variatione et diminutione, tractatus varii, etc... (1).

§ Valor currens duplarum Hispanarum, aurei Itali, zechini, ducatoni et aliarum monetarum argenti, ab anno 1586, usque ad annum hunc 1609.

1590	*Testonus Sabaudiæ et Galliæ* ...	3 florins.
1593	» ...	»
1594	» ...	»
1595	» ...	»
1605	» ...	»
1606	*Testonus* (sans nom d'origine)..	»
1607	» ..	»
1608	» ..	»
1609	» ..	»

Nous avons constaté que la valeur du teston fut de neuf gros et demi à Valence dès le début du règne de Louis XII. Cette assertion, comme toutes les règles, comporte des exceptions. Notamment en 1508, l'argent étant devenu très abondant, les testons ne coururent plus que pour neuf gros. On lit dans une quittance du 21 janvier 1508 (n. st.) « in scutis regiis auri ad solem, « testonis novem grossorum et alia moneta (2). » A partir de 1513, cette valeur s'élève au contraire à dix gros, pour la plupart des types.

En terminant ce mémoire, je tiens à indiquer le cours des testons dans deux autres villes et à la même époque, pour montrer que l'évaluation de ces monnaies n'était pas partout égale. Les monnaies sont d'ailleurs des marchandises et se comportaient autrefois comme ces dernières.

1° A Romans (Drôme), le teston était, le 14 mai 1509, l'équivalent de neuf sols tournois (3). Les calculs faits par

(1) *Augustæ Taurinorum* (Turin), MDCIX.

(2) Arch. dép. de la Drôme, E, 2553. *Minutes de Me Félix Bourjac, not. à Valence*, f° 250.

(3) *Le Mystère des Trois Doms, joué à Romans en MDIX, d'après le manuscrit original,* par feu Paul-Émile Giraud et Ulysse Chevalier, Lyon, MDCCCXXXVII, in-4°; *introduction,* pp. LXXXIV et LXXXV.

M. Ulysse Chevalier sur cette base pour obtenir la valeur intrinsèque des florins sont très contestables. En premier lieu, les testons qui circulaient à cette date n'étaient des testons italiens au nom de Louis XII que fort rarement; on a vu qu'ils étaient presque toujours des testons de Savoie ou de Milan. En outre, leur valeur, variant avec les régions, ne peut servir de point de départ pour calculer la valeur intrinsèque du florin, du sol tournois et du denier tournois. Il fallait recourir à une monnaie royale ayant reçu une valeur fixe pour tout le royaume et ne pas prendre pour point de départ le cours arbitraire donné à une pièce étrangère.

2° Le 17 mars 1497, les testons furent taxés à 9 gros et quart, soit à Avignon, soit dans le Comtat-Venaissin.

Une nouvelle proclamation, faite vers 1510, énumère les testons de Savoie et ceux de Milan et les évalue à 9 gros. Le tarif de 1497 ne renferme que l'expression générale « loz testons » ; il s'agit évidemment de tous ceux qui circulaient alors, c'est-à-dire ceux de Milan et ceux de Savoie. Le 8 avril 1485 le recteur du Comtat avait autorisé le cours de diverses monnaies étrangères et notamment des « Grands gros de Milan » pour 8 gros 6 deniers. Le gros étant dans cet État divisé en 24 deniers, 8 gros 6 deniers sont égaux à 8 gros et quart. Les grands gros de Milan ne sont autre chose que des testons (2).

Les testons étaient appelés parfois *capito* et *testutus*. Par suite de leur dimension, ces pièces furent assez fréquemment rognées. Les statuts d'Avignon renferment ce texte : « Quia sepe contingit oriri contentiones super « solutione monetarum, que hic recipi solent, et maxime « in scutis et *testutis* seu testonis, propter eorum pon- « dus injustum, ideo super hoc providere volentes, et « primo super scutis hic recipi solitis statuimus, quod « licet dicta scuta non sint justi ponderis, tamen quilibet

(2) Roger VALLENTIN, *Les manuscrits de l'Avignonais Gaucher Blégier*, pp. 3 à 7.

« ea, dummodo non sint, ut vulgo dicitur, bordata, « recipere teneatur, cum uno solido turonensi pro sin- « gulo grano deficiente, usque tamen ad numerum trium « granorum et non ultra ; *testutos* autem seu testonos, « et alias pecias argenti hic recipi solitis, cum quatuor « denariis parvis (1) hujus civitatis, pro singulo grano « deficiente, usque tamen ad numerum quatuor et non « ultra et hoc sub pœna, arbitrio judicis imponenda, « partim fisco et partim hospitali Sancti Bernardi Ave- « nionis, solvenda (2). »

Enfin le *Cry des Monnoyes* du 29 décembre 1516 attribue en France aux testons de Milan un cours de 10 sols (3). D'autre part les testons de Savoie (4) qui étaient reçus dans ce pays pour dix sols, ne valaient à ce moment que neuf sols et demi dans le royaume. D'ailleurs dès le 23 janvier 1515 (5), François Ier avait ordonné la fabrication de testons et de demi-testons.

Cette notice était déjà en cours d'impression, lorsque j'ai eu le plaisir de constater que dès 1489 les testons de Milan circulaient jusque dans le Béarn. On lit : 1° dans la proclamation du 30 novembre 1489 : « ..... Testoos de « Milan, trente sept arditz, ung diner » ; 2° dans l'ordonnance du 20 mars 1493 : « Testons, à VI soos pesse.....

(1) A Avignon, *petit denier* était synonyme de *maille* et d'*obole*.

(2) *Statuta inclitæ civitatis Avenionis*, etc., MDCLXXX p. 103.

(3) Ces testons étaient ceux de Galéas-Marie Sforza (1466-1476), de Bonne et de Jean-Galéas-Marie (1476-1480), de ce même Jean-Galéas-Marie sous la tutelle de Louis le Maure (1480-1494) et de Louis le Maure (1494-1500). Louis XII avait été duc de Milan de 1500 à 1512.

(4) Les testons de Savoie sont au nom de Charles Ier (1482-1490), de Philippe II (1496-1497), de Philibert II (1497-1504) et de Charles II (1504-1553). Leur taille correspond à 25 1/2 au marc de Paris, soit 7 deniers 12 grains, quoique le poids des exemplaires retrouvés ne dépasse guère 9 gr. 24 c. (Perrin, *Cat. du médaillier de Savoie*, pp. 184 et s.) : 7 d. 12 gr. = 9 gr. 598 m. Comme ils n'étaient reçus en France sous François Ier que pour 9 sols 6 den., leur titre devait être un peu inférieur à 11 d. 18 gr. (Blanchet, *Le livre du changeur Duhamel*, p. 39). Les testons de Milan pesaient au contraire 9 deniers ; ils étaient comptés pour 10 sols, même après le décès de Louis XII. Par conséquent leur titre était bien inférieur à 11 d. 18 gr. (Blanchet, *Op. cit.*, pp. 32 et 33). Parmi les testons étrangers circulant en France durant le premier quart du XVIe siècle, au fur et à mesure de leur émission, on peut citer encore ceux de Sion, de Fribourg, de Berne, de Saint-Gall et d'Isny (Allemagne-Wurtemberg).

(5) De Saulcy, *Hist. num. de François Ier*, p. 8.

« — Testons Saboy, XXXIIII arditz »; 3° dans celle du 20 août 1494 : « Testons de Milan auran cors per trente « sieys arditz pesse. Testons de Saboye, trente et quoate « arditz pesse (1). »

Roger VALLENTIN.

---

(1) BLANCHET, *Hist. monétaire du Béarn*, pp. 146, 150 et 154. « Arditz » est synonyme de *liards*.

NOTICES DIVERSES

De la préparation et de la conservation des empreintes de monnaies et jetons.

Les personnes qui s'appliquent à la conservation des monnaies et des jetons ne sont pas toutes guidées par le même sentiment. Les unes, en collectionneurs passionnés, acceptent tout ce qu'elles trouvent quel que soit l'état de conservation, la nature, l'origine de la pièce, et cela, afin de faire nombre ou de se donner la satisfaction de dire : « cette pièce se trouve sur mes cartons « et non sur ceux de tel ou tel. » La question d'art ou de parti à en tirer pour l'étude n'entre pas dans leurs prévisions (1).

D'autres chercheurs s'attachent surtout au fini et à la beauté de la gravure en recueillant les exemplaires irréprochables de conservation. Ils consacrent ainsi, pour satisfaire leurs fantaisies, des sommes considérables, dépassant souvent la mesure imposée par la raison et par la valeur réelle de l'objet.

Les amateurs d'une troisième catégorie, tout en ne dédaignant aucune des pièces qui peuvent leur tomber

(1) C'est un de ces personnages qu'avait en vue La Bruyère lorsqu'il décrit un certain curieux, pour lequel il n'éprouve, dit-il, nulle sympathie. « Croyez-vous que *Diognète* « cherche à s'instruire par les médailles et qu'il les regarde comme des preuves parlantes « de certains faits et des monuments fixes et indubitables de l'ancienne histoire ? Nulle- « ment... *Diognète* sait d'une médaille le *fruste*, le *flou* et la *fleur de coin* ; il a une « tablette dont toutes les places sont gardées à l'exception d'une seule. Ce vide lui blesse la « vue et, c'est précisément et à la lettre, pour la remplir qu'il emploie son bien et sa vie, « plus encore que pour ne voir pas interrompre une suite d'empereurs. »

(*Caract. de La Bruyère*, édit. Charp., 1841. p. 381).

sous la main, se bornent plus volontiers à celles qui sont susceptibles de devenir pour eux un sujet de recherches critiques ou historiques. Ce sont les plus méritants, mais pas toujours les plus favorisés de la fortune.

Quoi qu'il en soit, pour un motif ou pour un autre, les bonnes pièces deviennent de plus en plus rares, leur prix s'élève continuellement et, par là, les collections sont rendues chaque jour fort difficiles. Je crois donc être utile à ceux de nos confrères qui voient surtout dans la numismatique un attrait intellectuel, plutôt qu'une question de case à remplir, et qui tiennent à limiter leurs dépenses, en leur faisant connaître le moyen d'obtenir des empreintes pouvant suppléer parfaitement aux originaux, souvent très rares et qui ne se rencontrent que dans les collections spéciales.

Il faut avant tout que le mode opératoire soit assez *prompt,* assez *simple,* assez *pratique,* pour pouvoir être employé, soit chez un amateur, soit dans un musée, lors d'une visite de quelques moments. Le matériel employé à cet effet doit facilement être mis en poche dans une sorte de trousse, réservant pour le retour à la maison une série d'opérations ultérieures. C'est précisément, vu l'embarras de l'outillage, la nécessité d'une bougie ou d'une lampe à alcool, le motif qui me fait passer sous silence la confection des empreintes en cire à cacheter, en plâtre, en métal fusible pour lesquelles la manipulation est loin d'être aussi rapide et aussi commode que celle des empreintes par simple *estampage* sur papier. Ce sont de ces dernières seules dont il sera question ici.

Le procédé s'applique à toute espèce de pièces, monnaies, jetons, médailles, camées. Mais je l'ai surtout employé pour la reproduction des jetons, ce qui m'a permis de réunir ainsi plusieurs milliers d'empreintes faciles à examiner, à classer et à conserver.

Ces empreintes s'obtiennent aisément sur papier mince, dit *pelure*, ou sur papier d'étain. Dans ce but l'opérateur devra se munir de divers objets que nous allons énumérer.

Outillage pour empreintes.

1° Une plaque de caoutchouc d'une épaisseur de 1 centimètre environ et de 10 centimètres de large dans un sens sur 6 dans l'autre.

2° Une brosse à poils serrés, courts et flexibles. On en trouve communément dans les magasins de brosserie de 10 à 12 centimètres de long sur 3 ou 4 de large. Une simple brosse à ongles peut suffire à la rigueur.

3° Une petite pince dite *précelle*.

4° Quelques grammes de mine de plomb dans une petite boîte. Elle doit être en poudre impalpable et bien onctueuse. Celle qui sert en galvanoplastie est excellente.

5° Le papier doit être mince, mais assez résistant pour ne pas se déchirer sous la pression de la brosse. Celui qui convient le mieux est le papier pelure dit *Blanchet n° 2* (1). A l'aide d'un mandrin en carton qui doit avoir environ 7 centimètres de long sur 4 de large, on arrive à plier son papier de grandeur convenable et sans perte ; on le découpe ensuite. Chaque feuille peut fournir la matière de 92 à 96 empreintes. On prépare ainsi une certaine provision de petits morceaux que l'on conserve pour l'usage dans une boîte de grandeur appropriée (2). Les dimensions dont il s'agit ici sont celles qui conviennent pour les jetons ; elles devraient être modifiées, bien entendu, pour des modules plus grands.

6° Le papier d'étain pour empreintes s'achète chez les marchands de couleurs, ou les chocolatiers. On en choisit des feuilles qui peuvent peser chacune de 40 à 45 grammes et dont on tire une centaine de petits rectangles de la

(1) On en trouve d'excellent rue Réaumur, à Paris, papeterie du Conservatoire.
(2) Les boîtes à cartes de visite, devenues inutiles, sont très bonnes pour cet emploi.

grandeur de ceux que nous venons d'indiquer à propos du papier ordinaire. On les entasse dans une boîte pour l'usage.

Mode opératoire.

Voici comment on procède à l'estampage des empreintes.

A. — Nous parlerons d'abord de celles fabriquées avec le papier mince. Bien que la confection de ces empreintes soit connue et employée depuis longtemps, elle ne donne pas les mêmes résultats entre toutes les mains. Elle exige, pour réussir, une certaine adresse que l'habitude permettra facilement d'acquérir.

On dispose sur une table la plaque de caoutchouc (1); on verse à côté, sur une feuille de papier écolier, quelques parcelles de mine de plomb que l'on étend avec le doigt. Prenant avec la précelle l'un des petits papiers minces préparés de grandeur, on le mouille avec la langue (j'ai essayé avec de l'eau mise dans une soucoupe, mais cela ne réussit pas aussi bien). On enveloppe le jeton à reproduire avec ce papier du côté à peine mouillé en évitant de produire des plis, puis on place sur le caoutchouc l'objet que l'on tape en dessus à petits coups avec la brosse jusqu'à ce que les reliefs soient bien reproduits; on achève d'accuser ceux-ci en pressant avec le bout du grand doigt *très légèrement* imprégné de mine de plomb. On retourne la pièce sans enlever le papier qui y reste toujours adhérent et on frappe l'autre côté avec la brosse, de façon à mouler l'envers de la pièce dont on achève de développer la gravure avec le doigt et la mine de plomb comme il vient d'être dit. Pendant cette opération qui dure à peine une minute, le papier a eu le temps de se dessécher ; on l'enlève et on l'étend dans une boîte avec la précelle.

(1) A défaut de celle-ci, on peut y suppléer à l'aide d'un journal replié en plusieurs doubles.

Lorsqu'on a obtenu le nombre d'empreintes désirées, on peut, rentré chez soi, les fixer, avec un peu de gomme mise aux quatre angles, soit sur un album, soit sur un carton d'une grandeur un peu supérieure à celle de l'empreinte. Sur les bords ou au revers de ce carton, on écrit les annotations voulues et explicatives de la médaille.

B. — Les empreintes sur papier d'étain se préparent absolument de la même manière qu'avec le papier pelure, sauf le mouillage et le frottement avec la mine de plomb qui sont inutiles.

Les empreintes sont couchées par lit dans une boîte et leur intervalle est séparé par quelques filaments de ouate. On peut en empiler de cette manière une assez grande quantité, ce qui facilite, sans dommage, le transport à domicile.

Fixation des empreintes en étain.

Ces reproductions, délicates à manier, seraient en effet d'une altération facile, si on se bornait à l'opération que nous venons d'indiquer. On les rend résistantes à l'aide d'une manipulation complémentaire qui constitue la partie neuve et originale du procédé.

Il faut pour cela se munir d'un nouvel outillage que voici :

1° Une plaque de marbre carrée de 10 à 15 centimètres de côté ; (un simple pavé de faïence bien poli peut, à la rigueur, suffire.)

2° Une petite casserole dans laquelle on fait fondre deux parties de cire jaune (50 gr.), une de résine ou colophane (25 gr.) et une de poix blanche (25 gr.).

3° Un support avec lampe à alcool dont on règle la mèche de manière à permettre de fondre rapidement le mélange, ou de l'entretenir en fusion pendant le temps de l'opération.

4° Une petite cuillère en fer avec manche de bois de

la grandeur et de la forme d'une cuillère à moutarde. On en trouve chez les quincaillers, pour certains usages de cuisine, qui sont excellentes en vue du but à remplir ici.

5° Petits cartons de la grandeur de la feuille qui a servi à façonner l'empreinte ; (les cartes de visite, non glacées, peuvent être par économie utilisées.)

Cela étant, on étale sur la plaque de marbre l'empreinte d'étain, de façon que le droit soit bien dressé et au contact du marbre ; l'envers se présente naturellement en dessus avec les dépressions correspondant au relief de la gravure. La cavité ainsi formée est remplie avec du mastic fondu puisé à l'aide de la petite cuillère dont le dos permet de bien unir la surface et de donner une épaisseur uniforme de 1 mill. environ ; puis, pendant que la masse est encore chaude et pâteuse, on applique dessus le morceau de carton préparé à cet effet, en frottant doucement avec la paume de main de manière à assurer uniformément le contact. Une fois le tout refroidi, on retourne le carton auquel adhère l'empreinte d'étain dont les reliefs apparaissent avec une résistance qui permet un maniement facile et une conservation indéfinie. Les indications relatives à la pièce sont inscrites au revers du carton qui se range en boîte suivant la classification adoptée, absolument comme les fiches d'un catalogue de bibliothèque. La seule précaution à prendre pour la conservation de ces sortes de clichés, est d'éviter le soleil ou le voisinage d'un fourneau qui amènerait la fusion du mastic.

La dureté de ce mastic, en hiver surtout, est telle que l'on peut se servir des empreintes en étain pour prendre, sans altérer celles-ci, de nouvelles épreuves en papier pelure ou en celui d'étain, entièrement conformes au modèle, d'une grande netteté, et cela d'une manière presque indéfinie.

J. Chautard.

Essai de classifications à suivre dans l'étude des jetons français.

Puisque j'ai parlé de classement des empreintes, je crois devoir insister sur l'intérêt que j'attache à pouvoir varier leur distribution, le cas échéant. En effet, une histoire générale des jetons reste et restera longtemps encore à faire et ne pourra être entreprise que par parties. Il faut donc être en mesure de manier et d'isoler facilement les éléments qui doivent servir de base à cette étude, indépendamment des pièces originales.

Comme indication de travaux déjà parus sur les jetons, on peut citer, parmi les ouvrages anciens, celui du P. Menestrier concernant les médailles de Louis XIV ; les publications de J. de Bie relatives aux rois, reines et familles de France ; les cinq volumes de Van Loon sur les médailles et jetons se rapportant aux campagnes dans les Pays-Bas aux XVIe et XVIIe siècles. Puis les quelques descriptions contenues dans l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet ou dans les *Annales de la Monarchie française* de Limiers.

A cette liste, nous ajouterons celle d'auteurs contemporains dont les recherches ont été insérées dans divers recueils périodiques et existent en tirés à part. Ne pouvant tout embrasser, je me bornerai aux principales publications comprises sous les titres qui me semblent les plus rationnels.

Familles de France. — Blanchet. Famille d'Épernon ; Famille de Henri de Navarre.

Chautard. Les princes de Vendôme de la deuxième maison de Bourbon, postérieure à Henri IV.

— Les princes de Vendôme de la première maison, antérieure à Henri IV.

Rouyer. Familles princières et autres (Histoire du jeton).

Services divers. — MAZEROLLE. Jetons de la maison du Roi (chambre aux deniers, bâtiments, offices divers, etc.).

ROUYER. Services de la maison du Roi (Histoire du jeton).

GUICHON DE GRANDPONT. Jetons de la marine, des galères, des colonies.

Provinces et villes. — AMANTON. Planches gravées de jetons des villes et maires de Dijon, Beaune, Auxonne, etc.

D'AFFRY DE LA MONNAIE. Échevinage parisien.

DAUBAN. Jetons de Tours.

— Jetons de Nantes.

DELATTRE. Jetons de Cambrai.

DESCHAMPS DE PAS. Jetons de l'Artois.

DE FONTENAY. Jetons de Bourgogne (États, maires, etc., etc.).

FORNIER. Jetons de Bretagne.

LOIR. Jetons de la ville de Mantes.

Dr PONCELET. Échevinage lyonnais.

PERTHUIS et DE LA NICOLLIÈRE. Armoiries et jetons de Nantes.

QUINTARD. Jetons de l'hôtel de ville de Nancy.

ROBERT. Jetons de Cambrai et des trois Évêchés.

— Échevinage messin.

A. DE SOLAND. Jetons des maires d'Angers.

G. DE SOULTRAIT. Numismatique bourbonnaise.

— Numismatique nivernaise.

H. SARRIAU. Numismatique nivernaise.

M. WERLY. Numismatique de Reims.

Corporations. — L. CHEREAU ; CORLIEU ; KLUYSKENS. Jetons des doyens de la faculté de médecine de Paris.

CHAUTARD. Jetons des apothicaires *(manuscrit)*.

De Lespinasse. Les métiers et corporations de l'alimentation, à Paris.

Mantelier. Les marchands fréquentant la rivière de Loire.

De Soultrait. Jetons de plomb des archevêques de Lyon.

Événements historiques. — Blanchet. Médailles et jetons du sacre des rois de France.

Chautard. Jetons relatifs au siège de la Rochelle *(manuscrit)*.

Preux. Jetons relatifs au traité des Pyrénées et au mariage de Louis XIV.

Rouyer. Jetons relatifs à la prise d'Arras.

— Jetons relatifs aux expéditions dans les Pays-Bas.

Types divers. — Chautard. Jetons aux types des trois pensées, de l'oranger, de l'amour ailé.

— Jetons aux emblèmes scientifiques *(manuscrit)*.

— Jetons aux légendes pieuses *(manuscrit)*.

— Jetons à la ruche d'abeilles *(manuscrit)*.

Guichon de Grandpont. Emblèmes maritimes.

Rouyer. Types de l'Ours, de la tête de Maure, etc.

Grandeur du module. — Rouyer. Jetons de Henri IV et de Louis XIII, de petit module.

Nom du graveur. — Beaupré. Œuvre de Saint-Urbain.

Dauban. Jetons de Nicolas Briot.

Le Page. Graveurs lorrains.

Mazerolle. Les grands médailleurs français.

Rouyer. Jetons gravés par Briot.

— Jetons frappés à Sédan.

Monographies diverses. — Blanchet. Henri et François, ducs d'Orléans.

CHAUTARD. Le chevalier d'Aumale.
DE LONGPÉRIER. Jetons composés par Sully.
— De l'S barré sur les jetons de Henri IV.
MAZEROLLE. Jetons rares et inédits.
ROUYER. Jetons rares et inédits.
— Jetons de l'échevinage parisien.
Etc., etc.

J. CHAUTARD.

La nouvelle percée de Bourg-en-Bresse. A propos de quelques médailles.

On vient d'ouvrir, à travers le plus vieux quartier de Bourg, une rue nouvelle, appelée à devenir la principale artère de la ville. Parmi les objets curieux, que les démolitions ont mis au jour, on doit signaler quatorze pièces de monnaie, recueillies par un amateur, au bas de la percée, près de la place d'Armes, et actuellement encore en sa possession.

La plus ancienne est un moyen bronze, très beau, de Constantin. Au droit : IMP CONSTANTINVS P F AVG Le buste est cuirassé, la tête laurée. On reconnaît bien Constantin à son énorme corpulence et à sa superbe encolure. Le dieu Mars, nu, le chef casqué, et en position de combat, tenant un bouclier de la main gauche et de la droite une lance en arrêt, motif accosté de S A occupe le champ du revers : MARTI PATRI PROPVGNATORI ; à l'exergue PTR .

Ces derniers sigles, de l'exergue et du champ, sont des signes monétaires inexpliqués. On en compte plus de 130 pour le seul règne de Constantin. Il me semble, cependant, que l'on pourrait voir dans S A une trans-

formation de S C, et j'inclinerais volontiers à lire *Senatus Auspicio.*

Le moyen âge proprement dit est représenté par une monnaie anonyme des archevêques de Lyon. Le module en est tout au plus de 16 ½ millimètres. Malgré son oxydation avancée, on distingue, au centre de l'avers, un grand L barré, en forme de croix coudée, et la légende traditionnelle : ✠ PRIMA SEDES. L'autre face continue la phrase : ✠ GALLIARV, le V barré pour indiquer l'abrévation. De ce côté, une simple croix pattée orne le champ. Nous avons là une obole, et deux points doivent séparer l'R du V dans GALLIARV ; toutefois, il est difficile de s'en assurer, vu la mauvaise conservation du billon.

Le droit de battre monnaie fut accordé ou plutôt confirmé par l'empereur Frédéric Ier à l'archevêque Héraclius de Montboissier, en 1157. Ses successeurs usèrent du privilège pendant deux siècles et demi. En 1443, malgré les doléances de Philippe de Thurey, l'atelier de Mâcon ayant été transféré à Lyon par le roi Charles VI, supplanta le monnayage archiépiscopal. Si l'on considère qu'à la première période, les monnaies anonymes de la primatie des Gaules portent, au côté principal, LG, et, qu'à la dernière, on voit figurer, soit à l'avers, soit au revers, le soleil, la lune, et divers emblêmes, particularités que nous n'observons pas sur notre exemplaire, on peut attribuer ce petit billon à la moyenne époque ; il aurait donc été ouvré au cours du XIIIe siècle, peut-être même au commencement du XIVe.

L'activité du monnayage ecclésiastico-lyonnais est hors de doute, et se trouve démontrée par le fait que ce type est commun dans nos pays. On le rencontre associé aux basses espèces, de date bien plus rapprochée, de France, de Savoie, de Dombes et autres principautés souveraines. Dernièrement encore, il m'en a été communiqué un exemplaire, presque identique à celui-ci, provenant

de l'ancien cimetière de Chalamont, que l'on a défoncé l'an passé. Cette persistance à se maintenir sans décri, ne peut s'expliquer, je crois, que par ses grands rapports avec l'obole viennois et, conséquemment, par son emploi comme monnaie de servis. Il ne faut pas oublier que les commissaires-feudistes continuèrent, presque jusqu'à la fin du siècle dernier, à inscrire les redevances, dans les terriers, à la forme des temps féodaux.

Avec Emmanuel-Philibert et Charles-Emmanuel, ducs de Savoie, nous touchons aux temps modernes.

Voici un sol de 60 à l'écu d'Emmanuel-Philibert. Il contient, au droit, un écusson fleuronné aux armes du prince et accosté d'un point à dextre et à senestre ; l'écu est surmonté d'une couronne coupant la légende, tandis qu'au bas un B en couvre la pointe. EM · FILIB · D · G · DVX · SABAVD. En retournant la pièce, nous voyons une croix de saint Maurice dans un contour quadrilobé, dont les angles intérieurs sont garnis de quatre points et les extérieurs de quatre chiffres formant le le millésime 157. ; autour : ✠ IN · TE · DOMINE · CONFIDO · E · D ·. Il n'y a pas à s'y méprendre, ce sol a été frappé à Bourg par Emmanuel Diano, qui afferma l'atelier de 1576 à 1580.

Les quatre monnaies savoisiennes qui viennent ensuite, sont des quarts de sol de Charles-Emmanuel. Le type est connu. C E, avec couronne au-dessus, deux ou quatre roses, un filet et un grènetis pour ornements, tel est l'avers. Presque invariablement on trouve, au revers, la croix de saint Maurice, dans un double quadrilobe, avec des points ou des rosettes aux angles tant intérieurs qu'extérieurs. Deux de nos quarts sont marqués d'un B, l'un au bas de l'avers, où deux points accompagnent le sigle, et l'autre au bas du revers. C'est dire qu'ils sortent également de l'hôtel monétaire de Bourg. Le mauvais état des deux autres ne permet pas d'être aussi affirmatif sur leur provenance.

Les ducs de Bourbon avaient pris pied en deçà de la Saône, par la donation du Beaujolais à la part de l'empire, que leur fit Édouard de Beaujeu, le 23 juin 1400. Leurs possessions, successivement agrandies, formèrent la véritable Dombes. Après la défection du Connétable, François Ier les confisqua, mais, en 1560, elles furent rendues, par François II, à Louis de Bourbon, duc de Montpensier. Le petit-fils de ce dernier fut seigneur de la Dombes de 1592 à 1600 et, comme ses prédécesseurs, battit monnaie à Trévoux. De lui on connaît diverses pièces, testons, demi-testons, demi-francs, quarts d'écus, etc., en argent et en billon ; les décombres de la percée ne nous ont restitué que deux liards : ✠ H · P · DOMBAR · D · MONTISP · M · ; dans le champ, un H couronné entre trois fleurs de lis. Seconde face : croix pattée, évidée et anglée de feuilles ; légende : ✠ DNS · ADIVTOR · MEVS · ..., le millésime doit suivre, mais il est absolument méconnaissable.

Remarquez l'M qui termine la légende du droit. L'M fut fréquemment employé comme marque monétaire de l'atelier de Trévoux, sous les princes de Bourbon-Montpensier. Il faisait dire, par un jeu de mots fort à la mode, dans le patois des régions avoisinantes, qu'il y avait beaucoup d'esprit à Trévoux. *Te n'as gen d'aime* — d'emme — répétait un vieux dicton, *va-z-en quéri à Trévoux.*

Ces piécettes ne sont pas rares, non plus que les deux suivantes.

En mourant, Henri de Bourbon ne laissa qu'une fille en bas âge, nommée Marie. Après que sa veuve, Henriette de Joyeuse, eut, en 1611, convolé en secondes noces avec Charles de Lorraine, duc de Guise, le cardinal de Joyeuse, grand-oncle de la jeune princesse, prit en mains sa tutelle, et émit de la monnaie en son nom. Les liards de Marie de Dombes différaient peu de ceux de son père et de son aïeul. On adopta les mêmes types

parce qu'on voulait probablement utiliser les mêmes coins ; l'on n'y opéra que les modifications strictement indispensables. Au droit : ✠ M · P · DOMBAR · D · MONTISP ·, puis un cœur, un I ou une rose ; au centre, un grand M couronné, entre trois lis. Revers identiques aux précédents. Les exemplaires que nous avons sous les yeux sont trop fortement rognés pour qu'il soit possible de décider en laquelle de ces trois séries ils doivent être classés.

Marie épousa Gaston d'Orléans en 1626, et fut mère de Marie d'Orléans, duchesse de Montpensier, surnommée la Grande Demoiselle.

Le Dauphiné, lui aussi, nous apporte son contingent. C'est d'abord un douzain de Henri III, qualité de dauphin, en argent bas. Dans le champ de l'avers, écu écartelé France et Dauphiné ; il est sommé de la couronne royale et accosté de deux H ; HENRICVS III P · D · G · FRANC · ET · NAV · REX . Au revers : croix échancrée, cantonnée, aux 1er et 4me, d'un dauphin, aux 2me et 3me, d'une couronne : SIT · NOMEN · DNI · BENEDICT · 1587 · ZR · Atelier de Grenoble.

Nous rencontrons ensuite un jeton dauphinois. Il est en cuivre et du module de 28 millimètres. Henri IV monte un cheval galopant à droite, la housse aux armes de France et de Navarre ; de la main gauche il tient les rênes, et de la droite brandit son épée. Au-dessous, pêle-mêle, étendards, heaumes, boucliers, etc. ; HENRI IIII ROY DE FRANCE... ANNO 1606. — Exergue : H ❀ K. A l'intérieur du revers, les blasons de France et de Navarre et un dauphin posés en triangle sur deux rameaux de laurier, dont une couronne de même enceint les tiges ; .....DAVLPHIN ET NAVARRE ❀ La maladresse de l'ouvrier qui l'a contraint, pour se refaire, à frapper, sur trois points différents, l'exergue et le millésime, a oblitéré les légendes.

On ne trouve pas ce type dans la série sans fin des

méreaux d'Henri IV. Serait-ce une production allemande qui n'entrerait pas dans la série historique? La mauvaise exécution du travail ne rend pas cette conjecture invraisemblable. Nous ajouterons même que, tout bien considéré et malgré l'apparente contradiction des dates, on peut voir dans les caractères de l'exergue une marque de fabrique; l'officine ne serait autre que celle d'où est sortie la pièce que voici.

C'est encore un jeton en cuivre, on ne devinerait pas de qui, l'eût-on donné en mille. Il évoque le souvenir de Jean Kravwincrel, de Nuremberg. ❀ HANNS KRAVWINCREL IN · NVR (emberg) entre deux grènetis; le champ est chargé de trois couronnes de marquis et de trois lis alternant autour d'une rose centrale. Au revers le globe impérial, surmonté d'une croix, dans un double trilobe à angles saillants, et deux grènetis enfermant la légende : ❀ GOTTES · GABEN · SOL · MAN · LOB (en), *De Dieu on doit louer les dons.*

Un Allemand pur sang, à qui j'avais soumis ces légendes pour en avoir le sens, m'avait fait observer que ce produit métallique pouvait être vieux de trois siècles, attendu que, depuis ce temps, au moins, l'orthographe de SOL s'est enrichie d'une lettre supplémentaire; on écrit SOLL. Il avait pronostiqué juste. Des renseignements que je me suis procurés, il résulte que nous avons sous les yeux un jeton de jeu ou de compte, analogue à ce qu'on appelle, vulgairement, en français, une *louise.* Hans Kravwincrel est le fabricant. Il était fils de Hans Jacob, et tint boutique ouverte, à Nuremberg, de spécialités en ce genre, de 1580 à 1601. C'était un industriel plutôt qu'un artiste. La maison continua longtemps de père en fils; elle n'existe plus aujourd'hui, mais, en revanche, cette branche d'industrie est toujours très florissante à Nuremberg (1).

(1) Communication de M. le Dr Ladé.

J'ai été tenté de m'enquérir du poids des monnaies que nous venons de passer en revue ; l'usure, les rognures et leur infériorité intrinsèque m'en ont détourné. Les à peu près, que l'opération m'aurait obtenus n'auraient guère ajouté à cet article que des données de peu d'importance, par conséquent, presque superflues.

Voilà à quoi se réduit cette découverte que nous devons aux premiers travaux de la percée. Les espèces d'or et même d'argent véritablement digne de ce nom en sont absentes, il est vrai ; de plus, mises en présence des sévérités de la numismatique, ces monnaies sont presque dépourvues de valeur, n'ayant de rareté à aucun titre, mais elles fournissent une petite contribution à la science et à l'histoire particulière de la ville de Bourg. Il m'a semblé qu'à ce point de vue, elles n'étaient pas à dédaigner.

Varambon, le 8 novembre.

F. Marchand.

MÉDAILLES SUISSES

FRAPPÉES EN 1894

II [1].

46. — **Tir cantonal vaudois à Lausanne.**

EN SOUVENIR DU TIR CANTONAL VAUDOIS ★★★

Au centre, en trois lignes : À LAUSANNE | 1894

℞. ★ PATRIE & AMITIÉ ★ En sens inverse : ECOLE DE TIR DES AMIS DU MANNEQUIN, GENÈVE

Au centre, en trois lignes, dans une couronne ouverte formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne liées par un ruban : A | JULES DUNAND | NOTRE CHAMPION Sur la tranche : SOUVENIR DES DEUX FONDATEURS F . B . & A . V . [Félix Brélaz et Alexandre Vidoudez].

Diam. : 0,045. Argent.

Pièce unique. Lettres gravées au burin ; la couronne du revers seule a été frappée par M. Louis Furet. (Voy. nos 26 à 30, d'autres médailles relatives à la même fête.)

47. — **Fêtes franco-suisses de Mâcon.**

❀ SOCIÉTÉ DES TIREURS MACONNAIS FONDÉE EN 1870

Trophée composé d'attributs de tir et de drapeaux, surmonté d'un écu aux armes de la ville de Mâcon, le tout dans une couronne ouverte formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne liées par un ruban.

℞. Un cartouche portant, en trois lignes : FÊTES | DE SEPTEMBRE | 1894 accompagné d'une branche de laurier et d'une branche de chêne liées par un ruban.

Diam. : 0,043. Bélière. Argent et bronze.

(1) Voy. plus haut, p. 212.

Prix du tir qui a eu lieu à l'occasion des fêtes franco-suisses. (Voy. nos 41 à 43 d'autres médailles relatives au même événement.)

48. — **Concours de musique à Neuchâtel.**

En neuf lignes, la première et la dernière arrondies : SOUVENIR DU GRAND CONCOURS | DE | MUSIQUE | D'HARMONIE | D'ORPHEON | ET FANFARES | 15 ET 16 JUILLET | 1894 | NEUCHÂTEL

℞. Celui du n° 19.

Diam. : 0,023. Bélière. Similor et similor argenté.

Médaille de fabrication parisienne, éditée par M. C. Defailly, à Genève.

49. — **Congrès géologique international à Zurich.**

⁂ GEOLOGORUM CONVENTUS ⁂ En sens inverse : MENTE ET MALLEO

Au centre, deux marteaux en sautoir partageant le millésime 18 | 94 Au-dessus VI au-dessous HELVETIA

℞. · ATELIER DE FRAPPE USINE DE DEGROSSISSAGE D'OR GENEVE

Diam. : 0,033. Bélière. Zinc nickelé.

Le sixième congrès géologique international a eu lieu à Zurich du 29 août au 3 septembre.

50. — **Inauguration de la Maison de l'Union chrétienne, à Genève.**

☆ UNION CHRETIENNE DE JEUNES GENS ☆ GENEVE ☆

Dans le champ, en quatre lignes : VOUS MÊMES | PIERRES VIVANTES, | MAISON SPIRITUELLE, | TEMPLE DE DIEU !

Au-dessus une bible ouverte avec : JOH XVII | 21, surmontée d'un soleil au monogramme IHS et accompagnée d'une banderole portant la devise : POST TENEBRAS LUX Au bas, deux écus accolés aux armes de la Confédération suisse et de Genève, flanqués d'une branche de laurier et d'une branche de chêne.

℞. QUE TES YEUX SOIENT JOUR ET NUIT SUR CETTE MAISON

Vue de la maison de l'Union chrétienne (rue du Général-Dufour), à Genève. Exergue, en deux lignes : INAUGURE LE 1ER OCT. ✯ | 1894
Signé au bas : C . RICHARD F .

Diam. : 0,038. Or, argent, bronze et métal blanc.

Les deux exemplaires en or ont été remis à MM. Max Perrot, l'un des fondateurs de l'Union chrétienne, et Elysée Goss, architecte du bâtiment.

51. — **Jeton commémoratif de l'assemblée générale de la Société suisse de Numismatique.**

En six lignes, dans un cartouche circulaire de style Empire, formé d'aigles et de palmettes : SOCIÉTÉ | SUISSE | DE | NUMISMATIQUE | NEUCHATEL | 1894

℞. H. F. BRANDT 1789-1845

Tête de profil à gauche. Signé au bas : GEORGES HANTZ . U . G . D .

Diam. : 0,027. Or 1 ex., argent 75 ex., bronze 100 ex., aluminium 66 ex., étain 79 ex. Il a été fait, de plus, une frappe du revers à 42 exemplaires unifaces en cuivre non bronzé et diverses frappes spéciales (35) en plomb, sur bandes de cuivre, etc.

Ce jeton, très réussi, a été gravé par M. Georges Hantz, notre collègue, et frappé à l'Usine genevoise de dégrossissage d'or ; c'est le second numéro de la série inaugurée par le Hedlinger de M. Bovy et qui sera continuée chaque année, espérons-le, du moins.

La frappe une fois terminée, le coin de l'avers a été dénaturé et celui du revers pourvu de signes qui rendront toute refrappe facilement reconnaissable. Deux exemplaires de plomb avec coins ainsi retouchés ont été frappés pour le graveur M. Hantz.

Nous avions dit, en parlant des jetons commémoratifs de l'assemblée générale de 1893, que l'Usine de dégrossissage devait frapper un jeton spécial à l'intention des membres de la société qui visitèrent ses ateliers (1). Voici la description de cette pièce frappée à 50 exemplaires en aluminium au moyen de deux coins très artistiques destinés à de la bijouterie :

✯ S : GEORGIVS EQVITVM PATRONVS Saint Georges à cheval terrassant le dragon. Signé au bas : GEORGES HANTZ .

(1) *Revue suisse de Numismatique*, 1893, p. 348.

℞. ☆ ☆ IN TEMPESTATE ☆ SECVRITAS ☆ Un vaisseau gardé de la tempête par la croix qu'il porte à sa poupe. Signé au bas : G. H.
Diam. : 0,036.

Voy. ci-après le compte rendu de l'assemblée générale.

52. — **Trentième anniversaire de la société la Cécilienne de Genève.**

En sept lignes, la première arrondie : SOUVENIR DU 30ᴱᴹᴱ ANNIVERSAIRE | DE LA | CÉCILIENNE | DE GENÈVE | 1864-1894 | 24 NOVEMBRE |

℞. Celui du n° 32.

Diam. : 0,023. Similor et similor argenté. Bélière.

Médaille de fabrication parisienne éditée par M. C. Defailly, à Genève.

53-54. — **M. Alphonse de Candolle, de Genève.**

(53) ALPHONSE DE CANDOLLE 1806-1893.

Tête de profil à gauche. Signé au bas : GEORGES HANTZ. GENÈVE 1894.

℞. Trophée formé d'une palme, d'une couronne d'immortelles, d'un écu aux armes de Genève, de livres et de papiers. Sur l'un des volumes ouverts, on lit : *Géographie / botanique / raisonnée.* Au fond, le lac Léman et les montagnes de la Savoie. Signé au bas : G. H. U. G. D.

Diam. : 0,061. Argent, argent oxydé, bronze, bronze argenté, aluminium et étain.

(54) ALPHONSE DE CANDOLLE. 1806-1893.

Buste de profil à droite, vêtu d'un manteau de fourrure. Signé au bas : GEORGES HANTZ GENEVE 1894.

Revers comme au numéro précédent.

Diam. : 0,061. Bronze et bronze argenté.

Modèle non adopté frappé à 22 exemplaires.

55. — **M. Antoine Carteret, de Genève.**

ANTOINE CARTERET. GENÈVE 1813-1889.

Buste de trois-quarts à gauche. Signé au bas : GEORGES HANTZ. 1894. U. G. D. GENEVE.

℞. Trophée formé d'une palme, d'une couronne d'immortelles, d'un écu aux armes de Genève, de branches de houx, d'un livre fermé et d'un livre ouvert sur lequel on lit : *Instruction / Publique / Cultes. /* FABLES / *les / deux Frères* Au fond, vue de Genève.

Diam. : 0,061. Argent, argent oxydé, bronze, bronze argenté, aluminium et étain.

56. — **M. Daniel Colladon, de Genève.**

DANIEL COLLADON . GENÈVE 1802-1893.

Buste de trois-quarts à gauche. Signé au bas : GEORGES HANTZ . 1894 . U . G . D. GENEVE .

℞. ✯ VITESSE DU SON, AIR COMPRIMÉ, EFFETS DE LA FOUDRE, FONTAINES LUMINEUSES, ETC.

Une machine perforatrice en activité dans le tunnel du Mont-Cenis. Ouvriers aux premier et second plans.

Diam. : 0,061. Argent, argent oxydé, bronze, bronze argenté, aluminium et étain.

M.

Addition à la liste n° I. — Il existe 31 exemplaires en bronze et bronze argenté de la médaille Mermillod avec la faute (n° 2) et des exemplaires en argent de la médaille de l'exposition belge à Genève (n° 45).

MÉLANGES

Sceau de la monnaie d'Orvieto. — C'est à l'extrême obligeance de notre confrère, M. J.-A. Blanchet, que nous devons la communication du cliché que voici, dont l'intérêt n'échappera pas aux lecteurs de la *Revue*.

Il existe au musée de Bologne un sceau rond en bronze, de 0,038 de diamètre, qui porte en légende : ✠ ◦ S ◦ LABORENTI ⁘ E ⁘ MONETARI ⁘ D'VRBIS ⁘ VETERI *(Sigillum laborentium et monetariorum de urbis Veteri)*. Dans le champ on remarque deux personnages assis de profil, l'un en face de l'autre, sous une voûte à deux arceaux supportés par trois colonnettes à chapiteaux sculptés ; celui de gauche lève de la main droite un marteau dont l'une des extrémités est légèrement recourbée et il tient de la main gauche un flan monétaire qu'il va marteler sur une enclume placée devant lui. Le personnage de droite lève de la main droite un marteau ou maillet avec lequel il va frapper sur un *trousseau*, qu'il tient de la main gauche au-dessus de la *pile* qui est posée devant lui. C'est la représentation très exacte d'un ouvrier et d'un monnayeur travaillant de leur état, document inappréciable pour l'histoire de la fabrication de la monnaie. Les sceaux de monnayeurs sont fort rares et nous sommes très recon-

naissants au savant secrétaire de la *Revue numismatique* d'avoir bien voulu autoriser cette reproduction.

Urbs Vetus, c'est Orvieto ; on connaît une seule monnaie frappée par l'atelier de cette ville, une pièce de billon du milieu du XIVe siècle — contemporaine du sceau — qui porte VRBS VETVS au droit.

Pour de plus amples détails sur l'atelier d'Orvieto, la paléographie de la légende du sceau, la bibliographie des sceaux de monnayeurs, etc., nous renvoyons le lecteur à l'article de M. Blanchet, sur lequel nous tenions à attirer l'attention de nos collègues (1). M.

Prix d'école du canton d'Unterwald. — Nous empruntons à la *Circulaire numismatique universelle* que publie la maison P. Strœhlin et Cie, à Genève, les descriptions et les clichés suivants :

1. — Armoiries du canton d'Unterwald, sur deux branches de laurier.

℞. En deux lignes dans le champ : WEISHEIT | KRÖNT

Mod. : 0,037. Poids : 7,65 gr.

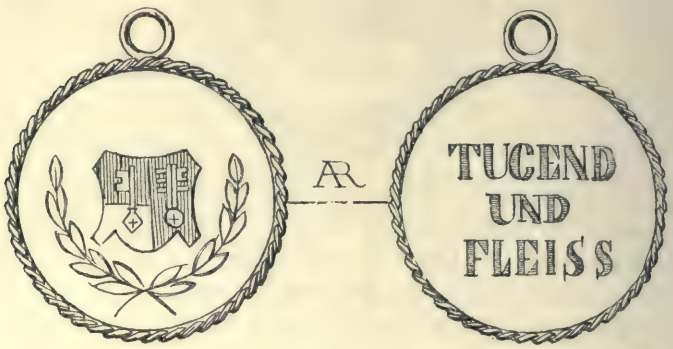

2. — Analogue au no 1.

℞. En trois lignes dans le champ : TUGEND | UND | FLEISS

Mod. : 0,038. Poids : 7,85 gr.

3. — Analogue au précédent.

℞. En trois lignes dans le champ : BETE | UND | ARBEITE

Mod. : 0,037. Poids : 7,95 gr.

(1) *Sceau de la monnaie d'Orvieto*, dans *Revue numismatique*, 1894, p. 428.

4. — Analogue aux précédents.
℞. En trois lignes dans le champ : GOTT | UND | VATERLAND
Mod. : 0,035. Poids : 5,75 gr.

5. — Analogue aux précédents.
℞. En trois lignes dans le champ : FREIHEIT | UND | RELIGION
Mod. : 0,035. Poids : 7,5 gr.

Les cinq pièces sont en argent, gravées au burin, munies de bélières et entourées de cordons rapportés. Chacune d'elle est unique en son genre. Collection P.-Ch. Strœhlin.

Il y aurait un intéressant ouvrage à faire sur les prix d'écoles suisses pour lesquels les graveurs ont souvent déployé un art achevé ; ce n'a pas été le cas pour ces prix d'Unterwald, qu'il était cependant utile de publier.

La *Circulaire numismatique universelle* a fait déjà connaître des médailles de tir inédites, des monnaies, inédites également, de l'évêché de Breslau. C'est dire qu'elle n'a pas un caractère strictement commercial et qu'elle rendra des services aux numismates. M.

Le musée monétaire de la Monnaie de Paris. — Ce musée, très important déjà et auquel des dons nombreux ont été faits cette année, va s'agrandir de quatre nouvelles salles ; elles ont été prises sur l'appartement de l'ancien entrepreneur de la fabrication des monnaies, donnant sur le quai Conti. Une fois le remaniement effectué, la grande salle d'entrée ne renfermera plus que des pièces anciennes. La seconde recevra les monnaies et médailles modernes antérieures au XIXe siècle ; c'est dans cette salle que se trouvaient les modèles de presses et d'autres appareils relatifs à la fabrication des monnaies et

la machine à assignats. Une troisième salle est consacrée aux monnaies et médailles impériales ; la dernière sera réservée aux œuvres des graveurs contemporains. C'est M. Fernand Mazerolle, notre savant et dévoué collègue, qui préside aux destinées du Musée monétaire ; il ne saurait être placé en de meilleures mains.

Prix de la fondation La Grange. — Le prix de numismatique de la fondation La Grange a été décerné par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux à l'excellente *Numismatique du Béarn* de MM. J.-Adrien Blanchet et G. Schlumberger dont nous avons rendu compte (1).

Cours de numismatique à la Sorbonne. — Le cours libre de M. Théodore Reinach recommencera à la Sorbonne le 21 janvier prochain ; il sera consacré à l'histoire de la Sicile par ses monnaies (2).

Italie. La monnaie de nickel (3). — Les nouvelles pièces de 20 centimes en nickel portent la légende : ☆ REGNO D'ITALIA ☆ 20 CENTESIMI et le chiffre 20 dans le champ.

℞. Le millésime 1894 dans une couronne ouverte formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne ; au-dessus une étoile ; au bas les lettres K. B.

Italie. — Un décret royal du 3 novembre a institué une médaille militaire pour les campagnes d'Afrique. Au droit, le buste du roi couronné ; au revers, en deux lignes, CAMPAGNE D'AFRICA dans une couronne de laurier ouverte. Cette médaille sera de bronze et suspendue à un ruban de soie rouge bordé de bleu des deux côtés. Sur le ruban seront posées des broches d'argent portant les noms des campagnes ou des faits d'armes auxquels auront pris part le titulaire. Les missionnaires et les explorateurs de la sphère d'influence italienne auront droit à la médaille, comme les troupes des armées de terre et de mer.

La monnaie abyssinienne. — Les journaux italiens ont commenté en termes assez vifs la nouvelle que des monnaies avaient

(1) Voy. plus haut, p. 81.
(2) Voy. plus haut, p. 50.
(3) Voy. plus haut, p. 231.

été fabriquées à Paris, au mois de novembre, pour Ménélik II, roi des rois d'Ethiopie. Ces pièces sont des écus destinés à remplacer les thalers de Marie-Thérèse, qui étaient exclusivement employés jusqu'ici en Abyssinie, et ils ont la même valeur que ces derniers; il a été émis également deux pièces divisionnaires. C'est M. Lagrange qui a gravé les coins, très réussis, et la frappe a été exécutée à l'Hôtel des Monnaies.

L'effigie du négus, de profil à droite, orne la face principale de ces monnaies; Ménélik est couronné d'une tiare surmontée d'une croix et posée sur une sorte de foulard noué derrière la tête; il porte au cou un collier auquel pend une croix. La figure, très barbue, est énergique et les lèvres seules, épaisses et saillantes, accusent le type indigène. Une légende en caractères abyssins entoure le portrait; elle se traduit ainsi : MENELIK II, ROI DES ROIS D'ÉTHIOPIE, 1887 (date de son avènement).

Au revers se trouve un lion passant, couronné d'une tiare semblable à celle du roi et tenant de la patte antérieure gauche une oriflamme dont le bâton se termine en croix pattée. La légende, écrite également en abyssin, est : LION VAINQUEUR DE LA TRIBU DE JUDAS. C'est la devise attribuée par la légende au roi David et qu'ont adoptée ses descendants, les rois d'Abyssinie.

Sur la tranche on lit : L'ETHIOPIE NE TEND LA MAIN QU'A DIEU.

États-Unis. Le centenaire du dollar. — Les Américains ont célébré le 15 octobre le centenaire de leur monnaie nationale, le dollar. Ce fut, en effet, le 15 octobre 1794 que les premiers dollars entrèrent en circulation; le 18 juillet précédent la banque du Maryland avait déposé à la Monnaie de Philadelphie, récemment créée, des pièces d'argent françaises pour une valeur d'environ un demi-million de francs, qui devaient être transformées en dollars. La première émission ne comporta que 1758 pièces, d'un cachet fort peu artistique.

Voici la description des différents types du dollar, depuis son origine jusqu'à la monnaie actuelle :

1. UNITED STATES OF AMERICA

Une aigle aux ailes déployées, posée sur un rocher, le tout dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban. Grènetis.

℞. Dans le haut : LIBERTY et au bas : 1794 séparés par quinze étoiles, sept à droite, huit à gauche.

Tête de profil à droite de la Liberté. Grènetis.

Tranche : ✱✱ HUNDRED ✱✱ CENTS ONE ✱✱ DOLLARD ✱✱ OR ⬭o⬭o ✱✱ UNIT ✱✱ ⬭o⬭o

2. Le type du dollar frappé en 1795 est sensiblement le même, mais d'un dessin plus correct.

UNITED STATES OF AMERICA

Aigle posée sur des nuages ; la couronne est composée d'une branche de laurier et d'une palme. Grènetis.

℞. Même disposition que le précédent, sauf 1795 et treize étoiles, six à droite, sept à gauche. La chevelure de la Liberté est retenue par un nœud de ruban et le buste est drapé. Grènetis. Tranche comme au numéro 1.

3. En 1804, le type change complètement, du moins pour le droit. Le revers seul présente un caractère artistique.

UNITED STATES OF AMERICA

Une aigle aux ailes éployées portant un écu aux armes de l'Union, pallé de gueules et d'argent, au chef d'azur; il tient dans son bec une banderole avec la devise : E PLURIBUS UNUM et dans ses serres un faisceau de flèches et une branche de laurier. Au-dessus, des nuages en demi-cercle ; entre l'aigle et les nuages, un semis de treize étoiles. Grènetis.

℞. Même disposition que le précédent, sauf 1804. Le buste est moins conventionnel. Grènetis.

4. Nouveau changement en 1840.

UNITED STATES OF AMERICA Au bas : ONE DOL

Aigle aux ailes repliées portant l'écu, les flèches et le rameau de laurier comme ci-devant, mais les flèches sont dans les serres de gauche et le laurier dans celles de droite. Grènetis.

℞. La Liberté, de profil à droite mais regardant en arrière, assise sur un rocher, vêtue à l'antique, la tête nue ; de la main droite elle retient un écu aux armes de l'Union chargé d'une banderole avec le mot LIBERTY ; de la gauche elle tient un sceptre sur lequel est posé un bonnet phrygien. Treize étoiles à la place de la légende. Au bas : 1840. Grènetis.

5. Le type de 1870 se rapproche sensiblement du précédent, la gravure est un peu plus soignée.

UNITED STATES OF AMERICA Au bas : ONE DOL .

Aigle comme au n° 4, mais mieux dessinée. En plus, entre l'aigle et la légende, une banderole portant : IN GOD WE TRUST Grènetis.

℞. Disposé comme le précédent, mais 1870. Grènetis.

6. Dernière et heureuse transformation en 1878.

☆ UNITED STATES OF AMERICA ☆ Au bas : ONE DOLLAR

Aigle aux ailes éployées tenant les flèches et le rameau de laurier dans ses serres, entourée d'une couronne de laurier ouverte. Entre l'aigle et la légende, en une ligne : *In God we trust.* Grènetis.

℞. E · PLURIBUS · UNUM Au bas : 1878 séparé de la devise par treize étoiles, six à droite, sept à gauche.

Tête de profil à gauche de la Liberté, coiffée d'un bonnet phrygien relevé sur le devant par des fleurs et des épis et portant : LIBERTY sur un retroussis. Grènetis.

Les États-Unis ont frappé de 1794 à 1894 pour environ trois milliards et demi de francs en dollars, demis, quarts et dizièmes de dollars, et environ huit milliards en or.

Il existe encore un autre type de dollar, le *trade dollar*, réservé aux transactions commerciales et qui ne circule pas :

UNITED STATES OF AMERICA Au bas : TRADE DOLLAR.

Une aigle aux ailes reployées tenant dans ses serres les flèches (à droite) et le rameau de laurier (à gauche). Au-dessus de l'aigle, sur une banderole : E PLVRIBVS VNVM ; au-dessous, en une ligne arrondie : 420 GRAINS, 900 FINE. Grènetis.

℞. La Liberté de profil à gauche, assise sur des ballots de marchandises et vêtue à l'antique, la tête diadémée ; de la main droite elle tient un rameau d'olivier, de la gauche une banderole portant : LIBERTY. Derrière les ballots une gerbe de blé, au fond la mer, au bas une banderole portant : IN GOD WE TRVST. Treize étoiles à la place de la légende, au bas le millésime : 1873 (année de la création) ou années suivantes.

Les ateliers monétaires des États-Unis se trouvent à Carson City (Nevada), Denver (Colorado), Philadelphie, la Nouvelle-Orléans et San-Francisco.

Frappe de monnaies suisses à Paris. — Les monnaies divisionnaires d'argent frappées à la Monnaie de Paris cette année, pour le compte de la Confédération suisse, se répartissent ainsi :

Pièces de 2 fr.	1,400,000
» 1 fr.	1,200,000
» 50 cent.....	400,000
Total :	Fr. 3,000,000

On sait qu'elles portent la lettre A, différent de la Monnaie de Paris.

Conférences franco-suisses. — On sait que des conférences non officielles ont eu lieu à Mâcon, au mois de septembre, dans le but de travailler à la reprise des relations commerciales entre la France et la Suisse. Les invités suisses à Mâcon, et particulièrement la Chambre de commerce de Genève, ont offert à la ville de Mâcon une adresse scellée d'un sceau artistement gravé par notre collègue, M. Georges Hantz. Ce sceau porte en légende : LES INVITÉS SVISSES À LA VILLE DE MÂCON, SEPT . 1894 . Le centre est occupé par un encadrement formé de huit lobes entourant un écu aux armes de la Confédération ; dans le champ de petites fleurs. Nous ne ferons qu'un reproche à ce sceau, du reste très réussi, c'est de rappeler un peu trop celui de notre Société. La matrice sera déposée au Cabinet des Médailles de la Ville de Genève, car elle ne doit plus servir.

Au sujet des pièces fédérales de 20 et de 5 francs. — La question du changement — ou plutôt de la correction — des types empreints sur les pièces fédérales de 20 et de 5 francs, qui laissent beaucoup à désirer tant au point de vue héraldique qu'à celui du goût, paraît devoir entrer prochainement dans une phase décisive.

Nos lecteurs doivent se souvenir que les Chambres avaient adopté, en décembre 1891, un postulat invitant le Conseil fédéral à unifier le dessin de l'armoirie nationale sur les pièces suisses.

En exécution de ce vote, le Département fédéral des finances avait réuni à Berne, en janvier 1892, sous la présidence de M. le chef de ce département, une commission consultative dont faisaient partie deux délégués de la Société suisse de Numismatique. Les experts ne se bornèrent pas à préaviser sur la meilleure forme à donner à l'écu d'armes, mais discutèrent aussi plusieurs questions connexes, entre

autres celle de la devise à adopter ; en effet, c'est ce point spécial qui avait donné dans la population et dans la presse le branle à toute cette affaire : on critiquait le choix de la formule DEUS PROVIDEBIT inscrite sur la tranche des 20 francs ; quelques personnes n'en voulaient pas à cause de son caractère religieux ; d'autres, en plus grand nombre, la désapprouvaient à cause de son caractère spécifiquement bernois et auraient préféré une devise plus intercantonale. C'est ce point de vue là qui fut soutenu par nos délégués ; pour le cas où on se déciderait pour une phrase ayant un caractère chrétien, ce qui était leur avis, ils proposèrent celle-ci qui a été employée par plusieurs états confédérés : SI DEUS PRO NOBIS, QUIS CONTRA NOS ; pour le cas où on aurait préféré une devise simplement patriotique et dans l'impossiblité de traduire littéralement : UN POUR TOUS, TOUS POUR UN, ils proposèrent ces mots qui en rendent le sens très librement, mais très exactement : UNO LAESO CONSURGUNT OMNES. — Ils se prononcèrent aussi pour CONFŒDERATIO HELVETIORUM de préférence à CONFŒDERATIO HELVETICA ou à HELVETIA tout court. Dans cette réunion, on signala surtout les nombreuses erreurs héraldiques qui avaient été commises sur les monnaies de la Confédération et la commission fut unanime à recommander une forme simple et usuelle de l'écu d'armes ; pour articuler quelque chose de précis elle donna la préférence à la forme espagnole. Ce fut à peu près la seule décision ferme qu'elle prit, mais ses autres desiderata furent consignés au procès-verbal.

Dans la session de juin de la même année des Chambres, le Conseil fédéral leur adressa un message par lequel il leur proposait de restreindre la question de l'unification de l'armoirie suisse aux seules pièces de 20 et de 5 francs et d'adopter pour l'écu d'armes la forme espagnole. Des photographies de projets de monnaies illustrant ces propositions circulèrent dans l'Assemblée et y furent l'objet de critiques diverses, parfois assez vives, d'une nature plutôt subjective et que nous jugeons inutile de reproduire. Ce fut surtout l'écu espagnol qui eut le don de déplaire aux législateurs. Néanmoins les deux Chambres approuvèrent les propositions du Conseil fédéral et celui-ci passa aux mesures d'exécution.

Son intention était d'appeler à un concours un nombre restreint de graveurs en monnaies et en médailles et de frappeurs, suisses et étrangers, dont nos collègues contribuèrent à fournir la liste ; ils furent aussi appelés — par l'intermédiaire de M. le conseiller aux Etats

Robert — à donner leur opinion sur le programme que le Département des finances élaborait pour le concours.

C'est alors que l'affaire se gâta. Il y eut d'abord un malentendu très regrettable portant sur un point essentiel. Ensuite, nos délégués étaient d'avis de donner au programme une forme plutôt négative, c'est-à-dire de ne pas prescrire en détail aux artistes tout ce qu'ils devaient mettre sur les pièces, mais de se borner à leur imposer certaines choses essentielles : la date, l'indication de la valeur, l'armoirie fédérale, la tête ou le buste de l'Helvetia, etc., en leur signalant les fautes d'héraldique et de goût commises précédemment afin qu'ils n'y retombassent pas.

Quant au dessin de l'écu, nos délégués étaient d'avis de ne pas exiger absolument la forme espagnole. Ce qui, selon eux, était essentiel dans les décisions prises par la commission consultative de janvier 1892, c'était l'adoption d'un écu correct et usuel, à l'exclusion des fantaisies hétéroclites qui déparent les pièces actuelles de 20 et de 5 francs. Ils pensaient donc, en présence de la désapprobation que la forme arrondie du bas de l'écu avait encourue de la part des membres des Chambres, qu'il devait être loisible aux concurrents de présenter deux projets, entre lesquels on aurait choisi, l'un avec l'écu espagnol, l'autre avec un écu différent, allemand, français, antique, ou autre, pourvu qu'il fût symétrique, propre à encadrer la croix fédérale et n'eût rien d'étrange comme les cornes de bélier de l'écu des pièces de 5 francs ou les appendices illogiques de celui des pièces d'or.

M. le chef du Département des finances vit dans cette latitude que nos collègues proposaient de laisser aux concurrents un abandon non justifié des conclusions prises par la commission qu'il avait présidée ; il considéra cela comme un recul, et toute l'affaire resta en suspens pendant plus de deux ans.

Maintenant, si nous sommes bien informés, la question va être reprise sur nouveaux frais. On nous dit que le Département des finances va inviter un certain nombre de graveurs à un concours d'après un programme qu'il a adopté. Nous l'en félicitons hautement et l'en remercions, car il n'est que temps de doter la Suisse d'un numéraire destiné à circuler à l'étranger qui lui fasse plus d'honneur que celui qu'elle possède actuellement. Nous espérons que les conditions de ce concours seront publiées bientôt et nous ne doutons pas que la Société suisse de Numismatique ne soit consultée, comme le Haut Conseil fédéral lui en a donné l'assurance dans le temps, et repré-

sentée dans le jury par un ou deux de ses membres délégués à cet effet.

Médailles de maîtrise des tirs fédéraux suisses (1). — Le concours pour cette médaille n'a pas donné de bien bons résultats. La plupart des projets présentés sont insuffisants ; deux d'entre eux, ceux de MM. Siegwart, à Lucerne, et Huguenin frères, au Locle, ont été primés bien que n'étant pas complètement satisfaisants. Les projets de MM. Siegwart et du professeur Wildermuth sont ceux qui ont répondu le mieux à l'attente du comité de la Société des carabiniers ; mais ce dernier, en sa qualité d'expert, était hors concours. Le Comité central a chargé trois de ses membres, MM. Eugster-Bodmer (St-Gall), Gallati (Glaris) et von Arx (Soleure), de lui présenter un projet définitf et cela pour la prochaine séance du comité qui aura lieu à Berne le 23 mars 1895.

Genève. Concours pour une médaille. — La Commission nommée par le Comité des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation en vue de la frappe d'une médaille commémorative du tir d'inauguration du stand de Saint-Georges, a décidé d'ouvrir un concours entre les dessinateurs et graveurs genevois ou habitant Genève, sous les conditions suivantes : 1° Les concurrents pourront fournir des dessins ou des modelages. Chaque envoi devra être accompagné d'une devise qui sera répétée sur un pli cacheté contenant le nom de l'auteur et indiquant si celui-ci se charge de graver les poinçons de la médaille ou ne présente qu'un projet exécutable par un tiers. 2° Le côté principal de la médaille devra représenter la ferme des Exercices à Saint-Georges, en laissant une place pour une inscription de circonstance. Le sujet du revers est laissé au choix du concurrent qui devra, cependant, faire figurer quelque part, à l'avers ou au revers, les armoiries des Exercices. La médaille aura un module de 45 millimètres. 3° La Commission dispose d'une somme de 100 francs pour récompenser le ou les projets primés. Les projets primés deviendront la propriété des Exercices, qui se réservent le droit de les modifier ou de les combiner pour l'exécution de la médaille. 4° Le dernier terme d'envoi est fixé au 15 mars 1895, à midi. Tous les envois devront être adressés à M. John Lander, au Stand de la Coulouvrenière.

(1) Voy. plus haut p. 56 et 236.

Quelques prix de monnaies suisses. — Vente de la collection Brion, de Strasbourg, par MM. Hamburger, à Francfort, du 2 au 6 avril :

Coire, denier de Henri II d'Arbon ..... 150 marks.
» dix-ducats, de Ülrich de Federspiel, 1720 ..... 2600 »
Lausanne, teston s. d. de Sébastien de Montfaucon ... 1230 »

Vente de la collection Reichenbach, à Dresde, par l'expert Bruno Salomon, du 17 au 19 octobre :

Bâle, guldenthaler 1584, mal conservé ..... 60 marks.
Genève, demi-thaler 1622..... 140 »
Glaris, prix d'école s. d., flan carré ..... 60 »
Dissentis, kreuzer de l'abbé Marian de Castelberg, 1729, mal conservé ..... 74 »
Lucerne, thaler 1557 ..... 745 »
Schwytz, thaler 1653, mal conservé..... 54 »
Soleure, quatre-francs 1813 ..... 24 50 »
Zurich, thaler 1512 ..... 81 »
Rheinau, ducat de l'abbé Gerold II, 1723 ..... 112 »

NÉCROLOGIE

Brunn, Dr Heinrich von, † à Munich le 23 juillet, professeur d'archéologie à l'Université de Munich, directeur de la Glyptothèque et conservateur du Cabinet royal des monnaies.

(Conf. *Blätter für Münzfreunde,* 1894, col. 1902-1903, *Mittheil. der bayer. numismat. Gesellschaft,* 1894, p. XI.)

Caucich, A.-R., né à Trieste le 3 avril 1833, † à Bologne le 4 septembre 1894, fondateur du *Bollettino di Numismatica italiana* (Florence, 1867-1870).

(Conf. *Rivista ital. di Numismat.,* 1894, p. 391, *Rev. numism.,* 1894, p. 516, *Bull. de Numism.,* 2e vol., p. 202.)

Cocheteux, le général Charles, né à Tournai en 1818, † à Saint-Gilles-lez-Bruxelles le 18 septembre 1894, l'un des vétérans de la Société belge de numismatique.

(Conf. *Rev. numism.,* 1894, p. 516, *Ann. de la Soc. fr. de Numism.,* 1894, p. 528, *Bull. de Numism.,* 2e vol., p. 201.)

Fabretti, Ariodante, né à Pérouse le 1er octobre 1816, † près de Turin le 13 septembre 1894, sénateur, directeur du Musée archéologique de Turin, membre correspondant de l'Institut de France.

(Conf. *Rivista ital. di Numismat.*, 1894, p. 389, *Revue numism.*, 1894, p. 516, *Ann. de la Soc. fr. de Numism.*, 1894, p. 527, *Bull. de Numism.*, 2e vol., p. 202.)

Liénard, Jean-Félix, conservateur du Musée archéologique de Verdun, † le 25 mars. Il était l'auteur d'une *Monographie de la Numismatique verdunoise.* (Conf. *Rev. numism.*, p. 516.)

Lur-Saluces, le marquis Amédée de, † à Sauterne le 3 octobre 1894. (Conf. *Bull. de Numism.*, 2e vol., p. 202.)

Terrien de Lacouperie, † à Londres le 11 octobre, l'auteur du Catalogue des monnaies chinoises du British Museum antérieures au VIIe siècle de notre ère.

(Conf. *Rev. numism.*, 1894, p. 516.)

TROUVAILLES

Aarwangen (Berne). — Au mois d'octobre, un habitant d'Aarwangen a mis au jour une dizaine de monnaies de la seconde moitié du siècle passé, dont un louis d'or et plusieurs écus de Brabant, toutes fort bien conservées. L'été dernier, une trouvaille analogue, mais moins importante, avait été faite au même endroit.

(Journ. quot.)

Beaujeux (Haute-Saône).— Nous avons parlé [1] d'un trésor trouvé par un enfant dans une mare, trésor se composant de plus de 600 pièces. Ces monnaies étaient d'or; une centaine d'entre elles ont été dispersées au moment de la découverte, le reste a été examiné par M. Ernest André qui en a dressé l'inventaire. On y trouve des monnaies royales de France, de Jean II le Bon, Charles V, Charles VI et Charles VII; des monnaies anglo-françaises de Henri V et de Henri VI, rois d'Angleterre; des monnaies féodales de France et des Bays-Bas, de Raymond IV, prince d'Orange, Étienne de la Garde, archevêque d'Arles, Philippe le Bon, duc de Bourgogne; de l'Allemagne, des pièces des empereurs Sigismond de Luxembourg, Albert II d'Autriche et Frédéric V, de Louis IV, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, de Frédéric III de Saarwerden, archevêque de Cologne, de Thierry II de Meurs, archevêque de Cologne, Jean II de Nassau, Conrad III, Thierry d'Erbach, archevêques de Mayence, de Werner de Falkenstein et Otton de Ziegenhain, archevêques de Trèves; de l'Italie, des pièces de André Contarini, doge de Venise, de Thomas Campofregoso, doge de Gênes et de Philippe-Marie, duc de Milan.

L'enfouissement a dû avoir lieu entre 1440 et 1460.

Parmi les pièces impériales, se trouvent des florins frappés à Bâle, nos 22, 23, 31 et 32 de l'inventaire :

(1) Voy. ci-dessus, p. 240.

1. MONETA NO . BASILIEN (la Vierge debout tenant l'enfant Jésus).
℟. SIGISMVD . RO'NORVM, REX (globe crucifère dans trois arceaux alternant avec des pointes).

2. Même légende et même type.
℟. SIGISMVD . RO'NORVM IMPATOR (même type).

3. MONET . NO . BASILIEN (la Vierge comme aux précédents).
℟. ALBERCHTVS ROMANOR . REX (globe comme aux précédents).

4. Même légende et même type.
℟. FRIDERICVS ROMANO . REX (globe comme aux précédents).

(*Ann. de la Soc. franç. de Numism.*, 1894, p. 421.)

Birrwyl (Argovie). — En démolissant un moulin qui n'était plus en activité depuis quinze ans, on a trouvé vingt-six doubles-doublons et quatre doublons de Berne très bien conservés ; le tout enveloppé de papier et appartenant au siècle dernier. *(Journ. quot.).*

Burg, près Magdebourg. — Le 21 juillet, on a trouvé pendant des travaux exécutés à l'auberge « Zum Stern, » deux petits pots contenant 37 thalers bien conservés des XVIe et XVIIe siècles. La plus ancienne pièce est de Louis de Bohême, 1526, la plus récente de Christian de Halberstadt, 1622. Ces thalers appartiennent pour la plupart à la Saxe (Jean, Jean-Frédéric, Maurice, Jean-Georges, Henri, Auguste et Christian) et vont de 1540 à 1612.

(*Numism.-sphragist. Anzeiger*, 1894, p. 75.)

Cazères, près Mont-de-Marsan. — En pratiquant des fouilles pour la reconstruction d'une maison de campagne, on a trouvé, au mois de novembre, un pot de terre contenant une douzaine de monnaies, argent et bronze, à l'effigie de Valentinien, de Gratien et de Théodose, deux bracelets, deux boucles d'oreilles et une bague ; ces bijoux sont en argent. *(Journ. quot.)*

Châlon. — Un trésor, composé d'environ 1200 deniers carolingiens du IXe siècle a été trouvé au Bourgneuf, au mois d'octobre. Parmi ces monnaies d'argent, admirablement conservées, il y en a de différents ateliers : Châlon, Dijon, Langres, Besançon, Auxerre, Sens, Rennes, et une seule qu'on peut attribuer avec certitude à Beaune, portant d'un

côté : *Belna Castro.* Ces pièces sont uniformément du type de l'Edit de Pitres par lequel Charles le Chauve, en 864, ordonna une refonte des monnaies, limita le nombre des villes qui auraient le droit d'en frapper et promulgua des peines contre les faux monnayeurs. Elles portent le monogramme du roi entouré de : GRATIA DEI REX.

Les monnaies carolingiennes de Dijon, provenant de la même trouvaille, ont pour légende : DIVION CASTRO, DIVIIONI CASTRE, DIVIIONI CASTEL.

Deux autres villes moins importantes, Semur-en-Auxois et Avallon, ont émis des deniers également au titre de l'Edit de Pitres.

(Journ. quot.)

Chaumont. — On a trouvé, au mois de novembre, dans le tiroir d'un meuble de la mairie, qui n'avait pas été ouvert depuis 1865, un certain nombre d'objets antiques, entre autres une bague en or massif avec pierre gravée au chaton, un grand bronze romain et soixante-dix pièces consulaires en argent, quatre pièces d'or romaines et françaises, etc.

(Journ. quot.)

Chevrens (commune d'Anières, canton de Genève). — Trouvaille de dix-sept pièces de monnaies romaines, billon d'Aurélien, Gallien et Probus, le 21 décembre, dans la gravière communale; le tout sans grande importance.

Esmans (Seine-et-Marne). — De nombreuses pièces de monnaies ont été trouvées au mois d'octobre, ainsi que d'autres antiquités, au cours de fouilles faites à Esmans pour l'ouverture d'une route dans la propriété de M. Castel. Des vestiges de la voie romaine de Sens à Lutèce ont été également mis au jour. *(Journ. quot.)*

Genève. — On a trouvé le 17 août, à Champel, près de l'Hôpital cantonal, six pièces en mauvais état de Jean Casimir de Pologne, gros d'Elbing et de Dantzig.

Au mois de novembre, dans les travaux pour la construction d'un pont provisoire sur le Rhône, à la Coulouvrenière, petite trouvaille de : Benoît XIV, un paolo argent de l'an II; François Ier, un liard s. d. pour le Dauphiné ; Napoléon Ier, 10 centimes 1806 ; Philibert Ier de Savoie, parpaïole ; Nüremberg, deux rechenpfennig 1800 ; Genève, deux-quarts 1759, trois-sols 1763 et 1798, deux six-quarts 1766, six-deniers 1825.

La Motte-Beuvron (Loir-et-Cher). — Dans le courant de septembre, on a trouvé un certain nombre de monnaies romaines de billon et de petit bronze de Gordien III et des empereurs des Gaules. La pièce la plus intéressante est un denier inédit de Salonin, frappé avec les coins d'un *aureus*. (*Bull. de Numism.*, 2e vol., p. 201.)

Landwedel (Hanovre). — On a trouvé à la fin de juin 8 kilog. de monnaies d'argent, groschen, pfennig, etc., de Brunswick-Lunebourg, de Lippe et de Wismar, des années 1600, 1673, 1676, 1680, 1682, etc. (*Numism.-sphragist. Anzeiger*, 1894, p. 74.)

Lully (canton de Vaud). — Les journaux quotidiens ont signalé une découverte, faite au mois de décembre, de six rouleaux de monnaies antiques en argent, de dimensions variées. Il y aurait eu, en tout, 165 pièces qui étaient enfouies à un mètre de profondeur.

Orléans. — Un assez grand nombre de pièces romaines, gallo-romaines et mérovingiennes ont été trouvées au mois de novembre dans la Loire, dont les eaux étaient fort basses. La plupart d'entre elles ont été acquises par le musée d'Orléans; elles appartiennent à des peuples très éloignés les uns des autres; ce sont des bronzes ou des potins des Carnutes, des Aulerci Eburovices, des Senones, des Remi, des Treviri, des Santons, etc. (*Bull. de Numism.*, 2e vol., p. 200.)

Puteaux. — Deux terrassiers qui travaillaient à creuser des fondations dans le parc de M. Franche, rue des Champs, ont découvert, à près de 12 mètres au-dessous du niveau du sol, deux sarcophages en plâtre très bien conservés, renfermant des ossements presque réduits en poussière, puis, près des squelettes, les fragments d'un vase de terre rouge vernissée, quelques morceaux informes de bronze et de verroterie, enfin, deux monnaies de bronze, grand module. L'une de ces pièces est à l'effigie de l'empereur Adrien; l'autre, bien mieux conservée, porte sur l'une de ses faces une tête d'Hercule, et au revers, un temple à quatre colonnes, avec fronton triangulaire orné d'acrotères. (*Journ. quot.*)

Sardaigne. — Le 22 juin, on a trouvé à Monte Tramentu, en excavant la base d'un *nuragh*, un vase de terre contenant un certain nombre de petites monnaies de billon, deniers du moyen-âge des ateliers d'Asti et de Gênes. (*Riv. ital. di Numism.*, 1894, p. 266.)

Schlieben, près Burg (Magdebourg). — On a trouvé au milieu d'octobre, dans un champ et à une petite profondeur, 8 pièces d'or et 61 pièces d'argent de 1490 à 1547. Les premières appartiennent aux villes de Nordlingen, Francfort-sur-le-Mein (s. d. et 1498) et Cologne, aux archevêques Berthold de Mayence (1491) et Dietrich de Cologne, au margrave Albert-Achille de Brandebourg, etc.

(*Numis.-sphragist. Anzeiger*, p. 90.)

Schlikdorf, près Osterburg. — Trouvaille dans un jardin, après la démolition d'un rucher, d'un pot contenant 218 monnaies de Brunswich-Lunebourg, Bavière, Saxe, Hambourg, Brême, Lübeck, Rostock, Mansfeld, Brunswick (ville), Elbing, Göttingen, Hildesheim, Liegnitz, Magdebourg, Minden, Northeim, Hohnstein, Juliers et Clèves, Mecklembourg, Saxe, Schwarzbourg, Bohême, Pologne, Espagne, Pays-Bas et Angleterre. (*Numism.-sphragist. Anzeiger*, 1894, p. 74.)

Tour-de-Peilz (Vaud). — En démolissant un bâtiment, rue Occidentale, on a retrouvé un vieux boulet et quelques monnaies bernoises, dont les plus anciennes remontent au commencement du siècle dernier (1718). (*L'Estafette*, de Lausanne, du 5 août 1894.)

Tüllingen, près Lörrach. — Au mois de septembre, un paysan a trouvé dans sa cave deux pots de terre et deux flacons à vin; l'un des pots contenait environ 200 écus suisses de cinq francs; l'autre, 317 kronen-thalers, de Baden, du Wurtemberg, de la Bavière, de la Hesse, de Nassau et d'Autriche. Les deux flacons, étiquetés de 1849, contenaient encore du vin parfaitement limpide. *(Journ. quot.)*

Villazano (Trentin). — Des ouvriers occupés au chemin de fer de la Valsugana ont trouvé, à la fin d'avril, une centaine de petites pièces d'argent très bien conservées. Quelques-unes d'entre elles seulement ont pu être examinées par un numismate; ce sont des gros de Mainard, comte du Tyrol et de ses successeurs, des gros vénitiens du doge Pierre Gradenigo (1287-1311), et des gros frappés à l'imitation de ceux de Venise par Urosio, roi de Serbie (1297-1321), etc.

(*Riv. ital. di Numism.*, 1894, p. 265.)

Villefermoy (Seine-et-Marne). — Au commencement d'octobre, a eu lieu dans la salle des Domaines, à Paris, la vente aux enchères

d'un trésor que des ouvriers carriers avaient découvert le 23 août dernier, dans une carrière de la forêt domaniale de Villefermoy. Ce trésor consistait en dix-sept pièces d'or renfermées dans un vase ; Charles VII, un écu d'or ; Louis XII, deux écus d'or dont un au porc-épic ; François Ier, dix écus d'or, dont un à la croisette, un de Bretagne et trois du Dauphiné ; Henri II, un écu d'or ; Philippe II d'Espagne, un écu d'or ; Jean III de Portugal, deux écus d'or. Les dites pièces ont été vendues au prix total de 437 francs à plusieurs amateurs.

(Journ. quot.)

Voorburg, près la Haye. — On a découvert, à la fin de novembre, trois monnaies d'or de Trajan, Septime Sévère et Caracalla, qui ont été acquises par le Cabinet royal des antiquités de La Haye. C'est près de l'emplacement du village de Voorburg que se trouvait la colonie romaine *Forum Hadriani.* *(Journ. quot.)*

Wurzen (Saxe). — Des travaux de constructions pratiqués dans la Eilenburgerstrasse ont amené la découverte d'un petit pot renfermant 35 pièces d'or et 80 pièces d'argent. Les premières sont, pour la plupart, des ducats hollandais de 1642 à 1743 ; les secondes sont de peu de valeur, elles vont du XVIe siècle à 1745 et appartiennent aux pays les plus divers. Ce petit trésor aurait été enfoui pendant la seconde guerre de Silésie (1744-45).

(*Numism.-sphragist. Anzeiger,* 1894, p. 91.)

Yonne. — Au mois de novembre, M. Gustave Orienne a déterré, dans un champ situé sur le territoire de la commune de Ravière, un pot contenant environ soixante monnaies romaines à l'effigie de Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle, Faustin, Constantin et autres.

(Journ. quot.)

QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTIONS

N° 40. La collection Leu de Zurich. — G.-E. von Haller. *Bibliothek der schweiz. Geschichte*, Bern 1786, 4me partie, p. 19, n° 45, signale un catalogue in-folio manuscrit de cette importante collection de monnaies et médailles suisses, et dit qu'après la mort de Leu ce manuscrit passa entre les mains de son gendre, le Dr Locher. Peut-on retrouver la filiation des successions et savoir ce qu'il est devenu ? Il serait très important de pouvoir le publier ou tout au moins d'en relever les indications que Haller n'a pas utilisées pour son *Schweiz. Münz.- und Medaillen Kabinett*, car cette collection comprenait les petites pièces et les descriptions en étaient très détaillées et exactes, au dire de Haller. P. S.

N° 41. Les graveurs Thiébaud, Neuchâtelois. — Existe-t-il une liste de l'œuvre du père et du fils ? Ces graveurs ont travaillé, au XVIIIe siècle, pour la Suisse allemande, l'Autriche, la Bavière et le Wurtemberg ; on possède surtout beaucoup de médailles et de monnaies d'Augsbourg dues à leur burin. Tous les renseignements biographiques et iconographiques sur ces artistes seront les bienvenus.

P. S.

N° 42. Calvin et J.-J. Rousseau. — Les collectionneurs qui possèdent des médailles non décrites concernant ces deux personnages, me rendront un grand service en m'en envoyant l'empreinte ou la description, avec indication du poids et du module. Je suis sur le point de terminer ces deux monographies descriptives et fais un pressant appel aux heureux possesseurs des pièces que je ne connais pas encore.

P.-Ch. Strœhlin.

N° 43. Médailles satyriques à doubles têtes. — Existe-t-il une monographie ou une description des nombreuses médailles

satyriques contre l'église catholique, fondues ou frappées du XVIe au XVIIIe siècle ? J'ai trouvé quelques renseignements très imparfaits dans Klotz, *De nummis contumeliosis* et dans le catalogue de la collection Fieweger. Quelqu'un pourrait-il me communiquer d'autres sources imprimées contenant, soit des descriptions, soit des indications sur l'émission, la frappe et le pays d'origine de ces médailles ? Ma collection se compose d'une trentaine de types différents. Aucune médaille ne porte de nom de graveur ou de localité. Les dates varient entre 1517 et 1707. P. S.

N° 44. Moyen de conserver les médailles de plomb. — Plusieurs médailles et jetons de plomb pur, de ma collection, s'oxydent rapidement, prennent une teinte blanchâtre et finissent par tomber en poussière. Des amateurs m'ont recommandé de faire séjourner les pièces en question dans un bain d'huile bouillante, d'autres préconisent le vernissage avec un vernis transparent, d'autres ne craignent pas de bronzer les pièces. Aucun de ces procédés ne m'a donné des résultats satisfaisants. Je prie donc les numismatistes qui se trouvent dans mon cas de me faire part de leurs expériences. P. S.

N° 45. Ducats d'Einsiedeln, Rheinau, Muri, Fischingen. — Où peut-on trouver des renseignements sur ces pièces dont il existe des frappes en plusieurs métaux ? Sont-ce simplement des médailles d'avènement ou d'intronisation où ces ducats ont-ils été frappés comme monnaie destinée à avoir cours légal et à circuler ? Haller ne donne aucun renseignement précis à cet égard.

P. S.

N° 46. Renseignements généalogiques et héraldiques. — Les renseignements de tous genres, généalogies, armoiries, portraits, documents manuscrits et imprimés sur les familles Strœhlin, Ströhlin, Strohling, von Ströhlin, von Ströhling, Amiel, Duroveray, du Roveray, alliances Brandt-Amiel et Amiel-Brandt, seront reçus avec reconnaissance. P. S.

N° 47. Herrera le Vieux (1576-1656), de Séville, artiste très en vogue à son époque, fut le premier maître du célèbre peintre Diego Vélazquez. Il était à la fois architecte, peintre et graveur. Herrera a dû graver plusieurs médailles dont la facture, à en juger par des

œuvres peintes (le Saint-Basile du Louvre entre autres), mériterait une monographie spéciale. Existe-t-il une liste de ses médailles et ont-elles été déjà publiées ? Herrera fut aussi condamné comme faux monnayeur et n'évita le châtiment que grâce aux jésuites de Séville qui le prirent sous leur protection. P. S.

RÉPONSE

N° 39. Armoiries. — Les cinq aiglettes remarquées sur des écus du Tyrol se retrouvent sur beaucoup d'autres pièces autrichiennes anciennes. C'est le vieil écusson d'*Autriche* : *d'azur à cinq aiglettes d'argent* (sauf erreur, quant à ce dernier métal), posées tantôt en sautoir, tantôt 3 et 2, tantôt 2 et 3, tantôt 2, 2 et 1. Le confrère qui a posé la question trouvera une longue dissertation sur cet écusson, le nombre et la nature des oiseaux qui y ont successivement figuré, dans l'ouvrage classique de Hergott, *Monumenta augustæ Domus austriacæ*, tome Ier *(Sigilla et insignia)*, in-f^o^, Vienne, 1750, Dissertatio II *(De scuto veteri principum Austriæ)*, p. 33.

Ernest Lehr.

BIBLIOGRAPHIE

La vraye et parfaite science des armoiries ou l'indice armorial de feu maistre Lovvan Geliot, advocat au parlement de Bourgongne, augmenté de nombres de termes, et enrichy de grande multitude d'exemples, etc., par Pierre Palliot, parisien, imprimeur du Roy, du Reverendissime Evesque et Duc de Langres, des Estats de Bourgongne, et de la Ville de Dijon, marchand libraire et graveur en taille douce. Paris, 1660, 2 vol. in-fol. *Réimpression en fac-similé* publiée par Edouard Rouveyre. Paris, 1895, 2 vol. in-fol.

Palliot est — avec le père Menestrier — le précieux auteur que les fabricants de traités héraldiques pillent sans scrupule. Plus qu'aucuns autres, ces deux savants ont déterminé les lois de la science dont ils furent les parfaits serviteurs; ils sont morts depuis longtemps, mais leur œuvre est, pour ainsi parler, immuable. On peut donc la copier, l'extraire, la servir en tranches plus ou moins compactes sous couleur de recherches originales; et c'est ainsi que se perpétuent d'excellentes traditions et aussi, peut-être, quelques données moins sûres. Malgré le zèle des modernes publicistes, le Palliot et le Menestrier restent les livres de chevet de tous ceux qui s'occupent d'armoiries. Nul ne saurait se passer d'eux. Un seul, parmi les auteurs contemporains, M. de Foras, possède une autorité réelle que lui ont donné ses idées très personnelles, une érudition toute particulière. Encore M. de Foras suit-il Palliot pas à pas et ne s'en cache-t-il point; il en fait son guide, tout en le redressant parfois : « Palliot, dit-il, est le plus raisonnable « et le plus complet des héraldistes. » Malheureusement, ce Palliot si fort prisé n'est pas dans toutes les bibliothèques; d'un format déjà grandiose, c'est un livre de luxe qui n'eut pas les éditions successives du Menestrier in-18. Il fut probablement tiré à petit nombre — comme de nos jours le magnifique ouvrage de M. de Foras (1) — et cela peut en quelque mesure justifier les copies, les abrégés, avoués ou

(1) *Le Blason. Dictionnaire et remarques.* Grenoble, 1883, in-4.

non, que l'on nous en sert constamment. Publier, sans la reviser, une édition nouvelle de Palliot, eût été difficile, car imprimé en 1660, il n'est pas sans renfermer quelques errements provenant moins de l'auteur que de l'époque où il écrivait. D'autre part, Palliot corrigé ne serait plus Palliot. Un problème se posait donc : faire une édition nouvelle, revue, ou une réimpression pure et simple. Le problème a été résolu, et avec le succès le plus complet, par un éditeur parisien, M. Edouard Rouveyre, auquel les bibliophiles doivent déjà de bien beaux livres. Placé entre ces deux alternatives, aussi coûteuses, aussi peu appropriées l'une que l'autre, M. Rouveyre a fait facsimiler l'exemplaire du Palliot de la Bibliothèque nationale; il a obtenu ainsi des clichés parfaits avec lesquels les deux beaux volumes que nous avons le plaisir d'annoncer ont été imprimés. Et Palliot nous a été rendu, avec sa typographie un peu rude et son langage savoureux, comme aussi ses figures faciles à lire, ses inappréciables leçons. Nous voulons espérer que les érudits, le public lettré, apprécieront à sa juste valeur l'intelligente initiative de M. Rouveyre.

« La connoissance des armoiries, explique Palliot dans sa dédicace « à MM. des Etats de Bourgogne, est propre non seulement aux Nobles, « mais à tout le monde, tout âge et tout sexe y peut aspirer, et si vous « daignés suivre la forme qui luy à esté donnée, vous esviterés sans « peine la confusion qui est l'unique escueil des esprits. » Cette forme par laquelle le blason deviendra familier à chacun est celle d'un répertoire alphabétique, commençant au terme *abaissé* pour finir à l'adjectif *vuidé*. Non content d'avoir ainsi fait un livre de maniement commode, le bon Palliot y a mis une table des mots et des figures, absente dans la plupart des traités et dans presque tous les armoriaux. Une autre table, celle des familles dont les armes sont décrites ou figurées, termine l'ouvrage; le lecteur suisse y trouvera un bon nombre de noms de son pays.

Il serait oiseux de dire ce que contient Palliot; ceux qui n'ont pas l'expérience de cette encyclopédie héraldique en apprendront la pratique dans l'édition de 1895, car ils ne pourront plus se contenter maintenant des compilations approximatives. Avec un Palliot-Rouveyre, les savants, les gens de lettres, les artistes, les archéologues, les gens du monde, seront pourvus d'un ouvrage de fond dont ils ne sauront plus se passer.

Il nous sera permis de féliciter et de remercier M. Rouveyre d'avoir mené à chef une aussi utile entreprise. J. M.

Manuel de diplomatique, par A. Giry. Paris, Hachette, 1894, XVI-944 p., gr. in-8.

Voici un de ces livres dont l'apparition marque une date dans l'évolution de la science à laquelle ils sont consacrés. Nous ne prétendons point en donner un compte rendu critique, mais il nous a semblé indispensable de le signaler à nos lecteurs, quelque étranger à leurs recherches qu'il puisse paraître au premier abord.

La diplomatique est un domaine très vaste, auquel plusieurs sciences secondaires paient un tribut ; la numismatique en est une. En effet, les mentions de monnaies sont extrêmement fréquentes dans les documents diplomatiques : « Il importe de savoir les interpréter, en discer- « ner l'intérêt et en tirer parti pour la critique des documents dans « lesquels on les rencontre. » C'est ce que n'ont pas toujours fait les numismates, plus préoccupés généralement d'étudier les monnaies pour elles-mêmes que de déchiffrer les textes qui y sont relatifs. Les recherches d'archives ne sont point familières à la plupart d'entre eux ; et c'est fâcheux, car ils sont obligés d'utiliser des renseignements de seconde main, lorsqu'ils veulent connaître les ordonnances qui ont fixé le poids, le titre de leurs monnaies, évaluer les relations entre les différentes espèces, déterminer la valeur primitive d'une pièce. Avec M. Giry pour guide, ils pourront apprendre à manier les documents avec profit, qu'ils y cherchent l'histoire d'un atelier, d'un type, d'une émission ou l'énoncé de paiements, de changes, de circulations étrangères, propres à éclairer l'histoire économique d'une contrée.

Le livre III renferme deux paragraphes, l'un relatif aux mesures et poids, l'autre aux monnaies (p. 426 et 427) dans lesquels l'auteur s'est précisément efforcé de faire ressortir la valeur des chartes au point de vue de l'histoire monétaire. Un répertoire bibliographique des principaux ouvrages de numismatique basés sur des textes accompagne le second de ces paragraphes et en fait, en quelque sorte, l'application.

Numismates qui avez l'ambition de faire autre chose que d'aligner des monnaies dans vos cartons, de les décrire et de les peser, lisez le *Manuel* que vient d'éditer la maison Hachette. Et voici un sommaire aperçu de la table, qui vous fera comprendre l'énorme labeur, l'érudition colossale qu'a exigés un tel livre, en vous indiquant les ressources qu'il met à votre disposition :

Livre I. Préliminaires. Objet de la diplomatique ; de la critique diplomatique ; dénominations générales des sources diplomatiques ; des

recherches dans les dépôts d'archives; bibliographie des publications de textes diplomatiques. Histoire de la diplomatique.

Livre II. Chronologie technique.

Des dates d'années; des différentes manières de supputer les années; années du consulat et du post-consulat; année de l'empire, du règne, du pontificat, etc.; ères diverses employées pour dater les actes; ères chrétienne, d'Espagne, républicaine. Des périodes chronologiques; les olympiades; l'indiction; autres éléments chronologiques pour la détermination de l'année.

Du commencement de l'année; termes divers du commencement de l'année; usage des différents pays pour le commencement de l'année (Suisse, p. 129).

Des dates de mois et de jour; du calendrier Julien; du calendrier ecclésiastique; des lettres dominicales; des concurrents et des réguliers; calendrier liturgique; autres moyens employés pour dater du quantième.

Du calendrier grégorien; de sa réforme; de sa propagation.

Du calendrier républicain (table de concordance avec le calendrier grégorien utile aux collectionneurs des monnaies de la fin du dernier siècle et du commencement de celui-ci).

Table chronologique; calendriers; glossaire des dates; liste alphabétique des principaux saints. (Tables de la plus haute importance pour les moindres recherches historiques; à signaler particulièrement la dernière aux numismates.)

Livre III. Éléments critiques de la teneur des chartes.

Titres et qualités des personnes; ordre laïque; ordre ecclésiastique.

Des noms de personne.

Noms de lieu.

Désignations géographiques et topographiques; mesures et poids; monnaies.

De la langue des documents diplomatiques.

Livre IV. Parties constitutives des chartes.

Formulaires et manuels.

Caractères extérieurs des chartes; matières subjectives de l'écriture; encres; l'écriture.

Division des documents diplomatiques. Le protocole initial. Le texte. Les clauses finales. Le protocole final. Signes de validation. Les sceaux (à signaler encore ce dernier chapitre).

Livre V. Les chancelleries. La chancellerie pontificale. La chancellerie des souverains de la France. Les chancelleries étrangères. Les chartes ecclésiastiques. Les chartes seigneuriales.

Livre VI. Les actes privés. Les notaires. Les juridictions. Principales espèces d'actes privés.

Livre VII. Les documents faux.

Index bibliographique; table alphabétique. M.

Les monnaies grecques, par Adrien Blanchet. Paris, Leroux, 1894, 107 p. et XII pl., in-12.

L'auteur de ce joli volume qui fait partie de la *Petite Bibliothèque d'art et d'archéologie,* a publié déjà d'importants ouvrages de numismatique. Son excellent *Manuel de numismatique du moyen âge et moderne* est le guide nécessaire du numismate et il n'y a pas que les débutants qui l'utilisent. Quant à ses remarquables articles de la *Revue numismatique,* à son *Histoire monétaire du Béarn,* et à bien d'autres travaux importants, ils lui ont assuré une place très honorable parmi les savants; l'Académie des Inscriptions l'a plusieurs fois récompensé.

Les monnaies grecques sont à la mode. Peu de personnes ignorent les monnaies de Syracuse aux merveilleux portraits féminins; d'autres savent discerner quelques types monétaires, elles connaissent la chouette d'Athènes, la tortue d'Egine, la pieuvre de Tarente, l'épi de Métaponte, etc. Il se produit tout un courant de curiosité mondaine autour de ces chefs-d'œuvre que les Grecs ont semé avec profusion et le livre de M. Blanchet, en donnant quelque étoffe à ces connaissances très vagues, rendra de véritables services. Plus d'un, *empoigné* par le sujet et le talent de l'auteur, se sentira pris du désir de collectionner et d'étudier des monnaies auxquelles l'art et l'histoire accordent une immense importance.

M. Blanchet a divisé son ouvrage en cinq chapitres qui, sans doute, n'épuisent pas le sujet, mais l'exposent avec clarté et méthode. Le premier chapitre, très substantiel, donne une vue générale des origines de la monnaie; il se termine par un coup d'œil sur le domaine de la numismatique grecque. Le second a trait aux métaux, à la fabrication, à la valeur des monnaies et à leurs dénominations; le troisième à l'organisation des ateliers, aux conventions monétaires, au droit de battre monnaie; le quatrième aux types monétaires, à leur origine et à leurs transformations; le cinquième, enfin, s'occupe du côté artistique des monnaies et des graveurs. Un appendice bibliographique servira

de guide à ceux qui seront pris du désir de pousser leurs études. Enfin douze planches, très réussies, forment l'illustration du volume et reproduisent par le procédé glyptographique de la maison Silvestre un choix des plus belles pièces grecques.

On ne peut que remercier M. Blanchet d'avoir bien voulu mettre à la portée de tous un sujet qu'il connaît mieux que personne ; les heures consacrées à vulgariser ainsi la science ne sont pas perdues pour la science elle-même. M.

Festschrift zur Feier des fünfzigjährigen Bestehens der numismatischen Gesellschaft zu Berlin, herausgegeben von den Mitgliedern. Berlin, 1893, III-176 p. et IV pl., in-8.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, la Société de numismatique de Berlin a publié un *Festschrift* qui s'ouvre par une préface de M. Dannenberg, président d'honneur de la Société. C'est, avec trois anciens fascicules de mémoires, la seule publication officielle de la savante compagnie, mais on peut dire que les revues de feu Köhne et de M. le prof. von Sallet ont été ou sont ses organes véritables, puisque c'est là que paraissent les comptes rendus de ses séances et les travaux de ses membres. Les principaux fondateurs de la Société de Berlin, la plus ancienne de l'Allemagne, furent Cappe, von Rauch et Vossberg. Notre compatriote neuchâtelois, le graveur Brandt, eut l'honneur d'être l'un de ses premiers adhérents. Les travaux classiques des Schlickheysen, des Rentzmann, des Vossberg, des Dr Weyl, des Dannenberg, des Friedensburg, des Menadier, de tant d'autres savants distingués, sont sortis des discussions mensuelles auxquelles la Société convie ses membres.

La plaquette contient les douze intéressants mémoires suivants :

1. Rudolf Weil, *Etudes sur le droit de battre monnaie dans l'antiquité.*

2. A. von der Heyden, *Un bijou du prince électeur Jean-Sigismond de Brandebourg.*

Il s'agit d'une médaille ovale, en or, richement émaillée et ornée de perles, réunie à un aigle de même métal par trois chaînettes.

3. Hermann Dannenberg, *Monnaies inédites du moyen âge.*

4. M. F. von Brakenhausen a donné un article intitulé : *Meine Medaillentechnicke.*

L'auteur, qui est un modeleur fort habile, y décrit sa façon de concevoir et d'exécuter une médaille ; c'est lui qui a composé, à l'occasion

du même anniversaire, une médaille qui a été remise à M. Dannenberg par ses collègues.

5. Ferd. Friedensburg, *Les monnaies du moyen âge de la Lusace.*

6. Paul Bratring, *Sur les monnaies des ducs de Poméranie, de Bogislas X à la fin du XVIe siècle.*

7. Emile Bahrfeldt, *Les gros à l'ange de la Marche brandebourgeoise.*

8. Du même, *Les monnaies dites « Vinkenaugen. »*

9. A. von Sallet, *Monnaies grecques d'Alexandrie du Cabinet de Berlin.*

10. Dr H. Nützel, *Emblèmes et armoiries des monnaies mahométanes.*

11. Max Bahrfeldt, *Monnaies romaines inédites.*

12. Karl Pieper, *Les médailles de Louis XVI gravées par Mauger.*

Numismatisch-sphragistischer Anzeiger, *Zeitung für Münz-, Siegel- und Wappenkunde*, herausgegeben von Friedrich Tewes, in Hannover.

Avec le n° 12 de cette année le *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger* termine la 25e année de son existence. Fondé le 15 juin 1868 par H. Grote et H. Walte sous le titre de : *Numismatischer Anzeiger, Zeitung für Münz-, Siegel- und Wappenkunde*, ce précieux recueil passait en 1870 sous la direction de M. Walte seul, avec le titre qu'il possède encore aujourd'hui. M. Frédéric Tewes le rédige avec beaucoup de soins depuis 1890. Nous faisons les meilleurs vœux pour la continuation et la prospérité toujours plus grande de l'*Anzeiger* dont les numismates apprécient chaque mois les intéressants articles et les informations très sûres. M.

Numismatische Zeitschrift, herausgegeben von der numismatischen Gesellschaft in Wien, XXV^ter Band. Wien, 1894, in-8.

C'est également la fin d'un quart de siècle que marque ce volume de la *Numismatische Zeitschrift.* M. Christian-Wilhelm Huber a, en effet, fondé cette importante revue en 1869 ; à sa mort, en 1871, le Dr Karabacek fut seul chargé de la rédaction, soit pour le compte des héritiers de M. Huber, soit pour celui de la Société de numismatique de Vienne qui en devint propriétaire en 1872. Depuis 1875, la direction a passé à un comité composé de MM. le Dr Friedrich Kenner, Dr A. Luschin von Ebengreuth et Carl von Ernst ; en 1891, M. Rudolf von Höfken, le savant éditeur de l'*Archiv für Bracteatenkunde*, a remplacé M. Kenner.

Les vingt-cinq volumes publiés jusqu'ici renferment des mémoires concernant toutes les branches de la numismatique, mais c'est l'étude des monnaies anciennes, grecques et romaines, qui comprend le plus grand nombre d'articles. Le volume dont il est question ici débute précisément par une introduction émanant du comité de rédaction, dans laquelle on lira avec profit un résumé de ces travaux.

MM. Otto Vœlter (les monnaies de Gordien III et leurs falsifications contemporaines), Theodor Rohde (sur les monnaies de l'impératrice Sulpicia Dryantilla), Carl Schalk (une médaille de bois de la fille d'un patricien viennois, 1533, et la suite d'un mémoire sur le trafic des monnaies à Vienne, au XVIe siècle) et C. von Ernst (les marques monétaires et les signatures de maîtres de monnaies sur les monnaies autrichiennes) ont collaboré au tome XXV qui renferme encore un certain nombre de comptes rendus, un rapport, des listes de membres et une planche très réussie. M.

Ueber Schulmünzen im ehemaligen Kurhessen, von Dr Karl Knabe. Cassel, 1894, in-4.

Intéressante monographie des médailles de prix des divers établissements d'instruction publique de la Hesse électorale. Nous y trouvons entre autres les prix des universités, aujourd'hui dissoutes, de Fulda et de Rinteln et plusieurs médailles de l'université de Marbourg. Les autres établissements d'instruction supérieure et secondaire auxquels ont trait les monuments si bien décrits par M. Knabe, sont les institutions académiques de Cassel, les lycées, athénées et écoles moyennes de Hanau et de Cassel, l'école industrielle de Cassel, les écoles de dessin de Hanau et de Cassel, l'école populaire de Cassel. Un chapitre final renferme les médailles historiques de ces divers établissements.

Un travail similaire pourrait être fait avec fruits pour la Suisse où l'on avait déjà au XVIe siècle l'usage de décerner des médailles comme récompenses scolaires. Les meilleurs graveurs suisses ont fourni des coins pour les prix d'école ; il en est de fort beaux. La série genevoise formerait à elle seule une magnifique monographie. P. S.

The copper, tin and bronze coinage and patterns for coins of England, by A. Montagu. Second edition, London, 1893, in-8.

Cette seconde édition, considérablement augmentée, est un bon manuel pour les collectionneurs de pièces anglaises modernes. La

consultation en est facile et le nom de l'auteur est un garant de la scrupuleuse exactitude de ses renseignements. Avec la nouvelle édition de l'ouvrage de Hawkins pour les monnaies d'argent et les *Gold coins* de Kenyon, ce volume forme le répertoire complet des monnaies modernes d'Angleterre. Ceux qui désireraient de plus amples détails sur l'histoire monétaire seront cependant forcés de recourir à l'ouvrage plus scientifique de Ruding *(Annals of coinage of Great-Britain)* qui conserve toujours sa valeur. P. S.

Bibliographie nationale suisse. Poids et mesures, par F. Ris. Berne, 1894, VII-30 p., in-8.

Ce fascicule porte la cote V 9 g β, premier cahier, du grand répertoire bibliographique entrepris par une commission spéciale à laquelle les autorités fédérales, certaines administrations fédérales et cantonales et de nombreux savants ont prêté leur concours. On conçoit tous les services qu'une semblable publication est appelée à rendre, puisqu'elle ne comporte rien moins qu'un inventaire de tout ce qui a été publié sur la Suisse et ses habitants. La commission s'est-elle bien rendu compte de l'immensité de son programme ? Nous ne le savons pas, mais un fait est certain, c'est qu'à peine nommée, elle a voulu faire paraître quelque chose ; les premiers fascicules ont été publiés avec trop de précipitation, avant que le plan général ait été suffisamment mûri et que les questions de détails de cette énorme entreprise fussent parfaitement réglées. La création de sous-commissions cantonales s'imposait, semble-t-il, et nous ne comprenons pas pourquoi il n'a pas été procédé ainsi ; on s'est contenté fort souvent, pour les recherches locales, du concours de personnes dont la compétence n'égalait pas le dévouement. Quoi qu'il en soit, la *Bibliographie nationale* rendra des services, un inventaire bibliographique, même incomplet, étant toujours utile à consulter.

La section V 9 g β du programme doit comprendre les poids et mesures et les monnaies. M. le Dr Geigy, chargé de la sous-section des monnaies n'a pas encore terminé son travail ; on ne peut que l'en féliciter. Bien que nous attendions tous ce fascicule avec impatience, nous comprenons fort bien que notre savant collègue tienne à ne livrer à l'impression qu'un manuscrit complet, définitif ; quant à l'autre sous-section, celle des poids et mesures, les fiches en étant terminées, la commission a décidé de la faire paraître en une livraison séparée.

L'auteur, M. F. Ris, directeur du bureau fédéral des poids et mesures, était qualifié pour mener à bien sa tâche; son fascicule est un des meilleurs de ceux qui ont vu le jour. Le sujet y est divisé en cinq périodes correspondant aux différentes phases de l'organisation du système des poids et mesures dans notre pays :

I. Période antérieure à 1801, soit à l'époque de la première loi sur les poids et mesures promulguée par le gouvernement helvétique et que les événements politiques empêchèrent d'être mise à exécution.

II. Période de 1801 à 1835, jusqu'à l'adoption du concordat du 30 août 1834, ratifié le 17 août 1835.

III. Période de 1835 à 1851, jusqu'à la promulgation de la loi fédérale sur les poids et mesures du 23 décembre 1851, qui dota enfin la Suisse d'un système uniforme de poids et de mesures.

IV. Période de 1851 à 1875, jusqu'à l'introduction du système métrique par la loi fédérale du 3 juillet 1875.

V. Période à partir de 1875.

Chaque période est divisée en deux parties : *a)* législation, rapports officiels; *b)* littérature spéciale, histoire, etc.

Cet ordre est parfaitement rationnel et l'auteur l'a consciencieusement suivi. Nous regrettons que le maniement de l'inventaire ne soit pas facilité par une table dans laquelle le chercheur aurait trouvé réunis les ouvrages — inscrits en abrégé — concernant chaque canton. Un autre reproche : à quoi sert-il de citer les recès fédéraux (1245 à 1798, 17 vol. in-4) si l'on ne donne aucune référence particulière, se bornant à indiquer cette volumineuse collection comme devant être consultée au sujet des poids et mesures ? Il eût été précisément utile de dépouiller les recès — non seulement pour les poids et mesures, mais pour toutes les sections de la *Bibliographie* — car ce n'est point toujours chose facile que d'y trouver ce que l'on cherche. On aurait aisément attendu quelques mois, quelques années encore, telle ou telle livraison, si les renvois aux recès, avaient été faits d'une façon complète.

Dans sa très courte introduction, M. Ris dit qu'il accueillera avec reconnaissance les rectifications et les adjonctions qui pourraient lui être fournies. Nous transmettons ce désir à nos lecteurs, tout en reconnaissant que ce cahier a infiniment moins besoin d'*errata* que d'autres précédemment publiés. M.

Archéologie fribourgeoise, par F. Reichlen, 2me livraison, *Période helvéto-romaine.* Fribourg, 1894, br. in-8 (1).

Nous signalons avec plaisir à nos lecteurs le second fascicule de cette intéressante publication. Les archéologues y trouveront une quantité de renseignements utiles sur les découvertes d'antiquités romaines faites dans le canton de Fribourg. Des trouvailles monétaires sont mentionnées à :

Arconciel, monnaies romaines frustes trouvées par des enfants entre les ruines du château et la Sarine et qui furent jetées dans la rivière.

Bionnens, monnaies de Lucius Verus, Maximus et Philippe l'Arabe, trouvées en 1834.

Bossonnens, monnaies romaines trouvées en 1839.

Broye, le dragage de cette rivière a amené la découverte de deux monnaies de l'empereur Auguste.

Bulle, monnaie de Julia Mammæa trouvée près de la gare, en 1869.

Châbles, monnaies romaines.

Charmey, une trentaine de monnaies romaines ont été trouvées sur le Patraclion, entre Charmey et le Lac-Noir.

Châtillon, monnaies romaines trouvées dans des vignes.

Cheyres, trouvailles de monnaies de Vespasien, de Lucille, femme de Lucius Verus, en 1778, lors de la découverte de mosaïques disparues aujourd'hui.

Courtepin, monnaies d'Auguste et de Trajan.

Echarlens, monnaies d'argent de Domitien.

Ependes, monnaie d'argent de Titus.

Estavayer-le-Lac, des monnaies celtiques et romaines, bronze et argent, de Vespasien, Domitien, Alexandre Sévère, ont été trouvées près de la pierre aux Sarrasins.

Estavayer-le-Gibloux, monnaies romaines frustes.

Font, monnaies romaines impériales, dont un aureus de Constantin.

Fribourg, monnaies de Constantin ; entre les deux ponts suspendus, deux monnaies d'Alexandre Sévère et de Constantin.

Gruyères, monnaie de C. Julius Verus Maximus.

Mézières, monnaies impériales.

Mouret, monnaies d'Auguste et de Licinius.

Orsonnens, monnaies romaines.

Sorens, monnaie grecque en or trouvée en 1830.

(1) Voy. ci-dessus, p. 87.

Schmitten, deux monnaies de Germanicus et de la *gens* Ventia.

Tronchebélon, 34 monnaies impériales, dont 17 seulement ont pu être déterminées, la plus ancienne est de Vespasien et la plus récente de Constant Ier.

Villaz-St-Pierre, monnaies grecques d'argent et monnaies romaines.

Vuadens, monnaies romaines.

On voit par cette liste sommaire que les établissements romains se rencontrent sur toute l'étendue du canton de Fribourg. M. Reichlen nous promet une troisième livraison qui sera accueillie avec la même faveur que ses devancières. M.

La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent. *Notes et souvenirs historiques publiés à l'occasion du centième anniversaire de l'incendie du 5 mai 1794.* La Chaux-de-Fonds, 1894, in-8.

Cet intéressant volume renferme une série de monographies qui en font un recueil précieux d'histoire locale. Plusieurs de nos collègues ont collaboré à sa rédaction ; M. Jules Breitmeyer y a inséré un important article, sur *la Chaux-de-Fonds depuis les temps anciens jusqu'à l'incendie du 5 mai 1794*, et M. Edouard Perrochet deux articles, l'un sur le *Casino-Théâtre*, l'autre, qui est intitulé *A travers nos rues et nos places*, contient de curieux détails. M. Albert Michaud a décrit la médaille très réussie dont nous avons parlé (1). Quelques jolies planches et un plan accompagnent le texte. A citer encore, comme devant intéresser spécialement nos lecteurs, un article de M. Arnold Robert sur les *Armoiries de la Chaux-de-Fonds*. On ne saurait trop louer l'initiative qui a présidé à la publication de ce volume commémoratif.

---

(1) Voy. ci-dessus, p. 214.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

15me Assemblée générale tenue à Neuchâtel le samedi 20 octobre 1894.

Les membres de la Société se sont réunis à partir de 2 heures au Musée historique, avec leurs collègues de la Société suisse d'héraldique dont l'assemblée générale avait lieu le même jour. Après avoir visité, sous la conduite de MM. Alfred Godet et William Wavre, conservateurs, les collections si riches et si bien aménagées du Musée de Neuchâtel, les membres des deux sociétés se sont transportés à l'Hôtel Du Peyrou.

***

Séance à 4 heures de l'après-midi, dans la salle du Club alpin, à l'Hôtel Du Peyrou, sous la présidence de M. Paul Strœhlin, président. Vingt-trois membres présents.

Le procès-verbal de la précédente assemblée est lu et adopté.

M. le président annonce qu'un certain nombre de membres empêchés de se rendre à Neuchâtel se sont fait excuser; il souhaite la bienvenue aux membres présents et remercie la Société suisse d'héraldique d'avoir bien voulu tenir son assemblée générale le même jour que nous; puis il donne lecture d'un rapport sur la marche de la Société depuis la dernière réunion, tenue à Genève en 1893, rapport dont le texte est imprimé plus loin.

M. Perron, trésorier, communique le compte rendu financier pour l'année 1893. On trouvera également ce document plus loin.

Il est donné connaissance à l'assemblée du rapport des vérificateurs des comptes qui déclarent approuver les écritures; décharge est donnée au trésorier pour sa gestion de 1893.

M. J. Barrelet remercie le comité de toute la peine qu'il se donne.

L'assemblée ratifie le remplacement de M. A. Cahorn par M. H. Cail-

ler, membre du comité. Le secrétaire lit un rapport rédigé par M. Cailler sur son activité comme bibliothécaire depuis que M. Cahorn, empêché par de nombreuses occupations, lui a transmis des fonctions qu'il lui était impossible de remplir. Ce rapport est imprimé plus loin.

M. le prof. Dr J.-J. Bernoulli, à Bâle, présenté par MM. le Dr Geigy et P. Strœhlin, est reçu au nombre des membres actifs de la Société.

MM. Weber et Liemne sont réélus vérificateurs des comptes.

Aucune proposition n'étant faite au sujet de la prochaine assemblée générale, le comité est chargé de s'entendre avec les membres habitant Lucerne, Zurich ou Bâle, et de fixer les détails de la réunion qui aurait lieu dans l'une de ces trois villes.

M. Perron, trésorier, procéde à la distribution du jeton commémoratif à l'effigie de H.-F. Brandt, le célèbre graveur neuchâtelois. Il en est remis une série complète de tous les métaux au Musée historique de Neuchâtel et un exemplaire en bronze à la Société suisse d'héraldique.

L'ordre du jour administratif étant épuisé, les deux sociétés se réunissent pour une séance de travaux.

M. Jean de Pury lit une notice nécrologique sur le regretté Maurice Tripet.

M. Adolphe Gautier présente les dessins des premières planches de la nouvelle édition de l'*Armorial genevois,* qu'il prépare avec M. Aymon Galiffe.

M. Bron communique une notice sur le drapeau du régiment des Cent-Suisses, représentés généralement d'une façon incorrecte.

M. Colin lit un travail sur les différents types de croix héraldiques.

M. Mayor présente un *Stammbuch* de la famille de Lerber.

M. Jean Grellet lit deux mémoires importants : 1° « L'héraldique est-elle une science morte? » M. Grellet répond non et cite de nombreux exemples à l'appui de sa théorie ; 2° « Sur la manière d'écarteler une armoirie de famille pendant plusieurs générations. »

On fait circuler des monnaies, des médailles, des jetons, des sceaux, des ouvrages de numismatique et d'héraldique, au sujet desquels des renseignements sont demandés et obtenus, puis la partie officielle de l'assemblée est déclarée close à 6 h. 1/2.

J. MAYOR, *secrétaire.*

***

A 7 heures, un banquet fort bien servi réunit les membres des deux sociétés dans la salle du Grand-Chêne, à l'hôtel Du Peyrou. Des toasts

ont été portés par MM. Jean Grellet, Barrelet, Künzler, Adolphe Gautier et de Pury.

Le lendemain, quelques membres de notre Société ont fait une excursion à Morat et à Avenches.

***

Rapport du président sur la marche de la Société pendant l'année 1893-1894.

Messieurs et chers Collègues,

Nous sommes heureux, cette année comme l'année précédente, de pouvoir vous présenter un rapport sur un exercice satisfaisant et qui comptera au nombre des bonnes années de notre Société. Nous avons, espérons-le, doublé le cap des tempêtes, et notre vaisseau vogue maintenant sur une mer tranquille, sans que votre président ait à vous signaler de parages dangereux à l'un ou l'autre des points cardinaux.

Ce rapport se bornera donc à enregistrer la chronique de notre chère Société en une suite de paragraphes résumant l'activité de chacun des dicastères de notre administration. Si notre vie sociale considérée dans son ensemble est très prospère, il ne s'ensuit pas que rien ne laisse à désirer. J'attirerai par la suite votre attention sur certaines rubriques qui méritent toute votre sollicitude et votre collaboration pour mener à bien l'œuvre que nous avons entreprise.

Permettez-moi donc, Messieurs, d'aborder maintenant le vif de mon sujet et de vous entretenir d'abord du

COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Celui-ci a tenu cette année de nombreuses séances, pour liquider les affaires courantes. Il lui a fallu se réunir souvent en dehors de la convocation mensuelle, car notre Société, en prenant plus d'importance, voit chaque jour augmenter son activité administrative. Les occupations personnelles de M. Cahorn, notre bibliothécaire, ne lui ont plus permis de consacrer toute sa sollicitude à nos archives et à notre bibliothèque ; son assistant, M. Cailler, l'a remplacé pendant une grande partie de l'année. Nous venons donc vous demander, à la requête de M. Cahorn, de nous autoriser à intervertir les rôles et d'appeler M. Cailler aux fonctions de bibliothécaire, qu'il remplit provisoirement depuis

quelque temps déjà. Ce changement de fonctions n'amènera, du reste, aucune perturbation dans le comité. Les rapports les plus agréables ne cessent de régner entre les membres de la Société et le comité, dont la tâche est ainsi facilitée.

PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ

L'effectif de notre compagnie s'est considérablement augmenté depuis l'an passé. Le titre de membre de la Société suisse de Numismatique est recherché par beaucoup de numismatistes étrangers que nous accueillons avec plaisir, car ils nous apportent, outre l'appui du nombre, celui d'une savante collaboration à nos travaux. Ces liens scientifiques sont un des bienfaits de notre siècle et facilitent les études de chacun en lui donnant des correspondants dévoués dans les cinq parties du monde.

Le chiffre total des membres de la Société qui, à fin 1893, était de 198, est maintenant de 230 environ. Cette sensible augmentation est due en grande partie à une nouvelle mesure prise par le comité. Celui-ci a fait imprimer une circulaire contenant des épreuves de différentes planches de notre *Revue* et résumant l'activité de la Société, ainsi que les avantages que procure le titre de membre actif. Cette circulaire a été adressée aux principales notabilités numismatiques de la Suisse et de l'étranger et a eu un heureux résultat. Le nombre de nos abonnés a aussi augmenté de ce fait.

Nous sommes heureux de pouvoir faire figurer sur nos listes de membres le Haut État du Valais. C'est la première fois qu'un État suisse veut bien se faire recevoir dans notre compagnie et lui donner par là un témoignage d'estime scientifique et nationale. Son Altesse Royale Monseigneur le prince de Naples, héritier de la couronne royale d'Italie, nous a aussi demandé à siéger parmi nous comme membre actif. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette nouvelle recrue, car Son Altesse Royale, héritière d'un grand nom, veut l'illustrer encore en se consacrant à des travaux scientifiques, et en réunissant une remarquable suite de monnaies italiennes où la Savoie brille tout spécialement.

La collection fédérale des monnaies, le Département de l'Instruction publique de Genève, le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, les bibliothèques de Fribourg, Strasbourg, Zurich, et plusieurs musées suisses et étrangers sont abonnés à nos publications.

Le comité continuera l'envoi des circulaires pour faire connaître

notre Société à l'étranger et il prie ses collègues de bien vouloir chercher dans leur entourage à recruter de nouveaux membres.

Si de nouveaux collègues sont venus se grouper autour de nous, quelques-uns nous ont quittés. Nous avons à enregistrer la démission de sept personnes, parmi lesquelles M. Arnold Munch, ancien conseiller national à Rheinfelden, mort depuis. Cet ancien membre, très éprouvé dans sa santé, avait dû renoncer complètement à son activité littéraire et politique; c'est une perte pour notre Société et nous conserverons toujours sur les rayons de nos bibliothèques son catalogue du musée d'Aarau et sa remarquable étude sur les monnaies de Laufenbourg, qui fait toujours autorité dans la matière.

La mort est aussi venue frapper deux fois à notre porte. M. Ernest Feuerlein, membre actif à Genève, était un aimable confrère, retiré du commerce et consacrant tous ses loisirs à l'étude et au collectionnage des monnaies et médailles. Ses voyages, sa nationalité allemande (il était originaire de la Bavière), sa connaissance de plusieurs langues et sa culture générale l'avaient engagé à former une collection encyclopédique où tous les types de monnaies et médailles étaient représentés. Il recherchait de préférence les petites monnaies pour en former des suites aussi intéressantes que possible. Il ne laissa malheureusement pas d'héritiers partageant ses goûts et sa collection se dispersa rapidement. Les monnaies antiques ont pris le chemin de l'Allemagne et notre collègue M. Grossmann a acquis la série suisse qu'il complète à son tour. Une assez jolie suite des comtes et ducs de Savoie est entrée dans la collection de M. A. Benassy-Philippe, également notre collègue, à Genève.

Le second de nos collègues qui nous a quitté est M. Adolphe Meyer (dit Gedanensis), à Berlin. C'est une perte considérable pour la science qu'il illustra par ses travaux et pour les numismatistes qui puisaient dans son immense collection des documents inédits sans cesse renouvelés.

Adolphe Meyer était né à Dantzig le 8 septembre 1829, d'une famille de commerçants. Après avoir commencé des études classiques, il les abandonna pour suivre l'école de commerce de Dantzig. Ces études terminées, il entra dans une maison de droguerie de cette ville qu'il quitta à vingt-quatre ans pour entrer dans la maison de banque Robert Warschauer et Cie, à Berlin. Il fit toute sa carrière dans cet établissement et allait y fêter son quarantième anniversaire d'activité lorsqu'il mourut subitement le 2 mai 1894.

Sans grande fortune personnelle, Meyer commença dès sa vingtième année la collection qui devait prendre une si grande importance. Peu à peu, ses ressources augmentant, il fit de plus fortes acquisitions et a laissé, à sa mort, une collection de plus de 50,000 pièces différentes contenant de grandes raretés. Il y consacrait toutes ses soirées, ne pouvant distraire dans la journée le temps nécessaire à ses travaux d'érudition. Sans grande instruction, n'ayant fait que des études décousues et élémentaires, il devint cependant une notoriété numismatique, en recommençant ses études à côté de sa vie commerciale. Comme son compatriote Schliemann, ce fut un autodidacte. Nous ne pouvons qu'admirer cette énergie et cette vie de privations continuelles à côté de ce médaillier qui était une fortune, prenant des proportions colossales. C'est un des plus beaux exemples de l'amour éternel de cette numismatique qui, chez quelques-uns d'entre nous, arrive à tout dominer, tout accaparer, et à être le but unique de la vie. Homme un peu sec et bizarre, méconnaissant tout ce qui ne touchait pas à ses chères études et à son métier de banquier, il avait en sainte horreur les marchands et collectionneurs brocanteurs. Jamais il ne laissait sortir une pièce de son médaillier, si ce n'est pour la remplacer par un meilleur exemplaire. Il n'était guère accessible et ne montrait que rarement ses trésors. J'ai eu le privilège de voir souvent ses séries, lorsque j'étais à Berlin, et de connaître de près cet homme que tous considéraient comme un original bourru et désagréable, et qui, dans l'intimité, se montrait accueillant pour les jeunes, leur enseignant ce qu'il savait et leur communiquant le feu sacré de la science.

Les principaux travaux de Meyer concernent la numismatique allemande; sans faire de grands ouvrages d'ensemble, il a écrit d'excellentes monographies qui seront toujours consultées avec fruits. Nous citerons en première ligne : les monnaies de Wallenstein, les monnaies et médailles des seigneurs de Rantzau, les monnaies de Brandenburg-Prusse pour le commerce de l'Afrique, les monnaies de Dortmund, etc.

La collection Meyer sera dispersée aux enchères publiques par les soins de la maison Adolphe Hess de Francfort. Une première vacation contenait 5631 numéros de pièces modernes et contemporaines, des rois, empereurs, ecclésiastiques et maisons princières ; une seconde comprenait la bibliothèque numismatique, très importante. En 1895, la plus belle partie de la collection formera un catalogue spécial, comprenant le reste de l'Europe, entre autres une très belle série suisse et la collection des numismatistes et personnages ayant des rapports

avec la frappe et l'administration de la monnaie, ainsi que tout ce qui a trait aux mines. C'est de beaucoup la perle de la collection Meyer.

Cette collection des numismatistes et documents métalliques ayant rapport à la monnaie et à son histoire est la plus importante qui ait jamais existé. Commencée par le premier des Rollin vers 1820, elle passa ensuite entre les mains d'Anthony Durand, qui en fit la base de son volume sur les *Médailles et jetons des numismates*. Celui-ci l'enrichit en faisant l'acquisition des pièces de cette série que contenaient soixante-six collections. A la mort de Durand, M. Paul Henckel, de Berlin, l'acquit en bloc et la compléta pendant seize ans ; à sa mort, il la légua avec ses manuscrits à son ami Meyer, à condition de payer certains legs et de la continuer sur le même plan. L'ouvrage de Durand n'a pas été complété depuis la mort de l'auteur ; par contre, les autres parties, comprenant le dictionnaire des graveurs, les employés de la monnaie, les visites monétaires, les monnaies d'essai de machines, qui étaient déjà toutes rédigées par Durand, ont été complétées par les possesseurs suivants et forment un ensemble assez complet. Votre président, qui possède des séries analogues et s'occupe de ce sujet depuis plusieurs années, a été assez heureux pour acquérir ces manuscrits et espère pouvoir, dans quelques années, les compléter suffisamment pour les publier. Nous espérons aussi que les amateurs suisses s'efforceront de faire rentrer au pays de nombreuses pièces suisses de la collection Meyer.

RAPPORTS AVEC LES AUTORITÉS CONSTITUÉES

Nos rapports avec la Ville de Genève ont continué à être excellents, comme par le passé. A l'occasion de l'assemblée générale de 1893, le Conseil administratif de la Ville de Genève a bien voulu mettre gratuitement à notre disposition, comme précédemment, la salle du Cabinet des médailles et la salle Lullin pour y tenir notre séance. En outre, nous avons pu occuper aux mêmes conditions, pendant un mois, une grande salle avec ses vingt-deux vitrines, au musée des Arts décoratifs, pour y installer notre exposition de numismatique. M. le conservateur du Cabinet des médailles a prêté pour cette exposition les coins de plusieurs médailles gravées par les Dassier, ce qui nous a permis de donner une vue d'ensemble aussi complète que possible de l'œuvre immense de ces graveurs. Votre Comité a entretenu une correspondance assez suivie avec le Département des finances de la Con-

fédération suisse, au sujet de la frappe des nouvelles monnaies fédérales à Paris. Sans être arrivés à nos fins dans cette affaire, nous nous sommes efforcés de défendre le point de vue national. Nous avons signalé au Conseil fédéral les ateliers de frappe et les graveurs existant en Suisse et nous espérons que, dans un avenir rapproché, nous ne verrons plus la Confédération imiter la Grèce ou la Tunisie et avoir recours à l'étranger. Notre industrie en but à des crises continuelles et dernièrement si ébranlée par la guerre douanière aurait, en effet, besoin de l'appui du gouvernement, qui semble, de son côté, oublier les grands sacrifices que le pays a faits, en établissant à Berne un superbe atelier monétaire.

Le Conseil fédéral nous a fait remettre, pour notre médaillier, par l'entremise de son Département des affaires étrangères, une médaille du jubilé de l'introduction de l'imprimerie au Montenegro. Nous le remercions de cette bonne pensée qui nous montre l'intérêt qu'il porte à notre compagnie.

RAPPORTS AVEC LES AUTRES SOCIÉTÉS

La Société italienne de numismatique nous a envoyé un diplôme de société correspondante, en réponse à celui que nous lui avions remis. Le Club der Münz- und Medaillen-Freunde, à Vienne, et la Société royale belge de Numismatique nous ont envoyé leurs jetons commémoratifs. Les échanges de publications avec les sociétés historiques, numismatiques et héraldiques continuent comme précédemment et vont chaque année en augmentant. Nous échangeons actuellement la *Revue* avec 15 sociétés et 12 rédactions particulières de journaux numismatiques. Les échanges nouveaux, conclus depuis la dernière Assemblée générale, sont : le *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, de M. l'abbé Ulysse Chevalier et la *Correspondance historique et archéologique* de MM. Bournon et Mazerolle. En outre, grâce à quelques membres genevois, nous avons pu nous abonner à la *Zeitschrift für Numismatik* de Berlin qui n'entretient pas de relations d'échanges. Le comité s'est efforcé de compléter les années anciennes des collections de périodiques, soit par achats d'occasion, soit par voie d'échange avec d'anciennes années de nos publications. Ces efforts sont loin d'avoir tous été couronnés de succès; ils seront continués sans relâche en vue de l'impression de notre catalogue. Nous remercions sincèrement ceux de nos confrères qui ont répondu favorablement à nos demandes.

BIBLIOTHÈQUE, ARCHIVES, COLLECTIONS

Les occupations de M. Cahorn, notre bibliothécaire, ne lui laissant que fort peu de temps, il a dû peu à peu abandonner la direction de son dicastère; heureusement pour nous, M. Henri Cailler, bibliothécaire-adjoint, a consacré tout son zèle à l'entretien de nos richesses. Les archives sont maintenant complètement en ordre. L'état de nos finances ne nous a pas permis de consacrer, comme il le faudrait, une somme importante aux reliures, mais nous avons pu acquérir un certain nombre de volumes utiles, complétant quelques-unes de nos séries ou comblant certaines lacunes. Le rapport du bibliothécaire vous signalera plus en détail toute son activité. La Société possède actuellement un millier de volumes et brochures environ, dont le catalogue manuscrit est terminé.

Le médaillier de la Société s'est augmenté aussi de quelques pièces intéressantes. Cette collection, ne se complétant que par des dons, ne peut acquérir une grande importance, elle forme cependant un petit noyau de types qui pourront former plus tard la base d'une bonne collection. Nous recevrons avec reconnaissance les empreintes, photographies et reproductions de tout genre qui pourraient compléter nos matériaux d'étude.

L'aménagement du nouveau local a permis de consacrer une salle à la bibliothèque et aux collections. Cette salle est sous la garde du bibliothécaire qui reçoit quelques heures chaque semaine. Les journaux périodiques, les catalogues de vente des marchands et les nouveautés sont déposés dans la grande salle, ouverte toute la journée, et peuvent être consultés par tous les membres de la Société. Cette innovation a été fort bien accueillie par quelques membres, mais il serait à souhaiter qu'un plus grand nombre de nos collègues en profitent.

FINANCES

Nous n'avons pas à entrer dans de grands détails à ce sujet. M. Perron continue à gérer nos fonds avec le plus grand dévouement et nous présentera cette année un rapport pour l'année 1893 soldant par un léger boni, malgré l'augmentation des frais généraux.

Notre budget a profité de l'accroissement du nombre de nos membres, mais a eu aussi des frais de ports, circulaires-réclames, etc., qui ont balancé en partie cette augmentation de fonds. Notre Société ne cherche pas du reste à capitaliser, mais à donner le plus possible à ses membres.

En résumé, nos finances arrivent à boucler d'une manière régulière mais ne nous laissent aucune réserve nous permettant d'entreprendre ou de soutenir une publication nouvelle ou de consacrer plus de fonds à la *Revue*.

La nouvelle clause des règlements permettant de se libérer en une fois des cotisations annuelles a été utilisée par plusieurs de nos nouveaux collègues.

EXPOSITIONS

A l'occasion de la dernière assemblée générale, plusieurs membres ont répondu à l'appel du Comité et une très intéressante série de documents numismatiques et héraldiques a pu être rassemblée dans un espace de temps relativement court. La *Revue* de 1893 a rendu compte de cette exposition. Nous n'y reviendrons donc pas. Il serait très désirable que nos collègues d'autres villes suisses organisent aussi des petites expositions temporaires, pour faire connaître au public le but que nous poursuivons et répandre le goût des études historiques et artistiques. Ce serait une excellente préparation à l'Exposition de 1896.

En vue de l'Exposition nationale de 1896 à Genève, votre Comité a fait inscrire la Société dans le groupe 17, pour ses publications, et dans le groupe 24, pour les médailles qu'elle a éditées.

Le Comité a décidé de laisser chaque membre exposer personnellement s'il le désire, sans rien entreprendre en commun. Il est du reste question, pour la numismatique, de l'exposition d'une grande collection suisse que l'on pourrait compléter par des pièces rares ou inédites. Néanmoins le Comité de la Société se met à la disposition de tous ceux qui voudront lui confier leurs intérêts et sera toujours prêt à envoyer tous les renseignements demandés. Un certain nombre de membres de notre Société font partie du comité du groupe de l'art ancien et votre président y représente la Société.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Le Comité a continué à rédiger la *Revue* en commun, sur le même plan que l'année précédente. Nous remercierons tout spécialement M. Mayor, notre dévoué secrétaire, qui a assumé à lui seul la direction matérielle de toute la publication, ce qui devient de plus en plus absorbant. M. Jarrys, notre imprimeur, devenu depuis cette année notre collègue, dirige l'impression avec beaucoup de compétence. Ses

connaissances typographiques et numismatiques facilitent beaucoup la tâche du Comité. Qu'il reçoive aussi nos meilleurs remerciements.

Le nombre des membres et celui des abonnés a augmenté; malheureusement, le Comité de rédaction doit toujours faire entendre la même note : Nous manquons de collaborateurs. Ce sont toujours les mêmes membres qui sont sur la brèche et sans ces fidèles alliés, notre *Revue* périrait non pas faute de capitaux pour la publier, comme cela arrive généralement, mais par absence de copie. L'assemblée de Fribourg nous a imposé l'obligation de publier six fascicules par an. Nous ne pouvons donner que des numéros doubles, car nous manquons de mémoires. Si l'année 1895 ne va pas mieux sous le rapport de la collaboration nous serons forcés de réduire le nombre des livraisons.

Le Comité a décidé de ne publier que des mémoires inédits et émanant de membres de la Société. Il suit en cela la coutume des principaux périodiques.

Votre Comité est en pourparlers avec un éditeur de Genève pour donner plus d'essor à nos publications sous le rapport des abonnements. Les annonces ne produisent que fort peu, le Comité remettra cette question à l'étude, mais cette rubrique ne sera jamais très fructueuse, car la *Revue* paraît à de trop longs intervalles et il nous est impossible, vu le manque de mémoires, de faire paraître régulièrement nos livraisons.

En dehors de la *Revue* le Comité fera publier à part les articles de M. le Dr Ladé sur la trouvaille du Pas-de-l'Echelle. Il y a là matière à une publication intéressant Genève avant tout, et que tous les possesseurs de l'ouvrage classique de M. Demole devront acquérir comme en formant en quelque sorte l'introduction.

La première émission d'un jeton commémoratif (buste d'Hedlinger) en 1893 a fort bien réussi. Nous remercions ici nos collègues MM. Bovy, Schlütter et Furet, de leur dévouée collaboration. Cette année nous avons le plaisir de vous présenter un jeton d'un caractère plus neuchâtelois. Il représente notre illustre compatriote Brandt, et est dû à la collaboration de nos membres G. Hantz, Schlütter et l'Usine genevoise de dégrossissage d'or (M. Lacroix).

CONCOURS DE NUMISMATIQUE

Nous regrettons le peu de succès de notre concours. Prolongé d'une année, ce prix de 200 francs n'a pas attiré le moindre numismatiste. Il est regrettable que dans une Société de notre importance, pas un seul

de ses membres ne puisse consacrer quelques heures par jour à faire un travail de ce genre. Le comité verra donc à employer d'une autre façon cette somme et s'entendra à cet effet avec le donateur. La Société italienne de numismatique, qui avait fait un essai semblable, a reçu plusieurs travaux dont un a été couronné et est actuellement en cours de publication. Ce travail est très remarquable et a engagé la Société à ouvrir un nouveau concours. Il paraît que de l'autre côté des Alpes la numismatique a plus de succès que dans notre pays.

SECTION DE GENÈVE

La section de Genève de notre Société s'est définitivement constituée l'an passé. Elle a nommé un comité qui est présidé par notre secrétaire M. Mayor. Cette section a son administration propre, ses cotisations personnelles et ses séances régulières pendant la moitié de l'année. Pour faciliter la question du local, la section de Genève a loué en son nom personnel un appartement dans le centre de la ville et sous-loue à la Société les locaux nécessaires à la bibliothèque et aux collections.

La section de Genève marche bien et entend dans ses séances d'intéressantes communications. Espérons que nos collègues d'autres cantons suivront cet excellent exemple qui permet aux membres de nouer entre eux des relations plus intimes et d'étudier en commun leurs collections.

Vous avez pu constater que notre Société a progressé sous bien des rapports et qu'il lui manque des collaborateurs pour la *Revue*, plus encore que des ressources financières pour pouvoir produire tout ce dont elle serait capable. Espérons que l'avenir, en nous apportant le soutien de nouveaux membres, nous facilitera notre tâche sous ce rapport.

P. STRŒHLIN, *président.*

***

Rapport du Trésorier pour 1893.

MESSIEURS,

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui ne prête pas à de bien longs développements, le bilan des années 1892-1893 que je vous soumets devant suppléer à de plus amples explications.

Je signalerai cependant, en passant, l'augmentation du nombre de nos membres :

179 en 1893, contre 168 en 1892

et de celui des réceptions :

22 en 1893, contre 15 en 1892

comme particulièrement satisfaisante, et une nouvelle ressource qui, pour la première fois, figure à notre budget. La petite médaille qu'à titre d'essai nous avons fait frapper nous a rapporté, outre le gentil succès artistique qu'elle a obtenu, la jolie somme de :

Fr. 402 40 affectée à l'allègement des Frais Généraux, ceux-ci de ce fait se trouvent réduits aux
» 57 — portés au Bilan.

Ce résultat est entièrement dû à notre collègue M. H. Bovy, qui a gravé gratuitement la face et en a fait un petit chef-d'œuvre, et à ses collaborateurs, MM. Schlütter et Furet, aussi membres de la Société, pour le revers et la frappe.

Ces petits monuments métalliques, la série se continuant avec le succès, seront intéressants pour nous tous, Messieurs, à divers titres :

1° Œuvres de nos collègues ;

2° Reproduction des traits de nos graveurs nationaux ;

3° Frappe limitée, puisque la souscription close, les coins sont impitoyablement dénaturés ou modifiés ; ils formeront enfin, et ce n'est point pour vous déplaire, un nouveau et modeste revenu pour la Société.

Revenant à notre situation financière, elle reste à fin 1893 sensiblement la même qu'au commencement de cet exercice, nos ressources augmentent, mais avec elles et dans la même mesure, les besoins de la *Revue*, de sorte que les plus-values sont absorbées à mesure qu'elles se produisent ; nous n'avons toutefois pas lieu de nous plaindre, car nous suffisons à nos besoins et sous peu pourrons songer à nous former un petit capital d'économies ; c'est là qu'il faut tendre.

Bilan comparatif des années 1892-1893

Crédit	1892		1893
Solde exercice précédent	Fr. 1020 25		Fr. 108 35
Cotisations (168 membres à fr. 10)..	» 1680 —	179 à 10	» 1790 —
Abonnements, 36 *Bulletins* à fr. 3...	» 108 —		
A reporter...	Fr. 2808 25		Fr. 1898 35

En 1893, le *Bulletin* a cessé de paraître.

Report...	Fr. 2808 25		Fr. 1898 35
26 *Revues* à fr. 15	» 390 —	36 à 15	» 540 —
Droits d'entrée, 15 à fr. 10	» 150 —	21 à 10	» 210 —
Ventes de publications (anciennes années, numéros isolés, etc.)....	» 957 05		» 346 10
Annonces	» 168 —		» 145 —
Soldes chez E. Lacroix et Boveyron	» 73 30		» —
Fonds spéciaux passés à Profits et Pertes en 1893.....	» 3 05		» —
Profits et Pertes.....	» 16 15		» —
Solde 1893			» 61 40
	Fr. 4565 80		Fr. 3200 85

Débit	1892	1893
Solde Lacroix et Boveyron 1892 ...	—	Fr. 73 30
Solde Caisse 1892	Fr. 108 35	» —
Rentrées et paiements arriérés.....	» 1076 15	» —
Impressions et publications.....	» 3381 30	» 3010 75
Profits et Pertes	» —	» 57 —
Solde à nouveau Lacroix et Boveyron	» —	» 59 80
	Fr. 4565 80	Fr. 3200 85

Genève, le 8 août 1894.

S. PERRON, *trésorier.*

***

Rapport du Bibliothécaire.

Messieurs,

Lors de mon entrée dans le comité de notre compagnie j'ai demandé à notre bibliothécaire M. Cahorn de vouloir bien me laisser travailler à la rédaction du catalogue de notre bibliothèque, catalogue qui vous est promis chaque année et dont la publication est renvoyée chaque année aussi, pour des motifs plus ou moins plausibles.

M. Cahorn, dont le temps était très limité par ses occupations professionnelles, accéda à ma demande et me laissa peu à peu l'administration complète de son dicastère, c'est ce qui explique, Messieurs, que ce rapport soit de ma plume et non de celle du bibliothécaire que vous avez régulièrement élu à l'assemblée de 1893.

La première partie de ma tâche a été de surveiller le transport de notre mobilier et de nos livres dans notre spacieuse demeure actuelle. Ce déménagement opéré, je me suis mis courageusement à l'œuvre pour transcrire tous les titres de nos livres sur les fiches qui doivent servir à la confection du catalogue tant promis d'un côté, tant désiré de l'autre. En faisant ce travail je me suis rendu compte que toutes, on peut dire toutes, les publications périodiques que nous recevons en échange de notre *Revue* étaient incomplètes; nous avons donc dû, notre dévoué secrétaire, M. Mayor et moi, adresser des réclamations et des demandes à qui de droit pour compléter dans la mesure du possible ce que nous avions.

Je dois dire que nous avons trouvé chez plusieurs de nos correspondants la plus entière bonne volonté et que la plupart d'entre eux ont répondu affirmativement à nos desiderata.

Ces travaux préliminaires accomplis, j'ai passé à la rédaction du catalogue que j'ai divisé en trois parties, classant dans la première les brochures et les livres de fond, dans la deuxième les publications périodiques, enfin dans la troisième les catalogues de musées et de collections importantes en éliminant ceux des marchands qui sont légion et qui n'offrent aucun intérêt pour la science. Mon manuscrit était terminé lorsque la générosité de notre président est venue remettre la question de rédaction sur le tapis, car M. Strœhlin a, à lui seul, presque doublé nos richesses et fait de la bibliothèque de la Société une importante collection de livres de numismatique. Qu'il en reçoive ici nos plus sincères remerciements.

Cette fortune inespérée a fait que mon travail n'avait plus de valeur et qu'il devra être recommencé et remanié sur une base plus scientifique. Dans tous les cas les fiches sont terminées et l'hiver ne se passera pas sans que le nouveau manuscrit ne soit prêt à imprimer. Je crois donc pouvoir vous promettre, sans trop m'avancer, le catalogue pour le courant de l'année prochaine.

Voici maintenant, Messieurs, quelques détails de statistique sur le mouvement de la bibliothèque pendant l'année qui vient de s'écouler :

Nous recevons en échange de notre *Revue* 27 publications périodiques dont 3 depuis cette année, savoir : *La Correspondance historique et archéologique* de Bournon et Mazerolle, le *Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers*, publié sous la direction de M. le chanoine Ulysse

Chevalier et enfin les publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg.

En outre, nous avons, sur la demande du comité, pu obtenir dix années du *Numismatic Chronicle*, de la Société de numismatique de Londres, en échange des travaux publiés par nous et que cette société ne possédait pas encore. Nous avons également complété de la même manière notre collection de la *Rivista italiana di Numismatica*. Enfin sur le désir exprimé par M. Mayor, l'Association Pro Aventico a bien voulu nous faire don de ses *Bulletins* V et VI; ce dernier contient, vous ne l'ignorez pas, le catalogue de la collection numismatique du musée d'Avenches.

MM. Spink and Son, de Londres, ont continué à nous faire parvenir leur *Monthly Numismatic Circular* et quelques souscripteurs genevois ont abonné la Société au *Zeitschrift für Numismatik*, de von Sallet.

En plus de ces publications la bibliothèque s'est accrue d'environ 300 brochures ou volumes. Les dons faits par notre président figurent dans ce nombre pour plus des deux tiers. Parmi les autres donateurs, nous citerons MM. Barbey, Blanchet, Chevalier, Engel et Serrure, F. et E. Gnecchi, Lambros, Mac Lachlan, Mayor, Stuart Poole, Reichlen, Reinach, Rœst, Serrure, Vallentin et de Witte.

Le seul point noir dans cette augmentation continue est que les ressources financières de la Société ne nous permettent pas de relier même les publications périodiques.

Si, comme vous venez de le voir par ces quelques chiffres, nos richesses littéraires se sont sensiblement accrues, nos membres n'ont pas profité, comme on pourrait le désirer, des avantages que nous mettons à leur disposition, car il n'est sorti cette année que 39 volumes empruntés par dix personnes seulement.

Il faut espérer que la mise au jour du catalogue de notre bibliothèque stimulera les travailleurs et que l'année prochaine, à pareille époque, nous pourrons voir les sacrifices que certains de nos membres font dans l'intérêt de tous, produire de nombreux fruits. Puissions-nous alors nous féliciter d'une collaboration plus active et plus étendue de nos collègues à notre *Revue*.

Notre médaillier est trop modeste encore pour que nous puissions en dresser un catalogue destiné à être imprimé. Pendant l'année qui va s'ouvrir j'espère en opérer le classement et en rédiger un inventaire manuscrit qui sera à la disposition de ceux de vous, Messieurs, qu'il pourrait intéresser. Le médaillier a reçu des dons de MM. Cahorn,

Cubasch, Furet, Mayor, Michaud, du Club der Münz-und Medaillen-Freunde à Vienne, de la Société belge de numismatique et de votre serviteur.

Enfin, je puis vous annoncer que le classement de nos archives est complétement achevé et que nous pouvons désormais retrouver facilement les pièces dont le besoin se fait sentir. Tel est, Messieurs, à grands traits ce que j'avais à vous dire touchant l'administration des collections confiées à mes soins.

H. CAILLER, *bibliothécaire.*

***

Extrait des procès-verbaux du Comité.

Séance du 17 octobre 1894. — M. Théodore de SAUSSURE, à Genève (présenté par MM. Jaques Mayor et Paul Strœhlin), a été reçu au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 19 novembre. — M. Henri SCHÖNENBERGER, graveur, à Genève (MM. Simon Perron et Strœhlin) et le Dr K. J. de DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ, Conservateur du Cabinet royal de numismatique, à la Haye (MM. Théodor Rœst et Strœhlin), ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 10 décembre. — M. Leodegar CORAGGIONI, à Lucerne (MM. Strœhlin et Mayor), a été reçu au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 21 décembre. — MM. Giacinto CERRATO, à Turin (MM. le Dr A. Ladé et Strœhlin) et Fr. LUTZ-SHERWELL, professeur, à Kronbühl (MM. A. Steiger et Ladé), ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

***

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale *tenue à Neuchâtel le 20 octobre :*

M. le professeur Dr J.-J. BERNOULLI, à Bâle (MM. le Dr Geigy et Strœhlin, a été reçu au nombre des membres actifs de la Société.

***

Le Comité a eu le plaisir d'obtenir de M. Fernand Mazerolle, notre collègue, le savant rédacteur de la *Correspondance historique et archéologique*, l'échange de cette précieuse collection avec la *Revue suisse de Numismatique*. Il est entré également en relations d'échange avec la Société américaine de numismatique et d'archéologie, à New-York.

***

Bibliothèque.

Ouvrages reçus pendant les mois de mai à décembre 1894.

Les envois doivent être adressés au local, Grand'Rue, 9, à Genève.

REVUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

ALLEMAGNE. *Berliner Münzblätter*, nos 157 à 166 (M. Weyl).
Blätter für Münzfreunde, nos 194 à 200.
Numismatisches Literaturblatt, vol. I, liv. 6 à 9; vol. II, liv. 11; vol. VII; vol. VIII; liv. 77 à 82 (M. Bahrfeldt).
Numismatisch-sphragistischer Anzeiger, 1894, liv. 5 à 12.
Mittheilungen der Bayerischen Numismatischen Gesellschaft, 1894.

ANGLETERRE. *Monthly numismatic Circular*, nos 18 à 24 (MM. Spink and Son).
The numismatic Chronicle, 1894, liv. 3 et 4, plus les années 1881 à 1890 qui manquaient à notre collection.

AUTRICHE. *Mittheilungen des Clübs der Münz- und Medaillen-Freunde in Wien*, nos 48 à 56.
Numismatische Zeitschrift, 1893 et 1894, plus les années 1885, 1888, 1889, 1re liv., qui manquaient à notre collection.
Monatsblatt der numismastischen Gesellschaft in Wien, nos 28, 36, 42, 63, 72, 105, 114, 119 à 131.
Jahrbuch der K. K. heraldischen Gesellschaft « Adler, » 1894.
Monatsblatt der K. K. heraldischen Gesellschaft « Adler, » 3e vol., nos 41 à 50.

BELGIQUE. *Revue belge de Numismatique*, 1894, 3e et 4e liv.

Revue belge de Numismatique. Table alphabétique des douze volumes composant les troisième et quatrième séries, 1857-1868 (achat du comité).

FRANCE. *Annuaire de la Société française de Numismatique*, 1894, liv. de mai-juin à novembre-décembre.

Revue numismatique, 1894, 3e et 4e liv.

Ibid., Paris, 1856 à 1860, tomes I à V (achat du comité).

Académie d'Hippone. Bulletin, 1893, n° 26, *Comptes rendus des réunions*, 1894, p. I à XXXII.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, années 4 à 10; 11 (manque liv. 6); 12 (manque liv. 1); 13; 14, 1re et 2e liv.

Bulletin de Numismatique, 2e vol., 9e à 12e liv. (M. R. Serrure).

La correspondance historique et archéologique, 1894, nos 1 à 12.

La curiosité universelle, nos 374, 375, 385 (M. P.-Ch. Strœhlin).

Revue Savoisienne, 1893, liv. de juillet à décembre; 1894, liv. de janvier-février à juillet-août.

ITALIE. *Giornale araldico-genealogico-diplomatico*, 1894, 4e à 12e liv.

Rivista italiana di numismatica, 1889, 1890 (1re et 4e liv.), 1891 (1re et 2e liv.), 1893 (3e liv.), 1894.

SUISSE. *Archive shéraldiques suisses*, 1894, liv. de mai-juin à nov.-déc.

Bibliographie et chronique littéraire de la Suisse, 1894, liv. 4 à 12 (MM. Georg et Cie).

Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern, vol. XIV, 2e liv.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, vol. XXXVIII.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, vol. XXIII, liv. 4.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, vol. I, liv. 4.

Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich, t. XXIII, 6e liv.

La liste des ouvrages non périodiques reçus pendant le même laps de temps est considérable, car notre bibliothèque a reçu des dons importants. Le catalogue devant paraître dans le courant de l'année prochaine, nous ne croyons pas devoir insérer cette liste, évitant ainsi la répétition d'une longue nomenclature de titres.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 31 DÉCEMBRE 1894 (1)

I. Honoraires.

1886 Amaral, José do, Vizeu (Portugal).
1893 Babelon, Ernest, Paris.
1879 Bahrfeldt, Max, Rastatt.
1879 Berend, William, New-York.
1890 Chautard, Jules, Croissanville (Calvados).
1879 Dannenberg, Hermann, Berlin.
1890 Demole-de Joffrey, Eugène, Genève.
1879 Evans, John, Londres.
1879 Eysseric, Marcel, Sisteron.
1885 Fellenberg-de Bonstetten, Edmond de, Berne.
1893 Gnecchi, Francesco, Milan.
1893 Gnecchi, Ercole, Milan.
1891 Grote, Hermann, Hanovre.
1879 Hitz, John, Washington.
1889 Imhoof-Blumer, Winterthour.
1879 Isenbeck, Julius, Wiesbaden.
1879 Luschin von Ebengreuth, A. von, Graz.
1880 Langer, Paul, Berne.
1888 Liebenau, Theodor von, Lucerne.
1879 Neubauer, Berlin.
1879 Riggauer, J., Munich.
1879 Stuart-Poole, Reginald, Londres. (22)

II. Actifs.

1893 Adams, Georges-Cyrus, Oneonta (État de New-York).
1892 Appel, Richard, Vienne (Autriche).
1891 Audeoud, Édouard, Genève.
1883 Bachofen, Wilhelm, Bâle.

(1) Nous prions instamment nos collègues de vouloir bien envoyer au Comité les additions ou les rectifications qu'ils pourraient avoir à présenter au sujet de cette liste.

1886 Balli, Emilio, Locarno.
1882 Balliard, César, Reignier (Haute-Savoie).
1883 Bally, Arthur, Schönenwerth.
1889 Bally, Arnold, Schönenwerth.
1883 Bally, Otto, Säckingen (Baden).
1892 Barbey, Maurice, Valeyres (Vaud).
1890 Barrelet, James, Vevey.
1893 Benassy, Antoine, Genève.
1894 Béraneck, Georges, Montreux.
1891 Berchem, Victor van, Genève.
1894 Bernoulli, J.-J., Bâle.
1890 Bieler, Jacques, Genève.
1890 Bielmann, Franz, Lucerne.
1879 Birchler, J.-M., Einsiedeln.
1888 Blankenhorn, A., Carlsruhe.
1885 Bovy, Hugues, Genève.
1882 Breitmeyer, Jules, Chaux-de-Fonds.
1892 Brettauer, Josef, Trieste.
1893 Brocher, Jules, Genève.
1893 Bron, Louis, Genève.
1883 Bruand-Vaucher, Alfred, Montreux.
1883 Brüderlin, Rodolphe, Bâle.
1882 Burri, Amédée, Genève.
1890 Cahn, A.-E., Francfort.
1889 Cahorn, Auguste, Genève.
1890 Cailler, Henri, Genève.
1894 Cavalli, Gustaf, Sköfde (Suède).
1891 Caviezel, Hartmann, Coire.
1894 Cerrato, Giacinto, Turin.
1890 Conchon, F., Genève.
1894 Cubasch, Henri, Vienne.
1893 Darier, Henri, Genève.
1894 David, Fernand, Paris.
1894 Diesbach, Raoul de, la Schürra (Fribourg).
1894 Diesbach, Roger de, la Schürra (Fribourg).
1894 Dominicé, Adolphe, Genève.
1894 Dompierre de Chaufepié, K.-J. de, La Haye.
1894 Douvillé, Henri, Paris.
1894 Dreyfus, Émile, Genève.
1879 Dreyfuss, Hermann, Saint-Gall.
1888 Droz-Farny, Arnold, Porrentruy.
1890 Dufour, Théophile, Genève.
1891 Dufour, Louis, Genève.

1894 Dunant, Émile, Genève.
1880 Duplan, Albert, Évian (Haute-Savoie).
1890 Du Roveray, Paul, Lisbonne.
1894 Egger, Armin, Vienne.
1894 Eggimann, Charles, Genève.
1894 Emery, Charles, les Ponts-de-Martel.
1890 Engel, Arthur, Paris.
1887 Engelmann, Theodor, Bâle.
1882 Fama, Charles, Saxon.
1885 Favre, Édouard, Genève.
1893 Favre, Alphonse, Genève.
1894 Favre, Camille, Genève.
1891 Feer, Fritz, Zurich.
1890 Feuardent, F., Paris.
1890 Fischer, E., Vienne (Autriche).
1892 Florange, Jules, Paris.
1890 Fluck, Jacques, Genève.
1891 Ford, Rawlinson, Leeds.
1891 Forrer, Leonhard, Londres.
1890 Franzoni-de Beaumont, Bologne.
1893 Frommherz, Wilhelm, Zurich.
1886 Furet, Louis, Genève.
1891 Furger, Aloïs, Coire.
1891 Gautier, Adolphe, Genève.
1882 Geigy, Alfred, Bâle.
1894 Gentili di Rovellone, Jacquinio, San-Severino Marche.
1891 Golay, Étienne, Genève.
1888 Güldlin, Henri, Bâle.
1890 Greissler, Ferdinand, Berthoud.
1882 Grellet, Jean, Neuchâtel.
1879 Gremaud, Jean, Fribourg.
1893 Grossmann, Th., Genève.
1891 Gugolz, Johann, Zurich.
1890 Guillaumet-Vaucher, Jules, Genève.
1893 Hahn, Émile, Saint-Gall.
1891 Haas, F., Lucerne.
1892 Hahlo, Siegfried, Berlin.
1890 Hamburger, L. et L., Francfort.
1890 Hantz, Georges, Genève.
1891 Heiniger-Ruef, Robert, Berthoud.
1886 Helbing, Otto, Munich.
1890 Hennet, Louis, Délémont.
1894 Henrioud, Émile, Yverdon.

1882 Hess, Adolph, Francfort.
1894 Himly, Maurice, Strasbourg.
1892 Hobelmann, Auguste, Berlin.
1890 Inwyler, Adolphe, Lucerne.
1883 Jæckle-Schneider, Barthelemy, Zurich.
1894 Jarrys, Henri, Genève.
1893 Jecklin, Fritz von, Coire.
1879 Jenner, Édouard de, Berne.
1891 Jobin, Anatole, Neuchâtel.
1891 Jonghe, Vicomte Baudoin de, Ixelles.
1879 Kaiser, Jacob, Berne.
1894 Kallaï, Désidèr, Vienne.
1890 Kaufmann, Joseph, Fleurier.
1882 Kœchlin, Émile, Versailles.
1892 Krekow, Gustav, Berlin.
1893 Kuhn, Ernest, Bienne.
1892 Kühne, Paul, Berlin.
1890 Kündig, Wilhelm, Genève.
1892 Künzler, Jean-Jacques, Genève.
1893 Lacroix, Charles, Genève.
1883 Ladé, Auguste, Genève.
1894 Lambros, Jean-P., Athènes.
1890 Lamotte, Édouard, Genève.
1890 Landry, Fritz, Neuchâtel.
1891 Lanz, J., Laupen.
1894 Lehr, Ernest, Lausanne.
1890 Lienme, Henri, Genève.
1882 Le Roy, Louis, Berne.
1894 Lombardi, Félix, Airolo.
1890 Loriol, Perceval de, Genève.
1894 Mac Lachlan, Richard-W., Montréal.
1894 Majer et Morchio, Venise.
1890 Marchand, Frédéric, Varembon (Ain).
1889 Mayor, Jaques, Genève.
1890 Mazerolle, Fernand, Paris.
1890 Meili, Julius, Zurich.
1882 Merzbacher, Eugène, Munich.
1879 Meyer, Arnold, Genève.
1894 Meyer-am Rhyn, Jost, Lucerne.
1881 Michaud, Albert, Chaux-de-Fonds.
1891 Molin, Aloïs de, Lausanne.
1891 Morel, Charles, Leysin.
1890 Morin-Pons, Henri, Lyon.

1890 Muyden, Albert-St. van, Genève.
1894 Naly, François, Genève.
1892 Neustætter, Émile, Munich.
1889 Nydegger, Édouard, Genève.
1883 Odot, Auguste, Lausanne.
1879 Palézieux-du Pan, Maurice de, Genève.
1891 Palley, Félix, Paris.
1893 Panchaud, Louis, Eaux-Vives (Genève).
1894 Papadopoli, le comte Nicolas, Venise.
1884 Perregaux, Samuel de, Neuchâtel.
1893 Perrenod, Paul, Petit-Saconnex (Genève).
1894 Perret, James-Antoine, Chaux-de-Fonds.
1879 Perrochet, Édouard, Chaux-de-Fonds.
1890 Perron, Simon, Genève.
1890 Picard, Émile, Genève.
1881 Platel, Edmond de, Berne.
1890 Prévost, Auguste, Londres.
1888 Rappaport, Ed., Berlin.
1893 Raugé van Gennep, Arnold, Challes-les-Eaux (Savoie).
1882 Revilliod, Alphonse, Genève.
1892 Reymond, Camille, Genève.
1882 Richard, Charles, Genève.
1894 Richebé, Raymond, Béthune.
1893 Rigaud, Charles, Genève.
1890 Rilliet, Albert, Genève.
1890 Roche, Amédée, Genève.
1879 Rod, Émile, Lausanne.
1882 Rœllin, Jean, Utznach.
1894 Rœst, Theodor-M., Leyde.
1880 Roth, Erhardt, Oftringen.
1891 Rudolph, Theodor, Lucerne.
1894 Ruggero, le chevalier Joseph, Florence.
1882 Sandmeier, Jacques, Genève.
1879 Sattler, Albert, Bâle.
1894 Saussure, Théodore de, Genève.
1894 Savoie, S. A. R. Victor-Emmanuel de, prince de Naples.
1891 Savoie-Petitpierre, Paul, Neuchâtel.
1891 Schiffmann, Lucerne.
1891 Schlumberger, Gabriel, Mulhouse.
1893 Schlütter, Vasco-Laurent, Genève.
1894 Schönenberger, Henri, Genève.
1894 Schulmann, Jacques, Amersfoort.
1890 Schweizer, Rodolphe, Wangen.

1893 Seligmann, Eugène, Francfort.
1891 Serrure, Raymond, Paris.
1892 Spink, Samuel, Londres.
1890 Stapelmohr, Henri, Genève.
1887 Steiger, Albert, Saint-Gall.
1890 Steiner, Frédéric, Berne.
1894 Stephanik, Joh.-W., Amsterdam.
1883 Stoutz, Frédéric de, Genève.
1879 Strœhlin, Paul, Genève.
1882 Sturzenegger, Robert, Saint-Gall.
1893 Taponnier, Francisque, Genève.
1890 Terrier, Charles, Genève.
1879 Tissot, Ch.-Eugène, Neuchâtel.
1889 Tobler, Thal.
1894 Trinks, Wilhelm, Vienne.
1894 Valais, le Haut État du, Sion.
1890 Vallentin, Roger, Saint-Peray (Ardèche).
1890 Vettiner, Jules, Genève.
1894 Vidart, Charles-Alfred, Divonne-les-Bains.
1890 Vincent, Alix, Carouge.
1894 Virzi, Ignazio, Palerme.
1892 Viry-Cohendier, baron Ludovic de, Cohendier (Hte-Savoie).
1891 Vulliéty, Henri, Genève.
1889 Wavre, William, Neuchâtel.
1883 Weber, Robert, Zoug.
1879 Weiss, Émile de, Lausanne.
1891 Weyl, Adolph, Berlin.
1888 Widmer, Fritz, Lucerne.
1893 Wirsing, Adolf-Willy, Francfort.
1891 Witte, Alphonse de, Bruxelles.
1886 Wood, Louis, Berne.
1892 Zeller-Werdmüller, Henri, Zurich.
1883 Ziegler, C.-F., Soleure.
1890 Ziegler, Ulrich, Meggen (Lucerne). (210)

Les 210 membres actifs se répartissent ainsi :

Suisse :	Genève	64
	Berne	13
	Neuchâtel	12
	Vaud	12
	Lucerne	8
	Bâle	7
	A reporter :	116

	Report :	116	
	Saint-Gall	6	
	Zurich	6	
	Fribourg	3	
	Grisons	3	
	Soleure	3	
	Tessin	2	
	Valais	2	
	Argovie	1	
	Schwytz	1	
	Zoug	1	
			144
Étranger :	Allemagne	18	
	France	18	
	Italie	8	
	Autriche	7	
	Angleterre	4	
	Pays-Bas	4	
	Belgique	2	
	Grèce	1	
	Portugal	1	
	Suède	1	
	États-Unis	1	
	Canada	1	
			66
			210

Ne figurent pas dans cette liste :

MM. Ernest Feuerlein, Genève, et Adolphe Meyer, Berlin, qui ont cependant fait partie de la Société pendant l'année 1894, non plus que MM. Audeoud, Ernest, Genève, Crombac, Arthur, Genève, Jamin, Louis, Genève, Lauer, L.-Chr., Nüremberg, Münch, Arnold, Rheinfelden, Turrian, Émile, Bienne, Du Bois, Charles, Berne, démissionnaires pour 1894. Le nombre des membres actifs reçus en 1894 est de 43.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

BROCHER, J. — La législation du « Trésor » en France et à Genève . . 208
CAHORN, A. — Quatre projets de médailles genevoises, 1706-1707 . . . 39
CAILLER, H. — Les médailles du réformateur suisse Ulrich Zwingli . . 20
CHAUTARD, J. — De la préparation et de la conservation des empreintes de monnaies et jetons 362
— Essai de classifications à suivre dans l'étude des jetons français 368
LADÉ, Dr A. — Le trésor du Pas-de-l'Échelle. Chapitre deuxième . . . 5
— Le trésor du Pas-de-l'Échelle. Chapitre troisième. 279
— Un nouveau denier de Conrad, évêque de Genève 95
— Contribution à la numismatique des comtes de Savoie. Monnaies inédites, rarissimes ou mal attribuées 100
MARCHAND, F. — La nouvelle percée de Bourg-en-Bresse. A propos de quelques médailles 371
MAYOR, J. — Médailles suisses frappées en 1893 (III) et 1894 (I et II) 211 et 378
VALLENTIN, Roger. — De la circulation des monnaies suisses en Dauphiné, au XVIe siècle 183
— Des causes de la fabrication des premiers testons en France (1514) 345

MÉLANGES

J. M., Triens mérovingien de Gredaca 49
Le prix Duchalais attribué à M. Prou 50
Cours de numismatique à la Sorbonne . . . . . 50 et 386
France. La frappe des monnaies en 1893 51
France. La médaille coloniale 52
Allemagne. Frappe de monnaies d'argent 52
Une médaille de Paracelse. 52
Variétés du jeton officiel du tir fédéral de Schwytz, 1867 53
Les écus de tirs fédéraux, portant l'indication : 5 fr., doivent-ils être considérés comme des monnaies ou des médailles ? 55
Médailles de maîtrise des tirs fédéraux . . . . . .56, 236 et 393

Pages.
Quelques prix de monnaies suisses . . . . . .57, 235 et 394
Musée national suisse à Zurich 58
P. S., La collection Gomarin léguée à la Ville de Genève 58
Documents pour l'histoire monétaire contemporaine . . . . . 58 et 232
Fausses monnaies. 61
Fondation Mommsen 229
X^e^ congrès international des Orientalistes à Genève 229
France. Pièces de cinq francs dites à la mèche 230
France. Centenaire de l'École polytechnique. 230
France. Décoration nouvelle. 231
Italie. La monnaie de nickel. . . . . .231 et 386
Allemagne. La collection de feu notre collègue, M. Ad. Meyer. 232
Retrait des monnaies divisionnaires italiennes d'argent 234
Edm. Platel, Varietäten des Einrappenstückes von 1891 234
Distinction 235
M., Sceau de la Monnaie d'Orvieto 383
M., Prix d'école du canton d'Unterwald 384
Le musée monétaire de la Monnaie de Paris 385
Prix de la fondation La Grange 386
Italie. Décoration pour les campagnes d'Afrique 386
La monnaie abyssinienne 386
États-Unis. Le centenaire du dollar 387
Frappe de monnaies suisses à Paris 390
Conférences franco-suisses. 390
Au sujet des pièces fédérales de 20 et de 5 francs 390
Genève. Concours pour une médaille 393
Nécrologie. . . . . .62, 236 et 394
Trouvailles. — Annecy, 66 et 238. Chalamont, 66. Congo, 68. Corsier, 68. Courtrai, 68. Créchy, 68. Deerlyk, 68. Dortmund, 69. Etais, 69. Forbach, 69. Gannat, 69. Gapennes, 70. Hermeton-sur-Biert, 70. Kleinschwarzenbach, 70. La Lenk, 70. Namur, 71. Roanne, 71. St-Georgen, 71. Seyssel, 71. Veerle, 71. Vottem, 71. Wiedikon, 71. Zelhem, 72. Abbeville, 238. Albrechtshain, 238. Arsdorf, 239. Bannetze, 240. Beaujeux, 240 et 396. Boncourt, 240. Bruxelles, 240. Cologne, 240. Contamine, 241. Erfurt, 241. Gênes, 241. Kulm, 241. La Corderie, 241. La Croisée, 241. Lennick-Saint-Martin, 242. Lévigny, 242. Levroux, 242. Louvain, 243. Magny-le-Désert, 243. Ile de Man, 243. Nyons, 243. Paris, 243 *(bis)*. Philippeville, 244. Russie, 244. Saint-Quentin, 244. Samos, 244. Serigny, 245. Tilbourg, 245. Vézelay, 245. Villeneuve-sur-Yonne, 245. Ziesar, 246. Aarwangen, 396. Birrwyl, 397. Burg, 397. Cazères, 397. Châlon, 397. Chaumont, 398. Chevrens, 398. Esmans, 398. Genève, 398. La Motte-Beuvron, 399. Landwedel, 399. Lully, 399. Orléans,

Pages

399. Puteaux, 399. Sardaigne. 399. Schlieben, 400. Schlikdorf, 400. Tour-de-Peilz, 400. Tüllingen, 400. Villazano, 400. Villefermoy, 400. Voorburg, 401. Wurzen, 401. Yonne, 401.

QUESTIONS ET RÉPONSES . . . . . 73, 247 et 402

BIBLIOGRAPHIE

Babelon, *Mélanges numismatiques* (J. M.) 76
Papadopoli, *Le Monete di Venezia descritte ed illustrate* (P. S.) 77
Blanchet et Schlumberger, *Histoire monétaire du Béarn* (J. M.) 81
Engel et Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge* (Ernest Lehr) . . . . . 84 et 250
Dannenberg, *Münzgeschichte Pommern's in Mittelalter* (Dr Ladé) . 84 et 256
Bournon et Mazerolle, *La Correspondance historique et archéologique* (P. S.) 84
Archive und Münzsammlung. Auszug aus dem Geschäftsbericht pro 1893 (P. S.) 85
Reichlen, *Archéologie fribourgeoise* (J. M.) . . . . . 87 et 415
Ephemeriden 1893 (P. S.). 87
Von Höfken, *Studien zur Bracteatenkunde Süddeutschland's* (Dr Ladé) 251
Reinach, *L'Histoire grecque et la Numismatique* (J. M.) 261
Médailles françaises dont les coins sont conservés au Musée monétaire (P. S.) 262
Gnecchi, *Guida numismatica universale* (J. M.). 265
Hazlitt, *The coinage of the European continent* (P. S.) 265
Catalogue du médaillier d'Avenches (P. S.). 266
Gnecchi, *Monete di Milano inedite* (M.) 267
Jouin et Mazerolle, *Les Röettiers, graveurs en médailles* (J. M.) 268
Favre, *Les Études orientales à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (J. M.) 269
Palliot, *La vraye et parfaite science des armoiries*, édition Rouveyre (J. M.) 405
Giry, *Manuel de Diplomatique* (J. M.) 407
Blanchet, *Les Monnaies grecques* (J. M.) 409
Festschrift zur Feier des 50ten Bestehens der numismatischen Gesellschaft zu Berlin. 410
Tewes, *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger* (M.) 411
Numismatische Zeitschrift (M.) 411
Knabe, *Ueber Schulmünzen im ehemaligen Kurhessen* (P. S.). 412
Montagu, *The copper, tin and bronze coinage and patterns for coins of England* (P. S.) 412
Ris, *Bibliographie nationale suisse. Poids et mesures* (J. M.). 413
La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent 416

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Pages.

Extrait des procès-verbaux du Comité et de l'Assemblée générale (réceptions de membres) . . . . . 89, 272 et 433
Échange de diplôme avec la Société italienne de numismatique 89
Échanges de publications . . . . . 90 et 434
Concours de numismatique 90
Bibliothèque. Ouvrages reçus . . . . . 91 et 434
Nécrologie : Adolphe Meyer. 273
Maurice Tripet. 273
Ernest Feuerlein. 278
Assemblée générale, annonce 278
Procès-verbal 417
Rapport du président 419
Rapport du trésorier. 428
Rapport du bibliothécaire 430
Liste des membres 436

TABLE DES FIGURES

PLANCHES HORS TEXTE

	Planches.	Pages.
Le trésor du Pas-de-l'Échelle. Deniers au nom de saint Maurice.	I	5
Quatre projets de médailles genevoises.	II et III	39
Le trésor du Pas-de-l'Échelle. Deniers au nom de saint Pierre	IV à XVII	279

FIGURES DANS LE TEXTE

Triens mérovingien de Gredaca. 49
Jetons du tir fédéral de Schwytz 1867 . . . . . 53 et 54
Denier de Conrad, évêque de Genève 98
Monnaies inédites, rarissimes ou mal attribuées des comtes de Savoie. 101, 103, 104, 108, 110, 118, 120, 121, 123, 125, 126, 127, 130, 132, 134, 136, 152, 155, 161, 165, 169, 170, 173, 175 et 179.
Médaille du centenaire de la Chaux-de-Fonds. 214
Sceau de la monnaie d'Orvieto 383
Prix d'école du canton d'Unterwald . . . . . 384 et 385

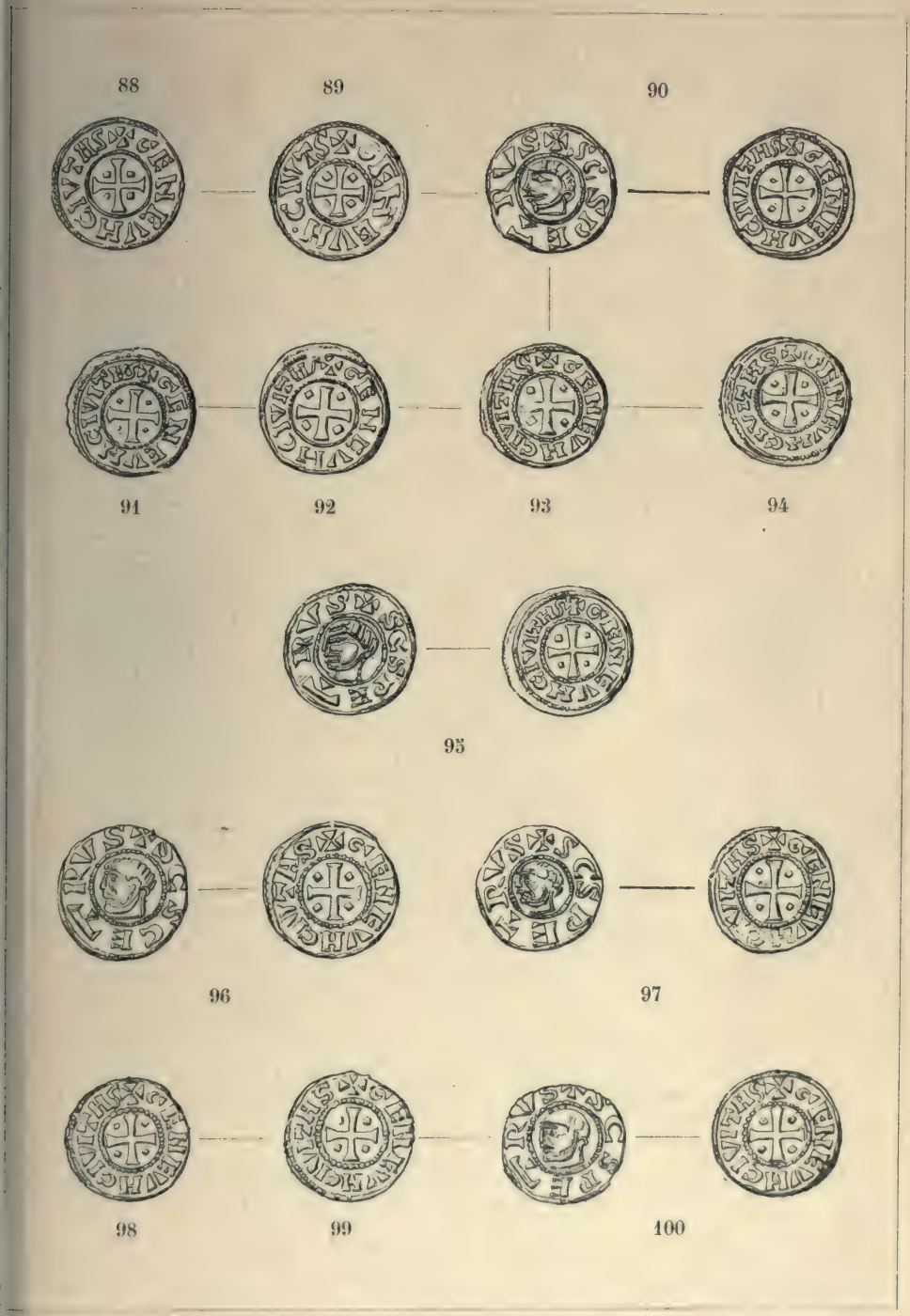

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE I)

101

102 103

104

105 106

107

108

109

109 *bis*

110

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE I)

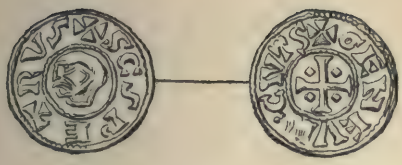

117 *bis*

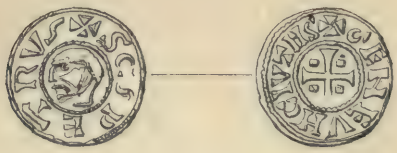

118 *bis*

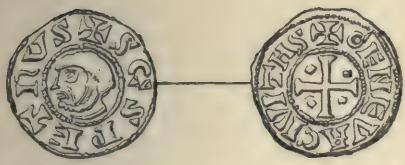

119

120

121

122

123

124

125

126

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE II)

127

128

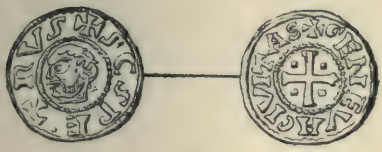

129

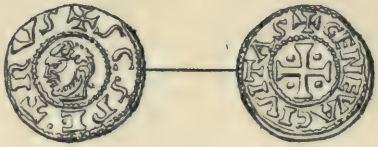

130

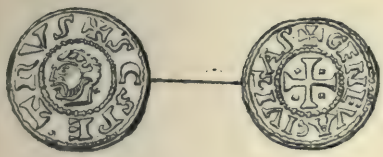

131

132

133

134

135

136

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE II)

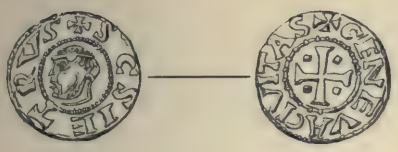

137

138

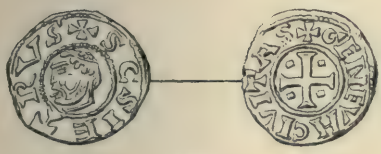

139

140

141

142

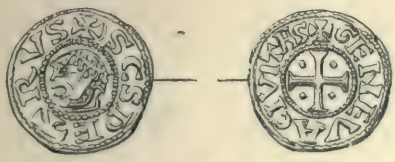

143

144

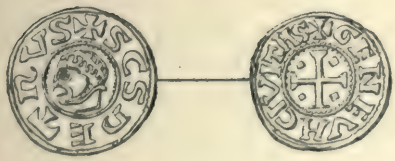

145

146

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE II)

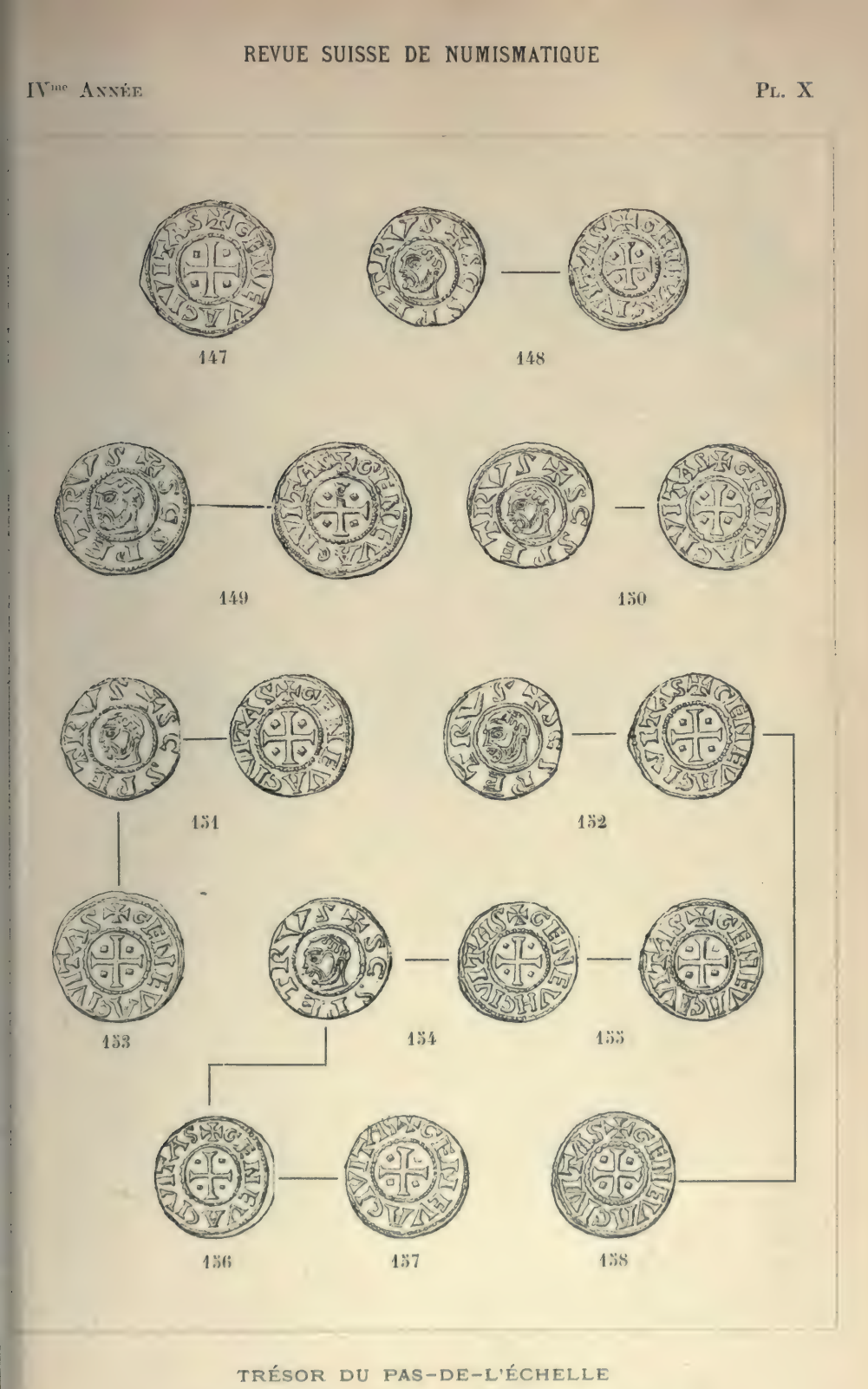

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE II)

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE II)

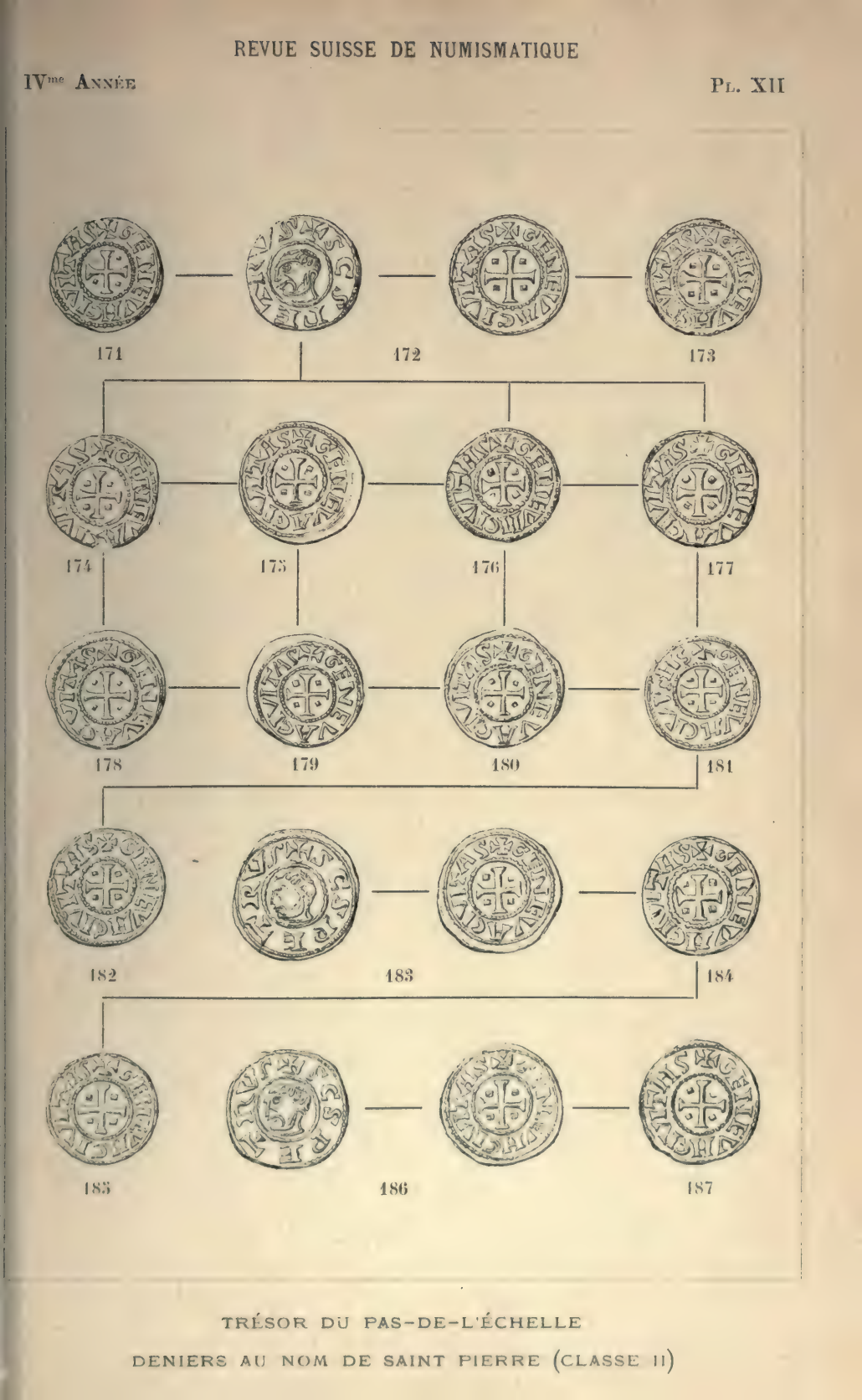

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE II)

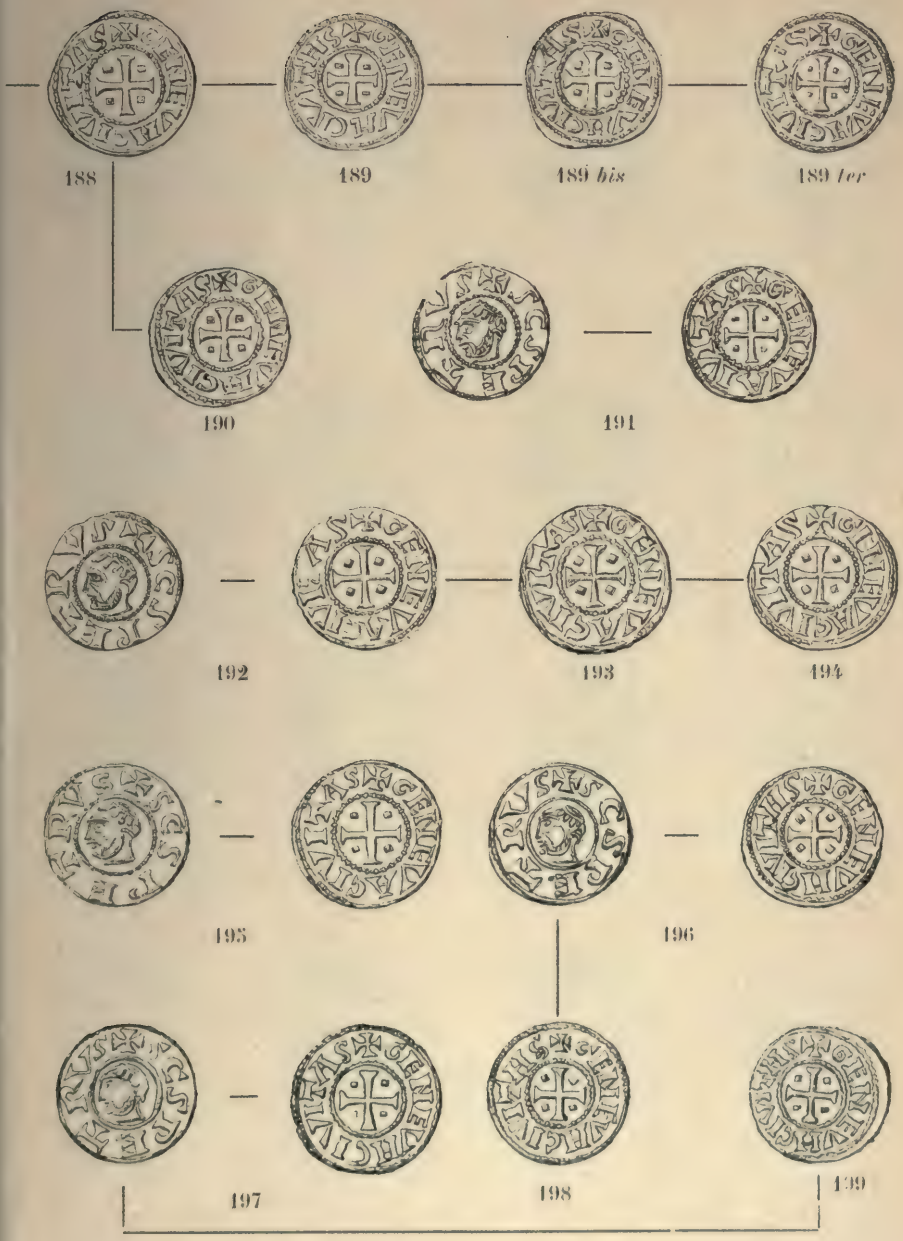

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE II)

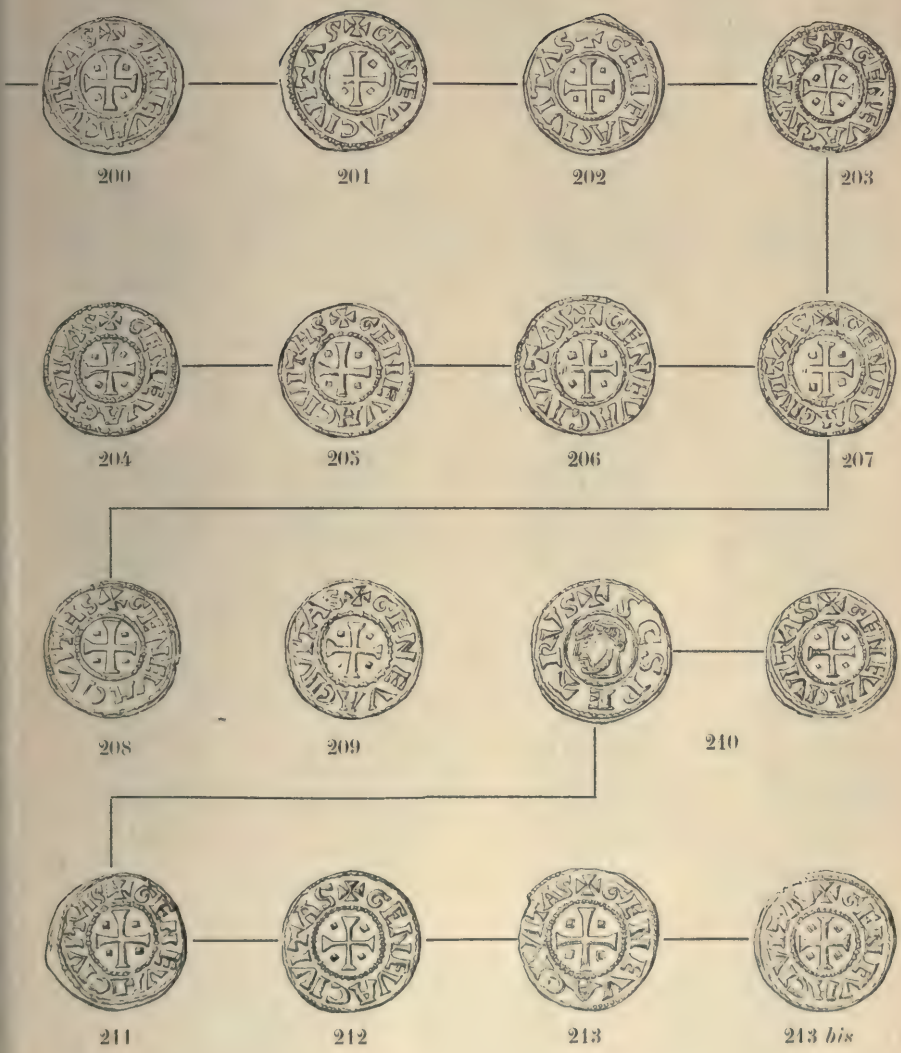

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NØM DE SAINT PIERRE (CLASSE II)

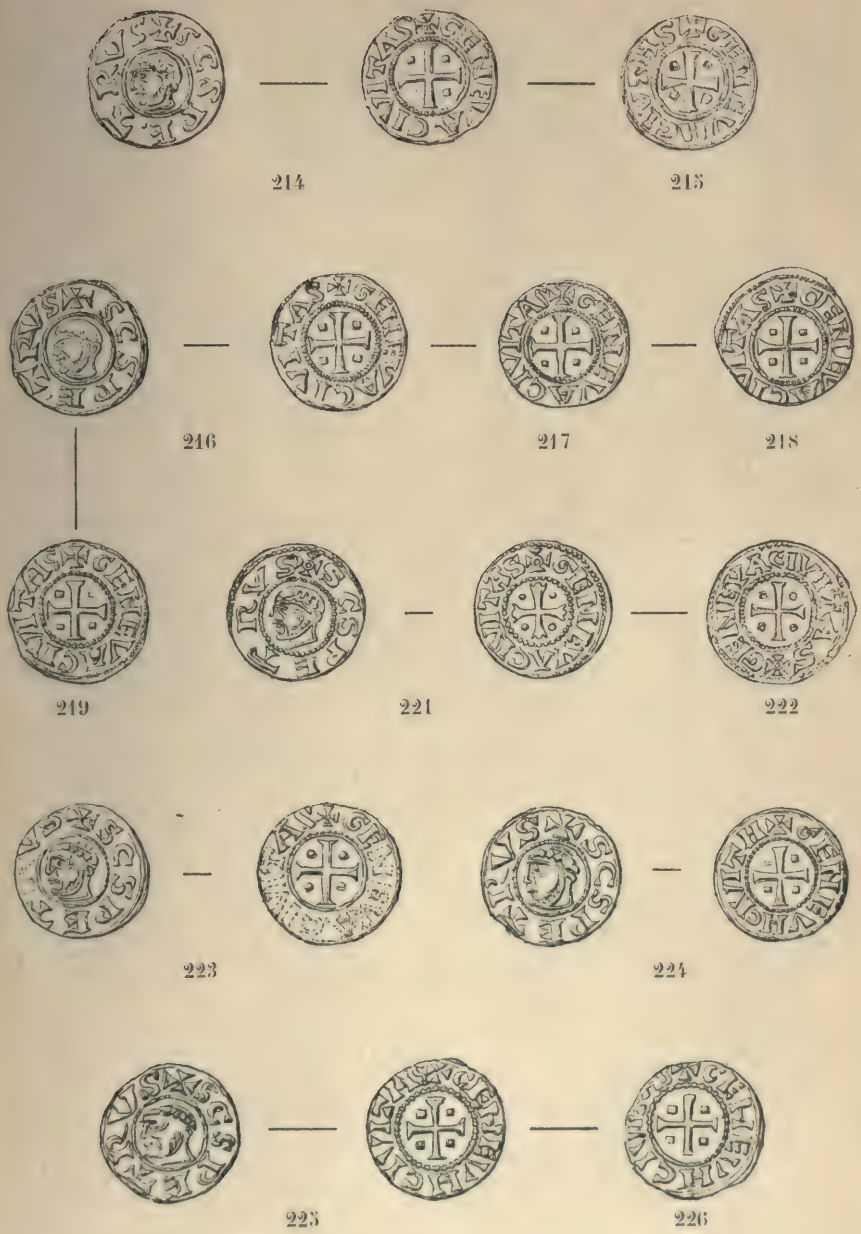

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE III)

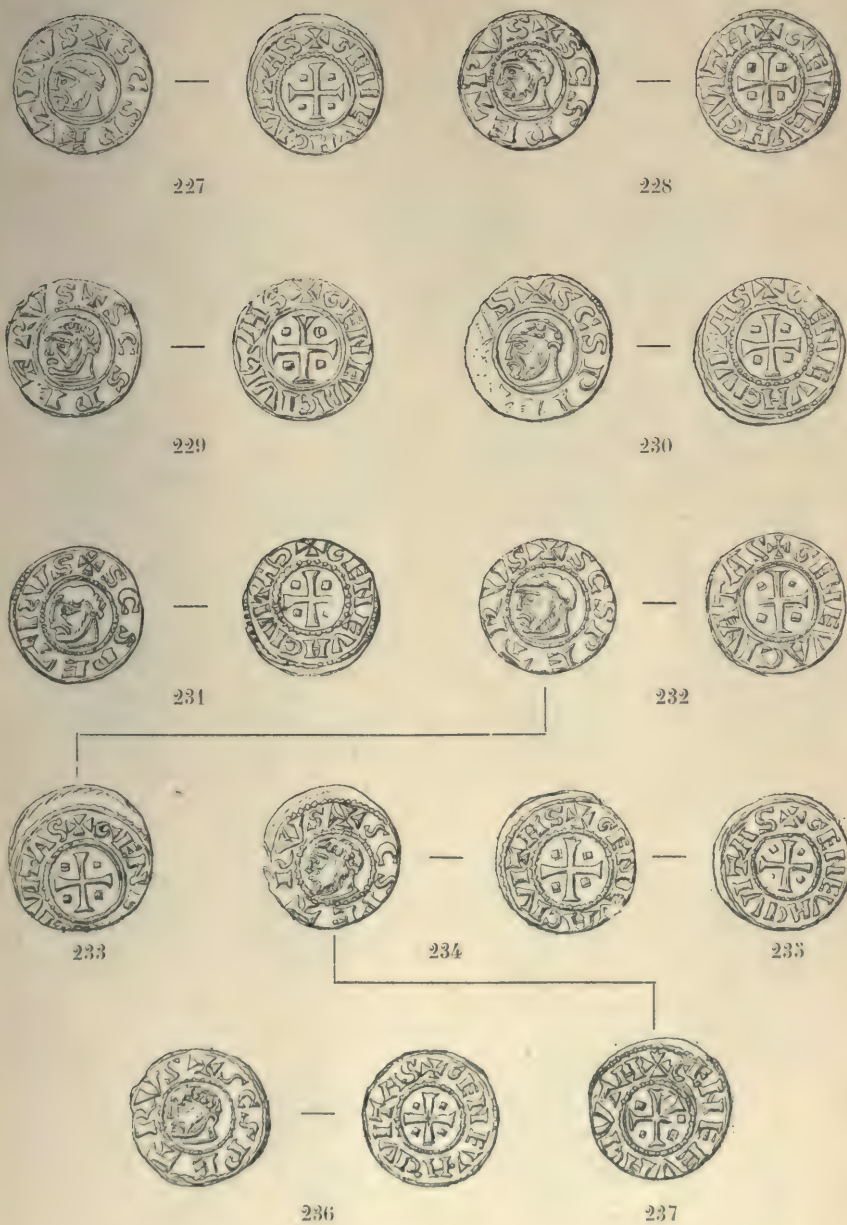

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE III)

238

239

240 241

242

243

244

245

246

247

248

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE III)

BINDING SECT. DEC 7 1971

CJ
1
A27
Bd.3-4

Schweizerische numismatische Rundschau. Revue suisse de numismatique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY